BERNADOTTE.

BERNIER.

ALEX. BERTHIER.

BESSIERES.

BILLAUD-VARENNES.

NAPOLEON BONAPARTE.

ARTHUR DE BONCHAMP.

BOURDON de l'Oise.

BRISSOT.

BIOGRAPHIE
MODERNE,
OU
GALERIE HISTORIQUE,
CIVILE, MILITAIRE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE
ET JUDICIAIRE.

TOME PREMIER.

A — DUC.

DE L'IMPRIMERIE DE MADAME Vᵉ JEUNEHOMME,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 20.

BIOGRAPHIE
MODERNE,
OU
GALERIE HISTORIQUE,
CIVILE, MILITAIRE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET JUDICIAIRE,

CONTENANT les portraits politiques des Français de l'un et de l'autre sexe, morts ou vivans, qui se sont rendus plus ou moins célèbres depuis le commencement de la révolution jusqu'à nos jours, par leurs talens, leurs emplois, leurs malheurs, leur courage, leurs vertus ou leurs crimes.

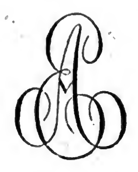
DEUXIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE, CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ET ORNÉE DE CENT CINQUANTE PORTRAITS EN TAILLE-DOUCE,

A laquelle on a ajouté un Précis historique de tous les événemens qui se sont succédés depuis la convocation des Notables jusqu'au rétablissement de Sa Majesté Louis XVIII sur le trône de France.

Nihil offensæ vel gratiæ dabitur.
SENEC.

TOME PREMIER.



PARIS,
CHEZ { ALEXIS EYMERY, LIBRAIRE, RUE MAZARINE, N° 30;
DELAUNAY, PALAIS ROYAL, GALERIE DE BOIS;
ET A MONS, CHEZ LEROUX, LIBRAIRE.
1816.

AVIS DES ÉDITEURS.

Un volume de plus; cent cinquante portraits ou médaillons représentant les personnages les plus célèbres de la révolution; de nombreux articles nouveaux sur les savans, les gens de lettres et les artistes les plus fameux; la rectification des erreurs échappées à la plume des auteurs de la première édition, ou à l'attention du typographe : tels sont les avantages avec lesquels se présente ce nouvel ouvrage qui, nous osons l'espérer, ne laissera rien à desirer au public, quant à l'intérêt des notices et à l'exactitude des faits.

Les renseignemens qui nous sont parvenus; le mérite des personnes de tous les rangs que nous avons consultées, tant à Paris que dans les provinces; les recherches auxquelles les auteurs se sont livrés, et dont l'utilité sera généralement sentie par le lecteur; tout nous porte à croire que cette seconde édition justifiera pleinement l'idée qu'on s'en est formée d'avance.

Nous avons aussi fait droit aux réclamations qui nous ont paru fondées, sans blesser la justice et sans altérer la vérité; proportionné, autant qu'il est possible, l'étendue des articles à leur importance; et dans ceux qui le méritaient, donné les détails les plus circonstanciés. Nous avons enfin tâché de ne rien omettre de tout ce qui pouvait caractériser les hommes célèbres, en nous bornant toutefois à parler des *faits seuls*.

Les législateurs, les militaires, les magistrats, les savans, les jurisconsultes, les gens de lettres, les artistes, etc., trouveront dans cette singulière galerie, tous les personnages fameux qui, sortis de

leur sein, ont joué un rôle plus ou moins honorable sur le théâtre de notre révolution. On y voit en effet figurer successivement des acteurs de toute condition, de tout âge, de tout sexe et de tout état, et ils s'y montrent avec la physionomie et sous les bannières qui leur sont propres. L'ouvrage a d'ailleurs le mérite d'être, pendant l'espace d'un demi-siècle si fécond en événemens extraordinaires, une *Biographie universelle nationale*, dans laquelle sont consignées les principales particularités de ces temps mémorables, désormais traduits au jugement de la postérité.

LISTE

DES DIVERSES ASSEMBLÉES NATIONALES OU LÉGISLATIVES.

Assemblée des Notables, tenue à Versailles, le 22 février 1787.

États Généraux, ouverts le 5 mai 1789, à Versailles.

Assemblée constituante, formée à Paris, le 9 novembre 1789, dans la salle du Manége.

Assemblée législative, le 1er octobre 1791, même salle.

Convention nationale, le 21 septembre 1792, *idem*.

Conseil des Anciens, *Conseil des Cinq Cents*, installés le 28 octobre 1795, le premier aux Tuileries, le second au palais Bourbon.

Corps législatif, installé au palais Bourbon, le 7 janvier 1800.

Chambre des Représentans, *idem*, le 2 juin 1815.

CONSTITUTIONS *données à la France.*

Constitution de 1791, décrétée le 3 septembre 1791, acceptée par le roi le 13 du même mois.

Constitution de 1793, décrétée par la Convention, le 24 juin 1793, et acceptée le 10 août.

Constitution de l'an 3, décrétée le 17 août 1795.

Constitution de l'an 8, acceptée le 7 février 1800.

Charte constitutionnelle, donnée par le roi, le 4 juin 1814.

LOIS ET ACTES SOUVENT MENTIONNÉS.

Protestation des 12 *et* 15 *septembre* 1791, signée par une partie des membres du *côté droit*, contre les innovations décrétées par l'assemblée constituante.

——— *du* 6 *juin* 1793, contre la révolution du 31 mai même année.

Loi du 3 *brumaire an* 4. Elle excluait les ci-devant nobles et les parens d'émigrés des fonctions publiques.

Loi du 4 *brumaire an* 4. Elle accordait une amnistie pour tous les crimes de la révolution.

Décret des 2 *et* 3 *fructidor an* 3, pour la réélection, dans les deux conseils, des deux tiers des conventionnels.

JOURNÉES REMARQUABLES DES RÉVOLUTIONS DE FRANCE.

14 *juillet* 1789. — Première insurrection de la populace de Paris, contre la cour; prise de la Bastille.

5 *et* 6 *octobre* 1789. — Attaque du château de Versailles par la populace de Paris, qui tua quelques gardes du corps, pénétra dans les appartemens du roi et de la reine, et amena la famille royale à Paris.

20 *juin* 1792. — Même attentat contre le château des Tuileries habité par Louis XVI, sur la tête de qui l'on mit le bonnet rouge.

10 *août* 1792. — Nouvelle attaque du château des Tuileries; massacre de la garde de Louis XVI; déchéance et emprisonnement de ce prince.

2 *et* 3 *septembre* 1792. — La populace égorge dans les prisons de Paris, les détenus du parti antirévolutionnaire.

31 *mai* 1793. — Triomphe de la Montagne ou du parti de Robespierre, aidé par la commune de Paris, contre la Gironde, ou le parti modéré de la convention.

9 *thermidor an* 2 (27 juillet 1794). Chute et mort de Robespierre et des membres de la commune.

12 *germinal an* 3 (1er avril 1795). — Tentative de la populace des faubourgs, dirigée par les Jacobins contre la majorité de la convention.

1er, 2 *et* 3 *prairial an* 3 (22 et 23 mai 1795). — Même tentative, et assassinat du député Ferraud.

13 *vendémiaire an* 4 (18 octobre 1795). — Attaque de la convention et des Terroristes par les Parisiens.

18 *fructidor an* 5 (4 septembre 1797). — Dissolution du corps législatif par les troupes du directoire; chute du parti clichien.

30 *prairial an* 7 (18 juin 1799). Chute des directeurs Merlin, Réveillère-Lépeaux et Rewbell, renversés par les conseils.

18 *brumaire an* 8 (novembre 1799). — Triomphe de Bonaparte sur les conseils; constitution consulaire.

3 *nivôse an* 9 (24 décembre 1800). — Attentat contre la vie du premier consul, exécuté par le moyen d'un tonneau plein d'artifice, appelé *Machine infernale*.

TABLE EXPLICATIVE *des expressions introduites dans la langue pendant la révolution de France, et de celles dont la véritable acception a été dénaturée.*

Anarchiste. Cette qualification fut donnée au parti démagogique de la convention nationale par les Girondins, et à ceux qui, depuis le 9 thermidor an 2, restés attachés aux principes du gouvernement révolutionnaire, formèrent plusieurs entreprises contre la majorité de la convention, et ensuite contre l'autorité constitutionnelle. On a aussi appelé le même parti la *queue* de Robespierre.

Aristocrate. Dénomination sous laquelle on désigna, dès le commencement de la révolution, tous ceux qui parurent y être opposés.

Babouviste ou *Anarchiste*, partisan de Babeuf.

Brissotins, Girondins ou *Fédéralistes*, partisans de Brissot, regardé comme le

chef du parti qui fut renversé par celui de Marat et de Robespierre ou de la Montagne, le 31 mai 1793. On appela aussi les Brissotins, la faction des *Hommes d'Etat*.

Chouans. Cette qualification fut aussi donnée, après le 9 thermidor an 2, aux ennemis des Terroristes ou Jacobins qui les accusaient de royalisme, et par conséquent d'intelligence avec les *Chouans* de l'Ouest.

Clichi, Clichien. Les membres de la convention opposés aux Jacobins ou qui desiraient le retour de la royauté, formèrent, après le 9 thermidor an 2, une réunion politique au jardin de Clichi, et ensuite chez le député Delahaye. Ce parti fut renversé le 18 fructidor an 5, par le directoire.

Compagnies de Jésus et du Soleil. Associations de jeunes gens qui furent accusés, après le 9 fructidor an 2, de persécuter et même d'assassiner les Terroristes à Lyon, à Marseille, et principalament dans le Midi de la France, par esprit de vengeance ou de réaction.

Contre-révolutionnaire, ennemi de la révolution, Aristocrate ou Royaliste.

Cordeliers, Faction démagogique qui avait formé dans l'église des Cordeliers en 1793 une société rivale des Jacobins, et qui fut renversée par Robespierre. *Voyez* Hébert, Chaumette, Desmoulins et Danton.

Côté droit, *Côté gauche*, Les partisans de la monarchie et des principes modérés dans les assemblées constituante, législative et conventionnelle, avaient coutume de s'asseoir au *côté droit* du président, et les partisans de la révolution et des principes les plus exagérés siégeaient constamment au *côté gauche*.

Dantoniste, partisans de Danton, qui furent renversés avec leur chef et le parti dit des *Cordeliers*, par celui de Robespierre.

Fédéralistes, *Girondins*, *Brissotins* ou *Modérés*. Les partisans de Robespierre donnèrent ce nom à ceux qui, voulant soustraire la convention au joug de la commune de Paris, succombèrent à l'époque du 31 mai 1793. On les accusa faussement de vouloir séparer quelques départemens de la capitale, et en former une république *fédérative*. *Voyez* Brissot, Verguiaud et Guadet.

Feuillans. Réunion politique du parti modéré opposée à celle des Jacobins, qui eut lieu à la fin de l'assemblée constituante, et pendant la session législative, dans le local de l'ancien couvent des Feuillans.

Fructidorisé, proscrit par la loi de déportation du 19 fructidor an 5 contre le parti Clichien.

Girondins, *Fédéralistes* ou *Brissotins*. Parti qui fut renversé par la Montagne, à l'époque du 31 mai 1793, et dont les principaux chefs étaient les députés de la *Gironde*.

Hébertistes, partisans d'Hébert que Robespierre fit condamner à mort. *Voyez* ce nom.

Jacobin, membre de la première société populaire et révolutionnaire qui se forma, dès le commencement de la révolution, dans l'ancien couvent des Jacobins, où les hommes les plus exagérés du parti démagogique continuèrent à se réunir jusqu'après le 9 thermidor an 2. Ceux qui tinrent leurs séances en 1799, après le 30 prairial, dans la salle appelée le *Manége*, furent taxés de *jacobinisme*.

Manége (le). *Voyez* ci-dessus. Les assemblées constituante, législative, et conventionnelle ont aussi tenu leurs séances dans la même salle.

Marais (le), *la Plaine* ou *le Ventre*. La *Plaine* était la partie la moins élevée de la salle des séances des assemblées législative et conventionnelle, où avaient coutume de siéger les membres qui flottaient entre deux partis, et que l'on appelait le *Ventre*, ou ceux qui, antagonistes déclarés des *Montagnards*, luttèrent contre eux, avant le 31 mai 1793, et en reçurent le nom de *crapauds du Marais*.

Maratistes, partisans de Marat. *Voyez* ce nom.

Modérés, *Fédéralistes*, *Girondins* ou *Brissotins*, qui tentèrent vainement de faire prévaloir leur *modération* sur l'*exagération* de la Montagne, et furent renversés le 31 mai 1793.

Montagne, *Montagnards*. On donna ce nom aux membres les plus exaspérés du parti révolutionnaire dans l'assemblée conventionnelle, parce qu'ils avaient coutume de siéger sur les gradins les plus élevés de la salle, appelés la *Montagne*.

Orléanistes, partisans du duc d'Orléans. *Voyez* ce nom.

Prêtre assermenté, qui a prêté serment de soumission à la constitution civile du clergé décrétée en 1791.

Prêtre { *insermenté* ou *réfractaire* } qui a refusé le serment ci-dessus.

Réaction, *Réacteur* ou *Réactionnaire*. Le parti victime du régime de la Terreur et opposé aux Jacobins, se vengea sur eux par des excès et même des assassinats après le 9 thermidor an 2, ce qui fut appelé *réaction*.

Révolutionnaires, partisans outrés de la révolution.

Sans-culottes. Dénomination que l'on donna par dérision aux meneurs de la populace, qui le prirent ensuite hautement eux-mêmes.

Septembriseurs, auteurs des massacres exécutés dans les prisons de Paris, les 2 et 3 septembre 1792.

Théophilantropes, sectaires d'une sorte de déisme, dont le directeur Réveillère-Lépeaux fut le chef. Ils avaient établi leur culte en 1797, 1798 et 1799, dans les églises consacrées à la religion catholique.

Terroristes, *Maratistes* ou *Robespierristes*, partisans du régime de la Terreur.

Thermidoriens, partisans de la révolution du 9 thermidor an 2 (1794), qui renversa Robespierre et le parti de la Montagne.

Vendéens, habitans du département de la Vendée et de ceux environnans où éclata l'insurrection royaliste et religieuse de 1793, 1794 et 1795.

Vendémiaristes, partisans des sections de Paris qui, ayant attaqué la convention et les terroristes, furent défaits, en vendémiaire an 4. La plupart de leurs chefs, accusés de royalisme, furent condamnés à mort par contumace.

Ventre (le) ou *la Plaine* et *le Marais*. On a donné les deux premières dénominations pendant les assemblées législative et conventionnelle, aux députés qui flottaient entre les deux partis, et siégeaient entre le *côté droit* et le *côté gauche*, dans la partie la moins élevée de la salle. Le *Marais*, terme inventé par les Montagnards de la convention pour designer ceux qui voulaient les abattre avant le 31 mai 1793.

BIOGRAPHIE

MODERNE.

A

ABANCOURT (*Charles-Xavier-Joseph-Franqueville* d'), neveu de M. de Calonne et ministre de la guerre sous Louis XVI, né à Douai.

Il fit d'abord ses premières armes dans le régiment de Mestre-de-Camp, cavalerie, et y était déjà capitaine à l'époque de la révolution. Il en adopta les principes avec modération, et fut appelé, par Louis XVI, au département de la guerre, immédiatement après la journée du 20 juin 1792. Le 27 juillet il parut à l'assemblée législative pour y rendre compte de la situation militaire de la frontière du Nord, et y annonça bientôt après qu'il avait fait choix des généraux Servan, Custines, Charton et Beauharnais, pour commander au camp de Soissons : il profita aussi de cette circonstance pour justifier sa conduite relativement aux morceaux de verre qui y avaient été trouvés dans le pain des soldats. Dénoncé le 10 août, par Thuriot, comme un ennemi de la liberté, il fut décrété d'accusation, conduit à la Force, puis transféré à Orléans, et massacré à Versailles, le 9 septembre, avec les autres prisonniers de la haute cour nationale, qu'on ramenait à Paris.

ABATUCCI (*Charles*), général de division.

Issu d'une des premières familles de Corse, et fils d'un général déjà connu par des actions d'éclat, il reçut son éducation à l'école militaire de Metz, d'où il sortit en 1790 pour entrer au 2e régiment d'artillerie à pied. Après y avoir servi trois ans, il passa dans l'artillerie à cheval, que l'on venait d'organiser, et, s'étant distingué sous les yeux de Pichegru en 1794 ce général le prit pour son aide de camp. Il devint adjudant général dans la campagne de Hollande, et dirigea, en cette qualité, le premier passage du Rhin. Son activité, ses talens militaires lui valurent bientôt le titre de général de brigade. Employé depuis à l'avant garde de l'armée de Rhin et Moselle, sous les ordres du général Ferino, il se signala dans la campagne de 1796 contre les Autrichiens; donna, le 27 juin, de nouvelles preuves d'intrépidité au passage de la Lech, se jeta dans le fleuve malgré la rapidité du courant et la perte du premier peloton qui avait voulu le traverser, et conduisit ensuite l'une des attaques contre le fort de Kehl. Devenu général de division dans la même année, il fut chargé du commandement d'Huningue et de la défense de l'ouvrage à corne établi à la tête du pont de cette ville. Abatucci s'y couvrit d'une nouvelle gloire dans la nuit du 1er au 2 décembre, et fut blessé mortellement dans la grande île en face d'Huningue. Il mourut peu de jours après, ayant à peine atteint l'âge de vingt-six ans. Le général Moreau, à son retour d'Allemagne, après la conclusion de la paix en 1804, fit ériger aux environs de Bâle, un monument en l'honneur de ce guerrier, dans le lieu même où il s'était immortalisé.

ABBÉ, lieutenant général, commandant de la légion d'honneur, etc.

D'abord soldat, puis officier, et enfin colonel du 23e régiment de ligne, il se distingua dans les campagnes de la révolution par son courage et ses talens; fut employé dans la guerre de Prusse de 1807, se trouva à la bataille d'Eylau, où il fit des prodiges de valeur, et fut nommé peu après général de brigade. En 1809, il fit la campagne d'Italie contre les Autrichiens, et se signala le 17 mai au combat de Tarvis; passé en Espagne en 1810, il chassa le 12 juillet l'ennemi de la position de

Tivisar, et la défendit le 15, contre une attaque vigoureuse des insurgés. Le 19 novembre, il donna de nouvelles preuves de valeur au combat de Falset; fut chargé en décembre de la conduite d'une partie du siége de Tortose, et mentionné honorablement à cette occasion. On le vit le 25 juin 1811, au combat de Bruch, près de Figuières, charger l'ennemi avec une rare intrépidité, et le mettre en déroute. Elevé au grade de général divisionnaire, il battit dans les mois d'août et de décembre 1812, le corps d'armée du marquis de Mina, qu'il défit de nouveau à Roncal, au mois de juin 1813. A l'époque de l'évacuation de l'Espagne en 1814 il vint occuper avec sa division le camp retranché devant Bayonne, et continua de donner de nouvelles preuves de valeur. Le 19 juillet il fut nommé, par le roi, chevalier de Saint-Louis, et commandant des départemens des Basses Alpes et du Var à la fin de la même année.

ABOLIN (*G. T.*), député au conseil des cinq cents.

Homme d'affaires du marquis d'Espagne, il embrassa la cause de la révolution; fut nommé en 1795 député au conseil des cinq cents par le département de la Haute Garonne, et fit partie du nouveau tiers qu'on mêla avec les conventionnels pour former ce conseil. Il y combattit vivement, le 19 juin 1796, un projet de Dumolard, alors l'un des coryphées du parti royaliste, tendant à ôter au tribunal de l'Isère la connaissance et la poursuite des assassinats commis à Lyon, et signala à cette occasion les excès des *réacteurs thermidoriens*. Quelque temps après, mademoiselle d'Espagne le dénonça pour s'être approprié une portion de ses biens : on lui reprocha d'avoir profité de la connaissance qu'il avait des affaires du père pour spolier la fille, et de s'être fait adjuger pour 10,000 francs, des biens qui en valaient 47,000. Cette discussion, qui donna lieu à une foule de plaisanteries sur son compte, ne l'intimida point, il fit tête à l'orage, et une décision du conseil des cinq cents, du 7 octobre 1796, confirma l'adjudication qui lui avait été faite. Cependant, soit qu'il fût mû par un sentiment de justice, soit qu'il voulût désarmer l'opinion publique, qui s'était prononcée contre lui, il retira sa soumission presque immédiatement après, et renonça aux biens qui avaient causé ce scandale.

ABOVILLE (*M. F.* d'), général, ex-sénateur, pair de France, etc.

Il entra fort jeune au service, et fit sous M. de Rochambeau la guerre d'Amérique, en qualité de général d'artillerie. Il s'y distingua par des talens militaires et une bravoure peu commune; contribua particulièrement à forcer les Anglais de mettre bas les armes à Yorck-Town, continua depuis lors d'être employé dans son arme, prit peu de part à la révolution, et lors de la fuite de Louis XVI, en juin 1791, présenta néanmoins à l'assemblée nationale l'assurance de son entier dévouement. Il commanda l'année suivante l'artillerie de l'armée du Nord et des Ardennes, et publia en 1793 une proclamation contre la défection de Dumourier. Chargé ensuite de la direction de l'arsenal de Paris, et élevé au grade de premier inspecteur général de l'artillerie, après le 18 brumaire, il entra, le 15 septembre 1802, au sénat conservateur; fut ensuite décoré du titre de grand officier de la légion d'honneur, et pourvu, le 22 mai 1804, de la sénatorerie de Besançon. Depuis ce moment il resta enseveli dans la riche obscurité des travaux du sénat; fut nommé pair par le roi en 1814 puis encore pair par Napoléon en 1815, et n'ayant pas siégé dans la chambre d'alors pour cause de maladie, il fut réintégré dans la dignité de pair, et s'en trouvait encore revêtu en 1816. — Ses deux fils ont également embrassé la carrière des armes, et se sont distingués tous deux dans le service de l'artillerie. L'aîné, maréchal de camp depuis 1809, fut nommé, par le roi en 1814, commissaire près l'administration des poudres et salpêtres. Le second, commandant d'artillerie à la Fère, s'opposa, au mois de mars 1815, à la tentative des frères Lallemand sur cette place, et fit probablement manquer alors leur projet sur Paris.

ABRIAL (*Jean-Baptiste*), comte, ancien ministre, ex-sénateur, pair, etc.

Né à Annonay, département de l'Ardèche, il fit ses études au collége de Louis-le-Grand, à Paris; se fit ensuite recevoir avocat au parlement, et embrassa la cause de la révolution avec la modération qu'on lui connaît. Nommé d'abord *commissaire du roi* près l'un des tribunaux de district de la capitale, il remplaça ensuite Hérault de Séchelles à la cour de cassation, place qu'il quitta en 1799, pour aller organiser à Naples

le nouveau gouvernement républicain. A son retour il devint commissaire près l'administration du prytanée français, puis ministre de la justice, après la révolution du 18 brumaire: il fut remplacé en septembre 1802, par Régnier, et appelé au sénat conservateur. Il se livra de nouveau à son goût pour l'étude et la méditation, et fit en 1807 un voyage dans le Dauphiné, pour y visiter les fouilles de *Mons-Seleucus* et l'obélisque du *Mont-Genèvre*. Chargé en 1808 d'aller organiser les tribunaux du Piémont et d'une partie de l'Italie, il obtint ensuite la grande croix de l'ordre de la réunion. Le 4 juin 1814, le roi le créa pair de France, et cette faveur lui valut sans doute l'exclusion de Bonaparte, lors de sa seconde apparition; aussi conserva-t-il la pairie au retour de Sa Majesté. — Son fils, d'abord auditeur au conseil d'état, puis commissaire général de police à Lyon, et enfin préfet du Finistère, s'était au contraire distingué par son dévouement à la cause de Napoléon, et fut nommé de nouveau préfet, après son retour en 1815. L'arrivée du roi, au mois de juillet de la même année, l'a rendu à la vie privée.

ACLOQUE (*André-Arnoult*), négociant à Paris.

Né à Amiens d'une famille considérée dans le commerce, il vint s'établir à Paris, et y éleva une brasserie dans le faubourg Saint-Antoine. Nommé électeur à l'époque de la révolution, il se réunit à la commune, au 14 juillet 1789, et en devint l'un des représentans. Sa conduite franche, la modération de ses principes, lui valurent la présidence de son district et le commandement d'un bataillon de la garde nationale. Employé dans la journée du 20 juin 1792, au château, il ne quitta pas le roi, et au moment où la multitude pénétra dans la chambre du fond, dans laquelle ce prince s'était retiré, c'est sur Acloque qu'il s'appuya pour parler au peuple. Il échappa néanmoins aux fureurs révolutionnaires, et fut le seul parmi les commandans de la garde nationale qui ne fut point frappé de mort: il avait eu, il est vrai, le bon esprit de se réfugier à Sens, et de s'y faire oublier.

ADANSON (*Michel*), botaniste, membre de l'institut, né à Aix, en Provence, le 7 avril 1727, principalement connu par son *histoire du Sénégal*, dont il avait visité les bords à vingt et un ans, et par ses *Familles des plantes*, ouvrage de botanique fort estimé. La révolution vint détruire l'aisance dont il jouissait; mais la perte qui lui coûta le plus fut celle d'un jardin consacré depuis plusieurs années à de nombreuses expériences sur la végétation, et qui fut ravagé sous ses propres yeux. Nommé membre de l'institut, à l'organisation de ce corps savant, il écrivit au président qu'il ne pouvait s'y rendre parce qu'il *n'avait pas de souliers*. Le ministre de l'intérieur lui fit aussitôt accorder une pension. Il mourut à Paris le 3 août 1806.

ADET (*Pierre-Auguste*) ex-tribun, puis préfet et législateur.

Né à Nevers le 17 mai 1763, il fut d'abord élève d'artillerie, se livra ensuite à l'étude des sciences et, s'étant lié avec les principaux meneurs de la révolution, il fut d'abord secrétaire général de la commission envoyée à Saint-Domingue avant Polverel et Santhonax; devint en 1793, adjoint au ministère de la marine et des colonies; fut successivement envoyé de France à Genève et à Gênes d'où il passa aux États Unis d'Amérique en qualité de ministre plénipotentiaire. Quelques plaintes élevées contre lui dans les conseils, firent décréter son rappel, le 4 mars 1796; mais le directoire ayant déclaré qu'il ne pouvait trouver de sujet propre à le remplacer, il fut alors conservé dans son emploi. Un nouvel orage s'étant formé contre lui, de la part du parti *clichien*, il lui fut enfin ordonné de cesser ses fonctions, et de revenir en France. Après le 30 prairial an 7 (1799) le nouveau directoire le nomma commissaire à Saint-Domingue, avec Fauchet et Fréron; mais il refusa cette place, et la révolution du 18 brumaire n'ayant pas tardé à éclater, il fut porté au tribunat. Il y fit, en 1800, un rapport sur les prises maritimes et la course; fut élu secrétaire, puis membre de la commission des inspecteurs, et passa, en mars 1803, à la préfecture de la Nièvre. Il administra ce département pendant six ans; fut appelé au corps législatif en juin 1809; ne parut qu'une seule fois à la tribune, le 22 mars 1813, pour faire hommage au nom de son collègue Bouffey, d'un ouvrage sur l'influence de l'air, dans le développement, le caractère et le traitement des maladies; et passa depuis à la cour des comptes en qualité de conseiller. Il est aussi membre de la légion d'honneur.

Adet est excellent chimiste ; il a publié plusieurs ouvrages qui ont justifié sa réputation.

ADHÉMAR (*Jean*), lieutenant colonel au régiment de Cambresis, etc.

Issu d'une famille illustre, il prit le parti des armes, et se trouvait déjà lieutenant colonel du régiment de Cambresis et chevalier de Saint-Louis à l'époque de la révolution. Accusé en 1791 d'avoir voulu livrer aux Espagnols la citadelle de Perpignan, où son corps tenait garnison, il fut décrété d'accusation le 9 janvier 1792, puis traduit devant la haute cour nationale à Orléans. Il se trouvait encore en prison dans cette ville, lorsqu'après les massacres de septembre, de prétendus commissaires de l'assemblée législative, sous prétexte d'envoyer les prisonniers à Paris, les firent égorger à Versailles, le 9 septembre. M. d'Adhémar tomba sous les coups des assassins, ainsi que ses deux fils, officiers dans son régiment, qui, n'ayant pas voulu quitter leur père, partagèrent sa proscription et subirent son malheureux sort. — Un autre ADHÉMAR (le comte *Maurice*), qui, étant page du roi, se distingua singulièrement par son dévouement à Sa Majesté, lors des événemens des 5 et 6 octobre 1789, fut, peu de temps après, nommé sous lieutenant au régiment de Flandres. Il émigra ensuite, servit comme officier dans la cavalerie noble, fit les campagnes de l'armée de Condé, et se signala particulièrement dans la capitale lors de la restauration de 1814, dont il fut un des premiers promoteurs publics. Il suivit le roi à Gand en 1815, obtint, à son retour, le grade de colonel, et commande aujourd'hui la légion du Haut Rhin. — Son *cousin*, le comte ADHÉMAR DE CRANSAC, est aussi colonel de la légion des Deux Sèvres. — Plusieurs autres membres de cette noble famille sont également au service du roi, dans divers autres corps.

ADMIRAL (*Henri*), né à Auzolet, département du Puy de Dôme, en 1744.

Sorti d'une classe obscure, il fut d'abord domestique dans la maison du ministre Bertin, qui lui fit obtenir ensuite la place de directeur de la loterie de Bruxelles que la guerre de la révolution vint lui ravir. Désespéré et ne sachant que devenir, il résolut de périr et voulut, dit-on, entraîner dans sa chute l'un des principaux auteurs de ses maux et de ceux de la patrie. Il hésita d'abord entre Robespierre et Collot-d'Herbois, ou plutôt il voulut les immoler tous les deux ; mais la difficulté de parvenir jusqu'au premier fit qu'il donna la préférence au second. En effet, le 22 mai 1794, il attaqua Collot, au moment où il rentrait chez lui, et lui tira deux coups de pistolets qui firent long feu et ne l'atteignirent pas. Un serrurier nommé Geoffroi, devenu momentanément célèbre par cette circonstance, se mit à la poursuite d'Admiral, enfonça la porte de la chambre où il s'était retiré, et s'empara de sa personne. Interrogé sur les motifs de cette action, il répondit « que son projet était, en » assassinant ces deux membres du » comité de salut public, de délivrer » la France de deux monstres et de » sauver la république, et il ajouta » qu'il était au désespoir de n'avoir pu » réussir, parce qu'il serait devenu » l'objet des regrets et de l'admiration » de l'univers. » Barère et Couthon profitèrent habilement de cette occasion pour envelopper une foule de personnes, inconnues les unes aux autres, dans cette prétendue conspiration. La malheureuse Renaud qui s'était présentée chez Robespierre quelques jours après, pour voir, disait-elle *un tyran*, y fut comprise, ainsi que les deux Sombreuils, MM. de Sartines, madame Sainte-Amaranthe: en tout cinquante-deux personnes, traduites au tribunal révolutionnaire, comme agens de l'étranger et complices d'Admiral. Celui-ci dit avec douleur : « que de braves citoyens compromis à » cause de moi ! C'était le seul chagrin » qui pût m'atteindre ; mais il est bien » vif. » Puis se tournant vers Fouquier-Tainville : « Est-ce que vous avez le » diable au corps, lui dit-il, d'accuser » tout ce monde d'être mes complices ? » Je ne les ai jamais ni vus ni connus. » Il fut condamné à mort le 18 juin 1794, et s'écria en entendant prononcer son jugement :

Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est la devise des Français.

Il conserva jusque sur l'échafaud une contenance froide et impassible, et se refusa à tout autre aveu que celui-ci : « J'ai conçu seul mon projet, et j'ai » voulu servir ma patrie. »

AGASSE *jeune*, imprimeur et propriétaire du *Moniteur*, etc.

Il faisait partie du bataillon de Saint-Honoré lorsque ses deux frères ayant été convaincus de fabrication de fausses lettres-de-change, furent condamnés à mort et exécutés le 9 février 1790. Ses camarades, qui ne virent dans cet événement malheureux qu'une occasion de prouver la vérité de cet axiome : *les fautes sont personnelles*, s'empressèrent, sur la démission volontaire de *Beaulieu*, de le nommer lieutenant de la compagnie. M. de La Fayette le reçut lui-même en cette qualité, le plaça à ses côtés dans un repas qu'il donna exprès, et l'embrassa à plusieurs reprises, pour effacer en quelque sorte l'idée de souillure que le préjugé alors établi avait pu laisser dans son esprit. Il mourut imprimeur et propriétaire du *Moniteur*, quelque temps avant l'invasion des ennemis en France. Sa veuve a continué d'imprimer et de publier ce journal depuis qu'elle a perdu son mari.

AGIER (*Charles-Guy-François*), député aux états généraux, né le 29 août 1753.

Il était lieutenant général de la sénéchaussée du Poitou et procureur du roi à Saint-Maixent, lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du tiers état de sa sénéchaussée aux états généraux. Il s'y montra le partisan de la révolution, et vota presque toujours avec le *côté gauche*. Quoiqu'il parût peu à la tribune, il n'en était pas moins occupé dans les comités de l'assemblée nationale, et c'est lui qui provoqua en 1790 la supression des ordres monastiques, et demanda que les paroisses fussent dorénavant désignées par le nom des communes et non par ceux des saints ou saintes du calendrier. Après la session de l'assemblée constituante, il embrassa de nouveau la carrière judiciaire, et fut pourvu de l'emploi de procureur impérial près le tribunal civil de Niort, fonction qu'il exerçait encore en 1816, sous le titre de procureur du roi.

AGIER (*Pierre-Jean*) président de la cour impériale de Paris.

Né dans la capitale, il y suivit la carrière du barreau, et s'était déjà fait un nom parmi les jurisconsultes lorsque la révolution éclata. Il en embrassa la cause avec chaleur; fut nommé député suppléant de cette ville aux états généraux de 1789, puis devint membre de la commune et du comité des recherches. Chargé spécialement de poursuivre les auteurs et complices de la prétendue conspiration de la cour, *contre le peuple*, dans les journées des 13 et 14 juillet, et de celle *contre la cour*, les 5 et 6 octobre; il fit en décembre un long rapport à la commune sur ces divers événemens, et y avança la maxime alors très hardie, « que les ordres du roi ne » pouvaient servir d'excuse aux exécu» teurs de commandemens tyran» niques. » A la fin du même mois il fut élu juge du tribunal du second arrondissement de Paris, et en 1791, désigné comme candidat pour la place de gouverneur du Dauphin, alors qualifié de prince royal. La convention nationale le nomma, en janvier 1793, président du tribunal révolutionnaire en remplacement de Mouricault. Le tirage au sort l'établit bientôt après juré à la haute cour de Vendôme, pour juger Babœuf et ses complices; il se récusa dès la première séance, parce qu'il se trouvait inscrit par les prévenus sur une liste de proscription; mais sa récusation ne fut point admise, et il siégea pendant tout le procès. Après la révolution du 18 brumaire, les consuls le nommèrent président du tribunal criminel de Paris, place qu'il refusa pour accepter ensuite celle de juge en la cour d'appel, dont il est devenu plus tard l'un des présidens. Décoré en 1813 de la croix de l'ordre de la réunion par Napoléon, il fut créé, par le roi, le 23 août 1814, chevalier de la légion d'honneur. Il fut enfin confirmé dans sa place de président à la cour royale en 1816. On lui doit différens ouvrages sur les lois civiles et religieuses, et une traduction des psaumes.

AGUESSEAU (*Henri-Cardin-Jean-Baptiste*, comte d'), conseiller d'état, ex-avocat général au parlement de Paris, pair de France, etc.

Né à Fresnes, il suivit la carrière du barreau honorée par ses ayeux, et avait été reçu à l'académie française en 1789. Elu, à l'époque de la révolution, député de la noblesse du bailliage de Meaux aux états généraux, il fut un des premiers de son ordre qui se réunirent aux communes. Il ne resta cependant pas long-temps à l'assemblée nationale, et donna sa démission dès le mois de juin 1790. Au moment où une partie de la législature combinait les moyens d'établir la républi-

que, M. d'Aguesseau fut accusé, par Chabot, dans la séance du 4 juin 1792, de tenir chez lui des conciliabules secrets, et de prendre part aux manœuvres du parti royaliste pour dissoudre l'assemblée. Cette dénonciation n'eut aucune suite, et, ayant échappé heureusement aux orages révolutionnaires, il fut appelé en 1800, aux fonctions de président du tribunal d'appel de Paris. Nommé, en janvier 1803, ministre plénipotentiaire de France à Copenhague, il en fut rappelé en 1805 pour être membre du sénat conservateur. Il s'y fit peu remarquer; fut créé pair le 4 juin 1814, élu membre de la commission de la chambre chargée de la formation du réglement, et nommé ensuite du comité des pétitions dans les premiers jours de juillet suivant. L'apparition de Napoléon, en mars 1815, le rendit à la vie privée pendant trois mois; mais il reprit sa place à la chambre des pairs, après le retour du roi. Il fait aussi partie de l'institut de France.

AIGUILLON (*Armand-Vignerod* DUPLESSIS-RICHELIEU, duc d') pair de France, colonel du régiment de Royal-Pologne, cavalerie, commandant des chevau-légers de la garde du roi, etc.

Fils du duc d'Aiguillon, ministre de Louis XV, fameux par ses débats avec le parlement de Paris, par son procès contre les états de Bretagne, et par sa haine contre la reine (haine dont celui-ci avait hérité), il était du nombre des seigneurs de la cour que l'on qualifiait d'*opposans*; aussi se trouva-t-il naturellement placé dans le parti *patriotique*, lorsque la révolution éclata. Député de la noblesse d'Agen aux états généraux de 1789, il fut un des premiers de son ordre qui se réunirent au tiers état, et qui votèrent, dans la fameuse nuit du 4 août, la suppression des priviléges de la noblesse. Ses liaisons avec le duc d'Orléans le firent accuser bientôt d'être l'un des auteurs de la journée des 5 et 6 octobre et l'on alla même jusqu'à prétendre qu'il s'était rendu à Versailles, déguisé en femme. Il parut plusieurs fois à la tribune pour y proposer différentes mesures législatives, fut successivement membre des comités de vérification et de liquidation et demanda que l'assemblée nationale nommât à tous les emplois et qu'on ne pût à l'avenir être destitué sans jugement. Il se prononça fortement en avril 1790, pour la création des assignats, et parla contre l'intervention de la France dans la querelle de l'Espagne avec l'Angleterre, qu'il qualifia de piége tendu par les ministres à la constitution. Le 7 décembre il justifia avec chaleur la conduite de son père, attaquée par Cazalès, et réfuta vivement les imputations dirigées contre lui par ce député. Après la session il remplaça le général Custines dans le commandemant de l'armée employée dans les gorges de Porentruy, et s'y fit peu remarquer par ses talens militaires. La journée du 10 août 1792 avait assuré le triomphe des *jacobins;* le duc d'Aiguillon s'en plaignit à Barnave dans une lettre qui fut interceptée, et dans laquelle il traitait l'assemblée *d'usurpatrice;* ce qui motiva contre lui un décret d'accusation, qui le força de quitter la France. Il se rendit à Londres, où il se réunit aux émigrés, et travailla, dit-on, alors pour le retour d'une autorité qu'il avait tant contribué à renverser; mais soit qu'on se méfiât de lui, soit qu'il ne voulût courir aucun risque dans cette lutte, il disparut peu après de la scène politique pour se retirer à Hambourg, où il mourut le 4 mai 1800, au moment qu'il venait d'obtenir la permission de revenir dans sa patrie. On a toujours prétendu avec quelque raison, que ses motifs particuliers d'animosité contre la reine avaient seuls jeté le duc d'Aiguillon dans le parti révolutionnaire, et que son zèle se refroidit tout à fait quand il vit que sa fortune aux colonies était perdue, par suite des changemens politiques dont il avait été l'un des principaux moteurs.

ALBARADE (*N.* d') contre amiral etc., ministre de la marine sous la république.

Il embrassa la cause de la révolution avec ardeur, et fit partie du petit nombre d'officiers de la marine qui s'en déclarèrent hautement les partisans. Porté en avril 1793, au ministère de la marine et des colonies par la convention nationale, il y remplaça Monge, qui venait de donner sa démission pour se soustraire aux tracasseries des jacobins, et, quoique sincèrement ami de la liberté, d'Albarade ne put échapper non plus à leur inquiète et turbulente surveillance: il fut dénoncé par eux à l'occasion des mouvemens royalistes qui s'étaient manifestés à Marseille et à

Toulon, par suite du 31 mai 1793. De nouvelles plaintes s'élevèrent contre lui en janvier 1794, relativement à l'inexécution d'un décret qui accordait le rang de capitaine de vaisseau au lieutenant Trullé; mais les explications qu'il donna de sa conduite à cet égard ayant prouvé qu'il y avait méprise et non désobéissance, il en fut quitte pour une mercuriale, et n'en fut pas moins admis deux jours après dans la société des jacobins. Sa docilité à leurs ordres et le pouvoir qu'il leur laissa prendre, dit-on, dans ses bureaux, le conservèrent au ministère jusqu'à sa suppression, prononcée le 1er avril suivant. D'Albarade rentra dès lors dans les rangs de l'armée navale, et fut pourvu en 1796, du commandement du port de Lorient. L'incendie du vaisseau *Le 14 juillet*, lui suscita encore de nouveaux désagrémens; il fut accusé de négligence dans l'exercice de ses fonctions, destitué en mai 1798, et traduit devant une cour martiale dont les juges le déclarèrent déchu de tout commandement; mais l'époque et les circonstances de ce jugement lui donnèrent si fortement l'empreinte de l'esprit de parti, que beaucoup de personnes n'hésitèrent pas à laver d'Albarade de la flétrissure qu'on avait voulu lui imprimer. Dans la suite son rang de capitaine de vaisseau lui a été rendu; et il a même été élevé depuis au grade de contre amiral. Il habite la capitale depuis plusieurs années, et y jouit de la retraite d'officier général.

ALBERT (*Joseph-Jean-Baptiste*), baron, lieutenant général des armées, commandant de la légion d'honneur, etc., né le 28 août 1771.

Il parvint du grade de soldat à celui d'officier, par une suite d'actions glorieuses, pendant la guerre de la révolution; mérita bientôt le titre de général de brigade, et fit en cette qualité les campagnes de 1805 et de 1806 contre la Prusse et la Russie. Employé ensuite au siége de Dantzick, il se distingua particulièrement le 15 mai au combat livré près du fort de Weisschelmunde; et fut cité avec éloge pour sa conduite en cette occasion. Il ne déploya pas moins de courage et de talent dans les campagnes de 1807 et de 1808 contre l'Autriche; fut désigné au commencement de 1812 pour faire partie de la grande armée qui se portait en Russie, où il eut un commandement honorable, et contribua le 28 juillet au passage de la Drissa, en en défendant le gué contre l'ennemi. De nouvelles actions le firent remarquer de Napoléon, et il fut élevé, le 21 novembre, au grade de général de division. Il battit le 2 janvier 1813, un corps russe qui marchait sur Bonn, et le força de rétrogader. Depuis ce moment jusqu'à la publication de la paix, il ne cessa de rendre des services à la patrie, et obtint en 1814, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le commandement de la 1ere subdivision de la 19e division militaire sous les ordres de M. le comte Roger de Damas, gouverneur de la province. Il avait été présenté en 1812, comme candidat au corps législatif par le département des Hautes Alpes.

ALBERT (du Haut Rhin), député à la convention nationale.

Il était avocat à Colmar, à l'époque de la révolution. Il s'en montra le chaud partisan; fut l'un des créateurs du club patriotique de cette ville; prit part à tous ses actes révolutionnaires, et fut nommé en septembre 1792, député du département du Haut Rhin à la convention nationale. Ses liaisons avec Rewbell, son compatriote, le rangèrent bientôt du parti de la *Montagne*. Cependant il parut peu à la tribune, et lors du procès de Louis XVI, on le vit avec surprise voter la détention, le bannissement à la paix et le sursis. Cette conduite suspecte dans un montagnard, modéré il est vrai, ne lui valut néanmoins aucune persécution, et il acheva tranquillement sa carrière législative. Devenu membre du conseil des cinq cents, après la dissolution de la convention, il en sortit le 20 mai 1797. Son dévouement à Rewbell, alors directeur, et les écrits qu'il laissa publier sous son nom contre Carnot avant le 18 fructidor, lui valurent bientôt une place de juge au tribunal de cassation. Elu député au conseil des anciens par la partie scissionnaire des électeurs de Paris assemblée à l'institut en 1798, il passa au nouveau corps législatif créé après la révolution du 18 brumaire et en fit partie jusqu'en 1803.

ALBERT (du Bas Rhin), député au conseil des cinq cents.

Il exerçait la profession d'avocat en 1789, et embrassa la défense des nouveaux principes avec plus de modération que le précédent. Après avoir rem-

pli avec distinction différens emplois civils et militaires, il fut nommé en 1798 député du département du Bas Rhin au conseil des cinq cents, où il se fit peu remarquer, et se borna aux obscurs travaux des comités. Après la révolution du 18 brumaire, il passa au nouveau corps législatif institué à cette époque, jusqu'en 1803, qu'il fut appelé aux fonctions de procureur impérial près le tribunal civil de Schelestat, où il est encore aujourd'hui en qualité de procureur du roi.—Un de ses parens du même nom, substitut du commissaire du directoire exécutif près le tribunal de Metz, dénonça au conseil des cinq cents, en février 1797, les prêtres insermentés des départemens du Bas Rhin et de la Moselle, comme cherchant à y exciter des troubles. Cette accusation, qui fut relevée avec chaleur par le parti contraire, occasionna de violens débats dans l'assemblée, et fut démentie par plusieurs de ses membres. En 1800, ce même Albert fut nommé juge au tribunal d'appel siégeant à Metz.

ALBERT-DE-RIOMS (le comte d'), chef d'escadre des armées navales, etc.

Né en Dauphiné en 1740, il entra fort jeune dans la marine, et servit avec distinction dans la guerre d'Amérique. En 1779, il commandait le vaisseau le *Sagittaire*, de 50 canons, et se trouva au combat de la Grenade, où il aida le comte d'Estaing à battre l'amiral Byron. Il montait en 1781, le *Pluton*, de 74 canons, et se fit remarquer par sa bravoure et son habileté dans tous les combats que livra l'escadre de M. de Grasse, et notamment dans ceux des 9 et 12 août, si funestes à la marine française. Un conseil de guerre ayant été chargé d'examiner les causes de ces fatales journées, M. d'Albert obtint des éloges mérités et le grade de chef d'escadre. Justement estimé de ses camarades, honoré à la cour pour ses services, il commandait à Toulon en 1789, époque de nos dissentions politiques, et ne put voir de sang froid l'indiscipline s'établir, non seulement parmi les équipages des vaisseaux confiés à son commandement; mais encore parmi les ouvriers de l'arsenal. La défense qu'il fit à ceux-ci de porter la cocarde tricolore exalta leur colère au dernier point : une punition qu'il ordonna pour cause de désobéissance à ses ordres, devint le signal d'une insurrection générale contre lui. Il fut arrêté par les séditieux et conduit en prison; mais l'assemblée nationale décréta qu'il n'y avait lieu à aucune inculpation contre cet officier général, qui fut rendu à ses fonctions, et auquel le roi confia immédiatement le commandement d'une flotte de trente vaisseaux de ligne qu'on rassemblait à Brest, pour soutenir les droits de l'Espagne contre l'Angleterre. La publication du code maritime ayant de nouveau soulevé les équipages, M. d'Albert perdit l'espoir de rétablir parmi eux la subordination, et quitta la France. Arrivé à Coblentz, il offrit ses services aux princes de la maison de Bourbon, fit sous leurs ordres la campagne de 1792, et se retira en Dalmatie, après la retraite des Prussiens et la dissolution de l'armée des émigrés : il y vécut plusieurs années dans un asyle ignoré, et ne rentra dans sa patrie qu'après la révolution du 18 brumaire. Il y termina sa carrière en 1806.

ALBERTAS (d'), ancien premier président de la chambre des comptes de Provence, puis préfet des Bouches du Rhône, pair de France, etc.

Né à Aix, d'une famille illustrée dans la robe et généralement estimée dans la province, il embrassa l'étude des lois, et succéda à son père, assassiné en 1790 à la suite d'une fête civique qu'il venait de donner à ses vassaux. La marche rapide de la révolution ne permit pas à M. d'Albertas de jouir long-temps de sa place : il émigra; fit quelques campagnes sous les princes, et rentra en France après la révolution du 18 brumaire. Il y vivait dans une sorte d'obscurité, lorsque les événemens qui ramenèrent Louis XVIII sur le trône de ses pères, le lancèrent de nouveau sur la scène politique. Il fut nommé préfet des Bouches du Rhône à Marseille, le 10 juin 1814. Lors du fatal retour de Napoléon en 1815, on vit M. d'Albertas exciter le peuple à défendre la maison de Bourbon, et abandonner ensuite la France, où il ne rentra qu'après la seconde chute de l'usurpateur. Il fut créé pair de France au mois d'août 1815, sous le titre de marquis d'Albertas.

ALBIGNAC (d'), lieutenant général des armées, etc.

Né gentilhomme, il entra au service de bonne heure, et se trouvait déjà officier supérieur à l'époque de la révolution. Il commandait en 1791 les troupes de ligne en garnison à Nimes et dans tout le département du Gard,

et marcha à la tête de quelques centaines d'hommes pour comprimer les mouvemens royalistes qui s'étaient manifesté à Uzès et dans les environs. Le camp de Jalès s'était formé dans ces entrefaites; il réunit à peu près sept mille hommes, et le dispersa sans brûler une amorce. Sa conduite, en cette occasion, lui valut les éloges des administrations de ces contrées, et lui mérita le grade de maréchal de camp commandant la 9ᵉ division militaire. Il fut nommé, le 24 octobre 1791, commissaire pour la réunion du Comtat Venaissin à la France; mais des désagrémens suscités par sa rigueur excessive envers le 28ᵉ régiment d'infanterie de ligne, l'engagèrent à donner sa démission au moment même où il venait d'être suspendu de ses fonctions militaires, par le ministre de la guerre Narbonne. Cette défaveur ne fut pas de longue durée, car il fut promu au grade de lieutenant général dès le mois de mai 1792, et continua de combattre les royalistes du Gard. Il échappa aux orages de la révolution, vécut quelques années sans commandement, et fut employé en 1799 comme chef de la 11ᵉ division militaire.

ALBISSON, conseiller d'état et membre de la légion d'honneur.

Né à Montpellier en 1732, il se livra dès ses premières années à l'étude des lois, et devint bientôt célèbre, même au sein d'une ville qui renfermait déjà tant d'hommes de mérite en ce genre. Nommé ensuite membre du conseil des états du Languedoc, il ne tarda pas à publier un ouvrage important sur les lois municipales de cette province. La révolution vint l'arracher à ses occupations habituelles, et il fut successivement revêtu de divers emplois administratifs et judiciaires, qu'il remplit avec zèle et talent. Elu tribun par le sénat, pour le département de l'Hérault, en mars 1802, il se fit remarquer dans la discussion qui eut lieu relativement à la confection des divers codes de législation civile et judiciaire. Vers la fin de mai 1804, il appuya vivement la proposition d'assurer la couronne impériale dans la famille de Napoléon; il fut ensuite décoré de la croix de la légion d'honneur, et désigné en février 1805 pour remplir, au besoin, les fonctions de substitut de procureur général impérial près la haute cour. Nommé enfin conseiller d'état, une maladie longue et douloureuse le priva de l'honneur d'en remplir les fonctions, et il mourut à Paris, le 22 janvier 1810.

ALBITTE l'aîné (*Antoine-Louis*), député à la convention nationale.

Né à Dieppe, il étudiait en droit au moment de la révolution, et venait de se faire recevoir avocat, lorsqu'après avoir rempli divers emplois publics, il fut élu en septembre 1791, député du département de la Seine Inférieure à l'assemblée législative. On vit avec étonnement ce jeune légiste s'occuper exclusivement d'objets militaires, faire plusieurs rapports sur cette partie, et devenir bientôt l'un des membres les plus influens de cette assemblée. Dans les premiers mois de 1792, il dénonça avec véhémence les ministres Narbonne et Bertrand de Molleville comme ennemis de la patrie, et les accusa de vouloir exciter la guerre civile en France. Il provoqua bientôt après la démolition des villes fortes de l'intérieur, comme pouvant servir de point d'appui aux contre révolutionnaires, et fut l'un des principaux auteurs de la journée du 10 août 1792: aussi on le vit faire décréter, dès le lendemain, le renversement des statues des rois de France, de leurs piédestaux, et ordonner leur remplacement par le simulacre de la liberté. Nommé ensuite député à la convention nationale, il y porta le même esprit, et provoqua la réduction des pensions ecclésiastiques et la vente des biens délaissés par les émigrés. Accusé à son tour par M. de Narbonne d'avoir reçu des sommes pour défendre la cour, et de ne les avoir pas gagnées loyalement, il se justifia par une dénégation absolue, et n'en poursuivit que plus vivement l'exécution de ses projets patriotiques. Le 21 décembre, il s'opposa à ce que Louis XVI se choisît des conseils, vota ensuite la peine de mort contre ce prince, et rejeta successivement l'appel au peuple et le sursis. Défenseur né du soldat contre ses chefs, il sollicita plusieurs fois en leur faveur, et provoqua souvent l'examen de la conduite des généraux. Lorsque la révolution du 31 mai eut assuré le triomphe de la *montagne*, Albitte, qui l'avait favorisée de tous ses moyens, fut envoyé avec Dubois-Crancé pour réprimer le soi-disant *fédéralisme*. Il passa successivement, comme représentant du peuple, dans les corps d'armée destinés à agir contre Lyon, Marseille et Toulon; sui-

vit l'armée française qui fit la conquête de la Savoie, et traduisit le général Brunet, qui la commandait, au tribunal révolutionnaire. Le 9 thermidor vint mettre un terme à sa puissance. Des dénonciations arrivèrent de toutes parts contre lui; mais aucune ne produisit d'effet. Albitte conserva toute son assurance, et osa même se plaindre en 1795 à la convention et aux jacobins, du système de réaction et de vengeance qui se manifestait contre les députés fidèles à la patrie. L'insurrection du 1er prairial an 3, dont il était évidemment l'un des moteurs, ayant causé la chute de son parti, il fut décrété d'accusation sur la proposition de Delahaye et de Vernier; mais il eut l'adresse de se soustraire à la mort qui le menaçait, et ne fut condamné que par contumace. L'amnistie de brumaire an 4 le rendit à la vie civile. Ayant obtenu, pendant le cours de sa carrière législative, le grade d'adjudant général, il devint, après le 18 brumaire, sous inspecteur aux revues, et en exerça les fonctions jusqu'en 1812, qu'il mourut pendant la retraite de Moscou.

ALBITTE jeune, député à la convention nationale, frère du précédent.

Moins ardent que son frère et d'un caractère plus modéré, il resta bien loin derrière lui dans la carrière révolutionnaire, et serait probablement inconnu sans la grande réputation de son aîné. Nommé en septembre 1792, député suppléant du département de la Seine Inférieure à la convention nationale, il n'y entra qu'après le procès de Louis XVI, lorsqu'on appela les suppléans pour remplir les vides occasionnés par la révolution du 31 mai 1793. Il se livra aux travaux peu brillans des comités, et ne parut qu'une seule fois à la tribune, le 20 mai 1795, pour défendre son frère, accusé d'être l'un des auteurs de l'insurrection de ce jour. Il épuisa vainement toute son éloquence pour le sauver, et ne put empêcher qu'Albitte l'aîné ne fût décrété d'accusation. On assura, dans le temps, qu'il s'était un jour élevé avec une sorte de fureur contre le parterre du théâtre Français, qui applaudissait à ce vers de Chénier:

Des lois et non du sang.

Mais il est probable ou que l'esprit de parti a seul dicté cette accusation, ou qu'elle concernait son frère. Quoiqu'il en soit, Albitte jeune, devenu inspecteur de la loterie à Reims, possédait encore cet emploi en 1816.

ALEXANDRE (*Charles-Alexis*), ex-commissaire ordonnateur, tribun, régisseur des fourrages, etc.

D'abord courtier à la bourse de Paris, il se lia avec Santerre et les autres révolutionnaires de la capitale, dès l'aurore de la révolution; prit une part très active aux divers mouvemens populaires, et contribua puissamment, en qualité de chef du bataillon des Gobelins, à la journée du 10 août 1792. Bientôt employé à l'armée des Alpes en qualité de commissaire ordonnateur, puis proposé, en juin 1793, pour ministre de la guerre, il fut écarté de cette place sur les observations de Billaud Varennes et de Thuriot. Après l'échauffourée du 30 prairial an 7, qui amena Sieyes à la tête du gouvernement, Alexandre, qui avait été deux ans auparavant candidat au directoire, se contenta de la place de chef de division au ministère de la guerre sous Bernadotte, et devint enfin, après la révolution du 18 brumaire, membre du tribunat. Il s'y fit peu remarquer, ne parut qu'une seule fois à la tribune pour provoquer l'établissement des bourses de commerce, sortit de ce corps à la seconde élimination qui se fit de ses membres, fut employé aussi comme chef de division dans l'administration des droits réunis, et conserva cet emploi jusqu'à la restauration.

ALIGRE (*Étienne-François* d'), premier président au parlement de Paris, chevalier, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc.

Né en 1726, d'une famille noble et ancienne dans le barreau, il embrassa comme ses ayeux la carrière de la magistrature, et devint successivement conseiller et président à mortier. Lorsque M. de Laverdy parvint en 1768 au contrôle général des finances, il désigna au roi M. d'Aligre comme le seul homme capable de remplir avec dignité la place de premier président du parlement. On s'étonna d'abord de voir à la tête du premier corps de la magistrature un célibataire encore jeune; mais il laissa dire les censeurs, et s'acquit bientôt leur considération par la manière distinguée avec laquelle il exerça ses fonctions. Lors de l'exil de 1771, il se conduisit avec beaucoup de prudence, et sut se concilier à la fois les faveurs

de la cour et l'estime de sa compagnie. Pendant les deux années qui précédèrent la révolution, il fit à la tête de son corps plusieurs remontrances vigoureuses contre les impôts, et surtout contre les opérations du ministère, qui sapaient, disait-il, les principes monarchiques, dont il se déclara constamment le défenseur; et l'on cita même de lui dans le temps, un trait de caractère remarquable. Au moment où M. Necker exerçait le plus d'influence sur Louis XVI et sur le peuple, M. d'Aligre supplia le roi de lui accorder une audience avec le ministre; et l'ayant obtenue, il fit lecture d'un mémoire dans lequel il annonçait énergiquement la nature des événemens qui se préparaient, et les dangers qui allaient entourer le monarque. Un silence absolu régna pendant et après cette lecture; et le premier président ne reprit la parole que pour remettre sa démission, qu'il avait apportée. La révolution qu'il avait prévue ne tarda pas à éclater. A peine la Bastille était-elle prise qu'il fut arrêté, conduit à l'hôtel de ville; et il n'échappa au fatal reverbère que par le crédit d'un de ses anciens domestiques, alors officier municipal. Il émigra ensuite un des premiers, et passa en Angleterre, où il possédait, dit-on, une fortune de 4 à 5 millions sur la banque de Londres. Après avoir réalisé une partie de ses capitaux, il revint sur le continent, se fixa à Hambourg pendant quelque temps, et mourut à Brunswick en 1798. Son avarice sordide ternit pendant les dernières années de sa vie toutes ses belles qualités; mais on assure néanmoins qu'il distribua aux émigrés malheureux plus de 500,000 mille francs en prêts de diverses natures. — Son fils, devenu immensément riche par sa mort, s'attacha à la famille Bonaparte, après le 18 brumaire; devint ensuite chambellan de l'une des sœurs de Napoléon, se rapprocha néanmoins de la famille royale après la chute de l'empereur, et fut choisi, en juillet 1815, pour présider le collége électoral du département d'Eure et Loire. Il devint pair de France le mois suivant; et vota, dans le procès du maréchal Ney, pour la déportation de ce général. Il avait aussi été nommé pair par Bonaparte, en juin 1815; mais il resta sourd aux instances de Maret, qui le pressa pendant deux heures de ne pas refuser un tel honneur. On sait également comment et avec quelle fermeté il refusa sa fille à Savary et à Caulaincourt, malgré les ordres formels de Bonaparte.

ALLAFORT, député à la convention nationale.

Il fut élu vice président du district de Nontron, lieu de son domicile, dès le commencement de la révolution, et son patriotisme le fit choisir, en septembre 1792, par les électeurs du département de la Dordogne, pour les représenter à la convention nationale. Soit que ses moyens n'égalassent pas son zèle, soit qu'il craignit de compromettre son existence en se jetant à travers les partis qui la divisèrent bientôt, il garda constamment le silence pendant toute la session, et ne parut qu'une fois à la tribune lors du jugement de Louis XVI, dont il vota la mort sans appel et sans sursis. Après le 13 vendémiaire, il passa au conseil des anciens, où il garda le même silence, et d'où le sort l'expulsa le 20 mai 1797. Le directoire l'employa alors comme commissaire dans son département; mais depuis la révolution du 18 brumaire, il cessa de paraître sur la scène politique, et il est mort depuis dans l'obscurité.

ALLARD (*Marguerite-Aimée-Louis*), député à l'assemblée législative, né le 16 octobre 1750.

Il était docteur et professeur en droit à Poitiers avant la révolution, et devint, en 1790, procureur de la commune de cette ville. La modération de ses principes et la sagesse de sa conduite dans l'exercice de ses fonctions, le firent choisir, en septembre 1791, pour député du département de la Vienne à l'assemblée législative. Il s'y montra le constant ami de l'ordre, et combattit les projets de ceux qui voulaient dès lors établir la république. On le vit, dans la séance du 26 juillet, prendre part aux débats scandaleux occasionnés par la rixe élevée entre les députés Grangeneuve et Jouneau; rappeler à l'assemblée le tort qu'elle avait eu d'attenter au pouvoir judiciaire, dans l'affaire du juge de paix La Rivière, et demander qu'on ne renouvelât pas le même abus d'autorité dans la circonstance présente. Ennemi de tous les moyens violens, il ne cacha pas sa pensée sur la révolution du 10 août 1792, et fut même censuré le 19, sur la proposition de Chabot, pour avoir dit à l'assemblée, dans une discussion étrangère au sujet, qu'elle avait été forcée par la minorité

de rendre les décrets qui avaient anéanti le pouvoir monarchique en France. Il échappa néanmoins aux proscriptions révolutionnaires; devint en 1800 juge au tribunal criminel de la Vienne, et fut élu, dans les années 1803 et 1808, candidat au corps législatif.—Un de ses parens, curé de Bagneux, département de Maine et Loire, qui partageait ses principes politiques et s'était refusé à la prestation du serment civique, fut traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, pour avoir, par des écrits et des discours, provoqué le retour à la royauté, puis condamné à mort et exécuté en février 1794.

ALLARDE (*Pierre-Gilbert-Leroi*, baron d') député à l'assemblée nationale constituante.

Né à Besançon en 1749, d'une bonne famille de Franche Comté, il entra fort jeune au service militaire. Il se trouvait capitaine au régiment des chasseurs de Franche Comté lorsque la révolution éclata. Nommé député de la noblesse de Saint Pierre le Moustier aux états généraux de 1789, on vit avec surprise ce militaire s'occuper exclusivement de finance, et faire successivement plusieurs rapports très étendus sur cette matière. Devenu en janvier 1790, membre du comité des impositions, il provoqua le 15 février suivant la suppression des jurandes et maitrises, et demanda qu'il fût permis à tout citoyen de vendre et de tirer parti de son industrie en se soumettant à payer une patente proportionnelle. Le 5 mai, il combattit Rabaud-Saint-Etienne qui proposait la mise en circulation d'une certaine quantité de petits assignats, et prouva que les assertions de ce député, relativement à la circulation du papier numéraire en Angletere, étaient erronées sur beaucoup de points: ce discours, le seul de lui qui ait été goûté par l'assemblée, fut imprimé et distribué par ses ordres. Son patriotisme ne l'empêcha pourtant pas de signer la protestation du 6 octobre 1790, contre le rapport et les conclusions de Chabroud, sur les événemens des 5 et 6 octobre 1789, et de manifester son indignation contre les auteurs de ces attentats. Après la session, M. d'Allarde se jeta dans le commerce, vécut oublié pendant les époques funestes de la revolution, et ne reparut sur la scène politique qu'après le 18 brumaire qu'il fut appelé aux fonctions de régisseur de l'octroi municipal de Paris. En 1803, il déclara une faillite considérable; mais comme elle était occasionnée par le défaut de paiement de sommes que lui devait le gouvernement, cette circonstance ne fit aucun tort à sa probité et à son honneur: il mourut à Besançon en 1809. — Son fils est avantageusement connu dans la littérature agréable, sous le nom de *Francis*, et a donné au public plusieurs vaudevilles qui resteront au théâtre.

ALLART, député à la convention nationale.

Né à Revel petite commune du Languedoc, il y vivait d'une manière assez obscure, lorsque la révolution vint l'en tirer pour le lancer sur un plus vaste théâtre. L'ardeur avec laquelle il embrassa les nouvelles idées, lui valut la confiance des *patriotes* et la place de maire de Montesquieu, arrondissement de Muret. Nommé en septembre 1792, député suppléant à la convention nationale par les électeurs du département de la Haute Garonne, il n'y fut admis qu'après la chute de Robespierre en 1794. Ses principes et sa conduite politique le rangèrent nécessairement du parti de la *montagne*, et il eut part à ses succès et à ses vicissitudes. La révolution du 1er prairial en 1795, ayant entièrement abattu ce parti, Allart fut dénoncé par une société populaire du département de l'Arriége, et décrété d'arrestation. L'amnistie du 4 brumaire 1795 le rendit à la liberté.—Un autre *Allart*, médecin à Angers avait été en 1789 nommé député au tiers état de la province d'Anjou aux états généraux. Il y garda le plus profond silence; ne signa aucune protestation pour ou contre les actes de cette assemblée, et rentra doucement dans sa première obscurité après la session.

ALLASSEUR, député à la convention nationale.

Il remplissait des fonctions publiques depuis la révolution, lorsqu'il fut nommé en septembre 1792, député du département du Cher à la convention. Modéré par caractère et par principes, il ne prit aucune part active aux troubles et aux factions qui divisèrent cette assemblée, et lors du procès de Louis XVI, il émit une opinion qui fit quelque sensation et fut remarquée par les rapprochemens ingénieux qu'elle contenait sur la marche à suivre dans la

circonstance. « Rome, dit-il, chassa ses » rois et eut la liberté; César fut assassiné » par Brutus et eut un successeur; les » Anglais immolèrent leur monarque, » et bientôt ils rentrèrent sous la do- » mination d'un tyran. Je pense donc » que pour établir la liberté, *Louis* » doit être détenu jusqu'à la paix, et » à cette époque, banni du territoire » français ». Ce fut la seule fois qu'il parut à la tribune; on ne le retrouve même plus parmi les employés du gouvernement qui succéda à la convention.

ALLEMAND, comte, vice amiral, grand officier de la légion d'honneur, etc.

Né à Port-Louis, il commença par être matelot, devint ensuite pilote, et enfin officier auxiliaire dans la guerre maritime de 1778 à 1783. Promu au grade de sous lieutenant de vaisseau lors de l'organisation de 1786, la révolution l'éleva bientôt au rang de capitaine de haut bord. Il obtint en 1793, le commandement de la frégate *la Carmagnole* de 44 pièces de canon, avec laquelle il combattit la frégate anglaise *la Tamise* de 22, dont il s'empara. Il fit également plusieurs prises dans les années suivantes, et fut employé en 1798 dans l'armée navale de Brest. Nommé contre amiral après le 18 brumaire, il eut immédiatement le commandement d'une flotte de cinq vaisseaux qui tint la mer pendant plus de trois mois, et avec laquelle il prit ou coula à fond tous les bâtimens anglais qu'il rencontra. Il commandait en 1809 l'escadre française dans la rade de l'île d'Aix, et eut la douleur de la voir en partie détruire par les Anglais, à cause des mauvaises dispositions prises par les capitaines employés sous ses ordres. Élevé peu de temps après au rang de vice amiral, M. le comte Allemand fut chargé en 1810, du commandement de l'escadre de Toulon, qu'il quitta dans le mois de mars 1811 pour prendre celui d'une division de cinq à six vaisseaux dans le port de Lorient. Il fut décoré, le 7 avril 1813, du titre de grand officier de la légion d'honneur, et créé chevalier de Saint-Louis le 3 juin 1814. Il publia en 1816 un *précis historique de l'ordre militaire du Saint Sépulcre*, dont il est l'un des titulaires.

ALLENT (*Alexandre*), chevalier, conseiller d'état, aide major général, chef de l'état major des gardes nationales du royaume, etc.

Né à Saint-Omer en 1770, d'une famille honnête, mais extrêmement pauvre, il fit à l'aide de ses protecteurs, d'excellentes études, et remporta presque constamment tous les prix de classes. A l'époque de la révolution il entra dans l'arme du génie, et s'y fit bientôt remarquer par des connaissances et une intelligence peu commune. Appelé ensuite à Paris, il fut attaché au comité des fortifications de la guerre en qualité de secrétaire, et exerça ces fonctions plusieurs années de suite. Napoléon l'éleva bientôt à la dignité de chevalier, lui conféra le grade de chef de bataillon du génie, puis l'admit enfin dans son conseil d'état sous le titre de maître des requêtes. Si, sous le gouvernement de l'ex-empereur, il n'eut pas l'occasion de se faire connaître d'une manière digne de son mérite, le retour du roi lui fut plus favorable, et ses amis eurent la satisfaction de le voir devenir successivement en 1814, aide major général de la garde nationale parisienne, chef d'état major général de toutes celles du royaume, sous les ordres directs de S. A. R. MONSIEUR, puis conseiller d'état, section de la guerre. Quand Napoléon revint en 1815, M. Allent eut le bon esprit, tout en conservant sa place dans l'état major général de la garde nationale, de refuser celle de maître des requêtes qui lui avait été conférée de nouveau; de sorte qu'il n'éprouva aucune difficulté à reprendre l'exercice de ses fonctions de conseiller d'état, à laquelle d'ailleurs le roi l'appela encore par son ordonnance du 25 août 1815. Il donna sa démission d'aide major général, lorsque le comte Dessolles cessa de commander la garde nationale parisienne.

ALLIER (*Claude*), prieur curé de Chambonas.

Il se montra l'ennemi de la révolution dès son origine, et prit part à toutes les manœuvres qui eurent lieu pour rendre au roi son autorité première. Il se concerta avec un certain nombre d'hommes pensant comme lui, pour former le camp de Jalès, où se fit un rassemblement contre révolutionnaire qui menaça d'incendier tout le Midi. Désigné bientôt comme un des principaux chefs, le prieur de Chambonas fut décrété d'accusation par l'assem-

blée législative le 18 juillet 1792. Il échappa d'abord aux poursuites dirigées contre lui ; mais ayant été arrêté l'année suivante, il fut traduit devant le tribunal criminel du département de la Lozère, séant à Mende, condamné à mort et exécuté le 5 septembre 1793, avec un émigré accusé d'avoir conspiré pour ouvrir le territoire français aux Espagnols. — Son parent *Dominique Allier*, encore plus célèbre que lui, ayant également fait partie du rassemblement de Jalès, fut aussi décrété d'accusation en juillet 1792 ; mais comme il avait été chargé de porter aux princes français à Coblentz, la délibération des chefs de ce camp, il échappa d'abord à l'exécution de ce décret, et fut seulement porté sur la liste des émigrés. Il osa néanmoins reparaître en 1794, dans sa province avec le comte du Saillant, et y exciter le peuple au soulèvement. Dominique Allier, se montra encore en 1797 dans le département du Gard, où il organisa un nouveau mouvement contre révolutionnaire, et s'empara avec d'autres chefs de la citadelle du Saint-Esprit. Obligé bientôt d'évacuer le poste dont il était le maître, il erra de nouveau avec un parti dans les montagnes du Vivarais, et fut enfin arrêté, condamné à mort et exécuté en novembre 1798. Il est impossible d'avoir montré plus de courage, de zèle et de dévouement que Dominique Allier pour la cause qu'il avait embrassée. — Un autre *Allier* qui avait professé les mêmes principes politiques, périt sur l'échafaud à Lyon, en 1793.

ALLIX, comte de Freudenthal, lieutenant général des armées, commandant de la légion d'honneur.

De soldat, devenu général dans la guerre de la révolution, il passa au service de Westphalie lors de l'érection de ce pays en royaume en faveur de Jérôme Napoléon et y obtint bientôt un commandement supérieur. Dans la retraite occasionnée par les désastres de la campagne de Russie, Allix montra un courage et des talens supérieurs dans la défense du pays et comprima, en 1813, les insurgés qui levèrent alors l'étendard contre les Français : c'est à cette époque qu'il obtint le titre de comte de Freudenthal et une dotation considérable sur la cassette de son nouveau souverain. Rappelé en France par l'invasion de 1814, il ne cessa de donner des preuves de valeur en différentes circonstances, notamment, le 18 février, dans la forêt de Fontainebleau, dont il chassa les Cosaques. Elevé au grade de général de division, le 26 du même mois, il eut la gloire de défendre avec un petit nombre d'hommes, la ville de Sens contre l'ennemi. Il y commanda ensuite pour le roi, reprit du service sous Bonaparte en 1815, fut employé au Nord, comme président d'une commission extraordinaire de police à Lille, et ne put se trouver à la bataille de Waterloo. Compris dans l'ordonnance du roi, du 24 juillet, qui l'avait mis sous la surveillance de la police générale jusqu'à la décision des chambres sur son sort, il prévint la peine de l'exil prononcée par une autre ordonnance contre les dénommés dans celle du 24 juillet, en quittant la France de lui-même : il passa en Allemagne et s'y trouvait, dit-on, dans la plus profonde misère, en 1816.

ALLONVILLE (*Armand*, comte d') préfet de la Creuse, chevalier de la légion d'honneur, etc.

Fils aîné du comte d'Allonville, maréchal de camp, il était, à l'époque de la révolution, major en second d'un régiment d'infanterie, et demeura inconnu dans nos troubles politiques, jusqu'à la publication d'un écrit intitulé : *Lettre d'un royaliste à M. Malouet.* Il y pressait vivement son adversaire et, après avoir détruit tous ses sophismes, lui annonçait que la crise effrayante qui se préparait, ne lui laisserait bientôt plus d'autre alternative que de devenir exclusivement *républicain* ou *royaliste*. Il émigra ensuite, revint en France, à la suite de Louis XVIII en 1814, et fut nommé, le 22 août, préfet du département de la Creuse. La réapparition de Bonaparte du mois de mars 1815 priva quelque temps M. d'Allonville de sa préfecture ; mais après la seconde chute de cet usurpateur, le roi le nomma préfet d'Ille et Vilaine. — Ses deux oncles, l'un le *chevalier d'Allonville*, sous gouverneur du dauphin, fut tué, le 10 août 1792, en sortant du château des Tuileries, où il était resté près de son auguste élève ; l'autre, le *baron d'Allonville*, maréchal de camp, ayant émigré et pris un commandement dans l'armée des princes, fut aussi tué en combattant sous M. de Condé, vers la fin de décembre 1795.

ALLUT (*Antoine*), député à l'as-

semblée législative, natif de Montpellier.

Il était avocat à Uzès, et s'était fixé dans cette ville auprès de sa sœur, la célèbre madame Verdier. D'Alembert lui confia la rédaction de divers articles de l'*Encyclopédie*, qui firent honneur à ses talens. Nommé, à l'époque de la révolution, procureur de la commune d'Uzès, il fut élu en septembre 1791, député du département du Gard à la législative. Il fit partie de quelques comités, et ne se fit remarquer dans cette assemblée par aucune opinion bien prononcée. La révolution du 10 août 1792 l'ayant bientôt rendu à ses premières fonctions, il prit après la journée du 31 mai 1793, le parti de la *Gironde*, provoqua et signa des adresses contre la *montagne*, et fut poursuivi ensuite comme *fédéraliste*. Il avait eu le bonheur d'échapper d'abord à ses adversaires; mais ayant été arrêté et traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, il y fut condamné à mort et exécuté en juillet 1794, un mois avant la chute de Robespierre.

ALMERAS (le baron), lieutenant général des armées, commandant de la legion d'honneur, etc.

D'abord simple officier dans un bataillon de volontaires, il devint bientôt chef de bataillon, et s'étant distingué à l'armée des Alpes, dont il faisait partie avec son corps, obtint le grade d'adjudant général. En 1794, il défit un corps sarde de quinze cents hommes dans la vallée d'Aost, n'en ayant lui-même que deux cents; fut chargé ensuite d'un commandement dans les départemens méridionaux, en 1796 et 1797, où il comprima, avec beaucoup de vigueur, les mouvemens royalistes qui s'étaient manifestés dans le Gard; poursuivit Saint-Christol et Dominique Allier, chefs des bandes organisées au nom du roi, et les chassa du Pont Saint-Esprit, dont ils s'étaient emparés. Bientôt après il fut employé dans l'expédition d'Egypte, et passa sous les ordres du général Kléber. De retour en France, il fit les campagnes d'Autriche et de Prusse, et s'y étant fait de nouveau remarquer par son courage et ses talens militaires, il fut élevé, en 1810, au rang de général de brigade. Désigné pour faire la campagne de Russie, en 1812, il fut cité avec éloge pour sa conduite et son intrépidité à la bataille de la Moskowa, le 7 septembre. Il défendit également le territoire français contre l'ennemi, en 1814, et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 30 août de la même année.

ALQUIER (*Charles-Jean-Marie*), baron, commandant de la légion d'honneur, ambassadeur de France à Copenhague, ex-député aux états généraux et à la convention nationale.

Il était avocat du roi et maire de la Rochelle, lorsqu'il fut élu en 1789, député du tiers état de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux. Il y fit successivement partie du comité des rapports et de celui de la marine et des colonies; se prononça hautement en faveur du *côté gauche*, et fit, dès le 22 octobre 1789, un rapport contre l'évêque de Tréguier, qui provoquait, disait-il, les Bretons à l'insurrection contre les lois de l'assemblée nationale. Au mois de mars 1790, il dénonça l'usage du contre-seing, comme servant à favoriser l'envoi de libelles contre révolutionnaires, et fut élu secrétaire sous la présidence de Dandré. Il avait, néanmoins jusque-là, gardé une sorte de modération; mais le 17 février 1791, il fit une sortie si violente contre ce qu'il appelait les ennemis de la liberté, à l'occasion des troubles survenus dans l'île de Tabago, qu'on le regarda depuis ce moment comme un démagogue outré. Il occupa, après la session, la place de président au tribunal criminel de Versailles, et fut nommé, en septembre 1792, député du département de Seine et Oise à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI; mais demanda que son exécution fût différée jusqu'à la paix; fut envoyé en mission, à Brest, en 1793, où il se conduisit avec beaucoup de circonspection, et ne tarda pas par cela même à être remplacé par Cavaignac. Rentré dans le sein de la convention, il fit sa cour aux chefs de tous les partis, et parut n'accorder la préférence à aucun, se réservant de se prononcer suivant les circonstances. En effet, jusqu'à l'époque du 31 mai, il ne resta jamais assis à la même place pendant toute une séance. A deux heures il siégeait au *marais*, et riait avec Vergniaud; à trois il était sur la *montagne*, donnant la main à Danton, causant avec Saint-Just et n'applaudissant jamais que du pied. Chargé ensuite de la réquisition des chevaux dans les dé-

partemens de l'Ouest, il fut accusé d'y avoir fait des affaires lucratives, sans affliger personne ; aussi un dictionnaire de Hambourg prétend-il qu'il dit un jour à Jean Bon-Saint-André : « Je ne » sais pas comme vous faites, vous » autres grands faiseurs ; mais vous êtes » toujours dénoncés : c'est sans doute » parce que vous aimez à commander » aux hommes. Pour moi j'aime mieux » m'occuper des chevaux, ce sont les » meilleures gens du monde ; jamais ils » ne dénoncent, et ils mourraient de » faim sans se plaindre. » Le reste de la carrière législative d'Alquier présente peu de travaux ; mais on le voit toujours néanmoins marcher avec les événemens. Après la chute de Robespierre il tonna contre les horreurs commises dans la Vendée, et en accusa même le général Turreau. Plus tard, on le vit s'élever contre les sectionnaires vendémiairistes, et suivant toujours le vent, marcher constamment au secours des vainqueurs. Envoyé en mission auprès des armées du Nord et de Sambre et Meuse, il les suivit, à la conquête de la Hollande, en 1795 et 1796 ; revint ensuite prendre place au conseil des anciens, d'où il sortit au mois de mai 1798 ; fut nommé d'abord par le directoire exécutif, consul de France à Tanger ; passa ensuite à Munich, avec le titre d'envoyé extraordinaire, et à la suite de la dissolution sanglante du congrès de Rastadt en 1799, fut conduit de brigade en brigade jusqu'aux avant postes de l'armée française par les ordres du prince Charles. A son retour à Paris, il fut pourvu de la recette générale du département de Seine et Oise, qu'il quitta après la révolution du 18 brumaire, pour aller remplir les fonctions d'ambassadeur à Madrid, il y demeura jusqu'en 1801, passa à Naples en la même qualité ; de là, à Rome, en 1806, en remplacement du cardinal Fesch, et enfin en Suède, puis en Danemarck, où il était encore en 1814, lors du retour du roi. On assure qu'il se conduisit très bien dans ses missions diplomatiques, et qu'il se refusa formellement à l'exécution des mesures dirigées contre le pape, et exécutées depuis par des agens plus dociles. Frappé par la loi d'amnistie comme régicide, il quitta la France en 1816, et se rendit à Bruxelles vers la mi-février de cette année.

AMALRIC (*François de Sales*), chef de division à la chancellerie de la légion d'honneur, etc.

Après avoir fait de bonnes études, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un canonicat dans l'église épiscopale de Verdun. Ses talens et son caractère le firent chérir de l'évêque, qui se l'attacha bientôt en qualité de vicaire général. Doué d'une sorte d'éloquence pour la chaire, il se livra aux prédications ; fut même appelé pour prêcher devant la cour, faveur alors ambitionnée par tous les ecclésiastiques qui briguaient des bénéfices, et élu par son chapitre en 1788, membre de l'assemblée générale du clergé de France. Bientôt il embrassa les principes de la révolution avec chaleur, et fut un des premiers de son ordre qui abandonnèrent le célibat pour l'état du mariage. Il ne prit néanmoins aucune part active à nos troubles politiques, s'occupa exclusivement de littérature, et publia successivement quelques poésies fugitives, insérées dans les recueils périodiques du temps ; rédigea aussi, de 1796 à 1800, le journal intitulé : *La Clé du Cabinet des Souverains*, où l'on trouve une infinité d'articles qui prouvent son attachement aux principes de la révolution. Après la création de la légion d'honneur en 1803, il devint l'un des chefs de division de la chancellerie, et n'y fut point conservé après le retour de Louis XVIII. La seconde apparition de Bonaparte en France, en 1815, lui avait valu le poste de secrétaire général de cette administration ; mais il ne tarda pas encore à y être remplacé.

AMAR, avocat au parlement de Grenoble, trésorier de France, député à la convention nationale.

Issu d'une famille honnête, et jouissant d'une fortune assez considérable, il parut d'abord contraire à la révolution, et fut même pendant quelque temps signalé comme l'un de ses ennemis : la marche rapide qu'elle prit ensuite, et la facilité qu'elle donnait à chacun de se livrer à la fougue de son caractère, déterminèrent sans doute Amar, né violent, à se ranger parmi ses défenseurs. Elu en septembre 1792, député du département de l'Isère à la convention nationale, il y débuta par une dénonciation virulente contre les machinations de l'aristocratie dans le Bas Rhin. Combattit peu de jours après Lanjuinais, qui contestait à la conven-

tion le droit de juger Louis XVI; prétendit que, comme il ne s'agissait que de prononcer sur le fait public de tyrannie, l'assemblée était seule compétente, et vota la mort du monarque. Envoyé en mission dans le département de l'Ain, en mars 1793, il s'y livra, dit-on, à des actes de despotisme tellement révoltans, qu'il fut dénoncé à différentes reprises, par les autorités locales, et par les sociétés populaires elles-mêmes. Ses liaisons avec les chefs de la *montagne* lui procurèrent bientôt une grande influence, et ayant demandé que les *aristocrates* et les *suspects* fussent incarcérés jusqu'à la paix, il fut nommé membre du fameux comité de sûreté générale : il en devint le rapporteur habituel, et on lui doit la provocation d'une foule de mesures révolutionnaires, dont la nomenclature serait effrayante. C'est aussi lui qui, le 3 octobre, fit le rapport sur la *faction Brissot*, et livra par suite à la mort tous les députés *girondins*, dont il avait toujours été l'un des plus furieux antagonistes. On le vit ensuite réclamer successivement la mise en accusation de Buzot, l'arrestation de Mainvielle, celle de Duprat, de Lecointre-Puyraveau et d'une infinité d'autres. Bientôt après il parut à la tribune avec une nouvelle liste de victimes, prise dans son propre parti, parmi lesquelles on remarquait le capucin Chabot, Bazire et Fabre d'Eglantine. Mais en froissant ainsi tant d'intérêts, en semant la terreur et l'épouvante dans tous les cœurs, il se fit des ennemis d'autant plus dangereux, que beaucoup marchaient dans les mêmes rangs que lui. Dénoncé à son tour par Hébert qui l'accusa aux *Cordeliers*, d'être un aristocrate déguisé, un noble ennemi du peuple et un conspirateur, dont le but était de faire périr tous les amis de la liberté les uns par les autres, Amar trouva bientôt l'occasion de se venger de cette sortie sur son auteur. En effet, les *Hébertistes* ne tardèrent pas à suivre Chabot, Bazire et Fabre à l'échafaud. Ceux-ci y furent remplacés par Danton, Camille-Desmoulins et Hérault de Séchelles, qu'Amar, au nom de son comité, accusa également de conspirations contre la république. Il se prononça bientôt enfin contre Robespierre lui-même, et contribua au succès de la journée du 9 thermidor; mais toujours féroce, toujours avide de sang humain, il fit comprendre indistinctement dans la proscription, tous les membres de la commune, même ceux qui n'avaient pris aucune part aux mesures de résistance contre la convention, ou qui étaient absens lors de cette révolte. Bientôt après, le système de terreur ayant été anéanti, Amar se trouva en butte à de nouvelles dénonciations, et à peine un mois s'était-il écoulé après la mort de Robespierre, que Lecointre (de Versailles) l'accusa d'avoir été l'un des plus farouches satellites du tyran. Il se défendit encore avec audace, justifia sa conduite politique et législative, et osa même solliciter un décret portant qu'il s'était conduit d'une manière conforme au vœu national. Dans la lutte qui s'éleva depuis entre les membres de l'ancien comité de salut public et Tallien, Fréron et autres, il combattit vigoureusement pour les premiers, jusqu'à l'insurrection du 12 germinal, qu'il fut entraîné dans leur chute, puis décrété d'accusation et conduit au château de Ham en Picardie. Il y resta plusieurs mois, et fut ensuite amnistié par la loi du 4 brumaire 1796. De retour à Paris, il renoua ses liaisons avec le parti jacobin, se trouva compromis dans la conspiration *Babeuf*, et traduit à la haute cour nationale siégeant à Vendôme. Il y fut acquitté, devint encore plusieurs fois l'objet de la surveillance du directoire exécutif, et disparut tout à fait de la scène politique après la révolution du 18 brumaire. Depuis, il a vécu d'une manière obscure dans la capitale.

AMBERT (le chevalier), lieutenant général des armées, commandant de la légion d'honneur, etc.

Soldat avant la révolution, il passa successivement par tous les grades, qu'il mérita par son courage, jusqu'à celui de général de division qu'il obtint en 1793. Employé, à cette époque, à l'armée de la Moselle, sous les ordres du général Hoche, il remporta en novembre, un avantage considérable sur les Prussiens auprès d'Elbach et de Kaiserslautern. Depuis, il fit plusieurs campagnes dans lesquelles il se fit remarquer, et fut chargé de différens commandemens dans l'intérieur. Napoléon lui ayant conféré de nouveau le grade de général divisionnaire, il lui fut présenté le 4 février 1813, et lui prêta serment en cette qualité. Il eut

peu d'occasions de se distinguer pendant l'invasion, et fut décoré en 1814 de la croix de Saint-Louis, puis du titre d'officier, et ensuite de commandant de la légion d'honneur. Employé, dans le Midi, en 1815, il s'y trouvait lors du retour de Napoléon en France, et se rangea l'un des premiers sous ses drapeaux. Il signa même, le 30 juin, avec l'armée sous Paris, une adresse aux représentans dans laquelle on lisait ces phrases : « Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la nation ; » l'inexorable histoire racontera un » jour ce qu'ils ont fait pour remonter » sur le trône de France ; elle dira aussi » la conduite de l'armée, de cette armée essentiellement nationale ; et la » postérité jugera qui mérita le mieux » l'estime du monde. » Cependant Ambert mieux instruit, se soumit au roi, et ne fut point compris dans la liste des généraux rebelles à son autorité.

AMBLY (*E.-C.-A.*, marquis d'), lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Reims, etc.

Nommé en 1789 député de la noblesse de Champagne aux états généraux, il s'opposa, dès les premières séances, aux communications en commun, et voulut que chaque ordre délibérât en particulier. Une autre fois il demanda l'expulsion de l'assemblée de tout député calomniateur, et provoqua en duel Mirabeau, qui repoussait cette motion comme injurieuse au corps des représentans de la nation. On le vit aussi en 1790, combattre vivement Robespierre, qui voulait qu'on décrétât l'égalité politique pour tous les Français, et il s'opposa bientôt après, avec non moins de chaleur, à la destruction des titres et des armoiries de la noblesse. Au mois d'août il provoqua la poursuite des auteurs des journées des 5 et 6 octobre 1789, quel que fût leur rang et leur fonction, voulant par là désigner le duc d'Orléans, le comte de Mirabeau et autres députés de ce parti ; monta de nouveau à la tribune, le 10 février 1791, pour solliciter la liberté d'une chanoinesse de Meaux, qu'on accusait d'avoir distribué des libelles contre révolutionnaires, et lors de la fuite du roi et du décret du 21 juin qui ordonnait la prestation du serment civique, ajouta au sien : « Je suis fort âgé, j'avais demandé à » être employé, et j'avais été mis sur » la liste des lieutenans généraux ; mais » j'en été rayé par les *jacobins*, qui » ont mis à ma place M. de Montesquiou. Cela m'est égal ; et quoique » ma patrie soit ingrate envers moi, » je jure pourtant de lui rester fidèle. » Après la session, il émigra, et protesta auparavant contre tous les actes de l'assemblée nationale. Son grand âge ne l'empêcha point de servir dans l'armée du prince de Condé, et d'y faire même une ou deux campagnes : il est mort en pays étranger.—Un de ses neveux qui l'avait suivi au delà du Rhin, fut tué, en 1793, en servant sous ses ordres.

AMEILH, baron, maréchal de camp, commandant de la légion d'honneur, etc.

D'abord soldat dans un régiment d'infanterie, il parvint dans les campagnes de la révolution, au grade de colonel, et fut nommé général de brigade le 21 novembre 1812, pendant la retraite de Moscou. Employé dans l'intérieur, lors de la première invasion de l'ennemi en France et l'établissement d'un gouvernement provisoire, il s'empressa d'adhérer dès le 7 avril à la déchéance de Bonaparte et à l'expulsion de sa famille et le roi le décora successivement de la croix de Saint-Louis et du titre de commandant de la légion d'honeur. Lors du débarquement de Napoléon en mars 1815, il suivit d'abord MONSIEUR à Lyon. Mais il parait que dès lors il crut au triomphe certain de Bonaparte, car il resta dans la ville après le départ de S. A. R.; accepta ensuite du service de Napoléon, se rendit à Auxerre pour y exciter un soulèvement en sa faveur, et fut arrêté et conduit à Paris, où l'on se contenta de le mettre en prison. Depuis, il fit partie de l'armée, et après la seconde chute de l'usurpateur, il fut mis au nombre des généraux déclarés traîtres à la patrie, dont on ordonnait la traduction devant un conseil de guerre. Il écrivit néanmoins quelques jours après une lettre de soumission au roi, dans laquelle il reconnaissait son erreur, et sollicitait la clémence de Sa Majesté ; mais on n'y eut aucun égard. Il se sauva alors en Allemagne, chercha à passer ensuite auprès de Bernadotte, dont il avait été le compagnon d'armes autrefois, et fut arrêté à Lunebourg, au mois de mars 1816, au moment où il allait s'embar-

quer. Il fut reconduit à Hanovre, d'où l'on annonçait sa prochaine mise en liberté au moment ou nous écrivions cet article.

AMELOT (*Charles-Pierre*), membre du conseil des cinq cents, sous préfet, etc., né le 29 juin 1760.

Il exerçait la profession de médecin à Cusset, au moment de nos troubles politiques. Devenu administrateur du district de cette ville en 1791, il fut destitué en 1793, comme modéré, et ne put se soustraire à l'échafaud révolutionnaire, qu'en se faisant employer aux armées en qualité d'officier de santé. De retour à Cusset en 1795, il fut nommé procureur de la commune, passa l'année suivante à l'administration départementale de l'Allier, et fut élu en 1797, au conseil des cinq cents, d'où il sortit après le 18 brumaire. Appelé immédiatement aux fonctions de sous préfet de Montluçon, il s'y fit généralement chérir et estimer, et montra dans l'exercice de ses fonctions une probité rare et un desintéressement honorable. Remplacé, en 1815, au grand regret des habitans, il se retira dans une petite campagne près de Cusset. Le père, un frère et plusieurs autres parens de son épouse ont payé de leurs têtes leur attachement à la cause des Bourbons, et ont eu leurs biens confisqués et vendus.

AMEY, lieutenant général des armées, commandant de la légion d'honneur, baron, etc., etc.

D'abord officier dans un bataillon de volontaires, il montra des talens et du courage, et obtint un avancement rapide. Dans les premiers mois de 1793, il fut employé dans la Vendée en qualité d'adjudant général; il passa en novembre de la même année à l'armée des Alpes, avec le grade de général de brigade, fit successivement plusieurs campagnes et fut aussi, différentes fois, chargé de commandemens militaires dans l'intérieur. En 1809 il faisait partie de l'armée française en Espagne, et se distingua particulièrement au siége de Gironne. Désigné ensuite pour servir à la grande armée en 1812, il fit la campagne de Russie sous les ordres du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, donna de nouvelles preuves de courage pendant la retraite, et fut cité pour sa conduite militaire aux combats de Polotsk les 18 et 19 octobre de la même année. Le 19 novembre il fut élevé au grade de général de division, et décoré de la croix de Saint-Louis le 8 juillet 1814. Il obtint ensuite un commandement dan la 21e division militaire, sous les ordres du maréchal Macdonald.

AMYON-DE-POLIGNY, député à la convention nationale.

Propriétaire obscur de la Franche Comté, il embrassa la cause de la révolution avec ardeur; remplit successivement les fonctions de maire et d'administrateur du district, et fut nommé en septembre 1792, député du département du Jura à la convention nationale. Il s'y fit peu remarquer, travailla dans les comités contentieux, et vota en janvier 1793, la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis. Cette preuve de dévouement à la cause républicaine aurait dû nécessairement lui valoir la confiance de la *montagne;* mais ayant protesté contre la révolution du 31 mai, qui proscrivait le parti de la *Gironde*, il fut décrété d'arrestation quelques jours après, et mis au nombre des soixante-treize députés proscrits pour s'être montrés contraires à cette journée. Rentré dans le sein de la convention après la mort de Robespierre, il passa sous la constitution de l'an 3 au conseil des anciens, et en sortit au mois de mai 1797. Rentré dans sa première obscurité, il est mort dans sa province.

ANDLAW DE HOMBOURG (*Frédéric-Antoine-Marc*, baron d'), maréchal de camp, député aux états généraux, chevalier de Saint-Louis, etc.

Né en 1736 d'une famille illustre de la province d'Alsace, il prit de bonne heure le parti des armes, et se trouvait déjà maréchal de camp à l'époque de nos troubles politiques, après avoir été lieutenant colonel du régiment de Royal-allemand. Nommé en 1789, par la noblesse de Haguenau, dont il était grand-bailli d'épée, député aux états généraux, il s'y fit peu remarquer, et vota néanmoins avec le *côté gauche* dans les occasions les plus importantes. Il échappa aux périls de la révolution, présida pendant quelque temps le district d'Huningue, vécut ensuite dans la retraite, et fut présenté à Napoléon le 4 août 1811.— Son frère, prieur abbé de Murbach, aussi député du clergé du bailliage de Colmar, aux états généraux, y tint à peu près la même conduite politique, et signa néanmoins la protes-

tation du 19 avril 1790, contre le décret du 13 du même mois, sur la tolérance en matière de religion.—Plusieurs personnes de cette famille se sont attachées à la cause de Bonaparte, et l'ont servi dans divers emplois tant civils que militaires.

ANDRÉ (*Claude*), évêque de Quimper et chanoine de Saint-Denis.

Né à Montluel, département de l'Ain, le 30 mai 1743, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut ensuite pourvu d'un canonicat dans l'église cathédrale de Troyes. Ayant eu le bonheur d'échapper aux orages de la révolution, il fut choisi à la suite du concordat pour remplir le siége épiscopal de Quimper, et sacré le 9 mai 1802. Des démêlés avec le préfet l'engagèrent à donner sa démission en 1805. On lui conserva néanmoins son traitement, comme un hommage rendu à ses vertus, et il fut nommé chanoine de la chapelle de Saint-Denis en 1806.—Son frère, notaire à Lyon, ayant été compromis par des papiers trouvés dans les appartemens du roi après la journée du 10 août 1792, fut décrété d'arrestation par la convention le 2 décembre de la même année. Il échappa d'abord aux poursuites de ses ennemis; mais ayant été pris après le siége de Lyon, il fut traduit à la commission révolutionnaire établie dans cette ville, condamné à mort et exécuté en janvier 1794: il était âgé de quarante-un ans, et né aussi à Montluel.

ANDRÉ (*Noël-Chrysologue*), capucin et célèbre géographe, né à Gy, département de la Haute Saône, le 6 décembre 1728.

Il est l'auteur de plusieurs *planisphères* estimés, d'une *carte de la Franche Comté* et d'une *Théorie de la Terre*, dans laquelle il réfute le système de Buffon. Il corrigea aussi le baromètre de Réaumur. Après avoir beaucoup fait pour les sciences et rien pour sa fortune, le père Chrysologue éprouva des besoins qui le forcèrent de se défaire de ses instrumens de mathématiques et de ses livres, et il en était même réduit à vendre les planches de ses planisphères, lorsque le préfet de la Haute Saône, instruit de la malheureuse position de ce savant géographe, sollicita et obtint pour lui du gouvernement une pension de 600 francs: il termina ses jours dans sa patrie, le 8 septembre 1808.

ANDRÉ (de la Lozère), député au conseil des cinq cents.

Il avait peu marqué dans la révolution, lorsqu'il fut nommé en septembre 1795, député du département de la Lozère au conseil des cinq cents, pour y remplacer le tiers des conventionnels sortis par la voie du sort. Il s'y montra, dès son début, en ennemi prononcé des *jacobins*, et ayant été appelé le troisième dans la séance du 21 janvier 1796, pour prêter le serment de *haine à la royauté*, il dit: « Je jure haine à la » royauté et à toute espèce de tyrannie, » quel que soit le masque dont elle vou» lût se couvrir; car le tyran coiffé d'un » bonnet rouge me fait autant d'horreur » que le tyran couronné. » A la fin du même mois, il attaqua avec beaucoup de chaleur la loi du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques les parens d'émigrés. Le directoire, effrayé des progrès de l'esprit royaliste en France, ayant ensuite proposé de soumettre les électeurs à la prestation du serment de haine à la royauté, André s'éleva avec beaucoup de véhémence contre cette proposition. Tant de combats rendus en faveur de la royauté ne firent qu'accélérer sa perte, aussi fut-il compris l'un des premiers dans la proscription du 18 fructidor, frappé de déportation, il eut le bonheur de se soustraire aux poursuites rigoureuses dirigées contre lui, et se réfugia en Allemagne. Rappelé par les consuls, après la révolution du 18 brumaire, il fut envoyé en surveillance à Toulouse, où il résida quelque temps; il obtint ensuite la permission de retourner dans son département. Créé noble par lettres patentes du 18 août 1814, et décoré peu de temps après de la croix de légionnaire, et fut nommé membre de la chambre des députés en 1815.

ANDRÉ (du Bas Rhin), député au conseil des cinq cents.

Il était homme de loi et magistrat à l'époque de la révolution, il devint alors juge au tribunal civil de Colmar. Il fut nommé en mai 1798, député du département du Bas Rhin au conseil des cinq cents, pour compléter le vide opéré par la révolution du 18 fructidor de l'année précédente. Il eut bientôt l'occasion de manifester ses opinions républicaines; il s'éleva contre les maisons de jeu, qu'il qualifia de *repaires du crime et d'attentat à la morale nationale*. On le vit aussi, en septembre, tonner

contre le directoire qui sollicitait la prorogation de la loi répressive de la presse, loi dont il démontra l'inutilité. Il attaqua ensuite le projet de l'impôt sur le tabac, comme étant contraire aux progrès et à la liberté de l'agriculture, et vota en 1799, pour que les biens du culte protestant fussent aussi nationalisés, comme mesure de justice distributive à l'égard des religions. Une nouvelle sortie contre les maisons de jeu, et un rapport qui en formait le complément, terminèrent à peu près la carrière législative d'André; car s'étant montré opposé à la révolution du 18 brumaire, il fut compris dans le nombre des députés exclus du corps législatif après cet événement. Il reparut néanmoins en 1811 sur la scène politique, et fut alors nommé juge en la cour de Colmar, dont il exerçait encore les fonctions en 1816.

ANDREI (*Antoine-François*), littérateur et député à la convention nationale.

Né en Corse, il vint de bonne heure à Paris, et ayant du goût pour la littérature légère, il s'attacha au théâtre Buffa de MONSIEUR et y donna plusieurs pièces traduites de l'italien. Ses principes politiques touchant la révolution le firent choisir, en septembre 1792, par les électeurs de Bastia, pour représenter le département de la Corse à la convention nationale. Il y professa pourtant un système modéré, s'y fit peu remarquer par son éloquence, et vota dans le jugement de Louis XVI pour l'appel au peuple, la détention du monarque jusqu'à la paix, et le sursis à son exécution. S'étant rangé ensuite du parti de la *Gironde*, il fut entraîné dans sa chute après le 31 mai 1793, décrété d'arrestation le 3 juin, et conduit dans une maison d'arrêt avec la majeure partie de ses soixante-treize collègues. La mort de Robespierre le rendit à la liberté: il rentra dans le sein de la convention, passa ensuite au conseil des cinq cents lors de sa création, et en sortit le 20 mai 1797. Il mourut peu de temps après dans l'obscurité.

ANDRÉOSSY (*Antoine-François*), lieutenant général des armées, ex-ambassadeur, pair, etc.

Il est né le 6 mars 1761, et descend de l'un des auteurs du fameux canal du Languedoc. Il servit d'une manière distinguée en Italie, pendant la campagne de 1796. Devenu général de brigade, il donna, le 19 mai 1797, une nouvelle preuve d'intrépidité au passage du Lisonzo, qu'il traversa deux fois à pied. Il fut aussi de l'expédition d'Egypte, où ses travaux et ses talens furent encore utiles à la patrie. Il revint en France avec Bonaparte, en 1799. Il le seconda puissamment dans la journée du 18 brumaire, en remplissant les fonctions de chef d'état major, fut mis ensuite par le maréchal Berthier, à la tête d'une division nouvelle formée dans le ministère de la guerre, et qui, sous le nom de 4[e] *division*, comprenait l'administration de l'artillerie et du génie, et joignit encore à cette place celle de commandant d'artillerie à Strasbourg. Elevé, en 1801, au grade de général de division, et nommé directeur du dépôt général d'artillerie, il fut, bientôt après, choisi pour remplir le poste à la fois honorable et délicat de ministre de France près Sa Majesté Britannique. De retour à Paris, il fut décoré du titre de grand officier de la légion d'honneur, et présida le collége électoral du département de l'Aude, qui l'élut candidat au sénat conservateur. Lors de la reprise des hostilités, en septembre 1805, il suivit Napoléon en Allemagne, partagea la gloire et les dangers de cette campagne, et resta ensuite à Vienne, après la paix, comme ministre plénipotentiaire de France. Ses efforts pour maintenir une harmonie durable entre les deux états furent inutiles, et la guerre ayant recommencé en 1809, il fut nommé, le 10 mai, gouverneur de la capitale de l'Autriche. Appelé au conseil d'état en février 1810, et chargé de présider la section de la guerre, il obtint, peu de temps après, la dignité de grand chancelier de l'ordre des trois toisons et l'ambassade de Constantinople. Il y défendit de son mieux les intérêts de la France contre les intrigues de la coalition de 1813, et sut à la fois s'y faire chérir et respecter. Après la restauration, il fut remplacé par le marquis de Rivière. Le retour de Bonaparte, en mars 1815, valut à Andréossy la dignité de pair, qu'il ne put conserver long-temps. Il est auteur d'un ouvrage sur le canal du Languedoc, et a publié sur l'Egypte plusieurs mémoires aussi précieux pour la nouveauté des faits que pour l'exactitude des observations qu'ils renferment.

ANDRIEUX (*Marie-Martin-Antoine*), adjudant général, né à Limoux,

département de l'Aude, le 25 mars 1768.

Il entra au service en 1791 comme capitaine dans le 1er bataillon de l'Aude, et donna bientôt les preuves du plus grand courage. Le 22 septembre 1793, il sauta à la tête de cent hommes dans une redoute ennemie; fut nommé, le 6 septembre 1795, adjoint aux adjudans généraux, puis chef de bataillon le 8 décembre 1797, et enfin promu, en 1799, au grade d'adjudant général chef de bataillon. Il rendit de grands services à l'armée d'Italie, notamment au passage du Mincio et pendant le blocus de Gênes, et ce fut lui que le maréchal Masséna chargea de négocier la capitulation de cette ville qui, en reconnaissance, lui donna un sabre magnifique. La paix vint ensuite lui procurer quelques instans de loisir qu'il consacra à la rédaction d'une relation de la défense de Gênes; mais il fut obligé d'interrompre ce travail pour faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, dans laquelle il donna de nouvelles preuves de valeur, et mourut dans le courant de 1802, victime de l'épidémie qui ravagea cette colonie.

ANDRIEUX (*François-Guillaume-Jean-Stanislas*), ex-tribun, membre de l'institut national, etc., etc.

Attaché au duc d'Uzès à l'époque de la révolution, en qualité de secrétaire, il débuta dans la littérature par des productions fugitives qui furent accueillies du public avec intérêt. Il donna ensuite *Anaximandre*, pièce en un acte, et les *Etourdis*, comédie estimée et souvent jouée. Elu en 1798, par la portion de l'assemblée électorale du département de la Seine séant à l'intitut, député au conseil des cinq cents, il y prononça, le 21 avril, un discours très étendu sur les écoles primaires et sur le mode de nomination des instituteurs par la voie des élections, et fit ensuite la motion alors très scandaleuse que les gens de lettres et les membres de l'institut national pussent cumuler plusieurs traitemens. Devenu tribun après la révolution du 18 brumaire, il fit, le 25 février 1800, un rapport sur le projet de loi présenté par les consuls, tendant à fermer la liste des émigrés; combattit en mars un projet favorable au droit de tester, comme contraire au premier droit de la nature, qui veut l'égalité entre tous les enfans d'un même père; fut ensuite élu secrétaire du tribunat le 21 juillet, et porté à la présidence deux mois après. Le 15 vendémiaire an 9, il attaqua la validité de l'arrêté du conseil d'état relatif aux créances des fermiers généraux, et conclut à ce que cet acte fût déféré au sénat conservateur comme inconstitutionnel. Andrieux se montra également en opposition avec les projets du conseil d'état dans plusieurs autres circonstances, et sortit du tribunat peu de temps après. Là se borna sa carrière politique. Il se livra de nouveau à son goût pour la littérature, et publia depuis, différens opuscules. On lui a attribué, et il ne s'en est pas défendu, une plaisanterie assez gaie, à l'occasion de l'éclat que produisit à Paris le refus fait par le curé de Saint-Roch d'enterrer mademoiselle Chameroy, danseuse de l'Opéra. Cette satire philosophique avait pour titre: *Saint-Roch et Saint-Thomas*. Il est encore aujourd'hui professeur de littérature à l'école polytechnique, et a donné en 1816, au théâtre, la *Comédienne*, qui a eu beaucoup de succès.

ANGRAN-D'ALLERAY (*Denis-François*), lieutenant civil au Châtelet, etc.

Né à Paris, en 1715, de parens illustrés dans la robe, il suivit la même carrière. Il occupa la place de conseiller au parlement en 1735. Il devint ensuite procureur général du grand conseil en 1746, et enfin lieutenant civil au Châtelet de Paris le 29 décembre 1774. Il y acquit une réputation d'intégrité et de désintéressement que peu d'hommes en place ont su mériter, et consacra souvent une partie de ses revenus à acquitter les dettes de malheureux débiteurs qu'il venait de condamner comme juge. Nommé en 1787 membre de l'assemblée des notables, il quitta à la révolution, sa place de lieutenant civil et vécut ensuite tranquille au sein de sa famille. Il ne put néanmoins échapper aux proscriptions dirigées contre les royalistes en 1793: il fut d'abord arrêté comme suspect, puis mis en prison, et enfin traduit au tribunal révolutionnaire. Interrogé par un des jurés s'il n'avait pas, au mépris de la loi, entretenu une correspondance avec ses enfans alors émigrés, il répondit: « Je connais une loi » plus sacrée encore, celle qui ordonne » aux pères de secourir leurs enfans. » Cet aveu, qui aurait désarmé d'autres juges, ne toucha pas ceux-ci, et il fut condamné à mort et exécuté le 28 août

1794, à l'âge de soixante-dix-huit ans. M. de Puységur, auteur dramatique, a rendu un hommage public à sa mémoire, en prenant un des traits d'humanité dont sa vie est remplie, pour sujet d'un drame intitulé: *Le Juge bienfaisant*.

ANGREMONT (*Louis-David* Collenot d') chevalier de Saint-Louis.

Issu d'une famille noble, il entra au service, et se trouvait capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis à l'époque de la révolution. Il émigra d'abord, et revint ensuite à Paris, dans l'espoir d'y servir plus utilement la cause des Bourbons. Muni de pleins pouvoirs des princes, il recrutait pour eux dans la capitale, et fut signalé plusieurs fois comme un agent très actif et très dangereux. La journée du 10 août 1792 détruisit la monarchie et proscrivit ses défenseurs; M. d'Angremont fut arrêté et livré immédiatement au tribunal dit du *dix-août*, qui le condamna à mort comme embaucheur pour l'armée de Condé et comme ennemi du peuple. Il fut exécuté sur la place du Carrousel avec M. Delaporte, intendant de la liste civile, et Durosoy, auteur d'écrits royalistes, connu depuis long-temps par son dévouement à la cause du monarque.

ANISSON-DUPERON (*Etienne-Alexandre-Jacques*), directeur de l'imprimerie royale.

Né à Paris en 1748 de parens riches et qui s'étaient fait un nom dans la typograghie, il fut nommé en 1783 directeur de l'imprimerie royale. Il possédait une fortune immense à l'époque de nos troubles politiques. Ses relations avec la cour l'ayant fait considérer comme un ennemi de la révolution, il eut dès lors beaucoup de désagrémens dans l'exercice de sa place, et au mois de décembre 1790, un décret lui ordonna de déposer aux archives l'état des effets existans à l'imprimerie royale. Il s'était prudemment retiré à la campagne pendant le régime de la terreur; la haine de ses ennemis l'y suivit, et il fut amené prisonnier à Paris en l'an 2. Les efforts qu'il fit pour obtenir sa liberté, et les sommes qu'il distribua, dit-on, parmi les membres des autorités de Corbeil et de Ris où il avait ses propriétés, causèrent bientôt sa perte. Traduit au tribunal révolutionnaire, il y fut condamné à mort, et exécuté le 25 août 1794. — Son fils aîné ayant été attaché en 1809 au conseil d'état en qualité d'auditeur, fut chargé de la direction de l'imprimerie impériale avec le titre d'inspecteur. Il obtint aussi, après le rétablissement du roi sur le trône de France, la qualité de maître des requêtes, et l'importante fonction de directeur de l'imprimerie royale.

ANQUETIL (*Louis-Pierre*), historien, membre de l'institut de France, né à Paris le 21 janvier 1723.

Etant curé de la Villette près de Paris, il fut renfermé à Saint-Lazare pendant le régime de la terreur. Il fut de l'institut dès la formation de cette compagnie savante, puis bientôt après attaché au ministère des relations extérieurs. Ses ouvrages les plus connus sont: *l'Esprit de la ligue*, *l'Histoire universelle*, *Motifs des traités de paix*, *l'Intrigue du cabinet sous Henri IV*, *Histoire de France*, *depuis les Gaules*. Lorsqu'il commença cette dernière histoire, il avait près de quatre-vingts ans. Malgré son grand âge, il travaillait régulièrement dix heures par jour, et méditait encore les plus grandes entreprises littéraires. Il mourut le 6 septembre 1808.

ANQUETIL-DUPERRON (*Abraham-Hyacinthe*), membre de l'académie des belles lettres et de l'institut de France, né à Paris le 7 décembre 1731, et frère du précédent.

Il fit en 1755 le voyage de l'Inde, par zèle pour les sciences et sur-tout pour les langues et les coutumes orientales qu'il voulut étudier sur les lieux. Il revint à Paris en 1762 sans fortune; mais riche de cent quatre-vingts manuscrits et d'une nombreuse collection d'objets rares. Il a publié divers ouvrages estimés. La révolution rompit toutes ses liaisons; il s'enferma dans son cabinet et n'eut plus d'autres amis que ses livres, ni d'autres délassemens que le souvenir de ses chers Brahmes. Il avait été nommé membre de l'institut; il donna sa démission en 1804, pour ne pas prêter serment de fidélité à Bonaparte lors de son élévation à l'empire, et dit à ses amis: « *il me* » *privera de ma place; mais je n'ai* » *besoin que de cinq sous par jour, et j'ai* » *tout juste de quoi vivre encore deux ans:* » *c'est plus qu'il ne m'en faut.* » En effet il mourut le 18 janvier 1805.

ANSON (*Pierre-Hubert*), député aux états généraux, né à Paris le 18 juin 1744.

Il fut, avant la révolution, directeur général des vingtièmes, puis receveur des finances, et devait cette place à M. d'Ormesson dont il avait été le précep-

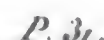
teur. Nommé député aux états généraux de 1789, il ne prit part qu'aux travaux relatifs à l'administration des finances, sur lesquelles il possédait les notions les plus précieuses. Tous ses rapports à l'assemblée nationale, qui furent tantôt admirés, tantôt en butte à la critique, ne traitaient en effet que des impôts, de l'aliénation des biens nationaux, du paiement des rentes et des dettes de l'Etat. On le vit occuper, dans la suite et successivement, les places de membre du comité des finances, de trésorier des dons patriotiques, d'inspecteur du trésor et d'administrateur des postes. Pendant la terreur il se tint caché chez un jacobin, auquel il paya depuis, avec exactitude, une pension qu'il lui avait promise. Anson joignait à de profondes connaissances financières, des talens en littérature. On lui doit: les *Anecdoctes sur la famille Lefèvre*, de la branche d'Ormesson; deux *Mémoires historiques sur les villes de Milly et de Nemours*; la comédie des *deux Seigneurs*; l'*Alchimiste*, qu'il composa avec M. Hérissant; la traduction en vers des *Odes d'Anacréon*, et celle des *Lettres de milady Montague*, etc. Il mourut à Paris le 20 novembre 1810, des suites d'une indigestion. C'est peut-être le premier poëte qui soit mort ainsi.

ANTHOINE (*François-Paul-Nicolas*), député aux états généraux et à la convention nationale.

Lieutenant général du bailliage de Boulay au moment de nos troubles politiques, il fut nommé en 1789, député du tiers état du bailliage de Sarguemines aux états généraux, et s'y montra zélé partisan des principes révolutionnaires. Au commencement de 1790, il rendit compte de l'affaire suscitée à Danton par le Châtelet de Paris, et demanda la mise en accusation de ses membres. On le vit, dans la séance du 5 avril, parler en faveur de l'institution des jurés, sans laquelle il déclara qu'il ne pouvait y avoir de constitution libre. Il publia ensuite une lettre à M. Necker, sur l'opinion de celui-ci contre la suppression des titres honorifiques; présenta un projet d'organisation du tribunal de cassation, et fit prononcer à la séance du 9 novembre au soir la mise en liberté d'un officier nommé *Meslé*, qui colportait des écrits contre l'assemblée. Il appuya vivement en 1791 la suppression des ordres de chevalerie, et proposa pour le roi et la famille royale la distinction d'un *ruban tricolore*. Après la dissolution de l'assemblée constituante, il alla exercer les fonctions de maire à Metz, parut à la barre de l'assemblée le 24 décembre, et prétendit que l'abbé de Fiquelmont y avait été massacré, par suite des intelligences que les frères du roi et le marquis de Bouillé entretenaient dans cette ville. Après la journée du 10 août 1792, dans laquelle on le vit armé d'un sabre se porter contre le château, Quinette fit rapporter le mandat d'arrêt lancé contre lui à cette occasion. Il fut élu, en septembre de la même année, député du département de la Moselle à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI en ces termes: « *Sur mon honneur, Louis mérite la » mort* ». Pendant l'hiver de 1793, il fut envoyé dans le département de la Meurthe, et fut ensuite accusé par Salles de vexations dans l'exercice de son proconsulat. Revenu à Metz par congé, il y mourut au mois de mai 1793, et légua tous ses biens à la nation. La convention décréta que sa mémoire était chère aux Français, et refusa son legs.

ANTIBOUL (*Charles-Louis*), député à la convention nationale, né à Saint-Tropez en 1753.

Il était homme de loi à l'époque de la révolution, devint administrateur du département du Var, et fut nommé, en septembre 1792, député de ce département à la convention nationale. Lors du procès du roi en 1793 il refusa de prendre la qualité de juge de ce monarque, et se bornant à l'opinion qu'il pouvait avoir comme homme, et sous le rapport uniquement politique, il prononça *oui* sur la question: « Louis est-il coupable? » Il vota ensuite pour la détention, et sur la question du sursis, répondit: « *ni oui, » ni non.* » Ayant été envoyé en mission en Corse, il aborda à son retour au port de Marseille, et il y fut arrêté et interrogé par les sections insurgées à l'occasion des événemens du 31 mai 1793: l'armée de Cartaux, qui s'empara de cette ville le 25 août, le mit bientôt en liberté. Décrété d'arrestation le 7 septembre, pour avoir, disait-on, compromis la dignité nationale dans son interrogatoire à Marseille, puis envoyé au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort comme complice de la faction de la *Gironde*, et exécuté le 9 brumaire an 2. Son véritable crime était



M. ANTOINETTE, Reine

AUGEREAU.

GRACCHUS BABŒUF.

BAILLY, Maire de Paris.

BARBAROUX.

BARERE.

BARNAVE.

BARRAS.

ALEX. DE BEAUHARNAIS.

BEAUMARCHAIS.

son attachement connu pour Vergniaud et Guadet, et sa haine prononcée contre les *jacobins*.

ANTOINETTE DE LORRAINE (*Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne*), archiduchesse d'Autriche, fille de l'impératrice Marie-Thérèse et sœur des empereurs Joseph II et Léopold II, née à Vienne en 1755.

Elle fut mariée le 16 mai 1770 à *Louis*, dauphin de France, depuis Louis XVI, et couronnée à Reims le 11 juin 1775. Devenue ensuite reine de France, Marie-Antoinette réforma d'abord, et malheureusement peut être, l'étiquette de la cour, et se laissa ensuite entrainer par ses goûts pour la vie privée. Long-temps avant la révolution, des méchans avaient accablé la reine de calomnies, et l'avaient désignée de longue main à la haine populaire; mais ce fut surtout lors de l'affaire du collier, que ses ennemis firent les plus grands efforts pour la perdre dans l'esprit des Français. En 1789, on l'accusa presque publiquement d'avoir déterminé les mesures militaires prises contre l'assemblée nationale avant le 14 juillet; et l'on aigrit tellement les esprits contre cette princesse, que la multitude furieuse qui se porta à Versailles le 5 octobre, avait spécialement le projet de l'assassiner. Des brigands pénétrèrent en effet dans son appartement, et crurent la surprendre au lit; mais grâce à la résistance de ses gardes, la reine, avertie du danger qui la menaçait, avait eu le temps de se réfugier presque nue dans l'appartement du roi. Après que le calme eût été rétabli et les meurtriers dispersés, elle fut obligée de se montrer au peuple, tenant le dauphin dans ses bras, et fut alors accueillie par de nombreux applaudissemens. Interrogée dans la suite par le président du tribunal révolutionnaire, sur les circonstances secrètes de cette journée qui avait presque à la fois éclairé son assassinat et son triomphe, elle répondit : « J'ai tout vu, tout entendu, et j'ai » tout oublié. » Conduite à Paris avec le roi après ces terribles événemens, elle reçut aux Tuileries des témoignages du plus vif intérêt, et saisit habilement toutes les occasions de se populariser. Elle promit aux indigens la restitution de leurs effets engagés au Mont de Piété; quelques jours après elle envoya des secours à la veuve du nommé *François*, boulanger, qui venait d'être tué dans une émeute; se montra plusieurs fois au peuple, l'année suivante, et visita successivement les Enfans-Trouvés et la manufacture des Gobelins. La fuite du roi fut résolue; elle partit le 20 juin 1791, avec ce prince, fut arrêtée à Varennes, puis reconduite à Paris, et mise sous une garde particulière. Devenue libre par l'acceptation de la constitution, elle fut de nouveau signalée dès le mois de mai 1792, comme dirigeant un *comité autrichien*, dont l'existence n'a jamais été démontrée. La funeste journée du 10 août vint mettre le comble à ses malheurs : à peine était-elle entrée dans la tour du Temple, que Chabot l'accusa d'avoir excité les Suisses à tirer sur le peuple. A compter de cette époque, cette infortunée princesse servit de but à toutes les fureurs, et la convention décréta enfin, le 1er août 1793, à la suite d'un rapport de Barère, sa traduction devant le tribunal révolutionnaire. La commune la fit alors dépouiller de ses joyaux et transférer de la tour du Temple dans les prisons de la Conciergerie, puis renfermer dans une espèce de salle noire appelée la *chambre du conseil*. Elle trouva d'abord quelques adoucissemens à ses maux dans l'humanité du concierge nommé *Richard;* mais ses persécuteurs ne lui laissèrent pas longtemps cette consolation, et elle fut plongée dans un cachot, où un gendarme la gardait à vue nuit et jour. Ce fut le 14 octobre 1793 qu'elle parut, pour la première fois, au tribunal de sang qui devait ordonner son supplice. Elle entendit avec calme la lecture de son acte d'accusation et les faits articulés contre elle par plusieurs témoins, notamment par Hébert, et celui-ci osa même l'accuser d'avoir prodigué à son fils des caresses incestueuses. Comme elle gardait le silence sur cette infâme et révoltante accusation, le président l'interpella d'y répliquer. Elle se leva avec dignité, et dit : « Si je n'ai pas » répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère : j'en appelle, » ajouta-t-elle vivement émue, à » toutes celles qui peuvent se trouver ici. » Après les débats, Chauveau-Lagarde et Tronçon-Ducoudray, nommés d'office pour la défendre, s'acquittèrent avec talent de ces fonctions inutiles; mais sa mort était résolue, et elle fut condamnée le 16 octobre 1793, comme « l'instigatrice des

» crimes dont s'était rendu coupable » le dernier tyran de France; comme » ayant eu elle-même des intelligences » avec les puissances étrangères, notam- » ment avec le roi de Bohême et de Hon- » grie, son frère, avec les ci-devant » princes français émigrés, avec des » généraux perfides; et comme ayant » fourni, à ces ennemis de la républi- » que, des sommes incalculables, et ayant » conspiré avec eux contre la sûreté de » l'état. » Elle entendit prononcer son jugement sans donner aucune marque d'altération, sortit de la salle sans proférer une parole, sans adresser aucun discours ni aux juges ni au public; fut ramenée à la Conciergerie, dans le cabinet des condamnés, et conduite au supplice de la même manière que les autres victimes, c'est-à-dire, sur une charette, les mains liées, accompagnée par un prêtre constitutionnel, vêtu en laïc, et escortée par de nombreux détachemens de gendarmerie. Elle parut voir avec indifférence et le peuple et la force armée, ne montra sur son visage aucun symptôme d'abattement ni de désespoir, parla peu à son confesseur, et refusa de recevoir de lui les derniers secours. Arrivée à la place de la Révolution, elle tourna ses regards du côté des Tuileries avec une émotion qu'elle réprima bien vite. Elle monta ensuite sur l'échafaud avec beaucoup de courage, et lorsque l'exécuteur arracha le bonnet qui couvrait sa tête, son visage se décolora, et tout son sang se porta vers le cœur; elle perdit connaissance, et ne vit probablement plus rien des apprêts de son supplice. Elle avait écrit à madame Élisabeth une lettre datée du 15 octobre, à quatre heures et demie du matin, et renfermant ses dernières volontés. Cette lettre, tracée de la main de la reine, dans laquelle est peinte la bonté de son âme, fut découverte au commencement de 1816, chez l'ex-conventionnel Courtois: le roi en fit distribuer le *fac simile* aux pairs de France et aux députés des départemens.

ANTONELLE (*P. A.*), député à l'assemblée législative, natif d'Arles.

Issu d'une famille noble et riche, il était lieutenant dans un régiment d'infanterie avant la révolution. Devenu maire d'Arles, il y protégea, de tout son pouvoir, le parti *patriotique;* fut élu député à l'assemblée législative de 1791, par le département des Bouches du Rhône, et envoyé, le 11 août 1792, à l'armée de M. de La Fayette, pour annoncer la déchéance du roi. Arrêté à Mézières et conduit à Sedan, on le garda comme otage, attendu, disait-on, que ses pouvoirs n'étaient pas signés du roi. Il resta en prison jusqu'au 19 août, que le département des Ardennes ordonna qu'il fût mis en liberté. Porté à la fin de 1792 sur la liste des candidats pour la mairie de Paris, il demanda à en être retiré, et refusa aussi la place de commissaire aux Iles du Vent, à laquelle il avait été nommé par la convention. Il demeura à Paris pendant la session, et malgré quelques réclamations en sa faveur, il fut exclus de la société des jacobins le 1er février 1793. Juré au tribunal révolutionnaire lors du procès de la reine, il l'était encore lors de celui de Vergniaud et de ses vingt et un collègues, et, ayant écrit pour réclamer la liberté des opinions du jury, il encourut l'animadversion de Robespierre; fut incarcéré dans la maison du Luxembourg, et mis en liberté après le 9 thermidor. Compris en 1796 dans la conjuration de Babœuf, il fut d'abord forcé, par ses amis, de se cacher, et ce ne fut que plusieurs mois après, qu'il fut arrêté au palais Royal, par Dossonville, et traduit à la haute cour nationale de Vendôme, qui l'acquitta. La journée du 18 fructidor faillit encore lui devenir funeste; car Merlin (de Thionville) devenu *modéré* pour conserver ses richesses, demanda qu'on joignit Antonelle aux déportés de ce jour, afin de frapper en même temps l'*anarchie* et le *royalisme*. Après le 18 brumaire, il fut aussi condamné à être détenu dans le département de la Charente Inférieure; mais cette dernière proscription resta sans effet. Il avait été nommé député pour la session de l'an 6, par une fraction de l'assemblée électorale de Paris, et pour celle de l'an 7, par les électeurs des Bouches du Rhône; mais le directoire, qui le craignait, fit annuller son élection. Antonelle se retira dans sa province après le 18 brumaire; là il se livra tranquillement à ses rêves philosophiques. Après la première chute de Napoléon en 1814, il publia un nouvel écrit en faveur de la maison de Bourbon, dans laquelle seule, disait-il, on pouvait trouver la garantie de la liberté civile et politique. On s'attendait à le voir au nombre des représentans de mai 1815; mais, soit que les électeurs ne le trouvassent plus digne de leur confiance,

soit qu'il fût trop âgé pour s'exposer de nouveau sur cette mer orageuse, il ne fit partie d'aucune députation, et continua de vivre paisible au milieu de ses champs.

AOUST (*J. M.*, marquis d'), député aux états généraux et à la convention, né à Douai.

Il embrassa d'abord la carrière des armes, se retira ensuite dans ses terres, et fut nommé en 1789 député de la noblesse du bailliage de Douai aux états généraux, où il embrassa le parti révolutionnaire. Elu en septembre 1792, député du département du Nord à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, et vers la fin de 1792, accusa de trahison les habitans de Saint-Amand, qui n'avaient pas défendu leur cité contre un petit nombre d'Autrichiens. Envoyé peu de temps après en mission dans les départemens du Nord et du Pas de Calais, il rendit compte des événemens du siége de Lille, fut exclus vers la fin de 1793, comme ex-noble, de la société des jacobins, et devint, après la session, commissaire du directoire dans son département. Il occupa sous Napoléon, la place de maire de Cuincy, où il avait ses propriétés, et où il est mort depuis quelques années.

AOUST (*Eustache* d'), général, fils du précédent.

Il était, avant la révolution, officier au régiment du roi infanterie, et ayant servi le parti démocratique, il devint successivement général de brigade et de division, puis fut employé à l'armée des Pyrénées orientales, où il montra beaucoup de bravoure et quelque talent. Après plusieurs avantages qui furent suivis de légers revers, il fut accusé de malveillance et d'incapacité, et destitué à la fin de 1793. Son patriotisme et celui de son père ne purent le sauver devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et il y fut condamné à mort le 14 messidor an 2, comme traître à la patrie. Il était alors âgé de trente et un ans. On le regretta universellement à cause de ses talens militaires et de ses qualités personnelles. — Son jeune frère mourut depuis à Saint-Domingue, avec le grade d'adjudant général, et un troisième, après avoir été officier de marine, étant devenu maire de Douai en 1811, fut élu candidat pour la chambre des députés lors des élections de 1815.

ARBAUD, habitant de Marseille.

Il se prononça pour la révolution avec la modération d'un honnête homme ennemi des excès, et après le 31 mai 1793, ses concitoyens lui décernèrent, comme ancien militaire, le commandement des troupes qui s'organisaient pour secouer le joug de la *montagne*, secourir Lyon, et aider les *fédéralistes*. Après avoir passé la Durance, il battit le général Cartaux et s'empara du château de Cadenet; mais on fit aussitôt marcher contre lui un corps de six mille hommes. Le combat s'engagea avec vigueur, et Arbaud fut blessé et fait prisonnier. Il fut ensuite condamné à mort, et sa perte fut suivie de celle de deux de ses parens, dont les noms suivent.—Le premier, ARBAUD (*Joseph-Victor*), homme de loi et juge de paix à Marseille, fut condamné à mort le 4 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Marseille, comme conspirateur.—L'autre ARBAUD (*Joseph*), âgé de trente-cinq ans, né à Grenoble et domicilié à Lyon, fut aussi condamné à mort, comme contre révolutionnaire, le 21 frimaire an 2, par la commission militaire de Lyon. — Un troisième, ARBAUD (*André-Eléazar*), âgé de cinquante-sept ans, né à Aix, département des Bouches du Rhône, président au parlement de Provence, également domicilié à Lyon, fut aussi condamné à mort comme contre révolutionnaire, le 6 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, et exécuté le même jour.

ARBOGAST (*Louis-François-Auguste*), recteur de l'université de Strasbourg, professeur de mathématiques à l'école d'artillerie et à l'école centrale du département, associé à l'institut national, et correspondant de l'académie des sciences de Pétersbourg, etc., né à Mutzigen en Alsace, le 4 octobre 1759.

Il embrassa le parti de la révolution, fut nommé en septembre 1791, député du département du Bas Rhin à l'assemblée législative, et le 20 juin, au moment où la populace se portait aux Tuileries, il demanda qu'indépendamment des vingt-quatre membres envoyés près du roi, l'assemblée en envoyât encore douze auprès du prince royal. Le premier août suivant, Arbogast fit, au nom du comité d'instruction publique, décréter l'uniformité dans les poids et mesures. Devenu membre de la convention, il vota pour la détention de Louis XVI jusqu'à la fin de la guerre; se fit ensuite oublier pendant la terreur de 1793, et ne reparut qu'après la mort de Robespierre. Sa

carrière législative finit avec la session de la convention, après laquelle il reprit ses livres de mathématiques. Il a publié en 1800 un ouvrage sur le calcul des dérivations et de ses usages dans la théorie des suites et dans le calcul différentiel. Il est mort le 8 avril 1803, avec la réputation d'un honnête homme dont le caractère était parfait.

ARCHAMBAULT (*François-Laurent*), avocat au parlement de Paris.

Il embrassa la cause de la révolution, et fut nommé en 1790, électeur et juge dans les tribunaux de districts de la capitale. Au moment de l'insurrection parisienne contre la convention nationale en 1795, il présida la section du Théâtre Français, et fut condamné à mort par un conseil militaire, comme convaincu d'avoir, à cette époque, signé une invitation aux citoyens de la commune de Vitry, pour les engager à s'armer et à venir au secours des sections de Paris, contre les troupes de ligne et les comités de gouvernement. Il prévint l'exécution de son jugement, en s'évadant; reparut en 1797, et fit purger sa contumace par le tribunal qui l'acquitta, et dont il devint même bientôt le vice président. On le comptait encore en 1816 parmi les avocats à la cour royale de Paris. — Un autre ARCHAMBAULT (*Renard-Ducoudray*), âgé de cinquante-quatre ans, né à Paris, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fut condamné à mort le 8 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, pour avoir soi-disant *conspiré dans la maison d'arrêt de Saint Lazare.*

ARÇON (*Jean-Claude-Éléonore Lemichaud* d'), officier général du génie, sénateur, membre de l'institut de France.

Né en 1733, à Pontarlier, et fils d'un avocat de cette ville, il manifesta dès son enfance une passion dominante pour les armes, et au lieu d'étudier le latin, il dessinait et traçait des ouvrages de fortifications. Admis en 1754 à l'école de Mézières, le jeune d'Arçon fut reçu ingénieur ordinaire l'année suivante. Il se distingua dans la guerre de sept ans, et particulièrement en 1761 à la défense de Cassel. Ce fut lui qui conçut en 1780 pour le siége de Gibraltar, le projet audacieux des batteries flottantes, qui firent alors tant de bruit en Europe. Il se trouvait, à l'époque de la révolution, colonel et chef de brigade du génie à Landau et devint général. Il fit bientôt après le siége de Breda, que le comte de Byland lui rendit le 24 février 1793, et c'est aussi à ses talens que l'on dut la prise de Gertruydemberg. Il vécut obscurément pendant la révolution; fut pourtant employé par Carnot dans les conseils ou comités militaires, puis tiré de la retraite qu'il s'était choisie dans le département du Jura, pour donner son avis sur les plans de campagne de 1799. Il les blâma hautement et prédit les revers dont ils seraient suivis; mais il ne fut pas écouté, et regagna sa paisible habitation. Après la révolution du 18 brumaire, il fut élu membre du sénat conservateur, et mourut le 1er juillet 1800, à l'âge de soixante-sept ans.

ARENA (*Barthélemi*), député à l'assemblée législative et au conseil des cinq cents.

Il se prononça de bonne heure en faveur de la révolution, devint l'un des députés suppléans de l'île de Corse aux états généraux de 1789, et fut nommé procureur général syndic, lors de l'érection des provinces en départemens. Appelé ensuite à l'assemblée législative de 1791, Arena vota le 10 mars suivant, la mise en accusation du ministre Delessart, et se joignit ensuite à Guadet pour obtenir l'ordre du jour sur la dénonciation de Ribes, contre la faction d'Orléans. Le 27 juillet il dénonça la composition du nouveau ministère, par lequel la cour avait subitement remplacé Dumouriez, Roland et Clavières, regardés alors comme d'ardens jacobins, et remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée à la journée du 10 août 1792. N'ayant point été élu à la convention, il repassa en Corse, et soutenu du parti *patriotique*, il lutta avec succès contre Paoli, qu'il força de se réfugier en Angleterre. Lorsque la Corse tomba sous la domination des Anglais, Arena revint en France et fréquenta la société des jacobins. Il s'y plaignit même du silence et de la torpeur de ses membres pendant la réaction. Devenu membre du conseil des cinq cents en 1798, il continua de s'y montrer partisan de la révolution, appuya le projet de la levée des conscrits, réclama ensuite la liberté de la presse; dénonça le directeur Merlin, comme ayant à Paris une armée de quinze à vingt mille hommes, dont il

voulait se servir, disait-il, pour décimer la représentation nationale, et contribua à sa chute au 30 prairial. Quelque temps après il signala encore les manœuvres du parti directorial, pour empêcher qu'on ne décrétât la déclaration des dangers de la patrie, proposée par Jourdan. Tout le monde connait son opposition aux événemens du 18 brumaire, et l'accusation portée contre lui d'avoir voulu poignarder Bonaparte au milieu de l'assemblée; fait qui fut reconnu faux depuis, mais que Napoléon avait besoin de faire croire pour arriver plus facilement à la suprême puissance. Inscrit parmi les exclus du corps législatif à la suite de cette révolution, et ensuite porté sur la liste de ceux qui devaient être deportés il sut se soustraire aux poursuites du tyran, quitta la France peu de temps après, et alla fixer son domicile à Pise, où il exerça la profession d'avocat.

ARENA (*Joseph*), frère du précédent, député au conseil des cinq cents.

Il embrassa d'abord la carrière des armes et parvint, de grade en grade, jusqu'à celui d'adjudant général. Il fut cité pour sa bravoure au siége de Toulon en 1793. Elu député du département du Golo, au conseil des cinq cents, pour la session de mai 1796, il se fit peu remarquer dans cette carrière, et l'on ne connait de lui qu'un rapport sur la réduction des rebelles de la Corse, fait à la séance du 28 octobre 1797. A sa sortie du corps législatif, il fut nommé chef de brigade de gendarmerie, place dont il se démit à la suite de la révolution du 18 brumaire, pour ne pas servir sous les ordres de Bonaparte. Celui-ci, qui craignait encore plus en lui un Corse qu'un ennemi personnel, le fit espionner par de prétendus mécontens qui feignirent de le plaindre et parurent entrer dans ses vues. Arrêté bientôt comme auteur d'une conspiration ayant pour but d'assassiner Bonaparte à l'Opéra, le 9 novembre 1801, il fut ensuite traduit au tribunal criminel de Paris, avec Ceracchi, Topino-Lebrun, Demerville et Diana. Le procès trainait en longueur faute de preuves; mais l'explosion de la machine infernale, au 3 nivôse, fit presser la fin de cette affaire, et condamner, le 9 janvier 1802, Arena à la peine de mort. Il fut exécuté le 30 janvier, et monta sur l'échafaud avec beaucoup de courage.

ARGENSON (*Le Voyer*, comte d'), ex-préfet, puis député à la chambre des représentans, etc.

Issu d'une famille illustrée dans la robe, il échappa aux orages de la révolution, et ne parut sur la scène politique qu'en 1809, en qualité de président du collége électoral du département de la Vienne, qu'il vint féliciter Napoléon sur ses succès en *Espagne* et sur son retour de Madrid. Nommé bientôt après préfet des Deux Nethes à Anvers, il y fit chérir son administration pendant plusieurs années, et préféra encourir la disgrâce de Bonaparte plutôt que d'exécuter un ordre injuste et illégal. Destitué et remplacé par Savoye-Rollin en 1813, il obtint après la restauration de 1814, la préfecture des Bouches du Rhône; fut ensuite appelé à la chambre des représentans de 1815, et nommé le 24 juin pour aller négocier, auprès des souverains alliés, en faveur de l'indépendance nationale. Elu de nouveau après le retour du roi, par le collége électoral du Haut Rhin, à la chambre des députés, il monta le 23 octobre à la tribune pour combattre le projet de loi de haute police; mais il fut entendu avec défaveur par la majorité, et rappelé à l'ordre pour avoir dit qu'il pouvait y avoir eu des protestans égorgés dans le Midi, à l'occasion des derniers troubles. Depuis ce moment, il parut se vouer au silence dans cette chambre, et s'abstint de prendre part aux discussions.

ARGENTEUIL (*Antoine le Bascle*, marquis d'), maréchal de camp.

Il entra de bonne heure au service, se retira ensuite dans sa province; fut nommé en 1789 député de la noblesse du bailliage d'Auxois aux états généraux, s'y fit remarquer par son dévouement à la cause du trône, en votant constamment avec les membres du *côté droit*, et signa ensuite les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée nationale. Il émigra après la session, rejoignit l'armée des princes au-delà du Rhin, et y mourut en 1793.

ARMAND (*Fr.*), député à l'assemblée nationale et au conseil des cinq cents.

Il exerçait la profession d'avocat à Aurillac à l'époque de la révolution, et fut nommé en 1789 député du tiers état du bailliage de Saint-Flour aux

états généraux. Lors de la discussion de l'acte constitutionnel, il proposa, pour soustraire le corps législatif à l'influence du pouvoir exécutif, que le séjour des assemblées fût éloigné de la cour au moins de vingt lieues. Après la session il retourna dans sa province, et reparut sur la scène politique au mois de septembre 1795, qu'il fut nommé député du Cantal au conseil des cinq cents, pour la session de l'an 4. Il y appuya le projet de Camus, qui demandait une augmentation de traitement pour les fonctionnaires publics et s'écria : « Loin que ce que vous accordez aux fonctionnaires puisse les » empêcher de mourir de faim, ils » n'auront pas même de quoi se faire » enterrer. » Il conclut ensuite à ce que le sou additionnel des impositions fût employé à ce traitement. Il parla encore quelquefois sur des matières de législation civile, ne fut point rappelé aux fonctions législatives après le 18 brumaire; mais passa, par un arrêté consulaire, à celles de juge du tribunal d'appel de Riom, Puy de Dôme : il mourut dans l'exercice de cette charge en 1812.

ARMONVILLE (*J.-B.*), député à la convention nationale.

Né dans la plus basse classe du peuple, il était cardeur de laine à Reims, lorsque son exagération révolutionnaire le fit choisir en septembre 1792, pour député du département de la Marne à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Habituellement ivre, cet homme semblait n'avoir été mis là que pour dégoûter de la démocratie, même ses plus chauds partisans. Il acheva de se rendre méprisable par des disputes qu'il s'attirait dans les cafés et ailleurs, et c'est surtout après le 9 thermidor qu'eurent lieu ces scènes dégoûtantes d'ivresse et de scandale. Il était communément surnommé *Armonville bonnet rouge*, et lors de la clôture du club des jacobins, il fut l'un des héros qui défendirent cette salle contre la foule d'assaillans qui voulaient la fermer. Après la session, il rentra dans sa première obscurité, et redevint l'un des soutiens subalternes du parti démagogique. Il fut ensuite réduit à la misère et à l'oubli le plus profond, et mourut dans un hôpital il y a quelques années.

ARNAUD (*Ant.*), général français, né à Grenoble le 14 janvier 1749.

Il entra en 1767 dans les ci-devant gardes de Lorraine, et quitta ce corps en 1779. Il reprit du service en 1791, en qualité de capitaine dans le 1er bataillon du Calvados, dont il fut bientôt nommé lieutenant colonel. Il participa en 1793 aux glorieuses journées d'Hondscoote, où il eut le bras gauche fracassé d'un coup de feu; devint colonel du 48e régiment en l'an 2, se distingua dans le Brabant, fit les campagnes des années 4, 5, 6 et 7, se trouva à la célèbre affaire de la Nord-Hollande. Le 16 prairial an 8, lorsque l'ennemi déboucha la forêt de Baltzheim, l'intrépide Arnaud ayant reçu l'ordre de le prévenir, marcha au pas de charge à la tête de cinq compagnies de son brave regiment; et essuya une bordée à mitraille qui lui emporta beaucoup de monde; mais sans avoir égard à la supériorité de l'ennemi, il se précipita sur lui avec le petit nombre des siens; culbuta trois bataillons autrichiens et un régiment de cavalerie, qui prit la fuite, s'empara ensuite de huit pièces d'artillerie, de neuf caissons, et fit douze cents prisonniers. Le 10 frimaire à Hohenlinden, il contribua avec son régiment à la reddition de toute l'artillerie de l'armée autrichienne. Il fit en l'an 11, la campagne de Hanovre, qui lui valut le grade de général de brigade, et fut de là employé dans son grade, sur la côte de la Zélande, où il mourut de maladie l'année suivante.

ARNAULT, (*Antoine-Vincent*), homme de lettres, auteur des tragédies *de Marius à Minturne*, de *Lucrèce*, de *Cincinnatus*, etc., né en 1767.

Il fit ses études au collége de Juilly, se fit bientôt connaître dans la littérature d'une manière avantageuse, et suivit Bonaparte en Egypte, d'où il ne tarda pas à revenir à Paris. Elu en septembre 1799, membre de l'institut, il fut placé, par Lucien Bonaparte devenu ministre de l'intérieur, à la tête de la 3e division de son ministère à laquelle était attachée l'instruction publique, et le suivit à la cour d'Espagne lorsqu'il y alla comme ambassadeur. De retour en France, Arnault reprit ses fo ctions au bureau de l'instruction publique; fut élevé en 1805 à la vice présidence de l'institut, en remplacement du comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely; puis nommé en

septembre 1808, conseiller ordinaire et secrétaire général du conseil de l'université. Il occupait cette dernière place lors de la révolution de 1814, et adhéra néanmoins le 6 avril, à la déchéance de Napoléon. Le retour de Bonaparte en mars 1815 le rendit à la carrière politique, et il fut élu en mai député du département de la Seine à la chambre des représentans. Il y parla quelquefois sur des sujets peu importans; et après le rétablissement du roi, fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet, qui lui ordonnait de sortir de Paris dans les trois jours, et de se rendre dans le lieu d'exil indiqué par le ministre de la police. Obligé enfin de sortir de France, il se rendit d'abord à Bruxelles en février 1816, et se fixa ensuite à Maëstricht. Il n'est plus comprisparmi les membres de l'institut.

ARNOULD (*Ambroise-Marie*), membre des conseils des anciens et des cinq cents, puis tribun, etc.

Devenu directeur de la balance du commerce, il avait peu marqué dans nos événemens politiques lorsqu'il fut question de la réélection des deux tiers des conventionnels. Il s'opposa vivement à cette mesure et fut un des membres les plus influens des assemblées électorales de Paris, qui présidèrent à la journée du 13 vendémiaire. Echappé aux proscriptions qui la suivirent, il reparut en 1798, parmi les députés de l'assemblée électorale scissionnaire de Paris, et fut élu, pour un an, au conseil des anciens. Il s'y occupa exclusivement d'objet de finances, se prononça en faveur du système d'un impôt sur le sel, alors regardé comme odieux et combattu par le parti patriotique; passa du conseil des anciens à celui des cinq cents en 1799, et devint, dans les journées des 18 et 19 brumaire, membre des commissions législatives chargées de donner à la France une nouvelle constitution. Ce fut lui qui présenta à la séance du 17 décembre de la même année, un rapport très détaillé sur les moyens de relever le crédit public, et annonça l'aurore de sa renaissance comme premier effet de la révolution du 18 brumaire. Cependant, Arnould, qui comptait fort sur le porte-feuille des finances, fut seulement nommé membre du tribunat, et en devint le rapporteur habituel dans les projets de finance. On le vit aussi en mai 1804, parler avec force pour que Napoléon fût déclaré empereur, et réfuter Carnot qui avait le courage de s'opposer seul, à l'accomplissement de ce projet inique et désastreux. Nommé maître des comptes en 1807, il mourut en 1812.

ARRIGHI, duc de Padoue, lieutenant général, grand officier, etc.

Né en Corse, il embrassa l'état militaire, et parcourut avec succès la carrière des armes. Colonel du 1er régiment de dragons lors de la bataille d'Austerlitz en 1805, il fut nommé commandant de la légion d'honneur en récompense de sa conduite dans cette journée. Le 19 mai 1806, il devint colonel des dragons de la garde; fit la campagne de 1809 contre les Autrichiens, et déploya beaucoup d'intrépidité et de bravoure à la bataille de Wagram. Elevé bientôt après au grade de général de division, il reçut immédiatement la nouvelle décoration de grand'croix de l'ordre de la réunion; fut chargé, à la fin de mai 1813, de balayer toute la rive gauche de l'Elbe, et se signala de nouveau à la bataille de Leipsick. Dans la dernière campagne de 1814, il se porta à Nogent pour en défendre le passage aux ennemis. Le retour de Napoléon en mars 1815 lui valut la dignité de pair; mais, compris dans l'ordonnance du roi, du 24 juillet, qui lui ordonnait de sortir de Paris dans les trois jours et de se rendre dans le lieu indiqué pour son exil, il ne tarda pas à quitter la France et alla se fixer en Lombardie.

ARRIGHI (*Jean*), député de la Corse à la convention nationale.

Il n'y prit séance que le 9 octobre 1794, et fit décréter qu'il serait accordé aux Corses réfugiés sur le continent des secours provisoires. Après la dissolution de la convention, il passa au conseil des cinq cents, et y combattit un projet tendant à annuller les élections de la Corse, antérieures à la promulgation de la constitution. A la suite de la révolution du 18 brumaire, le sénat conservateur le nomma membre du corps legislatif, et il fut appelé en mai 1803 à la préfecture du Liamone et ensuite à celle du département de la Corse. Deux ans après, il fut décoré du titre d'officier de la légion d'honneur et avait obtenu auparavant le titre de baron.—Les tribunaux civils de Coste et de Calvi étaient aussi présidés par deux *Arrighi*.—Toute cette famille fut en général dévouée à Bonaparte; elle était de celles qu'il comp-

tait parmi ses partisans en Corse, et le nombre en était petit.

ASPASIE (*Carle Migelli*, dite).

Fille d'un coureur attaché à la maison du prince de Condé, une passion malheureuse, une maladie cruelle, et plus encore la violence des remèdes égarèrent son imagination, et déterminèrent ses parens à la faire conduire à l'hôpital et traiter comme folle. Devenue libre à la révolution, elle dénonça sa mère en 1794 comme contre révolutionnaire, et tenta de la faire guillotiner à cause des mauvais traitemens qu'elle disait en avoir reçus. Arrêtée bientôt elle-même pour avoir parcouru les rues pendant la nuit en criant *Vive le roi!* persuadée, dit-elle depuis à ses juges, que le tribunal révolutionnaire lui ôterait promptement une vie qu'elle détestait, elle fut néanmoins acquittée et rendue à la liberté. L'insurrection de prairial an 3 lui fournit une nouvelle occasion d'exercer ses fureurs, et lorsque le peuple des faubourgs se porta à la convention pour demander du pain et la constitution de 93, Aspasie excitait avec les accens de la rage une troupe de mégères qui l'accompagnaient. On lui avait dépeint Boissy-d'Anglas comme la cause de la disette, et elle avait formé le dessein de le poignarder : elle s'était même rendue plusieurs fois chez ce député dans cette intention. Elle aida ensuite à assommer Féraud en le frappant de ses galoches; se précipita aussi sur Camboulas, un couteau à la main, et ce dernier ne réussit qu'avec peine à se soustraire à sa fureur. Dénoncée et arrêtée pour ces assassinats, Aspasie convint de tous les faits qui lui étaient imputés; et prétendit qu'elle n'avait obéi qu'aux impulsions des émigrés, des Anglais et des royalistes. Elle ne voulut néanmoins nommer aucun de ces complices, resta plus d'un an en prison, ne fut jugée qu'en mai 1796, et déclara au tribunal que si elle était libre, le bras qui avait mal atteint Boissy-d'Anglas et Camboulas les frapperait de nouveau. Condamnée à mort, le 24 prairial an 4, Aspasie entendit prononcer son arrêt avec le plus grand sang froid, et ne se démentit pas davantage en allant au supplice, qu'elle subit à l'âge de vingt-trois ans.

ASPE (*A.-J.-B.* d'), président au parlement de Toulouse.

Né à Auch, département du Gers, il commandait dans cette première ville, au commencement de la révolution, une légion de volontaires nationaux qui portait son nom. Comme les principes de ce corps étaient opposés à ceux des partisans du nouveau système, il devint bientôt l'objet de leur haine, et ces dissensions amenèrent des voies de fait. On prêta à la légion d'Aspe le dessein d'égorger toute la ville; on la désigna même sous le nom de la *légion de Saint-Barthélemi*, et l'assemblée décréta qu'elle serait cassée. Traduit par la suite au tribunal révolutionnaire comme ennemi du peuple, et comme ayant pris part aux délibérations du parlement de Toulouse, les 25 et 27 septembre 1790, M. d'Aspe fut condamné à mort le 18 messidor an 2: il était alors âgé de quarante deux ans.

ASSELIN (*Eustache-Ben.*), député à la convention nationale.

Il était avocat au parlement avant la révolution. Il fut élu en 1792 député du département de la Somme à la convention nationale, et s'y conduisit avec modération. Il vota la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix; signa ensuite la protestation contre la révolution du 31 mai 1793, et fut exclus de l'assemblée où il ne rentra avec ses collègues qu'en 1795. Il ne passa point dans les conseils lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3. Il avait publié en 1790, un ouvrage intitulé : *Coutume du gouvernement, bailliage et prévôté de Chauni*, avec des notes.—Un autre ASSELIN (*Jean-Augustin*), né le 1er janvier 1756, devint en 1789 l'un des électeurs de la capitale. Il se fixa ensuite en Normandie, obtint la place de maire de Cherbourg, puis celle d'administrateur du département de la Manche, et fut nommé député de ce département au conseil des cinq cents pour la session de mars 1798. Le 18 brumaire, en terminant ses fonctions législatives, le replaça dans la carrière de l'administration; et il fut appelé en avril suivant à la sous préfecture de l'arrondissement de Vire. On le comptait aussi en 1815 au nombre des membres de la chambre des représentans.

ASSELINE, évêque de Boulogne, etc.

Il était fils d'un palfrenier des écuries d'Orléans, fut élevé dans l'univer-

sité de Paris, s'appliqua aux études théologiques, devint professeur d'hébreu en Sorbone, approuva en 1778 une nouvelle formule de serment exigé des catholiques anglais et irlandais, puis fut nommé à l'évêché de Boulogne sur mer. Quand on représenta à Louis XVI qu'Asseline était fils d'un palfrenier, ce monarque demanda s'il avait autant de vertus et de talens qu'on le disait, et sur la réponse affirmative : « Voilà » précisément, dit-il, comme il nous » faut des évêques à l'avenir. » Asseline passait en effet pour un homme très laborieux, très savant et de mœurs très austères. Lorsque l'assemblée constituante voulut organiser le clergé d'après les bases de la constitution politique, ce prélat oubliant les principes qu'il avait professé précédemment, fut un des premiers à écrire contre le serment demandé aux prêtres, et fit répandre une instruction qui développait les motifs de son opinion. L'assemblée nationale à qui cette pièce fut dénoncée, la renvoya à son comité des recherches pour en poursuivre l'auteur, qui se retira alors en Angleterre. Depuis, on l'a souvent accusé d'avoir excité, par le moyen de ses relations avec l'intérieur et de son autorité sur les consciences, des mouvemens d'opposition dans le département du Pas de Calais. Il a refusé de se soumettre au concordat, n'est point rentré en France, et est mort en Angleterre il y a peu d'années.

ATTIRET (*François*), sculpteur célèbre, né à Dôle le 13 décembre 1728.

On lui doit les statues des quatre saisons, celle de *Saint André* et de *Saint Jean*, les têtes des grands hommes de sa province. Il travailla avec Pigal à la belle statue de Voltaire qui fut placée au foyer du théâtre français. Il exécuta ensuite la fontaine de Dôle, seul monument élevé à Louis XVI pendant son règne. Malgré tant de talens et de travaux, cet illustre artiste eut le sort du Camoëns et du Dante : il mourut à l'hôpital le 14 juillet 1804.

AUBERT (*Marie-Honoré-Clodoald*), membre du corps législatif, chevalier de l'ordre de la réunion, etc., né le 5 octobre 1765.

Il embrassa la carrière administrative, fut d'abord sous préfet à Blaye, département de la Gironde, puis nommé par le collége électoral de ce département en 1807, candidat au corps législatif. Le sénat l'y ayant appelé en 1808, il en fut élu secrétaire le 18 février 1813. Après la chute de Napoléon en 1814, il s'empressa d'adhérer à sa déchéance prononcée par le sénat, et accepta le 8 l'acte constitutionel qui rappelait les princes de la maison de Bourbon au trône de France. Il parut ensuite se ranger du côté de l'opposition qui se forma dans cette assemblée, combattit le 10 octobre, le projet de loi sur l'exportation des grains, et proposa d'exprimer formellement par qui la suspension de l'exportation serait prononcée. Le mois suivant, il parla en faveur des abonnemens facultatifs, à l'occasion de la loi sur les boissons, et demanda qu'ils fussent permis aux débitans des villes au dessus de vingt mille âmes. Le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe en 1815, vint mettre fin à la carrière législative d'Aubert. Il fut à la vérité, réélu à la chambre des représentans ; mais il garda le plus profond silence dans les débats très vifs et très importans qui signalèrent cette session.

AUBIER (*de Clermont en Auvergne*), gentilhomme ordinaire du roi.

Il fut un des cinq gentilshommes qui, ayant défendu Louis XVI aux Tuileries, le 10 août 1792, le suivirent à l'assemblée nationale, et coucha dans l'antichambre de la famille royale, tout le temps qu'elle resta dans l'enceinte du manége. En quittant le roi, il lui offrit cinquante louis qui formaient alors tout son avoir. Après la détention du monarque au Temple, M. Aubier se réfugia en Allemagne, et s'adressa quelque temps avant le 21 janvier, au général Dumouriez, puis au chargé d'affaires de France à la Haye, pour se constituer prisonnier et être conduit à la barre de la convention, afin de déposer solennellement contre l'accusation portée à la charge de Louis XVI, d'avoir donné par écrit l'ordre de tirer sur le peuple. Ne recevant d'eux aucune réponse, il s'adressa à M. de Malesherbes, qui l'engagea, de la part de l'infortuné monarque, à ne point s'exposer inutilement. Le roi de Prusse, Frédéric Guillaume, lui écrivit une lettre très flatteuse pour le féliciter de son dévouement à son souverain, et le nomma peu de temps après son chambellan. Il plaça aussi ses fils au service de Prusse, et l'un d'eux a déployé de rares talens et une

grande valeur pendant la guerre. M. Aubier obtint aussi, par la suite, quelques terres en Pologne.

AUBREE, général de brigade au service de la république française.

Il était chef de brigade dans l'armée de Hollande, sous les ordres du général Brune, lorsque son courage le fit distinguer au combat de Berghen, où les Anglais et les Russes furent battus, le 20 septembre 1799. Témoin de sa bravoure et de ses talens militaires, le général en chef lui conféra sur le champ de bataille le grade de général de brigade. Il fut cité aussi parmi ceux qui se signalèrent peu de jours après à Kastrikum. Il mourut depuis sur un champ de bataille.—Un autre AUBRÉE fut nommé membre du conseil des anciens, en 1797, par le département d'Ille et Vilaine; mais sa nomination fut annullée par suite de la journée du 18 fructidor, et il rentra dans sa première obscurité.

AUBRY (*François*), membre de la convention nationale, né à Paris.

Il était capitaine d'artillerie en 1789, et fut nommé en 1792 député du département du Gard à la convention nationale. Dès le commencement de la session, il fut envoyé en mission aux Pyrénées, d'où il passa à Nice. A son retour dans le sein de la convention, il vota la mort de Louis XVI, avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution par le peuple. Opposé à la *montagne*, au 31 mai 1793, il signa la protestation du 6 juin; fut un des soixante-treize députés mis en état d'arrestation et ensuite réintégrés dans le corps législatif, par décret du 18 frimaire an 3. Le 4 avril, il entra au comité de salut public, et prit dès lors une part active aux mesures du gouvernement. Lors des journées des 1er, 2 et 3 prairial, il fit décréter la peine de mort contre quiconque battrait la générale; dirigea lui-même la force armée contre les insurgés des faubourgs, et fit licencier la gendarmerie des tribunaux, comme entachée de *terrorisme*. Le 1er août, il eut à lutter contre le parti thermido-jacobin, qui l'accusa d'avoir rempli l'armée d'aristocrates et d'ex-nobles, à la place des officiers qui avaient fait la guerre de la liberté, et d'avoir destitué une quantité prodigieuse d'officiers patriotes, *Bonaparte entre autres*. Depuis cette époque, tous ses actes publics et secrets tendirent évidemment au rétablissement des princes de la maison de Bourbon. En effet, on le vit successivement demander que les deux tiers des conventionnels, à réélire pour le prochain corps législatif, fussent désignés par les assemblées électorales; s'opposer à ce que les militaires résidans à Paris pussent voter pour accepter la constitution; favoriser les sectionnaires à l'époque du 13 vendémiaire, et proposer diverses mesures favorables à leurs vues. A la suite des événemens du 13, il fut encore accusé de la désorganisation des armées, et directement interpellé pour le mauvais succès du passage du Rhin. Son arrestation fut enfin prononcée à la séance du 30 vendémiaire; mais cette affaire n'eut pas de suite, et la fureur de ses ennemis ne put l'empêcher d'entrer au conseil des cinq cents, où il fit prendre encore diverses résolutions, principalement sur les procédures militaires. Le 28 août, il prononça un long discours pour combattre l'opinion des membres qui rejetaient l'amnistie générale, proposée par Camus, comme injuste, impolitique et outrepassant les pouvoirs du conseil, et en convenant que la révolution avait été souillée d'une multitude de crimes révoltans, il demanda pourtant l'entier oubli du passé à l'égard de tous les partis, et profita adroitement de cette circonstance pour provoquer le rapport de la loi du 3 brumaire, qui excluait les nobles et les parens d'émigrés de toutes les fonctions publiques. Il présenta aussi au nom d'une commission, un projet de code militaire qui est encore en vigueur aujourd'hui. Lors de la scission entre le directoire et les conseils, avant le 18 fructidor, Aubry se fit remarquer dans le parti *clichien*. Il voulut qu'on augmentât la garde des conseils, et qu'on l'a mit sous leurs ordres immédiats; dénonça ensuite l'arrivée prochaine de troupes dans les environs de Paris, au mépris de la loi sur les limites constitutionnelles, et fit arrêter un message au directoire à ce sujet. A la séance du 7 août suivant, il rétorqua l'argument qu'on lui avait opposé précédemment, et fit un rapport contre les destitutions militaires, prononcées arbitrairement par le pouvoir exécutif. Entraîné dans la chute de son parti au 18 fructidor, il fut condamné à la déportation, embarqué à Rochefort et conduit à Cayenne. Il parvint à s'évader de la Guyane le 4 juin 1798 sur une piro-

gue, avec Pichegru et plusieurs autres déportés, et arriva à Démerary, où il mourut de chagrin et de maladie, à l'âge de quarante-neuf ans.

AUBRY, curé de Veel, dans le duché de Bar.

Nommé en 1789 député du clergé du bailliage de Bar le Duc aux états généraux, où il resta inconnu, il adopta néanmoins les principes de la révolution; fut élu en 1791 évêque du département de la Meuse. Il publia des mandemens et des lettres pastorales, que le duc de Brunswick lisait, dit-on, avec plaisir; fut employé ensuite dans l'administration forestière, au moment où le culte catholique était proscrit, et obtint, à l'époque du concordat, la cure de Commerci, où il est mort en 1813, justement regretté.

AUBUSSON-LAFEUILLADE (*Hector* d'), comte, ex-ambassadeur et pair de France sous Napoléon.

Il s'attacha à la fortune de Bonaparte, devint chambellan de l'impératrice Joséphine, et fut ensuite chargé en 1806 du poste peu important de ministre plénipotentiaire de Napoléon près de la reine d'Étrurie. Il ne tarda pas à revenir en France, et alla présider le collége électoral du département de la Corrèze, qui l'élut candidat au sénat conservateur. Vers la fin de décembre 1807, il fut pourvu de l'ambassade de France à Naples; se rendit agréable à la famille qui y régnait alors, et donna en 1812 sa fille en mariage à M. de Caulincourt cadet, qui fut tué dans la même année à la bataille de la Moskowa. La chute de Bonaparte en 1814 rendit M. d'Aubusson à la vie privée, et son retour lui valut la dignité de pair en juin 1815. Il combattit, le 26 le projet de loi relative aux mesures de sûreté publique, en disant que s'il passait sans amendement, il demanderait sur-le-champ un passeport pour Constantinople. L'arrivée du roi vint mettre un terme aux inquiétudes personnelles et aux fonctions publiques de ce dignitaire, qui rentra aussitôt dans la condition privée.

AUDINOT (*Nicolas-Médard*), comédien, né à Nanci.

Il se fit remarquer à la foire Saint-Germain par ses marionnettes, qui imitaient parfaitement chaque acteur de la comédie italienne et qu'il fit jouer depuis dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'*Ambigu comique*. En 1770, il substitua des enfans à ses marionnettes. On lisait sur la toile cette inscription singulière : *Sicut infantes* AUDI NOS. Il représenta enfin de grandes pantomimes, qui firent sa fortune. On lui doit le *Tonnelier*, joli opéra comique. Audinot avait affermé son théâtre depuis long-temps, lorsqu'il mourut à Paris le 21 mai 1801.

AUDOUIN (*Pierre-Jean*), député à la convention nationale.

Il embrassa de bonne heure le parti de la révolution, et se fit remarquer par son *Journal universel*, qu'il souscrivait *Audoin, sapeur des Carmes* : il faisait en effet, en qualité de sapeur, son service dans la garde nationale parisienne. Cette feuille, extrêmement répandue et écrite dans des principes révolutionnaires, porta en septembre 1792, son auteur à la place de député du département de Seine et Oise à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il parla peu jusqu'après le 9 thermidor, que, craignant les suites de la réaction, il proposa à la convention de s'occuper des lois organiques de la constitution. Passé en l'an 4 au conseil des cinq cents, il y combattit le projet du rétablissement de la loterie, et vota ensuite en faveur de l'amnistie pour délits relatifs à la révolution. Le 15 juillet 1797, il prononça un discours sur la liberté des cultes, et soutint, à la grande surprise des jacobins, qu'on ne devait point exiger de déclaration des prêtres. Cependant, le 19 fructidor suivant, il fit l'éloge des événemens de la veille, célébra le triomphe du directoire sur les royalistes des conseils, et fit créer une commission pour présenter un travail sur les institutions républicaines. Il sortit du corps législatif en mai 1798, resta quelque temps sans emploi, et entra enfin dans les bureaux du ministère de la police. Après le 18 brumaire, il concourut à la rédaction du *Journal des hommes libres*, et obtint en 1802, la place de commissaire des relations commerciales à Napoli de Romanie, où il resta quelques années. Il a publié dans les journaux des pièces de vers sur différentes circonstances de la révolution, telles que l'assassinat de Marat, les victoires de l'armée d'Italie, et des essais de traduction de Virgile.

AUDOUIN (*François-Xavier*), ex-secrétaire général du département de la guerre, puis membre de la cour de cassation.

Né à Limoges, le 18 avril 1766, il vint achever ses études à Paris, embrassa l'état ecclésiastique, et se trouvait vicaire de la paroisse de Saint-Eustache à l'époque de la révolution. Il se montra l'un de ses plus chauds partisans, fut nommé électeur en 1792, puis membre de la municipalité de Paris, en qualité de commissaire de sa section, et épousa en janvier 1793, la fille de Pache, alors ministre de la guerre, qui l'avait auparavant nommé secrétaire général de ce département. Il devint ensuite commissaire ordonnateur, parut souvent à la tribune des jacobins, et y développa une éloquence qui en inquiéta quelquefois les meneurs. En janvier 1794, il prononça un long discours sur les crimes du gouvernement anglais, et invita les publicistes étrangers à en faire autant. Cette ferveur patriotique ne l'empêcha pourtant pas d'être incarcéré par Robespierre, avec son beau-père Pache, comme soupçonnés de *dantonisme*. Mis en liberté à la chute de ce tyran, Audouin voulut de nouveau défendre les principes qu'il avait manifestés auparavant, et cria à la réaction contre les thermidoriens; mais ceux-ci, qui ne voulaient point de censeurs, profitèrent de la première occasion qui se présenta pour s'en débarrasser, et, après le 12 germinal, Audouin et Pache, toujours inséparables et toujours accolés ensemble, furent envoyés devant le tribunal criminel d'Eure et Loire pour y être jugés. Le 13 vendémiaire mit derechef Audouin en liberté. Il s'attacha alors au directoire, et fut chargé par lui d'écrire l'histoire de la guerre de la révolution. Il devint, quelque temps après, défenseur auprès du conseil des prises; l'assemblée électorale de la Haute Vienne l'élut, en 1799, membre de la cour de cassation, et il en fit partie jusqu'à la révolution du 18 brumaire, dont les auteurs le firent inscrire sur la liste de déportation, révoquée peu de jours après. Ses collègues du tribunal de cassation, dont il avait conquis et mérité l'estime, le réclamèrent vivement auprès des consuls, et lui valurent la place de secrétaire général du département des Forêts, qu'il obtint bientôt et qu'il garda peu. De retour à Paris, il se livra à de nouveaux travaux littéraires, et publia en 1811 une histoire de l'administration de la guerre, qui lui fit beaucoup d'honneur.

AUDREIN (*Yves-Marie*), évêque constitutionnel de Quimper, député à l'assemblée législative et à la convention nationale.

Ancien professeur et principal du collége de Quimper, puis sous principal et préfet des études au collége de Louis le Grand, à Paris, ensuite coadjuteur et directeur de celui de Grassins, il s'acquit généralement par ses sermons une réputation de talent qui le fit nommer grand vicaire *ad honores* par plusieurs évêques, et ensuite vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel du Morbihan. Peu sévère sur la morale, en tant qu'elle se conciliait avec les principes politiques, on lui entendit dire plus d'une fois aux jeunes gens qu'il était chargé d'instruire: « Vive la liberté, mes amis! » loin de nous la cagoterie! » Il n'est pas inutile de dire que Robespierre fut son écolier au collége de Louis le Grand, et que c'est dans ces principes que fut élevé celui qui devait par la suite être son collègue, et avoir sur les destinées de la France une si funeste influence. Nommé en septembre 1791, député du Morbihan à la législature, il y signala l'ambassadeur d'Espagne comme entretenant des intelligences avec les ennemis de la constitution, et se prononça contre les prêtres perturbateurs, qu'il proposa de priver d'une partie de leur traitement. Élu ensuite député à la convention, il y vota la mort de Louis XVI, en se réservant la faculté d'examiner la question du sursis. Depuis ce temps il disparut de la tribune, et on le vit seulement exercer une mission de courte durée en septembre 1793, puis sortir obscurément du corps législatif à la fin de cette session. Attaqué de la peur ou revenu de ses erreurs, il publia, en juillet 1795, un ouvrage en faveur de MADAME fille de Louis XVI, et l'on prétendit dans le temps que ce mémoire procura même à la jeune princesse quelque adoucissement dans sa prison. Plusieurs évêques et prêtres assermentés s'étaient réunis à Paris en 1798, sous la protection spéciale du directoire exécutif, pour tenir un concile; Audrein s'empara de la chaire, et, dans un sermon contre la philosophie qui parut étonnant dans sa bouche, il lui attribua les malheurs de la révolution, et déplora la mort de Louis XVI à laquelle il avait contribué. Nommé alors évêque de Quimper, il se rendait dans son diocèse pendant l'hiver de 1800, lorsqu'une troupe de chouans, commandés par le

nommé Lecat, ayant arrêté la diligence qui conduisait le nouvel évêque, demandèrent à parler à l'abbé Audrein, à qui seul, dirent-ils, ils avaient affaire, et le firent descendre de la voiture, sans permettre à aucun voyageur de sortir. Sur sa réponse affirmative qu'il était Audrein le député, et qu'il avait voté la mort de Louis XVI, ils lui annoncèrent qu'il allait recevoir le même traitement, et le malheureux tomba bientôt en effet sous les coups de sabre et de fusil dirigés contre lui.

AUDU (*Louise-Reine*), fruitière à Paris.

Elle fut l'une des héroïnes du 6 octobre 1789, et se trouva impliquée dans les poursuites dirigées par le châtelet contre les auteurs de cette journée. Après avoir subi un interrogatoire assez long, elle fut ensuite mise en liberté, ainsi que tous les prévenus. Elle se distingua encore personnellement à la journée du 10 août 1792, et fut ensuite couronnée par les vainqueurs : on assure même que plusieurs soldats suisses périrent de sa main. Tout porte à croire qu'elle eût été une digne rivale de Renée Langevin, si le sort l'eût conduite à la Vendée. Louise Audu était surnommée *la Reine des halles*, à cause de sa force, de sa beauté et de son audace.

AUFFRAY (*l'abbé*), grand vicaire de l'évêque d'Avignon.

Ennemi prononcé de la révolution, il fut soupçonné en 1791 d'avoir fait un mannequin pour ridiculiser la nouvelle municipalité patriote qu'on venait d'installer; puis décrété d'arrestation par le directeur du jury. On le mit ensuite en jugement, et son innocence ayant été reconnue, on n'osa pas le mettre en liberté, pour le soustraire à la fureur du peuple, excité contre lui par Jourdan *Coupe-Tête*. Ces ménagemens lui furent peut-être plus funestes qu'utiles; car, s'étant trouvé emprisonné au moment des massacres de la Glacière en 1792, il fut compris parmi les nombreuses victimes de cet atroce événement.

AUGEARD, fermier général et secrétaire des commandemens de la reine.

Accusé dès les premiers momens de la révolution d'être l'auteur d'un projet tendant à faire évader le roi, pour le conduire à Metz avec toute sa famille, il fut traduit devant le châtelet de Paris, qui le renvoya absous le 8 mars 1791. Le mauvais succès de l'évasion tentée par le roi et son arrestation à Varennes au mois de juin 1791, engagèrent Augeard à se retirer à Bruxelles, d'où il publia le manifeste des princes français contre la constitution de 1791. Il revint pourtant à Paris, après le 18 brumaire, et y mourut le 30 mars 1805. C'était un des hommes les mieux instruits de la conduite de la cour, des intrigues de la révolution, et des causes secrètes de la coalition armée contre la république. Il a laissé de précieux manuscrits sur les événemens arrivés en France, depuis 1771 jusqu'en 1775.—Un autre AUGEARD, président de la chambre des vacations du parlement de Bordeaux, fut mandé à la barre de l'assemblée nationale en 1790, à raison d'un arrêt que cette chambre avait rendu le 20 février précédent contre les innovations de l'assemblée, et y prit la défense de son corps avec la plus grande fermeté.

AUGEREAU (*Pierre-François-Charles*), duc de Castiglione, maréchal de France, etc.

Né à Paris, le 11 novembre 1757, d'honnêtes artisans, il s'engagea dans les troupes napolitaines, s'établit ensuite à Naples, maître en fait d'armes, et sortit de cette ville en 1792. Ayant obtenu de l'emploi dans les troupes républicaines, son audace et son intelligence le firent passer avec rapidité par tous les grades; et il était déjà général de division, lorsqu'après une marche forcée de deux jours, il emporta les gorges de Millesimo le 10 avril 1796, chassa l'ennemi de toutes les positions environnantes, et fit prisonnier le général Provera avec le corps d'Autrichiens qu'il commandait. Au combat de Dégo, il s'empara des redoutes de Montézimo, et ouvrit les communications de l'armée d'Italie avec la vallée du Tanaro. Le 7 mai il se rendit maître de Casal, et se précipita avec une admirable intrépidité sur le pont de Lodi, derrière lequel l'ennemi s'était retranché, et dont il défendait le passage par le feu le plus meurtrier. Un autre trait fera juger mieux encore de son intrépidité : nos légions arrivées près d'Arcole étaient sur le point de reculer à l'aspect des obstacles réunis par l'ennemi, lorsqu'Augereau, saisissant un drapeau, le porte jusqu'à l'extrémité du pont et appelle hautement les soldats, qui, encouragés par son exemple, le suivent sans hésiter davantage, et se-

condent son courage audacieux. L'Italie ne servit pas seulement à la gloire d'Augereau, elle contribua aussi à sa fortune. On se souvient encore en effet de cette expression triviale des soldats: « *Tu n'es pas le fourgon d'Augereau!* » Mais avec des talens militaires, ce général passait pour n'être pas propre à commander en chef, et c'est sans doute ce qui le fit choisir par le directoire, qui redoutait alors les attaques du parti *clichien*, pour le rendre l'instrument de son triomphe au 18 fructidor. Nommé en 1797 général en chef de l'armée de Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse en remplacement du général Hoche, il fut accusé sourdement d'avoir voulu malgré la paix révolutionner la Souabe; et ces imputations furent le sujet ou le prétexte de son rappel de l'armée d'Allemagne. Devenu en 1799 membre du conseil des cinq cents, il se joignit bientôt à Jourdan pour faire déclarer la patrie en danger, seconda à cette époque les efforts du parti directorial, présida même la réunion nommé *cercle constitutionel*, et parut tellement dévoué qu'on dut croire qu'il ne se montrerait pas disposé à seconder les vues de Bonaparte. On ne fut pas long-temps dans l'erreur à ce sujet; car le matin même du 18 brumaire, il se rendit près de Napoléon qui commandait aux Tuileries, l'embrassa à plusieurs reprises et lui dit: « Comment, général, vous » avez voulu faire quelque chose pour » la patrie, et vous n'avez point appelé » Augereau! » Nommé bientôt commandant en chef de l'armée de Hollande, à la tête de laquelle il remporta quelques avantages contre les Autrichiens, il ramena après la bataille de Hohenlinden, l'armée en Batavie, et ayant été ensuite remplacé par le général Victor en 1801, il se retira dans une terre près de Melun, où il vécut paisiblement jusqu'à la reprise des hostilités avec l'Angleterre. Il quitta alors sa retraite pour prendre le commandement de l'armée rassemblée à Bayonne contre le Portugal; mais l'expédition n'ayant pas eu lieu, il revint à Paris, fut élevé à la dignité de maréchal d'empire le 19 mai 1804, nommé peu de temps après, chef de la 5[e] cohorte de la légion d'honneur, et décoré, le 1[er] février 1805, du cordon rouge, comme grand-officier. Lorque la guerre eut de nouveau éclaté en Allemagne, il y passa avec son corps d'armée, battit les Autrichiens sur la rive orientale du lac de Constance, prit ensuite possession de Linden et de Brégentz, et contribua beaucoup aux succès qui amenèrent la paix de Presbourg. Il fit aussi la campagne qui décida momentanément du sort de la Prusse en 1806, se distingua à la bataille d'Iéna par l'habileté de ses manœuvres, et s'empara de Berlin le 26 octobre. Il pénétra de là en Pologne, se fit remarquer au combat de Golymin où il eut un cheval tué sous lui, et se couvrit de gloire à la bataille d'Eylau, contre les Russes. Attaqué par la fièvre au moment du combat, il se fit attacher sur son cheval, resta constamment exposé au plus grand feu et y fut blessé d'un coup de balle: à la suite de cette affaire il rentra en France pour y rétablir sa santé, entièrement délabrée. Employé en 1809 à l'armée d'Espagne, il fut chargé du siége de Gironne et s'empara de cette place le 11 décembre; mais, il fut battu par les Espagnols en avril 1810 et forcé de se retirer sur Barcelone. Cet échec le fit rappeler, et sa disgrâce dura jusqu'en 1812, époque de la campagne de Russie. Il obtint alors un commandement peu important, celui du 11[e] corps qu'on formait à Berlin des conscrits venant de France. Les désastres de l'armée l'atteignirent lui-même dans la capitale de la Prusse. Attaqué le 20 février 1813 dans sa maison, par un parti de cosaques russes et prussiens, il le repoussa avec avantage, quitta ensuite cette ville, et vint à Francfort dont il fut nommé presqu'aussitôt gouverneur général, ainsi que du grand duché de Wurtsbourg. Augereau se trouva aussi à la bataille de Leipsick, et s'y signala en défendant un bois, pendant toute une journée, contre des forces supérieures. Rentré en France avec les débris de l'armée, il fut envoyé à Lyon en janvier 1814. Il songea, dit-on, dès lors à séparer sa cause de celle de Bonaparte. Il obtint après la restauration, la croix de Saint-Louis, et présida bientôt après au service funèbre chanté en mémoire de Louis XVI, dans l'église cathédrale de Clermont-Ferrand, ce qui édifia singulièrement les assistans, et leur causa au moins autant de surprise que de plaisir. Il fut nommé pair le 4 juin. Il assista aussi au repas donné aux troupes de la garnison de Lyon par la garde nationale, et porta la santé du roi en ces termes: « A Louis

» XVIII, notre bien-aimé souverain, » le roi et le père des Français! » Augereau déjà connu par une foule de proclamations d'un autre style, changea encore une fois de langage après le retour de Bonaparte en 1815, et publia à Caen un ordre du jour, sous la date du 15 mars, qui ne laisse pas d'être curieux dans ses expressions: « Soldats, » dit-il, vous l'avez entendu ce cri qui » a fait tressaillir vos cœurs! L'empe- » reur est dans sa capitale. Ce nom si » long-temps le gage de la victoire, » a suffi pour dissiper devant lui tous » ses ennemis. A ses côtés brillent d'un » nouvel éclat ses aigles immortelles. » Rallions-nous donc sous leurs ailes : » elles seules conduisent à l'honneur et » à la victoire! » Tant de dévouement, pour ne pas dire plus, ne purent néanmoins désarmer Napoléon ; Augereau ne fut pas employé par lui, et se retira à la campagne jusqu'au retour du roi en juillet 1815. Depuis ce moment, des ordres supérieurs le forcèrent d'aller habiter de nouveau sa terre de la Houssaye, où il mourut le 12 juin 1816, d'une hydropisie de poitrine.

AUGIER (*Jean-Baptiste*), maréchal de camp, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, membre de la chambre des députés, etc.

Il naquit à Bourges, le 25 janvier 1769, d'un professeur en droit. Il prit le parti des armes à l'époque de la révolution, et partit comme capitaine au 2ᵉ bataillon des volontaires du Cher. Devenu général de brigade en l'an 2, il fut blessé le 15 prairial de la même année; passa bientôt après au commandement militaire du département du Cher, ensuite à celui de la Manche après le 18 brumaire. Il commandait de nouveau à Bourges lorsqu'il fut appelé à l'armée d'Espagne, où il resta deux ans; fit alors partie de la grande armée qui pénétrait en Russie, et avait obtenu le commandement de Koënisberg, quand les élections de 1812 le firent entrer au corps législatif: il y parla plusieurs fois avec force sur plusieurs objets d'administration publique, notamment contre l'importation des fers étrangers et l'exportation des laines. Il parut quelquefois vouloir se ranger du côté de l'opposition en 1814. Le retour de Napoléon opéra la dissolution de la chambre dont le général Augier faisait partie ; il fut élu en 1815, à celle des députés par le collége d'arrondissement de Saint-Amand (*Cher*) qu'il avait présidé par ordre de S. M., et obtint de nouveau le commandement militaire du département du Cher

AUGIER, député aux états généraux, négociant à Cognac à l'époque de la révolution.

Il fut élu en 1789 député du tiers état du bailliage d'Angoulême aux états généraux et se montra, quoique protestant, un des membres de son ordre les plus attachés à la monarchie. Il siégea constamment au *côté droit* de l'assemblée nationale, et signa la protestation des 12 et 15 septembre 1791. Créé chevalier de la légion d'honneur en 1814, il fut aussi anobli par lettres patentes du roi du 6 septembre de la même année. — Son neveu, AUGIER-SAUZAYE, fut aussi nommé en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée de Saintes aux états généraux, et montra des principes politiques absolument opposés aux siens, quitta la carrière administrative jusqu'à l'époque du 18 brumaire, que Bonaparte l'appela aux fonctions de sous préfet de Rochefort, par arrêté du 1ᵉʳ avril 1800.

AUGUIS (*F. J. B.*), député à la législature et à la convention nationale.

Il embrassa la cause de la révolution avec chaleur, devint président du tribunal du district de Melle, et fut nommé en septembre 1791, député du département des Deux Sèvres à la législature, dans laquelle il ne se fit nullement remarquer ; puis élu en septembre 1792, à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Envoyé à Marseille, après le 9 thermidor, il s'y prononça fortement contre les *jacobins*, et poursuivit avec une sorte de fureur les partisans de Robespierre. Il entra ensuite au comité de sûreté générale, fit plusieurs rapports en cette qualité, et proposa diverses mesures législatives. Lors de l'insurrection des faubourgs, dans la journée du 12 germinal an 3, il fut arrêté par la section du Panthéon, au moment où il visitait les prisons par ordre de l'assemblée; reçut deux coups de piques, un à la lèvre, l'autre à la main ; et montra, dans cette circonstance, beaucoup de courage et un grand sang

froid. Il en déploya plus encore lors de la révolte du 1er prairial, et fut un des députés qui arrivèrent à minuit, au milieu de la salle des séances, à la tête de la force armée, et en chassèrent la multitude. Il proposa ensuite et fit adopter par la convention, les mesures par lesquelles les comités du gouvernement assurèrent leur victoire, et poursuivit personnellement Laignelot, Thirion et Barère. Devenu, avec les deux tiers des conventionnels, membre du corps législatif pour l'an 4, dans le conseil des anciens, il fut élu secrétaire de ce conseil en 1798, et passa l'année suivante à celui des cinq cents, toujours comme député du département des Deux Sèvres. A la séance orageuse du 15 octobre, occasionnée par la motion du maréchal Jourdan pour faire déclarer la patrie en danger, il rappela les opinions qu'il se faisait gloire d'avoir émises dans l'assemblée législative, et avoua que, par l'adoption d'une semblable mesure, les membres de cette assemblée, qui l'avaient votée avant le 10 août 1792, avaient eu, *comme lui*, l'intention de la faire servir à renverser le trône; d'où il concluait qu'il fallait la repousser dans les circonstances où l'on se trouvait, de crainte, dit-il, qu'elle n'eût le même résultat à l'égard du gouvernement directorial. La révolution du 18 brumaire plaça Auguis dans le nouveau corps législatif, dont il fut secrétaire le 1er janvier 1800, et auquel il fut encore réélu deux fois depuis par son département. Il mourut à Paris, au mois de février 1810.

AULAY DE-LAUNAY (*Jean*), maréchal de camp, etc.

D'abord officier de marine, il passa au service de terre en 1792 comme capitaine dans le 1er bataillon de la légion des Montagnes, se distingua successivement à l'armée des Pyrénées Occidentales et à celle d'Italie, et obtint tous ses grades sur le champ de bataille. Il commandait en l'an 5 l'avant garde à l'affaire de Caldiero, où il enleva plusieurs postes et fit des prodiges de valeur. Le 16 prairial an 8, il reçut l'ordre de se porter sur Mandatica, et d'attaquer les Autrichiens, partout où il les trouverait. Il n'avait alors avec lui que quatre cents hommes de la 18e légère, et cent hommes de la 63e de ligne. Il aperçoit sur les hauteurs de Montegabello les ennemis au nombre d'environ trois mille, embusque à l'instant deux cents hommes sur les hauteurs de la Lavina, avec ordre de ne se découvrir qu'à un signal convenu, et place, sur le chemin de Mandatica, un détachement de trente hommes, qui présentent une espèce de tête de colonne. Il en jette ensuite cinquante en tirailleurs sur la partie de Montegabello, de manière à faire croire qu'ils précédaient un gros corps de troupes, et prend position avec le reste de ses soldats, auprès de ce chemin. Les ennemis s'avancent avec sécurité, et aussitôt de Launay fond sur eux: surpris et attaqués de trois côtés en même temps, ils sont mis en déroute, et forcés de se rendre en partie. Cette manœuvre hardie assura le plan du général en chef, qui lui en témoigna sa satisfaction. Peu de temps après, un boulet de canon termina honorablement sa carrière.

AUMONT (*Jacques*, duc d'), pair de France, lieutenant général des armées du roi, etc., né le 5 août 1732.

Il était du parti des *frondeurs* contre la cour, et s'était déjà fait une telle réputation de patriotisme, que le jour même de la prise de la Bastille, on lui proposa le commandement en chef de la garde nationale parisienne, que son caractère indécis ne lui permit pas d'accepter; cependant il commanda ensuite, à la grande surprise des révolutionnaires eux-mêmes, l'avant garde de l'armée parisienne, qui alla chercher le roi à Versailles le 5 octobre 1789. Désigné depuis pour servir en qualité de maréchal de camp près de la 11e division, formée des départemens de la Gironde, des Landes et des Basses Pyrénées, il resta néanmoins à Paris, et se trouvait à la tête du bataillon national de garde près du roi, à l'époque de son évasion au 20 juin 1791. Le peuple, voulant le rendre responsable de la fuite de ce prince, l'arrêta et le conduisit à l'hôtel de ville, après l'avoir maltraité. Relâché peu de temps après, il alla prendre le commandement de Lille, avec le titre de lieutenant général; se fit aussitôt présenter et affilier à la société des amis de la constitution de cette ville, et malgré tant de preuves de dévouement, tomba peu à peu dans la nullité la plus absolue. Il mourut en 1799 âgé de soixante-six ans, dans sa terre de Guiscard, près de Noyon. Ce seigneur était boiteux. *Voyez* VILLEQUIER.

AUTICHAMP (*Charles*, comte d'),

lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et pair de France, etc.

Neveu et élève du marquis d'Autichamp, il fut attaché comme page à la maison de *Condé*, et servait dans un corps d'infanterie à l'époque de nos troubles politiques. Il fut l'un des premiers chefs qui organisèrent la Vendée, et se mirent à la tête des paysans pour empêcher les effets de la révolution dans ce pays. Dès le 14 mars 1793, il se joignit à Cathelineau lorsque celui-ci se rendit maître de la ville de Beaupréau, et obtint un commandement dans son corps d'armée. Réuni ensuite à MM. de Fleuriot et de Scepeaux, M. d'Autichamp alla rejoindre l'armée de M. de Bonchamp, son beau-frère, et se fit battre à Doué, par suite des fausses mesures qu'il avait prises; bientôt après il fut fait prisonnier à la retraite du Mans, et n'évita la mort qu'en s'engageant, sous un faux nom, dans un régiment de hussards républicains. Echappé au danger comme par miracle, il rentra dans la Vendée, et obtint, à la seconde reprise d'armes, le commandement en second de l'armée de Stofflet. A la mort de ce général, il fut chargé du commandement en chef des restes de son armée, qui ne tarda pas à se débander, et que la prise et le supplice de Charette acheva de ruiner entièrement. M. d'Autichamp, trop faible pour résister plus long-temps, traita alors avec Hoche, et se soumit aux lois de la république. Depuis cette époque, il vécut paisible et tranquille dans ses propriétés de la Loire Inférieure, jusqu'en 1799 qu'une nouvelle insurrection le remit à la tête des Vendéens de la rive gauche; mais il ne jouissait pas d'un crédit assez étendu pour réunir les diverses factions, divisées entre elles de vues et d'intérêts, et vit bien que toute résistance serait inutile. Il se réunit donc à MM. de Bourmont et de Châtillon, et traita de la paix avec le général Hédouville, envoyé des consuls. Il résista depuis aux sollicitations qui lui furent faites de prendre du service sous Napoléon, et refusa même le commandement de la garde d'honneur d'Angers, au passage de l'empereur en cette ville. On le compta aussi en 1815 parmi les chefs qui s'opposèrent aux vues de l'usurpateur et reprirent les armes en faveur de la maison de Bourbon. Déjà lieutenant général et commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, M. d'Autichamp fut choisi, en juillet, pour aller présider le collége électoral de Beaupréau, département de Maine et Loire, puis créé pair le 17 août. Le 10 janvier 1816, il obtint le gouvernement de la 18e division militaire, à Toulouse.

AUTIÉ (*Jean-François-Étienne*), colonel du 8e régiment de ligne, né le 13 juin 1771, à Villeneuve.

Il donna, dans plusieurs circonstances importantes, des preuves de talens et de bravoure. Le 26 messidor an 3, étant employé à l'armée des Pyrénées en qualité de capitaine adjoint, il fut chargé de porter à un général de brigade, l'ordre d'attaquer les retranchemens de Saint-Clément, vis-à-vis Roze. Le général ne se crut pas assez fort pour tenter cette attaque; Autié, qui avait reçu l'ordre de ne revenir que lorsque les retranchemens seraient pris, s'adressa au capitaine Breda, en l'invitant à les enlever avec ses grenadiers qu'il anima par son exemple, et réussit dans son entreprise. Employé ensuite à l'armée d'Helvétie, en pluviôse an 6, il contribua à faire évacuer le pays de Vaud par les troupes bernoises; devint colonel du 8e régiment de ligne, et se précipita bientôt dans de nouveaux dangers. Envoyé en Espagne avec son régiment, il se distingua au siége de Cadix en 1810; fit des prodiges de valeur à la bataille de Chiclana, le 5 mars 1811, et y fut tué en combattant à la tête de son corps: il fut généralement regretté pour sa bravoure et l'agrément de ses manières.

AUVRAY (*Louis-Marie*), maréchal de camp, préfet, etc., né le 12 octobre 1762.

Il était secrétaire à l'intendance de Paris à l'époque de la révolution, et devint capitaine de la garde nationale parisienne soldée. Il passa ensuite dans le 104e régiment, se distingua en plusieurs occasions, et obtint enfin le grade de colonel, et le commandement du 40e régiment de ligne. Des motifs particuliers de mécontement lui firent abandonner ensuite la carrière militaire, et après le 18 brumaire, il fut appelé à la préfecture du département de la Sarthe, où il se conduisit avec beaucoup de fermeté et de dévouement. Nommé en mars 1802 membre du corps législatif, il refusa d'en remplir les fonctions, et préféra rester dans sa préfec-

ture, qui lui fut conservée jusqu'en 1812. Devenu enfin maréchal de camp, il fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814.

AVARAY (le marquis d'), pair de France, etc.

Maître de la garde robe de MONSIEUR, frère de Louis XVI, aujourd'hui Louis XVIII, à la révolution, il fut nommé en 1789 député de la noblesse d'Orléans aux états généraux. Il y resta confondu dans la foule; proposa néanmoins un modèle de déclaration des devoirs de l'homme, pour la joindre à celle des droits, et ne parut que cette seule fois à la tribune. Il signa ensuite les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les innovations faites par l'assemblée nationale et les lois rendues par elle. On le compte aujourd'hui parmi les pairs créés par le roi le 17 août 1815, et il fait aussi partie du conseil d'administration des Invalides.

AVARAY (le comte d'), colonel du régiment de Boulonnais, fils du précédent.

Il se trouvait avec MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, lorsque ce prince émigra, et parvint à le sauver par sa présence d'esprit. Arrivé à Maubeuge, extrême frontière, et ne pouvant aller plus loin faute de passeport, il entra dans la chambre du maître de poste et lui dit avec l'accent de la plus vive douleur, qu'il le conjurait de le faire conduire à Mons, par des chemins de traverse, pour aller recevoir le dernier soupir de sa sœur, qui était chanoinesse en cette ville et qui se trouvait à la dernière extrémité. Le maître de poste, ému par ses larmes et persuadé aussi par une récompense qui lui était promise, lui donna des chevaux qui conduisirent MONSIEUR à Mons, où il arriva à minuit. Le prince reconnaissant nomma le comte d'Avaray capitaine de ses gardes, et, après la mort de Louis XVII, lui donna l'emploi de capitaine des gardes du roi; il lui accorda en outre le droit de porter sur ses armes celles de France, et d'y joindre pour devise la date du jour où il avait sauvé son maître. Depuis ce temps il l'a accompagné en Italie, en Allemagne, en Russie et en Pologne, et passe pour avoir présidé à tous les conseils qui ont dirigé la conduite politique du monarque à l'étranger.

AVOYNE-CHANTEREYNE (*Victor*), avocat général, membre du corps législatif, etc., etc., né le 22 juin 1762.

Il était avocat à Paris à l'époque de la révolution, et fut l'un des électeurs de la capitale en 1789. Elu ensuite procureur de la commune de Cherbourg, il remplit successivement les fonctions d'administrateur et de procureur général syndic du département de la Manche, et passa en l'an 3 à celles de membre du district et de président de l'administration municipale de Cherbourg. D'abord substitut du procureur général près la cour d'appel de Caen, il obtint, sous Bonaparte, la place de premier avocat en la même cour; puis fut élu candidat au corps législatif, par le département de la Manche, et nommé membre de ce corps le 6 janvier 1813. Le 8 août 1814, il combattit Raynouard dans son projet sur la presse, et s'écria avec véhémence: « N'avons-nous pas vu souvent une minorité turbulente contrarier, à force » d'audace, une majorité pure? il faut » donc que de sages précautions rendent » impossible le retour de ces excès. » C'est lui qui, au mois d'octobre suivant, fut chargé du rapport à faire sur la réclamation des auteurs, imprimeurs et libraires arrêtés pour la publication d'extraits du *Moniteur*, dirigés contre le roi, et sur laquelle, après avoir vertement tancé les détenus, il fit passer à l'ordre du jour. Le 22 décembre, il parla en faveur du projet des ministres pour la réorganisation de la cour de cassation, et après avoir fait valoir la justice et la bonté de leurs motifs, s'éleva contre l'esprit de défiance qui avait dirigé, disait-il, le rapport de Flaugergues, et vota pourtant pour que la section des requêtes motivât ses rejets. L'arrivée de Napoléon en mars 1815, vint mettre un terme aux fonctions législatives d'Avoyne-Chantereyne. Il fut choisi par le roi, à la fin de juillet, pour présider le collége électoral d'arrondissement de Cherbourg, département de la Manche, et ne fut point appelé à la nouvelle chambre des députés.

AYMAR (le chevalier d'), chef d'escadre et commandeur de Saint-Louis.

Il avait perdu un bras en combattant dans l'Inde, sous les ordres de M. de Suffren. Il serait resté ignoré dans nos troubles politiques, si, dans le commencement de la révolution, se trouvant sur la terrasse des Tuileries au moment où un particulier déclamait contre le roi et la reine, et vantait la justice du

peuple, il ne se fût permis de faire quelques observations contradictoires au sujet du pillage de l'hôtel de Castries. Cette sortie qui annonçait des opinions contraires au vœu de la multitude, fit que le peuple l'entoura aussitôt et voulut le plonger dans le grand bassin. Un citoyen ayant eu le bon esprit de représenter que sous le règne de la liberté les opinions devaient être libres, les assistans, revenus de leur première fureur, finirent par savoir gré au chevalier d'Aymar de sa franchise, et lui témoignèrent leur estime en le reconduisant triomphalement à son logis. Il mourut dans les premières années de la révolution.

AYMÉ (*J.-J.*), député au conseil des cinq cents, connu sous le nom de *Job Aymé*, né à Montélimar.

Il était avocat à l'époque de la révolution, devint ensuite procureur général syndic du département de la Drôme, fut nommé en septembre 1795, député de ce département au conseil des cinq cents, et se vit dénoncé, dès la séance du 19 décembre, par Génissieux, comme l'un des chefs des royalistes du Midi et des *compagnons de Jésus*. Goupilleau (*de Montaigu*), encore plus fougueux que son collègue, prononça le lendemain contre Aymé un discours très violent, et cita même des pièces pour prouver que, de son aveu, il avait été, dans le Midi, à la tête de vingt mille royalistes. Aymé qui jusqu'alors n'avait pu obtenir la parole, leur répondit à tous deux avec une grande modération, et, s'arrêtant sur les chefs de son accusation, qu'il réfuta tous, il finit par dire : « J'ai cherché à garantir ma vie et ma liberté; » quel que soit le résultat de cette affaire, » je subirai mon sort sans remords, » parce que j'ai toujours vécu sans crime, et je ferai même des vœux pour » la prospérité de la république. » Il descendit ensuite de la tribune; mais plusieurs membres voulurent se jeter sur lui, et l'altercation devint très vive. Treilhard fit décréter que Job Aymé ne pourrait, jusqu'à la paix, exercer les fonctions législatives. Les esprits s'étant calmés, et le parti conventionnel des conseils devenant tous les jours plus faible, Pénières et Dumolard obtinrent le rapport de cette loi le 19 mai, et Aymé rentra au conseil, dont il devint le secrétaire un mois après. Le 10 juillet il provoqua l'exécution du décret de déportation rendu contre Vadier et Barère, vota le 23 un message au directoire pour connaître l'âge précis de Barras, qu'on aurait voulu éliminer du directoire, et s'opposa le surlendemain à ce qu'on célébrât la fête du 9 thermidor, voulant qu'on se bornât désormais à celle du 1er vendémiaire. Frappé par la proscription du 18 fructidor, il réussit d'abord à s'y soustraire en se cachant; mais il fut arrêté aux barrières de Paris le 4 janvier 1798, et compris dans le second transport des déportés. De retour en France après le 18 brumaire, il publia des Mémoires sur sa déportation, s'attacha au gouvernement de Bonaparte, et fut inscrit, en l'an 10, sur la liste des fonctionnaires publics, en qualité de grand juge de la nouvelle colonie que Napoléon se proposait de former dans la Louisiane. Cette opération politique n'ayant pu avoir lieu, Aymé resta en France et devint en 1804 directeur des droits réunis du département du Gers. Il remplissait encore ces fonctions en 1816, dans celui de l'Ain.

AYRAL, membre de la convention nationale.

Il était médecin à l'époque de la révolution. Il fut élu en septembre 1792, par le département de la Haute Garonne, député à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il est à remarquer que la plus grande partie des membres de la convention qui ont condamné l'infortuné monarque, semblent n'avoir été choisis que pour cette affreuse catastrophe; car à l'exception de quelques uns, tous ont disparu dès lors de la scène politique, malgré tant de révolutions nouvelles, ou sont restés dans des emplois si obscurs, qu'ils nont pu être aperçus depuis; on ignore même l'époque et le lieu où sont morts beaucoup d'entre eux. Une autre observation, qui n'échappera pas à la sagacité du lecteur, c'est que nos premières assemblées nationales renfermèrent presque autant de médecins que d'avocats, et que les premiers furent encore, s'il est possible, plus révolutionnaires que les derniers.

AZEMA (*Michel*), député à l'assemblée législative et à la convention nationale.

Il était homme de loi en 1789, et devint par suite de la révolution administrateur du département de l'Aude

Nommé en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative, il n'y fut connu que faiblement, et fut élu en septembre 1792, membre de la convention nationale. Il s'y montra le partisan des jacobins, appuya toutes leurs mesures, et vota la mort de Louis XVI en janvier 1793. Il ne parut plus à la tribune, devint après la session, commissaire du directoire dans son département, puis juge au tribunal de première instance de Pamiers. Il n'est plus employé depuis long-temps.

B

BABEUF (*Camille*, ou *Gracchus*) surnommé *le tribun du peuple*.

Né dans les environs de Saint-Quentin d'un employé aux gabelles, peu fortuné, il quitta la maison paternelle dès l'âge de seize ans, et entra en 1777, au service d'un seigneur des environs de Roye. Les dispositions qu'il annonçait engagèrent son maître à lui faire donner une sorte d'éducation. Il profita de ses soins et acquit ensuite la confiance de son bienfaiteur, qui le fit son homme d'affaires, après l'avoir employé au renouvellement de son terrier. Il embrassa bientôt avec fureur les principes révolutionnaires, écrivit contre les aides et gabelles et pour le partage des biens communaux, fut mis trois fois en prison, et ne dut sa liberté qu'aux circonstances politiques dans lesquelles se trouvait la France à cette époque. Au mois de septembre 1792, il fut nommé électeur du département de la Somme, et administrateur du district de Montdidier. Accusé, deux mois après, de faux matériel dans une adjudication de biens nationaux, il fut condamné à douze années de fers par le tribunal criminel de la Somme, et acquitté par celui de l'Aisne auquel il en appela. Devenu libre, il se rendit à Paris et ne commença à s'y faire connaître qu'après la chute de Robespierre. Alors il adopta le nom de *Gracchus*, se fit journaliste sous le titre de *tribun du peuple*, fut l'un des co-rédacteurs des pamphlets qui parurent sous divers titres contre les jacobins non réacteurs, et leur donna le premier l'épithète de *terroristes*. Mais le nouveau parti dont Babeuf était le folliculaire, ne tarda pas à se subdiviser, et ce caméléon politique, qui cherchait à rétablir le parti dit *de la commune* contre la convention, attaqua les *thermidoriens* avec violence; reprocha à Tallien ses richesses et *sa Cabarrus*; à Fréron ses cruautés à Marseille, Toulon, etc. et ses liaisons nouvelles avec *la jeunesse dorée*; à Bourdon (de l'Oise) *son ivrognerie* et ses crapuleuses débauches; à André Dumont *ses maîtresses et ses chasses fastueuses*, et à Merlin (de Thionville) *les fourgons de Mayence et le Calvaire*. Babeuf continua en même temps d'écrire contre l'ancienne *terreur*, et publia après le supplice de Carrier, une brochure intitulée : *Du système de dépopulation*, ou la vie et les crimes de Carrier, avec des recherches sur les vues du décemvirat dans l'invention de ce système. Ces écrits, dans lesquels il attaquait ouvertement le gouvernement révolutionnaire, peignait la conduite de ses agens sous des couleurs odieuses, et traçait en quelque sorte la marche à suivre pour consommer leur perte totale, le rendirent odieux aux jacobins, et ne servirent qu'à assurer plus promptement le triomphe de leurs ennemis qui allaient devenir les siens. On le vit en effet accusé par Tallien le 29 janvier 1795 d'outrager, dans son journal, la représentation nationale, et décrété d'arrestation peu de jours après pour ce motif. L'amnistie qui termina le règne de la convention rompit ses fers. De retour dans la capitale, il publia son nouveau *Tribun du peuple*, journal dans lequel il affichait, outre la démocratie la plus absolue, l'intention bien prononcée de détruire le nouvel édifice constitutionnel. Arrêté de nouveau en mai 1796, avec les ex-conventionnels Drouet, Vadier, Ricord, Laignelot et plusieurs autres, il fut conduit devant le ministre de la police, et s'y avoua l'auteur du plan d'insurrection trouvé

chez lui. Il exalta aussi la constitution de 1793, s'éleva contre la tyrannie » directoriale, et refusa de nommer ses complices. Il écrivit même au directoire cette singulière lettre : « Regarderiez-vous comme au dessous de » vous de traiter avec moi de puissance » à puissance ? Vous avez vu de quelle » vaste confiance je suis le centre; » vous avez vu que mon parti peut » bien balancer le vôtre ; vous avez » vu quelles immenses ramifications y » tiennent. J'en suis plus que convaincu, » cet aperçu vous a fait trembler...... » Dailleurs, quel que soit mon sort, » mon nom sera placé à côté de ceux » de *Barnevelt* et de *Sidney* ; et qu'on » me conduise à la mort où à l'exil, » je suis sûr d'arriver à l'immortalité.» Renvoyé devant la haute cour nationale à Vendome, Babeuf, à la suite de très longs débats, fut condamné à mort le 25 mai 1797, sur une question incidente, et se poignarda au même instant avec un stilet caché dans ses vêtemens : on le décapita presque mort. Il laissa deux enfans en bas âge, dont l'un vient d'être condamné à la déportation comme auteur et éditeur du *Nain tricolore*.

BABEY (*Athanase-Marie*), député aux états généraux et à la convention nationale.

Il était avocat du roi à Orgelet à l'époque de la révolution, fut nommé en 1789 député aux états généraux, par le tiers état du bailliage d'Aval, et s'y montra l'un des plus ardens partisans des lois nouvelles. Ce fut lui qui, dès le 7 décembre 1790, fit révoquer les remercimens votés au directoire du département de la Meurthe et à la municipalité de Nanci, pour leur conduite dans les troubles de cette ville, et on le vit dans la séance du 28 février 1791, éclater en propos menaçans contre les membres du comité de constitution, qui refusaient de présenter un projet de loi contre l'émigration. Il ne montra pas moins de chaleur lors de l'évasion du roi, et il appuya vivement la motion de Vernier, qui voulait que l'assemblée s'emparât de tous les pouvoirs. Le 15 juillet, il proposa de convertir en décret l'avis des comités portant que le roi serait suspendu de ses fonctions jusqu'à l'achèvement de la constitution, puis déchu du trône s'il ne l'acceptait pas. Devenu ensuite député du Jura à la convention, il vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI ; se montra opposé à la *montagne* avant et pendant la révolution du 31 mai 1793 ; fut compris au nombre des soixante-treize députés proscrits pour leur protestation du 6 juin contre les attentats de cette journée ; puis mis en liberté et rappelé dans le sein de la convention. Le 8 décembre 1794, il passa au conseil des cinq cents, et en sortit en mai 1797. Depuis il ne fit plus partie d'aucun corps législatif jusqu'en 1815, qu'il fut appelé à la chambre des représentans.

BABI (*J. F.*), propriétaire du département de l'Arriége, né à Tarascon.

Il embrassa la cause de la révolution avec une sorte de fureur, et devint l'un des plus ardens jacobins de ces contrées. Accusé en décembre 1793 par Clausel, il fut décrété d'arrestation, vint justifier sa conduite auprès du comité de salut public, et en obtint une commission pour aller dans son département déjouer les projets des contre révolutionnaires. Il y fit exécuter rigoureusement les lois sur les suspects, et mettre quatre cents personnes en état d'arrestation ; parcourut ensuite les campagnes, poursuivant les prêtres, et ne s'arrêta qu'à la nouvelle de la mort de Robespierre. Traduit, peu de temps après, au tribunal de Foix, pour concussion et actes arbitraires, il allait être condamné à la peine capitale, lorsque l'amnistie de septembre 1795 vint l'arracher à ses juges. Ses biens avaient été dévastés pendant son incarcération ; il parut au conseil des cinq cents, le 28 juin 1796, pour demander une indemnité à cette occasion; mais Bordes, après avoir peint sa conduite révolutionnaire sous les plus noires couleurs, fit rejeter sa pétition. Babi, que cette décision plongeait dans la misère et le désespoir, se lia plus fortement que jamais avec les jacobins, s'engagea dans la prétendue conspiration du camp de Grenelle, exécutée par les agens de la police, dans la nuit du 9 au 10 septembre 1796, et fut condamné à mort par une commission militaire : il était alors âgé de trente-sept ans.

BACCIOCHI (*Felix-Pascal* de), prince de Lucques et de Piombino, etc.

Né en Corse le 18 mai 1762 d'une famille noble et pauvre, il entra de bonne heure au service comme cadet,

et se trouvait officier d'infanterie au moment où il épousa l'aînée des sœurs de Bonaparte, alors général en chef de l'armée d'Italie. Cette union lui valut bientôt le grade de colonel du 26ᵉ régiment d'infanterie légère; mais, soit défaut de moyens, soit que les occasions lui eussent manqué, on ne cita de lui aucune action militaire qui pût lui mériter les nouvelles faveurs dont il fut bientôt accablé. En effet, il devint successivement président du collége électoral des Ardennes, sénateur en 1804, cordon rouge, et enfin, *du chef de sa femme*, prince de Lucques et de Piombino en 1805. Il accompagna son épouse dans ses états, devint le chef de ses gardes, et se fit remarquer par une complaisance si grande, qu'elle étonnait même les Italiens les plus familiarisés avec les usages français. Depuis les révolutions de 1814 et 1815, qui précipitèrent du trône le chef de sa famille, Bacciochi suivit le sort de son *Elisa*, partagea sa captivité ou plutôt son exil en Hongrie, et parut peu regretter une élévation dont il portait tout le poids sans en goûter les douceurs.

BACCIOCHI-ADORNO (de), lieutenant colonel, officier de la légion d'honneur, etc.

Né aussi en Corse et parent du précédent, il entra au service en 1761, et commandait en 1789 les chasseurs royaux corses, en qualité de lieutenant colonel. Déjà chevalier de Saint-Louis depuis 1788, il resta fidèle à la cause de la monarchie, émigra en 1792 avec ses trois frères, contribua l'année suivante à la défense de Toulon, contre les troupes républicaines, fit la campagne de 1794 en Espagne, et se rendit ensuite à Vérone où il fut accueilli par le roi Louis XVIII avec la bonté qui caractérise ce prince. Il joignit ensuite l'armée de Condé, et combattit avec elle pendant les années 1799, 1800 et 1801. A l'époque des licenciemens, il retourna en Corse avec ses frères, obtint depuis l'emploi de sous inspecteur aux revues à Montpellier, se prononça hautement en faveur de la maison de Bourbon au 20 mars 1815, et cessa même ses fonctions lorsque le drapeau tricolore fut arboré dans le lieu de sa résidence. Il les a reprises depuis. Il fut décoré, au mois de mai 1816, de la croix d'officier de la légion d'honneur.

BACH (*N.*), médecin à Paris.

Il embrassa le parti de la révolution avec une ardeur peu commune, et fut un des plus chauds missionnaires de la propagande. Nommé électeur du département de la Seine en 1798, il se fit remarquer à l'assemblée électorale par son exagération démocratique, et fut traduit, dans la même année, devant un jury d'accusation, comme auteur d'un écrit satirique dirigé contre le directoire, et surtout contre les auteurs de la loi du 22 floréal an 7. On le vit, après la chute de Réveillère Lépeaux et de ses collègues, en juin 1799, monter à la tribune des jacobins du manége, et déclamer sur la nécessité d'établir la démocratie dans sa plus grande latitude: il y lut même un projet de constitution qui fit beaucoup rire. Lorsque la révolution du 18 brumaire eut établi la tyrannie de Bonaparte, il prit la résolution de se suicider, et exécuta aussitôt ce dessein au pied de la statue de la liberté, sur la place de Louis XV.

BACO-DE-LA-CHAPELLE, député aux états généraux.

Il était procureur du roi à Nantes, et fut élu en 1789 député de cette sénéchaussée aux états généraux, où il se montra en ardent ami de la révolution. Il ne parut néanmoins jamais à la tribune de l'assemblée nationale. On le vit seulement, dans la séance du 13 novembre 1790, attaquer l'abbé Maury, qui s'y présentait avec des pistolets, à l'occasion du duel entre Charles Lameth et M. de Castries, et dénoncer ensuite cet abbé comme la première cause des divisions qui agitaient l'assemblée. Nommé maire de Nantes en 1792, il contribua l'année suivante à préserver la ville de l'invasion des Vendéens, se prononça contre la révolution du 31 mai 1793, parut à la barre de la convention le 2 août, pour désavouer les actes fédéralistes des corps administratifs nantais, et donna un démenti formel à Fayau; ce qui motiva le décret d'arrestation prononcé alors contre lui. Il échappa néanmoins à la hache meurtrière, obtint sa liberté après le 9 thermidor, et fut nommé agent français aux îles de France et de la Réunion; mais, arrivé à sa destination, les généraux Malartic et Sercey refusèrent de le reconnaître et le firent même déporter aux Manilles. Baco adressa en 1796 le rapport de sa mission au directoire exécutif, et publia

une lettre contre les deux fonctionnaires cités plus haut. Depuis il devint directeur de l'Opéra, et enfin commissaire à la Guadeloupe, où il mourut en 1801.

BACON-DE-LA-CHEVALERIE, chevalier de Saint-Louis, propriétaire à Saint-Domingue.

Devenu en 1791 président du club de l'hôtel Massiac, dont les membres étaient opposés à la société connue sous le titre d'*amis des noirs*, il fut envoyé à Saint-Domingue, se mit à la tête de la faction des *léopardins* (*voyez* MIRBECK), pour entraver les opérations des commissaires pacificateurs, et fut accusé, par l'un d'eux, d'être le principal auteur des malheurs arrivés dans la colonie. Il revint ensuite en France, chercha en vain à se rattacher aux chefs des gouvernemens qui se succédèrent, et resta constamment dans l'obscurité. Il vivait encore en 1816, et, quoique dans un âge très avancé, il a conservé, dit-on, les mêmes principes et le même caractère.

BACON-TACON (*Pierre-Jean-Auguste*), homme de lettres, etc., né à Oyonnax, le 18 juillet 1738.

Il voyagea quelque temps en Russie, obtint des bienfaits de Catherine II, et publia, dès le commencement de la révolution, quelques ouvrages parmi lesquels on cite son *Précis historique des assemblées des notables*; son *Opinion sur la liste des candidats désignés pour présider à l'éducation du dauphin*, et ses *Réflexions sur la nécessité de donner une grande force au pouvoir exécutif*. Il devint électeur de Paris en 1790, et ayant été traduit devant le tribunal pour falsificat on d'assignats, il fut renvoyé absous. Cette affaire, qui ne lui fit pas infiniment d'honneur, permit sans doute au directoire de lui offrir en 1796 la mission d'observer l'esprit public dans les contrées voisines de Lyon. Il l'attacha ensuite à sa police secrète jusqu'au 18 brumaire, que le gouvernement consulaire jugea à propos de l'éloigner de Paris. Outre les écrits dont nous avons déjà parlé, Bacon a publié encore des *Réflexions sur le traité de Campo-Formio*; une *Analyse raisonnée de la constitution de l'an 8*, et une *Histoire de la Bresse*. Nous ignorons s'il s'est encore livré depuis à son goût pour l'exploration de l'esprit public, ou s'il a continué ses travaux littéraires; tout ce que nous pouvons assurer, c'est qu'il habitait encore la ville de Lyon en 1814.

BADGER (*Louis*), appréteur d'étoffes à Lyon.

Né dans une condition obscure, il serait resté dans l'oubli, s'il ne se fût illustré par un trait d'amour fraternel dont il y a peu d'exemples. Son frère avait pris parti parmi les citoyens qui défendirent Lyon contre les troupes conventionnelles, et il était malade des suites de ses blessures, lorsqu'après la prise de cette ville il fut cité devant la commission révolutionnaire. Comme un pareil acte équivalait à un arrêt de mort, Louis Badger se donna pour son frère, et fut conduit au supplice à sa place.

BADONVILLE (*Pierre*), adjudant général, aide de camp de Pichegru, né à Pressy le Sec, département de l'Yonne.

Il prit le parti des armes dès le commencement de la révolution, et parvint de grade en grade jusqu'à celui d'adjudant général. Il devint ensuite aide de camp de Pichegru, fit avec lui toutes les campagnes sur le Rhin, et acquit à un tel degré la confiance de ce général, qu'on assure qu'il s'en servit dès lors pour traiter avec le prince de Condé et le ministre anglais Wickam, et que c'est lui qui est désigné sous le nom de *Coco* dans les pièces trouvées parmi les équipages de M. de Klinglin. Arrêté après le 18 fructidor, conduit au Temple, puis à l'Abbaye, il fut ensuite transféré à Strasbourg en l'an 7, pour être jugé par la commission chargée de prononcer sur l'accusation de trahison et d'espionnage intentée contre plusieurs autres agens du général Pichegru. Acquitté dans le mois de janvier 1800, Badonville resta sans emploi jusqu'en 1803, qu'il fut nommé chef d'escadron. Dès qu'il sut l'arrivée de Pichegru à Paris au mois de mars 1805, il se rendit dans la capitale, et ne tarda pas à être arrêté avec son général; mais soit que sa complicité ne fût pas prouvée, soit tout autre motif, Badonville ne fut pas mis en jugement avec Georges et Moreau : il resta encore quelque temps en prison, et fut exilé en 1805.

BAERT (*Charles-Alexandre-Barthélemi-François*), député du Pas de Calais à la législature.

Il habitait Saint-Omer, et s'y occupait de littérature quand la révolution éclata. Elu député de son département à l'assemblée législative en 1791, il y

parla, le 21 octobre de la même année, en faveur de la liberté des cultes, en votant toutefois pour que le droit de constater les actes de vie et de mort fût conféré aux officiers civils. Il fut l'un des sept membres qui, le 20 avril 1792, s'opposèrent à la déclaration de guerre, et vota constamment avec la saine minorité de l'assemblée: on le vit même rédiger un journal ayant pour titre l'*Indicateur*, dont les principes étaient opposés aux idées exagérées qui prévalaient à cette époque. Il se trouvait chez le roi à la journée du 20 juin, et l'assura que l'assemblée nationale ne négligerait rien pour s'assurer l'autorité. — « Oui, lui répondit ce malheureux » prince, en lui montrant les armes des » brigands qui l'entouraient; mais vous » qui avez beaucoup voyagé, que croyez-» vous qu'on dira de nous chez l'étran-» ger? » Après le 10 août, Baert, désespérant de la liberté publique, se retira de l'assemblée, et passa aux Etats Unis d'Amérique pour y former un établissement. Il en revint sous le consulat, publia depuis un *Tableau de la Grande Bretagne, de l'Irlande, et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde*, et fut élu en 1815 membre de la chambre actuelle des députés pour le département du Loiret.

BAIGNOUX (*Pierre-Philippe*), député à la législature.

Il était homme de loi à l'époque de la révolution et administrateur du district de Tours, lorsque l'assemblée electorale du département d'Indre et Loire le nomma en 1791 son député à la législature. Il y devint membre du comité des contributions, et fit plusieurs rapports en son nom. Le 13 novembre, il annonça à l'assemblée qu'une insurrection venait d'éclater à Tours, à l'occasion de l'ouverture d'une église pour les prêtres insermentés; fit décréter, le 16 mai suivant, la suppression des rentes apanagées accordées aux princes frères du roi, et ordonner la vente de leurs biens. Après le 10 août 1792, il fit aussi adopter l'acte d'accusation dirigé contre Barnay et Alexandre Lameth, comme complices de la cour dans ses projets contre la liberté du peuple; puis fit accorder des secours aux domestiques pensionnés par Louis XVI, ou encore à son service. Après la session législative, il retourna à Tours, où il exerçait encore en 1816 les fonctions de juge au tribunal. Il y jouissait même d'une considération méritée, par sa probité et la sévérité de ses mœurs.

BAILLE, négociant de Lyon.

Distingué par ses vertus et ennemi des excès qui se commettaient, il prit une part très active à la glorieuse résistance des habitans de cette ville contre les troupes conventionnelles, après la révolution du 31 mai 1793. Arrêté ensuite, il fut condamné par la commission révolutionnaire à être fusillé. Le peuple qui le chérissait demanda et obtint d'abord sa grâce; mais les jacobins le firent condamner de nouveau, et il fut exécuté au mois d'octobre.-Un BAILLE autre, né à Lyon, ayant embrassé la carrière militaire, devint major du 51e régiment, et s'étant distingué à la bataille d'Austerlitz, en 1805, fut nommé colonel de ce corps. De nouveaux actes de courage lui valurent le 7 juillet 1807, la croix d'officier de la légion d'honneur. On le comptait encore en 1816 parmi les maréchaux de camp décorés par le roi de la croix de Saint-Louis.

BAILLEUL, député aux états généraux.

A l'époque de la révolution, il était président de l'élection de Bellesme, et fut choisit en 1789 pour représenter le tiers état du bailliage du Perche aux états généraux. Il se montra peu dans cette assemblée, et après la session retourna dans sa province, devenue département de l'Orne. Nommé en 1797 membre du conseil des cinq cents, il en fut exclus par suite de la journée du 18 fructidor même année. Depuis il ne fit plus partie d'aucun corps législatif, et ne fut pas même compris parmi les autorités judiciaires de son département.

BAILLEUL (*Jacques-Charles*), député à la convention nationale, né dans le pays de Caux.

Il exerçait la profession d'avocat au Hâvre, lorsque la révolution éclata. Il se prononça hautement en sa faveur, et les électeurs de la Seine Inférieure le nommèrent en 1792 l'un de leurs députés à la convention. Il y vota la détention de Louis XVI. Lorsqu'il fut question le 13 juin 1793, de décréter d'accusation Buzot, Pétion et autres, Bailleul osa solliciter une pareille mesure contre Henriot, signa ensuite les protestations contre le 31 mai et fut proscrit à cette époque. Rentré au sein

de la convention après le 9 thermidor, il combattit le projet de Chenier, tendant à substituer les fêtes nationales aux institutions religieuses; fit mettre en liberté le peintre David arrêté comme complice de Robespierre, s'éleva avec véhémence contre le jugement qui acquittait les membres du comité révolutionnaire de Nantes, et attaqua ensuite la *montagne*, dans un discours sur les événemens antérieurs au 9 thermidor. Bientôt après, il provoqua l'arrestation des députés Choudieu, Duhem, Chasles et autres, comme auteurs de l'insurrection du 12 germinal et chefs du parti anarchique; fut élu membre du comité de sûreté générale le 5 juillet, fit divers rapports sur les *terroristes* détenus, et vota la création d'une commission extraordinaire pour prononcer sur leur sort. Il attaqua de nouveau les *montagnards* deux jours après, en demandant l'épuration de l'assemblée, désigna les proconsuls qu'il fallait encore frapper, sollicita le rapport du décret qu'il avait lui-même provoqué en faveur des *terroristes*, et s'emporta tellement contre plusieurs de ses collègues, quel'un d'eux demanda s'il voulait mettre la convention en *coupe réglée*. Il s'opposa en vain au projet de réélection des membres de la convention pour composer les conseils législatifs, et fut néanmoins réélu au conseil des cinq cents. On le vit quelques jours après l'affaire de Grenelle, dans laquelle les jacobins furent dupes et victimes, tout à la fois prononcer un long discours sur les conspirations, et se plaindre des lenteurs de la justice et de l'audace des complices de Drouet. Il vota ensuite le maintien de la loi du 3 brumaire an 4, qui excluait les parens d'émigrés des fonctions publiques, réagit dès lors avec sa chaleur accoutumée contre les royalistes du parti de *Clichi*, et s'éleva vivement contre Tarbé qui avait traité *d'infâmes* tous les décrets rendus sur les colonies. Peu de temps après il défendit les sociétés populaires, se plaignit des outrages dont on accablait une classe indéfinie de citoyens, à la faveur du titre bannal de *terroristes* qu'il avait contribué à leur donner, et signala le parti royaliste comme auteur des assassinats réactionnaires. Il publia quelques jours avant la catastrophe du 18 fructidor, une espèce de manifeste intitulé: *Déclaration à mes commettans*, dans lequel il dénonçait la majorité des conseils comme coupable de trahison, et appelait, sur elle, la vengeance nationale. Deux jours après la victoire du parti directorial, il fut chargé, par une commission dont il était membre, de soumettre, au conseil des cinq cents un rapport relatif à la déportation de quarante et un propriétaires, directeurs ou rédacteurs de journaux. On lui doit ici la justice de dire qu'il parvint à en soustraire plusieurs à cette mesure. Il fit ordonner l'érection d'un monument dans l'enceinte du corps législatif, avec cette inscription: « Des conjurés, au nom d'un » roi, s'étaient introduits dans cette « enceinte: le 18 fructidor de l'an 5, ils » en furent ignominieusement chassés. » Malheur aux traitres qui les imite- » raient! » Lors des élections de 1798, il déclara la guerre aux *anarchistes*, et fut l'un des principaux auteurs de la loi du 22 floréal qui excluait des députations entières du corps législatif. Aux approches de la crise du 30 prairial an 7, il tenta vainement de conjurer l'orage qui se préparait contre les directeurs Réveillère Lépeaux, Merlin et Treilhard, dont il était le dévoué partisan, et fut souvent interrompu par des murmures. Il publia aussi alors comme au 18 fructidor, mais non avec le même succès, une brochure intitulée: *Sur les finances et sur les factions, considérées comme cause du discrédit actuel et de la misère du peuple*, et dans laquelle, il finissait par dire: « Je crains plus les » Russes qui sont au corps législatif, que » ceux qui sont aux frontières. » Cette sortie, qui lui valut plus que des désagrémens de la part de plusieurs de ses collègues, n'empêcha pas et hâta même peut-être l'expulsion des trois directeurs ses amis et ses protecteurs. Dès lors Bailleul ne parut plus au conseil des cinq cents. Il devint membre du tribunat après le 18 brumaire; il n'y parla en général que sur les impôts et les contributions indirectes, fit partie de l'opposition qui se forma dans ce corps en février 1801, fut éliminé au renouvellement du tribunat en 1802, obtint pourtant la direction des droits réunis du département de la Somme, qu'il exerçait encore en 1815, et publia en 1816 un ouvrage sur les finances intitulé: *de la Richesse et de l'Impôt.*

BAILLY (*Jean-Sylvain*), l'un des quarante de l'accadémie française, député de Paris aux états généraux, etc.

Né à Paris, le 15 septembre 1736, il y fit d'excellentes études, et après plusieurs essais, qui furent accueillis du public, il publia son *Histoire de l'Astronomie*, ouvrage dans lequel on trouve la touche d'un grand écrivain qui réunit à de vastes connaissances un talent supérieur et un coloris brillant. Il concourut ensuite à l'académie française pour l'éloge de Charle V, dit *le Sage*, et après la publication de divers autres ouvrages, reçut en 1785 la récompense la plus douce pour un homme de lettres, celle d'être nommé membre des trois premiers corps académiques de la France. Lorsque la révolution éclata en 1789, les électeurs de Paris le choisirent pour secrétaire, et ensuite pour député du tiers aux états généraux. Il présida cette assemblée dans sa première séance, complimenta le roi à la tête des communes, se plaignit à lui des retards apportés, par la noblesse, au commencement des travaux des états généraux, et protesta du dévouement du tiers état à soutenir les droits du trône. Les communes furent constituées en assemblée nationale le 17 juin, et Bailly continué président. Ce fut encore lui qui, le 20, réunit et conduisit l'assemblée au *Jeu de Paume*, et y présida cette fameuse séance qui fut comme l'ouverture de la révolution. Lorsque le maître des cérémonies vint, de la part du roi, ordonner aux membres du tiers état de sortir de la salle, Bailly lui répondit: « La nation assemblée » n'a point d'ordre à recevoir de per» sonne. » Il réclama, en sa qualité de président, le droit de prêter le premier, « le serment de ne pas se sé» parer avant d'avoir établi la cons» titution sur des bases solides. » Nommé maire de Paris, après l'assassinat de M. de Flesselles, il reçut le roi à l'hôtel de ville le 17 juillet, et l'on remarqua, dans le temps, cette phrase du discours qu'il adressa à ce prince: « Henri IV avait conquis son peuple; » ici, c'est le peuple qui a reconquis » son roi. » Il serait inutile de répéter ici une foule d'autres discours du même genre, et dans des circonstances à peu près semblables, il suffira de dire que peu d'orateurs aimaient autant que Bailly à pérorer dans les occasions d'éclat, et que c'est lui qui le premier donna à l'infortuné monarque, les titres de « *Louis le Juste*, *Louis le Bon*, » *Louis le Sage*, et bientôt disait-il, » *Louis le Grand*. » Lorsqu'après la fuite de ce prince, au 20 juin 1791, les partis achevérent de se diviser, et que les plus ardens révolutionnaires voulaient qu'on profitât de cette occasion pour prononcer la déchéance de Louis XVI, Bailly s'opposa avec courage aux mouvemens excités dans Paris en faveur de cette mesure, et trompa non seulement les espérances des jacobins les plus prononcés, mais encore celles des partisans de la maison d'Orléans. Tout le monde connait l'affaire du Champ de Mars, où Bailly fit proclamer la loi martiale, et dissiper à coups de fusils le rassemblement qui s'y était formé. Devenu dès lors odieux à presque tous les partis, il donna plusieurs fois sa démission et céda enfin sa place de maire à *Pétion*, moins habile et tout aussi malheureux que lui. Bailly alla ensuite passer quelque temps en Angleterre, revint ensuite à Paris, et espéra se faire oublier en s'ensevelissant dans l'étude et la retraite. Caché dans les environs de Melun, il y resta tranquille jusqu'à la révolution du 31 mai 1793 qui réveilla, avec la possibilité de la vengeance, le souvenir de la scène sanglante du Champ de Mars. Signalé aux recherches des agens de Robespierre, il fut arrêté au mois d'octobre, conduit à Paris et mis en jugement le 10 novembre devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort. Livré au bourreau le lendemain de cette inique sentence, il fut déposé dans la fatale charrette, derrière laquelle on attacha le drapeau rouge, comme pour lui reprocher de l'avoir fait déployer autrefois. Pendant qu'on le menait au supplice, il fut accueilli par les injures de la multitude et couvert de boue; des hommes furieux le frappèrent ensuite avec tant de barbarie, que les bourreaux eux-mêmes en furent indignés. On voulut qu'il mourût au Champ de Mars, à l'endroit même où il avait fait tirer sur les séditieux, et l'on poussa l'inhumanité jusqu'à lui passer sur la figure le drapeau tout enflammé. Tu trembles, Bailly? lui dit alors un des monstres qui vit s'agiter ses membres affaiblis par l'âge, et mouillés par une pluie glacée et continue: « Mon ami, » répondit-il avec calme, c'est de froid. »

Enfin, après avoir essuyé tous les genres d'ignominie et de férocité, il courut lui-même à l'échafaud et mourut avec un courage héroïque. Dans les derniers momens de sa vie, il avait été appellé comme témoin dans le procès de la reine, et il avait eu le courage de déclarer « que les faits relatés dans l'acte » d'accusation dressé contre cette » princesse, étaient faux et controu- » vés. » Bailly était d'une grande taille; sa physionomie était allongée, sérieuse et son caractère quelquefois sensible : on a prétendu aussi qu'il ressemblait beaucoup au ministre Dundas (*lord Melvil*).

BAILLY - DE - JUILLY (*Edme-Louis-Barth.*), député de Seine et Marne à la convention, puis préfet, etc., né à Troyes, en octobre 1760.

Cet ancien professeur de rhétorique au collége de Juilly dont il a pris le nom, était laïc, ainsi que le plus grand nombre des oratoriens. Reçu avocat au parlement de Paris en 1790, il fut nommé par les électeurs, l'année suivante administrateur du département de Seine et Marne, et en 1792 député à la convention nationale. Il y vota la détention de Louis XVI, et son bannissement deux ans après la paix; fut élu secrétaire en mai 1794, puis envoyé en mission à Strasbourg peu de temps après le 9 thermidor, pour réparer les maux du régime de la terreur. Dubois-Crancé ayant essayé, dans le mois d'août, de signaler les progrès du royalisme, et de faire sentir à la convention les dangers qui menaçait tous les députés indistinctement, fut vivement applaudi par ce qui restait de députés jacobins: alors Bailly se retourna vers eux et s'écria: « Messieurs de la » ci-devant *montagne*, vous n'êtes pas » encore les maitres. » On le vit depuis s'opposer à l'arrestation demandée de tous les prêtres réfractaires, insister pour qu'il ne fût pris aucune mesure générale à ce sujet, et annoncer que le comité de sûreté générale, dont il était membre depuis le mois de juillet, avait donné l'ordre aux frontières de mettre en arrestation tous les prêtres déportés rentrés. Les révoltés de *germinal* et *prairial* trouvèrent aussi en lui un dangereux adversaire; mais l'approche du 13 vendémiaire le rendit circonspect, et soit prudence, soit opinion, il garda le plus profond silence depuis cette époque. Il passa en vertu de la constitution de 1795 dans le conseil des cinq cents, dont il fut élu secrétaire le 18 juillet 1797. La motion qu'il fit, un mois avant le 18 fructidor, en faveur de trente mille émigrés dont il provoquait la rentrée, lui valut d'être compris au nombre des déportés de cette journée; mais Malès, profitant de l'erreur commune qui faisait regarder tous les oratoriens comme prêtres, feignit qu'il était *prêtre marié et assermenté*, et obtint ainsi sa radiation de la liste fatale. Il fut réélu de nouveau en 1798 par son département, et signalé à cette occasion par Gauran comme un royaliste. Devenu après la révolution du 18 brumaire, préfet du Lot, il fut élu candidat au sénat en 1804, puis nommé officier de la légion d'honneur. En 1814 il fut remplacé dans sa préfecture par M. Petit de Beauverger, trois mois avant la chute de Bonaparte. Depuis cette époque il vit dans la retraite, et s'occupe de l'éducation de ses enfans.

BALIVET (*N.*), député à la convention nationale, né à Gray en 1755.

Il exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution, fut nommé successivement à diverses fonctions publiques, et élu au mois de septembre 1792 député du département de la Haute Saône à la convention nationale. Il s'y fit peu remarquer, et vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Après la session, il passa au conseil des anciens dont il fut élu secrétaire en septembre 1798. Il en sortit peu de temps après, et alla remplir la place de commissaire du directoire près l'administration centrale de son département. Il ne fut pas réemployé après la révolution du 18 brumaire, se retira dans une campagne qu'il possédait, et y mourut au mois d'avril 1813, avec la réputation d'un homme honnête et instruit.

BALBATRE (*Claude*), célèbre organiste, né à Dijon en 1723.

Il fut, dès ses premières années, remis entre les mains de son oncle organiste de la cathédrale de Dijon, et lui succéda ensuite dans cette place. Une mesquinerie de la part du chapitre lui ayant fait abandonner cette église, Balbâtre vint à Paris et obtint bientôt l'orgue de Saint-Roch, le meilleur de la capitale, d'où il passa à celui de la basilique de Paris. Il mit dans son jeu tant d'harmonie, d'ex-

pression et de chaleur qu'il devint le premier en son genre. Le 16 juillet 1777, lorque MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, passait par Dijon en revenant de son voyage de Provence, Balbâtre qui se trouvait dans cette ville toucha le piano pendant le dîner offert à ce prince, et fut deviné par Son Altesse Royale à cause de son rare talent. C'est aussi à cet artiste qu'on doit la substitution du pianoforté au clavecin. Il mourut à Paris en 1799.

BALLAND (*Antoine*), général de division, etc., né le 27 août 1751.

Il embrassa la profession des armes dès son jeune âge, entra en 1765 dans le régiment de Beauvoisis, infanterie, devint sous officier, puis capitaine en 1791. Du zèle, de la bravoure et quelques talens militaires lui valurent bientôt le grade de lieutenant colonel, qui fut remplacé à la fin de 1792 par celui de colonel obtenu sur le champ de bataille de Jemmappes. Elevé ensuite au rang de général de brigade en 1793 il continua d'être employé à l'armée du Nord, où de nouvelles actions ne tardèrent pas à lui mériter un nouvel avancement. Il servit successivement sous Beurnonville, sous Jourdan et sous Hoche, passa en Italie en 1796 et 1797 avec Bonaparte, se retira enfin dans l'arrondissement de Vervins avec une pension de retraite, et fut présenté en 1806 et 1812 comme candidat au corps législatif par le département de l'Aisne.

BALLAND (*Charles-André*), député à la convention nationale.

Il était procureur syndic du district de Bruyères, lorsque l'assemblée électorale du département des Vosges le nomma député suppléant à la législature. Il n'y vint pas siéger, et fut élu en 1792 député à la convention nationale. Lors du procès de Louis XVI il vota la détention de ce prince, « sauf » à le faire mourir, dit-il, si le peuple » le veut. » Il avait insisté auparavant pour que ce monarque fût jugé par une haute cour nationale. S'étant adonné particulièrement aux finances, il fit divers rapports sur la vente des domaines nationaux et sur le système monétaire; passa ensuite au conseil des cinq cents, où il fit décréter l'emprunt forcé le 13 février 1796. Il sortit du corps législatif le 20 mai 1797, et obtint ensuite un emploi dans les bureaux de la comptabilité intermédiaire.

BALLARD (*Philibert*), membre du conseil des anciens, né le 8 février 1750.

Il exerçait les fonctions de procureur général syndic du département de la Nièvre lors de la révolution du 31 mai 1793. S'étant prononcé hautement en faveur du parti de la *Gironde*, il fut dénoncé à la convention nationale et décrété d'accusation; mais il parvint à se soustraire à l'effet de cette mesure, reparut ensuite et fut nommé au mois de septembre 1795, député au conseil des anciens par le département de la Nièvre. Il y parla peu, vota en 1799 pour l'impôt du sel, et malgré la modération de ses opinions, ne fut point compris dans la formation du corps législatif qui eut lieu après le 18 brumaire. Devenu ensuite conseiller en la cour d'appel de Bourges, il obtint en 1806 et 1812, la présidence du collége électoral de cet arrondissement, qui le nomma son candidat au corps législatif, où il ne fut point appelé.

BALLET (*Jean*), député de la Creuse à la législature, né le 31 août 1760.

Il était avocat à l'époque de la révolution. Il devint ensuite juge au tribunal d'Evaux, et fut nommé en 1791, député à l'assemblée législative par le département de la Creuse. Elu ensuite membre et rapporteur de son comité des finances, il lut à la tribune le 2 avril 1792, un travail sur la caisse de l'extraordinaire, et demanda que les assignats en circulation fussent portés à 1,650,000,000 Après la session, il reprit l'exercice de son permier état, devint sous Bonaparte avocat général près la cour d'appel de Limoges, et en exerçait encore les fonctions en 1816. Il fut nommé en mai 1815 membre de la chambre des représentans.

BALLOIS (*Louis-Jos.-Ph.*), journaliste, né à Périgueux.

Il embrassa la cause de la révolution avec chaleur, et figura bientôt parmi les écrivains républicains du Midi. Il rédigeait à Bordeaux un journal démocratique, lorsque Lamarque son compatriote ayant été nommé à l'ambassade de Suède, le choisit pour son secrétaire: le directoire désaprouva ce choix. Ballois en conçut un tel chagrin qu'il tenta de se brûler la cervelle; mais il en fut quitte pour une blessure légère, et redevint journaliste vers la fin de 1799. La feuille qu'il rédigeait fut supprimée après le 18 brumaire; il quitta la politique pour les sciences économiques et la juris-

prudence, fut nommé secrétaire de la société de statistique, puis membre de l'académie de Bordeaux, et mourut à Paris le 4 décembre 1803, âgé seulement de vingt-cinq ans.

BALLUE (de la Somme), député à l'assemblée législative.

Il était notaire et juge de paix à Péronne, à l'epoque de la révolution. Il fut nommé en septembre 1791, député à l'assemblée législative par les électeurs du département de la Somme, et n'y prit qu'une seule fois la parole le 26 août 1792, pour faire part qu'en qualité de bon citoyen, « il avait écrit à la » commune de Paris, afin de lui annoncer que plusieurs de ses collègues, » attachés au parti royaliste et effrayés » de la journée du 10, devaient demander des passeports pour aller parcourir des départemens infectés d'aristocratie. » L'assemblée édifiée de tant de patriotisme et de prévoyance, approuva la conduite de Ballue, et celui-ci, content de ce témoignage, rentra paisiblement dans sa première obscurité, d'ou il n'est pas sorti depuis.

BALSAC (*de Frimy*), conseiller au parlement de Toulouse, né à Senergue en 1734.

Il embrassa la carrière de la magistrature, et se trouvait conseiller au parlement de Toulouse à l'époque de la révolution. Il se prononça hautement contre les innovations introduites par l'assemblée constituante de 1789, défendit avec zele les intérêts de la monarchie, et signa en 1790 les protestations de son corps contre les opérations de l'assemblée nationale. Arrêté d'abord comme suspect en 1793, il fut ensuite amené à Paris, puis traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté en 1794, peu de jours avant la chute de Robespierre.

BANCAL (*Henri*), député à la convention nationale.

Il était notaire à Clermont-Ferrand avant la révolution. Il en embrassa la cause, et remplit d'abord diverses fonctions publiques. Envoyé en 1791 par sa commune pour présenter à l'assemblée nationale une adresse contre le décret qui suspendait la tenue des assemblées électorales, il fut alors dénoncé par Bianzat comme un intrigant; ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé en 1792 député du Puy de Dôme a la convention nationale. Elu secrétaire le 10 janvier 1793, il contesta quelques jours après à la convention le droit de juger Louis XVI, puis vota la détention et le bannissement de ce prince jusqu'à la paix. Au mois de février suivant, il accusa *Marat* de folie; combattit ensuite la formation d'un comité de salut public, demanda que ses attributions se bornassent à surveiller le conseil exécutif, et que ses membres fussent réélus tous les quinze jours. Il fut aussi l'un des commissaires envoyés près de Dumouriez pour observer sa conduite, et livré aux Autrichiens avec ses collègues. Echangé à Bâle contre MADAME duchesse d'Angoulême, en décembre 1795, il entra au conseil des cinq cents le 1er janvier suivant, fut élu secrétaire peu de jours après, et obtint un décret portant qu'il avait dignement rempli sa mission. Bancal parut peu à la tribune dans cette nouvelle session: il demanda seulement le 10 janvier 1797 l'abolition de la loi qui permettait le divorce pour incompatibilié d'humeur, et sollicita vainement deux mois après, une mesure répressive des maison de jeu et de débauche. Il sortit du corps législatif le 20 mai 1797. On assure que son arrestation par Dumouriez avait affaibli ses organes et que c'est à cela que l'on doit sa disparition de la scène politique.

BAR (*Jean-Étienne*), député à la convention.

Il était avocat à Thionville lorsque l'assemblée électorale du département de la Moselle le nomma en septembre 1792, député à la convention nationale. Il siégea constamment sur la *montagne*, et vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Il ne prit néanmoins aucune part active à la chute successive des partis conventionnels; vit tomber tour à tour Vergniaud, Danton et Robespierre, et ne parut qu'une fois à la tribune à la fin de la session pour demander que l'on suspendit toute radiation de la liste des émigrés, en faveur de ceux dont les jacobins signalaient alors la rentrée. Passé dans le conseil des anciens après la journée du 13 vendémiaire an 4, il se déclara fortement le 7 janvier suivant contre l'admission de Job Aymé au corps législatif, dont il sortit lui-même le 20 mai 1797. Nommé commissaire près les tribunaux du département du Bas Rhin, il rentra un an après au même conseil des anciens, parla contre le rétablissement de la contrainte par

corps en matière civile, et fut élu secrétaire à deux époques différentes. N'ayant pas été compris dans l'organisation du nouveau corps législatif après le 18 brumaire, les consuls le nommèrent en mai 1800, président du tribunal civil de Thionville, où il mourut peu de temps après.

BARA, membre du conseil des cinq cents et du tribunat.

Après avoir rempli diverses fonctions publiques, il était commissaire près l'administration centrale du département des Ardennes, quand il fut nommé en 1798 député de ce département au conseil des cinq cents, où il se fit peu remarquer. Il contribua néanmoins, mais faiblement pourtant, à la révolution du 18 brumaire an 8, et remplit, dans cette journée, les fonctions de secrétaire. Elu membre de la commission intermédiaire chargée d'organiser le nouveau gouvernement, il passa ensuite au tribunat. Il loua, vers la fin de 1800, les mesures prises pour le maintien de la confiscation des biens des émigrés, comme propres à garantir l'existence de la république; parut, l'année suivante, changer de système politique, et se montra presque toujours depuis opposé aux vues de la majorité : aussi fut-il compris dans le premier renouvellement du tribunat qui eut lieu en 1802.

BARAGUEY-D'HILLIERS (*Louis*), général de division, colonel général des dragons, grand officier de la légion d'honneur, etc.

Né à Paris en 1764, d'une famille noble, il entra au service de bonne heure, et était officier au régiment d'Alsace lors de la révolution. Il s'en déclara le partisan, fut successivement aide de camp des généraux Crillon et Labourdonnaye, obtint ensuite le commandement d'une légion formée au pied des Alpes, et devint presqu'aussitôt premier aide de camp de Custines, qui lui procura un avancement rapide. Il était général de brigade, chef de l'état major général de l'armée du Rhin, et venait même d'être proposé pour le ministère de la guerre, lorsqu'il fut arrêté avec son général et conduit à Paris, en novembre 1793. Il comparut le 10 juillet 1794 devant le tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta, mais le renvoya en prison comme suspect. Il y resta jusqu'après le 9 thermidor, fut alors réintégré dans son grade, puis employé à l'armée de l'intérieur, commandée par le général Menou, et disgracié aussi avec lui à l'époque du 13 vendémiaire an 4. Il passa ensuite à l'armée d'Italie en 1796, commanda dans la Lombardie, fut élevé au grade de général de division, et fit ensuite partie de l'expédition d'Egypte. Envoyé de Malte en France par le général en chef, il fut pris, dans les eaux de Sicile à bord de la frégate *la Sensible*, le 28 juin 1798, et conduit en Angleterre. Il en revint au mois d'août suivant; mais ayant été inculpé relativement au peu de défense du vaisseau qu'il montait, causée, dit-on, par les richesses qu'il avait à bord, il cessa d'abord d'être employé; il fut pourtant envoyé en 1799, à l'armée du Rhin, comme chef d'état major général. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé inspecteur général de l'infanterie des 14e, 15e et 16e divisions militaires, élu en 1803, candidat au sénat conservateur, par le collége électoral du département d'Eure et Loire, puis élevé à la dignité de grand officier de la légion d'honneur et de colonel général des dragons. Il commandait en 1805 une réserve de cavalerie à la grande armée d'Allemagne, et contribua aux brillantes opérations de cette campagne. Le 11 septembre 1808, il se rendit à Venise dont on lui avait confié le commandement, fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, et donna des preuves d'une grande bravoure le 14 juin à la bataille de Raab en Hongrie. Employé ensuite en Espagne, il battit le corps d'armée ennemi de Campo-Verde, sous les murs de Figuières, et s'empara d'un convoi de douze cents voitures destiné à ravitailler le fort. Il fit aussi partie de la fatale expédition de Moscou en 1812, et mourut à Berlin au retour de la campagne, abreuvé de chagrins et de dégoûts, et victime d'une affreuse calomnie.

BARAILON (*Jean-François*), député à la convention nationale.

Il était médecin à Chambon à l'époque de la révolution, devint d'abord juge de paix, et fut nommé en septembre 1792, député du département de la Creuse à la convention nationale. Lors du procès de Louis XVI, il vota la détention de ce prince, *comme homme d'état* et *non comme juge*; proposa, le 11 mai 1793, une amnistie en faveur des Vendéens qui mettraient bas les armes, chose alors regardée comme très hardie, et provoqua le 9 septembre suivant la suppression des loteries. Pendant le ré-

gime de la terreur, Barailon ne parut plus à la tribune, et fit, peu de temps après le 9 thermidor, une sortie violente contre ceux qui avaient abusé des principes de la liberté avant cette époque, et proposa de faire arrêter tous les dilapidateurs des deniers publics. Il revint encore sur cette motion dans l'une des séances suivantes, et en fit décréter le principe. Il réclama ensuite une amnistie en faveur des prêtres détenus, et offrit presqu'en même temps un plan de fête pour célébrer l'anniversaire du supplice de Louis XVI. Bientôt il se prononça de nouveau contre les partisans de Robespierre, fut nommé membre de la commission de l'instruction publique en avril 1795, et fit encore divers rapports en son nom. Passé au conseil des cinq cents après la journée du 13 vendémiaire, il vota avec les restes de la convention, et se trouvant absent par congé à l'époque du 18 fructidor, il écrivit pour engager ses collègues à frapper *les prêtres fanatiques*, les *ci-devant nobles* et les *agens de Louis XVIII*. Le 27 décembre suivant, il accusa Grégoire de fanatiser la France par ses nombreuses correspondances comme évêque, fut élu membre du conseil des anciens en 1799, et y prononça un long discours contre la *terreur* et ses partisans, à l'occasion des tentatives présumées des jacobins du manége. Il combattit, peu de jours après, la résolution qui retirait au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, et après la révolution du 18 brumaire à laquelle il contribua, il devint membre du nouveau corps législatif, dont il fut élu président à la fin de 1801. Il en fit encore partie pendant quelques années, et vécut ensuite dans l'obscurité; mais après le retour de Bonaparte en France en 1815, Barailon, alors président du collége électoral de la Creuse, vint le complimenter et lui dit: « Il était digne du prince qui a il» lustré le nom français par l'éclat des » armes et par une grande supériorité » de génie et de talens, d'améliorer nos » institutions politiques. Ce que vous » avez fait annonce assez que les sacri» fices de l'autorité ne vous coûteront » point quand il s'agira de la félicité » publique: l'amour du peuple s'alliera » à son admiration pour Votre Majesté. »

BARBANÇON (le comte de), député aux états généraux.

Issu d'une famille distinguée et ancien militaire, il fut élu en 1789 député de la noblesse de Villers Cotterets aux états généraux, où il resta attaché aux antiques priviléges de la monarchie, et se montra l'ennemi des innovations philosophiques. Il donna sa démission peu de temps après et émigra; il prit ensuite du service à l'armée de Condé, et fut même accrédité par ce prince auprès du commissaire de l'armée autrichienne. Il mourut à Manheim le 19 mars 1797.

BARBANTANE (*Puget*, comte de), général de division.

Issu d'une famille noble, il était commandant d'Aix lors des troubles qui éclatèrent dans cette ville en 1790, à l'occasion du régiment d'Ernest, et s'y conduisit de manière à laisser croire qu'il était d'intelligence avec les révolutionnaires de Marseille, pour faciliter le désarmement de ce corps. Destitué et envoyé, par ordre du roi, devant un conseil de guerre, il reprit néanmoins son commandement peu de temps après; fut inculpé de nouveau en juillet 1792, par les administrateurs du département du Var; se justifia devant l'assemblée législative, obtint d'être employé en 1793 contre les Espagnols, et succéda même momentanément au général de Flers; mais malgré ses principes populaires, il fut encore destitué dans le mois de septembre de la même année, et remplacé par Turreau. Il passa obscurément une partie de la révolution à Paris, et s'y trouvant à l'époque du 18 fructidor, il servit d'aide de camp au général Augereau, ce qui lui valut sa réintégration dans son grade. Destitué bientôt par le directoire et dégoûté du service, Barbantane se retira chez lui pour ne plus reparaître sur la scène politique: les événemens qui eurent lieu dans le Midi en 1815, après la seconde chute de Bonaparte, l'obligèrent de se réfugier de nouveau dans la capitale, qu'il habitait encore en 1816.

BARBAROUX (*Charles*), député à la convention nationale, natif de Marseille.

Il embrassa la cause de la révolution avec une ardeur peu commune, et vint à Paris dès le mois de juillet 1792, avec quelques centaines de Marseillais, pour y opérer une révolution contre la cour. Il contribua en effet puissamment à l'insurrection du 10 août, et fut nommé dans le mois de septembre suivant député du département des Bouches du

Rhône à la convention nationale. Dès lors, soit qu'il entrevît les projets de *Robespierre*, soit qu'il préférât s'attacher à Vergniaud et à la *Gironde*, il rompit ouvertement avec le premier, et accusa, dès le 25 septembre, la commune de Paris de vouloir tout désorganiser en se fédérant avec d'autres communes. Il dénonça ensuite ouvertement Robespierre accusé par Rebecqui d'aspirer à la dictature, et menaça les Parisiens de nouveaux Marseillais. Cette dénonciation peut être regardée comme le premier signal de guerre entre les *girondins* et les *montagnards*. Le 10 octobre, il peignit comme des dilapidateurs Tallien, Panis, Santerre, Deforgues, Robespierre, Marat et des membres de la commune, et leur reprocha d'avoir fait disparaître une grande quantité d'argenterie, et une somme de 1,100,000 francs en or. Le 16 il demanda que la convention se formât en comité judiciaire, pour juger Louis XVI et sa famille, en ajoutant que ce n'étaient pas là les seuls coupables. Peu de jours après il dénonça encore Marat, et prit la défense du ministre Roland. Le 30 il prononça de nouveau un discours violent contre Robespierre, puis proposa de casser la municipalité et le conseil de la commune. Il fut aussi un des membres les plus ardens à demander le jugement de Louis XVI, et lut le 11 novembre au nom du comité des vingt et un, l'acte énonciatif des crimes que l'on imputait à ce malheureux prince. Le 16 janvier 1793, *Barbaroux* vota la mort du roi, et fit ensuite tous ses efforts pour obtenir l'appel au peuple et le sursis à l'exécution, jusqu'après l'exil du duc d'Orléans et des autres Bourbons. Il se plaignit violemment le 4 mai, de ce que les places militaires étaient accordées à l'intrigue, avança que les jacobins avaient fait donner des grades à neuf mille personnes, et cita entre autres la promotion au grade de maréchal de camp de Dubois-Crancé, capitaine réformé, Lacroix, avocat, et de Rovère, qui n'avait, dit-il, jamais servi que dans la garde du pape. Il s'opposa ensuite à l'emprunt forcé d'un milliard, et proposa des mesures pour faire rendre gorge à tous ceux qui s'étaient enrichis aux dépens de la république. Le 2 juin lors de la lutte qui renversa le parti de la Gironde, il se défendit avec vigueur contre les attaques des *montagnards*, refusa de donner sa démission, déclarant qu'il avait juré de mourir à son poste, et entendit avec calme prononcer contre lui le décret d'arrestation, qui fut exécuté le jour même. Il trouva pourtant le moyen d'échapper au gendarme qui le gardait à vue, se retira dans le département du Calvados, et tenta vainement avec Buzot, Gorsas, Henri Larivière et autres, d'opérer un soulèvement contre la convention. Obligé de fuir de nouveau après la défaite de son parti, il arriva à Quimper à travers mille dangers, s'embarqua pour se rendre à Bordeaux, et fut guillotiné dans cette ville le 25 juin 1794. *Barbaroux* était jeune, ardent, mais doué de peu de moyens. Voici ce qu'en dit madame Roland : « Son caractère ouvert, son ardent patriotisme nous inspirèrent de la confiance. Raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du despotisme pour le Nord (*sous Robespierre*), nous formâmes le projet conditionnel d'une république dans le Midi. Ce sera notre pis-aller, disait en souriant *Barbaroux*; mais les Marseillais qui sont ici nous dispenseront d'y recourir. » Cette femme célèbre aimait beaucoup *Barbaroux*, qui était, suivant elle, aussi beau qu'Antinoüs. Outre la haine que lui portait Robespierre, *Barbaroux* fut encore en butte à celle de la faction d'Orléans, pour l'avoir dénoncée de la manière la plus violente à l'occasion du procès de Louis XVI.

BARBE, prêtre à Avignon.

Il se trouva, on ne sait comment, le témoin des assassinats commis dans cette ville en octobre 1791, et regarda comme un devoir de son ministère de donner l'absolution à chacune des victimes de cette affreuse journée. Placé dans l'encognure de la porte où on les assommait, il eut le courage de donner sa bénédiction jusqu'à la fin de cet horrible massacre.--Un autre BARBE embrassa la carrière militaire, devint chef d'escadron de cavalerie, et fut employé en Espagne en 1811. Il se distingua au siége de Sagonte, et y fut même blessé au bras. Après avoir échappé aux désastres de l'armée française en 1812 et 1813, il fut nommé en 1814 major du régiment des lanciers de Berri, et décoré le 15 octobre de la croix de Saint-Louis.

BARBÉ-MARBOIS (*François*), ministre du trésor public, garde des sceaux, premier président de la chambre des comptes, grand officier de la légion

d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, etc., etc.

Il naquit à Metz le 31 janvier 1745, du directeur de la monnaie de cette ville. Il devint conseiller au parlement et fut nommé ensuite intendant de Saint Domingue. Rappelé de cette colonie, il revint à Metz, où il se trouvait dans les premières années de la révolution, et fut élu maire de cette ville, puis nommé envoyé à la diète de Ratisbonne en 1791. L'année suivante il accompagna à Vienne en qualité d'adjoint, M. le marquis de Noailles qui s'y rendait comme ambassadeur; demeura ensuite étranger, selon toute apparence, à nos troubles politiques, et ne reparut sur la scène qu'en septembre 1795, comme député du département de la Moselle au conseil des anciens. Il eut presque aussitôt à se justifier d'avoir participé à la rédaction du traité de Pilnitz, dont il a toujours été regardé comme le principal auteur; nia cette accusation, et prouva que pendant qu'il avait été maire de la ville de Metz, il avait donné des preuves non équivoques de patriotisme. Il essaya bientôt et à plusieurs reprises, d'attaquer la loi du 3 brumaire qui excluait les parens d'émigrés des fonctions publiques, et s'étant ensuite trouvé désigné pour le ministère des colonies, par M. de Lavilleheurnois, il fut considéré comme royaliste constitutionnel et rangé au nombre des ennemis du directoire. On le vit en effet dans la séance extraordinaire du 20 juillet, voter des remercimens au conseil des cinq cents, pour l'active surveillance qu'il exerçait dans le danger où se trouvait le corps législatif, et provoquer lui-même de semblables mesures contre le parti *anti-clichien*. Compris dans la proscription du 18 fructidor, il fut condamné à la déportation et transporté à la Guyane. Rappelé en France après le 18 brumaire, il obtint d'abord la permission de se rendre à l'île d'Oléron, fut ensuite nommé conseiller d'état, et remplaça en 1801 M. Dufresne à la direction générale du trésor public. Elevé, le 1er février 1805, à la dignité de grand officier de la légion d'honneur, il fut décoré, peu de temps après, de la croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière. Devenu enfin ministre, il ne tarda pas à être disgracié; Bonaparte lui ayant dit alors dans un accès de colère, qu'il ne tenait qu'à lui de le déshonorer, Barbé-Marbois répondit avec beaucoup de dignité : « Votre » Majesté peut me destituer; mais me » déshonorer, jamais. » Nommé premier président de la cour des comptes en septembre 1807, il félicita en 1809 ce monarque sur la paix de Vienne, et lui dit entre autres choses flatteuses : « La fortune toujours docile à vos ordres, est » fidèle à vos drapeaux. Ce seraient là, » Sire, des prodiges sous un autre règne; » ce ne sont sous le vôtre que des évé- » nemens ordinaires, etc. » Une autre fois il vint encore le complimenter sur son retour d'Espagne. « Loin de vous, » disait-il, tout manque à notre bon- » heur : votre présence nous rend toutes » nos espérances, nos affections. Notre » zèle n'a pas langui pendant que vous » étiez absent; il se ranimera sous vos » regards. Nous avons joui de vos vic- » toires; mais nous jouirons surtout des » biens que vos lois et votre génie nous » assurent. » Bientôt, en récompense du dévouement dont il paraissait pénétré, il fut admis au sénat et reçut le titre de comte. Néanmoins, Barbé-Marbois fut un de ceux qui provoquèrent en 1814, l'expulsion de Bonaparte du trône de France, et qui fit délier les Français du serment de fidélité envers lui. Après l'entrée de M. le Comte d'Artois à Paris, il fut admis à son audience le 18 avril, et lui dit : « Le retour de l'auguste mai- » son de Bourbon, garantit aux Fran- » çais une félicité durable. Les témoi- » gnages d'une joie pure et sincère écla- » tent de toutes parts : celle que nous » ressentons n'est surpassée par aucune » autre. » Le roi le créa pair de France le 4 juin. Le retour inopiné de Napoléon en 1815 vint le priver momentanément de cette dignité. On pense même qu'il se refusa à une nouvelle émission de sentimens en faveur de Bonaparte, et que ce fut là la cause ou le prétexte de son remplacement à la chambre des comptes, par M. Collin de Sussy. Quoiqu'il en soit, la seconde chute de l'usurpateur et l'arrivée du roi, rendirent Barbé-Marbois à ses fonctions de pair et de président de la cour des comptes. Il obtint, à la fin de septembre, sous le titre de garde des sceaux, le portefeuille de la justice, qu'il remit le 7 mai 1816 à M. le chancelier Dambrai. M. Barbé-Marbois jouit d'ailleurs de la réputation la plus distinguée sous le rapport de la probité, et pousse même son attachement aux principes jusqu'à la sévérité. Il a aussi donné des preuves honorables et touchantes de reconnaissance par ses pro-

cédés envers le jeune marquis de Castries petit fils du maréchal, qui a trouvé dans l'austère magistrat la tendresse d'un père et la surveillance d'un tuteur.

BARBOTAN (le comte de), député à l'assemblée constituante.

Après avoir servi avec quelque distinction, et obtenu le grade de maréchal de camp, il se retira dans sa province, et fut nommé en 1789 député aux états généraux, par la noblesse de la sénéchaussée de Dax. Il ne s'y fit pas remarquer, retourna chez lui après la session, fut considéré comme suspect en 1793, à cause de sa noblesse et de ses relations politiques, puis traduit au tribunal criminel du Gers, dont les jurés l'acquittèrent; mais la convention qui en voulait surtout aux constituans, mécontente de ce jugement, le renvoya devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 11 avril 1794.

BARBOU, lieutenant général, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il est issu de la célèbre famille des imprimeurs de ce nom. Il s'enrôla d'abord comme soldat, devint ensuite officier, sortit rapidement de la foule, et parvint de grade en grade jusqu'au généralat. Employé en 1797 à l'armée de Sambre et Meuse, comme général de brigade, il se distingua particulièrement à l'affaire d'Hettersdorff, et y eut un cheval tué sous lui. Il se trouvait commander le département de la Haute Garonne, lorsque les royalistes levèrent l'étendard en 1799, et il les battit complètement. Le 18 octobre de la même année, il fut nommé général de division. Après la révolution du 18 brumaire, le gouvernement l'envoya commander en Hollande; puis il passa en Piémont, comme général en chef et delà en Suisse pour remplacer le général Ney. Il prit, en novembre 1804, le commandement de l'une des divisions du camp de Boulogne, et obtint celui de l'armée de Hanovre au mois d'octobre 1805, après le départ du maréchal Bernadotte. Menacé bientôt par les corps des différentes puissances du Nord, Barbou se renferma avec sa troupe dans la place de Hameln, et y fut bloqué par les Russes et les Suédois; mais la paix de Presbourg fut conclue, et Napoléon le nomma son commissaire auprès du nouveau gouvernement hanovrien. En 1810, il fut pourvu du commandement d'Ancône, qu'il conserva même assez long-temps. En 1814 il reçut la croix de Saint-Louis, et obtint, peu de temps après, celle de grand officier de la légion d'honneur. En 1816, il fut récompensé de sa fidélité au roi par un commandement dans l'intérieur.

BARDENET (de la Haute Saône), membre du corps législatif.

Il entra fort jeune au service dans le corps d'artillerie, s'y distingua par ses connaissances et sa bravoure, et parvint au grade de colonel du 6e régiment. Nommé en 1802 membre du corps législatif pour le département de la Haute Saône, il en fit partie pendant plusieurs années, reprit du service après la session, et fut nommé directeur de l'école d'Auxonne. Il a sollicité et obtenu sa retraite en 1814, et vit dans une petite campagne auprès de Vesoul. Le roi l'a décoré de la croix de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Il avait été promu au grade de général de brigade sur le champ de bataille, par le maréchal Masséna; mais Bonaparte refusa, on ne sait trop pourquoi, de confirmer cette nomination.

BARDET (*M.*), lieutenant général des armées du roi, etc.

Il embrassa l'état militaire, et parvint successivement de grade en grade jusqu'à celui de colonel du 27e régiment de ligne, qu'il obtint, en décembre 1804, pour s'être distingué en plusieurs occasions. La bataille d'Austerlitz, en 1805, lui fournit l'occasion de donner de nouvelles preuves de sa valeur, et lui valut le titre de commandant de la légion d'honneur. Elevé au grade de général de brigade le 12 mars 1807, il passa l'année suivante en Espagne, sous les ordres du maréchal Ney, prit part aux divers combats qui signalèrent les talens de ce général dans cette guerre, et se fit notamment remarquer les 18 et 19 juin 1809, au combat et à la prise d'Oviédo. Rappelé en France par les événemens malheureux de la campagne de 1813, il fut employé à l'armée sous Genève, et s'empara, le 1er mars 1814, du fort de l'Ecluse. Il devint lieutant général le surlendemain de cette affaire, et fut créé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet de la même année.

BARDET-DESGLAIREAUX (*Charles-Henri-Jacques*).

Après avoir servi dans la marine comme lieutenant de vaisseau et obtenu la croix de Saint-Louis, il se retira à Angers, lieu de sa naissance, et s'y trou-

vait lors de l'entrée des Vendéens dans cette ville. Il prit alors la cocarde blanche et reçut un des chefs chez lui; mais quand les troupes républicaines eurent repoussé les royalistes, Bardet fut dénoncé comme complice de ces derniers, mis en état d'arrestation, puis traduit pardevant le tribunal criminel de Maine et Loire, et condamné à mort le 20 janvier 1794.

BARDI (l'abbé), ex-chanoine, etc.

Issu d'une famille noble, il embrassa l'état ecclésiastique; mais ses mœurs ne répondirent point à son état, et il se livra aux vices les plus honteux. Il fut enfin condamné à être pendu, le 20 janvier 1792, pour avoir assassiné son frère, dont il convoitait les dépouilles. Il appela de ce jugement, et les circonstances politiques n'ayant pas permis aux tribunaux de s'en occuper, il se trouvait encore à la Force lors des massacres des 2 et 3 septembre: il y périt avec les innocentes victimes de cette affreuse journée.—Un autre BARDI (*Jean*), conseiller au parlement de Toulouse, né à Montpellier, s'étant montré opposé à la révolution, et ayant signé la protestation de ce corps contre les innovations de l'assemblée nationale, fut d'abord arrêté comme suspect, en 1793, puis traduit l'année suivante au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 7 juillet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

BARDIN (*Jean*), peintre d'histoire, correspondant de l'institut, etc.

Né à Montbard, le 31 octobre 1732, il fut élève de Lagrénée, remporta en 1764 le premier grand prix de peinture, dont le sujet était *Tullie faisant passer son char sur le corps de son père*. Envoyé à Rome en 1768 aux frais de l'école de Paris, il y resta jusqu'en 1772, et fut depuis chargé par la cour, de l'exécution de plusieurs tableaux, dont celui de *Sainte-Catherine au milieu des Docteurs*, lui mérita en 1778 son agrégation à l'académie de peinture. Appelé en 1785 à diriger l'école qui venait d'être fondée à Orléans, il soutint seul cet établissement des beaux arts, malgré les désastreux effets de la révolution; fut nommé correspondant de l'institut au mois de pluviôse an 4, et mourut à Orléans le 6 octobre 1809.

BARDOU-BOISQUETIN (*Pierre-René*), député à l'assemblée législative.

Il était cultivateur et propriétaire à Sillé le Guillaume, en 1789. Il y devint ensuite procureur syndic du district, fut nommé en septembre 1791, député du département de la Sarthe à l'assemblée nationale législative, où il ne parut jamais à la tribune, retourna dans sa province après la session, et revint, en 1795, au conseil des cinq cents, où il fut encore réélu deux ans après. Il dénonça, dans la séance du 12 décembre 1797, les agens du directoire, comme laissant dans l'abandon les hospices de la Sarthe; fut nommé secrétaire l'année suivante, et prit enfin une couleur politique, en se plaignant des assassinats commis dans son département par les royalistes, dont il provoqua la punition. Le 18 octobre 1799, il appela de nouveau la vengeance des lois sur les autorités de la ville du Mans, envahie par les chouans sans qu'ils eussent éprouvé de résistance. Ces deux sorties l'avaient fait soupçonner de *jacobinisme;* il ne fut pas compris dans l'organisation du corps législatif créé après la révolution du 18 brumaire: il n'y a pas reparu depuis.

BARENNES (*Raymond* de), membre de l'assemblée législative et du conseil des anciens.

Né à Bordeaux, il s'y livra à l'étude des lois, et y exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution. Il en embrassa la cause avec chaleur, fut élu en 1790 procureur général syndic du département de la Gironde, et nommé en septembre 1791, député à l'assemblée législative qui succéda aux états généraux. Il s'y fit peu remarquer, et ne parut à la tribune qu'une seule fois en janvier 1792, pour proposer de déclarer aux souverains ligués contre la France, « qu'elle ne déposerait les armes qu'a-» près avoir donné la liberté à tous les » peuples. » Après la journée du 10 août, il se retira dans son département et ne reparut sur la scène politique qu'en 1798, qu'il fut élu au conseil des anciens, dont il fut nommé secrétaire au mois de décembre. Il y fit ensuite plusieurs rapports sur l'organisation judiciaire, et sortit de ce conseil après la révolution du 18 brumaire. Les consuls le nommèrent membre du conseil des prises; mais il jouit peu longtemps de cette place, et mourut à Paris à la fin de l'année 1800.

BARENTIN (*Charles-Louis-François* de), garde des sceaux, etc.

De premier président de la cour des

aides, où il se fit une sorte de réputation, il devint garde des sceaux de France le 19 septembre 1788, en remplacement de M. de Lamoignon. Les premiers troubles de la révolution rendirent son nouvel emploi d'autant plus difficile, que son caractère et ses principes le portaient à blâmer les innovations, et à s'y opposer. Il ouvrit néanmoins la deuxième assemblée des notables et les états généraux par des discours peu remarquables; essaya ensuite sans succès, de réunir les trois ordres, et fut aussi chargé par le roi de notifier sa réponse à l'adresse par laquelle l'assemblée nationale réclamait l'éloignement des troupes. Dénoncé à cette occasion par Mirabeau, il prévint ses ennemis qui voulaient dès lors le mettre en accusation, donna sa démission, et fut remplacé par l'archevêque de Bordeaux. Le 18 novembre 1789. il fut encore accusé par le comité des recherches de la ville de Paris, d'avoir participé à une conspiration, dont le but était, dit-on, de former un rassemblement de troupes dans les environs de la capitale, pour l'opprimer ; mais le châtelet le déchargea de cette imputation, le 1er mars 1790. Peu de temps après M. de Barentin sortit de France, où il ne pouvait plus rester sans danger, et se réfugia à Londres, d'où il revint en France après le 18 brumaire. La chute de Napoléon et l'arrivée du roi en 1814, appelèrent M. Dambray, son gendre, à la dignité de chancelier de France, et M. de Barentin en conserva les honneurs par ordre du monarque.

BARÈRE DE VIEUZAC (*Bertrand*), député aux états généraux et à la convention nationale, etc.

Né à Tarbes, le 10 septembre 1755, d'une famille estimée, il fit de bonnes études à Toulouse; fut ensuite reçu avocat au parlement, puis devint conseiller à la sénéchausssée du Bigorre, qui le députa en 1789 aux états généraux. Dès l'ouverture de cette assemblée, il rédigea un journal intitulé : *le Point du Jour*, qui eut peu de succès ; défendit la liberté de la presse attaquée par le parti antirévolutionnaire, s'éleva ensuite contre les parlementaires qui protestaient contre les décrets, et demanda qu'ils fussent poursuivis en forfaiture. Malgré diverses motions plus ou moins hardies, Barère ne doit cependant être placé qu'au second rang parmi les orateurs de l'assemblée constituante. Il avait d'abord préféré le club des feuillans ou des constitutionnels à celui des jacobins ; mais il devint ensuite un des plus zélés apôtres de ce dernier. Il entra au tribunal de cassation pendant la session de la législature, et fut élu en septembre 1792, député du département des Hautes Pyrénées à la convention nationale. Il parut dès lors vouloir se joindre aux *girondins* en s'opposant à l'influence de la commune de Paris, et dit à ce sujet : « qu'il fal- » lait abattre le monstre de l'anarchie, » dont la tête s'élevait au sein de cette » municipalité. » Mais on le vit ensuite, comme un homme encore incertain du parti qu'il devait prendre, invoquer l'ordre du jour sur les premières accusations des *girondins* contre Robespierre, puis combattre avec force Manuel présentant aux jacobins les massacres de septembre comme un crime dont toute la ville était coupable. Il opposa bientôt à Brissot qui voulait éloigner le jugement de Louis XVI, par des motifs politiques, « que l'arbre » de la liberté ne pourrait jamais » croître s'il n'était arrosé du sang d'un » tyran ; » invoqua ensuite l'application de l'ostracisme contre le duc d'Orléans et les ministres Pache et Roland ; combattit l'appel au peuple et le sursis, et vota la mort du roi. A cette même époque, il se montra favorable au plan de constitution de Condorcet et renouvela plusieurs fois ses plaintes contre l'*anarchie municipale* de la commune de Paris. Mais ce fut surtout au moment où le parti de la *montagne* renversa celui de la *gironde*, que Barère commença à jouer un grand rôle, après s'être ménagé des moyens de salut en flottant entre les deux partis pendant la lutte qui précéda le 31 mai. Devenu membre et rapporteur habituel du fameux comité de salut public, il proposa en son nom, la plupart des mesures révolutionnaires qui signalèrent le règne de la *terreur*, et on le vit successivement faire déclarer *Paoli* traître à la patrie, décréter *Custine* d'accusation, adopter un manifeste contre l'Angleterre, ordonner l'incendie des lieux occupés par les Vendéens, provoquer l'expulsion des Bourbons, le jugement de la reine, et la destruction du tombeau des rois de France à Saint-Denis. Lors de l'incendie de l'arsenal d'Huningue, il accusa les agens de *Pitt* et *Cobourg* d'en être les auteurs, et fit décréter la peine

de mort contre tout homme dégui é en femme. A la suite d'un autre rapport, il proposa la levée en masse et fit décréter la réquisition de dix-huit » vingt-cinq ans. Bientôt après il fit arreter la création d'une armée révolutionnaire et salarier les pauvres qui assisteraient aux sections. Le 17 septembre, il demanda la peine de mort contre les *alarmistes*, et la déportation de quiconque ne se serait pas montré patriote. Malgré ces divers travaux révolutionnaires, Barère fut dénoncé aux jacobins par Saintex, « comme un feuillant adroit qui savait » nager entre deux eaux; » mais cette dénonciation qui n'eut pas alors de suite, se reproduisit bientôt par l'organe de Dufourny, et tendait à entamer le comité de salut public, qui pesait de toute sa puissance sur les *hébertistes* et sur les *dantonistes*. Robespierre qui vit le piége, prit la défense de Barère et s'étonna que son dévouement et son activité à faire marcher le gouvernement révolutionnaire, n'eussent pas encore fait oublier quelques opinions qui appartenaient à des circonstances éloignées. Dévoné de plus en plus à la *montagne*, il fit révoquer la loi qui donnait à un député le droit d'être entendu avant d'être décrété d'accusation; s'éleva le 22 janvier 1794, contre les partisans de la paix, fit ôter le commandement de l'armée du Nord à Jourdan pour le donner à Pichegru, et signala ensuite les *conspirations de l'étranger*, dont la première application tomba sur *Hébert* et ses partisans. Peu de jours après, il fit supprimer l'armée révolutionnaire, dont le chef Ronsin, venait d'être frappé de mort avec Hébert, aida aussi à la chûte de *Danton*, et fit décréter que les prisonniers anglais et hanovriens seraient mis à mort, et que les garnisons de Condé et de Valenciennes seraient passées au fil de l'épée, si elles n'évacuaient pas ces places dans les vingt-quatre heures. C'est dans cette circonstance qu'il s'écria: » Transigez aujourd'hui, ils vous » massacreront demain.... Non, non, » *il n'y a que les morts qui ne re-* » *viennent pas.* » Le 9 juillet il repoussa les accusations dirigées contre *Joseph Lebon*, et justifia ses opérations en blâmant néanmoins *ses formes un peu acerbes*. Pour faire connaître les opinions et les travaux de Barère, il faudrait citer toutes les opérations de la convention depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 9 thermidor: il en est peu en effet auxquelles son nom ne soit attaché; et l'on peut porter à deux cents au moins le nombre des rapports qu'il fit sur les armées et sur la politique intérieure et extérieure. Les finances étaient aussi de son ressort, et c'est à la suite d'un rapport sur la confiscation des biens des condamnés qu'il prononça cette phrase odieuse, qui lui fut si souvent reprochée depuis: « *On bat monnaie* » *sur la place de la Révolution.* » Les operations militaires furent toujours dénaturées dans ses rapports au point que Saint-Just lui-même, qui avait fait de la bataille de Fleurus une relation si pompeuse, lui dit un jour: « Tu fais trop mousser nos victoires. » C'est aussi de là que ses rapports ont été appelés des *carmagnoles*. Enfin Barère fesait encore l'eloge de Robespierre la veille de la chute de celui-ci, et se hâta de l'abandonner lorsqu'il vit que la convention se prononçait contre lui: il se joignit même aussitôt à ses ennemis, et s'associa ainsi aux succès de la journée du 9 thermidor. Accusé par Legendre, quelque temps après, d'avoir partagé la tyrannie de ses collègues, il rejeta sur la popularité de Robespierre les ménagemens qu'on avait pris pour l'attaquer; mais lorsqu'il vit que les *thermidoriens* persistaient dans le dessein de perdre les membres du comité, il réclama la confection des lois organiques de la constitution de 1793, se plaignit de la réaction, et dit qu'il avait été insulté pour avoir crié « vive la » république! » Ses efforts furent vains; le 26 décembre la convention décréta, sur le rapport de Merlin (de Douai), qu'il y avait lieu à examiner sa conduite, et le 2 mars 1795 il fut décrété d'arrestation. Le soulèvement du 12 germinal fut attribué au projet de le sauver et, sa déportation prononcée, on l'envoya à Rochefort en attendant le transport à la Guyane. L'insurrection du 1er prairial avait excité de nouveau la fureur des ennemis de Barère et de ses collègues du comité; ils furent traduits devant le tribunal criminel de la Charente Inférieure, mais, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois étant déjà partis pour la Guyane, Barère resta seul à l'île d'Oleron. Ce fut à cette occasion que Boursault observa « que c'était » la première fois que Barère avait » oublié de prendre le vent. » A l'époque du 13 vendémiaire, on rapporta

le décret qui ordonnait sa mise en jugement et l'on maintint celui qui prononçait sa déportation. Ce fut en vain que Lamarque voulut depuis le faire comprendre dans la loi d'amnistie; il en fut formellement exclus. Nommé en 1797 membre du corps législatif par son département, il ne put y être admis malgré les efforts de ses amis. La révolution du 18 brumaire vint enfin mettre un terme à tous ces ressentimens de partis, et Barère fut compris dans l'arrêté qui rendait à leur patrie la plupart des proscrits du 18 fructidor. Depuis cette époque il fit paraître avec l'autorisation de Bonaparte, un journal intitulé: *Mémorial antibritannique*, qui n'obtint aucun succès, et qui changea de titre peu de temps après. On dit aussi qu'il fut chargé de répondre au pamphlet que *sir Françis d'Ivernois* lança contre l'usurpation de Bonaparte. Il vivait assez obscurément dans la capitale, quoique consulté quelquefois par Napoléon, lorsque la chute de cet empereur et son retour de l'île d'Elbe en 1815 firent reparaître Barère sur la scène politique. Elu de nouveau par son département à la chambre des représentans, il y prit plusieurs fois la parole; mais toutes ses tentatives pour y obtenir de l'ascendant furent toujours inutiles: son nom seul inspirait la méfiance, et ce ne fut que dans les derniers momens d'existence de ce corps qu'il put se faire entendre sans une défaveur marquée. Il y parla sur l'insuffisance des lois constitutionnelles, et appuya la proposition de Garat pour une déclaration des droits politiques des Français. « Occu- » pez-vous sans délai de ce travail, dit- » il, c'est ce que vous léguerez de mieux » aux générations futures, et ce sera » un beau spectacle dans l'histoire, » que de vous voir discuter vos droits » avec calme, en présence même de » toutes les forces coalisées. » L'arrivée du roi mit un terme à la carrière législative de Barère, et il fut compris dans l'ordonnance d'exil du 24 juillet. Il a dû quitter la France depuis et se retirer à l'étranger. Quelqu'un a dit que la peur encore plus que la férocité a été le mobile des actions de Barère pendant la révolution.

BARET, membre du conseil des anciens, né dans les environs de Boulogne.

Il fut employé par le directoire exécutif dans les administrations de la Belgique, et il exerçait les fonctions de commissaire près le département de la Lys lorsqu'il fut nommé en 1798 député de ce département au conseil des anciens. Il y parla le 28 août suivant, en faveur des fêtes décadaires, vota la prohibition des marchandises anglaises, et fut élu secrétaire peu de jours après. En août 1799 il se prononça contre les *démocrates*, en faisant rejeter la résolution qui validait les élections des Bouches du Rhône, dans lesquelles était compris Antonelle. Après la révolution du 18 brumaire il fut envoyé par les consuls dans le département du Nord pour y changer les administrations, et il était sur le point de venir siéger au tribunat, lorsqu'il mourut à Valenciennes, âgé d'environ quarante-quatre ans.

BARILLON (*Jean-Joseph-François-Alexandre*), banquier à Paris, membre de la chambre des représentans, etc.

Né, à Serres, dans les Hautes Alpes, d'une famille de négocians estimés, il apprit le commerce à Bayonne, et passa de là en Amérique, où il fut associé successivement aux maisons d'Anglade et de Castanet. Il revint en France en 1789, retourna peu de temps après à Saint-Domingue, et enfin se fixa à Paris en mai 1792. Il établit une maison de banque, et lors du projet de descente en Angleterre conçu par le directoire en 1798, il fut député par le commerce de Paris, pour lui annoncer l'ouverture d'un emprunt destiné à faciliter cette opération. Il devint ensuite l'un des administrateurs de la caisse des comptes courans, puis regent de la banque de France, et avait fait des spéculations de commerce considérables, lorsque la rupture avec l'Angleterre éclata en 1803. Il fut obligé de suspendre ses paiemens; mais ses créanciers s'arrangèrent avec lui, et ils n'éprouvèrent aucune réduction. Il passe généralement pour l'un des plus habiles et des plus honnêtes négocians de France. Après le retour de Napoléon, de l'île d'Elbe, en mars 1815, Barrillon fut élu par le département des Hautes Alpes, membre de la chambre des représentans. Il n'y parla qu'une fois pour appuyer un projet de loi tendant à régulariser le service des requisitions. On connait les services qu'il a rendus au 30 mars 1814, comme capitaine des

grenadiers de la 1re légion de la garde nationale parisienne, et l'on n'oubliera de long-temps le courage et l'intelligence qu'il déploya alors pour empêcher l'effusion du sang et prévenir de grands malheurs.

BARJAVEL, accusateur public du tribunal révolutionnaire d'Avignon.

Fils d'un avocat d'Avignon, il était accusateur public du tribunal criminel de Vaucluse, lorsque le conventionnel Maignet fut envoyé en mission dans le Midi. Un arbre de la liberté avait été coupé dans la commune de Bédouin, pendant son proconsulat; Maignet y envoya des troupes et un tribunal révolutionnaire, pour en punir les habitans: Barjavel en fut l'accusateur, et ne s'acquitta que trop bien de cette horrible mission. Après le 9 thermidor, Rovère, ennemi personnel de Maignet, demanda la punition de ces attentats, et Barjavel, d'abord arrêté et conduit à Paris, fut ensuite mis en jugement à Orange, avec les membres de la commission révolutionnaire, et condamné à mort en juin 1795: il était alors âgé d'environ vingt-sept ans.

BARMOND (*Perrotin*, abbé de), député aux états généraux.

Issu d'une famille noble, il embrassa l'état ecclésiastique, et était conseiller clerc au parlement de Paris à l'époque de la révolution. Nommé député du clergé de cette ville aux états généraux de 1789, il s'opposa à la réunion des trois ordres avec autant de chaleur que de talens, et n'ayant pu empêcher l'adoption de cette mesure, il prit le parti de quitter la France avec M. de Bonne-Savardin, qui était venu lui demander un asile contre la fureur de ses ennemis. Ils furent arrêtés tous deux à Châlons sur Marne, et ramenés dans la capitale. L'abbé de Barmond, traduit à la barre de l'assemblée nationale, se plaignit inutilement de la violence qui lui avait été faite; on le renvoya au châtelet, qui ne trouvant aucune charge contre lui, l'acquitta de toute accusation et le mit en liberté. Il suivit alors son premier projet, passa à l'étranger, et ne reparut pas sur la scène politique.

BARNABÉ (*de l'Yonne*). Il est né à Boucq, près de Toul (*Meurthe*). Il était avocat avant la révolution dont il adopta les principes, et remplit successivement diverses fonctions publiques. Lorsque la nouvelle des événemens du 18 brumaire parvint à Auxerre, où il exerçait la présidence du tribunal criminel, il ne vit dans cette révolution qu'une usurpation du pouvoir militaire, et refusa courageusement d'enregistrer les actes du corps législatif qui détruisaient la constitution de l'an 3. Les consuls outrés le dénoncèrent comme prévenu de forfaiture et l'exilèrent à Orléans, où il resta quelque temps sous la surveillance des autorités.

BARNAVE (*Antoine-Pierre-Joseph-Marie*), avocat, député aux états généraux, né à Grenoble en 1761.

Son père était un procureur fort riche, de cette ville. Le jeune Barnave s'annonça au moment de la révolution, par une brochure patriotique, pour laquelle il fut ensuite nommé par le tiers état, député aux états généraux. Il s'y montra dès l'ouverture, l'un des plus implacables ennemis de la cour, et lorsque M. de Lally-Tolendal demanda, au nom de la famille de M. Berthier, intendant de Paris, arrêté à Compiègne, que l'assemblée envoyât une députation pour empêcher un nouveau crime (*voyez* FOULON), Barnave s'écria: « Le sang qui coule est-il donc » si pur qu'on ne puisse en répandre » quelques gouttes? » exclamation aussi féroce qu'imprudente, qui lui fut ensuite bien souvent reprochée. Au mois de juin 1789 il s'opposa à ce que l'on défendît au peuple d'entrer dans la salle pendant les délibérations, appuya ensuite vivement le serment du jeu de Paume, proposa le renvoi des ministres que le roi venait de nommer, provoqua l'organisation des municipalités et des gardes bourgeoises, et enfin l'établissement d'un tribunal chargé d'informer contre les crimes d'état. Dans la séance du 1er août il se prononça fortement en faveur de la déclaration des droits de l'homme, et parla le 2 septembre, avec son énergie ordinaire, en faveur du *veto* suspensif à accorder au roi. Le 13 octobre il établit que les biens ecclésiastiques appartenaient à l'état, et que le clergé ne devait pas être regardé comme un des ordres de la nation. Il s'éleva peu de temps après contre le parlement de Metz, qui avait refusé l'enregistrement de quelques décrets, et demanda que les membres des vacations de celui de Rouen fussent poursuivis en forfaiture, pour leur résistance aux nouvelles lois. Le 10 décembre il se déclara contre Mirabeau,

sur le droit d'éligibilité dans les fonctions publiques, et plus emporté même que son adversaire, il se permit contre lui des personnalités assez fortes. Mirabeau les repoussa avec cette hauteur d'expression qui lui était famillière, et observa « que les rhéteurs parlaient » pour vingt quatre heures, tandis que » l'homme d'état travaillait pour le » temps. » Dans la séance du 26 on vit encore Barnave s'annoncer comme l'avocat des protestans, des comédiens, des juifs et des bourreaux, et solliciter leur admission aux droits de citoyen. En février 1790 il vota l'abolition des ordres religieux, fut bientôt nommé membre du comité des colonies, et fit décréter que chacune d'elles émettrait son vœu sur sa propre constitution. A la séance du 22 mai, il fut un de ceux qui opinèrent le plus fortement pour que le roi fût privé du droit de faire la paix et la guerre, et c'est à cette occasion que le peuple le porta en triomphe : il s'était encore trouvé dans cette discussion en opposition avec Mirabeau et son discours passe pour un des plus éloquens qu'il ait jamais prononcés. Nommé successivement commissaire pour l'affaire d'Avignon, et membre du comité diplomatique, il eut au mois d'août une affaire d'honneur avec Cazalès et le blessa d'un coup de pistolet : Barnave s'était déjà battu avec le vicomte de Noailles, au mois de mars précédent. Lors de l'insurrection de Nanci, il opina pour que l'assemblée annonçât avec fermeté qu'elle punirait les coupables, de quelque grade et de quelque parti qu'ils fussent; défendit en janvier 1791, la société des jacobins, dénonça le *club monarchique*, en le qualifiant de ramas de factieux; insista dans la séance du 11 mai, pour qu'on ne rendit aucune loi sur les gens de couleur que l'initiative n'eût été donnée par les colonies, et fit pressentir dès lors la résistance des colons aux innovations de cette nature : cette opinion contraire aux principes d'une grande partie de l'assemblée, à ceux même que Barnave avait exprimés jusqu'à ce jour, fut la première atteinte portée à sa réputation patriotique. Combattu par Sieyes, Grégoire, Robespierre, Rœderer et Regnault de Saint-Jean-d'Angely, il ne put empêcher qu'un décret contraire à ses vues ne fût rendu. Lors de la fuite de Louis XVI, il montra beaucoup de présence d'esprit au milieu de la stupeur d'une grande partie de l'assemblée; défendit M. de Lafayette contre le reproche qu'on lui faisait d'avoir été instruit de cet événement, et fut désigné avec Pétion et Latour-Maubourg, pour aller chercher la famille royale à Varennes et la ramener à Paris. Il revint dans la voiture de Leurs Majestés, et se conduisit avec le respect et les égards convenables à la circonstance, mais peu compatibles avec sa conduite politique jusqu'alors. Après que l'assemblée eut entendu le rapport des comités sur cet événement, Barnave fit le récit simple de sa mission, sans ajouter aucune réflexion : il parla ensuite pour l'inviolabilité de la personne du roi, et repoussa par des regards dédaigneux les huées des tribunes. Le 23 juillet il s'éleva contre la proposition d'accorder quinze jours aux soldats pour apporter leurs dénonciations contre les officiers qu'ils auraient forcés d'abandonner leurs corps, et finit par dire que ces militaires n'avaient été expulsés que par les sous officiers, qui voulaient jouir de leurs emplois. Ce langage, étonnant dans sa bouche, fit juger aux révolutionnaires que Barnave était perdu pour leur parti, et en effet toutes les opinions législatives qu'il émit depuis confirmèrent cette idée. Se croyant désigné le 5 septembre dans une dénonciation des habitans de Brest, il prit la parole contre la loi relative aux colonies, et qualifia très durement les défenseurs de cette loi. L'air de mépris avec lequel on l'écouta cette fois dut le convaincre que le temps de ses triomphes était passé. Il fit néanmoins de nouvelles tentatives deux jours après, et parvint à faire rapporter le décret du 15 mai. Il prit ensuite une part peu ostensible aux travaux des réviseurs de la constitution, fut nommé maire de Grenoble à la fin de la session, et y épousa la fille unique d'un conseiller à la cour des aides, qui lui apporta une dot de 700,000 francs. Lorsque la journée du 10 août 1792 eut livré au parti victorieux les secrets de la cour et ses relations avec les membres les plus influens de la dernière époque de l'assemblée constituante, Gohier, nouveau ministre de la justice présenta des pièces qui établissaient la connivence de Barnave avec le cabinet des Tuileries. On le décréta aussitôt d'accusation, et après être resté long-temps dans les prisons de Gre-

noble, il fut traduit au tribunal révolutionnaire de Paris. Il s'y conduisit avec la plus grande fermeté pendant son jugement, prononça un discours très éloquent, et apostropha souvent le président avec véhémence. Il parut même tellement convaincre ses juges que ceux qui avaient été apostés pour étouffer sa voix crurent un instant qu'il était sauvé : il fut néanmoins condamné à mort le 29 novembre 1793, et conduit au supplice avec Duport-Dutertre. Peu d'orateurs ont eu autant de grâce dans la diction et de sagacité dans l'analyse. Au milieu des débats les plus tumultueux, il ne perdait rien du sujet, ni des écarts même de la question, et quand elle semblait épuisée, c'est alors qu'il en rassemblait habilement tous les points, vers le but qu'il s'était proposé, et entraînait tous les suffrages. Mirabeau lui-même s'étonnait qu'un jeune homme parlât aussi rapidement, aussi long-temps et aussi éloquemment, et disait de lui : « C'est » un jeune arbre qui montera haut si » on le laisse croître. »

BARRAIRON (*François-Marie-Louis*), directeur des domaines et de la régie de l'enregistrement, etc, né le 10 juin 1746.

Il s'adonna particulièrement à la partie financière, fut d'abord employé en chef dans la régie des aides, et devint, avant la révolution, directeur de correspondance des domaines. Appelé depuis à la place d'administrateur de la régie de l'enregistrement, il en remplit les fonctions jusqu'en septembre 1815, qu'il fut promu par Sa Majesté à celles de directeur général de cette administration. Il avait été en 1812 élu candidat au sénat conservateur, par le collége électoral du département d'Indre et Loire.

BARRAL (*Louis-Mathias*), archevêque de Tours, etc. etc., né à Grenoble le 20 avril 1746.

Il fut d'abord coadjuteur de l'évêque de Troyes, son oncle, et lui succéda le 5 octobre 1788. Il quitta la France en 1793, rentra dans sa patrie, après le 18 brumaire an 8, fut nommé à l'évêché de Meaux en 1802, passa ensuite à l'archevêché de Tours, et devint enfin aumônier de la princesse Murat. En 1806, il publia un mandement a l'occasion de la bataille d'Austerlitz, dans lequel après avoir vanté la piété et les vertus de Bonaparte, il s'écriait : « O » journée d'Austerlitz ! plaines de Moravie ! vous serez célébrées chez les races » futures par le souvenir du triomphe » de nos armées, et la modération du » vainqueur ! puissiez-vous l'être encore » davantage comme l'époque et le théâ» tre d'une paix glorieuse qui ne laisse » à Napoléon d'autre soin que celui de » notre repos et de notre bonheur ! » Devenu senateur le 19 mai 1806, il obtint ensuite la grand' croix de l'ordre de la réunion, fut créé pair par le roi le 4 juin 1814, puis investi de la même dignité par Napoléon lors de son retour de l'île d'Elbe en 1815, et officia pontificalement à la jonglerie politique du *Champ de Mai*. Au retour du roi M. de Barral cessa de faire partie de la chambre des pairs, et donna même sa démission de l'archevêché de Tours. Il mourut à Paris le 6 juin 1816.

BARRAS (*Paul-François-Jean-Nicolas*, vicomte de), député à la convention nationale, puis membre du directoire exécutif.

Il est né à Fohempoux en Provence, le 20 juin 1755, de la famille des Barras, si ancienne qu'on disait proverbialement dans le pays : « *noble* » *comme les Barras*, aussi anciens que » les rochers de Provence. » Il commença sa carrière militaire en qualité de sous lieutenant au régiment de Languedoc, dans lequel il resta jusqu'en 1775. Ayant fait à cette époque un voyage dans l'île de France, dont un de ses parens était gouverneur, il passa dans le régiment de Pondichéry, et faillit à périr en se rendant à la côte de Coromandel. De retour en France avec le grade de capitaine, il se livra bientôt à son goût pour le jeu et les femmes, et acheva ainsi d'altérer une fortune déjà peu considérable. Les troubles politiques de 1789 vinrent bientôt le tirer d'embarras. Il se montra des premiers contre la cour, figura quoique noble, dans les assemblées bailliagères du tiers état, et prit part à tous les actes révolutionnaires qui suivirent la prise de la Bastille. Après la révolution du 10 août 1792, à laquelle il contribua puissamment par ses relations avec les jacobins, il fut nommé député à la convention nationale, par le département du Var. Il y vota la mort de Louis XVI, combattit les *girondins* au 31 mai 1793, et participa aux mesures prises contre leurs partisans. Envoyé en mission dans le Midi avec Fréron, il s'y montra néanmoins un peu moins violent que ce

dernier; suivit ensuite toutes les opérations du siége de Toulon, tira une vengeance terrible de ses habitans, et manda à la convention « que les seuls » honnêtes gens qu'il y eût trouvés » étaient les galériens. » Sa réputation patriotique s'établit si bien dans ces contrées, qu'il fut nominativement excepté des plaintes portées aux jacobins de Paris par quatre cents sociétés populaires, contre tous les représentans qui y avaient été en mission. Il déplut néanmoins à Robespierre, peut-être par cette popularité même, et faillit plusieurs fois d'être arrêté après son retour; mais la menace qu'il fit de repousser la force par la force, et l'audace connue de son caractère, firent ajourner ce projet. Barras se joignit dès lors aux membres qui conspiraient contre le tyran, et devint ainsi l'un des principaux acteurs de la révolution du 9 thermidor. Il sembla dès lors vouloir changer de système et revenir à des idées plus modérées. Il tourna bientôt en effet sa fougue révolutionnaire contre ses anciens amis, dénonça Moïse Bayle et Granet comme auteurs des troubles du Midi, et ce qu'il y a de plus surprenant encore, *les accusa d'avoir été les ennemis de Marat*: c'était alors un crime que Barras lui-même ne devait pas tarder à partager. Nommé au mois de novembre 1794, membre du comité de sûreté générale, il se jeta tout à fait dans le parti réacteur, devint en quelque sorte avec Fréron, le chef des jeunes gens connus sous le nom du *million doré*; parla pourtant contre les émigrés des Haut et Bas-Rhin, en faveur desquels réclamait Bentabolle; provoqua, peu de jours après, la célébration de l'anniversaire du supplice de Louis XVI, et pour intéresser le peuple à cette fête atroce, fit décréter la remise aux indigens des effets engagés au Mont de Piété. Ces retours révolutionnaires firent quelquefois douter de sa bonne foi dans le parti qu'il avait embrassé; mais la révolte du 1er prairial, dans laquelle il commanda la force armée contre le peuple des faubourgs, et l'acharnement avec lequel il poursuivit le reste du parti *montagnard*, ne laissèrent plus de doute sur ses sentimens secrets. Cependant les royalistes ayant montré, à la suite de cette affaire, des prétentions qu'il était de l'intérêt des *thermidoriens* de repousser, on vit Barras combattre avec force les projets des sectionnaires contre la convention et amener la mitraillade du 13 vendémiaire. Le succès de cette journée lui valut la place de membre du directoire exécutif. Il parut d'abord s'y occuper beaucoup plus de ses plaisirs que des affaires, sut néanmoins conserver un grand ascendant sur ses collègues, prévit dès lors que Bonaparte, auquel il venait de faire donner le commandement de l'armée d'Italie, jouerait un rôle important dans cette campagne et assurerait une prépondérance certaine à celui qui le dirigerait; enleva à Carnot le portefeuille du ministère de la guerre, ce qui les brouilla irrévocablement, et devint aussitôt l'objet des sarcasmes et des diatribes des journaux du parti *clichien*. Accoutumé depuis long-temps à ne recevoir que des éloges, Barras fut indigné de ce langage et se permit un acte de la plus grande tyrannie à l'égard de *l'abbé* Poncelin, l'un des rédacteurs de ces journaux, qu'il fit attirer au Luxembourg par des agens de police et fustiger dans ses appartemens. Cette basse vengeance irrita encore davantage les esprits contre lui; et les conseils, ne pouvant faire mieux, tentèrent son expulsion du directoire, sous le prétexte qu'il n'avait pas l'âge requis lors de son élection. Le 18 fructidor vint mettre un terme à ces tracasseries et assurer à Barras une puissance non contestée. Cependant il ne put empêcher en 1799, que Sieyes, soutenu par un parti puissant, ne vint s'asseoir à ces côtés dans l'intention de le renverser; mais Barras sut encore lui en imposer et resta son collègue, tandis que Merlin (de Douai), Treilhard et Réveillère Lépeaux étaient chassés presque honteusement de leurs sieges directoriaux. Il fut aisé de voir néanmoins, qu'ayant seulement résisté à ce mouvement et ne l'ayant pas dirigé, Barras perdait beaucoup de son crédit. En effet, le 18 brumaire le rendit malgré lui à la vie privée. Il voulut en vain se faire honneur de ses sentimens pour Bonaparte et donner sa démission; personne n'en fut dupe, et il se retira honteusement à Grosbois, accusé tout à la fois d'avoir voulu servir les *jacobins*, relever la maison de *Bourbon* et s'emparer de l'*autorité suprême*. Il vendit depuis cette terre et se réfugia à Bruxelles, où il conserva plusieurs années un train de maison considérable. Il obtint en 1805 la permission de se retirer dans le

Midi de la France, et y vécut assez obscurément jusqu'en 1815, qu'il reparut dans la capitale, après le second avénement de Bonaparte au trône, et d'où il disparut encore sans avoir rien obtenu de lui. Les journaux l'ont remarqué et ont assuré de plus qu'il n'avait pas voté sur l'acte additionnel de l'usurpateur. Si l'on en croit Fauche-Borel, Barras entretenait en effet des relations avec les agens de Sa Majesté dans l'intérieur, et en avait obtenu, outre la promesse du titre de comte, la garantie de ses propriétés et l'oubli de tous ses crimes. Quoi qu'il en soit de cette assertion, il n'en est pas moins vrai que malgré le rôle important qu'il a joué dans la révolution, Barras est un des régicides qui avaient obtenus d'abord la permission tacite de rester en France et qui en sortirent ensuite par exception à la loi d'amnistie. Barras résidait à Bruxelles au mois de juin 1816. —Son frère aîné, le comte de BARRAS, dont les principes politiques étaient diamétralement opposés aux siens, émigra dans les premiers momens de la révolution, passa en Allemagne, servit dans l'armée de M. le prince de Condé, et s'y fit remarquer par son courage: il eut les deux jambes emportées par un boulet de canon, dans un combat livré sur le Rhin.

BARREAU (*Alexandrine*), grenadier du 2e bataillon du Tarn, née à Castres, département du Tarn.

Elle endossa l'habit militaire, et suivit son mari et son frère à l'armée des Pyrénées Occidentales, où elle eut bientôt des occasions de signaler son audace et son intrépidité. Le 16 août 1794, son bataillon fut chargé d'attaquer la redoute d'Alloqui, défendue par une nombreuse artillerie et de forts retranchemens. Alexandrine combattait auprès de son frère au moment où ce dernier est blessé mortellement, et son mari atteint d'une balle. Ce double malheur enflamme le courage de notre héroïne, elle presse la marche, s'élance la troisième dans les retranchemens, et y fait des prodiges de valeur. Elle revient alors auprès de son mari et de son frère, panse leurs blessures, les porte à l'hospice militaire et leur prodigue tous ses soins.

BARRIS (*Pierre-Joseph-Paul*), député à l'assemblée législative, président de la cour de cassation, etc.

Il était commissaire près le tribunal de Mirande lorqu'il fut nommé en septembre 1791, député du département du Gers à l'assemblée législative. Il fit partie du comité de division, et ne parut néanmoins jamais à la tribune. Après la session il devint juge au tribunal de cassation, d'où il sortit quelques années après, et où il fut rappelé par le sénat après la révolution du 18 brumaire an 8. Napoléon lui confia ensuite la présidence de l'une des chambres, et le décora le 6 avril 1813 de la croix d'officier de la légion d'honneur. Il adhéra néanmoin l'année suivante à sa déchéance, et resta successivement sous le roi, puis encore sous Bonaparte, et enfin sous le roi, président de la cour de cassation, dont il exerçait encore les fonctions en 1816.

BARROIS, lieutenant général des armées, grand officier de la légion d'honneur, etc., né à Ligny département de la Meuse et fils d'un boulanger de cette petite ville.

Il s'enrôla sous les drapeaux de la révolution, et parvint de grade en grade jusqu'à celui de chef de bataillon au 9e régiment d'infanterie légère, d'où il passa en qualité de colonel à la tête du 96e de ligne. Il fit la campagne de 1805, contre les Autrichiens, se distingua à la bataille d'Austerlitz, et reçut à cette occasion la décoration et le titre de commandant de la légion d'honneur. Il se trouva également à celle d'Eylau l'année suivante, fut élevé au grade de général de brigade le 14 février 1807, créé grand officier de la légion le 11 juillet, et enfin général de division quelques années après. Ses envieux prétendirent dans le temps que tant de faveurs étaient plutôt le résultat de son vote comme juge, dans l'assassinat politique du duc d'Enghien, que la récompense de services militaires. Quoi qu'il en soit de cette assertion, Barrois employé en Espagne dans les campagnes de 1808 et 1809, se fit remarquer en plusieurs occasions, notamment le 28 juillet 1809 à la bataille de Talavera-de-la-Reyna, contribua puissamment en 1811 à la prise du camp de Saint-Roch, chassa devant lui, à la fin de 1812, les divers corps d'insurgés qui s'opposaient à son passage, et se réunit ensuite à la grande armée d'Espagne. Il eut depuis le commandement de la 2e division de la jeune garde, avec laquelle il entra à Dresde, le 15 mai 1813, à la suite de la bataille de Lutzen; se trouva aussi à celle de

Wurtschen ou de Bautzen, et y donna de nouvelles preuves de courage. La bataille de Dresde lui fournit l'occasion de se signaler de nouveau; mais lorsque les désastres de l'armée de Leipsick forcèrent les Français d'évacuer l'Allemagne, Barrois fut chargé de défendre le Brabant Hollandais, et ne céda qu'à des forces supérieures. Après le retour du roi en 1814, il fut décoré de la croix de Saint-Louis, employé de nouveau par Napoléon en 1815, blessé à la bataille de Waterloo, et revint à Paris où il avait son domicile depuis plusieurs années.

BARROT (*Jean-André*), député à la convention nationale et au corps législatif, né le 30 juin 1753.

Il était juge au tribunal de Langogne à l'époque de la révolution, et fut nommé en septembre 1792, député du département de la Lozère à la convention nationale. Il s'y fit peu remarquer, vota en 1793 la réclusion de Louis XVI, et ne parut que cette seule fois à la tribune. Après la session il passa au conseil des anciens et en sortit le 20 mai 1797, sans y avoir fait plus de sensation. Appelé au corps législatif en décembre 1799, par le sénat, il y fut réélu de nouveau en 1807, sur la présentation du collége électoral de son département, et conservé dans ses fonctions par une nouvelle élection du sénat en 1813. Au mois de juillet 1815, il fut nommé par le roi, président du collége électoral d'un arrondissement de son département; obtint au mois d'octobre suivant une place de juge en la cour royale de Paris, et fut obligé de l'abandonner pour éviter, entre ses collègues, des débats scandaleux, à cause de sa qualité d'ex-conventionnel.

BARRUEL-DE-BEAUVERT (*Joseph*, comte de), né en Languedoc au mois de janvier 1756, d'une famille noble.

Il rédigea en partie, au moment de la révolution, les *Actes des Apôtres*, si connus par les sarcasmes lancés contre les membres les plus influens de l'assemblée constituante; publia depuis divers pamphlets en faveur de la monarchie et contre les jacobins de toute espèce, et échappa en se cachant aux proscriptions de la *terreur*. Quelque temps avant le 18 fructidor, il continua les *Actes des Apôtres*, et s'y montra toujours l'ennemi des révolutionnaires, directoriaux ou autres. Le 6 février, il s'expliqua même d'une manière si étrange sur le compte de Bonaparte alors vainqueur en Italie, que Lecointre-Puyravaux se porta son dénonciateur à la tribune du conseil des cinq cents. Compris comme journaliste dans la déportation du 18 fructidor, il parvint néanmoins à se soustraire à cette mesure, reparut en France apres le 18 brumaire, écrivit de nouveau contre le gouvernement consulaire, fut bientôt arrêté chez lui, où l'on trouva plusieurs éditions de pamphlets contre le premier consul, et resta deux ans détenus au Temple. Cependant il parvint à faire sa paix avec Napoléon dont il obtint même une pension et la promesse d'une préfecture, fut nommé en 1808, inspecteur des poids et mesures à Besançon, et publia un ouvrage intitulé : *Histoire tragi-comique de la soi-disant princesse Stéphanie de Bourbon Conti*, qui fut encore saisi par ordre de la police et mis au pilon. Il essaya aussi en 1813 de faire représenter une tragédie dont le sujet était pris dans l'histoire d'Espagne, mais soit que tout ce qui sortait de sa plume fût toujours en opposition avec le gouvernement d'alors, soit que l'on craignît quelque allégorie dangereuse, il ne put obtenir de la mettre au jour. Il vient de soutenir un procès en calomnie contre le sieur *Biennait*, à l'occasion d'un des pamphlets politiques qu'il a publiés depuis la restauration.

BARTHÉLEMY (*François*), comte, sénateur, pair, grand cordon, ministre d'état, etc, etc.

Il naquit à Aubagne, et fut élevé par les soins de son oncle, le célèbre abbé Barthélemy, auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Il fut placé jeune encore, dans les bureaux de M. de Choiseul et envoyé dès les premières années de la révolution comme ambassadeur en Angleterre. Il passa bientôt en Suisse, avec le même caractère; négocia et signa successivement en 1795 la paix avec la Prusse, l'Espagne et la Hesse; fut aussi chargé, mais inutilement, d'entamer quelques négociations de paix avec M. Wickam, alors ministre anglais à Bâle, et s'est conduit partout avec tant de modération, que tous les partis n'ont eu qu'à s'en louer. Lorsque Letourneur sortit du directoire en messidor an 5, Barthélemy fut élu pour le remplacer. Il paraît que sans s'être uni avec Carnot et sans avoir de partie liée avec les membres des conseils, il improuvait la conduite de ses trois

autres collègues, et s'opposa à quelques changemens dans le ministère. Il fut dès lors arrêté qu'il serait compris dans la proscription qui se préparait, et quoique Barras lui eût fait pressentir la veille du 18 fructidor, les dangers qui le menaçaient s'il ne donnait pas sa démission, il dédaigna de s'y soustraire, fit le soir même une partie de trictrac, se coucha tranquillement, fut enlevé dans son lit, puis conduit au Temple par le ministre Sottin. Il s'écria seulement: « O ma patrie! » On le transporta d'abord à Rochefort, et de là à Cayenne, où il faillit à périr de maladie. Après quelques mois de captivité il s'échappa avec six de ses compagnons d'infortune et passa en Angleterre. La révolution du 18 brumaire : rendit l'espoir aux proscrits de fructidor, Barthélemy fut l'un des premiers rappelés, et ne tarda pas à devenir successivement membre du sénat conservateur et de l'institut. En 1814 il présida toutes les séances du sénat dans lesquelles ce corps décréta la déchéance de l'usurpateur et le rappel de l'auguste maison de Bourbon ; le roi le nomma pair de France le 4 juin, et grand cordon de la légion d'honneur le 1er janvier 1815. Il ne fut pas compris au nombre des pairs de la création de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe en 1815, et obtint depuis le retour du roi, le titre et le rang de ministre d'état et de membre du conseil privé.

BARTHÉLEMY (de Marseille), fabricant de savon.

Attaché au parti démagogique dès les commencemens de la révolution, il le défendit de tous ses moyens, et devint enfin la victime de son zèle. La chute des girondins en 1793 avait soulevé une grande partie du Midi contre la *montagne*, les habitans de Marseille créèrent une commission pour juger ses partisans: Barthélemy y fut traduit comme *maratiste*, et condamné à mort. Il marcha au supplice avec courage, et dans les rapports faits alors à la convention, il fut dit qu'il avait demandé qu'on lui attachât une cocarde sur le cœur, avant que de le lancer dans l'éternité.

BARTHÉLEMY (de la Haute Loire), député à la convention nationale.

Il était avocat au Puy en Velay à l'époque de la révolution, et s'enrôla dans les canonniers volontaires du Puy, dont il fut aussitôt lieutenant. Nommé en septembre 1792, député du département de la Haute Loire à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI. et ne parut que cette seule fois à la tribune. Quelques jours avant le 13 vendémiaire il envoya sa démission, et devint ensuite commissaire du directoire dans son département. Livré depuis cette époque à l'exercice de son premier état, il fut obligé de sortir de France en 1816 comme régicide, et arriva en Suisse au mois de février de la même année.

BARTHÉLEMY (de la Moselle), membre du conseil des cinq cents, né le 12 octobre 1758.

Il était procureur au bailliage de Metz, à l'époque de la révolution, et devint successivement juge de paix et juge au tribunal de district de la même ville. Il fut ensuite nommé administrateur du département et exerçait les fonctions de commissaire près les tribunaux de la Moselle, lorsqu'il fut nommé député de ce département au conseil des cinq cents pour la session de l'an 6. Elu membre de la commission des inspecteurs, quelque temps avant le 18 brumaire, et au moment où les inquiétudes de chaque parti se faisaient vivement sentir, il contribua à les augmenter en communiquant au conseil une lettre du général Lefebvre, commandant de Paris, qui refusait d'avoir à sa disposition la garde du corps législatif. Barthélemy, dont on suspecta les intentions dans cette circonstance, ne fut pas réélu après le 18 brumaire. Cependant lors de la nouvelle organisation des tribunaux, il fut nommé président du tribunal de 1ère instance de Metz, et en remplissait encore les fonctions en 1815, lorsque le retour de Napoléon ayant opéré la dissolution du corps législatif, il fut nommé député du département de la Moselle à la chambre des représentans.

BARTHEZ (*Paul-Joseph*), professeur honoraire de la faculté de médecine de Montpellier, médecin consultant du roi, membre de la légion d'honneur, associé de l'institut etc., né à Montpellier le 11 décembre 1734.

Son père était ingénieur de la province du Languedoc, et combattit le penchant qui entraînait le jeune Barthez vers l'état ecclésiastique ; celui-ci étudia donc la médecine à Montpellier, et y fut reçu docteur en 1753. Employé dans les armées en 1756, il obtint en

1759 une chaire à l'université de médecine de Montpellier, où il eut de grands succès. Il contribua puissamment à renverser les fausses doctrines que la médecine avait empruntées de la mécanique et de la chimie, et à faire revivre celle établie primitivement par Hippocrate. Il fut appelé à Paris en 1780 comme médecin consultant du roi, avec brevet de conseiller d'état, et une pension de cent louis. Nommé depuis associé libre des académies des sciences et inscriptions, et premier médecin du duc d'Orléans, il vit sa réputation s'accroître de jour en jour, et exerça sa profession dans la capitale avec les témoignages les moins équivoques de la considération publique. La révolution l'obligea de fuir à Carcassonne où il pratiqua gratuitement la médecine. Fidèle aux études solitaires du cabinet qu'il chérissait pardessus tout, il composa dans cette retraite plusieurs ouvrages très estimés et très recherchés. De retour à Paris après la mort de Robespierre, il y fut comblé de biens et d'honneurs, et mourut d'une fièvre maligne le 15 octobre 1806.

BASSAL (*Jean*), député à la convention nationale.

Il était avant la révolution membre de la congrégation de la mission, et devint en 1790, curé constitutionnel de la paroisse Saint-Louis à Versailles, puis vice président du district de cette ville. Nommé en septembre 1791, député du département de Seine et Oise à l'assemblée législative, il appuya dès le mois de mars 1792, la proposition d'ensevelir dans une amnistie, les souvenirs des meurtres qui avaient ensanglanté la révolution d'Avignon, et demanda « si l'assemblée voulait immoler les pa» triotes, tandis que les crimes de l'a» ristocratie étaient oubliés. » Au mois de mai suivant, il provoqua le décret d'accusation contre le duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle du roi, devint ensuite membre de la convention, vota la mort de Louis XVI, fut dénoncé aux jacobins le 27 mars 1794, comme ayant agi avec trop peu de vigueur contre les fédéralistes du Jura où il avait été envoyé, et se justifia le lendemain en rappelant l'asile qu'il avait donné à *Marat*, persécuté alors par M. de La Fayette. Il échappa, pourtant avec peine aux diverses proscriptions qui ensanglantèrent la convention, et s'attacha après la session au général Championnet, dont il devint le secrétaire et qu'il suivit en Italie. La république romaine fut organisée en l'an 6; Bassal fut nommé secrétaire général du consulat. Il quitta cette place pour suivre encore Championnet marchant à la conquête de Naples; mais le directoire qui le regardait comme l'instigateur de la lutte qui s'était élevée entre ce général et son commissaire Faypoult, ordonna sa traduction devant un conseil de guerre, comme prévenu de dilapidation. Il fut en conséquence conduit à Milan, et y eût infailliblement péri, ainsi que Championnet traité de la même manière, si la journée du 30 prairial an 7, qui renversa Merlin, Treilhard et Réveillère Lépeaux, ne fût venue arrêter cette procédure. Bassal suivit alors Championnet à son commandement de l'armée des Alpes, et revint à Paris après la mort de ce général, où il resta ignoré, et mourut en 1802.

BASSET-DE-LA-MARELLE (*Louis*), président du grand conseil, né à Lyon, d'une famille noble.

Il s'adonna à l'étude des lois, suivit la carrière de la magistrature, et après avoir été conseiller au parlement de Paris, devint président du grand conseil. Ennemi des innovations que la révolution introduisait en France, il osa s'y montrer opposé, fut arrêté comme suspect en 1793 et mis au Luxembourg. On le comprit ensuite parmi les infortunés que l'on accusa de conspirer dans cette maison, et il fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 19 messidor an 2. Il eut la douleur de voir son fils âgé de dix-huit ans, partager ses fers et le précéder à l'échafaud par suite du même jugement.

BASSEVILLE (*N. J. Hugou*), ambassadeur français à Rome.

Pendant la révolution il fut le collaborateur de mademoiselle de Kéralio sa femme, au journal intitulé : *le Mercure national.* S'étant livré particulièrement à l'étude de la diplomatie, il fut envoyé à Rome en 1792, en qualité d'envoyé extraordinaire, et s'y vit insulté presque à chaque fois qu'il sortait. Enfin dans l'après diner du 13 janvier 1793, le peuple irrité contre lui, parce qu'il portait, dit-on, la cocarde tricolore, le poursuivit à coups de pierre jusque dans la maison du banquier Monette où il fut frappé d'un coup

de rasoir dans le bas ventre qui occasionna sa mort quatre heures après. On prétendit dans le temps que cette insurrection avait été causée par la substitution du nouvel écusson à l'ancien; mais il est certain que la haine des nouveaux principes politiques y eut plus de part que le déplacement de l'écusson. Basseville était membre de plusieurs académies. On a de lui des *Elémens de mythologie*; un *Précis historique* sur la vie du génevois Lefort, principal ministre de Pierre le Grand, et des *Mémoires sur la révolution*.

BASSINET (*A. J. D.*), abbé etc., né en Provence.

Après avoir reçu les ordres, il obtint la place de prévôt du chapitre noble de Verdun. A l'entrée des Prussiens en Champagne en 1792, il reçut MONSIEUR, frère du roi, aujourd'hui Louis XVIII, dans sa maison; mais après la retraite des armées coalisées, il fut obligé de se cacher, et resta pendant sept ans renfermé dans une chambre. Il vint à Paris en sortant de sa captivité, et y publia une Histoire sainte avec figures: il concourut aussi à la rédaction de plusieurs journaux royalistes. Arrêté par la police en 1806, et conduit au Temple, il n'obtint sa liberté que long-temps après; se retira ensuite à Sainte-Périne, où il se livra tout entier à écrire. Il mourut en 1813.

BASSON (de Lyon), agent révolutionnaire.

Il se montra d'abord ennemi prononcé de la révolution, combattit même ses partisans dans les assemblées populaires et communales, et ayant contribué à la mort de *Châlier*, comme membre de la commission populaire de Lyon, il prit les armes avec les habitans de cette ville, contre les troupes de la convention, après le 31 mai 1793, et se battit avec un grand courage; mais il parait que le péril l'engagea à changer de parti; car on l'accusa ensuite d'avoir été gagné par Dubois-Crancé, et d'être chargé d'empoisonner M. de Précy. Il fut en conséquence arrêté par les ordres de ce général, puis jugé et fusillé en septembre 1793.

BASTE (*Pierre*), contre amiral, comte commandant de la légion d'honneur etc. né à Bordeaux, le 21 novembre 1768.

De simple marin qu'il était en 1781, il passa successivement par tous les grades. Il acquit beaucoup de réputation au siége de Mantoue où il commandait la flotille armée sur les lacs. Ses talens et sa bravoure le firent encore remarquer en 1798 au siége et à la prise de Malte et au combat d'Aboukir. Il acquit une nouvelle gloire en 1801, dans la campagne de Saint-Domingue. Appelé en 1807 à la grande armée, il arma une flotille à Dantzick, pour seconder les opérations du siége de Pillau, et s'empara d'un convoi de quarante-deux voiles chargé d'approvisionnement pour l'ennemi. Passé en Espagne l'année suivante Baste sut avec douze cents hommes seulement, conserver intactes vingt lieues du pays, et prendre de vive force la ville de Jaen. Nommé enfin colonel des marins de la garde impériale en 1809 et chargé d'armer une flotille sur le Danube et de s'emparer de l'île Mulheiten, il exécuta cet ordre avec autant de célérité que de bravoure, et en délogea l'ennemi. Ce succès qui facilita à l'armée le passage de divers bras du fleuve, prépara la célèbre victoire de Wagram. Employé de nouveau en Espagne après la paix de Vienne, et nommé bientôt gouverneur de Loria, il dissipa toutes les bandes qui désolaient cette province, et s'empara de la ville d'Almanza qui servait de place for e à l'ennemi. Napoléon l'éleva à la dignité de comte le 15 août 1809, et le nomma contre amiral en 1811: il fut tué au combat de Brienne en 1814.

BASTOUL, général de brigade de la république.

Né dans le Languedoc, de parens pauvres, il s'enrola très jeune dans le régiment de Vivarais infanterie, et il était sergent lorsque ce corps, en garnison à Béthune, ayant reçu l'ordre en 1790 d'aller à Verdun, s'insurgea dans sa première journée de marche. Quelques soldats fidèles et les officiers se rendirent à Verdun; Bastoul fut du nombre des soldats qui forcèrent le commandant de Béthune à leur ouvrir les portes et qui, bientôt après cet acte d'indicipline, furent licenciés. Il resta dans cette ville et y était encore, lorsqu'on forma le 2[e] bataillon des volontaires du Pas de Calais. Très instruit dans les manœuvres, plein de zèle pour le service, bel homme de guerre, il se présenta parmi les volontaires et fut élu par eux second chef de bataillon. Son corps fut envoyé à Lille: Bastoul s'y fit remarquer, au milieu de la nombreuse garnison, par

l'instruction et la discipline de son bataillon. Il avait alors plus de trente ans et ne s'avait ni lire ni écrire ; il le voulut fortement et en très peu de temps il apprit l'un et l'autre en secret et presque sans secours. Il parvint ensuite de grade en grade jusqu'a celui de général, de brigade et servit en cette qualité à l'armée du Nord et de Sambre et Meuse, où il se distingua par son intelligence et sa bravoure. Il contribua aussi à la reprise du Quesnoy et de Landrecies, fit les campagnes de 1797 en Allemagne, contribua au succès du combat qui eut lieu près de Hettersdoff où il fut dangereusement blessé à une jambe qu'il refusa de se laisser amputer, » voulant, disait-il, vivre ou mourir tout entier. » Il succomba quelques jours après, regretté de toute l'armée. Il a laissé un fils qui est aujourd'hui chef d'escadron de cavalerie légère.

BATELLIER (de la Marne), député à la convention nationale.

Il était administrateur de son département, lorsqu'il fut nommé en septembre 1792 député de la Marne à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, et fut ensuite spécialement chargé de surveiller la fabrication d'armes établie à Meudon. Peu de temps après le 9 thermidor, la commune de Vitry le dénonça comme *terroriste*, parce que, quoiqu'il n'eût point de mission pour cette commune, il y faisait, dit-elle, de fréquens voyages pour maintenir l'esprit révolutionnaire. Il échappa néanmoins aux réactions et devint après la session conventionnelle commissaire du directoire dans son département, puis procureur impérial près le tribunal civil de Vitry, fonction qu'il remplissait encore quelques années après : il est mort depuis.

BATZ (le baron de), grand sénéchal du duché d'Albret, etc, etc, né dans le Béarn d'une famille noble et ancienne.

Il fut nommé en 1789 député de la noblesse de la sénéchaussé de Nérac aux états généraux. Après la réunion des ordres il combattit les plans du comité des finances, et fit le 3 juillet 1790 un rapport sur la dette publique. Au mois de septembre suivant il vota contre l'émission des assignats qu'il assimila aux billets de Law, fit ensuite divers autres rapports sur les finances, dénonça Perrier, administrateur des eaux de Paris, comme débiteur d'une somme de 20,000,000, et finit par protester, les 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée nationale. Présenté en juin 1794, par Elie Lacoste membre du comité de sûreté générale, comme le premier moteur de la *conspiration de l'étranger*, qui couta la vie à trente-neuf personnes qualifiées ses complices : il eut le bonheur de se soustraire aux poursuites dirigées contre lui. On assure que dès la fin de 1793 il avait eu des relations avec Chabot, Bazire et Delaunay (d'Angers) accusés de s'enrichir en provoquant des décrets en matière de finance, et que c'est dans sa maison de Charonne que se tenaient leurs conciliabules. Arrêté enfin au commencement de l'an 4 comme *vendémiairiste*, il s'évada bientôt après de la prison du Plessis ; fut signalé par Tallien comme n'ayant pas discontinué d'intriguer en faveur de la royauté, et accusé d'être le directeur secret de la police du ministre *Cochon*, assertion démentie presqu'aussitôt par celui ci. Pendant ces débats, le baron de Batz échappait à la police et passait à l'étranger, d'où il est revenu depuis plusieurs années : il habitait encore la capitale en 1816.

BAUCHETON (*François*), député aux états généraux et à la convention nationale.

Il exerçait depuis plusieurs années la profession d'avocat au bailliage d'Issoudun, lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée du Berry aux états généraux. Il y resta confondu dans la foule, et se retira dans sa province après la session. Elu, après la journée du 10 août 1792, député du département du Cher à la convention nationale, il vota la détention de Louis XVI, et fut du comité de l'examen des comptes. Il passa ensuite au conseil des cinq cents, et en sortit en floréal an 5. Depuis, il est devenu procureur général impérial près la cour criminelle du Cher, et chevalier de la légion d'honneur. En 1811, il passa à la cour de Bourges en qualité de premier avocat général, et en exerçait encore les fonctions en 1815, lorsqu'au retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, il fut nommé député de son département à la chambre des représentans.

BAUDELOQUE (*Jean-Louis*), célèbre chirurgien accoucheur, né à Heilly en 1746.

Il reçut de son père les premiers documens de son art, et vint ensuite à Pa-

ris, où, collégue et émule de Desault, il s'appliqua à la fois à l'anatomie, à la chirurgie et à l'art des accouchemens. Riche de connaissances acquises dans un service de quelques années à l'hôpital de la Charité, et dans les cours de l'école pratique, où il avait même obtenu un des premiers prix ; il fut bientôt distingué par Solayrès, qui lui confia le soin de terminer un cours qu'il était forcé d'interrompre. Depuis ce temps, la réputation de Baudeloque ne fit que s'accroître, et peu de praticiens ont recueilli autant de titres d'honneur. Reçu en 1776, par le collége de chirurgie de Paris, il devint ensuite conseiller de cette compagnie, professeur d'accouchement à l'Ecole de santé, et enfin chirurgien en chef et accoucheur de l'hospice de la maternité. Il ramena, par son exemple, les praticiens à ne considérer l'accouchement que comme un acte qui entre dans le but de la nature, rendit beaucoup plus simples les secours qu'il exige, et concourut puissamment à faire rejeter cet attirail effrayant d'instrumens dont l'art surchargeait encore alors la pratique. Il mourut à Paris, le 1er mai 1810. Ses ouvrages, presque tous devenus classiques, ont été traduits dans plusieurs langues.

BAUDET-LAFAYE, membre du conseil des cinq cents, né au mois d'octobre 1765.

Il était clerc commissaire de la marine à l'époque de la révolution. Il devint administrateur du département du Puy de Dôme, et fut élu en 1798 député au conseil des cinq cents. Il s'y montra fort opposé au directoire, et réclama avec force en 1799 contre la résolution prise en faveur des émigrés naufragés à Calais. Le 19 prairial il se plaignit de la tiédeur de l'esprit public, qu'il attribua à l'enchaînement de la presse, et à la faculté donnée à l'autorité exécutive d'accorder des emplois aux représentans qui lui avaient été dévoués. Il contribua aussi puissamment à la chute de Merlin, Treilhard et Réveillère Lépeaux. Baudet ne fut pas réélu au nouveau corps législatif organisé après le 18 brumaire ; mais il exerça bientôt après les fonctions de juge de paix et de membre du conseil d'arrondissement de Thiers, et fut même présenté en 1803 pour candidat au corps législatif.

BAUDIL-DE-SENCHON, grand prevôt de Lyon, né à Lyon, d'une famille noble.

Il servit comme officier dans un régiment d'infanterie, puis nommé grand prévôt de la maréchaussée de cette ville. Il en exerçait les fonctions à l'époque de la révolution, et se montra ouvertement l'ennemi des jacobins. Après le 31 mai 1793, et lorsque les habitans de Lyon prirent les armes contre la *montagne*, il se joignit à ses compatriotes, et fut arrêté après l'entrée des troupes conventionnelles. Traduit ensuite devant la commission militaire établie dans cette ville, il fut condamné à mort le 27 décembre 1793, et exécuté le même jour.

BAUDIN (*Nicolas*), capitaine de vaisseaux, etc.

Né à l'île de Ré vers le milieu du dix-huitième siècle, il fut destiné de bonne heure au service de mer, et fit ses premières campagnes sur des bâtimens de commerce. Il fut compris en 1786, par le maréchal de Castries, dans la nouvelle organisation de la marine royale, comme sous lieutenant de vaisseau. Il quitta la France peu de temps après, et commanda, dans l'Inde, un navire expédié de Livourne, sous pavillon autrichien, par François II, pour faire des recherches sur l'histoire naturelle. Il fit encore un second voyage aux Antilles pour le même objet, et revint ensuite en France, où il offrit la collection qu'il avait formée pour l'Autriche au gouvernement directorial, qui le nomma capitaine de vaisseau, et lui confia le soin d'aller completter la reconnaissance des côtes de la Nouvelle Hollande. La plus importante des découvertes faites pendant ce voyage est celle de la côte du sud-ouest de cette grande île, depuis le détroit qui la sépare de la terre de Van-Diémen jusqu'à l'extrémité orientale de la terre de Nuits, qui avait été reconnue par M. d'Entrecasteaux. De retour de l'île de France, deux ans après son départ d'Europe, le capitaine Baudin fut attaqué d'une maladie occasionnée par les fatigues de sa longue navigation, et mourut le 16 septembre 1803.

BAUDIN (des Ardennes), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, né à Sedan, le 28 octobre 1748.

Son père, lieutenant général au bailliage de cette ville, l'envoya à Paris pour y faire ses études ; et il était sur le point de débuter au barreau lors de l'exil des parlemens en 1770. Lié avec plusieurs des magistrats disgraciés, il resta fidèle à leur cause, et se retira à Sedan. Char-

gé bientôt par M. Gilbert-de-Voisin de l'éducation de ses enfans, il y consacra une partie de sa jeunesse, et obtint ensuite l'emploi de directeur des postes dans sa ville natale. Il fut nommé maire, puis en 1790 député du département des Ardennes à l'assemblée législative, où il fit parti du comité d'instruction publique. Il ne parut jamais à la tribune de cette assemblée. Elu, après le 10 août 1792, député à la convention nationale, il y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Eclipsé par cette tourbe d'ambitieux, qui se disputaient la tribune pour s'envoyer à l'échafaud, Baudin n'eut d'influence que vers la fin de la session conventionnelle, et figura en première ligne parmi les membres de la commission des onze, chargée du projet de constitution. Le 12 vendémiaire an 4, veille de l'insurrection, il fit avec véhémence un appel aux patriotes de 1789, et les engagea à venir défendre la convention contre les royalistes. Lors de la formation des conseils, Baudin fut élu commissaire aux archives, et ensuite secrétaire du conseil des anciens, qu'il présida quelques jours après. Resté fidèle au parti de la république, on le vit, à l'époque qui précéda le 18 fructidor, combattre les projets du parti *clichien*, et s'opposer à l'adoption de la résolution proposée par Pichegru, tendante à empêcher l'entrée des troupes dans le rayon constitutionnel. En l'an 6, il provoqua le rejet du projet de loi qui accordait une indemnité aux complices de Babeuf acquittés à Vendôme, et appuya celle du 22 floréal, qui rendait le directoire maître des élections. Elu de nouveau président, il célébra, dans un discours brûlant de patriotisme, l'époque du 14 juillet; s'opposa, dans le mois d'août suivant, à ce qu'on appliquât l'amnistie à Barère contre lequel il fit une sortie violente, puis vota également contre les tentatives des démagogues réunis au manége, pour la mise en accusation des directeurs renversés le 30 prairial an 7. Baudin mourut peu de jours avant la révolution du 18 brumaire, et ses amis ont dit dans le temps, qu'il était mort de joie en apprenant l'arrivée de Bonaparte à Fréjus. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels on peut citer celui intitulé, *du Fanatisme et des Cultes*.

BAUDIN (de Paris), administrateur des hospices.

Jeune encore à l'époque de la révolution, il s'était destiné à l'état ecclésiastique, et devint vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Gobel; fit ensuite parti du club des jacobins, et fut l'un des principaux membres du comité des défenseurs officieux de cette société. En décembre 1793, il fut envoyé dans la Vendée en qualité de commissaire du pouvoir exécutif; voulut s'opposer aux mesures sanguinaires des conventionnels, et y fut arrêté par les ordres de Francastel et de Hentz, qui y étaient en mission. Après huit mois de détention, il revint à Paris, et au mois de décembre 1794, il remit à la convention ses lettres de prêtrise en disant: « qu'il ne fallait pas » à un peuple libre plus de prêtres que » de rois. » Hoche, qui l'estimait, l'employa à la pacification des départemens de l'Ouest, et après le 18 fructidor, le directoire exécutif le nomma son commissaire près le bureau central de Paris; mais il ne put conserver long-temps cette place, et la dernière révolution du 30 prairial an 7 le fit passer à l'administration des hospices civils de Paris. Il perdit son emploi apres le 18 brumaire, et n'en a pas obtenu depuis.

BAUDOT (*Marc-Antoine*), député à la convention nationale.

Il était médecin à Charolles en 1789. Il montra des sentimens favorables à la révolution, fut nommé suppléant à l'assemblée législative par le département de Saône et Loire, et ensuite député à la convention. Il y débuta par la demande d'un décret d'accusation contre MM. de Dillon, Maury, Courvoisier et Choiseuil-Gouffier, et vota en 1793 la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. Il se trouvait en mission à Toulouse lors des événemens du 31 mai, et crut prudent de quitter cette ville à cause des mouvemens qui s'y manifestaient contre la *montagne*. Il alla ensuite faire exécuter la loi du 1er août, qui suspendait de leurs fonctions et remplaçait les membres des corps administratifs de Montauban; passa ensuite dans les départemens des Pyrénées Orientales, de la Haute Garonne et de la Gironde, dont il renouvela les autorités; sévit contre les émigrés, les prêtres et les fédéralistes, et de retour à Paris, rendit compte de ses opérations à la convention et aux jacobins. Envoyé à l'armée de Rhin et Moselle, il se trouva à la bataille de Kaiserslautern, le 10 frimaire

an 2, et y fit preuve de courage. Bientôt il défendit Hoche contre Saint-Just, prévenu contre ce jeune général, et cette opposition, qui n'était pas sans danger pour Baudot, le détermina à demander son rappel. N'ayant pas voulu depuis se ranger du parti des *thermidoriens*, il fut compris dans le nombre des députés montagnards décrétés d'arrestation à la suite des événemens du 1er prairial an 3, et conduit au château de Ham. Peu de jours après, les Strasbourgeois l'accusèrent de *terrorisme*, et demandèrent sa mise en accusation, il fut néanmoins rendu à la liberté par l'amnistie du 3 brumaire an 4, et ne reparut plus dans les fonctions publiques: il se livra de nouveau à l'exercice de la médecine, et fut obligé de sortir de France, comme régicide, au mois de février 1816.

BAUDRAIS (*Jean-Baptiste*), membre de la société des jacobins de Paris.

Ardent ami de la révolution, il en propagea les principes, fut nommé successivement électeur de Paris, officier municipal, et enfin membre du conseil général de la commune, en 1793. Il y eut le département de la police, et soit qu'il fût plus affable que ses collègues, soit que ses inclinations le portassent à ne rien refuser aux femmes, il fut censuré au procès-verbal comme trop facile à l'égard des jolies solliciteuses. Destitué ensuite et incarcéré comme *suspect*, il eut pourtant le bonheur d'échapper aux proscriptions révolutionnaires, fut rendu à la liberté après le 9 thermidor, établit un café aux bains chinois, et ne se montra plus que dans les intrigues subalternes du parti démagogique. A l'époque du 3 nivôse, et par suite de l'explosion de la machine infernale dirigée contre Bonaparte, il fut enveloppé dans un arrêt de déportation, et mourut dans l'exil.

BAUDRAN (*Mathieu*), député à la convention nationale.

Il était avocat à l'époque de la révolution, devint ensuite juge au tribunal du district de Vienne et en exerçait les fonctions, lorsqu'il fut nommé en septembre 1792, député à la convention nationale par le département de l'Isère; il y vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures, ne parut que cette seule fois à la tribune, et en 1794, fut envoyé en mission avec d'autres montagnards, dans le département de la Mayenne, où il se conduisit avec beaucoup de modération. A l'époque où Carrier fut dénoncé à la convention, Baudran fut désigné, par le sort, pour examiner sa conduite, et n'hésita pas à se prononcer contre lui. Il ne voulut point faire partie des conseils qui succédèrent à la convention, se retira à Vienne, et ne céda que difficilement aux instances qui lui furent faites par Rewbell son ami, pour accepter la place de commissaire près le tribunal correctionnel de cette ville, qu'il quitta bientôt après pour se livrer entièrement aux travaux libres et paisibles de la consultation. Il mourut en 1812.

BAUDRY-D'ASSON (*Gabriel*), chef vendéen, né d'une famille noble près de La Châtaigneraye.

Il avait quitté l'état militaire avant la révolution, et s'était retiré à sa terre de Brachain où il fut nommé en 1789 commandant de la garde nationale. Il se montra ensuite opposé aux innovations révolutionnaires, et les paysans le nommèrent leur chef en 1792, époque du premier mouvement insurrectionnel. Avec cette troupe, Baudry s'empara de Châtillon, et attaqua Mortagne. Les gardes nationales des villes voisines ayant dispersé ses soldats après un combat sanglant, il erra long-temps et se cacha avec son fils dans un souterrain où il resta près de six mois. Lors de l'explosion vendéenne en mars 1793, il reparut à la tête des habitans de son canton, et commanda une division de l'armée du centre. Il se trouva ensuite aux combats de Saint-Vincent et de Luçon, où il montra beaucoup de bravoure. On croit qu'il fut tué à la dernière bataille de Luçon, et son fils à celle du Mans. — *Esprit* BAUDRY son frère servait dans le parti républicain, division des Sables d'Olonne, et lui fut opposé dans plusieurs occasions.

BAUMÉ (*Antoine*), célèbre pharmacien, membre honoraire de la société de médecine et associé de l'institut.

Né à Senlis le 26 février 1728, d'un aubergiste qui le plaça comme élève chez le célèbre Geoffroy, et n'ayant pas fait d'études, il éprouva d'abord de grandes difficultés dans la carrière des sciences qu'il embrassa par goût et avec une ardeur peu commune. Il se présenta en 1752 au collége de pharmacie où sa réception présagea la réputation qu'il allait acquérir. Ayant obtenu peu de temps après la chaire de chimie à ce

collége, il y développa l'excellente méthode qui caractérise ses ouvrages. Il a rédigé des mémoires très intéressans sur presque toutes les parties de son art, et a publié des recherches qui lui ouvrirent les portes de l'académie des sciences. Il prouva également que les procédés des manufactures lui étaient familiers, et il affranchit son pays des tributs qu'il payait à l'Egypte et aux Indes. La révolution vint lui enlever tout le fruit de ses travaux et le plonger dans l'indigence. Il rentra alors dans la carrière du commerce, fut associé à l'institut en 1796, et mourut le 15 octobre 1804.

BAUSSANCOURT (*François* de), général de brigade.

Né d'une famille noble mais pauvre, il prit de bonne heure le parti des armes, et après s'être distingué dans différentes actions, il obtint le grade de général de brigade. Employé sous Custines à l'armée du Nord il en commandait l'avant garde lorsque les Autrichiens s'approchèrent de Bouchain le 23 mai 1793: il s'y défendit vaillamment, et parvint à les repousser. Destitué peu de temps après comme appartenant à une caste alors proscrite, il en mourut de chagrin: il avait quarante six ans de service, et comptait dix-huit campagnes.

BAUSSET (*Louis-François* de), ancien évêque d'Alais, conseiller à vie de l'université impériale, puis président du conseil royal de l'instruction publique, pair de France, etc.

Né à Pondichéry le 14 décembre 1748, d'une famille distinguée, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut sacré évêque d'Alais le 18 juillet 1784. La révolution qui ne tarda pas à éclater, le priva bientôt de son siége épiscopal, et il fut en butte, comme les autres pasteurs de l'église, aux persécutions dirigées contre eux pendant les années les plus orageuses de nos troubles politiques. Echappé à la mort, il reparut après le concordat de 1802, et obtint un canonicat dans l'église du chapitre impérial de Saint-Denis. Il devint à la fin de 1808, conseiller à vie de l'université, publia à cette époque une *Histoire de Fénélon*, qui fit beaucoup d'honneur à ses talens littéraires, et fut choisi par le roi le 17 février 1815, pour être chef de l'instruction publique en France, sous le titre modeste de *président du conseil royal*. L'arrivée de Bonaparte vint replacer M. de Bausset dans son premier emploi de conseiller jusqu'au retour du roi qu'il fut élevé à la dignité de pair le 17 août 1815. — Deux autres évêques ont porté le nom de BAUSSET. L'un (*Emmanuel-François*), né à Marseille le 24 décembre 1731, fut élevé au siége épiscopal de Fréjus le 31 août 1766, et mourut pendant la révolution, dans les pays étrangers. — L'autre (*Ferdinand*), né à Béziers le 31 décembre 1757, d'abord vicaire général du diocèse d'Aix, fut nommé évêque de Vannes par Napoléon le 16 novembre 1807, et lui prêta serment de fidélité l'année suivante: on compte encore aujourd'hui ce dernier parmi les prélats de l'église gallicane. —BAUSSET (le marquis de), fut nommé en 1815 député du département des Bouches du Rhône, à la chambre actuelle.

BAYANNE (*Alphonse-Hubert-Lathier*), cardinal, sénateur, pair, etc.

Il naquit à Valence dans le Dauphiné le 30 octobre 1739. Il embrassa l'état ecclésiastique, se retira en Italie pendant les troubles de la révolution, et en 1802 fut élevé à la pourpre romaine. Après le concordat de cette année, auquel il avait contribué de tout son pouvoir, il fut un des cardinaux qui parurent s'attacher à la fortune de Napoléon, devint membre du sénat en 1805 et fut ensuite décoré du titre de grand officier de la légion d'honneur. On le vit néanmoins voter le 1er avril 1814 la déchéance de Bonaparte et son expulsion du trône de France. Le roi le nomma pair le 4 juin; mais Napoléon auquel il rendit visite à son retour de l'île d'Elbe et en faveur duquel il assista l'archevêque de Tours à la cérémonie religieuse du Champ de Mai, ne le comprit pas, heureusement pour lui, au nombre de ceux qu'il créa pairs en 1815; de sorte qu'il était encore revêtu de cette dignité en 1816.

BAYARD DE PLAINVILLE (*André-Joseph*), officier de la légion d'honneur, membre de la chambre des députés, etc.

Il était député du département de l'Oise au conseil des cinq cents à l'époque du 18 fructidor, et fut compris au nombre des condamnés à la déportation: l'arrêté du 5 nivôse an 8, lui permit de rentrer en France. C'est un ancien colon, actuellement gros propriétaire dans le département de l'Oise, et membre du conseil général de ce

département, dont il est un des députés. Il a toute la loyauté et le dévouement du noble chevalier dont il porte le nom.

BAYEUX (*P. N.*), avocat au parlement de Rouen et membre de plusieurs académies.

Ami de la révolution, il la servit avec modération et fut nommé en 1790 procureur général syndic du département du Calvados. Mis en arrestation après la révolution du 10 août 1792, pour avoir eu, disait-on, des intelligences avec les ministres Delessart et Montmorin, alors décrétés d'accusation, il n'eut pas beaucoup de peine à se justifier aux yeux des autorités constituées; mais au moment où il sortait de la prison tenant par la main son fils, âgé de huit ans, la populace se jeta sur lui et le mit en pièces. Cette atrocité eut lieu quelques jours après les massacres de septembre, et au moment où la France commençait à se couvrir de sang et de deuil.

BAYLE (*Pierre*), député à la convention nationale.

Il se trouvait administrateur du département des Bouches du Bhône en 1792, lorsqu'il fut élu député de son département à la convention. Il siégea constamment à la *montagne*, et lors du procès de Louis XVI, il s'étonna qu'on mit en question s'il était justiciable de la convention, et vota ensuite la mort. Un décret du 25 août 1793, l'avait chargé de faire exécuter dans le Midi la levée en masse; il se trouvait en conséquence à Toulon, lorsque les Anglais s'emparèrent de cette place: il y fut arrêté et l'on voulut vainement lui faire crier: Vive Louis XVII! « Je n'ai pas voté » la mort du tyran, répondit-il, pour » voir régner son fils. » La convention qui voulait le sauver, rendit tous les Anglais détenus en France, responsables du traitement qui lui serait fait; ce qui n'empêcha pas qu'après la reprise de Toulon, on ne le trouvât étranglé dans sa prison. Les uns attribuèrent dans le temps ce meurtre aux fugitifs de la ville; et les autres supposèrent qu'ignorant ce qui se passait au dehors et croyant les royalistes triomphans, Bayle termina lui-même ses jours. Quoi qu'il en soit, la convention l'exalta comme un *martyr de la liberté* et accorda une pension à sa veuve.

BAYLE (*Moïse*), député à la convention nationale, parent de Pierre Bayle.

Il partagea les principes du précédent et après avoir rempli les fonctions municipales à Marseille, fut nommé député du département des Bouches du Rhône à la convention: il y vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. Il contribua à la révolution du 31 mai 1793, fut envoyé peu après à Marseille pour y étouffer l'insurrection des sections en faveur de la *Gironde*, et fit ensuite partie du fameux comité de sûreté générale sous le règne de la terreur. On doit dire pourtant qu'il y fit plus de peur que de mal et qu'il y a loin de lui aux *Amar* et aux *Vadier*. Décrété d'arrestation à la suite du soulèvement du 12 germinal an 3, il parvint à s'y soustraire et ne reparut qu'après l'amnistie du 4 brumaire. Il fut ensuite employé dans les bureaux de la police sous le ministère de Bourguignon et fut exilé après le 3 nivôse an 9, dans une commune éloignée de Paris où il est resté dans la misère la plus profonde. On a de lui des lettres à Fréron dans lesquelles on trouve des traits remarquables de sa part contre le parti des *hommes de sang*, et l'on assure même qu'il usa quelquefois de son influence pour sauver des victimes dévouées à la mort.

BAYON (madame), propriétaire à Saint Domingue.

Douée d'une beauté rare et jouissant d'une fortune considérable, elle était âgée de dix-huit ans lors de la révolte des nègres en 1791, et vit expirer sous ses yeux une partie de sa famille. Réservée aux outrages de deux noirs qui l'avaient sauvée des flammes, elle profita des instans qu'ils lui laissèrent en se disputant la primauté du crime, se plongea un poignard dans le sein et mourut aux pieds de ses bourreaux.

BAZIN, député à l'assemblée nationale.

Il exerçait la profession d'avocat à Gien, lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état de ce bailliage aux états généraux. Il y montra du zèle et réclama même en 1791 contre l'insertion de son nom sur la liste du club monarchique. Demeuré obscur pendant les principales et les plus dangereuses années de la révolution, il reparut sur la scène politique en 1798, fut alors élu par le département du Loiret, membre du conseil des cinq cents et en

sortit l'année suivante. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il devint juge au tribunal civil de Gien et en exerçait encore les fonctions en 1816.

BÁZIRE (*Claude*), député à la convention nationale, né à Dijon en 1764, et fils d'un marchand de cette ville.

Il se fit recevoir avocat, et devint ensuite commis aux archives des états de Bourgogne. Dans les premières années de la révolution, nommé administrateur du district, et élu en septembre 1791, député du département de la Côte d'Or à l'assemblée législative, il y signala son arrivée par les motions les plus violentes contre le roi; vota le 23 novembre la suppression des costumes religieux, et demanda le libre exercice de tous les cultes. On le vit aussi en février 1792, parmi ceux qui demandaient déjà le séquestre des biens des émigrés et faire ensuite tous ses efforts pour démontrer l'existence d'un *comité autrichien*, composé, selon lui, de la reine, du comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de la cour de Vienne, et de plusieurs autres grands seigneurs. Bazire forma long-temps, avec Chabot et Merlin (de Thionville), le fameux *trio cordelier*, tant ridiculisé dans les journaux du temps. Le 28 mai il sollicita le licenciement de la garde du roi, et proposa de licencier également tous les officiers de l'armée, en autorisant les soldats à nommer à leurs places. Toujours à l'affût des motions violentes, il demanda ensuite que la tête de M. de La Fayette fût mise à prix; contribua particulièrement à la journée du 20 juin 1792, et à celle du 10 août suivant qui amena la chute du trône, et fut pourtant à cette époque le sauveur de quelques suisses qu'il fit mettre sous la protection de la loi. Devenu membre de la convention, il demanda, dès les premières séances, la peine de mort contre quiconque proposerait de créer « une puissance héréditaire ou individuelle », et vota l'abolition de la royauté. Le 14 décembre il dénonça Brissot et Louvet, et opina le 26 pour que Louis XVI, dont on venait d'entendre la défense, fût jugé sans désemparer; il vota ensuite la mort de ce prince. Au 31 mai 1793, il s'éleva avec force contre la commission des douze dévouée au parti *girondin;* dénonça le général Custines, comme attaché à cette faction, et fit décréter son arrestation. Il provoqua aussi au mois d'août la loi qui déclarait la république en état de révolution jusqu'à la paix générale, et s'opposa, le 4 octobre, à ce que les cendres de Fénélon fussent déposées au Panthéon, « parce qu'il avait, dit-» il, écrit en faveur du gouvernement » monarchique »; combattit la proposition d'obliger les députés à rendre compte de leur fortune, et dit qu'il regardait cette mesure comme propre à favoriser les aristocrates, et à diviser les patriotes. Epouvanté déjà du résultat des lois qu'il avait fait rendre, il peignit ensuite la terreur comme destructive des vertus républicaines, et s'écria : « La perte de ma tête sera le » prix de mon courage; mais j'ai appris » à braver la mort. » Dès lors il sembla vouloir revenir en effet à des principes plus modérés, et après s'être étonné du système de calomnie dirigé contre les amis de la révolution, il s'opposa à ce qu'on mit hors de la loi les prévenus qui parviendraient à s'échapper. Ces opinions déplurent aux jacobins, et Bazire essaya vainement, quelques jours après, une espèce de rétractation. Il n'était plus temps : Robespierre qui craignait sa fougue, et qui soupçonnait sa probité, le fit presque aussitôt accuser de friponneries et de desseins contre révolutionnaires, puis l'enveloppa dans la perte du parti *Dantoniste.* Mis en arrestation avec Chabot, Delaunay et Julien (de Toulouse), accusés de complicité avec des agioteurs, Bazire fut décrété d'accusation, resta néanmoins long-temps détenu au Luxembourg, et parut enfin au tribunal révolutionnaire le 1er avril 1794. Danton et ses co-accusés, se trouvaient en même temps que lui devant ce tribunal, et malgré leur étonnement de se trouver accolés à des fripons (c'est ainsi qu'ils parlaient de Bazire, Chabot et autres), ils n'en furent pas moins condamnés à mort tous ensemble le 16 germinal, et exécutés le même jour.

BAZIRE-DESFONTAINES, capitaine de vaisseau.

Il était issu d'une famille honnête, dont l'un des membres tua en 1763, la hyène, connue sous le nom de *bête du Gévaudan.* Il se voua au service de la marine, et commença sa carrière dès 1776, comme volontaire sur les vaisseaux de Sa Majesté. Deux ans après il obtint le grade de lieutenant de frégate auxiliaire, passa aux Indes sous les ordres de M. de Suffren, et donna dans

tous les combats qui se livrèrent dans ces contrées, des preuves du plus grand courage. Il revint en France en 1784, avec une sorte de réputation, et fut nommé en 1786, sous lieutenant de vaisseau attaché à la cinquième escadre. La révolution éclata peu de temps après: il fit respecter à bord l'autorité du capitaine, et montra une fermeté rare dans les insurrections des matelots contre leurs chefs. Employé en 1792 sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, qui l'aimait beaucoup et l'estimait encore davantage, il devint alors son capitaine de pavillon, et eut part aux glorieux et funestes combats des 10 et 12 prairial an 2. Il fut emporté par un boulet de canon, dans la journée du 13, qui devait être une des plus brillantes dans les annales de la marine française, si Jean-Bon-Saint-André ne se fût trouvé à bord du vaisseau amiral. Bazire mourut couvert de gloire, et laissa ses camarades dans l'affliction de sa perte.

BAZOCHE, député à l'assemblée nationale et à la convention.

Il était avocat du roi au bailliage de Saint-Mihiel, lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état du bailliage de Bar le Duc aux états généraux. Il ne s'y fit remarquer par aucune motion et fut choisi au mois de septembre 1792, par le département de la Meuse, pour l'un de ses représentans à la convention où il vota la détention de Louis XVI comme ôtage jusqu'à ce qu'il n'y eût plus d'obstacles à sa déportation. Peu de temps avant le 9 thermidor, il s'occupa, dans le comité de division dont il était membre, de renverser avec ses collègues, la tyrannie de Robespierre. En mai 1797 il devint membre du conseil des anciens, fut élu secrétaire l'année suivante et en sortit en 1802. Il est mort depuis plusieurs années.

BEAUCHAMP (*Joseph*), astronome et consul à Mascate, en Arabie et à Lisbonne, né à Vesoul le 29 juin 1752.

Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et entra en 1767 dans l'ordre des Bernardins. Il vint alors à Paris, et son goût le détermina à suivre les leçons d'astronomie que Lalande donnait au collége de France. Nommé grand vicaire de son oncle M. Mirondot, évêque et consul de France à Bagdhâd, il partit en 1781 pour aller remplir ces fonctions, et profita de ce voyage, pour faire des observations astronomiques qu'il envoyait à Lalande. Il alla aussi à Bassora et au golfe persique, dressa une carte du cours du Tigre et de l'Euphrate, visita en 1787 la mer Caspienne pour en déterminer la situation, et de retour en France en 1790, demeura dans sa famille jusqu'en 1795, qu'il fut nommé consul à Mascate en Arabie. Il parcourut bientôt les côtes de la mer noire, fut appelé par Bonaparte, alors en Egypte, et envoyé par lui à Constantinople; mais ayant été pris par les Anglais, il fut livré aux Turcs comme espion, et ne dut la vie qu'à la recommandation expresse des ambassadeurs d'Espagne et de Russie. On se contenta de l'enfermer dans un château, sur les bords de la mer noire où il demeura trois ans, et d'où il sortit en 1801. Il mourut en arrivant à Nice le 19 novembre de la même année, au moment où il venait d'être nommé commissaire des relations extérieures à Lisbonne.

BEAUCHAMP (de l'Allier), député à la convention nationale.

Il était homme de loi à l'époque de la révolution dont il embrassa les principes. Après avoir rempli diverses fonctions publiques, il fut nommé en septembre 1792, député à la convention par les électeurs du département de l'Allier. Il ne vota pas lors du procès de Louis XVI, pour cause d'absence, et c'est à tort que l'on a prétendu qu'il avait conclu à la mort. Beauchamp tint toujours une conduite mesurée, fit partie du comité de législation, et après la session fut choisi par le directoire pour être son commissaire près l'administration du département de l'Allier, où il fut de nouveau élu député en 1799 pour le conseil des cinq cents. Sa modération constante et la sagesse de ses principes le firent conserver dans le corps législatif créé après la révolution du 18 brumaire an 8. Il en sortit en 1802, et se retira à la campagne où il vit retiré des affaires publiques. Il avait été choisi en 1814 pour faire partie de la députation du département de l'Allier qui devait être présentée au roi; mais son prétendu vote l'en fit exclure. Nous nous empressons de réparer autant qu'il est en nous, l'injuste erreur commise à son égard.

BEAUFORT (*Jean-Baptiste*), général de division, etc., né à Paris le 18 octobre 1761.

Il entra au service dès l'âge de quatorze ans dans le régiment de Langue-

doc, d'où il passa dans celui d'Orléans dragons. Il obtint successivement les grades de fourrier, de sergent major et d'adjudant sous officier; mais ce ne fut qu'à l'époque de la révolution que son avancement devint rapide. Enrôlé dans la 31e division de la gendarmerie à pied, il en devint adjudant major, et fit en cette qualité, la première campagne de l'armée du Nord. Le 23 octobre 1792, il fut nommé adjudant général lieutenant colonel, et promu au grade de colonel après la bataille de Nerwinde, le 18 mars 1793. Sa bravoure dans différentes affaires, notamment à la prise de Breda et au siége de Gertruydemberg, le firent nommer général de division dès le mois de décembre suivant. Il passa ensuite à l'armée des côtes de Cherbourg, et c'est à lui particulièrement que fut attribuée la défaite des Vendéens sous Granville. A l'époque du 9 thermidor, il fut appelé à Paris pour défendre la convention contre la commune; retourna à l'armée, fut appelé de nouveau peu de jours avant le 1er prairial, et contribua alors à la défaite des jacobins du faubourg Saint-Antoine. Toujours fidèle à la convention, dont il semblait être le général exclusif à chaque fois qu'elle courait des dangers, on le vit encore au 13 vendémiaire commander la légion de police et combattre les habitans armés de la section Lepelletier. Il partit ensuite pour l'armée du Nord et en revint encore aux approches du 18 fructidor, par les ordres du directoire qu'il servit dans cette journée comme aux époques précédentes. Ayant obtenu l'année suivante le commandement de la 4e division de l'armée d'Angleterre, il passa de là dans le département de la Charente Inférieure et y commanda jusqu'en prairial an 8, qu'il reçut sa réforme. Le général Beaufort s'est retiré dans une petite campagne près de Versailles et n'a plus pris de service depuis.

BEAUFRANCHET-D'AYAT (*Louis-Charles-Antoine*), ancien page du roi, officier général, etc.

Il naquit en 1757, et passait pour être le fils de Louis XV et de la demoiselle Morphise, mariée au sieur de Beaufranchet - d'Ayat, gentilhomme d'Auvergne. Il était capitaine au régiment de Berri cavalerie, à l'époque de la révolution. L'émigration des chefs de corps lui procura un avancement rapide, et dès le 1er septembre 1792, il fut élevé au grade de maréchal de camp. Il commanda quelque temps à Paris, sous les ordres de Santerre, et fut même présent au supplice de Louis XVI. Employé ensuite contre les royalistes dans la Vendée, il sauva par son courage les débris de l'armée républicaine battue près de Fontenay. Depuis cette époque, Beaufranchet était resté sans activité, malgré ses différentes réclamations près des différens gouvernemens qui se sont succédés dans la révolution, lorsque Napoléon le nomma inspecteur général des haras. Il exerça cette place pendant deux ou trois ans et mourut à la fin de 1812.

BEAUGEARD, député à la convention nationale.

Nommé en septembre 1792, député du département d'Ille et Vilaine à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. Il devint après la session conventionnelle, commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de son département, fut élu en l'an 6 au conseil des cinq cents où il ne se fit remarquer que par la constance de ses principes politiques; ne passa pas dans le corps législatif organisé après la révolution du 18 brumaire an 8, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1815, qu'il fut élu membre de la chambre des représentans. Depuis il a dû quitter la France en conséquence de la loi qui en expulse les régicides.

BEAUGEARD-FERRÉOL, journaliste, etc.

Déjà connu à Marseille par quelques productions littéraires, il entreprit la rédaction du journal de cette ville pendant la révolution; mais si la modération de ses principes lui valut l'estime des gens sensés, elle lui attira aussi la haine du parti contraire. Après avoir échappé au régime de la terreur il tomba sous la proscription directoriale du 18 fructidor an 5, et fut compris dans la loi de déportation rendue contre les journalistes accusés de royalisme. Echappé d'abord à ses persécuteurs, il eut ensuite le malheur d'être arrêté à Bordeaux au mois de mai suivant et conduit à bord d'une frégate qui le déposa sur les plages de l'Amérique. On n'a plus entendu parler de lui depuis cette époque.

BEAUHARNAIS (*François*, comte

de), député aux états généraux, sénateur, pair de France, etc.

Nommé en 1789 député suppléant de la noblesse de Paris *extra muros* aux états généraux, il fut ensuite appelé à l'assemblée nationale, et s'y montra constamment attaché à la monarchie Sa marche ferme et invariable lui fit même donner le surnom de *Beauharnais sans amendement*, parce qu'il avait terminé une de ses opinions en déclarant : « Qu'il n'y avait point » d'amendement avec l'honneur. » Il publia aussi diverses pièces curieuses, telles que son *Compte rendu à ses commettans;* sa *Lettre à Louis XVI* lors de son jugement, et une autre au prince de Cobourg, qui est devenue très rare. Sorti de France en 1791, il y rentra depuis, s'attacha à la fortune de Napoléon, et fut nommé son ambassadeur auprès de la reine régente d'Etrurie. Elu en octobre 1806, candidat au sénat conservateur par le collége électoral de Loir et Cher, il y fut admis peu de temps après, obtint ensuite l'ambassade d'Espagne et fut sans le savoir l'un des acteurs de la jonglerie politique qui priva Ferdinand VII du trône de ses pères. Devenu pair après la chute de Napoléon en 1814, il échappa à la création de 1815, et fait encore partie aujourd'hui de la chambre des pairs.

BEAUHARNAIS (*Alexandre*, vicomte de), député aux états généraux, général, etc., frère puiné du précédent, né en 1760.

Il était à l'époque de la révolution major en second d'un régiment d'infanterie, et avait épousé, plusieurs années auparavant, une demoiselle Tascher de la Pagerie, jouissant d'une fortune considérable à la Martinique. Ses talens agréables et l'habitude de la meilleure compagnie l'avaient placé parmi les plus aimables courtisans, longtemps avant que les circonstances l'appelassent à un autre genre de célébrité. Nommé en 1789 député de la noblesse du bailliage de Blois aux états généraux, il fut bientôt compté parmi ceux qui frondèrent le gouvernement avec le plus d'ardeur : les idées de philosophie et de liberté remplacèrent chez lui en un moment la frivolité du courtisan. Il passa un des premiers de son ordre dans la chambre du tiers, et proposa le 4 août 1789, l'égalité des peines pour tous les citoyens et leur éligibilité à toutes les places. Elu membre du comité militaire, il fit plusieurs rapports en son nom, et demanda l'approbation de la conduite de M. de Bouillé à Nanci, ce qui lui avait valu dès ce moment la haine des jacobins. Il s'opposa néanmoins en 1790, à ce que le droit de paix et de guerre fût accordé au roi, et fit décréter en 1791 que les soldats pourraient fréquenter les clubs hors les temps de service. Il se trouvait président de l'assemblée à l'époque de la fuite du roi au 20 juin, et montra dans cette circonstance une fermeté et un calme qui excitèrent l'admiration même de ses ennemis. Le 31 juillet il occupa de nouveau le fauteuil, et après la session partit pour l'armée du Nord avec le grade d'adjudant général. Peu de jours avant le 10 août 1792, il fut choisi avec Custines pour commander au camp de Soissons, et fut signalé après cette journée, comme étant un des généraux restés fidèles à la patrie. Lors de la reprise de Francfort par les Prussiens, sa conduite militaire fut encore louée par le ministre Pache et par le général Custines. Tant de témoignages réunis lui valurent en mai 1793, le généralat en chef de l'armée du Rhin, et peu de temps après, la place de ministre de la guerre, qu'il refusa. A cette époque on écarta tous les nobles employés dans les armées, Alexandre Beauharnais donna en conséquence sa démission qui fut d'abord refusée, puis acceptée, et se retira à vingt lieues des frontières. Il fixa son domicile à la Ferté Imbaut, département de Loir et Cher, publia des observations contre la proscription des nobles en réponse à une dénonciation de Varlet dirigée contre lui, fut enfin arrêté comme suspect, puis conduit à Paris, renfermé dans la prison des Carmes, et ensuite traduit au tribunal révolutionnaire. On lui reprocha à défaut de crimes réels, une inaction de quinze jours à la tête de l'armée, inaction qui avait, disait-on, contribué à la perte de Mayence, et quoique tout démontrât le contraire, il n'en fut pas moins condamné à mort le 23 juillet 1794. La veille de son jugement il écrivit à son épouse, qui a depuis épousé Bonaparte, pour lui recommander ses enfans et l'engager à faire réhabiliter sa mémoire. Mercier dans son *Nouveau Paris*, raconte avec le genre d'enthousiasme qui lui est propre, qu'au moment de la fédération du 14 juillet 1790,

M. de Beauharnais travaillait au champ de Mars, attelé à la même charrette que l'abbé Sieyes.

BEAUHARNAIS (*Eugène*). *Voyez* EUGENE.

BEAUHARNAIS (*Fanny*, comtesse de), auteur de poésies.

Fille d'un receveur général des finances qui lui fit donner une brillante éducation, elle épousa le comte de Beauharnais, oncle d'Alexandre et de François, et fut obligée de s'en séparer après quelques années de mariage. Devenue entièrement libre, elle se livra à son goût pour la littérature, et admit dans sa société plusieurs hommes de lettres célèbres, tels que Mably, d'Arnaud, Bailly, Bitaubé, Mercier, etc. En 1788, son amour pour les arts l'engagea à faire un voyage en Italie où elle puisa de nouvelles connaissances, et revint en faire hommage à sa patrie. On doit convenir néanmoins que si madame de Beauharnais a recueilli des hommages flatteurs, elle n'a pas toujours été à l'abri de la critique; Lebrun entre autres a fait contre elle quelques épigrammes dont elle a eu le bon esprit de rire la première; mais ce qui lui a le plus nui dans l'esprit des gens sensés, c'était cette manie de recevoir chez elle toutes sortes de personnes, parmi lesquelles on citait *Rétif de la Bretonne* et quelques littérateurs encore plus obscurs. On connait aussi son intimité avec le cynique *Dorat-Cubières-Palméseaux :* nous nous abstiendrons donc d'en parler par respect pour sa mémoire. Madame de Beauharnais mourut le 2 juillet 1813; elle était l'aïeule maternelle de madame de la Valette.

BEAUJOLAIS (le comte de), dernier fils du duc d'Orléans, né le 7 octobre 1779.

Il profita plus que ses frères de l'éducation qui leur fut donnée, et montra surtout un caractère extraordinaire. Il avait à peine treize ans lorsqu'il fut arrêté et conduit à l'Abbaye avec le reste de sa famille. On lui fit alors subir un interrogatoire dans lequel il déploya une énergie qui fut admirée, même par les ennemis de sa maison. On lui demanda : « Etes-vous aristo- » crate ? — Oui, répondit-il. — Avez- » vous eu connaissance des projets de » votre père ? — Non. — Avez-vous eu » des communications avec M. de Sil- » lery? — Fi donc ! » — Le 11 avril 1793, il fut conduit à Marseille et y resta détenu pendant trois ans. Il fut ensuite envoyé à Philadelphie où il se réunit à ses frères et se rendit avec eux à Londres en 1802 : il y mourut quelques années après.

BEAUJOUR (*Louis-Auguste-Félix* de), tribun et commissaire général des relations commerciales, etc.

Il embrassa la carrière diplomatique, fut plusieurs années consul général de France dans l'Archipel, et devint immédiatement après la révolution du 18 brumaire, membre du tribunat. Il s'y distingua par la sagesse de ses principes, et aussi par son dévouement aux mesures du gouvernement dont il appuyait généralement tous les projets de lois; fut nommé président le 24 octobre suivant, et sortit de ce corps en floréal de la même année. Ses liaisons ou ses connaissances diplomatiques lui valurent la place de commissaire général des relations commerciales à Georges-Town, qu'il exerça pendant plusieurs années. De retour en France, il publia et fit hommage en 1814 au corps législatif, d'un *Aperçu statistique sur les Etats Unis d'Amérique au commencement du dix-neuvième siècle*, et obtint au mois de janvier 1816, la place de consul général à Smyrne.

BEAULIEU (*Claude-François*), né à Riom en 1754.

Il a rédigé en 1789, le journal intitulé : *Nouvelles de Versailles*, puis l'*Assemblée nationale.* Il fut persécuté au 10 août 1792, pour avoir défendu la cause de Louis XVI, emprisonné ensuite pendant un an, proscrit encore au 13 vendémiaire et enfin au 18 fructidor, époque à laquelle il travaillait à la *Quotidienne* ou au *Miroir.* En 1803, M. Belderbusch, préfet de l'Oise, se l'attacha et lui fit rédiger le journal de ce département. Il resta pendant douze années à Beauvais, avec la seule qualité de rédacteur du journal, et d'employé aux archives de la préfecture. En 1815 il obtint une pension et se retira à Paris, où il rédige actuellement, dit-on, le *Mémorial religieux.* Il a publié des *Essais historiques sur les causes et les effets de la révolution*, en 6 volumes *in*-8°, dont il prépare une nouvelle édition en 8 volumes.

BEAULIEU (*Jean-François Bremont*, dit), comédien, puis officier de la garde nationale parisienne.

Après s'être fait une grande réputa-

tion dans le genre niais, il parut successivement sur plusieurs théâtres de la capitale, et fut toujours suivi par la foule. En 1789, il fut un des premiers à l'attaque de la Bastille, et fut ensuite nommé capitaine de la garde nationale. Les deux frères Agasse avaient été suppliciés pour fabrication de faux billets; Beaulieu demanda et obtint que leur jeune frère fût reçu officier à sa place, afin de prouver que le préjugé qui pesait auparavant sur toute une famille, n'avait plus d'influence depuis la révolution. Il parcourut ensuite différentes provinces en qualité de comédien et de révolutionnaire tout à la fois, se fit remarquer dans le club de Metz, par des motions patriotiques et resta ensuite dans l'oubli jusqu'en 1802 qu'il s'avisa de jouer le rôle de *Mahomet* au théâtre de la Cité, singularité qui attira beaucoup de monde. Beaulieu toujours errant sans être plus fortuné, établit en 1805 une administration de correspondance avec les directeurs de théâtre des départemens, pour leur fournir des sujets; mais cette spéculation ne lui réussit pas mieux que les autres, et il termina bientôt après sa vie par un suicide.

BEAUMARCHAIS (*Pierre-Augustin-Coron* de), né à Paris le 24 janvier 1732, fils d'un horloger.

Son talent pour la musique et surtout pour la harpe dont il s'appliqua à rendre le mécanisme des pédales plus parfait, le fit admettre auprès de MESDAMES, filles de Louis XV, pour leur donner des leçons, et fut l'origine de sa fortune. Il serait trop long de rapporter ici les diverses aventures de cet homme qui occupa pendant longtemps la cour et le public par ses pièces de théâtre, ses galanteries, ses entreprises commerciales, et ses procès scandaleux; nous dirons seulement qu'après avoir perdu successivement deux femmes qui l'enrichirent, et publié des mémoires qui firent beaucoup de bruit, il eut une affaire d'honneur avec un duc, à la suite de laquelle il fut envoyé au Fort l'Evêque. Il fut ensuite employé dans quelques missions politiques, par les ministres Maurepas et Vergennes. Après la mort de Voltaire, il acheta la totalité de ses manuscrits, et n'ayant pu les imprimer en France, il établit à Kehl une imprimerie considérable, et parvint ainsi, malgré le gouvernement, à élever en l'honneur de ce grand écrivain un monument typographique que les critiques ne jugent pas digne de lui. Quand les colonies septentrionales de l'Amérique secouèrent le joug de l'Angleterre, Beaumarchais forma en leur faveur des spéculations avantageuses et leur fit passer des armes, des hommes et d'autres secours. C'est alors qu'il fit bâtir dans le faubourg Saint-Antoine, une maison magnifique. Il se proposait, dit-on, de faire construire un pont sur la Seine, lorsque la révolution vint s'opposer à ses projets. Cependant, toujours habile à s'emparer des événemens et à les faire tourner à son avantage, on le vit dès le 24 juillet 1789, faire un don civique de 12,000 francs au profit des habitans du faubourg Saint-Antoine, dont il pouvait avoir besoin pour ses vues ultérieures, et devenir peu de temps après membre de la première commune de Paris. Ayant contracté en 1792 un marché avec le ministre de la guerre, pour la fourniture de soixante mille fusils qu'il devait faire venir de Hollande, il fut accusé par le peuple d'en former un dépôt dans sa maison du boulevard, avec l'intention de favoriser les projets de la cour. Cette accusation qui fut portée à la convention par Chabot, fit conduire Beaumarchais à l'Abbaye où il aurait péri le 2 septembre, sans la protection spéciale de Manuel qui, s'étant déclaré son protecteur, le fit mettre en liberté la veille des massacres. Une nouvelle dénonciation de Lecointre (de Versailles) le fit décréter d'accusation le 28 novembre, au moment où il venait de se réfugier en Angleterre. On prétendit dans le temps, qu'il entretenait de là une correspondance secrète avec le comité de salut public, et qu'il lui signalait les ennemis de la révolution qui s'y tenaient cachés. Quoi qu'il en soit, il revint à Paris après le 9 thermidor an 2, et travaillait à rassembler les débris de son ancienne fortune, lorsqu'il mourut d'un coup de sang le 17 mai 1799, après une vie mêlée de toutes sortes d'événemens et pendant laquelle il ne montra de véritables talens que pour des intrigues de toute espèce.

BEAUMETZ (*Briois* de), député aux états généraux.

Issu d'une famille de robe, il embrassa la même carrière et se trouvait à l'époque de la révolution, premier président du conseil provincial d'Artois.

Nommé en 1789 député de la noblesse d'Artois aux états généraux, il se montra bientôt l'un des membres les plus acharnés de l'assemblée constituante contre le clergé, se rangea du *côté gauche*, tenant néanmoins à la partie qui semblait être la moins exagérée, fut élu président au mois de mai 1790, se déclara pourtant en faveur du *veto* suspensif, demanda peu de temps après qu'on rendît publiques les procédures criminelles et qu'on accordât un conseil à l'accusé; appuya au mois de septembre l'établissement des jurés et vota ensuite en faveur de la création des assignats. Un mois après il accusa tous les ministres à l'exception de M. de Montmorin, d'être des ennemis de la revolution, et proposa d'accorder au corps législatif la faculté de dénoncer le ministère. A la suite de l'arrestation du roi en 1791, il fit partie du comité des réviseurs et prit part à toutes leurs mesures. Il devint après la session membre du département de Paris, et signa en cette qualité la pétition adressée à Louis XVI, pour réclamer en faveur des prêtres non assermentés, le traitement que leur accordait la loi et qu'on voulait dès lors leur refuser. Il émigra par la suite avec la plupart des constitutionnels formant le parti dit de 1791, revint en France après le 18 brumaire an 8, et mourut à Paris quelques années après, dans la plus profonde obscurité. Il avait des talens, beaucoup d'ambition, et on attribuait le parti qu'il avait pris dans la révolution à sa haine contre M. de Calonne son compatriote, qui lui avait toujours barré le chemin du ministère.

BEAUMETZ (*Albert - Marie - Auguste-Bruneau* de), membre du corps législatif, né à Arras le 18 janvier 1759.

Il fut d'abord avocat général, puis procureur général au parlement de Flandre, fit partie des deux assemblées de notables, remplit depuis les fonctions de membre du conseil général des départemens du Nord et du Pas de Calais, et fut enfin élu au corps législatif après l'avènement de Bonaparte au trône impérial. Il fit presque toujours partie de la commission de législation civile et criminelle, parut plusieurs fois à la tribune comme rapporteur de cette commission, et dit le 15 février 1810, en développant les dispositions d'une partie du nouveau code pénal: « Le vaisseau de l'Etat était prêt à succomber » quand un héros a traversé les mers et » par sa sagesse profonde a mis un terme » à ces longues agitations. Toutes les ambitions ont dû s'abaisser devant les » hautes conceptions d'un génie qui au » milieu des tempêtes publiques, a su » rétablir le trône et l'autel et sauver » un grand peuple du double fléau de » l'anarchie et de la misère. La nation » française, ivre de reconnaissance et » d'amour pour son auguste libérateur, » semblait dès lors pressentir le secret » de sa grandeur future et deviner les » merveilles qui devaient immortaliser » le siècle de Napoléon : il était réservé » au digne successeur de Charlemagne » de reculer les bornes du possible et » de les faire disparaître sous les palmes » de la victoire. » Les années suivantes il porta également la parole sur diverses matières de législation; adhéra pourtant l'un des premiers à la déchéance de ce même Bonaparte en 1814, afficha dans la chambre un royalisme qui surprit beaucoup ceux qui l'avaient entendu naguère, parut néanmoins vouloir faire partie de l'opposition et combattit à la fin de novembre le projet des ministres sur les tabacs. Après la dissolution du corps législatif par Bonaparte à son retour de l'île d'Elbe en 1815, M de Beaumetz fut élu membre de la chambre des représentans par le département du Pas de Calais, et fut aussi choisi par le roi pour présider le collège électoral de l'arrondissement d'Arras. Il était également procureur général près la cour royale de Douai; mais il fut remplacé en 1816, et obtint seulement le titre de président honoraire.

BEAUMONT (le comte), lieutenant général des armées, pair de France, grand officier de la légion d'honneur, etc.

Il entra fort jeune au service d'abord comme page de la reine et ensuite en qualité de capitaine au régiment de Lorraine. Il devint successivement lieutenant colonel et colonel de ce corps. Parvenu au grade de général dans les premières années de la révolution, il fut employé aux armées du Nord et de Sambre et Meuse, et s'y distingua en plusieurs endroits. Il épousa en 1801 la sœur du maréchal Davoust, et lors de la reprise des hostilités en 1805, il commanda un corps de cavalerie dans les brillantes opérations qui ouvrirent la campagne, se couvrit de gloire dans les batailles d'Iena et d'Eylau en 1806 et 1807, fut ensuite nommé sénateur le 14

août de cette même année, et au moment de la guerre contre l'Autriche en 1809, il commanda le corps d'observation etabli à Ausbourg, qui se réunit à la grande armée après la pacification de la Souabe. C'est à peu près à cette époque qu'il fut décoré de divers ordres étrangers, et qu'il obtint le titre de grand officier de la légion d'honneur. Créé pair par le roi le 4 juin 1814, il l'était encore en 1816.

BEAUMONT (*Antoine-François*, vicomte de), chef de division des armées navales, né au château de la Roque en Périgord le 3 mai 1733, et neveu de M. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.

Il servit de bonne heure dans la marine et se rendit bientôt célèbre dans un combat long et opiniâtre qu'il soutint le 11 septembre 1781, contre la frégate anglaise le *Fox*, dont il s'empara après l'avoir entièrement rasée. La révolution vint arrêter le cours des glorieuses destinées du vicomte, et l'on se souviendra long temps du caractère énergique qu'il déploya à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen, lors de la députation aux états généraux. « Pénétrez-vous, messieurs, disait-il, de cette terrible » vérité : *la confusion des ordres doit en* » *amener l'anéantissement et par consé-* » *quent celui de la monarchie.* » Il protesta aussi au nom des gentilshommes de sa province, contre le décret portant abolition de la noblesse, et dit à ce propos: « On a ruiné ma fortune, et je n'ai » fait entendre aucune plainte; mais on » veut me dépouiller du caractère de » chevalier français, et je déclare avoir le » droit de penser que la noblesse ac- » quise par les vertus ne peut se per- » dre que par le crime. » Il mourut à Toulouse le 15 septembre 1805.

BEAUMONT-DE-CARRIÈRE (le baron), lieutenant général des armées, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il fit d'abord les campagnes d'Italie, puis celle d'Egypte en qualité d'aide de camp de Murat, se distingua au combat de Wertingen, en octobre 1815, et y fit prisonnier au milieu des rangs ennemis un capitaine de cuirassiers autrichien. Il était alors colonel du 10e régiment de hussards, et cette action qu'avaient précédée beaucoup d'autres exploits semblables, lui valut l'honneur d'être elevé au grade de général de brigade à la suite de la bataille d'Austerlitz, où il s'était encore distingué. Employé en Espagne en 1809, on le vit au combat d'Alcabon exécuter une charge de cavalerie avec une habileté et une bravoure peu commune. Il fit successivement les autres campagnes; parvint au grade de général de division, et donna toujours des preuves du plus grand courage. On le comptait encore en 1813 parmi les officiers généraux qui composaient l'état major général de l'armée.

BEAUPOIL DE SAINTE AULAIRE. *Voyez* SAINTE AULAIRE.

BEAUPRÉ (*Pellet* de) député à la convention nationale.

Après avoir rempli diverses fonctions administratives, il fut nommé en septembre 1792, député du département de l'Orne à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI avec sursis jusqu'à ce que la famille des Bourbons fût mise hors d'état de nuire à la république. Depuis cette époque, il s'abstint de paraître à la tribune; passa après la session conventionnelle au conseil des cinq cents, d'ou il sortit le 1er prairial de l'an 6. Il est resté depuis dans l'obscurité la plus profonde.

BEAUPUY, général de division des armées françaises.

Né à Mussidan d'une famille noble du Périgord, il prit le parti des armes ainsi que ses trois frères, à l'époque de la révolution; fut choisi pour commandant d'un bataillon de volontaires de la Dordogne, et parvint successivement et par des actions d'éclat au grade de général divisionnaire avant la fin de la campagne. La Vendée particulièrement devint autant le théâtre de ses exploits que celui de son humanité, et jamais les habitans de ce malheureux pays ne citèrent son nom sans l'accompagner des bénédictions de la reconnaissance. Il servit ensuite à l'armée du Rhin sous Moreau, fut blessé plusieurs fois à la tête de sa colonne, et tué le 17 octobre 1796. Peu de généraux avaient été blessés aussi souvent que Beaupuy, et nul ne l'a surpassé en humanité. — Deux de ses frères ont été successivement membres du conseil des anciens, et l'un d'eux, NICOLAS, est mort sénateur en 1802. Le troisieme a perdu la vie au champ d'honneur.

BEAUREGARD (*Lieuthraud*, plus connu sous le nom de *marquis* de).

Fils d'un notaire d'Avallon, il fut d'abord employé dans l'étude de son père, puis se rendit à Paris où, après diverses aventures qui le conduisirent plus d'une fois en prison, il acheta le superbe hôtel de Salm, et y donna des repas splendides qui attirèrent chez lui nombreuse compagnie. La police, qui crut voir en lui tout à la fois un agent de l'Angleterre et un espion du roi Louis XVIII, le fit arrêter en 1797 comme complice de Brottier et de la Villeheurnois (*voyez* ces noms); mais soit que ce ne fût qu'une ruse pour jeter un coup d'œil sur ses papiers, soit qu'il corrompit ses gardiens, il trouva le moyen de s'échapper; reparut ensuite avec audace, et fut condamné en décembre 1798, à quatre ans de fers, comme faussaire. Ce fut en vain qu'il chercha à se disculper par la voie des journaux; le *pauvre* Lieuthraud ne pouvait plus prétendre aux égards qu'on avait eus pour le *riche* marquis de Beauregard, et ses bons amis le délaissèrent. Il parvint néanmoins à empêcher l'exécution du jugement; mais poursuivi continuellement par ses nombreux créanciers, il disparut de nouveau, et alla terminer on ne sait où son aventureuse carrière.

BEAUREGARD (*N*.......), célèbre prédicateur jésuite, né à Pont à Mousson en 1731.

Il entra jeune au noviciat des jésuites, et s'étant livré exclusivement aux travaux de la chaire, il se fit bientôt une réputation dans les provinces par son éloquence impétueuse. Une diction peu soignée et fort inégale, des traits de génie au milieu de trivialités choquantes, tout en lui excitait l'attention et lui conciliait la faveur de la multitude et le titre d'orateur. Appelé à la cour pour y prêcher le carême de 1789, il annonça avec une liberté vraiment apostolique, les malheurs qui allaient fondre sur la France, et étonna les courtisans par la hardiesse de ses expressions; mais c'est surtout en 1776, que prêchant dans la basilique de Notre-Dame à Paris, il frappa ses auditeurs par une prophétie qui les fit frémir tous. « Oui, » dit-il, dans un moment d'inspiration, » vos temples, seigneur, seront dé» pouillés et détruits, vos fêtes abolies, » votre nom blasphémé, votre culte » proscrit! Aux saints cantiques qui » fesaient retentir ces voûtes sacrées » en votre honneur, succéderont des » chants lubriques et profanes! Et toi! » divinité infâme du paganisme! impu» dique Vénus! tu viendras ici même » prendre la place du Dieu vivant, et » recevoir l'encens coupable de tes nou» veaux adorateurs!...» Cette sortie dont on fit l'application à des hommes alors puissans dans l'État, fit considérer le père Beauregard comme un séditieux et un calomniateur; il fut même traité de *ligueur* et de *fanatique*, et n'échappa que très difficilement à la haine des philosophes. Signalé personnellement au commencement de la révolution comme un ennemi des lumières, il se réfugia à Londres, où ses déclamations trop vives contre les mondains du siècle lui attirèrent de nombreux ennemis parmi les émigrés de marque qui s'y trouvaient. Obligé enfin de renoncer à la prédication, il se retira d'abord à Maëstricht, puis à Cologne et passa de là en Souabe auprès de la princesse Sophie de Hohenlohe, qui l'accueillit avec distinction. Il mourut dans le château de Groning en 1804.

BEAUREGARD (*Joseph-Domergue* de), député à l'assemblée législative.

Issu d'une famille noble, il se trouvait à l'époque de nos premiers troubles chevalier de Saint-Louis, et vivait retiré dans sa propriété. Il embrassa le parti de la révolution, devint vice président du département de la Lozère, fut ensuite élu député de ce département à l'assemblée législative où il parla peu, et obtint néanmoins le grade de maréchal de camp le 1er mars 1791. Après la révolution du 10 août 1792 il alla remplacer le général d'Albignac dans le commandement d'Avignon, servit en 1793 dans l'armée des Ardennes, et y montra tant de talens ou de patriotisme que le commissaire de la convention Milhaud fit le plus pompeux éloge de sa conduite. Dans le mois d'octobre de la même année il commanda une division de cette armée qui fut envoyée au secours de celle du Nord pour faire lever le blocus de Maubeuge, et au mois de juin 1795 protesta du dévouement de sa division à la convention. Resté ensuite long-temps sans activité, il reprit du service pendant la guerre d'Espagne, se distingua particulièrement le 18 novembre 1809 à la bataille d'Occana, et fut tué le 9 février suivant en chargeant à la tête de son corps.

BEAUREPAIRE, chef Vendéen.

Seigneur de Beaurepaire dans le district de Montaigu, département de la Vendée, il joignit les insurgés dès le mois d'avril 1793, et forma ensuite une division qui se réunissait tantôt à l'armée du centre tantôt à celle de Lescure. Lorsque la grande armée vendéenne attaqua Saumur et se porta sur Nantes, M. de Beaurepaire fit une diversion utile dans le Midi de la Vendée vers Fontenai et Luçon, se distingua dans plusieurs combats et commanda l'infanterie vendéenne à la seconde bataille de Châtillon. Il y fut blessé grièvement et ne dut qu'à l'attachement de ses soldats de ne pas être laissé parmi les morts. Lors du fameux passage de la Loire par l'armée catholique, il se fit porter au delà du fleuve et mourut peu de temps après à Fougères des suites de ses blessures.

BEAUREPAIRE, commandant de Verdun.

Après avoir d'abord servi dans les carabiniers, il devint dans les premières années de la révolution chef du premier bataillon de Maine et Loire, et se trouvait commander la place de Verdun en 1792, lorsque les troupes prussiennes s'en approchèrent pour entrer en France. D'après les bulletins d'alors, il chercha vainement à stimuler le zèle de la garnison pour la porter à défendre cette ville; mais voyant que ses efforts étaient vains, il assembla le conseil de guerre, et comme l'avis de se rendre à l'ennemi prévalut, il se brûla la cervelle en pleine assemblée. La convention nationale décréta que son corps serait transporté au Panthéon, et que cette inscription serait gravée sur son tombeau: « Beaurepaire aima mieux mourir que de capituler avec les tyrans. » La vérité est que le jour de la signature de la capitulation à laquelle il avait participé, Beaurepaire se retira à peu près ivre dans sa chambre et se tua vers dix heures du soir. On devine les motifs politiques qui engagèrent la convention à donner pour de l'héroïsme un acte de démence ou de patriotisme mal entendu.

BEAURIEU (*Gaspard-Gaillard* de), homme de lettres, né à Saint-Pol, dans l'Artois, le 9 juillet 1728.

Il fit de bonnes études et devint ensuite admirateur passionné de Locke, de Jean-Jacques, de Mably, etc. Quand on lui reprochait son indifférence pour la fortune il répondait: « J'ai trop aimé l'honneur et le bonheur pour avoir jamais pu aimer les richesses. » Il avait adopté un costume grotesque, mais très convenable à sa figure, qui ressemblait à celle d'Esope; ce qui lui donnait un air d'originalité que ne démentaient ni ses idées ni sa manière de vivre. Il se fit en 1795, et quoique âgé de soixante sept ans, élève de l'école normale. Son projet favori était l'établissement d'une pépinière d'instituteurs qui s'occuperaient de propager des idées philosophiques jusques dans la classe la plus pauvre. Le comité d'instruction publique lui accorda des secours au mois de septembre de la même année; mais il mourut le mois suivant autant de misère que de maladie.

BEAUVAIS, membre du conseil des cinq cents et du tribunat.

Il présidait l'administration municipale de Rouen lorsqu'il fut nommé en l'an 6 député au conseil des cinq cents par le département de la Seine Inférieure. Continué l'année suivante au même conseil, il ne parut qu'une seule fois à la tribune pour faire décréter des dispositions relatives aux exemptions de service militaire. Après la révolution du 18 brumaire, il devint membre du tribunat, et y parla le 2 mai 1804 pour que Buonaparte fût déclaré empereur avec l'hérédité dans sa famille. Cette conduite lui valut d'être conservé dans ce corps jusqu'à sa dissolution, à la suite de laquelle il fut nommé législateur: il avait été également décoré de la croix de la légion d'honneur. — Un autre Beauvais, colonel français qui s'était distingué par plusieurs belles actions, fut nommé en 1808, gouverneur de Lucques et de Piombino, par le prince Bacciochi. Devenu ensuite général de brigade, il fut employé à l'armée d'Allemagne à la fin de 1813, commanda la 2e brigade du 5e corps, et chassa l'ennemi de Neuss, le 3 décembre. On le compte encore aujourd'hui parmi les maréchaux de camp qui ont été décorés de la croix de Saint-Louis par le roi, au mois d'août 1814.

BEAUVAIS (*Jean-Baptiste-Charles-Marie* de), évêque de Senez, etc., né à Cherbourg le 17 octobre 1731, et fils d'un avocat au parlement de Paris.

Il se rendit célèbre par ses prédications et obtint en 1773, l'évêché de Senez, dont il se démit dix ans après. N'étant encore que simple prédicateur,

il prononça un sermon devant Louis XV, dont on cite entre autre le passage suivant : « Sire, mon devoir de ministre d'un » Dieu de vérité m'ordonne de vous » dire que vos peuples sont malheu- » reux, que vous en êtes la cause, et » qu'on vous le laisse ignorer. » Il avait pris pour texte de son sermon ces paroles de Jonas : « Dans quarante jours » Ninive sera détruite. » Et, chose assez remarquable, Louis XV mourut quarante jours après. Elu en 1789 député de la vicomté de Paris aux états généraux, il n'eut pas le temps d'y faire remarquer ses talens et chérir ses vertus, et mourut le 4 avril 1790, au moment où il se proposait de rédiger un plan de réforme du clergé.

BEAUVAIS-DE-PRÉAU (*Charles-Nicolas*), député à la convention nationale, né à Orléans le 1er août 1745.

Il exerçait la médecine à Paris à l'époque de la révolution, et devint juge de paix de la section de la Croix Rouge. Elu ensuite en septembre 1791, député du département de Paris à l'assemblée législative, il était inspecteur commissaire de la salle, lorsque le 10 juillet 1792 le commandant de la garde voulut faire conduire un citoyen en prison; Beauvais s'y opposa et fut maltraité par lui, ce qui excita une grande rumeur dans l'assemblée. Après la journée du 10 août il fut nommé député à la convention nationale par les électeurs de la capitale. Il parut à la tribune le 25 décembre pour faire accorder des secours aux blessés dans l'affaire du 10 août, et profita de cette occasion pour faire une sortie violente contre Louis XVI dont il vota la mort quelques jours après. Envoyé en mission à Toulon après la révolution du 31 mai 1793, il y fut arrêté et mis en prison, où il resta jusqu'après la reprise de cette ville sur les Anglais. Il mourut à Montpellier le 27 mars 1794 des suites de sa détention. Ses cendres furent déposées dans les archives de la convention.

BEAUVARLET-CHARPENTIER (*Jean-Jacques*), célèbre organiste, né à Abbeville en 1730.

Il devint l'un des plus habiles organistes de son siècle. Il demeurait encore à Lyon lorsque J.-J. Rousseau qui passait par cette ville eut occasion de l'entendre, et signala son talent. Bientôt après M. de Montazet, archevêque de Lyon, le nomma organiste de Saint Victor dont il était abbé, et lui fit obtenir l'orgue de Saint Paul qu'il conserva jusqu'à la révolution. Au doigté le plus net, à l'exécution la plus brillante et la plus expressive, Charpentier joignait une connaissance profonde de l'harmonie. Nul ne modulait avec plus de grâce et de facilité, nul ne possédait mieux que lui l'art des transitions. Tous les styles semblaient lui être également familiers; mais il excellait surtout dans la fugue. Il est mort en mai 1794.

BEAUVEAU (*Charles-Juste* de), prince et maréchal de France, ministre d'état, etc., fils du prince de Craon et né à Lunéville le 10 septembre 1720.

Il embrassa très jeune le parti des armes et s'y annonça d'une manière brillante. En 1742, pendant que les Français étaient assiégés dans Prague, on vit avec surprise tous les grenadiers et carabiniers de la garnison rentrer d'une sortie dans laquelle ils avaient été victorieux, la tristesse peinte sur leurs fronts et s'écriant : « Le jeune brave » est blessé ! » et ils montraient en même temps Charles de Beauveau qu'ils portaient entre leurs bras. Chevalier de Saint-Louis à vingt et un ans et élevé rapidement de grade en grade, il soutint sa réputation dans toutes les campagnes et se montra partout à la tête des plus vaillans grenadiers. Déjà lieutenant général des armées et capitaine des gardes, il accourut de Versailles pour seconder de ses talens et de son courage le maréchal de Broglie, et le servir comme aide de camp à la journée de Corback. Nommé commandant d'une des premières divisions militaires en 1777, gouverneur de Provence en 1782 et maréchal de France l'année suivante, il signala partout son zèle pour l'honneur de l'armée et son intégrité dans l'administration civile. Egalement dévoué à son prince et à sa patrie, il accompagna volontairement le roi dans son voyage de Versailles à l'hôtel de ville de Paris en 1789, resta attaché à ce prince en toutes occasions et accepta même le ministère pour lui donner une nouvelle preuve de son entier dévoûment dans les temps désastreux. Il mourut de chagrin le 21 mai 1793.

BEAUVEAU (le marquis de), administrateur de district.

Après avoir servi quelques années, il se retira dans ses terres et devint en 1791 procureur syndic du district de Chollet. Lorsque Cathelineau et Stofflet à la tête

des Vendéens s'emparèrent de cette ville le 15 mars 1793, M. de Beauveau voulut leur opposer de la résistance, et fut tué dans le combat. Ainsi l'on vit périr un noble de la main des paysans qui n'avaient pris les armes que pour le rétablissement du trône et de la noblesse.

BEAUVOIR (*François-Auguste* de), comte de Maza, ancien gendarme de la garde du roi.

Né à Constantinople, il vint en France avec sa famille, et entra dans les gendarmes de la garde du Roi. A l'époque de la révolution, il quitta le service et continua d'habiter la capitale; mais arrêté bientôt comme prévenu de correspondance avec les princes émigrés, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 2 mai 1765: il était alors âgé de quarante trois ans.

BEAUVOLLIER (*Pierre-Louis* de), chef vendéen.

Né à Beuse près de Poitiers, d'une famille noble, il entra dans les pages du roi et était seigneur de Sammarçole près de Loudun, lorsqu'il se réunit en mai 1793 à l'armée des Vendéens qui se trouvait alors à Thouars. Il fut d'abord adjoint à Bernard de Marigny, commandant de l'artillerie et ensuite nommé trésorier intendant général de la même armée: il en exerça les fonctions jusqu'en décembre de la même année. Beauvollier assista dès lors à tous les conseils et se rendit utile à son parti. Après la déroute des Vendéens, il se cacha au Mans et ne reparut qu'après la pacification. Il prit encore part à l'insurrection de 1799, et commandait à cette époque une division de l'armée de d'Autichamp. Il se soumit en 1800, fut amnistié, vécut ensuite paisiblement à Paris, et reprit les armes en 1815 lors de la dernière apparition de Bonaparte. Il signa ensuite la pacification qui fit cesser les hostilités au moment du retour du roi. — *Son frère* qui avait aussi pris du service parmi les Vendéens et s'était distingué à la tête d'une division sous M. de Lescure, ayant été pris par les républicains à la suite de la déroute du Mans, fut traduit devant la commission militaire d'Angers, condamné à mort et exécuté le 12 janvier 1794.

BEC-DE-LIÈVRE (*N.* de), gentilhomme breton, né à Rennes.

Il se montra d'abord opposé aux vues de la cour; mais lors des premiers troubles de la Bretagne qui précédèrent la révolution, il était un des douze députés qui se rendirent auprès du roi pour réclamer la conservation des privilèges de cette province, et fut mis à la Bastille avec ses collègues. Il servit ensuite parmi les Vendéens et fut tué sur un champ de bataille. — *Son frère* qui jouissait d'un bénéfice à Rennes, se rendit en Angleterre dès les premiers jours de la révolution et s'y maria. Ayant ensuite perdu sa femme, il revint en France en 1798 et y fut arrêté comme émigré. Il resta en prison pendant deux ans et passa bientôt parmi les siens pour servir la police de Bonaparte. Cette opinion se confirma pleinement lorsqu'ayant été envoyé en Bretagne en 1801 pour observer quelques chouans, on le vit arrêté, puis fusillé par la troupe de Georges Cadoudal. — Leur sœur a épousé M. de Bourmont en 1802, et s'est fait remarquer par son zèle à le servir pendant sa proscription.

BÉCHEREL (*François*), évêque de Valence, baron, membre de la légion d'honneur, etc., né à Saint Hilaire le 8 mars 1731.

Il embrassa l'état ecclésiastique et obtint la cure de Saint-Loup au diocèse de Coutances. Il fut nommé en 1789 député du clergé de ce bailliage aux états généraux, et y prêta les sermens prescrits par l'assemblée nationale. Elu évêque constitutionnel de la Manche et sacré le 20 mars 1791, il eut le bon esprit de se tenir à l'écart lorsqu'on proscrivit les prêtres de tous les cultes en 1793 et 1794, et ne reparut qu'après le concordat de 1802. Il fut alors nommé à l'évêché de Valence et ensuite décoré de la croix de la legion d'honneur. Dévoué à Napoléon par devoir et peut-être par reconnaissance, il publia en 1806 un mandement à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, dans lequel, après avoir vanté le génie, le courage et la modération de son héros, il disait: « Napoléon » l'a dit, la paix sera glorieuse pour la » grande nation et pour son chef; mais » cette fois elle sera *solide et durable*. Et » si sa générosité le porte toujours à faire » grâce à ses ennemis, sa grande sagesse » saura lui inspirer les moyens de rendre » nuls leurs efforts pour recommencer » la guerre. » En 1815, après la seconde chute de Bonaparte, M. Bécherel publia un autre mandement pour engager ses diocésains à la concorde et à l'union, et mourut quelque temps après.

BECKER (*Joseph*), député à la convention nationale.

Elu successivement juge de paix de son canton et administrateur du département de la Moselle, il se distingua dans ces deux emplois et fut nommé en septembre 1792, député de ce département à la convention nationale, où il vota la réclusion de Louis XVI, et brava avec courage les cris des tribunes et les menaces de ceux qui votaient la mort. Devenu membre du comité des décrets, il ne parut néanmoins jamais à la tribune qu'après le 9 thermidor, fut envoyé à cette époque à Landau pour y réprimer les *terroristes*, s'acquitta de sa commission avec zèle, et provoqua la rentrée des émigrés du Haut et Bas Rhin. Peu de jours après il accusa les membres de la commission d'évacuation du Palatinat des dilapidations exercées dans ce pays en 1794, passa au conseil des anciens après la session, et en sortit en mai 1798. Depuis cette époque il n'a plus fait partie d'aucune de nos assemblées législatives.

BECKER, lieutenant général des armées, membre de la chambre des représentans, etc.

Entré au service comme soldat, il passa rapidement par tous les grades, et les obtint tous par des actions d'éclat. Devenu général de brigade, il fut chargé de divers commandemens dans l'intérieur, et ayant été employé en Allemagne dans la campagne de 1805, il se distingua à la bataille d'Austerlitz : il fut élevé au rang de général de division le 24 décembre de la même année. Il fit aussi la guerre de 1806 contre les Prussiens et les Russes, combattit avec la plus grande valeur aux affaires de Zehdenick et de Vienendorff, et fit prisonnier une colonne prussienne commandée par le général Bila, qu'il força de mettre bas les armes. Ayant ensuite blâmé hautement la guerre d'Espagne et refusé d'y prendre du service, il fut disgracié et resta depuis sans emploi. Le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe en 1815 amena la composition d'une chambre des représentans : Becker y fut nommé par le département de la Drôme, et s'y conduisit avec autant de prudence que de fermeté. Il fut ensuite choisi par le gouvernement provisoire pour escorter Napoléon jusqu'au lieu de son embarquement, et s'acquitta de cette mission difficile avec beaucoup d'adresse et de succès.

BECQUEY (*Louis*), conseiller d'état, député, etc.

Né en 1760 à Troyes, d'une famille honnête, il habita ensuite Châlons avec son frère qui y était grand vicaire de l'évêque, et à la révolution fut nommé procureur général syndic du département de la Marne, puis élu député de ce département à l'assemblée législative. Il s'y montra un des plus zélés partisans de l'ordre et de la modération, parla successivement en faveur des prêtres non assermentés, réclama contre la sévérité dont on usait envers M. Varnier dénoncé par Bazire, combattit Lamarque qui voulait faire déclarer exécutoire la loi sur le séquestre des biens des émigrés, et demanda qu'au moins la fortune des femmes fût exceptée. Le 28 mars 1792 il essaya sans succès de défendre le maire et l'évêque de Mende qui furent décrétés d'accusation ; s'opposa le 5 avril à la prohibition du costume ecclésiastique, et se déclara ensuite fortement contre la proposition de déclarer la guerre à l'Autriche : il demanda, mais aussi vainement, la punition des auteurs de l'insurrection du 20 juin dirigée contre Louis XVI. Depuis ce moment il se condamna au silence, et échappa aux proscriptions révolutionnaires. Long-temps après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller de l'université impériale ; devint après le retour du roi en 1814 directeur général du commerce et des manufactures, et parut plusieurs fois en cette qualité à la tribune législative pour y défendre des projets de lois et en faire adopter les dispositions. Le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe en 1815 le priva de cet emploi important, dont le roi le dédommagea à la fin d'août 1815 par une place de conseiller d'état : il est aussi membre de la chambre actuelle des députés. Il y a parlé souvent en 1815 et 1816 en faveur des mesures ministérielles. Le 9 mai il fut appelé à la place de sous secrétaire d'état au département de l'intérieur.

BÉDOCH (*Pierre-Joseph*), membre du corps législatif, chevalier, etc., né le 28 décembre 1761.

Il était avocat dans la ville de Tulle et y jouissait d'une réputation distinguée quand la révolution vint l'arracher aux occupations honorables du barreau pour le lancer dans la carrière politique. Tour à tour magistrat et administrateur, il exerça une grande

influence dans son département, en faveur des nouveaux principes; courut des dangers dans le temps de la terreur pour avoir sauvé des proscrits, et fut enfin élu député du département de la Corrèze au corps législatif, il remplissait alors les fonctions de procureur général impérial près la cour criminelle du département. Le silence imposé à cette chambre ne lui permit pas de s'y faire connaître d'abord; cependant il fut un des premiers qui, après les revers de 1813, osèrent faire entendre des cris de paix au sein de l'assemblée, et proposer avec un grand courage les mesures propres à forcer Napoléon d'y accéder. A la chute de celui-ci, Bedoch montra des talens peu connus jusque là, combattit différentes fois les projets des ministres, et fut le rapporteur de la loi sur la restitution des biens des émigrés, qui lui fit tout à la fois des ennemis et des admirateurs. Il défendit ensuite successivement la liberté de la presse, qu'il présenta comme le *palladium* de la charte; s'opposa à tous les amendemens proposés à la loi sur l'importation des fers étrangers, et, voyant que le corps législatif fatigué de la discussion allait consacrer une grande injustice il s'écria: « J'ai » voulu monter à cette tribune, sinon » avec l'espoir de vous arrêter au bord » du précipice, du moins pour me sous- » traire à la honte que l'histoire réserve » à ceux qui vont sanctionner la ruine » de plusieurs millions de Français. Mes » mains sont pures de l'or de l'insulaire » et n'immoleront pas à son avidité » l'industrie de mes concitoyens........ » Cette sortie vigoureuse, appuyée de raisonnemens justes, fit la plus grande impression, et l'amendement fut rejeté. Elu de nouveau en 1815 député de la Corrèze à la chambre des représentans, il garda beaucoup de mesure, parut peu à la tribune dans cette courte session, fit cependant partie de plusieurs commissions, et se conduisit en général avec une modération qu'on n'attendait peut-être pas de lui, d'après la chaleur qu'il avait mise dans les discussions de la dernière chambre. Napoléon l'avait aussi nommé conseiller d'état en 1815. Il est aujourd'hui sans fonction.

BEDOUT, contre amiral, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il servit d'abord dans la marine marchande, et fut lieutenant de frégate dans la guerre de 1778 à 1782, en faveur des Etats Unis d'Amérique. Devenu sous lieutenant de vaisseau en 1786, il parvint par suite de la révolution au grade de capitaine en 1794. Il se distingua dans plusieurs affaires, notamment en l'an 4 dans un combat qu'il soutint sous l'île de Groix, contre des forces supérieures. Blessé grièvement et forcé de céder au nombre, il n'amena son pavillon qu'après une grande perte d'hommes et des avaries telles qu'il ne lui était plus possible de résister. Il fut élevé au grade de contre amiral par Napoléon, et décoré de la croix de Saint-Louis par le roi, le 5 juillet 1814.

BEFFROY (*Louis-Etienne*), député à la convention.

Né à Laon en 1754, d'une honnête famille, il fut d'abord élève du génie militaire, ensuite officier de cavalerie, et passa à l'âge de vingt-deux ans comme capitaine aide major dans la compagnie des cinquante cadets gentilshommes que la France envoyait auprès du roi de Pologne. De retour dans sa patrie, il continua de servir et se trouvait, à l'époque de la révolution, officier des grenadiers royaux de Champagne. Nommé député de Laon à la première assemblée bailliagère, il devint depuis successivement procureur de sa commune, membre du directoire du département de l'Aisne, suppléant à l'assemblée législative, substitut du procureur général syndic du département, et enfin député à la convention nationale. Il y fit divers rapports sur les subsistances, le commerce des grains et la perception de l'impôt, et vota la peine de mort contre Louis XVI. Envoyé ensuite avec Poultier à l'armée d'Italie, il parut changer de système politique; car à peine arrivé à Nice il fit rouvrir les églises et disperser le club. Dénoncé avant le 9 thermidor comme fanatique, homme de plaisir, paresseux, ami du roi de Sardaigne, et enfin aristocrate, il trouva néanmoins le moyen d'échapper à la vengeance de ses ennemis et passa après la session conventionnelle au conseil des cinq cents. Il s'y occupa de nouveau d'économie politique, se déclara contre l'emprunt forcé, et pour le rétablissement des impôts indirects et de la loterie; fit à la fin d'août une motion contre l'incarcération des prêtres assermentés, et lors de la discussion sur les délits de la presse en février 1797, proposa d'appliquer à la calomnie écrite

les peines prononcées contre la calomnie parlée. Beffroy, souvent signalé comme réacteur, fut aussi accusé dans le temps d'avoir fait arrêter *Bonaparte* étant à Nice; mais il nia ce fait et le rejeta sur ses collègues de mission, il fut poursuivi en 1802 pour falsification de pièces de liquidation et acquitté, devint même administrateur de l'hôpital militaire de Bruxelles et en exerça les fonctions pendant plusieurs années. Il se retira ensuite à Laon, où il embrassa la profession de défenseur officieux; reparut dans la capitale en 1815, et se réfugia à l'étranger en 1816, à cause de son vote dans le procès de Louis XVI. — Son frère BEFFROY DE REIGNY, dit le *Cousin Jacques*, est suffisamment connu par ses écrits, et surtout par ses pièces *patriotiques*, pour nous dispenser d'en parler. Nous dirons seulement qu'il est mort à Paris le 19 décembre 1811.

BÉGOUEN (*Jacques-François*), député aux états généraux, conseiller d'état, comte, etc., etc., né le 29 décembre 1743.

Il était négociant au Hâvre avant la révolution, et fut nommé en 1789 député du bailliage de Caux aux états généraux. Il parut fort peu à la tribune et s'éleva seulement contre la proposition d'obliger toute personne qui voudrait tirer parti de son industrie à payer une patente, disant « qu'un tel » décret tendrait à faire renaître le » temps où l'on s'enorgueillissait de ne » rien faire. » Son opinion était qu'au lieu d'exiger des patentes de l'homme industrieux, on forçât les oisifs seuls à en prendre. En 1791 il se déclara contre le décret qui admettait les hommes de couleur libres à l'exercice des droits de cité, et présenta des adresses du commerce du Hâvre dans le même sens. Echappé aux dangers de la révolution, il demeura ignoré jusqu'après le 18 brumaire qu'il fut appelé au conseil d'état, section de l'intérieur, et depuis nommé commandant de la légion d'honneur. Il parut plusieurs fois à la tribune du corps législatif pour y défendre les projets de loi du gouvernement et y faire l'éloge de *Napoléon*; fut élevé par lui à la dignité de comte le 16 décembre 1810, vota néanmoins son expulsion du trône de France le 11 avril 1814, et conserva successivement sous le roi et sous Bonaparte le titre de conseiller d'état à vie qu'il possédait encore en 1816. Il fut aussi nommé par le roi président du collége électoral de l'arrondissement du Hâvre, lors des nouvelles élections à la chambre des députés.

BELDERBUSCH (*Charles-Léopold*, comte de), né à Montzen, ancien département de l'Ourthe, le 11 octobre 1749.

Il était avant la révolution française envoyé de l'électeur de Cologne à la cour de France, président de la régence de ce prince, grand bailli de Montjoie, membre des états des pays de Cologne et de ceux de Juliers, etc. Après la réunion de ces pays à la France, il fut nommé membre du conseil général du département de la Meuse Inférieure, puis préfet du département de l'Oise, où il sut se concilier l'estime générale. Il fut nommé sénateur le 7 février 1810, ce qui lui valut le titre de comte: il avait autrefois comme noble allemand celui de baron. Il fut ensuite créé officier de la légion d'honneur, et obtint du roi le 11 novembre 1814 de grandes lettres de naturalisation. Il est maintenant à Paris sans fonction publique.

BÉGUINOT, général de division, membre du corps législatif et sénateur, etc., né dans les environs de Ligny en Lorraine.

Il parvint du rang de soldat au grade de général de division, et commandait dans la ci-devant Belgique lors de l'insurrection des habitans de la Campine en octobre 1798. Il remporta sur eux plusieurs avantages et les chassa de Malines dont ils s'étaient emparés. On lui reprocha ensuite la rigueur avec laquelle il poursuivait les habitans de ces contrées; mais il justifia cette conduite par la difficulté des circonstances où il s'était trouvé. Il entra au corps législatif après la révolution du 18 brumaire an 8 et en fit partie pendant quelques années; il était aussi commandant de la légion d'honneur. Nommé sénateur le 14 août 1807, il ne jouit pas long temps de cette faveur et mourut à Paris à la fin de septembre 1808.

BELLART (*Nicolas-François*), chevalier, membre du conseil général du département de la Seine, procureur général près la cour royale, etc., né le 20 septembre 1761.

Il était avocat au parlement de Paris avant la révolution, et plaida depuis différentes causes qui firent autant

d'honneur à ses principes qu'à ses talens. C'est lui qui, défendant mademoiselle de Cicé, accusée d'avoir caché chez elle les auteurs de la *machine infernale*, montra une éloquence tout à la fois touchante et sublime, et étonna le public par la hardiesse de ses opinions. Lié d'amitié avec le préfet Frochot, il devint par son intermédiaire membre du conseil général du département, dont il fut bientôt l'orateur et l'écrivain habituel. On lui doit cette foule d'adresses présentées par ce corps à Bonaparte à diverses époques, dans lesquelles le *héros*, *conquérant*, *législateur*, était en quelque sorte divinisé. Cependant M. Bellart ne manque point de courage, et il en donna la preuve lors de l'entrée en fonctions de M. de Chabrol; en fesant devant lui l'éloge mérité de son prédécesseur, destitué par suite de la tentative du général Mallet. En 1814 et au moment de l'entrée des alliés dans la capitale, il usa de toute son influence sur ses collègues du département pour les déterminer à se déclarer contre Napoléon en faveur de la maison de nos princes légitimes, et rédigea cette proclamation qui fut en quelque sorte le signal de la défection générale. Le roi récompensa ses services signalés par des lettres de noblesse et la croix de la légion d'honneur au mois d'août de la même année. Le retour de Bonaparte en 1815 inspira de justes craintes à M. Bellart : il quitta la France, passa en Angleterre et ne revint à Paris qu'après l'arrivée du roi. Au mois d'août il fut nommé procureur général près la cour royale de Paris, et ensuite élu membre de la chambre des députés par les colléges électoraux du département de la Seine. C'est lui qui, dans le procès du maréchal Ney, remplit les fonctions de commissaire du roi à la chambre des pairs: on sait comment il s'en acquitta. Il fut ensuite le rapporteur du projet de loi sur les cris séditieux, et à cette occasion se prononça chaudement contre les partisans présumés de l'usurpateur. Néanmoins il vota presque toujours depuis avec la minorité de la chambre, et y fut même souvent écouté avec une sorte de défaveur.

BELLECIZE (*Hug. Fr. Reg.* de), évêque de Saint-Brieux.

Il fut du petit nombre des prélats insermentés qui restèrent en France, et que la mort de Robespierre sauva de l'échafaud. On prétend que détenu dans la même prison que Laharpe, ce fut lui, aidé sans doute par les circonstances, qui parvint à réconcilier cet écrivain avec la religion chrétienne. Il mourut à Paris le 20 septembre 1796, dans la soixante-quatrième année de son âge.

BELLEGARDE (*Ant. Dubois* de), député à la législature et à la convention nationale.

Chevalier de Saint-Louis et ancien garde du corps à l'époque de la révolution, il en embrassa la cause, devint commandant de la garde nationale d'Angoulême, et fut élu en 1791 député du département de la Charente à l'assemblée législative, où il garda le plus profond silence. Nommé député du même département à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, et ayant ensuite été envoyé à l'armée du Nord, il s'y trouva lors de la défection de Dumouriez; fit arrêter son agent Lescuyer, et transmit à l'assemblée la proclamation du prince de Cobourg contre la révolution française. Peu propre aux travaux législatifs, il fut presque toujours à la suite des armées jusqu'après la session, époque où il passa au conseil des cinq cents. Il y fut condamné aux arrêts de trois jours, le 9 novembre 1796, pour avoir frappé le journaliste *Isidore Langlois*, qui l'avait attaqué dans ses feuilles. Entré ensuite au conseil des anciens, il en fut élu secrétaire en décembre 1798, et se plaignit en 1799 de l'esprit manifesté par les royalistes dans le département de la Charente. Après le 18 brumaire an 8, il obtint un emploi dans l'administration forestière, et reparut un moment à Paris en 1815, comme électeur député au champ de Mai. Depuis il dut quitter la France comme régicide, et parut à Berne le 10 février 1816, se rendant en Autriche.

BELLEMARE, ex-commissaire général de police, journaliste, etc.

Il était lieutenant de hussards dans les premières années de la révolution; il donna sa démission en l'an 4 et vint se fixer à Paris. Il y montra des sentimens royalistes, rédigea le journal *le Grondeur*, et fut compris dans la loi de déportation du 18 fructidor an 5. Etant parvenu à s'y soustraire, il passa dans l'Amérique septentrionale, et ne reparut en France qu'après la révolution du 18 brumaire an 8. Il y concourut de nouveau à la rédaction d'une

feuille périodique, obtint ensuite la place de commissaire général de police à Anvers, où il se conduisit de manière à mériter tout à la fois la confiance du gouvernement et la bienveillance des habitans, et fut obligé de quitter cette ville dans les premiers mois de 1814, par suite de difficultés survenues entre le gouverneur Carnot et lui. Depuis ce moment il habite la capitale.

BELLEVILLE, préfet, baron, maître des requêtes, commandant de la légion d'honneur, etc.

Devenu grenadier de la garde nationale parisienne à l'époque de la révolution, il fut envoyé au roi de Naples en 1792 pour ordonner à ce prince de rappeler son ambassadeur à Constantinople, et de s'engager à garder la neutralité. Cette mission lui fit une sorte de réputation, et lui donna accès au ministère des affaires étrangères. Au commencement de 1793, il se plaignit d'avoir été dénoncé comme *aristocrate*, lui dont le *patrtotisme* ne pouvait être révoqué en doute. Il fut ensuite employé à Gènes auprès du directoire ligurien à la fin de 1797, et l'invita à fermer ses ports aux Anglais; contribua bientôt à une espèce de 18 *fructidor* contre les autorités supérieures de cette république, dont il força les membres qui lui déplaisaient à donner leur démission; fut appelé lui-même au corps législatif, et nommé enfin commissaire général à Livourne, puis envoyé à Madrid en 1802 pour y remplir les mêmes fonctions. Il en revint pour occuper la place de préfet de la Loire Inférieure qui lui fut conférée en mars 1804. A la suite de la première guerre contre la Prusse en 1806, il fut appelé à l'intendance générale du Hanovre, qu'il quitta pour passer à celle des provinces illyriennes. Il donna en 1811 une fête superbe à Laybach, à l'occasion de la naissance et du baptême du roi de Rome, et prouva dans un discours public et par des toasts l'attachement qu'il portait alors à Napoléon. Il fut neanmoins remplacé quelques mois après par M. de Chabrol, assista au conseil d'état comme maitre des requêtes, et obtint la place d'administrateur général des postes le 5 avril 1813. A l'époque de la première invasion de la France par les alliés, il fut chargé d'accompagner le sénateur Rœderer en Alsace pour y organiser des moyens de défense, et le seconder dans ses mesures de salut public. Tant d'efforts furent inutiles et n'empêchèrent ni la chute de Bonaparte ni le retour du roi. Belleville revint à Paris, conserva sa place dans les postes, et fut même nommé par S. M. le 29 juin 1814, maitre des requêtes honoraires de son hôtel.

BELLIARD (*Augustin-Daniel*), lieutenant général des armées, comte, grand officier de la légion d'honneur, etc, etc. né le 25 mai 1769.

Il commença à se faire connaitre sous Dumourier; se distingua successivement à Grandpré, à Sainte Menehould, à Jemmappes et à Nerwinde; passa en 1796 sous le commandement de Bonaparte en Italie, donna de nouvelles preuves de valeur à Castiglione et à Arcole, où il eut plusieurs chevaux tués sous lui, fut élevé au grade de général de brigade, et fit ensuite partie de l'expédition d'Egypte. Il augmenta sa réputation militaire par des traits de bravoure peu communs, et développa en plusieurs occasions des talens et un mérite supérieur. Devenu en 1805 chef d'état major général de Murat à la grande armée d'Allemagne, il contribua à ses succès dans la poursuite du corps commandé par l'archiduc Ferdinand, et signa le traité de capitulation conclu avec le général Werneck. La bataille d'Austerlitz lui fournit l'occasion de déployer de nouveau ses talens et son courage, et c'est à la suite de cette brillante affaire qu'il reçut la grande décoration de la légion d'honneur. Il fit aussi sous Murat les campagnes de Prusse et de Pologne, se couvrit d'une nouvelle gloire à Jena et à Friedland; passa ensuite en Espagne et contribua beaucoup à la reddition de Madrid, dont il fut nommé gouverneur. Il revint en France pour faire la campagne de Russie en 1812, et s'y distingua surtout à la bataille de la Moskowa où il eut un cheval tué sous lui. A la fin de cette année il fut nommé colonel général des cuirassiers, et après l'évacuation de l'Allemagne et l'invasion du territoire français, fut choisi par Napoléon pour remplir l'importante fonction d'aide major général de l'armée. Il prit ensuite le commandement de la cavalerie en mars 1814; fut accueilli par le roi aussitôt après son arrivée en France, décoré de la croix de Saint-Louis, créé pair le 4 juin, grand cordon de la légion le 23 août suivant, et enfin major général de l'armée qui devait être commandée

par M. le duc de Berri contre Napoléon. Il suivit les princes jusqu'à Beauvais où il reçut d'eux l'ordre de retourner à Paris, fut chargé ensuite par Bonaparte de se rendre auprès de Murat pour diriger ses opérations militaires sous le titre de ministre extraordinaire: il arriva trop tard pour le sauver, revint presque aussitôt à Paris, fut aussi nommé pair le 2 juin 1815, puis dépouillé de ce titre par ordonnance du roi du 24 juillet suivant. Depuis il a été arrêté, conduit à l'Abbaye et enfin déposé en avril 1816 dans une maison de santé pour cause maladie.

BELSUNCE (le comte de), major en second du régiment de Bourbon infanterie.

Il était en garnison à Caen où il apaisa plusieurs émeutes, lorsque trois grenadiers du régiment d'Artois l'ayant accusé en 1790 de leur avoir fait enlever une médaille qu'ils portaient comme ayant bien mérité de la patrie, il fut massacré par le peuple en présence des magistrats immobiles. On assure que Marat qui l'avait dénoncé dans ses feuilles comme *aristocrate*, fut une des causes de cet événement, et Prudhomme dit dans son *Histoire des crimes de la révolution* : « Que la mort de Belsunce, amant aimé de mademoiselle » d'Armans plus connue sous le nom » de Charlotte Corday, fut le premier » motif de la haine de cette jeune fille » contre Marat. »

BELUDE (de) fréres, gentilshommes gascons.

Ennemis prononcés de la révolution, ils ne cachèrent pas leurs sentimens, et dès 1790 firent partie d'un rassemblement de nobles et de royalistes qu'on ne put dissiper sans répandre du sang de part et d'autre. Dénoncés alors de toutes parts comme *aristocrates*, ils devinrent l'objet de la haine populaire, et s'étant pris de querelle le 16 mai 1791 avec des volontaires, qui chantaient des chansons patriotiques, l'un des Belude blessa un officier qui se trouvait parmi eux. La fureur ne connut alors plus de bornes; le peuple s'arma et vint faire le siége de leur château, où ils s'étaient barricadés. Ils s'y défendirent vaillamment; mais les assaillans y ayant mis le feu, MM. de Belude furent obligés de se sauver après avoir tué plusieurs des aggresseurs. Poursuivis ensuite et atteints par leurs antagonistes, ils furent impitoyablement massacrés.

BELZAIS-DE-COURMENIL, membre du conseil des cinq cents, préfet, etc.

Elu en 1789 député du tiers état du bailliage d'Alençon aux états généraux, il proposa dans la seance du 12 janvier 1791 de changer la division de l'écu et de le réduire en parties décimales, ce qui fut adopté: c'est aussi lui qui fit décréter plus tard le changement de l'empreinte des monnaies. Échappé aux dangers de la révolution, il fut élu en mars 1798 au conseil des cinq cents par le département de l'Orne; passa ensuite au corps législatif après le 18 brumaire an 8, et en sortit en 1802 pour remplir les fonctions de préfet de l'Aisne: il mourut à Laon le 26 août 1804, et y était généralement estimé.

BENEZECH, ministre de l'intérieur sous la république, préfet, etc.

Il était avant la révolution chef de la correspondance de la rue Neuve Saint Augustin à Paris, et propriétaire des *Petites Affiches*. Il devint sous le gouvernement révolutionnaire chef de la commission des armes. Nommé, lors de l'installation du directoire, ministre de l'intérieur, il fut bientôt en butte aux accusations des journalistes du parti démocratique, et voulut donner sa démission, que le directoire refusa. Envoyé dans la Belgique en 1797 pour y organiser les parties de l'administration dépendant de son ministère, et rattacher les habitans aux intérêts de la France, il fut reçu à Bruxelles au bruit du canon; parcourut ensuite les départemens réunis, et à son retour écrivit au directoire qu'il était étonné de trouver son nom sur les listes de Lavilleheurnois, et d'être appelé à des fonctions par les royalistes, lui dont l'attachement à la république était si bien connu. Malgré ses protestations de patriotisme, auxquelles on ne croyait pas trop, il fut pourtant remplacé peu de jours avant le 18 fructidor par François (de Neufchâteau), dont on était plus sûr. Après la révolution du 18 brumaire, Benezech fut nommé conseiller d'état et ensuite chargé de l'inspection du palais des Tuileries. Il partit pour Saint-Domingue avec le général Leclerc en qualité de préfet colonial, et y mourut en 1802. Il laissa deux filles à chacune desquelles le gouvernement d'alors accorda une pension de 900 francs.

BENOIST (le chevalier), *conseiller d'état, membre de la chambre des députés, etc.*

Après avoir passé successivement par tous les grades de la bureaucratie, il était parvenu à l'emploi de chef de division du ministère de l'intérieur sous M. de Montalivet, lorsque la restauration de 1814 lui valut l'importante place de directeur général des hospices. Il avait à peine eu le temps de jouir des douceurs de son nouvel état, lorsque l'arrivée de Napoléon en 1815 vint lui ravir son existence politique. Il se retira alors à la campagne, fut nommé conseiller d'état au retour de Sa Majesté, puis élu membre de la chambre des députés pour le département de Maine et Loire. Il y parla souvent et presque toujours contre les projets du ministère, et vota constamment avec la majorité dans les occasions les plus importantes. On assurait même alors qu'il avait des vues sur le portefeuille de l'intérieur, et il fut en effet désigné dans le public au mois d'avril 1816 comme l'un des aspirans à la succession ministérielle de M. de Vaublanc. Il a épousé une dame distinguée par son talent pour la peinture, connue dans le monde littéraire sous le nom d'*Emilie*, rendu célèbre par les *Lettres sur la Mythologie* de Dumoustier.

BENTABOLLE (*Pierre*), député à la convention nationale.

Son père avait été entrepreneur des vivres pendant la guerre de sept ans. Quant à lui, il était avocat à l'époque de la révolution et se fit connaître dès le commencement par l'ardeur avec laquelle il en embrassa les principes. Nommé d'abord procureur général syndic du département du Bas Rhin, il fut ensuite élu député de ce département à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI et fut un des plus ardens antagonistes de la *Gironde*. On le vit successivement proposer l'établissement d'une commission pour juger les généraux, voter la formation d'une armée de quarante mille hommes pour marcher contre les Vendéens, et vouloir que le canon d'alarme fût tiré et le tocsin sonné dans les départemens des environs de Paris, provoquer après le 31 mai 1793 la mise hors la loi de Félix Wimpfen, commandant les fédéralistes du Calvados. Envoyé à la fin d'août à l'armée du Nord, il destitua le général Hédouville comme ex-noble; attesta ensuite le patriotisme de Hérault-de-Séchelles, et regarda le rappel des *prêtres* et des *nobles* en mission comme injuste à l'égard de quelques uns d'entre eux. Le 9 janvier 1794, il fit accorder à la veuve du maratiste *Châlier* une pension égale à celle dont jouissait la veuve de J.-J. Rousseau. Un mois après, il appuya le rapport des décrets rendus pour la poursuite des crimes des 2 et 3 septembre 1792, se déclara contre Robespierre le 8 thermidor, et changeant de système avec les événemens, fit adopter dès le lendemain une mesure en faveur des détenus comme *suspects*. Il entra le 5 octobre suivant au comité de sûreté générale, et depuis cette époque, entraîné par les circonstances avec les *réacteurs*, ramené quelquefois vers les *jacobins* par ses principes, il parut flotter entre les divers extrêmes sans tenir une route bien certaine. On le vit donc encore dénoncer tour à tour le journal l'*Ami du peuple* par Lebois, continuateur de Marat, et l'*Orateur du peuple* par Fréron; s'opposer à la rentrée des députés mis hors la loi, réclamer contre la proposition de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, se plaindre ensuite de ce que les émigrés remplissaient les fonctions publiques, et combattre les mesures proposées pour la mise en jugement des terroristes. Le 13 vendémiaire an 4, il fit arrêter la permanence de la convention, proposa de mettre Barras à la tête de la force armée, et réclama le réarmement des patriotes. Devenu membre du conseil des cinq cents, il vota l'exclusion de Job Aimé du corps législatif, et occasionna un grand désordre dans le conseil par quelques expressions offensantes sur la composition du nouveau tiers. Au mois de mai 1796, il s'éleva contre le message du directoire annonçant la clôture des clubs et sociétés populaires, et en janvier 1797 eut une rixe avec son collègue Goupilleau (de Fontenay), auquel il donna un coup d'épée. Immédiatement après le 18 fructidor, il proposa de faire rendre gorge à tous les dilapidateurs des deniers de l'État. Il mourut à Paris le 22 avril 1798. Bentabole était d'un caractère emporté et avait une voix de Stentor, qui fit retentir souvent les voûtes de la salle des séances du conseil. Il était de la société des *cordeliers*, et par conséquent partisan de Danton, ce qui explique la haine qu'il avait vouée

à Robespierre et qu'il fit éclater dès le 8 thermidor, en s'opposant à l'impression de son discours.

BERARDIER-DE-BATAUT (*François-Joseph*), député aux états généraux, etc., né à Paris en 1720.

Il fut successivement docteur en Sorbonne, principal du collége de Quimper, puis principal et ensuite grand maître du collége de Louis le Grand, où il s'acquit une réputation justement méritée. Nommé en 1789 député suppléant du clergé de Paris à l'assemblée nationale constituante, il y remplaça l'abbé Le Gros qui mourut en 1790, et vota constamment avec le *côté droit*. A la fin de la session, il signa la protestation du 12 septembre 1791 contre les innovations decrétées par cette assemblée. Chéri de tous les élèves confiés à ses soins, il se fit particulièrement aimer de Camille-Desmoulins qui, en sortant du collége, lui paya son tribut d'éloges et de remercimens dans une épître en vers ayant pour titre : *Mes Adieux au Collége*. A l'époque de la constitution civile du clergé, l'abbé Bérardier fit un ouvrage qui eut un grand succès, et dont il parut quatorze éditions en six mois. En 1791, Camille-Desmoulins n'ayant pu déterminer Grégoire, évêque de Blois, à le marier au Champ de Mars, voulut recevoir la bénédiction nuptiale de son ancien professeur. L'abbé Bérardier mourut en avril 1794.

BÉRAUD (*Marcelin*), député à la convention nationale.

Il y fut nommé en septembre 1792 par le département de Saône et Loire, et vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du conseil des anciens, il en sortit en mai 1797 et n'a plus reparu dans nos assemblées politiques. — Un autre BÉRAUD (*Paul-Emilien*), fut nommé membre du conseil des cinq cents en septembre 1795 par le département du Rhône, et le 4 juillet 1797 défendit la ville de Lyon contre les inculpations du directoire, qui l'avait peinte comme un foyer de contre révolution. Il provoqua ensuite la discussion des lois relatives au divorce, et parla encore plusieurs fois en faveur des Lyonnais. Après la session il devint juge de la cour d'appel de Lyon, et en exerçait encore les fonctions en 1816.

BÉRAUDIÈRE (*Victor* de la), chef vendéen.

Né dans le Poitou, près de Vezin, d'une famille honorable, il embrassa la carrière militaire et était officier de la marine royale avant la révolution. Il s'en montra bientôt l'ennemi, servit d'abord sous Puisaye, fut ensuite chargé des instructions de M. le comte d'Artois pour Stofflet et Scépeaux, et alla exposer à Charette les motifs qui avaient décidé les Anglais à évacuer l'île d'Yeu. Après avoir fait remarquer son courage et son dévouement en plusieurs occasions, il fut pris par les troupes républicaines en février 1796 dans les environs de Chollet, et exécuté quelques jours après. — Plusieurs autres membres de cette famille ont également donné des preuves de leur attachement à la maison de Bourbon, et quelques uns ont payé de leur sang l'honneur de la servir.

BERCKEIM, baron, lieutenant général, membre de la chambre des députés.

Né en Alsace d'une famille distinguée, il embrassa la carrière des armes, où il se signala bientôt de telle manière, que ses talens et son courage l'emportant sur l'âge, il devint très jeune encore colonel du 1er régiment de cuirassiers, avec lequel il fit plusieurs fois des prodiges de valeur qui attirèrent l'attention de toute l'armée. Nommé officier de la légion d'honneur au mois de juillet 1807 pour une nouvelle action d'éclat, il fut ensuite élevé au grade de général de brigade, et enfin promu à celui de général divisionnaire le 3 septembre 1813. Chargé à la fin de cette année de la levée en masse et de l'insurrection de l'Alsace contre l'ennemi, il s'en acquitta avec succès, le repoussa d'abord sur divers points, et ne céda enfin qu'à la supériorité immense des forces qu'on lui opposa. Au mois de novembre 1814, le roi le décora de la croix de Saint-Louis, et on le comptait encore en 1816 parmi les officiers généraux qui ont le plus illustré l'armée française. Il est aussi membre de la chambre des députés pour le département du Haut Rhin.

BERENGER (*Jean*), comte, conseiller d'état, chevalier de Saint-Louis, commandant de la légion d'honneur, etc., etc., né à Meus le 8 avril 1767, et fils d'un ministre protestant.

Il exerçait la médecine dans le lieu de sa naissance à l'époque de la révolution, et fut élu en 1797 député du département de l'Isère au conseil des cinq cents. Il s'y prononça contre le parti dominant de

cette assemblée, et échappa avec peine à la proscription du 18 fructidor. On le vit ensuite, dans le courant de 1798, se prononcer pour le rétablissement des impôts indirects; combattre l'année suivante la proposition faite de déclarer la patrie en danger, et défendre les ex-directeurs Rewbell et Réveillère-Lépeaux, contre leurs ennemis. Il contribua aussi, avec non moins d'ardeur, à la révolution du 18 brumaire, et fut l'un des membres des commissions législatives, chargés d'organiser le gouvernement de Bonaparte. Il passa ensuite au tribunat, où il combattit, comme inconstitutionnel et désastreux, un projet sur les contributions de 1800, et fit ensuite divers rapports sur le même objet. Dès lors il parut se consacrer exclusivement aux matières de finances; contraria néanmoins Napoléon dans quelques uns de ses projets à cet égard, et montra tant de résistance, qu'il fut en quelque sorte contraint, pour s'en débarrasser, de l'appeler au conseil d'état en 1801. Placé ensuite à la caisse d'amortissement comme directeur général, il garda cet emploi jusqu'à la chute de Bonaparte en 1814; fut alors nommé par le roi directeur général des impositions indirectes en remplacement de Français (de Nantes), et conseiller d'état le 29 juin. Il cessa ses fonctions le 24 mars 1815, se refusa aux instances qui lui furent faites d'en accepter de nouvelles de l'usurpateur, et rentra au conseil du roi après le retour de Sa Majesté. Il en faisait encore partie en 1816.

BERENGER, député aux états généraux.

Il était procureur du roi à l'élection de Valence, avant la révolution dont il embrassa la cause, et fut nommé en 1789 député du tiers état du Dauphiné aux états généraux. Il ne se fit apercevoir dans l'assemblée constituante que pour réclamer contre l'insertion de son nom sur les listes des députés qui, au 20 octobre 1790, s'étaient prononcés en faveur des ministres. Demeuré obscur pendant le reste de la révolution, il reparut en 1800 sur la liste des juges du tribunal d'appel de Grenoble, fonction qu'il exerça pendant plusieurs années; et dans lesquelles il est mort en 1810.—Son fils, devenu avocat général près la cour royale de Grenoble, fut élu en 1815 membre de la chambre des représentans, et y montra beaucoup de dévouement à la cause de Napoléon.

BERGASSE, député aux états généraux, né à Lyon.

Déjà connu avant la révolution comme avocat, par un procès célèbre soutenu contre Beaumarchais en faveur du banquier Kornmann, il fut nommé en 1789 député du tiers état de cette ville aux états généraux, et se fit remarquer dans l'assemblée nationale par des talens et par une modération peu commune alors. Ne voulant appartenir à aucun parti, il siégeait au fond de la salle, et évitait de se mêler soit au *côté droit*, soit au *côté gauche :* il semblait cependant pencher davantage vers le premier. Il quitta l'assemblée au mois d'octobre, et motiva par une lettre son refus de se soumettre à une constitution avant qu'elle fût faite. Il écrivit ensuite contre les assignats, et fit paraître en août 1791 sur la constitution présentée par les comités, des réflexions très propres à produire une grande impression sur les mécontens. Il serait difficile d'expliquer comment, arrivé parmi les législateurs de la France avec une réputation brillante, Bergasse ne remplit pas l'idée qu'on avait de lui, et n'y joua pas un rôle plus important. Parmi ses opinions à l'assemblée constituante, on peut encore remarquer un rapport sur l'organisation des tribunaux. Dénoncé en 1793 pour sa protestation contre les assignats, il fut incarcéré comme suspect, et amené de Tarbes, où il s'était réfugié, à la Conciergerie de Paris, d'où il devait être traduit au tribunal révolutionnaire. Il avait déjà, dit-on, préparé une défense pleine de chaleur et d'énergie, lorsque le 9 thermidor vint le sauver de l'échafaud. Il vécut depuis ce moment dans la retraite, et y a composé un ouvrage sur la morale religieuse, dont les journaux ont publié de très bons fragmens. Il a publié aussi un Mémoire sur l'affaire de M. Lemercier, dans lequel on est surpris de le voir prodiguer des flagorneries à Napoléon, qu'il appelait alors *le plus grand homme de son siècle.* Il est vrai que, sans doute pour expier cette hérésie, dans ses réflexions sur l'acte additionnel aux constitutions de 1815, M. Bergasse traite l'ex-empereur avec le plus grand mépris.

BERGASSE-LAZIROULE, député aux états généraux.

Il avait été officier d'artillerie avant la révolution, fut nommé député du tiers état de Pamiers aux états généraux en 1789, et s'y montra en ardent ami de la liberté. Ses opinions politiques le

firent même surnommer dès 1791, *Bergasse l'Enragé*. Cependant soit défaut de moyens, soit tout autre motif, il parut peu à la tribune, et passa après la session, dans les tribunaux de l'Arriége, en qualité de substitut du commissaire du directoire. Nommé en 1798, par ce département, député au conseil des cinq cents, il applaudit à la résolution qui ordonnait la célébration du 9 thermidor; mais fit arrêter que le président dans son discours rappellerait aussi les victoires remportées les 13 vendémiaire et 18 fructidor, sur les royalistes. On le vit aussi combattre et appuyer tour à tour le projet de l'impôt du sel, puis faire un rapport sur l'inconstitutionnalité de l'élection de Treilhard au directoire exécutif, et la faire annuller. Exclus du corps législatif après la révolution du 18 brumaire à laquelle il s'était opposé, il est resté depuis cette époque sans fonctions publiques.

BERGIER (*Antoine*), membre du conseil des cinq cents, né le 11 décembre 1742.

Il était avocat et procureur avant la révolution. Nommé en 1795, député au conseil des cinq cents par le département du Puy de Dôme, il y fit un rapport sur les assignats, et quelque temps après il en présenta un autre pour la cessation du régime militaire dans la Belgique. Il fut aussi l'un des membres du conseil les plus opposés au maintien de la loi du 3 brumaire, et se récria contre l'injustice de confondre les parens d'émigrés avec les massacreurs de septembre, et les disciples de *Marat* et de *Babeuf*. Il passa au corps législatif après le 18 brumaire, et y appuya en l'an 11, le sénatus consulte qui prolongeait de dix années la durée du consulat de Bonaparte.

BERGOING (*François*), député à la convention nationale.

Nommé en septembre 1792, député de la Gironde à la convention nationale, il y vota la réclusion pure et simple de Louis XVI, s'attacha au parti de la *gironde*, fut un des membres de la commission des douze qui servit de prétexte à l'insurrection du 31 mai, puis mis hors la loi par décret du 3 octobre 1793. Il eut le bonheur de se soustraire à la proscription, et rentra dans la convention peu de temps apres le 9 thermidor. Il s'y prononça de nouveau contre les *jacobins*, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à leur défaite dans la journée du 1er prairial an 3. Il devint ensuite membre du comité de sûreté générale et au 13 vendémiaire, entretint les sections de belles promesses comme s'il eût cherché à établir par un piége la supériorité de la convention. Passé au conseil des cinq cents, il défendit contre Duprat l'arrêté qui interdisait les assemblées électorales aux prévenus d'émigration, devint membre de la commission chargée d'examiner la loi du 3 brumaire an 4, dénonça quelque temps après la circulation d'écrits royalistes, et adhéra aux mesures prises le 18 fructidor contre les membres du parti *clichien*. Lors de la révolution du 18 brumaire an 8, il imita Barras avec lequel il était lié, et envoya sa démission à Saint-Cloud. Depuis il a pris de l'emploi dans le royaume de Naples et y était encore au moment de la chute de Murat en 1815.

BERLIER (*Théophile*), député à la convention nationale, conseiller d'état, comte, etc., etc.

Il était avocat à Dijon à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause avec enthousiasme. Il remplit d'abord diverses fonctions publiques, et fut nommé en septembre 1792, député du département de la Côte d'Or à la convention nationale. Il commença à s'y faire remarquer à l'époque du procès de Louis XVI, soutint que ce prince n'était point inviolable, et vota sa condamnation à mort. Envoyé plusieurs fois en mission à l'armée du Nord, il eut l'adresse d'échapper aux proscriptions des divers partis qui déchirèrent tour à tour la convention, et parut peu à la tribune jusqu'à la mort de Robespierre. Devenu membre de la commission des lois organiques de la constitution, il fit plusieurs rapports en son nom; fut ensuite à la fois élu président et membre du comité de salut public, se prononça contre les sections de Paris à l'époque du 13 vendémiaire, et passa immédiatement après au premier conseil des cinq cents. Le 1er mai 1796, il y prononça un discours véhément contre les prêtres insermentés; défendit le directoire, qui avait envoyé les complices de La Villeheurnois devant une commission militaire, et à sa sortie du conseil, qui eut lieu la même année, fut nommé substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation. Rappelé au conseil des cinq cents en 1798 par les deux assem-

blées scissionnaires des électeurs de Paris, il fit proroger la loi du 19 fructidor qui mettait les écrivains sous la puissance du directoire, puis, quelques jours avant le 30 prairial an 7, fit adopter d'autres mesures pour établir la liberté de la presse. Il parla ensuite en faveur du système des ôtages, et présenta enfin un projet en faveur des sociétés politiques. La révolution du 18 brumaire ne trouva pas d'abord en lui un grand approbateur, mais ayant été appelé au conseil d'état, et nommé ensuite président du conseil des prises, par le crédit de *Lucien*, il parut changer encore de système, s'éloigna peu à peu de ses anciennes connaissances et servit Napoléon avec beaucoup de zèle et de dévouement. Il parut même plusieurs fois à la tribune du corps législatif pour y proposer ou défendre des projets de lois, et vint aussi très souvent à la tête du conseil des prises, féliciter Napoléon sur ses victoires. Le 28 juillet 1809, il le complimenta de nouveau à l'occasion de la paix de Tilsitt, et s'exprima en ces termes : « Admis à l'honneur de féliciter l'auguste chef du grand peuple, le vainqueur des coalitions, et le régulateur du monde, nous venons offrir au plus grand des héros le tribut d'admiration, et au pacificateur l'hommage de notre reconnaissance. » Il adhéra néanmoins dans les premiers jours d'avril 1814, à la déchéance de ce même Napoléon, et exprima également son vœu pour le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France. Présenté peu de jours après à l'audience de MONSIEUR, il prononça un discours plein d'amour, de respect et de dévouement pour les descendans de Henri IV, et dit « que la France épuisée allait bientôt recouvrer sous eux la force et le bonheur. » Eloigné peu de temps après de sa place au conseil des prises, il vécut dans une sorte d'obscurité jusqu'en 1815, que le gouvernement provisoire l'appela en remplacement de Maret, aux fonctions de secrétaire d'état, dont il donna sa démission la veille de l'entrée du roi. La loi rendue contre les régicides le força de quitter la France en janvier 1816 : il arriva le 25 à Bruxelles, et habite depuis ce moment l'intérieur du royaume des Pays Bas.

BERNADOTTE (*Charles-Jean*), prince royal de Suède, etc., etc., né à Pau en Béarn le 26 janvier 1764. Il entra au service comme soldat en 1780, et se trouvait à l'époque de la révolution sergent dans le régiment de royal marine dont M. Merle-d'Ambert était colonel. Son activité, ses talens et sa bravoure lui valurent un avancement rapide, et il commandait déjà une demie brigade, lorsque Kléber l'ayant distingué l'employa avec succès dans diverses expéditions, et le fit nommer général. Il obtint bientôt après le commandement d'une division de l'armée de Sambre et Meuse, à la tête de laquelle il se trouva à la bataille de Fleurus en 1794; contribua au passage du Rhin près de Neuwied en 1795, et s'empara ensuite de la ville d'Altorf. Employé en 1795 à l'armée d'Italie, il partagea la gloire de l'expédition du Tagliamento, et prit Palma-Nova, Lamina, Caporetto, etc., etc. Nommé au commandement de Marseille vers la fin de septembre 1797, il préféra retourner alors à la tête de sa division, et fut envoyé comme ambassadeur à la cour de Vienne, en janvier 1798. Une espèce d'insulte qu'il y reçut de la part des habitans, dans une fête à la suite de laquelle le palais de France fut forcé et quelques coups de fusil tirés, le déterminèrent à quitter aussitôt la capitale de l'Autriche. Arrivé à Paris, il refusa successivement le commandement de la 5e division militaire et l'ambassade de la Haye. Après l'espèce de révolution du 30 prairial an 7, qui expulsa Merlin, Treilhard et Réveillère-Lépeaux du directoire, Bernadotte fut nommé ministre de la guerre et donna à ce département une grande impulsion. Bientôt ses liaisons avec quelques démocrates alarmèrent le directoire, et il fut remplacé par Millet-Mureau. Le 18 brumaire, auquel il s'était opposé, avec peu de vigueur il est vrai, lui valut la place de conseiller d'état et celle de général en chef de l'armée de l'Ouest, dont il remit l'année suivante le commandement au général Laborde, à cause de sa santé qui s'affaiblit tout à coup d'une manière alarmante. On ajoutait même que des motifs de jalousie et des craintes politiques étaient la cause du marasme qui paraissait le consumer, et l'on assurait qu'il avait été empoisonné par Bonaparte. Il échappa néanmoins aux dangers de cette maladie, et devint maréchal d'empire en 1804. Il obtint ensuite le commandement de l'armée


BERNADOTTE.
BERNIER.
ALEX. BERTHIER.
BESSIERES.
BILLAUD - VARENNES.
NAPOLEON BONAPARTE.
ARTHUR DE BONCHAMP.
BOUGAINVILLE.
BOURDON de l'Oise.
BRISSOT.

d'Hanovre, et quelques mois après, fut nommé chef de la 8e cohorte de la légion d'honneur, puis décoré d'une foule d'ordres étrangers. Au mois de juin 1806, il fut créé prince de Ponte-Corvo. Employé de nouveau dans la guerre contre la Prusse, il en attaqua la réserve à Halle, et s'empara bientôt de la ville. Il continua de se distinguer dans cette campagne et la suivante; fut chargé en 1809 du commandement du 9e corps de la grande armée, composé en partie de Saxons, et remporta un grand avantage sur les Autrichiens en avant de la tête du pont de Lintz. A la nouvelle du débarquement des Anglais dans l'île de Walcheren, il quitta précipitamment l'armée, et prit la direction des forces destinées à les repousser. Après leur départ, il revint à Paris, fut proclamé prince de Suède par les états de ce royaume le 21 août 1810, et fit son entrée à Stockholm le 1er novembre suivant. Depuis cette époque, il parut moins circonspect dans sa haine ou dans sa jalousie contre Bonaparte, et après les désastres de celui-ci à Moscou, il entra ouvertement dans la coalition, se mit à la tête d'un corps suédois, se joignit aux Anglais et aux Prussiens, attaqua les Français sur divers points, et se rendit ensuite à Berlin où il fut reçu comme le libérateur de l'Allemagne. A la tête des forces de la coalition, il battit successivement les maréchaux Oudinot et Ney, et ne cessa de poursuivre l'armée française que quand elle eut repassé le Rhin. Là parut se borner la part qu'il voulait prendre à la défaite de ses compatriotes et à la ruine de sa patrie. il resta en effet dans le Brabant Hollandais pendant que les alliés marchaient sur Paris, et ne parut dans cette capitale qu'après la chute de Napoléon et la restauration de la maison de Bourbon. Des motifs politiques lui firent même abréger son séjour en France. Il vit pourtant le roi en passant à Compiègne; rejoignit son armée à Lubeck en 1814, se prépara à marcher en Norwége, et publia alors un ordre du jour dans lequel on lisait: « A l'époque où le Danemarck fournis» sait à la France des marins pour ses » flottes, la Suède refusa de s'incliner » devant l'*idole du jour*, et se confiant » en ses propres forces, refusa de four» nir ceux qu'on lui demandait. Elle a » fait plus, elle s'est unie à cette épo» que, la plus critique dont puissent » faire mention nos annales, au mo» narque dont Napoléon avait juré la » perte : elle est fière d'avoir devancé » dans cette résolution toutes les autres » nations. » Enfin, heureux jusqu'au bout, il prit possession de la Norwége au mois de novembre 1814, et se fit chérir, dit-on, de ses nouveaux sujets. C'est en vain que des événemens inattendus sont venus encore une fois changer la face du monde politique en 1815, et faire disparaitre d'un trône usurpé l'un des plus anciens camarades de Bernadotte; la fortune de celui-ci n'en a point été ébranlée, et tout porte à croire que, plus sage ou plus adroit, il achèvera sa carrière avec autant de gloire et plus d'honneurs qu'il ne l'a commencée.

BERNAGE - SAINT - HILLIERS (*Charles-Hyacinte-Laurent*), garde du corps du roi de France.

Né à Versailles en 1763, il embrassa la carrière des armes, entra dans la maison du roi, et après avoir heureusement échappé aux massacres des 5 et 6 octobre 1789, sortit de France et prit parti parmi les émigrés; il servait dans le corps qui entra en Champagne en 1792, sous les ordres des princes français. Fait prisonnier par l'avant-garde de Kellermann, après la bataille de Valmy, il fut aussitôt envoyé à Paris, où un conseil de guerre le condamna à mort le 20 octobre de la même année.

BERNARD (de Saintes), député à la législature et à la convention nationale.

Il présidait le tribunal du district de Saintes depuis la révolution, et y avait montré des principes populaires, lorsqu'il fut nommé en 1791 député du département de la Charente Inférieure à l'assemblée législative où il ne se fit nullement remarquer. Après la révolution du 10 août 1792, il fut de nouveau choisi par les électeurs de ce département, pour député à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI et son exécution dans le plus bref délai, devint ensuite membre du comité de sûreté générale, puis fut envoyé dans le département de la Côte d'Or pour y mettre *la terreur à l'ordre du jour*. De retour à la convention, il en fut nommé secrétaire le 5 mai 1794, et proposé par Barère après le 9 thermidor pour remplacer au comité de salut public les membres qui venaient d'être mis hors

la loi; mais il en fut écarté par Tallien. Il fut néanmoins élu membre du comité de sûreté générale, devint ensuite président de la convention, et répondit à une députation des jacobins, qui se plaignaient de l'incarcération des patriotes et de l'élargissement des aristocrates: « La convention, qui a vaincu » toutes les factions, ne sera pas arrê» tée par les clameurs des *aristocrates* » *impudens*; elle saura maintenir le » gouvernement révolutionnaire, et re» çoit avec plaisir les réclamations des » *patriotes opprimés*. » Les événemens de prairial an 3 amenèrent bientôt la chute de ce parti, et l'arrestation de Bernard fut demandée et ordonnée. Il réclama vainement sa liberté, elle ne lui fut rendue que par l'amnistie dite du 4 brumaire an 4. On ne l'a plus revu dans les corps législatifs qui ont existé depuis. Il a quitté la France en exécution de la loi qui bannit les régicides, et a été jeté par un naufrage, disent les journaux, sur les côtes de l'île de Madère avec vingt-six passagers.

BERNARD (*de Saint-Afrique*), député à la convention nationale.

Il était ministre protestant à l'époque de la révolution, s'en déclara le partisan comme presque tous les religionnaires, et fut nommé au mois de septembre 1792, député du département de l'Aveyron à la convention nationale, où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il ne parut que cette fois à la tribune, passa en 1795 au conseil des anciens et le quitta en 1798: il y montra beaucoup de modération. Quand Joseph Bonaparte devint roi de Naples, Bernard le suivit dans ses nouveaux états, et fut attaché à sa garde en qualité d'intendant.

BERNARD (des Sablons), député à la convention nationale.

Nommé député du département de Seine et Marne à la convention nationale, au mois de septembre 1792, il y vota la mort de Louis XVI, avec sursis à l'exécution jusqu'après l'acceptation de la constitution par le peuple. Effrayé ensuite des actes de l'assemblée dont il faisait partie, et attaché par ses principes au système de Vergniaud, il fut emprisonné pour avoir voulu donner sa démission après la révolution du 31 mai 1793 qui renversa les *girondins* ses amis. La mort de Robespierre l'ayant ensuite fait rentrer à la convention, il y resta dans la même nullité, et passa en septembre 1795, au conseil des cinq cents, d'où il sortit en 1798.

BERNARD DE MARIGNY, ancien officier de marine, chef de division à l'armée royale de la Vendée, et membre du conseil supérieur de cette armée.

Il était le neveu du chef d'escadre de ce nom, qui commanda quelque temps à Brest au commencement de la révolution. Emprisonné par les jacobins, il fut délivré par Laroche-Jacquelin le 14 mars 1793. Il se joignit aussitôt à lui et eut long-temps beaucoup de crédit dans l'armée vendéenne, qu'il suivit dans son excursion d'outre Loire, en qualité de commandant d'artillerie. Lorsque la guerre recommença en 1794, il commanda la cavalerie à Cérisaye en Poitou. Soupçonné bientôt après de trahison, il fut condamné à mort par le conseil général de l'armée catholique et royale de la Vendée. Charette fit dans cette occasion les fonctions de procureur du roi, et Bernard de Marigny fut fusillé près de Cérisaye peu de jours après sa condamnation. Sa mort fut depuis reprochée vivement à Stofflet ainsi qu'à Charette, et attribuée avec raison à des considérations d'ambition et d'animosité personnelle plutôt qu'à un motif d'intérêt public.

BERNARDY (*Joseph-Eléazar-Dominique*), membre du conseil des cinq cents et de l'institut de France, etc., né le 16 mars 1751.

Il était lieutenant général au siége du comté de Sault à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec modération. Il occupa ensuite divers emplois, et fut nommé en mars 1797 membre du conseil des cinq cents par l'assemblée électorale du département de Vaucluse. Quelques jours avant le 18 fructidor, il y fit un rapport sur la célébration du 1er vendémiaire, anniversaire de la fondation de la république; mais malgré les principes patriotiques qu'il y énonça, sa nomination n'en fut pas moins annullée par suite de la révolution qui se fit à cette époque. Il devint depuis chef de division au ministère du grand juge, fut l'un des principaux rédacteurs des lois qui émanèrent de ce département sous le règne de Napoléon, et les critiqua ensuite avec amertume dans un écrit rendu public. Il fut décoré par le roi en 1814 de la croix de légionnaire, puis créé censeur royal.

BERNERON (de), maréchal de camp, etc.

Il était officier de gendarmerie à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes par conviction ou par intérêt, et s'attacha aux meneurs du parti de la noblesse qui la dirigeaient. Devenu bientôt maréchal de camp, il servit en 1792 et 1793 à l'armée du Nord sous Dumouriez, et fut chargé du siége de Williamstadt, qu'il attaqua infructueusement. Plus attaché à la personne de ce général qu'à la cause qu'il avait paru défendre, il l'accompagna dans sa fuite à l'étranger, et s'établit à Bruxelles, où il fut arrêté quelque temps après par les Autrichiens, pour intrigues et propos révolutionnaires. On finit par le relâcher, et il mourut obscurément à Londres à la suite de son patron.

BERNIER, député à la convention nationale.

En 1792 il fut élu député à la convention nationale par le département de Seine et Marne. Il y vota la détention de Louis XVI jusqu'à l'acceptation de la constitution, demandant que le peuple fût alors appelé à le juger lui-même. Echappé néanmoins aux proscriptions des divers partis, il fut envoyé après le 9 thermidor en mission à Evreux, où il ordonna le désarmement des anciens membres des comités révolutionnaires, et rendit compte d'une insurrection occasionnée par le transport des grains, dans laquelle il avait été assailli à coups de pierre. Il devint membre du conseil des cinq cents par la réélection des deux tiers, et en sortit en mai 1798. Après le 18 brumaire il fut nommé commissaire près le tribunal de 1re instance du 3e arrondissment de Seine et Marne. Il n'était plus sur le tableau de ce tribunal en 1813. — Un autre M. BERNIER, cultivateur à Passy en Valois, fut élu en 1791 député de l'Aisne à l'assemblée législative, où il ne se fit pas remarquer.

BERNIER (*Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie*), évêque d'Orléans, membre de la légion d'honneur, etc., né à Daon, département de la Mayenne, le 31 octobre 1764.

Au commencement de la révolution il était curé de Saint-Laud d'Angers, et dès l'origine de la guerre de la Vendée il exerça parmi les Vendéens les fonctions de son ministère. Il fut aussi un des membres les plus marquans du conseil supérieur des armées catholiques et royales qui se forma en 1793 après la prise de Saumur, et qui tenait ses séances à Châtillon sur Sèvres; suivit l'armée vendéenne dans son excursion d'outre Loire, et échappa aux déroutes du Mans et de Savenay en se tenant caché aux environs de cette dernière ville pendant l'hiver de 1793 à 1794. Il ne rentra dans les pays insurgés qu'au mois de mars, pour se réunir à Laroche-Jacquelin et à Stofflet; contribua alors à réorganiser le parti royaliste, et fut ensuite commissaire général de l'armée de Stofflet, sur lequel il avait, dit-on, un grand ascendant. Après la mort de Charette et la dispersion des Vendéens et des Chouans par Hoche, Bernier chercha vainement à obtenir de ce général un passeport pour la Suisse. Lors de la reprise d'armes en 1799, s'il ne joua pas un rôle aussi marquant, il jouit toutefois d'une influence qui le mit à même de contribuer à la pacification opérée par le général Hédouville, d'après les ordres de Bonaparte. Bernier vint ensuite à Paris comme chargé de pouvoirs de quelques chefs royalistes auprès du nouveau gouvernement français, et y passa plusieurs mois occupé des intérêts de ses commettans. Souvent appelé auprès du premier consul, il eut avec lui de fréquentes conférences relativement à la pacification des contrées de l'Ouest et le rétablissement de la religion catholique en France. A la suite du concordat, il fut promu au siége d'Orléans, et sacré évêque au commencement d'avril 1802 par le cardinal légat Caprara; il y mourut le 1er octobre 1806, laissant sur ses opinions politiques une réputation équivoque. On croit généralement qu'il ambitionnait le chapeau de cardinal.

BERNIGAUD-DEGRANGE, député aux états généraux.

Il était lieutenant général du bailliage de Châlons sur Saône, lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état de ce bailliage aux états généraux. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les opérations de l'assemblée nationale, et avait publié l'année précédente un relevé des erreurs et des bévues dont il accusait le comité des finances de l'assemblée. Après la chute de Bonaparte et le retour du roi, il fut anobli par lettres patentes du 6 septembre 1814, et décoré de la croix de la légion le 24 du même mois.

BERRUYER (*Jean-François*), général de division, gouverneur des Invalides, etc., né à Lyon le 6 janvier 1737.

Il commença sa carrière militaire en 1753 en qualité de soldat au régiment d'Aumont infanterie, et se trouva au siége de Mahon. La guerre ayant éclaté en Allemagne, il obtint le grade d'officier après avoir arrêté avec soixante hommes une colonne ennemie dans un défilé, et reçut dans cette affaire six coups de sabre et un coup de feu. Devenu lieutenant en 1761, il prit à la retraite de Siguenème le général Jenevel, qui commandait l'avant garde de l'armée prussienne : cette action lui valut le grade de capitaine. Il fit ensuite les campagnes de l'île de Corse, et après avoir successivement passé par tous les grades, fut fait lieutenant général en 1792, et commanda en cette qualité les troupes rassemblées au camp sous Paris. Employé en 1793 dans la Vendée, il éprouva quelques échecs, et fut bientôt dénoncé à la convention et suspendu de ses fonctions. Depuis, il fut nommé inspecteur des armées des Alpes et d'Italie, jusqu'au moment où il passa comme gouverneur à l'hôtel des Invalides. Il y mourut le 27 avril 1804.

BERTECHE (*L.-F.*), colonel du 16ᵉ de chasseurs à cheval, puis adjudant général, né à Sedan le 14 octobre 1764.

Il entra à quinze ans dans le corps des volontaires de la marine, et y fut nommé sous lieutenant en 1781. Passé dans le régiment de la Martinique en la même qualité, il fit la campagne d'Amérique, prit du service en 1786, dans la compagnie écossaise des gendarmes du roi à Lunéville, ensuite dans la gendarmerie nationale en 1791 en qualité de lieutenant. Devenu capitaine dans le même corps, il se trouva à la mémorable bataille de Jemmapes en 1792, et venait de sauver la vie au général Beurnonville lorsqu'ils se virent tous deux entourés d'un peloton de dragons ennemis. Berteche tua douze dragons dans cette affaire; mais il reçut quarante-un coups de sabre et un coup de feu, qui le blessa au bras et abattit son cheval sous lui. Il échappa cependant à une mort presque certaine et rentra au camp des vainqueurs. Sur la présentation de Beurnonville, alors ministre de la guerre, la convention, par son décret du 5 mars 1793, lui décerna une couronne de chêne et l'arma d'un sabre d'honneur au nom de la nation française. Nommé successivement lieutenant colonel de gendarmerie, colonel du 16ᵉ régiment de chasseurs, et enfin commandant général de l'école de Mars, il devint, dit-on, l'exécuteur des mesures atroces et tyranniques du comité de salut public, et fut après le 9 thermidor l'objet de dénonciations violentes. Il s'en justifia néanmoins à la barre de la convention même en 1795, et se retira dans sa ville natale avec une pension de retraite. Appelé sous Napoléon au commandement du château de Sedan, il se conduisit avec beaucoup d'adresse en 1815, et conserva cette forteresse au roi en y faisant arborer le drapeau blanc avant que l'ennemi s'y présentât.

BERTHELOT (*Julien*), chef vendéen.

Né dans la petite ville d'Auray en Bretagne, il se fit marin, et se trouvant dans ses foyers à l'époque de la révolution, il fut un des premiers chefs des insurgés du Morbihan. Il montra tant de courage et de talens militaires, qu'il obtint bientôt le commandement de la cavalerie royaliste de ce département sous Georges Cadoudal. Après s'être trouvé à plusieurs combats, il favorisa la descente des émigrés à Quiberon, et fut ensuite l'un des chefs de l'armée rouge, sous les ordres du chevalier de Tinténiac. Il ne se soumit qu'en 1800 au général Brune, fut soupçonné en 1805 d'avoir cherché à passer en Angleterre, puis arrêté et conduit à Paris, où il fut détenu pendant plusieurs années.

BERTHEREAU (l'abbé), député aux états généraux.

Il était curé de Teiller dans le Maine à l'époque de la révolution, et fut nommé en 1789 député du clergé de la sénéchaussée du Maine aux états généraux. Ami des nouveaux principes qui dirigèrent la conduite de la plupart de ses confrères à cette époque, il fut un des premiers de son ordre à se réunir aux communes, et prêta en 1790 le serment exigé par la nouvelle constitution ecclésiastique; mais ensuite par une bizarrerie difficile à exprimer, il signa la protestation des 12 et 15 septembre 1791, contre les innovations décrétées par l'assemblée nationale, et sortit de France en 1793 pour se réfugier en Angleterre.

BERTHEREAU (*Thomas*), député

aux états généraux, etc., né le 22 novembre 1733.

Il était procureur et estimé au châtelet de Paris avant la révolution, et fut nommé en 1789 député du tiers état de la vicomté de Paris aux états généraux, où il se fit peu remarquer. Après la session de l'assemblée constituante, il obtint successivement les suffrages de ses concitoyens pour différentes places, et se trouvait à l'époque du 18 brumaire un des juges du tribunal criminel de Paris. Il fut ensuite nommé président du tribunal de 1re instance, place importante qui répond à celle de lieutenant civil, et en exerça les fonctions pendant environ dix ans. Il se retira en 1810 avec le titre de *président honoraire*, et fut présenté par Napoléon au mois d'avril 1813, comme candidat au sénat; mais il n'y fut pas élu.

BERTHEZÈNE (*Jean-Etienne*), député à la convention nationale.

Ardent ami de la revolution, apres avoir d'abord occupé divers emplois publics, il fut enfin nommé député du département du Gard à la convention nationale où il vota la mort de Louis XVI. Il eut néanmoins le bon esprit de ne prendre aucun parti dans les factions qui divisèrent cette assemblée, et devint membre du conseil des cinq cents après la session: il en sortit en mai 1797, puis fut employé comme commissaire du directoire. Après le 18 brumaire il fut élu par son département membre du nouveau corps législatif, et il en fit partie pendant plusieurs années.—Un autre BERTHEZENE, ayant embrassé la carrière militaire, parvint de grade en grade jusqu'à celui de major du 65e régiment de ligne, d'où il passa, au commencement de 1807, à celui de colonel du 10e d'infanterie légère. Il se distingua de nouveau dans la campagne de cette année, fut décoré au mois de juillet de la croix d'officier de la légion, et ensuite élevé au rang de général de brigade. De nouvelles preuves de courage lui valurent le 4 août 1813, le grade de général de division, et la croix de Saint-Louis le 19 juillet 1814. A la fin de cette année, il devint membre du comité de la guerre, prit parti pour Napoléon en 1815, et quitta le territoire français au mois de janvier 1816.

BERTHIER, intendant de Paris, conseiller d'état, etc.

Estimé avant la révolution, il fut une de ses premières victimes, et à peine la Bastille était-elle prise, que les électeurs de Paris, auxquels il avait été dénoncé comme un grand ennemi du peuple, envoyèrent quatre cents hommes à sa poursuite. Il fut arrêté à Compiègne, et reconduit à Paris le soir même du massacre de son beau-père, M. de Foulon. Arraché bientôt des mains de ses gardes, il fut mené sous le fatal reverbère, saisit alors le fusil à un des hommes qui l'entouraient, et essaya de se défendre : mais cent bayonnettes le frappèrent à la fois, et un monstre lui plongeant la main jusqu'au fond des entrailles, en arracha son cœur palpitant, qu'il porta au comité. On accusait le malheureux Berthier d'avoir eu la direction du camp de Saint-Denis, d'avoir distribué des cartouches aux troupes et exercé des monopoles sur les approvisionnemens de la capitale.

BERTHIER (*Alexandre*), ministre de la guerre, maréchal d'empire, prince de Wagram et de Neufchâtel, etc., etc.

Il naquit à Versailles le 20 novembre 1753, et fut destiné dès son enfance à l'état militaire par son père, adjoint du gouverneur de l'hôtel de la guerre. Il reçut une éducation soignée, fut d'abord officier dans le corps royal du génie, devint capitaine de dragons dans le régiment de Lorraine, passa en Amérique pour y combattre en faveur de l'indépendance, cueillit ses premiers lauriers sur les bords de l'Ohio sous les ordres de M. de la Fayette, et obtint ensuite le grade de colonel. Dès la première année de la révolution, il fut nommé major général de la garde nationale de Versailles, et se rendit à Metz en 1791 avec le titre d'adjudant général. Il servit dans l'armée de Luckner comme chef de l'état major, passa ensuite dans la Vendée en 1793, seconda efficacement Ronsin dans ses travaux pour la levée des plans des pays insurgés, et eut à la prise de Saumur trois chevaux tués sous lui. Envoyé en 1796 à l'armée d'Italie avec le grade de général de division, il contribua beaucoup aux succès de cette campagne, et se lia dès lors avec Bonaparte de la manière la plus intime. Il rendit encore de grands services à la prise de Céva et de Mondovi, au passage du Pô et à la bataille de Lodi. En octobre 1797, il fut chargé par Bonaparte d'apporter à Paris le traité de Campo-Formio; reçut en 1798, pendant l'absence de ce général, le commandement en chef de l'armée

d'Italie; marcha contre Rome, et y entra avec ses troupes dans les premiers jours de février. Il y organisa un gouvernement consulaire, et partit bientôt pour l'Egypte, toujours en qualité de chef de l'état major général. A son retour en France, Bonaparte l'associa encore à ses succès dans la journée du 18 brumaire, et le nomma peu de temps après ministre de la guerre. Berthier fut ensuite général en chef de l'armée de réserve, et se trouvait en Italie à la bataille de Marengo. Pendant l'été de 1800, il organisa le gouvernement provisoire du Piémont; passa ensuite en Espagne pour préparer les voies à l'usurpation par une négociation spécieuse, et reprit à son retour le portefeuille de la guerre. Dès que Bonaparte fut proclamé empereur, Berthier fut élevé à la dignité de maréchal d'empire, créé grand veneur de France, chef de la 1re cohorte de la légion d'honneur et enfin prince de Neufchâtel le 31 octobre 1806. On sait que depuis il suivit constamment Napoléon dans toutes ses campagnes, qu'il jouit de sa confiance la plus illimitée, et lui donna des preuves du plus grand attachement jusqu'à l'époque de sa première chute. On ne peut se dissimuler qu'il devait en effet quelque reconnaissance à celui qui l'ayant choisi entre mille pour le combler de faveurs, voulut encore, outre la principauté de Neufchâtel et de Valengin dont il lui avait déjà fait don, lui procurer la main de la fille du prince Guillaume, beau-frère et cousin du roi de Bavière, le décorer du titre de prince de Wagram, et lui conférer l'épée de vice connétable de France. Tant de bienfaits accumulés durent faire croire à la France, à l'Europe entière, que Berthier partagerait entièrement le sort de son bienfaiteur, et imiterait au moins, s'il ne donnait pas l'exemple, la conduite trop généreuse de personnages presque restés obscurs jusqu'alors. Cependant on le vit, après l'abdication de Bonaparte, adhérer, le 11 avril 1814, en son nom et en celui de son état major, aux décrets du sénat qui excluaient du trône de France le tyran sous lequel elle avait trop long-temps gémi, et protester de son dévouement à la maison de Bourbon : ce fut même lui qui porta la parole au roi au nom des maréchaux qui se présentèrent à Compiègne pour y jurer fidélité à Sa Majesté. Il fut ensuite créé pair le 4 juin, puis capitaine de l'une des compagnies des gardes du corps. Le retour de Bonaparte en 1815 parut d'abord ne rien changer aux nouveaux engagemens qu'avait pris Berthier envers le roi : il suivit même Sa Majesté jusque dans la Belgique; mais tout à coup il quitta ce prince, et se retira en Bavière. Des politiques attribuèrent ce départ à différens motifs, et l'on prétendit même que le regret de ne pouvoir plus se présenter à Napoléon comme un ami fidèle y contribua pour beaucoup. Quoi qu'il en soit de cette assertion et des bruits qui circulèrent ensuite sur ses intentions ultérieures, rien d'ostensible ne parut du moins les confirmer, et l'on fut étonné d'apprendre qu'il s'était jeté par la fenêtre du palais de Bamberg le premier jour de juin 1815, à la suite, dit-on, d'un accès de fièvre chaude. Le roi accorda depuis à son fils le titre de pair de France.

BERTHIER (*Victor-Léopold*), frère du précédent, commandant de la légion d'honneur, chef de l'état major général de l'armée d'Hanovre, etc., né à Marseille le 12 mai 1770.

Il fut aussi, comme son frère, destiné à la carrière des armes, et après avoir servi quatre ans dans les gardes de la porte, il entra en 1785 en qualité de sous lieutenant au régiment de la Fère. Devenu pendant la révolution ingénieur géographe chef de bataillon, il obtint le grade d'adjudant général en 1795 et celui de général de brigade en 1798, puis fut employé à l'armée de Naples en qualité de chef d'état major. Après la révolution du 18 brumaire, il passa dans la 17e division militaire (Paris) avec le même grade, et fut chargé en 1801 d'aller recevoir l'armée d'Orient à son retour d'Egypte, et de la passer en revue. Il devint en 1804 chef d'état major général à l'armée de Hanovre, et fut élevé le 1er février 1805 au grade de général de division. Il assista en juin suivant à la revue de Magdebourg, et y fut parfaitement accueilli par sa majesté prussienne. A la bataille d'Austerlitz, il se fit remarquer au corps qui enfonça le centre de l'armée russe. Depuis, il fit la campagne contre la Prusse, et les bulletins parlent honorablement de sa conduite à l'affaire de Hall, à la bataille et à la prise de Lubeck: il mérita dans cette dernière occasion les éloges du maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo. Il mourut le 21 mars 1807. M. Eckard publia la même année une notice détaillée sur la vie de ce général.

BERTHIER (*César*), lieutenant général, etc., frère des précédens.

Il fut presque toujours employé avec son frère Alexandre, et lui rendit beaucoup de services dans l'administration de l'armée. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé inspecteur aux revues, et passa ensuite sous le commandement du gouverneur de Paris, en qualité de chef d'état major général. Elevé au grade de général de division le 3 janvier 1806, il continua d'être employé d'une manière secondaire, et après le retour du roi en 1814, fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

BERTHOIS (de), colonel du génie.

Il était directeur des fortifications de Lille à l'époque de la déclaration de guerre avec l'Autriche en 1792, et passait généralement pour ne pas aimer la révolution. L'attaque infructueuse de Mons par Biron, et la déroute éprouvée sur la route de Lille à Tournay le 29 avril 1792, ayant fait croire aux soldats qu'ils étaient trahis par leurs chefs, firent accuser Berthois d'être un des auteurs de l'alarme répandue dans l'armée par le cri de *sauve qui peut*; il fut donc saisi dans son domicile et pendu à un réverbère. Le fait fut ensuite reconnu faux, et l'assemblée législative accorda le 9 juin des honneurs à sa mémoire et une pension de 1500 francs à sa veuve.

BERTHOLIO (*Antoine-René-Constance*), grand juge à la Guadeloupe, etc.

Lié avec les révolutionnaires de la capitale et avec beaucoup de membres du *côté gauche* de l'assemblée nationale, on le vit dès 1789 comme orateur d'une députation des électeurs de Paris présenter un rameau d'olivier aux états généraux, et rendre compte de leurs efforts pour rétablir la paix dans les premiers mouvemens insurrectionnels qui précédèrent le 14 juillet. L'année suivante, il publia un *ultimatum* adressé à l'évêque de Nanci dont il combattait les principes opposés aux siens. Demeuré obscur pendant les années les plus malheureuses de la révolution, il reparut sous le directoire et exerça au congrès de Rastadt les fonctions de secrétaire de la légation française. Il fut ensuite envoyé à Rome en qualité de commissaire, et après la révolution du 18 brumaire, obtint l'emploi de grand juge de la Guadeloupe : il s'embarqua vers la fin de 1802 pour sa destination. Devenu ensuite juge à la cour d'appel d'Amiens, il y mourut le 2 juin 1812.

BERTHOLLET (*Claude-Louis*), comte, sénateur, pair, membre de l'institut, etc., etc.

Il était déjà docteur en médecine et célèbre chimiste quelques années avant la révolution, devint membre de l'académie des sciences en 1780, et fit paraître plusieurs ouvrages qui achevèrent sa réputation. Envoyé en Italie en 1796 pour y présider aux choix de divers monumens que Bonaparte voulait faire transporter en France, il suivit ensuite ce général en Egypte, et en revint avec lui en 1799. Après le 18 brumaire, il fut élu membre du sénat conservateur, et décoré du titre de grand officier de la légion d'honneur. En mai 1804 il fut gratifié de la riche sénatorerie de Montpellier, dans laquelle il se rendit en 1805; puis nommé en 1806 président du collége électoral des Pyrénées Orientales, et enfin élevé en 1813 au rang de grand' croix de l'ordre de la réunion. On assure qu'ayant consumé en expériences chimiques le produit de ses places et altéré sa fortune, il fut obligé de réformer sa maison et de ne plus paraître à la cour. Bonaparte, instruit de ce fait, le fit venir et lui dit : « M. Berthollet, j'ai » toujours cent mille écus au service de » mes amis, » et qu'il lui donna cette somme. Il vota néanmoins en 1814 et même l'un des premiers la déchéance de Napoléon, et fut créé pair par le roi le 4 juin de la même année.

BERTHOUD (*Ferdinand*), célèbre horloger mécanicien, membre de l'institut de France, de la société royale de Londres, chevalier de la légion, etc., né à Plancemont dans le comté de Neufchâtel le 19 mars 1727.

Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique par son père, architecte et justicier du Val de Travers, et se vouait aux études et aux travaux indispensables à l'exercice du ministère évangélique, lorsqu'ayant eu l'occasion d'examiner le mécanisme d'une pendule, il devint passionné pour l'horlogerie, et dès l'âge de seize ans s'y livra avec une ardeur peu commune. Envoyé ensuite à Paris, il y perfectionna les connaissances qu'il avait déjà acquises en Suisse, et marcha depuis de succès en succès : on connait ses horloges marines et leur utilité pour perfectionner la géographie. Nous ne nous étendrons donc pas sur les immenses travaux de Ferdinand Berthoud et sur les

récompenses qu'elles lui valurent de la part des gouvernemens sous lesquels il vécut ; nous dirons seulement qu'il les mérita toutes, et qu'il mourut comblé d'honneurs et de gloire dans sa maison de Groslay, canton de Montmorenci, le 20 juin 1807. — Son neveu, *Louis* BERTHOUD, qui marcha dignement sur ses traces et qui promettait de le remplacer, mourut le 17 septembre 1813, et laissa des regrets égaux à son mérite et à ses vertus.

BERTINOT (*A. M. L.*), officier au 24e de dragons, né à Paris le 12 janvier 1785.

Il fut élevé à l'école militaire de Fontainebleau, et en sortit en mai 1806 avec le grade de sous lieutenant au 24e régiment de dragons. Employé aussitôt en Espagne, il se trouva à la bataille du 21 décembre 1807 près de Villa Franca, chargea l'ennemi avec la plus grande bravoure, et fit à lui seul plusieurs officiers espagnols prisonniers de guerre; on le vit de nouveau au combat du 15 février 1809, près de Tarragone, exécuter à la tête de son peloton, dans le moment le plus critique et sur le terrain le plus difficile, une charge vigoureuse qui eut le plus grand succès. Comme son cheval fut percé de sept balles à la fois, Bertinot en prit sur-le-champ un autre, chargea de nouveau les ennemis, qui se trouvaient sur son passage, et allait atteindre le général en chef Reding commandant l'armée espagnole, lorsqu'il reçut lui-même le coup mortel. Toute l'armée déplora vivement la perte d'un officier d'une si belle espérance.

BERTRAND (*Antoine*), député à l'assemblée nationale et à la convention, né le 14 septembre 1749.

Il était avocat à Saint Flour et procureur du roi près le bailliage de cette ville, lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état à l'assemblée nationale. Il s'y fit peu remarquer, et fut élu en septembre 1792, député suppléant à la convention par le département du Cantal. Après le supplice de Carrier, il fut appelé pour le remplacer, et passa ensuite au conseil des anciens, d'où il sortit en 17 8. Il y rentra par suite des élections de la même année, et après la révolution du 18 brumaire, fut nommé sous prefet de Saint Flour, fonction qu'il ne remplissait plus en 1816.

BERTRAND (*Antoine-Marie*), maire de Lyon.

Il était négociant à Lyon à l'époque de la révolution, se lia avec *Châlier* et fut porté à la place de maire en février 1793, au moment des premiers troubles qui éclatèrent dans cette ville, et déclara aux députés des sections « qu'il » ferait sauter leur permanence à coups » de canon. » Le 29 mai suivant, Bertrand fit faire en effet une décharge d'artillerie sur le bataillon de la *Pêcherie*, qui avait refusé de marcher, et occasionna ainsi la mort de plusieurs personnes. Après la mort de Châlier, il se rendit à Paris où il devint un des membres les plus ardens du club des Cordeliers; fut compromis depuis dans l'affaire de Babeuf, puis dans l'attaque du camp de Grenelle par les jacobins, arrêté après cet événement, condamné à mort par une commission militaire, et exécuté le 9 octobre 1796.

BERTRAND (*Henri-Gratien*), général, pair, aide de camp de Napoléon, grand maréchal du palais, etc.

Il est né à Châteauroux du subdélégué maître particulier des eaux et forêts du bailliage. Il servit d'abord dans l'arme du génie, se fit distinguer par une conduite honorable et des talens peu communs, et obtint enfin le grade de général de brigade. Employé en 1804 au camp de Saint Omer, c'est là que Bonaparte fut à même d'apprécier ses moyens qu'il avait déjà reconnus en Egypte, et qu'il conçut dès lors pour lui cette sorte de préférence qu'il lui montra toujours depuis. Bertrand le suivit en effet dans toutes ses campagnes, se distingua en différentes occasions, notamment à la bataille d'Austerlitz en 1805, et fut alors nommé aide de camp de Napoléon. En 1806, il s'empara de la citadelle de Spandau, après un investissement de peu de jours; contribua l'année suivante au gain de la bataille de Friedland contre les Russes, et reçut à cette occasion des éloges justement mérités; mais ce qui mit le comble à sa réputation et appela sur lui l'attention de toute l'armée, ce fut la construction en 1809 de ces beaux ponts sur le Danube, qui excitaient l'étonnement et l'admiration des Autrichiens eux-mêmes, et qui fit dire aux soldats : « *il n'y a plus de Danube.* » Employé de nouveau dans les campagnes de 1812 et 1813, il y donna encore des preuves de talens et de courage, et fit des prodiges de valeur à Lutzen et à Bautzen. Pendant tout le mois d'octobre 1813, il défendit différentes positions contre un ennemi bien supérieur en

nombre, conserva ses communications avec l'armée, se battit avec un acharnement et des succès divers pendant les trois jours que dura la bataille de Leipsick, et fit ensuite sa retraite avec ordre. Après la défaite des Bavarois à Hanau, où il s'était encore distingué, il couvrit Cassel et Mayence pendant plusieurs jours pour donner le temps au reste de l'armée de passer le Rhin, et revint à Paris quand sa présence fut inutile sur ce point. Tant de services éclatans ne demeurèrent pas sans récompense, et Bertrand fut nommé le 20 novembre grand maréchal du palais. De nouveaux combats suivirent bientôt un instant de repos; la campagne de 1814 s'ouvrit sur le territoire français, et le comte Bertrand suivit Napoléon dans les champs de Brienne, de Montmirail, de Champ Aubert, de Craonne, donnant partout des preuves d'un dévouement presque sans exemple. Après la chute de Bonaparte en 1814, il le suivit sans hésiter à l'île d'Elbe, et en revint avec lui en 1815. Une seconde expulsion de Napoléon du trône de France, et les instances de sa famille et de ses amis ne purent déterminer le général Bertrand à abandonner un homme qui avait reçu ses sermens et auquel il semble avoir consacré sa vie : il s'embarqua avec lui sur le *Bellérophon*, et l'accompagna à l'île Sainte Hélène. Une lettre de lui au duc de Fitz-James son beau frère a motivé depuis le jugement qui le condamne à mort par contumace. On doit convenir néanmoins que peu d'hommes, depuis la révolution, ont montré un caractère militaire plus honorable que le comte Bertrand. Il y a même dans son dévouement pour un homme proscrit à tant de titres, quelque chose de plus héroïque peut-être que si ce dévouement avait pour objet un prince né sur le trône. Son épouse le suivit dans ses deux exils, et donna dans cette circonstance des preuves d'un attachement respectable à ses devoirs.

BERTRAND (du Calvados), membre du conseil des cinq cents.

Il embrassa le parti de la révolution, fut chargé successivement de divers emplois publics, et était administrateur du département du Calvados lorsqu'il fut élu en 1798 député au conseil des cinq cents. Il hésita long-temps entre les deux partis qui s'étaient formés dans ce conseil, et finit enfin par se prononcer contre le *Directoire-Merlin*. Le 23 juillet, il fit créer une commission pour aviser aux moyens d'atteindre les *émigrés* qui changeraient de nom; s'éleva quatre jours après contre les écrivains périodiques qui calomniaient les *institutions républicaines*, et parla le 29 mai en faveur de la liberté de la presse. Il préluda ainsi à la chute de Merlin, Treilhard et Réveillère-Lépeaux, qu'il attaqua trois semaines après d'une manière plus directe, en les qualifiant de *triumvirat directorial*. Il leur reprocha les concussions dont ils s'étaient rendus coupables, en les invitant au nom des malheurs publics à quitter un poste qu'ils ne méritaient plus. Le succès de cette philippique donna de l'importance à Bertrand, qui devint en quelque sorte le régulateur du conseil des cinq cents, et tourna bientôt sa véhémense contre les députés taxés de jacobinisme qui voulaient faire tourner à leur avantage les événemens du 30 prairial. Lorsque la validité de l'élection de Syéyes fut attaquée par une portion de ces mêmes députés, Bertrand exprima tellement son indignation contre cette démarche, qu'il acheva de perdre sa popularité. En vain appuya-t-il ensuite la déclaration de la patrie en danger proposée par Jourdan, il était trop tard et pour son parti et pour lui-même : les mesures étaient déjà concertées pour remettre le pouvoir à Bonaparte. A l'époque du 18 brumaire, Bertrand opposa la résistance la plus forte, et voulait qu'on ôtât à ce général le commandement des grenadiers du corps législatif, dont il se servait contre cette assemblée; mais il ne fut pas écouté. Un décret du 19 prononça son exclusion du conseil.

BERTRAND-DE-GESLIN, baron, maire de Nantes, député à la chambre des représentans, chevalier de la légion d'honneur, etc.

Fils d'un négociant estimé, il reçut une éducation soignée, prit le parti des armes à l'époque de la révolution, et après avoir servi avec honneur et obtenu le grade de chef de bataillon, il épousa à Nantes la fille unique de M. Bureau de la Batardiere. Il devint maire de cette ville sous le regne de Bonaparte. En 1809, il présida le collége électoral du département de la Loire Inferieure, qui le chargea de complimenter Napoléon sur la paix de Vienne, mission dont il s'acquitta en ces termes, le 4 février 1810 : « De-

» puisqu'ils ont vu commencer le cours » unique des destinées qui placent si » loin de vous tous les grands hommes de l'histoire; accoutumés à voir » chaque jour éclore quelques nouveaux prodiges, vos sujets, sire, ont » suivi par la pensée les marches triomphales de votre majesté. Ils ont admiré avec attendrissement cette profonde sagesse et ce puissant génie » qui, comme une seconde Providence, » sèment partout les germes indestructibles de la prospérité publique à » côté des lauriers de la gloire. Sire, » encore un ennemi vaincu ou désarmé, et nous verrons se dérouler ce » siècle de prospérités sans bornes que » votre majesté a preparé par tant de » merveilles. » Peu de temps après, l'orateur fut créé baron et décoré de la croix de la légion. On le revit encore en janvier 1813, au moment où l'on cherchait à réparer les désastres de Moscou, offrir au nom du corps municipal de Nantes cinquante cavaliers armés et équipés, et profiter de cette occasion pour dire à l'idole du jour: « La perfidie d'un ennemi et l'intempérie des saisons ont bien pu arrêter quelques instans les efforts de » votre majesté pour donner la paix » au monde; mais quels obstacles ne » doit pas vaincre votre puissant génie » et le dévouement sans bornes de » vos sujets? » L'arrivée du roi en 1814 priva M. Bertrand de sa place de maire, et il n'en reprit les fonctions qu'après le retour de l'usurpateur en 1815. Nommé député à la chambre des représentans, il y garda le plus profond silence et rentra ensuite dans l'obscurité de la vie privee.

BERTRAND DE LA HOSDINIERE, député à la convention nationale, etc.

Élu en septembre 1792, député du département de l'Orne à la convention, il s'y prononça pour le parti jacobin, provoqua l'arrestation d'Achille Viard, soupçonné d'être l'agent de l'Angleterre et des princes; vota la mort de Louis XVI et accusa néanmoins Garat, alors ministre de la justice, d'avoir soustrait du procès des pièces favorables à ce monarque. Bientôt après, il fit décréter le partage des biens communaux, fut ensuite nommé membre de la commission des douze, chargée de surveiller les intrigues révolutionnaires de la commune de Paris, et offrit sa démission peu de jours avant le 31 mai 1793. Arrêté à cette époque sur la motion de Bourdon (de l'Oise), il réclama aussitôt sa liberté; fut alors accusé de lâcheté par Duperret, et défendu, comme étant plutôt trompé que coupable, par Duroy et même par Saint-Just, qui le firent relâcher. Après la session, il devint commissaire du directoire dans son département, et l'on prétend qu'il reparut depuis sur la scène politique sous le nom de BERTRAND (du Calvados). Quoiqu'il en soit, La Hosdinière, compris depuis dans la mesure dirigée contre les régicides, quitta la France en février 1816 et se rendit dans les Pays-Bas.

BERTRAND DE MOLLEVILLE, intendant de Bretagne, puis ministre de la marine sous Louis XVI, etc.

Il fut d'abord commissaire extraordinaire du roi en 1788, et chargé avec le comte de Thiard de dissoudre le parlement de Rennes, et courut alors le risque de perdre la vie dans une émeute de jeunes gens qui prirent la défense du parlement. Le 4 octobre 1791, il devint ministre de la marine à la place de M. Thévenard: ses principes politiques réunirent bientôt contre lui la majorité des membres du comité de marine de l'assemblée; aussi fut-il violemment dénoncé les 7 et 8 décembre pour avoir trompé le corps législatif, en assurant que les officiers de la marine étaient à leur poste, et pour avoir trahi la nation en employant des *aristocrates* dans l'expédition destinée à porter des secours à Saint-Domingue. Le 19 décembre, il prononça néanmoins un discours sur les désastres de cette colonie et sur les moyens d'y remédier, et quoiqu'il eût eu la hardiesse de désigner les amis des noirs comme les moteurs de ces désastres, l'assemblée fut assez contente de ce discours pour en ordonner l'impression. Mais en janvier 1792, sur le rapport du comité de marine contre son mémoire relatif aux congés délivrés aux officiers marins de Brest, les débats furent si longs, si tumultueux, que malgré la haine qu'on lui portait et l'envie de le forcer à donner sa démission, la discussion ne put avoir de terme et fut ajournée à quelques jours. Il vint alors, accompagné de ses collègues, présenter à l'assemblée la récapitulation de ses moyens de défense, et donner des explications sur les faits qui lui étaient imputés, et à la suite de débats encore plus tumultueux, l'as-

semblée décréta qu'il n'y avait lieu à accusation contre lui. Cependant elle décréta le lendemain qu'il serait présenté au roi des observations sur sa conduite, et chargea Hérault-de-Séchelles de cette espèce de dénonciation qu'il fit adopter à l'assemblée le 1er mars. Une réponse du roi, annonçant qu'il continuait sa confiance à son ministre, mit en fureur les ennemis de M. de Bertrand, et le détermina peu de jours après à donner sa démission. Ce sacrifice lui valut de la part de Louis XVI une marque de confiance plus particulière. Il fut chargé dès lors de la direction d'une police secrète, destinée à surveiller le parti jacobin et à influencer la garde nationale et les sections en faveur de la cour, rendit des services importans dans ce ministère occulte, offrit différens plans au roi pour lui rendre la faveur publique, et, après la journée du 20 juin 1791, présenta à Sa Majesté un autre plan pour assurer sa sortie de Paris. La journée du 10 août 1792 lui fut fatale comme à tant d'autres royalistes, et dès le 15 il fut décrété d'accusation sur un rapport de Gohier. Il courut aussi de grands dangers pour sortir de France, et parvint enfin à Londres, où il se fixa depuis cette époque. Il a publié une *Histoire de la Révolution*, assez volumineuse, qui a eu beaucoup de succès, et il a augmenté depuis sa réputation littéraire par divers ouvrages assez connus, pour nous dispenser d'en entretenir le lecteur.

BERTRAND-QUINQUET, ancien imprimeur à Compiègne, et procureur syndic du district de cette ville.

Il donna avec chaleur dans la révolution, plutôt par exaltation de principes que par intérêt. Le département de l'Oise l'avait nommé député à la convention nationale; il refusa et accepta seulement la dernière place de suppléant. Il ne siégea point à la convention; mais obligé de quitter Compiègne en 1795, il vint à Paris où il établit une nouvelle imprimerie; fut employé pendant quelque temps dans les bureaux de la liquidation générale, passa dans ceux du bureau central, puis dans ceux de la préfecture de police, où il fut chef de la 1re division. Ce fut là que, connaissant tout Paris et connu de tout Paris, il dirigea la police pendant plusieurs années du règne de Bonaparte, et s'en tira fort bien dans des circonstances très difficiles. Il avait plus d'aptitude pour cet état que pour celui d'imprimeur; car il a publié un *Traité de l'Imprimerie* in-4°, qui fourmille de fautes, et qui est aussi mal rédigé que mal imprimé. Il est mort après une longue maladie le 12 juin 1808. Sa première femme était sœur du célèbre Quinquet, inventeur des lampes qui portent son nom. Elle est morte quelques années avant son mari.

BESENVAL (*Pierre-Victor*, baron de), lieutenant général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, inspecteur général des Suisses et Grisons, etc., etc.

Né à Soleure en 1722, d'une famille patricienne originaire de Savoie, et fils d'un lieutenant général colonel du régiment des gardes suisses, il entra dans ce corps à l'âge de neuf ans, fit à treize sa première campagne, et fut ensuite employé à celle de Bohême en qualité d'aide de camp du maréchal de Broglie. Il parvint rapidement aux premiers honneurs militaires, que son nom, sa valeur personnelle, sa belle figure et son esprit lui valurent plus sûrement peut-être que des talens supérieurs, qu'il n'eut d'ailleurs jamais l'occasion de prouver. En 1757 il se trouva en qualité de maréchal de camp aux combats d'Hasteinbeck, de Filinghausen et de Clostercamp; mais amené à la cour après la paix de 1762, il y joua avec succès le rôle d'un heureux et adroit courtisan, et devint successivement lieutenant général, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et inspecteur général des Suisses et Grisons. S'il eut l'ascendant que l'opinion publique lui attribua depuis dans l'intérieur de la famille royale, on peut lui reprocher de ne pas avoir employé ses talens et son esprit à donner dans cette cour de meilleurs avis. On voit en effet le baron de Besenval se mêler successivement d'intrigues de femmes, de renvois de ministres, et jamais ce qu'il propose ne vaut mieux que ce qu'il blâme. Enfin commandant de l'intérieur en 1789, et chargé de mettre à exécution ses propres conseils, il ne prit que des mesures timides, ne donna que des ordres vagues, et finit par s'enfuir avec des passeports qui ne l'empêchèrent pas d'être arrêté, conduit à la tour de Brie-Comte-Robert, et ramené à Paris, où il fut traduit au tribunal du Châtelet, qui instruisit son

rejoindre le roi à Gand. Après la rentrée de Sa Majesté, il fut nommé directeur général de l'administration des postes, place qu'il céda vers la fin de septembre à M. d'Herbouville. Il fait partie du conseil privé, avec le titre de ministre d'état : il est aussi membre de la chambre des députés. En cette qualité, il s'éleva le 8 février 1816, dans un discours éloquent, contre le projet de M. Roux-Laborie en faveur du clergé, et rappela à cette occasion les principes philosophiques qui avaient déterminé, à l'égard de ce corps, la conduite de l'assemblée constituante. Depuis ce moment il fut toujours entendu avec une défaveur marquée, et parut rarement à la tribune.

BEURMANN (*F.-A.*), baron, maréchal de camp, etc., etc.

Enrôlé d'abord comme soldat dans la cavalerie, il mérita successivement tous ses grades sur le champ de bataille. Devenu chef d'escadron des chasseurs à cheval de la garde impériale, il se distingua tellement à Austerlitz en 1805, qu'il passa comme colonel au 17e régiment de dragons. Employé en Espagne dès le commencement de la guerre, il fit des prodiges de valeur, le 3 août 1809, en passant le Tage près de Talavera, et s'empara, avec son régiment, de cinq pièces de canon et de dix caissons. Il se distingua de même au combat et à la prise de Figuières en 1811, et fut élevé, le 6 août de cette année, au grade de général de brigade. Il continua de servir en Espagne pendant les années suivantes; contribua en 1813 à la levée du siége de Tarragone par les Anglais, et défendit avec son courage accoutumé le territoire français, lors de l'invasion de 1814. Après le retour du roi, il fut décoré successivement de la croix de l'ordre du mérite militaire et de celle de Saint-Louis.

BEURNONVILLE (*Pierre*), comte de Riel, pair et maréchal de France, ancien ministre de la guerre, membre du sénat conservateur, ambassadeur, grand officier de la légion d'honneur, etc., etc., etc., né le 10 mai 1752, à Champigneul.

Son père, maréchal ferrant, l'ayant d'abord destiné à l'état ecclésiastique, l'envoya, très jeune encore, suivre un cours de belles-lettres dans la capitale; mais le jeune Beurnonville, entraîné par son penchant pour les armes, s'adonna de préférence aux mathématiques et à la géographie, et parvint à se faire inscrire comme surnuméraire dans la compagnie des gendarmes de la reine. Il servit depuis dans l'Inde comme soldat, puis comme sergent; devint major de la milice de l'île Bourbon, et fut bientôt injustement destitué par le commandant. De retour en France, il acheta une charge d'officier dans la garde suisse de MONSIEUR, frère du roi, aujourd'hui Louis XVIII, qu'il garda jusqu'à l'époque de la révolution. Le bouleversement général qui s'annonçait de toutes parts, et la guerre qui devait en être la suite, enflammèrent de nouveau le courage de Beurnonville. Il se trouva naturellement lié avec les meneurs, devint maréchal de camp, et fut employé dès le mois d'août 1792, sous les ordres de Dumouriez, qui l'appelait son *Ajax*. Il serait difficile de citer quelque chose de plus surprenant que les rapports de ce général à la convention, sur les différentes affaires qu'il eut dans les environs de Trèves contre les Autrichiens, et surtout sur celle de Grewenmachen, où il prétendit qu'après trois heures d'un combat terrible, les ennemis avaient perdu beaucoup de monde, tandis que les Français en avaient été quittes pour le *petit doigt d'un chasseur*. C'est sans doute dans ce rapport que Barère puisa depuis l'idée des siens, appelés généralement *carmagnoles*. Cependant les défaites de Beurnonville n'empêchèrent pas le parti qui lui était dévoué dans la convention, de le faire nommer au ministère de la guerre le 4 février 1793. Il ne garda pas long-temps ce poste difficile, et, dès le 11 mars, il donna sa démission, en disant qu'il se croyait plus propre à servir la patrie de son épée que de sa plume. Cette démission causa d'abord quelques débats dans l'assemblée; mais enfin on lui permit de quitter Paris, et il n'en était pas encore parti, que la convention le rappela de nouveau au même département. Envoyé presque immédiatement pour arrêter Dumouriez à Saint-Amand, il fut arrêté lui-même par ce général transfuge, et conduit au quartier du prince de Cobourg, avec les quatre commissaires de la convention. Quand il vit que la voiture dans laquelle il était monté prenait la route de Tournai, il tâcha, mais inutilement, de se débarrasser de l'escorte composée de hussards de Berchigny, et fut blessé par l'un d'entre eux. Transféré ensuite à Olmutz, il y resta jusqu'au 22 novembre

tranger, et y rentra en 1814 à la suite du roi.

BETHUNE (*Armand-Joseph* de), duc de Charost, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Calais, etc., etc., etc.

Il naquit à Versailles le 1er juillet 1728, et se montra le digne descendant de Sully, en consacrant son existence et sa fortune au bonheur des hommes. Au récit de la bataille de Fontenoy qui se donna en 1745, il sentit s'éveiller en lui l'amour de la gloire, et entra dans la carrière militaire à l'âge de seize ans; il obtint un régiment de cavalerie et se battit vaillamment à la prise de Munster. En 1758, il fit porter son argenterie à la Monnaie pour subvenir aux besoins de l'Etat, et répondit aux représentations de son intendant: « Je sacrifie ma » vie pour ma patrie, je peux bien aussi » sacrifier mon argenterie. » La paix de 1763, en le rendant à une vie plus douce, lui permit de se lixrer à de nouveaux actes de bienfaisance. Il établit des ateliers de charité en Bretagne, fit confectionner plusieurs routes en Berri, abolit les corvées seigneuriales dans ses domaines, vingt ans même avant la révolution; fonda des secours annuels pour les pauvres, pourvut à l'entretien et à l'instruction des enfans abandonnés, établit des sages-femmes, des chirurgiens, des pharmaciens, et assura des secours extraordinaires contre les grêles, les inondations et les incendies. En Picardie, il encouragea aussi la culture du coton, et s'occupa encore des moyens de prévenir ou d'arrêter les épizooties. C'est de lui que Louis XV dit un jour, en le montrant à ses courtisans: « Regardez cet homme, il n'a pas beau» coup d'apparence, mais il vivifie trois » de mes provinces. » A l'époque de la révolution il fit un don patriotique de 100,000 francs, fut néanmoins arrêté pendant la terreur, et passa six mois à la Force d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. Nommé maire du 10e arrondissement de Paris en 1799, il allait faire le bonheur de ses administrés lorsqu'il fut atteint de la petite vérole qui faisait alors des ravages dans l'institution des sourds muets, dont il était un des administrateurs, et mourut le 27 octobre 1800. — Un autre BETHUNE-CHAROST, de la même famille, esprit inquiet et turbulent, ayant élevé des prétentions ridicules sur la souveraineté du Brabant, essaya de profiter des troubles survenus à l'occasion des ordonnances de Joseph II, et réunit dans plusieurs villes frontieres de France des troupes de mécontens qui s'annonçaient comme disposés à former un parti en sa faveur. Condamné à mort comme perturbateur du repos public par la justice criminelle du Brabant, il ne se déroba alors à sa sentence que pour venir en France périr sous le fer de la guillotine le 28 avril 1794, à l'âge de vingt-trois ans.

BEUGNOT (*Jacques-Claude*), comte, ministre, etc., né le 25 juillet 1761.

Il était propriétaire en Champagne à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes, et fut élu en 1791 député à l'assemblée législative: ce fut lui qui dénonça le premier Carra et Marat comme des journalistes incendiaires, et obtint un décret d'accusation contre le dernier. Le 4 juin 1792, il fit déclarer qu'il n'y avait lieu à aucune inculpation contre M. Duport du Tertre, et se montra pendant toute la session ennemi prononcé des jacobins. Resté obscur pendant les scènes sanglantes qui suivirent la journée du 10 août 1792, on le vit reparaître, après la révolution du 18 brumaire, comme préfet de la Seine Inférieure. Il prononça, le 22 septembre 1800, pour la fête de la république, un très long discours, dans lequel il fit l'énumération des bienfaits que le gouvernement consulaire avait déjà répandus sur la France; fut appelé au conseil d'état en mars 1806, et se chargea l'année suivante de la mission difficile d'organiser la partie administrative du royaume de Westphalie qui venait d'être créé pour Jérôme Bonaparte. M. Beugnot resta quelques années chargé du portefeuille de l'intérieur de ce royaume éphémère. Il administra ensuite les finances du grand duché de Berg, revint bientôt en France, fut nommé en 1813 préfet du département du Nord pendant la maladie du titulaire, et enfin appelé aux fonctions de commissaire au département de l'intérieur par le gouvernement provisoire, après la chute de Bonaparte en 1814. Comme M. l'abbé de Montesquiou fut pourvu par le roi de ce ministère, M. Beugnot fut chargé de la police en qualité de directeur général, puis nommé conseiller d'état au mois de juin, et enfin ministre de la marine et des colonies à la fin de 1814. Au retour de Napoléon en mars 1815, il se retira d'abord dans ses terres, et alla ensuite

Avant la conquête de la Belgique, il avait été successivement substitut du procureur général du conseil de la Flandre autrichienne, conseiller pensionnaire et greffier en chef du magistrat de la ville de Bruges. Depuis, il fut élu député de la Lys au conseil des cinq cents. Il y parla contre les lois concernant les émigrés, traça l'affreux tableau de la terreur portée dans le Haut Rhin, et demanda le rappel de trente mille personnes qui, retirées dans la forêt Noire, n'avaient pu rentrer dans le délai prescrit. Il plaida aussi la cause des rentiers et des pensionnaires de l'Etat, combattit le projet d'exclure les nobles des fonctions publiques, et après le 30 prairial an 7, proposa sans succès d'organiser une garde départementale pour le corps législatif, mesure qui eût peut-être empêché la révolution du 18 brumaire. Il soutint aussi contre un mémoire du ministre de la police Duval, que ce ministre avait fait arrêter sans motif et illégalement une multitude de citoyens. Proscrit comme opposant au 18 brumaire, il parvint à se faire relever de sa mise en surveillance, fut nommé à la préfecture de Loir et Cher, puis à la place de commissaire du gouvernement auprès du tribunal d'appel de Bruxelles, dénomination changée par l'organisation de 1804 en celle de procureur général impérial. Enfin, après avoir exercé les fonctions d'inspecteur général des écoles de droit à la même résidence, il y devint premier président de la cour suprême, et l'était encore lorsque les Français évacuèrent la Belgique en 1814.

BÉZARD (*François-Siméon*), député à la convention nationale.

Il était avocat à l'époque de la révolution, et après avoir exercé diverses fonctions publiques, il fut nommé en septembre 1792, député de l'Oise à la convention nationale. Il proposa le 20 septembre 1793, d'excepter les prêtres mariés de la déportation et de la réclusion, vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Devenu membre du comité de législation, il fit décréter que tous les jugemens rendus contre les prêtres rebelles, seraient exécutables sans appel; fut élu secrétaire le 6 mars, et revenant sur les prêtres, fit décréter le 12 du même mois, la confiscation des biens de ceux qui seraient bannis ou déportés. Après le 9 thermidor an 2, il fut envoyé dans la Vendée et s'y conduisit avec plus de modération qu'on ne s'y attendait. Passé au conseil des cinq cents par la réélection des deux tiers, il y demanda que le droit de remplacer les juges fût conféré au directoire, fit rayer définitivement des listes d'émigrés les noms des représentans qui y avaient été inscrits par suite des événemens du 31 mai, et ordonner l'impression et l'envoi aux départemens du discours prononcé par Treilhard le 21 janvier 1796, sur l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le 3 avril, il parla contre le rétablissement de la loterie, appuya peu de jours après un projet d'Audouin contre les parens d'émigrés, insista le 2 mai pour l'adoption d'un nouveau projet contre les prêtres réfractaires, et fit prendre néanmoins le 24 du même mois une résolution en faveur des héritiers des rebelles de l'Ouest, connus sous le nom de *Chouans* et de *Vendéens*. Sorti du conseil vers cette époque, il fut nommé substitut du commissaire du directoire au tribunal de cassation, puis réélu au conseil des cinq cents l'année suivante, et enfin nommé membre du tribunat après la révolution du 18 brumaire an 8. Il y combattit le projet de loi relatif aux rentes foncières, comme injuste et attaquant la propriété, vota ensuite avec le parti de l'opposition qui s'était formé dans ce corps, et fut éliminé en 1802. Devenu presqu'aussitôt procureur impérial près le tribunal civil de Fontainebleau, il en exerça les fonctions jusqu'en 1811, qu'il fut appelé à la place de conseiller en la cour d'Amiens. Après le retour du roi en 1814, il donna sa démission de ce dernier emploi, et quitta la France en 1816, comme régicide.

BIAUZAT (*Gauthier* de), député aux états généraux, etc.

Il était avocat à Clermont à l'époque de la révolution, et fut nommé en 1789 député du tiers état aux états généraux où il embrassa la cause des novateurs. Il appuya dans la séance du 8 juillet, l'avis de Mirabeau, qui demandait qu'on priât le roi d'éloigner les troupes de la capitale, parla avec véhémence le 13 contre le renvoi des ministres, et se plaignit de ceux qui les avaient remplacés, de manière à faire croire qu'il n'était point étranger aux mouvemens qui eurent lieu le lendemain. Nommé secrétaire le 16 février 1790, il pro-

posa, le 17, d'ajourner après la constitution une motion de Cazalès, pour le renouvellement de l'assemblée, s'éleva le 10 avril contre les dépenses ministérielles, et accusa MM. Necker et Dufresne-Saint-Léon de s'opposer à la communication du registre de liquidation connu sous le nom de *livre rouge*. Il combattit aussi le 21 mai la proposition de confier au roi le droit de faire la guerre seul, se plaignit le 2 août, de la circulation d'un libelle imprimé à Clermont, ayant pour titre : *Tableau de l'assemblée prétendue nationale ;* profita de la démission de M. Necker pour obtenir que l'assemblée s'emparât de la direction du trésor public, et dénonça le 21 octobre les manœuvres employées dans les régimens pour se défaire des soldats patriotes. Le 14 décembre il dénonça encore la résistance des ecclésiastiques du Puy de Dôme à la constitution civile du clergé, fit décréter peu de jours après qu'on demanderait au roi une réponse signée au sujet du refus fait par Sa Majesté de sanctionner cette constitution. Toujours ardent à signaler les ennemis de la révolution, il dénonça de nouveau en 1791, divers actes opposés à cette constitution, et entre autres une lettre de M. de Bonald, ancien évêque de Clermont. Le 30 mai il reproduisit la motion de Mirabeau pour le licenciement de l'armée, fit ensuite accorder des récompenses aux estropiés et blessés de Nanci et de la Bastille, et s'éleva fortement contre le ministre Montmorin, au sujet des passeports signés qu'il avait donnés à la reine lors de sa fuite au 20 juin. Après la session il demeura à Paris, et parut en 1795 comme orateur d'une députation de Clermont Ferrand, à la barre de la convention pour la féliciter de s'être affranchie le 12 germinal, de la *faction jacobine*, qui s'était élevée au sein de la convention pour la dominer. Nommé juré de la haute cour convoquée à Vendôme, pour juger Babeuf et ses complices, il se montra disposé en faveur des prévenus, et contribua à en faire innocenter la plus grande partie. En 1798, il avait été élu député par l'assemblée scissionnaire de Paris; mais le directoire fit annuller l'élection comme ayant été influencée par les *anarchistes*. L'année suivante Biauzat entra au tribunal de cassation, devint à la suite d'une nouvelle organisation de l'ordre judiciaire, juge de la cour d'appel de Paris, et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1815.

BICHAT (*Marie-François-Xavier*), professeur à l'école de médecine, etc.

Il naquit à Thoirette dans l'ancienne Bresse, le 14 novembre 1771, et était fils d'un médecin. Il manifesta de bonne heure cette activité d'esprit qui fait présager de grands succès, et commença ses études médicales à Lyon; il s'enfuit de cette ville après le siége de 1793 et vint à Paris, où il grossit la foule des élèves qu'attirait l'illustre Dessault. Distingué bientôt par ce célèbre professeur, qui le fixa dans sa maison et en fit en quelque sorte son fils et son émule, Bichat se livra à toute son ardeur pour la science et partagea tous les travaux théoriques et pratiques de son maître et de son ami. Après la mort de ce dernier, il devint à son tour l'appui de la veuve et du fils de celui qui l'avait traité en père, et termina le 4e volume du *Journal de chirurgie* de Dessault. Dès l'hiver de 1797, il commença la carrière de l'enseignement et professa successivement l'anatomie et la chirurgie avec un égal succès. L'exposition de ses vues fit présager l'auteur de l'*Anatomie générale*, et l'on ne tarda pas à reconnaître dans l'élève, le digne successeur du plus grand chirurgien du siècle. Quoiqu'à peine âgé de vingt-huit ans, Bichat fut nommé en 1800 médecin de l'Hôtel-Dieu, et porta dans la pratique de la médecine cette même méthode d'observation et d'expérience qui l'avait fait marcher si rapidement en physiologie. Ses principes, assez opposés à ceux des *nosographes* modernes, ont été adoptés et sont suivis aujourd'hui par le docteur BROUSSAIS, médecin et professeur au Val de Grâce, qui s'est particulièrement appliqué à les étendre et à les développer. Le zèle infatigable de Bichat joint au germe funeste d'une fièvre putride maligne, qu'il avait puisée au milieu des recherches cadavériques, le conduisit au tombeau le 22 juillet 1802: il mourut entre les bras de la veuve de son ancien maître, dont il ne s'était jamais séparé.

BIGARRÉ, lieutenant général, commandant de la légion d'honneur, etc.

Sorti comme beaucoup d'autres, des rangs obscurs de l'armée, il dut sa fortune et ses grades à sa valeur et à son courage. Il était déjà major du 4e régiment de ligne, lorsqu'une nouvelle

action d'éclat, à la bataille d'Austerlitz en 1805, le fit décorer de la croix d'officier de la légion. Il fut élevé, dans la campagne de 1809, au rang de général de brigade, puis employé en Espagne comme aide de camp du roi *Joseph Napoléon*, qui lui confia le commandement de sa garde, et le créa commandeur de son ordre. Les revers de la campagne de Moscou nécessitèrent bientôt l'évacuation de l'Espagne; le général Bigarré revint alors en France avec les débris de l'armée. Il combattit avec courage lors de l'invasion du territoire français en 1814, et fut élevé au grade de général de division, le 17 mars de cette année. Après la chute de Bonaparte, il adressa, l'un des premiers, son adhésion aux actes du sénat qui le privaient du trône, et le roi lui accorda la croix de Saint-Louis le 9 juillet. De nouveaux services rendus à Napoléon après son retour de l'île d'Elbe en 1815, lui valurent, de sa part, le titre de comte, qui lui fut conféré le 6 avril. Les électeurs du département d'Ille et Vilaine le nommèrent aussi leur député à la chambre des représentans; il y garda le silence, fut employé dans l'intérieur, et donna encore une adhésion au roi, dès que Sa Majesté remonta sur son trône.

BIGNON (*Edouard*), baron, ex-ministre plénipotentiaire de France en diverses cours, etc. etc., né en Normandie en 1762.

Quoique fils d'un simple particulier, il fit de bonnes études. Il servit d'abord comme soldat dans la 128e demi brigade; le général Huet, qui commandait en 1796 la force armée du département de la Seine Inférieure, ayant remarqué ses talens, le prit pour son secrétaire, et lui facilita ainsi le chemin qu'il a parcouru depuis. Des liaisons particulières lui procurèrent ensuite l'accès des bureaux des affaires étrangères; il obtint en 1798 la place de secrétaire de légation en Suisse, d'où il passa l'année suivante à Milan, en la même qualité. Il y resta quelques années, fut de là chargé des affaires de France en Prusse en 1802, puis envoyé en 1803, comme ministre plénipotentiaire, près l'électeur de Hesse. Après le succès de la guerre de 1807 contre la Prusse, il fut pourvu de l'intendance générale de ce pays. Depuis, il occupa successivement les emplois de ministre près le grand duc de Bade, de 1808 à 1811, et de résident de France à Varsovie, jusqu'en 1813. C'est cette dernière mission qui lui a valu les reproches de l'abbé de Pradt, dans son Histoire de l'ambassade de Pologne, reproches auxquels il a victorieusement répondu. Après l'arrivée de Bonaparte en 1815, il fut nommé directeur de la correspondance politique du département des affaires étrangères, et, après la seconde chute de l'usurpateur, chargé du portefeuille du même ministère par le gouvernement provisoire. Il signa en cette qualité la capitulation de Paris, au mois de juillet, et resta sans emploi après le retour du roi: il avait été aussi élu à la chambre des représentans, par le département de la Seine Inférieure. M. Bignon, que beaucoup de personnes croient, mal à propos, de la famille illustre dont il porte le nom, est un homme de mérite, dont la réputation d'integrité ne pourrait être attaquée avec justice. Il a publié en 1814 un ouvrage sur l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe, qui lui a fait beaucoup d'honneur et peut servir à donner une juste idée de ses talens et de ses connaissances diplomatiques.

BIGONNET, membre du conseil des cinq cents.

Après avoir rempli différentes places depuis la revolution, notamment celle de maire de Mâcon, il fut nommé en mars 1798, député au conseil des cinq cents, par le département de Saône et Loire. On le vit, le 8 décembre de la même année, profiter de la déclaration de guerre faite aux rois de Naples et de Sardaigne, pour s'étendre, dans un discours qui fut souvent interrompu par des murmures, sur la perfidie des rois en général. L'année suivante il attribua les revers des armées françaises à la réaction politique de l'intérieur, et ajouta que le meilleur moyen de l'arrêter était d'organiser la liberté de la presse et les sociétés politiques. Lié intimement avec le parti révolutionnaire des conseils, il insista, peu de jours après, pour qu'on déclarât la patrie en danger, et se rangea au nombre des députés qui, à Saint-Cloud, montrèrent le plus de résistance à Bonaparte, dans la journée du 18 brumaire an 8. Depuis, après avoir passé quelques années dans l'obscurité, sous une espèce de surveillance ordonnée par Napoléon, il reprit l'exercice de ses fonctions de maire. Il fut élu en 1815 député du département

de la Haute Saône à la chambre des représentans : il y parla fort peu, parut seulement à la tribune le 23 juin, pour discuter la reconnaissance proposée de Napoléon II, prétendit que cette question était bien décidée relativement à la France, mais non à l'égard des puissances alliées, et ajouta : « La magnanimité de l'empereur laisse le trône » à son fils, et ce fils est appelé à y » remplacer son père ; mais quand on » opposera à vos commissaires l'abdication de 1814, que pourront-ils répondre ? Réfléchissez donc sur le parti » que vous avez à prendre, et ne prononcez pas légèrement sur de si grands » intérêts. » Le retour du roi a rendu de nouveau Bigonnet à la vie privée.

BIGOT-DE-PRÉAMENEU (*Félix-Julien-Jean*), membre de l'institut, conseiller d'état, ministre des cultes, grand officier de la légion d'honneur, etc., etc.

Il était avocat au parlement de Paris à l'époque de la révolution ; il en embrassa la cause avec modération, et fut élu en 1790 juge au tribunal du 4e arrondissement de la capitale, puis nommé au mois de septembre 1791, député de Paris à la législature. Il s'y prononça contre le parti jacobin, et malgré les huées des tribunes, prouva le 7 janvier 1792, à l'assemblée, qu'elle ne représentait pas seule le peuple, et que le roi n'avait pas des droits moins sacrés que les siens à cette représentation. Le 22 mars, il obtint que la loi qui ordonnait le sequestre des biens des émigrés, accordât un mois de délai à ceux qui voudraient rentrer en France. Il s'opposa aussi avec force le 25 mai, à la loi proposée par Thuriot contre les prêtres insermentés, fit rendre après les événemens du 20 juin, un décret qui défendait aux citoyens de se présenter en armes à la barre. Echappé on ne sait trop comment aux proscriptions révolutionnaires de 1793 et 1794, il reparut sur la scène politique après le 18 brumaire an 8, et devint commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation. Il passa à la fin d'avril 1800 au conseil d'état, section de législation, qu'il présida depuis le mois de septembre 1802 ; fut élu successivement en 1804 candidat au sénat conservateur et président de l'institut, fit ensuite plusieurs rapports sur le Code civil, et fut nommé ministre des cultes dans les premiers jours de janvier 1808. Il en exerça les fonctions, avec beaucoup de modération et même beaucoup d'obligeance pour les prêtres de toutes les communions, jusqu'à la chute de Bonaparte en 1814, et fut privé de tout emploi par le retour du roi. A l'arrivée de Napoléon en 1815, il redevint ministre des cultes sous le titre de directeur général, fut créé pair le 2 juin, et s'éleva le 26 contre le projet de loi relative aux mesures de sûreté, en affirmant que le Code pénal suffisait pour réprimer les délits dont on se plaignait alors. Il parla encore quelquefois sur des objets de peu d'intérêt, et garda une sorte de neutralité entre les deux partis qui se prononçaient pour ou contre Bonaparte après sa seconde expulsion du trône de France. On doit à la vérité de dire que M. Bigot-de-Préameneu est un homme probe et d'une vertu à toute épreuve. Quant à ses talens, il a et mérite la réputation d'être un jurisconsulte consommé.

BILLAUD-VARENNES, député à la convention nationale.

Fils d'un avocat estimé de La Rochelle, il quitta cette ville à l'âge de vingt-cinq ans pour se rendre à Paris, où il se fit recevoir avocat au parlement. Il épousa ensuite une fille naturelle de M. de Verdun, fermier général, auquel il sauva plus tard la vie. Son caractère ardent et son esprit ambitieux lui firent embrasser avec chaleur la cause de la révolution ; il devint en 1792 procureur de la commune de Paris, et fut l'un des directeurs des massacres de septembre. Nommé député de Paris à la convention nationale, il proposa, dès la quatrième séance, de décréter la peine de mort contre quiconque introduirait l'ennemi sur le territoire français, et provoqua plusieurs fois dès le mois de décembre le jugement de Louis XVI. Trouvant ensuite que cette affaire trainait trop en longueur, il voulut qu'on brisât le buste de Brutus, placé dans la salle des séances : « Cet illustre Romain, dit-il, n'a » pas balancé à détruire un tyran, et » la convention ajourne la justice du » peuple contre un roi ! » Il vota peu de temps après la condamnation à mort de cet infortuné monarque. A la nouvelle de la défection de Dumouriez en 1793, il prétendit qu'on ne pouvait rien cacher au peuple. « C'est, dit-il, à la » nouvelle de la prise de Verdun qu'il » s'est levé et qu'*il a sauvé la pa-*

» *trie ;* » voulant rappeler par ces mots les affreux massacres de septembre. Il contribua puissamment à la révolution du 31 mai, dirigée contre les *girondins*, fit le 15 juillet, un rapport étendu contre les principaux chefs de ce parti et demanda qu'ils fussent décrétés d'accusation. On le vit de nouveau à la tribune, le 29 août, faire ordonner que les troupes de l'intérieur marchassent à l'instant aux frontières, et que tous les Français, depuis vingt jusqu'à trente ans, fussent mis en réquisition. Il appuya ensuite la demande faite par les sections de Paris d'une armée révolutionnaire, fit rapporter le décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit, et s'écria, à l'occasion du décret d'accusation rendu contre Clavière et Lebrun, ex-ministre : « Il » faut que le tribunal révolutionnaire » s'occupe, toute affaire cessante, de » les juger, et qu'ils périssent avant » huit jours! et lorsque leurs têtes se» ront tombées, ainsi que celle de Ma» rie-Antoinette, dites aux puissances » coalisées contre vous, qu'un seul fil » retient le fer suspendu sur la tête du » fils du tyran, et que si elles font un » pas de plus sur votre territoire, il » sera la première victime du peuple. » Le soir même la convention le nomma son président, et l'adjoignit au comité de salut public pour surveiller les ministres. C'est le 18 novembre qu'il fit décréter l'établissement d'un gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, malgré l'avis prophétique de Chabot, qui lui annonça qu'il en seroit lui-même la victime. Depuis ce moment jusqu'au 9 thermidor, il fit successivement décréter la plus grande partie des mesures sanglantes qui signalèrent cette époque de notre révolution, marcha de concert avec Robespierre jusqu'à ce qu'il se vit lui-même en butte aux poursuites du tyran, se montra alors un de ses premiers dénonciateurs, et l'attaqua avec beaucoup de hardiesse le 8 thermidor. Le lendemain 9, il se prononça de nouveau contre lui avec encore plus d'audace et contribua singulièrement à sa perte; mais le parti de Danton, qui l'accusait de la mort de son chef, le poursuivit dès le jour même de son triomphe sur Robespierre, et le força de donner six jours après, sa démision de membre du comité de salut public. Dénoncé ensuite par Lecointre, (de Versailles), comme un des complices de celui qu'il venait d'écraser, il obtint néanmoins un décret portant que sa conduite avait été conforme au vœu national. Après avoir quelque temps gardé un silence dont se plaignaient les jacobins, Billaud éclata enfin, le 4 novembre 1794, à leur tribune; il signala les progrès de la contre révolution, et *le réveil du lion*, qui n'était, disait-il, qu'*endormi*. Ce discours produisit une sensation violente dans le public, et dès le lendemain, il fut accusé à l'assemblée d'avoir provoqué l'insurrection du peuple contre la convention. Il avoua alors avec franchise, qu'il blâmait le système de *modérantisme* nouvellement adopté, et se plaignit de la mise en liberté des contre révolutionnaires. Après avoir lutté longtemps contre ses ennemis, il fut enfin décrété d'accusation, avec Collot, Barère et Vadier, et condamné à la déportation le 12 germinal an 3. Il fut mis sur le-champ en route pour Cayenne, et en arrivant dans cette île, il fut transféré dans l'intérieur du pays et séparé de Collot-d'Herbois qui y mourut bientôt. Lorsque les déportés du 18 fructidor arrivèrent à Sinamari, ils y trouvèrent Billaud-Varenne qui s'occupait, dans cet exil, à élever des perroquets. Les papiers publics ont annoncé son arrivée à New-Yorck le 15 mai 1816.

BILLECOCQ (*Jean-Baptiste-Louis-Joseph*), avocat, etc., né à Paris, le 31 janvier 1765.

Il s'était fait recevoir avocat au parlement avant la révolution, et fut nommé en 1789, député suppléant de la ville de Paris aux états généraux, où il ne siégea pas. Il se fit remarquer pendant tout le cours de la révolution par la modération de son caractère, et publia successivement plusieurs traductions estimées, parmi lesquelles on remarque la *Relation des voyages de James Moores*, de la Chine à la côte nord ouest d'Amérique; une *Histoire de la conjuration de Catilina*, traduite de Salluste, et le *Voyage de Néarque*, des bouches de l'Indus jusqu'à l'Euphrate. M[e] Billecocq a prononcé devant les tribunaux criminels de Paris, et à différentes époques, des plaidoyers qui font autant d'honneur à ses talens qu'à sa philantropie. Lors du procès de Georges, il était le défenseur du marquis de Rivière. Il est encore aujourd'hui l'un des principaux ornemens du barreau français.

BION (*Jean-Marie*), député aux états généraux et à la convention nationale.

Il était avocat à Loudun à l'époque de la révolution, et fut nommé en 1789 député du tiers état de ce bailliage aux états généraux, où il se fit peu remarquer. Retourné dans sa province après la session, il occupa divers emplois dans la judicature, et fut élu au mois de septembre 1792 député du département de la Vienne à la convention nationale. Il y vota la détention et le bannissement de Louis XVI, ne prit aucune part aux divisions qui éclatèrent dans cette assemblée, se prononça fortement après le 9 thermidor contre les jacobins, comme auteurs des événemens du 31 mai, et fut élu secrétaire en janvier 1795. Il demanda quelques jours avant le 13 vendémiaire, l'arrestation de *Richer-Sérisy*, auteur d'un pamphlet royaliste. Devenu membre du conseil des cinq cents, il en fut nommé secrétaire le 19 avril 1796, et sollicita ensuite le rapport de toutes les mises hors de la loi. En février 1797, il défendit l'opinion de Dumolard, votant contre l'impression d'une adresse dans laquelle des républicains de la Nièvre attribuaient aux royalistes tous les maux de la révolution. « Si Dumolard, dit-il, avait parlé dans le sens de Babeuf, on ne s'élèverait pas si fort contre lui. » Le 9 mai suivant, lorsqu'il fut question de faire exécuter le décret de déportation contre Barère, il désigna ce député comme le plus grand des scélérats. Il sortit du corps législatif en mai 1798, et n'a pas reparu depuis dans les fonctions publiques.

BIRON (*Armand-Louis* DE GONTAUD, duc de), général républicain, né le 13 avril 1747.

Il fut long-temps connu sous le nom de duc de *Lauzun*, se maria fort jeune et contre son gré, parcourut successivement l'Angleterre, la Pologne et la Russie, et s'attacha indistinctement à toutes les femmes qu'un peu de beauté faisait distinguer des autres. Ce genre de vie lui fit contracter des dettes immenses, et le força bientôt d'abandonner tous ses biens au prince de Guémenée pour 80,000 livres de rentes. Après cette opération, il partit pour la guerre d'Amérique où il acquit une réputation brillante, et revint en France couvert de gloire, et avec l'espérance de succéder à son oncle dans la place de colonel des gardes françaises. Malheureusement sa conduite passée n'inspira pas assez de confiance au roi, et le régiment fut donné au duc du Châtelet. Biron se lia dès lors ouvertement avec le duc d'Orléans, devint son confident et son ami, et se fit élire en 1789 député de la noblesse du Quercy aux états généraux. Impliqué dans les procédures du Châtelet relatives aux crimes des 5 et 6 octobre, il fut accusé hautement d'avoir figuré avec le duc d'Orléans au milieu des assassins, et osa néanmoins paraître plusieurs fois à la tribune pour disculper ce dernier des imputations dirigées contre lui à cette occasion. Nommé, après la session de l'assemblée nationale, au commandement de la Corse où il ne se rendit pas, il accompagna en 1792 M. de Talleyrand dans sa mission à Londres, et y fut arrêté pour dettes. De retour en France, il reprit son poste à l'armée du Nord, faillit être massacré avec M. de Dillon au mois d'avril, après la déroute de Mons, fut battu et repoussé jusques sous les murs de Valenciennes, et passa de l'armée du Nord à celle du Rhin, puis remplaça le général Anselme à l'armée de Nice. C'est alors qu'il fut chargé d'arrêter le fils du duc d'Orléans, qui était à son état major, et qu'il se soumit à cet ordre avec une facilité qu'on ne devait pas attendre d'un ami de ce prince. Au mois de mai 1793, il alla commander dans la Vendée, d'où Marat et Boyer-Fonfrède firent prononcer son rappel. Devenu dès ce moment suspect aux révolutionnaires, il fut bientôt renfermé à Sainte Pélagie, et après avoir écrit à la convention pour demander un prompt jugement, il fut enfin traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 31 décembre 1793, pour avoir soi-disant favorisé les Vendéens. On assure qu'en allant au supplice ses dernières paroles furent : « Je meurs puni d'avoir trahi » *mon Dieu*, *mon roi* et *mon ordre*. »

BIROTEAU (*Jean-Baptiste*), député à la convention nationale, né à Perpignan.

Il favorisa la cause de la révolution de tout son pouvoir, fut successivement officier municipal et administrateur du département, et enfin élu au mois de septembre 1792, député des Pyrénées Orientales à la convention. Lié avec le parti de la Gironde, il se prononça contre les jacobins et la commune de Paris, et dans un rapport du 30 du

même mois, déclara qu'on avait déjà reconnu que plusieurs des personnes massacrées dans les prisons de Paris étaient innocentes, et qu'on devait punir les auteurs de ce crime. Il ajouta ensuite que le comité et la commune étaient composés de beaucoup d'intrigans, et conclut à ce qu'on organisât une force départementale pour défendre la convention. Au moment de l'instruction du procès du roi, il déclara « que long- » temps avant le 10 août il avait décidé » la mort de Louis XVI. » Cependant lors du jugement il demanda l'appel au peuple, et ne vota la mort qu'à condition que l'arrêt ne serait exécuté qu'à la paix définitive et après l'expulsion de tous les Bourbons. En février 1793, il renouvella ses dénonciations contre la commune de Paris, et demanda encore la poursuite des crimes du 2 septembre. Lorsque Carrier proposa l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, Biroteau voulut en vain discuter cette proposition; il ne fut pas écouté. Dès lors il prit encore une part plus active aux débats entre les *girondins* et les *montagnards*, attaqua successivement Robespierre, Danton, Fabre-d'Églantine, etc., et fut compris parmi les députés, dont une députation de trente-cinq sections de Paris vint le 14 mai 1793, solliciter l'expulsion de la convention; ce qui ne l'empêcha pas le 18, d'accuser Robespierre d'hypocrisie et de tyrannie. La révolution du 31 amena la chute du parti de la Gironde: Biroteau fut arrêté d'abord, puis vint à bout de se soustraire à la surveillance de son gendarme, et alla porter à Lyon les premiers germes de l'insurrection. Déclaré traître à la patrie comme chef d'un congrès départemental tenu dans cette ville, il alla se cacher dans les environs de Bordeaux, et n'y trouva plus d'asile dès qu'un décret eut prononcé la peine de mort contre ceux qui recéleraient les proscrits. Tallien auquel il fut amené peu de temps après, le fit conduire à la commission militaire, puis à l'échafaud le 24 octobre 1793.

BISSON (*P.-F.-J.-G.*), général de division, comte de l'empire, etc., né à Montpellier le 16 février 1767.

Il entra au service comme enfant de troupe, et se fit distinguer de bonne heure. Employé depuis 1792 dans les différentes armées d'Allemagne et d'Italie, il y parut avec éclat, et les deux traits suivans donneront une idée de sa bravoure et de son sang froid. Chargé de la défense du Câtelet sur la Sambre, avec soixante grenadiers et cinquante dragons, et se voyant attaqué par une colonne de six mille hommes et sept pièces de canons, il plaça ses grenadiers en tirailleurs devant deux gués principaux en avant du pont de cette ville, qu'il avait fait couper, et partagea ses dragons en trois pelotons sur la rive droite. L'ennemi voyant cette quantité de tirailleurs, crut que la place renfermait un corps considérable, et l'attaqua dans les règles. Bisson resté seul dans l'intérieur avec deux tambours, fit battre sur différens points pour entretenir l'erreur de l'ennemi, et donna le temps au général Legrand d'arriver avec une brigade et de conserver cette position avantageuse. A l'affaire de Messenheim, il soutint avec un seul bataillon de quatre cent dix sept hommes les efforts de trois mille fantassins et de douze cents chevaux. Ce bataillon étant réduit à un tiers, Bisson se jeta seul, à cheval, au milieu de la cavalerie; tua, blessa et enfonça ce qui faisait obstacle à son passage, et traversant la Naw à la nage, regagna Kirn où, avec ses deux bataillons, il s'empara de tous les débouchés et y arrêta l'ennemi. Il se distingua également à Marengo, au passage du Mincio et dans les campagnes de Prusse et de Pologne, et fut successivement gouverneur général de Brunswick, de la Navarre, du Frioul et du comté de Gorizia. Il mourut à Mantoue le 26 juillet 1811.

BISSY (*Jacques-François*), député à la convention nationale.

Il exerçait la profession d'avocat à l'époque de nos troubles politiques, remplit successivement diverses fonctions publiques, et fut élu en septembre 1792, député du département de la Mayenne à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, mais seulement dans le cas où l'on voudrait envahir le territoire de la république, et demanda que dans le cas de paix on examinât s'il n'y aurait pas lieu à commuer la peine. Après la session, il passa au conseil des cinq cents, d'où il sortit en 1798, et y fut aussitôt réélu: il s'y fit aussi peu remarquer que dans la précédente assemblée. On le vit seulement à la séance du 6 avril déclarer que les représentans étaient partout en butte aux poignards du royalisme, et voter

en faveur du projet relatif aux coupables qui dénonceraient leurs complices. Le 7 mai suivant, il retraça les crimes nombreux de ce qu'on appelait alors les *sicaires du trône et de l'autel*, et provoqua de nouveau des mesures pour leur répression. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut nommé juge du tribunal d'appel séant à Angers, et en exerça les fonctions pendant plusieurs années.

BITAUBÉ (*Paul-Jérémie*), membre de l'institut et de la légion d'honneur, né à Kœnisberg le 24 novembre 1732 d'une famille de réfugiés français.

Il se fit d'abord prédicateur, et bientôt entraîné par son goût pour la littérature grecque, il s'y livra exclusivement, et publia en 1762 une traduction libre de l'*Iliade*. Recommandé à Frédéric II par d'Alembert, il fut admis à l'académie de Berlin et obtint ensuite la permission de venir en France perfectionner sa traduction. Il fit paraître bientôt après et successivement son *Odyssée*, le poème de *Joseph* et les *Bataves*. L'anarchie de 1793 vint le priver de sa liberté qu'il ne recouvra qu'après le 9 thermidor. Devenu membre de l'institut, à la formation de ce corps, il passa de la classe de la littérature et des beaux arts à celle d'histoire et de littérature ancienne, et fut, sans l'avoir sollicité, compris dans la première nomination des membres de la légion d'honneur. Sa vie paisible et laborieuse fut consacrée toute entière à l'étude. Il aima les lettres et la liberté, fut chéri de tous les gens de bien, particulièrement de Thomas et de Ducis, et mourut à Paris le 22 novembre 1808.

BIZANNET, maréchal de camp des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, etc.

Après s'être enrôlé comme simple soldat, il était devenu en septembre 1793, commandant de Monaco, et fut élevé à un grade supérieur par les députés en mission à l'armée d'Italie, comme ayant déjoué le projet de livrer cette place à l'ennemi. Chargé après le 9 thermidor du commandement de Toulon, il s'y prononça tellement contre les jacobins, que le 26 mars 1795 la convention, alors entièrement opposée à leurs vues, approuva expressément sa conduite. Il fit ensuite les premières campagnes d'Italie, se distingua à la prise du camp de Fougasse le 7 avril 1794, et resta plusieurs années sans activité. Après les désastres de la campagne de Moscou, il fut employé de nouveau et obtint le commandement de la place de Berg-op-Zoom. Il déploya beaucoup d'activité et d'habileté dans les mesures de défense qu'il prit contre l'ennemi, fut attaqué le 8 mars 1814 par l'armée anglaise, soutint l'assaut avec courage, mit beaucoup d'adresse dans sa défense, fit une sortie vigoureuse dans le moment où l'ennemi se croyait vainqueur, battit l'armée de siége et tua ou fit prisonniers une partie de ses généraux. Au mois de juillet de la même année, le roi le décora de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

BLACONS (le marquis de), député de la noblesse du Dauphiné aux états généraux de 1789.

Il fut un des premiers de son ordre qui se réunirent à la chambre du tiers et qui demandèrent que toutes les provinces renonçassent à leurs priviléges, provoqua dès le 15 octobre l'abolition des costumes des ordres, et vota pendant quelque temps avec les novateurs de l'assemblée. Revenu bientôt à des principes plus modérés, il prit part, le 19 avril 1791, à la discussion relative à l'empêchement apporté par le peuple au départ de Louis XVI pour Saint-Cloud, et dit que le roi n'avait déclaré vouloir aller à Saint-Cloud « que pour » avoir l'air d'être libre. » Ces mots occasionnèrent une grande agitation dans le *côté gauche* de l'assemblée, que M. de Blacons venait de déserter récemment pour se réunir au *côté droit* où depuis il siégea constamment. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les innovations faites par l'assemblée, quitta la France et resta pourtant lié avec les constitutionnels de 1791. Il fut rappelé en 1801 par le gouvernement de Bonaparte; mais les dettes qu'il avait contractées et qu'il ne pouvait payer, s'opposèrent à sa tranquillité et le déterminèrent sans doute à se brûler la cervelle à Paris le 18 mars 1805.

BLAD (*L.-A.-D.*), député à la convention nationale.

Après avoir rempli diverses fonctions publiques et s'être montré en chaud partisan de la révolution, il fut élu en septembre 1792, député du département du Finistère à la convention où il vota la mort de Louis XVI et l'expulsion de toute la famille royale. Républicain modéré, il se lia avec le parti

de la *Gironde*, appuya ses moyens de résistance contre les jacobins : il s'opposa à la révolution du 31 mai 1793, signa la protestation du 6 juin contre cette journée, et fut compris parmi les soixante-treize députés mis en état d'accusation, puis réintégré dans le sein de la convention après le 9 thermidor. Nommé secrétaire le 7 mars 1795, il réclama vivement le 20 contre l'apologie du 31 mai faite par Lecointre (de Versailles), se rangea le 19 mai parmi les accusateurs des membres des anciens comités de gouvernement, et s'écria, en s'adressant à Doulcet, qui défendait Robert-Lindet : « Comptez-vous donc » pour rien les dix-huit mois de leur » tyrannie? » Il reprocha ensuite à Jean-Bon-Saint-André la ruine de notre marine, fut élu membre du comité de salut public, puis envoyé à l'armée de l'ouest avec Tallien : il montra, dans cette circonstance, contre les émigrés pris à Quiberon beaucoup moins de barbarie que son collègue. Après le 13 vendémiaire an 4, il entra au conseil des cinq cents où il parla plusieurs fois sur les colonies. On le vit, dans les premiers jours de 1796, attaquer le système du directoire sur la réorganisation de la marine et se prononcer en 1797 en faveur des déportés de Saint-Domingue, détenus en France, que ce même directoire voulait livrer à la discrétion d'une commission militaire. Il sortit du corps législatif en mai 1798.

BLANC (*François-Joseph*), député à la convention nationale, né à Vitry, et propriétaire dans cette ville.

Il devint à l'époque de la révolution membre du conseil du département de la Marne, et fut élu en septembre 1792, député de ce département à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Modéré par caractère et redoutant les troubles civils, il donna sa démission aux approches du 13 vendémiaire; mais elle ne fut pas acceptée, et il passa presque malgré lui au conseil des anciens. Il en sortit le 20 mai 1797, fut nommé maire de Vitry en 1805, et en exerça les fonctions jusqu'en 1814, qu'il fut anobli par le roi, puis nommé sous préfet dans un département voisin du sien.

BLANC-DE-SERVAL, député à la convention nationale, homme de lettres.

Au moment de la révolution, il se livra à la politique et aux idées nouvelles avec une ardeur que son âge et ses infirmités ne devaient pas faire présumer. Nommé en septembre 1792, député suppléant du département des Bouches du Rhône à la convention nationale, il n'y entra qu'après le procès du roi et la chute du parti de la *Gironde*, et alla siéger à la *montagne*. Après le 9 thermidor an 2, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, il excita les murmures de la majorité, pour n'avoir pas trouvé de culpabilité dans le discours de Collot-d'Herbois, accusé d'avoir dit « qu'il » ne fallait pas déporter les conspira» teurs, mais miner les maisons d'ar» rêt où ils étaient détenus. » On le vit encore en juillet 1795 dénoncer avec véhémence la réaction exercée dans le Midi par le parti royaliste, et énumérer les massacres commis sur les terroristes. La journée du 13 vendémiaire le mit encore à même de signaler son collègue Chambon comme leur bourreau. Après la session, il rentra dans l'obscurité, et végète encore aujourd'hui misérablement dans la capitale. On doit ajouter au surplus qu'à son exagération près, qui ne s'exhala qu'en paroles, il n'est passible d'aucun de ces actes atroces qui caractérisèrent l'époque à laquelle son nom est malheureusement attaché.

BLANC-GILLY (*Mathieu*), député à l'assemblée législative.

Il était administrateur des Bouches du Rhône lorsqu'il fut nommé en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative. Il y fit partie du comité du commerce, ne parut jamais à la tribune, et vota néanmoins toujours avec le *côté droit*. Après la journée du 10 août 1792, qui mit un terme à ses fonctions, des pétitionnaires vinrent le dénoncer à la barre comme étant l'auteur d'une lettre écrite dans le style de *l'Ami du roi*. Une dénonciation plus grave vint bientôt ajouter encore au danger de sa position. Bazire, Merlin et Goupilleau, qui avaient été chargés d'examiner les papiers de Louis XVI, déclarèrent y avoir trouvé des lettres des jacobins de Marseille adressées à ceux de Paris, sous le couvert de Blanc-Gilly, qui, au lieu de les remettre à leur destination, les avait portées au roi. Mandé à la barre à la suite de ces inculpations, il eut le bon esprit de ne pas y paraître, et fut décrété d'accusation le 14 août.

Il n'a plus paru depuis sur la scène politique. On lui doit un *Eloge du capitaine Cook ;* un *Plan de révolution sur les finances*, et *des Observations* sur les troubles de Saint-Domingue.

BLANC-PASCAL, avocat, etc.

Il occupait un office près le sénéchal de la ville de Nîmes à l'époque de la révolution, se lia d'amitié avec les frères *Rabaud*, devint l'un des directeurs de la troupe formée sous le nom de *pouvoir exécutif*, dont les membres, portant un nerf de bœuf pendu à la boutonnière avec un ruban tricolore, poursuivaient ceux que l'on désignait comme fanatiques ; fut nommé accusateur public près le tribunal criminel en 1790, et dénonça ensuite une conspiration de prison tramée par les royalistes. Privé de son emploi peu de temps après, il commença dès lors à changer de système politique, se prononça contre les jacobins, à la suite de la révolution du 31 mai 1793 ; contribua à la création d'un comité de salut public, et fit un pacte avec Marseille et Bordeaux contre la convention. Mais son armée fut dispersée au Pont Saint-Esprit par Cartaux ; il se réfugia à Gênes, et ne revint en France qu'après le 9 thermidor. Rappelé en 1795 aux fonctions d'accusateur public, il continua de se montrer opposé aux restes du parti de la *montagne*, perdit toute son influence au 18 fructidor, et ne reparut sur la scène politique qu'aux élections de 1798, dans lesquelles il servit ouvertement le directoire. Depuis cette époque il avait repris l'exercice de son état, et était encore avocat avoué près le tribunal de Nîmes, lorsque l'apparition et la chute de Bonaparte en 1815 amenèrent des troubles dans cette ville qui le forcèrent d'en sortir.

BLANCHARD (*Claude*), député à l'assemblée législative.

Il était commissaire ordonnateur des guerres à Arras à l'époque de la révolution, et fut un des fondateurs du premier club qui s'y forma. Il devint aussi commandant général de la garde nationale de cette ville, puis député du département du Pas de Calais à l'assemblée législative. Il y fit rendre quelques décrets sur l'administration des troupes, et y fit don de sa croix de Saint-Louis le 22 août 1792, en faveur des veuves et enfans des citoyens morts à la journée du 10 du même mois. Cependant il vota successivement en faveur de M. de Lafayette, contre la république et les deux chambres, fut employé en 1792 en qualité de commissaire général de l'armée, et se trouvait à Mayence lorsque cette ville fut prise par les Prussiens. De retour à Paris, il fut impliqué dans les accusations dirigées contre Merlin et Rewbell, relativement à la reddition de cette place ; retourna néanmoins à l'armée, et dut à la protection de Carnot d'être constamment employé. Après la révolution du 18 brumaire, il fut attaché à l'hôtel des invalides, comme commissaire ordonnateur, et y mourut en 1804.

BLANCHELANDE (*Philibert-François* de), gouverneur de Saint-Domingue.

Il naquit à Dijon en 1735, d'un fils naturel du maréchal Rouxel-de-Medavy, servit d'abord dans l'artillerie, puis dans les grenadiers de France, dont il devint major, et passa ensuite en la même qualité dans le régiment de l'Auxerrois. Il s'embarqua avec ce corps pour la Martinique, et y fut élevé au grade de lieutenant colonel. Chargé de s'emparer de l'île de Tabago pendant la guerre d'Amérique, il réussit parfaitement dans cette entreprise et fut fait brigadier des armées du roi à son retour en France, puis nommé colonel en second du régiment de Colonel général infanterie. Appelé au commandement de Saint-Domingue au moment de la révolution, il fit tous ses efforts pour engager les propriétaires et les affranchis à se réunir contre les révolutionnaires de l'île, fut obligé de prendre la fuite en 1791 pour se soustraire à la fureur des insurgés, et écrivit peu de temps après à l'assemblée nationale que les décrets qui admettaient les gens de couleur à l'exercice des droits politiques, étaient inexécutables et avaient mis les colonies en fermentation. Accusé le 4 décembre par Lasource et Brissot d'être l'ennemi de la révolution, il fut décrété d'arrestation après son retour de Saint-Domingue et traduit ensuite au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort. Le président lui demanda s'il n'avait rien à dire : « Je jure par Dieu que je vais » voir tout à l'heure, répondit-il, que » je n'ai trempé pour rien dans les » faits qu'on m'impute », et en prononçant ces paroles, une pâleur mortelle couvrit son visage. Lorsqu'il en-

tendit déclarer ses biens confisqués au profit de la république : « elle n'aura » rien, dit-il, car je n'ai rien. » Un confesseur l'accompagna jusqu'à l'échafaud, et il reçut la mort au milieu des cris et des huées d'une populace stupidement féroce : il était alors âgé de cinquante-huit ans.—Son fils, qui avait été son aide de camp, devint aussi la victime du même tribunal, qui le condamna à mort comme le complice de son père, le 18 juillet 1794, étant seulement âgé de vingt ans.

BLANCHET (*Martin*), marchand de vins et capitaine des canonniers de la garde nationale parisienne, né à Carouges, département de l'Orne, en 1750.

Il vint s'établir à Paris, embrassa la cause de la révolution, et devint capitaine des canonniers de sa section. A l'époque du 10 août 1792, il refusa de marcher contre le château des Tuileries, et ne voulut pas livrer ses canons pour attaquer le palais. Devenu dès lors suspect aux jacobins, il fut porté sur leurs tablettes, et ensuite traduit au tribunal révolutionnaire, qui le fit monter à l'échafaud le 13 mars 1794.

BLANCHON, député à l'assemblée nationale législative.

Il était à l'époque de la révolution homme de loi à Confolens et devint ensuite administrateur du département de la Charente. Elu en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative, il s'y fit peu remarquer, et ne parut que deux fois à la tribune : la première, pour demander la suspension de l'envoi des troupes dans les colonies, et la seconde pour donner à l'assemblée des renseignemens sur le rassemblement des brabançons réfugiés à Lille et à Douai. Après la session, il fut nommé commissaire des guerres, puis employé à l'armée de Sambre et Meuse, où il fut envoyé en l'an 6 en qualité de commissaire ordonnateur. On le comptait encore en 1816 parmi les administrateurs militaires de l'armée française, et il était même employé à cette époque comme ordonnateur de la 2ᵉ division.

BLANMONT, (*Isidore* de), maréchal de camp, baron, chevalier de Saint-Louis, commandant de la légion d'honneur, de l'ordre de Bade, etc., membre de la chambre des représentans, natif de Gisors.

Soldat avant la révolution, il fut nommé en 1792, capitaine dans les premiers bataillons de l'Eure, se distingua particulièrement dans la guerre de l'Ouest, et monta au grade d'adjudant général. Blessé presqu'à chaque affaire, il donna de nouvelles preuves de sa bravoure et de son activité dans la campagne de Suisse ; passa de là en Corse comme chef d'état major de la 23ᵉ division militaire, contribua depuis à la conquête de la Poméranie Suédoise et apporta à Paris l'épée et le sceptre de Charles XII. Nommé au commandement du 105ᵉ de ligne, il signala de nouveau sa valeur à Ratisbonne et dans plusieurs autres occasions, commanda une brigade de la division Partouneaux dans la campagne de Russie, fut blessé dangereusement à Borisow, et partagea la captivité de ses compagnons d'infortune qui déposèrent les armes au delà de la Bérésina. Rentré en France après la restauration, il obtint de Sa Majesté la croix de Saint-Louis et le commandement d'Abbeville. Il eut, à la malheureuse époque du 20 mars, l'honneur d'y recevoir le roi, qui le créa lieutenant général. Il prit néanmoins du service sous l'usurpateur en qualité de maréchal de camp, et siégea comme député de l'arrondissement d'Andeli à la chambre des représentans, dont il fut l'un des commissaires auprès de l'armée. Depuis, il s'est retiré à Gisors avec la solde d'inactivité de maréchal de camp.

BLANQUART - DE - BAILLEUL (*Henri-Joseph*), baron, membre du corps législatif, décoré des ordres de la légion et de la réunion, etc.

Né à Boulogne le 27 avril 1758 d'une famille distinguée dans la magistrature de cette ville, il exerçait les fonctions de procureur du roi au bailliage de Calais quand la révolution éclata. Appelé successivement aux places de commissaire du roi près le tribunal, de procureur syndic du district, de président de l'administration départementale du Pas de Calais, et de maire, il était membre du conseil général du département quand il fut nommé, après la révolution du 18 brumaire, membre du corps législatif. Il y porta un esprit disposé à adopter tous les projets du gouvernement, obtint à la fois le suffrage de ses collègues et les faveurs du monarque, fut réélu de nouveau en 1809 par le sénat, et présenté presqu'aussitôt pour la questure, qui lui fut conférée par

Bonaparte Il fit aussi partie de la commission des finances de cette assemblée, conserva durant plusieurs années la place de questeur, et signa pourtant l'un des premiers l'acte d'adhésion à la déchéance de Napoléon. Depuis ce moment, il parut se dévouer avec autant de zèle aux intérêts de la maison de Bourbon qu'il en avait montré pour le chef du gouvernement impérial; parla le 13 octobre 1814, en faveur du ministre de la guerre Dupont, accusé de prévarication à l'occasion du marché des vivres; combattit avec chaleur le 3 novembre les dispositions restrictives des deux premiers articles additionnels de la commission centrale, sur le projet de loi portant restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, et s'éleva ensuite avec beaucoup de véhémence contre la retenue qu'on voulait faire des rentes constituées sur l'Etat qui leur appartenaient. Lors du débarquement de Bonaparte à Cannes en mars 1815, et pendant sa marche jusqu'à Paris, Blanquart-de-Bailleul se prononça vivement contre lui, et fit plusieurs sorties assez violentes pour étonner ceux même qui le connaissaient le plus. Il resta sans emploi jusqu'en septembre 1815, qu'il fut élu de nouveau membre de la chambre des députés actuelle, dans le sein de laquelle il parla plusieurs fois sur divers objets. Le 26 avril 1816, Sa Majesté le nomma son procureur général près la cour royale de Douai.

BLANQUET DE ROUVILLE (*C.*), conseiller au parlement de Toulouse.

Il naquit à Marjevols d'une famille noble, se livra à l'étude des lois, et devint ensuite conseiller au parlement de Toulouse. Ennemi des innovations, et attaché à la monarchie, il protesta dès 1790 contre les décrets de l'assemblée nationale; fut considéré depuis cette époque comme un royaliste, puis arrêté comme suspect, dans sa commune, en 1793. Transféré à Paris avec plusieurs de ses collègues, et traduit au tribunal révolutionnaire de Fouquier-Tinville, qui qualifia de liberticides les arrêts dont il était signataire, Blanquet de Rouville fut condamné à mort le 7 juillet 1794, à l'âge de trente-sept ans.

BLANVAL (*Artauld*), député à la convention nationale.

Il était marchand à Clermont à l'époque de la révolution; fut l'un des chefs du parti jacobin de cette ville, et montra tant d'exagération qu'il fut élu en septembre 1792, député du département du Puy-de-Dôme à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; ne parut que cette seule fois à la tribune, et, après la session, passa au conseil des anciens, dont il fut élu secrétaire en 1798. Sorti de ce conseil à cette epoque, il fut employé comme commissaire du directoire dans son département, et se livra de nouveau au commerce après la révolution du 18 brumaire.

BLAUX (*L.*), député à la convention nationale.

Il était administrateur du département lorsqu'il fut élu, en septembre 1792, député de la Moselle à la convention, où il vota la détention de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement à la paix. Il se prononça ensuite en faveur du parti de la *gironde* contre la *montagne;* s'opposa à la proscription du 31 mai 1793, et signa la protestation du 6 juin contre les résultats de cette révolution jacobine: aussi fut-il compris parmi les soixante-treize députés mis en arrestation pendant quatorze mois, et réintégré dans la convention après la chute de Robespierre. Envoyé en mission à Amiens, au mois d'avril 1795, à l'occasion de la pénurie des subsistances, il fut arraché du conseil général de la commune, traîné par les cheveux, foulé aux pieds, et allait être pendu lorsque la force armée le sauva des fureurs de la populace insurgée. Après la session, il passa au conseil des anciens, et en sortit en 1798.

BLIN, député aux états généraux.

Il exerçait la profession de médecin dans la ville de Nantes, lorsqu'il fut élu en 1789 député du tiers état de cette sénéchaussée aux états généraux. Il y montra des principes politiques favorables à la révolution, et s'opposa dès le 7 novembre à ce que les ministres eussent voix délibérative dans l'assemblée. Lors de la discussion sur l'insurrection des noirs à la Martinique, il fut d'avis que les colonies devaient se constituer elles-mêmes sans attendre les instructions de la métropole. Il vota aussi en 1790 contre un impôt sur le luxe proposé par l'abbé Maury. On le vit quelques jours après appuyer la suppression des ordres religieux, et dans la chaleur d'une discussion sur les troubles des provinces, prétendre que recourir au roi pour les appaiser, c'était en quelque sorte *envoyer des assassins pour réprimer des*

assassinats. Ces expressions ayant indigné une partie de l'assemblée, il fut rappelé à l'ordre sur la demande même de Menou. Il publia ensuite un Mémoire sur les affaires des colonies; parla de nouveau en 1791 en faveur des hommes de couleur libres, et vers la fin de la session proposa un décret pour être substitué à celui du 15 mai. Depuis il a repris l'exercice de son état.

BLIN, membre du conseil des cinq cents.

Jeune encore à l'époque de la révolution, il s'en montra le chaud partisan, et se trouvait directeur de la poste aux lettres de la ville de Rennes, lorsqu'il fut élu en 1798 député du département d'Ille et Vilaine au conseil des cinq cents. Peu de temps après son entrée au corps législatif, il eut une altercation dans un banquet de députés, à l'occasion d'un toast porté *au 22 floréal*, et dès lors il fut aisé de juger de ses opinions politiques. Il s'attacha en effet à contrarier les vues et les projets du triumvirat *Merlin*, et vota constamment avec les députés taxés de jacobinisme. Lors de la motion faite par Lucien Bonaparte pour le maintien de la constitution de l'an 3, Blin observa que pour tranquilliser le peuple sur le sort de cette constitution, il fallait poursuivre les traitres qui avaient mis la patrie en danger. Bientôt il demanda que le mot *anarchie* fût retranché du serment à prêter par les officiers de la garde nationale; s'éleva le 14 août contre les fauteurs du *royalisme*, et dit que les dangers les plus imminens menaçaient la république. Il insista aussi quelques jours après pour la déclaration des dangers de la patrie, et demanda la permanence du corps législatif. On le compta également parmi les opposans à la révolution du 18 brumaire, et il fut exclus du corps législatif créé à cette époque. Il reprit ensuite ses fonctions de directeur de la poste de Rennes; organisa en 1815 la fédération bretonne qui provoqua celle des autres départemens, et fut dénoncé plusieurs fois à cette occasion après le retour du roi.

BLIN-DE-SAINMORE (*Adrien-Michel-Hyacinthe*), garde des archives, secrétaire et historiographe, décoré des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, conservateur de la bibliothèque de l'arsenal, etc.

Il naquit à Paris le 15 février 1733, de parens dont le système de Law avait occasionné la ruine; fit ses études au collége du cardinal Lemoine, et se consola dans la retraite des disgraces de la fortune. Des *héroïdes* d'un style en général pur et correct, plein de naturel et de sensibilité, le firent bientôt remarquer. Il s'essaya ensuite dans le genre dramatique et donna en 1773 son *Orphanis*, qui augmenta sa réputation littéraire. Nommé censeur royal en 1776, il obtint en outre une pension sur la *Gazette de France* et sembla dès lors défier la fortune de lui être contraire. Appellé successivement aux places de garde des archives, de secrétaire et d'historiographe, il fut ensuite décoré des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. La révolution en lui enlevant ses emplois, lui ravit bientôt aussi le fruit de ses économies, et il était dans un état voisin de la misère, lorsqu'il reçut deux mille écus de la grande duchesse de Russie, dont il avait été quatorze ans le correspondant littéraire. Sa nomination à la place de conservateur de la bibliothèque de l'arsenal, après le 18 brumaire, lui rendit aussi une partie de son aisance. Profitant du calme de sa situation, il reprit alors ses études chéries et fit paraître plusieurs morceaux remarquables par l'esprit, la grâce et les sentimens qu'il y a répandus. Après s'être toujours rendu recommandable par ses vertus, par la noblesse de son caractère et par ses talens, il mourut la plume à la main, le 26 septembre 1807, de la mort paisible et sans douleur qu'il avait toujours desirée.

BLONDEAU (*Antoine-François-Raymond*), officier général, etc., né en 1749, à Baume les Dames en Franche Comté.

Il s'enrôla d'abord dans les volontaires d'Afrique, obtint ensuite le grade de capitaine dans ce corps, et enfin la croix de Saint-Louis en 1791. Nommé chef de bataillon commandant le 2e bataillon des volontaires du Doubs, il parvint successivement au grade d'adjudant général chef de bataillon en 1792, et d'adjudant chef de brigade en 1793. Lors de la révolte des sections de Paris contre la convention au 13 vendémiaire, il commandait la colonne postée dans la rue de l'Échelle, et contribua à la facile victoire remportée sur les Parisiens dans cette journée. Depuis cette époque il fut employé dans différentes armées, jusqu'en 1806, qu'il prit sa retraite, avec la décoration d'officier de la légion: en 1809 il fut créé chevalier

de l'empire sous le titre de Dufays, et vit encore aujourd'hui dans une médiocre propriété. — Un autre BLONDEAU, de Paris, ayant pris le parti de la révolution, figura dans les troubles de la capitale à différentes époques, et fut arrêté après le 9 thermidor comme *terroriste*. Devenu ensuite co-accusé de Babeuf, et traduit en jugement à la haute cour de Vendôme comme prévenu d'avoir voulu enlever *Drouet* de l'Abbaye et renverser le directoire, il fut condamné à la déportation en 1796, transféré successivement dans les châteaux de Ham, du Taureau, et à l'île d'Oleron, et enfin embarqué pour les îles Mahé où il est mort.

BLONS (*L.-A.* de), ex-seigneur de Darnac, en Limousin.

Ce gentilhomme a mérité par la circonstance que nous allons rapporter, une célébrité telle, qu'il devint le sujet d'une caricature et de plusieurs chansons. Après avoir servi comme officier, il émigra dans les premières années de la révolution, et revint en France quand il n'y eut plus de dangers à courir. Fier de pouvoir se montrer encore à ses vassaux dans tout l'éclat de sa gloire et de réclamer la jouissance de ses antiques priviléges, il se présenta le 2 novembre 1814, à l'église de la paroisse de Darnac, département de la Haute Vienne, dont il était ci-devant le seigneur; se plaça avec ostentation dans le banc d'honneur, et exigea du sacristain qu'il lui présentât le pain bénit de préférence au maire. Le sacristain, peu accoutumé à ces usages, et ne voulant pas déplaire au premier fonctionnaire de la commune, hésita d'abord et resta quelques minutes incertain entre son devoir habituel et la crainte de s'attirer le courroux de l'impatient seigneur. Alors celui-ci, du ton d'un maître qui veut être obéi sans réplique, s'écria à haute voix et avec colère : « *Sacristain, apporte! apporte ici!* » Malheureusement le maire avait mis la main au plat le premier; le gentilhomme furieux, prend alors deux bâtons, dont il avait eu soin de se munir pour défendre ses droits, et décharge sa colère sur l'infortuné pain bénit qu'il brise et disperse, en invectivant le maire et le menaçant de sa vengeance. Cette affaire ayant été dénoncée au corps législatif, y occasionna de grands débats, et l'on chargea même le chancelier d'informer contre le trop pétulant gentilhomme. Nous ignorons si M. de Blons a obtenu depuis le gain de sa cause, et s'il mange maintenant son pain bénit avant les autres paroissiens de son village.

BLUTEL, député à la convention nationale.

Il était homme de loi à Rouen, à l'époque de la révolution, devint bientôt juge de paix, puis fut élu en septembre 1792, député du département de la Seine Inférieure à la convention nationale. Il y vota la détention et le bannissement de Louis XVI, se conduisit avec assez de prudence et de modération pour n'être la victime d'aucun des partis qui déchirèrent cette assemblée, et fut envoyé, à la fin de 1794, dans les ports de Rochefort, Bordeaux et Bayonne, d'où il traça à la convention le tableau des vexations qui y avaient été commises, « par des monstres qui » prétendaient, disait-il, que l'arbre de la » liberté ne pouvait prendre racine que » dans dix pieds de sang humain ». Il dénonça aussi les commissaires qui abusaient des réquisitions, et cita pour exemple une quantité infinie de mousselines et de basins qui avaient été enlevés pour faire des culottes aux défenseurs de la patrie. Cependant, après l'affaire du 13 vendémiaire, il fit décréter la destitution des employés de la convention qui n'étaient pas à leur poste pendant l'action. Devenu membre du conseil des cinq cents, il fit adopter une résolution portant amnistie pour tous les délits commis dans la Vendée par les troupes républicaines; fit ensuite un long rapport sur la nécessité de prohiber les marchandises anglaises, dans le temps même où lord Malmesbury était à Paris pour traiter de la paix, et cita à cette occasion une loi du règne de la terreur, qui portait que tout citoyen trouvé avec une culotte de manufacture anglaise, serait condamné à vingt années de fer. En février 1797, il fit un autre rapport sur l'organisation des douanes, et donna, peu de temps après, sa démission motivée sur des affaires de famille. Depuis il a été directeur des douanes à Rouen, ensuite à Anvers, où il est mort il y a quelques années.

BO (*Jean-Baptiste*), député à la convention nationale.

Il était médecin avant la révolution, dont il se montra l'un des plus fervens prosélytes; devint bientôt procureur syndic du district de Mur de Barrez,

puis fut élu en 1791 député du département de l'Aveyron à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer, quoique membre de plusieurs comités. Nommé après la journée du 10 août 1792 député à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures; fut envoyé en 1793 dans la Corse pour y appaiser les troubles, et se trouvait à Marseille lors de l'insurrection occasionnée par les événemens du 31 mai. Mis en arrestation par les sections de cette ville, il fut délivré par l'armée de Cartaux. Il parcourut ensuite les départemens des Ardennes, de l'Aube et de la Marne pour y organiser révolutionnairement les corps administratifs; passa de là dans le Cantal et faillit à périr d'un coup de fusil tiré sur lui à Aurillac. Ces missions, dans lesquelles il avait couru risque de la vie, ne l'empêchèrent pas d'accepter encore celle de Nantes, où il eut le courage de faire arrêter, dès avant le 9 thermidor, le trop fameux comité révolutionnaire de cette ville pour l'envoyer à Paris. Dénoncé lui-même bientôt après comme *terroriste,* il se justifia des accusations dirigées contre lui, et fut défendu par deux de ses collègues, Aubanel et Lofficial, qui déclarèrent qu'aucun des faits ne paraissait prouvé. La révolte du 1er prairial vint exaspérer le parti thermidorien, et Bô fut attaqué de nouveau et décrété d'arrestation le 8 août 1795. Compris ensuite dans l'amnistie du 4 brumaire, il obtint un emploi de chef dans les bureaux du ministère de la police générale sous Merlin, où il resta jusqu'en 1799, que la révolution du 18 brumaire lui fit perdre cette place. Depuis, il se retira à Fontainebleau pour y exercer la médecine, publia en 1811 la *Topographie médicale* de cette ville, et y mourut en décembre 1812.

BOCHARD-DE-SARON (*Jean-Baptiste-Gaspard*), président au parlement de Paris, etc., né à Paris le 16 janvier 1730.

Il fut mis sous la direction de son oncle, chanoine de Notre-Dame et conseiller clerc, qui présida à son éducation et le fit entrer au collége de Louis-le-Grand, où il fit ses études avec distinction. Pourvu dès l'âge de dix-huit ans d'une charge de conseiller au parlement, il devint deux ans après maître des requêtes, et entra au parlement le 7 août 1753 en qualité d'avocat général. Ses talens et sa conduite lui valurent en mai 1755 l'importante place de président à mortier, et en 1789 l'honneur de se voir a la tête du parlement : ses profondes connaissances en astronomie l'avaient aussi déjà porté à l'académie des sciences. Appelé dans l'assemblée des notables de 1787, il eut au commencement de la révolution quelques occasions de communiquer solennellement avec le roi et l'assemblée constituante; mais la suppression des parlemens le rendit à la vie privée, et il se retira dans sa famille. Il fut arrêté le 18 décembre 1793, détenu d'abord à la Force, puis à la Conciergerie, et de là traduit au tribunal révolutionnaire. Après avoir reçu d'un prêtre, son compagnon d'infortune, les secours de la religion, il écrivit pour la dernière fois à sa famille, et comparut devant ses juges ou plutôt ses bourreaux, qui se bornèrent a lui demander s'il n'avait pas présidé deux fois la dernière chambre des vacations : il en convint. Quand on lui fit encore la question d'usage : « N'avez-vous rien à » ajouter à votre défense? — Je n'ai que » deux mots à vous dire, répondit-il: » vous êtes juges et je suis innocent. » Condamné à mort le même jour, il fut conduit à l'échafaud avec trente autres membres des parlemens de Paris et de Toulouse, et exécuté le 20 avril 1794. Outre ses connaissances astronomiques, qui supposent aussi celles des mathématiques, M. Bochard-de-Saron possédait encore celles de la physique et de la chimie, et les arts d'agrément ne lui étaient pas étrangers.

BODIN (*Pierre-Joseph-François*), député à la convention nationale.

Nommé en 1789 maire de Gournay, il montra tant de patriotisme dans l'exercice de ses fonctions, qu'il fut choisi par les électeurs en septembre 1792, pour représenter le département d'Indre et Loire à la convention nationale. Il y garda plus de modération qu'on n'en attendait de lui, vota la détention de Louis XVI et sa déportation à la paix, garda un silence prudent jusqu'à la chute de Robespierre, se réunit alors au parti de Tallien et seconda depuis toutes ses opérations. On le vit en effet le 2 octobre 1794 appuyer et amender la motion de Bourdon (de l'Oise) en faveur des détenus comme suspects jusqu'au 10 thermidor, faire ensuite dispenser du service de la garde nationale

les ouvriers indigens, et écarter par ce moyen les élémens de la démocratie. Peu de temps après, il fut envoyé à l'armée de l'ouest, parut revenir à des principes plus révolutionnaires vers la fin de la session, et entra ensuite au conseil des cinq cents, d'où il sortit le 20 mai 1797. Il y fut réélu en 1799 par le département des Deux Sèvres, et demanda la peine de mort contre les déserteurs à l'intérieur. A la suite de la révolution du 18 brumaire, il se retira à Blois, où il mourut en 1809.

BODINEAU, député aux états généraux.

Il était curé dans une commune près de Vendôme, lorsqu'il fut élu en 1789 député du clergé du bailliage de cette ville aux états généraux. Il se réunit un des premiers aux communes, prêta serment à la constitution civile du clergé, et se montra généralement dévoué au parti dominant de cette assemblée, dont il seconda toutes les mesures, et appuya tous les projets. Après la session, il abandonna l'état ecclésiastique pour suivre la carrière du barreau, et devint, après la révolution du 18 brumaire an 8, juge au tribunal civil de Vendôme : on le comptait encore en 1816 parmi les magistrats qui fesaient partie de ce tribunal.

BOERY (*N.*), député aux états généraux.

Il était président de l'élection à Châteauroux avant la révolution, et fut nommé en 1789 député du tiers état du bailliage du Berri aux états généraux. Il dénonça en 1791 un de ses collègues qui, à la tribune des jacobins, avait fait une motion tendante à ce que le roi ne fût plus reconnu, et demanda que le motionnaire fût puni. Cette proposition n'eut pas de suite, et elle fut la seule que se permit Boery, qui depuis garda constamment le silence. On croyait d'après cette sortie, qu'il signerait les protestations des 12 et 15 septembre; mais il n'en fit rien. Il échappa aux proscriptions de 1793 et 1794, et ne reparut sur la scène politique qu'en mars 1799, qu'il fut élu député au conseil des cinq cents par le département de l'Indre. Il passa au corps législatif organisé par la révolution du 18 brumaire, et devint en 1804 directeur des droits réunis du même département: il ne l'était plus en 1816.

BOHAN (*Alain*), député à la convention nationale.

Nommé en septembre 1791, député du département du Finistère à l'assemblée législative, il y resta confondu dans la foule, quoique siégeant avec le *côté gauche*, et fut élu en 1792 député à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il se prononça ensuite en faveur des *girondins* contre la *montagne ;* combattit les jacobins dans la journée du 31 mai 1793, et ayant signé la protestation du 6 juin contre cette révolution, fut un des soixante-treize députés mis en état d'arrestation, et réintégrés dans le sein de la convention après la chute de Robespierre. Il garda depuis le plus profond silence ; passa en septembre 1795 au conseil des cinq cents, d'où il sortit en 1798, et y fut aussitôt réélu. Il ne s'y fit pas plus remarquer que dans les assemblées précédentes, et n'y prononça qu'un discours sur les domaines congéables.

BOICHOT (*Jean*), statuaire du roi, membre de l'ancienne académie de peinture, correspondant de l'institut, né à Châlons sur Saône en 1738.

Il s'adonna dès son jeune âge à l'art de la sculpture, et fit ensuite un voyage d'Italie qui perfectionna son talent, et lui donna ce goût sûr qui distingue ses compositions de toutes celles de son temps. Alliant tout à la fois le *grandiose* à la grâce et l'élégance à la sévérité, il fit paraître successivement divers morceaux de sculpture qui cimentèrent sa réputation. On cite parmi les principaux ouvrages de Boichot, le groupe colossal de *Saint-Marcel*, *l'Hercule assis*, placé sous le portique du Panthéon, la statue de *Saint-Roch*, les bas reliefs des *Fleuves* qui décorent l'arc de triomphe des Tuileries, et surtout les *estampes* dont sont enrichies les traductions de M. Gail, réputées dignes de l'école de Florence. Il mourut à Paris le 9 décembre 1814, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

BOILEAU (*Jacques*), député à la convention nationale, né en 1752.

Il était homme de loi à Avalon avant la révolution, devint juge de paix en cette ville, et dès le 5 août 1791 fit hommage à l'assemblée nationale des appointemens de sa place, voulant, disait-il, qu'il y fût prélevé annuellement une somme de 300 livres, pour payer l'abonnement des *journaux patriotiques*, propres à éclairer le peuple des campagnes voisines d'Avalon. Nommé en septembre 1792 député du département de l'Yonne à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI; fut ensuite envoyé

à l'armée du Nord, et dénonça à son retour la commune de Paris et particulièrement Marat, qu'il traita de *monstre*, comme anarchistes et ennemis de la république. Peu de jours après, il demanda que la tribune nationale fût purifiée quand cet homme y aurait paru, et réclama aussi une garde départementale pour assurer la liberté de la convention. Dès lors il ne cessa de se prononcer contre le parti révolutionnaire avec une véhémence qui lui en attira la haine; fut décrété d'accusation avec les députés de la Gironde après le 31 mai, malgré tous ses efforts pour n'être pas confondu avec eux, et la faiblesse qu'il eut de se déclarer montagnard; puis condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 31 octobre 1793. Il était alors âgé de quarante et un ans.

BOINVILLE (de), aide de camp de M. de La Fayette.

Quoique trésorier général du chapitre de Strasbourg et possesseur d'une fortune immense, il donna par ambition dans le parti de la révolution; devint aide de camp de M. de La Fayette, et fut chargé d'aller en 1789 notifier au duc d'Orléans, à Londres, l'ordre par lequel ce général lui faisait défendre de quitter l'Angleterre pour revenir en France. Boinville se présenta en effet chez le duc le lendemain de son arrivée pour remplir l'objet de sa mission; mais ce prince, plus instruit que lui de ce qui se passait à Paris, s'amusa de l'ambassadeur et de sa notification écrite, et lui annonça en riant qu'il comptait au premier jour porter lui-même sa réponse. Bientôt les suites de la révolution entraînèrent Boinville en Amérique, où il mangea les restes de sa fortune. Il revint ensuite à Paris, et accepta en 1812, faute de mieux, une place de directeur des vivres-viande à la grande armée. Déjà vieux, et accoutumé à une vie molle, il ne put supporter long-temps les fatigues d'une campagne meurtrière sous tous les rapports. Il expira dans les marais glacés de la Russie au retour de l'expédition de Moscou.

BOIS-BÉRENGER (*C.-H.-Tardieu de Malessi*, marquise de).

Elle était née à Paris d'une ancienne famille, et épousa M. de Bois-Bérenger, qui émigra par suite de la révolution. Elle divorça pour lui conserver ses biens; mais malgré cet acte apparent de soumission aux lois nouvelles, elle ne put échapper aux proscriptions. Arrêtée comme suspecte avec son père, sa mère et sa jeune sœur, elle fut aussi avec eux traduite au tribunal révolutionnaire, condamnée à mort et exécutée le 26 messidor an 2, comme complice d'une prétendue conspiration dans la maison d'arrêt du Luxemdourg où elle était détenue. Son père, sa mère et sa sœur avaient d'abord seuls reçu leur acte d'accusation; « Dieu! s'écria-» t-elle en versant des larmes de déses-» poir, vous mourrez donc avant moi » et je suis condamnée à vous survi-» vre!.... Barbares! à quelle pénible » existence me condamnez-vous? » Elle s'arrachait les cheveux, embrassait tour à tour son père, sa sœur, sa mère, et répétait avec amertume : « Nous » ne mourrons donc pas ensemble! » Pendant qu'elle s'abandonnait ainsi à la douleur, l'acte fatal arriva; la joie éclata bientôt sur le visage de madame de Bois-Bérenger, et toute son affliction fit place au plaisir douloureux de consoler ses parens. Elle se coupa elle même les cheveux, mangea avec appétit et gaîté, et soutint le courage affaibli de sa mère jusqu'à l'échafaud. « Con-» solez-vous, ma bonne maman, lui » disait-elle sans cesse; consolez-vous, » nous mourrons ensemble! Vous n'em-» portez pas le moindre regret; toute » votre famille vous accompagne, et » vos vertus vont recevoir leur récom-» pense dans le séjour de la paix et de » l'innocence. » Cette jeune femme, jolie et aimable, avait aussi été la garde malade de toutes les femmes prisonnières avec elle; son père presque mourant avait surtout été l'objet de sa tendre sollicitude, et elle se privait pour sa mère, qu'on avait mise quelque temps au secret, d'une partie de sa nourriture pour la lui porter, sans se rebuter des propos ni de la dureté des geoliers.

BOISGELIN (*Jean-de-Dieu-Raimond* de), archevêque, député aux états généraux, etc., né à Rennes le 27 février 1732.

Dès son enfance il fut destiné à l'état ecclésiastique, et fit ses études avec distinction. La mort d'un frère aîné, tué au combat de Saint-Cast, l'avait rendu bien jeune encore le chef de sa famille; mais il abandonna son droit d'aînesse à un autre frère, et suivit sa première vocation. Après avoir d'abord été nommé grand vicaire de Pontoise, il passa en 1765 à l'évêché de Lavaur,

puis de là en 1770 à l'archevêché d'Aix, et laissa dans ce diocèse des exemples de vertus et de bienfaisance qui ne s'effaceront jamais. Il était aussi de l'académie française et du nombre des prélats que l'on appelait *administrateurs* avant la révolution. Appelé à l'assemblée des notables en 1787, il fut ensuite élu député du clergé de la sénéchaussée d'Aix aux états généraux, où il vota la séparation des ordres et justifia le clergé dissident. On le vit cependant bientôt se réunir un des premiers à l'assemblée nationale, et demander que les décisions fussent prises à la simple majorité des voix. Lors de la discussion sur les biens ecclésiastiques, il établit le droit de propriété du clergé, fit valoir l'intérêt qu'avait la nation de conserver ses biens, mais ne dissimula pas la nécessité d'en réprimer la mauvaise distribution. Dès ce moment il parut abandonner son premier système politique; car on le vit successivement en 1790 combattre de nouveau la motion tendante à ce que ces biens servissent d'hypothèque aux assignats, parler contre le projet de supprimer les dîmes, et offrir, un peu tard à la vérité, au nom du clergé un emprunt de 400,000,000. Peu de temps après il parla contre les assignats, et vota ensuite pour donner au roi le droit de paix et de guerre circonscrit dans de justes bornes. Dans la discussion sur le plan de constitution civile du clergé, il proposa de convoquer un concile national, et renouvella peu de temps après cette proposition: c'est à cette époque qu'il fut élu président de l'assemblée. Il se retira en Angleterre après la session, et publia le *Psalmiste*, ou imitation des pseaumes de David en vers français. En 1802, dès que Bonaparte se fut emparé du pouvoir, et qu'il eut rétabli le clergé en France par le concordat, M. de Boisgelin devint archevêque de Tours, puis fut nommé cardinal et candidat au sénat conservateur. Il mourut à Angervilliers près de Paris, le 22 août 1804.

BOISGELIN (l'abbé de), neveu du précédent.

Il avait été agent général du clergé avant l'abbé de Montesquiou, et on lui reprochait avec vérité à l'époque de la révolution, quelques dissipations et une vie licencieuse. Arrêté comme suspect après la journée du 10 août 1792, il fut ensuite renfermé dans la prison de l'Abbaye, où Dieu voulut, dit-on, lui faire expier ses erreurs au prix de son sang. L'affreuse situation dans laquelle il se trouva, jointe aux exhortations évangéliques de l'abbé l'Enfant, le pénétrèrent de repentir et de sentimens religieux à l'heure de sa mort. Il fut massacré le 2 septembre avec les autres prisonniers.

BOISGELIN (*Gilles-Dominique* de), de la famille des précédens, natif de Laville Balain.

Il parcourut avec honneur la carrière des armes, obtint le grade de maréchal de camp, et fixa ensuite son domicile au Hâvre. Arrêté comme suspect en 1793, il fut conduit à Paris, incarcéré au Luxembourg, et bientôt après compris dans la liste des prétendus conspirateurs de cette prison. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 4 juillet 1794, à l'âge de quarante ans. — Son oncle, *Louis-Bruno* de BOISGELIN, né à Rennes en 1733 détenu comme lui dans la maison d'arrêt du Luxembourg, fut de même inscrit sur la liste fatale, condamné à mort et exécuté quatre jours après. — Une foule d'autres membres de cette famille ont occupé, depuis la révolution, des emplois tant dans l'intérieur de la France qu'auprès des princes. On en comptait encore deux en 1816 parmi les chefs de la garde nationale parisienne, dont l'un, *Alexandre*, fut élu à la fin d'août 1815, membre de la chambre des députés par le collége électoral du département de la Seine.

BOISGERARD (*Marie-Anne-François-Barbuat* de), général du génie, etc.

Né à Tonnerre le 8 juillet 1767, d'un ancien officier du régiment de Champagne qui s'était retiré avec le grade de général, il suivit la carrière des armes, et après être sorti des écoles militaires en 1791 avec le grade de capitaine du génie, il se trouva à l'affaire de Spire, puis à la prise et à la défense de Mayence. Il fit ensuite successivement les siéges de Charleroi, Landrecies, Valenciennes, Maëstricht et le Quesnoy, et reçut un coup de feu devant cette dernière place. Elevé bientôt au grade de général de brigade et employé à l'armée d'Italie, il y reçut de nouvelles blessures lors de la prise de Naples par Championnet, et mourut à l'âge de trente-deux ans au moment où la paix venait d'être conclue.—Son

père était encore maire de Tonnerre en 1815.

BOISHARDY (*Charles* de), général vendéen.

Il servait comme officier dans le régiment de Royal-Marine, et quitta son corps au commencement de la révolution. Il entra dès 1792 dans la conjuration de la Roarie, devint en 1793 officier général suppléant de l'armée catholique et royale de Bretagne, commanda ensuite les insurgés du département des Côtes du Nord, et fit sa paix en même temps que Cormartin en 1795; mais comme cette paix n'était que factice, il chercha même dès lors les moyens de recommencer la guerre avec plus de succès, et fit de nombreuses recrues dans les diverses provinces environnantes. Sa correspondance adressée aux membres du conseil du Morbihan ayant été interceptée, et sa réunion à d'autres chefs de chouans connue des généraux républicains, il fut surpris à Villehennet par une compagnie de grenadiers, se défendit néanmoins avec valeur, et fut tué à coups de fusils. Sa tête fut promenée dans les rues de Lamballe et de Moncontour.

BOISSET (*Joseph*), député à la convention nationale, natif de Montélimart.

Il embrassa la cause de la révolution et fut élu en septembre 1792, député du département de la Drôme à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il se prononça d'abord pour le parti de *la montagne*, fut envoyé à la fin d'avril 1793 dans le Midi avec Moïse Bayle, cassa le tribunal populaire et le comité central de Marseille qui leur avaient fait signifier de partir de cette ville sous vingt-quatre heures, et à son retour se plaignit aux jacobins de l'influence des *riches* et des *muscadins* dans les assemblées de sections, dont il proposa de les chasser à coups de bâton. Chargé ensuite de l'exécution de la levée en masse, il s'en acquitta avec beaucoup de sévérité, provoqua depuis la mise en jugement de Brissot et de ses co-accusés, et fut encore envoyé en mission dans le Midi. Il parait qu'il changea dès lors de principes politiques; car il fut dénoncé aux jacobins par la société populaire de Nimes comme un oppresseur des patriotes, pour avoir destitué Courbis, maire de Nimes, surnommé le *Marat du Midi*. Cependant cette dénonciation n'eut pas de suite, et on le vit trois jours avant la chute de Robespierre, présenter à la tribune de ces mêmes jacobins un projet sur la garantie de la liberté de la presse et sur les moyens d'en prévenir les abus. Il fut encore chargé d'une nouvelle mission après le 9 thermidor; et, dénoncé aux jacobins comme s'étant laissé égarer par les nobles qu'il avait mis en liberté dans le département de l'Ain, il n'en donna pas moins la chasse, annonçait-il, aux prêtres réfractaires à Autun et à Moulins. Envoyé ensuite à Lyon, il écrivit à la convention que les Lyonnais massacraient les *terroristes*, qu'ils appelaient *mathevons*, dans les prisons et dans les rues. Cependant il parut ensuite fermer les yeux sur ces excès et en quelque sorte y applaudir. Lors de la lutte des sections de Paris contre la convention en septembre 1795, il se prononça contre les royalistes; devint membre du conseil des anciens, où il se fit peu remarquer jusqu'au 18 fructidor an 5, qu'il se joignit à la minorité de cette assemblée réunie à l'école de médecine; il prit part aux mesures de proscriptions qui signalèrent cette époque, et demanda l'urgence sur la résolution qui assimilait aux émigrés les individus qui s'étaient soustraits à la déportation. Il ne fit pas partie du corps législatif formé après le 18 brumaire et mourut quelques années après.

BOISSIEU (*P. Jos. Did.*), député à la convention nationale.

Il était homme de loi à Saint-Marcellin à l'époque de la révolution, devint administrateur du département, et fut nommé en septembre 1791, député suppléant de l'Isère à la législature, puis élu en 1792 député de ce même département à la convention nationale. Il refusa d'opiner, *comme juge*, dans le procès de Louis XVI, et conclut à la détention et au bannissement à la paix, en qualité de *législateur*. Il ne reparut ensuite à la tribune qu'après la chute de Robespierre, à l'occasion des insultes faites au buste de *Marat* et des plaintes articulées à ce sujet à la convention, et demanda plaisamment la liberté des cultes pour les saints politiques comme pour les autres. Il osa aussi au mois de juillet 1795 appuyer la demande faite par un fonctionnaire de la suppression du calendrier républicain. « Tôt ou » tard, dit-il, il faudra finir par jeter

» au feu un calendrier dont personne » ne veut. » Cette prophétie fut accueillie par des murmures, et repoussée vivement par Réveillère Lépeaux. Boissieu s'éleva également contre la proposition qu'aucun émigré ne pût réclamer sa radiation qu'après s'être constitué prisonnier, se déclara vers la fin de la session conventionnelle contre le réarmement des *terroristes* qui avaient défendu la convention, et se retira chez lui.

BOISSY-D'ANGLAS (*Fr.-Ant.*), député aux états généraux et à la convention nationale, sénateur, pair de France, etc., etc., né à Annonay, le 8 novembre 1756.

Il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, et acheta ensuite une charge de maître d'hôtel dans la maison de MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII. A l'époque de la révolution, il fut élu député du tiers état de la sénéchaussée d'Annonay aux états généraux, et dès leur ouverture appela l'attention des communes sur la nécessité de se constituer en assemblée nationale. Il défendit ensuite les journées des 14 juillet et 5 et 6 octobre 1789 contre les attaques des partisans de la cour, provoqua en 1790 des mesures contre les insurgés du camp de Jalès, et dénonça comme contre révolutionnaire un mandement de l'archevêque de Vienne. En 1791, il réclama contre l'insertion de son nom sur une liste de députés désignés comme ayant voté pour l'Angleterre dans l'affaire des colonies, et se fit gloire d'être de la minorité qui voulait assurer les droits des hommes de couleur. Nommé après la session procureur général syndic du département de l'Ardèche, il fut élu en septembre 1792, député à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI jusqu'à ce que sa déportation fût jugée convenable. Pendant le règne de la terreur, il se tint en quelque sorte à l'écart; donna néanmoins à Robespierre le nom d'*Orphée* dans un de ses discours, et ne reparut à la tribune qu'après le 9 thermidor, qu'il entra au comité de salut public. Il fit au nom de ce comité de fréquens rapports sur les subsistances, demanda aussi qu'il fût pris des mesures contre les prêtres qui troublaient le département de l'Ardèche, et à cette occasion dénonça un ouvrage royaliste. Il s'éleva ensuite contre les partisans de la monarchie, en déclarant que le système républicain était le seul qui convînt à la France; retraça le 20 janvier 1795 les malheurs de la patrie sous la tyrannie de Robespierre, et proposa d'annuller les jugemens rendus par les tribunaux révolutionnaires, et de restituer les biens des condamnés. Désigné depuis ce moment à la haine des jacobins qu'il avait comprimés au 12 germinal, il fut exposé le 1er prairial à de grands dangers, et couché en joue plusieurs fois par vingt fusils en même temps; il demeura ainsi plusieurs heures entouré des furieux: l'un d'eux se plaça même devant lui, portant au bout d'une pique la tête du député Féraud. Boissy montra, dans cette circonstance, un sang froid qui tenait du prodige, et eut même le courage de faire observer à cette multitude d'insurgés qu'en assiégeant ainsi la convention, ils l'empêchaient de s'occuper de leurs propres besoins. Devenu ensuite membre de la commission chargée de présenter un projet de constitution, il fit plusieurs rapports à ce sujet, demanda le 2 septembre que le comité d'instruction publique présentât une liste des Français auxquels la reconnaissance publique vouait des statues, et s'étonna de ne pas trouver sur les places publiques de Paris celles de Fénélon, de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Rousseau et de Buffon. Impliqué depuis dans la correspondance de Lemaître, et flatté par les sections de Paris, il perdit bientôt tout son crédit parmi les conventionnels, malgré quelques sorties à la tribune contre les royalistes; passa au conseil des cinq cents et y appuya la demande des épouses de *Collot d'Herbois* et de *Billaud Varennes* pour la mise en liberté de leurs maris. Il fut nommé président le 17 juillet 1796, combattit le 30 août l'amnistie des délits révolutionnaires, retraça les crimes commis pendant le cours de la révolution, et dit qu'il ne pouvait consentir à ce qu'ils restassent impunis; se déclara ensuite contre la loi du 3 brumaire qui excluait les parens d'émigrés des fonctions publiques, réclama la liberté des journaux, et accusa le directoire d'avoir donné l'exemple de la licence en soudoyant des calomnies contre les députés. Elu en avril 1797, député de Paris au conseil des cinq cents, il s'éleva peu de temps après contre la barbarie de mettre hors la loi les émigrés rentrés, accusa Truguet d'avoir fait envoyer Son-

tonax à Saint Domingue, parla avec éloquence en faveur des prêtres déportés et de la liberté des cultes, demanda la réorganisation des gardes nationales, et dénonça l'arrivée à Paris des terroristes des départemens. Condamné à la déportation le 18 fructidor an 5, il vint à bout de se soustraire aux persécutions dirigées alors contre lui, et fut rappelé en France après le 18 brumaire an 8. Il s'attacha dès lors au gouvernement de Bonaparte, devint membre du tribunat, dont il fut élu président en décembre 1802, fit partie du nouveau consistoire de l'église réformée de Paris, et se vit appelé au sénat le 17 février 1805. En janvier 1806, il prononça un discours à l'occasion du traité de paix de Presbourg, dans lequel, après avoir vanté les talens, les vertus et le courage de Napoléon, il affirma « qu'il était » le seul grand homme, et que le pacificateur l'emportait encore en lui sur » le guerrier. » Il enchérit encore sur ces louanges en 1809, et s'écria en parlant à Bonaparte lui-même : « Qui pourrait rester insensible à tant de merveilles, à tant de hauts faits dont un seul suffirait sans doute à l'immortalité d'un homme et même à l'éclat d'un siècle ? La poésie pour les célébrer dignement n'aura qu'à parler le langage de l'histoire; mais l'obligation la plus difficile de celle-ci sera de rendre ses récits croyables. L'une et l'autre sauront peindre ce vaste génie, cet esprit aussi étendu que flexible, aussi mobile que laborieux, et ce grand caractère inébranlable et magnanime, le plus beau présent que la nature ait fait au génie. » A l'époque où les dangers devinrent pressans, Boissy fut envoyé en mission dans la 12e division militaire pour lever des hommes et de l'argent, et y prendre les mesures de salut public qu'il jugerait convenables. Mais il laissa prudemment passer l'orage et se contenta d'envoyer son adhésion aux actes du sénat contre Napoléon. Nommé pair par le roi le 4 juin 1814, il le fut encore par Bonaparte le 2 juin 1815, et tint une conduite très réservée dans la chambre, du moment où la bataille de Waterloo lui eut démontré qu'une seconde chute de l'usurpateur était inévitable. Il y combattit pourtant le colonel Labédoyère le 22, et s'éleva le 26 contre le projet de loi de police générale. Il fut ensuite chargé par le gouvernement provisoire d'aller négocier un armistice avec Wellington. Il avait d'abord été exclus de la chambre des pairs par ordonnance du roi du 24 juillet ; mais une nouvelle ordonnance du 17 août suivant le rendit à cette dignité.

BOISSY-DE-LANDEBAUDIÈRE, chef vendéen.

Ancien lieutenant de cavalerie et ami de d'Elbée, il se joignit aux royalistes de la Vendée, commanda ensuite une de leurs divisions, et fut nommé en juin 1793, membre du conseil militaire de l'armée royaliste ; il avait en outre le titre de lieutenant du roi dans les pays conquis. Pris à Noirmoutiers en janvier 1794, avec le général d'Elbée, il fut fusillé par les républicains le 7 du même mois.

BOIVIN (*J. D.*), général de brigade, commandant de la légion d'honneur, né à Paris le 28 septembre 1756.

Il entra comme dragon au régiment du roi le 12 mars 1771, et y resta jusqu'au 26 mars 1779 qu'il obtint son congé. Le 14 juillet 1789, il servit en qualité de volontaire dans la garde nationale parisienne, fut nommé quelque temps après capitaine adjudant, puis adjudant général chef de bataillon dans la ligne en 1793, et envoyé ensuite à l'armée de l'Ouest commandée par le général Biron. Il se distingta à l'affaire de Vic qui précéda celle de Parthenay, devint général de brigade en l'an 2, et obtint le commandement de la place de Nantes : sa belle conduite à cette époque est généralement connue. Employé en l'an 7 à l'armée d'Helvétie, il se trouva à l'affaire de Saten. A Schwitz, il enleva deux redoutes, prit quatre pièces de canon, fit mille prisonniers, s'empara de la place et chassa le lendemain les ennemis du Tental-Mont. Passé à l'armée du Rhin, il se distingua de nouveau à l'affaire de Neu Isembourg près de Francfort ; et après les campagnes de l'an 9, fut envoyé à l'armée de Batavie où il servit pendant les années 12 et 13. On le comptait encore en 1813 parmi les généraux de brigade employés par le gouvernement.

BOIZOT (*Louis-Simon*), sculpteur et professeur de dessin.

Né à Paris en 1743 d'Antoine Boizot, dessinateur à la manufacture des Gobelins, il gagna à dix-neuf ans le prix de sculpture, et après avoir été se perfectionner à Rome, il fut reçu à l'académie en 1778 sur une figure de *Méléagre*. Le roi ayant chargé plusieurs sculpteurs

d'exécuter les statues des grands hommes que la France a produits, Boizot fit celle de *Racine*, que l'on voit aujourd'hui à l'institut. Il fit ensuite les bustes du *général Joubert*, de *Julien*, aide de camp; du sénateur d'*Aubenton* et de *Joseph Vernet*. Sa dernière et meilleure production est celle des figures allégoriques qui décorent la colonne dont la fontaine de la place du Châtelet est ornée, et l'on regarde comme son chef d'œuvre la *Victoire* dorée qui couronne ce monument. Nommé adjoint du professeur pour l'école du dessin dès 1785, il fut en 1806 professeur aux écoles de Paris, et mourut le 10 mars 1809, âgé de soixante-six ans.

BOLLET (*Philippe-Albert*), député à la convention nationale, né à Violaine.

Il était cultivateur à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, devint maire de sa commune, puis en septembre 1792, député du Pas de Calais à la convention, où il vota la mort de Louis XVI. Il fut ensuite envoyé comme commissaire près de l'armée du Nord, eut assez d'adresse pour se ménager tous les partis, et quoique compatriote de Robespierre, fut adjoint à Barras le 9 thermidor pour commander les troupes de la convention contre la commune de Paris. Nommé peu de temps après commissaire en Bretagne pour terminer la guerre des chouans, il se trouva bientôt en opposion avec Boursault, qui ne voulait entendre à aucune proposition déshonorante pour la république; mais Bollet, d'accord avec Hoche, parvint enfin à conclure un traité de paix. Devenu membre du conseil des cinq cents, Bollet s'absenta par congé et habitait sa maison à Violaine (Pas de Calais), lorsque dans la nuit du 24 au 25 octobre 1796 des brigands s'introduisirent chez lui et l'assassinèrent dans son lit. On le crut mort dans le premier instant; mais on vint à bout de le rappeler à la vie, et il reparut au conseil l'année suivante. A la fin de 1799, il passa dans le corps législatif, et en sortit en 1803. Il mourut en 1811, maire de sa commune.

BOLOGNE (*Camille-Capisceschi*), né à Langres, d'une famille noble originaire d'Italie.

Il avait servi dans les carabiniers, et en était devenu capitaine, lorsqu'il se retira dans la ville de Beauvoisins avec la croix de Saint-Louis. Arrêté comme suspect en 1793, il fut traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort le 26 janvier 1794, à cause de la copie d'une lettre trouvée chez lui, et adressée à un de ses amis, dans laquelle était la phrase suivante: « Je prends bien part à tous nos désastres; mais comment parer à la fureur de l'auguste sénat, après l'atrocité que l'on a faite à la noblesse, etc.? » Il était alors âgé de soixante-dix-huit ans. — Un autre BOLOGNE, né à Duplan en Provence en 1761, vicaire de la maison de Bicêtre à Paris, fut aussi condamné à mort le 7 janvier 1794 par le tribunal révolutionnaire, pour avoir gardé avec soin des lettres de personnes qualifiées de *chevalier* et de *marquis*, et comme n'étant entré dans cette maison que pour y exciter un soulèvement contre révolutionnaire. Il était âgé de trente-trois ans.

BOMBELLES (le marquis de) ex-ambassadeur, aumônier de monseigneur le duc de Berri, etc.

Il était à l'époque de la révolution ambassadeur de France à Venise, refusa de prêter le serment prescrit par l'assemblée nationale à tous les fonctionnaires publics, puis donna sa démission. En 1792, il se rendit à Stockholm de la part des princes émigrés, et fut accusé d'avoir cherché à y exciter la guerre contre la France. En 1795, il publia une brochure en faveur de la maison de Bourbon, et ayant obtenu ensuite de la reine de Naples une pension de 1000 ducats, il vécut paisiblement quelques années en Allemagne, et finit par prendre en 1803 l'habit religieux, dans un couvent de Brün en Moravie. Devenu bientôt après chanoine à Breslau dans la Silésie prussienne, il quitta son église pour revenir en France en 1814, obtint en 1816 la place de premier aumônier de monseigneur le duc de Berri, et fut désigné dans le public pour l'évêché de Strasbourg.

BOMPARD (*J. B. F.*), contre amiral, etc.

Né à Lorient le 12 juillet 1757, il entra dans la marine en 1776 comme volontaire, fit avec succès les campagnes de l'Inde et de l'Amérique, et obtint tous ses grades par des actions d'éclat. Comme il était d'une figure désagréable, d'une taille peu avantageuse et d'une rudesse extraordinaire, même dans un marin, il ne dut son avancement successif qu'à son extrême intrépidité. Il

commandait en 1793 la frégate *l'Embuscade* de 36, et était mouillé dans la rade de New-Yorck, lorsqu'une frégate anglaise de 44 parut et vint le défier. Bombard ne consultant que son courage, et résistant même aux ordres du consul français, harangua son équipage et donna le signal. Après sept heures d'un combat opiniâtre, la frégate anglaise fut rasée et s'éloigna, et Bompard rentra au milieu des acclamations de toute la ville, qui fit frapper une médaille en mémoire de cet événement. La révolution lui avait valu le grade de capitaine de vaisseau, et il se trouva en cette qualité au malheureux combat d'Ouessant, dont Barère sut faire une victoire. Le défaut d'instructions positives l'écarta un moment de l'escadre; mais il sauva son vaisseau, et fut néanmoins accusé de trahison par Jean-Bon-Saint-André et Villaret-Joyeuse. Arrêté alors et menacé de perdre la vie, il écrivit du fond de sa prison à ses persécuteurs, de manière à provoquer leur ressentiment, et rejeta sur eux les désastres de la marine française. Mis en liberté après le 9 thermidor an 2, il reprit son commandement, reçut même le grade de chef de division, et fut chargé par le directoire de l'expédition d'Irlande en 1798. L'aspect d'un grand danger et le dénuement dans lequel la marine était plongée, soulevèrent les équipages; Bompard se rend alors sur le vaisseau qu'il devait monter, et tenant deux pistolets à la main, il s'adresse aux mutins, leur reproche leur lacheté, et profitant de l'effet qu'il venait de produire, fait avancer l'heure du départ. Arrivé seul à la baie de Killala, il y fut bientôt assailli par toute l'escadre anglaise, démâta deux vaisseaux anglais, et voulut ensuite se jeter à la côte, afin que son vaisseau ne tombât pas dans les mains de l'ennemi; mais privé de munitions et ayant perdu les deux tiers de son équipage, il fut enfin obligé de se rendre. Les Anglais honorèrent son courage par l'intérêt empressé qu'ils lui témoignèrent, et il fut aussitôt renvoyé en France où on le croyait mort. Elevé au rang de contre amiral peu de temps après, il cessa bientôt d'être employé, à cause de ses opinions politiques, et vécut depuis à Bagnols, avec son traitement de réforme. Il y fut assailli en 1815, par des furieux qui brisèrent ses meubles et fusillèrent son portrait. Le prétexte de ces condamnables excès était son prétendu attachement à Bonaparte, dont on sait qu'il ne pouvait même entendre prononcer le nom sans horreur.

BONALD (de), conseiller de l'université impériale et royale, etc.

Il était issu d'une ancienne famille du Rouergue, se montra d'abord partisan de la monarchie constitutionnelle, et fut nommé en 1791 président de l'administration départementale de l'Aveyron. Obligé de fuir pour échapper à la *terreur*, il acheva dans son exil sa *Théorie du Pouvoir politique et religieux*, qui parut en 1798, et dont le directoire arrêta la publication. Il est aussi l'auteur de la *Législation primitive*, d'un *Essai sur le Divorce*, et d'une brochure sur le Traité de Lunéville. Il concourut en 1806 à la rédaction du *Mercure*, devint conseiller à vie de l'université impériale en 1808, le fut également sous le roi en 1814, puis sous Bonaparte en 1815, et enfin encore sous le roi dans la même année. On connait les ouvrages qu'il a publiés depuis le retour de Sa Majesté, et le souvenir en est encore assez récent pour nous permettre de nous en rapporter à la mémoire des lecteurs. A la fin d'août 1815, M. de Bonald fut élu membre de la chambre des députés par le département de l'Aveyron, et y parla souvent sur divers objets d'intérêt public. Il y reproduisit aussi ses idées contre le divorce, et en fit enfin prononcer la suppression. Il est inutile de dire que cet orateur fit plusieurs fois, et chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, des sorties vigoureuses contre la révolution et le règne de Bonaparte : on connait ses sentimens à cet égard, et l'on ne pourrait, sans la plus grande injustice, le mettre au nombre des *libéraux* du siècle.

BONAMY (*Auguste*), maréchal de camp, etc.

Il servit d'abord dans les armées du Nord et de Sambre et Meuse en qualité d'adjudant général, fut accusé en 1796 d'avoir favorisé les approvisionnemens de la garnison autrichienne d'Ehrenbrestein assiégée par les Français, et se disculpa du mieux qu'il fut possible, sans convaincre entièrement les républicains, de son innocence. Après être resté quelques années sans activité, il fut enfin employé, lors de l'invasion de Naples par le général Championnet, à la fin de 1798, et devint son chef d'état major général. Il fut encore accusé de

dilapidations dans les états de Naples, puis arrêté par ordre du directoire, conduit à Paris et renfermé à l'Abbaye. Après les événemens de prairial an 7, il fut remis en activité, et publia dans la même année un ouvrage intitulé : *Coup d'œil sur les opérations de l'armée de Naples jusqu'à son entrée dans cette ville.* Retiré du service depuis ce moment, il se fixa dans la Vendée, devint président du collége électoral de ce département, et obtint enfin en 1811 sa réintégration dans le grade de général de brigade. Il fit la campagne de Russie l'année suivante, se signala particulièrement à la bataille de la Moskowa le 7 septembre 1812, fut blessé et pris dans une redoute qu'il venait d'emporter. Rendu à la liberté après le retour du roi en 1814, il fut successivement décoré de la croix de la légion d'honneur et de celle de Saint-Louis. Après le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe en 1815, le général Bonamy parut au Champ de Mai comme électeur, et portant la parole au nom du collége électoral de son département, adressa à Napoléon le discours suivant : « La Vendée vous devra une seconde » fois la paix et le bonheur : ce bon » peuple bénira votre nom, et n'ou- » bliera pas que le pacificateur de la » Vendée a seul réparé les maux occa- » sionnés par la guerre civile, et qu'il » n'a reçu aucun bienfait de ces Bour- » bons pour lesquels il avait versé son » sang avec un dévouement et une bra- » voure, dont ils n'ont pas même paru » s'apercevoir. »

BONAPARTE (*Lœtitia Ramolini*), dite MADAME MÈRE, née à Ajaccio le 24 août 1750.

. . . .
. . . .
. . . .

La première époque de sa vie fut trop obscure pour qu'il soit possible ou nécessaire d'en décrire les faits; car, à l'exception de ses relations particulières avec M. de Marbeuf, que pourrait-on dire de *Lætitia Ramolini ?* La seconde a eu malheureusement trop d'éclat. Qui ne sait en effet que MADAME MÈRE devint par la politique de son fils supérieure générale des sœurs de la Charité de l'empire français ? qu'elle fit toujours dans les mêmes vues, et d'après la même impulsion, différens actes de bienfaisance, qui furent célébrés dans tous les journaux ? qu'elle fut en conséquence comparée à toutes les matrones de l'antiquité et des temps modernes, les plus connues par leurs vertus, leur piété, leur humanité, etc. ? Parlerons-nous aussi, pour faire ombre au tableau, de son avarice sordide, de sa mesquinerie dans les représentations d'apparat, de la manière dure avec laquelle elle traitait ses gens ? mais sur ce point nous ne pourrions encore rien apprendre au lecteur. Contentons-nous donc de maudire sa malheureuse fécondité, qui coûte si cher à l'Europe et à la France en particulier, et appliquons-lui à l'avance cette épitaphe composée pour une très grande dame du siècle dernier : « *Ci gît* » *la mère de tous les vices.* » L'énumération suivante suffira et au delà pour justifier notre proposition.

BONAPARTE (*Napoléon*). *Voyez* NAPOLÉON.

BONAPARTE (*Joseph*). *Voyez* JOSEPH.

BONAPARTE (*Lucien*). *Voyez* LUCIEN.

BONAPARTE (*Louis*). *Voyez* LOUIS.

BONAPARTE (*Jérôme*). *Voyez* JÉRÔME.

BONAPARTE (*Élisa*), *Voyez* BACCIOCHI.

BONAPARTE (*Caroline*). *Voyez* MURAT.

BONAPARTE (*Pauline*). *Voyez* BORGHÈSE.

BONAPARTE (MADAME). *Voyez* JOSÉPHINE.

BONCERF (*Pierre-François*), avocat et secrétaire de M. le duc d'Orléans, né à Chasaulx en Franche Comté en 1745.

Il fut reçu en 1770, avocat au parlement de Besançon, et admis ensuite à cause de son mérite dans les bureaux de M. Turgot. Il fit imprimer en 1776, sous le nom de *Francaleu*, les *Inconvéniens des droits féodaux*, brochure qui fut dénoncée au parlement et condamnée au feu par arrêt du 23 février. Décrété lui-même, il ne dut son salut qu'à la bonté du roi qui défendit au parlement de s'occuper d'avantage de cette affaire. Lorsque M. Turgot quitta le ministère, Boncerf se retira dans la vallée d'Auge en Normandie, où il s'occupa du desséchement des marais qui rendaient ce beau pays inhabitable pendant une partie de l'année. Il publia en 1786, un Mémoire

qui le fit recevoir membre du la société d'agriculture de Paris. Nommé ensuite secrétaire du duc d'Orléans, Boncerf était encore attaché à ce prince quand la révolution éclata. Il ne vit en elle que l'accomplissement des vœux qu'il avait formés si long-temps pour le bonheur de la France, et accepta la place d'officier municipal de la commune de Paris. Son caractère loyal et ferme, sa droiture et l'austérite de ses principes lui attirèrent bientôt des ennemis, et ses anciennes liaisons avec le duc d'Orléans servirent de prétexte pour le faire traduire au tribunal révolutionnaire. Il n'y échappa que d'une voix à la mort. Cette nouvelle persécution altéra sa santé, et il mourut au commencement de 1794.

BONCHAMP (*Charles-Melchior-Artus* de), généralissime des Vendéens.

Né en 1759 dans l'Anjou, d'une famille noble de cette province, il servit d'abord dans le régiment d'Aquitaine, et était en 1791 capitaine des grenadiers de ce régiment, alors en garnison à Landau. Il quitta bientôt le service, et se retira dans son château de la Baronnière près de Saint-Florent où, dès le 15 mars 1793, les insurgés des environs le proclamèrent leur chef. Il se réunit alors à Cathelineau devenu maître de la ville de Beaupréau, et forma au camp de Gesté et à Montfaucon, l'armée royaliste à laquelle il donna son nom. Dans le courant de mai il se porta sur Bressuire, Thouars et Fontenai, fut blessé à la prise de cette ville, se retira dans le château de Landebaudière, et ne rejoignit son armée qu'après la prise de Saumur. Il forma alors un corps auxiliaire de cinq à six cents hommes, qui lui était particulièrement dévoué, et était en grande partie composé de Bretons qui, s'étant insurgés sans succès sur la rive droite, étaient venus se réunir aux Vendéens. Ce fut aussi lui qui proposa dans le conseil le passage de la Loire pour donner la main aux Bretons; mais son avis fut adopté trop tard et il éprouva des échecs considérables. Blessé mortellement le 17 octobre à la sanglante bataille de Chollet, il expira presqu'aussitôt dans les bras de sa femme, au village de la Meilleraye. Aussi distingué par son humanité que par sa valeur, il obtint en mourant la liberté de cinq mille républicains que les vendéens furieux de la défaite qu'ils venaient d'éprouver et des excès auxquels se livrait l'armée victorieuse, voulaient égorger. M. de Bonchamp était l'idole des siens. Ses talens, sa modestie, et surtout sa bonté d'ame au milieu d'une guerre aussi cruelle, rendirent son nom recommandable, et la postérité saura le discerner de la foule des hommes qui se sont fait un nom dans les troubles civils. — Sa *veuve* qui avait été prise, puis condamnée à mort par la commission militaire de Nantes, obtint un sursis à l'exécution du jugement, motivé sur ce qu'elle avait sauvé la vie à plus de six mille patriotes dans la Vendée, et le 18 janvier 1794, cette sentence fut définitivement annullée sur la demande de Pons (de Verdun).

BONDY (*Taillepied*, comte de), ex-chambellan, préfet du Rhône et de la Seine, grand' croix de l'ordre de Bavière, etc., etc.

Issu d'une famille ancienne et connue, il demeura obscur pendant les premiers momens de la révolution, s'attacha ensuite à Napoléon en qualité de chambellan, et sut s'en faire distinguer par son assiduité et peut-être aussi par une complaisance sans bornes. Il obtint en 1809 la place de maître des requêtes, fut nommé préfet du Rhône à Lyon l'année suivante, et y rendit des services importans au gouvernement. Au moment où l'ennemi pénétrait en France en 1814, M. de Bondy exhorta les Lyonnais à s'armer pour la cause de la patrie et de l'empereur, et montra un grand dévouement à la personne de ce dernier. On le vit le 14 février donner lecture au théâtre des bulletins annonçant les victoires de Champ-Aubert et de Montmirail, et adresser néanmoins le 11 avril au gouvernement provisoire une lettre conçue en ces termes: « Aussitôt que j'ai appris les événemens qui » viennent de se passer, je me suis empressé d'accourir pour apporter mon » adhésion pleine et entière aux actes » du sénat contre Bonaparte. Personne » plus que moi ne desire de pouvoir » consacrer ses faibles moyens au service de l'illustre maison de Bourbon, » qui nous est rendue pour le bonheur » de tous les Français. » Cependant M. de Bondy perdit sa préfecture au mois de novembre suivant, et en fut dédommagé par le titre de commandant de la légion d'honneur. Cette espèce de disgrâce fut sans doute un titre de plus à la confiance de Napoléon lorsqu'il re-

vint de l'île d'Elbe en mars 1815; car à peine fut-il entré dans la capitale, qu'il en conféra la préfecture à son chambellan, qui fut aussi élu à la chambre des représentans par le département de l'Indre. La seconde chute de l'usurpateur amena celle du nouveau préfet de la Seine, qui fut envoyé à Metz comme préfet; mais au bout de quelques jours, on lui donna encore un successeur. Depuis ce moment M. de Bondy a abandonné la carrière politique. On connaît sa réputation dans l'escrime, et il est vrai de dire que peu de maîtres en fait d'armes peuvent lui être comparés.

BONGUYOD (*L.*), député à la convention nationale.

Il était homme de loi avant la révolution, remplit d'abord des fonctions municipales, et devint ensuite administrateur du département du Jura. Lorsque la journée du 10 août 1792 eut amené la chute du trône et la convocation d'un nouveau corps législatif, Bonguyod fut élu en septembre de la même année, député de ce département à la convention nationale, où il vota la réclusion de Louis XVI à perpétuité, sauf le bannissement si les circonstances venaient à le permettre. Il prit ensuite plusieurs fois la parole sur les lois civiles, se récria contre celle du divorce, qui s'obtenait, dit-il, avec trop de facilité, blâma aussi la loi qui fixait la majorité à vingt et un ans, et en approuvant le partage égal entre les frères, demanda qu'il fût permis aux pères et mères de disposer à leur gré d'un sixième de leur fortune. Après la session il retourna dans sa province, et se livra de nouveau à l'exercice de son état.

BONHOMME-DUPIN (*Pierre-Jean-Baptiste*), conseiller, etc.

Né à Toulouse en 1737, il y fit de bonnes études et devint ensuite conseiller au parlement de cette ville. A l'epoque de la révolution, il s'en déclara le partisan avec modération, et crut ne pas devoir apposer sa signature aux protestations du parlement contre les décrets de l'assemblée nationale. Cette conduite, qui aurait dû mériter quelque considération de la part des révolutionnaires, ne le sauva pourtant pas de leurs fureurs; car, ayant été arrêté comme suspect en 1793, il fut traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort le 15 juin 1794.

BONNAC (*Jean-Louis* d'Usson de), évêque d'Agen, etc., né à Paris en 1734.

Il fut nommé évêque d'Agen en 1767 et sacré le 14 février 1768. A l'époque de la révolution, il fut élu député du clergé de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux de 1789, et s'y prononça contre les idées révolutionnaires. Interpellé le premier pour prêter le serment qui venait d'être décrété par l'assemblée nationale, il motiva son refus de manière qu'il entraîna beaucoup d'autres ecclésiastiques dans son parti. Il quitta l'assemblée peu de temps après, passa à l'étranger, et revint en France en 1814 à la suite du roi.

BONNAIRE (*Félix*), préfet, ex-législateur, etc., né le 23 octobre 1766.

Il fut d'abord professeur à La Flèche, puis à Bourges; fut ensuite élu en 1792 député suppléant à la convention nationale et était administrateur du département du Cher, lorsqu'il fut nommé en 1798 député au conseil des cinq cents. Il s'y conduisit avec beaucoup de modération, porta la parole sur divers objets peu importans, et après avoir fait prendre plusieurs résolutions sur les fêtes décadaires et les mariages, demanda, le 27 juin 1799, que le directoire fût autorisé à déporter en général tous les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique. Il se plaignit, en même temps, des sorties qu'on avait faites contre les théophilantropes, fit part des mesures prises dans son département pour comprimer les efforts des royalistes et, après la révolution du 18 brumaire, fut nommé préfet des Hautes Alpes, d'où il passa en avril 1802 à la préfecture du département de la Charente. Il n'y resta que deux ans, et alla ensuite remplir les mêmes fonctions dans celui d'Ille et Vilaine. Des difficultés survenues entre lui et un ancien chef de Vendéens, nommé *Du Bois-Guy*, le forcèrent en 1814 à demander son changement, qui, malgré le voeu des habitans, fut effectué le 26 janvier 1815. Le retour de Bonaparte le fit appeler le 6 avril à la préfecture de la Loire Inférieure, d'où il fut retiré au mois de juillet suivant pour aller à celle de Poitiers, où M. le comte Duhamel lui a succédé. Les électeurs d'Ille et Vilaine l'avaient aussi élu député à la chambre des représentans de 1815.

BONNAIRE (*Jean-Gérard*), maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur, etc., né

à Covey, département de l'Aisne, en 1770.

Il prit le parti des armes au moment de la guerre de la révolution, et après s'être distingué par quelques actions d'éclat, devint colonel et ensuite général de brigade le 19 novembre 1813. Appelé au commandement de Condé après l'usurpation de Bonaparte en 1815, il se trouvait encore dans cette place, qu'il avait refusé de rendre à l'ennemi, lorsque le colonel Gordon, s'y présenta comme parlementaire, pour engager la garnison à reconnaître l'autorité du roi, et y fut massacré. Mis en jugement pour n'avoir pas empêché cet attentat contre le droit des gens, le général Bonnaire fut condamné le 9 juin 1816 à la peine de déportation, et fut dégradé publiquement sur la place Vendôme le 29 du même mois, au moment même où l'on fusillait, dans la plaine de Grenelle, son aide de camp Mietton, considéré comme le principal auteur du meurtre.

BONNAL (*François* de), évêque de Clermont, député aux états généraux, né au château de Bonnal, diocèse d'Agen, le 9 mai 1734.

Il était devenu chanoine, puis grand vicaire de Châlons sur Saône, et paraissait destiné à occuper toute sa vie ce poste secondaire, lorsqu'il obtint la place de directeur général des Carmélites, que la faveur de madame *Louise* de France avait rendue importante. Elevé bientôt à l'épiscopat, il fut sacré évêque de Clermont le 6 octobre 1776, et élu en 1789 député du clergé du bailliage de cette ville aux états généraux. Il déclara dès le 17 décembre qu'il croyait de son devoir de protester contre le projet de décret portant suppression du clergé régulier, s'écria, lors de la discussion sur les dîmes et les biens ecclésiastiques, « qu'il était assez patient pour tout supporter, assez généreux pour ne pas se plaindre, assez ami de l'État pour lui faire toutes sortes de sacrifices; mais qu'il devait à l'église, à son honneur, à sa conscience, de déclarer qu'il regardait le plan de spoliation du clergé comme funeste à l'empire et désastreux pour la religion, et qu'il s'y opposerait toujours, eût-il mille glaives suspendus sur sa tête. » Il combattit aussi la suppression du régime monastique, et demanda deux fois que la religion fût déclarée nationale. On le vit le 9 juillet, lorsqu'on s'occupa de la formule du serment que les membres de l'assemblée devaient prêter le jour de la fédération, excepter du sien tout ce qui regardait les choses spirituelles, et demander que le roi fût prié de solliciter du pape la convocation d'un concile chargé d'examiner si le serment pouvait être prêté sans restriction. Menacé, injurié, et pressé de se décider à ce sujet, il garda le silence, et, pour toute réponse, descendit lentement de la tribune. Il signa ensuite la protestation du 12 septembre 1791, et fut remplacé dans son évêché par *Perrier* qu'il avait autrefois comblé de ses bontés, et dénoncé par Biauzat comme auteur d'une lettre fanatique et incendiaire. Il passa ensuite à l'étranger. Compris depuis au nombre des émigrés arrêtés en Hollande en 1795 par l'armée française, il fut traité de la part de Pichegru avec des égards et une sorte de respect auquel il était peut-être loin de s'attendre à cette époque, et refusa même une voiture qui lui fut offerte par ce général, parce que ses compagnons d'infortune ne pouvaient en avoir. Il s'embarqua avec eux sur un misérable bâtiment. Arrivé à Altona, il se rendit à Munich, et de là en Angleterre où il mourut.

BONNARD, lieutenant général des armées du roi, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il s'éleva du rang de soldat à celui d'officier, puis devint aide de camp du général Carteaux en 1793, et déploya beaucoup de bravoure et d'activité dans le Midi. Il épousa, peu de temps après, mademoiselle de Jalamonde, fille d'un ancien chevalier de Saint-Louis alors émigré. Devenu général de brigade, il se distingua à la bataille d'Altenkirchen, fut ensuite élevé au grade de général de division, et succéda en 1799 au général Coland dans le commandement des départemens réunis. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il devint commandant de la 22e division militaire, et en exerça les fonctions jusqu'en 1809 : il avait été précédemment décoré du titre de commandant de la légion d'honneur. Employé en 1810 à l'armée d'Espagne, il se distingua au combat de Lérida, et rendit de grands services dans cette journée. La chute de Bonaparte et l'arrivée du roi lui valurent en 1814 la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

BONNAY (le marquis de), pair de France, ambassadeur, etc.

Issu d'une famille honorable, il était lieutenant des gardes du corps du roi en 1789, et fut élu à cette époque député suppléant de la noblesse du Nivernois aux états généraux, où il entra en remplacement de M. de Damas, démissionnaire. Lors de la discussion sur les droits de l'homme, il s'opposa formellement à ce qu'aucune loi eût un effet rétroactif, fut nommé le 22 avril 1790 président de l'assemblée nationale, reproduisit à cette époque l'offre faite par le clergé d'un emprunt de 400,000,000 sur ses biens, réunit de nouveau la majorité des suffrages pour la présidence en juillet, défendit les ministres inculpés à l'occasion de la demande d'un passage de troupes autrichiennes sur le territoire français, et prononça le 1er au 14 juillet 1790, le serment civique qui fut ensuite répété par tous les fédérés civils et militaires. Il prit peu de temps après la parole pour défendre la conduite qu'avaient tenue les gardes du corps dans les journées des 5 et 6 octobre 1789, combattit vigoureusement les assertions de Chabroud dirigées contre eux, et lui dit que, malgré ses efforts, il ne pourrait jamais réussir à entacher l'honneur d'un corps qui avait toujours été, comme Bayard, sans peur et sans reproche. Porté pour la troisième fois aux honneurs de la présidence, il les refusa; représenta après l'évasion du roi, et lors de la proposition de licencier les gardes du corps, que la conduite de trois personnes ne devait pas fournir matière à condamner collectivement tout le corps auquel elles appartenaient, et fut accusé au même instant par le comité des recherches d'avoir été instruit du départ de Louis XVI, et de ne l'avoir pas révélé. C'est alors qu'il fit entendre ces paroles: « Si le roi m'a- » vait demandé mon avis, je ne lui au- » rais pas conseillé ce départ; mais s'il » m'avait choisi pour le suivre, je ré- » pète que je serais mort à ses côtés » et que je me glorifierais d'une telle » mort. » Lors des perquisitions faites contre M. de Barentin, il publia un poëme intitulé: *la Prise des Annonciades*, dans lequel il tournait en ridicule MM. Charles Lameth et Pétion, et qui eut le plus grand succès. Sorti de France après la session, il fut dénoncé le 1er novembre 1792 à la convention nationale, par un député de la Nièvre, pour avoir entretenu des correspondances avec les émigrés, et le même jour Roland, ministre de l'intérieur, écrivit que les commissaires chargés de se transporter chez M. de Bonnay, lui avaient adressé des paquets sur lesquels étaient écrits ces mots: « Pour être brûlés après mon décès, » sans qu'il en reste de vestiges. » Renvoyés à l'examen du comité de sûreté générale, ces papiers mystérieux, selon le rapport de Manuel, n'étaient autre chose qu'un portefeuille de galanterie. M. de Bonnay resta fidèle à la cause de Louis XVIII, et après le retour du roi en 1814, fut pourvu de l'ambassade de France à Copenhague, puis élevé à la dignité de pair le 17 août 1815. Il déploya dans la chambre des talens distingués et une éloquence peu commune. Il y prononça entre autres un discours sur la marche de la majorité de la chambre des députés, qui fit beaucoup de sensation et donna lieu à diverses répliques de la part des principaux orateurs du parti considéré comme *ultrà-royaliste* par les sectateurs de la charte constitutionnelle. M. de Bonnay montra dans cette circonstance et dans plusieurs autres des sentimens et des principes qui rappelèrent aux auditeurs l'illustre président de l'assemblée constituante. Il fut nommé le 2 mars 1816 ambassadeur à Berlin.

BONNAUD (*Jacques-Philippe*), général de division, etc.

Soldat, officier, puis général, il fut employé en 1795 à l'armée du Nord et y servit d'une manière distinguée. Il s'empara de Gertruidemberg, fit, conjointement avec le général Lemaire, le blocus de Bréda, força les lignes de cette ville, s'empara de vingt pièces de canon, et fit beaucoup de prisonniers. A la fin de cette année, il passa à l'armée des côtes de Cherbourg, et servit un instant contre les Vendéens; mais appelé bientôt à l'armée de Sambre et Meuse en 1796, il se distingua de nouveau le 10 juillet à la bataille de Friedberg, et ce fut lui qui s'empara de la ville de Cassel. Il fut moins heureux le 3 septembre à celle de Wurtzbourg, où la division qu'il commandait fut culbutée par l'archiduc Charles. Il cessa peu de temps après d'être en activité.

BONNEAU (*Jean-Yves-Alex.*), con-

sul général, etc., né à Montpellier en 1739.

Il parvint jeune encore à l'emploi de consul général en Pologne, qui lui fut conféré par la protection de M. de Castries, fut témoin des dernières révolutions de ce pays, et finit par en être la victime. Resté seul dépositaire des archives de la légation de France après le départ de l'ambassadeur, et soupçonné d'avoir servi les Polonais, il fut arrêté par ordre de Catherine II aussitôt après l'entrée des Russes à Varsovie, et conduit dans les prisons de Pétersbourg où il resta quatre ans, et n'en fut tiré qu'à l'avènement de Paul Ier. Ce funeste sort causa la mort de sa femme et de sa fille, et contribua sans doute à hâter sa fin. Il revint en France accablé de cette double perte, et mourut à Paris le 8 mars 1805, âgé de soixante-six ans.

BONNE-CARRÈRE, agent diplomatique.

Jeune, ardent, à l'époque de la révolution, il en embrassa la cause avec une chaleur peu commune, se lia avec Dumouriez et les autres chefs du parti, fut d'abord secrétaire du club des jacobins, puis exclus de cette société comme intrigant. Nommé chargé d'affaires à Liége en 1791, le prince évêque ne voulut pas le voir, et Dumouriez fit alors créer pour lui une place de directeur général du département politique en France, et c'est en cette qualité qu'il conclut le 29 avril 1792 des traités d'indemnisation avec les princes de Salm-Salm et de Lowenstein-Wertheim. La chute du trône occasionna aussi la sienne; car après le 10 août, Brissot, qui ne l'aimait pas, fit décréter que le scellé serait mis sur ses papiers, et ordonner son remplacement comme ministre près des Etats Unis d'Amérique, mission qui lui avait été accordée peu de temps auparavant. Il fut ensuite arrêté le 7 avril 1793 à cause de ses liaisons avec la famille d'Orléans, et fut néanmoins mis en liberté malgré les réclamations des *jacobins*. Il sut échapper à la mort au milieu de toutes les factions, et, vers la fin de 1811, fit un voyage à Stockholm, Copenhague et Berlin, dont on n'a pas encore bien connu le but. Employé obscurément par Bonaparte pendant son règne, il ne parvint jamais à être placé en évidence, et végète encore aujourd'hui dans la capitale.

BONNE-FOI-DE-BOUION (l'abbé de).

Il était chanoine avant la révolution, fut élu en 1789 député aux états généraux, et passait à cette époque pour le plus adroit pamphlétaire de France. Il avait même fait quelques pièces de théâtre remarquables par leurs traits mordans et satiriques, et menait, à ce qu'on assure, une vie un peu trop licencieuse pour un homme de son état. Royaliste déterminé, il fit partie de la fausse patrouille *antipatriotique* qui fut poursuivie le 10 août 1792 par la populace, se sauva avec Sulleau dans une maison voisine de la place de Louis XV, et se précipita ensuite du premier étage sur les bayonnettes des assaillans, qui lui coupèrent la tête et la promenèrent au bout d'une pique.

BONNEFOUX, baron, préfet maritime, capitaine de vaisseau, officier de la légion d'honneur, etc.

Issu d'une ancienne famille, il suivit la carrière militaire, et entra au service comme garde de la marine en 1774. Après plusieurs courses et quelques actions d'éclat pendant la guerre de 1778 à 1782, il parvint au grade de lieutenant de vaisseau en 1786, et fut employé sur les escadres d'évolution. Considéré dès lors comme l'un des meilleurs officiers de la marine et comme un sujet de grande espérance, il obtint en 1793 la place de major de l'escadre commandée par l'amiral Morard-de-Galles, et ne démentit point dans cette occasion la réputation qu'il avait acquise. Eloigné du service pendant les années les plus orageuses de la revolution, il reprit de l'activité sous Bonaparte, qui le nomma préfet maritime du 1er arrondissement, et il prouva dans l'exercice de ses fonctions qu'un bon officier de marine peut aussi être un excellent administrateur. Après le retour du roi en 1815, il passa en la même qualité au 5e arrondissement.

BONNEGENS-DES-HERMITANS (*Jean-Joseph* de), député aux états généraux, etc.

Il était avocat au parlement avant la révolution, et exerçait à Saint-Jean-d'Angeli la place de lieutenant à la sénéchaussée de cette ville, lorsqu'il fut élu en 1789 député du tiers état de cette sénéchaussée aux états généraux. Il fut nommé pour recevoir l'argenterie des églises, resta confondu parmi les hommes obscurs de cette assemblée,

vota néanmoins avec le *coté gauche* dans plusieurs occasions, et après la session retourna dans sa province, où il reprit l'exercice de sa profession. La révolution du 18 brumaire lui valut la place de président du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angeli, qu'il exerçait encore en 1816. Il obtint aussi du roi, le 4 février de la même année, des lettres de noblesse. — *Son fils*, reçu auditeur au conseil d'état en 1809, occupa en 1812 la sous-préfecture de Gorcum, alors département des Bouches de la Meuse, et ne put l'exercer long-temps, attendu les revers éprouvés par l'armée française dans la même année; mais il passa le 8 avril de l'année suivante à celle de Quimperlé, qui lui fut conservée par Sa Majesté.

BONNEMAIN (*Ant.-Jean-Thomas*), député à la convention nationale; né en 1757.

Il était avocat à Arcis sur Aube à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause, et après avoir rempli diverses fonctions publiques, il fut élu au mois de septembre 1792, député du département de l'Aube à la convention nationale. Il y vota la réclusion de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement à la paix, et ce fut la seule fois qu'il parut à la tribune pendant toute la session. Il avait publié peu de temps auparavant un écrit sur la régénération des colonies et les institutions républicaines. Devenu membre du conseil des cinq cents, il s'y fit aussi peu remarquer qu'à la convention, et en sortit le 20 mai 1797. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il devint président du tribunal de 1re instance d'Arcis sur Aube.

BONNEMAIN (le baron), maréchal de camp, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de Fer, etc.

Issu d'une famille honnête, il entra de bonne heure au service comme sous lieutenant de dragons. Il y fit quelques campagnes en qualité d'aide de camp du général comte de Tilly, devint successivement chef d'escadron, puis major du 16e régiment de chasseurs à cheval, et passa delà en 1806 au grade de colonel du 5e, qui fesait partie du 1er corps commandé par le prince de Ponte-Corvo. Il rendit des services signalés à la tête de ce brave régiment pendant les campagnes de 1806 et 1807, en Prusse et en Pologne; fut ensuite employé en Espagne, se distingua successivement à Truxillo, à Medelin, à Talavera, où il sauva un bataillon français enveloppé par une nombreuse cavalerie ennemie, et enfin à Alcabon. Il continua de servir très activement en Andalousie sous les ordres du duc de Bellune, nétoya à la fin de 1810 les montagnes de Ronda, d'où il chassa les insurgés, et obtint l'année suivante de nouveaux avantages sur eux près d'Algéziras. Elevé au grade de général de brigade le 6 août 1811, il mérita cette faveur par de nouveaux service à l'armée du Midi, où il fut constamment chargé d'expéditions importantes, et se battit avec une rare valeur jusqu'au commencement de 1813. Envoyé alors en Italie, il y fit les campagnes de 1813 et 1814 sous le prince Eugène, qui lui confia quelquefois le commandement de son avant-garde; fut pareillement cité pour le combat qu'il soutint le 4 février 1814 à Villa-Franca, où, malgré l'infériorité du nombre, il remporta sur les Autrichiens des avantages considérables. Il commandait encore l'avant-garde à la bataille du Mincio le 8 du même mois; contribua puissamment au succès de cette mémorable journée. Après le retour du roi en 1814, il fut décoré de la croix de Saint-Louis, et nommé inspecteur général de gendarmerie.

BONNE-SAVARDIN (le chevalier de).

Il était officier à l'époque de la révolution, et fut décrété d'arrestation par ordre du comité des recherches de l'assemblée nationale, comme chargé par le comte de Maillebois de porter à Turin un plan de conspiration. Il se cacha pendant quelque temps dans la maison de l'ambassadeur de Sardaigne; mais ayant voulu ensuite sortir de France, il fut arrêté au pont de Beauvoisin, conduit à Paris, et mis dans les prisons de l'Abbaye. On trouva dans ses papiers la relation d'une conversation qu'il avait eue avec M. de Saint-Priest, et il fut décrété d'accusation. Il trouva pourtant le moyen de s'échapper de l'Abbaye, voulut de nouveau sortir du royaume, et fut arrêté à Châlons dans la voiture de l'abbé de Barmond, puis reconduit encore à Paris. On le transféra bientôt après à Orléans, pour y être jugé par la haute cour criminelle, qui ayant reconnu le défaut de preuves contre lui, le fit mettre en liberté.

BONNESOEUR DE BOURGINIÈRES (*Siméon-Jacques-Henri*), député à la convention nationale.

Il était avocat distingué à Coutances avant la révolution, remplit d'abord divers fonctions publiques tant administratives que judiciaires, puis fut élu en septembre 1792, député du département de la Manche à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du conseil des anciens par la réélection des deux tiers, il s'occupa principalement des finances, sur lesquelles il fit plusieurs rapports; vota en 1796 l'exclusion de Job Aymé des fonctions législatives, appuya l'envoi aux départemens d'un discours du président à l'occasion de l'anniversaire du 21 janvier 1793, et fut élu secretaire le 20 février de la même année. Sorti du conseil en mai 1797, il devint commissaire du directoire dans son département, et après le 18 brumaire an 8, obtint la présidence du tribunal de 1re instance de Mortain. Il en remplissait encore les fonctions en 1815, quand il fut appelé à la chambre des représentans. Il y garda un silence prudent, retourna à Mortain après la session, quitta la France par suite de la loi rendue contre les régicides, et passa en Angleterre, d'où il fut expulsé en février 1816 par ordre du gouvernement, et conduit en Belgique.

BONNET, comte, lieutenant général des armées, grand'croix de l'ordre de la réunion, etc.

D'abord soldat, puis officier, enfin général, il parvint successivement, et par des actes de valeur peu communs, au grade de général de division, qu'il obtint le 27 août 1802. Déjà connu à cette époque pour l'un des braves de l'armée française, il servit depuis dans presque toutes les campagnes, et fut envoyé en Espagne en 1808. Il s'y signala en différentes occasions contre les insurgés, vainquit Baleysteros et Marquisito dans les années 1809 et 1810, conserva la Galice qu'il était chargé de défendre, et eut plusieurs fois l'occasion de signaler son courage et ses talens militaires. En 1812, il se rendit définitivement maitre des Asturies, s'empara de soixante bâtimens anglais et espagnols dans le port de Gijon, et fut blessé le 23 juillet au combat de Penaranda, en protégeant la retraite de l'armée française de Portugal. Employé ensuite à l'armée d'Allemagne, il y commanda une division sous les ordres du maréchal Marmont, contribua le 2 mai au gain de la bataille de Lützen, et soutint plusieurs charges de cavalerie sans s'ébranler. Il fit de nouveaux prodiges de valeur le 20 du même mois à celle de Bautzen, pénétra en Bohème, eut ensuite des succès près de Tœplitz, et fit sa retraite en bon ordre quand il y fut obligé par la supériorité des forces de l'ennemi. En 1814, le roi lui accorda la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

BONNET (de l'Aude), député à la convention nationale.

A l'époque de nos troubles politiques, il exerçait la profession d'avocat, fut nommé député de la sénéchaussée de Limoux aux états généraux de 1789, où il ne se fit nullement remarquer, et remplit après la session des fonctions judiciaires dans sa province. Elu en septembre 1792, député du département de l'Aude à la convention nationale, il y vota la mort du roi, fut envoyé successivement en mission dans les départemens de l'Eure, du Calvados et des Pyrénées Orientales, et en fut rappelé par décret du 3 novembre. Désigné ensuite par le sort comme l'un des membres chargés d'examiner la conduite de Carrier après le 9 thermidor, il se prononça contre lui, vota sa mise en accusation, et passa au conseil des cinq cents, lors de l'établissement de la constitution de l'an 3. Il en sortit le 20 mai 1797, fut nommé commissaire central près le département de l'Aude, et rentra au conseil des anciens en mars 1798. Il s'y prononça pour le parti *anti Merlin*, combattit le 2 juin la résolution qui n'accordait d'indemnités qu'aux députés des assemblées où il n'y avait pas eu de scission, et à cette occasion releva la comparaison faite par le parti contraire entre les lois du 22 floréal an 6 et 18 fructidor an 5. « On n'a point fait attention, dit-il, que les députés exclus par » celle-ci étaient indemnisés par les guinées de l'Angleterre, et que ceux que » la loi du 22 floréal n'a point admis, » ne peuvent être indemnisés que des » deniers de la république que la plupart servaient déjà, et que tous étaient » appelés et prêts à servir encore. » C'est ainsi que se terminèrent ses fonctions législatives.

BONNET-DE-MAUTRY (*Pierre-Louis*), député à l'assemblée législative et à la convention nationale.

Il embrassa la cause de la révolution, remplit diverses fonctions municipales dans son arrondissement, puis fut élu

en septembre 1791, député du département du Calvados à la législature; il s'y prononça pour le parti révolutionnaire, vota constamment avec le *côté gauche*, et montra tant de zèle et de dévouement qu'après la journée du 10 août 1792, à laquelle il contribua, il fut choisi de nouveau par les électeurs pour représenter encore le même département à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, avec l'examen de la question du sursis. Soit prudence, soit défaut de moyens, il ne parut que cette seule fois à la tribune, échappa aux fureurs des divers partis, et après la session fut employé dans son département en qualité de commissaire du directoire. Il n'a plus reparu depuis dans nos assemblées législatives.

BONNET-DE-TREYCHES (*Joseph-Balthasar*), député aux états généraux et à la convention nationale.

Il exerçait les fonctions de lieutenant de la sénéchaussée du Puy en Velay, lorsqu'il fut élu en 1789 député du tiers état de cette sénéchaussée aux états généraux. Il se joignit au parti révolutionnaire de cette assemblée, et après la journée du 10 août 1792, fut nommé à cause de son dévouement connu député du département de la Haute Loire à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, prit ensuite le parti de la *Gironde* contre la *montagne*, et fut mis hors de la loi comme fédéraliste, à la révolution du 31 mai 1793. Après avoir erré pendant dix-huit mois dans les forêts, il trouva le moyen d'échapper à toutes les recherches dirigées contre lui, fut rappelé au sein de la convention après le 9 thermidor, et envoyé presque aussitôt en mission dans le département de la Loire. Il concourut en août 1795 à réprimer un mouvement royaliste qui venait d'éclater dans la commune de Chevrières, obtint à sa sortie du corps législatif la place d'administrateur de l'Opéra de Paris, pour la comptabilité; fut ensuite choisi en 1809 pour aller présider le collége électoral de l'arrondissement d'Issengeaux, et enfin nommé l'année suivante membre du corps législatif pour le département de la Haute Loire. Il s'y trouvait encore en 1814 à l'époque de la chute de Bonaparte, s'abstint de paraître à l'assemblée après le retour du roi, et fut élu en 1815 membre de la chambre des représentans, organisée à la suite du champ de Mai. Depuis, il a dû quitter la France et passer à l'étranger.

BONNEVAL (l'abbé de), député aux états généraux, etc.

Issu d'une famille noble, il embrassa l'état ecclésiastique et se trouvait pourvu d'un canonicat à Notre Dame, lorsqu'il fut élu en 1789 député du clergé de la vicomté de Paris aux états généraux. Il s'y fit remarquer par la pureté et la modération de ses principes, dénonça en 1790 le *Journal de Paris* comme incendiaire, et provoqua ensuite le rappel à l'ordre de Robespierre, qui avait accusé de royalisme les officiers de marine arrêtés à Toulon dans une émeute. C'est la seule fois qu'il parut à la tribune de cette assemblée, et il émigra après la session. Plusieurs membres de la même famille font encore aujourd'hui partie de la maison du roi. — Un autre BONNEVAL (*Germain*), cultivateur à Orgevilliers, fut nommé en septembre 1791, député du département de la Meurthe à la législature, et en septembre 1792 à la convention, où il vota la mort de Louis XVI. Il ne passa pas aux conseils lors de leur formation, et fut employé après la session en qualité de commissaire du directoire dans son département. Depuis il a disparu de la scène politique.

BONNEVILLE (le comte de) député à l'assemblée nationale.

Il avait obtenu le grade de maréchal de camp, et vivait dans sa province, lorsqu'il fut élu en 1789 député de la noblesse du bailliage d'Evreux aux états généraux. Il y embrassa la cause du parti révolutionnaire, ne signa aucune des protestations dirigées contre les opérations de l'assemblée nationale, et fut employé en 1793 en sa qualité de général à l'armée du Nord, où il remporta d'abord quelques avantages sur les Autrichiens. Retiré ensuite du service comme noble, il se fixa dans ses terres, devint administrateur du département de l'Eure avant le 18 fructidor an 5, et fut destitué à cette époque comme royaliste. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut nommé membre du conseil général de son département.

BONNEVILLE (*Nicolas*), imprimeur et littérateur.

Il naquit à Evreux en 1759, d'un procureur au bailliage de cette ville, vint se fixer à Paris, et y embrassa la cause de la révolution avec ardeur. Il

fut électeur en 1789 et en 1791, établit une imprimerie librairie, connue sous nom du *Cercle-Social*, et publia plusieurs ouvrages sur la franc-maçonnerie, dont le plus répandu est intitulé : *Les Jésuites chassés de la Maçonnerie, et leur poignard brisé par les Maçons.* Il rédigea ensuite divers journaux, fut dénoncé en 1793 comme *girondin*, par Levasseur et Marat, puis mis en surveillance plusieurs fois par la police de Bonaparte. Bonneville a publié aussi une infinité de brochures, toutes marquées au coin de la philosophie et de l'indépendance : il végétait encore obscurément dans la capitale en 1816.

BONNIER-D'ARCO (*Ange*), député à la convention nationale, etc.

Il était président à la chambre des comptes de Montpellier, à l'époque de la révolution. Il en embrassa la cause, fut élu en 1791 député du département de l'Hérault à l'assemblée législative, puis au mois de septembre 1792 à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Employé par le directoire dans la carrière diplomatique, après la session, il se rendit, quelques jours après le 18 fructidor, aux conférences de Lille, où se terminèrent sans succès les négociations entamées à Paris par lord Malmesbury ; passa en novembre 1797 avec Treilhard au congrès de Rastadt, en qualité de ministre plénipotentiaire de la république française, et devint bientôt le chef de la légation par la nomination de Treilhard aux fonctions de directeur. Lorsque le ministre impérial reçut l'ordre de rompre les négociations, Bonnier déclara qu'il ne quitterait pas Rastadt qu'on ne l'y forcât ou qu'il n'en reçût l'ordre de son gouvernement ; mais voyant la ville entourée de troupes autrichiennes, il partit pour Strasbourg avec ses collègues. Dans la route il fut attaqué par les hussards autrichiens de Sczecklers, et assassiné avec Roberjot : Jean-Debry seul échappa aux meurtriers, et en fut quitte pour quelques blessures. On a de Bonnier des *Recherches historiques et politiques sur Malte*, et un grand nombre d'écrits relatifs à la révolution.

BONNIÈRES (*Alexandre-Jules-Benoit* de), avocat, intendant de la maison de M. le comte d'Artois, député au conseil des cinq cents, etc., né à Grancey en Berri en 1750.

Il étudia en droit sous le célèbre Pothier et devint avocat de la ville d'Orléans. Méthodique dans ses développemens, lumineux dans ses résumés, plein de grâce dans le débit et d'une physionomie agréable et remplie de candeur, il obtint bientôt des succès éclatans. L'avocat général Séguier, digne appréciateur du mérite, lui confia à titre d'amitié le soin d'instruire dans l'étude du droit français son fils aîné, premier président actuel de la cour royale de Paris. Bonnières devint successivement avocat consultant de M. le comte d'Artois, maître des requêtes en son conseil, intendant de sa maison et fut décoré du cordon de Saint-Michel, faveur qui faillit à le rendre victime des massacres de septembre 1792 ; mais il en fut quitte pour une détention. Il fut appelé en 1796 au conseil des cinq cents. Toujours courageux et fidèle, il ne démentit pas les principes politiques qu'il avait professés jusqu'alors, et se trouva compris dans la proscription du 18 fructidor. Il mourut à Paris en décembre 1801, regretté des gens de bien.

BONTOUX fils (*Paul-Benoît-François*), député au conseil des cinq cents, né le 15 novembre 1763.

Il fut appelé dès les premières années de la révolution à des fonctions municipales, puis nommé juré de la haute cour nationale en 1791, et enfin élu en 1795 membre du conseil des cinq cents par le département des Hautes Alpes : il y garda une sorte de neutralité entre les partis, ne s'occupa que d'objets peu importans, et le 23 mars 1796, provoqua un message au directoire pour se plaindre de la non execution des lois rendues contre les émigrés. Cependant il fit abroger le 4 mai 1797 plusieurs lois révolutionnaires, prononça le 6 juin, un discours sur le respect dû aux tombeaux et sur la police des inhumations et des cimetières, et dans la discussion relative à la répression du brigandage sur les grandes routes, combattit la proposition de créer des commissions militaires pour y mettre fin. Après la révolution du 18 brumaire, il obtint la présidence du tribunal de 1re instance de Gap, qu'il exerça jusqu'à sa mort arrivée en 1811.

BONVALLET DES BROSSES, ancien trésorier de la marine et des colonies.

Il fut nommé en 1789 administrateur pour la garde nationale dans la municipalité de Paris, dénoncé au mois de mars 1793 par Marat, comme chargé par les frères de Louis XVI d'une distribution de faux assignats, et fut presque

aussitôt condamné à mort par contumace. Il parvint néanmoins à se soustraire à l'exécution de cet arrêt inique, et on le vit depuis plaider, en qualité de défenseur officieux, la cause de quelques émigrés devant les commissions militaires. Réintégré dans ses droits de citoyen après la révolution du 18 brumaire, il en eut un tel transport de joie qu'il perdit totalement la raison. Il avait publié au commencement de la révolution deux ouvrages intitulés : *Situation actuelle* et *Richesse et ressources de la France*. Le but de celui-ci était d'offrir aux états généraux des moyens de rétablir les finances.

BORDA (*Jean-Charles* de), membre de l'institut national, et chef de division dans la marine, né à Dax le 4 mai 1733.

Il suivit d'abord la carrière du barreau, et lui préféra bientôt l'étude des mathématiques. Présenté dès l'âge de vingt ans à d'Alembert, il en reçut des témoignages d'estime, et entra peu de temps après dans les chevau-légers de la garde du roi. C'est en 1756 qu'il lut à l'académie des sciences un mémoire sur les mouvemens des projectiles, qui le fit associer à cette assemblée, dans laquelle il fut enfin admis en 1764. Choisi pour aide de camp par M. de Maillebois dans la campagne de 1757, il se distingua à la bataille d'Hastembech, passa ensuite dans le génie, et fut employé dans les ports. Il composa alors différens mémoires sur la science hydraulique, qui le firent remarquer par M. de Praslin, et attacher à la marine avec le grade de sous lieutenant de port. Borda fit en 1768 sa première campagne, et monta en 1771 sur la frégate *la Flore*, avec MM. Verdun et Pingré, en qualité de commissaire de l'académie pour éprouver les montres marines et plusieurs nouveaux instrumens. En 1774 et 1775, il visita les Açores, les îles du cap Vert et la côte d'Afrique, et s'occupa ensuite de déterminer la position des Canaries. Devenu à cette époque lieutenant de vaisseau, il accompagna le comte d'Estaing en 1777 et 1778, fut élevé au grade de major général de l'armée navale, et obtint en 1781 le commandement d'un vaisseau de 64. Il conduisit heureusement un corps de troupes à la Martinique, joignit ensuite l'escadre sous les ordres de M. de Grasse, et s'établit en croisière avec quelques frégates dans les parages voisins; mais à la suite d'un épais brouillard, il se vit tout à coup entouré de huit vaisseaux anglais, et obligé de se rendre. Renvoyé sur parole, il ne put continuer le service de mer, pour cause de mauvaise santé. Il consacra dès lors le reste de sa vie à l'étude, et mourut le 20 février 1799, ayant conservé le grade d'inspecteur des constructions navales. Il a publié un grand nombre de mémoires estimés, parmi lesquels on distingue celui dont il fut chargé par l'académie sur *le nouveau système métrique* en 1790. La physique lui doit aussi la découverte d'un thermomètre plus sûr.

BORDAS (*Pardoux*), député à la convention nationale.

Il était président du district de Saint-Yriez, lorsqu'il fut nommé en septembre 1791, député du département de la Haute-Vienne à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer, quoiqu'il y fût membre de plusieurs comités. Après le 10 août 1792, il passa à la convention nationale où il vota la réclusion de Louis XVI et contre le sursis. Il échappa aux diverses proscriptions de cette assemblée, parut peu à la tribune jusqu'à la chute de Robespierre, fut élu secrétaire le 29 juin 1794, et s'occupa plus particulièrement alors d'objets de liquidation. Envoyé en décembre de la même année à Bordeaux, avec Jean-Bon-Saint-André, il y créa une commission pour rechercher les dilapidateurs, et annonça les bonnes dispositions des départemens de la Dordogne et de la Charente en faveur du nouveau système politique de la convention. Le 16 juin 1795, il prononça un long discours sur les bases de la constitution, et demanda que le corps législatif fût divisé en deux chambres égales en nombre et en pouvoir, qui se réuniraient pour délibérer quand il n'y aurait point assentiment dans chacune d'elles. Ce discours qui lui fit quelque réputation, lui valut sa nomination au comité de sûreté générale, et ensuite sa réélection au conseil des cinq cents, d'où il sortit en mai 1797. Il fit presqu'aussitôt partie de celui des anciens à la suite d'une nouvelle élection, et lors de la révolution du 18 fructidor parla vivement sur la nécessité d'être inexorable envers le parti vaincu, afin d'éviter le reproche fait au héros de Carthage : « Tu sais » vaincre, Annibal; mais tu ne sais pas » profiter de la victoire. » Il vota en

conséquence la déportation en masse des *clichiens*, compris dans le rapport de Bailleul; fut élu successivement secrétaire et président, se montra opposé au directoire lors du projet de la loi du 22 floréal, et prononça ensuite sur la conscription un discours qu'il termina par ces mots : « Le premier coup » de canon tiré par un roi contre la ré» publique française, sera pour lui le » signal de sa chute. » En juin 1799, il attribua les revers des armées françaises en Italie à l'impéritie de quelques membres du directoire; se plaignit aussi du mauvais état de l'esprit public, amené par le faux système adopté par le gouvernement; contribua à la chute de Treilhard, Merlin, etc.; fut aussi l'un des opposans à la révolution du 18 brumaire, et sortit après cette époque du corps législatif. Employé depuis, par la protection de Cambacérès, au ministère de la justice, comme chef de division, il y resta plusieurs années, et se retira en Suisse en 1816.

BORDES (*Paul Joseph*), député à la convention nationale.

D'officier municipal qu'il était dans sa commune, il fut nommé en septembre 1792, député suppléant du département de l'Arriége à la convention nationale, où il n'entra qu'après l'exclusion de Vadier. Il ne prit aucune part aux agitations de cette assemblée, et passa au conseil des cinq cents par suite de la réélection des deux tiers. Il en sortit en mai 1798, devint alors commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de son département, et fut réélu l'année suivante au même conseil. Il y fit aussi peu de bruit que dans les autres assemblées, et devint membre du nouveau corps législatif organisé après la révolution du 18 brumaire : il cessa d'en faire partie en 1803.

BORDESOULLE (*Tardif de Pommeroux*), comte, lieutenant général, grand officier de la légion d'honneur, commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Il parvint rapidement des grades inférieurs à celui de major du 1er régiment de chasseurs à cheval, et devint à la fin de 1805 colonel du 22e régiment de la même arme, à la suite de la bataille d'Austerlitz où il s'était distingué. Celle de Friedland en 1807 lui fournit l'occasion de mériter de nouveaux éloges, et lui valut la croix d'officier de la légion d'honneur. Employé en Espagne dès les premiers mois de la guerre, il s'y conduisit avec sa valeur accoutumée, détruisit au mois de décembre 1808 les débris de l'armée de Castanos dans les environs de Madrid, et continua de servir dans ce pays jusqu'en 1811. Appelé l'année suivante à faire partie de la grande armée qui se portait en Russie, il se distingua par de nouveaux faits d'armes, combattit avec une valeur peu commune aux affaires de Solminicki et de Krasnœ, ainsi qu'à la bataille de la Moskowa, et fut cité de nouveau à cette occasion. Echappé à cette campagne meurtrière, il revint en France, fut nommé par le roi en 1814 inspecteur général de cavalerie de la 2e division militaire, puis décoré le 2 juin de la même année de la croix de Saint-Louis. Au mois d'août suivant, S. M. ajouta encore à ses bontés en lui conférant le titre de grand officier de la légion d'honneur. Il est aussi membre de la chambre actuelle des députés, où il fut appelé au mois d'août 1815 par les départemens de l'Indre et de la Charente. Il fit partie en 1816 du conseil de guerre qui condamna à mort l'adjudant commandant Boyer et acquitta l'amiral Linois, et obtint le 3 mai la décoration de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

BOREL (de la Lozère.)

Il avait embrassé l'état ecclésiastique qu'il quitta depuis la révolution, et devint l'un des commissaires de la garde nationale de Mende. Dévoué entièrement aux intérêts de la maison de Bourbon, il pris part aux troubles de la Lozère, et contribua puissamment à la formation du camp de Jalès, qui donna tant d'inquiétudes à l'assemblée nationale. Décrété d'accusation le 28 mars 1792, il parvint d'abord à se soustraire à l'exécution de cet acte; mais ayant été arrêté ensuite, il fut traduit devant le tribunal criminel de son département, et y fut condamné à mort le 17 avril 1794, comme séditieux. — Deux particuliers du même nom et du même pays ayant été impliqués en 1801 dans la découverte d'une agence des partisans de la maison de Bourbon à Lyon, et accusés de correspondance pour cet objet avec M. de Précy, furent arrêtés et ensuite transférés à l'île d'Elbe où l'un d'eux est mort depuis.

BOREL (*Hyacinte-Marcelin*),

député à la convention nationale.

Il remplissait des fonctions administratives lorsqu'il fut nommé en septembre 1792, député du département des Hautes Alpes à la convention nationale, où il vota le bannissement de Louis XVI à la paix, et sa détention en cas de guerre. Il ne parut que cette fois à la tribune pendant la session, et fut envoyé en mission à Lyon et à Grenoble après le 9 thermidor. Au mois de mars 1795, il transmit à l'assemblée une adresse des Lyonnais, contenant des protestations d'attachement à la convention, ainsi qu'une diatribe des habitans de Grenoble contre les *anarchistes*. Il passa au conseil des cinq cents après la session conventionnelle, et mourut durant le cours de cette dernière législature.

BOREL-DE-BRETIZEL (*Durand*), député au conseil des cinq cents, chevalier de la légion d'honneur, conseiller à la cour de cassation.

Il était à l'époque de la révolution, lieutenant général du bailliage de Beauvais. Après avoir rempli diverses fonctions tant judiciaires qu'administratives, il fut nommé en 1797 député au conseil des cinq cents par le département de l'Oise. Il s'y prononça contre le projet d'ostracisme amené par la journée du 18 fructidor, fit rapporter l'arrêté qui ordonnait à une commission de présenter des vues sur cet objet, et assura que la seule proposition de cette mesure, renouvelée des peuples anciens, avait excité une inquiétude générale. Après le 18 brumaire an 8, il fut élu membre du tribunal de cassation et en fait encore partie aujourd'hui : il a été décoré du titre de légionnaire le 25 novembre 1804. — *Eustache-Louis* BOREL son père, ancien conseiller d'état et en la chambre des comptes, fut depuis la révolution président au tribunal civil du département de l'Oise. Il avait de grandes connaissances en mathématiques, et a travaillé à la carte générale de France, avec MM. de Cassini. Il est mort à Beauvais le 19 avril 1797.

BORGHÈSE (*Camille* prince de), gouverneur général du Piémont, etc.

Issu de l'illustre famille de ce nom, et fils du prince *Marc-Antoine*, connu par son ardent amour pour les arts, il était jeune encore à l'époque de l'entrée des Français dans l'état romain, et prit parti dans leurs armées. Après avoir donné différentes preuves de son attachement à leur cause, il vint à Paris et y épousa la veuve du général Leclerc, sœur de Bonaparte. Cette alliance ordonnée par l'un pour commencer l'illustration de sa famille, et sans doute acceptée par l'autre par des motifs d'intérêt ou d'ambition, valut à Camille Borghèse en 1805 le titre de prince français et le grand cordon rouge. Au moment de la reprise des hostilités avec l'Autriche, il fut élevé à un nouveau grade militaire, puis créé en 1806 duc de Guastalla. Il fit la campagne de cette année contre les Prussiens et les Russes, fut ensuite envoyé à Varsovie comme commissaire de Napoléon, afin d'y préparer les Polonais à l'insurrection, et enfin chargé en 1808 du gouvernement général des provinces au-delà des Alpes. Depuis ce moment, il tint sa cour à Turin, et s'y fit supporter des Piémontais par des manières affables. Séparé presque toujours de sa femme, qui aimait trop le changement pour s'en tenir à l'air du même pays et aux froides civilités d'un époux, le beau-frère de Napoléon n'étonna personne en annonçant le 19 avril 1814 sa déchéance avec assez de froideur, et ordonnant aux autorités civiles et militaires de son gouvernement de reconnaître le roi Louis XVIII pour leur maître. Il capitula aussi peu de jours après avec les Autrichiens, auxquels il remit toutes les places du Piémont, et se retira ensuite à Rome. On assure qu'il a cessé toute relation avec la famille Bonaparte, et qu'il sollicite même la dissolution d'une union si mal assortie sous tous les rapports.

BORIE-CAMBORT (*J.*), député à la convention nationale.

Il était avocat à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause avec ardeur, devint administrateur du département de la Corrèze, fut élu en septembre 1791, député de ce département à la législature où il se fit peu remarquer, puis nommé au mois de septembre 1792 à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, et s'occupa beaucoup dans les deux assemblées de la comptabilité des administrations. Envoyé à l'armée du Rhin en juillet 1793, il fut rappelé par décret du mois de novembre suivant, puis chargé bientôt après d'une mission dans les départemens du Gard et de la Lozère, pour y poursuivre les royalistes et les prêtres

réfractaires; il s'en acquitta avec un zèle excessif et prit contre eux des mesures de la dernière rigueur. Signalé après le 9 thermidor, comme l'auteur de toutes sortes de vexations et de cruautés, il fut décrété d'arrestation le 20 mai 1795, à la suite de la journée du 1er prairial qui coûta la vie au député Ferraud; fut ensuite compris dans l'amnistie du 4 brumaire, et après la révolution du 18 brumaire an 8, devint juge au tribunal civil de Coignac, dont il exerça les fonctions pendant plusieurs années. Il mourut en 1805 à Sarlat, où il s'était retiré.

BORNES (*Laurent*), député à l'assemblée nationale, etc.

Il fut d'abord député aux états généraux de 1789 où il se fit peu remarquer, et le devint ensuite au conseil des cinq cents en septembre 1795 pour le département de la Haute-Loire. Il s'y montra constamment l'ennemi des *jacobins*, et demanda qu'au serment de haine à la royauté on joignit aussi celui de fidélité à la constitution de l'an 3. On le vit le 30 août 1796, s'opposer vivement au projet d'amnistie pour tous les délits révolutionnaires, et faire l'année suivante une sortie violente contre le directoire et les ministres, à l'occasion des troubles de Saint-Domingue. Il ne se plaignit pas moins amèrement le 23 juin 1797, de la manière dont le directoire s'immisçait dans les gouvernemens étrangers, et cita pour exemple celui de Venise, le 16 juillet, il s'éleva fortement contre les tribunes qui se permettaient des murmures et des applaudissemens, et attaqua le 21 les anarchistes avec beaucoup de vigueur Considéré à juste titre comme royaliste, il fut compris dans la proscription du 18 fructidor, et condamné à la déportation; mais il échappa à l'exil de Cayenne, et fut rappelé en France après la révolution du 18 brumaire an 8. Après le retour du roi en 1814, il fut anobli par lettres patentes du 18 août, et décoré de la croix de la légion le 5 octobre suivant. En 1815, le roi le nomma président du collége d'arrondissement du Puy. Elu candidat de ce département au nouveau corps législatif, il n'y fut point appelé.

BOSC (*Etienne*), député à l'assemblée législative, puis tribun, etc.

Il etait homme de loi à l'époque de la révolution. Il devint ensuite juge civil au tribunal d'Espalion, puis fut elu en 1791 député du département de l'Aveyron à l'assemblée législative. Il s'y fit peu remarquer, occupa depuis diverses places, fut pourvu en 1796 de celle de commissaire du directoire près l'administration centrale du département des Landes, et enfin nommé député de ce département au conseil des cinq cents en 1799. Il fit partie du tribunat après la révolution du 18 brumaire, y fut élu membre de la commission administrative, fit le 17 décembre 1780 un rapport sur les canaux à ouvrir en France, et vota ensuite le rejet d'un projet de loi sur la dette publique et les domaines nationaux. Il fut nommé en 1804 directeur des droits réunis du département de la Haute Marne, d'où il passa en 1815 à celui du Doubs qu'il occupa jusqu'à la nouvelle organisation de cette partie. A différentes époques, il a publié plusieurs brochures sur les moyens d'améliorer l'agriculture, les arts et le commerce en France.

BOSQUILLON (*Charles-Pierre*), juge de paix à Paris.

Il était avocat au parlement de Paris à l'époque de la révolution, devint successivement électeur de cette ville en 1790 et 1792, puis juge de paix de la section de l'Observatoire. Il fut aussi un des plus fermes opposans à la nomination de Manuel comme procureur de la commune, instruisit ensuite une procédure contre les instigateurs de la journée du 20 juin 1792 dans laquelle ce revolutionnaire était compromis, et s'attira tellement sa haine que ce dernier faisant le 30 août une proclamation à l'Estrapade où demeurait Bosquillon, affecta de se tourner vers sa maison en disant: « Le jour des vengeances est arrivé et les traîtres vont » périr. » En effet, dès le lendemain le malheureux Bosquillon fut arrêté par ordre du comité de surveillance de la commune, et conduit à l'Abbaye, où il fut massacré deux jours après: il était alors agé de quarante ans.

BOSQUILLON DE MARIGNY (*Jean-Jacques-Louis*), ancien avocat à Montdidier.

Après avoir été pendant plusieurs années membre de l'administration centrale du département de l'Oise, il fut nommé en 1798 député du même département au conseil des anciens où il ne se fit aucunement remarquer. Il passa après le 18 brumaire au tribunal d'appel d'Amiens, et il a siégé à la cour

royale de cette ville jusqu'à la fin de 1815, époque à laquelle il a donné sa démission.

BOSQUILLON-ECUYER (*Edouard-François-Marie*), docteur régent de la faculté de médecine de Paris, électeur et professeur royal de langue et de philosophie grecque au collége de France, etc., né à Montdidier le 20 mars 1744.

Il reçut les premiers élémens des langues anciennes sous les yeux et la direction de son père, et vint à l'âge de onze ans continuer à Paris sous les jésuites des études qu'il avait commencées avec distinction dans sa ville natale. Il montra bientôt une prédilection marquée pour la profession de médecin; et à peine reçu maître ès-arts à l'université, il s'élança dans la carrière qu'il brûlait de parcourir. Il obtint en 1769 le titre de docteur, entreprit ensuite l'étude des médecins de l'antiquité et fut nommé en 1774 professeur de philosophie grecque au collége royal. Il traduisit successivement les *Aphorismes et les Pronostics d'Hippocrate* et un ouvrage de *Cullen*, pratiqua la médecine avec un zèle religieux et un rare dévouement, et altéra sa santé en se refusant à prendre le repos qui lui était nécessaire. « Des malades ont besoin de moi, di» sait-il à ses amis, et je ne puis les » faire attendre. » Il fréquenta souvent le réduit des pauvres; c'est là surtout que sa main bienfaisante joignit sans cesse des marques de libéralité aux consolations et aux secours de son art. Il mourut universellement regretté dans la nuit du 21 au 22 novembre 1814.

BOSSI (*Charles*), baron, préfet, légionnaire, né à Turin en 1761.

Il fut reçu docteur en droit à l'âge de dix-huit ans. Des odes à l'empereur Joseph II, et des vers sur la mort du prince de Brunswick qui se noya dans l'Oder, le placèrent jeune encore au rang des poëtes lyriques de l'Italie, et le firent nommer secrétaire de l'ambassade de Pétersbourg confiée au baron de la Turbie. Il se trouvait à Venise au moment où les Français s'emparèrent de cette ville, et fut chargé par le roi de Sardaigne, après le traité de paix du 26 floréal an 4, de quelques négociations auprès du général Bonaparte. Bossi, partisan zélé de la révolution française, passa ensuite à la Haye, où il se lia avec Joubert qui le nomma en l'an 7 membre du gouvernement provisoire du Piémont. Il fit dès lors tous ses efforts pour déterminer la réunion de sa patrie à la France, et fut un des trois commissaires chargés de porter au directoire le vœu des Piémontais à cet égard. Nommé après la bataille de Marengo ministre du gouvernement provisoire du Piémont auprès de la république ligurienne, il devint lui-même bientôt membre de la commission exécutive; fit ensuite partie de l'administration générale de la 27e division militaire, et eut encore alors une grande part à la demande de réunion à la France. Lorsque cette réunion fut consommée en 1803, il obtint la place de commissaire des relations commerciales à Jassy, et par la suite celle de préfet du département de l'Ain, qu'il garda jusqu'en 1810, époque où il fut envoyé à la préfecture de la Manche. Le roi lui ôta celle-ci en 1815. Bossi est aussi l'auteur de plusieurs discours dont le *Dictionnaire des Girouettes* a fait son profit.

BOSSUT (*Charles*), membre de l'académie des sciences de l'institut et de la légion d'honneur, etc.

Il naquit à Tartaras, département du Rhône, le 11 août 1730, et perdit son père à l'âge de six mois. Un oncle se chargea de sa première éducation, puis le mit à quatorze ans au collége des jésuites de Lyon, où il acheva ses études. Il y remporta tous les prix, vint ensuite à Paris, où il fut accueilli par Fontenelle; devint l'élève de d'Alembert, et ayant été présenté au comte d'Argenson, ministre de la guerre, obtint à l'âge de vingt-deux ans la place de professeur de mathématiques de l'école du génie à Mézières: il en remplit les fonctions avec un succès toujours croissant, et se fit connaître au dehors par beaucoup d'ouvrages très estimés. La révolution vint lui ravir avec les places d'examinateur, de professeur et d'académicien que ses talens lui avaient méritées, les avantages qui y étaient attachés. Ce fut alors qu'il s'enfonça dans la retraite dont son âge et l'état de sa fortune lui faisaient une loi; mais quelques consolations vinrent enfin l'y chercher, et l'institut lui rendit bientôt une partie de ce dont il jouissait à l'académie des sciences. Nommé l'un des examinateurs de l'Ecole Polytechnique, il exerça ses fonctions jusqu'à ce que la vieillesse et les infirmités le forcèrent de demander sa retraite, et on lui conserva le traitement qu'il avait si bien mérité de ne plus perdre.

Il mourut à Paris le 14 janvier 1814.

BOTHEREL (*R. J.*, comte de).

Il était procureur syndic des états de Bretagne avant la révolution, et protesta en cette qualité contre les édits de la cour plénière au mois de mars 1788. Il contribua ainsi l'un des premiers à la révolution ; mais voyant qu'elle allait bien andelà du but, il publia en 1791 une protestation vigoureuse contre les innovations de l'assemblée constituante. M. de Botherel passa à Jersey en 1792 et fut, avec MM. de Calonne et de La Rouairie, l'un des chefs de la conjuration de Bretagne. Accusé ensuite d'avoir, par envie, mal secondé les plans de ce dernier, il fit néanmoins, à MONSIEUR comte d'Artois, le rapport de ce qui lui était arrivé lorsqu'il fut débarqué par les Anglais avec un corps d'émigrés pour se réunir aux chouans, et rejeta entièrement le défaut de succès sur les premiers. Partisan de Puisaye, il fit son éloge à S. A. R., en lui donnant l'espérance de faire livrer, par le moyen de ce général, les places de Saint-Malo, Château-Neuf et Château-Richer ; mais ce plan ne put alors recevoir son exécution. Il rentra en France après le 18 brumaire et passa de nouveau en Angleterre, où il resta encore plusieurs années. — Ses trois fils ont servi parmi les chouans. L'aîné, connu sous le nom de FÉLICITÉ, commandait une division dans l'armée de Fougères.

BOTTA (*Charles-Joseph-Guillaume*), membre du corps législatif, chevalier de l'ordre de la réunion, etc., etc., né à Saint-Georges en Piémont en 1766.

Il étudia la médecine à l'université de Turin, s'adonna particulièrement à la botannique et y fit quelques progrès. Quoiqu'il fût doué de mœurs douces et d'un caractère modéré, il se montra néanmoins favorable à la révolution de France, fut arrêté en 1792 par ordre du roi de Sardaigne, et resta enfermé jusqu'à la fin de 1794. Il vint aussitôt en France, et fut employé successivement comme médecin à l'armée des Alpes et à celle d'Italie. Envoyé à la fin de l'an 6 dans les îles du Levant, il publia à son retour une description de l'île de Corfou, et des maladies qui y régnèrent pendant son séjour; fut nommé en 1799 par le général Joubert, membre du gouvernement provisoire du Piémont, seconda vivement la réunion du Piémont à la France, et après la bataille de Marengo le général en chef de l'armée de réserve le choisit pour membre de la consulta du Piémont. Il fit aussi partie au commencement de l'an 9 de la commission exécutive, et ensuite du conseil de l'administration générale de la 27e division militaire. Arrivé à Paris en 1803 avec la députation qui vint présenter des remerciemens au gouvernement sur la réunion définitive du Piémont, il y fit imprimer un *Précis historique de la maison de Savoie*. Appelé au corps législatif, auquel il fut élu deux fois consécutives, il en devint le vice président le 28 octobre 1808, et fut peu de temps après, mais en vain, proposé pour la questure. Une seconde proposition de ce genre faite en 1810, n'eut pas plus de succès sur l'esprit de Bonaparte, qui connaissait Botta comme l'un des détracteurs de sa conduite tyrannique. Peu d'hommes ont occupé des places aussi importantes avec la même probité, et peu sont sortis aussi pauvres d'une carrière aussi brillante, et aussi fertile en ressources de tous genres pour faire fortune. On lui doit une *Histoire de la guerre de l'indépendance de l'Amérique*, qui parut en 1810 et qui mérita les éloges des critiques même les plus sévères, et un poëme intitulé : *Camille* ou *le Siége de Véies*, publié en 1816.

BOTTEX, député aux états généraux, etc.

Il était curé de Neuville sur Ain, lorsque ses vertus le firent nommer en 1789 député du clergé du bailliage de Bourg en Bresse aux états généraux. Il prêta dabord le serment de soumission religieuse en 1790, et signa néanmoins les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les innovations de l'assemblée nationale. Etant resté à Paris après la session, il fut arrêté à la suite du 10 août 1792, emprisonné à la Force, et compris parmi les nombreuses victimes immolées dans les funestes et sanglantes journées des 2 et 3 septembre.

BOUCHARD (*Henri*), membre du corps législatif, etc., né le 18 février 1761.

Avant la révolution, il était docteur en droit et avocat à Dijon. Il devint ensuite procureur de la commune, membre du conseil municipal de cette ville, et exerçait les fonctions de conseiller de préfecture du département de la Côte d'Or, lorsqu'en 1811 il fut presqu'en même temps nommé procureur général près la cour de Poitiers et élu membre du corps législatif. Il

garda le silence dans cette assemblée jusqu'à la chute de Bonaparte en 1814, occupa successivement la tribune en juillet et août, d'abord pour y faire sanctionner l'ordonnance de Beugnot, alors ministre de la police, sur la célébration des fêtes et dimanches, puis pour démontrer la nécessité d'adopter promptement la loi sur le budjet proposée par le ministère. En octobre, il prêta de nouveau son appui aux ministres, et combattit les amendemens de Raynouard sur la liberté de la presse. Il soutint ensuite le projet de loi portant restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, et vota l'adoption de l'article 16 comme devant fermer selon lui la porte à toutes les prétentions ultérieures. La 25 novembre, il parla aussi en faveur du projet sur les douanes et de la taxe sur le sel; défendit, en décembre avec beaucoup de chaleur, le projet d'organisation ministérielle de la cour de cassation, et s'attacha à prouver que la cour suprême avait été instituée non dans l'intérêt des particuliers, mais dans celui de l'Etat. Depuis cette époque, les événemens politiques ont écarté M. Bouchard des fonctions législatives.

BOUCHE (*Charles-François*), député aux états généraux.

A l'époque de la révolution il exerçait avec estime la profession d'avocat, et s'était déjà fait connaître par ses principes philosophiques, publiés dans divers écrits. Il fut nommé en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée d'Aix aux états généraux, où il se distingua par ses motions contre le clergé. Dès les premiers jours, il demanda que les séances de l'assemblée nationale fussent quotidiennes, et profita peu de temps après de la discussion sur l'admission des députés de Saint-Domingue pour jeter en avant des idées sur l'affranchissement des nègres. Le 3 août, il fit la singulière motion de ne pas entendre de discours qui s'étendît à plus de cinq minutes; se prononça le 22 en faveur de la liberté des cultes, et opina pour que la France restât en monarchie. Il voulait en même temps faire déclarer qu'aucune société ne peut exister sans religion; mais il fit néanmoins rejeter la proposition de reconnaître la religion catholique pour celle de l'Etat. Bientôt après, il proposa la suppression des pensions au dessus de 300 livres, et demanda en 1790 que les mères de famille d'une conduite respectable fussent admises à l'honneur de prêter le serment civique. Il dénonça ensuite un mandement de l'évêque d'Ypres, dirigé contre les principes de l'assemblée, et proposa de décréter que tous les députés entrant en fonctions jurassent de n'avoir point protesté contre les lois nouvelles. Le 5 mai, il fit accorder au peuple le droit d'élire ses juges, puis appuya la proposition de placer le buste du roi, sur l'autel de la fédération, disant que « quoique l'image de Louis » XVI fût dans tous les cœurs, il n'é» tait pas inutile de l'offrir aux re» gards des assistans. » Chargé le 23 juillet des affaires relatives à Avignon, il demanda souvent la réunion de ce pays à la France; accusa aussi l'évêque de Vaison d'exciter la résistance à cette mesure, et fut obligé par le prélat de faire une sorte de rétractation. Le 17 avril 1791, il provoqua de concert avec Robespierre le décret qui ordonnait à tous les ministres sortant de fonctions, de rendre leurs comptes avant de quitter la France; mais depuis, il se sépara de ce dernier et abandonna le fauteuil des *jacobins* dont il était alors président, pour se réunir aux *feuillans*. En quittant les fonctions législatives, il devint juge du tribunal de cassation, et mourut quelque temps après. Peu d'hommes ont fait dans l'assemblée autant de bruit que ce député : on le trouve en effet dans presque toutes les discussions; mais sa célébrité date de l'affaire d'Avignon, et tant qu'on parlera de la réunion du Comtat et des horreurs qui en ont été la suite, le nom de *Bouche* ne sera point oublié.

BOUCHER-D'ARGIS (*A. J.*) lieutenant particulier au châtelet de Paris, etc.

Il naquit en 1750 d'un conseiller au châtelet de Paris, se fit recevoir avocat au parlement, et fut pourvu en 1772 de l'office de son père. Ennemi des excès, il dénonça en 1790 comme incendiaire la feuille de *Marat*, et fut choisi peu de temps après pour remplacer M. Talon dans la place de lieutenant civil. Il montra ensuite un grand courage dans la poursuite des délits commis depuis la révolution, notamment de ceux des 5 et 6 octobre 1789, et c'est lui qui fit le rapport de cette affaire à l'assemblée nationale, et qui signala le duc d'Orléans et Mirabeau comme les auteurs de ces journées. Il chercha vainement

en 1791 à justifier le châtelet, et se récria avec aussi peu de succès contre l'insertion de son nom dans la liste des membres du club monarchique; il n'en fut pas moins arrêté en 1793, traité comme suspect, enfermé aux Carmes, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 23 juillet 1794.

BOUCHER-SAINT-SAUVEUR (*Antoine*), député à la convention.

Il était avocat à Paris à l'époque de la révolution, se lia étroitement avec les novateurs, et fut élu député du département de Paris à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il siégea souvent aux jacobins, fut nommé membre du comité de sûreté générale le 14 septembre 1793, puis choisi pour secrétaire en décembre 1794. Quoique montagnard, il échappa aux proscriptions réactionnaires, passa par la réélection des deux tiers au conseil des anciens, et en sortit le 20 mai 1797: il est mort depuis plusieurs années.

BOUCHEREAU, député à la convention nationale.

Partisan déclaré de la révolution, il remplit d'abord diverses fonctions publiques, et fut élu au mois de septembre 1792, député du département de l'Aisne à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, demeura obscur au milieu des partis qui se déchirèrent successivement dans cette assemblée, et fut seulement envoyé une fois en mission en 1795 pour les approvisionnemens de la capitale. Il fut employé après la session en qualité de commissaire du directoire dans son département, occupa depuis des emplois secondaires, et fut obligé comme régicide de quitter la France en février 1816.

BOUCHOTTE, député aux états généraux, etc.

Il était procureur du roi à Bar sur Seine à l'époque de la révolution, et fut élu député du tiers état de ce bailliage aux états généraux de 1789. Il s'opposa le 27 novembre de la même année a l'établissement d'une banque et d'un papier monnaie, et proposa de mettre en circulation pour 30,000,000 de pièce de 3 et de 6 sous, faites avec les cloches des églises. En 1790, il combattit la motion de déclarer nationale la religion catholique, vota ensuite pour la destruction des emblèmes de la *servitude*, placés aux pieds de la statue de Louis XIV sur la place des Victoires, et demanda que le ministère public fût exercé concurremment par le peuple et par le pouvoir exécutif. Le 13 mai 1791, il défendit les hommes de couleur, proposa le 26 juin que les déclarations exigées du roi et de la reine, au sujet de leur départ, fussent faites par écrit, et appuya le 9 juillet un projet de loi contre les émigrés. Il fit imprimer dans cette même année un ouvrage ayant pour titre: *Observations sur l'accord de la raison et de la religion, pour le rétablissement du divorce*, etc.

BOUCHOTTE, ministre de la guerre sous la convention, etc.

Issu d'une famille honorable sous tous les rapports, il embrassa de bonne heure le parti des armes, entra en 1773 comme sous lieutenant dans un régiment d'infanterie, et fut élevé au grade de capitaine en 1785. Devenu commandant de la place de Cambrai en 1792, il avait alors une telle réputation de probité qu'il fut inscrit plusieurs fois sur la liste des candidats au ministère de la guerre, auquel il fut enfin appelé au mois d'avril 1793, par l'universalité des membres de la convention. A peine était-il rendu à son poste qu'une dénonciation de Lidon vint déjà troubler sa tranquillité et lui inspirer du dégoût pour la carrière administrative. Il n'en remplaça pas moins les adjoints auxquels ce député s'intéressait. Cette opération lui attira de nouvelles dénonciations de la part du parti de la *gironde*, et même de celle de quelques membres connus par leur jacobinisme; mais quoiqu'aucunes ne fussent fondées, puisqu'elles ne donnèrent lieu à aucune poursuite, Bouchotte, travailleur infatigable et peu propre par son caractère et ses principes à lutter contre l'injustice des partis, donna sa démission, qui fut alternativement acceptée puis refusée par la convention, et quitta enfin le ministère lors de la création des commissions exécutives en l'an 2, et la suppression des départemens ministériels. Devenu suspect aux révolutionnaires eux-mêmes, il fut arrêté avant et après le 9 thermidor, puis envoyé devant le tribunal criminel d'Eure et Loire, qui, faute de pièces contre lui, ne put le mettre en jugement et lui rendit la liberté. Il se retira ensuite à Metz, où il fut appelé aux fonctions municipales, et obtint enfin une pension de retraite proportionnée à son grade et à ses services. Il vivait

encore en 1816 dans une modeste propriété.

BOUDET, général de division, comte, commandant de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Dannebrog, etc., etc., né à Belley.

Il s'éleva du rang de soldat à celui de général de division, soutint le 26 mai 1800 l'avant garde de l'armée de réserve au combat de la Chiusella, et fut blessé à Marengo. Deux ans après il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, et se dirigea vers le Port au Prince où il débarqua le 5 février 1802. Il emporta d'abord le fort Biroton, battit une division de quatre mille noirs, et se rendit maître du Fort républicain. Il continua de rendre de grands services dans cette expédition, revint à Paris à la fin de 1802, fut employé dans les guerres d'Allemagne et de Prusse dans les années suivantes, et s'y distingua de nouveau par des talens militaires et une valeur peu commune. Il fit aussi la campagne de 1809 contre les Autrichiens, passa l'un des premiers le 20 mai dans l'île d'Inder-Lobau, et se signala encore le lendemain à la bataille d'Essling. Accablé de fatigues et épuisé par les mouvemens continuels qu'il se donnait pour la conservation de sa division, il mourut dans son cantonnement au mois de septembre 1809, au moment où la paix allait le ramener dans sa patrie couvert de gloire et d'honneur.

BOUDET (*Etienne*), baron, membre du corps législatif, etc., etc., né le 19 octobre 1761.

Devenu colonel du 14e régiment de chasseurs à cheval, il se distingua souvent à la tête de ce corps, et se retira ensuite pour cause de blessure dans son pays natal. Il était maire de Laval où il résidait, lorsque le sénat le choisit en 1809 pour représenter le département de la Mayenne au corps législatif. Déjà légionnaire en 1814, il obtint du roi la croix de Saint-Louis. Il fut appelé en 1815 par les électeurs de son département à la chambre des représentans organisée après le champ de Mai.

BOUDIN (*J.-A.*), député à la convention nationale.

Nommé en septembre 1792, député du département de l'Indre à la convention nationale, il y vota la réclusion de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix. Depuis cette époque, il garda le silence jusqu'au mois de novembre 1794, que la mort de Robespierre, ne laissant plus rien à craindre, lui permit de se faire connaître. Elu secrétaire le 24 il devint peu de temps après, membre du comité de sûreté générale; obtint le 7 décembre la suspension de tous les décrets de mise hors de la loi; vota le 15 janvier 1795, à l'occasion de l'examen de la conduite des membres des anciens comités de gouvernement, une amnistie pour tous les délits révolutionnaires, en n'exceptant que l'émigration personnelle, et dit: « Si vous ne vous arrêtez pas, vous ne » renfermerez bientôt plus que des accusés, des accusateurs et des juges. Je » conviens que des mesures atroces ont » été prises par les comités, et je m'accuse hautement de n'avoir pas su » mourir pour m'y opposer; mais que » celui qui se croit exempt de tout reproche politique, se lève et me jette » la première pierre! » Nommé membre du comité de sûreté générale le 3 juin, il fit décréter que la réduction du tiers de la convention serait faite par les assemblées électorales; mais ce décret qui était un coup de parti pour les royalistes dont Boudin avait servi les vues sans le vouloir et sans s'en douter, fut ensuite rapporté. On le vit le 24 octobre, à l'occasion de la lecture des pièces de la correspondance de Lemaitre, observer que Tallien et Fréron y étaient inculpés, et s'étonner de ce qu'on ne lisait que ce qui concernait les députés d'un certain côté. Devenu membre du conseil des cinq cents, il fit le 9 janvier 1796 une motion contre les parens d'émigrés; traita de lâches et de polissons les réquisitionnaires fugitifs, et demanda leur déportation ainsi que celle des fonctionnaires qui les protégeraient. Il appuya ensuite des mesures de rigueur contre les prêtres réfractaires, et se plaignit aussi du retard qu'éprouvait l'emprunt forcé. Le 30 août, il s'opposa à l'annullation du jugement de M. de Vaublanc, condamné à mort comme vendémiairiste, contre lequel il avait déjà parlé dès le commencement de la session, et donna sa démission en février 1797.

BOUFFLERS (*Stanislas*, chevalier de), de l'académie française, grand bailli de Nanci et député de cette ville aux états généraux de 1789, membre de l'institut national, législateur, etc., né à Lunéville en 1737.

Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il préféra le parti des armes, et devint

capitaine de hussards : c'est en cette qualité qu'il fit une partie de la guerre de sept ans, et qu'il se trouva à la sanglante bataille d'Amenebourg. Il obtint ensuite le commandement de l'île Saint-Louis au Sénégal, où il fit quelque séjour. Passionné pour les lettres, il s'était fait connaître long-temps avant la révolution par de jolis vers qui ajoutèrent à l'éclat de son nom, et lui valurent en 1789 la députation aux états généraux. Il ne marqua pourtant point dans l'assemblée nationale, et l'on ne s'y occupa de lui que pour tourner en ridicule des complimens qu'il fut chargé de faire au roi et à la reine de la part de l'académie. Il fut aussi, avec MM. Malouet, de Virieu et Larochefoucault, l'un des fondateurs du club des impartiaux ; fit décréter en 1791 la propriété des découvertes et inventions en faveur de leurs auteurs, et proposa d'encourager les sciences et les arts. Après la journée du 10 août 1792, il se retira à Berlin, et y fut accueilli par le prince Henri qui le fit admettre au nombre des membres de l'académie de cette ville. Les caprices de ce prince lassèrent bientôt la faible patience de M. de Boufflers, qui trouva dans le roi Frédéric-Guillaume II un protecteur aussi généreux que délicat, auquel il dut des concessions considérables en Pologne, ayant pour but l'établissement d'une colonie en faveur des émigrés. Rentré en France en 1800, il fut admis à l'institut en 1804, comme faisant partie de l'ancienne académie, et y prononça l'éloge du maréchal de Beauveau en septembre 1805. M. de Boufflers mourut le 19 janvier 1815, à l'âge de soixante-dix-huit ans. On a dit de lui qu'il n'avait jamais été en harmonie avec sa situation, et voici son portrait qui paraît tracé par la malignité : « Abbé libertin, militaire » philosophe, diplomate chansonnier, » émigré patriote, républicain cour- » tisan. »

BOUGAINVILLE (*Louis-Ant.* de), comte, sénateur, membre de l'institut, etc., etc.

Né à Paris le 11 novembre 1729 d'un notaire-échevin très estimé, et frère d'un homme de mérite connu dans la littérature et les belles lettres, il fit ses études à l'université, et manifesta de bonne heure une rapidité de conception et une finesse de tact qui le firent réussir en même temps dans les genres les plus opposés. Destiné d'abord au barreau, il se prêta par complaisance au désir de ses parens, et pour concilier ses goûts avec leur volonté, se fit tout à la fois recevoir avocat au parlement et inscrire aux mousquetaires noirs. Ses travaux sur les mathématiques n'en furent point interrompus, et quinze jours après sa réception dans l'un et l'autre état, il publia la première partie de son *Traité du calcul intégral*, pour servir de suite à l'*Analyse des infiniment petits*. Ayant ainsi posé les fondemens de sa réputation littéraire, il se livra à son goût pour les armes ; entra en 1753 comme aide major dans le bataillon provincial de Picardie, devint l'année suivante aide de camp de Chevert qui commandait le camp de Sarre-Louis, et passa en 1755 à Londres en qualité de secrétaire d'ambassade. Il rejoignit ensuite son général, passa au Canada sous M. de Montcalm avec le grade de capitaine de dragons, et se distingua dans cette partie du monde par des succès qui firent bien augurer de ses talens et de son courage. Il rendit aussi des services éminens dans la retraite de Quebec, fut élevé au grade de colonel, décoré de la croix de Saint-Louis, et revint en France après la mort du marquis de Montcalm et la perte de nos possessions de l'Amérique septentrionale. Son activité continuelle ne lui permit pas de goûter un instant de repos. Il prit en conséquence du service à l'armée d'Allemagne en 1761, devint aide de camp de M. de Choiseul-Stainville, et fit de telles actions que le roi lui fit don de deux canons de quatre livres de balles, qu'il plaça depuis dans sa terre de Normandie. Lorsque la paix lui eut ravi les moyens de poursuivre la carrière des armes, il ambitionna une autre gloire, et devint navigateur. On connaît ses entreprises et ses succès en ce genre : nous n'en entretiendrons donc pas le lecteur. Nous dirons seulement qu'à l'époque de la révolution, il fit tous ses efforts pour maintenir le bon ordre et la subordination dans les équipages, et que n'ayant pu réussir, il donna sa démission en 1791. Il avait été élevé au rang de chef d'escadre en 1779, et créé maréchal de camp des armées de terre l'année suivante. Devenu membre de l'institut en 1796, il fut élu sénateur en 1800, et mourut le 31 août 1811 dans sa quatre-vingt-neuvième année, et sans avoir éprouvé les infirmités de la vieillesse. Peu d'hommes ont joui d'une réputation si distinguée dans tous les genres.

BOUGON (*N.*), procureur général syndic du département du Calvados.

Après avoir été appelé successivement à diverses fonctions publiques, il devint procureur général syndic de son département et en remplissait les fonctions à l'époque du 31 mai 1793. Il contribua de tous ses moyens à la levée de boucliers qui s'y fit en faveur des *girondins*, et ses liaisons particulières avec Buzot l'entraînèrent très avant dans ce parti. Mis hors de la loi par la convention nationale après la défaite de l'armée du Calvados, il se hâta de fuir en Bretagne où il se réunit à Puisaye. Il fit ensuite partie de l'armée vendéenne lors de son expédition d'outre Loire, fut arrêté après la bataille du Mans avec le prince de Talmont, et fusillé en décembre par les ordres d'un représentant du peuple en mission dans cette ville.

BOUILLE (*François-Claude-Amour*, marquis de), lieutenant général, etc.

Il naquit le 19 novembre 1739 au château du Clusel en Auvergne, d'une famille originaire du Maine et que l'on regarde comme une des plus nobles et des plus anciennes de la province d'Auvergne où elle était établie depuis le commencement du onzième siècle. Il entra dans la carrière des armes à l'âge de quatorze ans, servit d'abord dans le régiment de Rohan-Rochefort, puis dans les mousquetaires noirs, et obtint à l'âge de seize ans une compagnie dans le régiment de dragons de la Ferronnays avec lequel il servit pendant la guerre de sept ans. Il s'y distingua dans un grand nombre d'occasions et particulièrement à la prise de Rhinfeld, à la bataille de Berghen le 13 avril 1759, à Wildemgen dans l'hiver de 1760, à Langen-Salza en février 1761, où il eut un cheval tué sous lui et fut blessé, et surtout au combat de Grumberg livré le 22 mars 1761, dont le succès plus important fut principalement dû à sa bravoure et à sa belle conduite. En récompense, le maréchal de Broglie commandant l'armée lui confia l'honorable mission de porter au roi les drapeaux enlevés à l'ennemi, et Louis XV en le comblant d'éloges lui donna le brevet de colonel et la promesse du premier régiment vacant. De retour à l'armée M. de Bouillé y servit comme colonel sans quitter le régiment de la Ferronnays, et il commanda souvent en cette qualité les avant gardes. Il battit près d'Eimbuk l'arrière garde du général Luckner, prit cette ville, fit beaucoup de prisonniers et eut dans cette affaire un cheval tué sous lui. Le 13 novembre 1761 à l'affaire de Quedlembourg, il fut blessé d'un coup de sabre à la tête en chargeant l'ennemi, et ayant été renversé de son cheval, il fut fait prisonnier. Echangé peu de mois après, il eut le régiment d'infanterie de Vastan, dont le colonel venait d'être tué au siége de Brunswick: ce régiment prit ensuite le nom de *Bouillé* qu'il porta jusqu'à la paix, où il eut celui *de Vexin*. En 1768, M. de Bouillé fut nommé gouverneur de la Guadeloupe, et mérita d'être choisi pour gouverneur général des îles du Vent en 1777: il avait été nommé dans le même temps maréchal de camp. Dès que la guerre eut éclaté entre la France et l'Angleterre pour l'indépendance de l'Amérique, il en signala le début en s'emparant par un coup de main hardi de la Dominique le 6 septembre 1778. La même année, il fut employé sous le comte d'Estaing à l'affaire de Sainte-Lucie, et après le mauvais succès de cette attaque, il rallia et sauva les débris de l'armée imprudemment engagée et ensuite abandonnée par ce général. Le 2 juin 1781, à la tête de quatre mille hommes, il prit l'île de Tabago où il s'empara de cinquante-neuf pièces de canon et fit neuf cents prisonniers anglais : cette île resta à la France par le traité de paix de 1783. Le 26 novembre suivant, il prit l'île de Sainte-Eustache, y restitua aux habitans hollandais 3,000,000 que l'amiral Rodney leur avait pris, et rendit au gouverneur anglais Cockbrun 274,000 l. que celui-ci réclama comme sa propriété. En 1782 il attaqua l'île de Saint-Christophe, et le 12 février se rendit maître de Brimston-hill, forteresse regardée auparavant comme imprenable et appelée le *Gibraltar des Antilles*: on y prit cent soixante-treize pièces de canon et onze cents prisonniers. Les îles de Néviset de Montserrat tombèrent également en son pouvoir. Ce fut alors qu'il fut élevé au grade de lieutenant général, et à la paix il reçut le collier des ordres du roi. Ne voulant pas être à charge à l'état qu'il avait si bien servi, M. de Bouillé refusa l'offre que Sa Majesté lui fit d'acquitter ses dettes contractées pendant la guerre. Il fut membre des assemblées des notables du royaume en 1787 et 1788, et y soutint avec force les intérêts et les lois fondamentales de la monarchie. Au commencement de la

révolution, il avait le commandement des Trois Evêchés, auquel il joignit bientôt celui des provinces d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, et fut ensuite nommé général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle. Après avoir maintenu et fait rentrer dans le devoir les troupes qui lui étaient confiées, il étouffa d'une manière éclatante le 31 août 1790 l'insurrection de la garnison et des habitans de Nanci. Par ce coup de vigueur il préserva l'armée d'une désorganisation complete qui fût devenue une calamité générale, et déconcerta ou du moins retarda les mesures des révolutionnaires. Sa conduite lui valut alors des remercimens de l'assemblée nationale et du roi qui lui écrivit qu'il *avait acquis des droits éternels à son estime et à son amitié :* Sa Majesté lui offrit le bâton de maréchal de France qu'il refusa pour le moment, de peur qu'on n'attribuât ses services à l'intérêt personnel, et ne voulant point être récompensé pour un succès remporté sur les Français. En 1791, choisi par Louis XVI pour favoriser son évasion de Paris, il se rendit avec dévouement à ses désirs et lui prépara une retraite à Montmédi. Placé au centre des cantonnemens de troupes qu'il avait disposées pour se réunir sous cette forteresse autour du roi, il attendait son arrivée à Dun sur Meuse lorsqu'il reçut la nouvelle de l'arrestation de ce monarque à Varennes; il rassembla aussitôt le peu de troupes qu'il avait sous la main, s'avança rapidement sur cette ville; mais son zèle et son secours devinrent inutiles. A son arrivée devant la ville, il apprit que le roi en était parti depuis une heure et se laissait ramener à Paris. M. de Bouillé obligé de renoncer à sa généreuse entreprise, n'eut plus qu'à songer à sa sûreté et à celle du peu de troupes fidèles qui l'entouraient. Mais s'il ne put accomplir son plus ardent comme son plus noble désir, celui de sauver Louis XVI et sa famille, cet effort eut du moins l'heureux résultat de faciliter à MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, sa sortie de France sur une autre route, et de mettre à l'abri du fer des assassins, des jours précieux réservés pour le bonheur de la France. Ce ne fut pas sans beaucoup de dangers que M. de Bouillé parvint à arriver à Luxembourg, d'où il écrivit à l'assemblée une lettre qu'il jugea utile pour sauver les jours du roi et de la reine, et dont le motif fut apprécié par les hommes éclairés et influens de l'assemblée; mais dont quelques expressions trop véhémentes, inspirées par l'impression naturelle d'un tel événement sur une ame forte, donnèrent prise contre lui aux nombreux ennemis que son mérite et l'effort même qu'il venait de faire lui avaient suscités jusque dans son parti : il terminait cette lettre en disant que « *si l'on touchait à* » *un cheveu de Louis XVI, il ne lais-* » *serait pas pierre sur pierre dans Paris;* » aussi produisit-elle un effet tout contraire à celui qu'il en attendait. Il se rendit à Coblentz auprès des princes auxquels il remit 670,000 livres qui lui restaient du million en asignats que le roi leur frère lui avait fait passer pour son voyage de Montmédi. Ils l'admirent dans leur conseil et le chargèrent de plusieurs missions importantes. Il fut mandé à Pilnitz et à Prague par l'empereur Léopold et le roi de Prusse, pour conférer avec eux sur la situation du roi et des affaires de France, et MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, lui donna à cet effet des pouvoirs datés de Shounbornslust le 14 août 1791. L'assemblée nationale avait décrété le 15 juillet que son procès lui serait fait ainsi qu'à son fils aîné devant la haute cour d'Orléans. Il vit pendant le même mois de juillet à Aix la Chapelle le roi de Suède qui le sollicita d'entrer à son service, en lui promettant de lui faire commander immédiatement sous ses ordres une expédition que ce prince projetait pour sauver le roi de France. Tout était disposé, selon le plan fourni par l'illustre refugié, pour effectuer à la fin d'avril 1792 une descente en Normandie à la tête d'une armée de trente-deux mille Suédois et Russes, lorsque la mort tragique de Gustave III assassiné par Ankarstroom fit évanouir les projets et les plus chères espérances de M. de Bouillé, et le dégagea de ses liens avec la Suède. Il fit la campagne de 1792 auprès de monsieur le prince de Condé qui l'honorait de son estime et de son amitié. En 1793, il servit à l'armée du duc d'Yorck, qui ne profita guère de son conseil. En 1794 il passa en Angleterre, où le gouvernement le consulta souvent et l'accueillit avec distinction. Il publia à Londres en 1797, des *Mémoires sur la révolution française*, qui ont été imprimés à Paris en 1801. Ils sont écrits, comme l'a dit M. Mallet du Pan, *avec la véracité d'un honnête homme et la simplicité d'un*

militaire. M. de Bouillé mourut à Londres le 14 novembre 1800.

BOUILLÉ (*Louis-Joseph-Amour*, marquis de), lieutenant général des armées du roi, etc., fils du précédent.

Il servait d'aide de camp à son père dans les dispositions faites pour l'évasion du roi au 20 juin 1791, et fut compris dans la même proscription; mais ayant trouvé le moyen d'échapper aux révolutionnaires, il passa au service de Suède comme aide de camp du Gustave III, et commanda depuis 1793 jusqu'en 1796 inclusivement, les hulans britanniques dont il était colonel propriétaire. Il fut blessé le 19 avril 1794 à l'attaque de Roncq, et l'avait été à la campagne précédente au siége de Mayence, où il se trouvait comme volontaire dans l'armée du roi de Prusse. En 1795, il suivit à la tête de ses hulans Son Altesse Royale MONSIEUR, frère du roi, dans son expédition sur les côtes de France, après laquelle il fut décoré de l'ordre de Saint-Louis. Rentré en France en 1802, après la paix d'Amiens, lorsque toutes les puissances abandonnant la cause de la maison de Bourbon, eurent reconnu le gouvernement consulaire, il prit du service en 1806 sous Napoléon, mérita bientôt la croix de la légion d'honneur au siége de Gaëte, et combattit avec la grande armée en Pologne à la fin de 1806 et au commencement de 1807. Il passa en Espagne à la fin de 1808 avec le général Sébastiani, comme chef d'état major de sa division, et se distingua le 27 mars 1809, au combat de Ciudad Réal. Elevé au grade de chef de l'état major général du 4e corps d'armée après cette affaire, il fut cité au mois d'août suivant pour avoir rendu d'éminens services et avoir soutenu sa réputation de valeur et de capacité à la bataille d'Almonacida, et fut promu au grade de général de brigade le 23 juin 1810. Il prit en 1812 le commandement d'une brigade de dragons et celui du corps d'observation de l'armée du Midi, et remporta sur l'armée espagnole de Murcie, un avantage important près de Baza le 17 mai 1812. Le mauvais état de ses yeux le força de quitter l'armée et l'Espagne à la fin de la même année. Le roi le nomma lieutenant général le 31 décembre 1814. — M. le comte de BOUILLÉ son parent, est colonel et aide de camp de Son Altesse Royale MONSIEUR.

BOUILLEROT (*Alphonse*), député à la convention nationale.

Après avoir rempli différentes fonctions publiques depuis la révolution, il fut élu en septembre 1792, député du département de l'Eure à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, et ne parut que cette fois à la tribune. Il fut chargé, après la mort de Robespierre, de surveiller l'Ecole de Mars, où trente-six mille jeunes gens apprenaient l'art de la guerre et devaient servir de garde prétorienne au comité de salut public. Il passa ensuite au conseil des anciens par la réélection des deux tiers des conventionnels. Dans ces dernières années il était devenu inspecteur des forêts à Clermont (Oise), place qu'il cessa d'exercer en 1815. On le croit parti pour l'Allemagne, en exécution de la loi sur les régicides.

BOUILLON (*Ph. de la Tour-d'Auvergne*, prince de), connu en Angleterre sous le nom du *Capitaine d'Auvergne*.

Né à Saint-Hellier, île de Jersey, où son père, Charles d'Auvergne, après avoir exercé quelques emplois civils et militaires, jouissait d'une fortune médiocre, Philippe d'Auvergne entra au service de mer, et parvint au commandement d'un sloop garde côte de seize canons. S'étant ensuite rendu en France, où il avait reçu une partie de son éducation, il réussit bientôt à gagner l'amitié du dernier prince de Bouillon, auquel il se présenta comme étant de la branche protestante de la famille de Turenne. Ce vieillard, qui n'avait plus d'espoir de postérité, reconnut le jeune homme pour son parent, et le fit héritier de sa principauté et de ses biens: des lettres patentes du roi confirmèrent ces dispositions; mais la révolution détruisit ses bienfaits, et le nouveau prince d'Auvergne retourna à Jersey, et y fut le distributeur des secours que le gouvernement anglais accordait aux émigrés. Etant revenu à Paris en 1802, à l'époque du traité d'Amiens, il fut arrêté et conduit au Temple, où, réclamé par l'Angleterre, il ne resta que peu de jours. Il commanda depuis avec le titre de commodore la station de Jersey et du Vieux-Château, se fit comprendre dans le traité de Paris en 1814, et vient de perdre le titre et la principauté de Bouillon, qui a été adjugée en juillet 1816, à M. de Rohan.

BOUIN (*M.*), juge de paix à Paris.

Il fut membre de la société des jacobins de Paris en 1793 et en 1794, devint ensuite juge de paix de la section de la Halle aux Blés, réclama contre les distinctions qu'on voulait établir entre les *cordeliers* et les *jacobins*, fut élu le 8 mars 1794 vice président de cette dernière société, donna ensuite des détails sur la conspiration d'*Hébert*, et, après le 9 thermidor, dénonça aux jacobins les mises en liberté des femmes d'émigrés. Il proposa ensuite une adresse à la convention sur la persécution des *patriotes*, prit bientôt après la défense des sociétés populaires, et se plaignit qu'on travaillait l'opinion publique contre *Carrier*. Au mois de novembre 1794, il fut lui-même mis en arrestation, puis compris dans l'amnistie du 4 brumaire. Impliqué ensuite dans l'affaire de Babeuf, et devenu son co-accusé devant la haute cour de Vendôme, il fut condamné par contumace à la déportation, et fut un des principaux membres de la société du manége en 1799. Condamné une seconde fois à la déportation, à la suite de la tentative du 3 nivôse 1801 contre Bonaparte, il mourut dans la traversée.

BOULANGER (*Baudouin*), général de la commune de Paris, né à Liége.

Il habitait Paris, où il était joaillier avant la révolution, dont il se montra partisan. Il fut successivement membre des jacobins et des cordeliers, agent de Robespierre et du comité de salut public, et enfin général de brigade employé à Paris. A l'époque de la révolution *antigirondine* du 31 mai 1793, il commandait la section de la Halle aux Blés, et fut nommé pour remplacer Santerre, dont la conduite alors équivoque donnait de l'inquiétude aux meneurs; mais plusieurs sections de Paris réclamèrent contre son élection, et Boulanger donna sa démission. Il devint au mois d'octobre suivant général de l'armée révolutionnaire, annonça à la société des jacobins qu'il allait partir avec Ronsin, et demanda à être accompagné d'une guillotine. Accusé ensuite à cette société par des cordeliers, il fut défendu par Robespierre, et y dénonça lui-même Ferrière-Sauvebœuf, qu'il fit rayer et renvoyer devant le comité de sûreté générale. Le 27 février 1794, il excita Hébert à signaler des conspirateurs que celui-ci n'osait nommer; ce qui donna lieu à une nouvelle accusation contre lui aux jacobins, où il fut encore défendu par Robespierre. Tant de services de la part de celui-ci méritaient de la reconnaissance; aussi Boulanger prit-il les armes en sa faveur au 9 thermidor, fut décrété d'abord d'accusation, puis mis hors de la loi et exécuté trois jours après.

BOULAY (de la Meurthe), comte, conseiller d'état, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il est né en 1761 à Domèvre, village près de Toul, d'un pauvre maréchal-ferrant, et exerçait la profession d'avocat à Nanci, à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec modération. Elu en mars 1797 par le département de la Meurthe, député au conseil des cinq cents, il hésita d'abord entre les deux factions qui divisaient l'assemblée, défendit en juillet les sociétés populaires attaquées par le parti *clichien*, puis sollicita quelques jours après la rentrée des prêtres déportés. Il parut alors se décider contre les révolutionnaires, et fit même un instant partie de la société de *Clichi*; mais il ne tarda pas à s'en éloigner à l'approche du danger, et on le vit le 18 fructidor faire partie du comité dit de *salut public*, et présenter un rapport apologétique de cette journée, à la suite duquel il conclut à la déportation des vaincus. Le 16 octobre, à la suite d'un autre rapport, il proposa d'expulser de la république la partie de la haute noblesse qui n'avait point émigré, et qui selon lui était par sa présence beaucoup plus dangereuse que l'autre, et de ne reconnaître pour citoyens que ceux d'entre eux qui auraient donné des preuves d'attachement à la liberté. Dévoué dès ce moment au directoire, il devint le rapporteur habituel de ses actes; s'éleva néanmoins le 9 mai 1799 contre l'enchaînement de la presse, revint quelques jours après sur le même objet, et fit sentir la nécessité de renfermer les pouvoirs du gouvernement pentarchique dans les limites de la constitution. C'est ainsi qu'à cette époque il tourna encore le dos à ses amis, et, le 30 prairial, il accusa Merlin (de Douai) et Réveillère-Lépeaux d'être les auteurs du système qui avait mis la république en danger, puis proposa au conseil de les forcer à sortir du directoire. Peu de temps après, Boulay publia un écrit remarquable, intitulé: *Essai sur les causes qui en 1649 amenèrent en Angleterre l'établissement de*

la république, sur celles qui devaient l'y consolider, et sur celles qui l'y firent périr. Dans cette brochure, l'auteur prit à tâche, en présentant les causes du retour de la monarchie en Angleterre, de donner à penser, par le rapprochement de ce qui se passait en France, que les mêmes erreurs auraient le même résultat. Il se déclara ensuite contre toute persécution religieuse, fit ajouter au serment de fidélité à la république, celui de s'opposer au rétablissement de la royauté et de toute espèce de tyrannie; combattit le 14 septembre la proposition de déclarer la patrie en danger, et laissa entrevoir dès lors le parti qu'il prit par la suite. On devine bien, d'après sa conduite précédente, qu'il contribua à la révolution du 18 brumaire. Après la dispersion des députés opposés à cette journée, il entra dans la commission législative intermédiaire, et exposa le 12 décembre suivant les bases de la nouvelle constitution, à laquelle il venait de coopérer. Appelé dans le mois suivant au conseil d'état, dont il présida le conseil de législation, il présenta en cette qualité différens projets de loi au corps législatif, et prit le 19 décembre 1801 la direction générale du contentieux des domaines nationaux. On connait quels ont été depuis ses différens travaux politiques et législatifs, et ses discours à Napoléon; nous nous contenterons donc d'en indiquer seulement quelques uns. Le 1er avril 1813, quand la France entière était dans la douleur à cause des désastres de Moscou, Boulay vint froidement proposer au sénat une levée de cent quatre vingts mille hommes, et dit : « Quoi! parce qu'une tempête, que la prudence et le génie ne » pouvait prévoir, a dispersé une partie » de notre armée victorieuse, nos » ennemis se flattent de pouvoir nous » dicter une paix honteuse? Ah! qu'ils » se détrompent! la nation est d'accord » avec son illustre souverain, et pleine » de confiance dans son puissant génie, » jamais elle ne souffrira qu'il soit porté » atteinte à la dignité de sa couronne. » Cependant l'année suivante, et à la même époque, il s'empressa de donner son adhésion à la déchéance de son héros. Le retour du roi le laissa sans fonctions; il se tint hors de vue jusqu'au moment où, par suite de l'usurpation de Bonaparte en 1815, il fut nommé député du département de la Meurthe à la chambre des représentans. Il y fit le 6 juin sa profession de foi politique de la manière suivante : « Je regarde Napoléon comme le premier représentant de la nation, le chef légitime et » constitutionnel de l'Etat, et le premier » lien de l'unité; ainsi quand je jure » de lui être fidèle, je crois jurer de » l'être à la nation elle-même. » Puis il ajouta : « Je sais qu'il existe en France » deux partis, l'un *national*, qui stipule pour sa liberté, son honneur et » son indépendance; l'autre, dit de la » *faction de l'étranger*, qui appelle les » Anglais, les Russes et les Prussiens à » son aide : ce sont les Bourbons qui » sont les chefs de cette faction. » Après la bataille de Waterloo, on le vit avec surprise combattre, pour la première fois de sa vie, en faveur d'un pouvoir anéanti, et appuyer le 23 juin la proposition de reconnaitre Napoléon II. C'est aussi dans cette séance qu'il fit une sortie violente contre ceux qui voulaient, dit-il, faire déclarer le trône vacant pour y replacer les Bourbons, et qu'il en signala quelques uns en les qualifiant d'*intrigans*. Il fut néanmoins chargé le lendemain du portefeuille de la justice par le gouvernement provisoire. L'ordonnance du roi du 24 juillet l'exila d'avord provisoirement à Nanci. Définitivement banni de la France, il résidait à Saarbruck en 1816.

BOULAY-PATY, député au conseil des cinq cents.

Il était avocat à Nantes à l'époque de la révolution. Il remplit successivement diverses fonctions publiques, et était commissaire près le tribunal civil de la Loire Inférieure, lorsqu'il fut nommé par ce département, député au conseil des cinq cents en 1798. On le vit le 5 novembre lors de la discussion du projet tendant à la confiscation des biens des proscrits du 18 fructidor qui s'étaient dérobés par la fuite à la déportation, qualifier l'opposition qui se manifesta dans le conseil de *derniers hoquets du royalisme*, annoncer le 2 juin 1799, que les républicains étaient assassinés dans l'Ouest, et demander qu'il fût pris des mesures pour réprimer ces excès. Après la demi-révolution du 30 prairial an 7, il s'indigna de ce que l'ex-ministre Schérer n'était pas décrété d'arrestation, et quelques jours après attribua la licence de la presse aux intrigues du cabinet anglais. Boulay-Paty, dont on peut d'après cela juger les opinions et

la conduite politique, fit plusieurs autres motions en faveur de l'armement en course, présenta différens rapports sur la marine, et fut exclus du corps législatif le 18 brumaire an 8. Il rentra néanmoins peu de temps après dans les fonctions publiques comme juge au tribunal de Rennes; devint conseiller en la même cour, après la nouvelle organisation des tribunaux en 1811, et en exerçait encore les fonctions en 1816.

BOULLÉ (*Jean-Pierre*), baron, député aux états généraux, préfet, etc., né le 30 juillet 1753.

Il exerçait la profession d'avocat à Pontivi à l'époque de la révolution, et s'y était fait distinguer par ses talens, lorsqu'il fut élu en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée de Ploërmel aux états généraux où il devint l'un des commissaires conciliateurs de son ordre, lors des conférences entre les délégués des trois chambres. Cependant, soit défiance de ses moyens, soit prudence, il garda le silence dans cette assemblée; fut chargé en juin 1791 après la fuite du roi, de se rendre en qualité de commissaire dans les départemens du Nord et du Pas de Calais, afin de prévenir les troubles que pouvait occasionner cette évasion, et accompagna même le général Rochambeau à l'armée du Nord. Retourné dans sa province apres la session, il devint maire de sa commune en 1791 et 1792; fut appelé en 1793 à la place d'administrateur du département du Morbihan, passa delà dans un tribunal criminel militaire en qualité de juge, exerça ensuite les fonctions de procureur général syndic de son département, et fut enfin nommé au mois de septembre 1795, député du Morbihan au conseil des cinq cents. Il s'y conduisit avec beaucoup de modération, vota contre le parti révolutionnaire, et demanda au 18 fructidor que Siméon fût rayé de la liste des déportés. Elu secrétaire, au mois de mars 1798, il sortit du conseil l'année suivante; devint commissaire central dans sa province, et obtint après la révolution du 18 brumaire la place de préfet du département des Côtes du Nord, emploi qu'il conserva jusqu'en 1815, que Bonaparte l'envoya, en la même qualité, dans celui de la Vendée, d'où il fut rappelé par le roi aussitôt après le retour de Sa Majesté. Il mourut au Vaumeno près de Saint-Brieux le 13 juin 1816.

BOULLENGER, député à l'assemblée législative.

Né à Rouen et fils d'un secrétaire du roi, il était lieutenant général au bailliage de cette ville en 1789, et présida en cette qualité les électeurs des trois ordres réunis, pour nommer des députés aux états généraux. Il devint ensuite officier municipal, président du tribunal civil, et enfin administrateur du département de la Seine Inférieure. Il exerçait ces dernières fonctions lorsqu'il fut élu en septembre 1791, député de ce département a la législature, où il siégea parmi les *modérés*. On le vit le 10 mars 1792, se plaindre de la légèreté cruelle avec laquelle on accusait M. de Lessart, et essayer de le défendre sans pouvoir se faire écouter. Le 25 mai il demanda aussi que les prêtres réfractaires ne pussent être déportés sans un jugement légal; provoqua ensuite des mesures de répression contre l'adresse anarchique des Marseillais, et attaqua le projet présenté par la commission des douze pour la réinstallation du maire Pétion, suspendu par suite des événemens du 20 juin. Il s'opposa en vain le 4 août à ce que les fédérés qui sollicitaient la déchéance de Louis XVI, fussent admis aux honneurs de la séance, quitta l'assemblée législative après la journée du 10, échappa néanmoins, mais avec peine, aux proscriptions de 1793 et 1794, et reparut après la révolution du 18 brumaire, comme membre du conseil général du département de la Seine Inférieure, dont il fesait encore partie en 1816: il est aussi président du tribunal de 1ere instance à Rouen, et chevalier de la légion d'honneur.

BOULOGNE (*Etienne-Antoine* de), évêque de Troyes, etc., né à Avignon le 27 décembre 1752.

Il se fit d'abord connaître par un discours qui remporta le prix à l'académie de Montauban en 1772 sur cette question: « Il n'y a pas de meilleur garant de la » probité que la religion. » S'étant ensuite rendu à Paris, il y fut bientôt remarqué par l'éloquence qu'il déploya dans la chaire de différentes églises, remporta en 1778 un nouveau prix proposé par une société de gens de lettres pour un éloge du dauphin qui venait de mourir, et fut nommé peu de temps après, archidiacre, vicaire général, et enfin prédicateur du roi. Il prononça

en 1783 devant les deux académies des sciences et des belles lettres réunies, un panégyrique de Saint-Louis, qui obtint les suffrages de tous les gens de lettres. Cependant ses succès ne l'empêchèrent pas d'être interdit jadis par M. de Juigné, archevêque de Paris, pour quelques peccadilles contraires à la discipline ecclésiastique. La révolution lui ravit bientôt tous les bienfaits que lui avaient acquis ses talens. Il resta néanmoins attaché, malgré toutes les persécutions qu'il éprouva, à la morale et à la religion; rédigea même, dans les temps les plus orageux, des *Annales religieuses et littéraires*, dont les principes honorèrent son courage; et dès que les temples furent rouverts, il signala son zèle en proclamant dans les chaires de la capitale les vérités de la religion. Devenu aumônier de Napoléon quand celui-ci fût monté sur le trône impérial, il obtint de lui en 1807 l'évêché d'Acqui, puis celui de Troyes, et fut sacré dans la chapelle des Tuileries le 2 février 1809. Depuis cette époque, il parut s'attacher entièrement aux intérêts de la nouvelle dynastie, et servit franchement Bonaparte jusqu'au concile national de 1811. Comme la conduite politique de ce despote à l'égard du pape, ne pouvait se concilier avec les principes d'un bon ecclésiastique, l'abbé de Boulogne donna sa démission, fut ensuite arrêté, puis détenu pendant quelque temps et remonta sur le siége épiscopale de Troyes après le retour du roi en 1814. La voix de ce prélat, comme celle de tant d'autres orateurs sacrés et profanes, a prodigué les louanges en l'honneur de l'homme sous l'autorité duquel tout pliait alors, et son discours au chapitre général des sœurs de la charité est une preuve que le talent ne suffit pas toujours, dans les tempêtes publiques, pour rester dans la ligne droite du devoir et de la vérité.

BOULOUVARD (*Siffren*), député aux états généraux.

A l'époque de la révolution, il résidait à Arles en Provence où, comme négociant, il jouissait d'une réputation honorable. Il fut élu en 1789 député du tiers état de cette ville aux états généraux, et s'y prononça en faveur des nouveaux principes; repoussa plusieurs fois les calomnies débitées contre ses compatriotes qu'on accusait d'avoir commis plusieurs massacres, et retourna chez lui après la session de l'assemblée nationale. Opposé à la *montagne* dans sa lutte contre les *girondins* à l'époque du 31 mai 1793, il fut arrêté comme *fédéraliste*, puis traduit au tribunal criminel des Bouches du Rhône, qui le condamna à mort comme conspirateur le 19 octobre 1793.

BOUQUEY (madame), belle-sœur de Guadet.

Elle habitait une campagne près de Saint-Emilion, où elle donna asile à son beau frère et à plusieurs autres députés après les proscriptions des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, et les cacha pendant près d'un mois dans un souterrain, d'où ils ne sortaient que la nuit pour se rendre auprès de leur bienfaitrice. Ses précautions n'empêchèrent pas Guadet d'être arrêté dans sa maison. Elle fut traînée elle-même dans les prisons de Bordeaux avec le père et la famille de son infortuné beau frère, et livrée au féroce Lacombe. Interrogée par lui sur ses crimes politiques, elle s'écria avec une sorte de fureur: « Monstre altéré de sang! si l'humanité, si les liens du sang sont des crimes, nous méritons tous la mort! » Pendant la lecture du jugement qui la condamnait à la peine capitale, elle exprima avec énergie l'indignation qu'elle éprouvait. Cependant au moment d'aller à l'échafaud elle parut assez calme; mais lorsque le bourreau voulut lui couper les cheveux, elle se débarrassa de ses mains avec force, et il fallut employer la violence pour l'entraîner jusqu'à l'échafaud.

BOUQUIER (*Gabriel*), député à la convention nationale, ancien officier du génie et homme de lettres.

Peu connu à l'époque de la révolution, il en embrassa les principes avec chaleur, et fut élu au mois de septembre 1792, député du département de la Dordogne à la convention nationale. Il y prononça le 11 décembre suivant un discours sur l'enseignement public, et fut ensuite nommé membre du comité chargé exclusivement de cette partie. Reçu aux *jacobins* dès son arrivée à Paris, il devint président de cette société; fut élu le 5 janvier 1793, secrétaire de la convention, vota la mort de Louis XVI, fit, au mois d'avril 1794, un nouveau rapport sur l'instruction publique dans lequel il s'éleva contre le projet d'établissement des écoles secondaires, et proposa de concentrer l'enseignement dans le sein des sociétés populaires. Il fit ensuite ouvrir un concours pour

la restauration du muséum, et demanda qu'on en rejetât tous les tableaux qui traitaient des sujets analogues à la monarchie. Il ne passa pas aux conseils après la session, retourna dans sa province où il était riche propriétaire, s'occupa beaucoup de la peinture, et mourut à Terrasson en 1811. Il est auteur avec Moline d'un opéra intitulé : *La Réunion du 10 août*, ou l'*Inauguration de la République française, sans-culotide en 5 actes*, qui eut plusieurs représentations en 1793 et 1794, et dont il est facile de se faire une idée d'après la conduite de l'auteur.

BOURBOTTE, député à la convention nationale, né à Vaux près d'Avalon.

Il embrassa la cause de la révolution avec une ardeur peu commune, et fut nommé en septembre 1792, député de l'Yonne à la convention nationale. Il appuya dès le 16 octobre, une pétition des habitans d'Auxerre, qui provoquaient le jugement de Louis XVI et de sa famille, et vota depuis la mort de ce prince. Il s'unit ensuite à Chabot et Albitte, pour faire cesser les poursuites décrétées contre les auteurs des massacres de septembre, fut envoyé à Orléans pour vérifier la conduite des chefs de la légion germanique accusés d'incivisme, passa de là dans la Vendée où il marcha constamment à la tête des colonnes. A la prise de Saumur par les vendéens, il eut un cheval tué sous lui, et fut sauvé par Marceau, alors simple officier. Dans une autre affaire près de la même ville, Bourbotte tua un vendéen, qui lui avait porté un coup de crosse sur la tête. Après la victoire du Mans et la prise de Noirmoutiers, il envoya à la convention l'argenterie de M. de Lescure, chef vendéen, obtint ensuite un congé et rentra bientôt après à la convention. Envoyé depuis à l'armée de Rhin et Moselle, il y déploya la même activité et le même courage. Resté attaché au parti *jacobin*, il se prononça dans la journée du 1er prairial an 3 en faveur de la constitution de 1793 réclamée par le peuple des faubourgs révoltés, et demanda l'arrestation des *folliculaires qui avaient*, dit-il, *empoisonné l'esprit public*. Nommé par acclamation membre de la commission extraordinaire qui alors devait remplacer le comité de sûreté générale, il protesta de son entier dévouement aux principes des insurgés; mais au sortir de la salle, ayant été rencontré à la tête d'un détachement par des députés du parti opposé, il fut arrêté sur-le-champ, et presqu'aussitôt décrété d'accusation. Transporté d'abord, avec ses collègues Romme, Goujon et Soubrany au château du Taureau, il fut ensuite traduit devant une commission militaire à Paris, conserva, pendant l'instruction, un air serein et enjoué, reçut l'arrêt de sa condamnation avec courage, et en descendant l'escalier du tribunal se porta plusieurs coups de couteau qui ne firent que le blesser. Conduit à l'échafaud le lendemain, il mourut en haranguant le peuple, à l'âge de trente-deux ans.

BOURCIER, comte, lieutenant général des armées du roi, grand officier de la légion d'honneur, conseiller d'état, etc., né en Lorraine.

Il passa successivement par tous les grades, et fut enfin élevé au rang de général divisionnaire le 9 juillet 1794. Il est inutile de dire que ce ne fut que par un grand courage et des actions d'éclat qu'il dut un avancement aussi rapide, et pourtant si justement mérité. Aux talens militaires, Bourcier joignit encore ceux de l'administration; aussi fut-il appelé au conseil d'état après la révolution du 18 brumaire, et chargé d'opérations administratives importantes : c'est à lui que l'armée dut plusieurs fois la remonte de sa cavalerie. Employé en 1806 dans la guerre de Prusse, il y déploya de nouveau une bravoure peu commune, et après la prise de Berlin dirigea le dépôt général des chevaux capturés par les troupes. Il fit aussi la campagne d'Italie de 1809 contre les Autrichiens, échappa en 1812 aux désastres de celle de Moscou, se trouva à Berlin en janvier 1813 au moment de la retraite, remonta encore une grande partie de notre cavalerie, et fit voir dans cette circonstance autant de zèle que de probité. En 1814, le roi le décora de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

BOURDIC-VIOT (*Marie-Anne-Henriette* Payan-de-l'Etang, baronne de)

Née à Dresde en 1746 de parens peu fortunés, elle fut amenée en France à l'âge de quatre ans, et épousa à treize ans M. de Ribière, marquis d'*Antremont*, qui la laissa veuve à seize ans. Douée d'une imagination très active,

elle composa dès sa plus tendre jeunesse des vers qui ne lui coûtaient guère que la peine de les écrire. Elle avait la taille élégante, mais la figure peu jolie; ce qui lui faisait dire, en parlant d'elle-même: « L'architecte a manqué » la façade. » Pour réparer ce désagrément, elle résolut d'acquérir des connaissances dans tous les genres. Depuis, elle partagea ses momens entre l'étude de l'allemand, du latin, de l'italien et de l'anglais, et celle de la musique, pour laquelle elle avait un goût très décidé. Elle épousa en secondes noces le baron de *Bourdic*, major de la ville de Nîmes; se livra alors entièrement à son goût pour la musique et la poésie, et vit souvent, avec un étonnement mêlé de quelque plaisir, des vers qu'on lui avait dérobés, insérés dans l'Almanach des Muses et autres recueils de ce genre. Son *Ode au Silence* et son *Eloge de Montaigne*, qu'elle composa en 1782 pour sa réception à l'académie de Nîmes, sont aussi connus du public que ses autres ouvrages. Devenue veuve une seconde fois, elle épousa en troisièmes noces M. *Viot*, administrateur des domaines; se fixa à Paris où sa société fut recherchée par tout ce qu'il y avait de gens aimables, et mourut à la Ramière près de Bagnols, le 7 août 1802.

BOURDON (*Antoine*), député aux états généraux.

Après avoir fait des études distinguées et embrassé l'état ecclésiastique, il était devenu prieur curé des génovéfains à Evaux en Auvergne, lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée de Riom aux états généraux. Il s'y prononça pour le parti révolutionnaire, vota avec le *côté gauche* de l'assemblée, et lors du serment civique et religieux à prêter par les membres qui en faisaient partie, il dénonça celui de l'évêque de Clermont, comme n'étant pas conforme aux décrets. Retourné dans sa province après la session, il échappa aux proscriptions révolutionnaires, et reparut après le 18 brumaire comme sous préfet de Boussac, département de la Creuse; il exerça ses fonctions jusqu'en 1814, époque du retour du roi, qui le remplaça par M. de Béranger.—Un autre BOURDON, membre du tribunal révolutionnaire de Nîmes, se brûla la cervelle au sein de la société populaire de cette ville en apprenant la mort de Robespierre. Il avait sigulièrement marqué dans le département du Gard par sa conduite révolutionnaire, et ne fit peut-être que prévenir le supplice qu'il méritait.

BOURDON (d'Arques), député à l'assemblée nationale et au conseil des anciens.

Avocat estimé dans sa province, il exerçait les fonctions de procureur du roi au bailliage d'Arques en Normandie, lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état du bailliage de Caux aux états généraux. Il s'y fit peu remarquer, quoique partisan de la révolution; fut pourvu après la session d'emplois judiciaires dans son département, puis élu en 1798 membre du conseil des anciens par celui de la Seine inférieure. Il y garda le même silence que dans la première assemblée, passa par suite de la révolution du 18 brumaire, qu'il ne blâma ni n'approuva, au nouveau corps législatif, d'où il sortit en 1803; fut nommé peu de temps après juge de la cour d'appel à Rouen, et en exerçait encore les fonctions en 1816, au moment où il mourut universellement regretté.

BOURDON (*François-Louis*), (de l'Oise), procureur au parlement de Paris, député à la convention nationale, né à Remy, village dans les environs de Compiègne.

Après avoir suivi la carrière du barreau à Paris, il devint procureur au parlement, genre d'occupation auquel la véhémence de son caractère le rendait peu propre. A l'époque de la révolution, il s'élança dans cette arène avec une violence extrême, combattit de sa personne au 10 août 1792, et fut nommé presqu'aussitôt député du département de l'Oise à la convention nationale. Il y déploya une sorte de fureur dans toutes ses opinions; demanda, lors de la traduction de Louis XVI à la barre, que les soldats mutilés au 10 août en combattant contre lui pour la cause du peuple, fussent présens à l'interrogatoire; provoqua le 7 janvier 1793 son collègue Chambon en duel, pour avoir émis une opinion en faveur du monarque, dont il vota bientôt la mort, et accusa Brissot, Guadet et tous les coryphées de la Gironde d'avoir voulu le sauver. Envoyé ensuite à la Vendée, il s'y brouilla avec Rossignol qu'il dénonça; en fut rappelé, et eut aux jacobins une altercation avec Robes-

pierre, à l'occasion de *Marat*. Lorsque Bazire, Chabot et Thuriot se plaignirent de la tyrannie exercée sur les députés eux-mêmes, Bourdon demanda si l'on était fâché de voir la terreur à l'ordre du jour, et ne vit dans ces petites motions qu'une lâcheté indigne de vrais républicains. Il reprocha à Grégoire le lendemain d'avoir voulu *christianiser* la révolution, fit ensuite décréter d'arrestation des fermiers généraux, et voulut qu'ils fussent livrés au glaive de la loi, si dans un mois leurs comptes n'étaient pas rendus. A compter de cette époque, il s'acharna aussi contre Bouchotte et ses commis, qu'il regardait comme dévoués à la commune; fut encore combattu à cette occasion par Robespierre, proposa le 18 décembre que les prêtres et les nobles fussent exclus du comité de salut public, et accusa Hérault de Séchelles de *modérantisme*. Bientôt il provoqua de nouveau la suppression du conseil exécutif, et fut enfin dénoncé lui-même aux *jacobins* par Hébert, qui le désigna sous le nom de *Bourdon-le-Rouge*, à cause de la couleur de ses cheveux. Dès ce moment, il ne parut plus à cette société, fut ensuite exclus de celle des *cordeliers*, déclaré traître à la patrie, et signalé par Vincent comme chef de la conspiration du *modérantisme*. Lors du procès de Danton, il dénonça à la convention, par prudence ou par crainte, une lettre qu'il avait reçue, dans laquelle on lui conseillait, dit-il, de se rendre au Palais de Justice pour soulever le peuple en faveur des accusés. Il se trouva encore en opposition avec Robespierre sur la loi de sang dite du 22 *prairial an* 2, et fut alors accusé par celui-ci de vouloir se faire chef de parti. Cette dernière circonstance qui ne lui laissait plus en quelque sorte que le choix du supplice, acheva de déterminer Bourdon; il se prononça contre le tyran avec son emportement ordinaire dès le 8 thermidor, et contribua puissamment à sa perte le lendemain. Il fit ensuite rapporter le décret qui accordait 40 sous par jour aux citoyens pour voter dans les sections, entra dans le même temps au comité de sûreté générale, et se montra depuis ce moment aussi forcené réacteur qu'il avait été ardent révolutionnaire. Il se déclara successivement l'ennemi des sociétés populaires et des jacobins, le protecteur des prêtres et des nobles, et par une singularité digne de son caractère, demanda à la même époque que les biens des pères et mères d'émigrés fussent confisqués au profit de la nation. On le vit le 9 décembre 1794 solliciter tout à la fois le rapport de la loi qui éloignait les ex-nobles de Paris, et accuser de perfidie la proposition de supprimer les comités révolutionnaires. Plus tard, et à l'occasion d'un écrit de Lacroix en faveur de la royauté, il affirma que jamais le peuple français ne reprendrait ses fers, et fit renvoyer cet écrivain devant le tribunal criminel. Il parut presque tous les jours à la tribune, et y fut le provocateur d'une foule de lois de circonstances toutes empreintes du cachet de ses passions successives. A cette époque, et quand Brival eut dit « qu'il s'étonnait que parmi tant de crimes inutiles commis avant le 9 thermidor, on n'eût pas encore extirpé de France la race impure des Capets; » Bourdon s'écria au milieu des applaudissemens de l'assemblée : « qu'il n'y avait point de crimes inutiles. » Désigné en 1795 pour aller à Saint-Domingue en qualité de commissaire, il éluda de remplir cette mission, et combattit les *terroristes* dans les insurrections des 12 germinal et 1er prairial an 3. C'est alors qu'il fit successivement décréter d'arrestation ou déporter une foule de députés montagnards, naguères ses complices, parmi lesquels on comptait Billaud, Barère, Collot, Vadier, etc. Il voulait même que plusieurs fussent fusillés dans la salle. Il se trouvait en mission à Chartres peu de jours après le 13 vendémiaire, lorsqu'il fut informé que quelques proscrits de cette journée s'étaient réfugiés dans ce département. Il ordonna des poursuites contre eux, fit arrêter J. Michaud, rédacteur de la *Quotidienne*, et donna l'ordre qu'on l'attachât à la queue d'un cheval, et qu'on le ramenât ainsi à Paris. Nommé ensuite au conseil des cinq cents, il s'y occupa presque exclusivement d'assignats et de biens nationaux, et ne perdit pas cette occasion d'améliorer sa fortune. Après avoir hésité long-temps pour savoir enfin sous quelle bannière il marcherait désormais, il se rangea du parti de *Clichi* contre le directoire, s'opposa vivement au serment auquel on voulait soumettre les électeurs, dénonça les

insultes faites par les militaires aux jeunes gens à raison de leurs costumes, et adressa de violens reproches au gouvernement à l'occasion de son message sur la pénurie du trésor public. Le 18 fructidor vint mettre un terme à la carrière législative de Bourdon. Compris au nombre des déportés à Cayenne, il montra, comme à son ordinaire, un courage qui tenait de l'exaltation, et mourut à Sinnamari peu de mois après son arrivée.

BOURDON (*Léonard-J.-Joseph*), député du Loiret à la convention nationale, né à Orléans.

Il vint s'établir à Paris comme instituteur, et s'y prononça fortement en faveur de la révolution. On le vit en 1789 demander à l'assemblée nationale la permission de recueillir dans sa maison le vieillard du Mont Jura, homme célèbre à cette époque. Devenu président et électeur en 1792, il fut envoyé à Orléans comme commissaire de la commune de Paris, pour assurer l'adhésion de cette ville aux événemens du 10 août, et faire effectuer le transport des prisonniers de la haute cour, qui furent depuis massacrés à Versailles. On a prétendu ensuite qu'il avait connu les dangers qui les attendaient sur la route, et avait hautement manifesté son assentiment à cette horrible exécution. Elu député du Loiret à la convention en septembre 1792, il provoqua aussitôt le renouvellement des administrations, prit une grande part au procès de Louis XVI, opina pour que ce prince infortuné ne pût communiquer avec sa famille, et vota contre lui la peine de mort. Envoyé de nouveau à Orléans en mars 1793, il y fut blessé la nuit près d'un corps de garde, et par l'erreur, dit-on, d'une sentinelle. Mais cet accident ayant été présenté par lui comme un assassinat prémédité, conduisit à l'échafaud neuf des principaux citoyens de cette ville. De retour à la convention, il concourut à la journée du 31 mai, et appuya le 5 septembre la création d'une armée révolutionnaire. Nommé président des *jacobins*, il dit aussi qu'il fallait que la convention se purgeât des *appelans*, c'est-à-dire de ceux de ses membres qui avaient voté l'*appel au peuple* dans le procès de Louis XVI; réclama la cessation du salaire des prêtres, fit décréter que le piédestal du monument à élever au peuple français serait composé des débris de la superstition comme de ceux de la royauté, et confisquer au profit de la république les biens des prévenus qui se suicideraient. Lors de la conspiration d'Hébert, il demanda aux jacobins l'épuration des autorités constituées; fut en cette occasion combattu par Robespierre, qui conclut de ses diverses motions qu'il n'était pas aussi étranger à cette conspiration qu'il voulait le paraître. Bourdon devint dès lors un des plus grands ennemis de ce député, et ne tarda pas à se venger de lui. Adjoint à Barras pour commander la garde nationale au 9 thermidor, il pénétra pendant la nuit à la tête de la force armée dans la maison commune où étaient renfermés Robespierre et ses adhérens, et s'empara de la plupart des chefs de ce parti qu'il fit envoyer à l'échafaud. Mais il devint bientôt lui-même la victime du pouvoir qu'il venait d'élever sur les débris du comité de salut public, et n'ayant pas voulu se ranger entièrement du côté des *thermidoriens-réacteurs*, il fut attaqué par Fréron dans son journal dit *l'Orateur du Peuple*, et traité d'assassin par Legendre. Décrété d'arrestation le 12 germinal, comme un des principaux agens d'un comité d'insurrection établi à Paris, il fut arrêté dans la section des Gravilliers, où il avait formé un parti nombreux, et de là envoyé au château de Ham. Compris ensuite dans l'amnistie du 4 brumaire, puis nommé après la révolution du 18 fructidor agent du directoire exécutif à Hambourg, il obtint sous Bonaparte la place d'administrateur de l'hôpital militaire de Toulon, qu'il conserva plusieurs années. Les *réacteurs* lui donnèrent dans le temps le surnom de *Léopard*, par allusion à son prénom et à cause de sa férocité.

BOURDON DE VATRY, baron, préfet, officier de la légion d'honneur, etc., etc., frère du précédent, et né comme lui à Orléans.

Il embrassa la carrière administrative, devint chef du bureau des colonies au ministère de la marine, puis agent maritime à Anvers en 1798. Il remplaça ensuite l'amiral Bruix au ministère de la marine l'année suivante, et ne tarda pas à en être expulsé par M. Forfait, qui lui succéda après la révolution du 18 brumaire. Devenu peu de temps après chef d'administration de la marine à Lorient, il obtint, à la fin de septembre 1801, la préfecture du Hâvre, d'où il passa en 1802 à celle du

département de Vaucluse, qu'il quitta en 1805 pour administrer celle de Maine et Loire. C'est en cette qualité qu'il distribua le 17 août 1807, aux élèves du lycée d'Angers, les prix des classes, et qu'il leur prononça un discours où l'éloge du *héros pacificateur, restaurateur de l'instruction publique* en France, figurait à chaque page. Il fut aussi envoyé comme préfet à Gênes dans les premiers jours de 1809. En 1814, après la chute de Bonaparte, il remplaça M. Forestier en qualité de directeur du personnel de la marine, et fut nommé le 21 août intendant des armées navales. Il a deux fils au service du roi, l'un dans l'infanterie, l'autre dans les gardes du corps, et un frère commissaire ordonnateur des guerres.

BOURG-LAPRADE (*Antoine*), député, etc., né en 1736.

Il était tresorier de France à l'époque de la révolution, et fut nommé membre du conseil des cinq cents en mars 1797 par le département de Lot et Garonne. Il s'y conduisit avec beaucoup de prudence et de modération, et passa dans le nouveau corps législatif organisé après la révolution du 18 brumaire an 8. Il en était président à l'époque du 3 nivôse an 9, et se rendit en cette qualité auprès de Napoléon pour le féliciter, *au nom de la patrie*, d'avoir échappé à un danger aussi imminent. Elu au mois d'octobre 1803, candidat au sénat conservateur par le collége électoral de Lot et Garonne, il fut décoré de la croix de la légion le 25 novembre de la même année. Depuis il n'a plus reparu sur la scène politique.

BOURGOING (*Jean-François*, baron de), ambassadeur en Suède, en Espagne, etc., etc.

Né à Nevers le 20 novembre 1748 d'une famille estimée, il entra à l'école militaire de Paris en 1760, et s'y livra avec ardeur à l'étude des langues vivantes. Envoyé à Strasbourg à l'âge de dix-sept ans, il y étudia le droit public sous le célèbre Kugler, et fut ensuite reçu officier au régiment d'Auvergne. Il avait à peine vingt-ans lorsqu'il fut nommé secrétaire de légation auprès de la diète de Ratisbonne, et se voua dès lors à la carrière diplomatique. Lorsque M. de Montmorin fut nommé ambassadeur d'Espagne, Bourgoing lui fut donné pour premier secrétaire, puis pour successeur quelques années après en qualité de chargé d'affaires, et ce fut pendant ce séjour de neuf à dix ans qu'il rassembla les matériaux pour son *Tableau de l'Espagne moderne* qu'il a publié depuis. Nommé en 1787 ministre plénipotentiaire à Hambourg, il en fut rappelé en 1790 pour retourner en Espagne, et y resta jusqu'en 1793. Il eut à cette époque beaucoup de peine à se faire reconnaître comme ministre de la république, et fut redevable du succès qu'il obtint à la dignité de son caractère et à l'aménité de ses manières qui l'avaient fait chérir et estimer des Espagnols. Rentré dans sa patrie à l'époque la plus désastreuse de la révolution, il se retira au sein de sa famille, et dans sa ville natale, où il occupa long-temps la place de maire. L'usurpation de Bonaparte au 18 brumaire le rappela dans la carrière diplomatique : il fut nommé en 1801 ministre plénipotentiaire en Suède. On remarqua dans son discours de réception les phrases suivantes : « Les Français en sont » venus à respecter ce qui est sanctionné » par les siècles et consacré par le con» sentement des peuples. Assez long» temps ils ont effrayé l'Europe par » leurs maximes, assez long-temps ils » ont alarmé la plupart des puissances » par le succès de leurs armes : leur » tâche est à présent de conquérir la » confiance et l'affection des souve» rains, aussi bien que celle des peuples. » Cette nouvelle phâse de la révolu» tion sera la dernière ; désormais nous » honorerons la vertu partout où nous » la trouverons ; mais nous l'honore» rons particulièrement sur le trône. » Il ne se doutait guère que le chef du gouvernement au nom duquel il parlait, allait bientôt démentir ces assertions et outre-passer de beaucoup les excès qu'il voulait blâmer. Rappelé de Stockholm en 1804 lors des premières divisions survenues avec la Suède, il revint disgracié à Paris, fut envoyé en Saxe en 1808 à la recommandation de son fils, qui venait de se distinguer par une action d'éclat, y éprouva des chagrins cuisans et des reproches non mérités de la part de Bonaparte, et mourut de maladie à Carlsbad en Bohême, le 20 juillet 1811. Ses *Mémoires philosophiques sur Pie VI*, lui ont fait des ennemis.

BOURGOIS (*J.-F.-A.*), député à la convention nationale et au corps législatif, né en Normandie.

Il était avocat au bailliage d'Aumale

long-temps avant la révolution, dont il embrassa la cause; devint en 1790 juge au tribunal du district de Neufchâtel, et fut élu en septembre 1792 député du département de la Seine Inférieure à la convention nationale. Il y vota la détention de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix, passa au conseil des anciens au mois de septembre 1795, cessa d'en faire partie en 1798, et y fut aussitôt réélu; devint également membre du corps législatif créé après le 18 brumaire, où il se conduisit avec modération, et mourut quelques années après.

BOURGUIGNON - DUMOLARD, conseiller en la cour de Paris, officier du parquet, né à Grenoble.

Après les événemens du 31 mai 1793, il fut poursuivi et incarcéré comme chef des *fédéralistes* du Midi par les représentans Albitte, Gauthier de l'Ain, et Dubois-Crancé alors en mission dans le département de l'Isère. Sur la fin de 1793 il se réfugia à Paris pour se mettre à l'abri de leurs recherches, et quitta dans les mêmes vues le surnom de *Dumolard* sous lequel il était principalement connu, pour ne conserver que son vrai nom de famille, Bourguignon. Lié d'intérêt au parti qui renversa Robespierre, il apposa les scellés sur les papiers des deux frères avant leur arrestation. Nommé secrétaire général du comité de sûreté générale, il en remplit les fonctions jusqu'à la clôture de la convention. En 1797 il entra dans les tribunaux, et exerça les fonctions du ministère public près la cour de cassation avec Abrial. La nomination au directoire de son ami Gohier, lui valut la place de ministre de la police générale. Sieyes et Barras ne tardèrent pas à lui donner pour successeur Fouché qui devait préparer avec eux les événemens du 18 brumaire. Bourguignon devint alors régisseur des domaines et de l'enregistrement. Privé de cet emploi peu de temps après par le premier consul Bonaparte, il rentra dans la carrière judiciaire et fut successivement juge au tribunal criminel, officier du parquet de la haute cour, et conseiller à la cour royale de Paris. Pendant cet intervalle, il a publié plusieurs ouvrages estimés des jurisconsultes, notamment le *Manuel d'instruction criminelle* et trois *Mémoires sur le juri* couronnés par l'institut. Admis en 1816 à la retraite comme conseiller honoraire de la cour royale, il s'est fait inscrire sur le tableau des avocats de Paris et a ouvert un cabinet de consultation. — *Son fils*, qui s'était fait connaître par quelques productions littéraires, remplit avec distinction depuis 1807 les fonctions du ministère public en qualité de substitut de M. le procureur du roi auprès du tribunal de première instance de Paris.

BOURLIER (*Jean-Baptiste*), évêque d'Evreux, sénateur, pair, etc, etc., né à Dijon le 1er février 1731.

Il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un bénéfice considérable qu'il perdit à l'époque de la révolution. Il échappa aux proscriptions, obtint aussitôt après le rétablissement de la religion en France, la crosse épiscopale en vertu du concordat, et fut sacré le 25 avril 1802. La bataille d'Austerlitz lui fournit l'occasion de témoigner sa reconnaissance à Napoléon, et il publia un mandement dans lequel le génie, les vertus et la religion du héros du jour, furent préconisés au dernier point. En 1806, M. l'évêque d'Evreux présida le collége électoral de son arrondissement, qui l'élut candidat au corps législatif, où il fut appelé peu de temps après par le sénat. Il y fut encore réélu à la fin de 1812, puis nommé sénateur le 5 avril 1813, et prêta serment de fidélité ès mains de l'empereur le 11 du même mois. Il adhéra néanmoins l'année suivante à la chute de ce monarque éphémère, fut élevé à la dignité de pair par le roi le 4 juin 1814, et s'en trouvait encore revêtu en 1816.

BOURMONT (*Louis*, comte de), lieutenant général des armées du roi, etc., etc., né au château de Bourmont dans l'Anjou.

Il était officier aux gardes françaises avant la révolution, et émigra peu de temps après. Il fit ses premières campagnes avec l'armée de M. le prince de Condé, rentra ensuite en France, devint major général de l'armée vendéenne de Scépeaux, et fut depuis nommé général dans le Maine et pays adjacens. Il fit divers voyages en Angleterre, se rendit en 1796 auprès de MONSIEUR, comte d'Artois, qui, en récompense des services qu'il avait déjà rendus, et enchanté d'ailleurs de sa modestie et de la solidité de son esprit, lui accorda une dispense d'âge, et le reçut chevalier de Saint-Louis. Lorsque les mécontens levèrent de nouveau l'é-

tendard de la guerre en 1799, M. de Bourmont refusa d'abord d'accéder à la pacification négociée par le général Hédouville; mais il y souscrivit deux ou trois semaines après, et indiqua même, dit-on, les rivières où étaient les canons fournis par l'Angleterre. Il parut long-temps jouir d'un grand crédit auprès de Bonaparte, se rendit dans sa loge à l'Opéra au moment de l'explosion de la machine infernale du 3 nivôse, et témoigna un tel empressement à demander la punition des *jacobins* qu'il accusait hautement d'en être les auteurs, qu'il fut bientôt lui-même soupçonné de n'y être pas étranger. Il continua néanmoins à jouir en apparence de la même faveur; mais ayant par la suite donné lieu à de nouveaux soupçons, il fut mis au Temple en 1803, puis transféré à la citadelle de Dijon, et de là à celle de Besançon, d'où il réussit à s'évader au mois de juillet 1805 avec M. d'Andigné son compagnon d'infortune. Il reçut cependant peu de temps après la permission de se retirer en Portugal, et l'ordre fut même donné de lever le séquestre mis sur ses biens. Revenu en France après l'évacuation de ce pays par les troupes françaises, il obtint le grade d'adjudant général dans l'armée, parut dès lors se dévouer franchement à la cause de Bonaparte, fit la campagne de 1814, se couvrit de gloire devant Dresde, et fut enfin élevé au grade de général de brigade, puis bientôt à celui de général divisionnaire. Il commandait en Champagne en 1814, et fut laissé dans Nogent avec douze cents hommes: il y fit, quoique blessé, une si belle défense qu'elle fut admirée même de l'ennemi. Il fut pourvu, après le retour du roi, du commandement de la 6e division militaire à Besançon, puis décoré du titre de commandant de la légion d'honneur. En 1815, quand Napoléon débarqua et marcha sur Paris, M. de Bourmont fit tout ce qu'il put pour arrêter la rapidité de sa course; mais, mal secondé par les uns et trahi par les autres, il ne put que réserver ses services et son bras pour une meilleure occasion. Assez habile pour n'avoir pas donné d'inquiétudes réelles sur sa fidélité, il fut chargé, à la sollicitation du général Gérard, du commandement d'une division à la tête de laquelle il se mit en route pour la Flandre, et passa du côté du roi le 14 juin 1815, avant veille de la seconde bataille de Fleurus. Depuis il a rendu des services signalés à Sa Majesté dans les départemens du Nord, où il commandait encore en 1816. Il servit aussi de témoin dans le procès du maréchal Ney, et la manière dont il rendit compte des faits imputés au maréchal jeta un grand jour sur cette affaire. M. de Bourmont a également figuré dans le procès du général Bonnaire.

BOURNISSAC (*N.* de), prévôt de Marseille, etc.

Il exerçait à Marseille la charge de prévôt à l'époque de la révolution, et fut, ainsi que presque tous ses confrères, signalé en 1789 à l'assemblée constituante comme un ennemi de la révolution dont on devait se défier, et qu'il fallait priver de son emploi. L'abbé Maury prit alors sa défense; ce qui lui valut la haine de Mirabeau, qui l'accusa de désobéissance aux décrets de l'assemblée, et fit renvoyer à la sénéchaussée de Marseille les procédures commencées par lui. M. de Bournissac n'ayant point changé de principes politiques depuis, fut arrêté à Lyon en 1793 après le siége de cette ville, et envoyé à Marseille pour y être jugé. Il y fut condamné à mort le 30 décembre comme contre révolutionnaire, et exécuté le même jour.

BOURON (*N.*), député aux états généraux, etc.

Il était avocat du roi à Fontenai le Comte, lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée du Poitou aux états généraux. Il s'y fit peu remarquer, quoique membre du *côté gauche*, et fut élu après la session haut juré du département de la Vendée. Il s'éloigna de ce pays pendant les désastres de la guerre civile, et ne reparut sur la scène politique qu'après la révolution du 18 brumaire an 8, époque à laquelle il fut nommé président du tribunal criminel de son département. Il en remplit les fonctions jusqu'en 1811, et passa alors en qualité de conseiller à la cour de Poitiers, dont il faisait encore partie en 1816.

BOURRAN (*Joseph*, marquis de). *Voyez* le Supplément dans le 3e volume.

BOURREE DE CORBERON (*P.-D.*), conseiller au parlement, etc.

Né à Paris d'une famille de robe, il embrassa la même carrière, et fut d'abord conseiller au parlement, puis président de la chambre des enquêtes. Quoi-

que lié avec le parti antiministériel qui provoqua imprudemment la révolution, il s'en declara néanmoins l'ennemi, protesta contre les décrets de l'assemblée nationale, fut traité comme suspect en 1793, puis traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 21 avril 1794. Il était alors âgé de soixante-dix-sept ans. — Son fils *Philippe-Pierre* DE CORBERON, ancien aide major des gardes françaises, subit aussi le même sort le 18 mai suivant.

BOURRIENNE (*Louis-Antoine-Fauvelet* de), ex-secrétaire intime de Bonaparte, ministre d'état, etc., etc., né à Sens le 9 juillet 1769.

Il fut élevé à l'école militaire de Brienne avec Napoléon Bonaparte, et se lia intimement avec lui. Destiné à la diplomatie, il se rendit en décembre 1788 à l'université de Leipsick, où il étudia les langues et le droit public jusqu'en 1791; voyagea ensuite en Pologne, revint en France en 1792, et fut alors nommé secrétaire de légation à Stutgard. Rappelé lors de la première guerre de la révolution avec l'empire germanique, il retourna à Leipsick, où il fut soupçonné d'avoir des liaisons politiques avec un agent de la république française, et arrêté en même temps que lui par ordre de la cour de Dresde. A l'époque de son premier voyage en Allemagne, M. de Bourrienne avait été inscrit sur la liste des émigrés du département de l'Yonne; mais il parait qu'il réussit à faire épargner ses biens et sa personne. La nomination de son ancien condisciple au commandement de l'armée d'Italie, lui ouvrit bientôt la route de la fortune et des honneurs. Bonaparte l'ayant fait venir prés de lui en juin 1797 le nomma son secrétaire intime, et l'emmena avec lui en Italie, en Égypte, à Marengo, etc. Nommé conseiller d'état en 1801, il encourut une disgrâce occasionnée, disait-on dans le temps, par des spéculations de banque qui déplurent au maître; il fut donc privé pendant quelque temps du titre et de l'exercice de ses fonctions. Cette disgrâce dura même jusqu'en 1805, qu'il fut envoyé à Hambourg en qualité de ministre plénipotentiaire auprès du cercle de Basse Saxe. De nouvelles divisions, toujours causées, s'il faut en croire la chronique scandaleuse, par des affaires de finances dans lesquelles le commerce anglais entrait pour beaucoup, s'élevèrent encore entre le monarque et son serviteur; mais M. de Bourrienne fit si bien qu'il échappa à la tempête dans laquelle furent politiquement submergés le maréchal Brune et le consul Lachevardière. Il continua de résider à Hambourg, et y acquit cette fortune qui lui attira depuis tant d'envieux. Il se trouvait à Paris au moment de la chute de Napoléon, dont il était loin alors de regretter la perte, et fut nommé directeur général des postes le 3 avril 1814. A son retour, le roi lui accorda le titre de conseiller d'état honoraire, et lui confia, cinq à six jours avant l'arrivée de Bonaparte à Paris, en mars 1815, la préfecture de police. Il prit aussitôt des mesures rigoureuses, qui n'aboutirent à rien; fut proscrit par Napoléon, qui le déclara privé de tous ses biens; s'enfuit en Belgique, d'où il revint avec Sa Majesté au mois de juillet de la même année, et fut compris parmi les conseillers d'état en service ordinaire, puis honoré de la présidence du collége électoral du département de l'Yonne, qui lui accorda ses suffrages pour la chambre des députés. Il y parla plusieurs fois, mais sans se faire remarquer, et fut élevé le 19 septembre 1815 à la dignité de ministre d'état et de membre du conseil privé.

BOURSAULT-MALHERBE (*Jean-François*), député à la convention nationale.

Il descend, dit-on, du fameux poëte dramatique de ce nom; fut d'abord comédien ambulant, parcourut avec sa troupe les provinces méridionales de France, et devint ensuite directeur du théâtre de Marseille. Lié avec Collot-d'Herbois, il se lança ainsi que lui dans la carrière politique; devint électeur en 1792, puis député suppléant de Paris à la convention nationale, où il n'entra qu'après le procès de Louis XVI. Dénoncé le 27 novembre par l'assemblée électorale, comme ayant depuis peu prodigieusement accru sa fortune jusqu'à la valeur de 1,600,000 francs, Boursault qui était alors en mission dans l'ouest, vanta son patriotisme; se plaignit de cette dénonciation et fit ordonner un rapport qui n'eut pas lieu. Après le 9 thermidor, il changea de langage comme beaucoup d'autres, provoqua l'arrestation de Rossignol, fut ensuite envoyé dans la Bretagne pour la pacification des chouans, et y heurta également tous les partis. Toujours fi-

dèle aux vainqueurs, on le vit, lors de l'insurrection du 1er prairial, appuyer les pétitionnaires qui demandaient vengeance du meurtre de Féraud, et faire décréter tout à la fois l'arrestation de son collègue Esnue-Lavallée, et la mise en accusation de Rossignol son ennemi personnel. C'est aussi lui qui, à la nouvelle que Barère décrété d'accusation, n'était point parti avec ses collègues déportés et embarqués à Rochefort, observa ironiquement que « c'était la » première fois qu'il avait oublié de » suivre le vent. » Quelques jours après le 13 vendémiaire, il fut rappelé de sa mission dans le département de Vaucluse. Prud'homme, en parlant de cette mission, prétend que « le souvenir de » son proconsulat dans le comtat Venaissin, ne s'effacera jamais de l'esprit » des habitans, et qu'il s'y fit à force de » vexations une fortune scandaleuse. » Boursault n'a pas quitté Paris depuis cette époque, et si l'assertion de Prud'homme n'est pas exacte sous tous les rapports, il est au moins vrai que cet ex-député possède des biens considérables.

BOUSMARD (de), ingénieur français, député aux états généraux, né en 1747 dans le département de la Meuse.

Il était capitaine du génie à l'époque de la révolution, et fut nommé en 1789 député de la noblesse du bailliage de Bar le Duc aux états généraux. Il y embrassa le parti des novateurs avec modération, proposa en 1790 de mentionner honorablement les communes qui se seraient signalées par leur civisme dans l'acquit des contributions, et vota l'année suivante pour que le droit de paix et de guerre fût conféré au roi. Après la session, il rentra dans la carrière militaire, se trouvait en garnison à Verdun en 1792, lors de la capitulation qu'il avait signée, et suivit les Prussiens lorsqu'ils évacuèrent cette ville. Il se fit naturaliser prussien, devint major général au service de Prusse et fut tué d'un éclat de bombe au siége de Dantzick le 21 mai 1807 : la place se rendit le lendemain. Il n'est peut être pas indigne de l'attention du lecteur de remarquer que les places de Saint-Jean d'Acre et de Dantzick, qui firent une résistance si longue et si vigoureuse, étaient toutes deux commandées par des officiers français *Phelippeaux* et *Bousmard*. On doit à ce dernier un *Essai général* de fortifications pour l'attaque et la défense des places, qu'il dédia au roi de Prusse actuel et qui parut en 1804.

BOUSQUET, député à la convention nationale.

Il exerçait la médecine à Mirande, à l'époque de la révolution, dont il fut un des plus ardens prosélytes, devint successivement maire de cette ville, puis administrateur du département de l'Hérault, et fut ensuite nommé en septembre 1791, député de ce département à la législature où il ne se fit pas remarquer ; puis élu après la journée du 10 août 1792, député de celui du Gers à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, fut envoyé en mission à l'armée des Pyrénées Orientales, et dans le département de la Haute Loire ; échappa aux proscriptions des divers partis et rentra dans l'obscurité après la session.

BOUSSARD, baron, général de division, commandant de la légion d'honneur, etc.

Né dans les rangs obscurs de la société, il prit le parti des armes, fit presque toutes les campagnes de la révolution, et parvint successivement de grade en grade jusqu'à celui de général. Employé en 1806 contre les Prussiens à la tête d'une brigade de dragons, il se distingua au combat d'Anclam, et contribua à la destruction de la colonne ennemie commandée par le général Bila. Le 26 décembre de la même année, il se couvrit de gloire à l'affaire de Pultusck et y fut blessé. Envoyé en Espagne dans les années suivantes, il fit des prodiges de valeur au siége de Lerida en 1810, repoussa avec succès le corps espagnol qui voulait faire lever le siége de cette place, et fut encore cité avec éloge à cette occasion. On le vit aussi, le 26 novembre, se précipiter au milieu du feu au combat de Vimarox et charger avec une intrépidité rare un ennemi bien supérieur en nombre. Devenu général de division, il continua de donner des preuves de courage à la bataille de Sagonte, vers la fin de 1811, et fut fait prisonnier le 26 décembre 1812 au passage du Guadalaviar, en chargeant avec son impétuosité ordinaire. Repris par les troupes françaises avant la fin de l'action, il servit jusqu'à sa mort arrivée l'année suivante.

BOUSSION (*Pierre*), député aux états généraux et à la convention nationale.

Il était médecin à Lauzun à l'époque de nos troubles politiques, fut élu en 1789 député suppléant du tiers état de la séchaussée d'Agen aux états généraux, et fut appelé dans le sein de l'assemblée nationale pour y remplacer M. d'Escure de Peluzat, démissionnaire. Il y embrassa le parti révolutionnaire, fit adopter en 1790 un projet pour la répression des troubles dans les provinces, présenta le 6 octobre un plan sur l'impôt territorial en nature, fut nommé secrétaire le 31 janvier 1791, et fit décréter le 19 juin de la même année, que les ecclésiastiques qui rétracteraient leur serment seraient privés de leur traitement. Retourné dans sa province après la session, il fut nommé en 1792 député du département du Lot à la convention nationale où il vota la mort de Louis XVI; provoqua, le 12 septembre 1793, des mesures sévères contre les réquisitionnaires cachés ou employés dans les charrois, et fit le 10 mai 1794, un rapport sur les papiers de l'*armoire de fer*, qui avaient servi au procès du monarque. Après le 9 thermidor il sollicita la mise en jugement de Rossignol, proposa en 1795 d'exclure des fonctions du culte les prêtres qui avaient été déportés, fut envoyé successivement en mission dans la Dordogne, la Gironde et le Lot et Garonne, puis entra au conseil des cinq cents, dont il sortit en mai 1798. Il exerce encore aujourd'hui la médecine.

BOUTHILLIER (*N.*, marquis de), lieutenant général, député aux états généraux, etc., etc.

Issu d'une famille noble et considérée dans sa province, il embrassa la carrière des armes, et se trouvait élevé au grade de maréchal de camp des armées du roi, lorsqu'il fut élu en 1789 député de la noblesse de Berri aux états généraux. Il y professa des principes purs, et y déploya une fermeté peu commune. On le vit à la séance de l'ordre de la noblesse du 28 mai proposer de déclarer constitutionnelle la division des ordres et leur *veto* respectif; ce qui le fit nommer commissaire de la noblesse pour assister aux conférences conciliatrices des trois ordres. Le 19 janvier 1790, il prononça un discours sur l'organisation de l'armée et de la garde nationale, attaqua le 12 avril suivant les opérations financières de l'assemblée, et menaça les acquéreurs des biens du clergé d'une expropriation future. Il s'éleva ensuite contre le serment exigé des officiers de l'armée, présenta le 14 septembre au nom du comité militaire dont il était membre un rapport sur la discipline, et fut employé en avril 1791 près la 22[e] division de l'armée, formée des départemens de la Mayenne, de la Sarthe, etc. Le 23 juin, lendemain du jour où la nouvelle de l'arrestation du roi fut donnée à l'assemblée, il monta à la tribune pour y prêter le serment de fidélité aux décrets avec la clause expresse de la sanction royale. Il signa ensuite les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les opérations de l'assemblée nationale, et émigra. Employé sur le Rhin par les princes, frères de Louis XVI, et ensuite par M. le prince de Condé qui le plaça dans son état major et à la tête de l'administration de l'infanterie, il fit les dernières campagnes de 1801 et 1802, et y était major général. Rentré en France avec le roi en 1814, il est aujourd'hui lieutenant général et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint Louis. — Son *fils*, jeune encore à l'époque de l'émigration, fit plusieurs campagnes avec l'armée des princes, et rentra en France après la révolution du 18 brumaire. Nommé auditeur au conseil d'état en 1809, il fut pourvu l'année suivante de la sous préfecture d'Alba dans le Piémont, d'où il passa à celle de Minden. Le retour du roi en 1814 lui valut la préfecture du Var. Ce sont ses lettres qui ont donné lieu à cette foule de reproches adressés, lors du débarquement de Bonaparte en 1815, à M. l'abbé de Montesquiou, et qu'on accusait ce ministre de n'avoir pas ouvertes. M. de Bouthillier fils est aujourd'hui préfet du département du Bas Rhin à Strasbourg.

BOUTIDOUX (*le Deist*, vicomte de), député aux états généraux.

Né en Bretagne d'une famille extrêmement ancienne, il avait pris le parti des armes, et se trouvait capitaine d'infanterie lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée de Ploërmel aux états généraux. Il y embrassa le parti révolutionnaire, traita d'insolences ministérielles les observations de M. Necker sur la réduction des pensions, s'opposa néanmoins le 18 décembre 1790 au projet d'obliger les fonctionnaires émigrés à rentrer et à prêter le serment civique, et dit que « tout le » monde avait le droit de quitter son

» pays et d'emporter ses propriétés in» dividuelles. » Il parla ensuite en faveur de la création des assignats, et devint après la session capitaine au 34e régiment d'infanterie, qui faisait partie de l'armée de M. de Lafayette. Il refusa de signer les adresses que cette armée envoya au roi après les événemens du 20 juin 1792, fut mal vu de ses camarades à cette occasion, donna sa démission et vint se plaindre à la barre de l'assemblée législative des désagrémens que lui avait fait éprouver M. de Latour-Maubourg. Employé en qualité de commissaire à la revue des nouveaux corps, il dénonça le 16 septembre 1792 le régiment des hussards de la liberté, qui était selon lui un rassemblement de contre révolutionnaires dont il fallait chasser quatre à cinq cents *aristocrates*. Cet homme remuant figura ensuite parmi les chouans de la première origine, et seconda M. de Puisaye dans le Morbihan. Il fut aussi le secrétaire du premier comité général insurrecteur qui se tint près de la petite ville de Lominé, adhéra néanmoins en 1795 aux conditions de la paix de la Mabilais, et vécut depuis cette époque dans ses terres de Bretagne. On le vit en 1809 faire hommage à Napoléon de sa traduction des *Commentaires de César*; mais n'en ayant obtenu qu'un seul « je vous remercie, » il retourna bien vite au milieu de ses paysans bretons. Il est aujourd'hui messager d'état de la chambre des pairs.

BOUTROUE, député à la convention nationale.

Il était notaire à Grais à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec chaleur, et devint administrateur du département de la Sarthe, qui le députa en septembre 1792, à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, ne parut que cette fois à la tribune, et n'ayant pas été réélu aux conseils après le 13 vendémiaire an 4, il fut nommé commissaire du directoire exécutif dans son département. Depuis, il a repris l'exercice de son état et n'est plus rentré dans nos assemblées législatives.

BOUTTEVILLE-DUMETZ, député aux états généraux, etc.

Il était avant la révolution avocat à Péronne et fut élu en 1789, député du tiers état de cette ville à l'assemblée constituante. Il ne s'y fit remarquer que par une grande loquacité, et fut un des commissaires à l'aliénation des biens du clergé. Le 25 janvier 1790, il fit renvoyer au comité de constitution une réclamation de Robespierre en faveur de l'égalité politique; fut nommé secrétaire le 17 juillet, et après l'arrestation de Louis XVI à Varennes en 1791, appuya sa suspension jusqu'à l'achèvement de la constitution. Lors de la révision de l'acte constitutionnel, il témoigna ses inquiétudes sur les atteintes portées à la liberté de la presse, et retourna dans sa province après la session. Après avoir été employé par le directoire en qualité de commissaire aux armées et ensuite près les tribunaux, il entra en mai 1798 au conseil des anciens, dont il fut élu secrétaire le 19 fructidor. Appelé au tribunat par la révolution du 18 brumaire, il parla plusieurs fois sur l'organisation judiciaire, et à sa sortie de ce corps fut nommé juge à la cour d'appel d'Amiens. Lors de la réorganisation des tribunaux, il obtint la présidence de l'une des chambres de la cour de cette ville, et en exerce encore aujourd'hui les fonctions. On le comptait aussi en 1815, parmi les membres de la chambre des représentans organisée par suite du champ de Mai: il y garda un silence prudent, et ne prit aucune part ostensible aux délibérations de cette assemblée.

BOUVET, contre amiral, préfet maritime, commandant de la légion d'honneur, etc.

Fils d'un capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, qui, à la dissolution de cette compagnie, passa dans la marine royale avec le même grade et mourut en 1780, il suivit la même carrière, fut d'abord enseigne de vaisseau sous son père, et servit pendant toute la guerre de 1778 à 1782 d'une manière honorable et distinguée. Devenu sous lieutenant de marine en 1785 et chevalier de Saint-Louis en 1788, il obtint successivement plusieurs commandemens, et se trouva aux fameux combats des 10, 11 et 12 prairial an 2. Il y soutint l'honneur du pavillon français, commanda en 1797 la seconde escadre destinée contre l'Irlande, et fut disgracié par le directoire pour n'avoir pas réussi dans son expédition: il était cependant du petit nombre de ceux qui avaient mouillé à la baie de Bantry. Employé de nouveau après la révolution du 18 brumaire, il commandait l'escadre qui conduisit depuis le général Richepanse et un corps de troupes à la

Martinique, fut encore disgracié pour avoir résisté à des ordres injustes émanés de ce général, puis obtint enfin le commandement de la marine à Brest en 1803, et la décoration de commandant de la légion d'honneur. Devenu ensuite préfet maritime du 3e arrondissement sous Napoléon, il conserva son emploi en 1814, et l'exerce encore aujourd'hui.

BOUVET-DE-LOZIER (*A. H.*), maréchal des camps et armées du roi, etc.

Né à Paris en 1769 d'une famille noble, il servit d'abord comme officier dans l'infanterie française, puis émigra dès les commencemens de la révolution. Après quelques campagnes avec l'armée de M. le prince de Condé, il se retira à Londres, s'y dévoua au service de la maison de Bourbon, et fut envoyé en France avec le grade d'adjudant général de l'armée royale. Arrivé à Paris en 1804, pour y concourir à l'exécution du plan de Georges et de Pichegru, il eut avec eux différentes entrevues, et fut arrêté lors de la découverte du complot. Il essaya de se donner la mort dans sa prison, fit bientôt après, et au grand étonnement de bien des gens, une déclaration dans laquelle il reconnaissait, dit-on, n'être venu en France que pour renverser le gouvernement consulaire, et rétablir les Bourbons, et n'en fut pas moins mis en jugement et condamné à mort le 10 juin 1804. Bonaparte commua la peine capitale en une détention pendant quatre ans au château de Bouillon, après quoi Bouvet de Lozier devait être déporté. Après le retour du roi en 1814, il obtint d'abord le commandement de l'île de Bourbon, puis le grade de maréchal de camp ainsi que les croix de Saint-Louis et de la légion d'honneur. Il se conduisit avec beaucoup de courage et d'adresse pendant le temps de l'usurpation de Bonaparte en 1815, et conserva sa colonie à la France.

BOUVIER, député aux états généraux, etc.

Il était procureur du roi à Orange à l'époque de la révolution, et fut élu en 1789 député du tiers état de cette principauté aux états généraux. Il y garda le plus profond silence, exerça des fonctions judiciaires dans sa province après la session, et fut nommé en mars 1798 député du département de Vaucluse au conseil des cinq cents. Il prit alors quelque part aux discussions de cette assemblée, et se montra opposé, mais pourtant avec modération, à la révolution du 18 brumaire. Il ne fut pas nommé au corps législatif formé après cette journée, et fut au contraire condamné à la détention dans le département de la Charente Inférieure. Cette peine fut commuée par la suite en une espèce d'arrêt à garder chacun dans sa commune, et depuis Bouvier paraît avoir entièrement abandonné la carrière législative.

BOUVIER (*Claude-Pierre*), baron, membre du corps législatif, etc., etc., né à Dôle en Franche-Comté en 1759.

Il se fit recevoir avocat au parlement de Dijon, et, depuis la révolution, devint maire de la ville de Dôle, puis président de l'administration du Jura, et enfin administrateur du district. Il obtint ensuite la place de procureur général près la cour d'appel de Besançon, et fut appelé au corps législatif en 1809. Après la chute de Bonaparte en 1814, Bouvier vota successivement en faveur ou contre les projets des ministres, selon qu'il était plus ou moins affecté de la justice de leur cause. C'est ainsi qu'on le vit le 6 octobre combattre un projet de la commission sur l'importation des fers étrangers, et s'y plaindre de n'y voir aucune base qui pût faire connaître la valeur vénale de ces fers; défendre peu de jours après la conduite du ministre de la guerre Dupont, accusé de prévarication dans la signature du marché des vivres, parler ensuite sur les restrictions à apporter à la restitution des biens non vendus des émigrés, et motiver ainsi son opinion à cet égard : « Imitons la sagesse du roi, il a concilié » dans sa prudence les intérêts de l'é» tat et ceux des émigrés; il a stipulé » pour l'immense famille dont il est le » père : n'allons donc pas plus loin que » lui. » L'arrivée de Bonaparte en 1815 mit un terme à la carrière législative de cet orateur.

BOUVIER-DES-ÉCLATS, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis, etc.

Entré jeune au service, il fit ses premières campagnes sous Bonaparte, devint après diverses actions d'éclat major de dragons, et obtint en 1806 le grade de colonel du 14e régiment de cette arme. Il se distingua à la bataille d'Austerlitz, et fut décoré à cette occa-

sion de la croix d'officier de la légion d'honneur. Elevé au rang de général de brigade le 8 octobre 1809, il passa en Espagne à la tête d'un corps de cavalerie, se distingua le 19 février 1811 à la bataille de Gébora, et fut signalé par le maréchal Soult comme un officier de la plus grande espérance. Il donna peu de temps après de nouvelles preuves de courage et de talens au combat de Santa-Marta et de Ville-Alba, et fut encore cité honorablement dans cette circonstance. Après le retour du roi en 1814, il obtint la croix de Saint-Louis.

BOUVIER-DUMOLARD, auditeur, préfet, légionnaire, etc.

Quoiqu'il fût né pour ainsi dire avec la révolution, il fit d'excellentes études, et était encore bien jeune quand il fut admis au nombre des auditeurs au conseil d'état. Il y déploya des connaissances et une fermeté de caractère qui lui valurent en 1810 la préfecture du Finistère, d'où il passa l'année suivante à celle du département de Tarn et Garonne à Montaubon. Il y donna des preuves du plus grand dévouement à Napoléon lors de l'invasion de 1814, seconda les mesures prises par le gouvernement pour résister à l'ennemi, et contraria particulièrement les projets de ceux qui voulaient dès lors agir ouvertement en faveur du roi. Accusé d'abord par les journalistes, puis par M. de Beauchamp dans son *Histoire de la Campagne de* 1814, d'avoir arrêté pendant deux jours un courrier, porteur d'ordres qui auraient, disait-on, empêché la sanglante bataille de Toulouse, il attaqua ce dernier en calomnie devant les tribunaux de Paris, plaida lui-même sa cause avec une éloquence qui surprit l'auditoire, et remporta une victoire complète sur son adversaire. Après le retour de Bonaparte en 1815, M. Bouvier-Dumolard devint préfet de la Meurthe, et au moment où il allait entrer sur le territoire de ce département, fut dévalisé sur la route de Paris par des voleurs de grand chemin. Les électeurs du département de la Moselle le députèrent à la chambre des représentans, où il ne parut qu'après l'invasion de l'ennemi. Compris ensuite dans l'ordonnance du roi du 24 juillet, il dut quitter le territoire français et passer à l'étranger en 1816.

BOUVILLE (*N.* marquis de), législateur, etc.

Nommé en 1789 député de la noblesse du pays de Caux aux états généraux, il réclama le 25 janvier 1790 la question préalable sur la motion de Robespierre en faveur de l'égalité politique, transmit quelque temps après son serment civique avec restriction, ce qui le fit refuser, et le prêta alors purement et simplement, d'après l'observation qui lui fut faite que la constitution conservait à la nation le droit de changer la loi qu'elle s'était donnée. M. de Bouville signa ensuite les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les innovations faites pas l'assemblée nationale, et émigra. Il reparut sur la scène politique après le retour du roi, fut élu en 1815 membre de la chambre des députés, dont il devint immédiatement l'un des vice présidens, et y parla plusieurs fois avec beaucoup de talens et d'éloquence. Il passait généralement pour être l'un des principaux régulateurs de la conduite de la chambre, et avait même été désigné en 1816 pour succéder ou à M. Barbé-Marbois ou à M. de Vaublanc.

BOYAVAL (*C.-L.-L.*), député à la convention nationale.

Il habitait la ville d'Avesnes à l'époque de la révolution, remplit d'abord diverses fonctions publiques, fut nommé en septembre 1792, député du département du Nord à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, et ne parut que cette fois à la tribune. Après la session il passa au conseil des anciens par la réélection des deux tiers et en sortit le 20 mai 1797. Il devint ensuite commissaire du directoire dans son département, et fut nommé après le 18 brumaire inspecteur des forêts à Trelon.

BOYER (*M.*), maréchal de camp, etc., né le 14 août 1734.

Il entra au service en 1748, et devint ensuite lieutenant colonel du régiment de Champagne. S'étant distingué par sa fermeté et son attachement à la discipline, il obtint du roi le commandement du régiment de la Fère infanterie, alors en proie à des divisions; il y rétablit bientôt l'ordre, et passa avec ce corps en Amérique. Une bravoure étonnante et des connaissances militaires le firent remarquer dans cette guerre, et à son retour il fut nommé maréchal de camp. Retiré à la campagne, il ne prit aucune part aux orages de la révolution, et mourut à Paris le 29 mars 1805.

BOYER-BRUN (*J.-M.*), journaliste, etc.

Il était substitut du procureur de Nîmes dans les premiers momens de la révolution, et publia en 1790, en faveur des catholiques du Gard et sur l'état politique de ce département, un ouvrage en opposition aux principes qu'il avait paru d'abord vouloir embrasser; f..t forcé de fuir à cette occasion et vint à Paris en 1791, où il concourut à la rédaction de plusieurs journaux, dirigés contre les *jacobins*. Cependant après la révolution du 31 mai 1793, il fut accusé d'avoir révélé au comité de sûreté générale, l'asile de Rabaud-Saint-Étienne, et n'en fut pas moins lui-même depuis condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris. — Un autre BOYER, auteur des *Bulletins* manuscrits qui circulaient avant la révolution, et qui concourut depuis avec MM. Cerisier et Michaud à la rédaction de la *Gazette universelle* en 1792, fut aussi traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort à peu près à la même époque que le précédent.

BOYER DE PEYRELEAU (*Eugène-Edouard*), adjudant commandant, etc., né en 1774 à Alais, département du Gard.

Il parut pour la première fois aux Antilles en 1802 comme aide de camp de l'amiral Villaret-Joyeuse, gouverneur de la Martinique. Il revint en France avec ce même amiral, auquel il resta attaché dans sa disgrâce, et qu'il ne quitta qu'à Venise pour faire la campagne de Russie en 1812 et années suivantes. Il a long-temps servi sous le comte Lauriston, lieutenant général. Il retourna aux Iles du Vent en septembre 1814, pour prendre possession de la Guadeloupe au nom du roi, et y commander en second. Comme il s'était prononcé pour Napoléon en 1815, il fut obligé de se rendre aux Anglais, ramené en France, mis en jugement avec le contre-amiral Linois, et condamné à mort par le conseil de guerre le 11 mars 1816; mais le roi a commué cette peine en une détention de vingt ans dans une prison d'état.

BOYER-DE-REBEVAL (*Joseph*), baron, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il parcourut successivement les grades inférieurs jusqu'à celui de chef de bataillon du 74e à la tête duquel il se distingua, et obtint en 1804 le commandement d'un régiment d'infanterie. Il devint ensuite colonel des fusiliers de la garde, fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes, et montra beaucoup de valeur à l'assaut du fort de Nangerten, dont il s'empara en février 1807. Elevé au rang de général de brigade l'année suivante, il fut employé en 1809, à l'armée d'Allemagne, délivra Marbourg d'un corps de partisans qui s'en était emparé, et devint ensuite adjudant général de la garde impériale. En mars 1812 il épousa sa nièce, fit ensuite la campagne de Russie et celle de Saxe, combattit l'année suivante pour la défense du territoire français, fit des prodiges de valeur le 22 février 1814 à Méry sur Aube, et obtint la croix de Saint-Louis le 15 octobre de la même année. On le comptait encore en 1816 parmi les braves dont le courage honore l'armée française.

BOYER-FONFREDE (*Jean-Baptiste*), député à la convention nationale.

Né à Bordeaux en 1766, d'une famille de riches négocians, il se fit d'abord missionnaire, puis ecclésiastique séculier, et quitta cet état pour entrer dans le commerce: il se maria ensuite et se réfugia en Hollande. La révolution lui permit de rentrer en France sans danger; il revint à Bordeaux, s'y fit remarquer par la hardiesse de ses principes, fut envoyé en députation par le commerce de cette ville à l'assemblée législative, et ensuite nommé député du département de la Gironde à la convention nationale. Le 25 décembre 1792, il accusa Marat d'avoir insinué qu'il fallait un dictateur, vota la mort dans le procès de Louis XVI, défendit la liberté de la presse attaquée le 8 mars 1793 par les *montagnards*, insista le surlendemain pour donner des jurés au tribunal révolutionnaire, et, à cette occasion, s'écria: « Nous » avons fait la révolution pour avoir » des jurés. » Le 14, il signala courageusement un comité insurrecteur agissant par l'influence de la *montagne* contre les députés de la Gironde, et demanda l'arrestation de ceux qui le composaient; fut élu secrétaire le 21, et fit déclarer, malgré les c. is du parti contraire, que Custines avait encore la confiance de la convention. Le 5 avril, il développa une motion de Carrier, pour l'arrestation du duc d'Orléans et de tous les Bourbons, qu'il voulait faire servir d'ôtages aux députés livrés par Dumouriez; s'étonna ensuite que Marat trou-

BRÉMONTIER (*Georges-Thomas*), député à l'assemblée législative.

Il était négociant à Rouen à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, remplit d'abord diverses fonctions publiques, et fut enfin élu en 1791 député du département de la Seine Inférieure à législature. Il y renouvela le 2 février 1792 des dénonciations dirigées contre M. Bertrand-de-Molleville alors ministre de la marine, ne parut que cette fois à la tribune, échappa aux proscriptions de 1793, et fut élu en 1797 par le même département au conseil des cinq cents. Il y resta confondu dans la foule, passa en 1799 au corps législatif organisé après la révolution du 18 brumaire, en sortit en 1803, et fut nommé l'année suivante directeur des droits réunis dans le département du Calvados, fonction qu'il céda à son gendre en 1816.

BRENIER-DE-MONTMORAND, baron, lieutenant général des armées du roi, commandant de la légion d'honneur, etc., etc.

Sorti d'une famille honnête, il embrassa la carrière des armes pendant la révolution, et obtint successivement tous ses grades, jusqu'à celui de général, par des actions d'éclat. Devenu en 1811 commandant d'Almeyda par la retraite de l'armée française, il déploya beaucoup de talens et de fermeté dans la défense de cette place, et après une résistance honorable et poussée même au delà des bornes ordinaires, il fit sauter les fortifications, se retira ensuite avec sa garnison à travers l'armée ennemie, et rejoignit le maréchal Masséna qui le croyait perdu. Cette opération brillante, dans laquelle il montra autant d'intrépidité que de talens et de sang froid, lui attira l'estime de l'armée, l'admiration des étrangers, et lui valut le grade de général de division. Employé en 1813 à l'armée d'Allemagne, il y soutint sa réputation de valeur, se couvrit de gloire à la bataille de Lutzen et y fut même blessé. A peine rétabli de ses blessures, il obtint en 1814 le commandement de la 16e division militaire à Lille qu'il mit en état de défense, et fut créé chevalier de Saint-Louis, par le roi le 19 juillet de la même année. Depuis, il resta fidèle à la cause du monarque légitime, et se trouvait encore employé en 1816.

BREQUIGNY (*Louis-Georges Oudard-Feudrix* de), né à Granville en 1716.

Il s'appliqua à l'étude de l'histoire et de l'antiquité, et fut admis en 1759 au nombre des membres de l'académie des inscriptions et belles lettres : un savant *Mémoire*, plein de détails curieux *sur l'Etablissement de l'Empire et de la Religion de Mahomet*, justifia ce choix honorable. Envoyé en Angleterre à la paix de 1763, pour faire le dépouillement des titres relatifs à la France qui étaient conservés à la tour de Londres, Brequigny employa près de trois ans à ce travail, et revint à Paris avec les richesses scientifiques qu'il avait conquises. Chargé ensuite de continuer la collection des lois et ordonnances des rois de de la troisième race, commencée par Laurière et Secousse, il en fit paraître successivement cinq nouveaux volumes, précédés d'une histoire exacte de notre législation. Admis à l'académie française en 1772, il s'occupa depuis de quantité d'ouvrages intéressans et de projets utiles, que la mort ou quelques circonstances particulières avaient empêché leurs auteurs d'exécuter. Ce savant était d'un commerce très agréable; l'aménité de son caractère le fesait rechercher dans la société, et il coulait des jours heureux chez madame Duboccage où il était en pension, lorsque la mort vint l'enlever le 3 juillet 1795.

BRESSON (*Jean-Baptiste-Marie-François*), député à la convention nationale.

Devenu administrateur du directoire du district de Darney, département des Vosges, il fut élu au mois de septembre 1791, député suppléant de ce département à la législature, où il n'entra pas, puis nommé en septembre 1792, député à la convention nationale. Il montra un grand courage lors du jugement de Louis XVI, reprocha vivement à ses collègues la haine qu'ils fesaient paraître contre ce malheureux prince, déclara qu'il n'était pas son juge, et finit par demander comme législateur qu'il fût détenu jusqu'au moment où il serait possible de le bannir sans danger. Cette opinion ne lui fut pas pardonnée par les *montagnards*, et ils profitérent de ses relations avec quelques membres du parti de la *gironde* pour le comprendre dans les proscriptions qui eurent lieu à la suite de la révolu-

tion du 31 mai 1793. Rentré dans le sein de la convention après le 9 thermidor, il devint en 1795 membre du conseil des cinq cents, d'où il sortit en 1798; passa alors à la liquidation générale jusqu'au 18 brumaire, devint à cette époque et était encore en 1816 chef de division au ministère des affaires étrangères.

BRET (*Antoine*), avocat et homme de lettres, né à Dijon en 1717.

Il fut du nombre de ces écrivains qui avec de l'esprit et même une sorte de talens s'exercent dans tous les genres, et ne parviennent à s'élever dans aucun au dessus du médiocre. Il composa des *romans*, des *comédies*, des *poèmes*, des *fables*, des *pièces fugitives*, et travailla aussi pour les journaux. Tranquille, confiant, incapable d'envie, heureux du bonheur de ses amis, il mena une vie douce au milieu d'eux, et mourut à Paris le 25 février 1792. On rapporte que dans sa jeunesse il alla voir dans son château un seigneur bourguignon qui, enflé de sa fortune et de ses titres, et voulant sans doute l'avertir des égards qu'il attendait de lui, commença par observer que ses vassaux ne s'asseyaient et ne se couvraient jamais en sa présence. « Parbleu, dit Bret en se jetant dans » un fauteuil et enfonçant son chapeau, » ces gens-là n'ont donc ni c.. ni tête. »

BRETEUIL (*Louis-Auguste* LE TONNELIER, baron de) ministre de la maison du roi et de Paris sous Louis XVI, etc., né à Preuilly en Touraine en 1733.

Il entra dans le monde avec fort peu de fortune sous les auspices de son oncle, l'abbé de Breteuil, ancien agent général du clergé et chancellier du duc d'Orléans. Un caractère prononcé, un jugement droit, une conception prompte, mais surtout une activité infatigable le firent remarquer de Louis XV, qui en 1758 le nomma son ministre plénipotentiaire près de l'électeur de Cologne. Envoyé en 1760 avec le même titre en Russie, il fut initié aux mystères de la correspondance secrète du roi, et fut bien traité de Catherine II. Après cette mission, il en remplit plusieurs autres de même nature, d'abord à Stockolm où il jeta les fondemens de la fameuse diète de 1769, ensuite en Hollande d'où il fut désigné en 1770 pour l'ambassade de Vienne, qui lui fut ravie par la chute du duc de Choiseul et les intrigues du cardinal de Rohan. Devenu ambassadeur à Naples en 1771, il passa enfin en la même qualité à Vienne en 1775, assista en 1778 au congrès de Teschen où il étouffa par sa médiation l'embrâsement alors prêt à éclater en Europe; revint en France en 1783, et fut élevé au rang de ministre d'état ayant le département de la maison du roi. Si ses premiers pas dans cette carrière furent marqués par la mise en liberté des prisonniers victimes du despotisme de ses prédécesseurs, on doit dire aussi que depuis, le pouvoir arbitraire n'a pas eu de promoteur plus violent que le baron de Breteuil, et on lui reprochera toujours sa brusquerie, la rudesse de ses manières, l'oubli des formes et des convenances, et surtout cette facilité qu'il avait à se laisser entraîner à la vengeance. Son zèle inconsidéré a aussi été plus d'une fois nuisible à ceux qu'il voulait servir, comme il en a donné l'exemple dans l'affaire du collier. Il vécut d'abord dans une parfaite intelligence avec M. de Calonne; mais ils se brouillèrent par suite de quelques vivacités, et le baron de Breteuil fut enfin obligé de se retirer. Il conserva des droits à l'estime du roi et de la reine, continua ses rapports avec eux, même après qu'il eut été remplacé par M. de Villedeuil, et fut ensuite regardé comme l'auteur de plusieurs propositions énergiques faites à la cour de Versailles pour arrêter les progrès effrayans de l'esprit d'insurrection qui éclata en 1789. Mis un instant à la tête du ministère au moment du renvoi de M. Necker, le baron de Breteuil proposa vainement au roi d'exécuter un projet de retraite sur Compiègne avec les troupes cantonnées à Versailles: il crut ensuite devoir quitter la France. Oublié de tous les partis depuis la fin de 1792, il ne revit sa patrie qu'en 1802, et se trouvait dans un état voisin de l'indigence quand il recueillit l'héritage de madame de Créqui sa parente. Il mourut à Paris le 2 novembre 1807.

BREUVART, député aux états généraux, etc.

Après avoir fait d'excellentes études, il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint la riche cure de Saint-Pierre de Douai. Elu en 1789 député du clergé du bailliage de cette ville aux états généraux, il s'y montra le partisan d'une sage liberté; invoqua le 5 mai 1791 la justice de l'assemblée nationale en faveur des officiers municipaux de Douai, qu'il dit avoir été calomniés dans un rapport fait le 14 mars sur les troubles survenus

dans cette ville, et demanda qu'ils fussent relâchés des prisons d'Orléans où ils avaient été conduits : cette demande fut repoussée par le parti révolutionnaire. Il signa depuis la protestation du 12 septembre 1791 contre les innovations faites par l'assemblée nationale, émigra ensuite, revint en France après le 18 brumaire, obtint la cure de Saint-Pierre de Lille, et mourut dans cette ville en 1812.

BREVET DE BEAUJOUR (*L.-F.*), député aux états généraux.

Né à Angers en 1764, il exerçait la place d'avocat du roi au présidial de cette ville à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause avec chaleur, et fut élu en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée d'Anjou aux états généraux. Le 27 mars 1790, il fut nommé secrétaire de l'assemblée nationale, prononça le 9 août suivant un long discours pour prouver que l'accusation publique ne devait pas être confiée à un commissaire du roi, dont les fonctions étaient presque toujours, disait-il, attentatoires à la liberté individuelle et nationale, et conclut en conséquence à ce que le droit de nommer l'accusateur public appartint au peuple. Le 20 octobre, il demanda le renvoi des ministres, en les accusant d'avoir enhardi les patriciens et les prêtres rebelles à se prononcer contre la révolution. Employé après la session comme commissaire national pour le département de Maine et Loire, il devint ensuite la victime des événemens politiques dont il avait été l'un des apôtres, et fut condamné à mort comme conspirateur le 26 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

BRICHARD (*F.-R.*).

Il était notaire à Paris à l'époque de la révolution, dont il avait embrassé les principes, et se fit même remarquer dans les premiers temps par un zèle peu commun. En 1789 il provoqua une fraternisation entre la garde nationale de Montpellier et le bataillon des cordeliers de Paris ; mais il parait que cette ferveur ne se soutint pas ; car, arrêté comme suspect en 1793, il fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 26 pluviôse, comme conspirateur, malgré les efforts de sa section pour le sauver : il était alors âgé de quarante-quatre ans.

BRICHE (*N.*, vicomte de), lieutenant général des armées du roi, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il embrassa la carrière militaire dès les premières années de la révolution, devint, après plusieurs actions d'éclat, colonel du 10[e] régiment de hussards, et fit plusieurs fois des prodiges de valeur à la tête de ce corps. Employé en Espagne en 1808, il donna de nouvelles preuves de courage à la sanglante bataille d'Ocana, et fut élevé au grade de général de brigade le 17 décembre 1809. On le vit l'année suivante disperser les insurgés au passage de Fuentes de Cantos, et leur prendre six pièces de canon. En janvier 1811, il fit les charges les plus brillantes contre différens corps de cavalerie espagnole, qu'il força de se réfugier à Badajoz après les avoir chassés de Merida. De nouveaux traits de courage le firent citer à l'occasion de la bataille de la Gebora qui eut lieu deux mois après, et l'on peut dire avec vérité que jusqu'à l'évacuation de l'Espagne, il ne se donna pas un combat sans qu'il n'y prît part, et qu'il ne s'y fit remarquer d'une manière glorieuse. Elevé au rang de général de division le 19 novembre 1813, il fut chargé en 1814 de défendre les défilés des Vosges contre l'ennemi, et repoussa plusieurs fois les cosaques. Les habitans de la Meuse se souviendront long-temps de son passage dans leur pays lors de la retraite de l'armée française. A l'arrivée du roi, le général Briche fut décoré de la croix de Saint-Louis le 19 juillet 1814, et honoré ensuite du commandement de la 9[e] division militaire. A la nouvelle du débarquement de Bonaparte en 1815, il s'était rendu à Nîmes, et avait secondé inutilement, par son courage et ses conseils, les efforts de M. le duc d'Angoulême : les progrès des troupes de l'usurpateur le forcèrent bientôt à une retraite aussi périlleuse que difficile. Il fut à son retour à Paris menacé des traitemens les plus rigoureux ; mais les prières de son épouse obtinrent, à titre de grâce, qu'il serait seulement rayé du tableau des officiers généraux. Depuis le retour du roi, il a été créé vicomte, et décoré le 3 mai 1816 du titre de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

BRICHE (*André-Jean-Elisabeth*), officier d'artillerie et commissaire général à Corfou, né le 28 mai 1766.

Il était au commencement de la révolution aspirant d'artillerie, et partit en 1791 comme lieutenant d'infanterie. Il devint bientôt adjoint à l'état major de

l'armée du Rhin, passa ensuite en qualité de chef de division dans les bureaux du comité de salut public de la convention, obtint en 1797 la place de commissaire du directoire exécutif près le département de Corcyre à Corfou, fut peu de temps après nommé président de l'administration centrale de celui du Metauro, alors dépendant de la république romaine, et fut enfin appelé aux fonctions de secrétaire général du département du Haut Rhin, dont le collége électoral l'élut en 1805 et 1811 candidat au corps législatif où il ne fut point appelé. Il exerçait encore en 1816 sa place de secrétaire général à Colmar.

BRICHET, membre du club des *jacobins* de Paris, ancien valet de chambre de madame de Polignac.

Il embrassa la cause de la révolution avec beaucoup d'ardeur, et se fit recevoir au club des jacobins. Il y dénonca successivement Brissot, Bourdon (de l'Oise) et Julien (de Toulouse), fut ensuite accusé à son tour par Robespierre, et chassé de la société comme un intrigant dangereux. Expulsé à la même époque des bureaux de la guerre, où il avait obtenu un emploi, il fut presqu'aussitôt incarcéré au Luxembourg, et enfin décapité avec Hébert en 1794.

BRIENNE (*E.-C.* de Loménie de), cardinal, archevêque de Sens, ministre d'état, etc., etc., né à Paris en 1727.

Il s'était attaché aux encyclopédistes dans sa jeunesse, et gagna néanmoins la confiance de l'évêque d'Orléans alors ministre ecclésiastique, qui le fit évêque de Condom, et ensuite archevêque de Toulouse. Il se distingua dans cette place par son application aux affaires de la province, et parvint à être nommé premier ministre de Louis XVI. C'est aussi à cette époque qu'il fut fait archevêque de Sens, et c'est à sa sortie du ministère qu'il obtint le chapeau de cardinal. Sa conduite vacillante, son obstination à soutenir des projets semblables à ceux qu'il avait lui-même blâmés sous M. de Calonne, et enfin le torrent révolutionnaire, dont la première digue venait d'être lâchée par le parlement, le rendirent odieux à toute la France, et cette haine générale le força bientôt à donner sa démission. Les pamphlets, les satires, etc. l'accablèrent de tous côtés. La révolution éclata bientôt après; il s'en montra le partisan, et se vanta même de l'avoir préparée; mais dominé par l'inconstance de son caractère, il mit dans les affaires de la la religion la même incertitude et la même fluctuation qu'il avait apportée dans celles de l'Etat; et après avoir prêté le serment prescrit par la constitution civile du clergé, il refusa successivement de sacrer les premiers évêques constitutionnels, et de passer au siége de Toulouse; puis il avoua ne pas faire cas de cette constitution qu'il avait promis de respecter, et jura ensuite de l'observer. Il chercha néanmoins à la suite de cette dernière démarche de s'excuser auprès du pape; mais, dans un autre accès de patriotisme, il lui renvoya le chapeau de cardinal, que Sa Sainteté ne lui rendit pas. Il mourut à Sens dans les derniers jours de février 1794, rongé de dartres et accablé d'infirmités: on répandit qu'il s'était empoisonné. Il était bibliomane: tout archevêque qu'il était, il ne passait dans aucune ville qu'il n'allât fureter chez les bouquinistes pour y déterrer quelques livres rares propres à enrichir sa nombreuse bibliothèque. Sa malheureuse famille devint la victime de sa funeste célébrité. En butte aux proscriptions et à la rage des révolutionnaires, elle périt presque toute entière sur l'échafaud en 1794, peu de jours avant la chute de Robespierre.

BRIÈRE (*François-Nicolas*), juge en la cour royale de Paris, etc., né le 5 décembre 1747.

Il était avocat et lieutenant général au bailliage de Basville au moment de la révolution. Après avoir rempli diverses fonctions judiciaires, il fut pourvu à la suite du 18 brumaire de la place importante de président du tribunal criminel du département de Seine et Oise, à Versailles. Nommé en 1810 pour présider la députation du collége électoral de ce département chargée de féliciter Bonaparte sur la paix de Vienne, il s'en acquitta en des termes qui lui valurent la reconnaissance du héros qui en était l'objet. « Les abus, » lui dit-il, ont disparu devant votre » haute sagesse; vous avez enlevé aux » préjugés le funeste pouvoir qu'ils » avaient usurpé, et rendu à la religion son heureuse influence. L'éducation de la jeunesse va devenir plus » florissante que jamais, et vainqueur » et pacificateur tout à la fois, vous » semblez accomplir la mission de consolider le bonheur du monde. » M. Brière obtint peu de temps après un second emploi, sous le titre de con-

seiller en la cour de Paris, qu'il exerçait encore en 1816.

BRIÈRE-MONDETOUR (*Isidore-Simon*), membre du corps législatif, chevalier de la légion d'honneur, etc., né à Paris, et frère du précédent.

Il était avant la révolution, avocat au parlement de Paris, et receveur général des économats; fut élu officier municipal de Vaugirard en 1789, se créa ensuite un cabinet d'affaires considérables, et devint maire du 2ᵉ arrondissement de Paris après la révolution du 18 brumaire an 8. Il s'y fit remarquer par beaucoup de dévouement au gouvernement d'alors, et notamment à la personne de son chef qu'il eut l'occasion de complimenter plusieurs fois à la tête des maires de la capitale; puis fut appelé par le sénat au corps législatif par le département de la Seine. Nommé successivement membre de la commission des finances en 1808 et 1809, il ne fit aucun rapport en son nom, et mourut à Paris le 20 août 1810 à l'âge de cinquante-sept ans, avec la réputation d'un homme d'honneur. — Son *fils aîné*, d'abord auditeur au conseil d'état en 1809, fut ensuite attaché à la préfecture de police, et épousa en 1811 la fille de M. Lhéritier de Brutelles. Il devint, après le retour du roi en 1814, maître des requêtes surnuméraire. — Un autre BRIÈRE-SURGY, frère de *François* et *d'Isidore*, après avoir occupé différentes places de comptable dans la révolution, devint successivement commissaire de la trésorerie nationale et président de la cour des comptes, place qu'il exerce encore aujourd'hui.

BRIEZ, député à la convention nationale.

Nommé en septembre 1792, par l'assemblée électorale du département du Nord à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, et ajouta: « Dans le cas où la majorité serait pour » la réclusion, je fais la motion expresse » que si, d'ici au 15 avril, les puissances » n'ont pas renoncé au dessein de dé» truire notre liberté, on leur envoie » sa tête. » Envoyé à l'armée après la défection de Dumourier, il se trouvait à Valenciennes avec Cochon, aujourd'hui comte de l'Apparent, lorsque les Autrichiens vinrent assiéger cette ville, et se conduisit avec courage pendant le siége. Rappelé après la prise de cette place, il voulut le 25 septembre 1793 en justifier la reddition, et lut à la tribune un mémoire sur l'armée du Nord, à la suite duquel il reprocha au comité de salut public de garder le silence, et de ne pas prendre les mesures nécessaires dans les circonstances. Robespierre, qui connaissait les motifs de cette attaque concertée avec ses ennemis, vint prendre la défense de ses collègues, reprocha à Briez de les avoir méchamment inculpés, et lui fit un crime de n'être pas mort à la défense de Valenciennes. Briez, vaincu à son tour, demanda qu'on fit un autre rapport sur Valenciennes. « Que ce rapport soit sé» vère, dit-il, et si je suis trouvé cou» pable, que ma tête tombe! » Depuis ce moment il garda le plus profond silence, fut élu secrétaire le jour même que Robespierre le fut à la présidence en juin 1794, et après la chute de ce dernier eut une nouvelle mission à l'armée du Nord. Il mourut vers la fin de la session des suites de ses excès, et, selon quelques personnes, d'une maladie honteuse.

BRIGES (*Malrec* de), écuyer de Louis XVI.

Il accompagna ce prince partout, dans la journée du 10 août 1792, même à l'assemblée nationale, et ne le quitta que lorsqu'on ne voulut plus lui permettre de rester auprès de lui. Il avait été impliqué, l'année précédente, dans l'affaire de Varennes et mis en prison à Orléans, d'où il n'était sorti qu'à l'amnistie proclamée lors de l'acceptation de la constitution par le roi. — Un officier de ce nom employé à l'armée du Rhin en 1792, fut destitué pour avoir refusé de se soumettre aux décrets des 10 et 11 août de la même année: il émigra ensuite, et fut tué à l'armée de M. le prince de Condé.

BRIGODE (*Louis-Marie-Joseph*, comte de), maire de Lille, chambellan de Napoléon, pair de France, etc.

Issu d'une famille distinguée de la Flandre française, il échappa aux proscriptions révolutionnaires, et fut attaché à Napoléon en qualité de chambellan, dès que ce général fut monté sur le trône. Chargé en 1811 de lui présenter les vœux du collége électoral de Lille, dont il avait été le président, il s'exprima en ces termes: « Cet hom» mage, sire, nous ne l'adressons pas » au prince victorieux, ni au domina» teur des nations; mais au protecteur » de nos arts, à celui qui embellit nos

» villes, et fait fleurir nos campagnes; » et c'est sous son heureuse influence » que nous jouissons aussi, pour les » générations futures, des gages de » bonheur que leur promet votre heu- » reux hyménée ». Au mois de janvier 1813, une nouvelle adresse vint prouver à Bonaparte que le maire de Lille était toujours le même pour lui, et en offrant cinquante cavaliers armés et équipés au nom de cette ville, il dit: « Lorsque » nous avons appris les désastres de » Moscou, nous avons éprouvé le be- » soin d'offrir à Votre Majesté nos bras, » nos fortunes, pour réparer des pertes » imprévues, occasionnées par la ri- » gueur des saisons. Aujourd'hui que la » trahison augmente ces désastres, l'in- » dignation succède à la douleur, et » l'amour de la patrie et du souverain » prend un nouvel essor. Les habitans » de Lille n'ont jamais eu besoin d'exem- » ples quand ils pouvaient montrer à » Votre Majesté combien leur dévoue- » ment est sans bornes pour sa personne » sacrée. » Après l'abdication de Napo- léon, M. de Brigode s'attacha sincère- ment au roi, et lui resta fidèle au mo- ment où l'usurpateur triomphant voyait tout plier autour de lui. Il reçut même Sa Majesté lors de son passage dans cette ville pour se rendre à Gand, et se retira des fonctions publiques pendant son absence. On doit dire aussi avec justice et vérité, qu'il administra avec beau- coup de sagesse et de modération, et qu'il mérita toujours l'estime et la con- fiance des Lillois. Le 26 juillet 1815, le roi le nomma président du collége élec- toral de son arrondissement, et le 19 août suivant membre de la chambre des pairs, où dans plusieurs occasions il montra des sentimens honorables.

BRILLAT-SAVARIN, député aux états généraux, conseiller en la cour de cassation, etc.

Né à Belley, département de l'Ain, il était avocat dans cette ville à l'époque de la révolution, et fut élu député du tiers état du bailliage de Bugey aux états généraux de 1789. Il y parla successive- ment sur l'institution du juri et la création des assignats, s'éleva le 30 mai 1791 contre l'abolition de la peine de mort, proposée par les comités, et dit: « Si vos comités ont cru faire preuve de » philosophie en vous proposant l'abo- » lition de la peine de mort, ce n'est » qu'en la rejetant que vous prouverez » combien la vie de l'homme vous est » chère. » Traduit en 1794 au tribunal révolutionnaire par le représentant Gouzy, alors en mission dans le dépar- tement de l'Ain, en vertu d'un arrêté qui le qualifiait de fédéraliste, il échap- pa à cette proscription, et se rendit dans l'Amérique du nord. Il revint en France après le 9 thermidor an 2, et fut nommé en 1797 commissaire du direc- toire près le tribunal criminel de Ver- sailles. Un décret le comprit en 1797 parmi les juges du tribunal de cassation, et le sénat conservateur l'y maintint après la revolution du 18 brumaire: il en faisait encore partie en 1816, et était aussi décoré de la légion d'honneur.

BRIOT (*Pierre-Joseph*), député au conseil des cinq cents, conseiller d'é- tat à Naples, etc., né à Orchamps en Franche Comté, en 1771.

Il fut reçu avocat en 1789, et obtint à la fin de 1790 une chaire de rhétori- que au collége de Besançon. En 1791 il s'enrôla avec la plupart de ses écoliers dans un bataillon de volontaires, fit une ou deux campagnes, devint ensuite professeur à Besançon, écrivit dans un journal contre *Robespierre* et *Marat*, et fut alors accusé de tenir au parti de la *gironde*. Envoyé au commencement de mai 1793 par les corps administratifs et les sociétés populaires du Doubs à la convention nationale, pour demander qu'elle mît fin aux discordes civiles par une constitution, il arriva à Paris pour être témoin du 31 mai, et parut néan- moins à la séance du 12 juin, où il parla avec quelque courage contre cette révolution. Il se hâta de retourner à Besançon, s'enrôla peu de temps après dans un bataillon, devint aide de camp, et abandonna de nouveau la carrière militaire pour être secrétaire dans une manufacture d'horlogerie. Robespierre jeune étant venu à Besançon, eut avec Briot une altercation à la suite de la- quelle celui-ci fut encore dénoncé comme *antijacobin*. Le 9 thermidor le sauva des suites de cette opposition coura- geuse; mais, poursuivi ensuite par les réacteurs, il fut obligé de venir se réfugier à Paris, où enfin on l'arrêta comme *terroriste*. Mis en liberté par suite de l'amnistie du 4 brumaire, il fut placé dans les bureaux du ministère de la police, puis élu officier munici- pal de Besançon. Deux mois après il entra comme réquisitionnaire dans le 8e régiment de hussards, et après avoir obtenu son congé, fut nommé en 1798

accusateur public du Doubs. Il exerça cet emploi jusqu'aux élections de l'an 6, qu'il obtint les suffrages de son département pour le représenter au conseil des cinq cents. Il s'y prononça entièrement pour le parti révolutionnaire, fit rendre différentes lois favorables à ses vues, combattit les projets du directeur *Merlin*, et contribua puissamment à sa chute le 30 prairial an 7. Le 27 avril 1799, il se prononça aussi en faveur des émigrés naufragés à Calais, et conclut, contre l'avis du directoire qui voulait les faire fusiller, à ce qu'ils ne fussent pas jugés comme émigrés, mais seulement déportés au delà des mers. Le *trio* directorial crut avoir trouvé une occasion de dépopulariser Briot, qui se faisait alors remarquer dans le parti de l'opposition, et trois jours après on afficha dans Paris un placard contre l'opinion qu'il venait d'émettre. Au moment où la lutte s'engagea ouvertement entre les conseils et le directoire, Briot demanda la permanence, dit que tous les efforts du conseil étaient nécessaires pour faire le bien, et détermina la chute de ses antagonistes. Dès lors il tourna ses vues contres les projets présumés de Sieyes, s'attacha à les signaler et à les combattre, et dénonça plusieurs fois Talleyrand et ses amis, comme auteurs d'un plan attentatoire à la liberté du peuple français. Ce fut en vain qu'il donna ainsi le signal d'alarme; les mesures étaient trop bien prises par les conjurés pour qu'on pût les déjouer, et le 18 brumaire vint justifier ses prédictions. Après avoir été exclu du conseil à la suite de cette révolution, et même porté sur une liste de proscription, il se réconcilia avec le gouvernement par le moyen de Lucien Bonaparte son ami, et obtint bientôt la place de secrétaire général de la préfecture du département du Doubs. Il passa ensuite à celle de commissaire du gouvernement de l'île d'Elbe, d'où il fut rappelé vers la fin de 1803 à cause de sa mésintelligence avec le général Rusca. Quand Joseph Bonaparte alla prendre possession du trône de Naples, Briot ne tarda pas à l'y joindre, et obtint de lui l'intendance des Abruzzes, dans laquelle il montra un grand talent pour l'administration. Appelé enfin au conseil d'état de Murat, il se fit naturaliser Napolitain, et quitta le royaume en 1816 après la chute de ce roi éphémère. Il vit aujourd'hui dans sa province, et paraît avoir abandonné la carrière politique.

BRISSAC (*Louis-Hercule-Timoléon Cossé*, duc de), pair et grand pannetier de France, gouverneur de Paris, capitaine colonel des Cent-Suisses de la garde du roi, et chevalier de ses ordres, etc., etc., né le 14 février 1734.

Il fut nommé en 1791 commandant général de la garde constitutionnelle du roi, et lorsque les jacobins firent licencier ce corps, sous prétexte de son peu d'attachement à la constitution, Bazire, Chabot et quelques autres obtinrent contre lui un décret d'accusation. Baigné des pleurs de Louis XVI, ce respectable militaire partit pour Orléans, et y resta jusqu'au moment où les Marseillais vinrent chercher les prisonniers détenus en cette ville pour les mener à Versailles, où ils les massacrèrent. Le duc de Brissac résista long-temps à ses bourreaux; mais après avoir eu deux doigts coupés et reçu plusieurs blessures, il fut tué d'un coup de sabre qui lui fendit la mâchoire. Il s'était toujours distingué par son attachement à la personne du roi, et répondit un jour à quelqu'un qui lui témoignait beaucoup d'admiration sur sa conduite : « Je ne fais » que ce que je dois à ses ancêtres et » aux miens. » Ses vertus et sa mort funeste ont inspiré au poëte Delille de fort beaux vers dans le 3e chant du poëme de *la Pitié*.

BRISSAC (*Timoléon Cossé*, comte de), sénateur, officier de la légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, etc.

Il s'attacha à la fortune de Bonaparte, qui l'appela au sénat le 19 août 1807, et le décora en même temps de la croix d'officier de la légion d'honneur. Il obtint aussi en 1810 la grande décoration de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, et mourut à Paris, au mois de juin 1813, avec la qualité de chambellan de MADAME MERE. Sa carrière avait été peu orageuse, et sa mort ne fit pas plus de bruit que son existence. Il laissa des enfans, dont l'un fait l'objet de l'article suivant. Un autre, le comte *Emmanuel*, est devenu aide de camp de Son Altesse Royale monseigneur le duc de Berri.

BRISSAC (*Timoléon de Cossé*, duc

de la pair de France, préfet, légionnaire, etc., etc., fils du précédent.

Il était jeune encore à l'époque de la révolution, et ne parut sur la scène du monde qu'après l'avénement de Napoléon au trône. Quoiqu'il eût refusé d'être chambellan du nouvel empereur, il fut nommé en 1809, préfet du département de Marengo, où il se conduisit en bon administrateur, et passa en 1812 à la préfecture de la Côte d'Or, vacante par le décès de M. Lecouteulx. Il justifia dans cette place la bonne opinion que Bonaparte avait conçue de lui; prit des mesures de défense à l'approche de l'ennemi, et appela la jeunesse aux armes par des proclamations brûlantes de patriotisme et de dévouement. Cependant il fut ensuite un des premiers à donner son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon; devint pair après l'arrivée du roi en 1814, et est encore aujourd'hui revêtu de cette haute dignité. Au mois de juillet 1815, le roi l'honora aussi de la présidence du collége électoral du Bas Rhin.

BRISSON (*Marcon*), député à la convention nationale.

Partisan déclaré de la révolution, il en propagea les principes avec exaltation; remplit d'abord des fonctions municipales, et fut ensuite appelé à la place de procureur général syndic du département de Loir et Cher. Elu en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative, il ne s'y fit nullement remarquer, et devint en septembre 1792, député du même département à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Après la session, il fut employé comme commissaire du directoire exécutif dans son département. Il est mort juge au tribunal criminel de Blois.

BRISSON (*Mathurin-Jacques*), censeur royal, membre de l'académie des sciences et de l'institut, né à Fontenai le Comte le 30 avril 1723.

Il s'attacha dans sa jeunesse à *Réaumur* qu'il aidait dans ses travaux, et dont il dirigeait le cabinet. Il succéda ensuite à l'abbé Nollet pour la chaire de physique au collége de France; devint maître de physique et d'histoire naturelle des Enfans de France, et fut chargé par le gouvernement d'établir des paratonnerres sur plusieurs édifices publics. Il composa aussi plusieurs ouvrages sur le *Système du Règne animal et l'Electricité*, et publia un *Dictionnaire raisonné de Physique*. Une attaque d'apoplexie vint effacer toutes les connaissances qu'il avait acquises; il oublia même la langue française, et ne prononçait plus que quelques mots de l'idiome poitevin qu'il avait parlé dans son enfance, lorsqu'il mourut à Boissy, près de Versailles, le 23 juin 1806.

BRISSOT DE WARVILLE (*Jacques-Pierre*), député à la convention nationale.

Il naquit à Chartres le 14 janvier 1754, et fut mis en nourrice à Ouarville ou Warville, où son père possédait un petit bien. Lorsqu'il eut achevé ses études, on le destina au barreau; mais son goût l'entraina vers les lettres: dès 1780, il était déjà connu par quelques écrits. Il rédigea un des articles du *Courrier de l'Europe* lorsqu'il s'imprimait à Boulogne sur mer; ensuite il passa en Angleterre, et forma un lycée à Londres pour la réunion des savans à l'instar de celui qui venait de s'établir à Paris, sous les auspices de MONSIEUR, et qui subsiste encore sous le nom d'Athénée. Il y joignit une feuille périodique, connue sous le nom de *Journal du Lycée*, et en obtint la circulation en France. Mais un nommé *Morande*, espion qui jouait le rôle de délateur contre tous les Français qui séjournaient à Londres, devint son plus cruel ennemi. Brissot cessa d'aller chez une personne de sa connaissance pour y avoir rencontré Morande qui, outré d'un mépris aussi marqué, s'en vengea en l'accusant d'avoir fait un libelle intitulé *le Diable dans un bénitier*, dont le véritable auteur était le marquis de Pelleport. Ses ennemis saisirent avidement cette calomnie, et sous ce prétexte il fut arrêté en revenant en France, où ses affaires le rappelaient. Mis à la bastille en 1784, il n'en sortit qu'avec la promesse d'abandonner son établissement, qui commençait à porter ombrage. On lui reprochait aussi les maximes républicaines répandues, à ce qu'on prétendait, dans ses productions littéraires. Rendu à la liberté, il continua d'écrire. Il fit, en 1788, un voyage dans les Etats Unis de l'Amérique, voyage dont la relation a été publiée en 1791 en trois volumes in-8°. Les idées et les habitudes de Brissot l'avaient voué d'avance à la révolution qui éclata en France en 1789. Il a beaucoup écrit pour en seconder et régler les mouvemens; ce fut là surtout l'objet de son journal, intitulé *le Pa-*

triote Français. Membre du corps municipal de Paris à l'époque du 14 juillet 1789, il reçut ce jour là, dit-on, les clefs de la Bastille qui venait d'etre prise, et dans laquelle il avait été enfermé cinq ans auparavant. Lorsque M. de la Fayette donna sa démission du commandement de la garde parisienne, Brissot représenta cet événement comme une calamité publique; depuis il s'est montré moins juste envers ce général. Ses connaissances politiques et diplomatiques le faisaient alors remarquer parmi les partisans de la révolution, et dès 1791, il se mit en opposition avec Robespierre, au club des *Jacobins*. Il y présenta des tableaux de l'état de l'Europe qui tendaient à détourner les puissances étrangères de la guerre qu'elles préparaient, et qui, selon lui, n'avait alors rien de redoutable pour la France. Le champ de Mars fut le théâtre d'une insurrection contre Louis XVI, dont on demandait la déchéance: Brissot eut une grande part à ce mouvement, ainsi qu'à la rédaction de l'adresse que les insurgés signérent; par cette adresse, au défaut d'une monarchie constitutionnelle, la *république* était proposée comme la seule garantie et le seul refuge de la liberté. Député de Paris à l'assemblée législative, il en fut élu secrétaire le 18 octobre. Il y proposa peu de lois; mais il était du comité diplomatique et eut ainsi de l'influence sur les déterminations relatives à la guerre et à la paix. On le comptait aussi parmi les promoteurs de la liberté des noirs et des hommes de couleur. Au mois de janvier 1792, il dénonça les projets de la maison d'Autriche et proposa d'en exiger une satisfaction; se plaignant de la conduite des ministres de France, surtout de celle de M. Delessart, contre lequel il sollicita un décret d'accusation. La guerre était résolue hors de France, et déjà même presque commencée: il fut du nombre de ceux qui pensèrent qu'il convenait de la déclarer plutôt que de la subir, et fit enfin prévaloir cette opinion dans l'assemblée. On le retrouve aussi parmi les dénonciateurs d'un comité autrichien, dont on supposait que MM. *Montmorin*, *Duport du Tertre*, et *Bertrand de Molleville* étaient les principaux membres. Il prononça le 9 juillet un discours véhément contre le roi de Prusse et contre Louis XVI et sa cour; il finissait par dire que « frapper les Tuileries, c'était frapper le mal dans » sa racine. » Cependant le 25 du même mois il établit trois classes des ennemis de la constitution: celle des *rebelles de Coblentz*, celle des *partisans des deux chambres*, et celles des *régicides*, qui voulaient une république et un dictateur; il invitait les législateurs à réprimer également ces trois genres d'entreprises. Ennemi déclaré de M. de la Fayette, depuis l'affaire du champ de Mars, il vota contre lui le décret d'accusation. Le 10 août renversa le trône; et l'influence de Brissot s'affaiblit dès ce jour même, quoiqu'il eût quelques amis dans le nouveau ministère, tels que Roland, Servan, Clavière et Le Brun. Mais la popularité de *Danton*, ministre de la justice, devenait de jour en jour plus formidable à ceux qui, comme Brissot, s'efforçaient de mettre un terme à la révolution: les *jacobins* avaient besoin de nouveaux crimes pour s'emparer du pouvoir, qu'ils ne possédaient encore qu'à moitié. Devenu membre de la convention, Brissot resta à la tête du comité diplomatique, au nom duquel il provoqua la guerre contre l'Angleterre et la Hollande, dont les préparatifs hostiles contre la France étaient d'ailleurs connus. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince, avec sursis à l'exécution jusqu'à ce que la nation eût confirmé et ce prétendu jugement et une constitution nouvelle: ce vote ainsi que celui de quarante-cinq autres conventionnels qui se prononcèrent à peu près de même, fut assimilé à celui de la détention, et compta contre l'attentat du 31 janvier. Bientôt les *montagnards* le signalèrent comme le chef d'une faction, lui reprochèrent des liaisons avec *Dumouriez*, même avec M. *de la Fayette*, et le 31 mai proscrivit, sous le nom de *brissotins* et de *girondins*, les députés qui avaient jusqu'alors lutté le plus énergiquement contre les progrès de la terreur, de ce régime de sang et de brigandage qui couvrit la France de ruine et de deuil. Brissot tenta vainement de gagner la Suisse sous le nom d'un négociant de Neufchatel; il fut arrêté à Moulins, reconduit à Paris le 23 juin et décapité le 31 octobre. Avec lui périrent *Vergniaud*, *Guadet*, *Gensonné*, *Ducos*, etc. *Vergniaud* le surpassait en éloquence, et la plupart des autres en activité; on l'avait pourtant déclaré leur chef, quoiqu'il n'eût de supério-

rité sur eux que par l'étendue de ses connaissances politiques. Jamais homme n'a été plus dénué que lui des moyens de former et de conduire un parti. Ami des Quakers, il conservait dans son extérieur, sans affectation pourtant, la simplicité que ces sectaires ont adoptée. Il est mort pauvre.

BRIVAL (*Jean*), député à la convention nationale.

Il était homme de loi à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause, devint procureur général syndic du département de la Corrèze, et fut élu en 1791 député de ce département à l'assemblée nationale législative. Il s'y prononça pour le parti *jacobin*, demanda le 24 juillet 1792, la conversion en canons des statues de bronze des anciens rois de France, et dénonça ensuite les *chevaliers du poignard* qui se rendaient, disait-il, chez la reine pour y conspirer contre le peuple. Réélu à la convention après la journée du 10 août, il y vota la mort de Louis XVI, en avertissant ses collègues « qu'ils se couvriraient d'infamie s'ils » ne suivaient pas son exemple. » Le 22 mai 1793, il présenta une nouvelle formule de serment à exiger des prêtres et voulut qu'en cas de refus, ils fussent incarcérés. Après le 31 mai, il fut chargé de mission dans le département de l'Allier, pour y comprimer les autorités rebelles de Saint-Yriex; reprocha à Lequinio, en mai 1794, d'avoir écrit contre l'existence de Dieu, tandis que dans ce moment il applaudissait à l'Être Suprême invoqué par Robespierre; se prononça bientôt lui-même contre ce tyran, et fut un des moteurs de la journée du 9 thermidor. Lors de la discussion relative aux membres de la famille royale, il dit: « qu'il » pensait qu'après avoir coupé l'arbre » il fallait en extirper toutes les racines, qui ne pouvaient porter que » des fruits empoisonnés, et qu'il s'étonnait qu'au milieu de tant de crimes inutiles commis avant le 9 thermidor, on eût épargné le reste d'une » race impure. » Il a depuis réclamé contre cette opinion, qui est pourtant consignée dans le *Moniteur*. Il vota en septembre, le rappel en France de Talleyrand Périgord, et pendant le même mois devint membre du conseil des anciens. Il y parla peu; ses opinions les plus remarquables furent contre les vaincus du 18 fructidor, dont il appuya vivement la déportation, et en faveur des directeurs renversés au 30 prairial an 7, dont il combattit la mise en accusation. Après le 18 brumaire, il devint juge de la cour d'appel siégeant à Limoges, et en exerçait encore les fonctions en 1814, au moment du retour du roi. On assure que pendant ses missions dans les départemens, Brival s'est conduit avec beaucoup de modération, et qu'il arracha même plusieurs fois des victimes aux autres proconsuls. S'il en est ainsi, il faut croire alors que sa méchanceté s'exhalait seulement en paroles; car peu d'orateurs de la convention ont été aussi féroces que lui dans leurs discours. Depuis la loi sur les régicides il dut quitter la France, et passa à Genève à la fin de février 1816.

BRIZARD (*Jean-Baptiste Britard* dit), comédien français, né à Orléans le 7 avril 1721.

Il travailla pendant plusieurs années sous Carle Vanloo, premier peintre du roi, et ses progrès dans la peinture étaient rapides lorsqu'entraîné par son goût pour le théâtre, il quitta l'attelier de son maître, chaussa alternativement le brodequin et le cothurne, et joua dans différentes villes de provinces. Il débuta enfin au théâtre Français le 30 juillet 1757 dans l'emploi des pères nobles et des rois, et y remplaça le fameux Sarrazin. Pendant les vingt-neuf ans qu'il resta au théâtre, il établit plus de vingt rôles dans des tragédies nouvelles et un grand nombre dans des comédies et des drames. On lui trouva dans tous plus d'intelligence que de chaleur; mais toujours une diction à la fois simple et noble, qui était encore relevée par une figure pleine de dignité et par de beaux cheveux blancs. Il devait, dit-on, ce dernier avantage moins à l'âge qu'à un événement qui faillit à lui coûter la vie. Il voyageait sur le Rhône lorsque la petite barque dans laquelle il était chavira; il saisit alors un anneau de fer des piles d'un pont, et resta suspendu jusqu'au moment où l'on vint le secourir: sa frayeur fut telle que ses cheveux blanchirent en très peu de temps. Brizard ne fut pas moins estimé pour ses qualités personnelles que pour ses talens. Il quitta le théâtre le 1er avril 1786, par les rôles du vieux Horace et de Henri IV, dans lesquels il excellait, et mourut à Paris le 30 janvier 1791.

BROGLIE (*Victor-François* duc de), maréchal de France, chevalier des ordres du roi, prince du saint empire romain, etc., etc., né le 19 octobre 1718.

Il fut d'abord connu sous le nom du *comte de Broglie*, fit toutes les campagnes d'Italie, et parvint successivement jusqu'au commandement des armées : on connait ses succès pendant la guerre de sept ans. Il était gouverneur général du pays Messin, lorsqu'il fut mandé en 1789 de la Lorraine, où il était alors, pour venir se mettre à la tête de l'armée que le roi venait de rassembler entre Versailles et Paris, afin de maintenir, disait-on, la tranquillité pendant les états généraux; mais dans le fait pour en surveiller les opérations. Le jour où éclata la première insurrection, il annonça à Louis XVI qu'on ne pouvait plus compter sur la fidélité des troupes, et partit en disant : « qu'il » aimait mieux aller se faire tuer à la » tête d'une armée, que d'attendre » qu'on vînt l'assassiner dans sa mai- » son. » Au milieu des troubles qui nécessitèrent la dissolution de ce corps, M. de Broglie fut nommé ministre de la guerre; mais il ne conserva cette place que pendant quelques jours, et se retira à Luxembourg après avoir couru de grands risques à Metz et à Verdun. En butte aux déclamations du parti révolutionnaire, il fut successivement dénoncé à l'assemblée nationale et au châtelet, comme un conspirateur. Son fils Victor voulut alors le justifier aux dépens de la vérité; mais le maréchal écrivit de Trèves qu'il désavouait toutes ses démarches, et témoigna le plus profond mépris pour l'assemblée. Il commanda ensuite l'armée des princes frères de Louis XVI en 1792; entra, après la mort du roi, dans le conseil de regence, et contresigna la lettre où MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, en réglait les attributions. En 1794 il leva au service de l'Angleterre, un corps qui fut réformé à la fin de 1796, passa en 1797 au service de Russie avec le grade qu'il avait en France, mais sans activité de service; fut invité en 1804 à rentrer dans sa patrie, et mourut peu de temps après à Munster, au moment où il se disposait, dit-on, à profiter de cette invitation.

BROGLIE (*Claude-Victor*, prince de), fils du maréchal, député de la noblesse de Colmar et Schelestat aux états généraux de 1789, etc., né en 1767.

Il était aide de camp de son père, lorsque celui-ci fut appelé au commandement des troupes rassemblées par le roi près de Paris, et manifesta alors des sentimens bien opposés à la conduite qu'il tint dans la suite. Dès qu'il vit la marche que prenait la révolution, il adopta le parti populaire, et vota dès le 24 décembre 1789 l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois. Le 8 octobre 1790, il fit accuser de forfaiture les membres du parlement de Toulouse qui avaient protesté contre les décrets, figura en janvier 1791 à la tête du *club des amis de la constitution*, et signa une circulaire tendante à rendre suspects les membres du *club des amis de la monarchie*. Le 2 mars, il fit au nom du comité des recherches un rapport sur les troubles qui avaient éclaté en Alsace, et en accusa les royalistes; deux jours après, il réclama un sursis à l'exécution de la loi contre les émigrés, mais en faveur de son père, et affecta de répandre des larmes, en avançant beaucoup de choses qui furent démenties quelques jours plus tard par une lettre du maréchal. Il fut élu président le 4 août; puis employé comme maréchal de camp à l'armée du Rhin. Lorsqu'on lui porta les décrets du 10 août 1792 qui suspendaient le roi, il refusa de les reconnaître, et fut destitué par les commissaires de l'assemblée. Il perdit dès lors tous ses droits à la confiance de ses anciens amis, se retira à Bourbonne les Bains, et écrivit néanmoins, le 27 août, au président pour protester de son civisme, et demander la permission de servir comme volontaire. Il se fit, en effet, garde national; vint même à la tête d'une députation de la section des Invalides, haranguer la convention, et n'en fut pas moins guillotiné, le 27 juin 1794, comme *conspirateur*.

BROGLIE (de), prince de Revel, second fils du maréchal, etc.

Il était également aide de camp de son père, et avait épousé l'unique et riche héritière du marquis de Vertillac lorsque la révolution éclata. Témoin du chagrin que causait à son père la conduite de Victor, l'aîné de la famille, et celle des Lameth, neveux du maréchal, il se jeta entièrement dans ses bras pour consoler sa vieillesse, et quitta la France avec lui. Chargé de ce dépôt précieux, il se mit à la tête de cinquante grena-

diers, qui lui avaient juré de transporter son père en pays étranger, sans qu'il perdit un cheveu de sa tête, et arriva ainsi au delà de la frontière, où ils furent obligés d'accepter les pensions qui leur avaient été offertes de la part de l'empereur d'Allemagne pour vivre dans son pays. M. de Revel fit ensuite, par des ordres supérieurs et par ceux de son père, un voyage en Angleterre pour y remplir une mission importante, et fut attaqué, à son retour en Allemagne, d'une maladie violente, à laquelle il succomba à l'âge de trente ans.

BROGLIE (*Victor*, duc de), pair de France, etc., fils de *Claude Victor*, le député aux états généraux.

Il commença sa carrière politique par la place d'auditeur au conseil d'état, et fut attaché au ministère et à l'administration de la guerre. Employé presque toujours aux armées et dans les intendances à l'étranger, il déploya quoique jeune, des connaissances administratives qui étonnèrent, et montra même dans quelques occasions une fermeté d'ame et un courage digne de son nom. Devenu pair de France en 1814, il prononça dans la chambre des pairs, plusieurs discours que des hommes d'état d'un âge plus mûr n'auraient point désavoués, et siégea constamment avec les amis de la charte constitutionnelle donnée par le roi à ses peuples. Lors du procès du maréchal Ney, il opina pour qu'on laissât ses défenseurs s'exprimer librement sur la capitulation de Paris, dont ils arguaient en faveur de leur client, et vota ensuite la déportation du coupable. Il a toujours depuis professé les principes libéraux qui l'ont fait distinguer parmi les pairs. Il épousa en 1816, mademoiselle de Staël-Holstein.

BROGLIE (*Maurice-Jean-Madeleine* de), évêque de Gand, aumônier de Napoléon, etc., etc., né au château de Broglie le 5 novembre 1766.

Il quitta la France dans les premières années de la révolution, se rendit en Pologne, ou il devint prévôt de Posen, et ne rentra en France qu'en 1803. Lorsque Napoléon forma sa maison, l'abbé de Brogie fut appelé près de lui en qualité d'aumônier ordinaire, et nommé en mai 1805, évêque d'Acqui dans le Piémont. Il publia presqu'aussitôt un mandement épiscopal a l'occasion de la guerre contre l'Autriche, dans lequel, après avoir vanté la patience et la magnanimité du héros du jour, il le représenta comme forcé, *malgré lui*, de recourir aux armes, et ordonna des prières publiques pour le succès de ses pieux desseins. Après la victoire d'Austerlitz, M. l'évêque s'écria : « Le dieu » des armées a ri des téméraires efforts » et des coupables projets de l'ennemi. » Il les a livrés entre les mains du héros » qu'ils avaient osé défier, et leur chute » a été complète. Son amour pour la » paix avait long temps retenu son bras ; » mais il s'est élevé bientôt comme un » géant qui parcourt sa carrière, et » ces armées, qui se croyaient invinci- » bles, sont réduites au néant : leur » dispersion ressemble à celle de la » paille, qui est le jouet des vents. » M. de Broglie passa en 1807 à l'évêché de Gand, et ne tarda pas à encourir la disgrâce de l'empereur pour ses opinions religieuses et sa conduite au concile national de 1809. Privé de son évêché et même de sa liberté, il ne reprit ses fonctions épiscopales qu'en 1814. On le trouva en 1815 à la tête du parti puissant qui voulait, au nom du clergé de la Belgique, mettre des bornes à l'autorité du roi des Pays Bas.

BROSTARET (*Jean*), député aux états généraux, etc.

Il était négociant à l'époque de la révolution et fut nommé en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée de Nérac aux états généraux. Il y vota avec le parti *patriotique*, combattit le plan de finances de M. Necker, et provoqua néanmoins le 7 août 1790 la poursuite de la procédure relative aux journées des 5 et 6 octobre, sans egard pour les députés qui pourraient s'y trouver impliqués. Il demanda aussi le 15 du même mois, que le corps législatif fût investi du pouvoir de licencier les corps militaires. Au mois de septembre 1795, il fut élu pour le département de Lot et Garonne, membre du conseil des anciens où il se fit peu remarquer; devint secrétaire le 22 novembre 1797, et sortit du conseil l'année suivante.

BROTTIER (*André-Charles*), abbé, neveu du commentateur de Tacite, etc., né en 1751 à Tannay dans le Nivernois.

Après avoir fait ses études au collége de Saint-Barbe à Paris, il embrassa l'état ecclésiastique et obtint ensuite la chaire de professeur de mathématiques à l'école militaire. Il ne prit d'abord aucun parti dans la révolution, rédigea néan-

moins, pendant un an, le journal de l'abbé de Fontenay, et s'en trouvait le directeur à l'époque du 10 août 1792. Long-temps oublié, on le vit tout à coup reparaître comme chef d'une conspiration royaliste, avec MM. Duverne-de-Presle et Lavilleheurnois, qualifiés d'agens de Louis XVIII. Chargés, à ce qu'il paraît, de gagner les troupes de la garnison de Paris, ils s'étaient adressés à Malo, ex-moine, commandant d'un régiment de dragons caserné à l'école militaire; mais celui-ci, qui crut voir un piége dans leur proposition, feignit d'abord d'entrer dans leurs vues, et les dénonça ensuite au directeur Carnot. Ils furent arrêtés le 14 mars 1797, chez ce moine colonel qui les y avait attirés, et traduits devant une commission militaire. L'abbé Brottier refusa de répondre, et déclina le tribunal comme incompétent; mais Lebon, ami et défenseur de Brottier, déploya beaucoup de zèle, de talens et de courage dans cette occasion, et fit commuer la peine de mort en dix ans de détention. Le directoire fit ensuite comprendre l'abbé Brottier dans la déportation du 18 fructidor an 5: il fut en conséquence transporté à Cayenne, et mourut à Sinnamari le 13 septembre 1798.

BROTTIER (de Saint-Domingue), député au conseil des anciens.

Propriétaire dans cette colonie à l'époque de la révolution, il fut nommé par elle député au conseil des anciens en 1795, et se prononça dans plusieurs occasions contre le parti *clichien*. Le 4 février 1798, il célébra l'anniversaire de la liberté des noirs, et demanda qu'il fût consacré par une fête. Il fit aussi à cette occasion l'éloge de Toussaint-Louverture, parla ensuite en faveur de la résolution relative à la célébration des *décadis* et des fêtes nationales, et fut élu secrétaire le 21 janvier 1799: il sortit du conseil le 20 mai suivant. En 1804, il était directeur des droits réunis du département de l'Arriége, fonction qu'il exerça pendant plusieurs années.

BROUSSIER (*Jean-Baptiste*), lieutenant général des armées du roi, grand officier de la légion d'honneur, etc., etc., né le 10 mai 1766, à Ville sur Saulx, près de Bar sur Ornain.

Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et passa quelque temps au séminaire de Toul, aimé et estimé de ses condisciples. Mais enrôlé dans les premières années de la révolution, il devint capitaine d'un bataillon de la Meuse, et fit ses premières armes sous le général Beurnonville en 1792. Depuis il fut successivement employé dans les armées du Nord, de Sambre et Meuse et d'Italie; fut blessé plusieurs fois, et obtint tous ses grades à la pointe de l'épée. Devenu général, et employé à l'armée de Naples en 1799, il fut attaqué par dix mille hommes, n'ayant à sa disposition que la 17e demi brigade et trente-six chasseurs à cheval; il sut attirer l'ennemi dans une embuscade et le mettre dans une déroute complète: cette affaire se passa aux *Fourches Caudines*, lieu fameux où jadis les Samnites firent passer les soldats Romains sous le joug après leur avoir fait déposer les armes. Le général Broussier contribua ensuite à la conquête de Naples, battit plusieurs fois, et détruisit entièrement l'armée de Ruffo, et soumit dans l'espace de quinze jours tous les pays insurgés de la Pouille. Attaché à Championnet son général en chef, il fut, comme lui, victime du parti qui voulait sa perte, et traduit devant un conseil de guerre pour de prétendues concussions; mais la révolution du 30 prairial an 7 écarta les dangers qu'il courait, et il fut réintégré dans son grade. Au mois d'avril 1803, il fut nommé commandant d'armes de la place de Paris, décoré du titre de commandant de la légion d'honneur, et élevé en 1805 au grade de général divisionnaire. Il fit ensuite la campagne d'Autriche en 1809, commanda un corps en Italie, et battit l'ennemi près de Leybach, dont il s'empara. Il se réunit de là à la grande armée d'Allemagne, se fit remarquer à la bataille de Wagram, et s'y couvrit de gloire à la tête de sa division. Employé dans la funeste campagne de Russie en 1812, il fit des prodiges de valeur à la bataille de la Moskowa, et facilita la retraite par ses manœuvres. Après les désastres de la campagne de Saxe en 1813, il fut pourvu du commandement supérieur de la ville de Strasbourg et du fort de Kehl, qu'il mit inutilement en état de défense, et mourut d'une attaque d'apoplexie à la fin de 1814, au moment où le roi venait de l'envoyer à Bar pour commander le département de la Meuse, et avec la réputation d'un militaire estimable sous tous les rapports.

BROUSSONNET (*Jean-Louis-Victor*), de l'académie des sciences, député à l'assemblée nationale, etc.

Né à Montpellier le 28 février 1761, et fils d'un médecin estimé de cette ville, il fut destiné à la profession de son pére; ce qui ne l'empêcha pas de s'appliquer au dessein et à la gravure. Il fut reçu docteur à dix-huit ans, avec tant d'éclat, que l'université de Montpellier demanda dès lors pour lui la survivance à la chaire de son père. Arrivé dans la capitale à la suite de cette demande, il s'y livra à son goût pour l'histoire naturelle, et composa depuis des ouvrages qui lui valurent l'honneur d'être admis, jeune encore, à l'académie des sciences. Nommé électeur de Paris en 1789, il fut en 1791 élu député à l'assemblée nationale législative, et en devint le secrétaire dès le 10 janvier suivant. Il s'y fit peu remarquer, donna seulement en avril 1792 des explications sur les troubles d'Aurillac, où M. de Collinet, père de deux émigrés, avait été massacré dans une émeute; et applaudit le 15 juillet à la victoire remportée sur les royalistes du camp de Jalès. Après la journée du 10 août 1792, il proposa d'établir le corps législatif dans le palais des Tuileries, se retira dans le Midi après la session, fut arrêté en 1795 comme fédéraliste, pour avoir été désigné membre de la convention *girondine*, que l'on avait projeté de former à Bourges; parvint à s'évader, et traversant les Pyrénées sous prétexte d'herboriser, arriva jusqu'à Madrid à pied, sans argent et sans habits, et fut parfaitement accueilli par les naturalistes de cette capitale. Les émigrés royalistes l'en firent presqu'aussitôt expulser; il passa en Afrique avec le titre de médecin de l'envoyé des Etats Unis d'Amérique. Rentré en France après la terreur, il fut nommé consul à Mogador, puis conservé membre de l'institut comme ayant appartenu à l'ancienne académie. Il allait continuer ses voyages en qualité de consul au cap de Bonne Espérance, quand Chaptal, son parent, le plaça comme professeur à l'école de botanique de Montpellier. Il fut encore nommé membre du corps législatif en 1805, et mourut prématurément le 27 juillet 1807, d'une apoplexie causée par une chute, et augmentée, dit-on, par des chagrins domestiques. — Son frère *Victor* a repris depuis 1814 le nom de BRIÇONNET, qui était réellement celui de sa famille.

BROVES (*N.* comte de), capitaine de vaisseau français.

Employé à Toulon à l'époque de l'insurrection des équipages, il défendit courageusement M. d'Albert de Rioms, que le peuple voulait massacrer le 1er décembre 1789, et il s'offrit lui-même à sa place à la fureur des factieux qui demandaient qu'on leur livrât ce général : il fut mis en prison avec son chef d'escadre, et délivré avec lui par suite du même décret. Il émigra ensuite, et fut tué à Quiberon en 1795. — Son frère (le vicomte DE BROVES DE RAFÉLIS) fut élu en 1789 député de la noblesse de la sénéchaussée de Draguignan aux états généraux, et adhéra aux mesures de la nuit du 4 août pour l'abolition des priviléges. Il signa néanmoins les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les innovations de l'assemblée, et s'étant rendu au château des Tuileries le 10 août 1792, pour défendre Louis XVI, il y fut blessé grièvement, laissé sur le careau, et massacré impitoyablement par la populace devant l'église de Saint-Roch.

BRUÈRE-VAUROIS (*N.* de), maire de Châtillon sur Seine, membre de la chambre des députés de 1815, officier de la légion d'honneur, etc.

Né à Châtillon d'une famille noble et riche propriétaire dans cette petite ville, il y devint maire sous Bonaparte, et signala son dévouement à sa personne, par différentes adresses. Après les funestes campagnes de Moscou et de Saxe, et au moment où l'ennemi allait pénétrer en France, M. de Bruère-Vaurois fit présenter à l'impératrice Marie-Louise, l'expression de sa fidélité en ces termes : C'est avec un vif » sentiment de reconnaissance que les » habitans de la ville de Châtillon sur » Seine ont vu la juste opinion que vous » avez conçue du peuple français, et » que Votre Majesté a bien voulu té» moigner dans son discours au sénat. » Heureux interprête de ces sentimens, » je m'empresse de déposer à vos pieds » l'hommage de leur entière soumission » et de leur profond respect pour votre » personne sacrée, pour celle de votre » auguste et noble époux, à qui nul » sacrifice n'est pénible pour donner » le bonheur à ses peuples, et enfin » pour cet illustre et précieux rejeton

» gage de notre félicité future. » Il est juste de dire aussi qu'après le retour du roi en 1814, M. de Vaurois présenta également une adresse à Sa Majesté ainsi conçue : « La paix du monde, le » repos de la France ont été consacrés » par Votre Majesté en moins de jours » que la guerre et nos agitations n'a- » vaient vu s'écouler d'années. Nous » pouvons exprimer notre reconnais- » sance, quand nous aurions cru n'a- » voir à exprimer que nos souhaits. Il » appartenait au fils de Henri le Grand » de fixer parmi nous les trophées de » notre gloire, et il n'appartenait qu'à » Votre Majesté de ramener dans son » antique patrie les notions trop ou- » bliées de félicité et d'amour. » Déjà nommé par Napoléon membre de la légion d'honneur, M. de Vaurois fut encore décoré de la croix d'officier par S. A. R. MONSIEUR, pour une nouvelle harangue, lors du voyage de ce prince en Bourgogne à la fin de 1814. En 1815, le département de la Côte d'Or l'élut membre de la chambre des députés.

BRUEYS (*Paul*, comte de), contre amiral de la marine française.

Il naquit en 1760 à Uzès en Languedoc, d'une famille noble et distinguée de cette province, et était frère du marquis de Brueys député aux états généraux. Entré de bonne heure au service dans la marine royale, il se trouvait déjà lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis à l'époque de la révolution. Lorsque les premiers symptômes d'insurrection se manifestèrent à bord des équipages, il jugea à propos de se retirer dans ses terres jusqu'à ce que des temps plus calmes permissent à la raison de se faire entendre. Employé de nouveau sous le directoire, il avait déjà fait connaître sa valeur et ses talens militaires, et était parvenu au grade de contre amiral, lorsqu'il fut choisi en 1797 pour conduire en Egypte l'armée française commandée par Bonaparte. Il déploya d'abord tant d'habileté dans ses manœuvres, qu'il remplit sa mission avec un succès qui surpassa même les espérances de l'auteur de l'expédition, et il se préparait à retourner en France quand il fut attaqué dans la rade d'Aboukir par l'amiral Nelson. On prétendit alors qu'il avait mal choisi le mouillage dans lequel il se trouvait en sûreté, et qu'il y était resté plus de temps qu'il ne l'aurait dû pour le salut de l'escadre; mais il est bien certain aujourd'hui qu'il n'avait fait en cela qu'exécuter les ordres formels du général en chef, auquel il avait été entièrement subordonné par le directoire. Quoi qu'il en soit, l'amiral Brueys, dont la ligne d'embossage fut coupée le 14 thermidor an 6 par des vaisseaux anglais, et qui dès lors ne pouvait plus combattre que pour l'honneur, fit dans cette occasion tout ce qu'on pouvait attendre d'un brave marin, et donna pendant deux jours que dura la bataille les preuves de la plus rare intrépidité jointe au plus grand sang froid. Il était déjà blessé à la tete et à la main et se battait toujours, quand un boulet de canon le frappa mortellement : il vécut encore un quart d'heure, et expira sur son banc d'amiral.

BRUGES (*M. B.* abbé de), député aux états généraux, né à la Balabrique en Languedoc.

Issu d'une famille noble, il était sur le point d'obtenir un évêché quand la révolution éclata. Nommé en 1789 député suppléant du clergé de Mende aux états généraux, il y remplaça M. Brun, défendit les principes monarchiques avec le *coté droit*, et demanda le 19 avril 1791 que Bouche, dénonciateur de M. l'évêque de Vaison, fût tenu de produire les pièces sur lesquelles il appuyait sa dénonciation. S'étant constamment opposé aux novateurs de l'assemblée nationale, il devint suspect aux jacobins et fut arrêté après la journée du 10 août 1792, renfermé aux Carmes, et condamné à mort le 5 thermidor an 2 par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la conspiration des prisons : il était alors âgé de cinquante-deux ans. — Son neveu, le comte de BRUGES, s'étant attaché à la personne de MONSIEUR, suivit Son Altesse Royale à l'étranger, et rentra en France en 1814. Devenu depuis aide de camp de ce prince, il a obtenu successivement le grade de lieutenant général des armées du roi, la vice présidence de comité de la guerre sous le maréchal Soult, et enfin la place de chancelier de la légion d'honneur, qu'il occupait au moment du débarquement de Bonaparte en 1815. Elu ensuite membre de la chambre des députés par le département de la Lozère, il fut encore nommé inspecteur général membre du comité des gardes nationales du royaume, et chargé en 1816

d'une mission extraordinaire à Berlin.

BRUGIÈRE (*Pierre*), curé de Saint-Paul à Paris.

Il naquit à Thiers en 1730 d'honnêtes parens, embrassa l'état ecclésiastique, devint aumônier de la Salpétrière et ensuite curé constitutionnel de la paroisse de Saint-Paul de la ville de Paris. Lorsque l'évêque *Gobel* approuva le mariage d'un prêtre, Brugière attaqua sa conduite dans un écrit signé de lui et de trois autres curés, et fut à cette occasion incarcéré en 1793, puis traduit au tribunal révolutionnaire qui l'acquitta. Arrêté de nouveau parce qu'il exerçait les fonctions de son ministère, il adressa du fond de sa prison des instructions pastorales à ses paroissiens et eut le bonheur d'échapper au régime de la terreur. Il fut l'un des adhérens du concile national de Paris en 1798, et mourut en 1803 avec la réputation d'un homme instruit dans les matières ecclésiastiques.

BRUGUIÈRES (*Jean-Guillaume*), naturaliste et voyageur associé de l'institut, etc., né à Montpellier en 1750.

Il étudia d'abord en médecine ; mais entraîné bientôt par son goût pour l'histoire naturelle, il partit pour l'Inde en 1773 sur l'un des deux vaisseaux commandés par le capitaine Kerguelen pour faire des découvertes dans la mer du Sud. Dans une relache que l'on fit à Madagascar, il fit des observations intéressantes et publia les résultats de ses recherches par quelques mémoires insérés dans le *Journal de Physique*. De retour à Montpellier, il travailla à découvrir une mine de charbon de terre, et quelques fossiles qu'il trouva dans ses fouilles l'engagèrent à faire une étude approfondie des coquillages. Il vint ensuite à Paris dans l'espoir d'y tirer parti de ce travail et rédigea pour l'*Encyclopédie méthodique* le premier volume de l'*Histoire naturelle des Vers*. Ses travaux furent interrompus par un voyage au Levant que le ministre Roland lui fit entreprendre avec M. Olivier à la fin de 1792. Après avoir visité l'Archipel, la Syrie, l'Egypte et la Perse, il parcourut la partie occidentale de cet empire, fit quelque séjour à Téhéran, resta six mois à Bagdhâd, et revint par l'Asie mineure, Constantinople, la Grèce et les îles Ioniennes. Bruguières, dont la santé était déjà altérée avant son départ, fut presque toujours malade pendant la route et mourut à Ancône presqu'en débarquant, le 1[er] octobre 1799. Les naturalistes lui ont dédié un genre de plantes de Madagascar, auquel on a donné le nom de *Bruguiera*.

BRUIX (*Eustache*), amiral de France, ministre de la marine, colonel général inspecteur des côtes de l'Océan, grand officier et chef de la 13[e] cohorte de la légion d'honneur, etc.

Né en 1759 à Saint-Domingue d'une famille originaire de Béarn qui comptait au service de France et d'Espagne plusieurs militaires distingués, il passa en Europe dès l'âge le plus tendre et fit ses premières études à Paris. Nommé garde de la marine en 1778, il s'embarqua comme simple volontaire sur un vaisseau marchand, assista sur la frégate la *Concorde* au combat de la Praya, et suivit M. de Guichen dans sa savante campagne contre l'amiral Rodney. Devenu enseigne pendant la guerre d'Amérique, il était sur le vaisseau l'*Auguste*, lorsque la paix désarma les deux continens. En 1784 il obtint le commandement du *Pivert*, et seconda pendant quatre années M. de Puysegur dans les opérations qu'il fit pour la formation des cartes sur les côtes et les débouquemens de Saint-Domingue. Il fut nommé lieutenant de vaisseau en 1786 et membre de l'académie de marine à la même époque. La révolution vint encore hâter son avancement ; il devint capitaine dès 1792; mais il resta sans emploi en 1793 comme ancien officier de la marine, et se retira dans un asile obscur, heureux de trouver dans son activité et ses connaissances des ressources contre l'indigence qui menaçait sa famille. Rendu en 1794 au service de mer, il remplit jusqu'en 1796 les fonctions de major général de l'escadre de l'amiral Villaret, puis celles de major général de la marine et de directeur du port à Brest. Il fut bientôt après appelé au ministère de la marine où il médita constamment un projet qu'il voulait exécuter lui-même. Un coup de vent força les ennemis, qui bloquaient le port de Brest, à prendre le large : deux heures de leur absence suffirent à Bruix. Il appareilla sur-le-champ, et entrait déjà dans la Méditerranée que les Anglais regardaient encore sa sortie comme une fable. Il soutint l'honneur du pavillon français, ravitailla Gênes, prit des troupes sur les côtes d'Italie, fit sa jonction à Cadix et à Carthagène avec les vaisseaux espagnols et les conduisit à la rade de Brest. Peu de

temps avant la paix d'Amiens, il commandait l'escadre rassemblée sur la rade de l'île d'Aix. La guerre qui se ralluma bientôt ne lui permit pas de prendre un instant de repos. Dans le vaste plan qui fut conçu contre l'Angleterre, il fut nommé amiral de la flottille rassemblée à Boulogne; mais sa vie usée par l'étude et les fatigues continuelles était déjà près de s'éteindre, et il mourut à Paris le 18 mars 1804.

BRUMAULT-DE-BEAUREGARD (*Vincent*), administrateur général des biens de la couronne à Parme, etc., né à Poitiers le 14 décembre 1754.

Après avoir été employé quelque temps dans les bureaux de son frère, subdélégué général du Poitou, il passa dans les fermes générales dont il devint successivement contrôleur, sous chef, chef et enfin directeur. Lorsque la révolution eut détruit ses espérances de fortune, il entra dans la régie de l'enregistrement et des domaines, fut nommé, après la conquête du Piémont, directeur de cette administration dans le département du Tanaro, à Asti, d'où il fut envoyé en 1805 en la même qualité dans celui du Taro, à Parme, dont le collége électoral l'élut en 1811, candidat au corps législatif: il avait été aussi auparavant administrateur provisoire des biens de la couronne dans ce duché.

BRUN (*Joseph-Brin*, dit), député à la convention nationale.

Il était subdélégué à Angoulême à l'époque de la révolution, dont il se montra le chaud partisan. Après avoir rempli diverses fonctions publiques, il fut nommé en septembre 1792, député du département de la Charente à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il ne parut que cette fois à la tribune, et devint après la session commissaire du directoire dans son département, où il mourut peu de temps après. *Prudhomme* assure qu'au moment de mourir il fit appeler un prêtre non assermenté, et qu'il expira en s'accusant avec terreur d'avoir contribué à la mort de son roi.

BRUN, baron, maréchal de camp, commandant de la légion d'honneur.

Sorti des rangs de l'armée, où il était entré comme soldat, il parvint après plusieurs campagnes et quelques actions d'éclat au grade de colonel, et obtint en 1804 le commandement du 69e régiment de ligne. L'année suivante, il se distingua à la bataille d'Austerlitz, et fut décoré de la croix d'officier de la légion d'honneur. Il se signala encore en 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, et fit des prodiges de valeur au combat de Soldau. Elevé au rang de général de brigade le 10 février 1807, il mérita cette faveur par le courage et les talens qu'il montra à la bataille de Friedland, où il fut blessé. Envoyé en Espagne dès le commencement de la guerre, il combattit vaillamment le 28 octobre 1808 à l'attaque de Lérida sur la rive gauche de l'Èbre, et continua de servir dans ces contrées jusqu'à l'évacuation qui en fut faite par les troupes françaises en 1814. Le 19 juillet de la même année, le roi lui accorda la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. — Un autre BRUN, de Villeret, aussi maréchal de camp, fut d'abord chef d'escadron et aide de camp du maréchal Soult; se distingua sous ses yeux le 19 février 1811 à la bataille de la Gébora, et fut élevé ensuite au grade de colonel. Après la chute de Bonaparte en 1814, il devint maréchal de camp, puis secrétaire général du département de la guerre quand le maréchal fut appelé au ministère, et en sortit avec lui en 1815.

BRUNCK (*Joseph*), député à l'assemblée législative, ancien militaire et chevalier de Saint-Louis.

Il embrassa la cause de la révolution avec modéraiton, devint président de l'administration départementale du Bas Rhin, et fut élu en septembre 1791, député à l'assemblée nationale législative. Il s'y prononça pour le parti des constitutionnels, vota constamment avec ses membres, et à l'époque de la journée du 20 juin 1792, fut un des vingt-quatre députés envoyés près du roi pour le garantir de toute insulte. Ayant eu ensuite le courage de défendre M. de la Fayette, accusé par les *jacobins* à propos de sa lettre contre cette journée, il fut maltraité le 8 août par les fédérés au sortir de la salle, et eut même peine à se tirer de leurs mains. Il signala aussi une adresse à l'assemblée pour se plaindre de cet outrage, et fit cependant, à la séance du 22, hommage de sa croix de Saint-Louis pour les veuves et orphelins des citoyens morts dans la journée du 10. Il n'a plus reparu depuis sur la scène politique.

BRUNCK (*Richard-François-Phi-*


BRUNE.
BUZOT,
CALONNE.
CAMBACERES,
CAMUS,
CARNOT,
CARRIER,
CAZALES,
CHABOT,
CHALIER,

lippe), ancien commissaire des guerres et receveur des finances, membre associé de l'académie des inscriptions et de l'institut, né à Strasbourg le 30 décembre 1729.

Il fut élevé à Paris chez les jésuites de la rue Saint-Jacques, entra dans les affaires immédiatement après sa sortie du collége, et se trouvant en quartier à Gies en pendant les campagnes d'Hanovre, il logea chez un professeur qui, par ses conseils, et son exemple réveilla en lui le goût des lettres, et le ramena à la lecture des classiques. Revenu à Strasbourg, Brunck donna à l'étude du grec tous les momens dont il put disposer, et on le vit quoique âgé de trente ans, et revêtu d'une charge publique, aller ses livres sous le bras, aux leçons particulières du professeur de grec de l'université. La passion qui lui avait fait entreprendre cette pénible étude, fit qu'il en vint à se persuader que toutes les négligences qu'il remarquait dans les poëtes grecs ne provenaient que des copistes. Dans cette conviction, il corrigeait les vers et les déplaçait avec une audace souvent heureuse, sous le rapport du goût et du sentiment poétique. Son premier ouvrage en ce genre est l'*Anthologie grecque* qui fut suivie de divers autres ouvrages et notamment d'une édition de Virgile fort estimée pour la correction du texte. Un *Sophocle* qu'il avait annoncé depuis long-temps parut enfin en 1786 et remplit l'attente des savans. Le roi à qui Brunck en offrit un exemplaire lui accorda une pension annuelle de 2,000 francs que la révolution lui fit perdre et qui lui fut ensuite rendue. En 1789, il fut un des premiers membres de la société populaire de Strasbourg. Mis en prison pendant la terreur, il ne fut rendu à la liberté qu'après la mort de Robespierre. Des raisons de fortune l'obligèrent depuis à vendre des portions de sa bibliothèque; cette privation lui fut très amère, et dès ce moment les lettres grecques auxquelles il devait sa réputation lui devinrent odieuses. Il conserva néanmoins quelque goût, pour les poëtes latins, et fit imprimer en 1797 une superbe édition de *Térence*. *Plaute* devait paraître dans le même format et son travail était prêt pour l'impression, lorsqu'il mourut le 12 juin 1803.

BRUNE (*G.-M.-A.*), maréchal d'empire, grand officier de la légion d'honneur, né à Brives la Gaillarde en 1763.

Après avoir étudié dans sa ville natale sous les yeux de son père, qui y exerçait la profession d'avocat, il vint se fixer à Paris, où il se fit en même temps imprimeur et hommes de lettres. Déjà connu à l'époque de la révolution, par quelques opuscules, il se livra pour lors tout entier à la politique, devint membre du club des *cordeliers*, fut lié avec Danton, figura dans les divers mouvemens de la capitale, et fut arrêté par suite de l'affaire du champ de Mars en juillet 1791. Rendu à la liberté par l'amnistie royale, il coopéra à la rédaction d'un journal jusqu'au 10 août 1792, et passa ensuite dans la Belgique en qualité de commissaire civil. Il revint à Paris en 1793, embrassa le service militaire, fit partie des armées révolutionnaires dans la Gironde, servit sous Barras au 13 vendémiaire, et contribua depuis à repousser les *jacobins* qui voulaient, disait-on, attaquer le camp de Grenelle. Peu de temps après, il passa à l'armée d'Italie en qualité de général de brigade, et se trouva en janvier 1797 à l'attaque de Véronne, où il reçut sept balles dans ses habits. A la bataille d'Arcole, il se conduisit avec la bravoure qui caractérise les Français. Lorsque le directoire déclara la guerre à la Suisse, Brune obtint le commandement de l'armée destinée à attaquer les cantons; il y entra sans de grands obstacles, et s'occupa de l'organisation du pays. Il fut ensuite envoyé à Milan, où il exigea plusieurs fois au nom du gouvernement français la démission des directeurs ou législateurs qui déplaisaient au parti dominant. Il quitta l'armée d'Italie en 1799, pour aller commander en Hollande, où ses succès le placèrent parmi les premiers généraux de la république. Il battit les Anglais dans plusieurs occasions et notamment à Alckmaër, et força le duc d'Yorck d'accepter une capitulation très glorieuse pour l'armée française. A la nouvelle des événemens du 18 brumaire an 8, Brune écrivit aux consuls qu'il s'était empressé de prêter le nouveau serment; fut appelé au conseil d'état en janvier 1800, obtint ensuite le commandement de l'armée de l'Ouest, battit les chouans en différentes rencontres, et contribua beaucoup à la pacification des pays que la guerre civile avait ravagés. Le 13 août, il fut nommé général en chef de l'armée d'Italie, et remporta divers succès

jusqu'à l'époque de l'armistice conclu entre le général Moreau et l'archiduc Charles. Il continua néanmoins sa marche victorieuse, chassa les Autrichiens de Tavernelle, et prit depuis le 25 décembre jusqu'au 4 janvier environ neuf mille prisonniers, trente-six pièces de canon, trois drapeaux et deux étendards. En 1803, il se rendit comme ambassadeur à Constantinople, où il reçut les plus grands honneurs du ministère ottoman; mais les difficultés qui s'élevèrent entre les deux puissances, l'obligèrent à quitter bientôt la Turquie: il revint donc à Paris au mois de février 1805. Il avait été nommé maréchal d'empire le 19 mai 1804, et grand officier de la légion d'honneur le 1er février suivant. En 1806 il commandait en chef le camp de Boulogne; il y publia un ordre du jour ridicule, à l'occasion des succès de Bonaparte sur les Prussiens, et prescrivit aux soldats de lire pendant quinze jours la proclamation de Napoléon à la grande armée, afin, disait-il, de l'apprendre par cœur. En 1807 il était gouverneur général des villes anséatiques; il s'empara de Stralsund le 20 août de la même année, et se rendit ensuite à Hambourg. Des complaisances vendues fort cher, assure-t-on, en faveur de quelques négocians anglais, lui attirèrent l'animadversion du monarque irrité: il fut rappelé et paya presque de toute sa fortune le malheur d'avoir rivalisé avec son maître dans des spéculations commerciales. Depuis ce moment jusqu'à la chute du despote, le maréchal Brune vécut absolument ignoré, et l'on juge bien qu'il ne se fit pas prier pour envoyer au sénat son acte d'adhésion à la révolution du 1er avril 1814. Au retour du roi, il obtint la croix de Saint-Louis; mais il paraît que d'anciens griefs le privèrent de l'activité qu'il espérait, et il se rangea dès lors parmi les mécontens. Aussi n'hésita-t-il pas à se prononcer en 1815 en faveur de ce même Bonaparte dont il avait été si long-temps la victime; il fut en récompense pourvu d'un commandement dans le Midi, et créé pair le 2 juin. S'il en faut juger par les allégations de ses adversaires, tout porte à croire qu'il usa trop rigoureusement de son autorité, et qu'il poussa la résistance au delà des bornes, même après la chute de Napoléon et la dissolution de son gouvernement. Quoiqu'il en soit, il avait fait sa soumission au roi et se rendait à Paris, lorsqu'en passant à Avignon, il fut reconnu, puis cerné dans son auberge par la populace, et enfin massacré le 2 août 1815, malgré les efforts des magistrats et de la force armée qui, à la vérité, se trouvait là peu considérable. On assure qu'une accusation odieuse, qui pesait depuis le mois de septembre 1792 sur ce général, avait été la cause unique de sa douloureuse fin; mais comme elle n'a jamais été prouvée, il est permis de penser que ses principes politiques entrèrent aussi pour beaucoup dans les motifs de la vengeance exercée contre lui.

BRUNEL, député à la convention nationale.

Devenu maire de Béziers à la suite de la révolution, dont il s'était montré le partisan, il fut élu en septembre 1791, député suppléant de l'Hérault à la législature, où il n'entra pas, puis nommé en septembre 1792, député à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple, ensuite la détention perpétuelle du monarque et son bannissement si l'on jugeait cette mesure convenable, et se prononça enfin pour le sursis. Modéré par caractère et par principes, il ne fut lié avec aucune faction de cette assemblée, et fit seulement partie du comité colonial. Après la révolution du 31 mai 1793, il fut envoyé en mission à Lyon où les autorités prêtes à s'insurger contre la convention, le mirent en arrestation. Rendu à la liberté le 28 juillet, il écrivit à l'assemblée que les administrateurs du département du Rhône s'étaient rétractés. Sa conduite en cette circonstance et les souffrances qu'il venait d'endurer, ne purent néanmoins le sauver de la fureur des révolutionnaires. Dénoncé peu de jours après par Chabot, pour sa correspondance avec les fédéralistes de Bordeaux, il fut décrété d'arrestation avec les soixante-treize proscrits de cette époque; mais il recouvra sa liberté après le 9 thermidor. Envoyé de nouveau en mission dans le Midi, il se trouvait à Toulon lors de l'insurrection des *jacobins* de cette ville en faveur de ceux de Marseille, et désespéré de ne pouvoir les empêcher d'enlever les armes de l'arsenal et d'avoir été forcé de relâcher les *terroristes* détenus, il se brûla la cervelle et termina ainsi sa carrière politique.

BRUNET (*Jean-Baptiste*), général républicain, né à Valinsol en Provence.

Il commandait en 1792 l'avant garde du général Anselme en Savoie, et prit en 1793 le commandement de l'armée d'Italie, lorsque Biron passa à la Vendée. Vainqueur des Sardes le 8 juin, il fut repoussé le 12 à l'attaque du camp des Fourches, et ne fut pas plus heureux le 17 au camp de Saorgio. La convention qui ne voulait que des généraux heureux, qu'ils eussent des talens ou non, lui retira le commandement de l'armée et le donna à Cartaux, et peu de jours après, Barras arrêta Brunet dans son camp, et le fit transférer à l'Abbaye comme soupçonné d'intelligence avec les Anglais. On l'accusa aussi d'avoir eu à cette époque de fréquentes conférences avec le procureur général syndic du Var, l'un des auteurs de la reddition de Toulon, et d'avoir refusé de détacher des troupes de son armée pour seconder les opérations des députés dans ce département. Renvoyé ensuite devant le tribunal révolutionnaire de Paris, il fut condamné à mort le 16 novembre 1793, et marcha au supplice avec le courage d'un militaire français.

BRUNET, général de brigade, né à Reims.

Il était colonel de la 9e demi-brigade d'infanterie légère, lorsqu'il fut employé en 1794 à l'armée de Sambre et Meuse. Il s'y distingua en plusieurs occasions, fut promu au grade de général de brigade le 11 juin de la même année, fit ensuite partie de l'expédition de Saint-Domingue en 1801, et y commandait l'avant garde de Rochambeau. Au commencement de 1802, il enleva aux noirs les forts de la Liberté, de l'Anse et de la Hougue, et s'empara au mois de mai suivant de la personne de Toussaint-Louverture. Il commanda ensuite la place du Môle, et y fut attaqué le 18 novembre par les noirs qu'il laissa pénétrer jusqu'à l'entrée de la ville, et dont il fit ensuite un grand carnage. Il remplaça peu de temps après le général Watrin, dans la partie du Sud et de l'Ouest; échappa à la maladie, fit plusieurs autres campagnes et se trouvait encore en 1816 au nombre des maréchaux de camp.

BRUSLÉ, baron de *Valsuzenai*, préfet, conseiller d'état honoraire, etc., né à Bar sur Aube.

Il embrassa le parti de la révolution, et après s'être fait remarquer dans différentes occasions par ses principes politiques, fut nommé commissaire du directoire exécutif près le département des Deux Nèthes, puis élu en 1798 député de ce département au conseil des cinq cents. Il n'occupa la tribune que pour faire des rapports sur les dépenses communales, devint secrétaire le 23 octobre 1799, et s'étant montré opposé aux vues de Sieyes, ne passa pas dans le corps législatif organisé après la révolution du 18 brumaire an 8. Cependant il fit bientôt sa paix avec le gouvernement consulaire, et fut appelé à la préfecture de l'Aube: ce fut là qu'il obtint le titre de baron de Valsuzenai. Il y resta jusqu'en février 1810, et fut alors appelé à la préfecture de l'Oise, qu'il administra à la satisfaction générale jusqu'en avril 1813, qu'il passa à celle de la Gironde. Il y fut confirmé par le roi, et parut digne de sa confiance à la malheureuse époque du mois de mars 1815. M. de Valsuzenai témoigna, dans ces circonstances, le plus grand zèle pour les intérêts de la maison de Bourbon, et seconda de tout son pouvoir les efforts de MADAME Duchesse d'Angoulême; mais après le départ de cette princesse et après la capitulation à laquelle furent forcés les fonctionnaires de Bordeaux, il vint à Paris, où il n'occupa pendant l'usurpation aucune fonction publique, malgré certains toasts portés à un repas des électeurs de la Gironde et consignés dans les journaux du temps. Le roi voulut bien à son retour confier de nouveau la préfecture de l'Aube à M. Bruslé de Valsuzenai, et le nommer conseiller d'état en service extraordinaire.

BRUYÈRES, comte, général de division, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il servit dans la cavalerie, obtint successivement tous ses grades, et se vit enfin colonel du 23e régiment de chasseurs à cheval, à la tête duquel il se distingua en différentes occasions, notamment à la bataille d'Jéna. Elevé au rang de général de brigade le 30 décembre 1806, pour sa conduite dans cette affaire, il fut employé dans la campagne suivante contre les Autrichiens; fit des prodiges de valeur au combat de Znaïm en Hongrie, dans lequel il fut blessé, et fut cité à cette occasion comme un officier général de la plus grande espérance. L'année d'après il fut nommé général de division, fit partie de la grande armée de Russie en 1812, et

commanda une division de cavalerie sous les ordres de Murat. On le vit le 25 juillet, attaquer les Russes à Ostrowno avec une intrépidité rare, et faire les charges les plus brillantes à la bataille de la Moskowa. Echappé aux désastres de cette funeste campagne, il servit encore en 1813 dans celle de Saxe, et se signala les 21 et 22 mai à la bataille de Bautzen, où il eut la jambe emportée par un boulet.

BRUYÈRES, général de brigade, officier de la légion d'honneur, etc.

Après avoir d'abord servi à l'état major de l'armée d'Italie, il s'attacha particulièrement au général Leclerc, devint son premier aide de camp, et le suivit sur le Rhin, en Portugal et à Saint-Domingue. Elevé alors au rang de colonel, il fut deux fois envoyé en France par son général pour différens objets, et allait retourner pour la troisième fois aux colonies quand il apprit sa mort. Placé ensuite à la tête d'un régiment, il fit les campagnes d'Allemagne en 1806 et 1807, s'y distingua et obtint le grade de général de brigade. Il donna de nouvelles preuves de valeur à la bataille d'Eylau et au combat de Glottau, à la suite desquels il fut décoré de la croix d'officier de la légion d'honneur. Il passa l'année suivante en Espagne où il continua de se signaler, et fut tué dans les faubourgs de Madrid le 2 décembre 1808 au moment même de la reddition de cette place.

BRUYSET (*J.-M.* et *P.-M.* frères), imprimeurs à Lyon.

Ennemis prononcés de la révolution, ils se signalèrent par leur opposition au parti des *jacobins* de cette ville, prirent les armes pour sa défense contre les troupes républicaines, et furent arrêtés après le siége en 1793 comme *fédéralistes*, *royalistes*, etc. L'aîné des deux frères qui s'était chargé de l'impression, de la signature et de la direction du papier monnaie dit *billet obsidional* qui eut cours pendant le siége, étant malade à l'époque de sa mise en jugement, fut transporté dans une infirmerie, et quand Pierre-Marie parut seul devant les juges, on lui présenta les billets signés *Bruyset* comme preuve d'un crime capital : il répondit que cette signature était véritable, et se laissa condamner à mort sans trahir un secret d'où dépendait la vie de son frère. Ce dévouement était d'autant plus sublime qu'il avait une femme et plusieurs enfans que J.-M. Bruyset a depuis regardé comme les siens propres.

Voyez BADGER.

BUFFON (*H.-M.-L.-M.*, comte de), fils du célèbre naturaliste, né à Monbart en 1764.

Il reçut une éducation digne du nom qu'il portait, et embrassa jeune encore la profession des armes. De simple officier aux gardes françaises, il était devenu major en second du régiment d'Agénois. A l'époque de la révolution, ses liaisons, ou plutôt celles de sa femme avec le duc d'Orléans, l'entraînèrent dans le parti de ce prince, et il seconda d'abord les novateurs de tous ses moyens. Il paraît néanmoins qu'il reconnut bientôt son erreur. Arrêté comme suspect en 1793 il resta en prison pendant plusieurs mois, et fut enfin traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 10 juillet 1794, comme complice de la prétendue conspiration de la maison d'arrêt du Luxembourg. Il marcha au supplice avec fermeté, et répéta en montant sur l'échafaud ce qu'il avait dit devant ses juges, sans rien gagner sur leur caractère féroce : « Citoyens ! je me nomme Buffon... » La conduite scandaleuse de sa femme nous dispense d'en parler. — Leur fils, *Victor de* BUFFON, devenu lieutenant d'infanterie, se distingua en 1809 au siége de Saragosse, et monta l'un des premiers à l'assaut de cette place : il est mort depuis sur un champ de bataille.

BUGET, baron, maréchal des camps et armées du roi, commandant de la légion d'honneur, etc.

Né à Bourg en Bresse d'un chirurgien renommé dans son état, il fut d'abord destiné par son père à l'état ecclésiastique ; mais à l'époque de la révolution, il s'enrôla dans un bataillon de volontaires du département de l'Ain. Parvenu au rang de chef de brigade, il se distingua en 1793 au siége de Toulon, où l'un de ses frères fut tué, servit ensuite à l'armée d'Italie, et s'y fit remarquer en plusieurs occasions. Elevé au rang de général de brigade le 10 juillet 1798, il commanda l'année suivante la forteresse de Céva qui fut prise alors par les Austro-Russes. Après avoir été employé successivement à Mézières et à Toulouse de 1803 à 1807, il passa en Espagne, se conduisit avec beaucoup de valeur au siége de Lérida en mai 1810, monta l'un des premiers à l'assaut de

cette place, et contribua puissamment à sa reddition. Il continua de servir dans ces contrées jusqu'à la fin de la guerre, et fut décoré en 1814 de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis : il était depuis long-temps commandant de la légion d'honneur.

BUISSON (*Mathieu-François*), docteur en médecine, né à Lyon en 1776.

Il était cousin du célèbre Bichat dont il fut en même temps le disciple, l'ami et le collaborateur. Il l'aida notamment dans la composition des trois premiers volumes de son *Anatomie descriptive*. Il n'était pas encore parvenu au doctorat lorsqu'il perdit son illustre maître; mais il s'était déjà distingué dans un concours où il avait partagé le premier prix, et sa *Dissertation inaugurale* acheva de le faire connaître avantageusement. L'auteur partant de cette pensée de M. de Bonald : « L'homme est une intelligence servie par des organes », s'attache surtout à faire ressortir les différences qui distinguent l'homme de la brute. Il travaillait à un traité complet de physiologie, lorsqu'une maladie de langueur vint terminer ses jours au mois d'octobre 1805.

BUOB, juge de paix à Paris, né à Colmar.

Il était frère du steittmester de sa ville natale, et vint se fixer à Paris. Il fut nommé juge de paix en 1790, et s'étant montré entièrement dévoué au parti de la cour, il fit un procès verbal des dégâts commis le 20 juin 1792 au château des Tuileries par la populace, et s'attira par cette action courageuse la haine des *jacobins* qui avaient par cette tentative voulu essayer leur pouvoir, pour en faire plus tard un usage plus funeste. Arrêté immédiatement après la journée du 10 août 1792, il fut aussitôt renfermé à l'Abbaye, et massacré le 3 septembre de la même année avec les autres victimes. Il avait été employé par M. Bertrand de Molleville pour la contre police de la cour, et rendit, à ce qu'on assure, beaucoup de services à ce ministre avant la catastrophe qui renversa la monarchie.

BUONAROTTI (*Michel*), littérateur florentin, etc.

Issu d'une famille considérée dans la Toscane, il s'attacha au grand duc Léopold, depuis empereur, qui le combla de bienfaits et lui donna l'ordre de Saint-Etienne. Jeune, aimable et plein des idées philosophiques alors à la mode, il adopta les principes de la révolution française avec tant de véhémence, que le prince, malgré son inclination pour lui, se vit forcé de l'exiler de ses états. Réfugié d'abord en Corse, il y publia un journal intitulé : *L'Ami de la liberté italienne;* suivit ensuite Salicetti en France lors de la convocation de l'assemblée conventionnelle, et fut admis au club des *jacobins*, où il se lia particulièrement avec Ricord, Laignelot et Vadier. Renvoyé bientôt en Corse en qualité de commissaire, il ne put empêcher l'insurrection qui s'y manifestait contre la France, et fut trop heureux de se sauver après y avoir couru les plus grands périls. Ayant en 1793 accepté une nouvelle mission pour Lyon, où Châlier venait d'être exécuté, il fut sur le point d'éprouver le même sort, et ne dut son salut qu'à la victoire de l'armée conventionnelle qui le délivra. Ricord et Robespierre le jeune, alors en mission à Nice, l'employèrent bientôt dans le tribunal militaire de l'armée d'Italie, et le nommèrent ensuite agent de la république dans les pays conquis de la frontière. Arrêté après le 9 thermidor, Buonarotti fut transféré dans les prisons de Paris, puis amnistié. Rendu à la liberté, il se jeta dans la société du Panthéon, qu'il présida quelque temps; fut impliqué dans la conjuration de Drouet et de Babeuf, et envoyé comme eux devant la haute cour de Vendôme. Il exposa dans sa défense les principes démocratiques qui lui avaient, disait-il, servi de règle dans sa conduite depuis la révolution; cita Rousseau et Mably comme garans de sa doctrine, et fut condamné le 28 mai 1797 à être déporté à la Guyanne. Pendant son procès, l'envoyé de Toscane lui avait fait entendre que sa sentence ne serait qu'un simple bannissement s'il voulait s'engager à retourner à Florence; mais il répondit qu'il voulait rester en France pour y jouir de *vestigiis morientis libertatis*. Il fut renfermé au fort de Cherbourg, où il demeura jusqu'à ce qu'un arrêté des consuls du 14 mars 1800 le transférât à l'île d'Oléron. Peu de temps après, il obtint d'être mis en surveillance dans une ville des Alpes maritimes, d'où il passa à Genève, et y exerça la profession de maître de dessin et de musique jusqu'en 1814, que les magistrats, dégagés du joug français, l'expulsèrent de leur ville et le forcèrent à se réfugier en Suisse.

BURBAN-MALABRY (*L.-G.-M.*), chef de Chouans.

Né à Questambert dans le Morbihan, il servit d'abord sous Georges Cadoudal comme guide à cheval, et prit part à toutes ses expéditions. Arrivé à Paris avant le 18 fructidor, il s'aboucha avec quelques agens royalistes, et, voyant que l'on ne se décidait pas à attaquer, se retira dans son pays, et y resta jusqu'à l'insurrection de 1799, époque à laquelle il reprit les armes. S'étant rendu dans la capitale quelque temps après le 3 nivôse an 9, il y fut arrêté comme prévenu d'attentat contre la personne du premier consul, et mis à Bicêtre, où il resta un an; puis encore envoyé en surveillance à Rennes, d'où il s'échappa pour revenir à Paris se réunir à son ancien chef. Arrêté de nouveau, et mis en jugement comme complice de Georges, il fut condamné à mort le 21 prairial an 12, et exécuté le 5 messidor suivant: il était alors âgé de vingt-neuf ans.

BUREAU DE PUZY (*Jean-Xavier*), député aux états généraux, préfet du Rhône, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il naquit à Port sur Saône, bourg de Franche-Comté, le 7 janvier 1750, entra de bonne heure dans la carrière militaire, et devint officier du génie. Doué de qualités aimables et de connaissances supérieures à son âge, il préféra dès sa jeunesse l'étude des sciences à celle du monde, et parlait et écrivait avec beaucoup de facilité et d'élégance. Elu en 1789 député de la noblesse du bailliage d'Amont aux états généraux, il y défendit les droits de ses commettans avec beaucoup de calme et de modération, et passa avec deux de ses collègues dont la nomination était contestée, à la chambre du tiers état où on leur donna gain de cause. Il parut la première fois à la tribune en septembre 1789, au moment où l'assemblée agitait la question du recrutement forcé, et fit rejeter la proposition de décréter que tout citoyen serait tenu de porter les armes. Nommé ensuite membre du comité militaire, il fit plusieurs rapports au nom de ce comité, obtint successivement jusqu'à trois fois les honneurs du secrétariat et de la présidence, et fut en quelque sorte le createur des codes militaires et de l'organisation de l'armée. On le vit aussi au mois de juillet 1790 attribuer les troubles de Besançon au peu de confiance que le peuple avait dans le parlement, et proposer la dissolution de cette autorité. Partisan de la révolution, il réclama en février 1791 contre l'insertion de son nom sur la liste des membres du *club monarchique*, et servit après la session sous les ordres de M. de la Fayette son ami, en qualité de capitaine du génie. Dénoncé peu de temps après par Guadet comme ayant proposé, de la part de ce général, au maréchal Luckner, de réunir les deux armées et de marcher sur Paris, pour venger les outrages faits au roi dans la journée du 20 juin 1792, Bureau de Puzy fut mandé à la barre de l'assemblée législative, remit sur le bureau un écrit du maréchal Luckner qui attestait la fausseté de la dénonciation, et força ses ennemis mêmes d'applaudir à son innocence. Il sortit de France avec M. de la Fayette, dès que la fatale journée du 10 août leur fut connue, et partagea sa captivité à Magdebourg et à Olmutz pendant cinq ans. Rendu à la liberté par le traité de Campo Formio, il se retira d'abord à Hambourg, puis passa aux Etats Unis d'Amérique, et revint en France après la révolution du 18 brumaire an 8. Il fut successivement préfet de l'Allier et de Lyon, élu en 1804 candidat au sénat conservateur par le collége électoral du département du Rhône, puis décoré du du titre de commandant de la légion d'honneur, et enfin nommé préfet de Gênes. Il commençait seulement à jouir des douceurs de son nouvel état, lorsqu'une fièvre maligne l'enleva le 2 février 1806 à sa famille, à ses amis et à ses administrés dont il s'était déjà fait chérir. — Sa sœur, madame BABEY, obtint quelque célébrité au commencement de la révolution, en se mettant à la tête de ses domestiques pour aller s'opposer aux habitans d'Auxon, qui voulaient piller un château où il n'y avait qu'une femme avancée en âge et sa nièce. Mademoiselle de Puzy, alors âgée de dix-sept à dix-huit ans, s'arma d'une hache, terrassa un des brigands et en imposa aux autres. La troupe, étonnée de cette fermeté de la part d'une femme, se dissipa sur l'heure, et même quelques uns de ceux qui étaient venus dans l'intention de brûler le château, se réunirent à elle pour le défendre.

BURTHE, baron, maréchal des

camps et armées du roi, commandant de la légion d'honneur, etc.

De simple cavalier il parvint rapidement, en passant par différens grades, à celui de colonel du 4e régiment d'hussards, et se distingua plusieurs fois à la tête de ce corps. Pendant la guerre de 1805, il donna des preuves du plus grand courage à la bataille d'Austerlitz et fut créé, en récompense, commandant de la légion d'honneur. Employé ensuite en Espagne, il déploya la plus grande valeur au terrible siége de Sarragosse. On le vit aussi au passage de la Sègre, le 30 octobre 1809, charger avec intrépidité la cavalerie ennemie et lui faire beaucoup de prisonniers. L'année suivante, il défit et dispersa entièrement l'avant garde de l'armée espagnole qui se portait sur Lérida. Elevé au grade de général de brigade le 30 décembre 1810, il continua de servir avec la même valeur, et on le comptait encore en 1816 parmi les officiers généraux qui honorent l'armée.

BUSCHEY-DESNOES, député aux états généraux, etc.

Il était conseiller au bailliage de Bernai lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état du bailliage d'Evreux aux états généraux. Il y garda le plus profond silence, échappa aux orages révolutionnaires, et ne reparut sur la scène politique qu'après le 18 brumaire an 8. Nommé alors par les consuls, au mois de janvier 1800, président du tribunal de 1re instance à Evreux, il passa deux ans après à la cour d'appel de Rouen en qualité de juge et en exerçait encore les fonctions en 1816.

BUZOT (*François-Nicolas-Léonard*), député aux états généraux et à la convention nationale.

Né à Evreux le 1er mars 1760, il y exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution, et fut nommé député du tiers état du bailliage de cette ville aux états généraux. Il y embrassa le parti révolutionnaire, s'éleva le 20 juin 1789 contre M. de Lally, qui voulait que tout le monde ne pût entrer indistinctement dans la garde bourgeoise; déclara le 6 août au clergé que ses biens appartenaient à la nation, et réclama le lendemain, à l'occasion du droit de chasse, le port d'armes pour tous les citoyens. Il combattit ensuite le projet de loi martiale comme attentatoire à la liberté du peuple; fut élu secrétaire en 1790, et demanda l'année suivante que le corps législatif eût la faculté de réclamer le renvoi des ministres, et que tout citoyen pût intenter contre eux une action criminelle lorsqu'ils ne seraient plus en place. Il défendit bientôt après le droit de pétition qu'il qualifia de *sacré*, et dit que si les communes ne pouvaient se rassembler pour en faire usage, elles n'auraient plus qu'un moyen, celui d'en venir à l'insurrection. Après la fuite du roi en juin 1791, et lorsque l'assemblée délibéra si le monarque serait mis en jugement, on remarqua Buzot parmi les sept membres qui se levèrent pour l'affirmative. Il vota aussi la réunion du comtat Venaissin. Lors de la révision de l'acte constitutionnel, il témoigna des craintes pour la liberté de la presse, fit décréter ensuite que la souveraineté du peuple était indivisible et inaliénable, obtint que les membres de l'assemblée constituante et ceux des prochaines législatures ne pussent être élus à aucune place donnée par le pouvoir exécutif, que deux ans après leur session. Malgré ces motions, toutes plus révolutionnaires les unes que les autres, il ne marqua guère à l'assemblée constituante que sur la fin, et à cause de son républicanisme : son organe sombre, sa diction traînante et ses prédictions continuelles de complots et d'attentats, l'avaient fait surnommer *le prophète de malheur*. Nommé vice président du tribunal criminel de Paris, après la session, il préféra exercer les mêmes fonctions dans le département de l'Eure, son pays natal, où il fut élu en septembre 1792, député à la convention. Brouillé avec Robespierre depuis la journée du 10 août, à cause de leurs prétentions réciproques, il signala ce dernier comme un dictateur dès le 25 septembre : on le vit s'opposer ensuite à ce qu'on donnât quelque attention aux dénonciations de Marat contre la *gironde*, et représenter cet energumène comme étant d'accord avec Louis XVI et les Prussiens pour tout désorganiser. C'est lui aussi qui fit établir des distinctions entre les différentes classes d'émigrés, puis adopter le projet qui les bannissait à perpétuité et condamnait à mort ceux qui rentreraient en France. Après avoir fait décréter également la peine de mort contre qui-

14.

conque proposerait de rétablir la royauté, il demanda que le duc d'Orléans et ses fils allassent porter hors de France le malheur d'être nés près du trône et d'en avoir connu les maximes et reçu les exemples; combattit dans le même temps la proposition de Robespierre, qui voulait faire juger Louis XVI insurrectionnellement et dit à cette occasion : « Je veux que Louis soit entendu, parce qu'on a déjà trouvé » des complices et qu'on en trouvera » encore d'autres. » Depuis il vota la mort de ce prince avec sursis à l'exécution, et fut même un de ceux qui sollicitèrent le plus vivement l'appel au peuple, qu'il avait invoqué dès le mois de décembre. Il reprocha ensuite vivement à la convention d'avoir prononcé sur le sort de Louis XVI à la faible majorité de cinq voix, et accusa le parti qui voulait sa mort et son exécution subite, de vouloir faire place au trône pour un autre roi. De violens murmures élevés alors de toutes parts, ne purent le déconcerter, et en déclarant que ces murmures provenaient des Orléanistes, il renouvela la proposition de n'exécuter la condamnation de Louis qu'après l'expulsion du chef de leur parti. Quelque temps après, il demanda que tous les députés dont la fortune s'était accrue, fussent tenus de déclarer dans un mois par quels moyens ils s'étaient enrichis, sous peine de dix ans de fers et de confiscation; dénonça, au mois de mars suivant, le despotisme de la commune de Paris, et termina une de ses opinions en menaçant cette ville de voir l'herbe croitre dans ses rues si le désordre ne cessait bientôt d'y régner. Il s'éleva ensuite contre la cumulation des pouvoirs dans les mains de la convention proposée par Cambacérès, trouva que l'assemblée en avait déjà trop envahi, et l'accusa d'un despotisme pire que celui de la monarchie. Porté le 25 au comité de défense générale et de salut public, il devint l'objet des attaques des sections de Paris, qui provoquèrent tour à tour son expulsion et sa mise en accusation. Au mois d'avril il s'éleva contre les *jacobins*, qu'il dit être influencés par des hommes de sang, et demanda que la dénomination de *suspect* fût précisée, « attendu, dit-il, qu'elle devait être » appliquée à plusieurs députés contre » lesquels la commune poursuivait les » complots qui avaient déjà échoué. » Dénoncé au 31 mai avec les autres *brissotins* ou *girondins*, par la municipalité de Paris, il fut mis en arrestation chez lui, parvint à s'échapper et à se sauver à Evreux, d'où il concourut à soulever le Calvados contre la convention; mais le mouvement n'eut pas le succès qu'il s'en était promis. Réduit à quitter sa retraite, Buzot alla s'embarquer à Quimper pour se rendre à Bordeaux, et fut sur ces entrefaites déclaré traître à la patrie, et mis hors de la loi : la convention avait même décrété que sa maison d'Evreux serait rasée. Après avoir erré quelque temps sans asile assuré, il fut enfin trouvé mort dans un champ, avec Pétion, à demi dévoré par les animaux. Pour le rendre ridicule et peut-être odieux aux yeux du peuple, ses ennemis l'avaient surnommé *le roi Buzot*. Madame Roland en fait un grand éloge dans ses *Mémoires*.

C

CABANIS (*Pierre-Jean-Georges*), docteur en médecine, membre de l'institut de France, tribun, sénateur, etc.

Il naquit à Conac en 1757, d'un habile médecin, et fut destiné par sa famille à suivre la même carrière. La roideur de son caractère lui rendit pénible les premiers commencemens de ses études. Abandonné à lui-même, et devenu libre dès l'âge de quatorze ans, il s'appliqua aux sciences avec une sorte de fureur : ses progrès répondirent à ses efforts. A peine parvenu à l'âge de seize ans, il accepta la place de secrétaire d'un grand seigneur polonais qu'il suivit dans son pays. De retour en France en 1775, il se lia avec les gens de lettres les plus célèbres, et s'était déjà fait connaître par ses principes philosophiques lorsque la révolution éclata. Il en em-

brassa la cause avec la chaleur qui le caractérisait, se lia avec Mirabeau, et devint ensuite officier municipal et électeur de la commune de Paris. Après la mort de son ami, il parut abandonner la carrière politique et se livrer entièrement à la médecine, et publia même quelques ouvrages estimés, notamment des observations sur les hôpitaux. Il fut élu en 1798 député au conseil des cinq cents, par ceux des électeurs de la Seine qui s'assemblèrent à l'institut; exalta vivement à la tribune le courage des *Irlandais unis*, et fit des vœux pour le succès de leurs armes. C'est aussi vers la même époque qu'il invita le conseil à porter ses regards sur les talens et les services rendus à la patrie par Mirabeau. On le vit ensuite, avec surprise, demander pour le directoire la faculté de comprimer la presse et dire que si l'on n'adoptait pas cette mesure, les *journaux royalistes* jeteraient bientôt le masque. Une autre fois il défendit Sieyes attaqué par les journalistes, et prétendit que ses détracteurs étaient ceux de la journée du 18 fructidor, « sans laquelle, » dit-il, la liberté et le nom français » ne seraient plus. » Il prit aussi une grande part à la révolution du 18 brumaire, et sur sa proposition le conseil des cinq cents déclara le soir même qu'il n'y avait plus de directoire. Devenu membre de la commission intermédiaire du corps législatif, il y prononça un discours contre le *terrorisme* et la *monarchie*, et publia un écrit dans lequel il fit l'éloge de la nouvelle constitution consulaire. Il fut placé immédiatement après au sénat conservateur, reçut ensuite la décoration de commandant de la légion d'honneur, et mourut à Ruel, près de Meulan, le 6 mai 1808. On connait ses relations avec madame *Helvétius* et les philosophes du dix-huitième siècle, de même que ses différens ouvrages, dont plusieurs ont fait beaucoup de bruit.

CABARRUS (*François*, comte de), ministre des finances d'Espagne, etc., etc.

Né à Bayonne en 1752 d'une famille de négocians estimés, il fut d'abord destiné au commerce par ses parens et commença ses classes chez les pères de l'oratoire à Toulouse. La vie studieuse ne lui convint pas; il revint à la maison paternelle, d'où il fut envoyé à Sarragosse pour continuer son éducation commerciale et apprendre la langue espagnole. Il y épousa secrètement la fille de son hôte, et après des aventures diverses se trouva placé à la tête de la banque de Saint-Charles, et devint ensuite conseiller des finances. Arrêté en juin 1790 à la poursuite du ministre Lléreña, il languit dans les prisons pendant deux ans, jusqu'à ce qu'un jugement vint enfin le laver des accusations portées contre lui. Pour le dédommager des persécutions qu'il avait éprouvées, le roi lui donna non seulement le titre de comte, mais le nomma encore ministre plénipotentiaire d'Espagne au congrès de Rastadt: il fut présenté en cette qualité au directoire exécutif le 8 juin 1797. De retour en Espagne, il eut beaucoup de part aux réformes opérées dans l'administration, fut désigné de nouveau pour l'ambassade de France, et refusé par le directoire, sous prétexte qu'il était né Français; mais dans le fait parce qu'il était lié avec le parti *clichien*. Le prince de la Paix, qui voulait le tenir éloigné, lui fit alors donner une mission en Hollande, et il ne revint en Espagne qu'après la chute de ce ministre au mois de mars 1808. Rappelé alors au ministère des finances, il reçut du roi Ferdinand l'accueil le plus flatteur, l'accompagna ensuite à Bayonne, fut confirmé par Joseph Bonaparte, devenu roi d'Espagne, dans sa place de ministre et de directeur de la banque de Saint-Charles, puis revêtu du grand cordon de l'ordre royal créé par le nouveau roi en 1809, et mourut le 27 avril 1810, à l'âge de cinquante-huit ans, laissant une grande réputation d'habileté en matière de finances.—Madame de *Fontenay*, depuis madame *Tallien*, et aujourd'hui madame de *Caraman*, est fille du comte de Cabarrus.

CACAULT (*François*), ambassadeur, membre du corps législatif, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il naquit à Nantes en 1742, et fut baptisé sous le nom de *Françoise Cacault*; on ne s'aperçut de l'erreur commise relativement à son sexe, qu'après plusieurs années, et il fallut une longue enquête pour obtenir que son état civil fût enfin rectifié. Il vint à Paris à l'âge de vingt ans, et obtint en 1764 une place de professeur des mathématiques à l'école militaire. Une affaire d'honneur le força de s'expatrier en 1769: il entreprit alors le voyage d'Italie, et arriva à Rome avec un petit paquet sous le bras. De re-

tour en France en 1775, il obtint la place de secrétaire des commandemens de M. le maréchal d'Aubeterre et ne tarda pas à être nommé secrétaire d'ambassade à Naples. A l'époque de la révolution, il en embrassa les principes avec modération, devint successivement chargé d'affaires de France à Naples et à Gênes, et passa enfin à Rome après le meurtre de Basseville. Il y fut d'abord abreuvé d'humiliations; mais les triomphes des armées républicaines firent bientôt changer de langage aux ennemis de la France, et Cacault, oubliant ses ressentimens particuliers, conclut la paix avec le pape. Bientôt il courut de nouveaux dangers, et quitta Rome pour se rendre à Florence, toujours en qualité de chargé d'affaires. Nommé en 1798, par le département de la Loire Inférieure, député au conseil des cinq cents, il y presenta, le 15 août, un projet sur le mode de reddition des comptes des ministres, et proposa la dégradation civique pour ceux qui ne se soumettraient pas à cette mesure. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fit partie du nouveau corps législatif, et fut encore envoyé à Rome l'année suivante, mais en qualité d'ambassadeur: il y resta deux ans; alla présider à son retour le collége électoral de la Loire Inférieure qui l'élut candidat au sénat conservateur, où il fut appelé le 6 avril de la même année, et mourut à Clisson le 5 octobre 1815.

CADET-GASSICOURT (*C. L.*), pharmacien à Paris, né dans cette ville le 28 janvier 1769.

Il se destina d'abord au barreau, et exerça même la profession d'avocat jusqu'en 1791. Il devint ensuite successivement homme de lettres, chimiste, pharmacien, et fut tour à tour membre de la société de bienfaisance judiciaire, fondateur du lycée républicain, membre de celui de Paris, et enfin associé de la société des belles lettres. President de la section du Mont-Blanc à l'époque critique du 13 vendémiaire an 4, il s'y conduisit avec beaucoup de courage, et fut condamné à mort par contumace, puis absous par le juri du tribunal criminel de la Seine. M. *Cadet-Gassicourt* est auteur de plusieurs ouvrages sur les *templiers* et les *francs-maçons:* il a aussi composé quelques vaudevilles. Il est aujourd'hui apothicaire du roi après avoir été pharmacien de l'empereur.

CADOUDAL (*Georges*). *Voyez* GEORGES-CADOUDAL.

CADROY (*Pierre*), député à la convention nationale, né en 1753.

Il était avocat à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause, fut d'abord élu administrateur, puis nommé en septembre 1792, député du département des Landes à la convention nationale. Il gros it le parti de la *gironde*, vota en janvier 1793 la réclusion de Louis XVI, comme législateur et non comme juge, et fit décréter diverses mesures relatives à l'organisation de l'armée. Il eut l'adresse d'échapp r aux fureurs des partis, garda un silence prudent jusqu'après la mort de Robespierre, et se prononça ensuite avec ardeur contre les *jacobins* de Paris, dont il demanda que le local fût converti en un atelier d'armes. Envoyé à Marseille pour y comprimer les *terroristes*, il s'acquitta de cette commission avec beaucoup de zèle, et fut même accusé avec quelque raison d'avoir laissé massacrer des prisonniers de ce parti, que réclamait la vengeance des lois. Il était encore en mission à Lyon lors de l'insurrection des *jacobins* de Toulon en 1795. Il prit sur-le-champ contre eux des mesures répressives. Le 21 octobre suivant, il fut dénoncé par Pélissier pour avoir présidé à l'organisation des massacres du Midi, dénonciation qui fut ensuite renouvelée par les habitans de Marseille, mais qui n'eut pourtant aucune suite. Après la journée du 13 vendémiaire, il passa au conseil des cinq cents, parla en faveur de la liberté illimitée de la presse, s'éleva bientôt après contre Tallien, qui accusait le directoire de laisser la réaction renouveler ses fureurs dans le Midi, et publia une réponse au mémoire de Fréron sur ces contrées. Lié avec les principaux membres du parti de *Clichi*, il fut condamné à la déportation le 18 fructidor, et rentra en France après le 18 brumaire. Il était maire de Saint-Séver, lorsqu'il y mourut au mois de novembre 1813 à l'âge de soixante ans.

CAFFARELLY (*Auguste*), comte, lieutenant général, aide de camp de Napoléon, grand aigle de la légion d'honneur, etc., etc., né au Falga en Languedoc.

Il embrassa de bonne heure la profession des armes, servit d'abord comme simple officier dans les troupes sardes, et ensuite dans celles de la république,

où il se distingua par des talens militaires; devint adjudant général, et fit plusieurs campagnes en cette qualité. Après la révolution du 18 brumaire an 8, Bonaparte l'attacha à sa personne comme aide de camp, et l'éleva bientôt après au grade de général de brigade. Envoyé à Rome en 1804, pour déterminer le pape à venir couronner le nouvel empereur, il s'acquitta de sa mission avec habileté; fut nommé général de division en 1805, et chargé peu de jours après du gouvernement du palais des Tuileries. Dans la même année, il alla présider le collége électoral du Calvados, où son frère était préfet, prit à la fin de 1805 le commandement de la division du général Bisson blessé à la prise de Lintz, et se trouva le 2 décembre à la bataille d'Austerlitz, à la suite de laquelle il fut nommé grand officier de la légion d'honneur. Passé en Italie avec le vice roi, il devint bientôt ministre de la guerre de ce royaume; revint à Paris en 1807, fut employé l'année suivante en Espagne, et se signala en 1810 sur les côtes de la Catalogne. Quelques mois après il força les Anglais de se rembarquer, battit le marquis de Mina, et lui enleva un convoi de provisions. En 1812, il défit un nouveau corps d'armée espagnole près de Sarragosse, s'empara de Bilbao au mois de septembre de la même année, et y prit beaucoup de canons anglais. Le mois suivant il concourut à faire lever le siége de Burgos, et ne quitta l'Espagne qu'en 1814. Après la chute de Bonaparte, il obtint la croix de Saint-Louis et le commandement de la 13e division militaire à Rennes; reprit néanmoins du service sous son ancien maître en mars 1815, et fut pourvu du commandement de la 1re division militaire, qu'il conserva jusqu'à l'installation du gouvernement provisoire, à la fin de juin. Caffarelly est d'un caractère doux, peu ambitieux, et avait manifesté, dans les premières années de la révolution, des principes politiques qui, par ses relations avec Bonaparte, n'ont pu être entièrement altérés : on leur attribue même son long exil en Espagne.

CAFFARELLY (*Louis-Marie-Joseph*), comte, conseiller d'état, préfet maritime, grand'croix de l'ordre de la réunion, etc., né au Falga le 21 février 1760, et frère du précédent.

Il était avant la révolution officier au régiment de Bretagne infanterie; embrassa ensuite le service de mer, et obtint, après diverses courses maritimes, le grade de capitaine de vaisseau. La révolution du 18 brumaire fut favorable à sa famille : sous l'heureuse influence de cette journée il fut appelé au conseil d'état, section de la marine, d'où il passa à Brest le 20 juillet 1800 avec le titre de préfet maritime. Rappelé en 1806 au conseil d'état, par suite d'une intrigue ministérielle, et pour s'être opposé, dit-on, à quelques actes arbitraires de Decrès, il demeura longtemps dans une sorte d'obscurité, et parut enfin en 1810 au sénat pour y proposer la levée de jeunes marins dans les départemens maritimes. Déjà décoré du titre de grand officier de la légion d'honneur, il obtint encore en 1813 la grand'croix de l'ordre de la réunion, fut envoyé à l'époque de la première invasion de l'ennemi dans les provinces méridionales, pour prendre des mesures de salut public, et s'opposa autant qu'il dépendit de lui aux progrès des Anglais. On cita même dans le temps une proclamation qui respirait d'une manière non équivoque son attachement à la personne de Bonaparte. Après la chute de ce dernier, il fut cependant nommé par le roi conseiller d'état honoraire; puis créé pair par Napoléon, le 2 juin 1815. Depuis la rechute de celui-ci, il est resté sans fonctions.

CAFFARELLY (*Jean-Bapt.-Marie*), baron, évêque de Saint-Brieux, légionnaire, etc., etc., frère des précédens, et né, comme eux, au château du Falga-Villefranche (Haute-Garonne), le 1er avril 1763.

Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il obtint d'abord un canonicat dans l'église cathédrale de Montpellier. A l'époque de la révolution il cessa d'exercer les fonctions de son ministère, et ne reparut sur la scène du monde qu'après la signature du concordat. Nommé par Bonaparte évêque de Saint-Brieux le 9 avril 1802, il fut sacré le 1er mai suivant, puis décoré de la croix de légionnaire. Au mois de novembre de la même année, il présida le collége électoral du département des Côtes du Nord, publia en 1805, à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, un mandement épiscopal, dans lequel il vantait entre autres qualités, les vertus, la piété et la modération du héros d'alors. M. l'évêque mourut à Saint-Brieux le 11 janvier 1815.

CAFFARELLY (*Charles-Ambroise*), baron, préfet, légionnaire, etc., aussi frère des précédens, et né comme eux au château du Falga - Villefranche le 15 janvier 1758.

Il était chanoine de la cathédrale de Toul à l'époque de nos premiers troubles politiques, et charmait l'oisiveté de son état par la culture des lettres. Nommé successivement après la 18 brumaire préfet de l'Ardèche, puis du Calvados, il fut élu candidat au sénat conservateur au mois d'avril 1804 par le collége électoral de ce dernier département, et obtint aussi vers cette époque l'étoile de la légion d'honneur. Il passa en 1810 à la préfecture de l'Aube, déploya beaucoup de zèle pour le service de Bonaparte, et se fit par conséquent beaucoup d'ennemis. Néanmoins il fut destitué par Napoléon lui-même le 24 février 1814 pour avoir quitté son poste avant que l'ennemi parût à Troyes. Il a publié plusieurs ouvrages estimés sur l'économie politique.

CAFFARELLY DU FALGA (*Louis-Marie-Joseph-Maximilien*), général de division dans l'arme du génie, et frère aîné des précédens, né le 13 février 1756 au château du Falga dont il porta le nom.

Il fit ses études à l'école militaire de Sorèze, et entra de bonne heure dans le corps royal du génie, où il se distingua bientôt par son zèle et ses talens. Demeuré le chef de sa famille, et le père de neuf autres frères et sœurs, il partagea également entre eux un patrimoine dont les lois l'autorisaient à garder la moitié. Ayant d'abord embrassé le parti de la révolution, il parvint promptement aux grades supérieurs, et se trouvait employé à l'armée du Rhin en 1792, lorsque les commissaires de l'assemblée législative vinrent y apporter les décrets du 10 août qui prononçaient la déchéance du roi. Du Falga se prononça hautement contre cette journée, et *seul de son avis* refusa devant la troupe assemblée de se soumettre à ces décrets. Destitué à la suite de cette action courageuse, il ne quitta cependant pas la France, où l'on parut le tolérer, et ne put être réintégré malgré les réclamations de Fabre-d'Eglantine, dont on ne pouvait suspecter le patriotisme. Employé néanmoins au comité militaire, il fut assez heureux pour échapper aux proscriptions de 1793. Pourvu de nouveau d'un commandement à l'armée de Sambre et Meuse après le 9 thermidor, il se distingua au passage du Rhin près de Dusseldorff en 1795; reçut une blessure grave sur les bords de la Nahe qui nécessita l'amputation de sa jambe gauche, et suivit ensuite Bonaparte en Egypte, où il commandait l'arme du génie. Il y fit preuve de talens et de bravoure, assista à presque toutes les batailles qui s'y donnèrent, et fut tué au siége de Saint-Jean-d'Acre le 27 mars 1799. Peu de militaires ont été aussi regrettés de l'armée et à plus juste titre que Caffarelly du Falga.

CAHIER (*Louis-Georges*), avocat général en la cour de cassation, etc.

Il est né à Soissons d'un maître de pension. Il vint habiter la capitale, se montra partisan de la révolution, et fut nommé électeur, puis membre de la commune en 1792. Comme il était parent du ministre, et attaché ainsi lui au parti constitutionnel, on le vit à l'époque du 10 août 1792, apostropher hautement le maire Pétion sur son imprévoyance, qu'il qualifia de perfidie préméditée et s'attirer ainsi que la haine des révolutionnaires. Incarcéré peu de jours après, il aurait été indubitablement massacré au 2 septembre, sans le courage d'un nommé Grappin qui le sauva des mains des meurtriers. Il reparut sur la scène politique à l'époque du 13 vendémiaire, fut élu président de la section du faubourg Montmartre, prit part aux mesures hostiles dirigées alors contre la convention, et fut bientôt après obligé de se cacher. Nommé par l'assemblée électorale de la Seine en avril 1797 à la place d'accusateur public, il l'exerça jusqu'au 18 fructidor, qu'il fut remplacé par ordre du directoire. Après la révolution du 18 brumaire, il devint substitut du procureur général près la cour d'appel, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1815. A cette époque, il fut appelé à celles d'avocat général près la cour de cassation. Il est aussi membre de la légion d'honneur.

CAHIER DE GERVILLE (*B.-C.*), ministre de l'intérieur sous Louis XVI.

Il était avocat à Paris à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause, et devint en novembre 1789 procureur syndic adjoint de la municipalité de Paris. Attaché au parti constitutionnel, il dénonça en juin 1790 un libelle di-

rigé contre M. de la Fayette, et fit ordonner des poursuites contre ses auteurs. Envoyé par le roi peu de temps après à Nanci pour prendre des informations sur les troubles de cette ville, il en attribua la cause à l'*aristocratie* des officiers des régimens qui s'étaient insurgés, fit mettre en liberté les révolutionnaires renfermés par ordre de la municipalité, rétablit les clubs qu'elle avait fermés, et provoqua la cessation des poursuites commencées contre les auteurs de la révolte. Protégé par le parti constitutionnel, il arriva enfin au ministère et fut présenté au roi le 27 novembre 1791 en qualité de ministre de l'intérieur. Sa Majesté lui dit : « Vous » prenez-là, monsieur, une tâche bien » difficile. Sire, répondit-il, il n'est » rien d'impossible à un ministre po- » pulaire auprès d'un roi patriote. » Il ne tarda pas lui-même à être attaqué par les *girondins* qui voulaient lui substituer Roland. Les premiers coups lui furent en effet portés par Vergniaud, Ducos et Grangeneuve, à l'occasion de la suspension de la loi du 27 septembre qui supprimait les chambres de commerce; mais Thuriot, en condamnant sa conduite, fit passer à l'ordre du jour sur cette accusation. Toujours fidèle à son système d'impartialité constitutionnelle, il fit le 18 février 1792 un rapport à l'assemblée sur les troubles de la France, causés par l'intolérance et le fanatisme d'opinion, et demanda l'anéantissement des clubs. Devenu alors odieux aux *jacobins*, et poursuivi par eux, il fut obligé de céder le portefeuille à Roland. Il s'était aussi trouvé en opposition avec M. Bertrand de Molleville, et fut même cause de sa disgrâce; aussi celui-ci dit-il, dans son *Histoire de la révolution*, que « Cahier » était un républicain ardent, détes- » tant les rois, se moquant de toutes » les religions, et exhalant à tout pro- » pos son mépris et sa haine. » Cependant, le même auteur déclare plus bas « qu'il n'était pas au fond, un homme » sanguinaire; que sans aimer la cons- » titution, il l'observait avec exacti- » tude, et qu'il rendait hommage aux » vertus du roi. » Depuis son ministère M. Cahier n'a plus reparu sur la scène politique.

CAILLARD (*Antoine-Bernard*), ancien ministre plénipotentiaire près diverses cours, garde des archives des relations extérieures, etc., né à Aignay en Bourgogne le 28 septembre 1737.

Il travailla quelques temps avec M. Turgot, alors intendant de Limoges, et depuis 1770 jusqu'en 1772, resta secrétaire de légation à Parme. De là il passa au même titre à Cassel, puis à Copenhague jusqu'en 1780 et enfin à Saint-Pétersbourg. Il se lia intimement avec M. de Goërtz ministre prussien, revint à Paris en 1784, fut envoyé ensuite en Hollande, rentra momentanément en France en 1792, et fut nommé ministre plénipotentiaire à Ratisbonne. Il passa en la même qualité à Berlin en 1795, et obtint à son retour la garde des archives des relations extérieures. Malgré ses occupations, Caillard ne négligea point la culture des lettres. Il possédait une bibliothèque magnifique. On a de lui plusieurs articles dans le *Magasin encyclopédique* et dans d'autres journaux, et *un Mémoire sur la révolution de Hollande en* 1787. Il mourut à Paris le 6 mai 1807.

CAILLEMER (*Charles-François-Louis*), membre du conseil des anciens, commissaire général de police, etc.

Il est né en Normandie le 15 novembre 1757, d'une famille estimée, et exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution. En 1792 il fut élu juré à la haute cour nationale d'Orléans, devint ensuite président de l'administration centrale du département de la Manche, et enfin député de ce département au conseil des anciens en mars 1799. Il y combattit au mois d'août suivant la résolution portant que les émigrés naufragés à Calais seraient détenus jusqu'à la paix, se prononça en faveur de l'autorité directoriale, contribua, faiblement à la vérité, à la révolution du 18 brumaire et devint alors membre du tribunat. Il y appuya ou combattit tour à tour les projets du nouveau gouvernement; fit divers rapports sur des matières d'ordre judiciaire, et demanda l'adoption d'un projet autorisant la construction des ponts et canaux par les particuliers. En 1801, il appuya l'institution des tribunaux spéciaux, combattit à la fin de décembre de la même année le projet de code civil et sortit du tribunat en 1803. Nommé peu de temps après commissaire général de police à Toulon, il y resta jusqu'à la chute de Bonaparte, revint alors à Paris, obtint à la fin de

mars 1815 une des places de lieutenant extraordinaire de police, et en fut presqu'aussitôt privé par le retour du roi.

CAILLEUX (*M.-F.*), jacobin de Paris.

Il était marchand rubannier à Paris à l'époque de la révolution. Il se fit recevoir aux *jacobins*, et devint successivement électeur, officier municipal, administrateur de police et surnommé *Verroux*, pour avoir fait garnir de ferremens les portes des prisons du Luxembourg. Pendant la détention de Louis XVI, il fit construire aussi devant l'appartement occupé par ce prince, un mur très élevé, pour empêcher qu'on ne pût communiquer avec lui. Après avoir été envoyé en 1793 dans le département de l'Eure pour y comprimer le *fédéralisme*, il passa de nouveau à son retour à l'administration de police, et y reste jusqu'à la chute de Robespierre. Arrêté alors, puis relâché par suite de l'amnistie du 4 brumaire, il resta constamment attaché au parti *jacobin*, fut impliqué dans la prétendue conspiration du camp de Grenelle, et condamné à mort le 19 septembre 1796: il était alors âgé de trente-cinq ans.

CAILLY, député au conseil des anciens, etc.

Né dans le Calvados, il y embrassa le parti de la révolution, et après avoir rempli diverses fonctions publiques, fut nommé en 1796 commissaire du directoire exécutif près les tribunaux de son département. Destitué quelque temps avant le 18 fructidor, comme soupçonné d'appartenir au parti *jacobin*, il fut nommé, par les électeurs de l'an 6, député au conseil des anciens, dont il fut élu secrétaire le 21 février 1799. Il y fit un rapport sur le notariat, et appuya les droits de la république sur les successions des émigrés. Ses principes politiques l'écartèrent du nouveau corps législatif organisé après le 18 brumaire an 8; mais il fut pourtant appelé le 24 avril 1800 à la présidence de la cour d'appel de Caen, fonction qu'il exerçait encore en 1816, sous le titre de président de chambre de la cour royale.

CALÈS (*Jean-Marie*), député à la législature et à la convention nationale.

Il était avocat à Toulouse à l'époque de la révolution, devint l'un des plus violens orateurs du club patriotique de cette ville, et fut élu en septembre 1791, député du département de la Haute-Garonne à l'assemblée législative. Il y siégea constamment au *côté gauche*, appuya toutes les mesures contre la cour, et fut réélu à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, *en témoignant ses regrets de ne pouvoir comprendre tous les rois dans cette sentence*. Envoyé près de l'armée des Ardennes en juillet 1793, il n'y resta que peu de temps; eut ensuite l'adresse d'échapper aux factions, et fut chargé après le 9 thermidor, d'une nouvelle mission dans le département de la Côte d'Or. Il parait que dès lors il chercha à comprimer les *jacobins*; car il écrivit de Dijon en novembre 1794, « que cette » ville était l'intermédiaire entre Mar- » seille et Paris; que la municipalité et » la société populaire ne faisaient qu'un, » et qu'il y existait encore une armée » révolutionnaire. » A son retour à la convention, il fut élu deux fois de suite membre du comité de sûreté générale; garda un silence prudent pendant les combats que se livrèrent les *thermidoriens* et les *montagnards*, et reprit son énergie révolutionnaire au 13 vendémaire an 4, en allant à la tête de la force armée, faire évacuer la salle des réunions de la section du théâtre Français. Il passa ensuite au conseil des cinq cents, se joignit à Lesage-Senault le 18 avril 1796, pour faire rappeler à l'ordre Boissy-d'Anglas, qui voulait rejeter sur les *terroristes* les troubles survenus à Nevers; fut nommé au 18 fructidor membre de la commission des inspecteurs, et sortit du conseil le 20 mai 1798. Il vivait encore en 1816, et sortit de France comme régicide, pour se retirer en Suisse, où il arriva au mois de février.

CALLET (*Jean-François*), professeur d'hydrographie, etc.

Né à Versailles le 25 octobre 1744, il y fit de bonnes études et y prit le goût des mathématiques; se fixa à Paris en 1768, et forma en 1774 des élèves distingués pour l'école du génie. Il remporta en 1779 le prix que la société des arts de Genève avait proposé sur *les échappemens*, termina en 1783 son édition des *Tables de Gardiner*, fut nommé en 1788 professeur d'hydrographie à Vannes et ensuite à Dunkerque, puis appelé en 1792 à la place de professeur des *ingénieurs géographes*. En 1795, il professa dans Paris, où il fut toujours regardé comme un des meilleurs maitres de mathématiques.

Vers la fin de 1797, il présenta à l'institut l'idée d'un nouveau télégraphe et d'une langue télégraphique, accompagnés d'un dictionnaire de douze mille mots français. Malgré le mauvais état de sa santé, il publia encore un mémoire sur les longitudes en mer, sous le titre de *Supplément à la Trigonometrie sphérique et à la Navigation de Bezout*. Il mourut le 14 novembre 1798

CALLIÈRES-DE-L'ÉTANG (*Pierre-Joseph-Georges*), commandant du bataillon des vieillards.

Il était avocat au parlement de Paris à l'époque de la révolution, et quoiqu'il eût alors soixante-six ans, il en embrassa la cause avec toute la chaleur d'un jeune homme. Il fut successivement electeur et officier municipal, donna l'idée d'un bataillon de vieillards dont le plus jeune devait avoir au moins soixante ans, et en fut le premier commandant. On le vit dans la séance du 10 juillet 1792 demander à la barre de l'assemblée législative, au nom de son bataillon et de quarante mille patriotes, la réintégration de Pétion, la destitution du département de Paris, et le décret d'accusation contre M. de la Fayette; il fut l'un des jurés du tribunal révolutionnaire du 10 août 1792. L'année suivante, Callières de l'Étang fut envoyé dans la Vendée en qualité de commissaire de la commune, et tomba pendant quelques jours au pouvoir des royalistes. De retour à Paris, il vint à la convention déplorer l'assassinat de *Marat*, et mourut lui-même peu de temps après On appelait par dérision son bataillon le *régiment de Royal Pituite*, en opposition à celui de *Royal Bonbon*, composé d'enfans.

CALON (*Edouard-Nicolas* de) député à la convention nationale.

Il était officier général et chevalier de Saint-Louis au moment de la révolution, s'en déclara le partisan, devint administrateur du département de l'Oise, et fut ensuite élu député à l'assemblée législative. Il s'y prononça contre la cour; vota avec le *côté gauche*, et déclara au roi le 11 août 1792 « que la garde nationale répondait » de sa personne; mais que le peuple » voulait venir arracher d'auprès de » lui tous ceux qui le servaient et qui » lui étaient suspects, et qu'il l'enga» geait à les renvoyer pour éviter de » nouveaux malheurs. » Le 22 du même mois, il fit hommage de sa croix de Saint-Louis en faveur des veuves et des orphelins de la journée du 10. Réélu par son département à la convention, il y fit partie du comité de la guerre, accusa Roland d'avoir fait répandre quinze mille exemplaires de la dénonciation de Louvet contre Robespierre, s'éleva ensuite contre Vergniaud, qui qualifiait la *montagne* de minorité séditieuse, et s'écria « qu'elle était prête » à mourir pour la liberté! » Il vota aussi la mort du roi en janvier 1793, reprit du service après la session conventionnelle, et se trouvait adjudant général à l'époque du 18 brumaire. Depuis, il a disparu entièrement de la scène politique.

CALONNE (*Charles-Alexandre* de), contrôleur général des finances, commandeur des ordres du roi, etc., etc.

Il naquit à Douai, le 20 janvier 1734, du premier président du parlement de cette ville, fit ses études à Paris, fut destiné à la magistrature, et occupa successivement les places d'avocat général au conseil provincial d'Artois, et de procureur général au parlement de Flandres. Devenu maître des requêtes au conseil du roi en 1762, il fut le rapporteur habituel des affaires qui divisaient alors le clergé et la magistrature de France : celle de M. de la Chalotais le mit en réputation. Nommé procureur général de la commission chargée d'examiner la conduite de ce magistrat, M. de Calonne fut soupçonné d'un abus de confiance en communiquant au garde des sceaux une lettre secrète de l'accusé dont il se trouvait dépositaire; inculpation suffisamment réfutée par son caractère aimable, léger, qui le rendait incapable d'avoir sérieusement médité un acte de perfidie de cette nature. Quoiqu'il en soit, la conduite qu'il tint alors lui valut l'intendance de Metz, puis celle de Lille, où il se fit distinguer par des talens administratifs peu communs. Appelé enfin au contrôle général des finances en 1783, il captiva entièrement les suffrages de la cour par l'urbanité de ses manières et la facilité avec laquelle il accordait des grâces. Le détail de ses opérations financières est trop connu pour que nous les retracions ici. Nous dirons seulement qu'après avoir fait entrevoir aux notables dont il avait provoqué la convocation,

l'abime qu'il avait contribué à creuser, il quitta le ministère pour faire place à M. de Brienne, et qu'à cette époque on ne lui épargna ni les reproches ni les humiliations. Obligé de se dépouiller du cordon bleu, il fut exilé en Lorraine et passa bientôt après en Angleterre. Il voulut vainement se justifier; rien ne put détruire les préventions élevées contre lui, et il resta convaincu d'être l'auteur du désordre des finances de l'état. Rentré momentanément en France en 1790, il en sortit presqu'aussitôt et se retira de nouveau en Angleterre. Appelé en 1791 par les frères de Louis XVI pour résider auprès d'eux comme conseiller d'état, il administra quelque temps leurs finances, sinon avec économie, du moins avec probité, puisque deux ans après il n'avait pas de quoi soutenir son fils, qui servait comme fantassin dans les corps nobles de l'armée de M. le prince de Condé, et ce fut alors qu'il proposa un plan de contre révolution qui nécessita de sa part plusieurs voyages en Allemagne, en Italie, en Russie, et qui n'aboutit à rien. Dégoûté des affaires et entièrement ruiné, il consacra le reste de sa vie à la culture des beaux arts qu'il avait toujours aimé; revint à Paris au mois de septembre 1802, sur l'invitation formelle de Bonaparte, et y mourut le 29 octobre suivant. Un trait peu connu, et qui caractérise bien en lui le courtisan, mérite d'être cité. Lorsque Louis XVI visita Cherbourg, M. de Calonne fit préparer secrètement pour Sa Majesté une carte de la route, contenant, non seulement les villages, les châteaux, les fermes et jusqu'aux buissons, mais encore les noms des propriétaires avec un précis historique de leur situation, de leurs familles, de leur service. Par ce moyen adroit qui donnait une haute idée des lumières du monarque, il voulut mettre ce prince ami du bien, en état de distribuer ses grâces avec connaissance de cause.

CALVET (*J.-J.*), député à l'assemblée nationale législative.

Il était garde du corps du roi à l'époque de la révolution, et fut élu en septembre 1791, député du département de l'Arriège à l'assemblée législative, où il se prononça contre les *jacobins*. Dès les premières séances, il fit décréter la formation de la garde soldée parisienne en deux bataillons de ligne, malgré l'opposition du *côté gauche;* combattit le 30 janvier 1792 comme sanguinaires des propositions tendantes à empêcher l'émigration, et vota l'improbation d'un arrêté du département de Loir et Cher, dirigé contre les prêtres dits *réfractaiires*. Le 26 avril suivant, il s'opposa à ce qu'on accordât à Dumouriez alors ministre des affaires étrangères, un crédit de 6,000,000 pour dépenses secrètes, et bientôt après réclama, malgré les cris des révolutionnaires, la lecture des pièces contre le journaliste *Carra*, dénoncé par M. de Montmorin comme incendiaire. On le vit au 20 juin se refuser à l'admission à la barre des habitans du faubourg Saint-Antoine qui allaient chez le roi, et se faire mettre trois jours à l'Abbaye pour avoir traité de *canaille* les dénonciateurs de la nouvelle garde du roi, et comparé le temps où il vivait aux règnes de *Tibère* et de *Néron*. Devenu successivement membre des comités militaire et de surveillance, il parut plusieurs fois à la tribune en leur nom, fut insulté par la populace pour n'avoir pas voté le décret d'accusation contre M. de la Fayette, et sortit du corps législatif après la session. Il échappa heureusement au régime révolutionnaire de 1793, et reparut sur la scène politique en 1814 comme candidat pour la place de secrétaire rédacteur de la chambre des députés. — *Joseph-Thibault* CALVET-DE-MADAILLAN, son parent, aussi garde du corps du roi à l'époque de la révolution, devint en juin 1809 membre du corps législatif pour le département de l'Arriège, et fut nommé questeur par Bonaparte en 1813: il le fut aussi par le roi en 1814, et fit encore partie de la nouvelle chambre des députés en 1815.

CAMBACÉRÈS (l'abbé de), ancien archidiacre de l'église de Montpellier.

Il naquit dans cette ville en 1721 d'un conseiller de la cour des comptes du Languedoc, et montra de bonne heure du goût pour les belles lettres, et particulièrement pour l'éloquence. Après s'être bien pénétré des maximes de Bossuet et surtout des ouvrages de Bourdaloue qu'il prit pour modèle, il parut en chaire avec succès, prononça le *panégyrique de Saint-Louis* en présence de l'académie française, et obtint dès lors une place distinguée parmi les orateurs sacrés. Choisi en 1757 pour prêcher devant Louis XV, il eut le cou-

rage de retracer avec force les désordres de ce temps, et de faire remarquer dans les progrès de l'irreligion le présage de la décadence de l'état. Lié avec les littérateurs les plus distingués, il parut mépriser les faveurs de la cour, et se contenta de son archidiaconat. La révolution ne lui ôta donc qu'un faible revenu, et il vécut depuis d'une manière modeste et sans se faire remarquer. Il mourut au commencemant de septembre 1802, sans avoir, dit-on, rien demandé ni obtenu de son neveu alors au faite de la puissance.

CAMBACÉRÈS (*J.-J. Régis* de), duc de Parme, prince d'empire, archichancelier, etc., etc.

Il est né à Montpellier le 15 octobre 1753 d'une famille distinguée dans la robe. Il était conseiller au parlement de Toulouse avant la révolution, dont il embrassa le parti en 1789, et après avoir rempli diverses fonctions publiques tant civiles que judiciaires, il fut nommé en septembre 1792, député du département de l'Hérault à la convention nationale. Il y travailla beaucoup dans les comités contentieux, fut chargé le 12 décembre 1792 d'aller demander à Louis XVI les conseils qu'il voulait choisir, et fit décréter que ces conseils communiqueraient librement avec lui. Lors du procès de ce malheureux prince en 1793, comme presque tous ses collègues, il le déclara coupable, contesta néanmoins à la convention le droit de le juger, et vota pourtant sa détention provisoire et sa mort en cas d'invasion. Depuis, il resta en quelque sorte neutre entre les factions qui déchirèrent cette assemblée, et parut cependant se prononcer quelquefois en faveur du parti *jacobin*. Le 10 mars 1793, il s'éleva avec véhémence contre les pétitionnaires de la section Poissonnière qui dénonçaient Dumouriez, et provoqua même l'arrestation de l'orateur et du président de cette section. Il fit ensuite décréter la mise en liberté de Ducruy qui se qualifiait d'élève de *Marat*, et qui venait d'être arrêté à Perpignan comme séditieux, et mettre hors de la loi ceux qui prendraient part aux rebellions concernant le recrutement de l'armée. Porté au comité de salut public dans la séance du 26 du même mois, il dénonça la trahison de ce même Dumouriez dont il venait de défendre le civisme, et annonça que le comité s'était assuré de ceux que leur naissance et leurs liaisons pouvaient faire soupçonner de participer au dessein de rétablir la royauté formé par ce général. C'est pendant les mois d'août et d'octobre que Cambacérès présenta son premier projet de code civil dont les dispositions démocratiques sont connues, et qu'il fut nommé président. Lorsque les soixante-treize députés exclus par la *montagne* rentrèrent au sein de la convention, il invoqua l'amnistie pour tous les faits non classés dans le code pénal, proposa ensuite un projet d'adresse au peuple français sur les principes qui devaient le diriger, et combattit une pétition de la section du Panthéon qui demandait le rapport des lois révolutionnaires, notamment de celle du 17 septembre. Il développa bientôt après les bases d'un nouveau projet de code civil, fit en janvier 1795 un rapport sur les membres de la famille royale détenus au Temple, déclara qu'il serait impossible de les relâcher pendant la guerre, et fit passer à l'ordre du jour sur la proposition de les mettre en liberté. Nommé membre de la commission chargée de présenter les lois organiques de la constitution de 1793, il en dénatura les bases et les appropria aux circonstances; fit rejeter un projet de Personne, pour la mise en jugement des membres des comités et tribunaux révolutionnaires; proposa de substituer le bannissement à la peine de déportation prononcée contre les prêtres qui troubleraient l'ordre public, et glissa ainsi entre les partis jusqu'au 13 vendémiaire. Il paraît qu'à cette époque il avait contracté quelque engagement avec les chefs des sectionnaires de Paris; car après avoir dénoncé les troubles qui s'étaient manifestés à Dreux à cette occasion, il se trouva pourtant bientôt compromis lui-même dans la correspondance saisie chez Lemaître, par ces mots d'une lettre de M. d'Entraigues : « Je ne suis » nullement étonné que Cambacérès » soit du nombre de ceux qui vou» draient le retour de la royauté; je le » connais, etc. » Cependant il repoussa, avec beaucoup de feu, l'inculpation qui aurait pu en résulter contre lui, et après avoir tracé le tableau de sa conduite politique, il s'écria : « Et c'est moi » que l'on soupçonnerait d'être en cor» respondance avec des conspirateurs! » Le génie de Saint-Just va-t il donc » sortir du tombeau pour créer encore » de ces délits imaginaires, qui opé-

» raient la condamnation des représen-» tans du peuple? » L'assemblée entendit son discours avec faveur; mais le coup était porté à sa réputation de républicanisme, et il fut en conséquence écarté du directoire. Il entra au conseil des cinq cents, y présenta encore un nouveau projet de code civil, fit créer une commission pour examiner les actes du directoire lorsqu'ils porteraient atteinte au pouvoir législatif, fut élu président le 22 octobre 1796, et sortit du conseil le 20 mai suivant. Il reparut en 1798 parmi les électeurs de Paris, fut nommé député par l'assemblée électorale séante à l'Oratoire, puis écarté par le directoire qui le voyait avec crainte à la tête de ses ennemis. La révolution du 30 prairial an 7 le porta au ministère de la justice, et il contribua quelques mois après à celle du 18 brumaire qui le fit second consul. Après l'avénement de Bonaparte au trône impérial, il fut nommé archichancelier de l'empire, grand officier de la légion d'honneur, et décoré ensuite d'une foule d'ordres étrangers. On sait avec quel zèle le républicain Cambacérès servit l'empereur Napoléon, et personne n'a encore oublié tous ces sénatus consultes dont il était le rédacteur et le provocateur. Qui ne se souvient en effet de ces levées successives d'hommes et d'argent, de ces réunions de territoires envahis, et des discours pompeux qui les ont fidèlement précédées ou suivies? On ne sera peut-être pas fâché cependant de voir de quelle manière il presenta au sénat l'élévation de *Jérôme*, au trône de Westphalie. « Le cours rapide des victoires de Sa » Majesté offrait, dit-il, le présage in-» faillible d'une paix glorieuse. Au mi-» lieu des grands résultats que présen-» tent ces transactions politiques, il » en est une qui intéressera vos plus » vives affections. Dévoués comme vous » l'êtes à la gloire de la dynastie impé-» riale, avec quelle satisfaction ne ver-» rez-vous pas porter au trône de West-» phalie un jeune prince, dont la » *sagesse* et le *courage* viennent de se » signaler par de si *nobles travaux?* » Votre cœur applaudira sans doute, » dans cette disposition, aux concep-» tions d'un grand génie, *ami de l'hu-» manité*, dont toutes les vues et les » précautions ont pour objet d'*éloi-» gner l'effusion du sang humain.* » Bientôt après il eut le titre de duc de Parme, continua de marquer un dévouement sans bornes aux vues de l'oppresseur de la France, et lui prodigua constamment toutes ces basses et coupables adulations échappées à sa plume dans l'espace de quatorze ans et dont on pourrait faire un recueil très volumineux. Après avoir quitté la capitale en 1814 à l'approche de l'ennemi, et suivi le gouvernement à Blois, il envoya son adhésion aux actes du sénat, qui prononçaient la déchéance de Napoléon; revint à Paris après le retour du roi, fut l'objet de caricatures plus ou moins grotesques, et reprit le portefeuille de la justice lors du règne passager de Bonaparte en 1815 : il fut aussi créé par lui pair de France, le 2 juin, et rentra dans l'obscurité après la disparition du funeste météore qui l'avait rendu à la vie politique. Cambacérès joint à des talens une extrême ambition. On doit néanmoins dire à sa louange que, pendant tout le cours de son existence politique, il ne s'est rendu coupable d'aucun acte arbitraire; qu'il a au contraire comblé de biens et de dignités une foule de malheureux qui depuis l'ont abandonné, et qu'en général on ne peut lui reprocher qu'une trop grande condescendance aux volontés d'un homme devenu le fléau du genre humain. Depuis la loi qui expulse de France les régicides, Cambacérès est passé à l'étranger, et s'est retiré à Bruxelles dans le courant de janvier 1816. Il a aussi été exclus de l'institut au mois d'avril suivant.

CAMBACÉRÈS (*Étienne-Hubert* de) frère du précédent, cardinal, archevêque de Rouen, grand aigle de la légion d'honneur, sénateur, pair, etc.

Né à Montpellier le 11 septembre 1756, il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint ensuite un canonicat dans cette ville. Il cultivait les lettres avec succès à l'époque de la révolution, et la traversa sans malheur. L'usurpation du 18 brumaire porta son frère aîné au faîte des grandeurs; il fut pourvu de l'archevêché de Rouen le 11 avril 1802, reçut l'année suivante le chapeau de cardinal, puis fut décoré du cordon de grand officier de la légion d'honneur. Elu depuis candidat au sénat conservateur par le collége électoral de l'Hérault, il fut appelé dans ce corps le 1er février 1805. La bataille d'Austerlitz lui fournit bientôt l'occasion de remercier l'auteur de tant de bienfaits,

et dans un mandement qu'il publia à ce sujet, on voit tour à tour figurer les vertus, le génie, le courage et la modération de Napoléon, qu'il remercie la divine Providence d'avoir choisi pour opérer la gloire de la France et le bonheur du monde. Cependant en 1814 il adressa d'Yvetot son adhésion aux actes du senat qui prononçaient la déchéance de ce même empereur; ce qui ne l'empêcha pasd'accepter encore de lui le titre éphémère de pair, le 2 juin 1815.—Un autre CAMBACÉRÈS, leur frère, maréchal de camp, embrassa le parti des armes. Après avoir été quelque temps colonel d'un régiment de chasseurs à cheval, il devint général de brigade le 10 juillet 1806. Il parait que sa hauteur, et surtout une affaire qu'il eut avec le commandant d'Aire en Artois empêchèrent son avancement; car il est resté dans ce grade, quoiqu'il ait fait plusieurs campagnes, sans éclat à la vérité. On assure aussi qu'il comptait plus sur la protection de ses frères que sur ses services, et qu'il a été trompé dans son attente à cet égard. Un refus de quitter la capitale et de retourner dans sa province le fit arrêter à Versailles, à la fin de 1815, et conduire à l'Abbaye où il resta plusieurs mois.

CAMBE (de l'Aveyron), député au conseil des cinq cents, puis membre du tribunat.

Il exerçait à Rodez la profession d'avocat à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause; fut successivement pourvu de divers emplois publics, puis nommé en 1799 membre du conseil des cinq cents par le département de l'Aveyron. Il y vota avec le parti dominant, appuya le projet de Français (de Nantes) sur la liberté des cultes, et demanda que le directoire fût tenu de veiller au maintien des institutions républicaines. On le vit néanmoins s'élever en juillet contre le système des ôtages, et appeler la responsabilité sur les communes et non sur les personnes. La révolution du 18 brumaire an 8, fit passer Cambe au tribunat. Il y combattit en janvier 1801, le projet de réduction des justices de paix, et sortit de ce corps par l'élimination du cinquième de ses membres en 1802. Depuis il n'a plus reparu dans les corps législatifs.

CAMBIS (*Joseph* de), chef d'escadre des armées navales, chevalier de Saint-Louis, de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel réunis, et de celui de Cincinnatus, etc.

Il naquit à Entrevaux, petite ville de Provence dont son père était gouverneur pour le roi. Après avoir fait ses études à l'Ecole militaire, il embrassa la carrière des armes dans la marine royale, et fut nommé garde de la marine à Toulon. Son application jointe à beaucoup de fermeté et de sang froid dans l'action, le firent remarquer de ses chefs et lui valurent un avancement rapide. Il fit successivement toutes les campagnes de l'Amérique, de 1778 à 1782; fut employé sous les ordres de M. le comte d'Estaing, au siége de Savanah, et s'y distingua d'une manière particulière. La révolution vint ajouter au développement de ses qualités, et il commandait en 1792 le vaisseau *le Jupiter* de la station de Saint-Domingue, lorsqu'une insurrection éclata tout à coup à bord du bâtiment. Il déploya tant d'énergie dans cette circonstance, et sut employer si à propos le langage de l'autorité et celui de la raison, qu'il en imposa aux mutins et les fit rentrer dans l'ordre. Cependant il reçut une blessure dans une autre insurrection à New-Yorck, et revint en France en 1793. Ses principes politiques et son opposition aux révolutionnaires, le firent bientôt arrêter comme suspect et conduire à Paris, où il fut détenu jusqu'à la mort de Robespierre. Resté sans activité pendant le règne du directoire, il reprit du service sous les consuls, fut chargé de l'inspection des classes des 4e et 5e arrondissemens maritimes, et réorganisa cette partie avec tant de succès, qu'elle offrit bientôt des ressources immenses en marins de tout âge. Une nouvelle organisation commandée par Bonaparte vint détruire le fruit de ses travaux; alors M. de Cambis quitta de nouveau le service, se retira dans ses terres, et y vivait encore en 1816, entouré d'une famille nombreuse et respectable, et chéri des malheureux dont il est le soutien et le protecteur.

CAMBON (*Joseph*), député à la convention nationale, etc.

Né protestant, il était négociant à Montpellier à l'époque de la révolution: il en embrassa la cause avec l'exaltation et la fougue qui le caractérisent; fut d'abord élu officier municipal de sa commune, devint en septembre 1791, député du département de l'Hérault à l'assemblée législative, et s'occupa pres-

que exclusivement d'objets de finances. C'est à lui particulièrement qu'on doit la formation du *grand-livre* de la dette publique. Son caractère ardent, ses opinions politiques et religieuses, le jetèrent dans le parti révolutionnaire, auquel il n'échappa jamais une occasion de montrer son dévouement. On le vit dès le 21 novembre combattre, comme trop favorable aux prêtres réfractaires, le nouveau serment exigé des ecclésiastiques; prononcer le lendemain un long discours contre les émigrés, puis s'élever quelque temps après contre la nomination de MM. de Rochambeau et de Luckner au grade de maréchal de France. Le 2 février 1792, il appuya les plaintes de l'assemblée contre le ministre Bertrand de Molleville, et seconda ensuite Bazire pour faire décréter la confiscation des biens des émigrés. Cependant il s'éleva le 4 août contre l'adresse d'une section de Paris qui déclara ne plus reconnaître le roi, et provoqua un travail de la commission des douze, « pour éclairer » le peuple sur les vrais principes et sur » les intrigues qui le poussaient à sa » ruine. » Rendu bientôt à ses opinions favorites, il fit priver de traitement les ecclésiastiques, religieux et autres, qui n'auraient point prêté le serment civique; provoqua peu de jours après la vente des diamans et bijoux de la couronne, et fit décréter que les prêtres insermentés seraient conduits à la Guyane. Il contribua aussi puissamment à la mise en accusation des ex-ministres Lajard, Degrave et Narbonne; fut le dernier des présidens de l'assemblée législative, dont il prononça la clôture le 20 septembre 1792, et entra aussitôt à la convention. Il s'y prononça d'abord contre le parti *montagnard;* signala, comme incendiaires et *ultra-révolutionnaires*, les placards de *Marat* et les actes arbitraires de la commune de Paris, et lors de la dénonciation de Louvet contre Robespierre accusé de projets de dictature, il s'écria en levant le bras : « Misérables, voilà l'arret » de mort des dictateurs ! » Bientôt après, il vota la mise en accusation de l'ex-ministre Lacoste, et dénonça Servan, Malus et d'Espagnac pour marchés frauduleux. Le 15 décembre, il fit rendre le fameux décret qui mettait des bornes au pouvoir des généraux en pays ennemi, et fit lever le masque à Dumouriez; appuya le lendemain l'expulsion de tous les Bourbons, proposa l'ostracisme contre les chefs de parti qui faisaient ombrage à la liberté, et vota ensuite la mort de Louis XVI sans sursis. Nommé le 7 avril membre du comité de salut public, il rendit compte peu de jours après des complots ourdis par la commune contre la convention, et loua à cette occasion la conduite du maire Pache qui s'y était opposé; mais quelque temps avant que ces mêmes projets vinssent à éclore, il se rangea du parti de leurs auteurs, et devint un des lâches adulateurs de la *montagne*. Néanmoins il réclama l'ajournement de la pétition qui demandait un décret d'accusation contre les députés *girondins*, puis déclara, pour plaire aux *jacobins*, que l'insurrection qui se manifestait semblait provenir de ce qu'on n'avait pas fait droit à la demande des sections. C'est ainsi qu'il put échapper à une proscription qui paraissait le menacer inévitablement, d'après l'opposition qu'il avait montrée autrefois contre les vues des meneurs du parti de la commune. Dès ce moment il parut en effet leur être entièrement dévoué, fit ordonner le 1er août la fermeture des barrières, l'arrestation des suspects, et décréter la démolition des forts et châteaux de l'intérieur. Il osa néanmoins s'exprimer ainsi à la tribune le 1er avril 1794 en présentant l'aperçu du compte rendu par les commissaires de la trésorerie : « On » n'oubliera, dit-il, ni les hommes à » grandes moustaches et à bonnets » rouges qui ont levé des taxes révo- » lutionnaires dans les départemens, » ni ceux qui sous prétexte de détruire » le fanatisme s'en sont approprié les » dépouilles. » Enfin attaqué par Robespierre le 8 thermidor, il justifia ses opérations et celles du comité des finances, accusa à son tour ce redoutable antagoniste de tyrannie et de despotisme, et contribua à sa chute le lendemain. Il dirigea encore quelque temps les finances, et fut bientôt obligé de défendre ses collègues et lui-même contre les accusations des *thermidoriens*. Il signala pour lors Tallien comme l'un des auteurs des massacres de septembre, et cette attaque violente acheva d'allumer une guerre d'extermination entre les *jacobins* demeurés invariables, et les transfuges de ce parti. Cambon voulut encore lutter, mais en vain, contre les nouveaux principes qui dirigeaient la convention. On rendit malgré lui les

biens aux parens des condamnés, on leva le séquestre apposé sur ceux des étrangers, et il vit s'écrouler pièce à pièce l'édifice qu'il avait eu tant de peine à construire. L'insurrection du 12 germinal éclata peu de temps après: Tallien profita de cette occasion pour le faire décréter d'arrestation; mais il parvint à s'y soustraire, se cacha dans le faubourg Saint-Antoine, et fut encore compris dans la conspiration du 1er prairial suivant et mis hors de la loi sur la motion d'André Dumont. Enfin il profita de l'amnistie du 4 brumaire. Depuis ce moment Cambon vécut tranquille à Montpellier, où il fut même officier municipal et commissaire du directoire, vint à Paris en 1804, et résista aux instances qui lui furent faites de rentrer dans la carrière administrative. On le vit néanmoins reparaitre sur la scène politique en 1815, et accepter une place de député à la chambre des représentans assemblée après le champ de Mai. Il y garda beaucoup de modération, et parla seulement une ou deux fois sur des projets de finances. Il fut obligé de quitter le royaume en 1816 par suite de la loi rendue contre les régicides.

CAMBOULAS (*Simon*), député à la convention nationale.

Il était marchand à l'époque de la révolution, devint officier municipal, et fut élu en septembre 1792, député du département de l'Aveyron à la convention nationale, où il vota la mort du roi. Le 5 mars 1793, il fit sur les colonies un rapport, à la suite duquel elles furent déclarées en état de guerre avec l'Angleterre. Opposé au parti de la commune il défendit les *girondins* dans la séance du 31 mai 1793, s'éleva contre le mouvement organisé dans Paris par les *montagnards*, provoqua des recherches contre les auteurs de l'insurrection, et le 6 juin, fit une vigoureuse sortie contre le comité révolutionnaire de la commune qu'il accusa de se permettre une infininité d'arrestations illégales. Cependant il ne fut point compris dans les actes d'accusation lancés alors contre les ennemis de la *montagne*; passa même au conseil des cinq cents, et en sortit le 20 mai 1797. Il n'a plus reparu depuis sur la scène politique.

CAMBRAY (*A.-A.-P.*), général de brigade au service de la république, né dans l'Artois et filleul de Robespierre.

Il parvint de grade en grade à celui de général de brigade des armées de la république, et fut presque toujours employé dans la Vendée. Chargé ensuite d'un commandement dans le département de la Manche en 1797, il rassembla, sous prétexte de donner la chasse aux *chouans*, tous les *jacobins* du pays, et voulut se mettre à leur tête pour arrêter ce qu'il appelait les voleurs, les royalistes, les émigrés, les prêtres réfractaires, etc.; mais il fut dénoncé le 23 mai au conseil des cinq cents par la municipalité de Saint-Hilaire pour sa conduite inconstitutionnelle, et obligé d'abandonner ses projets. Il avait été destitué en avril 1798; mais il obtint encore de l'emploi dans l'armée de Mayence où il se fit remarquer par quelques traits de bravoure, passa ensuite en Italie et fut tué à la bataille de la Trebia, le 17 juillet 1799.

CAMBRONNE (*Pierre-Jacques-Etienne*), maréchal de camp, baron, commandant de la légion d'honneur, etc.

Né à Saint-Sébastien près de Nantes le 26 décembre 1770, d'un négociant qui tenait un rang considérable dans cette ville, il reçut une éducation soignée et embrassa la cause de la révolution avec tout le feu d'un jeune homme qui aime la gloire et l'indépendance de sa patrie. Devenu officier de la garde nationale, il fit ensuite partie de cette immortelle légion nantaise qui se distingua si souvent dans la guerre de la Vendée: il se trouvait capitaine dans ce corps à la malheureuse affaire de Quiberon, et sauva alors de la fureur des révolutionnaires plusieurs émigrés pris les armes à la main. Dès 1792 il avait eu le noble courage de donner, chez sa mère, un asile à un curé réfractaire pour le soustraire à la mort. Enfin il passa dans la ligne et fit successivement toutes les campagnes de la révolution. Il commandait en 1800 la compagnie dans laquelle servait l'intrépide et modeste *Latour-d'Auvergne*, et quand ce héros eut été tué à ses côtés, les grenadiers de l'armée proclamèrent Cambronne son successeur au titre de *premier grenadier de France*. Il serait trop long d'énumérer ici tous les traits de valeur et d'humanité qui ont signalé ce guerrier sur les champs de bataille; nous dirons seulement que parvenu au rang de général de brigade, et de chef de

l'un des régimens de la vieille garde, il crut que son honneur et son devoir l'engageaient à ne pas abandonner Napoléon après sa chute. Il le suivit donc à l'île d'Elbe, où il eut le commandement de Porto-Ferrajo, et en revint avec lui au mois de mars 1815. Promu par suite de cette invasion au grade de lieutenant général, il refusa cet avancement en disant qu'il n'avait sur ses camarades plus anciens que lui, d'autre avantage que celui d'avoir fait le voyage de l'île d'Elbe à Paris, et que la récompense était de beaucoup au-dessus des services. Il accepta néanmoins la dignité de pair, qui lui fut conférée le 2 juin, et commanda ensuite un régiment de la garde à Waterloo. Pour se représenter le courage avec lequel il y combattit, qu'on se rappelle sa fameuse réponse: *La garde meurt et ne se rend pas.* Recueilli sur le champ de bataille le corps tout couvert de blessures, il fut après sa guérison conduit en Angleterre, d'où il revint en France à la paix pour se constituer prisonnier à l'Abbaye, et subir son jugement en exécution de l'ordonnance du roi du 24 juillet 1815. Il fut acquitté le 26 avril 1816 par le 1er conseil de guerre, dont le jugement fut confirmé le 4 mai par le conseil de révision, auquel le procureur du roi en avait appelé. Le général Cambronne se retira ensuite à Nantes.

CAMBRY (*Jacques*), président et fondateur de l'académie celtique, membre de plusieurs sociétés savantes, né à l'Orient en 1760.

Après avoir été successivement administrateur du département de la Seine et président de celui du Finistère, il fut nommé par Bonaparte en 1800, premier préfet du département de l'Oise, place qu'il occupa deux ans et que les habitans le virent quitter sans beaucoup de regrets. Il publia un grand nombre d'écrits; les plus connus sont: ses *Voyages dans le Finistère*, *en Suisse* et *en Italie*, ainsi que sa *Description du département de l'Oise*, à laquelle il eût pu donner plus justement le nom de Voyage: il ne manque à cette dernière production que de l'ordre et de l'exactitude pour en faire un ouvrage utile. M. Cambry est mort à sa terre de Cachan près de Paris le 30 décembre 1807.

CAMPMAS, député à la convention nationale.

Il était avocat à Crameaux près d'Alby, et se montra dès les commencemens chaud partisan de la révolution. Il fut élu en septembre 1792, député du département du Tarn à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Soit prudence, soit défaut de moyens, il ne parut que cette fois à la tribune, échappa aux fureurs des factions, fut employé après la session en qualité de commissaire du directoire, et fut pourvu ensuite de l'emploi de magistrat de sûreté à Alby, dont il remplit les fonctions jusqu'à la suppression de cet office en 1810. Pendant l'usurpation, il avait été nommé président à la cour d'appel de Toulouse. Il a quitté la France comme régicide en 1816.—Un autre CAMPMAS qu'il faut bien se garder de confondre avec le premier, était médecin à Alby, et fut nommé député aux états généraux de 1789, où il se conduisit avec beaucoup de modération.

CAMPREDON, baron, lieutenant général du génie, grand officier de la légion d'honneur, etc.

Issu d'une famille honorable, il entra de bonne heure dans le corps royal du génie, s'y distingua par des connaissances et une aptitude rare, et obtint un avancement rapide par suite de la révolution. Il était déjà général divisionnaire lorsqu'il fut chargé de la direction des travaux de Mantoue en 1805, et contribua l'année suivante à la prise de Gaëte, dans le royaume de Naples. Employé presque toujours depuis en Italie, et passé au service de Joseph Napoléon devenu roi de Naples, il fut revêtu le 19 mai 1808, de la dignité de grand' croix de l'ordre des Deux Siciles, et chargé en 1809 du portefeuille de la guerre pendant l'absence du général Regnier. Il fit aussi la campagne de Russie avec les troupes napolitaines, s'y distingua en plusieurs rencontres, se réfugia dans la place de Dantzick après les désastres de cette guerre, et y commanda l'arme du génie pendant le siége. Il fut cité plusieurs fois à l'occasion des sorties de la garnison et fut ensuite fait prisonnier et conduit à Kiow, d'où il adressa en 1814 son acte d'adhésion aux événemens qui avaient rendu le trône de France à la maison de Bourbon. Devenu libre à la paix, il fut présenté au roi le 5 septembre, puis successivement nommé chevalier de Saint-Louis, baron, et grand officier de la légion d'honneur.

CAMUS (*Armand-Gaston*), député

aux états généraux et à la convention nationale, membre de l'académie des belles lettres et de l'institut, né à Paris le 2 avril 1740.

Ayant fait une étude particulière des lois ecclésiastiques, il était avocat du clergé de France, conseiller de l'électeur de Trèves et des princes de la maison de Salm-Salm, quand la révolution éclata. Froid et sévère en apparence, Camus n'en était pas moins un enthousiaste, et personne ne vit peut être arriver avec autant de joie les événemens politiques de 1789. Nommé député du tiers état de la ville de Paris aux états généraux, il devint l'un des secrétaires provisoires de la chambre des communes; combattit Mirabeau qui voulait qu'on obtînt la sanction du roi pour se former séparément, et déclara s'opposer à tout projet d'emprunt jusqu'à ce que l'assemblée fût reconnue. Il contribua aussi à la fameuse séance du *Jeu de Paume*, combattit de nouveau l'emprunt proposé par M. Necker, obtint la suppression des annates payées à la cour de Rome, et fut nommé archiviste le lendemain. Depuis il s'occupa presque exclusivement d'objets de finances et de biens nationaux, fit décréter des mesures propres à faire connaître les personnes portées sur le fameux *livre rouge*, et le 30 novembre, à l'occasion de la réclamation de l'ordre de Malte contre la suppression des dîmes, il s'écria: « Je demande, pour répondre à cette lettre, que tous les » établissemens de l'ordre de Malte » soient supprimés. » Lorsque la possession du livre rouge, ainsi appelé de la couleur de sa reliure, eut fait connaître l'état des dépenses de la cour et des pensions secrètes payées par le roi, Camus se hâta de le livrer à l'impression, et mit par là dans l'embarras un grand nombre de familles. Le 25 mars 1790, il accusa les ordonnateurs de ne payer que les princes et les riches, inculpa à ce sujet M. de Biré, administrateur de la caisse de l'extraordinaire, qu'il avait fait appeler à la barre, et demanda le paiement provisoire des petites rentes sur le produit de la loterie. Le mois suivant, on le vit s'élever contre les dépenses ministérielles, accuser MM. Necker et Dufresne-Saint-Léon de mettre des obstacles à la communication d'un registre de décisions, et parler ensuite contre la demande de 40,000,000 faite par le premier. En juin il attaqua les fermiers généraux, et obtint la suppression de toutes les croupes existantes sur les emplois de finances. Il annonça ensuite que les Avignonais desiraient s'unir à la France, dénonça une intrigue royaliste pour obtenir la liberté des prisonniers d'Avignon, et fut accusé par l'abbé Maury de protéger les factieux. Lorsque dans la discussion sur les dettes de M. le comte d'Artois, il demanda « pourquoi l'on voudrait faire payer à » la nation les dettes d'un particulier, » il fut vivement applaudi, et fit ensuite réduire à 1,000,000 le traitement des princes français, en proposant la suppression de leur maison militaire. On le vit aussi successivement réclamer l'exécution de la constitution civile du clergé, et provoquer la prestation du serment civique par les ministres du culte. Le 14 janvier 1791, il traita cependant *d'impie* et *d'abominable* l'instruction proposée par Mirabeau, pour mettre en tête de cette constitution. Après le départ de MESDAMES, il demanda que le roi fût tenu d'empêcher sa famille de voyager, et que la liste civile fût réduite; réclama ensuite de promptes mesures contre l'émigration, et provoqua la saisie des biens de M. d'Angivillers, directeur des bâtimens du roi. Dans la séance du 21 juin 1791, après la fuite de Louis XVI, il manifesta une véhémence et une acerbité extraordinaire, s'en prit tour à tour à MM. de Montmorin et de la Fayette, accusa les ministres qu'il fit mander à la barre et tancer vertement, puis s'éleva contre la facilité avec laquelle on admettait leur justification. Peu de jours après, il provoqua la suppression de tous les ordres de chevalerie et de toutes les corporations basées sur des distinctions de naissance, et profita de cette occasion pour renouveller de vives sorties contre la noblesse. Dans le mois d'août, il combattit les dispositions de la constitution relatives aux prérogatives des ministres et à leur présence dans le corps législatif; parla aussi contre le titre de *prince* proposé pour les membres de la famille régnante, et invita l'assemblée à décréter l'existence et l'époque des conventions nationales. Il termina ainsi sa première carrière législative. Pendant la session de la seconde assemblée, il ne parut point dans les affaires publiques; mais à l'époque funeste des 2 et 3 septembre 1792, il pré-

senta une pétition pour que la convocation des assemblées des sections pût avoir lieu sur la demande d'un seul citoyen. Député par la Haute Loire à la convention nationale, il en fut nommé secrétaire dès la première séance, demanda le 18 octobre le décret d'accusation contre les ministres qui auraient dilapidé les finances de l'état, provoqua le 22 la vente du mobilier des émigrés et des maisons religieuses, invoqua la question préalable sur la demande de Philippe-Égalité (*le duc d'Orléans*), qui réclamait une exception à la loi sur les émigrés en faveur de sa fille, et sollicita une loi générale pour fixer le mode d'après lequel on pourrait se pourvoir en demande d'exceptions. En décembre, il proposa de déclarer Louis XVI coupable et ennemi de la nation, et fut chargé d'aller vérifier dans la Belgique les plaintes de Dumouriez contre le ministre de la guerre et les commissaire de la trésorerie. Renvoyé dans ces contrées, il écrivit pendant sa mission pour voter la mort du *tyran* (c'est ainsi qu'il qualifiait Louis XVI), fut nommé à son retour membre du nouveau comité de salut public, puis envoyé encore une fois auprès de Dumouriez, à l'époque de sa défection. Il se conduisit envers ce général avec un courage et une opiniâtreté remarquables, et fut livré aux Autrichiens avec ses collégues et Beurnonville. Successivement détenu à Maëstricht, Coblentz, Spielberg, Kœnisgratz et Olmutz, il fut enfin échangé à Bâle contre MADAME fille de Louis XVI en 1795, et entra au conseil des cinq cents, dont la convention l'avait déclaré membre de droit. Elu président bientôt après, il refusa ensuite le ministère de la police, reprit le cours de ses travaux législatifs, et concourut à une foule de résolutions sur des objets d'administration et de finances. Il entra aussi à l'institut à la formation de ce corps littéraire, et enrichit ses Mémoires d'observations curieuses et utiles. Il s'éléva aussi très vivement contre l'élection de Barère au corps législatif, et sortit du conseil le 20 mai 1797. Depuis cette époque, il se renferma dans ses fonctions d'archiviste, et lorsqu'à la suite du 18 brumaire on ouvrit des registres pour que les citoyens y consignassent leur vœu par oui ou par non, sur l'acceptation de la constitution consulaire, Camus fut du petit nombre de ceux qui s'inscrivirent sur la colonne des *non*. Il fut néanmoins confirmé dans sa place de garde des archives, et mourut à Paris le 2 novembre 1804 d'une attaque d'apoplexie, laissant une réputation d'intégrité inattaquable. On a de lui plusieurs ouvrages estimés, qui lui avaient ouvert les portes de l'académie des belles lettres avant la révolution.

CAMUS-DE-LA-GUIBOURGÈRE (*Louis-Joseph-Nicolas-François*), conseiller au parlement de Paris.

Né à Rennes en Bretagne d'une famille de robe, il suivit la même carrière, et obtint une place de conseiller de grand'chambre au parlement de Paris. Quoiqu'à l'exemple de beaucoup de ses collégues il eût contribué aux événemens qui amenèrent la révolution, il voulut néanmoins s'opposer depuis à ses progrès, signa des arrêtés contre les opérations de l'assemblée nationale, fut arrêté comme suspect en 1793, puis traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, condamné à mort le 30 avril 1794 comme ennemi du peuple et chef d'un complot contre sa liberté, et exécuté le même jour à l'âge de quarante-six ans.

CAMUS-DUMARTROY, baron, préfet, légionnaire, etc., de la famille du précédent.

Il fut nommé auditeur au conseil d'état sous Bonaparte en 1809, montra des dispositions et quelques talens, et fut pourvu l'année suivante de la préfecture de la Creuse. Il prêta serment de fidélité à l'empereur le 12 août 1810; obtint ensuite la croix de légionnaire, et rendit les services qu'on attendait, à cette époque, de tous les préfets. Après la chute de Napoléon et le retour du roi en 1814, M. Camus-Dumartroy fut placé au conseil de S. M. en qualité de maître des requêtes; ne fut point compris parmi les fonctionnaires choisis par Bonaparte pendant son dernier règne, et obtint en 1815 la préfecture du département de l'Ain, qu'il administrait encore en 1816. Son père fut aussi honoré en 1815, par Sa Majesté, de la présidence du collége électoral d'arrondissement de Coulommiers, dans lequel ses biens sont situés.

CANCLAUX (*Jean-Baptiste-Camille*), comte, sénateur, pair de France, lieutenant général des armées du roi, grand officier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., né le 2 août 1740.

Il entra de bonne heure au service, et se trouvait major de cavalerie à l'époque de la révolution. Il en embrassa les principes, se fit distinguer par la bonne tenue de son régiment, devint colonel par suite de l'émigration, et fut nommé maréchal de camp en avril 1791. En 1793 il défendit Nantes contre les Vendéens qu'il battit souvent depuis. Il fut destitué le 8 octobre comme noble; mais pourvu après la chute de Robespierre, du commandement en chef de l'armée de l'Ouest; c'est lui qui conclut avec les Vendéens la paix momentanée qui se fit au commencement de 1795. Envoyé ensuite en ambassade à Naples il n'y resta qu'un an, et entra en 1799 au bureau militaire formé par le directoire. Après le 18 brumaire on lui confia le commandement de la 14e division et l'inspection générale de la cavalerie, et il fut appelé au sénat conservateur le 19 octobre 1804, sur la présentation de Bonaparte : il en obtint ensuite la décoration de grand officier de la légion d'honneur. Pendant les dix années du règne de l'empereur il vota comme ses collègues les levées d'hommes et d'argent qui leur furent demandées, et fut envoyé à la fin de 1813 dans les départemens de la Bretagne pour y prendre des mesures contre l'invasion prochaine de l'étranger. Il s'y conduisit avec beaucoup de modération, fut créé pair par le roi le 4 juin 1814, puis encore pair par Napoléon en 1815. Quoiqu'il eut été déclaré déchu par l'ordonnance du roi du 24 juillet; cependant, comme il avait eu le bon esprit de ne pas siéger dans la dernière chambre, il fut réintégré dans les honneurs de la pairie, et s'en trouvait encore revêtu en 1816.

CAPELLE (*Guillaume-Antoine-Benoît*), baron, préfet, conseiller d'état, officier de la légion d'honneur, etc., né à Sales Curan, département de l'Aveyron, le 9 septembre 1775.

Son père était dans la magistrature. Le jeune Capelle fut envoyé par le district de Millau à la fédération de juillet 1790; nommé lieutenant de grenadiers dans le 2e bataillon des Pyrénées Orientales en 1792 et 1793, et destitué en 1794 pour *fédéralisme*, il commanda la garde nationale de Millau en l'an 5, l'an 6 et l'an 7, et fut chargé par cette ville, immédiatement après le 18 brumaire an 8, d'une mission auprès du gouvernement consulaire. Comme il était de la connaissance du ministre de l'intérieur (Chaptal), celui-ci l'employa au commencement de l'an 9 dans son ministère, et le fit nommer à la fin de la même année secrétaire général du département des Alpes Maritimes, d'où il passa le 10 thermidor an 13 en la même qualité dans le département de la Stura, il n'y resta que quelques mois et se rendit à Paris pour solliciter de l'avancement. Après deux ans d'attente il fut nommé le 25 février 1808 préfet du département de Livourne (Méditerranée). Bientôt ses liaisons avec la princesse *Elisa* Bonaparte, nouvelle souveraine de Lucques et de Piombino, déplurent au chef de la famille, et un décret du 30 novembre 1810 transféra sa préfecture dans le département du Léman qu'il administra jusqu'à la fin de 1813 avec zèle et habileté. A cette époque, la ville de Genève se rendit aux alliés, le baron Capelle fut arrêté et accusé de n'avoir point fait les dispositions nécessaires pour armer la population, et un décret du 5 janvier 1814 le suspendit de ses fonctions et le traduisit devant une commission d'enquête composée des conseillers d'état *Lacuée*, *Réal* et *Faure*. Le rapport qu'elle fit, ouvrage de ce dernier, disculpa le baron Capelle de tous les faits allégués contre lui. Cependant il ne recouvra sa liberté qu'à l'époque de la restauration. Le 10 juin, le roi le nomma préfet du département de l'Ain, et MONSIEUR lui donna la croix d'officier de la légion d'honneur, dans un voyage que Son Altesse Royale fit à Bourg au mois d'octobre. Au retour de Bonaparte en 1815 le baron Capelle, fidèle à son serment, fut obligé de quitter le département qu'il administrait, et se rendit le 13 mars à Lons le Saulnier auprès du maréchal Ney. Témoin le 14 de la défection de ce maréchal, et n'ayant pas voulu déférer aux ordres qu'il en reçut de retourner dans sa préfecture, il se retira en Suisse d'où il partit immédiatement pour aller joindre le roi à Gand, où il arriva dans les premiers jours d'avril et où il eut l'honneur d'être admis plusieurs fois dans le conseil de Sa Majesté qui, ayant créé des commissaires extraordinaires pour être à la suite de chaque grand corps des armées alliées et alléger les charges de la guerre, avait désigné le baron Capelle pour exercer cette mission auprès de l'armée anglaise; mais des raisons politiques empêchèrent l'accom-

plissement de cette utile mesure. Rentré à la suite du roi dans le mois de juillet, il fut aussitôt après envoyé à la préfecture du Doubs et nommé conseiller d'état honoraire. Dans les premiers jours de décembre il fut appelé à déposer dans le procès du maréchal Ney. Enfin le premier janvier suivant il prit place au conseil d'état, section de l'intérieur, comme conseiller en service ordinaire.

CARBON (*François-Joseph*), dit *le Petit François*. *Voyez* le Supplément, troisième volume.

CARDONNEL (*Pierre-Salvi-Félix*), membre du conseil des cinq cents, né à Monestiés, le 29 mai 1770.

Il exerçait la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé en septembre 1795 député au conseil des cinq cents par le département du Tarn. Il s'y occupa d'objets administratifs et judiciaires, dénonça l'incapacité des notaires de campagne, et appuya l'annullation de l'effet rétroactif dans la successibilité des enfans naturels. Le 29 janvier 1797 il promit de se porter accusateur de la municipalité de Toulouse dénoncée comme favorisant les *jacobins;* mais les approches du 18 fructidor an 5 le forcèrent au silence. Il sortit du conseil le 20 mai 1798, et se retira à Alby où il exerça bientôt les fonctions de juge. Nommé par le sénat en 1811 membre du corps législatif pour le département du Tarn; il y parla en 1814 en faveur du projet des ministres pour réorganiser la cour de cassation. Expulsé de la législature par le retour de Bonaparte, il fut nommé par le roi en juillet 1815 président du collége électoral de son département, qui l'elut membre de la chambre des députés dont il fut un des secrétaires. Il vota en général avec la majorité et montra dans les discussions des talens et une éloquence entraînante. Il amenda le projet de *Roux-Laborie* dans quelques dispositions trop favorables au clergé. Ayant failli perdre sa fille dans l'explosion du magasin à poudre de Toulouse, il reçut à cette occasion les témoignages d'affection les plus flatteurs de la famille royale. Il avait aussi obtenu en 1814 des lettres de noblesse.

CARION DE NISAS, marquis, baron, tribun, général, etc., etc.

Né à Pezenas et parent de Cambacérès prince et archichancelier de l'empire, M. Carion de Nisas, qui avait aussi l'honneur d'appartenir au maréchal de Castries, embrassa le parti des armes, et se trouvait encore officier à l'époque de la révolution. Il vint de Pezenas en 1800 pour être tribun à Paris. Il servit avec ardeur tous les plans du gouvernement, combattit un projet sur l'instruction publique comme renfermant des principes philosophiques, et profita de cette occasion pour débiter une longue diatribe contre J.-J. Rousseau. Elu d'abord secrétaire en juillet 1803, il fut ensuite porté à la présidence le 28 décembre suivant et décoré du titre et de la croix de légionnaire. Le 1er mai 1804 il proposa *un des premiers* de déclarer Napoléon Bonaparte empereur, et rappela « qu'il avait émis » ce vœu dans un moment où personne » n'osait encore y penser. » Peu de temps après il fut nommé officier de la légion d'honneur; puis chancelier de la 9e cohorte dont le chef lieu est Montpellier. Il mit bientôt au théâtre sa tragédie de *Pierre le Grand*, dont les allusions eussent été faciles à saisir; mais le parterre peu complaisant s'avisa de trouver la pièce mauvaise, fit un bruit épouvantable à la représentation, et força la police de la défendre. Lorsque les hostilités éclatèrent en 1807 entre la France, la Prusse et la Russie, il se fit recevoir dans la compagnie des gendarmes d'ordonnance, et se distingua à l'affaire de Zurmin près de Colberg où il eut un cheval tué sous lui. Il fit le reste de la campagne comme capitaine de cette compagnie, et fut envoyé de Tilsitt pour apporter un message à l'impératrice. La paix vint rendre M. de Nisas à ses fonctions de tribun; chargé d'aller défendre au corps législatif le vœu d'adoption du tribunat en faveur d'un projet relatif au dessèchement des marais, il dit à cette occasion: « Ce projet est une nouvelle » preuve que l'empereur veut que ce » qui est utile soit grand, et que ce » qui est magnifique soit utile. Ainsi, » l'aspect de la France offrant un jour » la mesure de sa puissance et de son » génie, apprendra à tous que ce superbe spectacle est moins le résultat » d'une grande dépense que des dispositions sagement combinées d'une » bonne administration. » Bientôt vint la suppression du tribunat où il donna encore une preuve de son dévouement, en disant: « Cette suppression est accompagnée de tant de témoignages d'estime de la part du souverain; ces » témoignages sont d'un si grand prix;

» ils ont eu une solennité si éclatante,
» que je suis certain d'être l'interprète
» fidèle du cœur de mes collègues, en
» leur proposant de porter au pied du
» trône une adresse qui exprime nos
» sentimens et d'amour et de dévoue-
» ment au monarque qui l'a ordonnée. »
Employé depuis en Portugal comme adjudant commandant, il se conduisit d'une manière brillante au siége de Saragosse en 1809. Il fut ensuite disgracié pour s'être laissé prendre, servit comme soldat, redevint officier, et resta toujours fixé dans une sphère qui ne convenait ni à son activité ni à son ambition. Après la chute de Bonaparte en 1814, on vit M. de Nisas sous le titre de marquis, parmi les colonels qui vinrent féliciter le roi et vanter leur fidélité à la maison de Bourbon; mais, plus malheureux encore sous ce règne que sous l'autre il n'obtint rien, et se vit sur le point d'être obligé de retourner à Pezenas avec sa nombreuse famille. A l'époque du champ de Mai 1815, il composa le discours lu à cette occasion par M. Duboys d'Angers, dans lequel on n'épargnait ni les éloges, ni les leçons au *héros* qui en était l'objet; quitta ensuite Paris avec l'armée qu'il suivit au-delà de la Loire, et après sa dissolution, alla se fixer à Bourges.

CARLE (*Raphaël*), commandant de bataillon de la garde nationale de Paris.

Il était bijoutier sur la place Dauphine à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avant même qu'elle éclatât; souleva la jeunesse de Paris après le renvoi du cardinal de Brienne, et fit brûler une effigie de ce ministre revêtue d'habits pontificaux. Après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, Carle, devenu électeur, donna dans la grande salle du palais un repas splendide en signe de réjouissance. Nommé ensuite commandant du bataillon de la section de Henri IV, il fit enlever l'inscription latine placée sur la grille qui environnait la statue de ce prince, sous prétexte qu'elle donnait lieu à des murmures parmi le peuple; s'éloigna ensuite peu à peu des révolutionnaires, et se rendit auprès du roi le 10 août 1792, au moment où les Tuileries allaient être investies. Il fit même des dispositions militaires pour défendre ce prince; mais la municipalité en ayant été instruite, manda aussitôt Carle à sa barre, et l'accusa d'avoir donné l'ordre de tirer, si le château était attaqué. La populace, qui le sut, se saisit de lui aussitôt, et deux gendarmes qui étaient sous ses ordres l'assassinèrent.

CARLIER (*Prosper-Hyacinthe*), membre de l'assemblée nationale législative.

Né à Coucy en Picardie le 12 août 1755, il était à l'époque de la révolution lieutenant général au bailliage de cette ville, et devint le président du tribunal civil qui y fut organisé d'après le nouveau mode d'organisation judiciaire. Elu en 1791 député du département de l'Aisne à l'assemblée législative, il s'y fit remarquer par sa modération; défendit avec courage les principes constitutionnels de la monarchie, et vota constamment avec le *côté droit*. Cependant il fut peu remarqué pour ses opinions politiques, échappa aux proscriptions révolutionnaires, et reparut en l'an 5 comme président de l'administration centrale de son département. La journée du 18 fructidor occasionna sa destitution. Après le 18 brumaire, il devint secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, remplit plusieurs fois les fonctions de préfet *par interim*, et se fit considérer par ses talens administratifs. — Il ne faut pas le confondre avec un M. Lecarlier du même pays, député à la convention, avec lequel il s'est presque toujours trouvé en opposition dans les crises politiques.

CARMONTELLE, homme de lettres, etc., né à Paris le 25 août 1717.

Il devint lecteur du duc d'Orléans et l'ordonnateur des fêtes que donnait ce prince. Ses *Proverbes dramatiques* lui ont depuis assigné un rang dans la littérature, et sa fécondité n'était pas moins étonnante que sa facilité Outre les ouvrages qu'il a fait imprimer, on assure que ses manuscrits pourraient composer une centaine de volumes. Dans les derniers temps de sa vie, il avait été réduit à les déposer au Mont de Piété pour une petite somme dont il avait besoin, et c'est la première fois peut-être que la finance avança de l'argent sur de l'esprit. Au talent d'écrire, il joignait celui de peindre : il a fait le portrait de presque tous les personnages célèbres du dix-huitième siècle. Il s'amusait aussi à faire des transparens qui, exposés à la lumière du jour devant un seul carreau de ses croisées, se déroulaient pendant une heure et plus aux yeux des spectateurs, et leur présentaient une

suite de scènes plus ou moins intéressantes. Il mourut à Paris le 26 décembre 1806.

CARNOT l'aîné (*Lazare-Nicolas-Marguerite*), comte, directeur, ministre, membre de l'institut, député, pair, etc., etc., etc.

Il naquit à Nolay en Bourgogne le 13 mai 1753, d'une ancienne famille bourgeoise, et fut placé de bonne heure dans le corps du génie, où il acquit des connaissances étendues et un avancement assez rapide : il était capitaine et chevalier de Saint-Louis au moment de la révolution. Nommé en septembre 1791, par le département du Pas de Calais, député à la législature, il s'y livra principalement à la partie militaire, proposa de remplacer les officiers par les sergens, fit rayer des réglemens le principe d'obéissance passive envers les chefs, provoqua la fabrication de trois cent mille piques pour armer les *sans-culottes*, et fut ensuite envoyé aux camps de Soissons et de Châlons, où il signifia à l'armée de Luckner le décret qui prononçait la déchéance de Louis XVI. Devenu membre de la convention nationale, il y vota la mort du roi; partit en mars 1793 pour l'armée du Nord, destitua sur le champ de bataille le général Gratien qui avait reculé devant l'ennemi, puis marcha lui-même à la tête des colonnes républicaines et les enflamma par sa présence. De retour à la convention, il fut nommé membre de ce comité de salut public qui, gouverné par Robespierre, gouverna sous le nom de la convention. Carnot commença dès lors à exercer une grande influence sur les opérations militaires, dirigea seul les mouvemens des armées françaises, se montra extrêmement jaloux de ce genre de gloire, et voulut même revendiquer, dit-on, le succès de la bataille de Maubeuge, à laquelle il s'était trouvé en qualité de commissaire de la convention. On ne peut nier que les mémoires et les instructions qu'il fournit au nom du comité de salut public, n'aient contribué puissamment aux victoires des Français. Échappé à la jalousie de Robespierre, qui depuis quelque temps ne dissimulait plus sa haine contre lui, il attaqua, deux mois après le 9 thermidor, *Carrier* et *Turreau* pour leur conduite ultrarévolutionnaire dans la Vendée, et déclara que le général *Huchet*, accusé de cruauté dans ce malheureux pays, y avait été maintenu, malgré son opposition, par la volonté de Robespierre. Quand Collot, Billaud et Barère eurent à répondre aux poursuites de la convention, Carnot, quoiqu'il fût peu lié avec eux et ne les estimât peut-être pas, les défendit pourtant avec un courage digne d'une meilleure cause, et dénonça le 22 mars un placard intitulé : *le Tocsin national*, qui proposait d'envoyer à l'échafaud ceux qui parleraient en faveur des prévenus. Il fut lui-même souvent accusé pendant le cours de cette espèce de procédure, et Legendre, toujours altéré de vengeance depuis la mort de Danton, sollicita même vivement son arrestation à la suite de l'insurrection du 1er prairial : elle eût sans doute été décrétée immédiatement, si Bourdon (de l'Oise) ne se fût écrié : « C'est cet homme qui a » organisé la victoire dans nos armées. » Porté au directoire aussitôt après l'établissement de cette autorité en l'an 4, Carnot y conserva quelque temps assez d'influence; cependant il se laissa bientôt enlever par Barras le portefeuille de la guerre, et dès lors devint son ennemi. Pour renverser son adversaire, il essaya de se servir du parti formé dans les conseils contre les directeurs; mais ce parti, qui avait un autre but, n'en fut pas dupe, et Carnot ne tarda pas à l'être lui-même de Réveillère-Lépeaux qui, dirigé par Barras, le fit envelopper dans la proscription du 18 fructidor. Il évita la déportation à Cayenne en se sauvant en Allemagne, où il publia une brochure explicative de sa conduite. Dans ce pamphlet assez fort de raisons contre ses adversaires, il finit par protester « qu'il est toujours l'ennemi irré- » conciliable des rois. » Après la révolution du 18 brumaire, Carnot fut rappelé en France, et nommé d'abord inspecteur aux revues, puis ministre de la guerre; mais il ne conserva pas long-temps cette place, et il l'abandonna, dit-on, de lui-même, pour avoir éprouvé quelques contrariétés de la part du nouveau maître de la France, dont le despotisme naturel ne pouvait s'allier avec les idées républicaines et la roideur de caractère du ministre. Il se retira dans le sein de sa famille, et fut appelé au tribunat le 9 mars 1802. Il y porta l'inflexibilité de principes qui l'avait distingué jusqu'alors, s'opposa plusieurs fois aux vues de Bonaparte, *vota seul* contre le consulat à vie, et s'é-

leva surtout, avec une véhémence extraordinaire, contre la proposition de déclarer le premier consul empereur. Réfuté avec aigreur par plusieurs de ses collègues, qui, voulant faire leur cour aux dépens de Carnot, rappelèrent sa conduite révolutionnaire, il n'en persista pas moins dans son opinion, et *refusa seul* de signer le registre d'adhésion. Sorti du tribunat lors de la dissolution de ce corps, il se livra de nouveau à l'étude de son art; publia en 1811 un ouvrage *sur la défense des places* et vécut dans une sorte d'obscurité, uniquement occupé de soins domestiques, jusqu'au moment où il fut appelé au gouvernement d'Anvers en 1814. Il y prit des mesures de défense promptes et vigoureuses, conserva néanmoins les dehors de la place, notamment un superbe faubourg, dont les habitans ont depuis élevé un monument à son honneur, et conclut ensuite un armistice avec le général anglais Graham, auquel il remit la place par ordre du roi. De retour dans la capitale, il eut, à ce qu'on prétendit, une audience de Sa Majesté, de laquelle il sortit satisfait. Cependant il publia quelques mois après, une brochure qui fut, dit-on, rendue publique contre son gré, et qui appela de nouveau l'attention générale sur sa personne. Il eut l'audace d'y conseiller le monarque, d'y reprocher des fautes aux ministres, et d'y menacer d'un prochain mouvement politique, si l'on ne remédiait promptement aux prétendus maux qu'il indiquait. Malheureusement il ne prophétisait que trop vrai : Bonaparte débarqua bientôt à Cannes, arriva sans coup férir à Paris, et Carnot lui-même, le républicain Carnot, cet ancien ennemi des rois, fut choisi par un despote pour ministre de l'intérieur. Ses partisans prétendirent qu'il avait d'abord refusé, et n'avait cédé qu'à des instances réitérées.

« Sixte en disait autant quand on le fit Saint-Père. »
LAFONTAINE

Quoi qu'il en soit, Carnot créé successivement comte et pair, en dépit de l'égalité, fit tout ce qui était en lui pour seconder les vues nouvelles de l'empereur éphémère; mais on dit que maîtrisé par lui, contrarié par les autres, il n'eut pas même le choix des préfets, et l'on sait que la première liste de ces messieurs fut dressée chez Maret-Bassano. On sait également que Carnot ne mit pourtant en usage aucun de ces moyens violens que l'on avait tant de raison de redouter, et qu'il fit peu de changemens dans son ministère. Devenu membre du gouvernement provisoire après la seconde chute de Bonaparte, il fut la dupe, à ce qu'on croit, d'un certain ministre plus fin, plus rusé que lui; contribua aux négociations qui amenèrent la capitulation de Paris et la retraite de l'armée derrière la Loire, et seul des membres de cette autorité, se trouva compris dans l'ordonnance du roi du 24 juillet 1815. Il se retira d'abord à Cerny, sous la surveillance du ministre de la police générale, et fit paraître, pour sa justification, un nouveau mémoire dicté avec la même hardiesse et dans les mêmes principes que ses autres écrits politiques. Quelque jugement que l'on porte sur ce personnage, on ne remarquera pas sans étonnement, qu'il se soit trouvé tout à la fois en butte à la haine des *jacobins*, des *royalistes* et des *bonapartistes*. Sorti de France en janvier 1816 comme régicide et comme désigné dans la seconde liste de l'ordonnance du 24 juillet, il se retira à Varsovie, et y resta sous la protection du gouvernement russe : il fut aussi exclus de l'institut en avril de la même année.

CARNOT-FEULINS (*Charles-Marie*), député à l'assemblée législative, maréchal de camp, etc., frère du précédent.

Né comme son frère à Nolay, en Bourgogne, il suivit également la carrière militaire et servit dans l'arme du génie. Il était capitaine à l'époque de la révolution, fut nommé en 1790 membre du conseil général du Pas de Calais, puis député à l'assemblée législative l'année suivante. Il travailla presque toujours au comité militaire au nom duquel il fit même quelques rapports. Il s'opposa en 1792 à ce qu'on déportât les prêtres sur la dénonciation de vingt citoyens, fit ensuite décréter la suppression de la garde du roi accusée d'incivisme, et vota la levée de la suspension prononcée contre Manuel et Pétion, à l'occasion de l'attentat du 20 juin. Au 10 août il provoqua l'envoi de commissaires aux armées, fut employé après la session à l'armée du Nord, rendit quelques services à la bataille de Wattignies, et se trouvait dans Valenciennes lorsque cette place fut assiégée en

1793. Accusé en 1794 de *modérantisme* par Hébert, qui prétendit qu'il aspirait au ministère de la guerre, il échappa néanmoins aux orages révolutionnaires. Devenu officier supérieur dans son arme, il fut désigné en novembre 1802, pour faire partie de l'expédition de Saint-Domingue; mais il refusa, s'excusant sur sa mauvaise santé. Il resta sans activité depuis cette époque, et fut même rayé du contrôle des officiers généraux. Ennemi prononcé de Bonaparte, il dissimula peu ses sentimens et faillit même plusieurs fois à devenir la victime de son imprudence. Après le retour du roi en 1814, il fut rétabli dans son grade d'inspecteur général du génie, puis décoré successivement de la croix de la légion et de celle de Saint-Louis. Nommé député du département de Saône et Loire à la chambre des représentans en 1815, il n'y parla qu'une fois pour demander que l'assemblée déclarât que l'armée avait bien mérité de la patrie. Chargé par *interim* du portefeuille de l'intérieur après la dernière chute de l'usurpateur, il abandonna ce poste la veille de la rentrée de Sa Majesté. — Un troisième CARNOT, frère des précédens, devenu conseiller à la cour de cassation, publia en 1811, un ouvrage sur le code d'instruction criminelle, qui fit honneur à ses connaissances judiciaires, il est généralement estimé de ses collègues, et passe pour l'un des plus forts criminalistes de la cour.

CARRA (*Jean-Louis*), député à la convention nationale.

Il naquit à Pont de Vesle en 1743, de parens pauvres mais estimés, qui lui firent faire des études, sans pour cela corriger ses inclinations vicieuses. Accusé, bien ou mal à propos, d'un vol peu considérable, et renvoyé en conséquence sous un plus amplement informé, il fut obligé, dit-on, de quitter son pays, alla parcourir l'Allemagne, puis obtint d'être placé comme secrétaire chez un hospodar de Moldavie, étranglé depuis par ordre de la sublime Porte. Resté sans place, Carra trouva bientôt le moyen de s'introduire en la même qualité auprès du cardinal de Rohan. Il s'était rendu à Paris plusieurs années avant nos troubles politiques, et y était déjà attaché à la bibliothèque royale. Il y connut le cardinal *de Brienne*, qui lui souffla l'idée de *son petit mot de réponse à la requête de M. de Calonne*; marqua parmi les révolutionnaires les plus ardens, provoqua en 1789 la formation de la municipalité de Paris et de la garde bourgeoise, rédigea ensuite un journal connu sous le nom d'*Annales patriotiques*, et se croyant dès lors une puissance, osa, de la tribune des *jacobins*, déclarer la guerre à l'empereur d'Autriche et annoncer qu'il ne demandait, pour soulever les peuples d'Allemagne, que cinquante mille hommes, douze presses, des imprimeurs et du papier. Ce fut aussi lui qui mit les piques à la mode. Il fut ensuite poursuivi par le juge de paix Larivière, pour avoir accusé les ministres Bertrand et Montmorin d'être les directeurs du comité autrichien; mais cette affaire n'eut pas de suite à son égard. Le 8 septembre 1792, il remit à l'assemblée législative une tabatière d'or qu'il dit tenir du roi de Prusse en récompense d'un ouvrage qu'il lui avait dédié, demanda que cet or servit à combattre ce souverain, et termina son discours en déchirant la signature de la lettre de Frédéric Guillaume. Cependant, malgré toutes ces belles protestations, on prétendit, non sans quelque raison, qu'il était l'agent d'un prince étranger, et cette accusation ne fut jamais bien démentie. Nommé en 1792 député à la convention par deux départemens à la fois, il accepta l'élection de celui de Rhône et Loire, dénonça les opérations du général Montesquiou en Savoie, fut envoyé au camp de Châlons, d'où il annonça la retraite des Prussiens, et à son retour fut élu secrétaire. Il proposa, vers la fin de novembre, d'accorder des secours à tous les peuples qui voudraient briser leurs fers, et accusa les banquiers étrangers de conspirer pour affamer la France et sauver Louis XVI. Il repoussa ensuite l'intercession de l'Espagne en faveur de ce prince, et vota sa mort sans appel et sans sursis. Il s'attacha, sinon par principes, au moins par un sentiment de reconnaissance envers le ministre Roland son protecteur, au parti de la *gironde*; avec lequel il fut proscrit le 31 mai. Dénoncé successivement par Bentabole, Marat, Couthon et Robespierre, il fut enfin rappelé le 12 juin de la mission qu'il avait à Blois, compris le 3 octobre dans l'accusation des députés signalés dans le rapport d'Amar, condamné à mort le 31, et exécuté le lendemain à l'âge de cinquante ans. Il avait occupé la place

de bibliothécaire national avec Champfort, sous le ministre Roland, et publié divers ouvrages tombés dans l'oubli, tels que des *Mémoires sur la Bastille*; un *Système de la raison humaine*, l'*Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, etc., etc., etc. Peu d'hommes ont plus avancé que Carra les progrès de la révolution.

CARRA-SAINT-CYR, comte, lieutenant général, grand officier de la légion d'honneur, etc., etc.

Issu d'une famille noble, il était officier à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause. Il se distingua dans différentes occasions, parvint au grade de général de brigade, et fut ensuite employé à l'armée du Rhin sous Pichegru et Moreau. Il reprit en novembre 1795 la ville de Deux-Ponts sur l'armée de Clairfayt qui y avait pénétré, se signala à Ettinghen, et reçut plusieurs fois des éloges publics. Employé en 1800 à l'armée d'Italie comme lieutenant général, il repoussa les Autrichiens au delà de la Magra, servit sur le Rhin au mois d'avril suivant, s'empara de Fribourg et de plusieurs autres villes, et contribua aussi à la victoire de Hohenlinden. Décoré du titre de grand officier de la légion en 1807 à la suite de la bataille d'Eylau, il fut employé de nouveau en Allemagne pendant la campagne de 1809, et fut nommé gouverneur de Dresde après l'évacuation de cette place par les autrichiens. Il obtint ensuite le commandement d'une division du 8ᵉ corps, fut envoyé peu de temps après dans les provinces Illyriennes, et y resta plusieurs années dans une sorte d'exil. Chargé en 1813 après les désastres de la campagne de Moscou, du commandement des villes Anséatiques, il fut battu sur la rive gauche de l'Elbe et blâmé hautement par Bonaparte comme ayant fait un mouvement peu réfléchi, et n'ayant pas montré assez de fermeté à l'égard des habitans du pays. On sait ce que ces paroles signifiaient, et Vandamme qui remplaça Carra, leur en donna bientôt l'explication. Un autre crime de ce général, aux yeux de l'empereur corse, qui ne le pardonna presque jamais, c'était d'avoir fait partie de cette armée du Rhin, dont le souvenir seul lui portait ombrage. Carra-Saint-Cyr continua néanmoins d'être employé sur la frontière du Nord, jusqu'à la chute de Napoléon, et en 1814, le roi le créa comte et lui donna la croix de Saint-Louis.

CARRET, membre du conseil des cinq cents, maître des comptes, légionnaire, etc.

Né à Lyon, il y exerçait la profession de chirurgien à l'époque de la révolution, et après y avoir rempli pendant plusieurs années des fonctions municipales, fut élu en 1798 député du département du Rhône au conseil des cinq cents. Il y embrassa le parti du directoire, combattit au mois de juin 1799 le projet de Berlier sur la liberté de la presse, proposa ensuite l'établissement d'une censure pour les écrits, et termina par déclarer : « qu'il s'était » aperçu, dans le voyage qu'il venait » de faire à Lyon, que l'assassinat des » ministres français à Rastadt n'avait » fait qu'une légère impression sur les » esprits. » Cette assertion qui excita de violens murmures, l'obligea de descendre de la tribune au milieu des reproches de ses collègues. La révolution du 18 brumaire an 8 lui valut une place au tribunat, où il appuya toutes les mesures présentées par le gouvernement, fut élu secrétaire le 25 octobre 1803, et vota peu de mois après pour que Napoléon fût proclamé empereur. Quant la dissolution du tribunat eut été prononcée en 1807, Carret devint maître en la chambre des comptes, et méritait cette récompense par son servile dévouement. Depuis il paraissait avoir voulu se faire oublier, lorsqu'en 1815, au funeste retour de Bonaparte, il présida le club des *fédérés* de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, et y prononça même des discours peu analogues à son âge et aux circonstances. On prétendit dans le temps, qu'il n'avait eu le courage de se charger d'une pareille mission, qu'à l'instigation d'un certain ministre qui lui servit d'égide jusqu'au moment où il quitta le ministère pour une ambassade en Saxe. Carret a cessé de faire parler de lui, et n'a même plus osé se montrer à la chambre des comptes depuis que M. Barbé-Marbois lui dit : « Je n'ai pas le droit de vous chasser, » mais quand vous vous présenterez à » l'assemblée, je lèverai la séance jus- » qu'à ce que vous soyiez parti. »

CARRIER (*Jean-Baptiste*), député à la convention nationale, né à Yolay, village de la Haute Auvergne, en 1756.

Il était procureur à Aurillac à l'époque de nos troubles politiques. Un

tempérament bilieux et colérique, une instruction médiocre et un enthousiasme fanatique le jetèrent, en *Séide*, dans le parti révolutionnaire. Nommé député du Cantal à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, et ne parut quelquefois à la tribune, que pour dénoncer les *aristocrates*, et réclamer des mesures de terreur contre eux. Le 9 mars 1793, il fit décréter la création du tribunal révolutionnaire, provoqua quelques jours après l'arrestation du duc d'Orléans et de Sillery, et se prononça violemment contre les *girondins* au 31 mai. Après avoir été envoyé en mission dans le Calvados, pour dissiper les rassemblemens qui s'y formaient en faveur des *fédéralistes*, il fut chargé de la même opération contre les *royalistes* de la Vendée, et débuta à Nantes d'une manière effrayante, en disant : « Nous ferons de la France un » cimetière, plutôt que de ne la pas » régénérer à notre manière. » Non content des exécutions par la guillotine, il voulut encore détruire *en masse*, et renouvela et agrandit l'affreuse idée de Néron, en faisant construire des bateaux à soupape, qui noyaient cent personnes à la fois. Il fut aussi l'inventeur de ces horribles *mariages républicains*, qui consistaient à garotter ensemble et face contre face, un homme et une femme qu'on précipitait ensuite dans la mer. La plume tombe des mains au récit des atrocités commises par ce monstre, et nous en passons le plus grand nombre sous silence, pour épargner la sensibilité de nos lecteurs. On l'entendit un jour parodier le fameux discours de *Caïus Gracchus* aux prolétaires de Rome, et s'écrier au sein de la société populaire : « Peuple, qu'at» tends-tu ? prends ta massue, écrase » les riches, extermine les négocians. « Tu es en guenilles, et l'abondance » est près de toi ! ils ont tout, et tu » n'as rien !... La rivière n'est-elle pas » là ? Qui t'empêche d'en user ? » Rappelé enfin de sa mission infernale au commencement de 1794, sur des plaintes portées à Robespierre par le jeune Julien (de la Drôme), Carrier rentra au sein de la convention, et y donna avec sang froid des détails sur ses opérations. Bientôt après il témoigna sa surprise de la scandaleuse discussion qui avait eu lieu sur la Vendée, loua hautement les généraux Ronsin, Rossignol et Santerre, et accusa en même temps Philippeaux de *modérantisme*. Depuis ce moment, il se ligua avec les ennemis de Robespierre, qu'il regardait avec raison comme l'auteur de son rappel, se lia successivement avec les *cordeliers* et les *jacobins* opposés à cet autre cannibale, et contribua ainsi à la révolution du 9 thermidor. Mais il se trouva bientôt entraîné dans la scission qui sépara les *jacobins* des *thermidoriens*, et courut dès lors à sa perte avec une rapidité dont lui seul ne s'apercevait pas. Il accusa Tallien d'être chef d'un nouveau parti, provoqua de nouveau la déportation des *aristocrates*, et demanda que la société et les tribunes des *jacobins* se portassent en masse à la convention pour y dénoncer le nouveau système de *modérantisme* qui y prédominait. Alors les thermidoriens ne gardèrent plus de mesures, et l'accablèrent du poids de sa propre conduite, oubliée jusqu'à ce moment. Merlin (de Thionville), Laignelot et Duquesnoy, tous aussi fougueux révolutionnaires que lui, l'accusèrent successivement : c'est alors qu'il déclara à la convention qu'en lui fesant son procès elle se perdait elle-même, et que si l'on punissait tous les crimes commis au nom de cette assemblée, « il n'y avait pas » jusqu'à la clochette du président qui » ne fût coupable. » Traduit au tribunal révolutionnaire, où sa défense n'eut pas plus de succès qu'auprès de ses collègues, il fut condamné à mort le 15 décembre 1794 comme convaincu d'avoir fait fusiller des enfans de treize et quatorze ans, ordonné des noyades, et cela *dans des intentions contre révolutionnaires !*... motif assez singulier sans doute pour mériter d'être rapporté. Il marcha au supplice avec fermeté, et dit : « Je meurs victime et innocent ; » je n'ai fait qu'exécuter les ordres des » comités. »

CARRON le jeune (l'abbé), né en Bretagne.

Il exerçait le ministère ecclésiastique dans le diocèse de Rennes à l'époque de la révolution. Ayant refusé de prêter le serment civique, il fut obligé de s'expatrier. A peine était-il arrivé à Londres, qu'il y forma un établissement où il réunit auprès de lui tous les enfans des catholiques qui se trouvaient alors en Angleterre, pour les élever dans les principes de la morale chrétienne ; contribua ensuite par ses soins à la formation d'un hospice pour les vieillards

et les infirmes de l'un et de l'autre sexe, et, nouveau *Vincent de Paule*, trouva dans les derniers sacrifices des émigrés, dans l'humanité de quelques Anglais, et surtout dans son zèle, de quoi subvenir à tant de bonnes œuvres. L'abbé Carron ne voulut pas non plus profiter de la permission que les ecclésiastiques eurent de rentrer en France en 1801, dans la crainte d'abandonner les malheureux qui devaient leur existence à ses soins. Ses pieux travaux ne l'ont pas empêché de cultiver les lettres, et il a publié plusieurs ouvrages où il a répandu cette onction et cette ferveur qui caractérisent toutes les actions de sa vie: partout on y trouve le pathétique de Fenélon réuni à la sublime doctrine des pères de l'église. Le poëte Delille, qui a été témoin des travaux de l'abbé Carron, et qui était un des plus zélés admirateurs de ses vertus, en a parlé dans ses ouvrages avec l'enthousiasme le plus vif et le plus touchant.

CARTAUX, général au service de la république.

Fils d'un dragon et soldat lui-même dès qu'il eut atteint l'âge de servir, il était bas officier à l'époque de la révolution, et obtint ensuite un avancement rapide. Lorsque les Marseillais armèrent en juillet 1793 pour marcher au secours des Lyonnais alors insurgés contre la convention, Cartaux fut choisi pour commander les troupes chargées de combattre ce rassemblement, qu'il dissipa; entra à Marseille le 25 août, et fut proclamé par décret de la convention comme ayant bien mérité de la patrie. Nommé peu de temps après commandant en chef de l'armée d'Italie à la place de Brunet, il remporta un petit avantage vers Olioulles sur les troupes anglaises qui venaient de débarquer à Toulon; mais il quitta bientôt ce commandement, et fut même arrêté et conduit à la Conciergerie dans le courant de janvier 1794, pour avoir été battu depuis. Rendu à la liberté, il commanda sur les côtes de Normandie en 1795, et fut encore destitué peu de temps après comme *terroriste*. Il s'en plaignit inutilement à la convention; Aubry, qui n'aimait pas les *jacobins*, fit écarter sa réclamation, et il resta sans activité jusqu'au 13 vendémiaire. Carteau montra beaucoup de zèle dans cette journée, contribua à la défaite des sections, fut ensuite réintégré dans son grade, obtint après le 18 brumaire une place d'administrateur de la loterie, qu'il quitta au mois d'octobre 1804 pour celle d'administrateur de la principauté de Piombino, revint en France en 1805, et mourut quelques années après.

CASA-BIANCA (*Louis*), député à la convention nationale.

Il était déjà connu dans la marine avant la révolution par des talens et une bravoure peu commune, et fut nommé au mois de septembre 1792, député de l'île de Corse à la convention nationale, où il vota la détention indéfinie de Louis XVI. Après la session conventionnelle, il passa au conseil des cinq cents, dont il sortit le 20 mai 1798, rentra au service presqu'aussitôt, et fit partie de l'expédition d'Egypte en qualité de capitaine du vaisseau l'*Orient*. Il se trouva à la bataille d'Aboukir, et y périt avec son fils, jeune homme de beaucoup d'espérance, après avoir montré l'intrépidité d'un héros.

CASA-BIANCA (*Jean-Marie*), oncle du précédent, comte, lieutenant général, sénateur, grand officier de la légion d'honneur, pair, etc.

Il suivit également la carrière des armes, et entra comme officier dans le régiment provincial de l'île de Corse, dont il devint lieutenant colonel à l'époque de la révolution. Employé en 1792 à l'armée d'Italie, il se distingua en quelques occasions, et fut envoyé en 1794 pour défendre la Corse contre les Anglais. Il revint à l'armée des Alpes sous Kellermann, fit d'une manière peu éclatante les campagnes d'Italie avec Bonaparte, et, après la révolution du 18 brumaire, quitta le service militaire pour le civil; fut élevé le 25 décembre 1799 à la dignité de sénateur, créé en 1804 grand officier de la légion d'honneur, et pourvu ensuite de la sénatorerie d'Ajaccio. Depuis cette époque jusqu'au retour du roi en 1814, le sénateur Casa-Bianca fit comme tous ses collègues, et s'assit ou se leva au gré du héros d'alors, qui l'avait pourvu de si riches bénéfices. Sa Majesté le créa pair le 4 juin 1814, et il vint en octobre à la tête d'une députation de Corses féliciter le roi, et l'assurer de son entier dévouement. Cependant cette fidélité ne fut pas de longue durée; car Bonaparte arrivant en 1815, trouva Casa-Bianca disposé à recevoir de lui le 2 juin, une nouvelle nomination à la pairie.

Le roi lui ôta cette dignité par son ordonnance du 24 juillet.

CASA-MAJOR (*Ant.*), député à l'assemblée législative.

Il était avocat à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause; devint commissaire du roi près le tribunal civil du district d'Oléron, et fut ensuite nommé en septembre 1791, député du département des Basses Pyrénées à la législature. Il se prononça pour le parti constitutionnel, fut un des membres insultés par les fédérés le 8 août 1792, pour n'avoir pas voté contre M. de la Fayette, à propos de la lettre que ce général avait écrite à l'assemblée contre les insultes faites au roi dans la journée du 20 juin; retourna dans sa province après la session, et devint par suite de la révolution du 18 brumaire juge au tribunal civil d'Oléron, dont il exerça les fonctions jusqu'en 1810. — Son frère aîné, *Pierre* CASA-MAJOR, membre du district de Sauveterre, fut aussi député à la législature en 1791, et ne s'y fit nullement remarquer.

CASENAVE (*Ant.*), député à la convention nationale, membre du corps législatif, légionnaire, etc., né le 9 septembre 1763.

Il était substitut du procureur général du parlement à l'époque de la révolution, remplit d'abord diverses fonctions publiques dans son département, et fut enfin élu en septembre 1792, député des Basses Pyrénées à la convention nationale, où il vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI. Pendant la discussion du monstrueux procès intenté à ce prince, il s'éleva vivement contre la cumulation de pouvoirs que se permettait l'assemblée, et surtout contre les membres qui opinaient sans avoir été présent à l'instruction et aux débats; puis demanda que pour être valable, le jugement réunît les deux tiers des voix. Quand le monarque fut condamné à mort, Casenave parla aussi, mais vainement quoiqu'avec force, pour obtenir un sursis à son exécution. Il garda le silence pendant le règne de la terreur et fut envoyé en mission, après la chute de la *montagne*, dans le département de la Seine Inférieure. Il comprima à Rouen des troubles qui s'y étaient élevés à l'occasion des subsistances et des opinions politiques; contint le parti anticonventionnel, et fit accepter la constitution et les décrets pour la réélection des deux tiers des députés. Devenu membre du conseil des cinq cents, il en sortit le 20 mai 1797, fut réélu en mars 1799, et passa en décembre au nouveau corps législatif, dont il fut nommé secrétaire le 7 mars 1800. Appelé de nouveau par le sénat en 1810 à représenter le département des Basses Pyrénées, il faisait encore partie du corps législatif au moment de la chute de Napoléon en 1814; donna alors son adhésion aux actes qui prononçaient la déchéance de cet empereur corse, exprima son vœu en faveur du retour des Bourbons, et parut plusieurs fois à la tribune pour y discuter des objets d'intérêts généraux. Toujours modéré, il montra de l'opposition à ce qui lui parut être l'effet d'un zèle imprudent; mais il fut écouté avec défaveur. En 1815, il fit partie de la chambre des représentans, et n'y porta pas la parole.

CASANYÈS (*Joseph*), député à la convention nationale.

Devenu administrateur du département des Pyrénées Orientales dans lequel il est né, il s'y montra l'un des plus ardens partisans de la révolution; fut élu en septembre 1792, député à la convention nationale, et y vota la mort de Louis XVI. Il contribua aussi à la chute des *girondins* au 31 mai 1793, fut envoyé en mission près de l'armée des Pyrénées Orientales, marcha à la tête des colonnes républicaines, et y fut légèrement blessé le 18 septembre à l'affaire de Peyrés. Envoyé de nouveau en 1795, en qualité de représentant du peuple près de l'armée d'Italie, il s'y conduisit avec autant de bravoure, passa au conseil des cinq cents en septembre de la même année par suite de la réélection des deux tiers, et sortit du corps législatif le 20 mai 1797. Depuis, il n'y a plus reparu. Il quitta la France comme régicide au mois de janvier 1816. Il s'était d'abord réfugié à Lausanne; mais il en fut expulsé au mois de mai suivant.

CASTAIGNER, officier français.

Enrôlé comme soldat à l'époque de la révolution, il devint ensuite officier, contribua à la défense de Dunkerque attaqué en 1793 par les Anglais, et établit des batteries flottantes qui firent éprouver une perte considérable aux ennemis. Employé à Toulon vers la fin de la même année, il fut chargé en 1797 de conduire les douze cents forçats qui effectuèrent une descente sur les côtes d'Angleterre, et furent ensuite faits

prisonniers. Castaigner éprouva leur sort, fut ensuite échangé, se distingua à la bataille d'Eylau en 1807, et mourut en Espagne l'année suivante sur un champ de bataille.

CASTELLANE (*Boniface-Louis-André*, comte de), maréchal de camp, député aux états généraux, maître des requêtes, commandant de la légion d'honneur, pair de France, etc.

Né le 4 août 1758 d'une illustre famille, il prit d'abord le parti des armes, et fut nommé en 1789 député de la noblesse du bailliage de Château-Neuf aux états généraux. Il y embrassa le parti révolutionnaire, signa la protestation de la minorité de la noblesse contre la majorité qui ne voulait point se réunir au tiers état, provoqua la création d'un comité des recherches, demanda que la déclaration des droits de l'homme fût mise en tête de l'acte constitutionnel, et fit, après de vives oppositions, déclarer la liberté des cultes. Le 3 septembre, il parla en faveur du *veto suspensif* à accorder au roi, et se plaignit quelques jours après de ce qu'il existait encore des prisons d'état. « Des citoyens, dit-il, y gémissent sous » le despotisme ministériel, quoique le » despotisme n'existe plus. » On le vit ensuite s'opposer à la proposition d'exclure les membres de l'assemblée du ministère, et faire décréter le 2 janvier 1790 que tous les agens de détentions arbitraires seraient tenus de donner l'état de leurs prisonniers. Elu secrétaire le mois suivant, il défendit les ministres accusés au sujet de la demande du passage des troupes faite par l'Autriche; représenta, dans la discussion relative à l'émigration, qu'une loi qui ôterait la liberté de sortir du royaume et d'y rentrer serait dangereuse, en ce qu'elle éloignerait les étrangers et contrarierait la vente des biens nationaux; vécut ignoré après la session de l'assemblée constituante, et ne reparut sur la scène politique qu'après la révolution du 18 brumaire, qu'il fut nommé préfet du département des Basses Pyrénées. Il fut élu en novembre 1803, par ce département, candidat au sénat conservateur où il ne fut point appelé, quitta sa préfecture quelques années après, et fit partie du conseil d'état sous le titre de maître des requêtes. Après la chute de Bonaparte en 1814, il donna son adhésion particulière aux actes du sénat qui repoussaient Napoléon du trône, et y rappelaient la maison de Bourbon, fut successivement décoré de la croix de Saint-Louis et de celle de commandant de la légion d'honneur, et honoré en 1815 de la présidence du collége électoral des Basses Pyrénées, qui l'élut député au corps législatif actuel. Enfin, Sa Majesté le créa pair de France le 19 août de la même année.

CASTELLANE (*E.-B.*, vicomte de), frère du précédent.

Il était aussi militaire à l'époque de la révolution, et resta pendant ses premières années tranquille spectateur de nos dissentions politiques; il fut néanmoins considéré comme royaliste en 1793, et incarcéré avec les *suspects*. Devenu libre après le 9 thermidor, il parut vouloir prendre une couleur décidée, présida la section Lepelletier en octobre 1795, époque où les sections s'insurgèrent contre la convention; fut condamné à mort comme ayant fait battre la générale, donné des ordres, signé des lettres, etc. pour attaquer la représentation nationale, et sut se soustraire à l'exécution de ce jugement. Il purgea ensuite sa contumace le 4 août 1796, et fut acquitté par la déclaration unanime du juri. Après le retour du roi en 1814, il obtint la croix de la légion et celle de Saint-Louis. — Le duc d'Otrante, *Fouché*, a épousé en 1815, après le retour de Sa Majesté, une demoiselle de Castellane.

CASTELLANE (*J.-A.* de), de la famille des précédens, évêque de Mende, né au Pont-Saint-Esprit, le 11 décembre 1733.

Il fut pourvu de l'évêché de Mende, et sacré dans la chapelle du roi le 14 février 1768. Attaché à la monarchie, il chercha à arrêter les progrès de la révolution par des écrits contre ses principes, et fut décrété d'accusation par l'assemblée législative le 28 mars 1792, comme auteur des troubles qui avaient éclaté dans le département de la Lozère. Il resta dans les prisons d'Orléans jusqu'au 9 septembre, époque à laquelle on le conduisit à Versailles, où il fut massacré avec les autres victimes de cette affreuse journée.

CASTELLANET, député aux états généraux.

Il était notaire à Marseille à l'époque de la révolution, et en embrassa la cause avec la même ardeur que ses compatriotes. Nommé en 1789 député suppléant du tiers état de la sénéchaus-

sée de cette ville aux états généraux, il remplaça M. Liquier, mort à Versailles le 12 juin de la même année. On le vit souvent à la tribune défendre la conduite des habitans de Marseille, accusés de trop d'exagération et même de violences, et faire approuver les mesures qui y avaient été prises par la municipalité et la garde nationale. Une autre fois, il provoqua la mise en jugement du colonel d'Ambert, qu'il accusa d'être l'auteur des troubles à cause de ses opinions anticiviques; justifia ensuite les nouvelles révoltes de cette ville et la prise des forts par la populace, et parut encore à la tribune le 21 juillet 1791 pour excuser ses concitoyens, et démentir le projet attribué aux Marseillais de vouloir se constituer en république. Attaché au parti *girondin*, il fut dénoncé le 19 juin 1793 comme le chef d'un parti contre révolutionnaire, et mandé à la barre de la convention nationale. Il eut le bon esprit de ne pas s'y rendre, échappa aux poursuites dirigées contre lui, et abandonna dès ce moment la carrière politique pour se livrer uniquement à son état de notaire.

CASTELNAU (*Pierre-François-d'Albignac* de), évêque d'Angoulême, né le 20 août 1742 au château de Trioda, diocèse de Mende.

Il fut pourvu de l'évêché d'Angoulême le 18 juillet 1784. Nommé en 1789 député du clergé de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux, il protesta contre la délibération par tête, fut accusé d'avoir faussement prétendu que son mandat était impératif, se refusa au serment décrété par l'assemblée nationale, et passa en Angleterre après la session. En 1792, Achille Viard le présenta à la convention comme intriguant à Londres en faveur des émigrés et du parti royaliste. — Un autre CASTELNAU (*Jean-Louis-Amable-Richard*), noble, capitaine de carabiniers, domicilié à Angers, fut condamné à mort par une commission militaire comme contre révolutionnaire le 9 frimaire an 2: il avait été pris les armes à la main à la tête d'un parti vendéen.—Beaucoup d'autres membres de cette illustre famille se sont également montrés dévoués à la cause de l'auguste maison de Bourbon, et quelques uns font encore aujourd'hui partie de la maison de Sa Majesté.

CASTEX, baron, lieutenant général des armées du roi, commandant de la légion d'honneur, etc., né en Languedoc.

Il devint successivement officier, puis major du 7ᵉ régiment de chasseurs à cheval, et s'étant distingué à la bataille d'Iéna en 1806, obtint le grade de colonel et le commandement du 20ᵉ régiment de son arme. De nouvelles preuves de valeur à Austerlitz lui valurent la croix de commandant de la légion d'honneur. Elevé l'année suivante au rang de général de brigade, il fit ensuite plusieurs campagnes avec distinction; se trouva employé dans celle de Russie, et combattit avec intrépidité dans les combats de Deltowo et de Polotz. Echappé aux désastres de cette campagne, il se signala encore en 1814 à la bataille de Dresde, et fut cité à cette occasion comme un officier général de la plus haute espérance. Après la défaite de l'armée à Leipsick, il opéra sa retraite sur le Brabant hollandais, défendit les environs d'Anvers avec beaucoup de succès, et se réfugia ensuite dans cette ville. Promu le 28 novembre de la même année au grade de général divisionnaire, il obtint du roi en 1814 la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

CASTILHON (*Pierre*), député à la convention nationale.

Il était négociant à Cette en Languedoc à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, devint commandant de la garde nationale de sa commune, et dénonça, en juillet 1790, un plan de contre révolution qui s'organisait, disait-il, dans le Midi. Nommé en septembre 1792 député du département de l'Hérault à la convention nationale, il y vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix, échappa au glaive des factions, et fut envoyé en mai 1795 en mission pour les subsistances, dans les départemens environnant Paris. Passé au conseil des cinq cents par la réélection des deux tiers de la convention, il devint commissaire de la comptabilité, fut élu secrétaire le 19 février 1797, et sortit du conseil le 20 mai suivant. Depuis cette époque, il a abandonné la carrière législative pour se livrer au commerce, et se trouvait en 1814 parmi les officiers de la garde nationale de sa commune qui protestèrent de leur dévouement à Bonaparte.

CASTRIES (*Charles-Eugène-Gabriel de la Croix*, maréchal de) ministre de

la marine, chevalier des ordres du roi, etc., etc., né le 25 février 1727.

Il fit ses premières armes au régiment du roi infanterie, combattit à Dettingen en qualité de mestre de camp du régiment du roi cavalerie, qu'il commanda dans toutes les campagnes de Flandre, et fut fait brigadier en 1748. Il servit depuis au siége de Maëstricht, obtint la charge de commissaire général de la cavalerie, et fut enfin déclaré maréchal de camp. Il commanda aussi en Corse en 1756, fut ensuite employé sous le prince de Soubise à l'armée d'Allemagne, et reçut à la bataille de Rosbach, trois coups de sabre sur la tète, qui ne l'empêchèrent pas de rester au combat jusqu'à la fin de l'action. Employé à la même armée en 1758, il commanda un corps séparé, prit par escalade la ville de Saint-Goar, et obligea la garnison du château de Rhinfelds à se rendre prisonnière de guerre, ce qui lui valut le grade de lieutenant général. Mestre de camp général de la cavalerie en 1759, il se trouva le 1er août à la bataille de Minden, servit aussi sur le Bas Rhin sous le comte de Saint-Germain, joignit la grande armée après l'affaire de Corbach, combattit à la tète de l'infanterie près de Warbourg où il donna les plus grandes marques de valeur, reçut une forte contusion d'un biscaïen, et s'empara des gorges de Stadberg. Les ennemis se portèrent sur le Bas Rhin en septembre: le marquis de Castries fut alors détaché avec un corps de troupes pour commander dans cette partie, se rendit le 2 octobre à Cologne, où il rassembla les troupes qui venaient de l'armée, et celles qu'on lui envoyait de France, et après avoir fait ses dispositions, marcha sur Wesel, que les ennemis assiégeaient. Il fit attaquer le poste de Rhinberg, qu'on emporta l'épée à la main, fit entrer dans Wesel six cents hommes d'élite, et se préparait à marcher à l'ennemi lorsqu'il fut attaqué une heure avant le jour, à Clostercamp. On se battit de part et d'autre avec la plus grande valeur; les ennemis repassèrent le Rhin et levèrent le siége de Wesel, où le marquis de Castries entra avec huit bataillons. Cette action, une des plus importantes qui aient eu lieu pendant toute cette guerre, lui fit beaucoup d'honneur. Il continua de servir avec la plus grande distinction pendant les campagnes de 1761 et de 1762, où il remplit les fonctions de maréchal général des logis de l'armée, et fut dangereusement blessé à la prise du château d'Amœnebourg, le 22 septembre 1762. Appelé depuis au commandement en chef de la gendarmerie et au gouvernement général de la Flandre et du Hainaut, il fut enfin nommé ministre de la marine en 1780, et maréchal de France en 1783. Il déploya dans son ministere toute l'énergie de son caractère et de son zéle, pour rendre à la marine son ancienne supériorité, et se signala surtout par le plus grand désintéressement. Obligé de quitter la France au commencement de la révolution, il alla demander un asile à son ancien adversaire le duc de Brunswick, et en obtint le meilleur accueil. Il commandait encore une division de l'armée des princes dans l'expédition de Champagne en 1792, et mourut à Wolfenbuttel, le 11 janvier 1801.

CASTRIES (le duc de), pair de France, etc., fils du précédent.

Il était militaire à l'époque de la révolution, et fut nommé en 1789 député de la noblesse de la vicomté de Paris aux états généraux où il se montra le zélé défenseur de la monarchie. La différence d'opinions politiques fit naître une querelle entre lui et Charles Lameth; ils se battirent, et ce dernier reçut un coup d'épée dans le bras. La populace ameutée par le parti révolutionnaire, pilla le lendemain l'hôtel de Castries; ce qui engagea le duc à écrire au président de l'assemblée qu'il croyait convenable de s'éloigner, et qu'il le priait de lui envoyer un congé à Lausanne. Il servit ensuite dans les corps d'émigrés, et publia sur la fin de 1792, une lettre curieuse dans laquelle il presentait avec beaucoup de sagacité, la physionomie révolutionaire du moment. « Marat, disait-il, et ses adhérens, » jouent précisément le même rôle en- » vers *Brissot* et consors, que ces der- » niers à l'égard des *Feuillans*. Je m'at- » tends à voir ces gens là aux prises » pendant l'hiver, et *Dumouriez* éprou- » vera le même sort que *la Fayette*. » Cette prédiction se vérifia complètement. M. de Castries fut créé pair par le roi, le 4 juin 1814.

CATHELINEAU (*Jacques*), premier généralissime des Vendéens.

Il était tisserand au Pin-en-Mange, à l'époque de la révolution, et devint le chef de l'insurrection qui éclata dans le district de Saint-Florent le 12 mars

1793. Agé alors d'environ trente-quatre ans, respecté de son canton par la sagesse de ses mœurs et de son caractère, il se mit à la tête d'un grand nombre de paysans, se rendit à Jallais où les habitans de Châlonnes etaient venus pour s'opposer à son passage, leur enleva une pièce de canon, la première dont se soient servi les Vendéens, et se rendit maître de Chemillé. S'étant réuni ensuite à MM. d'Elbée, Stofflet et Bérard, il eut la plus grande part à toutes les opérations militaires des insurgés, et, après la prise de Saumur en juin 1793, fut proclamé généralissime des troupes vendéennes. Une éloquence entraînante, une intelligence extraordinaire pour la guerre, le talent de diriger les paysans, qui l'appelaient le *Saint d'Anjou*, à cause de son extrême piété; tels étaient les titres de Cathelineau à ce poste important. Le besoin de produire un grand effet en faveur de sa cause, lui fit attaquer Nantes le 29 juin 1793; mais il en fut repoussé avec perte après avoir tenté plusieurs assauts, reçut une blessure considérable dans la dernière attaque et se fit transporter à Saint-Florent, où il mourut le 10 juillet. Les royalistes avaient la plus grande confiance dans sa bravoure et même dans ses talens, quoique d'après son éducation on ne puisse pas lui en supposer beaucoup. Il a laissé une veuve pauvre, et un fils que la célébrité de son père n'avait point encore tiré de l'obscurité de son état, mais qui vient enfin d'être annobli et nommé porte-drapeau de l'un des régimens de la garde royale. Un frère, quatre beaux frères, et seize cousins-germains de Cathelineau, sont morts aussi les armes à la main pour la cause des Bourbons.

CAULAINCOURT père (le marquis de), maréchal de camp des armées du roi, sénateur, etc., etc.

Issu d'une bonne famille de Picardie, il prit le parti des armes, et devint maréchal de camp à la promotion du 9 mars 1788. Il essuya quelques désagrémens dans le gouvernement militaire de la province d'Artois, où il était employé à l'époque de la révolution, à cause de sa prédilection pour le régiment des cuirassiers, que les habitans accusaient d'*aristocratie*. M. de Caulaincourt ne pouvant plus maintenir l'ordre, s'échappa furtivement, resta ignoré pendant la révolution, et vivait retiré à Paris, lorsque le 18 brumaire amena un nouvel ordre de choses. Il obtint alors le grade de général de division, fut choisi au mois de juillet 1804 pour aller présider le collège électoral du département de l'Aisne, son pays natal, et y fut élu candidat au sénat conservateur. Devenu membre de cette autorité le 1er février 1805, puis nommé presque en même temps commandant de la légion d'honneur, il mourut le 28 octobre 1808, laissant ses fils au comble du pouvoir, des honneurs et du crédit, et n'ayant plus rien à attendre de la fortune, sinon l'adversité qui la suit presque toujours.

CAULAINCOURT, fils aîné du précédent, duc de Vicence, grand écuyer, ministre, sénateur, pair, général de division, grand aigle, etc., etc., etc., né en Picardie.

Il servit d'abord en qualité d'officier dans les troupes de la république, se distingua dans plusieurs occasions, devint colonel d'un régiment de dragons, puis aide camp du premier consul, qui le chargea de diverses missions diplomatiques. Ce fut aussi lui qui, vers la fin de mars 1805, eut avec le général Ordenner, la funeste mission d'aller arrêter le duc d'Enghien à Etteinheim, et de le conduire à Paris. Il s'en acquitta, dit-on, avec beaucoup de zèle, et saisit plusieurs personnes de la suite du prince qu'il fit transférer avec lui dans la citadelle de Strasbourg. Il fut élevé au mois de juillet suivant, à la dignité de grand écuyer de France. Nommé général de division le 1er février 1805, il reçut le même jour le cordon rouge de grand officier de la légion d'honneur, et peu de temps après la décoration des ordres de Bavière, de Saxe, de Prusse, de Russie, etc. Depuis il accompagna constamment Napoléon dans toutes ses campagnes, servait ordinairement d'intermédiaire pour l'exécution de ses ordres quels qu'ils fussent, et fut enfin envoyé en ambassade à Saint-Pétersbourg, à la fin de 1807, pour y ménager les intérêts de son maître dans la guerre que celui-ci se proposait de faire encore à l'Autriche. Caulaincourt y resta plusieurs années, consuma son temps en intrigues inutiles, sollicita plusieurs fois son rappel, et l'obtint enfin en 1811, au moment où Napoléon avait déjà conçu le fatal plan d'invasion qu'il devait exécuter l'année suivante. Il fit donc la

campagne de 1812, ne quitta pas Bonaparte d'un seul instant, et à son retour fut nommé sénateur. Après la bataille de Lutzen et celle de Bautzen en 1813, il fut chargé de négocier un armistice, qui n'eut point de résultat favorable, comme on sait. Cependant on lui doit la justice de déclarer qu'il employa tous ses efforts pour porter l'empereur à la paix, et que, sans les conseils et l'influence de Maret, il eût sans doute réussi dans ce dessein. Ses tentatives n'eurent pas plus de succès au congré de Prague, et quand enfin Napoléon fut convaincu par ses défaites que Caulaincourt avait eu raison, il lui confia le portefeuille des affaires étrangères, et l'envoya, mais trop tard, négocier à Châtillon. De nouveaux obstacles s'élevèrent de la part de Bonaparte lui-même, à la suite de quelques avantages qu'il eut en Champagne; alors la mission de Caulaincourt devint infructueuse, et il fallut qu'il tombât avec son maître en 1814. Resté inactif pendant le séjour de l'ex-empereur, à l'île d'Elbe, il fut créé pair à son retour en 1815, chargé de nouveau du département des relations extérieures, et enfin membre du gouvernement provisoire après la rechute de son héros. Il ne fit rien d'important dans cette place; ménagea ses intérêts pour n'être point compris dans la proscription, et se retira en Angleterre après le retour du roi.

CAULAINCOURT (*Auguste-Jean-Gabriel* de), comte, général de division, gouverneur des pages de l'empereur, grand écuyer du roi de Hollande, etc., etc., né en Vermandois et frère puiné du précédent.

Il suivit aussi la carrière des armes, et après avoir passé par différens grades devint colonel du 19e régiment de dragons, à la tête duquel il combattit à la bataille d'Austerlitz. Il passa ensuite au service de Louis Bonaparte, devenu roi de Hollande, fut nommé grand écuyer et décoré de l'ordre royal de ce pays. Elevé en septembre 1806, au grade de général major des troupes hollandaises, puis envoyé l'année suivante en ambassade auprès du roi de Naples Joseph, il fut ensuite employé à l'armée d'Espagne, à l'époque où son frère partait pour la Russie; montra beaucoup de sang froid et de valeur au passage du Tage près de Talavera, le 8 août 1809, et devint enfin gouverneur des pages de l'empereur et général de division. Au mois de mai 1812, il épousa la fille de M. d'Aubusson-Lafeuillade, chambellan; se rendit presqu'aussitôt en Russie, se couvrit de gloire à la bataille de la Moskowa, en chargeant, à la tête du 5e régiment de cuirassiers, les masses russes dans une redoute, et fut emporté par un boulet le 7 septembre 1812. Il annonçait des talens, et fut généralement regretté.

CAVAIGNAC (*Jean-Baptiste*), député à la convention nationale, préfet, etc.

Il exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec chaleur; devint administrateur de son département, et fut élu en 1792 député du Lot à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Se trouvant en mission à l'Orient à l'époque du 31 mai 1793, il prit le 14 juin, de concert avec ses collégues, un arrêté énergique contre les auteurs et le but de cette révolution; fut néanmoins envoyé depuis, en qualité de représentant du peuple, auprès des armées des côtes de Brest, des Pyrénées orientales, du Rhin et de la Moselle, et ne s'y occupa généralement que d'objets purement militaires. Dénoncé, après le 9 thermidor, comme le collaborateur de Pinet dans les opérations révolutionnaires de ce dernier, il prouva dès le jour même, par une réclamation publique, qu'il était absolument étranger aux actes actroces qu'on lui imputait, et fut défendu par Boissy-d'Anglas, qui ne pouvait être suspect en pareil cas. Lors de l'insurrection du 1er prairial, Cavaignac se prononça pour la convention contre les insurgés, et faillit à périr avec Féraud, qu'il avait voulu soustraire à leur fureur. On le vit encore au 13 vendémiaire combattre en faveur de la convention contre les sectionnaires de Paris. Devenu membre du conseil des cinq cents, il en sortit en mai 1797; fut employé depuis dans les droits réunis et à la loterie nationale, et enfin nommé, sous le gouvernement consulaire, commissaire des relations commerciales à Mascate. Il se rendit à ce poste, que l'influence anglaise le força bientôt de quitter pour revenir en France en 1805. En 1808 il passa au service de Naples avec Murat, obtint l'emploi de direc-recteur général des domaines et celui de conseiller d'état, et n'a quitté le royaume de Naples que depuis la der-

nière catastrophe du roi Joachim. De retour en France en 1815, il fut appelé à la préfecture de la Somme quelques jours avant la seconde chute de Napoléon, et quitta la France en 1816.

CAVAIGNAC, chevalier, maréchal des camps et armées du roi, commandant de la légion d'honneur, etc., frère du précédent.

Il embrassa la carrière militaire, devint colonel du 10e régiment de dragons, et se distingua particulièrement à la bataille d'Austerlitz en 1805. Ayant passé l'année suivante au service de Naples avec le grade de général, il obtint ensuite le commandement de la capitale de ce royaume, se signala en plusieurs occasions contre les Anglais et les insurgés calabrois, et remporta sur eux un succès complet le 29 juin 1809. L'année suivante, il les battit de nouveau sur la place de Reggio. Rentré au service de France en 1812, il commandait alors à Dantzick une division de cavalerie française, et donna des preuves de valeur pendant le siége et dans plusieurs sorties. Devenu prisonnier en 1814 avec la garnison, il envoya de Kiow son adhésion particulière aux actes du sénat contre Bonaparte, et obtint à son retour en France le grade de lieutenant général et la croix de Saint-Louis. En 1815, il fut employé après le retour du roi comme inspecteur général de cavalerie. On le comptait encore en 1816 parmi les généraux dont s'honore l'armée française.

CAVELIER (*B.*), député à l'assemblée législative.

Il était chef des bureaux de la marine à Brest, lorsqu'il fut nommé en septembre 1791, député du département du Finistère à la législature. Il y embrassa le parti révolutionnaire, se prononça contre les ministres, parut à la tribune le 1er février 1792, pour y faire un long rapport sur les griefs imputés à M. Bertrand de Molleville, ministre de la marine, et conclut à ce qu'on déclarât qu'il avait perdu la confiance de la nation. Il fit encore contre ce ministre différentes sorties très violentes, dont celui-ci explique les motifs dans son *Histoire de la Révolution*, et rentra dans la marine après la session. Il devint ensuite agent maritime à l'Orient, puis inspecteur de la marine à Toulon, et en remplissait encore les fonctions en 1816. Il est aussi membre de la légion d'honneur.

CAZALÈS (*Jacques-Antoine-Marie* de), député aux états généraux, né en 1752 à Grenade, sur la Garonne.

Fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, il perdit son père étant encore très jeune, fit des études négligées, et entra dès l'âge de treize ans dans les dragons de Jarnac, où il obtint bientôt après une compagnie. Nommé en 1789 député de la noblesse du bailliage de Rivière-Verdun aux états généraux, il s'y montra l'un des plus ardens défenseurs de la monarchie, et déploya des talens oratoires qui le firent regarder par tous les partis comme un des membres les plus éloquens de l'assemblée constituante : il improvisait surtout avec une grande facilité. Au commencement des états généraux, il fut un des commissaires de la noblesse pour assister aux conférences conciliatrices entre les députés des trois ordres, s'opposa avec beaucoup de vigueur à leur réunion, et s'écria, lorsqu'on lui opposa qu'elle était voulue par Louis XVI, « que si le monarque voulait se » perdre, il fallait sauver la monarchie. » Vers la fin de juillet, il quitta l'assemblée; mais ayant été arrêté à Caussade, il retourna dans la capitale, et reparut au milieu de ses collègues avec tout l'avantage que lui donnaient ses talens. Il est peu de questions importantes sur lesquelles Cazalès n'ait pris la parole; le droit de faire la paix et la guerre, qu'on voulait ravir au roi; celui de nommer ou renvoyer les ministres dont on prétendait priver ce prince, le serment exigé des prêtres, la loi qui devait défendre au roi et à l'héritier de la couronne de s'éloigner du lieu des séances de la législature, sont celles qu'il traita avec le plus d'éloquence. Lorsqu'on agita la proposition, si les membres d'une législature pourraient être réélus à la suivante, il se déclara pour l'affirmative, et se trouva en opposition avec le *côté droit*, dont il ne s'était jamais séparé jusqu'alors. Il fit aussi ordonner des poursuites contre les auteurs de l'attentat des 5 et 6 octobre 1789, demanda ensuite que l'éligibilité au corps législatif fût attachée à une propriété foncière, voulut que l'on définit exactement les crimes de *lèze-nation*, et proposa de déclarer la religion catholique, *religion nationale*. Il défendit également les parlemens attaqués par le parti révolutionnaire, inculpa vivement les protestans de Montauban, lors

des troubles de cette ville, et bientôt après vota contre la réunion d'Avignon à la France. Lorsque Menou accusa les ministres d'avoir trahi la cause du peuple, Cazalès s'écria : « Et moi aussi, » j'accuse les ministres ; mais c'est d'a- » voir trahi l'autorité royale. » Lors de l'insurrection de Nanci, il loua M. de Bouillé d'avoir puni les séditieux, et dit que le jeune Désilles avait honoré l'ordre dans lequel il était né ; ce qui excita un violent murmure dans l'assemblée. A l'époque de la fixation des bases constitutionnelles en 1791, il menaça les révolutionnaires qu'ils auraient contre eux la coalition de tous les amis de la monarchie, s'opposa à ce que le roi fût considéré comme fonctionnaire public, protesta contre le décret de la déchéance, et nia le principe de la souveraineté du peuple. Lors du départ de Louis XVI pour Varennes, il fut arrêté par la populace, comme soupçonné d'avoir favorisé l'évasion de ce prince; mais l'assemblée le fit relâcher aussitôt, et il n'en envoya pas moins sa démission au président. Il se retira ensuite en Angleterre, revint à Paris au mois de février 1792 et y resta jusqu'à la révolution du 10 août. Obligé de fuir encore sa patrie après cette funeste catastrophe, il rejoignit les princes français en Allemagne, fit l'inutile campagne de 1792 à l'avant garde de l'armée, et alla depuis se fixer en Angleterre. Il en revint en 1803, fut parfaitement accueilli par les hommes puissans d'alors, épousa madame de Roquefeuille, veuve d'un capitaine de vaisseau, se retira ensuite près de Toulouse, où il fut élu en 1805 candidat au corps législatif, et mourut dans une petite terre qu'il avait recouvrée près de Grenade le 24 novembre de la même année, à l'âge de cinquante-trois ans.

CAZENEUVE (*Ignace*), évêque et député à la convention nationale.

Il prêta le serment voulu par la nouvelle constitution civile du clergé, fut ensuite élu évêque d'Embrun, puis nommé en septembre 1792, député du département des Hautes Alpes à la convention nationale. Lors du procès du roi, il répondit à la question, Louis est-il coupable ? « Comme législateur, » *oui* ; comme juge, *non*. » Il vota aussi la détention de ce prince et son bannissement à la paix. Modéré par caractère et par principes, il se montra constamment opposé aux vues de la *montagne*, se lia avec les *girondins*, et ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les journées des 31 mai, 1er et 2 juin de la même année, il fut un des soixante-treize députés mis en arrestation pendant le regne de la *terreur*, et ensuite rappelé dans le sein de la convention après la chute de Robespierre. Devenu membre du conseil des cinq cents par la réélection des deux tiers des conventionnels, il en sortit en mars 1797, et n'a pas reparu depuis sur la scène politique.

CAZOTTE (*Jacques*), littérateur et commissaire de marine.

Né à Dijon en 1720, du greffier des états de Bourgogne, il y fit ses études, et vint ensuite se perfectionner à Paris sous les auspices et la protection de M. de Choiseul évêque de Châlons sur Marne, qui avait un frère de Cazotte pour grand vicaire. Il entra dans la marine en 1747, passa ensuite en qualité de contrôleur des iles du Levant à la Martinique, et y partagea son temps entre les devoirs de sa place et les douceurs d'une société d'hommes instruits. Il commença dès lors à se livrer à la culture de la poésie, et ce fut à la suite d'un voyage en France, qu'il composa le poëme d'*Olivier*, et plusieurs romans qui firent sa réputation. Il quitta définitivement la colonie en 1760, après la mort d'un frère qui lui avait laissé de la fortune, et vendit ses possessions de la Martinique au fameux père *Lavalette*, supérieur des jésuites. La banqueroute de ce père, par laquelle fut entrainée la suppression des jésuites, fit perdre à Cazotte 150,000 francs, et le força d'intenter un procès à la compagnie de Jésus, dont il avait été l'élève et qu'il chérissait par devoir et par reconnaissance. Lorsqu'il eut quitté les affaires, il se retira avec sa femme dans une terre près d'Epernay, et s'occupa de nouveau de littérature. A *Olivier*, succédèrent le *Diable amoureux* et le *Lord impromptu*, puis des *Contes arabes* faisant suite aux *Mille et une Nuits*, et une infinité d'autres ouvrages dans le genre badin. Parvenu presque au terme de la vie quand la révolution éclata, il écrivit contre les nouveaux principes ; et sa correspondance ayant été saisie dans les bureaux de M. Delaporte, après la journée du 10 août 1792, le fit arrêter et conduire à l'Abbaye, où il aurait été massacré dans les affreuses jours

nées des 2 et 3 septembre, sans le courage et le beau dévouement de sa fille. Cette héroïne accompagna aussi son père à la Conciergerie où il fut transféré, et lui rendit les soins les plus touchans jusqu'à sa condamnation. Traduit le 24 septembre devant le tribunal dit du 10 août, il y subit un interrogatoire de trente-six heures pendant lesquelles sa sérénité et sa présence d'esprit ne se démentirent pas un instant; après quoi il fut condamné à mort et exécuté le 25 septembre. Parvenu sur l'échafaud, il se tourna vers la multitude, et s'écria d'un ton de voix élevé: « Je meurs comme j'ai vécu, fidèle à » Dieu et au roi. »

CERACCHI (*Joseph*), né à Rome, élève et rival de Canova.

Il était déjà célèbre par ses ouvrages de sculpture, quand les idées révolutionnaires lui firent quitter le ciseau pour la politique. Il figura en 1799 parmi les plus fougueux partisans de la révolution, concourut à l'établissement de la republique romaine, et fut contraint d'abandonner sa patrie dès que ce système de gouvernement eut cessé d'y exister. Il vint à Paris et fut choisi par Bonaparte pour modeler son buste; mais s'étant lié avec des élèves français qu'il avait connus à Rome, et dont les opinions cadraient avec les siennes, il se laissa entraîner par eux dans un complot tramé contre la vie de Bonaparte, alors premier consul. Il fut en conséquence arrêté à l'Opéra le 10 octobre 1800, puis mis en jugement et ensuite condamné à mort le 9 janvier 1801. Il fut exécuté le 19 février suivant, en place de Grève, avec *Aréna*, *Demerville* et *Topino-Lebrun*, impliqués dans la même affaire. Les artistes qui jugent du talent de Ceracchi par ce qu'il a laissé, déplorent vivement sa perte.

CERUTTI (*Joseph-Antoine-Joachim*), ex-jésuite, député à l'assemblée législative, littérateur, etc., né à Turin le 15 juin 1738.

Il étudia chez les jésuites, entra ensuite dans l'institut, et devint professeur à Lyon. Il remporta plusieurs prix dans les académies de Dijon, Montauban et Toulouse, et vint à Nanci dans la maison de son ordre, où il composa son *Apologie de l'Institut des Jésuites*: il avait alors vingt-trois ans. Il prêta néanmoins un des premiers le serment exigé des membres de cet institut dont il quitta bientôt après l'habit, et se rendit à Versailles, où le dauphin, père de Louis XVI, lui accorda sa protection en faveur de l'ouvrage dont nous venons de parler. La duchesse de Brancas l'accueillit ensuite chez elle à Fléville près de Nanci, pour le consoler des malheurs d'une passion violente qui avait empoisonné ses jours. Au commencement de la révolution, il écrivit une infinité de pamphlets patriotiques pour le tiers état, et rédigea la *Feuille Villageoise*, gazette adressée aux habitans des campagnes, qui contribua beaucoup à propager les principes révolutionnaires. Il fut successivement le panégyriste outré de *Necker*, le défenseur de l'abbé *Fauchet* contre ceux qui refusaient de l'admettre comme député du Calvados, à raison d'un décret d'ajournement lancé contre lui, et le panégyriste de *Mirabeau*, qui l'avait souvent employé, soit à lui préparer des matériaux pour ses discours, soit à rédiger des fragmens de ses rapports ou de son journal. Devenu membre du département de Paris, il fut nommé par les électeurs de cette ville député à la législature en septembre 1791, puis élu secrétaire le 5 octobre suivant. Il fit décréter le 4 du même mois que les nouveaux législateurs considérant la constitution de 1791 comme le plus grand des bienfaits, voteraient des remercimens à ceux dont elle était l'ouvrage. Il mourut en mars 1792. L'habitude de vivre près des grands ou des gens à talens, lui avait fait contracter des manières agréables et une certaine facilité à plier son esprit au genre et à la capacité des personnes qu'il approchait. Il est l'auteur d'un *Poëme des Echecs* et d'une infinité d'autres petits ouvrages du même genre.

CERVONI, général de division, commandant de la legion d'honneur, etc., né à Soëria en Corse, en 1768.

Il quitta la maison paternelle dès son enfance, et alla en Sardaigne où il s'enrôla dans un régiment piémontais. Après avoir été long-temps simple soldat, il devint bas officier dans les troupes sardes, et y était sous lieutenant à l'époque de la révolution de France. Il embrassa les nouveaux principes avec ardeur, suivit les Français lors de l'invasion du comté de Nice, et devint général de brigade de la république. Il servit en 1793 au siége de Toulon et ensuite en Italie, fut envoyé à Parme en mai 1796 pour y recueillir les contri-

butions, concourut à la victoire de Lodi, fut nommé commandant de Mantoue en mars 1797, et, après le 18 brumaire an 8, appelé au commandement de la 8e division militaire. Il fit ensuite presque toutes les campagnes d'Allemagne, devint chef d'état major du corps d'armée du maréchal Lannes, et fut frappé d'un coup mortel par un boulet, à la bataille d'Eckmüll, le 22 avril 1807. En 1810, Napoléon ordonna que sa statue serait placée sur le pont de la Concorde avec celles de plusieurs autres guerriers célèbres; mesure qui n'a point été exécutée.

CHABAN (*François-Louis-René Mouchard* de), comte, conseiller d'état, intendant, etc., etc., né le 18 août 1757.

Il se trouvait sous aide major aux gardes françaises à l'époque de la révolution. Il en embrassa la cause avec modération, devint maire de la commune du Pré Saint-Gervais, obtint la sous préfecture de Vendôme après le 18 brumaire, fut ensuite appelé aux fonctions de préfet de Rhin et Moselle, puis de la Dyle, passa en Toscane comme membre de la junte de ce duché, fut élevé à la dignité de conseiller d'état, et se fit généralement chérir et estimer dans l'exercice de ses diverses fonctions par sa probité et ses autres qualités personnelles. Chargé enfin de l'intendance générale des finances à Hambourg, il rendit de grands services pendant le siége, tempéra souvent la rigueur des ordres du maréchal Davoust, prince d'Eckmüll, et mourut dans cette ville en 1813.

CHABANON (*N.* de), de l'académie française et de celle des inscriptions et belles lettres, etc., né à Saint-Domingue en 1730.

Il vint très jeune en France, et se montra très dévot à sa sortie du collége; mais sa vocation ne dura guère, et l'amour des femmes remplaça bientôt dans son cœur l'amour de Dieu. Passionné pour la musique, il acquit un talent très distingué sur le violon auquel il dut principalement ses succès dans le monde. Il publia ensuite plusieurs ouvrages en vers et en prose, notamment des *Observations sur la musique*, qui furent goûtées généralement; composa des mémoires particuliers sur sa vie, qui ne furent connus du public qu'après sa mort, et qui donnent une idée exacte de ses habitudes les plus secrètes et de ses sentimens les plus chers. Il mourut le 10 juillet 1792, avec la réputation d'un homme aimable et d'un talent médiocre. Ses pièces de théâtre, ses odes et ses idylles n'ont pu le sauver de l'obscurité, même de son vivant. Il avait été reçu à l'académie des inscriptions et belles lettres en 1760, et c'est vingt ans après que l'académie française lui ouvrit ses portes.

CHABAUD (*Antoine*), colonel directeur au corps royal du génie, etc., né à Nîmes le 23 février 1727.

Il servit d'abord quelque années dans l'infanterie, apprit les mathématiques sans maître et avec le seul secours des livres, passa ensuite dans le corps royal du génie, où il lui fallut une année d'étude à l'école de Mézières pour obtenir le grade de capitaine, et composa depuis un grand nombre de mémoires sur les différentes parties de son art, notamment un projet pour les canaux de Picardie. Ce projet, favorablement accueilli par M. Turgot qui l'avait trouvé utile et avantageux, ne put être mis à exécution à cause de la retraite de ce ministre. Nommé successivement major et lieutenant colonel du génie, Chabaud reçut en 1783 l'ordre de se rendre à Constantinople pour y fortifier le détroit des Dardanelles, et donner des conseils aux Turcs sur toutes les parties de l'art de la guerre. De retour en France il établit les bases d'un *système général de défense*, dans un grand ouvrage d'un mérite reconnu; embrassa ensuite les principes de la révolution avec chaleur, mais aussi avec sagesse; devint en 1790 administrateur de son département; fut de là envoyé à Cette en qualité de colonel directeur du génie, et y mourut le 5 août 1791.

CHABAUD-LATOUR (*Antoine-Georges-François*), chevalier, membre du corps législatif, légionnaire, etc.

Il naquit en Languedoc le 15 mars 1769, de parens protestans. Il embrassa la cause de la révolution, et fut nommé membre du conseil des cinq cents en mars 1797, par le département du Gard. Il y parla sur la législation des théâtres et la propriété des ouvrages dramatiques, qu'il proposa de déclarer publics dix ans après la mort des auteurs, et demanda aussi des secours pour les déportés. A la séance extraordinaire du 19 brumaire an 8, il compara les

circonstances de cette époque mémorable a celles dans lesquelles s'était trouvée l'assemblée constituante lors du serment du Jeu de Paume, et demanda que le procès verbal de la séance de Saint-Cloud fût envoyé à tous les départemens. Devenu membre du tribunat, il y combattit le 27 février 1800 un projet de loi ayant pour but de clore la liste des émigrés, comme attentatoire à la sûreté publique; présenta l'année suivante un rapport pour une construction de canaux dans le Midi, vota en 1804 pour que Napoléon Bonaparte fût déclaré empereur, puis fut admis dans la légion d'honneur. Après la suppression du tribunat, il se livra à des spéculations sur les feuilles publiques, obtint un intérêt dans la propriété du *Journal de l'Empire*, aujourd'hui *des Débats*, et fut appelé au corps législatif le 6 janvier 1813 par élection du sénat. Il s'y prononça contre Bonaparte en 1814, parla en juillet de la même année en faveur des députés devenus étrangers à la France par suite du traité de Paris, appuya le rapport de Raynouard sur la liberté de la presse, présenta le peuple français comme digne de jouir de cette faculté dans toute son étendue, et vota contre le projet ministériel. Au mois d'octobre suivant, il se prononça vivement contre l'introduction des fers étrangers, et prétendit qu'elle causerait la ruine des propriétaires de forges, combattit ensuite avec non moins de chaleur un projet pour l'exportation des laines, qu'il qualifia de plan favorable aux seuls Anglais et Hollandais, et se plaignit de la mobilité du caractère national, qui portait toujours le Français à changer ses lois avant d'en avoir reconnu le bon ou mauvais effet. A la fin de décembre 1814, il fut créé baron par le roi, ne fit point partie de la chambre des représentans en 1815, et n'est pas compris parmi les membres du corps législatif actuel.

CHABERT (*Joseph-Bernard*, marquis de), chef d'escadre des armées navales, né à Toulon le 28 février 1724.

Il entra fort jeune dans la marine, fut enseigne de vaisseau en 1753, et parvint successivement jusqu'au grade de lieutenant général des armées navales, après avoir donné dans plusieurs circonstances des preuves de valeur et de capacité. On connaît son voyage au Canada et sur les côtes de la Méditerranée, et les avantages qui en résultèrent pour les navigateurs. Forcé d'interrompre ses travaux nautiques à cause de la guerre d'Amérique, il commanda successivement les vaisseaux du roi, le *Vaillant* et le *Saint-Esprit*, sous M. le comte d'Estaing; combattit seul contre cinq vaisseaux anglais près de la Chésapéake, dégagea ensuite le *Diadème* dont ils allaient s'emparer, et ramena en France un convoi de cent trente voiles. La révolution le força de quitter la France: il se retira en Angleterre, fut reçu avec distinction par le célèbre astronome Maskeline qui lui prodigua les soins les plus étendus, revint en France en 1803, et obtint une pension de Bonaparte alors premier consul. Il avait perdu la vue quelques années auparavant, et mourut le 2 décembre 1805 à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il était associé à presque toutes les académies de l'Europe.

CHABERT (*Théodore*), député, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il devint chef de brigade, et fut employé à l'armée du Nord. Il commanda à Liége en 1795, et passa en 1797, à l'armée de Sambre et Meuse. Nommé en mars 1798, député du département des Bouches du Rhône au conseil des cinq cents, il y dénonça Lucot, chef de la 9e demi brigade d'infanterie légère, comme protecteur du parti de la réaction contre les *jacobins* à Marseille; fit le 7 août 1798, une sortie violente contre les déprédations des bureaux de la guerre, s'opposa ensuite au rétablissement de l'impôt sur le sel, puis demanda l'application des lois rendues contre les émigrés aux déportés fugitifs du 18 fructidor. Peu de temps après, il considéra aussi comme embaucheurs les émigrés naufragés à Calais, et provoqua leur traduction devant une commission militaire. Sorti du corps législatif après le 18 brumaire an 8, il rentra au service; fit quelques campagnes sans éclat, et ayant secondé puissamment les efforts de Bonaparte en 1815 pour désorganiser l'armée qui lui était opposée, il fut élevé par lui le 17 avril au grade de lieutenant général. Il avait cependant été pourvu par le roi, en 1814, du commandement du département de la Haute Marne, et créé chevalier de Saint-Louis.

CHABOT (*François*), capucin, député à la convention nationale.

Né en 1759 à Saint-Geniez dans le Rouergue, d'un pauvre cuisinier du collège de Rodez, il eut la facilité d'y faire ses études et de devenir ensuite capucin. Doué de beaucoup d'esprit naturel et d'une imagination extrêmement ardente, il fut d'abord dévot à l'excès; reçut l'ordre de prêtrise, et parvint bientôt après à être gardien de son couvent. C'est alors seulement qu'il ouvrit des livres profanes qui égarèrent son esprit et donnèrent un autre cours à ses idées. Dès lors le rigide Chabot devint le scandale des pieux cénobites ses confrères, et la révolution le trouva tout préparé à y jouer un rôle. Sorti un des premiers de son monastère en vertu d'un décret de l'assemblée constituante, le patriotisme et le zèle religieux qu'il montra lui valurent immédiatement la place de grand vicaire de l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, qui le révoqua bientôt quand il connut sa conduite. Nommé député du département de Loir et Cher à l'assemblée législative en septembre 1791, il dénonça l'existence d'un prétendu *comité autrichien*, qui depuis, donna lieu à tant de calomnies. Il attaqua ensuite successivement MM. de la Fayette, Dillon, Rochambeau, etc. et alla si loin à cet égard, que plusieurs membres de l'assemblée, indignés de cette fureur de délations qui le conduisait chaque jour à la tribune, demandèrent qu'il fût envoyé à l'Abbaye. Le 19 octobre 1791, il s'en prit au ministre de la guerre Duportail, et déclara : « Que l'armée de ligne n'avait été jus» qu'alors commandée que par des scé» lérats; » fut poursuivi par le juge de paix Larivière, pour avoir calomnié les ministres Bertrand de Molleville et Montmorin, et dénoncé le 25 juin 1792, comme ayant été la veille prêcher l'assassinat du roi au faubourg Saint-Antoine. Dans le courant de juillet, il se fit blesser légèrement par six hommes affidés, afin de pouvoir accuser le roi d'avoir attenté à ses jours; mais deux autres de ses collègues, qui devaient en faire autant, ne voulurent pas en courir les risques, et ce feint assassinat ne produisit aucun effet. On sait aussi qu'il pressa long-temps *Bazire* et *Merlin*, qui composaient avec lui le *Trio cordelier*, de le tuer et de porter ensuite son corps sanglant dans les faubourgs, pour hâter l'insurrection du peuple, la destruction de la monarchie et l'établissement de la république. Il rejetait la journée du 20 juin sur les *girondins*, qui, selon lui, n'avaient fomenté cette espèce d'insurrection qu'afin de faire rappeler leurs ministres favoris, Servan, Roland et Clavière. Quelques jours avant le 10 août, il entama la discussion sur la déchéance, et dit : « Qu'il ne croyait » pas que l'assemblée, en *blanchissant* » et en *savonnant le pouvoir exécutif*, » pût enchaîner la volonté du peuple; » parce qu'il pouvait toujours changer » la constitution à son gré; » fut un des principaux moteurs de la journée du 10 août, et se permit même d'insulter Louis XVI, lorsque ce malheureux prince vint se réfugier à l'assemblée. Le 15, il fit réintégrer *Châlier* dans ses fonctions d'officier municipal à Lyon, renvoyer les *conspirateurs des Tuileries* pardevant une commission populaire, et supprimer sans indemnité les droits féodaux. Le 17 du même mois, il eut l'effronterie d'accuser plusieurs membres du *côté droit* d'avoir occasionné l'insurrection du 10 août en s'opposant au décret d'accusation contre M. de la Fayette; demanda que ce général fût déclaré traître à la patrie, et proposa de mettre sa tête à prix. Le lendemain il voulut qu'on armât tous les citoyens, afin que chacun pût, dit-il, frapper celui qu'il jugerait l'ennemi de la révolution, et il offrit quelques jours après de s'enrôler dans la compagnie des *tyrannicides* proposée par Jean Debry. Envoyé le 2 septembre pour s'opposer aux massacres qui se commettaient à l'Abbaye, il revint assurer le corps législatif : « qu'il était impossible d'em» pêcher la justice du peuple; » et prétendit « que l'agitation n'était cau» sée que par le bruit répandu par » quelques journalistes(entre autres par » *Marat*) qu'on voulait mettre un prince » étranger sur le trône » Il pressa ensuite l'assemblée de jurer que, convaincue profondément des vices de tous les rois, elle les détesterait jusqu'à la mort. On doit dire néanmoins qu'il contribua, lors de ces massacres, à sauver la vie de l'*abbé Sicard*, alors renfermé aux Carmes. Nommé en septembre 1792, par le département de Loir et Cher, député à la convention nationale, il provoqua l'abolition de la loi martiale; s'opposa au décret d'accusation proposé contre la princesse de *Rohan-Rochefort*, motivé sur ce qu'elle avait la tête aliénée; combattit le pro-

jet de donner des conseils au roi, et vota la mort de ce prince, en janvier 1793. Il défendit ensuite vivement Merlin (de Thionville) et Rewbell, inculpés après la prise de Mayence; voulut faire mettre le pain à un sou la livre dans toute la France, sollicita une loi générale du *maximum*, et proposa de chasser tous les *aristocrates* du territoire de la république. Le 7 septembre, on l'entendit dire à la tribune : « Que » le *citoyen Jésus-Christ* était le pre» mier *sans-culotte* du monde. » Il sollicita le 13 une nouvelle loi sur les émigrés, si simple, « qu'un enfant pût » envoyer un émigré à la guillotine. » Le 10 novembre, il signala les divisions qui commençaient à se manifester parmi les *jacobins*, prédit à Danton, Robespierre et Billaud, qu'ils seraient tour à tour immolés au système de calomnie qui commençait à prévaloir; insista fortement pour qu'un député ne pût être arrêté sans avoir été entendu, et déplut aux *jacobins* en disant : que s'il n'y avait pas de *côté droit* à l'assemblée, il en formerait *un* à lui tout seul. Il épousa une autrichienne nommée *Léopoldine Frey*, qui lui apporta, dit-on, une dot considérable; se lança dans les affaires avec ses deux beaux frères, devint suspect aux *puritains* du parti, et quoiqu'il eût dénoncé le 12 novembre aux comités du gouvernement, Delaunay (d'Angers) et Julien (de Toulouse) comme auteurs d'une nouvelle conspiration, et déposé 100,000 livres en assignats qu'il prétendait avoir reçues d'eux, il n'en fut pas moins décrété d'arrestation et renfermé au Luxembourg comme complice de ces députés. Pendant sa détention, il entretint une correspondance avec Robespierre, dont il avait toujours été le bas valet; mais il ne put obtenir grâce, et fut enveloppé dans la perte de ceux qu'on lui avait fait dénoncer. Lorsqu'il sut quel devait être son sort, il s'empoisonna avec du sublimé corrosif; éprouva des douleurs affreuses qui lui firent pousser des cris, et fut enfin guillotiné le 5 avril 1794. Au milieu de ses souffrances, il ne s'occupait que de son ami *Bazire* : « Pauvre Ba» zire! s'écriait-il, qu'as-tu fait? » Ses liaisons avec Bazire et Merlin (de Thionville), donnèrent lieu aux vers suivans, attribués à Beaumarchais :

Connaissez-vous rien de plus *sot*
Que *Merlin*, *Bazire* et *Chabot*?
Non, je ne connais rien de *pire*
Que *Merlin*, *Chabot* et *Bazire*;
Et personne n'est plus *coquin*
Que *Chabot*, *Bazire et Merlin.*

CHABOT (*Louis-François-Jean*), lieutenant général des armées du roi, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., né le 26 avril 1757.

Sorti des rangs de l'armée, où il était bas officier à l'époque de la révolution, il obtint successivement tous ses grades jusqu'à celui de général, par ses actions d'éclat et un mérite distingué. Après avoir fait ses premières campagnes, tant au Nord que dans la Vendée, il fut employé en Italie, commanda la première division de l'armée qui formait le blocus de Mantoue, contribua à la reddition de cette place, et en signa la capitulation le 2 février 1797. Envoyé de nouveau en 1800 dans les contrées de l'Ouest, il y comprima les restes des chouans et battit complètement la division de Bourmont le 3 mars. Il fut élu en 1806 candidat au sénat conservateur par le collége électoral du département des Deux Sèvres. Il fit ensuite les campagnes d'Espagne en 1808 et 1809, s'y distingua en plusieurs occasions, notamment aux combats de Villa-Franca et du Lobréga; fut employé depuis dans une division militaire de l'intérieur, et créé chevalier de Saint-Louis par le roi le 24 août 1814. Chargé en janvier 1815 du commandement de la 9e division militaire, il reçut à Castres, des officiers du 14e régiment de chasseurs à cheval, et renouvela lui-même le serment de fidélité au roi et à la maison de Bourbon. Il y fut fidèle et ne fut point employé pendant l'usurpation. Il fait toujours partie des officiers généraux de l'armée française.

CHABOT (*Jean-Baptiste* de), évêque de Saint-Claude, etc.

Né dans le Poitou le 21 février 1740, d'une famille noble, il se destina à l'état ecclésiastique, fut promu à l'évêché de Saint-Claude, et sacré le 2 août 1785. A l'époque de la révolution, il s'empressa d'exécuter dans sa juridiction les dispositions du décret du 4 août 1789 contre la féodalité; refusa ensuite de prêter le serment décrété par l'assemblée nationale, et fut privé de son évêché. Ayant passé dans les pays étrangers les années orageuses de la révolution, il revint en France après le 18 brumaire,

signa le concordat de 1802, rentra dans l'exercice de l'épiscopat au siége de Mende, et fut enfin décoré de la croix de légionnaire : il donna sa démission en 1804, fut remplacé l'année suivante par M. Morel et se trouvait encore en 1815 à la tête d'un séminaire à Paris.

CHABOT-DE-L'ALLIER (*Georges-Antoine*), député à la convention nationale, législateur, tribun, membre de la cour de cassation, inspecteur général de l'université, commandant de la légion d'honneur, etc.

Né à Montluçon dans le Bourbonnais le 13 avril 1758, il y exerçait l'honorable profession d'avocat à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec modération, et remplit successivement les fonctions de procureur syndic du district de Montluçon, d'administrateur du département de l'Allier, et de président du tribunal de sa ville natale. Après le 10 août 1792, il manifesta dans l'assemblée primaire de son canton des principes qui durent alors étonner par leur hardiesse, et feront toujours honneur à son courage. Le procès verbal de cette assemblée prouve en effet que M. Chabot voulut faire imposer aux députés qu'on allait nommer pour former la convention nationale, la condition de maintenir le pouvoir monarchique en France, et de ne jamais consentir à l'admission de la loi agraire. Il répéta cette proposition à l'assemblée électorale, et la fit insérer au procès verbal malgré les clameurs des républicains : il fut néanmoins élu suppléant à la convention. Dénoncé plusieurs fois depuis par le comité révolutionnaire de Moulins, comme un ennemi de la république ; il échappa pourtant aux fureurs des *jacobins*, sauva la vie et les biens de plusieurs familles d'émigrés, fut appelé après le 9 thermidor, à la convention d'où il fut d'abord expulsé *comme royaliste*, sur la proposition de Thuriot, et y fut enfin admis en mars 1795. Il ne prit aucune part aux factions qui achevèrent de diviser cette assemblée ; donna sa démission lors de l'établissement des conseils, et fut nommé commissaire du directoire exécutif près le tribunal correctionnel de Montluçon. Élu en 1799 au conseil des anciens, il combattit l'emprunt forcé de 100,000,000, provoqua une loi repressive de la liberté de la presse alors dégénérée en licence, et passa au tribunat après la révolution du 18 brumaire. Il y travailla dans les comités de législation, contribua à la rédaction des différens codes, et vota ensuite en faveur du consulat à vie, dans la persuasion que c'était le seul moyen de terminer la révolution d'une manière honorable. Ce fut même lui qui porta la parole à Bonaparte pour lui annoncer le vœu du tribunat ; mais il est aisé de juger par son discours, qu'il avait bien plus en vue le bien et la tranquillité de l'état, que la satisfaction particulière de l'homme qui était l'objet de la délibération. En effet, on remarque dans ce discours quelques passages qui méritent d'être cités. Après avoir posé les motifs qui avaient engagé le tribunat à cette démarche, l'orateur ajouta habilement : « Bonaparte a des idées trop » grandes, trop généreuses, pour s'é- » carter jamais des principes libéraux » qui ont fait la révolution et fondé la » liberté. Il aime trop la véritable » gloire, pour flétrir jamais par des » abus de pouvoir, la gloire immense » qu'il s'est acquise. En acceptant l'hon- » neur d'être le magistrat suprême des » Français, il contracte de grandes » obligations, et il les remplira toutes. » La nation qui l'appelle à gouverner, » est libre et généreuse. Il respectera, » il affermira sa liberté, *et ne fera rien* » *qui ne soit digne d'elle*. Bonaparte » enfin sera toujours lui-même ; il vou- » dra que sa mémoire arrive glorieuse et » sans reproche jusqu'à la postérité la » plus reculée, et ce ne sera jamais de » lui qu'on dira : *il a trop vécu de quel-* » *ques années*. » Qui ne reconnaît à ce noble langage l'homme de bien, l'ami de de la patrie ? Aussi Napoléon, qui avait jusqu'alors témoigné de la bienveillance à Chabot, le regarda dès ce moment comme un censeur incommode, et laissa, lors de la dissolution du tribunat, l'orateur devenir membre du corps législatif. Il crut même sans doute faire beaucoup pour lui, en le présentant en 1809 comme candidat, pour une place vacante à la cour de cassation, où il fut admis le 28 mars, et dont il fesait encore partie en 1816. Il avait été pourvu en 1806 de la place d'inspecteur général de l'université que le roi lui conserva en 1814, et obtenu la décoration de commandant de la légion d'honneur. On doit à M. Chabot deux ouvrages sur notre législation civile, qui font honneur à ses talens, et justifient sa réputation.

CHABRAN (*Joseph*), lieutenant général des armées du roi, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., né à Cavaillon, près d'Avignon, le 22 mars 1763.

Il fut d'abord ecclésiastique, s'enrôla dans un bataillon de volontaires à l'époque de la révolution, et passa successivement par tous les grades, depuis celui de capitaine au 5e bataillon des Bouches du Rhône, jusqu'à celui de général de division, auquel il fut promu le 23 juin 1799. Employé dans toutes les campagnes de la révolution, sous les généraux Biron, Kellermann, Bonaparte et Masséna, il se distingua à Lodi, la Corona, Rivoli, et surtout à la reprise de Véronne lors de l'insurrection de la Terre-ferme; fut chargé, après le traité de Campo-Formio, de réprimer les troubles qui depuis longtemps agitaient les départemens des Basses Alpes et des Bouches du Rhône, où il sut allier le courage et la modération; accompagna Bonaparte alors premier consul, au fameux passage des Alpes, s'empara du fort de Bard, se porta ensuite sur le Pô avec sa division, et opéra une diversion puissante au moment de la bataille de Marengo. A la paix de Lunéville, Chabran, nommé commandant du Piémont, s'y conduisit en administrateur éclairé, ramena l'ordre, protégea la sûreté des routes, et fit naitre la confiance dans les esprits aliénés. Il commandait en 1805 les iles Marcouf, servit à la fin de la même année, en Italie sous le maréchal Masséna, et eut une grande part à ses succès. Employé en Espagne en 1808 et 1809, il fut chargé de soumettre les insurgés de la Catalogne, s'empara de Tarragone, et obtint ensuite sa retraite. Quoique Bonaparte estimât ses qualités personnelles, il ne pouvait néanmoins prendre en lui cette confiance qu'il avait pour beaucoup d'autres. Les principes de Chabran donnèrent toujours de l'ombrage à ce despote qui le laissa dans une sorte d'obscurité pendant tout son règne. En 1814, le roi lui conféra la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est aussi commandeur de la légion d'honneur.

CHABROL DE TOURNOEL (*Gaspard-Claude-François* de), comte, ex-président du présidial de Riom, député aux états généraux, etc.

Né le 26 juin 1740, d'une famille noble d'Auvergne, il entra d'abord au service comme officier au régiment de la reine dragons, quitta ensuite l'épée pour la robe, et fut pourvu de la place de lieutenant criminel de la sénéchaussée de Riom, qu'il occupait à l'époque de la révolution. Nommé en 1789 député de la noblesse aux états généraux, il y vota constamment avec le *côté droit* en faveur des principes monarchiques, resta néanmoins confondu dans la foule, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée nationale. Depuis il se retira dans sa province, et s'occupa avec fruit de la fortune de ses quatre fils, dont deux font le sujet des articles suivans.

CHABROL-DE-CROUZOL (*André-Jean*), fils ainé du précédent, comte, conseiller d'état, préfet du Rhône, ex-auditeur, maitre des requêtes, etc., etc., né en Auvergne.

Il était encore très jeune à l'époque de la révolution, et ne parut sur la scène politique qu'après le 18 brumaire. D'abord auditeur, puis maitre des requêtes, il fut ensuite nommé, dans les premiers mois de 1809 membre de la liquidation générale des dettes de la Toscane; passa en 1811 à l'intendance générale des provinces Illyriennes en remplacement de Belleville, donna des preuves de zèle et de dévouement à Napoléon jusque dans les derniers momens de sa puissance, et après la chute de cet empereur en 1814 fut appelé au conseil d'état du roi, et placé dans la section des finances. Il prêta serment de fidélité à Sa Majesté le 3 août, obtint la préfecture du Rhône le 22 novembre de la même année, et en remplit les fonctions jusqu'en 1815, qu'il en fut chassé par Bonaparte. La chute de celui-ci lui rendit bientôt l'administration du département du Rhône, et il retourna même à Lyon avant que l'autorité du roi y fût reconnue.

CHABROL-DE-VOLVIC (*Gilbert-Joseph-Gaspard*), baron, conseiller d'état, préfet de la Vienne, etc., etc., né aussi en Auvergne, et frère puiné du précédent.

Il fit d'abord ses études à Riom, puis fut envoyé à l'école polytechnique de Paris. Il était encore très jeune quand il fut pourvu en 1806 de la préfecture du département de Montenotte, épousa

ensuite la fille du prince *Lebrun*, archi-trésorier de l'empire, et fut appelé le 23 décembre 1812 à la préfecture du département de la Seine, en remplacement de Frochot. On ne vit pas sans surprise un jeune homme dans l'âge de l'inexpérience, et dont le nom était à peine connu, chargé d'une fonction aussi importante. Cependant on doit dire que s'il dut cette place à la faveur et au crédit de son beau père, il y montra beaucoup de zèle et de dévouement, et se tira avec honneur des circonstances critiques dans lesquelles il se trouva bientôt. En protégé reconnaissant, on le vit, quelques jours après sa nomination, féliciter Napoléon sur son retour de Russie, et lui dire : « Quelle allégresse répand dans tous les cœurs » la présence de votre personne sacrée! » Que d'espérances, que de sécurité » elle porte avec elle! Mais aussi que » de gloire pendant votre absence! Le » peuple de votre bonne ville de Paris » s'est montré digne dépositaire de » l'héritier du trône : auguste enfant » auquel se rattache tant de gloire, à » qui de si grands exemples assurent de » si hautes destinées! Au premier cri » d'alarme, son berceau serait environné de cette population fidèle; » tous tiendraient à honneur de lui » faire un rempart de leurs corps; » qu'importe la vie devant les immenses » intérêts qui reposent sur cette tête » sacrée? » Nommé maître des requêtes le 14 avril suivant, il vint à l'époque de la bataille de Léipsick en octobre 1813, assurer l'impératrice de l'entier dévouement de la ville de Paris, et l'assurer » que jamais la couronne de l'auguste » empereur des Français ne serait dé» pouillée de ses lauriers. » Quand les étrangers menacèrent la capitale et qu'ils furent près d'y entrer, M. de Chabrol hésita long-temps sur le parti qu'il devait prendre; il refusa même de signer la proclamation du conseil général qui exprimait le vœu du rappel de la maison de Bourbon, et n'adhéra que le 4 avril 1814 aux décrets prononçant la déchéance de Bonaparte. Cependant, il parut depuis avoir abandonné entièrement le parti de l'ex-empereur, et prononça successivement des discours à MONSIEUR et à Sa Majesté, dans lesquels il protestait de son attachement et de sa fidélité. « La France sous l'an» tique bannière des lis et le gouverne» ment des fils de Henri IV, verra bien» tôt, dit-il, combler toutes ses espé» rances de paix et de bonheur. » Nommé en juillet conseiller d'état, puis créé quelques jours après officier de la legion d'honneur, il fut au retour de Bonaparte en 1815, fidèle à ses derniers sermens; il quitta l'hôtel de ville au moment même où l'usurpateur arrivait dans la capitale, et reprit ses fonctions de préfet aussitôt après le retour du roi en juillet 1815. Au mois de mai 1816, il fut décoré de l'ordre de l'aigle rouge de Prusse.

CHABROUD, député aux états généraux, avocat aux conseils, etc.

Né à Vienne en Dauphiné, il y exerçait la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé en 1789 député du tiers état du Dauphiné aux états généraux, où il serait peut-être resté obscur, sans la circonstance qu'on lui a depuis tant reprochée. Chargé de faire le rapport des événemens des 5 et 6 octobre 1789, il déploya toute son éloquence pour dénaturer les faits en faveur du duc d'Orléans et de Mirabeau, tous deux fortement compromis par les dépositions. On l'accusa même d'en avoir reçu de l'argent, et il fut dès lors surnommé la *blanchisseuse Chabroud* par les journalistes. Il parla ensuite plusieurs fois sur la question relative à la judicature, participa à un assez grand nombre de décrets sur cette matière, et demanda que les municipalités fussent seules chargées de la répression des séditions. En 1791 il combattit la formule de serment proposée par l'évêque de Clermont, et s'opposa aux honneurs demandés pour le jeune Désilles, mort à l'affaire de Nanci. Elu président le 9 avril, il occupait le fauteuil lorsque le roi vint se plaindre de la violence avec laquelle la populace de Paris l'avait empêché de se rendre à Saint-Cloud, et répondit à ce prince : « qu'une pénible » inquiétude était inséparable des pro» grès de la liberté. » Il sollicita ensuite les honneurs du Panthéon pour l'abbé de Mably, et s'opposa au supplice de la décapitation proposé par Le Pelletier. A l'époque du 20 juin, il voulut que les complices de l'évasion du roi fussent traduits à la haute cour, prit la défense d'une adresse provoquant l'abolition de la royauté, et trouva trop faible le projet de Vernier contre l'émigration. Le 30 juillet, il vota l'abolition des ordres de chevalerie, et fit une sortie vigoureuse contre ceux qui trouvaient

encore le moyen de conserver leurs anciens titres en les faisant précéder du mot *ci-devant*. Il fit supprimer aussi celui de *dauphin*, et, vers la fin de la session, demanda que l'on mît dans la salle de l'assemblée le portrait du roi *acceptant la constitution*. Demeuré à Paris après la session, il publia en juillet 1792 un ouvrage ayant pour titre : *Projet d'acte d'union des citoyens français*. C'était une espèce de confédération pour soutenir la constitution de 1791, que les *jacobins* voulaient déjà renverser. Dénoncé à l'accusateur public par Manuel, procureur de la commune, et arrêté par suite de cette dénonciation, il survécut néanmoins au régime de la terreur, devint membre du tribunal de cassation en 1795, et cessa ensuite d'en faire partie. Il ouvrit un cabinet de consultation à Paris, fut reçu avocat au conseil d'état après l'avénement de Bonaparte au trône, et exerçait encore cette fonction au moment de la restauration. Il a depuis donné sa démission et s'est retiré à la campagne, où il est mort en 1816.

CHALGRIN (*Jean-François-Thérèse*), célèbre architecte, membre de l'ancienne académie et de l'institutut, etc.

Né à Paris en 1739, de parens peu aisés, mais liés avec M. de Marigni, directeur général des bâtimens du roi, le jeune Chalgrin fut admis à l'école de Boulet et de Moreau, et fut un des premiers dont les compositions se distinguèrent par des productions rectilignes. Ayant remporté le grand prix de l'académie, il partit pour l'Italie, où il perfectionna ses études; sut mériter à son retour à Paris, l'estime du ministre Choiseul, protecteur des talens et des architectes, fut chargé ensuite par le duc de la Vrillère de la construction de son hôtel. Peu de jours après que ce seigneur en eut pris possession, Chalgrin proposé avec deux autres habiles architectes pour une place vacante à l'académie d'architecture, fut préféré par le roi, quo que très jeune. Il se fit remarquer en 1770, par la construction d'une salle de bal et de festin, à l'occasion du mariage du dauphin, et lors de la formation de la maison des princes, fut nommé intendant des bâtimens de MONSIEUR et du COMTE D'ARTOIS, frères du roi. Ses travaux les plus remarquables sont: l'hôtel de Saint-Florentin, rue de l'Orangerie, le collége de France, place Cambrai, la tour et la chapelle des fonts sous le portail de Saint Sulpice, l'église de Saint-Philippe du Roule, la restauration du palais du Luxembourg, et l'arc de triomphe de l'Etoile qui n'est pas achevé. Il mourut sans fortune le 20 janvier 1811.

CHALLAN (*Antoine-Didier-Jean*), chevalier, député, tribun, légionnaire, etc., né dans les environs de Paris.

Il était procureur du roi au bailliage de Meulan à l'époque de la révolution, et offrit à l'assemblée nationale dès le 18 août 1789, la finance de son office pour subvenir aux besoins de l'état; devint ensuite procureur général syndic du département de Seine et Oise, et en 1798 fut élu au conseil des cinq cents, puis passa au tribunat en décembre 1799. Il appuya en février 1800 le projet qui fermait la liste des émigrés, vota en faveur des plans financiers du gouvernement, auquel il se montra entièrement dévoué. Il fut élu président en 1802, et prononça en 1804 un long discours à la suite duquel il demanda que Bonaparte fût déclaré empereur; fut décoré peu de temps après de la croix de légionnaire, fit partie de la députation qui se rendit à Strasbourg en 1805, pour porter à Napoléon les expressions de dévouement du tribunat. Après la suppression de cette institution, il passa au corps législatif, où il fit presque toujours partie de la commission civile et administrative, et dont il fut nommé président par Bonaparte en 1812. Chargé de faire un rapport insignifiant sur des projets d'échanges de biens d'hospices et de communes, on l'entendit le 22 mars 1813, après la fatale campagne de Moscou et au moment où l'indignation éclatait de toutes parts contre le funeste auteur de tant de désastres, dire à la tribune du corps législatif: « Vous reconnaitrez dans ces projets (*ouvrage d'un simple commis de l'intérieur*), » la sollicitude habituelle de Sa Majesté, et si dans vos précédentes » séances vous avez éprouvé le besoin » d'exprimer votre admiration pour les » hautes conceptions du génie, vous ne » serez pas moins empressés de rendre » en ce jour des actions de grâce au » chef suprême de cette administration » vraiment paternelle, dont les résultats offrent des nuances si précieuses » que l'on peut encore les placer à côté

» du grand et magnifique tableau » de l'empire français. » Cependant M. Challan s'empressa d'adhérer l'un des premiers à la chute de ce puissant génie, et de voter son expulsion du trône de France. Il manifesta ensuite son vœu en faveur de la maison de Bourbon, vota comme il avait toujours fait au tribunat, combattit les conclusions de Raynouard pour la liberté de la presse, et appuya généralement tous les projets des ministres. C'est aussi lui qui fit, à la fin de 1814, le rapport sur la réclamation du général Excelmans. Les élections du champ de Mai et celles d'août 1815 n'ont point rappelé M. Challan aux fonctions législatives.

CHALIER (*Marie-Joseph*), négociant et maire de Lyon, né à Beaulard, près de Suze en Piémont, en 1747.

Il s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique ; mais il renonça bientôt à ce projet qui convenait peu à ses inclinations, et parcourut successivement le royaume de Naples, l'Espagne, le Portugal, puis vint s'établir à Lyon dans le dessein d'y enseigner l'italien et l'espagnol. Après quelques essais peu avantageux, il entra dans le commerce et parvint à s'associer à une maison de commission pour les étoffes. Il reprit alors le cours de ses voyages sous de plus heureux auspices, établit en Italie d'utiles relations, et acquit en peu d'années un crédit et une fortune assez considérable. Il embrassa en 1789 le parti de la révolution avec une sorte de frénésie, se mit ensuite à la tête du club de Lyon, et se vit le patron et l'idole de la multitude. Partisan avoué de Marat, il le prit pour modèle, affecta de se vêtir et de parler comme lui, et prit tout à coup un caractère de fureur qu'on ne lui avait jamais connu. Dès lors il ne parla plus que d'égorger les *aristocrates*, et forma des listes de proscription qu'il intitulait : *Boussole des patriotes pour les diriger sur la mer du civisme.* Le 6 février 1793 il assembla au son d'une cloche tous les membres du club, leur fit prêter le serment de ne rien révéler de ce qu'il allait dire, et proposa de former sur le champ un tribunal à l'instar de ceux du 2 septembre à Paris, et d'y faire condamner ou absoudre environ douze cents détenus qui encombraient les prisons de Lyon. Il ajouta que ce tribunal serait établi sur le quai Saint-Clair, avec une guillotine ; que les cadavres seraient jetés dans le Rhône, et qu'à défaut de bourreaux, les clubistes en rempliraient le ministère eux mêmes. Le maire *Niviere-Chol*, à la tête de la force armée, empêcha cette horrible exécution ; mais il ne put faire juger plusieurs clubistes qu'on avait arrêtés au moment de l'exécution et qui furent sauvés par Chalier, alors président du tribunal. Tantôt destitué par les Lyonnais, tantôt rétabli par ordre de la convention, il ne cessa d'agiter cette malheureuse ville, jusqu'à l'époque où le peuple de Lyon, irrité par tant de maux, leva l'étendard de la résistance contre la convention, et livra son tyran à un tribunal populaire, qui le condamna à mort le 17 juillet 1793. Il marcha fermement au supplice, et prédit aux Lyonnais que sa mort leur coûterait cher. En effet, après la prise de cette ville par les républicains, les *jacobins* lyonnais y promenèrent l'image de Chalier en triomphe dans toutes les rues, et ceux de Paris firent déposer dans une urne d'argent ses cendres au Panthéon, d'où elles furent ôtées quand la modération eut repris quelque empire.

CHALMEL, membre du conseil des cinq cents et de la chambre des représentans, né à Tours.

Fixé à Paris, il y suivit d'abord la carrière du barreau, qu'il quitta ensuite pour entrer dans les bureaux des finances, et suivit l'intendant Foulon au Port-au-Prince, d'où il fut obligé de se sauver comme partisan de la révolution. Revenu à Tours, il fut nommé en 1792 secrétaire général du département, et plusieurs fois destitué, puis réintégré dans cet emploi à cause de ses opinions politiques. Arrivé à Paris après le 9 thermidor, il devint secrétaire général de l'instruction publique jusqu'à l'établissement du directoire : pour lors il retourna encore à Tours, et fut successivement administrateur du département, commissaire près la municipalité, et enfin élu en 1798 député du département d'Indre et Loire au conseil des cinq cents. Accusé en 1799 d'avoir signé des arrêtés *liberticides*, il repoussa cette inculpation dont plusieurs de ses collègues s'empressèrent d'ailleurs de le justifier ; dénonça la nomination de Treilhard au directoire comme inconstitutionnelle, accusa les agens de la police d'exciter les applaudissemens des tribunes, et signala l'es-

pionnage établi autour de la représentation nationale. Bientôt après, il demanda vivement que la patrie fût déclarée en danger, seconda toutes les mesures du parti qui voulait arriver à ce but, se prononça hautement contre Bonaparte au 18 brumaire, et fut exclus nommément du corps législatif. Cependant il se réconcilia par la suite avec le pouvoir de Napoléon : il obtint un emploi dans les droits réunis, puis devint sous préfet de l'arrondissement de Loches en 1815, et fut presqu'aussitôt nommé député du département d'Indre et Loire à la chambre des représentans. Il y garda le plus profond silence, et se retira ensuite dans sa province après quelques mois de séjour à Paris.

CHAMBARLHAC (*J.-J. F.*), baron de l'Aubepain, lieutenant général des armées du roi, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., né aux Estables (Haute Loire) le 2 août 1754.

Il entra au service en qualité de sous lieutenant en 1769, se distingua à l'armée des Alpes en 1792 comme chef de bataillon, et en 1793, lors des attaques réitérées des montagnes, il eut, à la tête des grenadiers et des chasseurs, la gloire de s'emparer de vive force des retranchemens du Mont-Carmel, et de faire mille piémontais prisonniers. Blessé en 1796 à la journée d'Arcole, il fut proclamé général de brigade sur le champ de bataille; commanda la ligne de Vérone après le traité de Campo-Formio, et se distingua à la reprise des hostilités en 1798. Appelé dans les départemens de l'ouest en 1799 par le premier consul, il battit les chouans auprès de Mortagne et termina heureusement cette guerre désastreuse. Nommé ensuite au commandement en chef de la 1ere division de l'armée de réserve, il acquit de nouveaux titres de gloire à Castiglione et à Marengo; fut pourvu peu de temps après du commandement de Tortone, et depuis de celui de Mayence et du département de la Loire; obtint en 1802 le grade de général de division, puis le commandement en chef de la 13e division militaire, d'où il passa en 1805 à celle de Bruxelles, et fut décoré le 15 août 1806, de la croix de commandant de la légion d'honneur. Il donna une nouvelle preuve de ses talens militaires en 1809, lors de l'invasion des Anglais dans l'île de Walcheren, et contribua à leur expulsion du territoire hollandais. Il commandait encore à Bruxelles lors de l'évacuation de l'Allemagne par les Français en 1813, et défendit le mieux qu'il put le pays confié à sa garde. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 21 août 1814.

CHAMBON (*Antoine-Benoît*), député à la convention nationale.

Il était trésorier de France et domicilié à Uzerches à l'époque de la révolution. Il en embrassa les principes, fut d'abord officier municipal, puis maire de sa commune, et ensuite élu en septembre 1792, député du département de la Corrèze à la convention nationale, où il se montra l'ennemi des *jacobins*. On le vit en décembre 1792, dénoncer le ministre de la guerre *Pache* comme l'agent exclusif de leur parti; traiter au mois de janvier suivant Robespierre de *factieux*, et se faire provoquer en duel, à cause de l'acrimonie de ses expressions, par Bourdon (de l'Oise), alors l'un des sicaires de ce tyran. Il fut ensuite nommé membre du comité de sûreté générale, vota la mort de Louis XVI sous la condition expresse que le jugement serait ratifié par le peuple, et fit tous ses efforts pour obtenir un sursis jusqu'à ce que les assemblées primaires eussent prononcé en dernier ressort : il eut, à ce sujet, une autre querelle avec le missionnaire *marquis de Saint-Huruge* tout dévoué au parti d'Orléans, et fut dénoncé par *Marat* le 7 mai, comme intéressé dans les fournitures des armées. Lié étroitement avec le parti *girondin*, il fut enveloppé dans sa chute le 31 mai 1793. Après avoir fait des efforts inutiles pour arrêter le mouvement de cette journée, il se sauva dans son département; fut mis hors de la loi, et tué au mois de novembre, dans une grange à Lubersac, en se défendant contre ceux qui voulaient l'arrêter.

CHAMBON (*Nicolas*), maire de Paris, etc., etc.

Il exerçait la profession de médecin dans la capitale lorsque la révolution éclata, et s'en déclara le partisan comme presque tous ses confrères. Elu maire de Paris à la fin de novembre 1792, on le vit le 19 décembre, à l'instigation des chefs du parti d'Orléans, se présenter à la barre de la convention nationale, à la tête d'une députation des quarante-huit sections, pour demander le rapport du décret par lequel tous les Bour-

bons devaient être expulsés du territoire français après le jugement de Louis XVI. L'assemblée, instruite du motif de cette démarche, refusa de recevoir la députation, et manda Chambon à la barre, où il déclara, avec une faiblesse indigne d'un magistrat, que la pétition n'était pas son ouvrage. Le 5 janvier 1793, il rendit compte de l'état de situation de Paris, et annonça que la commune se plaignait du ministre Roland et de la rentrée de quelques émigrés. Il faisait le 12 janvier la police au théâtre de la Nation, où la représentation de *l'Ami des lois* occasionnait du tumulte, lorsque, serré par la foule, il contracta une incommodité qui le força de donner sa démission. Il échappa aux proscriptions révolutionnaires, et exerçait encore sa profession en 1816. Il est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur les maladies des femmes.

CHAMBON-DE-LATOUR (*Jean-Marie*), député aux états généraux et à la convention.

Il était maire d'Uzès à l'époque de la révolution, dont il embrassa d'abord la cause avec une ardeur peu commune, fut élu en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée de Nîmes aux états généraux, et ne s'y fit remarquer que par une extrême véhémence, et son assiduité au *côté gauche* de l'assemblée. Nommé en septembre 1792 député du département du Gard à la convention nationale, il ne vota point dans le procès de Louis XVI pour cause d'absence; fut ensuite envoyé plusieurs fois en mission, notamment à Marseille, où les *jacobins* lui reprochèrent d'avoir autorisé ou du moins souffert, les massacres qui eurent lieu particulièrement par les compagnies de Jésus et du Soleil, et passa après la session conventionelle au conseil des anciens, d'où il sortit le 20 mai 1797.—Un autre CHAMBON (*Georges-Louis*), né à Paris d'une famille noble, servit d'abord dans l'infanterie et se trouvait maréchal des camps et armées du roi à l'époque de nos troubles politiques. Arrêté en 1793 comme suspect, il fut d'abord détenu dans la maison d'arrêt du Luxembourg, puis traduit au tribunal révolutionnaire, comme complice de la prétendue conspiration qui s'y était tramée contre la république, condamné à mort, et exécuté le 21 messidor an 2, à l'âge de soixante-neuf ans.

CHAMBONAS (le marquis de), maréchal de camp, maire de Sens, etc.

Neveu du maréchal de Biron, il épousa une fille naturelle de M. Saint-Florentin et de madame Sabattier, dont il se sépara dans la suite par un procès qui fit beaucoup de bruit; se montra partisan exalté de la révolution et devint le premier maire constitutionnel de Sens: en cette qualité il fut chargé de présenter à l'assemblée nationale le vœu de cette ville, pour lui décerner un monument. Grand admirateur de M. de la Fayette, il fit faire en 1790 des copies nombreuses du portrait de ce général, dont il gratifia les fédérés; fut employé en avril 1792 comme maréchal de camp dans les troupes du département de Paris, appelé ensuite au ministère des affaires étrangères au mois de juin 1792, et dénoncé par Brissot le 8 juillet pour n'avoir pas donné connaissance de l'approche des troupes prussiennes. Il se justifia, en assurant que lui-même n'en avait pas été informé d'une manière certaine, et donna le même jour sa démission avec tous ses collègues, qui déclarèrent ne pouvoir plus résister à l'anarchie. Sorti de France après la funeste journée du 10 août 1792, il se réfugia à Londres, où il se fit successivement horloger, orfèvre et bijoutier. Naturellement dissipateur, il mit peu d'ordre dans ses affaires, eut recours aux emprunts, joua pour se libérer, s'endetta encore davantage, et fut attaqué en 1805, devant la cour du ban du roi, pour restitution de sommes à lui prêtées par le général Willot et quelques autres émigrés. Des témoins furent entendus contre lui, parmi lesquels on remarquait MM. Bertrand de Molleville, Courtenvaux et Berchigny, qui tous déposèrent que l'argent réclamé avait été prêté et destiné au commerce. M. Erskine défendit Chambonas avec beaucoup de chaleur, mais ne put empêcher qu'il ne fût condamné au paiement d'une somme considérable ou à l'emprisonnement.

CHAMILLY (*Claude-Charles Lormier d'Etoges* de), premier valet de chambre du roi Louis XVI, né à Paris en 1732.

Attaché à la personne de son maître, il lui resta fidèle dans ses infortunes, et fut d'abord renfermé avec lui au Temple, après l'affreuse catastrophe du 10 août 1792. Transféré ensuite dans la prison de la Force, il s'y trouvait à

l'époque des massacres de septembre, fut mis en liberté par le peuple au moment où il allait être massacré, et porté en triomphe jusques chez lui. Il fut de nouveau arrêté comme suspect, et conduit dans la maison d'arrêt du Luxembourg en 1794, puis traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 5 messidor an 2. On connait les remerciemens que lui adressa l'infortuné monarque dans son testament.

CHAMOUX, membre du conseil des cinq cents.

Né en Savoie, il y exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution; seconda les efforts des Français pour la réunion de son pays au leur, et fut successivement pourvu de divers emplois. Il était accusateur public près le tribunal criminel du département du Mont Blanc, lorsqu'il fut nommé député au conseil des cinq cents en mars 1799. Attaché au parti dominant, il fit une longue motion d'ordre à l'occasion de l'assassinat des ministres français à Rastadt, et provoqua peu de temps après l'envoi d'un message au directoire pour connaitre les motifs qui l'engageaient à garder autant de troupes dans l'intérieur, tandis qu'on en avait un si grand besoin aux frontieres. Il signala ensuite les efforts du royalisme, et demanda la formation d'une commission chargée de s'occuper des dangers de la patrie. Opposé à la révolution du 18 brumaire an 8, il sortit du corps législatif à cette époque; mais il obtint au mois de juin suivant, la place de juge au tribunal d'appel de Grenoble, qu'il exerça pendant plusieurs années.

CHAMPAGNE, (*Jean-François*), membre de l'institut, de la légion d'honneur, etc., né à Sémur en 1751.

Ayant embrassé l'état ecclésiastique chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, il resta pendant cinquante-cinq ans, élève, maître et supérieur dans la même maison. Durant le cours d'une révolution qui détruisait tout enseignement, il eut le bonheur de conserver le premier établissement d'instruction, sous le nom de *Prytanée français*, et fit survivre à la tourmente politique, le collége qu'il dirigeait. Devenu membre de l'institut de France et de la légion d'honneur, il employa tous ses loisirs à l'étude approfondie des auteurs anciens: la traduction de la *Politique d'Aristote* est un des fruits de ses utiles délassemens. Il publia aussi en 1800, *des Vues sur l'organisation de l'instruction publique dans les écoles destinées à l'enseignement de la jeunesse*, et mourut dans l'exercice de ses fonctions de directeur du prytanée le 14 septembre 1813.

CHAMPAGNY (*Jean-Baptiste Nompère de*), duc de Cadore, ministre, sénateur, pair, grand chancelier de l'ordre de la réunion, grand officier de la légion d'honneur, etc., etc., né à Roane dans le Lyonnais en 1753.

Il se destina à la marine, et était devenu major de vaisseau à l'époque de la révolution. Elu en 1789 député de la noblesse du Forez aux états généraux, il passa un des premiers de son ordre à la chambre du tiers, défendit en 1790 M. d'Albert de Rioms inculpé à l'occasion des troubles de Toulon, fut élu secrétaire le 16 février de la même année, contribua à quelques réformes dans le code maritime, et demanda qu'il n'y eût plus de distinction entre la marine royale et la marine marchande. Il fut mis en arrestation sous le règne de la terreur. En décembre 1799, il entra au conseil d'état, section de la marine, puis fut nommé à l'ambassade de Vienne au mois de juillet 1801. Il devint officier de la légion d'honneur au mois d'août 1804, et fut rappelé peu de temps après pour prendre le portefeuille de l'intérieur. A son départ de Vienne, il fut comblé d'éloges et de présens par la cour autrichienne, et l'empereur François lui fit même l'honneur de tenir son fils sur les fonts de baptême. Au mois de septembre 1805, il fit un rapport pour provoquer la levée de toutes les gardes nationales de France, à l'occassion de la guerre avec l'Autriche, et passa au ministére des affaires étrangères après la paix de Tilsitt en 1806. Pendant la campagne de 1809, il rejoignit Napoléon à Vienne, et concourut à la rédaction du traité de paix qui amena le mariage de Marie-Louise. Il continua d'administer le département des relations extérieures jusqu'en septembre 1811, qu'il fut disgracié pour n'avoir pas voulu, dit-on, se prêter aux vues de Bonaparte contre la Russie. De ministre, il devint intendant de la couronne, fut nommé sénateur le 5 avril 813, et obtint ensuite le commandement

en chef d'une légion de la garde nationale parisienne, au moment où l'ennemi pénétrait en France. Après la chute de son maître, M. de Champagny fut créé pair par le roi le 4 juin 1814, et tout annonçait qu'il serait fidèle à ses derniers sermens, lorsqu'on le vit accepter en 1815, une seconde fois, la place d'intendant général des domaines de Napoléon, et se faire comprendre parmi les pairs de la nouvelle chambre. Il y combattit après la bataille de Waterloo tous les projets de salut public présentés par les napoléonistes, et se fit même regarder par eux comme un transfuge. Quelques personnes instruites ont prétendu que cette conduite n'avait eu d'autres motifs que le chagrin de n'avoir pas été rappelé au ministère. Quoiqu'il en soit, le roi débarrassa M. de Champagny de sa dignité de pair le 24 juillet 1815, et lui accorda néanmoins une audience pleine de bonté dans les derniers jours de juin 1816.

CHAMPCENETZ (le chevalier de).

Né à Paris en 1759 du gouverneur des Tuileries, il prit le parti des armes et se trouvait officier aux gardes françaises à l'époque de la révolution. Il resta fidele à la monarchie, et comme il avait infiniment d'esprit et qu'il savait manier l'arme du ridicule, il devint un des plus ingénieux défenseurs de la cause royale. Ses intarissables plaisanteries alimentèrent les journaux de son parti, entre autres les *Actes des Apôtres* et la *Chronique scandaleuse*, et il fit long-temps avec Rivarol cette guerre de plume aux *jacobins* de la ville et de la cour, qui les rendit si ridicules. Echappé heureusement aux proscriptions qui suivirent la journée du 10 août 1792, il se retira à Meaux, obtint un certificat de civisme par le moyen de Saint-Méard son ami, et eut ensuite l'imprudence de venir se fixer dans la capitale. Quand on lui fit observer les dangers de sa position, il répondit en montrant ses livres: « Voilà » les seuls amis qui me restent; je ne » puis me résoudre à les abandonner. » Arrêté bientôt après, il fut d'abord envoyé dans la maison des Carmes, puis traduit au tribunal révolutionnaire comme complice d'une conspiration existant dans la prison où il était détenu, et condamné à mort le 24 juillet 1794. Son caractère ne se démentit pas en ce funeste moment, et s'adressant aux juges, il leur demanda d'un air riant si c'était au tribunal comme à la section, et s'il y avait des *remplaçans*.

CHAMPFORT (*Sébastien-Roch-Nicolas*), l'un des quarante de l'académie française, etc

Né en 1741, dans un village voisin de Clermont en Auvergne, d'un père inconnu et d'une paysanne, il fut admis comme boursier au collège des Grassins sous le nom de *Nicolas*, et y remporta par la suite les cinq prix de l'université. Entraîné par son goût pour la poésie, il quitta le collège, fut jeté dans le monde sans fortune et sans appui, et se vit forcé de travailler pour les journalistes et les libraires. Son *Epître en vers d'un père à son fils, sur la naissance d'un petit-fils*; sa *Jeune Indienne* et son *Marchand de Smyrne*, le firent connaître d'une manière avantageuse, et lui ouvrirent les portes de l'académie: ses *Eloges de Molière* et de *La Fontaine* obtinrent aussi le plus grand succès. Sa tragédie de *Mustapha* lui fit obtenir depuis la place de secrétaire des commandemens de M. le prince de Condé; mais son goût pour la liberté et l'indépendance l'empêchèrent de la remplir long-temps. Livré entièrement aux plaisirs de la société, il fut recherché comme un des hommes les plus aimables, et peu de personnes ont en effet réuni à un degré aussi supérieur l'art de conter des anecdotes et celui de les faire valoir. Lié avec Mirabeau, il embrassa le parti de la révolution. Il la servit prodigieusement par les nombreux rapports qu'il avait dans le monde, écrivit de petits ouvrages en sa faveur, tels que les *Tableaux de la révolution*, dont il publia quelques livraisons et qui furent continués par M. Ginguené, et des articles analytiques dans le *Mercure*. Il se fit recevoir aux *jacobins*, dont il fut nommé secrétaire en 1791; mais les principes anarchiques qui dominaient déja dans cette société l'en éloignèrent bientôt. Après la funeste journée du 10 août 1792, il fut nommé *bibliothécaire national*, vit ensuite avec horreur les excès auxquels se livraient les divers partis, et fit dès lors de sérieuses réflexions sur les suites malheureuses qui devaient en résulter. C'est pendant le régime de la terreur que, voyant écrit sur tous les murs de la capitale, ces mots: *Fraternité ou la mort!* il s'écria: « on pourrait les tra» duire par ceux-ci: *Sois mon frère ou*

» *je te tue!* La fraternité de ces gens » là, ajouta-t-il, est celle de *Caïn* et » d'*Abel.* » Détenu un instant avec l'abbé Barthélemy, il avait d'abord été rendu à la liberté et mis sous la surveillance d'un gendarme; bientôt ses sarcasmes contre les mesures révolutionnaires provoquèrent un second ordre de l'arrêter: alors il essaya de se tuer avec un pistolet, puis avec un rasoir; mais ses blessures ne furent pas mortelles, et il guérit en témoignant le regret de vivre. « Que je suis malheu- » reux de m'être manqué, disait-il, » puisque dans la défaveur où je me » trouvais, je n'aurais pas couru le » risque d'être jeté à la voirie du Pan- » théon! » Sa santé ne se rétablit pas pour long-temps, et une maladie de vessie l'emporta le 13 avril 1795. On a reproché à Champfort de nombreuses contradictions, et on a comparé sa misanthropie à celle de J.-J. Rousseau. Il répétait souvent que « tout homme » qui, à quarante ans n'était pas misan- » thrope, n'avait jamais aimé les hom- » mes: » ce mot peut être la clef de ses sentimens et de sa conduite. On a publié en 1802 un recueil de ses bons mots, intitulé: *Champfortiana.*

CHAMPIGNY-AUBIN (*Charles*), député à la convention nationale.

Il était propriétaire à Langeais, à l'époque de la révolution: il en embrassa la cause avec modération, fut élu en septembre 1792, député du département d'Indre et Loire à la convention nationale, et y vota la détention de Louis XVI et son bannissement un an après la paix. Attaché aux principes philantropiques, il fit le 20 janvier 1795 une longue motion pour demander l'abolition de la peine de mort; mais elle fut rejetée, parce que les *thermidoriens*, qui avaient soif de vengeance, la firent regarder comme suggérée par le parti *jacobin* alors en minorité dans l'assemblée. Devenu membre du conseil des cinq cents, il sortit en mai 1798, retourna dans sa province, remplit des fonctions municipales, et reparut sur la scène politique en 1815 comme député du département d'Indre et Loire à la chambre des représentans, où il garda le silence.

CHAMPION (*Pierre-François*), député à la législature et au conseil des anciens.

Curé de Vables à l'époque de la révolution, il devint d'abord président du district d'Orgelet dans la Franche Comté, et écrivit en 1790 à l'assemblée nationale pour adhérer au décret qui dépouillait le clergé de ses biens. Nommé en septembre 1791, député du département du Jura à la législature, il se rangea néanmoins du *côté droit*, vota le 6 octobre suivant la conservation des mots *sire* et *majesté*, et s'opposa vivement le 25 juin 1792 à l'impression d'une adresse du club de Sarre-Louis, dans laquelle on disait à Louis XVI « de » quitter le trône, ou de soutenir mieux » l'indépendance du peuple, et de se » laisser moins influencer par la reine. » Échappé au régime révolutionnaire, il reparut en 1797 comme député au conseil des anciens pour le département du Jura, et devint secrétaire au mois d'avril 1799. Il passa, en décembre suivant, au corps législatif organisé après la révolution du 18 brumaire, et en fit partie pendant quelques années.

CHAMPION (*de la Meuse*), député, etc.

Il était maître de la poste aux chevaux à Bar-le-Duc au moment de la révolution. Après avoir rempli diverses fonctions publiques, il fut nommé député du département de la Meuse au conseil des anciens en mars 1797. Il y parla plusieurs fois sur les contributions et les impôts, vota toujours en faveur des projets du directoire, et passa en décembre 1799 au corps législatif organisé à la suite du 18 brumaire. Il y combattit le 1er janvier 1800 la prestation de serment de fidélité à la nouvelle constitution demandée par Crochon, attendu, dit-il, que ce serait usurper l'initiative et faire une loi nouvelle que d'ordonner ce serment. Il n'y parla que cette fois, sortit du corps législatif en 1803, et fut nommé l'année suivante directeur des droits réunis dans le département de la Moselle: il est mort à Metz depuis plusieurs années.

CHAMPION-DE-CICÉ (*Jérôme-Marie*), archevêque de Bordeaux, puis archevêque d'Aix, officier de la légion d'honneur, etc.

Né à Rennes en 1735 d'une famille noble, mais nombreuse et peu riche, il embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé agent général du clergé en 1765, et obtint l'évêché de Rodez en 1770. Appelé en 1781 à l'archevêché de

CHAMPIONNET.
CHARETTE.
CHAUMETTE.
M. J. CHENIER.
ANACHARSIS CLOOTZ.



Bordeaux, il s'y fit remarquer par ses principes philosophiques, et fut élu en 1789 député du clergé de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux. Il passa un des premiers de son ordre à la chambre du tiers, fit le 27 juillet 1789, au nom du comité de constitution, un long rapport sur les droits de l'homme et sur la forme à donner au nouveau corps législatif, et entraîna par son exemple beaucoup d'ecclésiastiques dans le parti de la révolution. Elevé ensuite à la place de garde des sceaux, il eut dès lors à entretenir souvent l'assemblée des troubles des provinces, de la résistance des parlemens et de l'inexécution des lois; fut bientôt, et à plusieurs reprises, accusé lui-même par les *jacobins* d'en entraver la promulgation et la marche, essaya vainement le 21 octobre de se justifier dans un discours très long et très détaillé, et donna sa démission en novembre 1790, époque à laquelle on déclara que les ministres avaient perdu la confiance de la nation. Passé à l'étranger après la session, il revint en France après la révolution du 18 brumaire; donna sa démission du siége de Bordeaux, fut pourvu en 1802 de l'archevêché d'Aix, et décoré de la croix d'officier de la légion d'honneur. Il se montra dévoué à Napoléon, publia un mandement dans lequel il exalta les vertus et la piété de ce héros du moment, à l'occasion de la bataille d'Austerlitz en 1805, et mourut le 22 août 1810 à la suite d'une maladie longue et douloureuse, et avec la réputation d'un homme d'état d'un mérite supérieur. La religion lui doit l'établissement de quelques séminaires et de plusieurs maisons de charité dans le dernier diocèse qu'il a administré.

CHAMPION-DE-CICÉ (*Jean-Baptiste-Marie*), évêque d'Auxerre, frère du précédent, etc., né aussi à Rennes en Bretagne.

Il obtint l'évêché d'Auxerre en 1761, et fut élu en 1789 député du clergé du bailliage de cette ville aux états généraux. Il y combattit les opinions de son frère, présenta comme inutile toute déclaration des droits de l'homme, se montra constamment fidèle à la cause du clergé et de la monarchie, et après la session se retira en Allemagne, d'où il envoya en 1800 une somme aux habitans d'un village de son ancien diocèse, qui venait d'être dévasté par un incendie. — Mademoiselle de CICÉ, sœur des deux précédens, fut impliquée dans la conspiration du 3 nivôse, pour avoir donné un asile à Carbon, et fut acquittée par le tribunal criminel de la Seine. Elle avait été défendue par M. Bellart.

CHAMPION-DE-VILLENEUVE, ministre constitutionnel sous Louis XVI, puis membre du conseil de préfecture à Paris.

Né à Versailles, et fils d'un valet de chambre du roi, de ceux qu'on appelait *garçons bleus*, il fit de bonnes études; embrassa la cause de la révolution avec modération, et était avocat aux conseils quand elle éclata. Il fut d'abord commissaire extraordinaire du roi à Avignon et dans le comtat Vénaissin, puis nommé ministre de l'intérieur le 21 juillet 1792. Il servit le roi et la patrie avec zèle, fut même blessé d'un coup de sabre dans une émeute au faubourg Saint-Antoine, quelques jours avant le 10 août 1792, et n'en fut pas moins destitué à la suite de cette journée; il se rendit néanmoins à l'assemblée pour faire des protestations de civisme, qu'elle ne voulut pas écouter. Devenu depuis avocat à la cour de cassation, on le vit reparaître sur la scène politique en 1800 comme membre du conseil de préfecture du département de la Seine, dont il exerçait encore les fonctions en 1816.

CHAMPIONNET (*Jean-Etienne*), général de division de la république française, etc.

Il naquit à Valence en 1762, et était fils naturel d'un avocat distingué et d'une paysanne des environs: il fut appelé *Championnet*, d'un mot patois qui signifie *petit champion*. Des passions ardentes et une jeunesse orageuse le forcèrent à quitter le lieu de sa naissance pour aller s'enrôler dans les gardes wallonnes. Il assista au siége de Gibraltar, et s'enflamma dès lors pour l'état militaire. Les ouvrages de tactique devinrent sa lecture favorite, et *Plutarque* qu'il ne quittait plus, acheva de déterminer son goût pour la profession des armes. La révolution le trouva tout disposé à en embrasser la cause. Nommé chef d'un bataillon des volontaires de l'Isère, il servit d'abord à l'armée de la Moselle, et s'étant distingué dans la campagne du Palatinat en 1794, il fut nommé d'abord général de brigade, puis élevé peu de temps après au grade de général de division. Il servit en cette qualité à l'armée de Sambre et Meuse, com-

mandait une division à la bataille de Fleurus, et se fit particulièrement remarquer à la prise de Dusseldorff, au combat d'Altenkirchen, au passage du Rhin qu'il effectua à Neuwied avec Bernadotte, et à la prise de Wurtzbourg où il se trouva avec le général Ney. Kléber lui donna aussi plusieurs fois des éloges en public, et lui écrivit en mai 1797 une lettre de félicitation. Passé à l'armée d'Italie lorsque la guerre fut déclarée en 1798 au roi de Naples, il prit le commandement des troupes destinées à marcher contre ce prince, et le chassa rapidement de ses états, après avoir fait prisonnier le général Mack et tout son état major. Quoique Championnet eût vraiment montré des talens comme général divisionnaire, beaucoup de gens attribuèrent alors ses succès à Macdonald qui commandait sous lui; mais il n'en est pas moins vrai que cette campagne lui fit beaucoup d'honneur et cimenta sa réputation. La conduite indépendante qu'il voulut affecter dans l'organisation de la république napolitaine, ainsi que son opposition au commissaire civil Faypoult, envoyé du directoire, déplurent à cette autorité, qui le destitua et le fit mettre en jugement. A la faveur des changemens survenus dans le gouvernement en juin 1799, il fut acquitté, réintégré dans son grade, et mis à la tête de l'armée des Alpes, avec laquelle il battit les Autrichiens à Fenestrelles. Il remplaça ensuite Moreau à l'armée d'Italie réunie à celle des Alpes, et chassa en octobre l'ennemi de la rivière du Levant; mais s'étant montré peu favorable à la révolution du 18 brumaire, il se vit contraint de donner sa démission, et on le regardait assez généralement alors comme un des généraux les plus favorables aux *jacobins* : il mourut en décembre 1799.

CHANCEL (*Jean-Nestor*), général républicain, né à Angoulême.

Il s'éleva du rang de soldat au grade de général de brigade, et servit en cette qualité sous Dumouriez, en 1793. Ce dernier ayant compté sur lui lors de sa défection, l'avait mis dans la place de Condé; cependant Chancel aima mieux se soumettre aux commissaires de la convention, que de livrer cette place aux Autrichiens. Bloqué presqu'aussitôt par eux, il fut obligé de se rendre deux mois après; mais du moins ne le fit-il qu'avec honneur. Echangé l'année suivante, il prit le commandement de Maubeuge; fut destitué par les représentans du peuple, traduit ensuite devant le tribunal révolutionnaire de Paris, condamné à mort comme traître, et exécuté le 3 mars 1794 à l'âge de quarante ans.

CHANDELIER, chef de chouans, fils d'un fermier des environs de Coutances.

Il devint, au commencement de la révolution, capitaine d'un corps de chasseurs dit de *la montagne*, créé à Rouen, et cacha avec soin ses opinions antirépublicaines, jusqu'à ce qu'il fût envoyé à la Vendée avec son corps; il passa alors avec plusieurs officiers et soldats de sa compagnie du côté des chouans, et alla rejoindre l'armée de Scépeaux. Devenu ensuite chef du canton de Segré, il profita des diverses amnisties qui terminèrent cette guerre, et à l'époque du 3 nivôse, fut vivement recherché à Paris par la police, comme un des auteurs de l'attentat de la rue Saint-Nicaise; mais il se sauva en Angleterre, et n'a pas reparu depuis.

CHANTREAU (*Pierre-Nicolas*), célèbre écrivain, professeur d'histoire, né à Paris en 1741.

Il passa fort jeune en Espagne, et y séjourna vingt ans, pendant lesquels il composa sa grammaire française espagnole intitulée : *Arte de hablar Frances*, qui a eu plusieurs éditions, et qui lui avait ouvert les portes de l'académie royale espagnole. Il revint en France en 1782, et eut en 1792 une commission secrète pour aller visiter les frontières d'Espagne et s'assurer des dispositions des Catalans sur la révolution française. Lorsque l'on organisa les écoles centrales, il fut nommé professeur d'histoire dans celle du département du Gers, et appelé en 1803 à l'école militaire à Fontainebleau. La publication de plusieurs ouvrages très instructifs a fait la réputation de Chantreau comme écrivain. Il est mort à Auch le 25 octobre 1808.

CHAPELAIN (*Victor*), membre du conseil des cinq cents.

A l'époque de la révolution, il était propriétaire dans le ci-devant Poitou, remplit d'abord des fonctions municipales, fut élu député suppléant du département de la Vendée à la convention nationale, et n'y entra qu'en septembre 1795. Il donna le 4 novembre de la

même année des renseignemens sur l'armée royaliste, et pressa le corps législatif de terminer cette guerre, qui, prétendit-il, partait du sein même de l'assemblée et ne pouvait être étouffée que par elle. Il peignit ensuite Charette comme un homme changeant de caractère selon les circonstances, et demanda le rétablissement de la ville de Chollet et de six cents autres communes réduites en cendres. Attaché au parti modéré, Chapelain était odieux à la faction contraire, parce qu'il avait dénoncé avec une sorte d'acharnement le général Turreau, pour excès commis dans la Vendée, et lorsque celui-ci fut mis en jugement, Chapelain qui vit que l'accusé serait indubitablement acquitté, et qu'alors il serait exposé à toute sa vengeance, fut saisi d'une terreur panique et voulut se suicider le 24 décembre 1796. Il guérit ensuise, rentra au corps législatif, et proposa peu de temps après d'admettre les femmes aux places de professeur de dessin. Il présenta aussi en 1798 un plan d'institutions civiles, et demanda que les rebelles amnistiés fussent déclarés inhabiles à exercer les fonctions publiques. Sorti du corps législatif, il obtint une sous préfecture.

CHAPOULARD, sergent au régiment de Cambrésis.

Attaché à son colonel et partageant ses principes politiques, il fut accusé de trahison, arrêté à Perpignan avec les officiers du corps et conduit à Orléans. Pendant la route qui dura vingt-neuf jours, ces officiers demeurèrent enchaînés deux à deux, et Chapoulard, affligé et indigné tout à la fois de cet horrible traitement, demanda à porter les fers de M. d'Adhémar son lieutenant colonel, avec les siens, dévouement qui fut cause qu'on ôta en effet les chaînes à ce vieillard. Le brave sergent fut ensuite massacré à Versailles, le 9 septembre 1792, avec les autres prisonniers d'Orléans.

CHAPPE (*Jean-Joseph*), administeateur général des lignes télégraphiques, chevalier de la légion d'honneur, etc., neveu du célèbre voyageur de ce nom, né au Mans.

Il embrassa la cause de la révolution, devint procureur de la commune du Mans, et fut nommé en 1791 député du département de la Sarthe à l'assemblée législative. Il s'y fit connaître par la modération de ses opinions, fut membre suppléant du comité d'instruction publique, et publia en 1792 des observations sur la question de savoir s'il convenait d'ériger, dans l'assemblée, un comité diplomatique. Demeuré à Paris après la session, il échappa aux fureurs des révolutionnaires, aida son frère dans sa découverte télégraphique, et lui succéda après sa mort arrivée en 1806. Le 12 octobre 1814 il obtint du roi la décoration de la legion d'honneur. — Son jeune frère, inspecteur des lignes télégraphiques, fut honoré de la même faveur le même jour.

CHAPPE (*Claude*), frère puîné du précédent, inventeur des lignes télégraphiques, etc., né à Brulon dans le Maine en 1763.

Il reçut de la nature des dispositions extrêmement heureuses, et publia dès l'âge de vingt ans des mémoires intéressans sur la physique, qui le firent admettre dans la société philomatique de Paris. La révolution sembla donner un nouvel essor à son génie, et il s'occupa plus que jamais d'expériences analogues à ses goûts. Le desir de communiquer avec des amis éloignés de lui de quelques lieues, lui donna, dit-on, la première idée de sa découverte. Il chercha alors à la perfectionner, et quand il eut atteint le but qu'il s'était proposé, il offrit à l'assemblée législative de 1792 l'hommage de son heureuse et utile invention. Cependant l'etablissement des lignes télégraphiques n'eut lieu qu'en 1793, sous la direction du comité de salut public, et son premier travail annonça la reprise de Condé sur les ennemis. On comprit depuis combien était intéressante une découverte qu'on n'avait regardée jusqu'à cette époque que comme une conception ordinaire, et on lui donna toute l'extension nécessaire aux résultats qu'on s'en promettait. Chappe devint le directeur général de cette administration, et éprouva quelques années après des désagrémens de la part d'envieux qui lui contestaient le mérite de l'invention. Ces tracasseries affectèrent sa santé, et il devint la proie d'une mélancolie profonde, qui le conduisit au tombeau le 25 janvier 1805.

CHAPPE-DE-LAINE (*Joseph-Robert*, chevalier de), chef de chouans, chef de dépôt des haras, etc., né à Mayenne en 1766.

Il était avant la révolution page de MONSIEUR, comte d'Artois, d'où il

passa officier au régiment de Barrois. Il émigra avec les princes, suivit son maître à l'île Dieu, et se jeta ensuite en France pour servir la cause royale. Après l'affaire de Quiberon, il commanda un corps noble dit *des chevaliers catholiques*, dont chaque chevalier avait un chasseur attaché à sa personne qui lui servait d'écuyer, et formait la 2e ligne de bataille, et reçut à cette époque le brevet de colonel de cavalerie et la croix de Saint-Louis. A la pacification de 1795, il fut déporté à Jersey, rentra en France six mois après, et vécut ignoré à Paris jusqu'à la reprise des hostilités. Il parcourut alors, mais sans succès, la Normandie, et gagna le Maine, où M. de Bourmont lui confia le commandement du pays situé à l'est de la Sarthe. Il forma dans son arrondissement un corps assez considérable avec lequel il s'empara de Beaugé, des châteaux du Loir, de Lavallière et de Lude, et à la pacification de 1800, mit bas les armes avec les autres chefs. Réconcilié avec la nouvelle autorité qui gouvernait la France, il en accepta un emploi dans l'administration des haras, qu'il exerçait encore en 1816.

CHAPPUIS (*Hyacinthe-Joseph-Adrien*), membre du conseil des cinq cents et du corps législatif, chevalier de la légion, etc., né dans le Comtat-Venaissin le 2 mars 1764.

Il embrassa la cause de la révolution, remplit d'abord diverses fonctions publiques, et fut enfin nommé en septembre 1795, député au conseil des cinq cents, par l'assemblée électorale du département de Vaucluse. Il y garda longtemps le silence, parla néanmoins le 30 octobre 1797 en faveur des émigrés du comtat qu'on voulait assimiler aux émigrés français, réclama de nouveau sur cet objet auprès des consuls, après la révolution du 18 brumaire, et fit décréter le rapport de la loi qui les considérait comme tels. Sorti du corps législatif, par suite de cette même révolution, il y fut rappelé en 1802 par le sénat conservateur, et obtint bientôt après la décoration de légionnaire. Devenu ensuite membre de la commission d'administration intérieure, il fit en cette qualité plusieurs rapports, pendant les années suivantes, sur des objets d'intérêts locaux; fut encore réélu en 1811, et osa même avant la chute totale de Bonaparte en 1814, demander le premier à la tribune du corps législatif le retour des princes de la maison de Bourbon. Au mois de novembre de la même année, il fit un long rapport sur le projet de loi relatif aux tabacs, dont il proposa de n'admettre l'effet que jusqu'au 1er janvier 1816, réfuta ensuite les diverses objections des adversaires de ce projet, ne parut plus à la tribune depuis, et fut élu membre de la chambre des représentans au mois de mai 1815.

CHAPPUIS-MAUBOURG (*Jean-Philippe*), officier d'artillerie.

Issu d'une famille noble, il prit de bonne heure le parti des armes, et était à l'époque de la révolution l'un des meilleurs officiers de l'artillerie française. Ennemi des excès qui furent la suite des premiers troubles, il s'opposa de tout son pouvoir au triomphe des *jacobins*, et contribua beaucoup à la défense de Lyon en 1793, contre les troupes conventionnelles. Fait prisonnier à la retraite des débris de l'armée lyonnaise, il fut traduit devant la commission populaire, et condamné à être fusillé. On lui offrit cependant la vie, à condition qu'il prendrait du service dans l'armée républicaine; mais il rejeta fièrement cette offre, qu'on réitéra encore vainement au moment de son supplice, et mourut en criant *vive le roi!*

CHAPTAL (*Jean-Antoine*), comte de Chanteloup, sénateur, ministre, pair, grand officier de la légion d'honneur, grand'croix de la réunion, etc.

Né à Montpellier le 5 juin 1756, il y exerçait la médecine, et s'y était déjà fait connaître avantageusement à l'époque de la révolution. Admirateur passionné des nouvelles idées, il se fit remarquer particulièrement dans le mouvement populaire qui eut lieu dans cette ville au mois de mai 1790, et à la suite duquel les *patriotes* se rendirent maîtres de la citadelle. Il fut ensuite appelé à Paris par le comité de salut public, pour perfectionner et diriger la fabrication des poudres de l'établissement de Grenelle. Il fut successivement nommé membre de l'institut national en 1798, conseiller d'état après la révolution du 18 brumaire, et de là ministre de l'intérieur. Il publia en 1800, un essai sur le perfectionnement des arts chimiques, dont il déploya l'influence sur les progrès du commerce, présenta à la fin d'octobre de la même

année un plan de réorganisation pour l'instruction publique, dans lequel il condamnait également les deux méthodes ancienne et nouvelle et fut successivement élu candidat au sénat conservateur par les colléges électoraux des départemens des Vosges et de l'Hérault. Il quitta le portefeuille de l'intérieur en 1804, à la suite d'une altercation très vive qu'il eut avec Bonaparte pour des motifs inconnus au public; devint pourtant sénateur, puis trésorier du sénat, et enfin grand officier de la légion d'honneur. Il se consola, dit-on, avec une actrice charmante, des revers de la fortune et de la perte d'un pouvoir qui lui avait déjà occasionné tant de désagrémens. On le vit néanmoins en janvier 1806, prononcer un discours à l'occasion de la paix de Presbourg et du mariage du prince Eugène Beauharnais, dans lequel il dit: « Qu'après avoir épuisé tous les genres de » gloire, la grande ame du héros ne » connaît plus d'autres jouissances que » celles de la paix, et qu'il se délasse » des fatigues de la guerre par l'exer» cice de toutes les vertus sociales. » Décoré au mois d'avril 1813 de la grand'croix de la réunion, c'est à la fin de cette année qu'il fit au sénat le rapport qui autorisait Bonaparte à nommer *seul*, et sans la présentation de candidats, le président du corps législatif. Il poussa même l'adulation jusqu'à vanter une mesure qui ôtait à la chambre des députés le peu de considération dont elle jouissait encore, et préparait pour ainsi dire les voies à sa dissolution. Envoyé ensuite en mission à Lyon, au moment de la première invasion de l'ennemi, il y prit des mesures de salut public analogues aux circonstances, et revint à Paris aussitôt que la déchéance de Napoléon eut été prononcée. Il fit ce qu'il put pour obtenir les honneurs de la pairie en 1814, rendit Chanteloup à madame d'Orléans par un contrat de vente, et venait de consommer cet acte de justice politique, quand on annonça l'arrivée prochaine de Bonaparte dans la capitale. Nommé d'abord par lui directeur général du commerce et des manufactures le 31 mars 1815, puis ministre d'état le 18 avril suivant, il devint enfin pair le 2 juin. C'est encore lui qui porta la parole à l'empereur avant son départ pour l'armée, au nom des colléges électoraux d'arrondissement de la Seine, et qui lui dit: « Vous avez entendu notre vœu quand » vous avez traversé les mers pour nous » délivrer d'un gouvernement qui n'é» tait pas de notre choix. Il était digne » du héros qui a épuisé toutes les sour» ces de la gloire militaire, de cher» cher à se surpasser lui-même par la » conquête de la gloire civile, en nous » donnant des *institutions libérales.* » Depuis, M. le comte de Chanteloup est rentré dans l'obscurité.

CHARBONNIER, commissaire de la marine, puis député à la convention nationale.

Il était officier d'administration de marine à l'époque de la révolution, dont il embrassa vivement la cause. Après avoir paru dans les clubs du Midi avec une exagération extraordinaire, et s'être montré un ardent ennemi de la cour, il fut élu en septembre 1792, député du département du Var à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Echappé aux fureurs des factions, il devint après le 9 thermidor l'un des plus déterminés *montagnards;* se fit le chef des émeutes populaires qui eurent lieu à Toulon en 1795, et qui avaient pour but la délivrance des *terroristes* emprisonnés à Marseille, et fut décrété d'accusation, puis traduit devant une commission militaire qui proclama son innocence. Conduit ensuite au fort Lamalgue, il y resta détenu jusqu'au 13 vendémiaire et fut ensuite compris dans l'amnistie du 3 brumaire an 4. Depuis il est rentré dans l'administration de la marine, et s'est condamné de lui-même à l'obscurité. — Un CHARBONNIER, qui de soldat était devenu général de division pendant la révolution, fut battu plusieurs fois à l'armée du Nord, et s'y fit remarquer d'une manière peu avantageuse par les termes très indécens dont il se servit dans une sommation qu'il fit au commandant de Charleroi. Il cessa de faire partie de l'armée sous le directoire et sous Bonaparte, et est mort ignoré. — Un autre CHARBONNIER de Crangeac, né à Bourg en Bresse, s'étant fait connaître par son dévouement à la cause des royalistes, et par son attachement à M. de Précy son parent, fut impliqué dans l'affaire des émigrés de Bareuth, échappa cependant aux poursuites dirigées contre lui, et obtint en 1805 de Napoléon qui passait à Lyon, la révocation de son mandat d'arrêt. Depuis le retour du roi en 1814, il reçut d'abord, comme maréchal de

camp, le commandement des villes de Givet et de Charlemont, fut ensuite élevé au grade de lieutenant général des armées du roi, et décoré de la croix de Saint-Louis le 1er novembre de la même année.

CHARETTE-DE-LA-CONTRIE (*François-Athanase*), général vendéen. Né à Couffé en Bretagne, près de la ville d'Ancenis le 21 avril 1763, d'une ancienne famille, il fut confié par son père, qui avait beaucoup d'enfans et peu de fortune, aux soins d'un de ses oncles, conseiller au parlement de Rennes, qui lui fit faire ses études à Angers et le plaça ensuite dans la marine dès l'age de seize ans. Il s'y conduisit honorablement, et avait le grade de lieutenant de vaisseau lorsque la révolution éclata. Ayant épousé en 1790 madame de Bois-Foucaud sa parente, veuve très riche et plus âgée que lui, il quitta le service, sortit de France peu de temps après, et alla se réunir aux emigrés à Coblentz. Son amour propre et l'indépendance de son caractère s'accommodèrent peu, à ce qu'il parait, de l'esprit qui régnait auprès des princes français, et une perte considérable qu'il fit au jeu acheva de le déterminer à rentrer en France. Il y devint chef de la garde nationale de son arrondissement, se trouva à Paris à la funeste époque du 10 août 1792, essaya de pénétrer aux Tuileries pour défendre le roi, revint ensuite dans le Poitou, et s'établit tranquillement dans le petit château de Fonteclause à deux lieues de Machecoult. Il y menait une vie insouciante et frivole, recherchant tous les genres d'amusemens et de plaisirs, lorsqu'à l'époque de l'insurrection générale des Vendéens en 1793, il fut proclamé tumultuairement chef de ce canton à la place de Saint-André qui venait de fuir honteusement devant les républicains. De tous les gentilshommes du pays, Charette était peut-être le seul dont ceux-ci se fussent méfiés le moins; mais il ne tarda pas à leur prouver combien ils s'étaient trompés sur son compte. En effet, entraîné d'abord presque malgré lui par le vœu des insurgés, il se mit ensuite volontairement à leur tête, s'empara sur-le-champ de Pornic, petit port à deux lieues de Nantes, et quelques jours après de Machecoult, où les patriotes laissèrent douze canons, douze milliers de poudre, quinze cents tués et cinq cents prisonniers. Attaqué à son tour, Charette ne fut guère plus brave ni plus heureux que Saint-André, reçut même des reproches violens de la part de Royrand, et ses soldats, ameutés par la marquise de Goulenne qui le regardait comme un traitre ou un lâche, furent sur le point de le massacrer. Dès lors son caractère et sa fortune changèrent de face: il prit d'abord Machecoult, et vint mettre le siége devant Nantes, dont il ne put se rendre maître par la défection des troupes angevines de la rive droite de la Loire qui lâchèrent pied après la mort de leur général Cathelineau. Au commencement d'août, Charette se dirigea sur Luçon, de concert avec d'Elbée, commanda la troisième attaque, et fut repoussé. Il retourna de nouveau à la rencontre de Beysser, le battit complètement, et le poursuivit jusqu'aux ponts de Nantes. Bientôt assailli par le même Beysser auquel Canclaux s'etait remi, il fut contraint d'évacuer le port Saint-Père et de se retirer sur Tiffauges. Il y retrouva Bonchamp, et partagea ses succès au combat de Torfou, qui fut suivi de celui de Montaigu où ils furent encore victorieux. Lorsque d'Elbée fut élu général en chef de la Vendée, Charette, jaloux de cette nomination ainsi que de la faveur dont jouissaient Bonchamp et Bernard de Marigni, s'éloigna d'eux et se fit une armée à part dans le Bas Poitou: son inaction momentanée et le défaut de concert dans les opérations, furent cause des échecs éprouvés par la grande armée. Il eut long-temps des succès dans le pays entre Nantes et les Sables, et l'occupa presque en entier; mais il fut enfin battu auprès de la dernière de ces deux villes, et ensuite auprès de Luçon. Il s'empara néanmoins des iles de Bouin et de Noirmontiers, que les républicains lui enlevèrent bientôt, et tandis que Turreau s'emparait de la derniere, Charette se voyait encore forcé de combattre près de Machecoult. Lorsque la convention proposa une amnistie aux royalistes, on convint d'une suspension d'armes, et Charette se rendit à Nantes, accompagné d'autres chefs, pour conclure un traité qui fut presque aussitôt rompu que signé. Alors il rassembla les débris de son armée, et tenta, mais sans succès, de déterminer M. le comte d'Artois, qui était à l'île Dieu avec quatre mille Anglais et quinze cents émigrés, de débarquer sur le point

qu'il occupait. De cette époque commencèrent ses revers. Il voulut livrer un nouveau combat à la fin de février 1796, fut battu, et ne marcha plus que de défaite en défaite jusqu'au 23 mars, jour où le général Travot le fit prisonnier à la Chabotière. Harassé de fatigue, blessé à la tête et à la main, il fuyait au travers d'un bois, appuyé sur deux de ses soldats, qui tombèrent morts de deux coups de fusil, lorsque Travot se jetant sur Charette, se nomma et lui fit rendre les armes. On le conduisit à Pont-de-Vie, puis à Angers, où on lui fit son procès; de là il fut transféré à Nantes pour y subir le dernier supplice. En sortant du bateau qui l'y avait amené, il s'écria: « Voilà donc où les » Anglais m'ont conduit! » Un prêtre assermenté l'accompagna au lieu de l'exécution; mais il ne voulut ni se mettre à genoux, ni souffrir qu'on lui bandât les yeux. Sans changer de visage et sans montrer le moindre trouble, il vit les soldats prêts à faire feu sur lui, et leur donna lui-même le signal. Il était d'une taille moyenne et mince, et avait l'air fier et le regard dur. Sa jalousie contre MM. d'Elbée et Bonchamp, qui avaient, dit-on, plus de talens que lui, désunit les forces des royalistes et nuisit à leurs succès. Sa dureté aliéna souvent ses troupes, et sa haine contre les prêtres, qu'il eut la maladresse d'éloigner de lui, détruisit l'enthousiasme si nécessaire dans une guerre comme celle qu'il avait entreprise. Cependant il serait injuste de refuser des moyens à celui qui commanda pendant quelque temps avec succès des soldats aussi difficiles à conduire, et qui fit essuyer plusieurs échecs aux armées républicaines.

CHARITTE (*N.*, comte de), vice amiral, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

Né en Béarn le 1er novembre 1733, d'une famille honorée autrefois des bontés de Henri IV, il entra dans la marine dès l'âge de treize ans et donna des preuves de valeur et de prudence en différentes occasions. Devenu capitaine de haut bord, il signala de nouveau son courage dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, et commandait sous M. de Grasse, le vaisseau du roi *la Bourgogne*, dans le funeste combat qui commença la destruction de notre marine. Après avoir fait dans cette journée ce qu'on pouvait attendre d'un marin intrépide et d'un officier expérimenté, il sauva son bâtiment, et fut récompensé immédiatement par le grade de chef d'escadre et le don d'une épée d'or qui lui fut décernée par les états de Bourgogne. Chargé, après la paix de 1783, de la direction générale du port de Rochefort, il y donna des preuves de talens rares en administration, et conserva cet emploi jusqu'au moment de la révolution. Retiré dès lors des affaires publiques, il vécut paisiblement dans ses terres en Touraine et échappa heureusement à la hache des novateurs. Au retour du roi en 1814, il obtint le titre de vice amiral et la grand'croix de Saint-Louis; mais la funeste arrivée de Bonaparte en 1815, lui ayant fait prévoir les malheurs qui allaient accabler la France, il tomba malade et ne vécut plus que le temps nécessaire pour apprendre le triomphe consolant des princes de la maison de Bourbon. Il ne laissa qu'une fille mariée au comte de Puységur, dont le père avait été son camarade d'armes.

CHARLIER (*Charles*), député à la législature et à la convention nationale.

D'avocat qu'il était à l'époque de la révolution, il devint membre du directoire du district de Châlons, et fut ensuite nommé député du département de la Marne à la législature. Il s'y fit remarquer par son exagération, parla en janvier 1792 sur le recrutement de l'armée, et assura qu'il suffirait « de sonner » le tocsin, pour qu'aussitôt vingt-cinq » millions d'hommes libres prissent les » armes pour repousser l'ennemi. » En mars, il présenta un projet de décret tendant à exiger des prêtres réfractaires un nouveau serment, et à les faire incarcérer dans le chef lieu de leur département en cas de refus; fit le premier la motion de mettre en vente les biens des émigrés, et obtint le 3 août que toutes les maisons religieuses encore habitées seraient évacuées et vendues. Devenu membre de la convention nationale, il y vota la mort du roi en janvier 1793; provoqua peu de temps après la mise en accusation de Roland et des *girondins*, fit décréter dans la séance du 28 mars que les prêtres réfractaires et les émigrés rentrés, saisis huit jours après la publication de la loi, seraient fusillés dans les vingt-quatre heures; défendit ensuite *Marat* attaqué par le *côté droit*, et prit une part très active à la révolution

du 31 mai. Le 19 août suivant, il s'opposa à ce que l'assemblée s'occupât de la reine d'une manière plus particulière que de toute autre femme traduite devant les tribunaux, et sollicita de nouveau la mise en jugement de *Brissot*. Bientôt après il accusa Perrin (de l'Aube) de fripponneries dans les marchés, et fit ordonner sa traduction devant le tribunal révolutionnaire. Il fut élu président le 3 octobre. On le vit en 1794 s'opposer à la suppression des sociétés populaires de femmes, demander qu'un prévenu qui se soustrairait au décret d'arrestation fût mis hors de la loi, et faire décréter l'arrestation de Bernard, suppléant de Barbaroux, qui fut ensuite envoyé à la mort. Uni quelque temps aux *thermidoriens*, il attaqua Robespierre dans la séance du 8 thermidor; le somma de nommer les membres qu'il accusait, et vota le renvoi de son discours aux comités. Il provoqua ensuite l'arrestation de Joseph Lebon, fit envoyer Coffinhal au tribunal révolutionnaire pour y recevoir sa sentence de mort, et vota l'impression d'un discours de Louchet sur la nécessité de maintenir le système de terreur. Il fut envoyé à Lyon à la fin de 1794, et accusa à son retour la société populaire de cette ville d'affecter une sorte de souveraineté; combattit les exceptions proposées en faveur des émigrés du Haut et Bas Rhin, et vota le maintien des taxes révolutionnaires qui y avaient été imposées par Saint-Just. Lors de l'accusation des membres des anciens comités de gouvernement, il proposa l'arrestation des auteurs d'un placard intitulé : le *Tocsin national*, et défendit les prévenus avec beaucoup de chaleur et de véhémence. Tant d'opiniâtreté dans son système politique finirent par lui attirer la haine des victimes du 31 mai, et Lehardy profita habilement du 1er prairial pour solliciter son arrestation; mais cette proposition fut écartée par l'ordre du jour, et Charlier en fut quitte pour la peur. Dans la séance du 28 septembre 1795, il vota le maintien du décret qui ordonnait à chacun des représentans de rendre compte de leur fortune, et insista dans celle du 26 octobre suivant pour la mise en liberté des députés décrétés d'arrestation par suite des insurrections de germinal et de prairial. Devenu membre du conseil des anciens, il y demanda que ses membres eussent toujours le poignard à la main pour frapper celui qui voudrait servir la royauté, et provoqua ensuite l'expulsion des députés Ferrand-Vaillant, Polissard, Lecerf, Fontenay et Palhier, accusés de royalisme. C'est la dernière fois qu'il parut à la tribune, et l'on remarqua même en lui à cette époque quelques signes d'aliénation d'esprit. On apprit en effet qu'il s'était tué en février 1797, à la suite d'une fièvre chaude.

CHARPENTIER, comte, lieutenant général des armées du roi, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Sorti des rangs obscurs de l'armée, il s'éleva par son courage et ses talens aux premiers grades, et était déjà général de division à l'époque où Bonaparte fesait pour la seconde fois la conquête de l'Italie. Devenu chef d'état major de l'armée commandée par le maréchal Massena en 1805, il contribua beaucoup à ses succès; fut presque constamment employé dans la Lombardie jusqu'en 1813, qu'ayant été appelé à l'armée d'Allemagne, il fit la campagne de Silésie. Il se distingua aussi à l'attaque successive des positions de Fischbach, Cappellenberg et Bischoffwerda, et se couvrit de gloire au mois d'août en défendant le passage du Bober contre les Russes. Il contribua également le 16 octobre au gain de la bataille de Waschau, en enlevant au pas de charge une redoute ennemie hérissée de canons; donna de nouvelles preuves de valeur à la taille de Hanau quelques jours après, défendit le territoire français avec un grand courage, et s'exposa plusieurs fois avec témérité. En 1814, il chassa de Fontainebleau les cosaques, qui, aidés d'une colonne autrichienne, s'étaient emparés de cette ville; enleva de vive force, le 9 mars, le village de Clacy, et le défendit à la tête d'une division de la jeune garde contre sept attaques successives et réitérées. Après la chute de Napoléon et le retour du roi, il fut chargé de l'inspection de la 7e division militaire, puis décoré de la croix de Saint-Louis et du titre de grand officier de la légion d'honneur.

CHARREL (*Pierre-François*), député à la convention nationale, etc.

Domicilié à Grenoble à l'époque de nos troubles politiques, il accueillit avec ardeur les principes de la révolution, remplit d'abord des fonctions municipales, et fut ensuite élu au mois de septembre 1792, député du département de

l'Isère à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il ne parut plus à la tribune, ne prit parti pour aucune des factions qui s'envoyèrent mutuellement à l'échafaud pendant les années 1793 et 1794, et passa au conseil des cinq cents en vertu de la réélection des deux tiers. Il en sortit le 20 mai 1797, fut réélu en 1799, fit partie du nouveau corps législatif organisé après la révolution du 18 brumaire, et y resta jusqu'en 1803. Depuis il fut appelé aux fonctions de juge au tribunal de Bourgoin, déclaré ensuite démissionnaire pour cause d'absence, et ensuite pourvu d'un emploi dans l'administration des droits réunis, qu'il exerça jusqu'en 1814. Obligé de quitter la France comme régicide, il arriva en Suisse au mois de février 1816.

CHARRIER (*Marie-André*), député aux états généraux.

A l'époque de la révolution il exerçait la profession d'avocat à Mende, et fut nommé député du tiers état de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux de 1789. Il y embrassa le parti de la monarchie, vota constamment avec le *côté droit*, s'opposa fortement aux projets des novateurs, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les opérations de l'assemblée nationale. Devenu après la session le chef des royalistes qui se soulevèrent en 1793 dans le département de la Lozère contre la convention, il s'empara de Mende, et publia une proclamation pour engager les différentes communes du pays à se réunir à lui. Il eut d'abord des succès assez marquans; mais il fut ensuite arrêté, puis traduit au tribunal de l'Aveyron, qui le condamna à mort le 16 juillet 1794.— Après le retour du roi en 1814, son fils fut annobli par lettres patentes de Sa Majesté, et décoré de la croix de la légion.— Beaucoup de membres de cette famille ont été également décorés de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis à la même époque, et sont connus par leur attachement à l'auguste maison de Bourbon.

CHARRIER DE-LA-ROCHE (*Louis*), évêque de Versailles, aumônier de Napoléon, officier de la légion d'honneur, commandant de l'ordre de la réunion, etc., né à Lyon, le 17 mai 1738.

Il obtint la prévôté-cure du chapitre d'Aynay de Lyon, et fut élu en 1789 député du clergé de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux. Il s'y prononça en faveur de la révolution, représenta néanmoins dans la séance du 18 novembre 1790 qu'il n'était pas de la dignité de la France de s'emparer du comtat d'Avignon, sans que cette affaire fût traitée de concert entre le roi et le pape, et prêta en 1791 le serment exigé par la constitution civile du clergé. Il vota aussi pour l'institution des jurés, s'éleva le 26 août contre la proposition de ne regarder le mariage que comme un acte civil, et après la session alla prendre possession de son évêché constitutionnel de Rouen, pour lequel il avait été sacré le 10 août 1791. Demeuré obscur pendant le reste de la révolution, il fut appelé en 1802 à l'évêché de Versailles par suite du concordat; exigea de tous les curés constitutionnels de son diocèse la rétractation du serment qu'il avait prêté lui-même autrefois, devint premier aumônier de l'empereur et membre de la légion d'honneur, et publia en 1802 une instruction pastorale sur la conscription militaire, qui fut citée par les journaux français comme un monument de dévouement et de zèle. La bataille d'Austerlitz lui fournit en 1805 l'occasion d'un nouveau mandement dans lequel la *piété*, les *vertus* et *l'humanité* de Bonaparte ne sont pas oubliées. En voici un fragment: « Des succès toujours croissans et inouis dans l'histoire du monde, » des conquêtes innombrables et prodigieuses, de nouveaux miracles enfin, » inconnus aux siècles passés et que la » postérité aura peine à croire, doivent » exciter des transports de reconnaissance et d'admiration de la part des » Français envers l'illustre auteur de » tant de merveilles. » Depuis cette époque, M. l'évêque ne laissa échapper aucune occasion de continuer sur ce ton, et il est peu d'actions militaires de son héros d'alors qu'il n'ait commentées ou célébrées; ce qui ne l'empêcha pas d'écrire le 9 avril 1814 qu'il adhérait de tout son cœur à la déchéance du tyran, et qu'il avait déjà fait chanter dans son église le *Domine salvum fac regem*. On assure que l'arrivée de l'usurpateur en 1815 le fit recourir au *Domine salvum fac imperatorem*, et qu'il assista même M. de Barral au champ de Mars lors de la jonglerie politique du 1er juin. Enfin depuis le retour du roi, M. Charrier est revenu au premier *Domine* avec le même empressement. Si cette variation conti-

nuelle ne prouve pas la fixité des principes politiques de M. Charrier, elle atteste du moins la flexibilité de son caractère.

CHARTON, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis.

Lié avec MM. de la Fayette, d'Estaing, Biron et autres, à l'époque de la révolution, il en embrassa la cause, devint chef de la 1re division de la garde nationale parisienne, commanda en chef ce corps pendant un mois, lorsque M. de la Fayette cessa ses fonctions et fut ensuite employé au camp de Soissons en juillet 1792. Lorsque la journée du 10 août eut détruit le trône et dispersé les constitutionnels, M. Charton demeura sans activité, fut ensuite arrêté comme suspect en 1793, puis détenu aux Madelonnettes, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor an 2. — Un autre CHARTON, né à Boucq, département de la Meurthe, servit en qualité de général de brigade à l'armée d'Italie, et fut tué au combat de Castellaro le 29 septembre 1796.

CHARTRAND, maréchal de champ, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né à Carcassonne en 1779.

Il entra au service comme soldat dès l'âge de quatorze ans, et ne parvint au grade d'officier qu'en 1807, à la suite d'une action d'éclat; il obtint depuis, ceux de major, de colonel et de maréchal de camp, sans néanmoins avoir marqué d'une manière brillante parmi ses compagnons d'armes. Employé en Saxe en 1813, il y fut fait prisonnier de guerre; rentra en France à la paix de 1814, fut décoré de la croix de Saint-Louis et peu de temps après, se retira dans sa ville natale avec le traitement de non activité. Lors de l'invasion de Napoléon en 1815, il offrit successivement ses services à monseigneur le duc d'Angoulême et à l'usurpateur; fut employé par ce dernier pour attirer à son parti les troupes encore restées fidèles à la maison de Bourbon, et fit arborer dans une grande partie des départemens méridionaux, les couleurs dites *nationales*. Chargé ensuite du commandement d'une brigade du corps d'armée sous les ordres du comte de Lobau, il fit la campagne de 1815, se trouva à la bataille de Waterloo, et échappa à l'horrible boucherie qui signala cette affaire. Mis en jugement depuis pour sa conduite précédente dans le Midi, il fut condamné à mort le 9 mai 1816 par le conseil de guerre séant à Lille, et fusillé le 22 sur les glacis de la citadelle de cette ville. Il mourut avec beaucoup de fermeté.

CHASLES (*Louis*), député à la convention nationale.

Il était chanoine de Chartres avant la révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur; rédigea une feuille *jacobine*, fut élu en septembre 1792, par le département d'Eure et Loire, député à la convention nationale, et y figura parmi les *montagnards*. Dès le mois de novembre, il fit comprendre les domestiques dans la liste des émigrés, s'opposa, lors du procès de Louis XVI, à ce qu'on accordât des défenseurs à ce prince, et vota ensuite sa mort. Envoyé comme représentant du peuple à l'armée du Nord, il y fut blessé à la jambe par un obus, au moment où les Français s'emparaient de Werwick; fut rappelé plusieurs fois par la convention d'après les dénonciations de Guffroy, et s'excusa toujours sur le délabrement de sa santé. Après la chute de Robespierre, qu'il avait osé défendre, il resta fortement attaché aux principes qu'il avait professés jusqu'alors; s'éleva contre le discours de Fréron sur les lois organiques de la constitution de 1793, qu'il compara à celui de Saint-Just au 9 thermidor; attaqua ensuite la loi de grande police de Sieyes, qu'il accusa de ramener une nouvelle terreur avec la seule différence que la déportation était substituée à la guillotine, et fut signalé lui-même le 1er avril 1795, comme un des chefs de la conspiration *jacobine* qui éclata contre la convention. Décrété d'arrestation, sur la demande d'André Dumont, qu'il avait accusé de royalisme, il fut d'abord enfermé au château de Ham, puis amnistié, et entra ensuite à l'hôtel des Invalides. Depuis il établit un pensionnat à Paris et ne fut point compris dans l'arrêt d'exil prononcé en 1816 contre les régicides, parce qu'il n'a jamais occupé d'emplois sous Napoléon.

CHASSELOUP-DE-LAUBAT (*François*), comte, lieutenant général des armées du roi, grand officier de la légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de la réunion, conseiller d'état, sénateur, pair, etc., né le 18 août 1754.

Officier distingué dans l'arme du génie à l'époque de la révolution, il obtint bientôt un avancement rapide, fit

presque toutes les campagnes depuis 1792, et se trouvait général de division lors des succès de Bonaparte en Italie. Chargé de diriger les opérations de l'armée à la fin d'octobre 1805, il se distingua principalement au passage de l'Adige, en faisant sauter par le moyen ingénieux d'un pétard, les fortifications de l'ennemi. Il fit ensuite la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes, fortifia avec talent, la tête du pont de Warsovie sur le Bug, contribua à la prise de Dantzick l'année suivante, fut élevé à la dignité de conseiller d'état le 29 août 1811, puis attaché à la section de la guerre. Après la campagne de Moscou, dans laquelle il avait donné de nouvelles preuves de capacité et de valeur, il fut nommé, à deux jours d'intervalle, sénateur et grand'croix de l'ordre de la réunion; puis il prêta serment de fidélité à Napoléon le 11 avril 1813. Il vota néanmoins la déchéance et l'expulsion de l'empereur corse le 1er avril 1814, fut créé pair par le roi le 4 juin suivant, et obtint ensuite successivement la croix de Saint-Louis et le grand cordon de la legion d'honneur, les 8 juillet et 27 décembre de la même année. On le comptait encore en 1816 parmi les pairs de France et les généraux les plus distingués.

CHASSET (*Charles-Antoine*), comte, sénateur, ex-député aux états généraux et à la convention nationale, etc.

Né à Villefranche, il y exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution, et fut élu en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée du Beaujolois aux états généraux. Il embrassa la cause des nouveaux systêmes politiques, parla plusieurs fois contre le clergé, fit le 9 avril 1790, un long rapport sur les dîmes, et proposa de prendre les biens ecclésiastiques en se chargeant des frais du culte. Bientôt après il accusa le cardinal de Rohan d'exciter des troubles en Alsace, proposa de mander cette éminence à la barre pour y rendre compte de sa conduite, et fit décréter des poursuites contre les perturbateurs de cette province. Le 18 octobre, il fit prononcer la conservation des établissemens d'enseignement dirigés par des étrangers; fut nommé président de l'assemblée le 8 novembre, et fit astreindre au serment les prédicateurs. Nommé député du département de Saône et Loire à la convention nationale, il s'opposa d'abord avec courage à ce que l'assemblée jugeât Louis XVI, et vota ensuite la détention de ce prince jusqu'à la paix. Révolutionnaire modéré, il s'attacha au parti de la *gironde*, combattit souvent les *jacobins*, notamment à l'époque du 31 mai 1793, et ayant signé la protestation du 3 juin contre les evénemens de cette journée, fut décrété d'accusation et mis hors de la loi le 3 octobre, pour avoir insurgé les Lyonnais. Il se retira alors en Toscane, et fut rappelé dans le sein de la convention après le 9 thermidor. Il passa au conseil des cinq cents à la fin de 1795, fut nommé membre de la commission chargée de l'examen de la liste des émigrés, puis elu président en septembre 1796 et parla plusieurs fois contre la liberté de la presse. Il provoqua aussi des mesures répressives à ce sujet, et sortit du conseil au mois de mai suivant. Nommé en mars 1799, par le département du Rhône, député au conseil des anciens, il s'y occupa particulièrement d'objets de finances, vota l'établissement d'un impôt sur le sel, contribua ensuite à la révolution du 18 brumaire, devint membre du sénat conservateur, puis fut décoré du titre de commandant de la legion d'honneur. En 1803, il obtint de Napoléon la riche sénatorerie de Metz, et alla présider le collége électoral du Rhône en janvier 1804. Depuis il fut chargé du rapport sur l'affaire d'Anvers, et employa des argumens captieux pour favoriser la tyrannie du gouvernement et consacrer une grande injustice. Envoyé dans sa sénatorerie au moment où l'ennemi menaçait d'invasion le territoire français, pour prendre des mesures de salut public et lever des hommes et de l'argent, il se conduisit avec beaucoup de modération. Il n'obtint néanmoins aucun emploi du roi en 1814, fut chargé après l'arrivée de Napoléon en 1815 d'une mission extraordinaire à Tours, et remplit si peu son attente, qu'il fut le seul des sénateurs n'ayant pas voté la déchéance, qui ne fut pas élevé par l'usurpateur à la dignité de pair. Retiré dès lors des affaires publiques, il alla vivre à Tournies au sein de sa famille avec la réputation la plus intacte sous les rapports moraux.

CHASSIRON (*Pierre-Charles-Martin* de) député au conseil des anciens, membre de la chambre des comptes, légionnaire, baron, etc.

Né à la Rochelle le 1er novembre 1759,

il y était trésorier de France au bureau des finances à l'époque de la révolution, remplit depuis diverses fonctions publiques, et fut élu en mars 1797, député du département de la Charente Inférieure au conseil des anciens. Il s'y occupa particulièrement d'objets de finances, y déploya quelques talens, et fut élu secrétaire le 28 août. Il s'opposa en 1798 à l'établissement des droits d'enregistrement, et à la création d'un impôt sur le sel; se prononça l'année suivante en faveur de la révolution du 18 brumaire, devint membre de la commission intermédiaire du conseil, et passa ensuite au tribunat. Il y combattit les idées de Benjamin Constant sur le droit de pétition, comme pouvant, sous une popularité apparente, donner lieu à des interprétations perfides; fut élu président le 21 février 1800, et fit quelque temps après une sortie violente contre le ministère anglais. Au mois d'avril 1802, il s'éleva contre le nouveau plan d'instruction publique présenté par le gouvernement; fut nommé en septembre 1803, candidat au sénat conservateur par le collége électoral de son département, et vota au mois de mai 1804 pour que Napoléon Bonaparte fût déclaré empereur. Après la dissolution du tribunat en 1807, il passa à la cour des comptes en qualité de maître; adhéra en 1814 à la déchéance de l'empereur corse, et fut honoré en 1815 de la présidence du collége électoral de l'arrondissement de Marennes.

CHASTENAY-DE-LANTY (*Gérard-Louis-Guy*, comte de), député aux états généraux, membre du corps législatif, né le 31 janvier 1748.

Il était maréchal de camp à l'époque de la révolution, et fut élu en 1789 député de la noblesse du bailliage de Chatillon sur Seine aux états généraux. Il y embrassa d'abord la cause de la révolution, se déclara hautement le partisan et l'admirateur de M. Necker, signa même le 19 juin 1789 la protestation de la minorité de la noblesse contre la majorité, qui ne voulait pas se réunir au tiers état et au clergé inférieur constitués en assemblée nationale, et abandonna bientôt le *côté gauche* quand il s'aperçut que l'on méditait la destruction totale de la monarchie. Il prêta néanmoins le serment de fidélité à la nation le 21 juin 1791, lors de l'évasion du roi, et protesta le 8 août suivant contre l'abolition de la noblesse. Après la session il se retira dans ses terres, où il vécut en philosophe bienfaisant; fut arrêté pendant le régime de la terreur, traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, et vivement défendu par Réal, qui contribua à le faire acquitter le 1er octobre 1794. Devenu membre du conseil général du département de la Côte d'Or sous Bonaparte, il fut élu par le sénat membre du corps législatif en 1811; obtint deux ans après la croix de la réunion et adhéra en 1814 à la déchéance de Napoléon, et au rappel de la maison de Bourbon.

CHATEAU, général de brigade, officier de la légion d'honneur, etc.

Issu d'une famille honnête, il reçut une éducation distinguée, embrassa la carrière militaire, et parvint rapidement au grade de chef de bataillon. Devenu premier aide de camp du maréchal Victor duc de Bellune, dont il épousa ensuite la fille, il fit les campagnes d'Espagne de 1808 et 1809, s'y distingua en différentes occasions, notamment le 10 janvier au combat de Cuença, et fut cité avec éloge pour sa conduite dans cette circonstance. Élevé peu de temps après au grade de colonel, il prêta son serment de fidélité à Napoléon le 12 février 1809, fit ensuite les dernières campagnes en Allemagne et celle de Russie avec le maréchal son beau père, devint général de brigade, concourut à la défense du territoire français en 1814, et fit des prodiges de valeur au combat de Brienne, où il pénétra le premier dans le château. Le 18 février de la même année, il se couvrit de gloire à l'attaque des hauteurs de Montereau, et y fut blessé mortellement : il expira quelques heures après et laissa des regrets universels dans l'armée.

CHATEAUBRIAND (*François-Auguste*, vicomte de), de l'académie française, ex-secrétaire de légation à Rome, pair de France, ministre d'état, etc.

Ayant quitté la France dans les commencemens de la révolution, il passa dans l'Amérique du nord, et c'est en voyageant dans les vastes déserts du Nouveau Monde qu'il conçut, dit-il, le plan de quelques ouvrages qu'il composa depuis. De retour en Europe, il voyagea en Allemagne, où son air de méditation le fit arrêter en 1799, par

les troupes autrichiennes, qui le crurent occupé de tout autre chose que de littérature. Relâché bientôt sur la réclamation des personnes les plus distinguées du pays, il se rendit à Londres, où il publia un *Essai sur les révolutions anciennes et modernes*, considérées avec la révolution française; il y commença presqu'en même temps une première édition de son *Génie du christianisme*, qui était déjà à la moitié de l'impression lorsque, s'étant aperçu de quelques imperfections, il condamna ce premier travail à ne pas voir le jour, et se rendit en France où la révolution du 18 brumaire lui permit de revenir. Il s'y lia avec MM. de Fontanes, La Harpe, et tout ce que les lettres offraient alors de plus distingué; concourut à la rédaction du *Mercure*, et fit enfin paraitre son plus important ouvrage, qu'il recommença plusieurs fois sur nouveaux frais, et qui devint tout à la fois le sujet des éloges les plus pompeux et des critiques les plus amères. Nommé en 1803 secrétaire d'ambassade à Rome sous le cardinal Fesch, M. de Châteaubriand resta peu de temps dans la capitale du monde chrétien, et passa comme ministre de France dans le Valais. Des motifs politiques et religieux lui firent, dit-on, donner sa démission de ce nouvel emploi le 22 mars 1804. Il se livra dès lors, avec plus de vivacité que jamais, à son goût pour la littérature; publia successivement *Attala*, les *Martyrs*, etc., et devint le fondateur d'une nouvelle école par son style à prétention et brillanté, dans lequel on trouve de grandes beautés à côté de phrases orientales quelquefois inintelligibles. Elu membre de l'institut en 1811 à la place de *Chénier*, il voulut bien dans son discours de réception, louer Bonaparte que la préface d'*Attala* qualifiait déjà d'homme « envoyé » par la Providence en signe de réconciliation quand elle est lasse de punir; » mais il se refusa à faire selon l'usage l'éloge de son prédécesseur, qu'il traitait au contraire de turc à maure. Cette petite difficulté, qui occupa dans le temps tous les beaux esprits, l'empêcha d'être admis alors au nombre des immortels. Il s'en consola facilement, dit-on; entreprit de nouveaux voyages, et se trouvant à Paris au moment de la chute de Bonaparte en 1814, fit paraitre, en faveur de la maison de Bourbon, une brochure dans laquelle on reconnut cette touche brillante, mais inégale qui le caractérise. Le retour de l'usurpateur en 1815 força M. de Châteaubriand à quitter la France une seconde fois; il suivit le roi à Gand, rédigea le *Moniteur* qui portait le nom de cette ville, devint ministre d'état sans département le 9 juillet, et pair de France le 19 août suivant. Il alla ensuite présider le collège électoral du département du Loiret, et s'il faut juger de ses opinions politiques par le discours d'ouverture qu'il y prononça, les *libéraux* durent dès lors s'attendre à trouver en lui un ennemi de plus. Il parla effectivement dans la chambre des pairs avec sa véhémence et son talent habituel, et montra en général beaucoup de haine contre la révolution et ses effets.

CHATEAUNEUF (dit *Achille-le-Blond*), chef vendéen, né à Saint-Domingue.

Fils d'un gentilhomme du Limosin, il servit avant la révolution dans le régiment de Languedoc infanterie; passa depuis à l'armée des princes, dans une compagnie de gardes du corps où il fit la campagne de 1792, et lors du licenciement des émigrés, entra comme volontaire dans le régiment de Berchigny hussards. Il alla ensuite rejoindre M. de Puisaye en Bretagne, fut employé un moment dans le corps des chevaliers catholiques, et commanda même une légion dans les environs de Mayenne, où il se tint caché après la pacification de Hoche. Il fut le premier en 1799 à reprendre les armes, et soutint plusieurs affaires avec les républicains avant l'arrivée de M. de Bourmont, qui le confirma dans son grade, et le fit même son adjudant général. Lors de la dernière pacification il vint à Paris, fut arrêté quelques mois après avec un parti armé sur la route d'Evreux, puis traduit devant le tribunal spécial de l'Eure, qui le condamna à mort et le fit fusiller dans cette ville.

CHATEAUNEUF-RANDON (le comte de), député aux états généraux et à la convention nationale.

Issu d'une des premières maisons de France, mais dénué de fortune, il dut à la protection de M. le comte d'Artois une compagnie de dragons dans son régiment, et la place de gentilhomme de ce prince. Elu en 1789 député suppléant de la noblesse de la sénéchaussée de Mende aux états généraux, il y remplaça le marquis d'Apchier démissionnaire. Dans l'assemblée il vota avec le

côté gauche, seconda les mesures du parti révolutionnaire, et devint après la session président du département de la Lozère. Nommé en 1792 député de ce département à la convention nationale, il vota la mort de Louis XVI; y entra ensuite au comité de sûreté générale, provoqua l'arrestation de madame de Montesson et de la duchesse d'Orléans, partagea les travaux révolutionnaires des députés *montagnards* à Lyon, à Montbrisson et dans les départemens voisins; dénonça les mouvemens insurrectionnels de l'ex-constituant Charrier dans la Lozère, accusa de trahison les tribunaux de l'Aveyron qui avaient acquitté ses complices, et demanda la révision de leurs jugemens. Après le 9 thermidor, il eut une querelle avec Fréron, à cause de ses écrits réactionnaires, et voulut même se battre avec lui. Dénoncé bientôt comme terroriste, par les habitans de Saint-Flour, il échappa néanmoins aux fureurs des partis, fut employé aux armées après la session conventionnelle, comme général de brigade, et dénonça encore, au mois d'octobre 1796, une conspiration formée dans le Midi contre la république, par des émigrés ou parens d'émigrés. Nommé commandant de Mayence en 1798, au moment où l'armée autrichienne victorieuse s'approchait de la frontière, il provoqua la levée en masse des habitans des départemens des Haut et Bas Rhin, et fut pour cela même suspendu de ses fonctions par Jourdan, sous le commandement duquel il était alors. Il publia bientôt après un écrit justificatif de sa conduite militaire, fut remis en activité par le directoire, devint préfet des Alpes Maritimes après la révolution du 18 brumaire, et quitta cette place quelque temps après à cause de ses opinions politiques. Il vivait encore en 1814.

CHATILLON (*Godet*, comte de), chef vendéen, né à Amiens.

Il était sous lieutenant au régiment de Chartres dragons à l'époque de la révolution. Il émigra en 1790, servit d'abord dans l'armée de Condé, débarqua ensuite à Quiberon, fut fait prisonnier, s'évada des prisons de Vannes, passa aux chouans sous le général Scépeaux, et signa en même temps que lui la paix avec les républicains. Lorsque les chouans se réorganisèrent en corps d'armée à la fin de 1799, il reparut à leur tête, et commanda celle de leur cinq grandes divisions qui comprenait la Haute Bretagne et le Bas Anjou. Il fut aussi un des premiers chefs royalistes qui mirent bas les armes à cette époque, repassa en Angleterre, se lia avec Lucien Bonaparte, et revint avec lui en France en 1815.

CHAUDET (*Antoine-Denis*), sculpteur, professeur aux écoles de peinture et sculpture, membre de l'institut. Né à Paris le 31 mars 1765.

Il fut mis sous la direction de M. Stouf, et s'inscrivit à quatorze ans parmi les élèves de l'académie de peinture. Il remporta en 1784 le grand prix de sculpture sur le sujet de *Joseph vendu par ses frères*, et fut porté en triomphe par ses rivaux eux-mêmes. Passionné dès lors pour son art, il se rendit à Rome pour y connaître et étudier les chefs d'œuvre de tous genres rassemblés dans cette ville célèbre. Revenu à Paris en 1789, il reçut presqu'aussitôt de l'académie de peinture le titre d'agrégé, et fit quelque temps après, pour le péristyle du Pantheon, le groupe qui exprime l'*émulation de la gloire*. Son *Œdipe*, l'excellente figure de *Cyparisse*, la statue de *la Paix* de grandeur naturelle, exécutée en argent, et placée dans le palais des Tuileries; celle de *Cincinnatus* dans la salle du sénat, le bas relief qui décore le plafond de la première salle du musée, la figure représentant la *Sensibilité*, le *Bélisaire*, *Paul et Virginie*, le *Nid d'Amour*, etc., prouvèrent successivement aux connaisseurs la flexibilité du talent de Chaudet. Nommé ensuite professeur aux écoles de peinture et de sculpture, il se livra avec ardeur aux fonctions de l'enseignement, fut admis dans la quatrième classe de l'institut, et fit partie de la commission *du Dictionnaire de la langue des beaux arts*: quoique Chaudet ne fût pas lettré, il étonnait par la manière analytique avec laquelle il concevait et disposait les articles nombreux qui lui étaient échus. Il mourut à Paris le 19 avril 1810.

CHAUDRON-ROUSSEAU (*Georges*), député à la convention nationale.

Il embrassa la cause de la révolution avec chaleur, devint ensuite procureur syndic du district de Bourbonne les Bains, puis fut élu en septembre 1791, député du département de la Haute Marne à l'assemblée législative, où il

siégea toujours au *côté gauche*. Nommé en 1792 membre de la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, fut envoyé successivement en mission dans beaucoup de départemens, et se conduisit partout en démagogue zélé, notamment à Bordeaux, où il partagea les actes révolutionnaires d'Ysabeau et de Tallien. Il rendit aussi plusieurs fois compte de ses opérations à la convention, annonça successivement les troubles de Pamiers, l'arrestation des Dubarry, l'insurrection des environs de Rodez, et fit part de son projet de raser les forêts et les châteaux qui servaient, disait-il, de repaire aux brigands royalistes. Lorsqu'après le 9 thermidor les débris de la *gironde* attaquèrent les auteurs du 31 mai, et provoquèrent le rapport des décrets proscripteurs qui avaient été la suite de cette journée, Chaudron-Rousseau osa en justifier les mesures en déclarant qu'il avait saisi, dans sa mission à Bordeaux, une correspondance des députés proscrits, dans laquelle était consigné le projet de mettre le fils de Louis XVI sur le trône. Les journées des 12 germinal et 1er prairial an 3 abattirent tout à fait le parti jacobin, et Chaudron fut décrété d'arrestation le 9 août 1795, comme prévenu de tyrannie pendant ses diverses missions. L'amnistie du 4 brumaire rompit ses fers, et le directoire le nomma presque aussitôt son commissaire. La révolution du 18 brumaire lui valut la place d'inspecteur des forêts à Bourbonne les Bains, qu'il exerçait encore en 1816 lorsqu'il fut obligé de quitter la France comme régicide.

CHAUMETTE (*Pierre-Gaspard*), procureur de la commune de Paris.

Il naquit à Nevers le 24 mai 1763, d'un cordonnier qui lui fit faire des études qu'il abandonna bientôt par inconduite, et fut successivement mousse, timonier, copiste et clerc de procureur à Paris : il avait aussi été moine quoiqu'il niât qu'il eût jamais porté le froc. Enfin il s'enrôla dès les premiers jours de la révolution dans la troupe démagogique que Camille-Desmoulins forma, au moment de la prise de la Bastille, pour pérorer le peuple sur les places publiques; quitta bientôt son chef, afin de révolutionner pour son propre compte, et se fit membre de cette trop fameuse municipalité du 10 août 1792, qui s'installa elle-même et porta le dernier coup à la monarchie. Devenu à force d'intrigues et d'audace procureur de cette commune, il déclara le jour de son installation « qu'il s'appelait ci-» devant *Pierre-Gaspard*, parce que » son parrain croyait aux saints; mais » que lui, qui n'y croyait pas, renon-» çait à ces noms pour prendre celui d'*A-» naxagoras*, saint qui avait été pendu » pour son républicanisme. » Il s'environna ensuite d'une foule d'hommes sans aveu, la plupart étrangers à la France, et acquit bientôt un pouvoir immense dans la capitale. Son organe net et sonore plaisait à la multitude, qui applaudissait avec fureur à toutes ses exagérations; et c'est au moyen de son éloquence révolutionnaire qu'il parvint à inquiéter les meneurs de la convention eux-mêmes. Il provoqua successivement la formation d'un tribunal révolutionnaire pour juger sans appel, et une taxe exorbitante sur les riches; opéra contre les *girondins* la journée du 31 mai 1793, et apprit ainsi à la *commune* à connaître toute sa force. Mercier, dans son nouveau *Tableau de Paris*, assure que l'espagnol Gusman, agent de Chaumette, lui avoua depuis que le projet de la municipalité avait été de faire envelopper la convention toute entière dans la proscription du 31 mai. Au surplus, quels qu'aient été à cette époque les desseins de Chaumette contre ceux qui croyaient se servir de lui, il est certain qu'il parut se séparer alors de la partie des *montagnards* qui siégeait aux Cordeliers, c'est-à-dire de Camille-Desmoulins et de Danton, et qu'ivre de sa puissance il devint l'organisateur des *fêtes de la raison*, de ces orgies profanatrices qui souillèrent toutes les églises de la capitale, et au moyen desquelles il voulait, disait-il, *démoraliser la nation*. Il disait aussi, en parlant des fêtes nationales, « que le » peuple devait en être le Dieu, et qu'il » n'y en avait point d'autre. » Tous les actes de despotisme et de cruauté qu'il se permit alors approchent de la démence, et pour en donner une idée, nous nous contenterons d'en citer quelques uns. Il proposa de réunir tous les réquisitionnaires qui refusaient de marcher, et de les mitrailler; fit décerner des honneurs funèbres au polonais Lazouski, le massacreur des prisonniers d'Orléans; demanda qu'une guillotine ambulante, montée sur quatre roues, suivît l'armée révolutionnaire « pour » verser le sang à profusion; » fit passer

à Louis XVI, au Temple, une gravure représentant le supplice d'un comte de Flandres, et au dauphin une petite guillotine; excita la commune à demander le jugement de la reine, et enfin concerta avec Hebert l'atroce déposition que fit ce dernier contre cette malheureuse princesse. Quoique dénonciateur acharné des prêtres et et des riches, il combattit néanmoins comme *anarchique* une pétition de Jacques Roux contre les marchands, et l'accusa de donner le signal de la violation des propriétés. Il provoqua ensuite la suppression du châtiment du fouet dans les écoles, la cessation de l'exercice public des cultes, et l'égalité de sépulture; fit ordonner la destruction des monumens de la religion et de la royauté, ce qui amena la dévastation d'une foule de chefs d'œuvre des arts, et introduisit par *sans culotisme*, la mode de porter des sabots. Cependant, devenue toute puissante sous l'influence de Chaumette, qui proposa même de réunir en un seul conseil les quarante-huit sections, afin de paralyser les efforts du corps législatif, la commune menaça bientôt de détruire la convention, dont elle n'avait été jusqu'alors que l'auxiliaire; alors Robespierre crut qu'il était temps enfin de frapper cette faction rivale, et les *hébertistes* furent envoyés à l'échafaud le 24 mars 1794. Fort de sa popularité, Chaumette échappa d'abord à cette attaque, et survécut pour ainsi dire à son parti, qu'on avait affublé d'un autre nom pour le perdre plus sûrement; mais il dut prévoir dès lors que la chute de ses amis entraînerait bientôt la sienne. En effet, il ne tarda pas à être enfermé au Luxembourg « où, dit l'auteur du *Tableau des prisons de Paris*, » il parut tout honteux, semblable à » un renard pris dans ses filets. Il » portait la tête basse, son œil était » morne et baissé, sa contenance triste » et douloureuse, sa voix douce et suppliante. Ce n'était plus ce terrible » procureur de la commune qui faisait tout trembler sous ses lois. » Il trouva dans cette prison un nombre considérable de gens qu'il y avait fait conduire, et qui le bafouèrent de mille manières. L'un d'eux l'accueillit en lui disant : « Je suis *suspect*, tu es *suspect*, nous sommes *suspects*, etc. » Il fut exécuté le 13 avril 1794, vingt jours après Hébert, et prédit, sur l'échafaud, que ceux qui l'avaient condamné ne tarderaient pas à le suivre.

CHAUMONT-DE-LA-GALAIZIÈRE (*B. L. M.*), évêque de Saint-Diez.

Né à Paris le 4 août 1747 d'une famille distinguée, il embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé évêque de Saint-Diez le 21 septembre 1777, et s'y fit long-temps remarquer par ses vertus et sa piété. A l'époque de la révolution, il crut voir renaître les beaux jours de la primitive église, et adressa dès le 19 août 1789 sa renonciation à l'épiscopat, pour ne garder qu'un seul bénéfice conformément aux saints canons; mais il ne tarda pas à revenir de son erreur, et ayant voulu apporter quelque opposition à la marche de la révolution, il fut obligé d'émigrer. Il rentra en France en 1802, et obtint une faible pension avec laquelle il vécut dans la retraite. Il mourut quelques années après à la campagne, où il s'était retiré avec son frère. — Ce dernier fut nommé conseiller d'état sous Louis XVI et intendant d'Alsace : il refusa en 1789 le ministère des finances, et s'étant rendu en Angleterre, il y resta pendant les orages de la révolution. Il revint à Paris en 1803, et après y avoir recueilli quelques débris de son ancienne fortune, il vécut depuis à la campagne avec l'ancien évêque de Saint-Diez.

CHAUVEAU-LA-GARDE, jurisconsulte et avocat au conseil, etc.

Déjà célèbre au barreau de Paris à l'époque de la révolution, il y déploya un courage qui ne se démentit jamais, même dans les circonstances les plus difficiles et les plus périlleuses. Sous le régime de la *terreur*, il prêta son ministère, souvent avec succès, toujours avec zèle et énergie, à une foule d'accusés traduits devant le redoutable tribunal révolutionnaire. Parmi ses plus illustres cliens, on compte le général Miranda, Brissot, Charlotte Corday et la reine, dont il partagea la défense avec Tronçon-du-Coudray. Lorsqu'il fut choisi par le tribunal en juillet 1793, pour défendre Charlotte Corday, elle lui dit après sa condamnation : « Vous » m'avez défendue d'une manière délicate et généreuse; c'était la seule qui » pût me convenir. Je vous en remercie, » et je veux vous donner une preuve » de mon estime : on vient de m'apprendre que mes biens sont confisqués; je dois quelque chose à la prison,

» je vous charge d'acquitter cette dette. » Chauveau remplit ce vœu avec empressement, et courut risque plusieurs fois de payer de sa tête le courage qu'il mettait à défendre les victimes attaquées par Fouquier et Dumas. Il est même probable que sans la protection de Coffinhal, il eût succombé sous leurs attaques réitérées. Mis enfin en arrestation pendant plusieurs mois, il ne fut rendu à la liberté qu'après le 9 thermidor. Environné de la considération publique, il continua depuis d'exercer sa noble profession avec le même zèle. Devenu avocat au conseil d'état sous Napoléon, il adhéra à la déchéance de cet empereur en 1814; fut admis à l'audience du roi, au mois de mai de la même année, et reçut un accueil distingué de la famille royale, notamment de MADAME, duchesse d'Angoulême, qui lui adressa ces paroles: « Je connais depuis long-temps vos sentimens. » Il obtint ensuite la croix de la légion d'honneur le 23 août. En 1816 il publia un ouvrage sur la captivité et les malheurs de la reine Marie-Antoinette, qui fit autant d'honneur à sa plume qu'à son cœur.

CHAUVEL, baron, maréchal des camps et armées du roi, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il fit en qualité d'officier d'infanterie les premières campagnes de la révolution, devint ensuite major du 64e régiment de ligne, et s'étant distingué à la bataille d'Austerlitz en 1805, fut élevé au grade de colonel du même corps, et décoré de la croix d'officier de la légion d'honneur le 14 mai 1807. Employé en Espagne l'année suivante, il donna de nouvelles preuves de sa valeur et de ses talens militaires au passage du Tage près de Talavera; fut nommé général de brigade le 10 mars 1809, se couvrit de gloire le 18 novembre de la même année à la bataille d'Occana, et y eut ses deux aides de camp blessés à ses côtés. Il fut cité aussi pour sa présence d'esprit et son intrépidité au combat de Benvenuda en 1810. Il défendit le territoire français en 1814, et fut ensuite décoré de la croix de Saint-Louis.

CHAUVELIN (*Bernard-François* de), maître de la garde robe du roi Louis XVI, ambassadeur, préfet, conseiller d'état, officier de la légion d'honneur, etc., né à Paris le 29 novembre 1765.

Il était capitaine de hussards et attaché à la personne du roi à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause; se lia avec les constitutionnels de 1791, devint adjudant général, et fut chargé au mois d'avril 1792 de l'ambassade d'Angleterre, où il ne servit que de prête nom à l'évêque d'Autun, M. de Talleyrand qui partit avec lui, et qu'on n'avait pu nommer lui-même, à cause de sa qualité de député à l'assemblée constituante qui ne lui permettait d'accepter de place qu'au bout de deux ans. M. Bertrand de Molleville, qui n'aimait pas M. Chauvelin à cause de ses opinions politiques, prétend, dans son *Histoire de la révolution*, que le roi ne lui donna cette ambassade qu'afin de l'éloigner de sa personne et de lui retirer honnêtement la charge qu'il avait à la cour, dont ce prince croyait qu'il abusait pour instruire le parti révolutionnaire de ce qui se passait au château des Tuileries. Quoi qu'il en soit, il est néanmoins vrai de dire que M. de Chauvelin fut maintenu dans ce poste au moment où l'on proclama la république, et qu'il ne le quitta que sur le refus fait par le lord Greenvil de le reconnaître en cette qualité. Envoyé ensuite comme ambassadeur auprès du grand duc de Toscane, il essuya le même refus, et renonça dès lors à la carrière diplomatique. Nommé membre du tribunat après la révolution du 18 brumaire, il s'efforça le 5 janvier 1800 de combattre l'opinion démocratique de Benjamin Constant, sur le projet de loi relative au mode de communication entre les premières autorités, et fut élu secrétaire le 22 du même mois. A la fin de l'année, il défendit encore contre les membres de l'opposition, un autre projet de loi portant réduction des justices de paix; célébra quelque temps après les triomphes des armées et la paix qui allait les suivre, et en félicitant le premier consul, lui dit: « Qu'il avait noyé dans des torrens de » gloire et d'espérance les derniers le» vains des passions. » Nommé préfet de la Lys en février 1804, puis décoré de la croix de la légion d'honneur, il administra ce département pendant plusieurs années, et y fit chérir son administration. Il fut élevé à la dignité de conseiller d'état le 5 octobre 1810. Il passa ensuite à l'intendance de

la Catalogne, et après la chute de Napoléon en 1814, fut rangé parmi les conseillers d'état honoraires.

CHAUVIGNY-DE-BLOT, officier au régiment de mestre de camp cavalerie.

Issu d'une famille noble, il était au service à l'époque de la révolution, et ayant eu une querelle à l'assemblée primaire de la noblesse de Senlis en 1789 avec M. Charles de Lameth, il le provoqua en duel; mais Lameth, qui venait d'être élu député, remit à lui donner satisfaction après les états généraux, et cette affaire n'eut alors d'autre suite que quelques propos outrageans de la part de M. de Chauvigny. Les principes populaires de Charles de Lameth amenèrent une autre dispute entre lui et le duc de Castries: il accusa ce dernier d'avoir animé contre lui le jeune Chauvigny dont il était le colonel, ce qui fit éclater de nouveau la première querelle, et obligea enfin M. de Lameth de céder aux instances de Chauvigny, avec lequel il se battit et qu'il blessa: depuis il n'a plus été question de lui. — Son oncle, *Auguste-Hypolite* CHAUVIGNY-DE-BLOT, ayant été nommé à l'évêché de Lombez en 1787, ne jouit pas long-temps des avantages de l'épiscopat; il refusa le serment décrété par l'assemblée constituante, se retira en Angleterre, et mourut à Londres au mois de mars 1804, âgé de cinquante-deux ans.

CHAZAL (*Jean-Pierre*), député à la convention nationale, tribun, baron, préfet, officier de la légion d'honneur, etc., né au Pont-Saint-Esprit le 1er mars 1766.

A la suite d'une affaire désagréable que son père eut comme quartier maître de la garde nationale, dans la première année de la révolution, il passa dans le comtat Venaissin; fut d'abord secrétaire d'un des comités qui y exercèrent la suprême autorité, rentra dans le département du Gard après la réunion du comtat, et y montra des principes révolutionnaires qui le firent nommer député à la convention nationale, où il vota la mort du roi avec sursis. Attaché au parti de la *gironde*, il combattit les *jacobins;* signa avec Rabaud-Pommier, une adresse aux habitans du Gard contre la révolution des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, et vint à bout d'échapper aux proscriptions malgré Barère, dont il était, dit-on, l'ennemi particulier. Après le 9 thermidor, il poursuivit à son tour les *jacobins* de son département qui l'avaient porté à la convention, et entra au comité de salut public dans le plus fort de la réaction. Envoyé en 1795 dans la Haute Loire, il y dissipa des rassemblemens royalistes, et se prononça ensuite fortement contre les insurgés du 13 vendémiaire. Ayant passé au conseil des cinq cents par la réélection des deux tiers de conventionnels, il proposa d'exclure de Paris les membres des assemblées constituante et législative, réclama des mesures répressives de la presse, et prétendit en février 1797, que les *royalistes* conspiraient sous couleurs *anarchiques*. Il se prononça fortement aussi contre les députés *clichiens*, et célébra le 5 septembre 1797, la victoire remportée la veille (18 fructidor) par le directoire. Sorti du conseil en 1798, il y fut aussitôt réélu, et demanda avec chaleur que les ascendans d'émigrés fussent tenus de partager de leur vivant avec la république, la portion de leurs biens qui devait revenir à leurs descendans. Lié avec Sieyes, il concourut à le porter au directoire en 1799, s'opposa vivement à ce qu'on déclarât la patrie en danger, fut à cette occasion maltraité par le parti contraire au sortir du conseil, et seconda de tous ses moyens la révolution du 18 brumaire. Nommé membre de la commission intermédiaire, il concourut à la rédaction de la constitution consulaire, et passa ensuite au tribunat. Il y demanda en 1800 la lecture d'un ouvrage de Mirabeau, sur le droit de tester; proposa de faire succéder l'état à la place des collatéraux au troisième degré, combattit en 1801 la réduction des justices de paix, et tout en reconnaissant la nécessité d'une loi répressive du brigandage, attaqua le projet portant création de tribunaux spéciaux. En décembre suivant, il vota contre le code civil, sortit du tribunat en 1802 avec le premier 5e éliminé comme factieux et populaire, fut pourtant nommé le 18 décembre de la même année, préfet des Basses Alpes, administra ce département jusqu'à la chute de Napoléon en 1814, et y fut remplacé après l'arrivée du roi. Il obtint de Bonaparte en 1815, la préfecture du Finistère, qu'il perdit encore au retour de Sa Majesté. Enfin Chazal est sorti de France comme régicide, et se trouvait à Genève au mois de mars 1816

CHEMINEAU, baron, lieutenant général des armées du roi, officier de

la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Parvenu du rang de soldat à celui d'officier, il obtint à force de bravoure et de courage le grade de major au 6e régiment d'infanterie, fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes, se distingua au siége de Dantzick en 1807, notamment le 15 mai au combat de Weisselmunde, commanda peu de temps après le 5e régiment des grenadiers de la réserve, obtint la croix d'officier de la légion, fut ensuite élevé au grade de général de brigade, puis employé en Espagne les années suivantes. Chargé en octobre 1812, de l'attaque du pont du Carion près de Palencia, il en repoussa les Anglais et contribua puissamment à la prise de cette place. Passé à l'armée d'Allemagne après les désastres de Moscou, il se distingua le 27 avril 1813, au combat de Weissenfelds, et fut cité honorablement à cette occasion. La bataille de Lutzen, qui eut lieu quelques jours après, lui fournit l'occasion de donner de nouvelles preuves de valeur : il s'y couvrit de gloire, fut blessé grièvement et ensuite amputé. Devenu général divisionnaire le 31 juillet suivant, il fut décoré par le roi en 1814 de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

CHÉNIER (*Louis* de), consul général de France à Constantinople, etc.

Il naquit en 1723 à Montfort, bourg situé à douze lieues de Toulouse, d'une famille originaire de Chénier, petit hameau sur la lisière du Poitou et de la Saintonge. Ses ancêtres occupèrent long-temps la place d'inspecteur des mines du Languedoc et du Rousillon. Privé très jeune encore de son père et de sa mère, Louis Chénier se désista de ses droits sur son patrimoine en faveur de sa sœur, et ne retint qu'une somme suffisante pour se rendre à Constantinople. Rempli d'intelligence et doué d'un esprit juste et réfléchi, il ne tarda pas à s'y voir à la tête d'une maison de commerce qu'il quitta bientôt pour s'attacher au comte Desalleurs, alors ambassadeur de France à la Porte. A l'époque où M. de Vergennes fut choisi pour cette ambassade, Chénier revint en France, et accompagna ensuite en Afrique M. de Brugnon, que le roi y envoya pour conclure un traité avec l'empereur de Maroc. Il conduisit cette négociation avec un grand succès, et en fut récompensé par la place de consul général, et de chargé d'affaires près de cette puissance barbaresque. Il resta à Maroc jusqu'en 1784, qu'il reçut son traitement de retraite. Après avoir mis en ordre les nombreux matériaux qu'il avait rassemblés, il publia en 1787 ses *Recherches sur les Maures*, qui furent suivies deux ans après des *Révolutions de l'empire Ottoman*. Nommé, dans les premiers momens de la révolution, membre du premier comité de surveillance de la commune de Paris, il y joua le rôle d'un homme de bien, et n'y éleva jamais la voix qu'en faveur de l'innocence et de la vertu persécutées. Les principes politiques du premier de ses fils, le triste sort d'André son second fils, qu'il chérissait tendrement et qui périt sur l'échafaud, malgré toutes les démarches qu'il fit pour l'en arracher, hâtèrent la fin de sa vie : il mourut à Paris le 25 mai 1796.

CHÉNIER (*Marie-Joseph* de), membre de l'institut, député à la convention nationale, t ibun, etc., fils cadet du précédent.

Né à Constantinople le 28 août 1764, où son père résidait comme consul, il fut conduit en France dès l'âge le plus tendre, fit ses études à Paris, et embrassa la carrière militaire au sortir du collège. Devenu officier dans un régiment de dragons en garnison à Niort, il passa deux ans dans cette ville, et revint ensuite dans la capitale, où il s'adonna tout entier à la littérature. Sa première tragédie, qu'il donna sous le nom d'*Azémire*, fut peu goûtée; mais il n'en fut pas de même de son *Charles IX*, représenté en 1789, et dont l'esprit de parti s'empara avec une chaleur qui devait dès lors faire pressentir les malheurs qui éclatèrent depuis. *Henri III*, *la Mort de Calas*, *Caius Gracchus*, *Timoléon* et *Fénélon*, sujets qui prêtaient singulièrement aux déclamations révolutionnaires, succédèrent aux pièces déja citées, et Chénier fut regardé par ses partisans comme le premier poète tragique de la nation. Ses écrits furent aussi quelquefois l'objet de la censure du comité de salut public, à cause de quelques vers modérés qui s'y glissaient de temps en temps; mais ses *odes républicaines* apaisaient bientôt ces tempêtes politiques. En effet, on ne chantait que ces odes aux anniversaires du 14 juillet et du 10 août, aux fêtes de la raison, à celles de la translation des cendres de *Marat* et de *J.-J. Rous-*

seau au Panthéon, et enfin à tous les événemens un peu importans, dont la multiplicité n'a jamais effrayé la fécondité de sa verve. Après avoir été membre de la commune de Paris au 10 août 1792, il fut nommé député du département de Seine et Oise à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il fit décréter depuis que le corps de Descartes serait déposé au Panthéon, puis créer l'institut national de musique. Après le 9 thermidor il appuya les réclamations faites en faveur de David, et, tout en condamnant la conduite politique de ce peintre, demanda qu'il fût rendu à ses foyers pour y cultiver son art. En janvier 1795, il présenta une liste de cent savans littérateurs, poètes et artistes, auxquels il fit distribuer 300,000 fr., proposa ensuite le rappel des représentans mis hors de la loi par suite du 31 mai, appuya, lors de l'insurrection du 12 germinal, la déportation de Billaud, Collot et Barère, devint membre du comité de sûreté générale, fit décréter le désarmement des *terroristes*, présenta plus tard un rapport sur la situation intérieure de la république, à la suite duquel, après avoir annoncé que les *vrais patriotes* étaient désarmés et poursuivis dans les départemens comme *terroristes*, il fit décréter l'expulsion du territoire français des émigrés rentrés et des prêtres déportés, et ordonner la punition de tous ceux qui par leurs discours ou leurs écrits provoqueraient le rétablissement de la royauté. On le vit, le 24 juin, après la lecture d'un nouveau rapport sur les assassinats commis à Lyon « par une association de scélérat qui, mêlant, disait-il, les idées religieuses aux massacres, le cri du royalisme aux mots de justice et d'humanité, se fait appeler *Compagnie de Jésus;* » proposer de suspendre et demander à la barre toutes les autorités de cette ville, et faire ensuite adopter une proclamation contre le *terrorisme royal.* Dès lors il devint le point de mire des *réacteurs*, et l'objet de pamphlets dégoûtans par leurs mensonges et leur méchanceté. Il fut aussi très souvent traité de *Caïn,* à cause de la mort de son frère André, dont il ne partageait pas à la vérité les principes politiques; mais qu'il n'avait pu réellement soustraire à l'échafaud. On connaît ce fameux mot : « Caïn, qu'as-tu fait de ton frère? » qu'on lui criait si souvent aux oreilles, et que les journaux du temps répétaient avec tant de complaisance. Élu président au mois d'août 1795, il répondit aux députations des sections de Paris, qui se plaignaient de la présence des troupes autour de la capitale, que la convention ne laisserait pas avilir la puissance qu'elle tenait du peuple. « Les armées, ajouta-t-il, sont aussi une portion du peuple, et les seuls ennemis de la liberté pourraient concevoir des défiances contre elles. » Rentré au comité de salut public le 7 octobre, il présenta un rapport sur la réaction exercée contre les agens du régime de la terreur; fit entrevoir aux républicains les plus fâcheux événemens s'ils ne se hâtaient d'arrêter ce torrent, et proposa de destituer les fonctionnaires qui n'auraient pas poursuivi les auteurs et complices des assassinats commis dans le Midi par les compagnies de *Jésus* et du *Soleil.* Devenu membre du conseil des cinq cents, il se distingua parmi les opposans à l'admission de Job Aymé, et demanda le 9 janvier 1796, que Dumolard fût censuré pour avoir dit que le gouvernement donnait l'exemple du brigandage. C'est à peu près à cette époque qu'il se battit au pistolet et blessa son adversaire, qui lui avait donné un soufflet au spectacle. Après la proscription du 18 fructidor, il appuya vivement le projet de Boulay (de la Meurthe) contre les nobles, et apostropha, avec une sorte de fureur, les députés qui l'avaient combattu. Sorti du conseil en mai 1798, il fut réélu par l'assemblée scissionnaire des électeurs de Paris séante à l'institut, et lui écrivit « qu'il se glorifiait d'avoir été nommé par de tels hommes et avec de tels hommes. » Il se prononça alors en faveur du directoire contre les membres des conseils taxés de jacobinisme, parut indifférent à la chute des directeurs Merlin, Treilhard et Réveillère-Lépeaux au 30 prairial an 7; combattit néanmoins l'admission de la dénonciation dirigée contre eux, et s'opposa également au mois de septembre 1799, à ce qu'on déclarât la patrie en danger, en rappelant qu'une mesure semblable avait amené la chute du trône, et pouvait causer la perte de la république. Lié avec Sieyes et Lucien Bonaparte, on le vit, à la séance du 18 brumaire à Saint-Cloud, voter la dissolution du corps législatif, et passer au tribunat à la suite de cette ré-

volution ; mais dès le mois d'avril 1800, il parut condamner le peu de latitude que le nouvel ordre de choses accordait au système représentatif, s'éleva en 1801, contre l'établissement des tribunaux spéciaux, et se prononça l'année suivante contre le nouveau code civil. Eliminé peu de temps après comme un des chefs du parti de l'opposition, il abandonna la carrière politique, se livra plus ardemment à la culture des belles lettres, et donna ensuite à la sollicitation des amis de Bonaparte, et pour son couronnement, une tragédie intitulée *Cyrus*, laquelle fit aussi peu d'honneur au *héros* qui en était l'objet, qu'au poète qui l'avait chanté : elle lui valut pourtant la place d'inspecteur général des études et la croix de la légion. C'est le dernier sacrifice qu'il fit à l'autorité. Ses écrits furent presque toujours depuis dirigés contre elle, et une *Epître à Voltaire*, qui parut en 1806, acheva de le perdre dans l'esprit de Napoléon. Il était dans la disgrâce la plus complète lorsqu'il mourut le 10 janvier 1811.

CHENIER (*Marie-André*), frère du précédent, homme de lettres, etc.

Il naquit aussi à Constantinople en 1763. Doué de beaucoup d'esprit et d'un desir de gloire fort vif, mais auquel il savait commander, il dédaignait les triomphes prématurés ; en cela bien opposé à son frère qui les recherchait avec une sorte de fureur Déjà riche d'un fonds de connaissances acquises par d'excellentes études, il composa quelques *élégies* et des *églogues*, où la sensibilité la plus exquise semblait s'allier naturellement à la naïveté la plus touchante. L'histoire de la *chaste Susanne* lui avait fourni le sujet d'un poème qui n'a point été achevé, mais dont plusieurs fracmens très dignes de remarque ont été insérés dans les journaux. Il s'occupait encore d'études sérieuses, quand ses opinions politiques appelèrent sur lui les soupçons de la tyrannie révolutionnaire. Quelques lettres qu'il avait fait insérer dans le *Journal de Paris*, et dans lesquelles il cherchait à ramener les esprits à des idées plus calmes, donnèrent lieu aux persécutions qu'il éprouva. Arrêté d'abord comme suspect, il fut conduit à Saint-Lazare, considéré ensuite comme complice de la prétendue conspiration ourdie dans cette maison contre la république, puis traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 25 juillet 1794. Il est impossible d'avoir emporté plus de regrets dans la tombe qu'André Chénier. Son nom devint dans la réaction le signal auquel se ralliait les *antijacobins*, et son frère faillit à payer plusieurs fois de la vie le soupçon d'avoir contribué à sa mort.

CHÉPY (*Pierre-Paul.*), ex-agent diplomatique, puis commissaire général de police.

Il naquit à Paris d'un procureur au parlement. Ayant embrassé la cause de la révolution avec ardeur, il se fit recevoir aux *jacobins*, où il parla quelquefois ; devint ensuite secrétaire de légation à Liége, où il fut en butte à la haine des émigrés à cause de ses principes politiques, et passa de là en Portugal, d'où il fut obligé de s'enfuir pour s'être montré l'apologiste de l'insurrection du 10 août 1792. De retour à Paris, il fut nommé, avec Publicola-Chaussard, agent politique dans les Pays Bas, au moment même où Dumouriez en faisait la conquête. Arrêté d'abord par ce général, il recouvra sa liberté peu de temps après, et fut envoyé dans l'Isère, le Mont Blanc, et à Genève, comme propagateur des principes révolutionnaires. Mis en arrestation à Paris au mois de janvier 1794, pour avoir écrit dans le *Patriote Français* contre *Marat* et s'être élevé avec indignation contre les massacres de septembre, il dut sa délivrance au 9 thermidor. En 1796 il obtint du directoire la place de vice consul à Rhodes, fut mis en prison par les Turcs, lors de l'expédition d'Égypte, et resta deux ans leur prisonnier. A son retour il fut pourvu par le gouvernement consulaire de l'emploi de commissaire des relations commerciales à Jersey et Guernesey, d'où il passa à celui de commissaire général de police à Brest, qu'il exerçait encore en 1814, au moment où le retour du roi amena la suppression de ses fonctions : depuis il habita la capitale.

CHERIN (*Louis-Nicolas-Henri*), général de division au service de la république, et fils du célèbre généalogistes de ce nom.

Né à Paris, il y fit d'excellentes études, devint conseiller en la cour des aides, et succéda ensuite à son père dans la place de commissaire généalogiste des ordres du roi. Jeune encore à l'époque de la révolution, et doué d'une ame ardente, il quitta la robe pour l'épée ;

montra quelques talens militaires et beaucoup de courage, et fut élevé en 1793 au grade d'adjudant général employé à l'armée du Nord. Il écrivit à cette époque à la convention nationale pour se disculper des accusations que quelques journalistes s'étaient permises contre lui, et protesta de son attachement à la révolution, quoiqu'elle lui eût, dit-il, enlevé toute sa fortune. Lors de la défection de Dumouriez, il excita le bataillon de Seine et Oise à tirer sur ce général, qu'il força ainsi à prendre la fuite; conduite qui lui mérita les éloges de la convention et le grade de général de brigade. Il suivit en 1795 le général Hoche, dont il était l'ami, dans les départemens de l'ouest, puis dans l'expédition d'Irlande; fut choisi au moment du 18 fructidor pour commander la garde du directoire; mais ayant déplu à Rewbell, par sa franchise, il rejoignit l'armée comme général de division, et remplit, peu de temps après, les fonctions de chef de l'état major général de l'armée du Danube. Blessé grièvement au mois de juin 1799 en combattant vaillamment sur les frontières de la Suisse, il mourut le 14 du même mois. Sa conduite fut honorée par les regrets du corps législatif, et Lacuée, depuis conseiller d'état et ministre, le présenta pour modèle aux militaires. Cherin possédait en effet toutes les qualités qui constituent l'honnête homme; son ame aimante et généreuse se peignait dans chacune de ses actions, et jamais on ne put lui reprocher un de ces actes condamnables si communs à l'époque malheureuse où il commandait.

CHERON-LA-BRUYERE (*Louis-Claude*), député à la législature, et homme de lettres, etc.

Né à Paris le 18 octobre 1758, d'un père attaché à l'administration générale des forêts et auquel il devait succéder, il s'occupait de littérature lorsqu'il fut nommé en 1790 membre du département de Seine et Oise, puis élu l'année suivante député suppléant de ce département à la législature, où il entra sur-le-champ à la place de M. Lebreton démissionnaire. Il s'y montra toujours opposé au parti *jacobin*, et parla le 21 novembre 1791 contre la qualification de *loi* donnée au décret sur les prêtres non assermentés, que le roi n'avait pas encore sanctionné. Il proposa aussi de relater le nombre des signataires des pétitions, défendit le 15 décembre 1791 M. Rauch accusé d'embauchage pour les princes émigrés, s'éleva ensuite contre un arrêté du département de Loir et Cher qui ordonnait la réclusion des prêtres insermentés, et fit décréter des dispositions sur le service de la garde nationale et le droit d'activité des citoyens. Mis au nombre des suspects en 1793, il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor, et ne voulut plus s'occuper que de la culture des belles lettres; il refusa même en 1798 de siéger au conseil des cinq cents, où il avait été élu, et aida l'abbé Morellet son oncle dans quelques unes de ses traductions de l'anglais. Il a aussi publié lui-même une excellente traduction de *Tom-Jones*, et donné au théâtre Français en 1804 une fort jolie comédie intitulée: *Le Tartuffe de mœurs*. Nommé peu de temps après préfet de la Vienne, il administra ce département avec sagesse pendant deux à trois ans, et mourut à Poitiers le 13 octobre 1807.

CHERRIER (*Jean-Claude*), député aux états généraux, à la convention nationale et au corps législatif, sous-préfet, légionnaire, etc.

Il était en 1789 lieutenant général au bailliage de Neufchâteau, sa ville natale, lorsqu'il fut élu député du tiers état du bailliage de Mirecourt aux états généraux, où il vota constamment avec le *côté gauche*. En septembre 1792, les électeurs des Vosges le nommèrent suppléant à la convention nationale, où il n'entra qu'après le 31 mai 1793 en remplacement de NOEL compris dans la proscription des *girondins*. Depuis, il fut alternativement membre du conseil des cinq cents jusqu'au 20 mai 1798; du corps législatif organisé par Bonaparte après le 18 brumaire, jusqu'en 1803; sous préfet à Neufchâteau jusqu'en 1808, époque à laquelle il fut encore rappelé par le sénat au corps législatif. Il y siégeait en 1814, et adhéra le 3 avril avec ses collègues, à la déchéance de Bonaparte et au rappel de nos princes légitimes. A la funeste époque du mois de mars 1815, il se trouvait secrétaire de la chambre des députés, et témoigna son attachement à la maison de Bourbon par une lettre alors adressée au préfet d'Epinal, qui la publia dans son département pour engager les citoyens à rester fidèles à Sa Majesté. Cependant, après la dissolution de la chambre, M. Cherrier alla reprendre à Neufchâteau ses anciennes

fonctions de sous préfet, dans lesquelles il fut confirmé par le roi, et qu'il continuait d'exercer en 1816. Suivant leur constante habitude, les électeurs des Vosges l'ont encore renommé en 1815 leur député à la chambre actuelle.

CHEVALLIER, ingénieur mécanicien à Paris.

Ayant embrassé la cause de la révolution avec ardeur, il fut employé en 1794 par le comité de salut public à la fabrication des poudres, et offrit bientôt à la convention des armes à feu renfermant huit charges. Désigné par Rovère le 18 avril 1795 comme un des agens du complot qui fesait suite à la revolte démagogique du 12 germinal, et accusé d'avoir eu pour cela des intelligences avec un détenu nommé *Crespin*, il fut arrêté le 27 du même mois, et relâché en vertu de l'amnistie du 4 brumaire. Il s'adonna alors presqu'exclusivement à l'étude de son art, fit le 30 novembre 1797 l'expérience d'une fusée incendiaire inextinguible dont il était l'inventeur, et renouvela cet essai avec succès le 20 mars suivant. En novembre 1800, les rapports de la police le signalèrent comme s'occupant, dans des intentions suspectes, de préparations d'artifice et de fusées : on trouva en effet chez lui une machine avec laquelle il fut accusé d'avoir voulu attenter aux jours de Bonaparte. Mis en arrestation et traduit à une commission militaire peu de jours après l'attentat du 3 nivôse auquel il n'avait nullement participé, il fut néanmoins condamné à mort et exécuté. Son supplice acheva de convaincre les esprits crédules que cette explosion était due au parti *jacobin*, et pendant ce temps, les véritables auteurs, qui furent connus depuis, échappaient aux poursuites d'une police perfide ou égarée.

CHEVALLIER (*Charles-Etienne*), député à la législature et à la convention nationale.

A l'époque de la révolution, il était avocat, devint administrateur du département de la Mayenne, et fut élu en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative, où il se fit remarquer par sa modération. Nommé en septembre 1792, député de celui de la Sarthe à la convention nationale, il y vota, par mesure de sûreté générale, la réclusion de Louis XVI, et son bannissement à la paix, après avoir rappelé néanmoins que la constitution ne prononçait cependant que la déchéance. Lié avec les *girondins*, il s'opposa à la révolution du 31 mai 1793, et fut forcé par le comité de salut public de donner sa démission pendant le régime de la terreur. Rappelé dans le sein de la convention après le 9 thermidor, il ne passa point aux conseils, et rentra dès lors dans l'obscurité de la vie civile — Un autre CHEVALLIER fut aussi député en sepsembre 1792, par le département de l'Allier à la convention nationale, et y montra un courage étonnant lors du procès de Louis XVI, en déclarant qu'il s'abstiendrait de voter, parce qu'il ne se croyait pas le droit de prononcer sur le sort de ce prince sans y avoir été autorisé spécialement par le peuple français. Après la session conventionnelle, il se retira dans sa province ou il vécut en philosophe, et où il est mort depuis quelques années.

CHIAPPE (*André*), député à la convention nationale.

Issu d'une famille noble de Corse, il embrassa le parti de la révolution avec modération, fut élu en septembre 1792, député de cette île à la convention nationale, et y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Ennemi prononcé des *jacobins*, il proposa dans la séance du 20 avril 1793 de déclarer que les vingt-deux membres du parti de la *gironde* dénoncés par les sections de Paris, n'avaient pas cessé de mériter la confiance de l'assemblée ; fut nommé commissaire pour la Corse après le 9 thermidor, et refusa cette mission ; demanda en janvier 1795 que Duhem fût envoyé à l'Abbaye, pour avoir dit que l'*aristocratie* et le *royalisme* triomphaient depuis la mort de Robespierre ; puis fut envoyé dans le Midi au plus fort de la réaction, où il comprima les *terroristes* avec beaucoup de fermeté. Passé au conseil des cinq cents après la session conventionnelle, il s'y éleva le 7 novembre 1795 contre le décret d'arrestation de plusieurs nouveaux députés impliqués dans la révolte du 13 vendémiaire, sortit du corps législatif en mai 1797, et devint après la révolution du 18 brumaire juge d'appel des départemens de l'île de Corse. On le vit en 1814 à la tête d'une députation des habitans d'Ajaccio, venir féliciter le roi sur son retour en France, et l'assurer de l'entier dévouement de la Corse.

CHILLAUD-LARIGAUDIE. *Voyez* LARIGAUDIE.

CHOISEUL-D'AILLECOURT (le comte *Victor* de), député aux états généraux, etc.

Il était colonel du régiment de dauphin dragons à l'époque de la révolution, fut élu député de la noblesse de Chaumont en Bassigny aux états généraux de 1789, s'y montra dévoué aux intérêts de la monarchie, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée nationale. Il émigra ensuite, reparut en France avec le roi en 1814, et devint lieutenant des gendarmes de la garde, place qu'il garda jusqu'au moment de la suppression de ce corps. — Sa tante, *Beatrix de* CHOISEUL, duchesse de Grammont, née à Lunéville et domiciliée à Paris, fut condamnée à mort le 3 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire : elle était âgée de soixante-quatre ans.

CHOISEUL-D'AILLECOURT (*Maxime* de), auditeur au conseil d'état, préfet, légionnaire, fils du précédent.

Il s'attacha à la fortune de Bonaparte devenu empereur, obtint une place d'auditeur au conseil d'état en 1809, et fut appelé le 14 janvier 1811 à la sous préfecture de Versailles. Après le retour du roi en 1814, il devint préfet de l'Eure et chevalier de la légion d'honneur, passa à celle de la Côte d'Or à la suite de la révolution du 20 mars 1815, publia en faveur de Bonaparte des proclamations insérées dans tous les journaux d'alors, et fut cependant confirmé par Sa Majesté dans l'administration de ce département, après la seconde chute de l'usurpateur. Il y a été remplacé par M. de Tocqueville, et se trouvait préfet de l'Oise en 1816. Son ouvrage publié en 1809 et intitulé: *De l'influence des croisades sur l'état des peuples de l'Europe*, avait partagé le prix décerné par l'institut le 1er juillet 1808.

CHOISEUL-GOUFFIER (*G.-A.* comte de), de l'académie française, ambassadeur, pair de France, etc.

Il était déjà connu avantageusement dans la république des lettres par des productions agréables, et avait fait en Grèce et en Asie un voyage très utile aux sciences et aux arts, lorsqu'il fut nommé en 1789 ambassadeur de France à la Porte-Ottomane. Cette place, regardée par tant d'autres comme un moyen de fortune, fut pour M. de Choiseul l'occasion de nouvelles découvertes et de nouveaux travaux. La révolution vint bientôt troubler ses douces occupations. Son ame honnête et pure ne tarda pas à s'indigner des excès commis au nom de la liberté, et s'il ne s'en montra pas ouvertement l'ennemi, il ne fit rien du moins pour diminuer les préventions élevées contre lui par les révolutionnaires. Cependant il envoya en 1790, à l'assemblée nationale, de la part de quelques Français établis dans les Echelles du Levant, un don civique de 12,000 fr., et sous le voile de l'anonyme, y joignit une pareille somme qu'on sut bientôt être de lui. Rappelé peu de temps après, et nommé en 1791 ambassadeur à la cour de Londres, il refusa cette mission, resta à Constantinople, devint l'objet de dénonciations journalières, et fut enfin décrété d'arrestation par la convention le 22 octobre 1792, pour avoir eu des relations avec les princes frères de Louis XVI : sa correspondance avec Leurs Altesses avait été saisie par les républicains dans la retraite de la Champagne. Il quitta alors Constantinople, se rendit en Russie, où l'impératrice le reçut de la manière la plus flatteuse et lui accorda une pension comme académicien ; puis il fut nommé en février 1797, conseiller intime de l'empereur Paul Ier. La révolution du 18 brumaire lui donna le desir de revoir sa patrie : il revint en France en 1802, et prit place l'année suivante à l'institut en sa qualité de membre de l'ancienne académie française. Depuis ce moment il se livra entièrement et plus que jamais à la culture des belles lettres, et évita ainsi l'attention jalouse de l'autorité impériale. Au retour du roi en 1815, il fut honoré de la présidence du collége électoral de l'arrondissement de Versailles, et nommé ensuite ministre d'état, membre du conseil privé et pair de France. Il est difficile, pour ne pas dire presque impossible de rencontrer chez quelqu'un plus d'amabilité, de douceur et de grâces qu'on en trouve dans la conversation de M. de Choiseul : le seul comte Louis de Narbonne, mort à Torgau en 1813, aurait pu lui disputer la palme à cet égard. — Le comte *Octave* de CHOISEUL-GOUFFIER fils, établi en Lithuanie depuis plusieurs années, a été autorisé par ordonnance du roi du 19 janvier 1816, à continuer

de résider dans ce pays sans perdre la qualité de sujet français.

CHOISEUL-PRASLIN (le duc de), pair de France, sénateur, commandant de la légion d'honneur, etc.

Elu en 1789 député de la noblesse de la sénéchaussée d'Anjou aux états généraux, il y embrassa le parti de la révolution, fit un rapport sur le remplacement de la gabelle offert par la province d'Anjou, vota en 1790 pour que le droit de paix et de guerre fût conféré au roi, fit décréter qu'il serait attaché aux drapeaux de tous les régimens des cravattes aux trois couleurs, et proposa en 1791 d'approuver la conduite des commissaires qui avaient ramené Louis XVI de Varennes. Après la session il vécut obscurément, échappa à la hache des *jacobins*, et reparut sur la scène politique après la révolution du 18 brumaire. Nommé alors sénateur et commandant de la légion d'honneur, il combattit comme quelques uns de ses collègues les projets de Bonaparte, et mourut quelques années avant la chute de cet empereur.

CHOISEUL-PRASLIN (le duc de), chambellan de Napoléon, chef de la légion de la garde nationale parisienne, pair de France, etc.

Fils du précédent, il embrassa comme lui la cause de la révolution, et devint chambellan de Napoléon après son couronnement. Il joignait à cette qualité celle de maire de Maincy et de président du conseil général de Seine et Marne, et vint plusieurs fois féliciter Bonaparte sur ses victoires. Le lecteur ne sera peut-être pas fâché d'avoir une idée du style de M. de Choiseul à cette époque. « La première pensée des électeurs, disait-il en février 1811, a été de satisfaire à ce besoin de leurs cœurs, de témoigner leur admiration et leur reconnaissance au génie bienfaisant qui veille sur la destinée de ce vaste empire. Il n'appartient pas à notre faiblesse d'oser célébrer les merveilles qui éterniseront votre nom comme votre règne; mais il est un autre hommage que nous pouvons offrir à Votre Majesté avec confiance. C'est notre bonheur, parce qu'il est l'objet constant de tous vos soins.... Quelle allégresse a pénétré dans le cœur de vos sujets, en apprenant qu'ils allaient voir un rejeton du plus grand, du plus illustre des monarques !.... Puissent nos petits enfans jouir encore long-temps du bonheur d'être gouvernés par lui, et répéter comme nous : *Vive à jamais le grand Napoléon !* » Au mois de janvier 1813, après les désastres de la funeste campagne de Moscou, une nouvelle adresse de M. de Choiseul-Praslin vint consoler le héros et lui donner une preuve irrécusable du dévouement de son chambellan. En effet, après avoir offert au nom de son département, des cavaliers armés et équipés, il ajouta : « L'amour des Français pour votre personne et votre dynastie vous est connu; celui pour la monarchie que vous avez créée est inné dans nos cœurs. Souvent nous avons offert à Votre Majesté le tribut d'admiration que ses exploits commandent; aujourd'hui nous venons mettre aux pieds du trône notre vœu pour sa prospérité. Tandis que vous ajouterez à vos titres de gloire celui de pacificateur, de bienfaiteur du monde, permettez que nous veillions sur le fils de *César* et sur son auguste mère. Nous entourerons de nos corps ce dépôt sacré, nous le couvrirons de nos armes. Trop heureux de mériter au retour de Votre Majesté un de ses regards pour notre récompense ! » Devenu chef de la 1ère légion de la garde nationale parisienne en janvier 1814, il montra le même empressement et le même zèle, opposa la résistance la plus vive au changement de gouvernement, et adhéra néanmoins le 6 avril à la déchéance de Bonaparte. Quelques jours après, il fit couvrir les murs de Paris d'une affiche portant invitation aux habitans de souscrire pour le rétablissement de la statue équestre de Henri IV, et adressa le 29 du même mois à MONSIEUR, un discours dans lequel on remarquait ces phrases : « La France soupirait après le retour de son souverain légitime. Votre présence, monseigneur, a ranimé tous les esprits et enflammé tous les cœurs. Les Français oublient leurs maux passés pour ne s'occuper que d'un avenir heureux, et les membres du conseil général du département de Seine et Marne s'estiment heureux d'avoir à offrir à Votre Altesse Royale l'hommage de leur soumission et de leur fidélité. » Nommé pair de France le 4 juin, il obtint ensuite du roi la décoration d'officier de la légion d'honneur, fut néanmoins remplacé dans le commandement de

la 1re légion de la garde nationale, qu'il reprit en mars 1815 aussitôt après l'arrivée de Bonaparte, fut aussi créé pair par l'usurpateur le 2 juin et signa le 6 juillet, veille de l'entrée du roi à Paris, une déclaration portant qu'il tiendrait toujours à honneur de conserver les couleurs nationales. L'ordonnance de Sa Majesté du 24 juillet le déclara déchu de sa dignité de pair de France.

CHOISEUL-STAINVILLE (le duc de), pair de France, lieutenant général des armées du roi, chef de legion de la garde nationale parisienne, etc.

Colonel du régiment de Royal dragons à l'époque de la révolution, il reçut, étant en garnison à Commerci, au mois de juin 1791, l'ordre formel d'accompagner Louis XVI, lorsque ce prince voulut se rendre à Montmédi; mais il fut arrêté à Varennes avec le comte Charles de Damas, puis emprisonné à Verdun, et ensuite transféré à Orléans, d'où il ne sortit qu'à la faveur de l'amnistie proclamée au moment de l'acceptation de la constitution. Attaché à la personne du monarque, il partagea tous ses dangers jusqu'à l'époque du 10 août 1792, et resta près de lui jusqu'à sa translation au Temple. Etant alors sorti de France, il leva un régiment de hussards au service de l'Angleterre, fut pris une seconde fois par les républicains avec le même comte Charles de Damas en voulant passer d'Allemagne à Londres, échappa de nouveau aux fureurs des révolutionnaires, et échoua quelque temps après sur les côtes de Normandie. Emprisonné à Calais avec plusieurs autres émigrés, et traduit devant une commission militaire, il reçut du général Landremont, qui commandait dans cette ville, des services essentiels, et après des débats législatifs et des délais douloureux, fut déporté sur la frontière de Hollande. Rentré en France à la suite du 18 brumaire, M. de Choiseul fut nommé par le préfet des Vosges, maire du village d'Houécourt où il a des propriétés, et membre du conseil général du département. Il obtint successivement après le retour du roi en 1814, la dignité de pair de France et le grade de lieutenant général des armées de Sa Majesté. Il remplaça aussi au mois de décembre de la même année, son cousin, M. de Choiseul-Praslin, dans le commandement de la 1re légion de la garde nationale parisienne, se trouvait à Paris en 1815 au moment du champ de mai, où cependant il n'assista pas; et après la chute de l'usurpateur, dirigea comme président le collége électoral du département des Vosges.

CHOLET (*François-Auguste*), député au conseil des cinq cents, comte, sénateur, pair, commandeur de la légion d'honneur, etc.

Nommé en septembre 1795, par le département de la Gironde, membre du conseil des cinq cents, il y embrassa le parti modéré, combattit comme immoral, le 16 novembre 1796, le rétablissement de la loterie; vota le 17 février 1797 pour qu'il n'y eût plus de distinction entre les citoyens et les représentans prévenus de calomnie, fut élu secrétaire le 20 avril suivant, et fit ensuite rapporter la loi du 21 floréal qui bannissait de Paris cent quatre-vingt-dix-huit membres de la convention. Il s'éleva aussi contre la proposition de décréter l'inviolabilité des lettres, et soutint que le directoire devait avoir le droit de les ouvrir quand il le jugeait nécessaire. Deux jours avant le 18 fructidor, il s'opposa à ce que l'on délibérât sur les projets de Thibaudeau relatifs à la marche des troupes et aux adresses des armées, combattit quelques jours après le projet d'exclure les nobles de tous les emplois, et proposa néanmoins la déportation des *prêtres* qui refuseraient de se soumettre aux lois de la république. Le 19 mars 1798, il appuya la demande faite par le directoire de la révision des jugemens rendus depuis l'entrée du dernier tiers dans les conseils jusqu'au 18 fructidor, contre les acquéreurs de biens nationaux, les défenseurs de la patrie, et les *républicains* persécutés et condamnés par les *royalistes* pendant cet intervalle; fut réélu au conseil en mai 1799, s'opposa après la crise du 30 prairial à ce que l'on supprimât du serment civique la formule de *haine à l'anarchie*, et présenta peu de temps après un projet pour l'organisation des sociétés politiques. Après la révolution du 18 brumaire, il devint membre de la commission intermédiaire chargée de donner de nouvelles bases à la constitution, fit immédiatement partie du sénat conservateur, et obtint en 1804 le titre de commandant de la légion d'honneur. A l'époque de la chute de Napo-

léon en 1814, il vota sa déchéance l'un des premiers, fut créé pair par le roi le 4 juin, et resta éloigné des affaires publiques pendant le court règne de Bonaparte en 1815.

CHOUARD, baron, maréchal des camps et armées du roi, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., né à Strasbourg.

Il embrassa la carrière militaire à l'époque de la révolution, servit alternativement dans les carabiniers et les cuirassiers, et se trouvait chef d'escadron du premier de ces corps, lorsque s'étant particulièrement distingué à la bataille d'Austerlitz en 1805, il obtint le grade de colonel et le commandement supérieur du 2e régiment de cuirassiers. Il fit en cette qualité les campagnes de 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes; signala sa valeur en plusieurs occasions, et fut décoré le 14 mai 1807 de la croix d'officier de la légion. Passé ensuite au grade de général de brigade le 6 août 1811, il commanda de nouveau les carabiniers, fit à leur tête la funeste campagne de Moscou en 1812, donna des preuves du plus grand courage à la bataille de la Moscowa le 7 septembre, et fut cité à cette occasion pour son sang froid et son intrépidité. On le revit en 1813 dans la campagne de Saxe, et en 1814 défendre la ville de Langres menacée par les cosaques. Nommé commandant de la légion d'honneur par le roi le 23 août de la même année, il obtint ensuite la place de major des dragons de la garde et la croix de Saint-Louis le 27 décembre.

CHOUDIEU (*Pierre*), député à la législature et à la convention nationale, etc., natif d'Angers.

Issu d'une famille distinguée, il fit d'excellentes études et embrassa la cause de la révolution avec tout le feu d'un jeune homme sans expérience. Il était accusateur public près le tribunal criminel de Maine et Loire, lorsqu'il fut élu en 1791 député de ce département à l'assemblée législative : il s'y prononça contre la cour, accusa d'impéritie et de négligence, au nom du comité militaire dont il faisait partie, le ministre de la guerre Duportail; prit en 1792 la défense des soldats de Châteauvieux condamnés aux galères pour l'affaire de Nanci, dénonça au mois de juillet les pétitions colportées dans les départemens contre la journée du 20 juin, et proposa dans une séance orageuse à l'occasion de la déchéance du roi, de déclarer que les tribunes qu'on voulait rappeler à l'ordre pour leur conduite scandaleuse, étaient le *peuple souverain*. Quelques jours après, il demanda au nom des citoyens d'Angers la déchéance de Louis XVI, attaqua le 9 août l'assemblée législative en masse, et la déclara incapable de sauver la patrie. « Ceux, » dit-il, qui ont craint le pouvoir d'un » homme, parce qu'il disposait d'une » armée (*M. de la Fayette*), n'oseront » jamais se traîner jusque sur les mar- » ches du trône, et c'est cependant là » qu'est le foyer des conspirations. » Le lendemain, il prit une part active à toutes les mesures qui achevèrent la destruction de la monarchie. Il s'opposa néanmoins quelques jours après à l'érection d'un *tribunal populaire* aux Tuileries pour juger les *royalistes* et à la translation à Paris des prisonniers d'Orléans, et fit décréter aussi (on doit lui en savoir un gré infini) le brûlement des pétitions originales faites par les 8000 et les 20000 contre les événemens du 20 juin. Il fut ensuite nommé député à la convention nationale. Il y combattit le 16 décembre la proposition de chasser les Bourbons, comme tendant à violer dans la personne du duc d'Orléans les principes de la souveraineté du peuple, et à entamer la représentation nationale; dénonça le ministre Pache comme entièrement dévoué aux meneurs de la commune, vota en 1793 la mort du Louis XVI, demanda que la convention décidât, sans désemparer, la question du sursis à son exécution, et proposa de déclarer *infâmes* et *traîtres* Manuel et Kersaint qui dans cette circonstance donnaient leur démission. Envoyé en mission dans la Vendée, il fut un des partisans de la guerre d'extermination qui dévasta ce pays, prit la défense du général Berruyer dénoncé à la convention, et signala ensuite Duchâtel (des Deux Sèvres), comme correspondans avec les rebelles. Passé ensuite aux armées du Nord et des Ardennes, il y prit un arrêté qui enjoignait à tous les déportés de France domiciliés dans l'étendue du territoire conquis, d'en sortir dans les vingt-quatre heures sous peine d'être traités comme émigrés; lutta opiniâtrémens après le 9 thermidor pour retarder la chute de la *montagne*, et vota l'impression des pièces trouvées

chez Robespierre, malgré l'opposition d'un grand nombre de députés qui craignaient qu'on n'y trouvat des preuves de leur servilité. Il réclama aussi le 20 mars contre la loi de grande police proposée par Sieyes, en disant que ce dernier voulait « égorger la li» berté. » Dès lors il se vit en butte à la haine des réacteurs, fut accusé par eux de cruautés dans ses missions révolutionnaires, et osa néanmoins le 12 germinal accuser la convention « de pro» longer le tumulte et les besoins du » peuple, pour avoir un prétexte de » dire qu'elle n'était pas libre, et de » sortir ensuite de Paris. » Décrété d'arrestation comme l'auteur des événemens de cette journée, il fut depuis transféré au château de Ham, d'où il sortit par l'amnistie qui termina la session conventionnelle. Il vécut ignoré à Paris jusqu'à la chute des directeurs Merlin, Réveillère-Lépeaux et Treilhard; fut nommé par Bernadotte chef de division dans les bureaux de la guerre, et désigné ensuite dans le nombre de ceux qui devaient être déportés après le 3 nivôse. Il se réfugia en Hollande, où il embrassa la profession de libraire, obtint la permission de rentrer en France, et exerça en 1815 la place de lieutenant extraordinaire de police à Dunkerque. Arrêté aussitôt après la seconde chute de Bonaparte par le général Laval, qui jusqu'alors avait paru approuver ses mesures de sûreté, il fut ensuite rendu à la liberté, et se réfugia de nouveau en Hollande en 1816.

CHRISTIANI (*M.-F.-H.*), député à la convention nationale.

Il était avocat à Strasbourg à l'époque de la révolution, et y remplit d'abord diverses fonctions publiques, puis fut élu en septembre 1792, député du département du Bas Rhin à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI. Il eut le bon esprit de ne s'attacher à aucune des factions qui déchirèrent cette assemblée, fut chargé par le sort en 1795 d'examiner la conduite de *Joseph Lebon*, et se prononca contre lui. Devenu membre du conseil des cinq cents par la réélection des deux tiers, il en sortit le 20 mai 1797; fut nommé commissaire du directoire près l'administration centrale de son département, puis destitué en mars 1798, comme soupçonné de favoriser le parti *clichien*, dans les élections de cette année.—Son *frère*, maréchal des camps et armées du roi, ayant suivi la carrière militaire, devint général de brigade le 30 août 1813, se couvrit de gloire le 28 février 1814 au combat livré sur la rive gauche de la Thérouane, et fut cité avec éloge à cette occasion. Le 8 avril, il adressa son adhésion aux actes du sénat contre Bonaparte, fut néanmoins employé par lui en 1815, et commanda le 2[e] régiment des grenadiers de la garde à la bataille de Waterloo. Revenu sous les murs de Paris avec l'armée, il fut un des signataires de cette adresse du 30 juin dans laquelle on lisait : « Les Bourbons n'offrent au» cune garantie à la nation.... L'inexo» rable histoire racontera un jour ce » qu'ils ont fait pour remonter sur le » trône de France : elle dira aussi la » conduite de l'armée, et la postérité » jugera qui mérita le mieux l'estime » du monde.

CHRISTIANI-DE-RAVARAN (*Beltrame*), comte, préfet, officier de la légion d'honneur, etc., né à Voghera en 1769.

Il embrassa de bonne heure la carrière militaire, servit avec distinction jusqu'après la bataille de Marengo. Il fut alors nommé sous préfet d'Asti où il se fit remarquer par son zele et son dévouement, et fut appelé à la préfecture de Loir et Cher où il déploya beaucoup d'énergie. Lors de la disette de 1812, il prit de bonnes mesures pour faire arriver des blés qui manquaient au département; et à l'époque où la régence était à Blois, il fit preuve de la plus vigilante activité en maintenant la tranquillité et le bon ordre sur tous les points de cette contrée, alors transformée en un vaste camp. Après avoir été confirmé par le roi dans sa préfecture en 1814 et ensuite par Bonaparte en 1815, il fut enfin remplacé en juillet de la même année, au grand regret de ses administrés. Il a quatre enfans, dont trois sont officiers de cavalerie.

CLAIRON (*Claire-Josephe* LEYRIS DE LA TUDE, dite), célèbre comédienne.

Née en 1723 dans les environs de Condé d'une famille peu fortunée, elle reçut néanmoins une éducation assez soignée pour pouvoir, à l'âge de douze ans, débuter à la comédie italienne, où elle joua les soubrettes pendant une année. De là elle passa successivement sur les théâtres de Rouen, Lille,

Dunkerque et Gand, et fit son début à l'Opéra en mars 1743. Elle obtint ensuite un ordre d'entrer à la comédie française pour doubler mademoiselle Dangeville dans les soubrettes; eut bientôt le sentiment de sa force, et demanda le rôle de Phèdre, dans lequel mademoiselle Dumesnil produisait alors beaucoup d'effet. Le 19 septembre 1743 fut choisi pour cette représentation, et son triomphe fut d'autant plus complet, qu'il était inattendu. Elle déploya successivement les plus rares talens dans les rôles de *Zénobie*, d'*Ariane*, d'*Électre*, et dès le mois suivant elle fut reçue à la comédie française. Depuis, sa réputation s'accrut de jour en jour, et elle devint l'objet des éloges de Voltaire et des autres poëtes du temps. Petite et plus jolie que belle, elle avait dans sa taille, dans sa figure et dans sa voix, une noblesse et une dignité qui excitaient sur le théâtre la plus vive admiration. Familiarisée dès lors avec cet air de majesté tragique, elle le garda jusque chez elle, et traitait même habituellement ses camarades avec une hauteur tellement dédaigneuse, que ceux-ci pour s'en venger, rappelaient malignement que sa vie privée et ses mœurs n'avaient pas toujours été exemptes de censure. Une circonstance dans laquelle son caractère altier se montra bien à découvert, ce fut quand elle refusa de paraître avec le comédien Dubois dans la tragédie du *Siége de Calais*, dont la vingtième représentation était affichée. Le public indigné ne voulut entendre aucune excuse, et parmi les cris de *Calais! Calais!* on distingua bientôt ceux de *Frétillon à l'hôpital! Clairon au fort l'Évêque!* Le 16 avril 1765, un exempt de police vint en effet l'inviter à se rendre dans cette prison, où elle fut conduite par l'épouse de l'intendant de Paris, qui se trouvait alors chez elle. En se soumettant aux ordres de Sa Majesté, mademoiselle Clairon fit observer à l'exempt que son honneur restait intact, et que le roi lui-même n'y pouvait rien. « *Vous avez* » *raison*, *répliqua l'exempt*, où il n'y » a rien le roi perd ses droits. » Cette aventure qui fit beaucoup de bruit, la détermina à prendre sa retraite au renouvellement de l'année théâtrale de 1765. Elle avait acquis une fortune considérable, que les opérations de l'abbé Terrai diminuèrent d'un quart; et ne se trouvant plus assez riche pour vivre dans la capitale, elle alla se fixer chez le margrave d'Anspach, avec lequel elle était liée depuis long-temps. Après dix-sept ans de séjour en Allemagne, elle revint à Paris, où elle mourut le 18 juin 1803.

CLAPARÈDE (le comte de), lieutenant général des armées du roi, gouverneur du château de Strasbourg, grand'croix de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Né à Gignac, département de l'Hérault, d'une famille de robe, il embrassa la carrière militaire dès les premières années de la révolution, et conquit tous ses grades à la pointe de l'épée. Il fit successivement la guerre à Saint-Domingue, en Allemagne, en Pologne, en Espagne, en Portugal et en Russie; se couvrit de gloire aux batailles de Hohenlinden, d'Ulm, d'Austerlitz et d'Iéna, ainsi qu'aux combats de Wertingen, de Saalfeld et de Pulstuck, et obtint alors le rang de général de division. Le 3 mai 1809, il se signala de nouveau au combat d'Ebersberg, et soutint pendant trois heures avec sept mille hommes les efforts de trente mille autrichiens commandés par le général Hiler: c'est à cette action, qui fut connue dans le temps de toute l'armée, qu'il dut la croix de grand officier de la légion d'honneur. Employé en Portugal en 1811, il battit complètement le général Silviera sur les bords du Duero; fut appelé en 1812 pour faire la campagne de Russie, et se distingua encore à la bataille de la Moskowa et au passage de la Bérézina, où il fut blessé. Chargé du commandement d'une division dans la campagne de Saxe de 1813, il eut l'occasion de donner de nouvelles preuves de valeur au combat de Gaezubel; fut décoré après le retour du roi de la croix de Saint-Louis et du grand cordon de la légion, et obtint en 1815 le commandement de Paris, le gouvernement du château royal de Strasbourg, et l'inspection générale de l'infanterie de la 1re division militaire. Il fit partie en mars 1816 du conseil de guerre qui condamna à mort l'adjudant commandant *Boyer* et acquitta l'amiral *Linois*.

CLARKE (*Henri-Jacques-Guillaume*), comte de Hunebourg, duc de Feltre; ministre de la guerre, lieutenant général des armées du roi, grand aigle de la légion d'honneur, grand'croix des ordres

de Bavière et de Saxe, pair et maréchal de France, etc.

Il naquit à Landrecies, petite ville du Hainaut, le 17 octobre 1765, de parens originaires d'Irlande; fut dans sa jeunesse page du duc d'Orléans, et se trouvait capitaine au régiment de Chartres dragons à l'époque de la révolution. Il était chef de l'armée du Rhin en 1793, lorsqu'il fut destitué comme noble et mis en surveillance à Commerci. Le député Pflieger qui y fut envoyé en mission, lui donna, quelque temps après, une permission d'aller à Paris, où il fut mis à la tête du bureau topographique établi près du comité de salut public, sous les auspices et par la protection de Carnot: il lui dut successivement l'avancement qu'il obtint jusqu'à l'époque où Bonaparte prit lui-même soin de sa fortune. Chargé par le directoire en 1797 de négocier avec l'Autriche la mise en liberté de MM. de la Fayette, Bureau-de-Puzy et autres, il se trouva naturellement en relation avec les généraux français employés sous les ordres du général en chef de l'armée d'Italie, et contribua à la paix de Campo Formio. La catastrophe du 18 fructidor, qui amena la chute de Carnot, fit perdre à Clarke sa place de président du bureau topographique de la guerre; mais la révolution du 18 brumaire la lui rendit bientôt. Nommé en 1800 ambassadeur ou plutôt exilé auprès du roi d'Etrurie, il reçut l'année suivante un sabre enrichi de diamans de la part d'Alexandre Ier, comme un témoignage de sa reconnaissance pour les soins qu'il avait donnés aux prisonniers russes renvoyés dans leur patrie. C'est à ce moment qu'il faut rapporter l'espèce de disgrace qui retarda de quelques années sa promotion aux hautes dignités, quoique ses talens et ses liaisons lui donnassent le droit d'y prétendre. Les nuages se dissipèrent pourtant, et il fut appelé en 1804 au cabinet secret de Bonaparte avec le titre de conseiller d'état. Depuis il accompagna presque toujours cet empereur dans toutes ses campagnes, fut comblé de grâces et de bienfaits, devint commandant général de l'Autriche pendant les négociations de paix de 1805, et grand officier de la légion d'honneur, en récompense des services qu'il avait rendus dans cette place importante. La guerre de Prusse en 1806 lui valut aussi, d'abord le gouvernement d'Erfurth après la bataille d'Iéna, puis celui de Berlin à la fin de la même année. Enfin le portefeuille de la guerre lui fut confié comme ministre, et il prêta serment le 13 août 1807. Ce fut par son zèle et par ses soins que Napoléon fit ces levées successives d'hommes qui dépeuplèrent la France pour aller conquérir l'Europe, et nos lecteurs n'en douteraient pas, si nous passions en revue tous les rapports et les projets de sénatus consultes de M. le duc de Feltre: nous nous contenterons seulement d'en citer quelques lignes: « Une politique vulgaire, disait-» il à Napoléon, le 6 janvier 1808, au-» rait pu déterminer Votre Majesté à » désarmer; mais cette politique serait » un fléau pour la France; elle rendrait » imparfaits les grands résultats que » vous avez préparés. Oui, sire, loin » de diminuer ses armées, Votre Majesté » doit les accroître jusqu'à ce que l'An-» gleterre ait rendu aux mers cette » tranquillité que vous avez assurée au » continent. » C'est lui aussi qui en 1812, proposa l'organisation des cent cohortes des gardes nationales, qui depuis se couvrirent de gloire, et restèrent sur les champs de bataille de Lutzen et de Bautzen. On connait également tous ses efforts pour recréer l'armée après les affreux désastres de Moscou, et l'on doit dire qu'il n'épargna ni peines, ni soins pour arrêter alors le torrent prêt à nous engloutir. La bataille de Leipsick en 1813 nécessita de nouveaux efforts: le général Clarke redoubla de zèle; mais certain dès lors qu'ils seraient impuissans, il songea, dit-on, à se garantir des effets funestes de l'orage politique qui se dirigeait contre son maître; et quoiqu'en présentant le 27 février 1814, à l'impératrice Marie-Louise, quelques drapeaux pris sur l'ennemi, il renouvelât les assurances de sa fidélité et de son dévouement, on n'en fut pas moins convaincu qu'à cette époque il regardait déjà la partie comme perdue pour Napoléon. Il resta néanmoins avec lui jusqu'au moment de son abdication, et envoya le jour même au gouvernement provisoire son adhésion en ces termes: « Les actes du gouvernement qui vient » de finir m'ayant dégagé de tout ce que » j'avais considéré comme devoir envers » lui et envers sa famille, j'use de la li-» berté qu'un si grand événement vient » de me rendre, pour remettre entre » vos mains la promesse d'être fidèle au » roi et à son auguste famille. » Créé pair de France par Sa Majesté le 4 juin,

il obtint la croix de Saint Louis quelque temps après, fut rappelé au ministère de la guerre au moment de l'arrivée de Bonaparte en 1815, suivit le roi à Gand en cette qualité, et fut privé à son retour de ce département, qui fut alors donné au comte Gouvion-Saint-Cyr. Lorsque de nouvelles circonstances eurent déterminé la démission de celui-ci, M. le duc de Feltre reprit encore le portefeuille de la guerre à la fin de septembre 1815. Il proposa depuis la création des cours prévotales, réunit à son ministère en janvier 1816 le gouvernement de la 14e division militaire, et obtint le 3 juillet le bâton de maréchal de France.

CLAUSEL (*Jean-Baptiste*), député à la législature et à la convention nationale.

Depuis la révolution, dont il embrassa la cause avec l'exagération qui faisait la base de son caractère, il fut nommé d'abord maire de Velanet, puis en septembre 1791, député du département de l'Arriége à l'assemblée législative, où il garda néanmoins le silence, quoiqu'il y siégeât constamment du *côté gauche*. Élu en septembre 1792, à la convention nationale par le même département, il y vota la mort de Louis XVI, et demeura obscur jusqu'à la catastrophe du 31 mai 1793. Devenu alors plus révolutionnaire avec les événemens, il provoqua le 5 octobre l'arrestation des membres de l'assemblée constituante qui avaient protesté contre la contitution de 1791, demanda ensuite la confiscation des biens de madame Dubarry, sollicita le rappel de tous les députés nobles alors en mission, et fut élu secrétaire le 5 janvier 1794. Le 9 thermidor le fit encore changer de parti : il entra au comité de sûreté générale, combattit alors les *jacobins*, fit décréter d'arrestation les démagogues Clémence et Marchand, dont la mise en liberté avait été surprise, dit-il, par la faction qui les protégeait; se prononça avec véhémence contre Collot, Billaud et Barère, qui lui reprochèrent à leur tour son changement de principes; combattit néanmoins la pétition de la section du Panthéon qui réclamait la révision de la loi du 17 septembre relative aux suspects, et s'écria : « Il ne faut pas que les » *aristocrates* pensent que la conven» tion veuille les protéger, parce qu'elle » a mis l'humanité à l'ordre du jour. » On le vit peu de temps après taxer de perfidie la proposition faite par Tallien de supprimer tous les comités révolutionnaires, et demander la révocation du décret qui suspendait la vente des biens des condamnés. Il réclama au mois de décembre l'institution des fêtes décadaires à la place des fêtes religieuses, afin de détruire, dit-il, « le *fa*» *natisme* plus dangereux encore que le » *royalisme*; » rentra au comité de sûreté générale le 5 janvier 1795, vota ensuite le maintien des taxes révolutionnaires imposées par Saint-Just sur plusieurs communes, en disant, « qu'en révolu» tion il ne fallait jamais regarder en » arrière; » et se plaignit le 15 du même mois que des malveillans insultaient les bustes de *Marat* et de *Lepelletier*. Il s'opposa aussi le 14 mars 1795 au rapport des lois des 17 septembre et 5 ventôse sur les suspects, s'éleva le 21 contre les opposans à la loi de grande police proposée par Sieyes, et soutint que la constitution de 1793 était le vœu du peuple, puisqu'il n'avait pas réclamé contre elle, même depuis le 9 thermidor. Dans la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public, il renouvela les accusations qu'il avait déjà dirigées contre Barère, Collot et Billaud, prit la défense des députés Carnot, Robert-Lindet et Prieur (de la Côte d'Or); s'opposa à la radiation de Diétrich, maire de Strasbourg, afin, dit-il, d'ôter tout espoir aux émigrés, et demanda encore le maintien des confiscations des biens des condamnés. Lors de l'insurrection des 1er, 2 et 3 prairial, il protesta, en montrant sa poitrine à la populace qui remplissait les tribunes, que ceux qui voulaient remplacer les représentans du peuple en marchant sur leurs cadavres, ne travailleraient pas avec plus de zèle qu'eux au salut du peuple et fit décréter à la fin de la journée la formation d'une commission militaire pour juger tous ceux qui avaient pris part à cette révolte. Devenu membre du conseil des anciens, il reprit ses habitudes révolutionnaires; s'opposa à l'admission de Job Aymé accusé d'être royaliste, et vota aussi, pour le même motif, l'expulsion de Ferrand-Vaillant. Élu secrétaire le 21 janvier 1796, il défendit la loi du 9 floréal pour le partage avec la république des biens des parens d'émigrés, traita Lafond-Ladébat de contre révolutionnaire pour son opinion sur les dépréciateurs du papier monnaie, et s'écria une autre fois que les *chouans* seuls applaudiraient au discours de Muraire en faveur des parens d'émigrés.

Le 21 août, il demanda l'impression du discours de Creuzé-Latouche contre les prêtres, et apostropha ceux qui s'y opposaient, en leur disant : « Vous avez » beau faire; la république vous avale- » ra. » Aux approches du 18 fructidor il se déclara fortement pour le directoire, reprocha à Laussat d'être l'ami des nobles, sortit du corps législatif en mai 1798, et fut nommé membre de la comptabilité intermédiaire au mois de juin suivant. La révolution du 18 brumaire le ramena au corps législatif. Il mourut en 1804.

CLAUSEL, neveu du précédent, comte, lieutenant général, grand cordon de la légion d'honneur, ex-grand'-croix de la réunion, etc., etc., né dans le Bigorre.

Il embrassa la carrière militaire dès les premiers momens de la révolution, fut d'abord aide de camp du général Pérignon en 1794 et 1795 à l'armée des Pyrénées, passa ensuite à l'armée d'Italie, où il commanda une brigade pendant la campagne de 1799; fit hommage au directoire du tableau représentant l'*hydropique*, dont le roi de Sardaigne lui avait fait présent, et suivit en 1802 le général Leclerc dans l'expédition de Saint-Domingue. Il s'y conduisit avec beaucoup de bravoure et d'intelligence, enleva le fort Dauphin aux noirs, et les contint encore au moment de la mort du général en chef, lorsqu'ils se présentèrent dans la plaine du Cap. Après l'évacuation de cette colonie, il revint en France, fut nommé commandant de la légion d'honneur en 1804, et employé à la fin de 1805 en qualité de général de division à l'armée du Nord. De là il passa en Italie, où il continua de se faire remarquer avantageusement; fit ensuite la campagne de 1809 contre l'Autriche, et fut envoyé peu de temps après en Espagne. C'est là qu'il acquit sa réputation militaire. Pendant les années 1810 et 1811, il dispersa et battit presque toujours les insurgés et reprit plusieurs villes et forts dont les Esgagnols s'étaient emparés précédemment. Le combat de Duero, qui eut lieu le 22 juillet 1812, vint encore ajouter à ses lauriers, et lui valut le commandement en chef de l'armée, devenu vacant par la blessure du général Marmont. C'est à la tête de cette armée qu'il fit ensuite la retraite dite du Portugal, et qu'il livra tous les jours de nouveaux combats, dans l'un desquels il fut blessé. On le vit aussi en 1813 et 1814 défendre les approches du territoire français, avec une valeur digne d'un meilleur sort. Après le retour du roi en 1814, il obtint successivement la grand'croix de la réunion, puis celle de Saint-Louis, et fut nommé presqu'aussitôt inspecteur général d'infanterie, et grand officier de la légion d'honneur. Il prit néanmoins du service sous Napoléon en 1815, devint pair de la création de l'usurpateur, se chargea ensuite d'un commandement dans le Midi, et y opposa une résistance longue et opiniâtre, même après la seconde chute de Bonaparte. Compris dans l'ordonnance du roi du 24 juillet comme traitre à la patrie et au roi, il trouva les moyens d'échapper aux poursuites dirigées contre lui; disparut tout à coup du chef lieu de son commandement, sans qu'on sût d'abord ce qu'il était devenu, et passa aux Etats Unis d'Amérique.

CLAUSEL-COUSSERGUES (*Jean-Claude*), chevalier, membre de la légion d'honneur et du corps législatif, etc., né à Coussergues, département de l'Aveyron, le 4 décembre 1759.

Il fit d'excellentes études à Montpellier, et y était conseiller de la cour des aides à l'époque de la révolution. Jeune, ardent, il suivit le torrent qui entrainait alors la noblesse hors du territoire français, porta même quelque temps les armes dans un corps d'émigrés, et rentra en France à la suite de l'amnistie consulaire. Il entreprit d'abord le commerce de la librairie, éprouva des pertes qui le dégoûtèrent de cet état, et s'adressa enfin à Cambacérès, autrefois son collégue, qui le fit nommer juge d'appel à Montpellier. Elu membre du corps législatif pour le département de l'Aveyron en 1807, il y fut porté de nouveau en 1813, et y fit partie de cette majorité courageuse qui manifesta si hautement l'intention de forcer Napoléon à traiter de la paix. Exilé après cette session, il resta caché à Paris jusqu'à la chute de Bonaparte au 31 mars 1814; reparut ensuite parmi ses collégues, fut un des commissaires du roi pour la rédaction de la charte constitutionnelle, et vota presque toujours en faveur des projets du ministère royal : ceux sur la non liberté de la presse, pour la remise des biens aux émigrés et la célébration des fêtes et dimanches, trouvèrent successivement

eu lui un apologiste et un défenseur. Cependant il se prononça ensuite contre le maintien des exercices dans les droits réunis, représenta ce système comme tyrannique, et demanda la préférence pour les abonnemens facultatifs. On le vit aussi avec surprise se ranger parmi les membres de l'opposition pour repousser le budget des dépenses nationales, et motiver son opinion à cet égard d'une manière assez forte pour inquiéter les partisans du ministère. Demeuré obscur pendant le dernier interrègne, il reparut sur la scène politique au mois d'août 1815 comme député du département de l'Aveyron à la chambre actuelle, où il se fit peu remarquer pendant la session de 1815.

CLAVIÈRE (*Étienne*), banquier à Genève, puis ministre des finances sous Louis XVI, etc.

Né à Genève le 27 janvier 1735, il y exerçait la profession de banquier lorsqu'il fut chassé de cette ville par suite de dissensions intestines, et vint s'établir à Paris. Il y continua son genre d'industrie, introduisit à la bourse un esprit d'*agio* qui n'était encore connu qu'imparfaitement, et avait fait une sorte de fortune au moment où la révolution éclata. Lié avec Mirabeau, Brissot et autres, il les aida dans leurs projets contre la cour, écrivit contre M. Necker son compatriote qu'il n'aimait pas, attaqua ses plans de finances, et fut plusieurs fois loué à la tribune nationale et dans les journaux du parti, comme un excellent publiciste et un financier versé dans son art. Devenu célèbre sous ces différens rapports, il fut élu en 1791 député suppléant de Paris à l'assemblée législative, et y fut appelé en remplacement de Monneron, démissionnaire; mais il préféra le ministère des contributions publiques aux fonctions législatives, et prêta serment de fidélité au roi dans le mois de mars 1792. Entièrement dévoué à Brissot et au parti de la *gironde*, il seconda toutes leurs mesures, combattit tout à la fois les *constitutionnels* et les *jacobins*, et partagea le sort de Roland et de Servan lorsqu'ils donnèrent leur démission au mois de juin suivant. Après la déchéance du roi, il fut réintégré dans le ministère et devint membre du conseil exécutif. Bientôt il fut successivement attaqué avec les *girondins* par Billaud-Varenne, Garreau et les sections de Paris, qui le dénoncèrent avec une espèce de fureur, puis accusé de complicité avec Dumouriez par Robespierre. Pour toute réponse, Clavière provoqua l'examen de sa conduite politique; mais la révolution du 31 mai 1793, en renversant ses protecteurs, entraîna nécessairement sa chute. Arrêté d'abord par la section des Piques, il fut ensuite décrété d'accusation le 9 juin, et enfin envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris. Dès qu'il eut vu la liste des témoins qui devaient déposer contre lui, il s'écria plusieurs fois : « Les monstres! les scélérats! ce sont des assassins : il faut me dérober à leur fureur. » Il s'entretint ensuite avec d'autres détenus sur la manière la plus prompte de mourir, marqua avec la pointe de son couteau la place où il devait frapper, se retira ensuite dans sa chambre, et se poignarda le 8 décembre. S'il faut en croire madame Roland, Clavière était opiniâtre, irascible et d'un caractère difficile; mais les personnes qui l'ont connu dans l'intimité assurent qu'il était bon époux, bon père, et surtout d'une probité irréprochable. La mort de sa femme qui s'empoisonna deux jours après son suicide, et la misère de sa fille unique qui s'est réfugiée depuis à Genève, ne laissent aucun doute sur la vérité de ces dernières assertions.

CLÉMENT (*Augustin-Jean-Charles*), trésorier de l'église d'Auxerre, évêque constitutionnel de Versailles, etc.

Il naquit à Creteil en 1717 d'une famille de robe, et se destina à l'état ecclésiastique. Ayant embrassé les opinions de Port Royal et refusé de signer le *formulaire*, il fut obligé de se rendre à Auxerre et de se mettre sous la protection de l'évêque, M. de Caylus, pour obtenir la prêtrise. Devenu trésorier de l'église cathédrale de cette ville, il fit plusieurs voyages en Hollande, en Espagne et en Italie pour l'intérêt de son parti; publia ensuite divers ouvrages dans les mêmes vues, et fut élu en 1755 député du clergé d'Auxerre à l'assemblée provinciale de Sens. M. de Condorcet vint succéder à M. de Caylus; alors les opinions de Clément devinrent le sujet de fréquentes altercations entre eux, et déterminèrent celui-ci à se démettre en 1786 de sa place de trésorier. Il se retira alors à Livry, fut arrêté comme suspect en 1794, et rendu

à la liberté après le 9 thermidor. Il assista depuis aux synodes et conciles tenus dans la capitale par les ecclésiastiques constitutionnels, et fut proclamé par eux évêque de Versailles en 1797. Lors du concordat de 1802, il abandonna l'épiscopat par démission, et mourut le 13 mars 1804. On lui doit une infinité d'écrits, dont plusieurs se font lire avec plaisir.

CLÉMENT (*Jean-Marie-Bernard*) dit l'*Inclément*, célèbre critique, né à Dijon le 25 décembre 1742.

Il fut d'abord destiné au barreau par sa famille; mais ayant montré dès son enfance une grande aversion pour la chicane, il obtint enfin la liberte de se livrer tout entier a l'étude des lettres, et sollicita avec succès, quoique jeune encore, une chaire de professeur au collège de Dijon. Incapable de porter le moindre joug, il quitta cette place quelque temps après, pour ne pas se soumettre à quelques réglemens nouveaux qui lui paraissaient injustes : il eut même l'imprudence d'écrire à messieurs du bureau du collège une lettre assez vive, regardée par eux comme une insulte dont ils se plaignirent au parlement; mais Clément prévoyant bien qu'on allait sévir contre lui, était déjà venu se mettre en sûreté à Paris. Agé alors de vingt-six ans, il s'adonna exclusivement à la poésie, et porta dans les sociétés où il fut admis son goût sévère et irascible. Il critiqua vivement des nouveautés qui excitaient l'admiration générale; se prononça ensuite contre Voltaire dont il avait d'abord paru être l'admirateur, et s'indigna surtout de ce vers de Saint-Lambert en faveur du vieillard de Ferney :

« Vainqueur des deux rivaux qui partagent la scène »

que Clément regarda comme un outrage fait à la mémoire de Racine et de Corneille. Devenu dès lors odieux à l'auteur de la *Henriade* et à celui du poème *des Saisons*, il eut encore à supporter, outre un torrent d'injures que Voltaire se plut à répandre sur son censeur, une détention au fort l'Évêque, par suite d'une lettre de cachet que Saint-Lambert avait obtenue contre lui. J.-J. Rousseau s'étant élevé avec force contre la tyrannie qui privait de sa liberté un écrivain pour avoir trouvé des vers mauvais, produisit par son éloquence tout l'effet qu'on devait en attendre, et dès le troisième jour, Clément recouvra sa liberté. Cette tracasserie, loin d'abattre son courage, ne fit que l'augmenter; il continua d'écrire avec une nouvelle ardeur, et devint l'ennemi déclaré de La Harpe, avec lequel il se réconcilia pourtant dans la suite. Il ne fut d'aucun parti pendant les troubles de la révolution, et trouva son bonheur dans la retraite et dans les entretiens de l'amitié; pensa et écrivit en 1796 et 1811 comme en 1771 et 1788, et mourut à Paris le 3 février 1812.

CLÉMENT (*François*), célèbre bénédictin, né à Bèze en Bourgogne le 7 avril 1714.

Il entra fort jeune dans l'ordre de Saint-Benoit, et se dévoua dès ses plus tendres années à l'étude approfondie de l'histoire et des antiquités. Envoyé au monastère des Blancs-Manteaux, à Paris, il seconda puissamment les travaux de ses savans confrères; acheva le 11e tome, et composa le 12e de l'histoire de France, et publia ensuite la 3e édition de l'*Art de vérifier les Dates*, ouvrage qui lui coûta treize ans de travail et lui fit infiniment d'honneur. Devenu associé libre de l'académie des inscriptions et belles lettres, il avait entrepris sur le même plan l'*Art de vérifier les Dates* avant Jésus-Christ, et il n'en était encore qu'à la chronologie des Arsacides, lorsqu'il mourut d'apoplexie le 29 mars 1793 dans un asile qui lui avait été accordé par son neveu, après la suppression des abbayes de Saint-Germain et de Saint-Denis où il s'était retiré à la révolution.

CLÉMENT-DE-RIS (*Dominique*), comte de Mauny, sénateur, pair, grand officier de la légion d'honneur, grand'-croix de l'ordre de la réunion, etc.

Il naquit à Langres d'un procureur au parlement, devenu secrétaire du roi. Il fut d'abord maître d'hôtel à la cour, et se retira en 1785 à sa terre de Beauvais en Touraine, et de là à Treguier en Bretagne, où il connut *Sieyes* alors grand vicaire de l'évêque de cette ville. Dès le commencement il se déclara le partisan de la révolution, revint en Touraine, et fut nommé en 1791 administrateur du département d'Indre et Loire. Son patriotisme ne parut pas assez ardent à l'époque du régime de la *terreur;* il fut dénoncé,

poursuivi et arrêté par un agent du comité de salut public, puis conduit à la Conciergerie de Paris, d'où il ne fut tiré que sur les pressantes réclamations de ses amis, et surtout par le crédit de Sieyes et de Julien (de la Drôme), alors tout puissant auprès de Robespierre. Il reprit depuis ses fonctions administratives, et étant revenu à Paris peu de temps après, il fut nommé encore par la protection du même Julien, chef de division dans les bureaux de l'instruction publique, dont il devint ensuite un des chefs avec Garat et Ginguené. Resté obscur pendant la domination du directoire, il reparut après la révolution du 18 brumaire, et fut appelé un des premiers au sénat conservateur. Cette place lui attira une aventure singulière qui fit dans le temps beaucoup de bruit. Le 23 septembre 1800, Clément-de-Ris se trouvait presque seul à sa maison de campagne près de Tours, quand six hommes armés entrèrent chez lui, s'emparèrent de l'argent et de l'argenterie, le forcèrent à monter avec eux dans sa propre voiture, et le conduisirent dans un lieu inconnu. Arrivés là, ils le jetèrent dans un souterrain qu'il habita durant dix-neuf jours sous leur garde, sans qu'on pût avoir de ses nouvelles. Les agens envoyés par le ministère de la police l'ayant enfin rencontré lorsqu'on le transférait ailleurs, mirent en fuite son escorte, et le ramenèrent au sein de sa famille. On a prétendu que ce coup hardi était l'ouvrage de quelques chouans, qui voulaient avoir dans sa personne un otage important pour garantir la vie menacée de quelques uns de leurs chefs. Nommé commandant de la légion d'honneur en 1804, et ensuite prêteur du sénat, il fut décoré du titre de grand officier de la légion; adhéra avec transport à la chute de Napoléon en 1814, fut créé pair de France par le roi le 4 juin de la même année, puis encore pair par Bonaparte le 2 juin 1815, et parla une seule fois dans la chambre d'alors, pour faire augmenter le nombre des membres d'une commission extraordinaire devenue incomplète par l'absence du maréchal Davoust. Compris ensuite dans l'ordonnance d'élimination du 24 juillet, il cessa de faire partie de la chambre des pairs.

CLERMONT (*C.-J.-J.*), député à l'assemblée législative.

Devenu maire de Salins en Franche Comté à l'époque de la révolution, il en embrassa la cause avec ardeur, se prononça fortement contre les ennemis de la liberté, et fut nommé en septembre 1791, député du département du Jura à l'assemblée nationale législative. Constitutionnel par principes, il vit avec horreur les tentatives des démagogues pour renverser le trône; se montra opposé aux *jacobins* pendant toute la session, fut arrêté en 1793 comme suspect, puis traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort comme conspirateur le 12 juillet 1794: il était alors âgé de soixante-deux ans.

CLERMONT-LODÈVE (le marquis de), député aux états généraux, etc.

Après avoir servi avec distinction, il s'était retiré dans sa province et y vivait honorablement, lorsqu'il fut nommé en 1789 député de la noblesse d'Arles aux états généraux. Il y combattit le parti révolutionnaire, s'opposa à ce qu'il y eût une déclaration des droits de l'homme en tête de la constitution, se prononça avec force sur la nécessité de consacrer l'empire de la religion, réclama la liberté des Avignonais détenus à Orange, et fit décréter leur relaxation le 20 novembre 1790. Lors de la discussion sur la régence, il s'opposa à ce que les femmes fussent exclues, et cita en leur faveur différens traits d'histoire qui prouvaient leur aptitude à gouverner. On le vit aussi proposer en 1791 l'envoi des troupes à Avignon pour y soutenir l'autorité du saint siége, et défendre avec véhémence les droits du pape sur le Comtat Vénaissin. A la fin de la session, il signa les protestations du 15 septembre contre les opérations de l'assemblée nationale, et passa ensuite à l'étranger.

CLERMONT-TONNERRE (*Stanislas*, comte de), député aux états généraux.

Né en 1747 dans le département de la Meurthe, et petit fils du maréchal de ce nom, il embrassa aussi la carrière des armes et était devenu colonel à l'époque de la révolution. Elu député de la noblesse de Paris aux états généraux de 1789, il fut un des premiers de son ordre qui se réunirent au tiers état, et publia même un pamphlet favorable aux prétentions de la bourgeoisie. Doué d'un bel organe, d'une éloquence facile, et joignant une

logique serrée à la culture de l'esprit, il acquit un ascendant dont Mirabeau lui-même se montra quelquefois jaloux. Admirateur passionné de la constitution anglaise, il ne laissa échapper aucune occasion d'en vanter le système, et le fit prévaloir dans le premier comité qui fut chargé de présenter une constitution. Il figura aussi parmi ceux qui demandèrent la spoliation du clergé, présida plusieurs fois l'assemblée nationale, et fut ensuite le fondateur du fameux *club monarchique*. Il adhéra aux décrets de la nuit du 4 août, fut élu président le 17, s'éleva peu de temps après contre les menaces que se permettaient envers les députés les rassemblemens du Palais Royal, et proposa d'éloigner l'assemblée de Paris si les autorités de cette ville ne répondaient pas de la sûreté des représentans. Dans la discussion sur le *veto*, il développa le plan des deux chambres, et opina pour que le *veto* absolu fût accordé au roi. Appelé une seconde fois au fauteuil, il demanda le droit de cité pour les protestans, les juifs et les comédiens; appuya ensuite le plan de Sieyes pour l'institution des jurés, et fit à cette occasion le plus pompeux éloge de ce député, disant : « Que des » hommes comme lui étaient le patri» moine des siècles. » Il vota aussi pour que le droit de paix et de guerre fît partie de la prérogative royale, sous la responsabilité des ministres. Mais à compter de cette époque son patriotisme commença à décroître, et on le vit successivement combattre la réunion du Comtat à la France, accuser *Antonelle* maire d'Arles, et le ministre de la guerre d'exciter les troubles de ce pays, et être à son tour poursuivi par la populace comme *monarchien*. Le 20 juin 1791, au moment de la fuite du roi, il transmit à l'assemblée son serment de fidélité, et soutint ensuite une lutte polémique contre Sieyes sur le système municipal. Après la fatale journée du 10 août 1792, un attroupement investit encore son hôtel, sous le prétexte qu'il renfermait des armes destinées contre le peuple, et l'en arracha pour le conduire à la section d'où il fut renvoyé absous. Il retournait chez lui, lorsqu'un cuisinier qu'il avait renvoyé autrefois ameuta de nouveau contre lui une populace effrénée. Frappé d'un coup de faulx à la tête, M. de Clermont se sauva chez madame de Brassac, où il fut impitoyablement massacré par ces furieux. Il avait des vues nobles et généreuses; mais le parti de la modération qu'il avait embrassé suscita tour à tour contre lui les attaques réitérées des *jacobins* et des *ultraroyalistes*, et il dut succomber dans cette lutte inégale. Sa mémoire fut et sera toujours chère aux amis d'une sage liberté, c'est-à-dire de la monarchie tempérée.

CLERY, valet de chambre de Louis XVI.

Né en 1762 dans un village des environs de Versailles, il eut le bonheur d'être le frère de lait de M. le duc de Montbazon, ce qui le mit naturellement sous la protection de madame de Guémenée qui lui fit obtenir, par la suite, la place de valet de chambre-barbier du dernier fils de Louis XVI. Resté obscur jusqu'à l'époque fatale du 10 août 1792, il fut alors choisi pour suivre l'infortuné monarque dans la tour du Temple, où il le servit avec le plus grand zèle jusqu'au moment de sa mort. Sorti de France après cette funeste catastrophe, il fut accueilli de la manière la plus flatteuse par les frères de son ancien maître; publia en 1798 une relation intéressante de la captivité de Louis XVI et de sa famille, revint à Paris en 1803, puis retourna à Vienne, où le chagrin de voir une seconde fois les Français dans la capitale des états autrichiens le conduisit au tombeau le 10 juin 1809. — Sa veuve, dont les principes politiques ne se sont jamais démentis, donna, pendant la durée de la captivité de la reine et de MADAME duchesse d'Angoulême, des preuves d'une fidélité rare et d'un dévouement à toute épreuve, et faillit plusieurs fois à payer de sa vie les faibles consolations qu'elle faisait parvenir à la princesse. C'est elle qui, ayant loué un appartement assez voisin de la tour, cherchait, avec sa harpe, à captiver l'attention de MADAME, et qui lui indiquait au moyen de signes convenus les changemens que l'on prévoyait dans son sort. Elle mourut à la fin de 1811, universellement regrettée pour les qualités de son cœur et pour ses talens supérieurs en musique.

CLOOTS (*Jean-Baptiste*), baron prussien, député à la convention nationale, généralement connu sous le nom d'*Anacharsis*, né à Clèves le 24 juin 1755.

Il était le neveu et devait être héritier du fameux Corneille de Paw, écrivain distingué; fut envoyé à Paris pour y faire ses études, et y eut pour maîtres et pour amis les littérateurs les plus renommés. Doué d'un esprit vif, d'une imagination ardente, il lut sans réflexions et sans fruit les législateurs anciens, et se crut destiné à marcher sur leurs traces en perfectionnant leurs systèmes. Dès lors il changea son prénom en celui d'*Anacharsis*, parcourut successivement l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, et diverses autres contrées de l'Europe, prodiguant partout sa fortune et ses folles idées, et revint à Paris, où il prit le titre d'*Orateur du genre humain* à l'époque de la révolution. Il assiégea presqu'aussitôt l'assemblée nationale de pétitions, félicitations et discours de toute espèce; se fit remarquer d'une manière particulière dans la mascarade connue sous le nom d'*ambassade du genre humain*, et après la journée du 10 août 1792, vint féliciter l'assemblée sur ses succès, et offrit de lever une légion prussienne, sous le nom de *légion Vandale*. C'est alors qu'il nomma le roi de Prusse *le Sardanapale du Nord*, et qu'il injuria l'impératrice de Russie et la reine de France. Le 27 il supplia l'assemblée de mettre à prix la tête du roi de Prusse, vanta beaucoup l'action de *Brutus-Ankarstrœm*, assassin du roi de Suède, et remerciant le peuple français de l'honneur qu'il lui avait fait de le recevoir dans son sein, prononça un long discours où l'on remarqua les phrases suivantes: « Charles IX eut un » successeur, Louis XVI n'en aura » point. Vous savez apprécier les têtes » des philosophes; il vous reste de met» tre à prix celles des tyrans. » Sa haine contre la religion chrétienne était aussi vive que celle qu'il avait conçue contre la monarchie, et il se déclara hautement l'*ennemi personnel de Jésus-Christ*. Nommé en septembre 1792, député de l'Oise à la convention, il vota la mort de Louis XVI *au nom du genre humain*, et ajouta: « Je condamne pareillement » à mort l'infâme Frédéric-Guillaume. » Il publia ensuite un petit ouvrage intitulé *la République universelle*, dans lequel il posait en principe « que le » peuple était le souverain du monde, » que de plus il était Dieu, que la » France était le berceau et le point de » ralliement du *peuple-Dieu*, que les » sots seuls croyaient à un être su» prême, etc. » Devenu suspect à Robespierre, il fut arrêté comme *hébertiste*, et condamné à mort le 24 mars 1794. Il mourut avec beaucoup de courage, prêcha Hébert en allant au supplice sur le matérialisme, « pour l'em» pêcher, disait-il, de prendre des » sentimens religieux dans ses derniers » momens; » et demanda même à être exécuté après tous ses complices, « afin » d'avoir le temps d'établir certains » principes, pendant qu'on ferait tom» ber leurs têtes. » On assure qu'en montant à l'échafaud, il en appela au *genre humain* du supplice injuste qu'on lui faisait subir.

CLOUET, chimiste, mécanicien, membre associé de l'institut, etc.

Il naquit le 11 novembre 1751 à Singly près de Mézières, de parens cultivateurs et propriétaires de la ferme qu'ils faisaient valoir. Il commença ses études au collége de Charleville, où il se distingua par son intelligence, et qu'il quitta ensuite pour n'avoir point voulu s'assujétir à ce qu'il appelait des détails de toilette. Il se rendit alors à Mézières; reçut de Monge des leçons de calcul et de géométrie descriptive, vint ensuite à Paris visiter les ateliers et les manufactures, et après la mort de ses parens, retourna dans le lieu de sa naissance afin de se livrer à la chimie et à la mécanique, sciences pour lesquelles ses goûts avaient été contrariés. Il établit d'abord une faïencerie, qui eut beaucoup de succès; prêta une somme considérable à une maison de Charleville qui fit banqueroute, et sans être ému ni affligé de cet événement qui le ruinait, il quitta Singly et revint ensuite à Mézières, où on lui offrit à l'école du génie une place de professeur de chimie qu'il accepta. Il fit divers essais sur le fer et sur l'acide prussique, indiqua le procédé propre à transformer le fer en acier fondu, et parvint depuis à découvrir et à perfectionner le secret des Anglais pour la fabrication de leur acier. Il était sur le point de s'embarquer pour Saint-Domingue, lorsque la révolution éclata. Il établit alors une fabrique de fer forgé à Daigny près de Sédan, et approvisionna seul les arsenaux de Douai et de Metz, pendant tout le temps que les armées françaises restèrent sur les frontières de la Belgique et du Luxembourg. On y remarquait un laminoir dont la construction fut regardée comme

un chef d'œuvre de mécanique. Lorsque l'établissement de Daigny fut en pleine activité, Clouet jugeant que sa présence n'y était plus nécessaire, vint à Paris, où on lui donna dans le conseil établi près du ministre de l'intérieur, une place qu'il remplit avec une exactitude scrupuleuse. Le desir de faire des expériences sur la végétation lui fit chercher les moyens d'aller à Cayenne, et il attendait le moment de son départ à Nantes, lorsqu'il s'imagina qu'il ferait bien pour se préparer d'avance au changement de climat, d'aller tous les jours pendant deux heures se coucher dans les sables la tête nue et le visage exposé aux ardeurs du soleil du midi. Arrivé enfin à Cayenne, après y avoir mené à peu près la vie d'un sauvage, il y mourut de la fièvre le 4 juin 1801.

COCHON-DE-L'APPARENT (*Charles*), comte, sénateur, ministre, officier de la légion d'honneur, préfet, député aux états généraux et à la convention nationale, etc., né le 25 janvier 1750.

Il était conseiller au présidial de Fontenai à l'époque de la révolution, et fut élu en 1789 député suppléant du tiers état de la sénéchaussée du Poitou aux états généraux, où il prit séance à la place de M. Thibaud, resté dans sa province. Il fit le 20 février 1790 un rapport sur l'affaire de Brouillet, imprimeur de Toulouse, poursuivi par le parlement de cette ville pour avoir propagé les principes de la révolution; puis fit annuller les procédures commencées à Aix, Toulon et Marseille, contre Liauteau et autres, prévenus du crime de *lèze-nation*. Retourné dans sa province après la session, il fut nommé en 1792 député du département des Deux Sèvres à la convention, où il vota la mort de Louis XVI, puis envoyé peu de temps après en qualité de commissaire à l'armée du Nord, pour remplacer les commissaires que Dumouriez avait livrés au prince de Cobourg. Il était à Valenciennes lorsque cette place fut assiégée par les Autrichiens, et s'opposa longtemps à toute capitulation. Il sortit enfin de la ville le 1er août avec la garnison, fut rappelé le 6 dans le sein de la convention où il prit la défense du général Ferrand, et dit que s'il avait existé une trahison à Valenciennes, elle venait de la part des habitans et des troupes de ligne, et non des volontaires nationaux qui s'y étaient couverts de gloire. Depuis ce moment, il se tut jusqu'après le 9 thermidor, entra en septembre 1794, au comité de salut public et fit nommer les généraux Dumas, Canclaux et Moulins au commandement en chef des armées de Brest, de l'Ouest et des Alpes. Envoyé de nouveau en mission le 27 janvier 1795, il accompagna l'armée du Nord en Hollande, passa au conseil des anciens après la session, et combattit plusieurs résolutions concernant les finances. Le directoire l'appela en germinal an 4 au ministère de la police générale, à la place de Merlin : il s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec zèle, et rétablit à Paris l'ordre et la surveillance qui y régnaient avant la révolution. C'est également à lui qu'on doit les découvertes successives des conspirations réelles ou prétendues de Babeuf, du camp de Grenelle, et de MM. Brottier, Duverne de Presle, et Lavilleheurnois. Comme ces derniers l'avaient mis sur leurs listes pour rester au ministère, il déclara : « Qu'il ignorait à quoi il devait attribuer *l'odieuse distinction* d'être placé » parmi leurs ministres à conserver » après le rétablissement de la monarchie, puisqu'il avait voté la mort de » Louis XVI. » Cochon, tout dévoué au système des contrepoids, adopté par le directoire comme ressort principal de son gouvernement, pesait en effet alternativement sur les *royalistes* et sur les *démagogues*. Cependant, ayant été soupçonné de seconder les conseils dans la lutte qui s'éleva entre eux et le directoire, qui ne pouvait plus compter sur lui pour le coup d'état du 18 fructidor, il fut remplacé quelques jours auparavant par Lenoir-Laroche. Compris ensuite dans la liste des déportés, il fut seulement détenu à Oleron, d'où il sortit après la révolution du 18 brumaire. Au commencement de 1800, il fut nommé préfet de la Vienne et décoré en 1804 de la croix de légionnaire; il passa en 1805 à celle des Deux Nèthes à Anvers, qu'il administra pendant quelques années. Présenté en 1809 par Bonaparte, en récompense des services qu'il lui avait rendus, comme candidat au sénat, il entra dans ce corps le 28 mars de la même année. Il y fit souvent partie des commissions intérieures, fut envoyé à la fin de 813 en mission dans la 20e division militaire pour y prendre des mesures de salut public, seconda autant qu'il fut en lui les opérations ad-

ministratives de Napoléon à cette époque, et adhéra ensuite à son exclusion du trône de France en 1814. Resté sans fonctions après le retour du roi, il fut appelé en mai 1815 à la préfecture du département de la Seine inférieure, dont il fut exclus après la dernière chute de Bonaparte. Depuis il a dû quitter la France comme régicide, et habitait la ville de Liége au mois de mai 1816.

COCHORN, adjudant général français.

Etant entré jeune au service dans les premiers momens de la révolution, il parvint successivement jusqu'au grade d'adjudant général, et était employé à l'armée de Sambre et Meuse, lorsqu'il vit en octobre 1796 un corps de chasseurs à cheval se livrer au pillage sur un territoire neutre; il accourut aussitôt pour faire cesser ce désordre. Comme les soldats mutinés ne répondaient à ses défenses que par des injures, il menaça de brûler la cervelle à celui qui refuserait d'obéir; mais le pillage n'en continua pas avec moins d'ardeur. Indigné alors de tant d'insubordination, il fit feu, tua un homme, et en blessa un autre. Passant trois jours après devant le corps dont faisaient partie les séditieux qu'il avait punis, il entendit plusieurs voix dire dans les rangs : « C'est lui, c'est lui. — Eh bien, oui, » c'est moi qui ai fait mon devoir, ré» pondit-il, et qui suis encore prêt à » punir de meme quiconque voudra » déshonorer le nom français. » A peine ces généreuses paroles eurent-elles été prononcées, que plusieurs chasseurs se jetèrent sur lui et le frappèrent de coups de sabre. Il mourut, en accablant ses assassins de reproches sur leur lâcheté. Quelques officiers qui s'élancèrent pour le secourir, arrivèrent trop tard; mais ils servirent du moins à faire appliquer la peine de mort aux misérables qui s'étaient couverts d'un crime aussi atroce.

COFFINHAL-DUBAIL (*Jean-Baptiste*), vice président du tribunal révolutionnaire de Paris, né à Aurillac en Auvergne le 1er avril 1746.

Il était médecin à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec une sorte de fureur, se fit homme de loi, devint successivement juge au tribunal du 10 août 1792, et à celui de district, et fut enfin élu vice président du tribunal révolutionnaire de Paris, au moment de la plus grande *terreur*. Son nom parut presque toujours à la tête des sentences de mort qui marquèrent cette affreuse époque; mais ce qui le rendit encore plus odieux, s'il est possible, ce furent les froides et cruelles plaisanteries dont il accablait les malheureux qui paraissaient devant lui avant que d'aller à l'échafaud. Lié intimement avec Robespierre, il se trouvait avec ce dernier à l'Hôtel de Ville dans la fameuse nuit du 9 thermidor, et jeta par la fenêtre le général Henriot pour avoir manqué de courage dans cette circonstance. Il parvint ensuite à s'échapper au moment où les autres conjurés tombaient au pouvoir des troupes de la convention, et gagna l'île des Cygnes, où il se tint caché pendant deux jours sans prendre de nourriture. Pressé par le besoin de manger, il alla chercher enfin l'hospitalité chez un homme à qui il avait autrefois prêté de l'argent et qu'il croyait son ami; mais celui-ci trouva naturel de s'acquitter envers lui en le livrant à la force armée. Conduit aussitôt à la Conciergerie, il déclara que la mort qui lui était destinée lui paraissait un bienfait, après ce qu'il avait souffert pendant les deux jours qu'il venait de passer; entendit avec la plus stoïque indifférence les injures et les cris qui l'accompagnèrent jusqu'au lieu de son supplice, et reçut la mort avec courage.

COFFINHAL-DUNOYER (*Joseph*), frère du précédent, baron, conseiller en la cour de cassation, maître des requêtes, légionnaire, etc., né à Aurillac le 11 février 1757.

Il suivit la carrière du barreau, et obtint dès l'origine une place de juge au tribunal de cassation. Estimé et chéri de ses collègues, qui cherchèrent toujours à lui faire oublier par leurs égards le malheur d'être le frère d'un homme trop célèbre dans l'histoire des crimes révolutionnaires, il mérita aussi les faveurs du gouvernement, et fut chargé plusieurs fois de la présidence du collége électoral du département du Cantal, qui l'élut candidat au sénat conservateur en 1806, et au nom duquel il complimenta souvent Napoléon sur ses victoires. Envoyé par cet empereur en qualité de commissaire général de justice dans les provinces Illyriennes, il célébra à Laybach par une fête superbe la naissance du *roi de Rome*, et à son retour à Paris, fut nommé maître

des requêtes et baron. On le vit néanmoins en 1814 adhérer, comme tous ses collégues, à la déchéance de Bonaparte, et prêter ensuite serment de fidélité au roi, en qualité de maitre des requêtes pour le comité contentieux, dont il fesait encore partie en 1816. Il a même obtenu depuis de Sa Majesté, la permission de quitter le nom de Coffinhal pour ne garder que celui de Dunoyer. — Son frère, M. COFFINHAL, procureur impérial près le tribunal civil d'Aurillac, fut appelé par le sénat le 17 février 1807 sur la présentation du collége électoral du Cantal, au corps législatif, où il resta jusqu'en 1812; il est aujourd'hui procureur du roi à Aurillac.

COLAUD, comte, sénateur, lieutenant général des armées du roi, grand officier de la légion d'honneur, etc.

Fils d'un négociant, il était lieutenant au régiment des chasseurs à cheval d'Alsace à l'époque de la révolution. Bientôt il s'éleva par son courage et ses talens au grade d'officier général; servit d'une manière distinguée, notamment dans les campagnes de 1793 et 1796, et reçut, en combattant contre les Anglais près de Dunkerque, une blessure qui lui valut un décret de la convention nationale portant qu'il avait bien mérité de la patrie. Employé ensuite à l'armée d'Allemagne, il contribua beaucoup aux succès momentanés que Jourdan obtint sur la rive droite du Rhin, et se signala d'une manière encore plus particulière les 4 et 10 juillet 1796, aux affaires d'Altenkirchen et de Friedberg. Chargé en 1798 du commandement militaire des départemens de la Belgique où une insurrection avait éclaté, il s'y conduisit avec modération, déclara seulement les communes responsables des désordres, fut remplacé le 15 décembre comme peu favorable aux mesures du directoire, puis réintégré quatre jours après. Présenté au mois de janvier 1801, par le premier consul, comme candidat au sénat conservateur, il y fut appelé le 13 février suivant, et bientôt après nommé grand officier de la légion d'honneur. Il fit partie en novembre 1805, de la députation qui alla complimenter Napoléon sur ses victoires, et se rendit ensuite à l'armée du Nord où il fut employé sous Louis Bonaparte. La campagne de 1806, contre les Prussiens et les Russes, lui fournit l'occasion de donner de nouvelles preuves de valeur et de dévouement. Chargé peu de temps après du gouvernement général des états de Hanovre, il obtint l'année suivante le commandement de la 1re légion de réserve de l'intérieure. Depuis, il se réunit au parti de l'opposition qui s'était formé dans le sénat contre la trop grande puissance et la tyrannie de Bonaparte; fut cité plusieurs fois dans le public comme auteur de propos pleins de hardiesse dirigés contre cet empereur, et n'obtint ni ne chercha plus aucune faveur de lui. En 1814 il vota un des premiers la déchéance de Bonaparte, concourut à toutes les mesures qui avaient pour but son exclusion du trône, fut cré pair par le roi le 4 juin 1814, décoré de la croix de Saint-Louis quelques jours après, et resta fidele au roi pendant le court triomphe de Napoléon en 1815. Lors du procès du maréchal Ney, il vota la déportation de l'accusé, et prononça dans cette circonstance un discours remarquable par sa chaleur et son énergie, et qui fit beaucoup d'impression.

COLAUD-DE-LA-SALCETTE (*Jacques-Bernardin*), député aux états généraux, à la convention nationale et au conseil des cinq cents, né à Briançon en 1733.

Il était chanoine de la cathédrale de Die en Dauphiné, lorsqu'il fut élu député par le clergé de cette province aux états généraux de 1789. Il se réunit un des premiers de son ordre à la chambre du tiers. Le département de la Drôme le choisit pour son représentant à la convention nationale: il y vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, le bannissement ensuite, et la mort en cas d'invasion. Après la session conventionnelle, il fut appelé au conseil des cinq cents par le département des Hautes Alpes, et il y siégeait quand il mourut d'apoplexie en 1796. — COLAUD-DE-LA-SALCETTE (*N.*), son frère, ancien grand vicaire de l'archevêque d'Embrun, avait été nommé préfet à Grenoble en 1815, par Bonaparte arrivant de l'île d'Elbe: il n'a pas conservé long-temps cette dignité.

COLAUD-DE-LA-SALCETTE (*Joseph-Claude-Louis*), préfet, législateur, légionnaire, etc. neveu des précédens.

Il naquit à Grenoble le 29 décembre 1758 d'Antoine-François de la Salcette, avocat général au parlement de cette ville, et y avait, à l'époque de la

révolution, la charge de conseiller au même parlement. Il eut le bonheur d'échapper aux proscriptions révolutionnaires, quoiqu'il fût lié avec les personnages marquans de sa province qui en furent les honorables victimes. Après le 18 brumaire, il fut nommé préfet de la Creuse où il resta pendant cinq ans, passa au corps législatif en 1807, y fut réélu en janvier 1813, et sans s'y être fait beaucoup remarquer réunit pourtant quelques suffrages pour la présidence. Ses fonctions de législateur cessèrent à l'apparition de Bonaparte en 1815. Il s'est retiré à sa campagne de Saint-Georges près de Grenoble.

COLAUD-DE-LA-SALCETTE (*Jacques-Bernardin*), général, etc., frère du précédent et neveu des deux premiers, né à Grenoble en 1759.

Il entra en 1775 dans le régiment de l'Ile de France en qualité de sous lieutenant. Depuis la révolution il servit constamment, d'abord en qualité d'aide de camp du général Lameth, puis d'adjudant général à l'armée d'Italie. Cependant il donna sa démission sous le règne de la terreur; mais rentré en fonction après le 9 thermidor, il fit les premières campagnes d'Italie comme général de brigade, se distingua à la bataille de Castiglione et devint commandant de l'Ile de Zante depuis le traité de Campo Formio. A la bataille de Nicopoli, ce général fut fait prisonnier par les Turcs, après avoir montré tant de bravoure que l'on a comparé sa défense à celle de Léonidas aux Thermopiles. Revenu de sa captivité, il fut employé à Grenoble sous les ordres du général Molitor, ensuite nommé gouverneur du Hanovre pendant la guerre d'Autriche, commandant du département du Tibre après la paix de Presbourg, et enfin commandant de la 7e division militaire au retour de Bonaparte en 1815. Il est aujourd'hui sans activité.

COLBERT (*Auguste* de), général de brigade, commandant de la légion d'honneur, etc.

Issu d'une famille honorable, il embrassa la carrière des armes, et devint, après différentes action d'éclat, colonel du 10e régiment de chasseurs à cheval, à la tête duquel il contribua vaillamment à la bataille d'Austerlitz en 1805; il obtint presqu'aussitôt le grade de général de brigade. Employé l'année suivante en Allemagne contre les Prussiens et les Russes, il eut une grande part au succès de la bataille d'Iéna, fit plusieurs charges de cavalerie très brillantes, et fut cité avec éloge pour sa bravoure et ses talens militaires. De retour à Paris, il y épousa mademoiselle de Canclaux, fille du sénateur; passa en Espagne en 1808, déploya un grand courage dans le combat du 23 novembre contre l'armée de Castanos, et ne tarda pas à périr victime de sa valeur. Au moment où une nouvelle action allait s'engager le 3 janvier 1809 près de Villa-Franca, il voulut s'assurer si le terrain pouvait contenir sa cavalerie; se porta en avant, et reçut dans le front une balle qui le renversa presque mort. Il revint à lui à la fin de l'action, et, témoin de la fuite des Anglais qui se sauvaient en désordre, il s'écria : « Je suis bien jeune encore pour mourir; mais du moins ma mort est digne » d'un soldat de la grande armée, et » j'en suis consolé, puisqu'en mourant je vois fuir les ennemis de ma » patrie. » Il expira un quart d'heure après. C'était un officier de la plus grande espérance, et dont le trépas prématuré excita des regrets presque universels.

COLBERT (*Edouard* comte de), lieutenant général des armées du roi, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Après avoir servi avec honneur et distinction pendant plusieurs années, il était déjà parvenu au grade de général de brigade, lorsqu'il fut employé en 1809 dans la guerre contre l'Autriche. Il donna des preuves d'intrépidité au combat d'Anstetten le 4 mai de la même année, fit une charge très avantageuse contre la cavalerie allemande, se réunit ensuite au vice roi, et contribua puissamment au gain de la bataille de Raab le 14 juin suivant. Devenu aide de camp de Napoléon, il fit la funeste campagne de Russie en 1812, s'empara de magasins considérables à Wiliecka et à Orcha, et obtint, au retour de cette fatale expédition, le commandement des lanciers rouges de la garde impériale. En 1813, il se distingua encore à la bataille de Bautzen, et fut élevé le 28 novembre au grade de général de division. Les champs de Montmirail, de Craonne et de Champ-Aubert, furent aussi en 1814 les témoins de sa valeur et de

sa gloire. Créé chevalier de Saint-Louis par le roi le 24 août, il conserva toujours le commandement des lanciers rouges devenus lanciers royaux, et leur remit le 30 décembre, à la suite d'un discours brûlant de royalisme et de dévouement à la maison de Bourbon, le nouvel étendard qui leur était destiné. Cependant il servit de nouveau Napoléon en 1815, combattit avec sa bravoure accoutumée à la bataille de Waterloo, où il perdit presque tout son régiment, et passa même pour y avoir péri : on sut depuis qu'il n'avait été que dangereusement blessé. Après avoir été pendant quelque temps détenu à l'Abbaye, il obtint en 1816 la permission de se retirer à l'étranger, et quitta Paris aussitôt.

COLBERT (*Alphonse*, comte de), maréchal des camps et armées du roi, officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, de la même famille que le précédent.

Il servit aussi dans la cavalerie, et obtint le 30 décembre 1806 le grade de colonel et le commandement du 7e régiment de hussards, dans lequel il était auparavant chef d'escadron. Employé en Allemagne contre les Russes et les Prussiens, il signala son courage à la bataille de Friedland le 14 juin 1807. Il passa ensuite en Espagne, où il servit plusieurs années; se distingua le 23 décembre 1812 au combat de Barbastro, et décida le succès de celui de Magallen le 13 avril 1813 par une charge vigoureuse faite à propos. Il obtint enfin du roi le grade de maréchal de camp le 9 juillet 1814, puis la croix de Saint-Louis le 19 du même mois.

COLCHEN (*Victor*), comte, sénateur, pair, officier de la légion d'honneur, etc., né à Metz au mois de novembre 1752.

Il obtint d'abord l'emploi de premier secrétaire et de subdélégué général de l'intendance de Pau, d'où il passa au département des affaires étrangères en qualité de chef de division. Il remplit ensuite successivement les places de commissaire des relations extérieures à l'étranger, de membre de la première commission chargée de négocier la paix avec l'Angleterre, de préfet, etc., et fut enfin appelé au sénat le 12 pluviôse an 13. Au mois d'octobre 1806, il fut un des membres de la députation chargée d'aller féliciter Napoléon sur sa déclaration de guerre à la Prusse, devint en 1809 candidat pour une sénatorerie à laquelle il ne fut point appelé, obtint l'année suivante la présidence de la société des donataires du *Monte-Napoleone*, et fut envoyé à la fin de 1813 en mission extraordinaire dans la Lorraine, pour y prendre des mesures de salut public contre l'ennemi. Créé pair par le roi le 4 juin 1814 après la chute de Bonaparte, il le fut encore par celui-ci à son retour de l'île d'Ebe en 1815; mais une ordonnance de Sa Majesté en date du 24 juillet, a déclaré M. le comte Colchen déchu de cette dignité.

COLIGNY (*M.-C.-J.-Pilliot* de), comte de l'empire romain, etc.

Né en France d'une famille illustre, il émigra dans les commencemens de la révolution, rentra dans sa patrie après le 9 thermidor, et s'établit à Romainville près de Paris, où il se mit à fabriquer de la fausse monnaie d'or et de faux assignats. Poursuivi pour ce délit, il quitta de nouveau la France, et passa successivement en Allemagne, en Italie et en Suisse; mais ayant voulu revenir à Paris, il fut enfin saisi par la police, et condamné à mort comme émigré le 16 janvier 1799.—Un autre COLIGNY, lieutenant criminel de la sénéchaussée d'Aurillac, fut massacré par la populace le 10 mars 1792, d'après la plainte de quelques soldats qui prétendirent qu'on leur avait tiré un coup de fusil par les fenêtres de sa maison.

COLLIN-DE-SUSSY, comte, conseiller d'état, ministre du commerce, grand croix de l'ordre de la réunion, pair, etc.

Il ne parut sur la scène politique qu'après l'usurpation de Bonaparte au 18 brumaire, et fut d'abord chef de division et ensuite administrateur des douanes, devint successivement préfet de la Drome et du département de Seine et Marne, et enfin appelé au conseil d'état, section des finances. Il s'y fit admirer par ses talens et sa probité, fut chargé d'assister en 1804 aux conférences tenues à Mayence pour la liquidation des dettes des quatre départemens du Rhin, proposa au mois de janvier 1805 un projet de loi pour l'organisation générale des douanes, et en fit adopter les dispositions au corps législatif. Nommé directeur général de l'administration dont il avait provoqué

l'établissement, il fut élevé à la dignité de ministre du commerce le 15 janvier 1812, à la création de ce département, puis décoré en 1813, de la grand' croix de l'ordre de la réunion. Il rentra dans l'obscurité de la vie privée après la chute de Bonaparte en 1814, fut nommé premier président de la cour des comptes lors de l'invasion de l'ex-souverain de l'île d'Elbe en 1815, et créé pair le 2 juin de la même année. La bataille de Waterloo mit un terme aux nouvelles fonctions de M. de Sussy, et il vit aujourd'hui dans le sein de sa famille et de ses amis qui savent apprécier ses bonnes qualités.—Son fils, qui occupait un grade dans l'état major de la garde nationale parisienne, s'y est distingué par son zèle et son dévouement, et a obtenu la croix de la légion en 1814.

COLLIN-D'HARLEVILLE (*Jean-François*), membre de l'institut, etc., né à Mévoisin près de Chartres le 30 mai 1755.

Il acheva ses études à Paris et s'y fit ensuite recevoir avocat. L'amour des lettres l'éloigna bientôt du barreau, et les premiers vers qui échappèrent à sa muse, dépeignirent et déplorèrent la malheureuse condition des clercs du parlement. Il débuta en 1786 dans la carrière dramatique par l'*Inconstant* qui obtint le plus grand succès, et qui fut suivi de l'*Optimiste* et *des Châteaux en Espagne*. Le *Vieux Célibataire* mit le sceau à sa réputation littéraire; mais les malheurs de la révolution semblèrent bientôt influer sur sa muse, et dès lors ses productions ne répondirent plus aux espérances qu'il avait précédemment données. On accordait généralement à Collin-d'Harleville de la gaieté et du naturel dans le dialogue, de la facilité et de l'élégance dans le style; mais on lui refusait ce qui constitue le véritable poëte comique, le talent d'observer. Sa candeur, sa modestie, la noblesse et la franchise de son caractère, lui avaient gagné l'amitié de tous ceux qui avaient eu l'avantage de l'approcher, et peu d'hommes de lettres peuvent se vanter d'avoir eu si peu d'ennemis. Il n'eut effectivement de démêlés qu'avec Fabre d'Eglantine, qui était jaloux de ses succès et qui blâmait ses principes politiques. Attaqué pendant ses dernières années, d'une mélancolie que l'on ne pouvait dissiper, Collin-d'Harleville, mourut à Paris le 24 février 1806.

COLLOT-D'HERBOIS (*Jean-Marie*), député à la convention nationale.

Avant la révolution, il parcourut comme comédien ambulant les plus grandes villes de France, et s'arrêta quelque temps à Lyon où il s'attira une sorte de considération par sa conduite. Il joua aussi à la Haye, vint ensuite établir un spectacle à Genève, et y puisa les principes républicains qu'il manifesta par la suite avec tant de fureur. Doué d'une assez belle figure, d'une voix forte et de beaucoup d'audace, il devint à Paris un des orateurs les plus distingués des groupes et le membre le plus assidu du club des *jacobins*. Une petite brochure connue sous le nom de l'*Almanach du père Gérard* commença sa fortune politique, et lui donna une certaine réputation qui servit beaucoup à l'exécution de ses projets. Il osa dès lors aspirer au ministère, et Prudhomme rapporte qu'il l'a entendu chez lui se plaindre du roi. « Louis XVI, lui dit-il, » n'est pas patriote; s'il l'était, n'au» rait-il pas dû me nommer ministre » de l'intérieur? » Trompé dans son attente, il n'en fut que plus ardent à poursuivre ses desseins contre la cour, seconda puissamment les projets des *républicains*, et devint membre de la municipalité du 10 août 1792, qui s'installa elle-même et provoqua la déchéance de Louis XVI. « Voilà le faubourg Saint» Germain qui va bientôt être évacué, » dit-il le lendemain à Robert (de Pa» ris), nous pourrons choisir chacun » l'hôtel que nous voudrons. » Cette phrase prouve qu'il prévoyait déjà les massacres de septembre, auxquels il ne fut pas plus étranger que Danton et Billaud-Varennes. Nommé enfin à la convention nationale par le département de Paris, il demanda dès la première séance l'abolition de la royauté, et sollicita le 30 octobre la peine de mort contre les émigrés. On le vit pourtant en novembre 1792, déplorer les malheurs particuliers qu'avait produits le 2 septembre, et déclarer néanmoins que sans cette journée la révolution ne se serait pas accomplie. En janvier 1793, il vota la mort du roi, fut envoyé à Orléans après le prétendu assassinat de L. Bourdon, et fit déclarer cette ville en état de rebellion. On a dit depuis de cet homme, surnommé successivement le *tigre* et le *mitrailleur*, « qu'il était le membre le plus actif du

» comité de salut public, le plus véhé-
» ment des *jacobins*, et le plus sangui-
» naire des *terroristes*. » En effet, après s'être distingué par son acharnement contre la monarchie et ses défenseurs, il se fit aussi remarquer parmi ceux qui préparèrent la journée du 31 mai 1793. Élu président le 13 juin, il eut ensuite une courte mission dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, fit arrêter momentanément *Garat*, ministre de l'intérieur, et fut adjoint le 6 septembre au comité de salut public. Il y combattit l'idée de déporter les ennemis de la révolution, et s'opposa à ce qu'on eût recours à cette peine. « Il ne faut
» rien déporter, dit-il; il faut détruire
» tous les conspirateurs: que les lieux
» de leur arrestation soient minés et la
» mèche toujours allumée pour les faire
» sauter, si eux ou leurs partisans
» osent tenter de nouveaux efforts con-
» tre la république. » C'est à peu près de cette époque que date son horrible mission de Lyon. Arrivé dans cette ville au commencement de novembre, il manda aux *jacobins* de Paris de choisir dans leur sein de courageux *sans culottes* pour hâter le jugement des Lyonnais, fit venir une colonne de l'armée révolutionnaire, et organisa les démolitions, les *fusillades* et les *mitraillades*, afin de suppléer à la lenteur de la guillotine. Nous espérons que nos lecteurs nous sauront gré de ne pas nous être appesanti sur les détails d'atrocités si généralement connues, et surtout sur la manière horrible dont elles étaient exécutées. A peine de retour dans le sein de la convention, Collot-d'Herbois fut dénoncé vivement par des pétitionnaires de Lyon, comme ayant commis des cruautés inouies dans cette ville: c'est alors qu'il répondit « que
» le canon n'avait été tiré qu'une seule
» fois sur soixante des plus coupables
» pour les anéantir d'un seul coup. »
Puis s'adressant à ses collègues: « Qui
» de vous, s'écria-t-il, n'eût pas voulu
» tenir la foudre pour exterminer ces
» traîtres? Qui de vous n'eût pas voulu
» donner à la faulx de la mort un mou-
» vement tel, qu'elle pût les moisson-
» ner tous à la fois? » Depuis, il parut plus souvent à la tribune des *jacobins* qu'à celle de la convention, et invita la société à rejeter toute idée de *modérantisme*; « Restons *jacobins*, dit-il,
» restons *montagnards* et sauvons la li-
» berté. » Au commencement de janvier 1794, il accusa Phélippeaux et les amis de Danton de vouloir faire rétrograder la révolution, et provoqua quelques jours après la discussion sur les crimes du gouvernement anglais. « C'est
» de cette tribune, dit-il, qu'il faut
» faire la descente en Angleterre; c'est
» l'or de Pitt qui a fomenté toutes les
» mésintelligences qui ont régné et qui
» règnent encore parmi les patriotes. »
Il fit aussi l'éloge de Carrier et de Westermann, qui au 10 août avait aidé à jeter dans la poussière le *trône* et le *tyran*; puis il s'écria: « Il eût été heu-
» reux pour lui qu'il fût mort dans ces
» jours glorieux; aujourd'hui, on ne
» sait encore comment il finira. » Dès lors il parut craindre plus que jamais une réaction qui pouvait l'atteindre; se serra plus fortement auprès de Robespierre, et fut attaqué peu de temps après par *Admiral* qui lui tira deux coups de pistolets le 23 mai 1794, au moment où il rentrait chez lui. Aucun des coups n'ayant porté, il en fut quitte pour la peur, et donna sujet à Barère de dire, dans un rapport qu'il fit sur cet événement, que Collot avait le premier proclamé la république, et par là mérité la haine de ses ennemis. L'importance que lui donna cette aventure, soit au sein de la convention dont il fut presqu'aussitôt nommé président, soit au dehors dans les sociétés populaires, irrita l'amour propre de Robespierre qui souffrait difficilement qu'un autre que lui fixât l'attention publique; et dès cet instant ces deux hommes se vouèrent secrètement une haine profonde qui éclata au 9 thermidor, époque à laquelle périt ce dernier député; mais à peine un mois s'était-il écoulé, que Collot fut lui-même dénoncé par Lecointre de (Versailles), comme un des bourreaux de la France. Cette accusation fut alors déclarée calomnieuse, et ce ne fut que le 27 décembre 1794 que Merlin (de Douai) fit décréter qu'il y avait lieu à examiner sa conduite. Collot réclama ensuite la discussion article par article des griefs qui lui étaient imputés, se justifia aux dépens de ses collègues frappés de mort avec Robespierre; et après avoir occupé plusieurs séances de la convention par des dénégations et autres moyens évasifs, fut déporté à la Guyanne à la suite de l'insurrection *jacobine* du 12 germinal an 2. Tourmenté depuis son arrivée dans cette colonie, par une fièvre chaude, il

but un jour une bouteille d'eau de vie, et mourut le 8 janvier 1796, au moment où on le transportait sur un brancard à l'hôpital de Cayenne.

COLOMBEL (*Louis-Joseph*), député à la convention nationale, né en Normandie.

Il était soldat au régiment de Larochefoucault dragons, en garnison à Pont-à-Mousson, lorsqu'il s'établit dans cette ville, où il était marchand avant la révolution. Il fut nommé en septembre 1792, député suppléant du département de la Meurthe à la convention nationale, et n'y entra qu'après le 31 mai, en remplacement de Salles. Il y marqua peu, fut néanmoins envoyé en mission à l'armée du Nord, puis élu successivement secrétaire et membre du comité de sûreté générale. Il appuya ensuite la suppression des commissions exécutives, auxquelles il reprocha des dilapidations et dont il attaqua l'organisation monarchique, et vota le 21 août 1795 la réélection des deux tiers de la convention. Nommé de nouveau au comité de sûreté générale, il signala les préparatifs de révolte des sections de Paris au 13 vendémiaire, demanda que la convention se déclarât en permanence, et contribua aux mesures qui assurèrent peu de temps après la défaite des insurgés. Le lendemain 6 octobre, il provoqua le rapport des lois rendues contre les patriotes, fit autoriser le comité de sûreté générale à statuer sur la mise en liberté des détenus sans pièces ou sans délits caractérisés, annuller tous les arrêtés pris par les représentans en faveur des prêtres insermentés ou émigrés de Toulon, et décréter l'instruction du procès de Lemaitre. Entré au conseil des cinq cents, il y défendit Fréron accusé par Siméon d'actes arbitraires dans les Bouches du Rhône, et dit que, dans la situation où était alors le Midi, un commissaire du gouvernement n'y pouvait pas entrer avec des *mitaines*. Elu en mars 1798, député au conseil des anciens, il vota dans la séance du 26 juillet 1799 pour la résolution qui rendait à la presse sa liberté comprimée depuis le 18 fructidor, se prononça en faveur de la société du *manége*, et remercia ironiquement la commission des inspecteurs d'avoir découvert que la grande conspiration de cette société, dénoncée par Courtois, se réduisait à deux affiches inconstitutionnelles. Dans les journées des 18 et 19 brumaire, Colombel réclama avec véhémence la communication des faits qui avaient motivé la translation des conseils à Saint-Cloud, et fut exclus du corps législatif. Depuis cette époque, il abandonna la carrière politique, devint entrepreneur des hôpitaux des armées, augmenta d'abord sa fortune et la perdit ensuite. Au retour de Sa Majesté, il sollicita une sous préfecture qu'il n'obtint pas, quoiqu'il fit grande parade de son *antinapoléonisme*. Il vivait obscurément en 1816.

COMPANS, comte, lieutenant général des armées du roi, grand cordon de la légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de la réunion, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il fit les premières campagnes de la révolution, et parvint assez rapidement au grade de général de brigade. Du camp de Saint-Omer il passa en Allemagne en 1805, remplit en 1806 les fonctions de chef d'état major du 4e corps contre les Prussiens, et fut élevé au grade de général divisionnaire à la suite de la bataille d'Iéna, où il s'était fait remarquer ; l'année suivante, il obtint la décoration de grand officier de la légion d'honneur. Il fit presque toutes les campagnes avec Napoléon, fut employé en Russie en 1812, fit des prodiges de valeur au combat de Mohilow et à la bataille de la Moskowa, et fut blessé dans cette dernière affaire. En 1813, il commandait à la bataille de Lutzen la 1re division du corps d'armée du maréchal Marmont ; arrêta l'ennemi qui voulait déborder la droite, et fut cité, a cette occasion, comme un général de bataille du premier mérite. Quelques jours après, il se signala d'une manière particulière à Bautzen, et contribua puissamment au succès de cette journée. Il resta chargé le 16 octobre de conserver Leipsick pendant la bataille de Wachau, et y fut encore blessé. Il défendit le territoire français en 1814, devint après la chute de Napoléon membre de la commission de la guerre, chevalier de Saint-Louis et inspecteur général de l'infanterie des 9e et 10e divisions militaires, fut décoré en février 1815, du grand cordon de la légion d'honneur, reprit peu de temps après du service sous Bonaparte, combattit avec sa valeur accoutumée à la bataille de Waterloo, resta prisonnier sur le champ de bataille, et fut ensuite échangé. Il est resté sans activité.

CONDORCET (*Marie-Jean-Antoine* de Caritat, marquis de), député à la convention nationale.

Il naquit à Ribemont en Picardie le 17 septembre 1743, d'une famille originaire du comtat Venaissin, et était neveu de l'évêque de Lisieux. Il se fit de bonne heure une existence brillante par ses talens, et surtout par la protection de M. de Larochefoucauld, qui lui fit obtenir des pensions et le produisit dans le monde. Dès l'âge de vingt et un ans, il publia sur le calcul différentiel un Mémoire qui fut jugé digne d'entrer dans la collection des travaux des savans étrangers, par l'académie des sciences qui l'admit dans son sein et le choisit peu de temps après pour son secrétaire. Il justifia ce choix par divers écrits sur les sciences exactes et par plusieurs éloges de ses confrères, publia successivement les vies de *Turgot* et de *Voltaire*, dont il fut un des plus zélés admirateurs, écrivit pendant la guerre d'Amérique en faveur de la liberté des nègres, développa les abus du despotisme, et plaça dans presque tous ses ouvrages, le germe de ses principes républicains. Au moment de la révolution il embrassa avec ardeur le parti populaire, fut désigné en 1791 par les *jacobins* pour être gouverneur du dauphin, puis devint commissaire de la trésorerie. Élu en septembre 1791, député de Paris à l'assemblée législative, il parla le 17 octobre sur l'émigration, distingua les émigrés en deux classes, et ne demanda la peine de mort que contre ceux qui seraient pris les armes à la main. Il fut nommé président en février 1792, et proposa en mars de déclarer que le roi était censé avoir abdiqué pour son refus donné à la sanction de quelques décrets. C'est aussi lui qui, après la journée du 10 août, rédigea l'adresse aux Français et à l'Europe, pour rendre compte des motifs qui avaient engagé l'assemblée à prononcer la suspension de Louis XVI. Devenu membre de la convention nationale, il s'y prononça contre le monarque, et vota la peine la plus grave après celle de la mort. Il se rangea néanmoins avec les partisans du sursis, et demanda la suppression de la peine capitale. Nommé membre du premier comité de salut public, il travaillait au plan d'une constitution qui allait être adoptée, lorsque le 31 mai enfanta celle dite de 1793. Condorcet la combattit à la tribune et par écrit, et fut alors dénoncé comme partisan des *girondins*, décrété d'arrestation, puis mandé à la barre. Il parvint d'abord à se cacher. Mis en accusation le 3 octobre comme complice de Brissot, il se réfugia quelque temps chez un ministre d'état (*Garat*); une dame nommée *Verney* lui donna ensuite asile, et il demeura chez elle jusqu'à la fin d'août 1794: c'est là qu'il composa son ouvrage intitulé: *Esquisse d'un tableau des Progrès de l'esprit humain.* Un décret prononça la peine de mort contre ceux qui cacheraient les personnes mises hors de la loi: il dit alors avec émotion à la femme généreuse qui l'avait reçu: « Il » faut que je vous quitte, je suis hors » de la loi. — Si vous êtes hors de la » loi, lui répondit-elle, vous n'êtes » pas hors de l'humanité. » Cependant, malgré ses instances pour le retenir, il sortit de sa maison, et passa les barrières de Paris sans passeport, vêtu d'une simple veste, et ayant un bonnet sur la tête. Son intention était de se cacher pendant quelques jours chez un ancien ami (*Suard*), résidant aux environs de Seaux; mais lorsqu'il arriva chez lui, cet ami était à Paris, et le fugitif fut forcé de se cacher plusieurs nuits dans des carrières de peur d'être reconnu. Pressé par la faim, il osa enfin entrer dans un petit cabaret de Clamar, où son avidité à manger, sa longue barbe, son air inquiet, furent remarqués par un habitant du lieu, qui le fit arrêter et conduire au *comité révolutionnaire* dont il était membre. Condorcet déclara s'appeler Simon, ancien domestique; mais un *Horace* qu'il portait avec des notes marginales en latin écrites au crayon, fit soupçonner qu'il en imposait, et devint la cause de sa perte. Transféré au Bourg la Reine, il fut renfermé dans un cachot et oublié pendant vingt-quatre heures: le geolier qui vint le lendemain lui apporter un peu de pain et d'eau, le trouva sans aucun mouvement et glacé. Il parait que Condorcet désespéré se servit d'un poison actif qu'il avait, dit-on, toujours sur lui, ou périt d'inanition.

CONSTANT-DE-REBECQUE (*Benjamin*), tribun, conseiller d'état, etc., né à Genève en 1767.

Il quitta la cour de Brunswick où il était placé, et vint en France vers le milieu de la révolution. Il parut en 1796

à la barre du conseil des cinq cents pour réclamer les droits de citoyen français, comme descendant d'une famille expulsée à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Il publia depuis quelques écrits qui lui firent une sorte de réputation, et parut constamment à la suite de madame de Staël, dont on le disait l'ami. En 1798 il fut un des membres du *club de Salm*, et en ouvrit la séance par un discours dont les divisions roulaient sur l'horreur due au *terrorisme*, les dangers de *l'arbitraire*, le mépris qu'il avait pour le *royalisme*, enfin la nécessité de préparer des élections *républicaines*. Porté au tribunat lors de la formation, il y attaqua vivement en janvier 1800, le projet sur les communications entre les pouvoirs. « Le but de ce projet, dit-il, » est de dicter nos lois au *vol*, afin que » nous ne puissions les examiner ; » Le 22 juin il rendit hommage à l'armée d'Italie, fit des vœux pour que « la » paix qu'elle avait conquise consolidât » le système représentatif, et ramenât » l'indispensable liberté de la presse; » combattit avec force en décembre l'établissement des tribunaux spéciaux, et fit sentir les dangers d'un tribunal extraordinaire qui enlevait aux accusés les formes protectrices et la garantie des jurés. Exclus du tribunat en mars 1802, il s'attacha plus que jamais au char de madame de Staël : ils reçurent tous deux l'ordre de s'éloigner de la capitale, et parcoururent ensemble diverses contrées. Rentrés en France après le retour du roi en 1814, M. Benjamin Constant se rangea d'abord parmi les partisans de la maison de Bourbon, et ne tarda pas à se montrer opposé aux projets réactionnaires annoncés par les journaux. On assure qu'il eut part à la rédaction du *Nain Jaune*.. Lorsque Bonaparte fit son invasion en 1815, M. de Constant avait d'abord publié contre sa funeste entreprise, des philippiques très fortes, pour ne pas dire très violentes ; aussi ne fut on pas médiocrement surpris de le voir nommé par l'usurpateur, conseiller d'état le 20 avril, et devenu un des rédacteurs et des proneurs de sa nouvelle constitution qu'il défendit par diverses brochures. Après le retour du roi, il fut l'objet des attaques de plusieurs journalistes. Depuis il a encore une fois disparu du sol français, et est allé porter en Angleterre ses projets politiques. Il ne s'y est pas tenu long temps ; car la déesse aux cent voix a publié qu'en juillet 1816 M. Benjamin Constant de Rebecque formait, avec le *romantique* Schlegel, le fidèle cortége de madame de Staël voyageant en Suisse.

CONTAT (*Louise*), célèbre actrice. Née à Paris en 1760, et élève de madame Preville, elle y débuta à la comédie française, le 3 février 1776, dans le rôle d'*Atalide*, de la tragédie de *Bajazet*, et fut reçue l'année suivante. On lui trouva une diction sage, un maintien noble et un ton généralement froid. Cependant la grâce et la finesse qu'elle laissait entrevoir, enhardirent quelques auteurs à lui confier des rôles neufs. Beaumarchais qui avait une égale habitude du théâtre et du monde, créa depuis et en quelque sorte pour elle, un rôle de soubrette (celui de *Suzanne du Mariage de Figaro*), dont le brillant succès prouva qu'il avait bien présumé de la souplesse de son talent. Dès lors la réputation de mademoiselle Contat parut fixée, et les auteurs lui fournirent bientôt les occasions de l'accroître. En effet elle joua successivement avec une égale perfection la *Coquette corrigée*, Madame de Volmar *du Mariage secret*, madame Evrard *du vieux Célibataire*, Elmire *du Tartuffe*, Célimène du *Misanthrope*, et une foule d'autres rôles dans lesquels il fallait de la sensibilité, de la profondeur, de la finesse, de la grâce, ou enfin un mélange de ces diverses qualités. Lorsqu'avec l'âge elle eut acquis de l'embonpoint, elle crut ne devoir garder qu'une partie des rôles dans lesquels on la revoyait toujours avec plaisir. Parvenue à cinquante ans, elle aurait pu briller encore long-temps sur la scène française; mais elle se retira du théâtre, laissant de vifs regrets, et emportant l'estime générale pour la bonté de son cœur, la douceur de ses mœurs et la franchise de son caractère. Elle épousa ensuite M. de Parni et mourut le 9 mars 1813, des suites d'un cancer et après cinq mois de souffrances.

CONTÉ (*Nicolas-Jacques*), peintre, chimiste et mécanicien, chef de brigade, membre de la légion d'honneur, etc., né à Cénery près de Séez en Normandie le 4 août 1755.

Il perdit son père en bas âge, et à peine avait-il douze ans qu'un penchant invincible l'entraîna vers la mécanique

et la peinture. Sans autre outil qu'un couteau il parvint à fabriquer un violon. Il peignit depuis divers sujets religieux pour l'église de l'hôpital de Seez, n'ayant eu d'autre maître que la nature, et se livra ensuite à la peinture du portrait, en y joignant l'étude des sciences physiques et mécaniques. Il épousa bientôt une femme issue d'une des premières familles de Normandie par ses parens maternels, mais pauvre; vint se fixer à Paris, où il partagea son temps entre les portraits qu'on lui demandait de toutes parts, et les études qu'il voulait continuer; passa ainsi les six premières années de son séjour dans la capitale, et fut distingué par son activité et ses lumières. A l'époque où le comité de salut public voulut des aérostats et des machines de guerre, Conté fut chargé de la direction d'une école d'aérostiers placée à Meudon, avec le grade de chef de brigade. Il devint ensuite membre du conservatoire des arts et métiers. Il réussit à élever en une année la manufacture de crayons qui porte son nom. Il fit aussi partie de l'expédition d'Egypte, et s'y distingua par la construction de fourneaux à boulets rouges et de moulins à vent, qui étaient inconnus jusqu'alors dans ce pays. Il créa aussi diverses fonderies, et il sortait tout à la fois de ses ateliers, des canons, de l'acier, du carton, des draps, des toiles vernissées, des sabres, des instrumens d'optique et de mathématiques, et généralement les produits de tous les arts d'Europe. Tant de services lui avaient mérité l'amitié des trois généraux qui commandèrent successivement en chef en Egypte, et il rapporta au retour de l'expédition cette simplicité de mœurs et cette douceur de caractère qui lui avaient concilié l'estime universelle. La mort de sa femme qu'il perdit bientôt, altéra sa santé, et rien ne pouvant le distraire du coup qui l'avait frappé, il mourut le 6 décembre 1805.

CONZIÉ (*Marc-Hilaire*), évêque d'Arras, etc.

Né le 13 janvier 1732 d'une famille noble du Bugey, il servit d'abord comme officier de dragons, quitta la carrière militaire pour l'état ecclésiastique, obtint l'évêché d'Arras, et se distingua de son frère (devenu successivement évêque de Saint-Omer et archevêque de Tours) par beaucoup de talens et surtout par l'art de les faire valoir. Parvenu peu à peu à s'insinuer dans la confiance de MONSIEUR, il acquit la plus grande influence dans le conseil privé de Son Altesse Royale, refusa de siéger aux états généraux, se montra opposé à la révolution, faillit à payer de sa tête dans une émeute populaire son dévouement au ministre Calonne, et fut décrété d'accusation en 1792. Il se réfugia alors en Angleterre, et s'attacha aux conseils des princes frères de Louis XVI, et principalement à la personne de M. le comte D'ARTOIS; fut chargé de diriger ses relations avec le parti royaliste de France, et signalé plusieurs fois dans les journaux de Paris comme un des directeurs secrets du complot du 3 nivôse, puis de celui de Georges en 1804. Il mourut à Londres au mois de décembre de la même année.

COQUÉAU (*Elisabeth-Philibert*), littérateur, né à Dijon en 1755.

Il publia en 1779, un ouvrage intitulé: *Entretiens sur l'état actuel de l'Opéra de Paris*, et fut en 1792 employé dans les bureaux du ministre Roland dont il possédait toute la confiance. Ayant donné chez lui un appartement au député Mazuyer proscrit au 31 mai 1793, et accusé de plus d'avoir favorisé l'évasion de Pétion, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le 27 juillet 1794.

CORBIÈRES (*Philippe-Charles-Auguste*), baron, législateur, procureur général, etc., né le 4 septembre 1759.

Il était avocat au parlement au moment de nos troubles politiques, et devint successivement officier municipal, juge, commissaire du roi près le tribunal civil de Lavaur, puis commissaire près le tribunal du Tarn à Alby, et enfin membre de la cour de cassation et procureur général impérial près la cour d'appel de Toulouse. Il mérita dans toutes les circonstances la bienveillance et les faveurs du gouvernement d'alors, fut créé baron, decoré de la croix de la légion et élu en 1810 et 1811, candidat au sénat, par le collége électoral de la Haute Garonne. Après l'invasion de Bonaparte en 1815, M. Corbières fut appelé à l'assemblée des représentans par le département du Tarn, et fut également élu par celui d'Ille et Vilaine à la chambre des députés qui la remplaça. Il porta dans cette dernière un esprit antiministériel, qui appela bientôt l'attention sur sa per-

sonne, fut successivement le rapporteur des projets de loi sur l'amnistie et le budget, qu'il fit amender selon les vues et dans le sens de la majorité, et déploya en général beaucoup d'éloquence dans les discussions. Au mois de mai 1816, les journaux avaient annoncé sa nomination à la place de procureur général près la cour de Rennes; mais le lendemain cette nouvelle fut officiellement démentie.

CORBINEAU, aide de camp de Napoléon, commandant de la légion d'honneur, etc.

Après s'être distingué en différentes occasions à la tête du 5ᵉ régiment de chasseurs à cheval, il devint écuyer de Napoléon, se signala d'une manière particulière à la bataille d'Austerlitz, où il eut quatre chevaux tués sous lui, fut blessé en enlevant un drapeau russe, et obtint à la suite de cette action la décoration de commandant de la légion d'honneur. Devenu aide de camp de l'empereur, il fit avec lui la campagne de 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, se couvrit de gloire à la bataille d'Iéna, et y eut la jambe emportée par un boulet. Nommé depuis receveur général du département de la Seine inférieure, il conserva cet emploi jusqu'en 1814, et fut remplacé par M. Reizet.

CORBINEAU, baron, lieutenant général des armées du roi, aide de camp de Napoléon, chevalier de Saint-Louis, etc., frère du précédent.

Il devint capitaine des chasseurs à cheval de la garde, et obtint le grade de chef d'escadron à la suite de la bataille d'Eylau où il s'était distingué. En Espagne, il signala sa valeur à la bataille de Burgos en 1808, fut décoré à cette occasion de la croix d'officier de la légion d'honneur, et obtint peu de temps après la place de major de son corps. Il fit aussi la campagne de 1809 contre l'Autriche, donna de nouvelles preuves de courage à la bataille de Wagram où il fut blessé. Elevé au rang de général de brigade, il devint bientôt aide de camp de l'empereur, fut nommé général divisionnaire le 23 mai 1812, fit la campagne de Russie, se laissa couper dans la retraite et fut dégagé par le général de Wrede à la tête des Bavarois. Employé dans la Saxe en 1813, il faisait partie du corps d'armée de Vandamme, lorsque celui-ci fut surpris dans les gorges de la Bohême. Corbineau rejoignit le 14ᵉ corps avec sa division, défendit ensuite le territoire français avec beaucoup de courage, chassa l'ennemi de Reims le 5 mars 1814, et fut créé chevalier de Saint-Louis le 16 juillet suivant. Après les événemens de mars 1815, il reprit son service d'aide de camp auprès de la personne de Napoléon, et le suivit à la bataille de Mont-Saint-Jean. Il est resté depuis sans activité.

CORDAY-D'ARMANS (*Marie-Anne-Charlotte*), née en 1768 à Saint-Saturnin près de Séez en Normandie.

Elle demeurait à Caen chez sa parente madame Coutelier de Breteville, lorsque les événemens du 31 mai 1793 exaltèrent sa haine contre les *jacobins* et surtout contre *Marat*, qu'elle regardait comme leur chef. Elle se rendit à Paris le 12 juillet 1793, demanda le lendemain un rendez-vous à ce député, et lui écrivit un billet qui lui procura l'entrée de son cabinet au moment où il était au bain. La conversation tomba sur les troubles du Calvados; lorsque Marat eut dit que les membres de la convention qui étaient à la tête des fédérés de Caen monteraient bientôt sur l'échafaud, Charlotte Corday tira un poignard de son sein, et d'un seul coup mit fin à la vie et aux fureurs de ce monstre. Restée calme après cette action hardie, elle ne fit aucune tentative pour s'échapper; se mit sous la protection de la force armée, et fut conduite à l'Abbaye. Elle subit devant le tribunal révolutionnaire un long interrogatoire, curieux par le courage, le calme et la dignité qu'elle conserva devant ses juges. Parmi différentes questions captieuses, on lui demanda si le prêtre auquel elle se confessait à Caen, était assermenté : elle répondit qu'elle ne se servait pas plus des uns que des autres. Elle écrivit de sa prison à son père et au député Barbaroux alors réfugié à Caen, qu'elle considérait son action comme un acheminement à la paix. Condamnée à mort le 17 juillet, elle pria Chauveau-Lagarde son défenseur, pour lui témoigner, dit-elle, sa reconnaissance et son estime, de payer quelques dettes qu'elle laissait à la prison, attendu la confiscation de ses biens prononcée par le jugement. Voici comment un journal rendit compte de sa mort : « En allant » à l'échafaud (où elle monta couverte » d'une chemise rouge), elle n'entendit

» sur son passage que des applaudissemens et des *bravo ;* le sourire fut le seul signe par lequel elle manifesta ses sensations. Montée sur le théâtre de son supplice, son visage avait encore la fraîcheur et le coloris d'une femme satisfaite. » Elle était belle, parfaitement bien faite, et avait toutes les grâces de son sexe. Après l'exécution, le bourreau, en montrant sa tête à la multitude, eut la lâcheté de lui appliquer plusieurs soufflets, lâcheté qui excita l'indignation et qui fut punie par le tribunal de police.

CORMATIN-DESOTTEUX (*Pierre-Marie-Félicité*), chef de chouans, etc., né dans un village de Bourgogne.

Son oncle, chirurgien major du régiment du roi, ayant tiré le baron de Viomenil d'une maladie grave, pria cet officier qui partait pour l'Amérique, d'emmener avec lui en qualité d'aide de camp le jeune Desotteux, qu'on vint à bout par cette voie détournée de faire entrer au service comme sous lieutenant. Arrivé en Amérique, il s'attacha aux *Lameth* dont il gagna la confiance, revint en France à la paix, suivit à la revolution le même parti que ses protecteurs, et figura même, dit-on, parmi les femmes qui se portèrent à Versailles le 5 octobre 1789. Employé ensuite à Metz comme officier d'état major sous les ordres du marquis de Bouillé, il crut s'apercevoir que le parti royaliste allait prendre le dessus, et chercha à favoriser l'évasion de la famille royale. Compromis par le mauvais succès de cette opération, il émigra ; fut mal reçu à Coblentz, revint à Paris et obtint enfin une place de lieutenant dans la garde constitutionnelle du roi. Emigré de nouveau après la journée du 10 août 1792, il passa en Angleterre, obtint des lettres de recommandation de M. de Bouillé, et une commission de M. le comte d'Artois pour servir en Bretagne ; débarqua en juillet 1794 près de Saint-Malo, et joignit M. de Puisaye qui le fit son major général. Pendant l'absence de ce chef et au moment où les chouans conclurent une trève avec les républicains, Cormatin trouva le moyen de faire exclure M. de Boishardy, qui avait d'abord été chargé de la négociation, et c'est à cette époque qu'il prit le nom de *Cormatin* (qui est celui de sa femme), et que, tranchant du général en chef, il se mit sans l'aveu de personne à la tête du parti royaliste. Après de longues conférences, où les deux partis cherchaient réciproquement à se tromper, Hoche fit arrêter Cormatin, et le traduisit en octobre 1795 devant un conseil de guerre pour y être jugé. Il invoqua en sa faveur les lois de l'amnistie et les formes constitutionnelles, fut transféré dans diverses prisons, acquitté par le tribunal de Coutances en décembre 1796, et néanmoins condamné à la déportation comme émigré. On se contenta pourtant de le tenir dans le fort de Cherbourg, où il resta quelques années ; il fut de là transféré au château de Ham, et obtint ensuite sa liberté définitive sous le consulat de Bonaparte. Il vécut depuis dans une terre en Bourgogne et mourut à Lyon le 18 juillet 1812.

CORNET, comte, sénateur, pair, officier de la légion d'honneur, etc.

Il était commissaire du directoire près le canton de Beaugency, lorsqu'il fut élu député du Loiret au conseil des anciens en mars 1798. Il y combattit la résolution qui consacrait les fêtes décadaires, appuya la taxe sur les portes et fenêtres, et rejeta l'impôt sur les salines. Le 20 mai 1799 il s'éleva contre la loi des ôtages, et contribua en 1799 à la clôture du club du Manége. Peu de temps après, il s'opposa à ce que l'on traduisît en jugement les émigrés naufragés à Calais, fut élu président le 19 août, et prononça alors un discours commémoratif de la journée du 18 fructidor. Rappelé au fauteuil le 23 septembre, il combattit le projet de loi portant peine de mort contre quiconque proposerait ou signerait des traités tendans à *modifier* la constitution, et à altérer l'intégrité du territoire. C'est aussi lui qui, au nom de la commission des inspecteurs, exposa au conseil les motifs de sa convocation à Saint-Cloud, chercha à justifier cette mesure usurpatrice, et proposa ensuite des dispositions législatives qui amenèrent la chute du directoire et la constitution consulaire. Nommé membre du sénat conservateur, puis commandant de la légion d'honneur en 1804, il fut présenté en 1809 pour une sénatorerie que Bonaparte ne lui conféra pas, obtint néanmoins le 30 juin 1812 le titre de grand officier de la légion, vota en 1814 la déchéance de cet empereur, fut créé pair de France par le roi le 4 juin, ne fut pas compris dans la nomination que fit l'usurpa-

teur en 1815, et a par conséquent conservé cette dignité.

CORNUDET-DES-CHOMETTES (*Joseph*), député, sénateur, pair, etc.

Il exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, devint procureur syndic du district de Felletin, puis fut élu député du département de la Creuse à l'assemblée législative de 1791, où il se fit peu remarquer. En mars 1797 il entra au conseil des anciens, où il combattit la suspension des droits politiques des nobles, appuya au mois de novembre suivant la proposition d'un impôt sur le tabac, s'opposa souvent aux projets qui tendaient à donner à la république des droits de successibilité aux biens des parens des émigrés, et fut aussi un des promoteurs de la révolution du 18 brumaire. Il fit partie de la commission législative intermédiaire, et passa ensuite au sénat conservateur. Chargé en 1803 de l'administration des sénatoreries du ci-devant Piémont, il obtint l'année suivante celle de Rennes, et fut peu de temps après nommé commandant de la légion d'honneur. Depuis il présida plusieurs fois le collége électoral de son département, présenta des adresses adulatrices à Napoléon comme tous ses autres collégues, obtint de lui le 30 juin 1812 le titre de grand officier de la légion, adhéra néanmoins à sa déchéance en 1814, fut créé pair par le roi le 4 juin, puis encore pair par Bonaparte le 2 juin 1815, et enfin exclus de la chambre haute par une ordonnance de Sa Majesté du 24 juillet.

CORSIN, baron, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, etc.

Soldat, puis officier, et ensuite chef de bataillon au 12e régiment d'infanterie légere, il fut décoré de la croix de légionnaire à la suite de la bataille d'Eylau où il s'était distingué, parvint peu de temps après au grade de colonel du 4e régiment de son arme, fut employé en Espagne en 1808, se signala de nouveau à la bataille de Burgos, et obtint pour sa conduite dans cette affaire le titre de commandant de la légion d'honneur. Devenu général de brigade, il contribua puissamment en 1811 à la défaite de l'armée de Galice, et fut blessé grièvement; il était déjà à cette époque couvert de cicatrices honorables. Après le retour du roi en 1814, il obtint la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le commandement d'Antibes, dont il refusa d'ouvrir les portes à l'usurpateur en 1815.

CORVETTO (*Louis*), conseiller d'état, ministre des finances, etc., etc., né le 23 mars 1756.

Il exerçait la profession d'avocat à Savonne, quand à la suite de la conquête de l'Italie et de l'établissement de la république ligurienne, il fut appelé successivement au directoire et au conseil des anciens, créé sénateur, puis député aux relations extérieures. Les talens qu'il déploya dans ces différens emplois engagèrent Napoléon, lorsque Gênes fut réunie à la France, à choisir M. Corvetto pour un de ses conseillers d'état. Il y porta dans les discussions un esprit judicieux et des connaissances financières, qui lui méritèrent une grande considération. En 1814, il obtint du roi la confirmation de sa dignité de conseiller d'état, qu'il conserva également sous Napoléon en 1815. Le changement qui eut lieu dans le ministère au mois de septembre de la même année, fit donner à M. le comte Corvetto le portefeuille des finances. Ce ministre se montra fort habile dans ses relations avec la chambre des députés: les chances que l'on jugeait défavorables tournèrent à l'avantage de ses projets. Il plaça en 1816 son gendre à la police générale comme trésorier.

COSMAO-KERJULIEN, baron, contre amiral, commandant de la légion d'honneur, pair, chevalier de Saint-Louis, etc.

Issu d'une famille bretonne qui sert depuis long-temps dans l'administration de la marine, il fut placé jeune encore comme enseigne sur un des bâtimens du roi, et devint lieutenant de vaisseau et de port. La révolution lui fut favorable comme à beaucoup d'autres: il parvint bientôt au grade de capitaine, et montra dans tous les combats qu'il soutint contre l'ennemi un sang froid et une bravoure à toute épreuve. Elevé au rang de contre amiral au mois de mai 1806, il commanda une division dans le port de Toulon en 1810, fut de là employé à Anvers vers les derniers temps du régne de Napoléon, puis créé chevalier de Saint-Louis par le roi le 5 juillet 1814. Bonaparte l'avait nommé pair le 2 juin 1815.

COSTAZ (*Louis*), conseiller d'état, intendant des bâtimens de la couronne, ex-tribun, etc., né dans le département de l'Ain le 17 mars 1767.

Il était peu connu lorsqu'il suivit l'armée française en Egypte, devint membre de l'institut du Caire, et revint en France avec Bonaparte. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut nommé membre du tribunat, fit approuver le traité de paix conclu avec la Russie, releva comme inconvenante l'expression de *sujets* employée dans la teneur de ce traité pour désigner sans distinction les hommes soumis aux deux gouvernemens, et vota en 1804 pour que Bonaparte fût déclaré empereur. Il réfuta avec véhémence le discours prononcé par Carnot contre cette proposition, fut nommé peu de jours après préfet de la Manche et membre de la légion d'honneur, devint intendant des bâtimens de la couronne, fut appelé au conseil d'état le 3 avril 1813, et enfin nommé directeur général des ponts et chaussées à la fin du mois de novembre de la même année. Il donna néanmoins son adhésion à la déchéance de Napoléon en 1814, fut désigné comme conseiller d'état honoraire par Sa Majesté le 29 juin, et cessa de l'être après l'invasion de Bonaparte en 1815.

COSTER-SAINT-VICTOR (*Jean-Baptiste*), chef de chouans, né à Epinal en Lorraine.

Il servit d'abord dans le 8e régiment de chasseurs à cheval, déserta dans le mois d'août 1791, et passa dans les corps d'émigrés. Rentré en France, il fit la première guerre des chouans sous M. de Puisaye, et commanda les environs de Vitré. Après la pacification, il resta dans le pays, fut arrêté en l'an 5 comme déserteur et fabricateur de faux passeports, traduit devant un conseil de guerre, condamné à la détention pour cinq ans, et remis à la gendarmerie pour être conduit à Nanci. Arrivé à Avranches, il échappa à ses gardes et passa en Angleterre Dégoûté du continent par les dangers qu'il y avait courus, Coster-Saint-Victor suivit M. de Puisaye dans ses possessions du Canada, et voulut y former un établissement. Il revint ensuite en Angleterre, d'où il se rendit encore à Paris en 1802 pour l'exécution du complot du 3 nivôse, et déguisa si bien ses intentions, que la police rassurée sur sa conduite par M. de Bourmont, lui remit même un mandat d'arrêt décerné contre Limoëlan, l'un des auteurs de la machine infernale. Décrété enfin d'accusation dans le procès qui eut lieu à la suite de cette affaire, il gagna de nouveau l'Angleterre, et en revint au mois de novembre 1803; mais il fut pris avec Georges et condamné à mort le 21 prairial an 12, à l'âge de trente-trois ans. — Son oncle, *Joseph* COSTER, secrétaire perpétuel de l'académie de Nanci et ancien premier commis des finances avant la révolution, ex-proviseur du lycée de Lyon, n'oublia pas le chapitre des louanges dans différens discours où il eut à parler de Bonaparte. C'était un homme très instruit, plein de capacité, qui même a été sur le point d'être ministre des finances. Il mourut près de Nanci en 1813 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. — Un autre COSTER, frère de *Joseph*, ancien grand vicaire de l'évêque de Verdun, est aujourd'hui chanoine de Nanci. Il était député à l'assemblée constituante, où il se montra un des plus vigoureux opposans aux innovations qu'elle décréta. Il avait suivi l'abbé *Maury* à son évêché de Montefiascone, et l'on peut savoir de lui que cette éminence ne se ruinait pas en libéralités envers les malheureux ecclésiastiques ses compagnons d'exil.

COTTIN (*Sophie* RISTAUD, connue sous le nom de madame), née à Tonneins en 1773.

Elle passa son enfance à Bordeaux, où elle fut élevée avec beaucoup de soins par une mère qui aimait les arts et les lettres. Elle préféra de bonne heure les jouissances du cœur à celles de l'esprit, et épousa à l'âge de dix-sept ans un riche banquier de Paris qu'elle aimait tendrement, et qu'elle perdit après trois ans de mariage, au milieu des orages de la révolution. Douée d'une imagination vive, d'un caractère tendre et mélancolique, elle se plaisait à écrire dans la solitude; entraînée bientôt par sa grande facilité, elle conçut un plan, traça de suite deux cents pages, et composa ainsi le roman de *Claire d'Albe*, ouvrage plein d'éloquence et de sentiment. Bientôt elle publia *Malvina*, *Amélie de Mansfield*, *Mathilde* et *Elisabeth ou les Exilés de Sibérie*. Ses écrits ne lui coûtaient presque point de travail, et leur produit était employé à des actes de bienfaisance. Elle avait commencé un roman sur l'*Education* lorsqu'une maladie cruelle la surprit. Après trois mois de souffrances, adoucies par les soins de l'amitié et les consolations de la reli-

gion, elle mourut le 25 avril 1807, universellement regrettée.

COUCHERY (*Jean-Baptiste-Claude-François*), membre du conseil des cinq cents, né à Besançon.

Il se fit remarquer par ses principes royalistes dès les premiers momens de la révolution, et fut nommé en septembre 1795 député au conseil des cinq cents par le département du Doubs. Il vota constamment avec le parti modéré, demanda en 1796 le rapport de la loi du 3 brumaire qui excluait des fonctions publiques diverses classes de citoyens, accusa ensuite le directoire de marcher à la tyrannie par le silence et la terreur, et prit la défense des journalistes accusés de prêcher la royauté. « On craint, dit-» il, les vérités courageuses qu'ils font » circuler; on craint leurs calomnies. » Leurs vérités! vous devez les entendre, » si vous n'êtes pas des tyrans; leurs ca-» lomnies! vous devez y répondre par » votre conduite. » Dans la lutte qui s'établit en 1797 entre la majorité du directoire et celle des conseils, Couchery se prononça contre les directeurs; applaudit au tribunal de cassation qui avait appuyé par un jugement les moyens déclinatoires présentés par M. de Lavilleheurnois et ses co-accusés, signala le 9 août suivant les dangers du corps législatif, et vota l'organisation de sa garde particulière. Condamné à la déportation le 18 fructidor, il se retira en Allemagne, et en fut rappelé par les consuls en décembre 1799. Il revint à Paris, et retourna peu de temps après à Londres auprès de Pichegru son ami. Il y travailla à la direction d'un journal français, suivit le roi dans sa capitale en 1814, fut anobli par lettres patentes du 18 août, décoré de la croix de la légion le 5 octobre de la même année, et mourut le 26 du même mois. — COUCHERY (Victor), nommé secrétaire rédacteur de la chambre des députés, est son frère.

COULOMB (*Charles-Augustin*), célèbre physicien, inspecteur général de l'instruction publique, lieutenant colonel du génie, chevalier de Saint-Louis.

Né à Angoulême en 1736, d'une famille de magistrats, il fit ses études à Paris, et entra de bonne heure au service. Employé d'abord à la Martinique, il construisit le fort Bourbon et mérita par son talent distingué et son caractère, un avancement rapide. Revenu en France après être resté trois ans dans cette île, il se lia avec les savans dont il était déjà connu par un premier *Mémoire sur la statique des voûtes*, qu'il avait présenté à l'académie en 1776; fut envoyé à Rochefort en 1779, et y composa son mémoire intitulé: *Théorie des machines simples*, qui remporta le prix double proposé par l'académie des sciences. Il se transporta successivement à l'île d'Aix et à Cherbourg pour les travaux du génie, et fut reçu deux ans après à l'académie des sciences. Nommé en 1784, intendant des eaux et fontaines de France, on lui donna en 1786, sans qu'il l'eût demandée, la survivance de la place de conservateur des plans et reliefs. Devenu lieutenant colonel et chevalier de Saint-Louis, il fut envoyé en Angleterre comme commissaire de l'académie des sciences pour prendre des renseignemens sur les hôpitaux; mais la révolution ayant éclaté bientôt, Coulomb donna la démission de toutes ses places, et se consacra dans une retraite absolue à l'éducation de ses enfans. Il continua néanmoins de cultiver les sciences, fut appelé à l'institut à la formation de cette compagnie, et devint ensuite un des inspecteurs généraux de l'instruction publique. Il mourut le 23 août 1806.

COUPPÉ (*Gabriel-Hyacinthe*) (des Côtes du Nord), député aux états généraux et à la convention nationale, membre du corps législatif, etc., né le 5 mars 1757.

Il était sénéchal de Lanion en Bretagne à l'époque de la révolution, et s'en étant montré le partisan, il fut élu député du tiers état de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux de 1789, où il se fit peu remarquer quoique votant avec le *côté gauche*. Nommé en 1792 député des Côtes du Nord à la convention nationale, il s'y prononça d'abord en faveur du parti *girondin*: provoqua dès le mois d'octobre 1792 le décret d'accusation contre Arthur Dillon, vota en janvier 1793 la réclusion de Louis XVI, et s'enfuit à l'époque de la révolution du 31 mai. Arrêté à Nantes et interrogé sur les motifs de son absence, il déclara avoir quitté son poste par la crainte de voir se renouveler les journées des 2 et 3 septembre, et fut dès lors regardé comme démissionnaire et remplacé par son suppléant. Après la mort de Robespierre, il rentra dans

l'assemblée, et s'y prononça fortement contre les *terroristes*. En septembre 1795, il devint membre du conseil des cinq cents, et appuya le 4 juin 1797 la demande tendante à faire quitter aux enfans les surnoms de *Marat*, *Robespierre*, etc., qu'on leur avait donnés pendant le régime de la terreur. Il sortit du conseil en mai 1798, fut depuis nommé successivement juge d'appel et président du tribunal criminel du département des Côtes du Nord, et rappelé au corps législatif en 1803 sur la présentation du collège électoral de son département. Il y fut réélu en 1809, parla quelquefois après la chute de Napoléon en faveur des projets financiers du ministère, et s'éleva fortement contre le projet de ne pas exiger de motifs de rejets dans les arrêts de la cour de cassation. Il ne fait plus partie de la chambre actuelle des députés.

COUPPÉ (*Jean-Marie*) (de l'Oise), député à la législature et à la convention nationale.

Il était curé de Sermaize à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, devint président du district de Noyon, fut élu député du département de l'Oise en 1791 à la législature, et en septembre 1792, à la convention nationale où il vota la mort de Louis XVI. Dès les premières séances de l'assemblée législative, il avait appuyé la motion faite par Cambon pour que les ecclésiastiques montassent la garde en personne. Il fut envoyé en mission vers la fin de 1793 : à son retour il déclara au club des *jacobins* dont il était membre, qu'il renonçait désormais aux fonctions de la prêtrise, fut néanmoins expulsé de leur sein quelques mois après pour s'être opposé au mariage des prêtres, échappa à la fureur des *montagnards* et passa en septembre 1795, au conseil des cinq cents par suite de la réélection de deux tiers des conventionnels. Il n'y parla qu'une fois sur un objet de peu d'importance, et mourut quelques années après à l'âge de soixante-quinze ans.

COURTOIS (*E.-B.*), député à la législature et à la convention nationale.

Il était devenu receveur du district d'Arcis-sur-Aube depuis la révolution, lorsqu'il fut élu en 1791 député de l'Aube à la législature, et en 1792 à la convention où il vota la mort de Louis XVI. Il retomba ensuite dans l'obscurité jusqu'à la mort de Robespierre, qu'ayant été chargé de faire l'examen des papiers trouvés chez lui, il fit sur cet objet un long rapport d'après lequel beaucoup de députés furent accusés de complicité avec le tyran abattu. Comme il avait été le maître d'y comprendre ou d'en exclure ceux qui lui plaisaient, il obtint dès lors une sorte d'influence, devint membre du comité de sûreté générale, fit poursuivre avec vigueur les démagogues, lors de la révolte du 1er prairial, et se prononça fortement contre eux jusqu'à l'époque du 13 vendémiaire. Ayant passé au conseil des anciens, il y vota l'attribution au directoire du droit de prononcer les radiations des émigrés, fut élu président le 20 avril 1797 et sortit du conseil au mois de mai suivant. Réélu par le même département en mars 1799, il se déclara de la manière la plus forte en faveur de la révolution du 18 brumaire, désigna à la séance du 19 Aréna comme ayant voulu assassiner Bonaparte, et annonça qu'un mouvement *jacobin* se préparait dans Paris. Ce dévouement lui valut une place dans le tribunat; mais accusé de concussions, il sortit de ce corps lors de la première élimination; devint un des plus riches propriétaires de Paris, acheta un hôtel et un jardin magnifiques, se retira ensuite à Rambluzin, village obscur du département de la Meuse, et était membre du conseil général du département lorsqu'il fut obligé de sortir de France en 1816 comme régicide. On découvrit chez lui, un peu avant son départ, des cheveux de la reine Marie-Antoinette, et une lettre que cette infortunée princesse avait adressée la veille de son supplice à Madame Elisabeth, et qui a été rendue publique. Courtois avait élevé, dans une terre qui venait de M. de Malesherbes, un monument à ce respectable défenseur de Louis XVI, et en avait composé l'inscription en vers français que les journaux du mois de janvier 1816 ont rapportée.

COUSIN (*Jacques-Antoine-Joseph*), membre du corps législatif, de l'institut, sénateur, etc., né à Paris le 29 janvier 1739.

Il obtint en 1766 la place de professeur coadjuteur de physique au collège de France, et l'occupa trente-deux ans. Nommé en 1769 professeur de mathématiques à l'école militaire, il remplit

cette place pendant vingt ans, fut élu officier municipal en 1791, et chargé de l'administration des subsistances. Devenu suspect aux *jacobins*, il fut décrété d'arrestation, et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Il présidait le département de Paris au 1er prairial an 3, « et affronta la mort, dit Lefebvre-» Gineau, pour comprimer les furieux » qui voulaient relever la terreur. » Nommé en 1796 membre du bureau central par le directoire, il donna sa démission au 18 fructidor, et fut élu l'année suivante membre du corps législatif. Il l'était aussi de l'institut depuis la formation de ce corps, et avait mérité ce titre par divers ouvrages de physique et de mathématiques; enfin après avoir été appelé au sénat conservateur à la suite de la révolution du 18 brumaire, il mourut à Paris le 29 décembre 1800.

COUSTARD (*Anne-Pierre*), député à la convention nationale, né en 1741 à Léogane, île de Saint-Domingue.

Il servit dans les mousquetaires, obtint la croix de Saint-Louis, et se trouvait lieutenant des maréchaux de France à l'époque de la révolution. Il en embrassa la cause avec chaleur, dirigea le club des *jacobins* de la ville de Nantes qu'il habitait, fut nommé commandant de sa garde nationale, et enfin élu en septembre 1791, député du département de la Loire inférieure à la législature. Il y vota la détention des prêtres réfractaires dans leurs départemens respectifs, fit décréter en 1792 une fédération à Paris, et provoqua la formation d'un camp de vingt mille hommes destiné à agir contre la cour. Au moment ou l'on prononcait le 10 août la déchéance de Louis XVI, il causait avec ce prince alors r tiré dans la loge du *logographe*, et le quitta pour aller voter contre lui. Le roi lui représenta que son vote n'était pas constitutionnel: « Cela est vrai, répondit-il; mais » je vous sauve la vie. » Il fut envoyé à l'armée du Nord, puis réélu par le même département à la convention nationale, où il vota en janvier 1793 le bannissement de Louis XVI à la paix. Attaché au parti de la *gironde*, il fut bientôt accusé de prendre part aux arrêtés des corps administratifs de la Loire Inférieure qui se prononcaient contre le 31 mai, et décrété d'accusation le 18 juillet. Les habitans de Nantes où il se trouvait alors, réclamèrent vainement en sa faveur; il fut de nouveau frappé d'accusation avec les *girondins* cachés en Bretagne au mois d'octobre, découvert par Carrier qui l'envoya à Paris, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 7 novembre 1793.

COUTHON (*Georges*), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, né à Orsay, département du Puy de Dôme en 1756.

Il exerçait la profession d'avocat à Clermont lors de la révolution, devint président du tribunal de cette ville, fut nommé député du département du Puy de Dôme à l'assemblée législative dans laquelle il se fit peu remarquer, et jouissait dans son pays, avant cette époque, d'une réputation de douceur et d'honnêteté qui lui avait fait donner le surnom de *Caton*. Cependant il manifesta, dès son entrée à la législature, une haine violente contre le gouvernement monarchique, et lorsque Louis XVI se rendit à l'assemblée le 5 octobre 1791, Couthon demanda que chaque membre pût demeurer levé ou assis selon son goût, et qu'on supprimât en parlant à ce prince les mots de *sire* et de *majesté*. Il dénonca ensuite vivement les prêtres réfractaires, s'éleva plusieurs fois contre les ministres, proposa de déclarer MONSIEUR déchu de ses droits à la régence, parla avec force pour faire ôter au roi le *veto* qui lui était accordé par la constitution, et s'écria le 29 mai 1792: « Le moment » est venu où l'assemblée doit déployer » un grand caractère contre le château » des Tuileries, foyer de toutes les » conspirations contre le peuple! » Élu en septembre député à la convention nationale, il préjugea le premier dès la première séance la question de l'abolition de la monarchie, proposa un serment de haine à la royauté et à toute espèce de tyrannie, proclama la souveraineté du peuple, vota peu de temps après la mort de Louis XVI, et s'opposa vivement à ce qu'il fût sursis à son exécution. Couthon contrefait et boiteux, eut seul dans l'assemblée le privilége de parler assis, et fût toujours celui de tous les membres qu'on se permit le moins d'interrompre; cependant l'époque véritable de son crédit date de la chute des *girondins*. Il avait d'abord paru vouloir se joindre à eux, et s'était même élevé le 1er mai 1793 contre une pétition menaçante du faubourg Saint-

Antoine, dirigée contre ce parti; mais il ne tarda pas à se prononcer d'une manière contraire en attaquant le président *Isnard* qui refusait la parole à Robespierre. Adjoint au comité de salut public à l'époque du 31 mai, il repoussa vivement les réclamations de Guadet accusant les factieux qui avaient donné le signal de l'insurrection, et provoqua avec la plus grande fureur le décret d'arrestation contre les chefs de *la gironde*. Ce fut un peu après cette époque qu'il se prononça contre l'institution des jurés, en la traitant de *beau rêve*; fut ensuite envoyé à l'armée des Alpes et de Lyon, appela dès son arrivée dans cette ville soixante mille hommes des départemens voisins pour en accélérer le siége, présida après sa reddition au supplice des chefs des révoltés et commença d'exécuter le décret qui ordonnait la démolition des édifices publics. Sur la place de Bellecour, dont les deux superbes façades avaient été détruites, il donna le premier coup de marteau en disant : « Je te condamne » à être démolie au nom de la loi. » De retour de sa mission, il demanda les honneurs du Panthéon pour *Châlier;* fut élu président, et dans un discours qu'il prononça pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, parodia cette maxime de Condorcet : « *Guerre aux » châteaux, paix aux chaumières!* » Il excita peu de temps après la société des *jacobins* à dresser l'acte d'accusation de tous les rois, » afin, dit-il, » qu'aucun tyran ne pût trouver un » ciel qui voulût l'éclairer, et une terre » qui voulût le porter; » accusa successivement les *hébertistes* et les *dantonistes* de conspiration contre la république, et leur attribua le projet de tirer le fils de Louis XVI du Temple, et de le couronner roi : c'est aussi lui qui fit déclarer le gouvernement anglais coupable du *crime de lèse-humanité*, et le ministre Pitt *ennemi du genre humain.* Le 10 juin il proposa la fameuse loi de sang dite *du 22 prairial*, destinée à accélérer les jugemens du tribunal révolutionnaire, et s'écria à la tribune : « Il s'agit moins de punir » les ennemis de la liberté que de les » anéantir. L'indulgence en ce cas est » atroce, et la clémence parricide. Celui qui veut soumettre le salut public » aux préjugés du palais, aux interventions des jurisconsultes, est un » insensé ou un scélérat qui veut tuer » juridiquement et la patrie et l'humanité. » Cet horrible rapport, qui mettait les citoyens et la convention elle-même sous la hache du comité, rencontra néanmoins quelques oppositions que Couthon qualifia de perfidies, et la convention entière sanctionna sans murmurer son arrêt de mort. Accusé enfin le 9 thermidor par Fréron d'avoir voulu monter au trône sur les cadavres de ses collègues, Couthon se contenta de dire : « Je voulais me faire roi, » moi!... » Il fut ensuite décrété d'accusation, et mis au corps de garde de la convention, d'où il fut enlevé par Coffinhal, qui le transporta à l'Hôtel Ville; lorsqu'il vit qu'on allait l'y saisir, il se frappa, mais légèrement, d'un poignard dont on l'avait armé, et fut exécuté le 28 juillet 1794.

COUTURIER (*Jacob*), député aux états généraux, né à Murat, département de la Côte d'Or, en 1738.

Il était curé de Solives lorsqu'il fut élu député par le bailliage de Chatillon aux états généraux de 1789. Il ne put retenir son indignation lorsqu'il entendit proposer à la tribune de sacrer les évêques dans leur oratoire particulier, et demanda ironiquement qu'il fût aussi permis de les sacrer dans les temples, les synagogues et les mosquées. Ce sarcasme vivement senti excita du tumulte dans l'assemblée, et fut pris ensuite à la lettre par les biographes qui ont peint ce respectable ecclésiastique comme un révolutionnaire, tandis qu'il a constamment soutenu les intérêts de l'autel et du trône, refusé le serment civique et subi la déportation. De retour en France après le 18 brumaire, il s'empressa de revenir dans sa paroisse, et y exerça le saint ministère jusqu'à sa mort arrivée en 1805.

CRASSOUS (*A. J. F.*), membre du conseil des cinq cents, sénateur, etc.

Il était homme de loi à la révolution, en embrassa la cause, devint président du département de l'Hérault, et fut nommé en septembre 1795, député de ce département au conseil des cinq cents. Il s'y occupa particulièrement d'objets de finances, fut élu secrétaire le 21 novembre, défendit la validité de l'élection de Job Aymé, repoussa la dénonciation des *jacobins* du Midi contre Isnard, et fut élu président le 20 avril 1796. N'ayant pas été compris dans la proscription du 18 fructidor, il osa

quelques jours après défendre les nobles, que Boulay (de la Meurthe) proposait nonseulement d'exclure de toutes les fonctions publiques, mais de bannir de la France; fit adopter le 6 avril 1798 un nouveau code hypothécaire, et se prononça au mois de mai suivant en faveur de la loi du 22 floréal, qui excluait du corps législatif un grand nombre de députés réputés anarchistes. Après la révolution du 18 brumaire il entra au tribunat, dont il fut élu président le 23 septembre 1800, et se rendit en cette qualité chez le premier consul, pour le complimenter à l'occasion du complot tramé contre sa personne par Aréna et Ceracchi. Le 18 janvier 1802, il devint membre du sénat, sur la présentation du corps législatif, du tribunat et du premier consul; mais il ne jouit pas long-temps de cette faveur, et mourut à Montpellier le 18 septembre suivant.

CRASSOUS (*Paulin*), député de la Martinique à la convention nationale.

Il ne vota point dans le procès de Louis XVI; combattit les réacteurs après le 9 thermidor, prit la défense des sociétés populaires en rappelant leurs services passés, et considéra le procès du comité révolutionnaire de Nantes comme un triomphe accordé aux *Vendéens*. Au commencement de 1795, il provoqua le rapport des lois révolutionnaires comme un moyen de ramener la paix, fut décrété d'arrestation le 5 avril pour avoir dit que les *jacobins* devaient faire à Carrier un rempart de leurs corps, et avoir protesté ensuite contre la déportation de Barère, Billaud et Collot. L'amnistie du 4 brumaire le rendit à la liberté: il alla s'établir à Bruxelles comme avocat, devint juge dans les tribunaux belges, et y fut conservé comme avocat général à la réorganisation de 1811. Il en faisait encore partie au moment où les troupes françaises évacuèrent la Belgique en 1814, se livra de nouveau à sa profession d'avocat, et tenait encore en 1816 un rang distingué parmi les jurisconsultes de la même ville. Il est auteur de plusieurs pièces de vers peu estimées.

CRÉQUI (*N.* de), gentilhomme français, etc.

Il se disait issu d'un mariage secret de Louis XV et de madame de Montmorenci, et réclama en 1791, comme héritier légataire de l'ancien ambassadeur de France à Vienne, l'intervention de l'assemblée nationale pour le recouvrement de ses biens. Voyant que cette demande n'avait pas de succès, il écrivit de nouveau en février 1792 plusieurs lettres dans lesquelles il se plaignait des persécutions qu'il avait éprouvées en Prusse de la part des ministres du roi, et demanda réparation des injustices d'un gouvernement qu'il qualifia d'*inique*. Il déclara aussi que lui et sa petite suite « étaient apostés » aux environs de la salle, pour atten- » dre une réponse favorable; » et ajouta: « Si l'on ne me rend pas justice » dans cette séance, je ferai pendre » en effigie tous ceux qui s'y seront op- » posés, et j'enverrai dans tout le » royaume des inscriptions qui indi- » queront leurs noms et leurs demen- » res. » Le 14 juin 1793, il écrivit à la convention pour lui demander qu'on entamât le procès de la reine, et qu'on donnât un gouverneur à son fils. Tant de haine contre la famille royale ne le sauva pas néanmoins de la fureur des *jacobins*. Arrêté bientôt après comme suspect, il fut ensuite traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le 25 juillet 1794.

CRESTIN (*Jean-François*), député à l'assemblée législative, né à Grai en Franche Comté en 1754.

Il était procureur du roi près le bailliage de cette ville à l'époque de la révolution, devint président du tribunal du district, et fut nommé en septembre 1791, député de la Haute Saône à l'assemblée législative. Il réclama le 22 octobre des mesures contre l'émigration, qui redoublait, disait-il, depuis l'acceptation de la constitution, et proposa de faire supporter aux émigrés une grande partie des charges publiques. Le 7 janvier 1792, il sollicita la destruction des restes de la féodalité et de la main-morte; demanda le 25 juillet que la conduite de Louis XVI et de ses ministres fût sévèrement examinée, s'opposa le 30 à la suppression des monastères de femmes, et fit décréter le 14 septembre que l'émigration était une cause de divorce. Compris le 22 novembre 1792 dans la liste des commissaires destinés à être envoyés aux îles du Vent, mission qui ne fut remplie par aucun d'eux; il se retira dans sa famille, échappa au régime de la terreur, obtint après le 18 brumaire la place de sous préfet de sa ville natale, qu'il exerça pendant plusieurs an-

nées et dont il se démit ensuite en faveur de son fils, reprit l'exercice de sa profession d'avocat et publia en 1814 diverses brochures politiques.

CRETET (*Emmanuel*), comte de *Champmol*, conseiller d'état, ministre, commandant de la légion d'honneur, etc.; né au Pont-de-Beauvoisin le 10 février 1747.

Il était négociant à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, devint propriétaire du beau couvent et du vaste enclos des Chartreux de Dijon, et fut nommé en septembre 1795, député du département de la Côte d'Or au conseil des anciens. Il y fit adopter un grand nombre de projets de loi sur les finances, s'éleva le 31 octobre 1796 contre l'introduction des marchandises anglaises, appuya la résolution qui établissait un droit de passe sur les routes, et fut élu président le 23 septembre 1797. Dans l'année suivante, il fit approuver ou rejeter différens projets de lois relatifs aux octrois, aux postes et messageries, au transfert de la dette publique et aux contributions des portes et fenêtres. Il sortit du conseil en 1799. La révolution du 18 brumaire lui valut la place de conseiller d'état, et ensuite la direction générale des ponts et chaussées. Elu au mois de novembre 1804, par le collége électoral du département de Loir et Cher, candidat au sénat conservateur, il n'y fut pas appelé; mais il obtint en avril 1806 le gouvernement de la banque de France, d'où il passa l'année d'après au ministère de l'intérieur. Un travail continuel et des altercations très vives avec Bonaparte, portèrent bientôt atteinte à sa santé déjà délabrée; il donna sa démission dans les premiers jours de juillet 1809, et mourut à Paris le 28 novembre de la même année.

CREUZÉ-LATOUCHE (*Jacques-Antoine*), député aux états généraux et à la convention nationale, né à Châtellerault en 1749.

Il fit ses études à Poitiers et vint ensuite exercer sa profession d'avocat dans la capitale. Rebuté bientôt des exercices du barreau, il prit le goût des voyages, parcourut la Suisse, et acheta à son retour la charge de lieutenant général de la sénéchaussée de Châtelleraut, dont les habitans l'élurent en 1789 député aux états généraux. Il y travailla beaucoup dans les comités, fut membre de celui des monnaies, et devint aussi l'un des commissaires pour l'aliénation des biens nationaux. Nommé après la session grand juge à la haute cour nationale d'Orléans, il fut ensuite élu député de la Vienne à la convention nationale, où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix, « regrettant, dit-il, » que les mêmes hommes qui faisaient » les lois pussent condamner à mort. » Peu de temps après le 31 mai 1793, il recueillit chez lui la fille du ministre Roland proscrite avec sa famille, et lui servit de père. Ce ne fut que depuis la mort de Robespierre qu'il obtint l'influence dont il fit un si bon usage dans la convention. Devenu successivement membre du comité de salut public et de la commission des lois organiques de la constitution de 1793, il ne voulait pas que la nouvelle déclaration des droits contînt cet article : « Que les » hommes naissent et demeurent égaux » en droits. » Il fut réélu au conseil des anciens, où il vota le 25 août 1794 le rejet de la résolution qui ordonnait la déportation des prêtres insoumis, et prononça néanmoins contre les prêtres catholiques un discours très véhément dans lequel il leur attribua tous les crimes qui ont désolé la terre. Il fut élu président en 1797, proposa d'exiger un serment des électeurs, prit ensuite la défense des sociétés populaires, se prononça contre les *clichiens*, et, dans la séance du 18 fructidor, demanda l'adoption prompte et sans examen des mesures de déportation ordonnées contre les députés proscrits, en s'écriant : « Il faut vite prendre ce parti ou périr! » Sorti du conseil le 20 mai 1798, il fut de suite réélu à celui des cinq cents dont il fut aussi nommé président; s'opposa à la liberté de la presse, vota l'impôt sur le sel, et combattit la misse en accusation de Réveillère-Lépeaux, Treilhard et Merlin après leur expulsion du directoire. La révolution du 18 brumaire le fit entrer au sénat; mais ce ne fut pas pour long-temps, car il mourut le 22 septembre 1800.

CREUZÉ-PASCAL (*M.*), député à convention nationale, né aussi dans le Poitou, et parent du précédent.

Il était avocat à l'époque de la révolution, et fut élu en septembre 1792, député du département de la Vienne à la convention nationale, où il vota la réclusion politique de Louis XVI, en disant qu'il ne se regardait pas comme

juge. Dans la séance orageuse du 10 mars 1793, il fut nommé commissaire pour les départemens des Deux Sèvres, de Maine et Loire, de la Vienne et d'Indre et Loire afin d'y hâter la levée de la réquisition. Revenu de cette mission, il ne prit aucune part aux factions qui déchirèrent le sein de l'assemblée; déclara le 10 décembre 1794, sans pouvoir se faire écouter, qu'il tenait les preuves d'une conspiration infâme contre les colonies, et passa au conseil des anciens par la réélection des deux tiers. Il y combattit en mars 1797 l'établissement du droit de passe sur les routes, fut élu secrétaire le 20 avril, et sortit du conseil un mois après : il est mort depuis plusieurs années.

CREVELIER (*Joseph*), député à la convention nationale, né dans le département de la Charente.

Il embrassa la cause de la révolution avec chaleur, fut élu en septembre 1792, député de la Charente à la convention nationale, et y vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. Il resta obscur au milieu des factions qui déchirèrent cette assemblée, fut employé par le directoire après la session comme commissaire dans les départemens, puis nommé de nouveau en 1798 député de la Charente au conseil des cinq cents, et devint membre du corps législatif après la révolution du 18 brumaire jusqu'en 1803. Frappé comme régicide par la loi sur l'amnistie, il fut obligé en 1816 de quitter la France, et se trouvait à Arau (Suisse) au mois de juin de la même année.

CRILLON (le marquis de), maréchal de camp, etc.

Député de la noblesse du baillage de Troies aux états généraux de 1789, il s'y montra favorable au parti populaire; fut nommé par la cour commandant de Marseille en 1790, et refusa cet emploi. Le 20 juin suivant, il fit un rapport pour rétablir l'ordre dans l'armée, et prêta le serment de fidélité à l'assemblée en 1791 au moment de l'évasion du roi. Après la session, il fut employé comme officier général dans les premières années de la révolution, puis disparut de la seine politique.

CRILLON (le comte de), dit *Crillon le jeune*, grand bailli d'épée de Beauvais, député de la noblesse de ce bailliage aux états généraux, pair de France, etc.

Il embrassa d'abord le parti populaire, et passa un des premiers de son ordre dans la chambre du tiers état. Il fit imprimer ensuite un ouvrage de Dumouriez en faveur du vote par tête, et présenta ce général au club des *jacobins* : il avait aussi formé chez lui une société, qui fut le noyau du club de 1789, dont plusieurs membres entrèrent depuis dans celui des *feuillans*, qui s'étaient séparés des *jacobins*. Le 12 novembre, il appuya les sollicitations du roi en faveur du parlement de Rouen, et s'écria qu'on ne pouvait sans barbarie refuser cette demande à Sa Majesté. Il parla fréquemment aussi sur l'organisation judiciaire et administrative, s'opposa en 1791 à l'admission dans l'armée des régimens étrangers, et sollicita bientôt après les honneurs du Panthéon pour le jeune Desilles tué à Nanci. Au moment de la fuite du roi, le 20 juin 1791, il proposa de confier l'autorité à un comité de cinq membres, fut accusé l'année suivante d'intrigues contre révolutionnaires avec des émigrés, et servit néanmoins à l'armée de Luckner, qu'il quitta bientôt après pour passer en Espagne. Revenu à Paris après le 18 brumaire, il n'a marqué d'aucune manière sous le gouvernement de Bonaparte, et fut créé pair de France le 19 août 1815.

CROCHON (*Alexandre*), député au conseil des cinq cents, etc., né le 22 octobre 1757.

Il était avocat à Évreux à l'époque de la révolution, devint successivement administrateur et procureur syndic du district de Pont-Audemer, fut persécuté comme *fédéraliste* pendant le régime de la terreur, fit les campagnes de 1794 et 1795 à l'armée du Nord en qualité d'officier de dragons, redevint procureur syndic en l'an 3, passa l'année suivante à l'administration départementale de l'Eure, et était commissaire central du département lorsqu'il fut élu en mars 1795, député au conseil des cinq cents. Il s'y montra favorable à tous les projets du directoire dans les questions politiques, financières ou administratives; opina en novembre de la même année pour qu'on appliquât les lois sur les émigrés aux députés fugitifs, combattit néanmoins un projet de Duplantier (de la Gironde) comme donnant trop d'extension aux droits successifs de la république sur les biens des parens d'émigrés, et après la chute de

Merlin en 1799, défendit vivement cet ex-directeur ainsi que ses collègues accusés du délabrement général où se trouvait la France. La révolution du 18 brumaire le fit passer au nouveau corps législatif, d'où il sortit en 1803. Il occupa depuis la place de sous préfet à Pont-Audemer, alla ensuite exercer la profession d'avocat à Rouen, et fut élu en novembre 1806 candidat au corps législatif par le collége électoral de la Seine Inférieure. Après le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe en 1815, il fut appelé à la chambre des représentans par le département de l'Eure, où il parla plusieurs fois sur des matières peu importantes. Il se retira de nouveau à Pont-Audemer après le retour du roi.

CROIX (*Charles-Lud…ine-Marie*, comte de), chambellan de Napoléon, sénateur, pair, etc.

Il était major en second du régiment de Provence infanterie à l'époque de la révolution, et fut élu en 1789 député de la noblesse d'Artois aux états généraux, où il embrassa la cause des reformateurs politiques. Il fut un des membres de la minorité de la noblesse qui protestèrent contre le discours que le duc de Luxembourg tint au roi le 21 juin 1789 au nom de la majorité qui refusait de se réunir aux communes, vécut dans l'obscurité depuis la session, s'attacha à Bonaparte dès qu'il se fut emparé du pouvoir, devint son chambellan, fut nommé sénateur le 5 avril 1813 sur la présentation du collége électoral de Sambre et Meuse, puis bientôt après décoré de la grand'croix de l'ordre de la réunion. Créé pair par le roi le 4 juin 1814, il le fut aussi par Napoléon en 1815; mais le roi le priva depuis de cette dignité par l'ordonnance du 24 juillet de la même année.

CROUZET (*Pierre*), proviseur du lycée Charlemagne, correspondant de l'institut, membre de la légion d'honneur, etc., né à Saint-Vaast en Picardie, le 15 décembre 1753.

Il fit d'excellentes études au collége du Plessis, et fut reçu docteur agrégé en 1778. Nommé professeur au collége de Montaigu en 1780, il remplit successivement les deux chaires d'humanités et de rhétorique, de manière à soutenir la réputation de cette austère et excellente école; devint principal du collége de Montaigu en 1791, fut appelé en l'an 3 par la convention à la place de directeur de l'institut des jeunes français, et nommé ensuite successivement chef de l'école de Liancour, directeur de l'école de Compiègne, et enfin du Prytanée de Saint-Cyr. Décoré en 1805, de la croix de la légion d'honneur, il fut nommé en 1809 proviseur du lycée Charlemagne, et c'est dans les fonctions de cette place qu'il a terminé sa carrière le 1er janvier 1811. Il était aussi correspondant de l'institut de France.

CRUSSOL-D'AMBOISE (le marquis de), lieutenant général des armées du roi, député de la noblesse de Poitiers aux états généraux, etc.

Il embrassa la cause de la révolution, vota constamment avec le *côté gauche* de l'assemblée, et lorsque dans la séance du 8 août 1791 on lut l'acte constitutionnel où était inséré le décret de suppression de la noblesse, il se leva néanmoins et dit : « Je déclare ne point » prendre part à la délibération, pour » remplir mes devoirs envers mes commettans, et être conséquent aux principes que j'ai toujours eus sur la noblesse. » Devenu suspect aux *jacobins* en 1793, il fut arrêté, mis en jugement, et décapité le 26 juillet de la même année, veille de la chute de Robespierre. Il était alors âgé de soixante-neuf ans. — Son parent, le bailli de CRUSSOL, chevalier des ordres du roi, capitaine des gardes de MONSIEUR comte d'Artois, fut aussi député de la noblesse de la prévôté et vicomté de Paris aux états généraux, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Il émigra ensuite, revint en France avec le roi en 1814, fut créé pair le 4 juin de la même année, et mourut le 18 décembre 1815 âgé de soixante-douze ans.

CUBIÈRES-DORAT-DE-PALMEZEAUX (*Michel*, chevalier de), homme de lettres, etc.

Il naquit à Roquemaure, département du Gard, le 27 septembre 1752, et vint jeune encore à Paris inonder le public d'ouvrages de tous genres. Il écrivit successivement contre les *prêtres* et pour les *jacobins*, chanta les diverses époques de la révolution, se plia à tous les événemens, prit toutes les couleurs, et resta attaché en subalterne au char de la *terreur* sous Chaumette et Robespierre. Il composa alors des odes en l'honneur de *Carrier*, écrivit l'éloge de *Marat*, et publia plusieurs volumes de *poésies révolutionnaires*. Devenu membre

du conseil général de la commune qui s'installa elle-même le 10 août 1792, pour se faire nommer ce jour là au corps électoral, il déclara, selon Prud'homme, dans la tribune de la section de l'Unité « que *sa mère avait commis* » *un crime* en le faisant noble, parce » que son père ne l'était pas. » Compris ensuite dans la loi qui éloignait tous les nobles des emplois, loi par laquelle il se voyait atteint, disait-il, à cause de *l'impéritie* des imprimeurs qui lui avaient donné la qualification de *chevalier* en tête de ses œuvres, il donna sa démission de la place de secrétaire général de la mairie de Paris, continua néanmoins de figurer en sous ordre parmi les *jacobins*, et si l'on en croit madame Roland, « fidèle au double caractère d'in» solence et de bassesse qu'il porte au » suprême degré sur sa répugnante fi» gure, il prêcha le *sans culottisme* » comme il chantait autrefois les *Grâces*, » fit des vers à *Marat* comme il en fai» sait à *Iris*, et sanguinaire sans fureur » comme amoureux sans tendresse, se » prosterna humblement devant l'idole » du jour, fût-elle *Tantale* ou *Vénus*. » En 1805, il attribua au grand Corneille une assez mauvaise tragédie qui lui était tombée entre les mains, et fut à cette occasion l'objet des satires de plusieurs journalistes. Il a aussi refait la *Phèdre* de Racine, et a depuis publié différentes éditions de ses œuvres, qu'il purgea successivement d'après les circonstances.

CUGNOT (*Nicolas-Joseph*), ingénieur militaire, né à Void (Meuse), le 25 février 1725.

Il avait servi dès sa jeunesse en Allemagne en qualité d'ingénieur, et après avoir passé au service du prince Charles dans les Pays Bas, il vint à Paris en 1763, où sa principale occupation fut de donner des leçons sur l'art militaire qu'il possédait à fond. Une nouvelle espèce de fusil, qu'il inventa et qu'il presenta au maréchal de Saxe, fut adoptée pour les hulans. Ce succès l'engagea à exécuter à Bruxelles *un cabriot* qui n'était mû que par le feu et la vapeur de l'eau, et dont on espérait tirer un parti avantageux à la guerre; mais une expérience en grand de cette machine ayant été faite par les ordres du duc de Choiseul, alors ministre de la guerre, ne répondit pas à ce qu'on en attendait, et Cugnot obtint seulement une pension de 600 fr. qu'il perdit à la révolution. Il serait mort de misère à cette époque sans le secours d'une dame de Bruxelles, et ensuite de *Mercier*, auteur du *Tableau de Paris*, qui parvint à fixer l'attention du gouvernement sur le sort de Cugnot, son ancien ami, pour lequel il obtint une pension de 1000 francs. Il mourut à Paris le 2 octobre 1804, et a laissé plusieurs ouvrages sur l'art militaire, ancien et moderne.

CURIAL, comte, pair, lieutenant général des armées du roi, grand officier de la légion d'honneur, etc., né sur la frontière de Suisse.

Il parvint successivement aux grades d'officier et de chef de bataillon, et obtint en 1804 le grade de colonel et le commandement du 88e régiment, à la tête duquel s'étant distingué à la bataille d'Austerlitz en 1805, il fut décoré de la croix de commandant de la légion d'honneur. Devenu ensuite major des chasseurs à pied de la garde, il fit la campagne de 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, se signala par son courage à la bataille d'Eylau, et fut nommé général de brigade au mois de juillet 1807, pour sa conduite dans la terrible affaire de Friedland. Dès lors il commanda en chef le régiment des fusiliers ou tirailleurs de la garde, et fut décoré peu de temps après de différens ordres étrangers. Employé en 1809 contre l'Autriche, il se couvrit de gloire au combat de Gros-Aspern et à la bataille d'Essling, devint général de division, passa en Russie avec la grande armée en 1812, s'y distingua en plusieurs rencontres, organisa en 1813 les nouveaux régimens de la garde qu'il commanda ensuite en Saxe, fit des prodiges de valeur à la bataille de Wachau le 16 octobre, et à celle du Hanau le 30 du même mois, et obtint la grand'croix de l'ordre de la réunion. Il défendit aussi le territoire français en 1814, adressa le 8 avril son adhésion aux actes du sénat contre Napoléon, fut nommé chevalier de Saint-Louis par le roi le 2 juin, et créé pair de France le surlendemain. Au mois d'août suivant, il obtint de Sa Majesté le titre de grand officier de la légion d'honneur, puis celui de grand cordon le 14 février 1815. Des soupçons s'étaient manifestés contre lui un peu avant le débarquement de Bonaparte; on fit même courir plusieurs fois le bruit qu'il avait été arrêté, et qu'on avait trouvé chez lui des lettres qui

prouvaient sa correspondance avec l'homme de l'île d'Elbe; mais il répondit à ces accusations dénuées de fondement par une conduite exempte de tout reproche, suivit le roi à Gand, et ne revint en France qu'avec Sa Majesté.

CURÉE (*Jean-François*) comte DE LABÉDISSIÈRE, député à la législature et à la convention nationale, tribun, sénateur, commandeur de la légion d'honneur, etc., né le 21 octobre 1756.

Il était propriétaire à Saint-André dans le Languedoc à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause, devint membre du département de l'Hérault, et fut nommé au mois de septembre 1791 son député à la législature, où il se fit peu remarquer; fut néanmoins élu en 1792 député à la convention, et y vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI. Expulsé de Paris après la session conventionnelle, il réclama en janvier 1797 auprès du conseil des cinq cents contre la loi du 21 floréal précédent qui l'empêchait d'habiter la capitale, fut encore nommé par son département député au conseil des cinq cents en 1798, et fit l'éloge de *Bonnier*, ministre plénipotentiaire français assassiné à Rastadt, dont il proposa que le nom fût proclamé à chaque appel nominal, en ajoutant ces mots : « Que le » sang des plénipotentiaires français re- » tombe sur la maison d'Autriche ! » Le 27 juillet il défendit les ex-directeurs *Merlin*, *Treilhard* et *Réveillère-Lépeaux*, accusés par quelques uns de ses collègues; combattit plus tard la déclaration du danger de la patrie invoquée par le parti taxé de *jacobinisme* dans les conseils, à cause du grand mouvement populaire qui pouvait en résulter, et cita en preuve ce qui était arrivé au 10 août 1792. Après la révolution du 18 brumaire, Curée fut nommé tribun, et discuta comme tel plusieurs projets de loi présentés par le gouvernement; parla en 1801 pour l'établissement des tribunaux spéciaux, et motiva son opinion sur la nécessité de comprimer les délits excités par le *fanatisme* et la *royauté*. Il vota aussi en 1803 en faveur du nouveau code civil. Ce fut lui qui proposa au tribunat de déclarer *Bonaparte* empereur. Nommé sénateur le 14 août 1807 lors de la dissolution du tribunat, il obtint depuis la décoration de commandant de la légion d'honneur et le titre de comte de Labédissière : la chute de Napoléon en 1814 le priva de tout emploi.

CUSSAC, (*Pierre-Joseph-Marie* de), conseiller au parlement, etc.

Né à Toulouse en 1727 d'une famille distinguée dans la robe, il devint conseiller au parlement de cette ville, et fut un des premiers de son corps à protester, dès 1789, contre les opérations de l'assemblée nationale. Traité comme suspect en 1793, il fut bientôt traduit avec plusieurs membres de sa compagnie au tribunal révolutionnaire de Paris, qui les condamna à mort comme ennemis du peuple et de la liberté le 21 avril 1794.

CUSTINES (*Adam-Philippe*, comte de), général français, etc., né à Metz le 4 février 1740.

Il fut nommé à l'âge de sept ans sous lieutenant au régiment de Saint-Chamans, suivit le maréchal de Saxe dans la campagne des Pays Bas et fut réformé en 1749. Il reprit alors le cours de ses études à Paris, sortit du collége pour entrer dans le régiment du roi, et fit une partie de la guerre de sept ans, dans laquelle il devint capitaine au régiment de Schomberg. Protégé par le duc de Choiseul, il obtint ensuite un régiment de dragons qui porta son nom et qu'il commanda jusqu'en 1780. A cette époque, la cour destina le régiment de Saintonge pour l'Amérique : Custines traita du commandement avec son chef, conduisit ce corps au secours des Américains, et fut fait maréchal de camp à son retour. Nommé en 1789 député de la noblesse du bailliage de Metz aux états généraux, il se prononça dès les premières séances pour le parti populaire, et prit part aux discussions dans lesquelles le *côté gauche* triompha des vieux principes de la monarchie. Employé comme général après la session, il s'empara en mai 1792 des gorges du Porentrui, fut ensuite nommé général en chef de l'armée du Bas Rhin, et presqu'aussitôt dénoncé par les *jacobins*. Rappelé le 2 août pour commander au camp de Soissons, il se plaignit de cette mesure, et fut renvoyé sur le Rhin. Il ouvrit la campagne en s'emparant de Spire, dénonça le général Kellerman comme gênant l'exécution de ses plans par son refus d'y coopérer, soit par jalousie soit par trahison, et entra ensuite dans Worms. Le 21 septembre il s'empara de Mayence, et le 23 de Franc-

CUSTINES, DANTON, DAVID, DAVOUST, DESAIX,

CAMILLE DESMOULINS, ARTHUR DILLON, DUMOURIER, D'ELBEE, DUROC.

fort sur le Mein où il leva de fortes contributions. Quelques jours après, il publia une proclamation où, en invitant le roi de Prusse à la paix, il appelait le landgrave de Hesse-Cassel « un » *caporal*, un *monstre*, un *tigre*, et an» nonçait que le jour du jugement était » arrivé pour les princes d'Allemagne. » Malgré ces rodomontades, il se vit bientôt chassé de Francfort par les Prussiens, puis obligé de se renfermer dans Mayence qu'il fit fortifier. Forcé bientôt de quitter cette ville pour n'y être pas assiégé, il fut encore obligé d'évacuer Worms dans le courant de mars et de se replier sur l'Alsace. Des plaintes s'élevèrent alors de toutes parts contre lui; il accusa Beurnonville de ses mauvais succès, et d'avoir quitté de son chef les postes des Vosges; mêla encore Kellermann dans cette affaire et voulut donner sa démission; mais la convention qui avait besoin de lui et qui ne savait peut être par qui le remplacer, le pria *au nom de la patrie*, de ne pas abandonner le commandement. Accusé enfin lui-même de trahison par les représentans Soubrani, Ruamps et Montaut, à cause de ses correspondances avec le duc de Brunswick, il justifia sa conduite et alla prendre le commandement de l'armée du Nord dont il n'eut que le temps de visiter les postes. Attaqué bientôt avec un nouvel acharnement dans les journaux de *Marat* et de *Lavaux*, il s'en plaignit à la convention et affectant un grand dévouement pour la *montagne* qui venait de triompher du parti de la *gironde*, il lui transmit les lettres et les arrêtés qui lui avaient été adressés par *Wimphen* et les girondins du Calvados. Marat et Billaud-Varennes ne furent point désarmés par cet acte de prétendu patriotisme, et ne cessant de le dénoncer obtinrent enfin un ordre du comité de salut public qui le mandait à Paris. Décrété d'arrestation au mois de juillet 1793, il fut d'abord déposé à l'Abbaye, puis transféré au Luxembourg d'où il sollicita sa mise en accusation, pour être à même, disait-il, de confondre ses calomniateurs. Enfin le 28 juillet, Barère à la suite d'un rapport sur sa conduite le fit décréter d'accusation, et le tribunal révolutionnaire commença le 15 août à instruire son procès. Custines se défendit pendant tous les débats avec beaucoup de présence d'esprit; mais sa mort avait été résolue et il fut condamné le 27 août. Lorsqu'on le ramena pour entendre sa sentence, il affecta un air de gravité et de confiance qui s'évanouit dès qu'il s'aperçut du silence de l'assemblée et de la disparition de son défenseur : « Ma conscience me » reste, s'écria-t-il; je meurs calme et » innocent » Rentré au greffe, il se jeta à genoux, demanda un confesseur auquel il fit passer la nuit auprès de lui, et écrivit à son fils pour lui recommander sa mémoire : il donna avant que de mourir des marques de la plus grande faiblesse, et termina sa carrière comme on le dit alors, plutôt en *capucin* qu'en *guerrier*.

CUSTINES (*Renaud-Philippe*), fils du précédent, né en 1768.

Son éducation fut dirigée vers la diplomatie; il étudia d'abord le droit public sous le professeur Koch, voyagea en Amérique et en Allemagne, embrassa la cause de la révolution avec chaleur, devint colonel aide de camp de Luckner, fut chargé en 1792 de la mission délicate de proposer au duc de Brunswick la place de généralissime des armées françaises, et chercha vainement à l'intéresser à ce projet par des motifs de gloire et de politique. De là il passa à Berlin en qualité de chargé d'affaires, et fut nommé ministre plénipotentiaire à l'avènement de Dumouriez au ministère des affaires étrangères. Mais bientôt les cours de Vienne et de Pétersbourg se décidèrent à faire marcher les troupes prussiennes contre la France. Le jeune Custines revint dans sa patrie au mois de novembre, et écrivit aussitôt à la convention pour la rassurer sur le civisme et le dévouement de son père à la cause de la liberté. Il servit ensuite d'aide de camp à ce général pendant toute la campagne, et le suivit à Paris au moment de son arrestation. Ses démarches nombreuses pour sauver l'auteur de ses jours, son courage, ses talens et peut-être aussi ses relations avec Condorcet, Clavière et le parti de la *gironde*, lui attirèrent la haine des *jacobins*. Robespierre osa même le proscrire à la tribune dans un discours plein de fiel, et fit ordonner sa traduction au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 3 janvier 1794. Il avait mis tant de candeur dans sa défense, que l'auditoire attendri s'écria : « Il sera sauvé ! » Il marcha au supplice avec courage.

D

DABADIE (l'aîné), baron, maréchal de camp, officier de la légion d'honneur, etc.

Issu d'une famille noble des environs de Bordeaux, il était capitaine dans le corps royal du génie à l'époque de la révolution, et fut élu en 1789 député suppléant de la noblesse de la sénéchaussée de Guyenne aux états généraux, où il remplaça le 27 août M. le comte de Ségur, démissionnaire. Il s'y fit peu remarquer, reprit son service dans l'arme du génie après la session de l'assemblée nationale, fit une grande partie des campagnes de la révolution, et devint colonel directeur des fortifications dans l'intérieur. Il fut appelé en 1799 comme chef de bureau du personnel du génie au ministère de la guerre, décoré en 1804 de la croix de la légion d'honneur, et élevé le 8 mars 1807 au grade de général de brigade de son arme. Le retour du roi en 1814 lui valut l'étoile de commandant de la légion, et il fesait encore partie des officiers généraux du génie en 1816.

D'ABOVILLE, *voyez* ABOVILLE.

DABRAY (*Jean Simon*), député à la convention nationale, né dans le département des Alpes Maritimes.

Il embrassa la cause de la révolution, fut élu député à la convention lors de la réunion de son pays à la France, et s'étant attaché au parti de la *gironde*, il fut décrété d'arrestation le 3 octobre 1793, comme signataire de protestations contre la révolution du 31 mai, et ne rentra dans l'assemblée qu'après la mort de Robespierre. Passé au conseil des cinq cents par la réélection des deux tiers, il en sortit en mai 1797 et y fut aussitôt réélu. Il fit partie du nouveau corps législatif organisé après le 18 brumaire an 8, et cessa ses fonctions en 1803 par l'effet du tirage au sort. Depuis il n'a plus paru sur la scène politique.

DACIER (*B.-S.*), chevalier, membre de l'institut de France et de la légion d'honneur, ex-tribun, etc., né à Valognes, le 1er avril 1742.

Il suivit la carrière des lettres, devint secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles lettres après avoir publiés plusieurs ouvrages qui lui firent une réputation méritée, et embrassa la cause de la révolution à son aurore. Nommé officier municipal et électeur de la commune de Paris, il présenta le 24 juillet 1791 à l'assemblée nationale, les deux hommes qui avaient le plus contribué à l'arrestation de Louis XVI à Varennes, et dit à cette occasion : « que la capitale regrettait que » ces citoyens ne fussent pas nés dans » son sein. » Il échappa au régime de la terreur, se livra encore plus particulièrement à l'étude depuis cette époque fatale, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1802, comme membre du tribunat. Il se fit peu remarquer dans ce corps, ne passa pas au corps législatif après sa dissolution, et obtint en 1805 la croix de la légion d'honneur. On lui doit la *Cyropédie*, ou histoire de Cyrus traduite du grec de Xénophon, l'édition de trois volumes des *Mémoires* de l'académie des inscriptions, et les *Eloges* de plusieurs de ses membres. On le comptait encore en 1816 parmi les académiciens de l'institut de France, dont il fait partie depuis sa création.

DAGOBERT (*Louis-Auguste*), général français.

Né à Saint-Lô d'un père noble, il fut d'abord sous lieutenant dans le régiment de Tournaisis avec lequel il fit les premières campagnes de la guerre de sept ans, parvint successivement au grade de maréchal de camp, et fut employé en 1792 à l'armée d'Italie sous les généraux Anselme et Biron, d'où il passa en 1793 à celle des Pyrénées. Il commandait au Mont Louis lorsqu'il fut attaqué par les Espagnols, qu'il battit complètement devant cette place. Le 4 septembre, il les mit aussi en déroute près d'Olette et leur prit quatorze canons, beaucoup de voitures et de munitions, puis les poursuivit jusqu'à Ville Franche, où ses troupes entrèrent après de nouveaux succès. Le 4 octobre, il les défit une seconde fois en avant de Campredon, et s'empara de

cette ville qu'il fut bientôt obligé d'évacuer, n'ayant pas été soutenu par les autres corps de l'armée française. Il remporta encore une nouvelle victoire à Monteilla le 10 avril 1794, prit Urgel, enleva aux Espagnols du canon et beaucoup de prisonniers, et mourut le 21 du même mois. La convention décreta que son nom serait inscrit sur une colonne du Panthéon. Il avait publié en 1792 une *nouvelle méthode de commander l'infanterie*, d'après les ordonnances *grecques* et *romaines*.

D'AGUESSEAU, *voyez* AGUESSEAU.

DAILLY (*Marc-François*), député aux états généraux, sénateur, etc., né en 1724.

Il s'occupa beaucoup de l'administration, se lia avec MM. Turgot, Malesherbes, d'Ormesson, Franklin et Necker; rédigea conjointement avec eux plusieurs *Mémoires sur les finances, l'agriculture et l'économie politique*, devint successivement premier commis des finances, directeur général des vingtièmes, conseiller d'état, en enfin procureur général syndic de l'assemblée provinciale de l'île de France. Nommé député du tiers état du bailliage de Chaumont aux états généraux de 1789, il en fut le premier président d'âge; fut nommé après la session membre du département de Paris, et quitta cette place pendant la tourmente révolutionnaire. Appelé au sénat après le 18 brumaire an 8, il ne put jouir long-temps de cette faveur, et mourut le 20 août 1800.

DALAYRAC (*Nicolas*), compositeur célèbre, de l'institut national et de la légion d'honneur, etc., né à Muret en Cominge le 13 juin 1753.

Destiné au barreau par son père, subdélégué de la Province, il obtint avec difficulté un maître de violon qui lui fut bientôt rétiré, à cause de la négligence que cet instrument lui faisait apporter dans l'étude du droit. Cette gene irrita son goût pour la musique: il imagina, pour pouvoir étudier sans être entendu de ses parens, de monter tous les soirs sur le toit de la maison paternelle; mais les religieuses d'un couvent voisin attirées par ses accords, publièrent son secret, et le père vaincu par sa persévérance, lui laissa enfin suivre son penchant, et désespérant d'en faire un jurisconsulte, le plaça parmi les gardes de M. le comte d'Artois. Il était à peine arrivé à Paris qu'il se lia avec *Grétry*, *Saint-Georges* et *Langlé*, et apprit de ce dernier les élémens de la composition. Des quatuors de violon écrits avec autant de facilité que d'élégance, qu'il publia sous le nom d'un maître italien, l'engagérent à hasarder deux actes d'opéra, *le petit Souper* et *le Chevalier à la mode*, qui obtinrent à la cour le succès le plus brillant. Depuis, sa réputation ne fit que s'accroître, et il donna successivement à l'Opéra Comique: *L'Éclipse totale*, *le Corsaire*, *la Dot*, *Nina ou la Folle par amour*, *Azémia ou les Sauvages*, *Renaud d'Ast*, *Sargines*, *les deux petits Savoyards*, *Raoul sire de Créqui*, *la Soirée orageuse*, *Camille ou le Souterrain*, *Philippe et Georgette*, *Ambroise*, *Roméo et Juliette*, *Adèle et Dorson*, *Gulnare*, *Alexis*, *le Château de Montenero*, *Adolphe et Clara*, *Maison à vendre*, *Picaros et Diego*, *la jeune Prude*, *Gulistan et Lina*, *etc.* Il mourut à Paris le 27 novembre 1809, et fut inhumé dans son propre jardin à Fontenay sur Bois.

DALBERG (duc de), conseiller d'état, ministre d'état, grand cordon de la légion d'honneur, pair de France, etc.

Neveu du prince primat, et né comme lui dans l'une des souverainetés qui bordent le Rhin, il s'attacha à la personne de Napoléon après la paix de Tilsitt, devint conseiller d'état le 14 octobre 1810, et lui donna dans cette place des preuves de son grand dévouement. Lié avec M. de Talleyrand, il contribua aussi à la fin de mars 1814, à la chute de ce même Bonaparte, et fit partie du gouvernement provisoire. Appelé au conseil d'état du roi en qualité de ministre, il en obtint le grand cordon de la légion d'honneur le 22 juillet, fut adjoint peu de temps après à l'ambassade de Vienne, assista aux conférences du congrès jusqu'à sa dissolution en 1815, fit partie du conseil privé par ordonnance du 19 septembre, et fut nommé le 26 décembre 1816 à l'ambassade de Turin.

DALLEMAGNE, général et membre du corps législatif, né à Belley, département de l'Ain.

Il s'éleva du rang de simple soldat au grade de général de division, servit avec succès à l'armée d'Italie, et se distingua dans beaucoup d'occasions. Le 7 mai 1796, il contribua au passage

du Pô, et le 10 à celui de l'Adda, emporta le 4 juin le faubourg de Saint-Georges, et obligea l'ennemi à se replier sur Mantoue. Le 31 juillet, après un combat opiniâtre, il s'empara de Lonado, et prit ou tua mille hommes à l'ennemi. Il contribua aussi le 4 septembre au gain de la bataille de Roveredo, et passa le lendemain la rivière de Larisio sous le feu de l'ennemi, retranché à Pavie. L'insurrection des troupes en 1798 força Masséna de quitter l'armée de Rome : le général Dallemagne en prit alors le commandement provisoire. Il devint après le 18 brumaire an 8 membre du conseil général du département de l'Ain, fut appelé en 1802 au corps législatif, dont il fut nommé questeur l'année suivante, et reçut peu de temps après le titre de commandant de la légion d'honneur. En 1806, le collège électoral du département de l'Ain le choisit pour candidat au sénat conservateur; mais il n'y fut point appelé et mourut pendant la session de 1813.

DALMAS (*Jean-Baptiste*), député à l'assemblée législative, préfet, etc.

Il était homme de loi à Aubenas à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec modération; devint procureur général syndic de l'Ardèche, et fut élu député de ce département à la législature en 1791, où il siégea constamment du côté opposé aux *jacobins*, et se montra attaché au gouvernement monarchique : on le vit même le 25 octobre se prononcer contre les lois répressives de l'émigration, prétendant qu'elles ne feraient qu'augmenter le mal au lieu de le diminuer, et qu'on ne devait avoir d'ailleurs le droit de prononcer des peines que contre les fonctionnaires publics qui abandonnaient leur poste. Le 11 juillet 1792, il parla encore avec force contre la déchéance du roi; rappela le serment qu'avait fait l'assemblée de maintenir la monarchie, fit deux jours après une vive sortie contre Pétion, et s'opposa à la levée de la suspension de ce dernier, en demandant la punition des factieux qui le 20 juin avaient forcé le château des Tuileries et outragé Louis XVI. Réfugié à Rouen après la session, il publia un écrit en faveur du roi qu'il prétendit que la convention n'avait pas le droit de juger, fut alors dénoncé par un de ses compatriotes, arrêté, conduit en prison à Paris, et n'échappa à la mort que par la prompte punition et la chute de Robespierre : depuis il devint président du tribunal civil de son département, et fut appelé au corps législatif en 1803 jusqu'en 1808. Après la restauration de 1814 il fut honoré des bontés particulières du roi, dont il obtint en 1815 la préfecture du département de la Charente Inférieure.

D'ALPHONSE (*F.-J.-B.*), baron, député, préfet, etc., né en octobre 1756.

Il était avocat à la révolution, et devint successivement vice président et administrateur du district de Moulins, procureur général syndic, et enfin député de l'Allier au conseil des anciens en septembre 1795. Il y vota en janvier 1796 le rejet de la résolution qui excluait Job Aymé du corps législatif, appuya l'envoi dans les départemens d'un discours du président des cinq cents à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, fut ensuite nommé secrétaire, proposa le 12 juillet de rejeter la résolution qui déclarait nationaux les biens non réclamés des détenus condamnés ou des prêtres déportés, fit adopter le 12 septembre celle qui rendait aux ecclésiastiques sujets à la déportation ou à la réclusion la possession de leurs biens, combattit l'établissement du droit de passe sur les routes, vota contre la peine de mort proposée pour les brigands connus sous le nom de *chauffeurs*, et fut nommé membre de la commission des inspecteurs en 1797. Il fut alors réélu par son département au même conseil, et y combattit au mois d'août 1799 le projet d'un emprunt forcé de 100,000.000. A la séance extraordinaire du 19 brumaire à Saint-Cloud, il demanda que tous les membres jurassent de nouveau de maintenir la constitution, passa néanmoins au nouveau corps législatif dont il fut bientôt élu secrétaire, fut appelé en 1800 à la préfecture de l'Indre, puis à celle du Gard au mois d'avril 1804, et obtint l'année suivante le titre de commandant de la légion d'honneur. Il fut appelé le 10 novembre 1810 à l'intendance de l'intérieur en Hollande, et nommé maître des requêtes en janvier 1811. Il adhéra en 1814 à la déchéance de Bonaparte et au rétablissement des Bourbons, fut chargé de révolutionner le Midi après le débarquement de Napoléon en 1815,

et se conduisit dans ces contrées avec une douceur et une modération qui lui valurent la haine des *jacobins* et la privation de tout emploi par Napoléon. Depuis ce moment, il vit retiré des affaires publiques avec la réputation d'un homme probe et sévère sur les principes d'honneur.

DALTON (le comte), maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il embrassa assez jeune le parti des armes, et parvint successivement de grade en grade à celui d'adjudant commandant. S'étant signalé à la bataille d'Austerlitz, il fut nommé colonel du 59ᵉ régiment de ligne en janvier 1806 et général de brigade le 21 mars 1809. Il se distingua aussi en 1812 à la bataille de Smolensk, où il fut grièvement blessé et mis hors de combat. En 1813, Napoléon lui confia le gouvernement de la place, citadelle et forts d'Erfurt, qu'il défendit vigoureusement jusqu'à ce que des ordres du gouvernement l'obligèrent d'en faire la remise aux troupes des puissances alliées en mai 1814. Le 8 juillet de la même année, le roi le créa chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le 28 août suivant commandant de la légion d'honneur.

DAMAS (le comte *Roger* de), lieutenant général des armées du roi, grand'croix de Saint-Louis, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand, etc.

Du régiment du roi infanterie où il était officier, il passa en Russie au moment de la guerre des Turcs, servit contre eux en 1790, se distingua dans plusieurs occasions, et notamment au célèbre assaut d'Ismaïl, où il se fit admirer de toute l'armée par son intelligence et par une bravoure extraordinaire; fut alors élevé au grade de colonel par l'impératrice, puis obtint en 1795 le commandement de la légion de Mirabeau. Lorsque la guerre eut éclaté en 1798 entre la France et le roi de Naples, M. de Damas prit un commandement dans les troupes de ce souverain, et fit des prodiges de valeur avec sa division, tandis que l'armée napolitaine était en pleine déroute ou mettait bas les armes devant le vainqueur. Abandonné à lui-même et environné de corps français, il vint à bout de se faire jour à travers leurs postes, gagna le rivage de la mer après une marche de plusieurs jours, embarqua ses troupes et les conduisit saines et sauves en Sicile. Revenu dans la Calabre à la fin de 1805, il la défendit vigoureusement et y déploya beaucoup de talens et de bravoure, disputant pied à pied le terrain aux troupes françaises. Forcé enfin d'abandonner l'Italie, il passa en Angleterre auprès des princes, et rentra en France en 1814 à la suite de MONSIEUR, frère du roi. Il fut nommé en avril 1814 commissaire extraordinaire de S. M. dans la 4ᵉ division militaire, et créé le 13 août lieutenant général et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Au moment de l'invasion de Bonaparte en mars 1815, M. de Damas suivit dans le Midi Son Altesse Royale M. le duc d'Angoulême, et revint en France avec le roi en juillet 1815. Le 10 janvier 1816, il obtint le gouvernement de la 19ᵉ division militaire.

DAMAS (le comte *Charles* de), lieutenant général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine lieutenant des chevau-légers de la garde, pair de France, etc., frère du précédent.

Il était avant la révolution colonel du régiment des dragons de MONSIEUR, et fut chargé par M. de Bouillé de favoriser la fuite du roi. Arrêté à Varennes avec ce prince le 21 juin 1791, on le mit d'abord en prison à Verdun, d'où il fut transféré à Paris, décrété d'accusation, et ensuite envoyé à Orléans pour y être jugé par la haute cour nationale. Ayant obtenu la liberté lorsque le roi eut accepté la constitution, il émigra, devint en 1792 capitaine des gardes de MONSIEUR, accompagna M. le comte d'Artois à l'île Dieu en 1795, fut pris par les Français avec M. de Choiseul sur le paquebot la *Princesse royale*, et conduit à Dunkerque. Rendu de nouveau à la liberté en 1797, il prit sous son frère le commandement de la légion de Mirabeau à l'armée de M. le prince de Condé, et fut soupçonné en 1802 d'avoir pris part à l'explosion du 3 nivôse an 8, et passa en Angleterre avec les princes français jusqu'à l'époque de la restauration. Rentré avec eux en France, il fut créé pair le 4 juin 1814, lieutenant général le 23 août, puis commandeur de l'ordre de Saint-Louis, commandant de la légion d'honneur, et enfin capitaine lieutenant de la compagnie des chevau-légers de la garde. Il suivit aussi le roi à Gand en mars 1815, et obtint le 10 janvier 1816 le gouvernement de la 18ᵉ division militaire.

DAMAS-CRUX (le duc *Charles-Étienne* de), lieutenant général, grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Angoulême, pair de France, etc.

Il fit en qualité de colonel en second du régiment d'Austrasie une grande partie des campagnes de la dernière guerre de l'Inde contre les anglais, et se trouvait colonel du régiment de Vexin au moment où la révolution éclata. Chéri de ses officiers et de ses soldats, il emmena une partie de ce corps à l'armée des princes frères de Louis XVI en 1792, fut d'abord employé près de Leurs Altesses Royales pendant cette campagne, leva en 1794 une légion au service de Hollande qu'il fit passer bientôt après à celui de l'Angleterre, et conclut en 1796 une capitulation avec M. le prince de Condé, à l'armée de qui il forma un régiment de hussards des débris de sa légion. Il suivit ensuite les princes en Angleterre, rentra en France avec eux en 1814, et fut successivement nommé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le duc d'Angoulême, lieutenant général des armées du roi le 22 juin 1814, et enfin pair de France le 19 août 1815. Le 26 décembre de la même année, il obtint le titre de duc et le gouvernement de la 2e division militaire.

DAMBOURNEY (*L.-A.*), secrétaire de l'académie des sciences de Rouen, et intendant du jardin de botanique, né à Rouen en 1722.

Il fut destiné au commerce qu'il suivit pendant quelque temps, et cultiva en même temps les sciences et les arts. Choisi en 1761 pour secrétaire de l'académie de Rouen, et nommé ensuite directeur du jardin de botanique de cette ville, il s'occupa dès lors de recherches sur l'emploi des végétaux dans l'économie domestique et les arts, principalement pour la teinture, et fit bientôt sur les principes colorans des végétaux, de nombreuses expériences qui eurent des résultats très heureux. Il publia depuis le détail de ses utiles travaux dans plusieurs mémoires et ouvrages imprimés la plupart aux frais du gouvernement, et mourut à Rouen le 2 juin 1795.

DAMPIERRE (*Auguste-Henri-Marie Picot* de), général français, Né à Paris le 19 août 1756 d'une famille distinguée, il montra dès sa jeunesse un goût décidé pour les armes; voulut d'abord aller combattre en Amérique lors de la guerre de l'indépendance des États Unis, puis en Espagne à l'époque du siége de Gibraltar, et fut arrêté à Barcelone par les ordres de la cour de France. Le desir de courir des hasards d'un autre genre l'engagea à s'élever dans les airs en 1788 avec le duc d'Orléans, et il monta dans le ballon qui portait ce prince. La révolution, qui ne tarda pas à éclater, le trouva officier aux gardes françaises. Il devint ensuite colonel du 5e régiment de dragons, puis général des armées de la république en 1792. Employé sous Dumouriez, il se fit particulièrement remarquer par sa bravoure en Champagne et à la bataille de Jemmape, commanda à Aix la Chapelle pendant l'hiver de 1792 à 1793, et en fut chassé le 3 février par les Autrichiens, pour n'avoir pris aucune des mesures propres pour s'y maintenir. Il donna aussi des preuves de son courage à la bataille de Nerwinde, et commandait au Quesnoy au moment de la défection de Dumouriez. Il adressa alors une proclamation à l'armée du Nord et des Ardennes pour l'engager à rester fidèle à la patrie, et obtint des commissaires de la convention le commandement en chef de cette armée. Le 1er mai il attaqua les alliés à Quiévrain et y fut battu. Il défendit ensuite le camp de Famars avec succès; mais ayant eu la cuisse emportée d'un boulet dans cette affaire. Il mourut le 8 mai 1793. Dampierre était protégé par le duc d'Orléans, et lié avec le général Valence. Son air était sombre et sa tournure pesante; mais il avait une vivacité extraordinaire, et la bravoure d'un soldat.—Son fils mourut à Saint-Domingue en 1802, après avoir donné des preuves d'intelligence et de courage, et être parvenu au grade d'adjudant général.

DAMPMARTIN (*Anne-Henri*), vicomte, maréchal de camp, censeur royal, membre du corps législatif et de la légion d'honneur, etc., né à Uzès en Languedoc le 30 juin 1755.

Il s'engagea le 1er mai 1770 comme volontaire dans le régiment de Limousin infanterie, devint sous lieutenant en 1772, capitaine réformé en 1778, aide de camp du prince de Robecq

en 1779, et enfin capitaine de cavalerie en 1780. Il adressa en 1789 des doléances à l'assemblée nationale au nom des officiers de son corps, fut nommé en 1791 lieutenant colonel du régiment de Lorraine dragons, et marcha avec le général Choisy contre la troupe de Jourdan *Coupe-tête*, qu'il força d'évacuer Avignon. Après la journée du 20 juin 1792, les dragons qu'il commandait l'obligèrent d'abandonner ce corps, pour avoir voulu les engager à faire une adresse au roi contre les événemens de cette journée, et il se réfugia en Hollande. Après avoir fait la campagne à l'armée des princes, il passa à Hambourg en 1795, fut ensuite chargé de l'éducation du fils de la comtesse de Lichtenaw dont il obtint une pension, qu'il refusa ensuite après la disgrâce de cette dame; publia à Berlin des mémoires particuliers sur la révolution, et rentra en France après le 18 brumaire an 8. Il épousa la belle sœur du comte Beurnonville, devint successivement membre du conseil de préfecture du département du Gard, commissaire examinateur des ouvrages imprimés sans avoir passé à la censure, censeur impérial en 1811, conseiller au conseil des prises le 12 avril suivant, et enfin membre du corps législatif pour le département du Gard le 6 janvier 1813. Il adhéra pourtant le 3 avril 1814 à la déchéance de Bonaparte et de sa famille, et fut nommé censeur royal le 24 octobre. Le 26 du même mois, il prononça au corps législatif un discours étendu sur le projet de loi relatif à la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, dans lequel se livrant à la chaleur de son imagination, il passa en revue tous les motifs qui avaient pu déterminer à l'émigration, qu'il attribua surtout à l'influence des femmes; et après avoir examiné les diverses dispositions du projet, il proposa plusieurs amendemens favorables aux émigrés. Le 26 novembre suivant, il fit un rapport relatif à l'admission dans les écoles militaires, cita les divers articles de la charte qui consacrent l'égalité entre tous les citoyens pour l'admission aux emplois militaires et civils, et ajouta: « D'après des maximes aussi précises on » était loin de s'attendre à l'ordonnance » du 30 juillet dernier, dont le préambule a causé de la surprise et produit » de vives inquiétudes. Que de noms » illustres, que d'actes d'héroïsme et » de magnanimité manqueraient sur » les pages de notre histoire si les siè» cles passés eussent admis des systèmes » d'exclusion! » Il parla ensuite de *l'Hôpital*, de *Fabert*, de *Chevert*, *etc.*; rappela les noms des braves qui s'étaient illustrés dans la carrière des armes depuis la révolution, et dit: « Que les institutions » de la patrie appartenaient à tous ceux » qui avaient le bonheur de naître sur » le sol français. » Il fit ensuite partie de la commission chargée de l'examen des ouvrages périodiques, et se trouvait particulièrement chargé de la surveillance du *Mercure* et de quelques *nains* ou *géants* de diverses couleurs; mais sa tolérance et sa douceur n'étaient pas compatibles avec un pareil emploi; aussi le quitta-t-il le 1er décembre 1815. En 1816 il a obtenu celui de bibliothécaire du dépôt de la guerre, et Sa Majesté l'a élevé au grade de maréchal de camp avec le titre de vicomte.

DANDENAC l'aîné (*M. F.*), conventionnel.

Député du département de Maine et Loire à la convention nationale, il y vota, comme législateur et comme juge, la détention de Louis XVI jusqu'à la paix; passa au conseil des anciens par la réélection des deux tiers, et en sortit le 20 mars 1797. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut nommé commissaire du gouvernement près la cour d'appel d'Angers, et à la réorganisation des tribunaux en 1811, il devint procureur général de la même cour. On remarquait, dans son réquisitoire du 4 février 1814 pour la transcription des lettres de régence en faveur de Marie-Louise, les phrases suivantes: « Nous » devons tout à l'auguste souverain qui » nous a tout donné; à ce héros qui, » dans quelques années, a su avancer » la civilisation de plus de trois siècles, » qui a fait de si grandes choses pour » la plus parfaite administration de la » justice, pour asseoir l'ordre et le repos public sur des bases inébranla» bles, pour élever l'instruction publi» que au plus haut degré de perfection, » pour accélérer les progrès des lumiè» res et de cette sublime morale sans » laquelle il n'existerait aucun bien. » Nous devons tout enfin à ce génie tu» télaire qui nous a déjà sauvé, et qui » nous sauvera toujours. » En 1814, il fut confirmé dans ses fonctions de procureur général du roi près la cour royale d'Angers, qu'il exerçait encore en 1816.

DANDIGNÉ (le chevalier), pair de France, etc.

Propriétaire à Saint-Gemme, arrondissement de Segré, département de Maine et Loire, il se jeta dans le parti royaliste, et devint en 1795 chef de division dans l'armée vendéenne de la rive gauche de la Loire, sous les ordres du vicomte de Scépeaux. Lorsque cette armée passa en 1799 sous les ordres du comte de Châtillon, M. Dandigné devint major général, et prit une part active à la guerre. Il remplit aussi avec zèle différentes missions très délicates pour les intérêts de son parti. Après le 18 brumaire, il profita de la suspension des hostilités pour se rendre à Paris à l'effet de conférer avec les agens du roi, eut aussi à cette époque une entrevue avec le premier consul auquel il voulut persuader de remettre les Bourbons sur le trône de France, et fut arrêté peu de jours après, le 3 nivôse an 9, puis conduit au fort de Joux, d'où il parvint à s'évader à travers mille dangers. Envoyé en surveillance à Grenoble quelque temps après, il y fut de nouveau arrêté pendant le procès de Georges, renfermé dans la citadelle de Besançon, et déporté à Francfort. Il erra long-temps en différentes provinces d'Allemagne, revint en France avec la famille royale en 1814, reprit les armes en 1815, et signa, d'après les ordres du roi, la capitulation avec l'armée du général Lamarque. Après avoir été nommé le 26 juillet, président du collége électoral de Maine et Loire, il fut créé pair de France le 19 août suivant, et faisait encore partie de la chambre haute en 1816.

D'ANDRE (*L.-J.-C.*), député aux états généraux, directeur général de police, intendant général de la maison du roi, etc.

Il était conseiller au parlement d'Aix à l'époque de la révolution, devint député de la noblesse de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux, et se prononça contre la cour. Il se réunit le 25 juin 1789 à l'assemblée nationale avec quarante-trois autres membres de la noblesse, siégea long-temps au *côté gauche*, présida en 1790 comme commissaire du roi aux délibérations du conseil municipal de Toulon, lors des troubles élevés à l'occasion de M. d'Albert de Rioms; prit ensuite part à un grand nombre de discussions et décrets sur l'ordre judiciaire, fut élu président le 1er août, et entra bientôt après au comité diplomatique, où il appuya les projets tendans à consolider les traités de la France avec l'Espagne. Elu président une seconde fois le 1er juin 1791, il proposa peu de temps après de déclarer illégale l'arrestation de MESDAMES à Arnay le Duc, et demanda que Cazalès fût rappelé à l'ordre pour sa déclaration en faveur de la monarchie, au moment de la discussion d'un projet sur les obligations et la résidence de la famille royale. Il s'opposa aussi à la lecture d'un projet sur l'émigration, défendit la liberté des cultes et le ministre Montmorin, accusé pour la réunion de quelques corps de troupes étrangères vers Porentruy, et ne vit dans toute cette affaire qu'un projet d'agiter Paris. Le 9 mai il fut pour la troisième fois nommé président, refusa au commencement de juin la place de substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel de Paris, demanda le 21 que les décrets rendus par l'assemblée après la fuite du roi eussent force de loi, contribua à faire prendre les mesures de sûreté arrêtées dans cette circonstance, fut un des commissaires chargés de recevoir les déclarations de Sa Majesté après qu'elle eut été ramenée aux Tuileries, réclama quelque temps après la question préalable sur le projet de la loi contre les émigrés, vota contre la mise en jugement de M. de Bouillé et de ceux qui l'avaient secondé dans la fuite de Louis XVI, appuya la suspension des pouvoirs du monarque jusqu'à l'achèvement de la constitution, et proposa de le déclarer déchu s'il la refusait. Comme le parti républicain attaquait déjà dès lors les reviseurs de la constitution, M. D'André se prononça vivement contre les détracteurs des décrets rendus en cette occasion, et les accusa de vouloir former une convention pour tout bouleverser. Le 14 août il appuya la proposition de donner le titre de princes français aux membres de la famille régnante, et demanda des restrictions à la liberté de la presse. A cette époque le duc d'Orléans offrit de renoncer aux prérogatives que l'assemblée attachait au titre de prince; M. D'André lui répondit : « qu'il n'avait pas le droit » de renoncer au trône, ni pour lui ni » pour ses enfans, ni pour ses créan- » ciers. » Il défendit aussi l'inviolabilité des membres de l'assemblée nationale, fit arrêter que le roi et le prince royal

porteraient le cordon bleu, et décréter que l'assemblée se séparerait le 30 septembre 1791. Après la session, M. D'André ayant établi un commerce d'épicerie fut poursuivi par le peuple comme accapareur, et courut de grands dangers. Accusé au mois d'avril 1792, d'intelligence avec quelques émigrés pour l'exécution de projets contre révolutionnaires, il se retira en Angleterre, où il fut lié avec M. de Talleyrand-Périgord; passa ensuite en Allemagne en 1796, et par son esprit adroit et délié fixa bientôt sur lui le choix des frères de Louis XVI pour la direction de leur correspondance avec l'intérieur de la France. Il eut le courage de se rendre à Paris avec leurs instructions et leur pouvoir en 1779, et s'y trouvait même à l'époque du 18 fructidor an 5. Obligé de fuir précipitamment il se rendit encore en Allemagne, où il continua d'agir pour les intérêts de la maison de Bourbon; parut cependant s'attacher plus spécialement à la personne du roi, et refusa de se rendre à Londres en 1800. Depuis il vécut ignoré, se présenta en 1809 à M. Daru qui était alors à Vienne, pour obtenir de l'emploi dans ses bureaux, rentra en France avec la famille royale en 1814, fut nommé directeur général de la police, et ensuite intendant général de la maison du roi, emploi qu'il occupait encore en 1816.

DANGÉ (*François*), officier municipal à Paris.

Il était épicier à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, se fit remarquer dans sa section par beaucoup de zèle, et devint membre de la commune de Paris. Appelé en 1793 à la place d'administrateur de police, il fut chargé au 31 mai de surveiller la division du Finistère dont on suspectait les intentions, et il la détermina à se prononcer en faveur de la *montagne*. Accusé ensuite d'intelligence avec la reine, détenue au Temple, il fut traduit au tribunal révolutionnaire qui l'acquitta d'abord sur la déclaration que, loin d'avoir eu l'idée de favoriser la famille royale, il avait manifesté constamment le desir de la voir périr sur l'échaffaud. Destitué de nouveau et arrêté le 4 avril 1794, par ordre du comité de salut public, il fut condamné à mort le 17 juin comme complice du baron de Batz et de la faction de l'étranger.

DANGEVILLE (*Marie-Anne Butot*), célèbre actrice du théâtre Français.

Née à Paris le 26 décembre 1714, d'un danseur de l'opéra et d'une actrice de la comédie, elle entra dès l'âge de huit ans au théâtre qui était en quelque sorte son berceau, pour jouer de petits rôles. Elle débuta le 28 janvier 1730 dans l'emploi des soubrettes, et fut reçue dès le 6 mars pour y doubler mademoiselle Quinault. Elle excita toujours le plus vif enthousiasme, et fut sans contredit la meilleure actrice qui ait paru sur la scène française comme soubrette. Les vers suivans, en caractérisant son talent, la peignent mieux que tout ce qu'on en pourrait dire :

« Il me semble la voir, l'œil brillant de gaîté,
» Parler, agir, marcher avec légèreté;
» Piquante sans apprêt et vive sans grimace,
» A chaque mouvement découvrir une grâce;
» Sourire, s'exprimer, se taire avec esprit;
» Joindre le jeu muet à l'éclair du débit,
» Nuancer tous ses tons, varier sa figure,
» Rendre l'art naturel et parer la nature. »

Elle quitta le théâtre en 1763, au grand regret des amateurs de la bonne comédie et de ses camarades, et mourut au mois de mars 1796.

DANICAN (*A.*), général français, etc.

Issu d'une famille noble mais pauvre, il fut d'abord soldat dans le régiment de Barrois infanterie, puis gendarme à Lunéville, et obtint à l'époque de la révolution un avancement rapide. Il devint successivement colonel d'un régiment de hussards et général de brigade; fut employé à différentes reprises en 1793 et 1794 dans la Vendée, et s'y conduisit toujours avec humanité. Il pressa même plusieurs fois la convention de faire punir les auteurs des noyades de Nantes et des autres excès commis contre les habitans de ce malheureux pays. Envoyé en décembre à Laval pour combattre les premiers rassemblemens de chouans, il fut contraint de s'enfermer dans Angers pour défendre cette place contre les vendéens, qui l'assiégèrent sans succès. Accusé ensuite publiquement d'avoir voulu la livrer aux royalistes, il fut destitué peu de temps après, et parvint néanmoins à se faire remettre en activité. Il commandait en 1795 à Rouen, d'où il adressa des dénonciations à la convention contre les généraux Turreau, Grignon, Huchet et autres, avec lesquels il avait servi dans la Vendée; vint à Paris à l'époque du 13 vendémiaire, embrassa le parti

des sections, commanda un instant leur force armée, et s'échappa quand il vit les troupes conventionnelles obtenir l'avantage. On lui fit aussitôt son procès par contumace, et le conseil de guerre séant au théâtre Français, le condamna à mort. Réfugié d'abord en pays etranger, il revint à Paris en juin 1797, quitta encore la France, et publia plusieurs brochures politiques contre le parti révolutionnaire. Il fit aussi la campagne de 1799 en Suisse dans un corps d'émigrés, fut alors accusé, mais sans fondement, d'avoir trempé dans l'assassinat des ministres français à Rastadt, se rendit en Piémont dans l'année 1801, et fit avec le général Willot quelques efforts infructueux pour agiter le Midi. Il se retira de nouveau en Allemagne et delà en Angleterre, et reparut en France à la suite du roi en 1814. Il figura même en 1816 comme témoin dans l'affaire de Fauche-Borel contre Perlet, et rétracta en quelque sorte l'attestation favorable qu'il avait précédemment donnée au dernier.

DANJOU (*Jean-Pierre*), député suppléant à la convention nationale.

Il était procureur général syndic de l'Oise, lorsqu'il fut nommé par les électeurs de ce département, suppléant à la convention. Il n'entra dans cette assemblée qu'après la mort du roi, et s'y conduisit de manière à ne mériter aucun reproche. Il occupa ensuite la place de commissaire central du même département, passa au conseil des cinq cents en mars 1798, et en sortit au 18 brumaire. Il fut alors nommé procureur général près la cour criminelle, et devint, après la suppression de cette cour, substitut du procureur général de la cour d'Amiens près la cour d'assises de l'Oise, fonction qui fut encore supprimée au 1er janvier 1816. Il est maintenant avocat à Beauvais, et membre de la légion d'honneur.

DANTHOUARD (le comte), lieutenant général, inspecteur général d'artillerie, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis.

Entré de bonne heure dans la carrière des armes, il sut, par son application à l'étude des mathématiques, se faire distinguer parmi ses camarades, et mérita bientôt d'entrer dans les premiers rangs des officiers d'artillerie. Il fit la campagne de 1806, fut nommé général de brigade dans son arme en juin 1807, et commanda ensuite l'artillerie au siége de Graudentz. La campagne de 1809 contre l'Autriche lui donna l'occasion de développer de nouveau ses talens. Il pénétra en Hongrie avec le prince vice roi d'Italie et se distingua éminemment à la bataille de Raab. Elevé le 21 juin 1810 au grade de général de division, il fut en 1813 nommé commandant militaire dans les provinces Illyriennes en l'absence du gouverneur général, et promu en février 1814 au grade d'inspecteur général de l'artillerie de l'armée d'Italie et de premier aide de camp du vice roi, et enfin chargé du commandement supérieur des armées de Parme et Plaisance. Le roi lui confia en juillet 1814 les directions de Metz et de Mézières, le décora de la croix de Saint-Louis, et l'éleva au mois d'août au rang de grand officier de la légion d'honneur. Il présida en 1816 le conseil de guerre qui acquitta le général Drouot, et fait encore aujourd'hui partie des inspecteurs généraux d'artillerie en activité.

DANTON (*Georges-Jacques*), député à la convention nationale, né à Arcis sur Aube le 8 octobre 1759.

Il vint s'établir à Paris, et y était avocat au conseil du roi à l'époque de la révolution. Lié successivement avec *Mirabeau*, *Marat* et *Robespierre*, il devint l'un des meneurs de la capitale, et s'y fit remarquer par ses formes colossales et sa voix de Stentor. Elu en 1791 membre du département de Paris, il présida le rassemblement du champ de Mars qui avait pour but la déchéance du roi après l'arrestation de ce prince à Varennes; fut, par suite de cet événement, obligé de se tenir quelque temps caché, et reparut bientôt avec plus d'audace que jamais. Nommé substitut du procureur de la commune de Paris en novembre, il fut un de ceux qui organisèrent la journée du 20 juin 1792, et prépara celle du 10 août qui amena la chute du trône, fut appelé au ministère de la justice à la suite de cette journée, s'empara de la nomination des agens près les armées et les départemens, ce qui lui donna le moyen de se faire beaucoup de créatures; se servit ensuite de la proscription pour anéantir, par la terreur, toute idée de résistance de la part des royalistes; et, mélange bizarre de paresse et d'énergie, déploya au milieu même des assassinats de septembre, le plus grand caractere

et le courage le plus élevé. Lorsque les Prussiens firent leur invasion en Champagne, il conserva seul le sang froid nécessaire dans une pareille crise; dicta les mesures de défense qui furent prises alors, et empêcha la translation de l'assemblée au delà de la Loire. C'est à cette époque que commença la haine invétérée que Robespierre conserva contre lui à cause de l'ascendant qu'il avait pris dans cette circonstance remarquable. Elu député à la convention par le département de Paris, il demanda, dès la première séance, que toutes les propriétés fussent garanties par un décret, provoqua l'admissibilité de tous les citoyens aux places de juge, et reprocha à la magistrature ancienne sa servilité et son dévouement à la monarchie. Vers la fin d'octobre il entra au comité de constitution, présida les *jacobins* lorsque Dumouriez s'y présenta en promettant de délivrer les peuples de la tyrannie, et lui répondit que « lui » aussi desirait voir la *pique* et le *bonnet* » *rouge* triompher des *sceptres* et des » *couronnes*. » Obligé ensuite de justifier les dépenses secrètes de son ministère, il prétendit que dans les temps révolutionnaires on ne devait compter qu'en masse, vota la peine de mort contre les émigrés rentrés, prit la défense des cultes, fit sentir les dangers de rendre la liberté haïssable par une application trop précipitée des idées philosophiques, et demanda que la convention s'annonçât comme ne voulant rien détruire, mais tout perfectionner. A l'époque du procès de Louis XVI, Prud'homme lui représenta que la convention avait tort de vouloir juger ce prince, parce que ses membres ne pouvaient être tout à la fois, accusateurs, juges et jurés; il lui répondit: « Vous avez raison; nous ne ju» gerons pas non plus Louis XVI, nous le » tuerons. » Aussi vota-t-il la mort de cet infortuné monarque. De retour d'une mission dans la Belgique, où avec Lacroix (d'Eure et Loire) il avait exercé, dit-on, les concussions les plus violentes, il provoqua la guerre contre le gouvernement espagnol, et essaya de calmer les fermens de division qui éclataient déjà entre les *jacobins* et les *girondins*. Cependant comme la lutte prenait chaque jour un caractère plus sérieux, on entendit Danton dire à ses amis: « Le mé» tal bouillonne; mais la statue de la » liberté n'est pas encore fondue: si » vous ne surveillez le fourneau, vous » serez tous brûlés. » Il se prononça contre Isnard, lorsque celui-ci menaça Paris de destruction, s'éleva contre la commission des douze, et s'écria, en parlant des députés qui avaient voté l'appel au peuple: « Plus de trève entre la » *montagne* et les lâches qui ont voulu » sauver le tyran! » S'il ne fut pas un des chefs de la révolution du 31 mai 1793, il y adhéra du moins fortement, devint président le 25 juillet, proposa quelques jours après d'ériger le comité de salut public en gouvernement provisoire, provoqua bientôt l'établissement du tribunal révolutionnaire, et se plaignit ensuite qu'on n'eût atteint jusque là que des hommes insignifians. En louant plus tard l'adresse présentée par Barère pour réchauffer l'esprit public, il trouva qu'il n'avait pas tout dit: « Si les tyrans, ajouta-t-il, mettaient » notre liberté en danger, nous les sur» passerions en audace, nous dévaste» rions le sol français avant qu'ils pus» sent le parcourir, et les riches, les » vils égoïstes, seraient les premiers la » proie de la fureur populaire. On le vit, à l'occasion des fêtes dites de la *Raison*, se prononcer de nouveau contre les attaques intempestives dirigées contre les prêtres, et demander qu'il n'y eût plus de mascarades antireligieuses dans le sein de la convention. « Nous n'avons pas voulu, dit-il, anéan» tir la *superstition* pour établir le rè» gne de l'*athéisme*. » Il se joignit aussi à Robespierre pour faire périr les *hébertistes*; mais cette réunion ne fut pas de longue durée: l'inimitié sourde qui régnait entre eux commençait déjà à transpirer. Danton ayant voulu le 3 décembre suggérer aux *jacobins* « qu'ils » devaient être indépendans de toute » autorité, et se méfier de ceux qui vou» laient porter le peuple au delà des » bornes de la révolution », fut accueilli par des murmures. Etonné de la défaveur qu'il éprouvait, et se rappelant les dénonciations déjà portées contre lui, il demanda à se justifier aux yeux du peuple. « Je défie, dit-il, les » malveillans de citer contre moi la » preuve d'aucun crime, et je ne dé» chirerai pas plus la page de mon his» toire que vous ne déchirerez la vô» tre. » Robespierre, qui n'était pas encore prêt à l'attaquer, le déclara innocent des projets de *royauté* que les *aristocrates* lui attribuaient, et fit passer à l'ordre du jour. Après la mort

d'Hébert, la haine que ces deux hommes avaient l'un pour l'autre se changea enfin en guerre ouverte. On essaya d'abord de les rapprocher, et on les fit dîner ensemble. C'est alors que Danton dit à son ennemi : « Il est juste de comprimer » les *royalistes ;* mais nous devons, » dans notre justice, ne pas confondre » l'innocent avec le coupable, et borner notre puissance à ne frapper que » des coups utiles à la république. » Robespierre fronçant le sourcil ne répliqua que par ces mots « Qui vous a » dit qu'on ait envoyé à la mort un innocent? » Dès cet instant tout espoir de réconciliation entre eux fut détruit, et Danton dit en sortant : « Il faut nous » montrer, il n'y a pas un instant à » perdre. » Mais les mesures de son rival étaient déjà prises. Saint-Just fit un rapport contre lui au comité de salut public, et il fut arrêté dans la nuit du 31 mars 1794 avec ceux qu'on nomma ses complices. Renfermé au Luxembourg, il y affecta une gaieté forcée, et avoua à Lacroix qu'on l'avait prévenu de son arrestation; mais qu'il n'avait pu y ajouter foi. « Quoi ! lui répondit » son collègue, tu étais prévenu, et tu » t'es laissé arrêter? C'est bien ta nonchalance et ta mollesse qui ont tout » perdu. » Transféré à la conciergerie, il devint sombre et farouche, et parut surtout humilié d'avoir été la dupe de Robespierre ; tous ses discours offrirent un mélange bisarre de repentir et d'orgueil. Lorsque devant le tribunal révolutionnaire on lui demanda son nom, son âge, sa profession, son pays et sa demeure, il répondit avec calme : « Je » suis Danton, assez connu dans la révolution; ma demeure sera bientôt » le néant, et mon nom vivra dans le » Panthéon de l'histoire. » Le tribunal révolutionnaire le condamna à mort le 5 avril 1794, comme complice d'une conspiration tendante (qui le croirait?) à rétablir la monarchie. Il paraît qu'une partie des *cordeliers* avaient résolu de sauver leur chef au moment du supplice; mais que ce dessein avorta par la promptitude qu'on mit à le juger. On a dit aussi de lui que « Robespierre l'avait » escamoté. » En effet, il lui était de beaucoup supérieur en courage et en moyens politiques et révolutionnaires. Pendant les débats de son procès, dans lequel ses juges employaient tous les moyens d'étouffer sa défense, le président du tribunal lui reprochait son audace : « L'audace individuelle, dit-il, » est sans doute répréhensible; mais » l'audace nationale, dont j'ai tant de » fois donné l'exemple, est permise et » même nécessaire, et je m'honore de » la posséder. » Invité à cesser ses récriminations contre ses accusateurs, et à s'adresser au juri, il répondit : « Un » accusé comme moi, qui connaît les » mots et les choses, répond devant un » juri, mais ne lui parle pas. » Il réclama aussi avec violence l'audition des témoins. « On veut, disait-il, nous immoler à l'ambition de quelques scélé» rats; mais ils ne jouiront pas long» temps du fruit de leur lâche et crimi» nelle victoire. » Enfin rendu au calme après ses premiers transports, il monta courageusement et sans résistance sur la fatale charette : sa tête était haute, ses regards pleins de fierté, et il semblait commander à la foule qui l'entourait au pied de l'échafaud. Un mouvement de sensibilité porta sa pensée vers sa famille, et l'attendrit un instant. « O ma femme ! » ô ma bien aimée ! s'écria-t-il, je ne te » reverrai donc plus !.. » puis s'interrompant brusquement : « Danton, point » de faiblesse, » dit-il, et il s'élança sur l'échafaud.

DARCET (*Jean*), médecin et chimiste, membre de l'institut, sénateur, etc., né en 1725, à Douazit en Guyenne.

Quoique fils d'un magistrat, il préféra l'étude de la médecine et des sciences naturelles à celle de la jurisprudence ; son père pour l'en punir transporta le droit d'aînesse et les avantages pécuniaires qui y étaient attachés à un fils du second lit. Darcet, privé de ressources du côté de sa famille, donna à Bordeaux des leçons de latin à des enfans. Présenté ensuite à Montesquieu, il en reçut d'abord quelques secours et ne tarda pas à être chargé de l'éducation du fils de cet homme illustre, qui l'amena à Paris en 1742. Le jeune médecin aida le philosophe à recueillir les nombreux matériaux de l'*Esprit des lois*, et de protégé de Montesquieu devint son ami. La mort de ce magistrat changea encore le sort de Darcet, qui désormais ne s'occupa plus que de son art et particulièrement de la chimie; il s'attacha au comte de Lauraguais qui s'amusait de recherches chimiques, et gagna son estime et son amitié. La guerre de 1757 appela ce seigneur dans les camps : le savant y suivit le guerrier, et l'occupation du pays d'Hanovre leur fournit a

tous deux l'occasion de visiter les mines du Hartz, dont Darcet donna depuis une excellente description. Reçu docteur régent de la faculté de médecine de Paris en 1762, il épousa en 1771 la fille de *Rouelle* qui venait de mourir, remplaça ensuite *Macquer* à l'académie des sciences, devint directeur de la manufacture de Sèvres et successivement inspecteur général des essais des monnaies, membre de l'institut, inspecteur de la manufacture des gobelins, etc. Plus occupé de sciences que de politique, il faillit cependant à être victime de la révolution, et ne fut sauvé de la proscription que par *Fourcroy* son ami et son émule en chimie. Darcet fut appelé au sénat après le 18 brumaire et mourut à Paris le 13 février 1801.

DARIO (*Bernard*), député à la convention nationale.

Il était médecin à Toulouse à l'époque de la révolution, dont il se montra le partisan avec beaucoup de chaleur; fut élu en 1792 député suppléant du département de la Haute Garonne à la convention nationale, prit ensuite une part active aux arrêtés fédératifs des autorités méridionales contre la convention après le 31 mai 1793, et y fut néanmoins appelé après cette époque. Dénoncé bientôt comme *antimontagnard*, par Dubaran, il fut rejeté de l'assemblée le 11 juin 1794 à cause de son dévouement au parti vaincu, puis traduit au tribunal révolutionnaire de Paris qui l'envoya à l'échafaud le 29 du même mois.

DARMAGNAC (le baron), lieutenant général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, etc.

Son inclination lui fit embrasser de bonne heure l'état militaire auquel il avait été destiné par sa famille, et il parvint successivement de grade en grade à celui de colonel. Nommé général de brigade en 1804, il commanda le département du Finistère, fit les campagnes de 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, passa ensuite en Espagne, où il se distingua particulièrement au combat de Medina-del-Rio-secco; emporta les positions des insurgés et fut blessé légèrement. Parvenu bientôt après au grade de général de division, il continua de servir en Espagne jusqu'à l'évacuation de la péninsule par l'armée française, et soutint constamment dans les différentes et nombreuses affaires où il se trouva, la réputation brillante qu'il s'y était faite dès sa première campagne. Décoré par le roi en juillet 1814 de la croix de Saint-Louis, il figurait encore en 1816 parmi les lieutenans généraux en activité.

DARMAING (*François*), maire de Pamiers.

Il était avocat du roi à Pamiers à l'époque de nos troubles politiques, devint maire de cette ville en 1790, fut obligé de fuir bientôt après à la suite d'une émeute occasionnée à l'arrestation arbitraire d'un officier de la garde nationale, et renvoyé devant le tribunal de Toulouse chargé d'instruire la procédure dirigée contre lui. Il échappa néanmoins à ce premier danger, fut arrêté en 1795, comme *fédéralist* et *royaliste*, et condamné à mort, par le tribunal révolutionnaire de Paris. Divers écrits publiés après le 9 thermidor attribuèrent sa perte à Vadier, avec lequel il avait eu, dit-on, autrefois des démêlés très vifs.

DARNAUD (*Jacques*), baron, maréchal de camp, commandant de l'hôtel des Invalides, chevalier de Saint-Louis, etc., né à Brisse-Boulay, département du Loiret le 19 janvier 1758.

Il entra au service en 1777 et devint sous lieutenant en 1791. Sa bravoure et son expérience dans l'art militaire lui valurent les éloges et les témoignages les plus flatteurs des généraux en chef sous lesquels il fut employé. Blessé dans différentes affaires, mais toujours ferme à son poste, il obtint tous ses grades sur le champ de bataille, jusqu'à celui de général de brigade qui lui fut conféré le 12 messidor an 7. Dans un combat qui eut lieu le 8 prairial an 8, il fut atteint d'une balle à la jambe gauche qui l'obligea de supporter l'amputation. Cet événement le contraignit à quitter le service, emportant avec lui les regrets de l'armée et l'estime de tous les généraux. Placé depuis à l'hôtel des Invalides en qualité de commandeur, il y occupait encore ces honorables fonctions en 1816: il est aussi chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion.

D'ARNAUD (*François-Thomas-Marie de Baculard*), homme de lettres, etc.

Il naquit à Paris le 15 septembre 1718, d'une famille noble originaire du comtat Venaissin. Il étudia aux jésuites de Paris, et à neuf ans faisait

déjà passablement des vers. Trois tragédies qui ne furent point jouées, *Idoménée*, *Didon*, *Coligny* ou *la Saint-Barthélemi*, lui procurèrent la connaissance et l'amitié de Voltaire, qui lui donna des conseils et l'aida même de sa bourse. Devenu ensuite correspondant littéraire du roi de Prusse, il fut attiré par ce prince à Berlin, et reçut de lui un fort bon accueil. Après être resté un an dans cette capitale D'Arnaud se retira à Dresde où il fut nommé conseiller de légation. De retour à Paris, il se répandit dans la société et publia successivement les divers ouvrages qui lui ont mérité le nom du *Jérémie Français*. Mis en prison pendant la terreur, il n'en sortit que pour mener, un peu par sa faute, une vie fort malheureuse. Il ne sut point parer par l'économie au défaut de la fortune; mais il eut le talent d'y suppléer par des emprunts réitérés, et il est peu de personnes à Paris fréquentant le café de Foy, auxquelles D'Arnaud ne doive au moins un petit écu. On se plaît cependant à citer comme plein de noblesse et de courage ce qu'il dit un jour au roi de Prusse, dans un souper où tous les convives professaient à l'envie le pur athéisme : « Eh bien, » D'Arnaud, lui dit le roi, quel est vo» tre avis sur tout cela ? — Sire, re» pondit-il, j'aime à croire à l'existence » d'un être au dessus des rois. » D'Arnaud a prodigieusement écrit : outre les *Epreuves du sentiment* et les *Delassemens de l'homme sensible*, on lui doit encore les *Epoux malheureux*, diverses pièces de théâtre d'un genre sombre et lugubre, le *Comte de Comminges*, etc. J.-J. Rousseau disait de lui : « La » plupart de nos gens de lettres écri» vent avec leur tête et leurs mains : » M. D'Arnaud écrit avec son cœur. » Il mourut à Paris le 8 novembre 1805, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

DARRACQ (*N.*), député au conseil des cinq cents.

Pendant les premières années de la révolution, il fut d'abord fonctionnaire public dans son département, puis élu en septembre 1795 député des Landes au conseil des cinq cents, où il proposa le 19 mars 1796, de fixer le point où la liberté de la presse devait être regardée comme licence, et compara en cette occasion les journalistes à des filles de mauvaise vie. Le 1er mai il fit une sortie contre tous les cultes et demanda qu'on cessât de poursuivre les prêtres insermentés, puisque le serment exigé d'eux devenait ridicule depuis qu'il n'y avait plus de constitution civile du clergé. Dans la discussion éle ée sur les prévenus des massacres de Lyon, il combattit vivement Dumolard et vota le recours en cassation des jugemens de la haute cour. Lorsque Sieyes fut attaqué par l'abbé Poule, Darracq s'emporta de nouveau contre les prêtres, et dit que les *assermentés* étaient aussi dévoués que les autres à la cause du *prétendant*. Il sortit du conseil en mai 1799 et y fut réélu par son département. Après la révolution du 18 brumaire, il passa au nouveau corps législatif, fut décoré en 1804 de la croix de légionnaire, et fit encore partie de la législature pendant plusieurs années. Depuis il n'y a plus reparu.

DARRICAU (le baron), lieutenant général des armées du roi, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il parvint rapidement par son mérite et sa bravoure, des grades inférieurs à celui de colonel du 32e régiment de ligne. Sa conduite distinguée à Austerlitz le fit nommer en janvier 1806 commandant de la légion d'honneur. Elevé en février 1807 au grade de général de brigade, il passa ensuite en Espagne, fut successivement gouverneur de Sainte-Marie et de Séville, commanda une division active en 1811, et battit complètement Ballesteros, échappé avec trois mille hommes du combat de Castellegos. Nommé bientôt après général de division, il ne se signala pas moins contre les Anglais que contre les insurgés, et fit en toutes occasions des prodiges de valeur. Décoré le 19 juillet 1814 de la croix de Saint-Louis, il devint commandant supérieur à Perpignan, et ce fut lui qui remit le 11 janvier 1815 au 10e régiment de ligne les drapeaux que Sa Majesté lui avait envoyés, et qui, par son exemple et son dévouement au roi, sut inspirer à ce corps les sentimens qui l'ont fait si éminemment distinguer au moment de l'invasion de l'usurpateur en 1815. Depuis, M. Darricau fut nommé grand officier de la légion d'honneur, et avait été choisi par Bonaparte pour commander les *fédérés de Paris*.

DARTHÉ (*Augustin-Alexandre*), administrateur de département et coaccusé de Babeuf, né à Saint-Pol, en Artois.

Il faisait son droit à Paris à l'époque du 14 juillet 1789, et se signala parmi les clercs du palais qui sonnèrent le tocsin d'alarme dans cette journée. De retour à Saint-Pol, il y propagea ses principes révolutionnaires, devint en 1792 administrateur du département du Pas de Calais, comprima en 1793 un rassemblement de réquisitionnaires révoltés qui voulaient établir une Vendée dans les bois de Pernes, et obtint à cette occasion un décret portant qu'il avait bien mérité de la patrie. Devenu accusateur public à Arras, il seconda les mesures de Joseph *Lebon*, et fut arrêté après le 9 thermidor. Rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire, il demeura à Paris, partagea les projets de *Babeuf*, fut conduit avec lui à Vendôme au mois de mai 1796, refusa constamment de répondre à ses juges dont il déclinait la juridiction, et fut condamné à mort le 24 mars 1797, comme ayant provoqué le rétablissement de la constitution de 1793. Quand il eut entendu sa sentence, il se poignarda en criant *vive la république!* mais sa blessure n'étant pas mortelle, on la pensa, et il fut mis sur un matelas en attendant le moment de son supplice. Déterminé à mourir de sa propre main, Darthé introduisit d'abord un doigt, puis deux dans sa blessure, déchira son flanc en silence sous la couverture qui le cachait, et expira aux yeux de ses gardiens étonnés. Il fut néanmoins porté à l'échafaud et exécuté mort à l'âge de vingt-huit ans.

DARTIGOYTE, député à la convention nationale.

Il embrassa la cause de la révolution avec chaleur, fut élu en 1792 député du département des Landes à la convention nationale, et demanda le 18 octobre l'abolition du serment, comme étant une institution monacale. Se trouvant malade lors du procès de Louis XVI, il écrivit à l'assemblée pour la presser de condamner *le plus grand des coupables*, puis se rendit à la séance où il vota la mort de ce prince et sa prompte exécution. Chargé ensuite d'une mission à Bordeaux, il s'y trouvait lorsqu'on apprit dans cette ville les événemens du 31 mai 1793 et l'emprisonnement des *girondins*. On voulut l'arrêter par représailles; mais il vint à bout de s'échapper, rentra à la convention, prit part à la constitution de 1793, demanda que l'on assurât au peuple la censure de ses magistrats, fut envoyé dans le Gers et les Hautes Pyrénées où il mit la *terreur* à l'ordre du jour, détruisit à Auch les monumens du culte catholique, et fit brûler dit-on un plein tombereau d'images et de reliques de toute espèce, en dansant la *carmagnole* autour de ce bûcher *patriotique*. Prud'homme assure aussi « qu'il fit attacher » des détenus à une creche où on leur » distribuait la plus dégoutante nourri» ture comme à de vils animaux. » Il persécuta encore de la manière la plus acharnée M. de Barbotan ex-constituant et toute sa famille, mais le 9 thermidor vint mettre un terme à ces excès monstrueux. Rappelé dans le sein de la convention et accusé le 1er juin 1795 par Pérès (du Gers) de dilapidations, vexations, effusion de sang et dépravation inouie pendant ses proconsulats, Dartigoyte vit dérouler dans cette séance le tableau des crimes qu'on lui imputait, fut décrété d'arrestation, puis amnistié après le 15 vendémiaire an 4. Il est rentré depuis dans l'obscurité d'où il n'eut jamais dû sortir.

DARU (*Pierre-Antoine-Noël-Bruno*), de l'institut de France, comte, intendant général, ministre, grand cordon de la légion d'honneur, etc.

Né à Montpellier, où son père était secrétaire de l'intendance, il y fit d'excellentes études et fut bientôt connu dans les lettres par des productions agréables. La révolution qui déplaça tant de monde, le lança dans la carrière administrative de l'armée, et il fit d'abord plusieurs campagnes en qualité de commissaire des guerres. Devenu ordonnateur en 1799, il dut à l'usurpation de Bonaparte au 18 brumaire une place de chef de division au ministère de la guerre, dont il fut bientôt après le secrétaire général : c'est à cette époque qu'il adressa au poëte Delille une épître en vers qui commença sa réputation littéraire, et qui fut suivie de son élégante et facile traduction d'*Horace*. Appelé ensuite au tribunat, il y discuta le projet de loi relatif à l'instruction publique, s'éleva contre Carion de Nisas, qui dans un discours avait déclaré la guerre aux principes de *J.-J. Rousseau*, fut décoré du titre de commandant de la légion d'honneur en 1804, et nommé successivement conseiller d'état, intendant de la liste civile et commissaire général de la grande armée. Depuis cette époque, il suivit Napoléon dans toutes ses campagnes, ser-

vit tous ses projets de finances à l'extérieur, et devint intendant général des deux Autriches après la prise de Vienne en 1805. Choisi l'année suivante à l'institut pour successeur de *Collin-d'Harleville*, il donna néanmoins peu de temps à la culture des lettres, fit exécuter les mesures de rigueur prises contre la Prusse après la guerre de 1806 et 1807, et obtint enfin la place de ministre secrétaire d'état après *Maret*, nommé ministre des relations extérieures. Ayant encore suivi Bonaparte dans la Russie en 1812, il échappa aux suites de cette funeste campagne, qui lui valut mille malédictions à raison du défaut de subsistances qu'on lui attribua généralement; fut chargé du portefeuille de l'administration de la guerre au mois de novembre 1813, au moment où nos derniers désastres ne nous laissaient presque plus d'autres ressources que le désespoir, et resta fidèle à Napoléon jusqu'à son abdication. Il fut décoré de la croix de Saint-Louis par le roi le 24 août 1814, et ne prit aucune part ostensible aux évènemens causés par le retour de Bonaparte en 1815. Il a la réputation d'aimer le travail; mais on prétend aussi qu'il est sévère dans ses relations avec ses subordonnés, et peu d'hommes ont excité tout à la fois autant de plaintes et de regrets que lui dans toutes les places importantes qu'il a occupées.

DASTIN (*M. C. A.*), capitaine d'artillerie et littérateur, né à Caen le 4 janvier 1767.

Il fut élevé à l'école militaire de Beaumont d'où il passa à celle de Paris, entra ensuite dans l'artillerie, et avait le grade de capitaine en 1790, époque où l'esprit d'insubordination du soldat lui fit sentir la nécessité de quitter le service. Ami de la monarchie, mais ennemi de l'émigration qu'il combattit toujours comme funeste à la cause de la royauté; il ne quitta point la France, et fut détenu durant quinze mois dans les prisons de Chauny, sous le règne de la terreur. Mis en liberté après le 9 thermidor, il publia des *poésies légères* dont quelques unes ont paru dans des recueils et des journaux; composa aussi un excellent *Traité sur les Mathématiques*, qui ne put être achevé, et mourut le 17 septembre 1803.

DAUBENTON (*Louis-Jean-Marie*), naturaliste et anatomiste, professeur d'histoire naturelle, de minéralogie, sénateur, etc., né à Montbar en Bourgogne le 29 mai 1716.

Destiné à l'état ecclésiastique, et envoyé par sa famille à Paris pour y étudier la théologie, il s'adonna en secret à l'étude de la médecine et principalement à celle de l'anatomie. Bientôt la mort de son père lui permit de suivre son penchant pour les sciences; il prit ses dégrés à Reims en 1741, et retourna dans sa ville natale pour y exercer la profession de médecin: c'est là qu'un heureux hasard décida de son sort. Buffon, né aussi à Montbar et lié dès l'enfance avec Daubenton, venait d'être nommé intendant du jardin du roi, et avait déjà conçu le plan de l'ouvrage qui a rendu son nom immortel: le besoin d'être secondé dans une entreprise aussi vaste lui fit jeter les yeux sur son compatriote, qu'il attira à Paris en 1742, et auquel il fit ensuite donner la place de garde démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle. Ce choix fut généralement approuvé. Daubenton possédait une grande justesse d'esprit, une exactitude rigoureuse et une patience à toute épreuve. Ce fut par ses constans travaux qu'il parvint à enrichir et à completter cette collection aujourd'hui la plus considérable de l'univers. Les services qu'il rendit à l'histoire naturelle comme professeur ne furent pas moins grands, et il est le premier qui ait donné en France des leçons sur cette science, par autorité publique. Nommé successivement professeur de minéralogie et d'économie rurale à l'école d'Alfort en 1783, il donna aussi quelques leçons d'histoire naturelle à l'école normale en 1795, et fut également le principal auteur de l'introduction et de la propagation des moutons de race espagnole. Un caractère doux, un genre de vie simple et uniforme le firent arriver à une grande vieillesse, et il pouvait encore espérer quelque temps d'existence lorsque les changemens causés dans ses habitudes par son élection au sénat après le 18 brumaire altérérent sa santé, et le conduisirent au tombeau dans la nuit du 31 decembre 1799 au 1er janvier 1800.

DAUBERMENIL (*F.-A.*), député à la convention nationale et au conseil des cinq cents, né à Salles pres de Perpignan.

Il était membre du conseil supérieur de cette ville à l'époque de la révolution, et en embrassa la cause avec cha-

leur. Elu au mois de septembre 1792, député du département du Tarn à la convention nationale, où il ne vota pas dans le procès de Louis XVI pour cause de maladie, il fut obligé de donner sa démission sous le régime de la terreur comme fauteur des *girondins*, et fut rappelé dans l'assemblée en 1795 avec les autres proscrits. Devenu après la session commissaire central du directoire exécutif à Alby jusqu'à l'époque du 18 fructidor, il fut nommé peu de temps après membre du conseil des cinq cents, dont il sortit le 20 mai 1797, et auquel il fut réélu l'année suivante. S'étant opposé à la révolution du 18 brumaire an 8, il fut exclus de nouveau du corps législatif et condamné à la détention dans le département de la Seine inférieure. Romanesque et enthousiaste par caractère, Daubermenil se regardait comme un disciple des anciens mages, et fit partie de la société des *théophilanthropes* qui en 1796 s'était réunie rue du Bac. Il se retira dans son département après la levée de la surveillance à laquelle il avait été soumis, et mourut à Perpignan en 1802.

DAUBIGNY (*Jean-Louis-Marie Villain*), adjoint au ministère de la guerre sous Bouchotte, etc., né à Saint-Just en Picardie.

Il était procureur au parlement de Paris à l'époque de la révolution. Il se lança avec ardeur dans le parti *démagogique*, devint membre de tous les clubs dont les manœuvres détruisirent l'ancienne monarchie, fit arrêter, dans la matinée du 10 août 1792 le journaliste Sulleau et plusieurs personnes qui s'étaient réunies aux Champs Elysées pour secourir le roi, et les laissa ensuite massacrer sous ses yeux. Devenu membre du tribunal institué le 10 août et destiné particulièrement à immoler les vaincus, il fut signalé, après les atrocités des 2 et 3 septembre, comme un des auteurs d'un vol considérable fait dans le garde meuble de la couronne; mais comme il appartenait au parti vainqueur, et que son accusateur était *Roland*, ministre tout dévoué à la *gironde*, il vint à bout, sinon de détruire les soupçons, au moins d'arrêter les poursuites: cette affaire en resta là. Nommé à la fin de 1793 adjoint au département de la guerre, il fut accusé une seconde fois de vol par Bourdon (de l'Oise), son ennemi personnel, et traduit au tribunal révolutionnaire qui l'acquitta. Echappé on ne sait comment aux exécutions qui suivirent le 9 thermidor, il fut seulement mis en arrestation et dénoncé de nouveau par Bourdon, qui le fit traduire devant le tribunal criminel d'Eure et Loire, où l'amnistie du 4 brumaire an 4 le rendit encore à la liberté. Compris enfin dans la proscription du 3 nivôse an 9, il fut arrêté une dernière fois et déporté aux îles Séchelles, où il mourut.

DAUCHY (de l'Oise), comte, conseiller d'état, commandeur de la légion d'honneur, etc.

Il était cultivateur et maître de la poste aux chevaux dans un village près de Beauvais à l'époque de la révolution. Elu député du tiers état du bailliage de Clermont aux états généraux, y parla plusieurs fois sur les impositions, provoqua l'organisation des messageries, fut nommé président de l'assemblée le 6 juin 1791, et combattit au mois d'août la condition du marc d'argent. Après la session, il retourna dans son département, qui le députa en septembre 1795 au conseil des cinq cents, où il fit souvent des rapports au nom de la commission des finances dont il était membre, et quoique peu attaché au parti de *Clichi*, il fut arrêté au 18 fructidor et remis aussitôt en liberté. Appelé au conseil d'état après la révolution du 18 brumaire, il fut envoyé dans le Piémont en 1804, et nommé en 1805 préfet du département de Marengo, puis commandant de la légion d'honneur. Il passa en 1808 à l'administration générale des finances et domaines du pays vénitien, puis à l'intendance du trésor public dans les 27e et 28e divisions militaires. En avril 1814, il donna une adhésion particulière aux actes du sénat contre Bonaparte et sa famille, et vint néanmoins en juin 1815 siéger comme député du département de l'Oise à la chambre des représentans, où il fit un rapport en faveur du projet de loi sur les réquisitions. Le retour du roi a rendu Dauchy à la vie privée. Il demeure à Saint-Just-en-Chaussée (Oise).

DAUDE, député aux états généraux, etc.

A l'époque de la révolution, il était avocat du roi au bailliage de Saint-Flour, fut élu en 1789 député du tiers état aux états généraux, où il vota constamment avec le *côté gauche* de

l'assemblée, et termina la session sans avoir paru à la tribune. Nommé après le 18 brumaire an 8 président du tribunal criminel du Cantal, il en exerça les fonctions jusqu'en 1811, qu'il passa en qualité de conseiller à la cour impériale de Riom, où il mourut l'année suivante : il était aussi membre de la légion d'honneur.

DAUDENARDE-DE-LA-LAING (le comte), maréchal de camp, commandeur de la légion d'honneur, lieutenant d'une des compagnies des gardes du corps du roi, chevalier de Saint-Louis, etc.

Porté par sa naissance et par inclination à embrasser la carrière des armes, il y obtint un avancement rapide, fit la campagne de 1806 en qualité de chef d'escadron au 3ᵉ régiment de cuirassiers, à la tête duquel il se distingua; fut décoré de la croix de la légion d'honneur en mai 1807, et enfin nommé colonel de cavalerie en 1809. Il fit aussi la campagne de Russie et fut élevé au grade de général de brigade le 5 décembre 1812. Il servit également en 1813 sous les ordres du général Latour-Maubourg, et se signala particulièrement devant Dresde les 26 et 27 août. En 1814, le roi le nomma commandant de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. On le comptait encore en 1816 parmi les officiers supérieurs des gardes du corps de Sa Majesté.

DAUGIER (*François-Henri-Eugène*), contre amiral, commandeur de la légion d'honneur, préfet maritime du 4ᵉ arrondissement, etc., né le 13 septembre 1764.

Issu d'une famille noble, il entra en 1780 dans la marine en qualité de garde, fut ensuite élevé au grade de lieutenant de vaisseau, puis nommé capitaine le 21 mars 1796. Doué d'un courage et d'un sang froid imperturbable, il se fit remarquer dans tous les combats où il se trouva, et devint chef militaire du port de Lorient où ses mœurs et sa probité lui acquirent l'estime générale. Il fit partie en 1814 de la commission chargée de vérifier les titres des anciens officiers de la marine qui demandaient de l'emploi, des pensions ou des récompenses honorifiques; et de celle chargée d'examiner les ordonnances et réglemens sur la marine, et d'y proposer des changemens. Il fut ensuite nommé comte et contre amiral, puis préfet maritime du 4ᵉ arrondissement, et élu en avril 1815, par le département du Morbihan, député à la chambre des représentans. Le 1ᵉʳ août 1816 il obtint le commandement de la marine royale à Rochefort.

DAULAN (le comte de), gentilhomme avignonais.

Après avoir servi avec honneur, il s'était retiré dans sa province, et montra à l'époque de la révolution des sentimens contraires aux vœux de la multitude. Devenu suspect aux *jacobins* du pays, il fut désigné à la vengeance de la populace, et fut une des quatre victimes que des brigands firent pendre par le bourreau à Avignon, dans la journée du 11 juin 1791, comme opposans à la réunion du Comtat à la France. On exerça ensuite sur leurs cadavres des cruautés inouies, qui furent le prélude des horreurs de la Glacière.

DAULTANNE (le marquis), lieutenant général, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il était déjà général chef d'état major en octobre 1806, lorsqu'il se signala particulièrement à la mémorable journée d'Iéna, au succès de laquelle il contribua autant par son courage que par son sang froid. Les champs de Pulstuck, à la fin de la même année, furent encore témoins de sa valeur, et lui valurent le 31 décembre le grade de général de division. Il servit ensuite en Espagne où il ne se distingua pas moins dans différens combats qu'il livra aux Anglais et aux Espagnols, et notamment en décembre 1813 et janvier 1814 dans les Pyrénées, sous les ordres du général Harispe. Il fut nommé le 13 août suivant chevalier de Saint-Louis, exerça en avril 1815 les fonctions de chef d'état major de l'armée de M. le duc d'Angoulême dans le Midi, et revint à Paris après la seconde chute de l'usurpateur.

DAUMESNIL (le baron), maréchal de camp, gouverneur du château de Vincennes, etc., natif de Périgueux.

Il fut d'abord simple soldat, fit la campagne d'Egypte, passa dans les guides de Bonaparte, et y donna souvent des preuves de bravoure. Elevé bientôt par son courage au grade de chef d'escadron de la garde, il était à

Madrid avec une partie de son corps au moment de l'insurrection du 2 mai. Il fit des prodiges de valeur et courut plusieurs fois les risques de la vie, après avoir eu deux chevaux tués sous lui. Devenu major de la garde, il fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, et se distingua le 6 juillet à la bataille de Wagram, où il fut grièvement blessé. Le grade de général de brigade et le gouvernement de Vincennes furent la récompense de ses exploits. La fermeté et le courage qu'il a montré dans ce poste de confiance tant en 1814 qu'en 1815, lui assurent un rang honorable dans l'histoire des braves.

DAUNOU (*Pierre-Claude-François*), député à la convention nationale, tribun, etc., natif de Boulogne.

Il entra d'abord dans la congrégation de l'Oratoire, devint successivement grand vicaire de l'évêque constitutionnel d'Arras et de celui de Paris, et fut nommé au mois de novembre 1792, député du Pas de Calais à la convention nationale. Dès le commencement du procès de Louis XVI, il proposa d'en renvoyer l'examen à un tribunal criminel ou à la haute cour nationale, puis vota la réclusion de ce prince pendant la guerre et son bannissement à la paix. Ayant été compris au nombre des soixante-treize députés arrêtés pour avoir protesté contre le 31 mai 1793, il rentra dans la convention en décembre 1794, et en fut élu secrétaire le 21 du même mois. Il devint ensuite membre de la commission des lois organiques de la constitution, dont il fut presque toujours le rapporteur; fut élu président le 5 août, prononça le 10 un discours en commémoration de la chute du trône, entra en septembre au comité de salut public, et dénonça le 3 octobre les manœuvres des sections de Paris contre la convention. Après le 13 vendémiaire, il passa au conseil des cinq cents, dont il fut le premier président, se prononça fortement pour le maintien de la loi du 3 nivôse, provoqua des peines contre la calomnie, s'éleva même à ce sujet contre la licence de la presse, fut nommé secrétaire le 21 mars 1797, et sortit du conseil le 20 mai. Il fut chargé par le directoire d'organiser la république romaine, revint en mars 1798 au conseil des cinq cents, dont il fut encore nommé président le 20 août, et prononça un discours sur l'anniversaire du 18 fructidor. Lorsqu'une députation de l'institut présenta au conseil le compte annuel des travaux de cette compagnie, Daunou lui adressa une réponse dans laquelle on remarqua la phrase suivante: « Il n'y a pas de philosophie sans patrio- » tisme; il n'y a de génie que dans une » ame républicaine, et l'amour sacré » de la liberté est un des plus nobles ca- » ractères du talent aussi bien que de » la vertu. » Il fut néanmoins un des coopérateurs de la révolution du 18 brumaire an 8, devint alors membre de la commission chargée de créer une constitution nouvelle qui servit de base à celle que Bonaparte fit adopter à la nation, refusa ensuite les fonctions de conseiller d'état que lui offrit le premier consul, et se contenta de celle de tribun. En cette qualité il combattit le projet de loi pour la création des tribunaux spéciaux comme inconstitutionnelle, sortit du tribunat en 1802 lors du premier renouvellement opéré dans ce corps, et retourna à ses fonctions de garde de la bibliothèque du Panthéon. Au mois de décembre 1804, il fut choisi pour succéder à Camus dans ses fonctions d'archiviste du corps législatif, fut ensuite décoré de la croix de la légion d'honneur, devint conservateur des archives du royaume, et fut remplacé en mars 1816 par le sieur Delarue, de la Nièvre.

DAUTRICHE (*Joseph*), député à la convention nationale.

Il était avocat à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, fut élu en septembre 1792, député de la Charente Inférieure à la convention nationale, vota comme législateur la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, et déclara ne pouvoir se regarder comme juge. Il devint ensuite membre du conseil des anciens dont il fut nommé secrétaire le 21 avril 1798, et sortit de ce conseil au mois de mai suivant. Appelé le 14 mai 1800 aux fonctions de juge du tribunal d'appel à Poitiers, il faisait encore partie en 1816 de la cour royale de cette ville en qualité de conseiller.

DAVERHOULT (*Jean-Antoine*), député à l'assemblée législative.

Né en Hollande, il eut part aux troubles qui éclatèrent dans les Provinces Unies en 1797, et fut contraint de quitter son pays pour se retirer en France. Il fut nommé en 1790 membre du département des Ardennes, et élu l'année suivante député de ce département à la

législature. Le 27 novembre 1791, il pressa l'assemblée d'exiger des électeurs de Trèves et de Mayence la dissolution des corps d'émigrés qui se rassemblaient chez eux, s'opposa le 16 décembre à la mise en accusation du cardinal de Rohan attendu sa qualité de prince d'empire, et obtint les honneurs de la présidence le 8 janvier 1792. Il s'unit plus que jamais au parti modéré, devint un des fondateurs du *club des feuillans*, combattit *Brissot* et les *girondins* qui voulaient faire déclarer la guerre à l'Autriche, déclara que l'empereur Léopold en voulait moins à la constitution française qu'à la philosophie, et demanda qu'on laissât aux lumières le soin d'éclairer l'univers. Il défendit ensuite M. de la Fayette, et bravant les clameurs de l'assemblée, il parla le 21 juin 1792 avec beaucoup de force sur les attentats commis la veille contre Louis XVI. Le 1er juillet, il fit rendre un décret répressif contre les sociétés populaires, revint de nouveau le 13 sur les attentats du 20 juin, et insista vainement pour la punition de *Manuel* et de *Pètion*. Il donna le même jour sa démission, en annonçant qu'il se rendait à l'armée où il avait obtenu le grade de colonel, fut arrêté peu de jours après au moment où il voulait émigrer, et se brûla la cervelle.

DAVIAU-DUBOIS-DE-SANZAY (*Charles-François*), archevêque de Bordeaux, officier de la légion d'honneur.

Né au Bois de Sanzay diocèse de Poitiers, le 7 août 1736, d'une famille distinguée du pays, il embrassa l'état ecclésiastique, devint vicaire général, et obtint au moment de la révolution l'archevêché de Bordeaux, où il succéda à M. Champion de Cicé : il fut sacré le 3 janvier 1790. Il refusa ensuite de prêter le serment civique décrété par l'assemblée nationale, passa à l'étranger, revint en France après le 18 brumaire, rentra dans l'archevêché de Bordeaux après le concordat, et fut decoré de la croix et du titre d'officier de la légion d'honneur. Il donna comme tous ses confrères des marques de dévouement à Napoléon, et publia des mandemens dans lesquels il vantait sa piété, ses vertus et sa magnanimité. Il faisait encore partie de l'église gallicane au moment de la restauration en 1814.

DAVID (*Jacques-Louis*), député à la convention nationale, commandeur de la légion d'honneur, etc.

Ce peintre célèbre embrassa la cause de la révolution avec chaleur, devint électeur en 1792, et fut élu député de Paris à la convention nationale où il vota la mort de Louis XVI. Il avait commencé en 1790 un grand tableau représentant *le Serment du Jeu de Paume*, d'où l'on appercevait dans le lointain le château de Versailles, couvert d'un atmosphère rempli de foudres prophétiques. On lui doit une foule d'autres tableaux de ce genre, dont les sujets ont été pris dans les évènemens de la révolution. Lié intimement avec Robespierre et membre du comité de sûreté générale, il prit part à tous les actes de fureur qui signalèrent le règne de la convention, contribua à la chute des *girondins* et siégea toujours constamment au plus haut de la *montagne*. Il présida successivement la convention et les *jacobins*, et fut dénoncé après la chute de Robespierre pour lui avoir dit la veille de sa mort : « Si tu bois la ciguë, » je la boirai aussi. » Il vint néanmoins à bout d'écarter long-temps les attaques dirigées contre lui, fut enfin arrêté le 2 août 1794, demanda ensuite à rester chez lui pour finir un tableau, et obtint sa mise en liberté sur la demande de ses élèves et à la suite d'un décret du 27 décembre portant qu'il n'y avait pas lieu à examiner sa conduite. Décrété d'accusation comme *terroriste*, et renfermé de nouveau au Luxembourg après l'insurrection jacobine du 1er prairial, il en sortit le 21 août, et l'amnistie du 4 brumaire termina définitivement sa détention. Mercier rapporte, dans son nouveau Paris, que David s'écria un jour dans une section : « On peut tirer à » mitraille sur les artistes, sans craindre » de tuer un patriote. » Depuis, il fut appelé à l'institut national pour la classe de peinture, et en 1810 les consuls le nommèrent peintre du gouvernement. C'est aux amateurs des beaux arts à juger ses productions en tous genres. Nous dirons seulement que favorisé par Bonaparte, il composa pour lui plusieurs grands tableaux, notamment celui du couronnement, et qu'il obtint successivement de cet ex-empereur le titre de légionnaire, d'officier et de commandant de la légion d'honneur. Compris dernièrement dans la loi qui expulse de France les régicides, David s'est retiré à Bruxelles, et a été exclus de l'institut lors

de la réorganisation de ce corps au mois d'avril 1816.

DAVID, chef de chouans, né à Cerizy en Normandie.

Il se prononça contre la révolution, prit parti parmi les chouans dont il devint un des chefs, et comme il était robuste et d'un air sauvage et terrible dans les combats, il fut surnommé la *terreur*. Au reste, par sa cruauté et ses concussions, il fit plus de mal que de bien au parti qu'il servait: il traitait tout le monde en ennemi, et dévasta longtemps le département du Calvados et de la Manche. Surpris en 1796 par les républicains à Lamberville, il se jeta dans une maison avec vingt-huit hommes, et fit une si vigoureuse résistance, que les patriotes après avoir perdu une partie de leur monde, ne trouverent d'autre moyen pour le prendre que de mettre le feu à la maison. David se rendit alors, et fut exécuté dans les premiers jours d'avril de la même année.

DAVID (*Pierre*), curé, administrateur, secrétaire général, etc., né à Lubersac en 1764.

Il devint curé de Pompadour et ensuite d'Uzerche, se montra d'abord partisan de la révolution, fut nommé membre de l'administration départementale de la Corrèze en 1792, et se rendit, pendant le régime de la terreur, auprès du général Souham son parent qui l'employa dans les états majors des armées du Nord et du Rhin jusqu'en 1796. Devenu l'année suivante secrétaire de légation dans le Valais, il fut ensuite employé dans ce pays comme garde magasin des troupes françaises, et obtint après le 18 brumaire, la place de secrétaire général du département des Pyrénées Orientales. L'inconstance de ses goûts et la singularite de son caractère le portèrent bientôt à changer encore d'état, et on le vit avec surprise reprendre le petit collet et la soutane, et se faire nommer vicaire général de l'évêché de Limoges; mais au lieu de se rendre dans son diocèse, il vint à Paris ou l'esprit d'intrigue qui le dominait toujours, lui fit concevoir le projet de réconcilier Pichegru avec Moreau. Il eut effectivement quelques conférences avec le dernier; partit bientôt après pour l'Angleterre et fut arrêté à Calais le 23 novembre 1802. Il resta au Temple jusqu'à l'arrestation de Moreau et de Pichegru, fut mis en jugement avec eux en 1804, et acquitté le 10 juin. Depuis, il a disparu de la scène politique.

DAVOUS (*Pierre-Louis*), sénateur, pair de France, etc., né à Paris, et parent de dom Davous, prieur des bénédictins.

Il était négociant et gentilhomme servant de Louis XVI à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause. Devenu successivement officier municipal, assesseur et membre du département de la capitale, il fut privé de ses fonctions après la journée du 10 août 1792, et s'abstint dès lors de tout emploi public. Cependant lorsque Sieyes fut parvenu au directoire en 1799, Davous fut appelé de nouveau à la place d'administrateur du département de Paris, dans laquelle il favorisa les plans de Bonaparte au 18 brumaire; il en fut récompensé par la dignité de sénateur. Il fut toujours au sénat de l'avis de la majorité, vota par conséquent en 1814 la déchéance de Napoléon et fut créé par le roi pair de France après la restauration.

DAVOUST (*Louis-Nicolas*), prince d'Eckmüll, duc d'Auerstaëdt, maréchal d'empire, grand cordon de la légion d'honneur, et de plusieurs ordres étrangers, ministre de la guerre, etc., etc.

Né à Anneaux (Yonne) le 10 mai 1770, d'une famille distinguée, il fit ses premières études à l'Ecole Militaire de Paris avec Bonaparte, et perdit jeune encore son père, tué par l'imprudence d'un garde chasse. Il commença sa carrière militaire en 1785, par le grade de sous lieutenant dans le régiment de royal Champagne cavalerie, qu'il contribua à insurger contre ses chefs en 1790; fut renvoyé de ce corps pour cause d'insubordination, et parut à la barre de l'assemblée législative après la journée du 10 août 1792, pour y adhérer à la déchéance du roi et demander du service. Placé presque aussitôt à la tête d'un bataillon du département de l'Yonne, il ne tarda pas à s'y faire remarquer par son brillant courage, et sa promotion aux grades supérieurs fut la récompense méritée de ses nombreux services aux armées du Nord et du Rhin en 1793, 1794 et 1795. Bonaparte parvenu au commandement en chef de l'armée d'Italie, l'appela bientôt près de lui et l'emmena ensuite en Egypte, où il faisait partie du corps d'armée de Desaix,

lorsque ce général marcha dans la Haute Egypte. Davoust se signala dans toutes les affaires, contribua au succès de la célèbre journée d'Aboukir, et de retour en France commanda les grenadiers de la garde consulaire. Elevé enfin au grade de général de division, puis créé maréchal d'empire en 1804, il commandait en 1805 un corps d'armée considérable sur les côtes de Flandres, fit la campagne de 1806, se distingua à Iéna, où il eut son chapeau emporté et ses habits criblés de balles, et obtint alors le titre de duc d'Auerstaëdt. Il entra ensuite à Berlin avec son corps d'armée, pénétra en Pologne et se couvrit de gloire à Eylau, à Heilsberg et à Friedland. La campagne de 1809 contre l'Autriche lui fournit de nouvelles occasion de développer ses talens militaires. Il eut aussi une grande part au gain de la bataille d'Eckmüll le 22 avril. Il attaqua le 30 juin une des iles du Danube, vis à vis Presbourg, dont il s'empara le 5 juillet; préluda ensuite, par de brillans succès à Enzersdorff, à la bataille de Wagram, dans laquelle il donna des preuves de son courage ordinaire. Nommé prince d'Eckmüll le 3 octobre 1807, il fut bientôt après décoré de la grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie. La funeste campagne de 1812 en Russie, où il commandait le 1er corps, ouvrit un vaste champ à sa valeur, et l'on ne peut citer une des batailles données sans avoir occasion de rappeler les traits d'héroïsme et de courage du prince d'Eckmüll. Revenu sur les bords de l'Elbe au commencement de 1813, il commanda dans la 32e division militaire avec des pouvoirs extraordinaires, en vertu du sénatus consulte du 3 avril, et fit en mai le siége de Hambourg dont il s'empara le 30, et où il se maintint jusqu'à la chute de Bonaparte qu'il se refusa long-temps à croire. Ayant enfin remis le commandement au général Gérard, le 5 mai 1814, il revint en France, où il vécut dans ses terres jusqu'à l'invasion de Napoléon qui l'appela au ministère de la guerre le 21 mars 1815, et le nomma pair de France le 2 juin suivant. Après la bataille de Waterloo, le commandement général de l'armée sous Paris lui fut déféré : on sait tout ce qu'il fit pour rallier cette armée, la réorganiser et lui rendre son moral, et c'est dans ces circonstances critiques et extraordinaires que le 30 juin il signa avec les autres chefs une adresse à la chambre des représentans, dans laquelle était ce passage : « Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la nation. L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ils ont fait pour remonter sur le trône de France : elle dira aussi la conduite de l'armée, et la postérité jugera qui mérita le mieux l'estime du monde. » Il la désavoua quelques jours après. Forcé bientôt par la capitulation de passer au delà de la Loire avec les troupes, il y rétablit la discipline, pourvut à tous leurs besoins, provoqua leur entière soumission au roi, en remit le 1er août le commandement au maréchal duc de Tarente qui vint le remplacer, et se retira chez lui.

DAZINCOURT (*Joseph-Jean-Baptiste Albeni* dit), acteur du théâtre Français, professeur de déclamation au conservatoire.

Il naquit à Marseille en 1747, d'un négociant qui ne négligea rien pour son éducation. N'ayant aucune inclination pour le commerce, il profita des bontés du maréchal de Richelieu, qui en fit son secrétaire et l'occupa dans son cabinet à mettre en ordre des mémoires sur sa vie. Son goût pour la comédie l'ayant porté à étudier, dans ses momens de loisir, et à jouer en société plusieurs rôles dans lesquels il obtint des succès, le détermina bientôt à solliciter un engagement pour le théâtre de Bruxelles, où le comédien d'*Hannetaire*, qui en était directeur, lui donna d'excellentes leçons. Dazincourt ayant enfin obtenu un ordre de debut pour le théâtre Francais, joua le rôle de Crispin des *Folies amoureuses*, auxquels succédèrent quelques autres rôles où il reçut un accueil très favorable. Reçu à l'essai le 26 mars 1776, et sociétaire un an après, son jeu devenu plus brillant, lui valut de Préville cette remarque : « C'est un bon comique, » plaisanterie à part. » Doué d'une grande intelligence, Dazincourt avait un excellent ton, et jouait surtout avec beaucoup de supériorité les valets de bonne compagnie. Choisi en 1785 par la reine pour lui donner des leçons de déclamation, il allait jouir du fruit de ses travaux, lorsque la révolution vint détruire ses espérances. Arrêté et emprisonné en 1793 avec la plupart de ses camarades, il supporta onze mois de détention avec beaucoup de philosophie; fut nommé en 1807, professeur

de déclamation au conservatoire de musique, et obtint peu de temps après la direction des spectacles de la cour. Une fièvre intermittente, que les occupations de cette dernière place le forcèrent de négliger, le conduisit au tombeau le 28 mars 1809.

DEBELLE (*Joseph*), général de division, etc., né en 1767 à Vorrèpe, département de l'Isère.

A quinze ans il entra en qualité de sous lieutenant dans le régiment d'Auxonne artillerie, devint lieutenant en 1789, et commanda en l'an 2 une compagnie d'artillerie à cheval de l'armée de la Mozelle, qu'il délivra ensuite, avec quelques braves, des mains des Autrichiens. Nommé général de brigade en 1794, il fut employé à l'avant garde de l'armée de Sambre et Meuse, où il se distingua encore par sa bravoure; fit partie de l'expédition d'Irlande commandée par Hoche son ami (ils avaient épousé les deux sœurs à Thionville en 1793), et à son retour dirigea en chef l'artillerie des armées du Rhin, du Nord et d'Italie. Il passa en 1802 à Saint-Domingue avec le général Leclerc; il y mourut à la fleur de l'âge, regretté de tous les militaires qui l'avaient connu. — Son frère (*César-Alexandre*), maréchal de camp, né aussi à Vorrèpe le 27 novembre 1770, ayant été mis en jugement pour sa conduite dans le Dauphiné pendant l'usurpation de Bonaparte en 1815, fut condamné à mort le 24 mars 1816, et obtint du roi la commutation de la peine capitale en celle de vingt ans de détention dans une prison d'état. Il parait, d'après ses déclarations au procès, qu'il avait servi faiblement l'un et l'autre parti, et qu'il se réservait toujours les moyens de présenter sa conduite du côté le plus favorable.

DEBELLOY (*Jean-Baptiste*), cardinal, archevèque de Paris, sénateur, etc.

Né le 9 octobre 1709 à Morangles, diocèse de Beauvais, d'une ancienne famille qui avait fourni à l'état des militaires d'un mérite distingué, et même des officiers généraux, il obtint dès son début dans la carrière ecclésiastique la place de vicaire général official et archidiacre de Beauvais, sous le cardinal de Gèvres, et devint évêque de Glandèves en 1751. Il annonça dans toutes ces places l'esprit de douceur et de modération qui n'a cessé de le distinguer dans tout le reste de sa longue vie. Après la mort de M. de Belzunce, évèque de Marseille, la cour jeta les yeux sur M. de Belloy, comme sur le prélat le plus propre par sa prudence et sa tolérance à ramener dans ce diocèse la paix que le zèle outré de son prédécesseur avait troublée, et le pape confirma ce choix avec d'autant plus de satisfaction, qu'il connaissait le mérite du sujet. La révolution vint arracher M. de Belloy à son troupeau; il se retira à Chambly, petite ville voisine du lieu de sa naissance, et y vécut assez tranquille jusqu'à l'époque du concordat. Ne songeant qu'au bien de la religion, il fut alors le premier à sacrifier son titre pour faciliter la conclusion de cet acte important. Son exemple eut une grande influence sur les autres prélats. Ses précieuses qualités le firent regarder aussi comme le seul qui dans ces circonstances difficiles, convenait le mieux au siége de la capitale; il y fut élevé en 1802, et promu l'année suivante à la dignité de cardinal. Il publia en 1805, des *Mandemens* à l'occasion de la guerre avec la Russie et l'Autriche, fit suivant l'usage d'alors l'éloge de Napoléon, et ordonna des prières pour le succès de ses armes. Après la capitulation d'Ulm, il rendit des nouvelle actions de grâces à Dieu pour avoir rempli toutes les espérances. M. de Belloy avait reçu de la nature une santé robuste qu'il entretint par une vie réglée, et il parvint presque à sa quatre-vingt-dix-neuvième année sans éprouver les infirmités de la vieillesse. Sa première maladie fut un rhume catarrhal, qui lui laissa toute sa connaissance jusqu'à sa mort arrivée le 10 juin 1808.

DEBOURGES (*Jean*), président du tribunal de première instance de Chambon, né le 10 février 1747.

Il fut élu en 1792 député de la Creuze à la convention nationale, et ne voulut prendre aucune part au procès de Louis XVI, regardant comme incompatibles les fonctions de législateur et celles de juge. Lors de la discussion relative à la pétition du faubourg Saint-Antoine, dont les signataires réclamaient au 1er mai 1793, un *maximum* et une taxe sur les riches, il s'écria : « c'est en faveur » du peuple que nous nous élevons con- » tre les brigands. » Pendant tout le règne des *jacobins*, il se renferma dans des travaux obscurs, et fit rendre beaucoup de décrets de secours. Après la

chute de Robespierre il combattit les *terroristes*, et attaqua vivement Duhem, qui avait dit « que l'*aristocratie* et le » *royalisme* triomphaient dans la con» vention. » Réélu apres la session pour le conseil des anciens, il y appuya la résolution qui accordait au directoire les radiations d'émigrés, et s'opposa à l'impression d'un discours de Portalis, qui voulait les mettre dans les attributions du conseil. Il en sortit en mai 1798, fut nommé le 8 mai 1800 président du tribunal civil de Chambon, et exerçait encore ses fonctions en 1816.

DEBRY (*Jean*), député à la convention nationale, baron, préfet, commandeur de la légion d'honnneur, etc., né dans les environs de Vervins.

Il était avocat à l'époque de la révolution, devint membre du directoire du département de l'Aisne, fut élu en 1791 député à l'assemblée législative, se prononça contre les prêtres réfractaires, vota en janvier 1792 la mise en arrestation des princes français émigrés, fit décréter que MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, était déchu de son droit à la couronne pour n'être pas rentré dans le délai prescrit par la constitution, et sollicita ensuite un décret d'accusation contre le ministre Delessart. A l'époque du 20 juin suivant il empêcha que l'assemblée ne s'occupât des moyens de prévenir l'invasion du château des Tuileries par les habitans des faubourgs, fit déclarer la patrie en danger, dénonça le 8 août les généraux Luckner et la Fayette, dont il demanda la mise en accusation, et eut une grande part à la journée du 10, qui renversa le trône. C'est le 26 du même mois qu'il proposa de former le corps des *tyrannicides*, dont il a tant été parlé depuis. Nommé député à la convention nationale, il proposa le 8 octobre d'accorder 100,000 francs de récompense à ceux qui apporteraient les têtes de *François II*, de *Frédéric-Guillaume duc de Brunswick*, et de toutes les *bêtes sauvages* qui leur ressemblaient ; vota la mort du roi au dernier appel nominal, et fut elu le même jour membre du comité de sûreté générale. Le 21 mars il fit décréter l'établissement dans toutes les municipalités des comités de surveillance, qui donnèrent naissance aux comités révolutionnaires ; devint successivement président de l'assemblée, membre du premier comité de salut public, dont il sortit peu de temps après par démission, se lia avec les *girondins* et laissa néanmoins faire la révolution du 31 mai sans y apporter aucune opposition ostensible. Il échappa aux proscriptions qui suivirent cette journée, fut encore nommé membre du comité de sûreté générale après la chute de Robespierre, et donna de nouveau sa démission sur le reproche qu'on lui fit d'avoir partagé l'opinion des *fédéralistes*. Envoyé dans les départemens méridionaux, il s'y prononça contre les *jacobins*, entra le 3 juillet 1795 au comité de salut public, prit part aux discussions du nouvel acte constitutionnel, favorisa d'abord la jeunesse parisienne dans ses attaques contre les *terroristes*, et lui déclara ensuite la guerre en faisant décréter que l'air de la *Marseillaise* serait substitué à celui du *Réveil du Peuple*. A l'issue des événemens du 13 vendémiaire, il contribua au décret qui renvoyait les chefs de l'insurrection pardevant trois conseil de guerre, passa ensuite au conseils des cinq cents, où il défendit la loi du 3 brumaire qui excluait les parens d'émigrés de toutes les places ; fit l'éloge de Bonaparte et de l'armée d'Italie, s'opposa au mois de février 1797 à ce que Dumolard dénonçât la faction d'Orleans, devint le rapporteur de la conspiration de Brottier et de Lavilleheurnois, appuya la proposition de soumettre les électeurs au serment republicain, combattit un projet favorable aux fugitifs de Toulon, défendit les sociétés populaires, s'opposa à la formation d'une nouvelle garde dont le corps législatif voulait s'environner, et préluda ainsi à la journée du 18 fructidor a laquelle il contribua de tout son pouvoir. Au commencement de 1798 il fit un rapport sur la nécessité de mettre en activité les institutions républicaines. « S'il faut une superstition, s'écria-t» il, ayons enfin celle de la liberté, et » créons-en le fanastime. Que la consti» tution et la république obtiennent » tous les hommages, et donnent tou» tes les récompenses. » Nommé ministre plénipotentiaire à Rastadt avec Bonnier et Roberjeot, il y fut légèrement blessé, tandis que ses deux collègues perdirent la vie, fut reélu au conseil des cinq cents en mars 1799, remercia le corps législatif de l'intérêt qu'il avait bien voulu lui témoigner a son retour de Rastadt ; et fut nommé

président. Depuis il parut très peu à l'assemblée, passa au tribunat après la révolution du 18 brumaire an 8, fit le panégyrique du premier consul victorieux à Marengo, reparut encore à la tribune pour assurer aux armées et au *héros pacificateur* les récompenses de la gratitude nationale, vota constamment en faveur des projets les plus tyranniques, appuya l'établissement des tribunaux spéciaux, fut ensuite nommé préfet du département du Doubs en récompense de sa servilité, et en exerçait encore les fonctions en 1814, au moment de la chute de Bonaparte qui, dans les années précédentes, l'avait créé baron et décoré de l'étoile de commandant de la légion d'honneur. Il avait été remplacé par ordre de Sa Majesté en 1814; mais le court règne de Napoléon en 1815 l'appela le 6 avril à la préfecture du Bas Rhin, qui lui fut ôtée lors du retour du roi au mois de juillet suivant. En 1816 il a dû quitter la France comme régicide.

DECAEN (le comte), lieutenant général des armées du roi, grand cordon de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il est né à Creuilly près de Caen de parens aubergistes. Son goût pour l'état militaire le fit bientôt parvenir aux premiers grades. Employé à l'armée de Rhin et Moselle, il s'y distingua en juillet 1796 sous Moreau, remporta une suite d'avantages sur l'ennemi, et fut cité avec éloge pour sa bravoure à la bataille d'Ettingen. Il obtint en août suivant de nouveaux succès dans les montagnes d'Albe, et se fit remarquer le 6 septembre dans une autre occasion. Destitué en février 1798, il fut réintégré le 1er avril suivant et promu au grade de général de division le 16 mai 1800. Nommé le 24 juin 1802 capitaine général des établissemens français dans l'Inde et grand officier de la légion d'honneur, il s'embarqua pour l'île de France, et après avoir pendant plusieurs années contribué de tous ses moyens au bien être de la colonie, il se trouva forcé de capituler et de remettre cette île aux Anglais. De retour à Paris, il obtint, à la fin de 1811, le commandement d'un corps d'armée en Espagne sous les ordres du maréchal Suchet, devint gouverneur de la Catalogne qu'il mit en état de défense, et s'y maintint avec succès pendant les campagnes de 1812 et 1813, contre les Espagnols et les Anglais, qu'il força de lever le siége de Tarragonne : il contribua aussi à leur défaite au Col d'Ordal et à Villafranca. Rentré en France après l'évacuation de la péninsule, il écrivit le 11 avril 1814 aux généraux sous ses ordres : « Un grand événement » vient d'arriver : l'empereur Napo- » léon a été renversé de son trône, le » sénat a déclaré sa déchéance et celle » de sa famille. Le chef de la maison de » Bourbon doit régner sur la France. » En attendant les ordres du gouver- » nement provisoire, nous devons ces- » ser toute espèce d'hostilités, puisque » nos ennemis sont devenus nos amis. » Maintenez les troupes que vous com- » mandez dans le meilleur ordre et la » plus grande discipline, jusqu'à ce que » je vous fasse parvenir les ordres que » je recevrai du nouveau gouverne- » ment. » Le 2 juin suivant, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, et le 29 juillet, grand cordon de la légion d'honneur. A l'époque de l'invasion de Bonaparte en 1815, il resta d'abord fidèle aux princes de la maison de Bourbon, et seconda même les premières mesures de M. le duc d'Angoulême; mais il hésita ensuite, et finit par se ranger entièrement sous les drapeaux de l'usurpateur. Depuis la seconde chute de ce dernier, le général Decaen se soumit au gouvernement de Sa Majesté; fut néanmoins compris dans l'ordonnance du 24 juillet, arrêté ensuite et conduit à Paris pour y être jugé.

DECHEZEAU-DE-LA-MOTTE, député à la convention nationale.

Il était négociant à la Rochelle à l'époque de la révolution, dont il se montra le partisan; fut nommé en septembre 1791, député suppléant du département de la Charente Inférieure à l'assemblée législative, où il ne siégea pas, puis élu député du même département à la convention nationale. Il s'y attacha au parti de la *gironde ;* vota le bannissement de Louis XVI, et sa réclusion jusqu'à la paix, et voyant le triomphe de la *montagne*, au 31 mai 1793, il donna sa démission et écrivit à ses commettans contre cette révolution. Mis hors de la loi à cette occasion, il se cacha quelque temps, fut ensuite découvert par un de ses collègues en mission, traduit devant le tribunal criminel de son propre département, et condamné à mort le 18 janvier 1794.

DECOMBEROUSSE (*B.-M.*), député à la convention nationale, etc.

Il exerçait la profession d'avocat à Vienne en Dauphiné à l'époque de la révolution, et fut nommé député suppléant de l'Isère à la convention nationale, où il n'entra qu'après le procès de Louis XVI. Il s'y fit peu remarquer, passa en septembre 1795 au conseil des anciens en vertu de la réélection des deux tiers, y fit quelques rapports sur des objets particuliers, et en sortit le 20 mai 1798. Réélu au même conseil par son département, il en devint secrétaire, vota en 1799 contre la résolution qui établissait un droit de passe sur les routes, appuya celle qui consacrait un milliard aux défenseurs de la patrie, et proposa pour encourager les mariages que la moitié des pensions militaires fût reversible aux veuves. Elu président le 24 septembre, il fut chargé en juillet suivant du rapport à faire pour l'adoption de la loi des ôtages, parla ensuite en faveur de la liberté de la presse, et proposa de proclamer chaque année le nom du journaliste qui aurait le mieux servi la république par ses feuilles. Appelé après la révolution du 18 brumaire aux fonctions de président du tribunal criminel de l'Isère et de juge au tribunal d'appel au même département, il refusa ces places et préféra celles de chef dans les bureaux du ministère de la justice et de membre du conseil d'administration des droits réunis, dont il jouissait en 1814. Nommé en 1815, après le retour de Bonaparte, conseiller à la cour d'appel de Paris, il cessa d'en remplir les fonctions au moment du retour du roi. Peu d'hommes ont une réputation de probité et d'honneur aussi bien établie que celle de M. Decomberousse, et peu aussi possèdent les qualités morales et civiques à un aussi haut degré.

DÉCOULMIERE (*Simon*), député aux états généraux, etc.

A l'époque de nos troubles politiques il était abbé régulier de notre dame d'Abbecourt, ordre de Prémontrés. Il fut élu en 1789, député du clergé de la vicomté de Paris aux états généraux, et fut un des membres de cette assemblée du *côté gauche*. Il contribua beaucoup à la réunion d'un grand nombre de curés à la chambre du tiers état, fit ensuite partie du comité des secours et de celui de l'aliénation des biens nationaux, attaqua et soutint tour à tour la constitution civile du clergé, contesta même à l'assemblée toute espèce de pouvoir dans les matières ecclésiastiques, rétracta presqu'aussitôt sa déclaration à cet égard, et prêta son serment d'adhésion aux lois religieuses le 3 janvier 1791. Ayant survécu au régime de la terreur, il devint par la suite administrateur de l'hospice de Charenton, et entra en 1799 au corps législatif, d'où il sortit en 1802. Il reprit l'exercice de ses fonctions d'administrateur général et de directeur de la maison de Charenton fut même décoré de la croix de légionnaire, et perdit son emploi en 1814, époque où il fut remplacé par le baron Favard de l'Anglade.

DECRÈS (*Denis*), duc, vice amiral, grand cordon de la légion d'honneur, ministre de la marine, chevalier de Saint-Louis, etc.

Né à Château Villain en Champagne le 18 juin 1761 d'une famille noble, il dut son avancement dans la marine royale à la protection de M. de Rochechouart. Il défendit en 1800 la ville de Malte assiégée par les Anglais, et tenta d'en sortir au mois de mars pour aller chercher des secours en France; mais il fut pris dans la traversée et conduit en Angleterre. Après son échange il revint en France, et fut nommé ministre de la marine en 1801. Il fut ensuite élevé successivement au grade de vice amiral et de grand officier de la légion d'honneur, puis nommé inspecteur général des côtes de la Méditerranée, et enfin créé duc en 1813. Il quitta le ministère de la marine après l'abdication de Napoléon en avril 1814, obtint la croix de Saint-Louis le 3 juin suivant, et rentra au ministère le 21 mars 1815. Nommé pair le 2 juin suivant, on le vit avec surprise à l'occasion de la discussion élevée par Lucien Bonaparte pour faire reconnaître Napoléon II, s'écrier avec véhémence: « Est-» ce le moment de s'occuper des per-» sonnes? Songeons à la patrie avant » tout; elle est en danger. Ne perdons » pas un moment pour prendre les me-» sures que son salut exige. Je demande » que la discussion soit fermée. » Le 28 juin il donna des détails sur le départ de Napoléon pour Rochefort, et quitta définitivement le ministère à la rentrée du roi. Depuis il s'est retiré dans ses terres.

DEDELAY-D'AGIER (le comte), sénateur, pair de France, commandeur de la légion d'honneur, etc.

A l'époque de la révolution il était maire de Montelimart, fut élu député

suppléant du tiers état du Dauphiné aux états généraux, et ensuite admis à l'assemblée nationale en remplacement d'un démissionnaire. Constamment occupé des finances, des impôts et de l'agriculture, il vota le 2 février 1790 l'abolition des ordres religieux, et proposa un traitement égal pour les moines rentés et non rentés. Pendant la session de l'assemblée constituante, il prit souvent part aux discussions sur les dîmes, les affaires du clergé et les biens ecclésiastiques. Le département de la Drôme le nomma au conseil des anciens en 1797 : il continua de s'y occuper de matières financières et y fut successivement élu secrétaire et président. Après le 18 brumaire an 8, il passa au corps législatif qu'il présida le 7 mars 1800; fut désigné à la fin de cette année par ce corps, le tribunat et le premier consul pour entrer au sénat conservateur dont il fut proclamé membre le 19 décembre; remplit assez obscurément ces fonctions jusqu'à la déchéance de Napoléon, qui l'avait précédemment décoré de la croix de commandant de la légion d'honneur, et adhéra le 4 avril aux mesures prises par le sénat contre cet empereur. Nommé pair de France le 4 juin 1814 par Sa Majesté, il fut également choisi par Bonaparte pour remplir la même dignité le 2 juin 1815. L'ordonnance du 24 juillet suivant déclara qu'il ne ferait plus partie de la chambre.

DEFERMONT-DES-CHAPELIÈRES (*Joseph*), comte, député aux états généraux et à la convention nationale, conseiller d'état, ministre, grand officier, etc.

Né à Rennes en 1753, il était procureur au parlement de Bretagne à l'époque de la révolution, et fut élu en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée de Rennes aux états généraux, où il s'occupa presque exclusivement d'objets de finances. Il dénonça néanmoins au mois de janvier 1790 le parlement de Rennes pour sa désobéissance aux lois, et réclama ensuite la suppression de toutes les cours souveraines. Lors de la fuite de Louis XVI, il fit adjoindre M. de Rochambeau au comité militaire et décréter le rappel de tous les députés absens. Il fut nommé président le 19 juillet, vota le 24 septembre pour que les hommes de couleur nés libres fussent admis à jouir du droit de cité, fut élu en 1792 député à la convention par le département d'Ille et Vilaine, présida l'assemblée lors des premiers interrogatoires de Louis XVI en décembre, et fut apostrophé par Julien (de la Drôme), pour sa partialité dans les débats relatifs au jugement de cet infortuné monarque, dont il vota la détention et le bannissement à la paix. Attaché au parti de la *gironde*, il combattit vivement les *montagnards* à l'époque du 31 mai 1793, fit mander à la barre de l'assemblée les commissaires de la commune et les autres autorités de Paris, défendit Laujuinais accusé d'avoir fait la contre révolution à Rennes, et osa parler encore le 11 juin en faveur des députés arrêtés par suite de cette révolution. Décrété d'arrestation pour avoir correspondu avec les soi-disant *fédéralistes*, il prit la fuite, erra longtemps dans les campagnes de la Bretagne et parvint à échapper aux poursuites des révolutionnaires. Rappelé dans le sein de la convention le 8 mars 1795, il s'y prononça contre les *terroristes*, devint membre du comité de salut public, fit adopter le 13 juillet un décret en faveur des noirs de Saint-Domingue qui y avaient défendu la liberté, se déclara ensuite contre les sectionnaires de vendémiaire, signala les succès des *royalistes* de l'Ouest, fut compromis dans la correspondance de *Lemaître* et désigné lui-même comme favorable à un retour vers la royauté. Réélu au conseil des cinq cents, il en fut nommé président le 21 mai 1796, s'occupa particulièrement de finances, sortit du conseil en mai 1797, fut immédiatement élu commissaire de la trésorerie et appelé après la révolution du 18 brumaire au conseil d'état, dont il fut le rapporteur habituel en matières d'impôts. Nommé directeur général de la liquidation de la dette publique qu'il réduisit autant qu'il put, il devint ministre d'état en 1807 comme président de la section des finances, proposa après la funeste campagne de Moscou, la levée de cent quatre-vingt mille hommes et la création des quatre régimens de gardes d'honneur, et se trouva sans emploi par suite de la chute de Napoléon en 1814. Il reprit du service en 1815 à la dernière apparition de Bonaparte, fut appelé par lui à la direction générale de la caisse de l'extraordinaire, puis nommé député d'Ille et Vilaine à la chambre des représentans, et s'y prononça fortement contre les droits de la maison de Bourbon au

trône de France. On le vit même après l'abdication de Napoléon s'écrier le 23 juin avec véhémence : « On veut que la » commission de gouvernement prête » serment ! mais qui de nous peut re» cevoir ce serment ? avons-nous ou » n'avons nous pas un empereur des » Français ? n'avons-nous pas le fils de » Napoléon ? les ennemis ne pourront » se jouer des efforts de la nation lors» qu'ils verront que la constitution est » notre étoile polaire, et qu'elle a pour » point fixe Napoléon II. » Après le retour du roi, une ordonnance du 24 juillet exila Defermont et le comprit au nombre des personnes sur le sort desquelles les chambres devaient prononcer. Depuis il a dû quitter la France et passer à l'étranger : il était à Bruxelles à la fin de juillet 1816.

DEFRANCE (le comte), lieutenant général, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Issu d'une famille honorable, il parvint rapidement aux premiers grades militaires, commanda long-temps le 12ᵉ régiment de chasseurs à cheval, et s'immortalisa avec ce brave régiment aux armées du Rhin et d'Italie. Elevé au grade de général de brigade, il se signala dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807, et après la paix de Tilsitt, fut décoré de l'ordre du lion de Bavière. La campagne de 1809 lui fournit de nouvelles occasions de signaler sa valeur, notamment à Wagram où il fut blessé. Devenu commandant d'une division de cavalerie en 1812, il fit des prodiges de valeur en Russie et échappa aux désastres de la funeste expédition de Moscou. La campagne de 1813 ajouta encore à sa gloire, et le fameux combat de Montmirail le mit au rang de nos meilleurs généraux de cavalerie. On le vit aussi le 7 mars 1814 charger et chasser un corps de cavalerie russe, commandé par le comte de Saint-Priest qui voulait s'emparer de Reims. Après la déchéance de Bonaparte, il fut nommé inspecteur général de cavalerie dans la 12ᵉ division militaire et chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. On le comptait encore en 1816 parmi les lieutenans généraux en activité.

DEGOUGES (*Marie-Olympe* de), auteur dramatique, née à Montauban en 1755.

Elle cultiva d'abord les lettres, et s'annonça par une petite comédie sous le titre de *Mariage de Chérubin*, qui fut suivie de l'*Homme généreux*, drame, et de *Molière chez Ninon*, pièce épisodique. A l'époque de la révolution elle renonça au rôle de femme auteur, et se jeta dans le tourbillon des intrigues politiques. Ses écrits, dont elle tapissait périodiquement les murs de Paris, respiraient l'enthousiasme le plus ardent pour le duc d'Orléans, dont elle ne cessait de préconiser la popularité et les vertus. On la voyait aussi tantôt dans les antichambres des ministres, tantôt dans les groupes, et presque toujours aux tribunes des *jacobins* ou à celles de l'assemblée nationale. C'est à elle aussi que les sociétés populaires de femmes durent leur existence. Mais son zèle révolutionnaire se refroidit avec les événemens qui amenèrent la république, et le 14 décembre 1792, elle s'offrit à la convention pour défenseur officieux de Louis XVI, qu'elle proposait d'exiler. Elle eut ensuite le courage de se prononcer contre la faction de *Marat* et de Robespierre, et consacra sa plume à combattre la *terreur*. Sa brochure intitulée les *Trois Urnes*, ou la satire de la patrie, fit tant de bruit qu'elle fut mise en arrestation le 25 juillet 1793, et traduite devant le tribunal révolutionnaire. Le 2 novembre suivant, au moment où l'on prononçait le jugement qui la condamnait, elle s'écria avec force : « Mes en» nemis n'auront pas la gloire de voir » couler mon sang : je suis enceinte, et » je donnerai à la république un ci» toyen ou une citoyenne. » Mais les officiers de santé attestèrent que sa déclaration était fausse. Elle fut conduite à l'échafaud le 4 novembre, et au moment de recevoir le coup fatal, elle s'écria avec énergie : « Enfans de la pa» trie, vous vengerez ma mort. »

DEHAUSSY-BOBECOURT (*M.-A.*), baron, député à l'assemblée législative, etc.

Né à Péronne, il exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, devint président du tribunal du district de cette ville, puis fut élu par le département de la Somme en septembre 1791, député à la législature. Il s'y montra le partisan de la monarchie constitutionnelle, fit décréter l'exclusion des sociétés populaires de l'enceinte des bâtimens occupés par le corps législatif, défendit le ministre de la marine Bertrand de Molleville et Labigne (de Caen), accusés

d'être les ennemis de la révolution, prit aussi la défense du ministre Delessart, et demanda ensuite que les femmes des émigrés pussent jouir de leurs biens. Le 20 mai 1792, il s'opposa à ce que l'on poursuivît le juge de paix La Rivière, qui avait lancé des mandats d'arrêt contre les députés dénonciateurs du *comité autrichien*, s'opposa presque seul le 13 juin à ce que l'on décrétât que le ministre *Servan* emportait les regrets de la nation, vota néanmoins la levée de la suspension de *Manuel* inculpé pour sa conduite au 20 juin, et après la session fut nommé maire de Péronne. Destitué en octobre 1793, par André Dumont qui écrivait que cette ville était un second Coblentz, il fut élu en 1797 au conseil des cinq cents, d'où il sortit après le 18 fructidor. Appelé le 1er juillet 1800 à la place de président du tribunal civil de Péronne, il en exerçait encore les fonctions en 1816. Il fut aussi élu député à la chambre des représentans créée après le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe.

DEJEAN (*Jean-François-Aimé*), comte, premier inspecteur général du génie, grand cordon de la légion d'honneur, ministre d'état, sénateur, pair de France, etc., etc., né le 6 octobre 1749.

Il était officier du génie en 1789, servit ensuite en qualité de commissaire des guerres dès les premières années de la révolution, et se distingua dans cette partie. Appelé au conseil d'état après la révolution du 18 brumaire, il fut chargé en 1800 d'organiser la république ligurienne, et y donna de nouvelles preuves de ses connaissances administratives. De retour en France, il fut nommé le 12 mars 1802 ministre directeur de l'administration de la guerre. C'est dans cette place qu'il acquit une réputation qui lui mérita l'estime des gens de bien, et qu'il développa ces talens et cette activité qui lui valurent les faveurs du gouvernement d'alors. Une vive altercation qu'il eut le 3 janvier 1810 avec Bonaparte, au sujet d'un employé de ses bureaux, le détermina à donner sa démission; mais il fut peu de temps après nommé premier inspecteur du génie, et sénateur par décret du 5 février 1810. Après l'abdication de Napoléon, le roi le nomma son commissaire extraordinaire dans la 11e division militaire et le créa pair de France le 4 juin 1814. Bonaparte, lors de son invasion en mars 1815, lui rendit le titre de premier inspecteur général du génie, et le chargea de remplir, en l'absence du comte de Lacépède, les fonctions de grand chancelier de la légion d'honneur. Nommé aussi pair le 2 juin, il fut compris depuis dans l'ordonnance du roi du 24 juillet qui exclut plusieurs membres de la chambre haute.

DEJOLI (*N.*), ancien ministre de la justice sous Louis XVI en 1792, et avocat au conseil d'état, etc., natif de Montpellier.

Son père était notaire à Loret, petit village près de cette ville. Le jeune Dejoli vint à Paris pour chercher fortune, et y épousa la fille d'un riche procureur au châtelet, qui le mit à même d'acheter une charge d'avocat au conseil, qu'il exerçait à l'époque de la révolution dont il se montra le partisan. Devenu en 1789 lieutenant de maire au bureau de ville, puis secrétaire greffier de la commune de Paris, il fut appelé le 29 juin 1792 au conseil du roi en qualité de ministre de la justice, et s'y prononça contre les écrivains périodiques. Il déclara le 10 juillet qu'il n'était plus au pouvoir du ministère de défendre le royaume de l'anarchie qui menaçait de tout engloutir, et annonça que tous ses collègues et lui avaient donné leur démission au roi. Malgré cette démarche publique, il garda encore quelque temps le portefeuille, et rendit compte peu de jours après des obstacles qui retardaient la décision du conseil sur la suspension de *Pétion* et de *Manuel*. Le 9 août, il dénonça les manœuvres des *jacobins*, se plaignit de ce que rien n'était statué à cet égard, et annonça que le péril de la monarchie était à son comble. Elle fut en effet renversée le lendemain, et Dejoli, remplacé par Danton, fut mis en arrestation le 19 décembre 1793, puis traduit au tribunal révolutionnaire, qui ne le mit pas en jugement on ne sait pourquoi. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il abandonna la carrière politique pour se livrer aux affaires, devint avocat au conseil d'état, et se trouvait encore en 1815 au nombre des avocats aux conseils du roi. Mais il donna sa démission après le second retour de Sa Majesté dans la capitale.

DELABORDE (*Henri-François*), comte, lieutenant général, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Né à Dijon en 1765, il fit de bonnes études au collége de cette ville, et se trouvait sous officier dans le 55e régiment d'infanterie, lorsque ses anciens amis de collége, devenus soldats par la révolution, le nommèrent lieutenant au 1er bataillon de la Côte d'Or. Il remplaça en juin 1792 le commandant de ce corps, se distingua le 17 mai 1793 près de Rhinsabern, fut bientôt élevé au généralat et remplit les fonctions de chef d'état major de l'armée qui fit le siége de Toulon. Il avait été nommé au commandement de la Corse, lorsque Dugommier le retint auprès de lui et lui confia celui de la 1re division de son armée, à la tête de laquelle il enleva le camp retranché des Anglais. Employé depuis aux Pyrénées Occidentales, il dirigea une attaque contre des redoutes espagnoles qui furent emportées, obtint peu de temps après par l'habileté et la célérité de ses manœuvres, un avantage plus important à Roncevaux, et passa ensuite à l'armée du Rhin où il occupa le Brisgau. Il sut maintenir une sévère discipline dans ses troupes, en reçut des remercimens des habitans, et commandait encore en 1799 une division à l'armée du Rhin, lorsqu'il forma en novembre le blocus infructueux de Philisbourg. Il fut nommé commandant de la légion d'honneur en 1804 et pourvu en 1805 du commandement militaire de la 13e division. De là il passa en Espagne où il se distingua de nouveau. Il commanda aussi une division du corps du maréchal Mortier dans la campagne de Russie en 1812, et y soutint sa brillante réputation : le gouvernement du palais de Compiégne et la grand'croix de l'ordre de la réunion furent alors la récompense de ses exploits. Créé chevalier en 1814 et élevé à la dignité de pair par Bonaparte le 2 juin 1815, il fut encore employé à l'armée, résista long-temps après la rechute de Napoléon, et fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815 sur la liste des militaires qui devaient être traduits devant des conseils de guerre. Il avait été mis en jugement par contumace le 2 septembre 1816, devant le 2e conseil de guerre à Paris; mais il n'y a point eu de prononcé à cause du défaut d'identité des prénoms dans les pièces du procès.

DELAHAYE (*J.-C.-G.*), député à la convention nationale, etc.

Il était avocat à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, remplit d'abord diverses fonctions publiques, et fut ensuite élu député à la convention nationale par le département de la Seine Inférieure. Lors du premier appel nominal dans le procès de Louis XVI, il proféra cette sentence remarquable au sujet de la première question : Louis est-il coupable? « Mettre en question, dit-il, si Louis » est coupable, c'est mettre en ques- » tion si nous le sommes nous-mêmes. » Il vota ensuite la détention de ce prince et son bannissement à la paix. Attaché au parti de la *gironde*, il accusa le duc d'Orléan d'aspirer à la royauté, et à la suite du 31 mai 1793 il se réfugia dans le Calvados, où il tenta inutilement d'armer le pays contre le parti vainqueur. Décrété d'accusation le 3 octobre, il alla se cacher dans les pays occupés par les chouans, rentra le 12 avril 1795 à l'assemblée, où il se prononça fortement contre les députés *montagnards*, et en fit décréter plusieurs d'arrestation à l'époque de l'insurrection du 1er prairial. Le 15 août, il attaqua Robert-Lindet comme le plus coupable et le plus adroit de tous les anciens membres du comité de salut public, et combattit le projet de Baudin (des Ardennes) pour l'organisation des pouvoirs constitutionnels, et pour la conservation des deux tiers des conventionnels dans les fonctions législatives. Il fut élu député de l'Aisne au conseil des cinq cents, réclama le 7 novembre les formes constitutionnelles pour les nouveaux départemens, fut décrété d'arrestation par suite du 13 vendémiaire, resta néanmoins dans le conseil, vota peu de temps après la mise en liberté de tous les prêtres détenus, repoussa en 1797 le projet de Daunou sur les délits de la presse, dont les attaques commençaient à fatiguer le directoire, et compara ce projet à celui de Barère sur les alarmistes. Il se prononça ensuite pour le rétablissement des cloches, qui devint en quelque sorte le signal de la guerre entre le directoire et les *clichiens*: les députés de ce parti se réunissaient dans le logement de Delahaye, rue Neuve des Capucines. Il voulut vainement aux approches du 18 fructidor qu'on recherchât les directeurs à cause de la marche des troupes sur Paris, fut inscrit l'un des premiers sur la liste des déportés de cette journée, et se

réfugia en pays étranger. Rappelé après le 18 brumaire avec la plupart de ses collègues, il vécut dans une sorte d'obscurité depuis cette époque, fut mis en arrestation au Temple d'où il sortit ensuite, et parut en 1814 après le retour du roi au nombre des prétendans à la place de secrétaire rédacteur de la chambre des députés. Depuis, il fut accusé d'escroquerie par le baron d'Imbert avec lequel il avait été détenu, et gagna son procès.

DELAITRE (le baron), député au corps législatif, préfet, etc.

Il était préfet du département de la Charente lorsqu'il fut appelé en mars 1802 au tribunat, en remplacement du premier cinquième éliminé, et vota en mars 1804 pour que Bonaparte fût déclaré empereur héréditaire : il avait été peu de temps auparavant décoré de la croix de la légion. Il devint ensuite préfet du département d'Eure et Loire, puis du département de Seine et Oise le 13 janvier 1814, où il fut maintenu par ordonnance du 14 juillet suivant. Confirmé par Bonaparte lors de son invasion en 1815 dans ces fonctions, il devint aussi député d'Eure et Loire à la chambre des représentans au mois de mai suivant, et obtint également les suffrages du collége électoral du département de la Seine pour la chambre des députés de 1815. Depuis il a été remplacé dans la préfecture de Versailles, et décoré le 26 février 1816 du titre de commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur.

DELAMALLE (*Gaspard-Gilbert*), avocat, chevalier, conseiller d'état, etc., né à Paris le 25 octobre 1752.

Fils d'un chirurgien habile dans son art, il reçut une éducation distinguée, fut destiné au barreau dès sa plus tendre jeunesse, et se fit recevoir avocat au parlement. La première cause qui commença sa réputation fut celle de la marquise de *Mirabeau* qui plaidait en séparation de corps contre son mari, si connu sous le nom d'*ami des hommes*. Depuis, M. Delamalle compta toujours parmi les orateurs du premier rang, et mérita cet honneur par des talens rares et une conduite honorable sous tous les rapports. La révolution qui fut si favorable à tant de ses confrères, vint lui ravir ses espérances de fortune, et le laissa à l'écart jusqu'après le 18 brumaire que, la création d'un nouvel ordre judiciaire lui permit de reparaître avec éclat, et de signaler son éloquence dans la plaidoierie de différentes causes plus ou moins importantes. Après avoir d'abord été appelé aux fonctions de conseiller à vie de l'université impériale, lors de la création de cet établissement, il fut choisi pour succéder à Treilhard au conseil d'état, fut comblé de biens et d'honneurs, et continua de siéger au conseil du roi après la restauration de 1814. Il faisait encore partie de ce conseil en 1816, et on lui doit plusieurs *Mémoires judiciaires* et un *Essai d'institutions oratoires* qui sont dignes de sa réputation.

DELAMARRE (*Antoine*), député à la convention, au conseil des cinq cents, à celui des anciens, etc.

Élu député de l'Oise à la convention nationale, il y vota la réclusion de Louis XVI jusqu'à six mois après la paix, et son bannissement ensuite, en énonçant toutefois que ce monarque, par ses crimes, avait mérité la mort. Il passa successivement au conseil des cinq cents, à celui des anciens et au corps législatif de 1799, d'où il sortit en 1803. Il fut ensuite nommé conseiller de préfecture du département de l'Oise, fonctions qu'il exerça jusqu'au commencement de 1816, époque à laquelle il donna sa démission. Depuis ce moment il vit retiré à Grandvilliers.

DELANDINE (*F.-A.*), député aux états généraux, etc.

Né à Lyon en 1756 d'une famille distinguée dans la magistrature du Forez, il y fut reçu avocat, y devint membre de l'académie, et quitta bientôt le barreau pour se livrer entièrement à la culture des lettres. Connu d'abord par quelques prix académiques qu'il remporta, il publia ensuite divers écrits, entre autres *l'Enfer des peuples anciens*, qui le fit recevoir à la société royale des antiquités de Londres, et une *Histoire des anciens états généraux*, qui le fit nommer par le Forez député à ceux de 1789, où il se montra l'ami des principes modérés et de la monarchie. Il proposa d'abord de combler le déficit de 560,000,000 f. que M. *Necker* annonçait exister entre les dépenses et la recette de l'état, en y employant le revenu des bénéfices ecclésiastiques qui tombait annuellement dans la caisse des économats, et l'archevêque d'Aix, au nom du clergé, s'empressait d'adhérer à cette proposition, lorsqu'elle fut

violemment rejetée par ceux qui, non contens de ce sacrifice légitime, desiraient l'envahissement des biens du clergé. Il s'éleva ensuite avec force contre la déclaration des droits, la regardant comme dangereuse et propre, par de fausses interprétations, à égarer le peuple et à exciter des insurrections. Après avoir fait sentir les inconvéniens et les dangers du *veto* absolu pour le monarque lui-même, et l'utilité du *veto* suspensif, il vota pour celui-ci, conformément aux desirs du roi et au vœu du ministère. Il demanda par deux discours imprimés qu'on ne confondit pas dans la vente des biens nationaux les patronages laïcs et les prébendes familières, dont les revenus pouvaient offrir des ressources pour l'éducation des parens des fondateurs; parla ensuite pour la conservation des offices ministériels dont la suppression allait plonger une foule de familles dans l'indigence, fit sentir l'utilité de séparer l'administration des grandes cités de celle des pays agricoles qui les avoisinent, se fit entendre trois fois contre l'émission des assignats, et malgré les vociférations populaires du moment, repoussa les moyens employés par *Mirabeau* pour les faire admettre. Il fit aussi reconnaître la nécessité de rendre les tribunaux sédentaires, présenta la plupart des idées adoptées dans la législation moderne des mines, demanda que la garde du roi fût à la pleine nomination du monarque et eût un rang distingué dans l'état militaire, et proposa avec succès que le souverain et les princes de son sang eussent le droit de commander l'armée. Lorsqu'on ramena le roi de Varennes, lui seul parla en faveur des trois gardes du corps enchaînés sur le siége de la voiture, provoqua leur mise en liberté comme n'ayant pu trahir leur serment et leur devoir, et eut le bonheur de réussir. Dans la séance du soir du 13 août 1791, il obtint l'élargissement des prétendus conspirateurs de Lyon, *Guillin* et *Terrasse-Teyssonnel*, détenus à l'abbaye; ce qui leur fit éviter le sort affreux des autres prisonniers conduits à Orléans et massacrés à Versailles quelque temps après. Au moment de la discussion sur l'inviolabilité du monarque, le député du Forez n'ayant pu être admis à la tribune, fit alors imprimer et répandre son opinion fortement raisonnée en faveur de cette inviolabilité. Non content d'émettre cette opinion, il protesta solennellement le 4 juillet 1791 contre la détention du roi, et réclama pour celui-ci l'exercice de tous ses droits, protestation qu'il porta lui-même aux comités des rapports et des recherches réunis, en leur déclarant que si *Louis XVI* ne devenait libre dans ses actions et le choix de ses ministres, il quitterait l'assemblée avec deux cents de ses collègues qu'il engagerait à suivre son exemple; ce qui déconcerta le projet des factieux et fit changer les conclusions d'un premier rapport qui tendait à l'interdiction du monarque: celui qui fit le nouveau rapport ne craignit pas de qualifier de trahison envers le peuple la fidélité de Delandine. Il réclama ensuite contre l'insertion de son nom sur la liste du club *monarchique*, parce que, jaloux de conserver entièrement son indépendance et sa liberté d'opinion, il ne voulait, dit-il, être d'aucun club, ni de celui-là, ni de celui nommé *constitutionnel*, ni de celui des *jacobins*. Revenu à Lyon après la session de l'assemblée, il fut expulsé de son logement à l'hôtel de ville, et vit ses meubles brisés par les clubistes qui regardèrent comme des crimes ses sentimens monarchiques; il n'en rédigea pas moins la protestation lyonaise contre les attentats du 20 juin 1792. Réfugié quelques temps après dans les montagnes du Forez, on vint l'y arrêter au milieu de l'hiver de 1793, et le plonger successivement dans les diverses maisons d'arrêt de Lyon. En même temps on jetait dans une autre prison son épouse et son fils âgé de dix ans. Le 9 thermidor le rendit à la liberté, et il décrivit aussitôt les excès de la tyrannie et les malheurs de ses compagnons d'infortune dans le *Tableau des prisons de Lyon*. Depuis, l'auteur ne voulut accepter aucune place, ni du directoire ni de *Bonaparte*, et redevint, d'après le rappel du conseil municipal, simple bibliothécaire de Lyon comme il l'était avant la révolution. Alors se consolant par la culture des lettres de tout ce qu'il avait souffert, il publia la huitième édition du *Dictionnaire historique des hommes célèbres*, par dom Chandon, qu'il augmenta de quatre nouveaux volumes où il n'a cessé de flétrir les attentats révolutionnaires. Cette édition parut au commencement de 1804, immediatement après l'assassinat du duc d'*Enghien*; ce qui ne l'em-

pêcha pas de rendre une touchante justice aux vertus de *Louis XVI*, et d'être à cette époque un des premiers Français qui aient osé appeler sa mort un grand crime. Ce furent les sentimens répandus dans les articles *Louis XVI*, *Marie-Antoinette*, madame *Elisabeth* et autres de cet ouvrage, qui firent obtenir en 1805 à M. Delandine la grande médaille d'or du mérite civil de Sa Majesté l'empereur François II. Dix ans après, Sa Majesté Louis XVIII lui a accordé le même jour la décoration de la légion d'honneur et des lettres de noblesse, voulant récompenser ainsi celui dont le sévère et impartial *Mallet-Dupan* a dit dans son résumé des travaux des états généraux le 8 octobre 1791 : « Ainsi que le côté droit, la majorité compte quelques citoyens sans intrigue, sans intérêt personnel, étrangers aux partis qui incendient les bancs sur lesquels ils sont assis, et qui ont su maintenir la liberté de leurs opinions. On distingue surtout parmi eux M. Delandine, député du Forez, non moins estimable par la sagesse de son esprit que par le courage qu'il a toujours montré à défendre le monarque et les droits de l'autorité royale. »

DELARUE (*Is.-Et.*), député de la Nièvre au conseil des cinq cents, né à la Charité sur Loire.

Nommé législateur en septembre 1795, il se fit remarquer par son dévouement à la cause des Bourbons et par sa haine contre les *terroristes*. A l'époque de la marche des troupes sur Paris, il signala les complots dirigés contre le corps législatif, et désigna le général Hoche comme le chef de cette conspiration. Elu membre de la commission des inspecteurs peu de temps avant le 18 fructidor, il fut après cette journée arrêté et déporté à la Guyane, d'où il s'échappa bientôt avec Pichegru, Willot et autres, ce qui détermina le directoire à l'inscrire sur la liste des émigrés. Il se rendit d'abord à Londres, passa ensuite en Allemagne d'où il revint en France après le 18 brumaire. Ses anciennes liaisons avec Pichegru, et plus encore sa parenté avec Hyde-de-Neuville, le firent bientôt soupçonner de participation aux complots dont ce dernier fut accusé en faveur des Bourbons, et ils n'échappèrent l'un et l'autre que par la fuite aux poursuites de la police. Il se tint long-temps caché dans le département de la Nièvre, et obtint au commencement de 1806 la permission de passer en Espagne. Rentré en France à la suite du roi en 1814, il obtint la croix de la légion, se retira dans sa province lors de l'apparition de Bonaparte en 1815, revint à Paris après le retour de Sa Majesté, et fut enfin nommé archiviste du royaume au mois de mars 1816, en remplacement de Daunou.

DELATTRE, député aux états généraux, membre du corps législatif, etc.

Il était négociant à Abbeville à l'époque de la révolution, et fut élu en 1789, député du tiers état de la sénéchaussée de Ponthieu aux états généraux. Il travailla beaucoup dans les comités d'agriculture et de commerce, au nom desquels il fit souvent des rapports pleins de sens, mais qui ne furent pas toujours goûtés par l'assemblée. En 1791, il fit décréter qu'on enverrait une expédition à la recherche de *La Peyrouse*, proposa le 7 mai qu'aucune loi ne fût rendue sur la législation des colonies, que d'après la demande formelle des assemblées coloniales dont il sollicita l'organisation, et fut combattu par *Grégoire*, *Pétion*, *Tracy*, *Regnault* et *Rœderer*. Retourné dans sa province après la session, Delattre ne reparut sur la scène politique qu'en 1799, époque où le département de la Somme le nomma au conseil des cinq cents. Il passa à la fin de décembre au corps législatif formé après le 18 brumaire, et en fut nommé questeur en 1804. Il fut ensuite appelé à la préfecture du département de Vaucluse qu'il administra jusqu'en 1811.

DELAUNAY l'aîné (*Joseph*), député à la convention nationale.

Né à Angers et avocat dans cette ville à l'époque de la revolution, il y devint en 1790 commissaire du roi près le tribunal du district, et fut élu l'année suivante député du département de Maine et Loire à l'assemblée législative où il embrassa le parti républicain avec une sorte de fureur, et contribua à la chute du trône en 1792. Devenu membre de la convention nationale, il fit autoriser le comité de sûreté générale à prendre connaissance des arrestations postérieures au 10 août, présenta un rapport sur les prisons et un mode de prononcer sur les exceptions en matière d'émigration, vota ensuite la mort de

Louis XVI, s'opposa vivement à la convocation des assemblées primaires demandée par les *girondins*, contribua à la défaite de ceux-ci au 31 mai 1793, se livra ensuite tout entier à la partie financière, fit plusieurs rapports sur la compagnie des Indes, et fut bientôt soupçonné d'avoir inséré dans les décrets provoqués par lui à cet égard, des clauses dont l'effet devait être de favoriser les intéressés aux dépens de la république, ce qui détermina la convention à le décréter d'accusation avec ses complices. Traduit enfin au tribunal révolutionnaire de Paris, il y fut condamné à mort le 5 avril 1794, et exécuté avec *Chabot*, *Fabre* et autres.

DELAUNAY jeune (*P.-M.*), conventionnel, membre de la légion d'honneur, etc., né aussi à Angers et frère du précédent.

Il devint d'abord procureur syndic du département de Maine et Loire, puis fut élu député à la convention nationale, où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Le 13 avril, il fit contre *Marat* un rapport fréquemment interrompu par l'improbation des tribunes et de la montagne, présenta ce député comme prêchant la *dictature* et le *pillage*, et le fit décréter d'accusation. Envoyé ensuite dans les départemens de l'Ouest, il s'y prononça contre Rossignol et les *jacobins*, parut peu dans les opérations du gouvernement révolutionnaire, n'intervint en aucune manière dans le procès de son frère *Joseph* avec lequel il vivait d'ailleurs très mal, concourut à la pacification des départemens vendéens, entra au comité de sûreté générale et fit adopter la plupart des mesures qui précédèrent et suivirent la victoire de la convention au 13 vendémiaire, et spécialement la formation des conseils militaires pour la poursuite des insurgés. Devenu membre du conseil des cinq cents, il y sollicita une loi répressive de la licence de la presse, dirigée également contre les *royalistes* et les *jacobins*, et sortit du conseil en 1797. Nommé après le 18 brumaire président du tribunal criminel de Maine et Loire, puis juge d'appel pour le même département, ce fut lui qui présida le tribunal spécial qui condamna à la peine de mort Cauchy et autres accusés pour avoir enlevé le sénateur Clément-de-Ris. A la réorganisation des tribunaux en 1811, il fut appelé aux fonctions de président de chambre de la cour impériale d'Angers, qu'il remplit jusqu'au retour du roi en 1814 : il est aussi membre de la légion d'honneur.

DELAUNAY-VICARDOIS (*Jacques-Charles-René*), chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, lieutenant général des armées du roi, etc., né à Saint-Pierre sur Dives, arrondissement de Lisieux en 1739.

Il s'engagea à l'âge de seize ans dans un régiment de dragons, d'où il passa dans la gendarmerie du roi. Devenu officier dans la légion de Maillebois, puis capitaine à la suite dans le régiment de Limousin, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et se retira à Thionville. Nommé au commencement de la révolution commandant d'un bataillon de la Moselle, il obtint successivement les grades d'adjudant général, de général de brigade et de général de division. En 1792 il commanda même en chef l'armée de la Moselle pendant près de deux mois, et y fut remplacé par Hoche à la fin de 1793. Ayant par la suite obtenu sa retraite et une pension du gouvernement, il obtint de Bonaparte le 29 mars 1805 la croix de chevalier de la légion d'honneur et conserva sa pension comme ancien général divisionnaire. Il vivait encore en 1816 retiré à Auvelle *la Bien Tournée*, village proche de Saint-Pierre sur Dives. — *Son fils*, né en Allemagne et capitaine au 6e régiment de dragons, fut coupé en deux par un boulet à la tête du pont de Golimyn, avant la bataille d'Eylau, en février 1807.

DELBREL, député à la convention nationale.

Il était avocat dans la petite ville de Moissac à l'époque de la révolution, et fut nommé en septembre 1792, député du département du Lot à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé ensuite en mission à la frontière du Nord, puis à l'armée des Pyrénées Orientales, il y donna des preuves de courage ; fut réélu au conseil des cinq cents par l'une des deux assemblées du Lot ; mais sa nomination fut annullée le 24 janvier 1796, et il n'entra que l'année suivante au conseil des cinq cents en vertu d'une nouvelle élection de son département. Il y fit plusieurs rapports sur les congés militaires, et eut une grande part à la résolution sur la conscription. L'année

suivante il figura dans le parti qui eut un instant de triomphe après la chute de Merlin et de Réveillère-Lépeaux, et, s'étant montré opposé à la révolution du 18 brumaire, il fut exclus du corps législatif et condamné à être détenu dans le département de la Charente Inférieure. Il obtint sa liberté peu de temps après, fut ensuite appelé aux fonctions de président du tribunal de 1ere instance de Moissac, qu'il remplit jusqu'en septembre 1815, époque de son exclusion par ordonnance spéciale du roi. Il avait aussi été élu député du département de Tarn et Garonne à la chambre des représentans organisée après le champ de Mai, et quitta la France en 1816 comme régicide pour se réfugier en Suisse.

DELCHER (*J.-E.*), législateur et conventionnel, etc.

Il était homme de loi à Brioude avant la révolution et fut élu en septembre 1791, député du département de la Haute Loire à la législature, où il demanda le 20 décembre qu'il fût fait une adresse au peuple au sujet du *veto* mis par Louis XVI sur les lois contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Réélu à la convention nationale par le même département, il y vota la mort du roi et fut ensuite nommé commissaire en Corse. De retour en France il fut envoyé comme adjoint aux représentans près de l'armée du Nord, reçut une nouvelle mission en 1794 pour l'armée des Pyrénées Occidentales, et à la fin de la session conventionnelle fut élu membre du conseil des anciens, d'où il sortit au mois de mai de la même année. Depuis le 18 brumaire il fut nommé président du tribunal civil de Brioude, et en exerça les fonctions jusqu'en 1811.

DELECLOY (*Jean-Baptiste-Joseph*), député à la convention nationale.

Né le 29 avril 1747, à Doullens, département de la Somme, où il exerçait la profession de notaire, il fut élu député de ce département à la convention nationale et y vota la mort de Louis XVI. Décrété d'arrestation après le 31 mai 1793 comme signataire des protestations contre cette journée, et compris au nombre des soixante-treize députés incarcérés, il fut rappelé avec ses collègues dans le sein de la convention après la mort de Robespierre, et provoqua le 20 janvier 1795, un rapport sur la conduite de *Joseph Lebon*. Entré ensuite au comité de sûreté générale il dénonça les agitations des *jacobins*, fit décréter le 17 mai que l'emplacement du lieu de leurs séances serait consacré à l'établissement d'un marché sous le nom de *Neuf Thermidor*, contribua à délivrer la convention le 1er prairial, et marcha sur les insurgés à la tête du bataillon de la Butte des Moulins. Après la défaite des sections de Paris le 13 vendémiaire, il demanda que le comité de sûreté générale prononçât sur les mises en liberté des *terroristes* arrêtés, devint membre du conseil des cinq cents, prit part à diverses discussions sur les établissemens de secours publics, sortit du conseil en 1797 et obtint la place de commissaire près le tribunal correctionnel de Doulens. Appelé au conseil des anciens en 1798, il s'y occupa de finances, fit partie du nouveau corps législatif organisé après la révolution du 18 brumaire, y exerça ses fonctions pendant plusieurs années, et mourut peu de temps après leur expiration.

DELEYRE (*Alexandre*), député à la convention nationale, né au Portels près de Bordeaux, en janvier 1726.

Il entra chez les jésuites à l'âge de quinze ans, quitta ensuite son ordre, vint se fixer à Paris pour y cultiver les belles lettres, se lia avec *Montesquieu*, *d'Alembert*, *Diderot*, *Rousseau* et *Duclos*, et publia à l'âge de vingt-neuf ans une *Analyse de la philosophie de Bacon*, écrite avec beaucoup de force et de clarté. Bientôt après le duc de Nivernois le fit nommer secrétaire des carabiniers, puis l'attacha à l'ambassade de Vienne. De retour à Paris, il fut envoyé à Parme comme instituteur de l'infant et obtint une pension de 2,000 francs à la fin de l'éducation du jeune prince. Livré alors entièrement aux lettres, il fit paraître la continuation de l'*Histoire des Voyages*, ainsi que beaucoup d'autres ouvrages, et composa aussi des romances mises en musique par J.-J. Rousseau, son ami particulier. Nommé en septembre 1792, député de la Gironde à la convention nationale, il s'attacha au parti de *Brissot* et de *Vergniaud ;* vota en 1793 la mort de Louis XVI, et exprima dans son opinion une haine contre la royauté qui tenait du fanatisme. Echappé aux proscriptions révolutionnaires, il se mêla peu des opérations du gouvernement, et fut chargé en 1795 de la surveillance de l'é-

cole normale. Il siégea ensuite dans le conseil des cinq cents, et mourut le 10 mars 1797, à l'âge de soixante-onze ans.

DELFAU (*G.*), député à l'assemblée nationale législative.

Il était propriétaire à Brive à l'époque de la révolution, fut élu en septembre 1791, député du département de la Dordogne à l'assemblée nationale législative, et s'y montra un des ennemis les plus courageux des projets antimonarchiques de la *gironde*. Le 12 juin 1792, il dénonça à la tribune les libelles qu'on répandait contre la personne de Louis XVI, signala le 24 les sociétés populaires comme des foyers d'insurrection, parla vivement le 10 juillet contre les *jacobins* accusateurs de M. de la Fayette, et fit le 23 une violente sortie contre *Pétion* et *Manuel*, qu'il accusa d'être les auteurs des horreurs de la journée du 20 juin. Echappé néanmoins aux proscriptions révolutionnaires, il reparut sur la scène politique après le 18 brumaire, et fut appelé le 5 mai 1800 aux fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Dordogne qu'il exerça jusqu'à sa mort arrivée en 1813. Il avait publié une traduction de la *Jérusalem délivrée*.—*Son oncle*, archi prêtre de Dagland près de Sarlat, ayant été nommé en 1789 député du clergé de la sénéchaussée de Périgord aux états généraux, se refusa à la prestation du serment exigé des ecclésiastiques, et fut massacré aux Carmes, où il avait été renfermé comme suspect, dans les affreuses journées des 2 et 3 septembre 1792.

DELHORME (*Albin - Barthélemi-Fleury*), membre du corps législatif et de la légion d'honneur, etc., né le 19 avril 1769.

Destiné à la carrière diplomatique, il dirigea particulièremant ses études vers cette branche de l'administration publique, et obtint en 1792 la place de chargé d'affaires de France à Genève. Le peu d'importance de ses fonctions lui permit d'approfondir la théorie du commerce et de l'industrie qui enrichissent les états et les particuliers, et il profita de son remplacement opéré par la catastrophe du 18 fructidor pour aller établir une maison de commerce considérable à Saint-Quentin. Devenu successivement maire de cette ville en 1804, et président du collége électoral de l'arrondissement en 1806, il fut appelé au corps législatif l'année suivante, et s'y distingua après la restauration par différens discours sur les finances, qui firent honneur à ses connaissances dans cette partie. L'invasion de Bonaparte en 1815 termina sa carrière législative.

DELILLE (*Jacques*), célèbre poète français, membre de l'académie française et de l'institut, etc.

Il naquit le 22 juin 1738 dans les environs de Clermont en Auvergne, et était fils naturel d'un avocat nommé *Montanier* qui le reconnut, et qu'il perdit peu de temps après sa naissance. Il fut élevé au collége de Lisieux à Paris, et obtint dans ses premières études des succès qui présageaient la brillante carrière qu'il parcourut depuis avec tant de gloire. « Né sans fortune, celui » qui devait, dit Delambre, enrichir » un jour notre langue poétique, fut » réduit à donner des leçons de syn» taxe. » Après la destruction des jésuites, on lui confia la place de professeur d'humanités à Amiens. Il y commença sa traduction des *Géorgiques*. De retour à Paris et nommé bientôt professeur au collége de la Marche, il se fit d'abord connaître par quelques *Odes* et par une *Epître à M. Laurent*. Encouragé par Racine fils, il publia alors ses *Géorgiques*, et les Français apprirent avec autant de surprise que d'admiration que leur langue était capable de rendre toutes les beautés des poëtes de l'ancienne Rome. Appelé en 1772 avec Suard à l'académie française, il ne put y être admis à cause de sa jeunesse; mais une nouvelle élection faite deux ans après, et confirmée cette fois par Sa Majesté, ouvrit les portes du premier corps littéraire au *Virgile français*. Le poëme *des Jardins*, contre lequel l'envie publia des volumes de critiques, vint mettre le comble à sa réputation. Lié depuis long-temps avec M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à la Porte, il le suivit à Constantinople, d'où il alla visiter les beaux climats de la Grèce. Il passa ensuite l'hiver et une partie de l'été dans la charmante maison de Tarapia, vis à vis l'embouchure de la mer Noire, et c'est là qu'il travailla à son poëme de l'*Imagination*. Il trouvait un plaisir extrême à déjeûner tous les jours en *Asie* et à revenir dîner en *Europe*. De retour en France, il reprit ses fonctions de professeur de belles lettres et de poésie latine. Riche des bienfaits

de la cour sans les avoir sollicités, il vit bientôt sa fortune s'évanouir à la révolution. Il s'en consola d'abord en faisant des vers charmans sur la *Pauvreté*. Sous le règne de la *terreur*, il vivait dans une retraite obscure, gémissant sur les maux de la patrie, lorsque deux jours avant la cérémonie bizarre à laquelle on donna le nom de *Fête à l'Être Suprême*, Robespierre lui fit demander une hymne que Delille refusa, en répondant aux menaces qu'on lui faisait : « Que la guillotine » était fort commode et fort expédi- » tive, et qu'il ne la craignait pas. » Il quitta Paris en 1794 pour se retirer à Saint-Diez, et y acheva dans une solitude profonde la traduction de l'*Énéide* qu'il avait commencée depuis trente ans. Voyant que les révolutions et les troubles se succédaient en France sans interruption, il se réfugia à Bâle et de là dans la délicieuse île de Saint-Pierre, devenue célèbre par le séjour de peu de durée qu'y fit autrefois J.-J. Rousseau. Delille y acheva l'*Homme des Champs* et le poëme des *Trois Règnes de la Nature*. Il passa ensuite en Allemagne, où il composa le poëme de *la Pitié*, et depuis demeura deux ans à Londres pendant lesquels il traduisit *le Paradis perdu*. Rentré en France en 1801, il retrouva à l'institut dont il fit partie de droit, plusieurs de ses anciens confrères, parmi lesquels il revit avec plaisir *Suard* et *Morellet*, et jouit de ses succès avec d'autant plus de satisfaction, que sa patrie elle-même les partageait et s'en faisait un titre de gloire. L'âge n'avait rien ôté à son talent ni aux facultés de son esprit, et il travaillait à un poëme sur *la Vieillesse*, disant quelquefois à ses amis qu'il n'était que *trop plein de son sujet*, lorsque pour la cinquième fois il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui mit fin à son existence le 1er mai 1813.

DELLAMARIA (*Dominique*), compositeur célèbre.

Il naquit à Marseille en 1778 d'une famille originaire d'Italie, se livra fort jeune à l'étude de la musique, et composa dès l'âge de dix-huit ans un opéra qui fut représenté dans sa ville natale. Il voyagea ensuite pendant environ dix ans en Italie avec le dessein de se perfectionner dans son art, et étudia particulièrement sous Paésiello. Revenu en France, il se fixa dans la capitale, et *le Prisonnier* fut son premier ouvrage. A l'époque où il parut, la musique forte et savante commençait à s'emparer du théâtre, et cette pièce fit une révolution qui força en quelque sorte les compositeurs à revenir aux chants faciles et naturels. L'*Opera comique*, l'*Oncle et le Valet*, le *Vieux Château* qu'il donna successivement, offrent le même genre de mérite, c'est-à-dire, un style élégant et pur, une expression vraie et des accompagnemens légers, vifs et gracieux. Dellamaria jouait aussi fort bien de plusieurs instrumens. Il mourut en 1800 des suites d'une grave imprudence.

DELLEVILLE (*Philippe-Auguste-Charlemagne*), député à la convention nationale.

Ayant embrassé la cause de la révolution, il fut élu en 1792 député du Calvados à la convention nationale, où il vota le bannissement de Louis XVI, et sa détention jusqu'à la paix. Il se montra constamment opposé aux *jacobins*, et fut un des soixante-reize députés décrétés d'arrestation à la suite du 31 mai 1793. Rentré dans le sein de l'assemblée, il demanda presqu'aussitôt la destruction de la guillotine, et quelque temps après la révision des listes d'émigrés, sur lesquelles on avait inscrit, dit il, beaucoup de gens qui n'étaient jamais sortis de France. Pendant le reste de la session, il parla plusieurs fois pour faire mettre en jugement les détenus *terroristes*, appuya la réélection des deux tiers des conventionnels, réclama ensuite un monument en faveur des victimes du 31 mai, et s'opposa à ce que les députés frappés d'accusation au 1er prairial fussent compris dans l'amnistie qui termina les travaux de la convention. Réélu au conseil des cinq cents, il y combattit l'institution du divorce comme immorale, et demanda que l'on fit enfin cesser les marchés de chair humaine. Au milieu de la lutte qui s'était établie dans le courant de cette même année, entre la majorité des conseils et celle du directoire, il se déclara fortement contre ce dernier, et proposa le 1er septembre de faire examiner si Bailleul n'était pas atteint de folie pour avoir écrit son appel à ses commettans. Il ne fut pourtant point compris, comme on s'y attendait, dans la proscription du 18 fructidor, et ne parut pas même très effrayé de ce coup d'état; car on l'entendit s'écrier dans

la séance du 11 vendémiaire suivant : « Il ne faut pas croire que, parce qu'il » y a eu un mouvement le 18 fructidor, » il suffira de venir proposer des résolu- » tions folles pour qu'elles soient adop- » tées. » Sorti du conseil le 20 mai 1798, il entra comme vérificateur à la comptabilité intermédiaire, et devint après le 18 brumaire juge de la cour d'appel à Caen. Ayant été ensuite présenté au corps législatif par le département du Finistère, il y fut appelé par le sénat le 21 septembre 1805, et y prononça l'éloge de Portalis. Rendu à la vie privée en 1810, il fut désigné en 1814 pour la place de secrétaire rédacteur de la chambre des députés, qu'il ne put obtenir.

DELMAS, lieutenant général, officier de la légion d'honneur, etc.

Né à Tulles d'une famille noble mais pauvre, il embrassa la carrière militaire dès son jeune âge, et devint en 1791 chef du premier bataillon de la Corrèze. Employé ensuite à l'armée du Nord, il se distingua bientôt par quelques actions d'éclat, et obtint le grade de général de brigade. Il commanda en second dans Landau, lorsque cette ville fut bloquée en 1793, fut promu peu de temps après au grade de général de division, servit d'une manière honorable en Hollande, s'empara du fort de Creve-Cœur, seulement avec de l'artillerie de campagne, montra la même audace devant Bois le Duc dont il emporta les ouvrages avancés en franchissant les palissades à cheval à la tête d'un corps de hussards, et prit cent-soixante-quinze pièces de canon dans ces deux forteresses. Appelé en 1796 à l'armée du Rhin sous Moreau, il se signala de nouveau le 15 juin à Frankental, et surtout les 6 et 9 juillet aux batailles de Rastadt, où il déploya autant d'habileté que de bravoure. Il passa en 1797 à l'armée d'Italie, où on le vit dans la malheureuse campagne de 1799, quoique blessé, protéger vaillamment la retraite de l'armée; commanda en 1800 la 1re division de l'armée du Rhin, tomba ensuite dans la disgrâce de Bonaparte pour avoir montré des dispositions trop favorables à Moreau, fut renvoyé en surveillance à Porentruy, pays natal de sa femme, et y resta jusqu'à ce que les désastres de la campagne de Moscou eurent en quelque sorte forcé Napoléon de le remettre en activité. Il obtint au commencement de 1813 le commandement d'une division active à la grande armée, où il soutint sa brillante et ancienne réputation, et continua de combattre avec le même courage jusqu'aux événemens d'avril 1814, époque à laquelle il quitta de nouveau le service.

DELMAS (*J.-F.-B.*), député à la convention nationale.

Après avoir été officier de milice avant la révolution et depuis aide major de la garde nationale de Toulouse, il fut élu en 1791 député de la Haute Garonne à la législature, où il tint le milieu entre les *modérés* et les *jacobins*. Il y fit rendre plusieurs décrets sur l'organisation militaire, fut élu secrétaire le 25 janvier 1792, et après le 10 août, envoyé à l'armée du Nord, pour lui annoncer la déchéance de Louis XVI. Nommé presqu'aussitôt à la convention, on le vit présider les *jacobins*, tonner à leur tribune contre le *marais*, et voter ensuite la mort du roi. Elu successivement président et membre du comité de salut public, il fut aussi un des six députés adjoints à Barras pour diriger la force armée contre les partisans de Robespierre au 9 thermidor, rentra au comité de salut public, présida encore la société des *jacobins* où il se prononça vigoureusement contre les ennemis des *montagnards*, et menaça les *thermidoriens* de la massue nationale qui avait écrasé la Fayette et les *girondins*, et présenta peu de temps après un projet pour la police des sociétés populaires. Mais il abandonna bientôt cette cause pour suivre les nouvelles vues de la convention, et fut encore chargé de la direction de la force armée contre les *terroristes* au 1er prairial. Devenu membre du conseil des anciens, il en fut élu secrétaire et président, et c'est un peu après cette époque qu'il donna des symptômes d'aliénation d'esprit et qu'un accès de folie bien caractérisé termina sa vie politique en 1798.

DELORT (*J.-A.-A.*), baron, lieutenant général, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Entré jeune au service pour lequel il avait un goût décidé, il fit successivement les campagnes de la révolution, et se distingua en Italie, où il mérita d'être élevé au grade de chef d'escadron du 20e régiment de cuirassiers. Nommé depuis major au 9e régiment de dragons, on le vit à la célèbre jour-

née d'Austerlitz charger les cosaques avec intrépédité, avoir un cheval tué sous lui et recevoir deux coups de lance. Devenu colonel du 24e régiment de la même arme, il servit dans l'Espagne qui devint bientôt le théâtre de ses nouveaux exploits, et où il se signala particulièrement à la poursuite des bandes de Black contre lesquelles il commandait l'avant garde à la bataille de Vich en Catalogne, où il fut blessé d'un coup de sabre au bras gauche, et enfin à celle de Sagonte le 25 octobre 1811. Le grade de général de brigade fut la récompense méritée de ses services, et les campagnes de 1812, 1813 et 1814, dans lesquelles il se fit encore remarquer, lui acquirent une réputation distinguée. Nommé général de division le 26 février 1814, et décoré de la croix de Saint-Louis le 9 juillet suivant, il comptait encore en 1816 parmi les lieutenans généraux en activité.

DELVINCOURT (*N.*), directeur de l'école de droit de Paris, chevalier de la légion d'honneur, etc.

Il était docteur aggrégé à l'ancienne université de Paris au moment où la révolution éclata, et fut ensuite employé dans les bureaux de la marine. Devenu lors du rétablissement des écoles de droit, professeur du code civil à celle de Paris, il succéda depuis à Portiez (de l'Oise) dans la place de directeur, et témoigna sa reconnaissance de ce bienfait par la proposition de faire placer une statue de Napoléon dans la grande salle de l'école; ce qui fut accepté. Un ouvrage qu'il publia ensuite lui fournit encore l'occasion de rendre hommage aux talens, aux vertus et au génie de Bonaparte, et rien n'est en effet aussi adulateur que la préface des *Institutes*. Cependant ce grand dévouement disparut avec la fortune de l'homme qui l'avait fait naître; et à peine le roi était-il entré dans sa capitale en 1814, que l'aigle impériale s'envola de dessus la porte de l'école pour faire place aux fleurs de lis. Confirmé dans ses fonctions, et nommé de plus *censeur royal*, M. Delvincourt s'empressa, au retour de l'usurpateur, de replacer l'aigle dans sa niche, et signa même une adresse en faveur de la révolution du 20 mars 1815. La seconde chute de Napoléon engagea de nouveau notre professeur à manifester d'autres sentimens, et le 4 août un discours adressé aux volontaires royaux de son école prouva qu'il était revenu aux principes de la légitimité. Depuis cette époque, le roi l'a décoré de la croix de chevalier de la légion d'honneur.

DELZONS (*Antoine*), membre du conseil des cinq cents et du corps législatif, etc., né le 22 janvier 1743.

Il suivit la carrière du barreau, fut reçu avocat, et était en 1789 membre du bureau intermédiaire de l'assemblée provinciale d'Auvergne. Devenu ensuite juge au tribunal civil d'Aurillac qu'il présida depuis, et président de l'administration du département du Cantal, il fut élu député de ce département au conseil des anciens en mai 1797, et s'y occupa particulièrement d'objets de finances. Il remplit à sa sortie de ce conseil la place d'administrateur de son département, passa au nouveau corps législatif organisé après la révolution du 18 brumaire, et fut un des quarante-huit membres qui reçurent la décoration de la légion d'honneur lors de la création de cette institution. Il cessa ses fonctions en 1806, et fut appelé l'année suivante à celle de président du tribunal civil d'Aurillac qu'il exerça jusqu'en 1815.

DELZONS (le baron), général de division, commandant de la légion d'honneur, etc., né à Aurillac, et fils du précédent.

Il embrassa la carrière militaire à l'époque de la révolution, et parcourut rapidement tous les grades inférieurs à celui de général de brigade, qu'il obtint après la campagne de 1805 en Autriche. Employé en juillet 1806 contre les Russes et les Monténégrins, il défendit vigoureusement les bouches du Cattaro, et fut félicité de sa bravoure et de ses talens dans cette circonstance. Les journées du 30 septembre et du 1er octobre lui fournirent encore l'occasion de déployer son courage sous les ordres du général Marmont, et il en fut récompensé par le commandement en chef des provinces Illyriennes, d'où il passa en Russie en 1812. Il ne s'y distingua pas moins que dans ses précédentes campagnes, et fut nommément cité pour sa conduite dans les combats d'Ostrowno et de Dmitrow, et dans la célèbre bataille de la Moskowa, où il fit des prodiges de valeur. Il termina sa glorieuse carrière le 24 octobre au combat de Maloiaroslewitz.

DEMBARÈRE (le comte *Jean*), lieutenant général, grand officier de la lé-

gion d'honneur, pair de France, etc.

Né en 1753 d'une famille noble, il entra en 1768 dans le corps royal du génie, et faisait partie des officiers supérieurs de cette arme à l'époque de la révolution. Employé en 1793 dans la Vendée, il fut bientôt élevé au grade de général divisionnaire, et eut ensuite une inspection dans l'intérieur. Le directoire le désigna pour commander l'aile droite de l'armée préparée en 1798 contre l'Angleterre, et il obtint après le 18 brumaire la place d'inspecteur général du génie, d'où il fut appelé au sénat le 1er février 1805. Il participa à tous les actes de ce corps jusqu'au 1er avril 1814, vota à cette époque l'établissement d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Bonaparte, et fut créé successivement pair le 4 juin et grand officier de la légion d'honneur le 2 août.

DEMERVILLE (*Jean-Louis*), né en Bigorre.

Comme il était parent et ami de Barère, il fut employé par lui dans les bureaux de la convention, et passa ensuite dans les administrations militaires en qualité de directeur d'hôpital. Ennemi de Bonaparte devenu le chef du gouvernement français, Demerville se prononça hautement contre lui, fut désigné comme un des principaux agens de la conspiration d'*Aréna*, et se cacha d'abord avec succès; mais sur l'invitation pressante de Barère, aux conseils duquel il avait la plus grande confiance, il vint se remettre entre les mains du ministre de la police, qui le renvoya au tribunal de la Seine, où il fut déclaré coupable d'avoir rassemblé chez lui les conjurés, et condamné à mort le 30 janvier 1801.

DEMEUNIER (*Jean-Nicolas*), député aux états généraux, sénateur, etc., né à Oseroy en Franche Comté, le 15 mars 1751.

Il vint se fixer à Paris, où il se fit connaitre par quelques productions littéraires, qui lui valurent d'abord la place de censeur royal, et ensuite celle de secrétaire de MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII. Nommé en 1789 député du tiers état de la capitale aux états généraux, il y embrassa néanmoins le parti révolutionnaire, parla très souvent et sur toutes sortes d'objets, devint successivement secrétaire et président de l'assemblée, puis membre du comité de constitution, et fut ensuite un des reviseurs de la charte de 1791. C'est à cette occasion qu'on l'entendit dire à la tribune, « Qu'il ne croyait pas nécessaire d'y rien changer, quand même » la nation voudrait la république. » Devenu, après la session de l'assemblée constituante, membre du directoire du département de Paris, il donna sa démission lors de la réinstallation de Pétion dans la place de maire, échappa aux orages révolutionnaires en se réfugiant aux Etats Unis d'Amérique, fut porté en 1797 sur la liste des candidats au directoire, et appelé au tribunat lors de la création de cette autorité. Le 2 janvier 1800, il en occupa le fauteuil, et vota constamment en faveur des projets du nouveau gouvernement. Au commencement de 1801, son corps le présenta comme candidat au sénat, dont il devint membre le 18 janvier 1802. Ses complaisances pour Bonaparte, auquel il dit néanmoins quelquefois de dures vérités, lui valurent depuis la sénatorerie de Toulouse et le titre de grand officier de la légion d'honneur. Il mourut à Paris le 7 février 1814.

DEMONT (le comte), lieutenant général, commandant de la légion d'honneur, pair de France, etc., etc., né à Courbevoye.

Fils d'un Suisse de la garde, il embrassa de bonne heure le noble métier des armes, et parvint rapidement aux grades supérieurs. Déjà général de brigade en 1804, il était employé au camp de Bruges, d'où il partit en 1805 pour la guerre d'Autriche. La célèbre bataille d'Austerlitz lui fournit de nouvelles occasions de donner l'essor à son courage. Il s'y distingua d'une manière particulière, fut dangereusement blessé, et récompensé le 21 décembre par le grade de général de division et par sa nomination au sénat le 19 mai suivant. Pendant les campagnes de 1806 et 1807, il fut spécialement chargé d'organiser en Normandie un corps de grenadiers et de chasseurs pour la défense des côtes, et s'en acquitta avec succès. Pendant la guerre de 1809 contre les Autrichiens, il fit encore briller sa valeur, entre autres le 22 avril à la bataille d'Eckmull, où il eut un cheval tué sous lui. Il vint après la campagne reprendre sa place au sénat, où il continua de siéger jusqu'à la déchéance de Napoléon. Créé pair de France par le roi le 4 juin 1814, il faisait encore partie de la chambre haute en 1816.

DEMOUSTIER (*Charles-Albert*), homme de lettres, né à Villers-Cotterets le 11 mars 1760.

Il remontait par son père au grand *Racine* et par sa mère à *La Fontaine*. Ces illustres souvenirs joints à ses dispositions naturelles lui inspirèrent de bonne heure le goût de la littérature. Après avoir fait ses études au collége de Lisieux à Paris, et suivi quelque temps le barreau, il obéit à son inclination pour les lettres, et publia bientôt les *Lettres à Emilie sur la mythologie*. Cet ouvrage jugé aujourd'hui trop sévèrement peut-être, eut un succès prodigieux lorsqu'il parut, et plaça Demoustier au rang des auteurs agréables. Il travailla ensuite pour le théâtre et montra dans ses pièces plus d'esprit que de connaissance du monde. On ne joue plus en effet aujourd'hui *les Femmes*, *Alceste à la campagne*, *le Conciliateur*, qui eurent alors de l'éclat et qui le méritaient peu Par son caractère sociable, facile, par son esprit distingué, plein d'agrément, et surtout par cette complaisante et douce tolérance, qu'on apporte trop rarement dans le commerce des lettres, Demoustier se fit généralement chérir. L'anecdote suivante fournit la preuve de son heureux naturel. Un jeune homme qui assistait à la première représentation d'une pièce de Demoustier, n'écoutant que son impatience et ne pouvant plus se contenir à la fin de la représentation, demanda pour siffler une clef forée à son voisin : celui-ci la lui prêta, et c'était l'auteur lui-même. Demoustier mourut à Villers-Cotterets le 9 mars 1801.

DENELLE, membre d'un comité révolutionnaire de Paris.

Il fut incarcéré après la mort de Robespierre comme *terroriste*, et devenu libre par le moyen de quelques amis qu'il avait dans la convention, il figura de nouveau dans les tentatives que firent les *jacobins* aux époques des 12 germinal et 1er prairial an 3, fut décrété d'arrestation à la suite de cette dernière affaire et vint d'abord à bout de se cacher; mais désespéré des défaites successives de son parti, dans lequel seul il voyait la république, il se livra à l'attentat le plus épouvantable. Il empoisonna sa femme et ses quatre enfans, et comme le poison agissait trop lentement à son gré, il les assomma tous les cinq. Il parait qu'il avait aussi tenté mais vainement de s'empoisonner, et que frappé de terreur et de maladie il s'était retiré à l'Hôtel Dieu où il fut enfin découvert. Livré aux tribunaux, il subit le dernier supplice.

DENTZEL (*G.-F.*), baron, maréchal de camp, chevalier de la légion d'honneur, de Saint-Louis et d'autres ordres étrangers, etc., né en 1757 à Turkeim, dans la principauté de Linange.

Il fut destiné par son père, boulanger luthérien, au ministère évangélique, et entra comme aumônier au régiment de Deux Ponts au service de France. Après avoir fait avec ce corps la guerre d'Amérique, il se fixa en 1783 à Landau, où il devint premier ministre et épousa la fille d'un des bourguestres. Nommé député à la convention en septembre 1792, il se fit envoyer peu de temps après en mission dans la ville où il était domicilié, et ne vota pas dans le procès de Louis XVI qui se termina en son absence. Il se trouvait dans Landau lorsque cette place fut assiégée en 1793 par les Prussiens. Il destitua le gouverneur Laubadère, prit lui-même le commandement, cassa les autorités civiles et réunit tous les pouvoirs dans ses mains jusqu'à la levée du siége. Dénoncé ensuite par Bourdon (de l'Oise), comme s'étant rendu coupable de vexations de tous genres, et surtout comme n'étant pas Français, il fut décrété d'accusation et conduit à la maison d'arrêt des Carmes; mais on l'innocenta presqu'aussitôt et il rentra dans le sein de la convention. Envoyé peu de temps après dans le département de la Manche, il s'y prononça contre les *terroristes*, devint membre du conseil des anciens, prétendit que les *chouans* avaient des défenseurs jusques dans la tribune de l'assemblée, combattit l'impôt sur le tabac, fit créer des légions étrangères et sortit en 1801 du corps législatif. Il embrassa alors la carrière militaire, devint on ne sait trop comment adjudant général, fit la campagne de 1806 contre la Prusse, et commanda la place de Weymar après la bataille d'Iéna. Il fut attaché en 1807 à l'état major général comme chargé du détail et de l'échange des prisonniers de guerre, et obtint en 1809 la décoration de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, et celle de commandeur de l'ordre du grand duc de Hesse. Il fit aussi les campagnes de 1812 et 1813, fut enfin promu au grade de maréchal de camp et décoré de la croix de Saint-

Louis le 21 août 1814. — Son fils est major du régiment des dragons de Berri.

DEPÈRE (*M.*), comte, député, sénateur, pair de France, commandeur de la légion d'honneur, etc.

Il fut élu dès 1790 vice président de l'administration départementale de Lot et Garonne, et nommé l'année suivante député de ce département à la législature où il fit partie du comité des contributions. Envoyé en 1795 au conseil des anciens, il s'y occupa encore d'objets de finances, contribua au rétablissement de la loterie, fut élu secrétaire le 28 octobre 1798 et président le 22 mars 1799. Il sortit du conseil le 20 mai suivant et y fut aussitôt réélu, passa au sénat conservateur après la révolution du 18 brumaire, fut ensuite décoré du titre de commandant de la légion d'honneur, et bientôt après nommé membre du comité de consultation de ladite légion. En juillet 1809, il visita le département des Landes, afin d'aviser aux moyens d'en rendre les parties sablonneuses plus productives par des plantations de sapins et autres végétaux; vota la création d'un gouvernement provisoire et l'expulsion de Bonaparte en 1814, et fut créé pair de France le 4 juin. Napoléon ne le compris pas dans sa promotion de 1815, et M. Depère est encore compté aujourd'hui parmi les membres de la chambre haute.

DEPREZ-CRASSIER, député aux états généraux, chevalier de Saint-Louis, etc., né à Divonne près de Genève.

Il embrassa la carrière des armes et était à l'époque de la révolution grand bailli d'épée du Charollois, colonel et chevalier de Saint-Louis. Elu député de la noblesse du pays de Gex aux états généraux de 1789, il quitta un des premiers son ordre pour se réunir aux communes, provoqua en 1791 l'armement des gardes nationales de l'Ain, du Doubs et du Jura, et fut employé après la session en qualité de maréchal de camp. Il commandait en août 1792 le camp de Fontenay derrière Longwy, qu'il évacua à l'approche des Prussiens. Il servit ensuite sous Dampierre et prit en novembre 1793 le commandement de l'armée des Pyrénées. Destitué presqu'aussitôt comme noble et comme ex-constituant, puis emprisonné à Paris, il n'obtint sa liberté qu'après le 9 thermidor, recouvra alors ses biens qui avaient été confisqués, et fut réintégré dans son grade mais sans activité. Il se retira ensuite dans sa terre de Divonne près de Genève, où il est mort depuis quelques années.

DERIOT (le baron), lieutenant général, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il embrassa la carrière militaire, se fit bientôt distinguer parmi les braves de la vieille garde et parvint rapidement aux premiers grades. Après avoir rempli provisoirement les fonctions de chef d'état major, il en obtint bientôt le titre avec celui de général de brigade, et commanda les dépôts de toute la garde impériale. Il fut aussi l'un des membres de la commission militaire qui le 28 décembre 1812, condamna à mort les généraux Mallet, Guidal, Lahorie et autres, et devint le 24 décembre suivant général de division. Décoré par le roi en 1814 de la croix de Saint-Louis, on le comptait encore en 1816 parmi les lieutenans généraux de l'armée.

DERY, général de brigade, officier de la légion d'honneur, etc.

Issu d'une bonne famille, il joignait à une éducation soignée beaucoup de courage et de talens, ce qui ne contribua pas peu à l'avancer rapidement dans la carrière des armes. Devenu aide de camp de *Murat* alors grand duc de Berg, il fit sous ses ordres les campagnes de 1805, 1806 et 1807, et le commandement du 5ᵉ régiment de hussards dont il devint colonel le 30 décembre 1806, fut la récompense de ses exploits. Nommé général après la campagne de 1809, il fit aussi celle de Russie et se distingua particulièrement à la bataille de la Moskowa; mais il succomba pendant la retraite et ne put jouir des avantages que sa valeur connue lui donnait lieu d'espérer.

DESAIX (*Louis-Charles-Antoine*), général français.

Né le 17 août 1768 à Saint-Hilaire d'Ayat près de Riom, d'une famille noble, il fit ses études au collége d'Effiat, et entra en 1784 comme sous lieutenant au régiment de Bretagne infanterie, où il se fit connaître par un caractère grave et studieux. Nommé commissaire des guerres en 1791, il devint peu de temps après aide de camp du général Victor de Broglie, obtint bientôt un avancement rapide, commença à déployer des talens militaires en Alsace dans la cam-

pagne de 1793, contribua à la prise des lignes d'Haguenau, devint général, passa à l'armée du Nord sous Pichegru, et y servit quelque temps d'une manière distinguée. Rappelé à l'armée du Rhin, il y fut employé en 1796 sous Moreau, dont il partagea et assura souvent les succès; continua de servir avec la même bravoure pendant le reste de la campagne, mérita toujours l'estime et la confiance entière du soldat, et obtint le commandement de la tête du pont de Kehl qui fut aussi vaillamment défendu que vigoureusement attaqué, et où Desaix fut blessé légèrement et eut son cheval tué sous lui en commandant une sortie. Après la paix de Campo Formio, il fut nommé général en chef de l'armée d'Angleterre, et en prit le commandement en l'absence de Bonaparte. Cet armement ayant été dirigé contre l'Egypte, Desaix suivit les troupes dans cette expédition, contribua à leurs premiers succès et fut ensuite chargé de la conquête et du gouvernement de la Haute Egypte, où il eut à combattre sans relâche contre Mourat-Bey. Il déploya dans ce nouveau genre de guerre les talens dont il avait déjà donné tant de preuves, et montra une activité et une constance infatigables. Forcé de capituler avec les Anglais et les Turcs, par suite de l'évasion furtive de Bonaparte, il signa le traité d'El-Arish qui fut violé dans sa personne, et arriva néanmoins en France, où il apprit que le premier consul était parti pour reconquérir l'Italie. Il alla le rejoindre aussitôt, prit le commandement de deux divisions, arriva à Marengo malgré une marche forcée de dix lieues et une artillerie qui le foudroyait, se forma en colonnes par bataillon, et tournant à droite coupa entièrement l'aile gauche autrichienne. C'est dans ce moment décisif et glorieux qu'il fut frappé d'une balle et qu'il expira le 25 prairial an 8. Desaix réunissait au courage la plus exacte probité, et cette dernière vertu lui avait mérité de la part des habitans du Caire le titre de *Sultan-juste*.

DESAULT (*Pierre-Joseph*), chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, membre du conseil de santé, etc.

Né en 1744 au Magny-Vernois, près de Lure en Franche Comté, de parens peu fortunés, il étudia les élémens de la langue latine à Lure, et entra au collége à douze ans, où il s'appliqua aux belles lettres et surtout aux mathématiques. Après avoir achevé sa philosophie, il embrassa la profession de chirurgien, qu'il pratiqua pendant trois ans à l'hôpital militaire de Belfort; se fixa à Paris en 1764 et s'y perfectionna sous *Antoine Petit*, dont il fut particulièrement remarqué. Les leçons de cet habile homme, celles de *Louis* et de *Sabathier*, les cours du collége de chirurgie et la pratique des grands hôpitaux, mirent bientôt Desault en état de monter dans la chaire de ses maîtres. Il commença à démontrer vers la fin de 1766. Le grand savoir qu'il annonçait attira la foule à son amphithéâtre, et excita l'envie. Des tracasseries de corporations vinrent forcer un homme déjà célèbre à prendre le titre de *répétiteur* d'un médecin pour pouvoir professer. Enfin après dix ans de succès, il prit place en 1776 parmi les membres du collége et de l'académie royale, obtint la survivance de l'Hôtel Dieu en 1788, fut à la mort de Moreau nommé chirurgien en chef, et fit dès lors presqu'exclusivement les grandes opérations dans la capitale. Le service de son hôpital ni l'instruction des élèves ne souffrirent point de ce surcroît d'occupations, et il sembla au contraire redoubler de zèle pour l'un et pour l'autre. L'école fondée par Desault ne tarda pas à devenir célèbre chez les nations étrangères, et des étudians de toutes les parties de l'Europe accoururent à ses leçons: l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne possèdent encore aujourd'hui plusieurs chirurgiens distingués qui s'honorent de les avoir reçues. Desault était regardé comme le plus grand chirurgien vivant lorsque la révolution éclata. Le 23 mai 1793, il fut arrêté comme suspect pendant qu'il faisait sa leçon; mais la rumeur qu'excita son emprisonnement détermina le comité de sûreté générale à lui rendre la liberté après trois jours de détention. Il fut nommé l'année suivante professeur de clinique chirurgicale. L'honneur de posséder la première chaire du monde ne le consola pas du chagrin que lui causait la réunion de la chirurgie avec la médecine, qu'il traitait d'atteinte mortelle portée à l'art dont il était idolâtre, et un fond de tristesse qui s'augmentait avec les calamités révolutionnaires le firent tomber ensuite dans un état d'abattement qui alarma ses amis. Il prodiguait néanmoins au fils de Louis

XVI des soins plus honorables pour le médecin qu'utiles pour le malade, lorsque dans la nuit du 29 mai 1795 Desault fut atteint d'une fièvre ataxique qui le conduisit au tombeau le 1er juin suivant, à peine âgé de cinquante et un ans. On publia alors qu'une mort aussi prompte ne pouvait qu'être l'effet du poison, parce qu'il avait, disait-on, refusé de prêter son ministère aux desseins criminels qu'on supposait lui avoir été confiés au sujet du fils de Louis XVI; mais une autopsie scrupuleuse, faite par des hommes d'une probité et d'un savoir irrécusables, prouva que le poison n'avait eu aucune part à cet événement.

DESBOIS-DE-ROCHEFORT (*Eléonore-Marie*), curé de Saint André-des-Arts et évêque constitutionnel du département de la Somme, né à Paris en 1749.

Il devint docteur en Sorbonne, puis vicaire général de l'évêque de la Rochelle, et ensuite curé de Saint-André-des-Arts à Paris. Il adopta les principes de la révolution en 1789, devint évêque constitutionnel du département de la Somme, fut élu en 1791 membre de la première assemblée législative où il se fit remarquer par sa modération, et fut mis en état d'arrestation pendant le régime de la terreur par le proconsul *André Dumont*. Rendu à la liberté après une détention de vingt-deux mois, pendant laquelle il avait presque perdu la vue, il forma des débris de sa fortune à Paris une imprimerie qu'il appela *imprimerie chrétienne*; et c'est de ses presses que sortirent les différens écrits que publièrent à cette époque les membres du concile national de France. Il donna sa démission en 1801 et mourut le 5 septembre 1807. Il avait, étant curé de Saint-André-des-Arts, et pendant le rude hiver de 1784 à 1785, converti son presbytère en un vaste chauffoir ouvert aux pauvres jour et nuit, et il poussa la charité non seulement jusqu'à vendre sa montre, mais encore à donner ses habits et ceux de ses domestiques. Cette paroisse lui doit également la fondation d'une maison de charité, à laquelle il a laissé 300 fr. de rente par son testament.

DESCAMPS (*Bernard*), député à l'assemblée législative et député à la convention nationale.

Il était avocat à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause, devint procureur syndic du district de Lectoure, et fut élu en septembre 1791, député du département du Gers à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer quoique siégeant au *côté gauche*. Nommé en 1792 membre de la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis, s'attacha au parti de la *gironde*, protesta contre l'insurrection du 31 mai 1793, fut compris parmi les soixante-treize députés décrétés d'arrestation à la suite de cette journée, et rentra dans le sein de la convention après la chute de Robespierre. Passé au conseil des cinq cents en vertu de la réélection des deux tiers, il s'y prononça de nouveau contre les *jacobins*; s'opposa à l'admission, comme député, de son compatriote *Gauran*, qu'il accusa de professer des principes trop révolutionnaires, et sortit du conseil le 20 mai 1798. Il disparut depuis de la scène politique, et quitta la France en 1816, en vertu de la loi sur l'amnistie, pour se refugier en Suisse où il arriva au mois de février.

DESCHAMPS (*Pierre-Simon*), député à l'assemblée nationale constituante.

Il était avocat avant la révolution, et fut élu député de la sénéchaussée de Lyon aux états généraux, dont il fut nommé secretaire le 10 octobre 1789. On le vit ensuite, dans une discussion sur l'anéantissement des lettres de cachet, proposer, ou de continuer la détention des prévenus de crimes capitaux, ou de les renvoyer à leur choix pardevant les tribunaux. Comme il s'était absenté sans congé au commencement de 1791, l'assemblée le rappela dans son sein le 2 avril, et motiva sa décision sur les inquiétudes que sa présence occasionnait aux Lyonnais amis de la révolution. Remplacé sur sa réponse que sa santé exigeait le sejour de la campagne, il partagea en 1793 avec ses compatriotes les dangers de la défense de Lyon contre les troupes conventionnelles, fut blessé mortellement dans une sortie, et expira au pied d'un arbre dans la forêt d'Alix. Il était de l'académie de Lyon, et avait mérité cet honneur par diverses productions, et entre autre par un *Traité de l'adultère*.

DESCORCHES (le marquis), ambassadeur, officier de la légion d'honneur, etc.

Il était connu sous le nom de *marquis de Saint-Croix* avant la révolution dont il embrassa la cause, fut d'abord envoyé du roi près de l'évêque de Liége, puis nommé en 1791 ministre plénipotentiaire près de la cour de Pologne qu'il se vit contraint de quitter le 10 aout 1792, sur un ordre du grand maréchal de la couronne qui lui signifia qu'il ne pouvait plus le reconnaître. Employé alors près du duc de Deux Ponts, il fut dénoncé à l'assemblée législative comme ayant accordé des sauve gardes pour traverser le territoire français à des troupes que ce souverain envoyait contre des sujets révoltés. Il se justifia en donnant copie de sa correspondance avec le commandant de Weissembourg, auquel il avait mandé secrètement « de n'avoir aucun égard à » sa sauve garde, et d'accorder pro» tection à ceux qui réclameraient les » droits de l'homme. » Nommé en mai 1793, ministre de la république française pres de celle de Venise, avec des instructions secrètes pour passer à Constantinople et s'y faire recevoir en qualité d'ambassadeur de France, il fut arrêté par le pacha de Travanick, et parvint ensuite à Constantinople, où il jouit de quelque crédit, quoique sans caractère public. Il quitta cette capitale en 1795, et arriva à Livourne au commencement d'octobre. Le gouvernement français voulut l'envoyer de nouveau près du grand seigneur à l'époque de l'expédition d'Egypte, dans l'espoir de persuader à la Porte que cet armement n'était dirigé que contre les Mamelucks et les Anglais; mais il ne put parvenir à sa destination. Il fut nommé préfet du département de la Drôme le 2 décembre 1800, dont il exerça constamment les fonctions, même après la restauration de 1814; passa pendant l'usurpation de 1815 à la préfecture de l'Aude, et y fut remplacé après le second retour de Sa Majesté.

DESDORIDES (*Picot*), général de brigade, ancien officier dans le régiment de Normandie.

Il était, au commencement de la révolution, lieutenant du roi à Saint-Malo, et fut appelé depuis au commandement de Belle Isle en Mer. Employé en 1793 comme général de brigade dans la Vendée, sous Canclaux, il fut élevé peu de temps après au grade de général divisionnaire par les représentans du peuple en mission, puis suspendu de ses fonctions avant le 9 thermidor. Remis ensuite en activité, il fut adjoint au directoire du département de la guerre, et nommé bientôt commandant du dépôt des conscrits à Metz. Il passa de là au commandement de l'arrondissement de Grenoble, et y mourut au mois de décembre 1800.

DESESSARTS (*Denis de Chanet*, dit), comédien français.

Né à Langres vers 1740, il y exerça quelques années la profession de procureur; mais un voyage qu'il fit à Paris, et quelques représentations à la comédie française décidérent de sa vocation. Après avoir joué quelque temps en province, il se trouvait à Marseille lorsqu'il fut appelé à Paris, sur l'invitation de Bellecour, pour remplir les emplois des financiers et les rôles à manteau vacans par la retraite de Bonneval. Il débuta à la Comédie Française le 4 octobre 1772, éprouva pendant les deux ou trois premières années qui suivirent son début, quelques dégoûts qu'il parvint à surmonter et fit enfin oublier son prédécesseur. Comme il était d'une grosseur énorme, son camarade Dugazon le conduisit un jour sous un prétexte spécieux chez le ministre de la maison du roi, auquel il dit: « Monseigneur, » la comédie Française vient d'appren» dre que l'éléphant de la ménagerie est » mort; elle vous prie de vouloir bien » accorder sa place à Desessart, en ré» compense de ses services. » Desessart furieux appelle aussitôt Dugazon en duel et ils arrivent au lieu du rendez-vous. « Mon ami, dit Dugazon, la partie » n'est pas égale entre nous : tu pré» sentes une surface décuple de la » mienne. Je vais tracer avec du blanc » d'Espagne un rond sur ton ventre, » et tous les coups qui porteront hors » de ce rond ne compteront pas. » Cette plaisanterie singulière arrêta le duel, et les deux champions redevinrent amis. Desessart avait étudié les sciences et les belles lettres, et possédait une mémoire prodigieuse. Il était aux eaux de Barréges, lorsqu'il apprit l'arrestation de ses camarades du théâtre Français : il fut suffoqué par cette nouvelle, et mourut dans les premiers jours d'octobre 1793.

DESESSARTZ (*Jean-Charles*), célèbre médecin, membre de l'institut, etc.

Il naquit en 1729 à Bragelogne, à quatre lieues de Bar sur Seine en Cham-

pagne, et était le petit fils de J.-B. Desessartz, officier de génie très distingué sous Louis XIV. Il commença ses études à Tonnerre et les acheva au collége de Beauvais, à Paris. Les jésuites desirérent ensuite l'attirer dans leur ordre; mais Desessartz n'aimant pas la théologie ne voulut pas leur sacrifier sa liberté, et ayant donné la préférence à la médecine, il se livra avec ardeur à l'étude de cette science. Pour suppléer à la modicité de sa fortune, il donna des leçons de mathématiques, et alla prendre le doctorat à l'université de Reims. Il s'établit d'abord à Villers-Cotterets, puis à Noyon, avec le titre de médecin du duc d'Orléans; son zèle éclairé dans le traitement de diverses épidémies, et les mémoires intéressans qu'il communiqua à la faculté de Paris firent desirer à cette société de le voir exercer ses talens sur un plus grand théâtre. Flatté de ce temoignage d'estime, Desessartz revint à Paris, qu'il n'avait quitté qu'à regret, et fut successivement admis au doctorat en 1769, nommé professeur de chirurgie en 1770, professeur de pharmacie en 1775, et enfin doyen en 1776. Il fut appelé à l'institut quand ce corps remplaça les académies. Desessartz était parvenu à l'âge de quatre-vingt-un ans lorsqu'il succomba à la suite d'un catarrhe pulmonaire le 13 avril 1811. On lui doit un *Traité* de l'éducation corporelle des enfans en bas âge, ou *Réflexions pratiques* sur les moyens de procurer une meilleure constitution aux citoyens; un *Mémoire sur le croup*, et des Discours, Mémoires et Observations de *Médecine clinique*.

DESÈZE, premier président de la cour de cassation, pair de France, trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, etc., né à Bordeaux.

Il exerçait la profession d'avocat au parlement de Paris à l'époque de la révolution, et défendit en 1789 M. de Besenval accusé de conspiration contre le peuple. Il remplit aussi le même devoir auprès de Louis XVI en 1793, et ce fut lui qui lut devant la convention la défense de ce prince. On dit dans le temps qu'il était resté au dessous de son sujet, et qu'il avait plaidé en avocat lorsqu'il fallait parler en homme d'état. Cependant il eut un très beau mouvement oratoire, lorsque parcourant des yeux toute l'assemblée il s'écria : « Je cherche ici » des juges, et je ne vois partout que » des accusateurs. » Il survécut heureusement au régne de la terreur et continua d'être le défenseur trop souvent inutile de l'innocence persécutée. Compté avec raison parmi les jurisconsultes célèbres de la capitale, il a joui jusqu'au retour des Bourbons, d'une réputation que son dévouement et ses vertus lui méritaient. Accueilli d'abord par le roi d'une manière distinguée, il fut nommé depuis premier président de la cour de cassation, pair de France, trésorier de l'ordre du Saint-Esprit et enfin membre de l'institut au mois de mai 1816.

DESFAUCHERETS (*Jean-Louis Brousse*), auteur dramatique et administrateur du département de Paris, etc., né en 1742.

Son père procureur au parlement, lui laissa de la fortune. Il travailla pour le théâtre, où son début ne fut pas heureux. Le premier de ses ouvrages, l'*Avare cru bienfaisant*, comédie en cinq actes et en vers, représentée le 15 décembre 1784, fut sifflé avec une extrême rigueur; mais le *Mariage secret*, comédie en trois actes et en vers, représentée avec le plus brillant succès deux ans après, fut considéré comme le premier et le seul de ses titres littéraires. En effet, plusieurs autres pièces successivement jouées sur les différens théâtres de la capitale, n'eurent qu'un succès éphémère, et prouvent que Desfaucherets n'avait pas un assez grand talent d'observation pour traiter la comédie de caractère : un dialogue vif et bien coupé, des situations heureuses, des traits de satire ingénieux et des plaisanteries de bon goût en font seuls le mérite. Appelé dans le cours de la révolution à diverses fonctions publiques, il devint tour à tour lieutenant de maire au bureau des établissemens publics en 1789, et membre du directoire du département; fut arrêté pendant la terreur, rentra ensuite au département comme chef de bureau, fut nommé administrateur des hospices civils et était censeur au ministère de la police, lorsqu'une maladie de langueur l'enleva aux lettres et à ses amis, le 18 février 1808.

DESFORGES (*Pierre-Jean-Baptiste Choudard*), auteur et artiste dramatique.

Né à Paris le 15 septembre 1746, d'un riche marchand de porcelaines, il y étudia d'abord au collége Mazarin, et ensuite à celui de Beauvais, où il eut l'abbé *Delille* et *Lagrange* pour maîtres de

quartier, et *Thomas* pour professeur en 4e et en 3e. Doué d'une imagination ardente, il composa dès l'âge de neuf ans, des tragédies dont les sujets étaient *Tantale et Pélops*, et la *Mort de Jérémie*. Forcé au sortir du collége d'étudier la médecine malgré lui, il la quitta bientôt pour la peinture, qu'il abandonna également, et se répandit dans le monde sans vocation déterminée. Son esprit, son adresse et ses talens lui procurèrent la connaissance de quelques grands seigneurs dont il contracta les goûts; mais la ruine de son père lui ôta les moyens de les satisfaire, et à dix-neuf ans et demi il fut réduit à traduire des ariettes italiennes. N'ayant pu obtenir un emploi lucratif qui lui avait été promis, il prit le parti de se faire comédien, et débuta le 25 janvier 1769 au théâtre italien, dans les rôles de Clairval et d'amoureux. Quoique reçu à l'essai, il s'engagea ensuite et successivement pour Amiens, Versailles, Caen, Guibray, Tours, Nantes, Rennes, Marseille et Bordeaux; donna dans cette dernière ville en 1778, *Richard et Erlet*, comédie en cinq actes et en vers, que le garde des sceaux ne laissa pas représenter à Paris; partit en 1779 pour Saint-Pétersbourg avec sa femme, et y occupa ses loisirs à la composition d'ouvrages dramatiques. A son retour en France en 1782, il renonça au métier de comédien pour s'adonner entièrement aux lettres, se sépara depuis de sa femme qui avait été reçue en 1783 à la comédie italienne, sous le nom de madame *Philippe*, et mourut à Paris le 13 août 1806. Parmi les pièces de Desforges, on cite encore aujourd'hui *Tom Jones à Londres*, *l'Epreuve villageoise*, *la Femme jalouse*, et *le Sourd ou l'auberge pleine*, qu'il considérait comme son meilleur ouvrage. Il a fait également des Mémoires particuliers sur sa vie, remarquables par leur cynisme et leur immoralité.

DESFOSSÉS (*Charles-Joseph-Louis*, vicomte), député aux états généraux, etc.

Né à Parc en 1737, d'une famille distinguée de la province, il embrassa la carrière des armes et fut élu en 1789 député de la noblesse du bailliage de Vermandois aux états généraux, où il se fit peu remarquer. Etant demeuré à Paris après la session, il y fut arrêté en 1793 comme suspect, à cause de sa qualité de noble et d'ex-constituant, puis traduit au tribunal révolutionnaire comme complice d'une prétendue conspiration dans la maison d'arrêt de Saint-Lazare où il était détenu, et condamné à mort le 26 juillet 1794, veille de la mort de Robespierre.

DESFOURNAUX (*Edmé-Etienne-Bornes*), baron, lieutenant général, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., né le 27 août 1767.

Il était sergent de grenadiers au régiment de Conti à l'époque de la révolution, et passa en 1791 dans un bataillon de volontaires, en qualité d'adjudant major. Devenu chef de bataillon en 1792, il partit avec ce grade pour Saint-Domingue, où il fut nommé colonel du 48e régiment de ligne, et commandait au Port au Prince lors des massacres qui y eurent lieu en mars 1793. Il obtint successivement plus ou moins de crédit dans les troubles qui désolèrent cette malheureuse colonie, revint en France en juillet 1794, et repassa à la fin de cette année à Saint-Domingue, avec le grade de général de brigade. Elevé enfin le 11 décembre au rang de général divisionnaire, il fut renvoyé en mai 1796 des districts de l'Ouest et du Sud, dont il avait voulu prendre le commandement, passa ensuite à la Guadeloupe, et y fut arrêté dans une insurrection populaire, puis renvoyé en France. Pris par les Anglais pendant la traversée, et conduit à Plimouth en janvier 1800, il fut échangé presqu'aussitôt, et désigné pour retourner à la Guadeloupe comme agent du gouvernement. Il fit en conséquence partie de l'expédition du général Leclerc contre Saint-Domingue, chassa les nègres des Gonaïves, eut divers autres succès sur Toussaint Louverture, fut enfin forcé d'évacuer la colonie avec M. de Rochambeau, et resta dès lors sans activité. Proposé en 1811 comme candidat au corps législatif pour le département de l'Yonne, il y fut admis le 4 mai, devint vice président en 1813, fut décoré par le roi en 1814 de la croix de Saint-Louis et du grand cordon de la légion d'honneur, fit le 16 septembre un rapport au nom du comité des pétitions, sur la réclamation des colons de Saint-Domingue, et dit qu'il fallait avant tout aborder franchement la question de l'état des noirs. Le sort des militaires, qui pour blessures ou services avaient obtenu des actions sur les canaux, n'in-

téressa pas moins vivement son humanité, et il demanda que la propriété de ces actions ne pût être rendue aux émigrés qu'après leur remplacement par d'autres biens. Il avait été élu par le département de l'Yonne en mai 1815 député à la chambre des représentans; mais le retour du roi mit bientôt un terme à ses nouvelles fonctions législatives. On le compte aujourd'hui parmi les officiers généraux pensionnés pour cause de blessures.

DESHERBIERS (*A. A. l'Étenduaire*), général de brigade des armées de la république.

Issu d'une famille noble, il était capitaine d'infanterie à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec chaleur, et obtint bientôt un avancement rapide. Devenu général de brigade et employé à l'armée d'Italie dans les commencemens de la guerre, il s'y distingua par quelques d'actions d'éclat; fut néanmoins dénoncé aux représentans du peuple en mission, pour avoir voulu livrer à l'ennemi le poste d'Entrevaux dont il était commandant, et mis en état d'arrestation au mois d'octobre 1793, puis conduit à Paris. Il resta détenu pendant quelques mois dans la prison de l'abbaye, fut enfin traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort le 3 février 1794.

DESILLES, officier au régiment du roi, infanterie.

Né à Saint-Malo le 7 mars 1767 d'une famille noble et distinguée de la Bretagne, il entra fort jeune au service, et se trouvait officier au régiment du roi infanterie à l'époque de la révolution. Comme l'insubordination avait gagné presque tous les corps de l'armée, une insurrection se manifesta en 1790 dans la garnison de Nanci, que le marquis de Bouillé eut ordre de faire rentrer dans le devoir. Ce général y arriva le 31 août, et allait déterminer les rebelles à se soumettre, lorsque des intrigans portèrent la populace et quelques soldats de la garnison à faire feu sur ses troupes avec une pièce d'artillerie chargée à mitraille. Desilles présent à cette funeste détermination, s'élança au milieu des furieux, parvint un instant à les contenir, et arracha même à plusieurs reprises la mèche des mains des canonniers. Voyant ensuite qu'il ne pouvait de cette manière empêcher l'exécution de leurs projets, il se précipite au devant de la bouche du canon, d'où on l'arrache, saute ensuite sur une autre pièce de vingt-quatre qu'on allait tirer, s'assied sur la lumière, et est massacré dans cette situation. Le dévouement de Desilles devint pour les constitutionnels l'objet d'un culte politique, et l'assemblée nationale le célébra de la manière la plus solennelle; mais ce triomphe remporté sur les *jacobins* dura peu, et pendant la terreur toute la famille de Desilles fut proscrite et mise à mort.

DESJARDINS, général de division, commandant de la légion d'honneur, etc.

Il s'enrôla comme soldat au régiment de Vivarais en 1776, fut nommé en 1792 commandant d'un bataillon de volontaires de Maine et Loire, parvint rapidement au grade de général de division, servit en cette qualité sous Pichegru dans la campagne de 1794, se distingua en plusieurs occasions, commanda en 1799 sous le général Brune les troupes françaises qui repoussèrent de Hollande les Russes et les Anglais, et garda par *interim* le commandement de l'armée franco-batave. A la fin de décembre, il fit prêter aux troupes françaises de cette armée le serment de fidélité à la constitution consulaire, fut décoré du titre de commandant de la légion d'honneur, puis employé en Allemagne en 1805 dans le corps du maréchal Augereau. Il fit aussi la campagne de 1806 en Prusse, et se couvrit de gloire à la bataille d'Eylau où il fut blessé grièvement. Il est mort quelques années après, jouissant d'une honorable retraite acquise par ses nombreux services.

DESMOULINS (*Camille*), député à la convention nationale.

Il naquit à Guise en 1762 du lieutenant général du bailliage de cette ville. Il fit ses études comme boursier au collége de Louis le Grand, où il se lia avec Robespierre et plusieurs autres jeunes gens qui figurèrent ensuite avec lui dans la révolution, et se trouvait avocat au parlement quand elle éclata. Ayant d'abord choisi le Palais Royal pour le théâtre de son apostolat civique, il détermina la foule qui s'y était rassemblée à s'armer et à prendre la cocarde tricolore, dirigea même des colonnes qui se portèrent sur la Bastille, et contribua ainsi à la prise de cette forteresse. Il publia ensuite divers écrits destinés à échauffer le peuple contre la cour, tels que les *Révolutions de France et de Brabant*, et un *Discours de la Lanterne aux Pari-*

siens, ouvrage dans lequel il excitait la populace à se porter à tous les excès contre les nobles et les prêtres, ce qui lui fit prendre le titre de *procureur général de la lanterne*, et obtint de cette manière une célébrité effrayante, long temps même avant le 10 août 1792. Nommé à cette époque secrétaire du ministre de la justice Danton, il organisa avec lui les massacres de septembre, et Prud'homme rapporte que le lendemain de cette horrible exécution, Desmoulins lui dit: « Eh bien, tout s'est » passé dans le plus grand ordre: le » peuple a mis en liberté même beau- » coup d'aristocrates....! » Élu peu de jours après député de Paris à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, on le vit dans une discussion sur les moyens d'arrêter les progrès des Vendéens, avancer qu'il existait dans la société deux espèces d'hommes, les *messieurs* et les *sans culottes*, qu'il fallait prendre les bourses des uns, donner des armes aux autres, et que c'était là le seul moyen de sauver la république. Quoique lié avec les *montagnards*, Camille avait conservé une espèce d'indépendance, et il en donna une preuve éclatante en publiant un mémoire en faveur du général Dillon, qu'il défendit jusqu'à sa condamnation avec persévérance. Il tint la même conduite à l'égard de Danton devenu suspect au farouche Robespierre, publia ensuite les numéros du *Vieux Cordelier* contre la tyrannie des comités, se trouva enfin compris au nombre des victimes destinées à cimenter la puissance de Robespierre, et fut décrété d'arrestation le 31 mars 1794 avec ceux qu'on nomma ses complices. Il se livra dans sa prison tantôt à des accès de rage, tantôt à un sombre et morne désespoir. Interrogé sur son âge, il répondit: « J'ai l'âge du *sans culotte Jésus Christ* » lorsqu'il mourut, c'est à dire trente- » trois ans, age fatal aux révolution- » naires. » Il se défendit d'abord avec assez de calme, mais lorsqu'on lui ordonna de se retirer pour laisser délibérer les juges, il entra en fureur et les accabla de malédictions. La force seule put le faire retourner dans sa prison, où il attendit dans l'agitation la plus violente la décision des jurés, qui le condamnèrent à mort le 5 avril « *comme* » *ayant injurié le système révolution-* » *naire, et voulu rétablir la monarchie.* » « Voilà donc, s'écria-t-il en voyant l'é- » chafaud, la récompense réservée au » premier apôtre de la liberté! les » monstres qui m'assassinent ne me » survivront pas long temps. »

DESMOUSSEAUX (*Antoine-François-Évrard-Marie-Catherine*), préfet, commandeur de la légion d'honneur, etc., né en 1757.

Il était avocat à l'époque de la révolution, et devint successivement membre de la municipalité de Paris en 1789, procureur de la commune en 1792, et ensuite administrateur des hospices civils de la capitale. Échappé aux fureurs de 1793 et 1794, on le vit reparaître sur la scène politique après le 18 brumaire en qualité de membre du tribunat, d'où il passa en 1800 à la préfecture de l'Ourthe. Il fut aussi décoré du titre de légionnaire en 1803, puis appelé en 1800 et 1813 aux préfectures de la Haute Garonne et de l'Escaut. Nommé député du département d'Eure et Loire à la chambre des représentans en mai 1815, il y parla le 6 juin sur la manière dont la chambre devait correspondre officiellement avec le gouvernement, et ajouta que n'étant plus sous l'empire des mêmes principes, il fallait de nouvelles règles. La seconde chute de Napoléon et le retour du roi ont rendu ce législateur à la vie privée.

DESOL-DE-GRISOLLE, chef vendéen, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, etc.

Né à Guérande de parens nobles, il servit d'abord comme officier dans la marine, et émigra à l'époque de la révolution. Lorsque la guerre civile eut éclaté dans son pays natal, il se hâta de s'y rendre et obtint le commandement d'une division dans l'armée de Georges Cadoudal Comme il était d'un caractère altier et absolu, quiconque ne se montrait pas son partisan, devenait son ennemi et était traité comme tel: ses parens mêmes n'obtenaient pas plus d'égards. A la fin de 1799, il devint major général de l'armée de Georges, profita de toutes les amnisties, fut détenu quelque temps en 1800, trouva le moyen d'échapper aux soupçons dirigés contre lui, parut dans la capitale avec Georges en 1803, et alla même le chercher jusqu'à Saint-Leu. Arrêté en même temps que Picot, Lebourgeois et Querelle, il fut acquitté par la même commission qui condamna les deux premiers à la mort. Il resta en détention au Temple, obtint sa liberté quelque

années après, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1814, après le retour du roi. Lors de l'invasion de Bonaparte en 1815, il reprit les armes dans la Vendée pour la cause royale, et ne les quitta qu'après la seconde chute de Napoléon. Élevé au grade de maréchal de camp le jour même de la rentrée du roi dans sa capitale, il fut ensuite employé dans une des divisions militaires de l'intérieur.

DESORGUES (*Théodore*), homme de lettres, né à Aix en Provence dans la dernière moitié de 18e siècle.

Il s'adonna de bonne heure à la littérature, et donna successivement divers ouvrages oubliés presque en naissant. Bossu comme Ésope, par devant et par derrière, il avait rempli sa chambre à coucher de magots chinois, et couchait sur un hamac. Son caractère ardent lui fit embrasser la cause de la révolution avec une sorte de fureur, et peu de républicains peuvent se flatter de l'avoir emporté sur lui dans la haine qu'il porta à Bonaparte, devenu le tyran de sa patrie. Des couplets satyriques dont le refrein se terminait ainsi :

« Oui le grand Napoléon
» Est un grand caméléon. »

lui valurent d'être renfermé à Charenton par ordre supérieur, et il y mourut en 1808. C'est à lui qu'on doit également cette épigramme en réponse à des vers de Lebrun en l'honneur d'un des plus affreux personnages de la révolution :

« Oui, le fléau le plus funeste
» D'une lyre bannale obtiendrait des accords.
» Si la peste avait des trésors,
» Le Brun serait soudain le chantre de la peste. »

DÉSORMEAUX (*Joseph-Louis-Ripault*), membre de l'académie des inscriptions et belles lettres, historiographe de la maison de Bourbon, etc.

Né à Orléans le 3 novembre 1724, il y fit ses études au collége des jésuites, et vint ensuite se fixer à Paris, où il fut successivement chargé de deux éducations particulières. Dès cette époque, il se livra à l'étude de l'histoire, qui fut bientôt son occupation exclusive; devint bibliothécaire de M. le prince de Condé (il avait écrit la vie de l'aïeul de Son Altesse Royale), et obtint par son crédit la place de prévôt général de l'infanterie française et étrangère, et le brevet d'historiographe de la maison de Bourbon. Nommé en 1771 membre de l'académie des inscriptions et belles lettres, il lui communiqua sur l'*Histoire de France*, plusieurs mémoires dont quelques-uns sont imprimés dans les recueils de cette compagnie. Il publia successivement l'*Histoire des Conjurations*, l'*Abrégé chronologique de l'Histoire d'Espagne et de Portugal*, et celle de la maison de Bourbon, dont la révolution arrêta la publication au 5e vol. *in*-4°. Désormeaux, fidèle à la maison qui se l'était attaché, ne vit pas sans douleur les malheurs où elle fut plongée, et mourut le 21 mars 1793.

DESPINASSY (*A.-J.-M.*), député à la première législature et à la convention nationale.

Issu d'une famille noble, et capitaine d'artillerie avant la révolution dont il embrassa la cause, il fut nommé en 1791 député du département du Var à l'assemblée législative, et s'y montra dévoué au parti républicain. Réélu à la convention nationale en 1792, il y vota la mort de Louis XVI sans appel au peuple, et fut ensuite envoyé à l'armée des Alpes, où ses liaisons avec le général Brunet faillirent à lui coûter la vie. Barras, Salicetti et Fréron, qui doutaient de son civisme, le firent même arrêter comme traître et conduire à Paris; mais il se justifia facilement, et cette affaire n'eut pas de suite. S'étant attaché plus tard au parti de la *gironde*, et ayant protesté contre la révolution du 31 mai 1793, il fut décrété d'arrestation et compris au nombre des soixante-treize proscrits à la suite de cette journée. Devenu libre après la mort de Robespierre, il rentra dans le sein de la convention, fut envoyé en 1795 à Lyon et à Toulon, comprima une insurrection religieuse dans la Lozère, et passa en septembre 1795 au conseil des cinq cents, d'où il sortit le 20 mai 1797. Depuis cette époque, il vécut en simple particulier dans les environs de Lyon, et quitta la France comme régicide au mois de février 1816, pour se réfugier en Suisse.

DESPINOIS, comte, lieutenant général, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis.

Il était cadet dans le régiment de Barrois infanterie à l'époque de la ré-

volution dont il embrassa la cause, obtint un avancement rapide, servit successivement au Nord, au Midi et en Italie, et présenta à la convention le 3 novembre 1794 vingt-six drapeaux pris sur l'ennemi par l'armée du Nord. Employé aux Pyrénées, il s'y distingua aussi, fit sous Bonaparte les campagnes d'Italie, rendit de grands services à la prise de Ceva et de Mondovi en 1796, contribua peu de temps après à réprimer la révolte de Milan, Pavie et Binasco, commanda le siége de Milan, et se signala dans les batailles de Lonado et de Castiglione. Nommé après le 18 brumaire commandant d'armes à Perpignan, il passa en la même qualité à Alexandrie avec le titre de général de division et de commandant de la légion d'honneur. Il quitta l'Italie en 1814, vint commander à Metz, et sut faire observer partout la plus grande discipline parmi les troupes. Créé le 8 juillet 1814 chevalier de Saint-Louis, il obtint en octobre 1815 le commandement supérieur de la 1re division militaire comme lieutenant général, et en 1816 fut successivement décoré des titres de comte et de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

DESPORTES (*Félix*), baron, préfet, député au corps législatif, etc., né le 5 août 1763.

Il devint en 1789 maire de Montmartre, fut employé en 1792 en qualité de ministre de France près le duc de Deux-Ponts, passa de là à Genève en la même qualité, et contribua ensuite à calmer un mouvement populaire dans cette ville. De nouveaux mouvemens eurent lieu en 1798 à l'occasion de la réunion de cette république à la France; il s'en plaignit amèrement, et dans des termes qui déplurent beaucoup aux *jacobins* français. Après la révolution du 18 brumaire, il devint secrétaire général du ministère de l'intérieur, puis accompagna Lucien Bonaparte en Espagne. Nommé préfet du Haut Rhin en 1802, il en exerça les fonctions jusqu'en 1812, fut élu député du département du Haut Rhin à la chambre des représentans en mai 1815, se plaignit que le gouvernement provisoire faisait publier ses actes au nom du peuple français et non à celui de Napoléon II, et demanda si l'on voulait établir un comité de salut public et s'il n'existait plus de constitution. « Les circonstances sont graves, dit-» il; il faut de la fermeté, de la ré-» solution; il faut déclarer que vous » périrez dans cette enceinte, plutôt » que de permettre qu'il soit porté » atteinte à la constitution et à la li-» berté de la patrie. » L'ordonnance du roi du 24 juillet l'obligea de sortir de Paris, et le mit sous la surveillance du ministre de la police jusqu'à la décision des chambres sur son sort. Il resta d'abord dans ses terres en Alsace jusqu'au mois de février 1816, époque à laquelle furent bannis les dénommés en l'ordonnance du 24 juillet, et il se retira alors en Allemagne.

DESRENAUDES (*Martial Borge*), tribun, conseiller de l'université, censeur royal, officier de la légion d'honneur, etc., né le 7 janvier 1751.

Il devint grand vicaire de M. de Talleyrand, alors évêque d'Autun; officia en qualité de sous diacre à la fédération de 1790, et provoqua en 1795 la rentrée en France de son ancien évêque, réfugié à cette époque aux Etats-Unis. Il s'adonna depuis à la littérature, publia en 1797 une traduction *de la vie d'Agricola*, fut employé ensuite au ministère des relations extérieures, passa de là au tribunat, où il combattit avec l'opposition le projet des tribunaux spéciaux; parla sur la dette viagère et sur le Code civil, et fut exclus de ce corps par l'élimination du premier cinquième en 1802. Nommé successivement garde des archives de la bibliothèque historique de la secrétairerie d'état, puis conseiller à vie de l'université, il devint censeur impérial en 1810, adhéra le 6 avril 1814 à la déchéance de Bonaparte, obtint le titre de conseiller honoraire de l'université royale et celui de censeur royal le 28 octobre 1814, et fut appelé de nouveau à l'université le 17 février 1815, puis décoré le lendemain de la croix d'officier de la légion d'honneur. Depuis ce moment il sollicita et obtint de Fouché, le privilége d'une feuille connue sous le nom de *Journal des Arts*, qui tenta vainement, par son esprit et ses méchancetés littéraires, de ressusciter le *Nain jaune*, et dont la suppression ne tarda pas à être prononcée.

DESSAIX (*Joseph-Marie*), comte, lieutenant général, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il naquit à Thonon en Savoie, le 17 septembre 1764, d'un médecin célèbre dans le Chablais; prit d'abord à Turin le grade de docteur en médecine, vint à Paris se perfectionner dans son état, retourna en 1791 dans son pays, qu'il tenta en vain de révolutionner, et revint chercher un asile en France. Il présenta bientôt à l'assemblée législative le plan d'organisation d'un corps d'étrangers sous le nom de *légion des Allobroges*, dont il obtint le commandement après la journée du 10 août 1792, concourut à la prise de possession de la Savoie par l'armée française, fut ensuite employé au siége de Toulon où il reçut une blessure, et refusa pour lors le grade de général de brigade. Passé successivement des frontières d'Espagne en Italie, et de l'Italie en Allemagne, il donna partout des preuves de son courage et de ses talens militaires. Nommé en 1798 député du Mont-Blanc au conseil des cinq cents, il s'y prononça pour le parti républicain, s'opposa fortement à la révolution du 18 brumaire, et fut exclus du corps législatif. Il retourna alors à son corps, devenu la 27e. légère, servit dans l'armée gallo-batave, et commanda ensuite les villes de Francfort et de Bréda, où il se fit chérir par sa probité et ses vertus. Il fit ensuite partie de l'expédition d'Hanovre, et il fut enfin promu malgré lui au grade de général de brigade en septembre 1803. Il se distingua aussi dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807; fit la campagne de 1809 en Italie, et fut cité pour sa valeur et ses exploits aux passages de la Piave et du Tagliamento Nommé général de division le 9 juillet 1809, il revint en France après le traité de Vienne, prit en 1810 le commandement supérieur d'Amsterdam et des deux départemens voisins, fit partie de l'expédition de Russie, où il se couvrit de gloire et fut grièvement blessé, commanda quelque temps à Berlin au commencement de 1813, et fut ensuite obligé de se retirer chez lui pour soigner sa santé. A la nouvelle de l'invasion de l'ennemi en France en janvier 1814, il se mit aussitôt à la tête des gardes nationales du Mont Blanc, et couvrit ce département; il força l'ennemi d'évacuer Chambéri, entra dans cette ville après avoir pris les Echelles et Montmélian, se porta de là sur Genève, qu'il allait prendre, lorsque les événemens de mars et avril 1814 enchaînèrent son courage. Créé chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814, il fesait encore partie des lieutenans généraux français lorsqu'il fut arrêté en 1816 par ordre supérieur et conduit à Fenestrelle.

DESSOLLES (*N.*), lieutenant général, grand cordon de la légion d'honneur, pair de France, ministre d'état, etc.

Issu d'une famille honorable, il embrassa la carrière militaire dans les premières années de la révolution, devint d'abord capitaine adjoint à l'état major général de l'armée des Pyrénées Orientales, obtint ensuite le grade d'adjudant général, fut chargé en 1797 d'apporter à Paris le traité de paix conclu par Bonaparte à Campo Formio, ce qui lui valut le titre de général de brigade; fit dans la campagne de 1799 la conquête d'une partie de la Walteline, et remporta une victoire complète sur les Autrichiens. Nommé général de division, il passa bientôt après en Italie, prit Tortone, et remporta une nouvelle victoire sur l'ennemi. Employé à l'armée du Rhin en 1801 comme chef d'etat major sous Moreau, il continua de se distinguer à la prise de Biberach, aux passages du Rhin, de l'Inn, de la Salza et de la Hainne, et à la bataille de Hohenlinden. Appelé en décembre 1801 au conseil d'état, section de la guerre, il fut alors décoré du titre de grand officier de la légion d'honneur, et obtint en février 1805, le gouvernement du palais de Versailles. Lors de la reprise des hostilités en 1805, Dessolles refusa la place de chef d'état major du maréchal Lannes, fit néanmoins la campagne de 1808 en Espagne, et s'y fit remarquer autant par son courage que par ses qualités personnelles, notamment au combat de Tolède le 9 août 1809, et à la bataille d'Occana en décembre suivant. Il devint en 1810 gouverneur général militaire de Cordoue, et passa ensuite en la même qualité à celui de Séville. Disgracié peu de temps après, il resta sans activité jusqu'aux événemens d'avril 1814, fut alors nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris et du département de la Seine, membre du gouvernement provisoire, ministre d'état et chef d'état major général des gardes nationales de France. Créé successivement chevalier de Saint-Louis, pair de France et grand cordon de la légion d'honneur, il suivit

le roi à Gand en mars 1815, reprit à son retour les fonctions de commandant en chef de la garde nationale de Paris, que le mauvais état de sa santé l'obligea de quitter en octobre suivant. Depuis il a été élevé à la dignité de ministre d'état et de membre du conseil privé.

DESTAING (*N.*), général de division, etc.

Il commanda plusieurs années la quatrième demi brigade d'infanterie légère, se distingua dans les batailles où il se trouva, et reçut cinq blessures. Il passa en Egypte avec Bonaparte : il y fut élevé au grade de général de brigade pour une action d'éclat à la bataille des Pyramides, et nommé dans la campagne suivante général de division. Il commandait l'infanterie légère à la bataille d'Aboukir, et culbuta la première ligne des Turcs, qu'il jeta dans la mer. Blessé grièvement dès le commencement de l'action dans l'affaire du 30 ventôse an 9, il revint estropié en France; se battit au pistolet en mai 1802 avec le général Reynier, que le général Menou avait fait déporter d'Egypte en France, et périt dans ce duel.

DESTUTT-DE-TRACY (*Antoine-Louis-Claude*, comte de), député, sénateur, pair de France, commandeur de la légion d'honneur, etc.

Il était colonel d'infanterie à l'époque de la révolution, fut élu député de la noblesse du Bourbonnais aux états généraux de 1789, où il suivit le parti populaire, s'opposa le 13 février 1790 à ce que l'on déclarât la religion catholique dominante, se prononça pour l'abolition de la noblesse, demanda que ceux qui avaient usurpé les titres des anciennes familles fussent obligés de reprendre leurs noms primitifs, et tint en général au parti révolutionnaire de l'assemblée. Cependant il défendit peu de temps après M. de Bouillé, accusé pour sa conduite à Nanci, s'éleva ensuite contre les obstacles mis au voyage des tantes du roi, et se montra même peu favorable à la réunion du comtat Vénaissin à la France. Lors de la fuite de Louis XVI en 1791, il prêta serment de fidélité à la nation, et annonça qu'on avait voulu débaucher son régiment et l'entraîner hors des frontières. Il fut employé après la session comme maréchal de camp à l'armée de M. de la Fayette, et quitta la France avec ce général : il fut arrêté à Luxembourg, et obtint bientôt sa liberté. Devenu après le 18 brumaire membre du sénat conservateur, il y siégea constamment jusqu'à la déchéance de Bonaparte, qu'il vota le 1er avril 1814. On croit que cet empereur l'avait particulièrement en vue lorsqu'il déclama contre les *idéologues* au corps législatif; et cela sans doute parceque M. Destutt-de-Tracy combattit, avec quelques uns de ses collègues animés du même courage, plusieurs de ses projets. M. de Tracy fut élevé à la dignité de pair de France le 4 juin. Il est aussi membre de l'institut, et on lui doit plusieurs ouvrages philosophiques estimés.

DESTREM (*Hugues*), député à la première législature et au conseil des cinq cents.

Il était négociant à Fanjaux à l'époque de la révolution, fut élu en septembre 1791, député du département de l'Aude à l'assemblée législative, vota avec le parti modéré, fit partie du comité de commerce, et après la session législative devint commissaire du directoire près de l'administration municipale de Toulouse. Nommé en mars 1798 au conseil des cinq cents par le département de la Haute Garonne, il s'y occupa beaucoup de finances et d'impositions, demanda en 1799 que la patrie fût déclarée en danger, s'opposa vivement à la révolution du 18 brumaire, et fut condamné à l'exil, peine qui fut aussitôt commuée en des espèces d'arrêts à garder chacun dans sa commune. Inscrit de nouveau et bien injustement sur la liste de déportation du 3 nivôse, et conduit à Oleron, il y mourut en 1805, au moment où son fils venait d'obtenir sa grâce de Bonaparte.

DEVAUX (*Pierre*), adjudant général des armées de la république, fils naturel du prince Charles de Lorraine.

Jeune encore à l'époque de la révolution, il vint en France pour y chercher fortune, et se lia avec Dumouriez qui le prit pour son aide de camp et l'emmena à l'armée du Nord, où il obtint le grade d'adjudant général. Attaché à la personne de ce général, il partagea ses opinions politiques; mais n'ayant pas été assez heureux pour l'imiter dans sa fuite, il fut arrêté à Lille le 6 avril 1793, conduit à Paris, et de là renvoyé pardevant le tribunal révolutionnaire,

qui le condamna à mort le 27 mai suivant.

DEVAUX (*Gabriel-Pierre-François Moisson*), botaniste, membre du corps législatif, etc.

Il naquit à Caen le 6 mai 1742, d'un avocat du roi au siége présidial de cette ville; fit de bonnes études à Paris, et entra dès l'âge de seize ans en qualité de lieutenant dans le régiment de cavalerie dauphin étranger. Il fit les campagnes de 1758 à 1761, quitta le service à la paix, se livra alors à son goût pour la botanique, et observa principalement les végétaux qui servent à la nourriture de l'homme et ceux qui ont quelque vertu médicinale. Il forma près de Bayeux un jardin devenu célèbre sous le nom de *Jardin Devaux*, réussit à rendre indigènes en Normandie diverses plantes exotiques, et parvint à élever en France les *magnolia* en pleine terre. Pendant les temps désastreux de la révolution, il imposa souvent silence aux passions humaines, et parvint même à sauver plusieurs victimes en leur faisant un rempart de son corps. Devenu président du tribunal du district de Bayeux, on le vit arracher aux fureurs du vandalisme divers objets d'arts et de sciences, et entre autres la fameuse tapisserie tissue des mains de la *reine Matilde*. Appelé enfin au corps législatif, il ne cessa de solliciter la reprise des travaux du port de Caen et l'achèvement du canal de l'Orne. Depuis, il voyagea dans le midi de la France, et parcourut en herborisant la Provence et le Dauphiné. Il allait passer les Alpes, lorsque nommé secrétaire général de l'administration départementale du Calvados, il vint fixer sa résidence à Caen où il mourut le 8 septembre 1802.

DEVÉRITÉ (*Louis-Antoine*), député à la convention nationale.

Il était imprimeur-libraire à Abbeville à l'époque de la révolution. Il fut nommé par le département de la Somme, député à la convention nationale: il y vota la déportation de Louis XVI, et fut dénoncé en 1793 pour avoir envoyé à Abbeville une brochure de Condorcet, contenant des observations critiques sur la constitution montagnarde. Décrété d'accusation peu de temps après, par suite du 31 mai, il fut mis hors de la loi le 3 octobre, comme ne s'étant point soumis au précédent décret. Il vint néanmoins à bout de se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, et ne rentra dans la convention que sur la motion d'André Dumont, qui l'avait fait proscrire. Devenu membre du conseil des anciens, il en sortit en mai 1797. Après le 18 brumaire, il remplit pendant plusieurs années les fonctions de juge au tribunal civil d'Abbeville.

DEVILLE (*J.-B.*), membre de la convention nationale.

Elu député de la convention nationale en 1792, il y vota la mort de Louis XVI, et après le 9 thermidor prit plusieurs fois la parole pour arrêter les vengeances dirigées contre les *terroristes*. Il s'opposa aussi au rappel des députés mis hors de la loi par suite du 31 mai 1793, et défendit les membres des anciens comités de gouvernement. Il passa au conseil des cinq cents par la réélection des deux tiers, provoqua en mars 1796 la déportation des fonctionnaires qui refuseraient de prêter le serment de haine à la royauté, appuya la proposition de soumettre les électeurs à ce serment, et sortit du conseil le 20 mai 1797. Il y avait été réélu par les assemblées coloniales de Saint-Domingue; mais sa nomination ne fut pas déclarée valide. Il devint ensuite inspecteur des forêts à Reims, et ne l'était plus en 1815.

DEVISMES (*Jacques-François-Laurent*), législateur et membre de la légion d'honneur, etc., né le 10 août 1749.

Il exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution, et fut élu député du tiers état du bailliage de Vermandois aux états généraux. Il travailla beaucoup dans les comités, et particulièrement dans celui des domaines; siégea constamment au *côté gauche*, et montra néanmoins beaucoup de modération. Après le 18 brumaire, il devint membre du nouveau corps législatif, et ce fut lui qui porta la parole au nom de la députation chargée de féliciter Bonaparte sur sa présidence de la république italienne; ce qui lui valut la croix de la légion. Il fut nommé procureur général impérial près la cour criminelle du département de l'Aisne après sa sortie du corps législatif, continua d'en exercer les fonctions jusqu'à la suppression de ces tribunaux, et resta attaché à la cour d'Amiens en qualité de substitut du procureur général jus-

qu'en 1815, qu'il fut élu député du département de l'Aisne à la chambre des représentans : depuis il est resté sans fonctions.

DEYDIER) de l'Ain), législateur, député à la convention, conseiller à la cour impériale de Lyon.

Il était notaire, feudiste et géomètre à Pont de Vaux en Bresse à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec chaleur, fut ensuite élu député du département de l'Ain à l'assemblée législative, où il fit partie du comité des assignats et monnaies, et vota constamment avec le *côté gauche.* Nommé à la convention nationale en 1792, il vota la mort de Louis XVI, passa au conseil des anciens en septembre 1795, d'où il sortit le 20 mai 1798, et y fut appelé de nouveau. Il ne fit point partie du corps législatif organisé après le 18 brumaire an 8, et fut nommé peu de temps après juge de la cour d'appel de Lyon, dont il exerça les fonctions jusqu'à la restauration de 1814. Compris dans la loi qui expulse les régicides du territoire français, il passa chez l'étranger et parut à Genève au mois de février 1816.

D'HANGEST. *Voyez* HANGEST (d').

D'HARAMBURE. *Voyez* HARAMBURE (le baron d').

D'HARVILLE. *Voyez* HARVILLE (le comte d').

D'HAUBERSART. *Voyez* HAUBERSART (le comte d').

D'HAUTPOULT. *Voyez* HAUTPOULT (d').

D'HAVRÉ. *Voyez* HAVRÉ (le duc d').

D'HERBEZ-LATOUR. *Voyez* HERBEZ-LATOUR (d').

D'HERBOUVILLE. *Voyez* HERBOUVILLE (le marquis d').

D'HERMIGNY. *Voyez* HERMIGNY (d').

D'HERVILLY. *Voyez* HERVILLY (le comte d').

D'HOUDETOT. *Voyez* HOUDETOT (d').

D'HOZIER. *Voyez* HOZIER (le comte d').

DIDIER (*Paul*), maître des requêtes, chevalier de la légion d'honneur, etc., né à Upie département de la Drôme en 1758.

Fils d'un paysan aisé, il fit des études assez médiocres, fut ensuite reçu avocat au parlement de Grenoble, et fit longtemps le métier d'homme d'affaires. Il devint sous Bonaparte professeur de droit à l'académie de cette ville. Il affecta un grand royalisme lors de la restauration de 1814, et obtint successivement les places de membre de la cour de cassation et de maitre des requêtes avec la croix de la légion d'honneur. Peu content de ces faveurs, il osa, dit-on, aspirer à la dignité et aux fonctions de conseiller d'état, et s'étant vu trompé dans son attente, il tourna les yeux vers Napoléon, et n'obtint néanmoins de lui après le 20 mars 1815, que la préfecture des Basses Alpes pour son fils La chute de l'usurpateur détruisit bientôt les espérances de fortune de Didier; il devint depuis l'agent et le principal auteur d'une conjuration, ayant pour but le renversement du gouvernement des princes de la maison de Bourbon. On connait sa tentative insensée des premiers jours de mai 1816, et les suites funestes qu'elle eut pour lui et pour ses complices. Didier, parvenu d'abord à se réfugier en Piémont, fut ensuite arrêté par les ordres du roi de Sardaigne, livré aux autorités françaises, conduit à Grenoble, mis en jugement, condamné à mort et exécuté le 11 juin.

DIDOT (*François-Ambroise*), célèbre imprimeur.

Né à Paris en janvier 1730 de François Didot, premier imprimeur de ce nom, il fut destiné à la profession de son père qui lui donna l'instruction nécessaire dans cet état, « qui, disait-il, » doit faire la nuance entre l'homme » de lettres et l'artiste. » Ambroise Didot se voua tout entier à son art, qu'il fit parvenir à un haut degré de perfection sans négliger les plus petits accessoires. Il imagina les garnitures en fonte et la presse à un coup, dont on ne fait cependant pas un fréquent usage; établit une fonderie, de laquelle sont sortis de fort beaux types, et mit au jour en 1780 les premiers essais d'impression sur papier vélin. Apres avoir été chargé par Louis XVI de réimprimer *les Classiques Français*, pour l'éducation du dauphin, il obtint la confiance de M. le comte d'Artois pour l'impression d'un choix d'ouvrages français en soixante-quatre volumes in-18. Ces éditions et beaucoup d'autres, recherchées de toute l'Europe autant pour la correction que pour la beauté des caractères avec lesquels elles sont imprimées, assignèrent à Didot le premier

rang parmi les imprimeurs de son temps. Il mourut le 10 juillet 1804, laissant deux fils dignes de lui succéder.

DIETRICH (*Philippe-Fréderic*, baron de), maire de Strasbourg, etc.

Né à Strasbourg en 1748, il y fit d'excellentes études, et montra un goût décidé pour la minéralogie. Plusieurs *Mémoires* établirent bientôt sa réputation en Allemagne et en France, et l'engagérent à parcourir une partie de l'Europe pour en étudier le sol, les productions et l'industrie. Devenu membre de l'academie des sciences, de la société des curieux de la nature de Berlin et de celle de Gottingue, il remplit sous l'ancienne monarchie les places de commissaire du Roi à la visite des mines, des bouches à feu et des forêts du royaume ; de secrétaire-général des Suisses et Grisons, d'interpréte de l'ordre militaire du mérite, de membre de la noblesse immédiate de la Basse Alsace, et de conseiller noble au magistrat de Strasbourg. Nommé premier maire constitutionnel de Strasbourg depuis la révolution, il embrassa le parti modéré, se prononça vigoureusement contre les *Jacobins*, prononça et rédigea l'adresse du 15 août 1792, dans laquelle le conseil municipal demandait l'inviolabilité de l'autorité royale et la punition des auteurs des journées du 20 juin et du 10 août, et attira sur sa tête une proscription violente. Mandé à la barre de l'assemblée législative pour ce fait, il prit heureusement la fuite, se réfugia en Suisse d'où il écrivit à l'assemblée que sa sûreté seule l'avait forcé de s'expatrier. Arrivé à Paris au mois de novembre 1792, il se constitua prisonnier à l'Abbaye. Traduit d'abord au tribunal de Strasbourg, et peu de temps après à celui de Besançon, il fut acquitté par jugement du 7 mars 1793; mais comme ses ennemis l'avaient fait inscrire sur la liste des émigrés, il fut retenu comme tel dans les prisons du Doubs, et traduit ensuite au tribunal révolutionnaire où il fut condamné à mort le 28 décembre suivant. C'est alors qu'il écrivit à sa famille cette lettre dans laquelle il montra la plus courageuse résignation. « L'avenir me justifiera, » dit-il ; j'attends ma fin avec un calme » qui doit vous servir de consolation : » l'innocent peut seul l'envisager ainsi. » On a de lui plusieurs ouvrages sur les *mines*, la *physique* et la *chimie*.

DIEUDONNÉ (*Christophe*), préfet du département du Nord, etc., né le 12 septembre 1757.

Il était homme de loi à Saint-Dié avant la révolution, et fut nommé l'un des premiers administrateurs du département des Vosges, puis élu en 1791 député de ce département à la législature. Il y travailla constamment dans le comité des finances, et fut employé ensuite dans les bureaux du ministère de l'intérieur. Élu de nouveau en 1799 par le même département au conseil des anciens, il passa de là au tribunat, où il parla sur divers objets ; fut nommé le 25 janvier 1801 préfet du département du Nord, et mourut à Saint-Saulve près de Valenciennes au mois d'octobre 1805, regretté de ses administrés, après avoir le premier donné l'exemple d'une statistique très bien faite.

DIEUSIE (le comte de), député aux états généraux, etc.

Né en 1749 au château de Mézenge dans la province d'Anjou d'une famille distinguée du pays, il prit d'abord le parti des armes, se retira ensuite dans ses terres, et fut élu en 1789 député de la noblesse d'Anjou aux états généraux, où il se fit peu remarquer. Devenu après la session président du département de Maine et Loire, il se montra contraire aux *jacobins*, fut arrêté comme suspect en 1793, puis traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort comme conspirateur le 26 germinal an 2. — Un autre DIEUSIE de la même famille figura comme chef de chouans dans l'armée de la rive droite de la Loire sous les ordres de M. de Scépeaux, et s'y fit remarquer par sa grande bravoure.

DIGEON (*A.-J.-M.*), vicomte, lieutenant général, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Un goût décidé pour les armes joint à une bonne éducation le firent parvenir aux premiers grades militaires. Il était colonel du 26e régiment de chasseurs à cheval à la bataille d'Austerlitz, où il se distingua particulièrement, et fut alors nommé commandant de la légion d'honneur. Non moins valeureux dans les campagnes de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807, il obtint le grade de général de brigade comme récompense de ses exploits. Il passa ensuite à l'armée d'Espagne, où il fut élevé au rang de général de division le 3 mars 1813, et soutint sa réputation jusqu'à l'évacuation



de la péninsule. Décoré après la restauration de la croix de Saint-Louis, il devint inspecteur général de la cavalerie dans les places de Thionville, Sarrelouis et Sarguemines. Il fut compris en 1815 au nombre des lieutenans généraux attachés à la garde royale, et fit partie en 1816 de la commission militaire qui acquitta le vice amiral Linois.

DIGOINE-DU-PALAIS (*Ferdinand-Alphonse-Honoré* marquis de), maréchal des camps et armées du roi, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de Saint-Lazare, député de la noblesse du bailliage d'Autun aux états généraux de 1789, né à Dunkerque en 1750.

Il fut élevé à l'école militaire d'où il sortit pour entrer dans l'artillerie, passa dans la cavalerie comme capitaine à la suite, s'établit en Bourgogne, entra aux états généraux de cette province en 1781, fut successivement rapporteur des requêtes, vérificateur des titres, premier alcade de la noblesse, et enfin nommé député aux états généraux. Il y fut choisi pour un des secrétaires de son ordre, se réunit à ses collègues de la chambre du tiers, après en avoir reçu l'ordre exprès de la noblesse de l'Autunois qu'il avait fait rassembler pour la prier de le remplacer, et ne cessa pourtant depuis cet instant de s'opposer de tout son pouvoir aux opérations de la majorité de l'assemblée. Chargé en 1791 d'une mission secrète, il s'en acquitta avec la loyauté qui le caractérise, et mérita la confiance du monarque par son dévouement absolu à ses volontés. Lors de la dissolution de l'assemblée constituante, il alla rejoindre les princes à Coblentz, devint un des aides de camp de M. le comte d'Artois, et fut ensuite employé à diverses missions en Suisse et en France, où il rentra diverses fois au péril de sa vie. Rendu à sa patrie, à sa femme et à ses enfans après le 18 brumaire, mais dénué de fortune, il ne voulut cependant aucune place de Bonaparte, et se fit employer seulement dans les bureaux du cadastre jusqu'à l'époque de la restauration en 1814.—Son fils est aujourd'hui sous préfet à Fontainebleau.

DIGONNET (*A.*), général de division des armées, commandant de la légion d'honneur, etc., né à Crest, département de la Drôme, le 25 février 1763.

Il fit ses premières armes comme simple soldat dans la guerre d'Amérique, et fut blessé au siége d'Yorck. Son courage pendant les campagnes de la révolution le fit bientôt parvenir au grade de chef de bataillon, et il servait en cette qualité à l'armée des Pyrénées Orientales lorsqu'il fut nommé général de brigade. Il se distingua en diverses affaires contre les Espagnols, notamment au combat d'Yrun; fut employé avec succès par le général Hoche à la pacification de la Vendée, et eut pendant deux ans le commandement général des départemens de la Charente Inférieure et des Deux Sèvres. Employé de nouveau dans les années 8 et 9, il se signala plusieurs fois contre les Autrichiens; mais la paix ne tarda pas à enchaîner son bras. Il continua néanmoins de commander en Italie comme général de division les troupes qui y furent stationnées, et cessa de faire partie de l'état major général de l'armée en 1810.

DILLON, membre de l'assemblée constituante, législateur, etc.

Il était curé du vieux Pouzange à l'époque de la révolution, fut élu en 1789 député du clergé du Poitou aux états généraux, et fut un des membres de cet ordre qui se réunirent les premiers au tiers état. Il appuya ensuite vivement la proposition de M. de Talleyrand-Périgord tendante à faire vendre les biens du clergé, se distingua aussi par la violence de ses sorties contre les orateurs du parti opposé, échappa en 1793 et 1794 aux proscriptions révolutionnaires, fut encore élu en 1799 par le département de la Vendée au conseil des cinq cents, et passa au nouveau corps législatif créé après le 18 brumaire, d'où il sortit en 1803. Depuis il n'a plus reparu sur la scène politique.

DILLON (*Théobald* comte de), maréchal des camps et armées du roi, etc.

Issu d'une famille irlandaise au service de France, il était colonel à l'époque de la révolution, et ne tarda pas à être élevé au grade de maréchal de camp. Envoyé en Flandres en 1792, il fut chargé vers la fin d'avril de sortir de Lille avec un corps de troupes, et d'aller attaquer Tournay. Il rencontra à Quiévrain une avant garde autrichienne qui mit sa petite armée en déroute par l'effet d'une terreur panique, fut accusé de trahison par ses soldats qui avaient fui lâchement, et indignement massacré par eux, malgré les efforts de quelques officiers qui attestaient son innocence.

DILLON (le comte *Arthur* de), député aux états généraux, officier général, etc.

Il naquit le 3 septembre 1750 à Braywick en Angleterre, devint colonel au service de France presque en naissant, et servit dans les colonies pendant la guerre d'Amérique, où il se distingua par son courage et ses talens militaires. Nommé en 1789 député de la Martinique aux états généraux, il y embrassa le parti révolutionnaire, vota cependant plusieurs fois dans un sens opposé aux vues des meneurs; parla même de temps en temps en faveur des ministres, contraria très souvent les idées de ses collègues sur les colonies, et s'éleva aussi contre les gens de couleur. Ayant pris en juin 1792 le commandement de l'armée du Nord, il fit prêter de nouveau à ses troupes le serment de fidélité à la loi et au roi après la journée du 10 août 1792, vint cependant à bout de s'excuser auprès des commissaires qu'on envoya pour le destituer, et continua d'être employé aux armées du Nord. Passé sous les ordres de Dumouriez auquel il commandait auparavant, il contribua puissamment à la défaite des Prussiens en Champagne, fit ensuite le siége de Verdun, et écrivit à la convention pour demander l'examen de sa conduite. Décrété d'arrestation au commencement de 1793, il sollicita, mais ne put obtenir la permission de passer aux îles; fut enfin arrêté par ordre du comité de salut public, conduit au Luxembourg, et défendu vainement par Camille Desmoulins devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort comme conspirateur le 5 avril 1794.

DIONIS-DU-SEJOUR (*Achille-Pierre*), membre de l'assemblée constituante, de l'académie des sciences, etc.

Né à Paris le 11 janvier 1734 d'une famille de robe distinguée, il devint jeune encore conseiller au parlement, et joignit à la science des lois celle de l'astronomie. Nommé député de la noblesse de Paris aux états généraux de 1789, il y professa des principes à l'abri d'exagération : il desira des réformes, mais non la dissolution de toutes les parties du gouvernement. Il parut peu à la tribune et n'y parla que sur l'organisation judiciaire. Après la session il vécut d'une manière obscure et conforme à ses goûts, échappa aux orages révolutionnaires, et mourut vers la fin d'août 1794 âgé de soixante ans. On lui doit plusieurs ouvrages estimés sur *l'astronomie* et un *Traité des courbes algébriques*.

DIOT, député aux états généraux, etc.

Il était curé de Ligni sur Ganche à l'époque de la révolution, fut élu en 1789 député du clergé d'Artois aux états généraux, et ne dut sa nomination qu'au zèle qu'il montra d'abord pour les nouveaux principes. Il ne porta la parole dans l'assemblée que pour prêter le nouveau serment exigé par la constitution civile du clergé. Ayant été nommé évêque constitutionnel du département de la Marne, il refusa d'en exercer les fonctions et revint dans sa cure. Dès lors il changea tout à fait de conduite, porta ses paroissiens à méconnaître les décrets de l'assemblée comme irréligieux, fut arrêté en 1794, puis traduit au tribunal révolutionnaire d'Arras, où il convint des faits qui lui étaient imputés. Il rétracta le serment qu'il avait prêté à la tribune de l'assemblée constituante, et ajouta « Que la mort seule pouvait » le consoler d'une action impie qu'il » ne se pardonnerait jamais. » Il fut donc condamné à mort et exécuté au mois de germinal an 2.

DODE-DE-LA-BRUNERIE (le baron), lieutenant général du génie, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Une excellente éducation, un goût décidé pour les sciences abstraites et pour l'état militaire en firent bientôt un officier du génie distingué. Parvenu rapidement au grade de colonel, il fut nommé officier de la légion d'honneur en 1807, dirigea plusieurs travaux utiles qui pour n'être pas toujours brillans n'en sont pas moins très avantageux à l'Etat, et était déjà général du génie, lorsqu'après les désastres de la Russie il se jeta dans la place de Glogau : il en augmenta les ouvrages et se fit beaucoup d'honneur dans la défense de cette forteresse, qu'il ne rendit qu'en vertu d'ordres supérieurs et par suite des événemens de 1814. En récompense de ses services, le roi le décora de la croix de Saint-Louis et le nomma commandeur de la légion d'honneur. Devenu lieutenant général le 20 août 1814, il fut nommé le 28 octobre de la même année membre de la commission d'artillerie et du génie chargée de déterminer le classement des places de guerre du royaume. On le comptait encore en 1816 parmi les officiers généraux en activité.

DOGUEREAU jeune (le baron), maréchal de camp d'artillerie, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Elevé bientôt par ses talens et son courage aux premiers grades dans son arme, il était en 1807 major d'artillerie de la garde, et obtint ensuite le rang de colonel avec la décoration de commandant de la légion d'honneur. Devenu chef d'état major de l'artillerie au corps d'armée commandé par le général Sébastiani, il fit les campagnes de 1808 et 1809 en Espagne, et se distingua à la bataille de Talavera de la Reyna, où il eut un cheval tué sous lui. Il ne se fit pas moins remarquer à la bataille d'Almonacida, pour avoir manœuvré avec habileté et précision. Le 26 avril 1814, il fut élevé au grade de maréchal de camp, et le 29 juillet suivant décoré de la croix de Saint-Louis. — Son frère, le chevalier DOGUEREAU aîné, non moins recommandable par ses talens et sa bravoure, est colonel directeur d'artillerie, commandeur de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

DOLOMIEU (*Déodat-Gui-Silvain-Tancrède* de Gratet de), célèbre minéralogiste, membre de l'institut de France, etc.

Né à Dolomieu près de la Tour du Pin en Dauphiné le 24 juin 1750 d'une ancienne maison de cette province, il fut admis dès le berceau dans l'ordre de Malte, devint officier dans les carabiniers à quinze ans, et commença à dix-huit son noviciat de chevalier. Une affaire d'honneur qu'il eut dans sa première caravane avec un officier de sa galère, qu'il tua, le fit reconduire à Malte, mettre en jugement et condamner à perdre l'habit. Le grand maître, touché de sa jeunesse, lui fit grace; mais Clément XIII, qui n'aimait pas l'ordre, refusa de confirmer d'abord cet acte de clémence, et Dolomieu resta neuf mois en prison, où il prit du goût pour l'étude. Rendu enfin à la liberté et à son corps, il reçut à Metz des leçons de l'habile physicien Thirion, quitta bientôt après les carabiniers, et devenu naturaliste, fit plusieurs voyages à Naples, en Portugal, à Malte et en Sicile. Des discussions qu'il eut depuis avec son ordre pour une place qui lui était dévolue par les statuts et qu'on lui refusait, lui occasionnèrent beaucoup de peines et de chagrins et altérèrent sa santé. Il retourna néanmoins à Malte en 1790 pour y reprendre ses collections, qu'il ramena en France l'année suivante. La révolution trouva d'abord en lui un admirateur; mais il ne tarda pas à être cruellement détrompé sur ses résultats, et la mort de son vertueux ami le duc de la Rochefoucauld assassiné à Forges le 14 septembre 1792, acheva de la lui rendre odieuse. Livré aux sciences plus que jamais, il reprit après le 9 thermidor ses travaux géologiques, et parcourut les parties de la France qu'il n'avait pas encore vues, à pied, le marteau de minéralogiste à la main et le sac sur le dos. Nommé en 1796 ingénieur professeur à l'école des mines, et élu membre de l'institut, il désira aussi faire partie de l'expédition d'Egypte, terre classique de la géologie, et il s'embarqua sur le vaisseau le *Tonnant* : il contribua, dit-on, à la reddition prématurée de Malte, et arriva enfin à Alexandrie. Après avoir étudié rapidement le pays occupé par les Français, il résolut de revenir dans sa patrie, et aborda à Tarente, où il fut fait prisonnier et plongé dans un cachot infect. Après y avoir souffert toutes sortes d'outrages pendant près de deux ans, il n'obtint la liberté qu'en vertu du traité de paix conclu avec le roi de Naples en 1801. De retour en France, il apprit que la chaire de professeur de minéralogie au muséum d'histoire naturelle, vacante par la mort de Daubenton, lui avait été décernée. Il s'occupa aussitôt d'en remplir les devoirs, et l'intérêt que son malheur avait inspiré doubla le prix de ses leçons, et lui attira la foule qui semblait craindre de le perdre. Ce fut en effet son seul cours; et à la suite d'un voyage dans les montagnes de Suisse, de Savoie et du Dauphiné pendant l'automne de 1801, il fut saisi à Châteauneuf en Charollois d'une fièvre maligne qui l'emporta le 26 novembre 1801. On lui doit plusieurs ouvrages sur les volcans, remarquables par leur exactitude et leur profondeur.

DOMBEY (*Joseph*), botaniste, voyageur, etc.

Il naquit à Mâcon en 1742 de parens pauvres qui lui donnèrent une éducation proportionnée à leurs facultés. L'impétuosité de son caractère et son goût pour les plaisirs l'empêchèrent d'en profiter, et il quitta la maison paternelle pour se rendre à Montpellier, où Gouan-Commerson, son parent,

lui inspira le goût de la botanique. Après avoir fait avec lui diverses herborisations dans le midi de la France, il revint au sein de sa famille en 1766 avec le titre de docteur en médecine; parcourut en 1772 la Bresse, le Bugey, le Jura, les Alpes dauphinoises et la Suisse, et vint enfin à Paris pour suivre les cours de Jussieu et de le Monnier. Devenu médecin-botaniste, correspondant du Jardin des plantes, il reçut du ministre Turgot l'ordre de voyager au Pérou: il se rendit en conséquence à Madrid le 5 novembre 1776, s'embarqua à Cadix le 20 octobre 1777, et arriva à Callao le 7 avril suivant. Il recueillit beaucoup de graines, et fit dessiner au moins trois cents plantes. Il se procura aussi des vases trouvés dans les tombeaux des anciens Péruviens, un habillement des Incas et divers autres objets curieux qu'il envoya en France avec un bel herbier, et trente livres de platine. Il alla ensuite, à travers mille périls et en remontant les torrens qui se jettent dans le Maragnon, jusqu'à Huanuco, où il s'occupa de la recherche du quinquina, et où il se trouvait encore en 1780 lorsqu'éclata l'insurrection de *Tupac-Amaru*. Il revint à Lima peu de temps après, et quoique affaibli par ses longues courses, il voulut visiter le Chili avant de revoir l'Europe. Arrivé à la Conception au commencement de 1782, une maladie contagieuse qui ravageait cette ville lui donna occasion de faire servir ses connaissances en médecine au soulagement des habitans, et il se consacra tout entier à la guérison des pauvres. On lui offrit depuis la place de premier médecin de la ville avec 10,000 francs d'appointemens; mais il la refusa et alla à Sant Iago, ou le gouvernement espagnol le chargea de la recherche de plusieurs mines de mercure. Revenu à Lima, il fit tous ses préparatifs pour retourner en Europe, éprouva des tracasseries de la part des autorités du pays, et s'embarqua enfin avec une collection immense renfermée dans soixante douze caisses qui seules lui coûtèrent 18,000 francs. Après une navigation périlleuse il débarqua à Cadix le 22 février 1785, où l'on visita ses caisses de manière à endommager plusieurs objets très précieux; et l'on en retint même la moitié pour le roi d'Espagne. On attenta aussi à ses jours, et un homme qu'on avait pris pour lui fut assassiné à sa porte. Dombey se déroba secrètement à la haine des envieux, et arriva heureusement au Hâvre, d'où il se rendit à Paris. La somme de 60,000 f. pour payer ses dettes, et une pension de 6000 francs furent les récompenses de son zèle et de ses talens. Il quitta ensuite la capitale avec le dessein de se retirer aux pieds du Jura, chez un cultivateur dont il avait fait la connaissance pendant son premier voyage; mais il ne tint pas long temps à ce projet, et se fixa à Lyon, où il était encore à l'époque du siége cette ville en septembre 1793. De retour à Paris, il demanda et obtint une mission pour les Etats Unis. Mais après avoir failli d'être massacré dans une émeute populaire à la Guadeloupe, où il avait été forcé de relâcher, il fut pris par deux corsaires qui le traînèrent dans les prisons de Mont Ferrat, où les chagrins, les mauvais traitemens et la misère terminèrent sa vie en 1794.

DOMBIDAU-DE-CROUSEILLES (*Pierre-Vincent*), baron, évêque de Quimper, membre de la légion d'honneur, etc., né à Pau, département des Basses Pyrénées le 19 février 1751.

Il obtint à la suite du concordat de 1802 l'évêché de Quimper, et fut sacré le 5 février 1805. Peu de temps après son élévation à l'épiscopat, il publia un mandement au sujet de la bataille d'Austerlitz, dans lequel il vanta beaucoup le courage et la *modération* de Napoléon, en assurant que tant de qualités généreuses avaient su toucher le cœur des empereurs vaincus. Dans un autre mandement de 1807, il engagea les conscrits à r joindre leurs drapeaux, et dit aux réfractaires que c'était avec raison que leurs pasteurs refusaient de les admettre à la table sainte, tant qu'ils persisteraient dans une résolution aussi contraire à la religion et à la patrie, qu'aux sentimens d'honneur et de bravoure qui distinguaient leurs concitoyens. « D'ailleurs, dit-il, si vous quittez des parens chéris, vous retrouverez dans votre auguste empereur le *père le plus tendre*. Avec quelle sollicitude il veille à adoucir les fatigues de ses braves soldats! et lorsque des infirmités ou d'honorables blessures les retiennent dans les hôpitaux, quels soins, quels généreux secours ne leur prodigue-t-il pas! Ne l'a-t-on pas vu honorer leur dévouement et leur bravoure, en pansant de ses mains royales ces héroïques et touchantes

» victimes de la guerre? Quel est le » Français qui ne bénisse avec transport » la Providence d'avoir donné pour em- » pereur et roi à ce magnifique empire » le seul homme qui pût en réparer les » malheurs et en rehausser la gloire? » M. Dombidau-de-Crouseilles fait encore aujourd'hui partie des prélats de l'église gallicane.

DOMERGUE (*François - Urbain*), homme de lettres, membre de l'institut de France, etc., né à Aubagne en 1745.

Il entra fort jeune chez les doctrinaires et professa dans plusieurs de leurs colléges avec autant de succès que de zèle. Ayant quitté ce corps en 1784, il s'était retiré à Lyon, où il rédigea un *Journal de la langue française*, qui compta d'abord un assez grand nombre d'abonnés; mais cet ouvrage purement littéraire céda bientôt la place aux feuilles consacrées à la politique, et Domergue vint alors se fixer à Paris, où il donna une nouvelle édition de sa *Grammaire simplifiée.* Il fut admis à l'institut, dans la section de grammaire, et ne cessa depuis de s'occuper des principes de la langue dont il faisait son étude particulière. Quelques différends qu'il eut avec le poète Le Brun, et certaines innovations qu'il introduisit dans le système grammatical, lui suscitèrent des tracasseries. Domergue, naturellement paisible, et aussi tolérant qu'ennemi des disputes, ne répondit aux sarcasmes dont il fut l'objet qu'en propageant la science pour laquelle il avait un goût exclusif. A l'époque de l'organisation des écoles centrales, il fut nommé professeur de grammaire générale à celles des Quatre Nations, et on lui donna ensuite la chaire d'humanités du lycée Charlemagne; mais sa santé toujours chancelante ne lui permit pas d remplir assidûment ses fonctions. Un maladie termina sa carrière le 29 mai 1810.

DONNADIEU (le vicomte) lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., né à Nîmes d'une famille protestante.

Il fit ses premières armes sous Moreau à l'armée du Rhin en 1796, et se distingua aux attaques des 14 et 15 juillet, où il fut grièvement blessé. Parvenu peu de temps après au grade de chef d'escadron, il s'attira bientôt la haine de Napoléon, à cause de la franchise de ses opinions républicaines et de son attachement au général Moreau. Arrêté, mis au Temple, et de là transféré au château de Lourdes, il resta détenu pendant plusieurs années; mais quelques compagnons d'armes de Donnadieu parvinrent enfin à dissiper les soupçons de Bonaparte sur son compte: il fut remis en activité, envoyé à l'armée des côtes de Brest, et ensuite élevé au grade de colonel du 47e régiment d'infanterie de ligne, à la tête duquel il fit la campagne de 1809. Devenu enfin général de brigade le 6 août 1811, il fut employé en Russie l'année suivante, et y signala sa valeur accoutumée. Bientôt de nouveaux motifs de crainte portèrent encore l'empereur à le faire arrêter, et il ne dut sa liberté qu'à la chute de son persécuteur et à la restauration de la maison de Bourbon sur le trône de France. Il fut pourvu en 1814 du commandement supérieur du département d'Indre et Loire à Tours, et au moment de l'invasion du 20 mars 1815 il resta fidèle au roi. Il offrit inutilement ses services à MADAME duchesse d'Angoulême à Bordeaux, et alla rejoindre à Gand Sa Majesté, qui lui conféra le titre de lieutenant général. Chargé depuis du commandement militaire à Grenoble, il déjoua au mois de mai 1816, par son activité et la rapidité de ses mesures, les projets de *Didier*; poursuivit sans relâche les insurgés, qu'il livra ensuite au glaive de la loi; sauva la France des horreurs de la guerre civile, et fut créé successivement vicomte, grand'croix de la légion d'honneur et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

DONNISSANT (*J.-G.*, marquis de), maréchal de camp, gouverneur de la Vendée, etc.

Issu d'une famille distinguée du Poitou, il prit le parti des armes et se trouvait maréchal de camp et commandeur de l'ordre de Malte à l'époque de la révolution. Demeuré en France malgré nos troubles politiques, il fut considéré comme suspect en 1793, arrêté par les *jacobins* et conduit dans les prisons de Bressuire, où il fut délivré par Stofflet le 14 mars de la même année, à la suite de la première explosion vendéenne. Devenu ensuite membre du conseil militaire des royalistes, avec le titre de gouverneur pour le roi des pays conquis, il fut fait prisonnier par les républicains, traduit à la commission mili-

taire d'Angers, condamné à mort et fusillé le 8 janvier 1794.

DONZELOT (le baron), lieutenant général, grand officier de la légion d'honneur, etc.

Il fit ses premières armes en Allemagne sous Moreau, qui le fit nommer général de brigade. Devenu chef de l'état major général du maréchal Augereau, il passa avec lui à Brest en 1804, et ensuite en Allemagne où il se distingua. Il fit aussi les campagnes de 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, fut employé à l'armée de Naples avec le grade de général de division, puis nommé au gouvernement général des îles Ioniennes. Au moment de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche en 1809, il ordonna la saisie de tous les biens, vaisseaux et autres propriétés de cette puissance et les fit séquestrer. Rentré en France par suite des désastres de la campagne de 1813, il obtint du roi en 1814, la décoration de grand officier de la légion d'honneur, et ensuite la croix de Saint-Louis.

DOPPET (*François-Amédée*), général en chef des armées des Alpes et des Pyrénées, né à Chambéri en mars 1753.

Il s'engagea fort jeune dans un corps de cavalerie, d'où il passa dans les gardes françaises. Il reprit ses études après trois ans de service, et se fit recevoir docteur en médecine à l'université de Turin. N'ayant pu réussir à la cour où il avait cherché à se placer, il voyagea en Suisse; vint ensuite à Paris, et publia successivement des *livres de médecine*, des *romans* et des *poésies*, qui n'eurent et ne méritaient aucun succès. Domicilié à Grenoble au commencement de la révolution française, il en devint le chaud partisan, fut conduit à Paris par *Aubert-Dubayet*, travailla aux *Annales patriotiques* de Carra et de Mercier, depuis le commencement de 1792 jusqu'à la journée du 10 août, et fut un des acteurs de cette insurrection, dans laquelle il sauva la vie à plusieurs suisses. Devenu lieutenant colonel de la légion des allobroges, il fut aussi un des quatre députés que les Savoyards envoyèrent à la convention nationale pour demander la réunion de leur pays à la France. Élevé bientôt au grade de général de brigade dans l'armée du Midi commandée par Carteaux, il obtint ensuite le commandement en chef de l'armée des Alpes, et dirigea le siége de Lyon en 1793. Après son entrée dans cette malheureuse ville, il fit tous ses efforts pour empêcher le pillage et l'effusion du sang; fut chargé de reprendre Toulon, dont il commença le siége, et passa bientôt après à l'armée des Pyrénées Orientales. Il repoussa d'abord les Espagnols, s'empara de leur camp de Villelongue; entra en Catalogne, où il eut des succès éclatans, suivis de revers plus éclatans encore, et quitta le commandement de l'armée le 28 septembre 1794 pour cause de maladie. Après être resté long-temps sans emploi, il fut enfin nommé en 1796 au commandement de Metz, qu'il conserva peu; fut appelé au conseil des cinq cents par le département du Mont Blanc après le 18 fructidor, puis compris dans la loi d'exclusion du 22 floréal an 6, et mourut à Aix en Savoie vers 1800.

DORDELIN (le comte), contre amiral, commandeur de la légion d'honneur, etc.

Né à Lorient et fils d'un ancien capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, il fit ses premieres campagnes avec son père, fut d'abord enseigne de vaisseau dans l'escadre commandée par M. le bailli de Suffren, se fit remarquer de ce célèbre amiral, et fut nommé en 1786 lieutenant de vaisseau. L'amiral Villaret-de-Joyeuse se l'attacha particulièrement au commencement de la révolution, et Dordelin commandait un vaisseau de 74, qui fut entièrement démâté dans les combats qui précédèrent la journée du 13 prairial an 2. Doué d'un courage et d'un sang froid imperturbables dans l'action, il était en tout temps avec son équipage de la plus stricte justice, et tous voulaient servir sous lui. Le grade de contre amiral et celui de commandeur de la légion d'honneur qu'il obtint depuis, furent la juste récompense de ses services.

DORNIER (*C. P.*), législateur et conventionnel.

Il était négociant et maître de forges à Dampierre avant la révolution, fut d'abord administrateur du département de la Haute Saône, puis nommé en 1791 député suppléant de ce département à la législature, et enfin élu au mois de septembre 1792 député à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé dans les départemens de l'Ouest en 1795, il fut

un des commissaires qui signèrent l'armistice avec les Vendéens. Devenu membre du conseil des anciens, il s'y fit peu remarquer, sortit du conseil en mai 1797, et y fut réélu par le même département en mars 1798. Il ne passa pas au corps législatif après le 18 brumaire an 8, et se retira dans son département où, dit-on, il a acquis des biens considérables.

DORSENNE (le comte), général de division, grand officier de la légion d'honneur, commandant les grenadiers à pied de la garde, chambellan, etc., né en Picardie.

Il s'enrôla en 1791 dans un des bataillons de volontaires du Pas de Calais, fut élevé rapidement aux premiers grades militaires, fit toutes les campagnes de la révolution, et s'y distingua éminemment. Devenu colonel du 61e régiment de ligne en 1804, il obtint en janvier 1805 le rang de major des grenadiers à pied de la garde, et fut nommé général de brigade à la suite de la bataille d'Austerlitz, où il s'était signalé par son courage. Il ne se distingua pas moins en 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, passa en Espagne en 1808, où la bataille de Burgos lui valut la décoration de commandant de la légion d'honneur, fut employé en 1800 à la guerre d'Autriche où il soutint sa réputation, puis cité à Ratisbonne, à Esling, à Wagram, et élevé bientôt après au grade de général de division. L'Espagne le revit encore en 1811, et il prit en juillet le commandement de l'armée du Nord. Il battit au mois d'août l'armée de Galice qu'il dispersa entièrement, parcourut peu de temps après la Navarre et la Biscaye, et reporta ensuite son quartier général à Valladolid. Tant de travaux altérèrent sa santé, et il fut contraint de revenir à Paris, où il mourut le 24 juillet 1812, à la suite d'une maladie longue et douloureuse.

DOUGADOS, capucin, puis adjudant général des armées de la république.

Il naquit en 1764 près de Carcassonne. Il devint épris d'une demoiselle qui répondit d'abord à son amour, mais qui finit par le trahir. Le désespoir le jeta dans un cloître, où il ne trouva de remèdes à ses maux que dans l'étude des belles lettres et la poésie. Cette nouvelle passion étouffa la première, et le *père Venance*, c'est le nom de religion qu'il avait pris, en vint même jusqu'à négliger ses devoirs monastiques, ce qui lui attira de nouveaux désagrémens de la part de ses ignorans confrères. Il demanda alors son changement qu'il obtint, et se rendit à Montpellier, où il trouva un supérieur instruit qui lui permit de se livrer sans obstacle à son goût pour les lettres. Il parvint à se faire une sorte de réputation littéraire qui lui valut d'abord la protection de personnes puissantes, et ensuite sa sécularisation. Une princesse polonaise le prit pour son secrétaire; il partit avec elle pour Gênes. Rentré en France au commencement de la révolution avec un capital de 12,000 livres, que sa bienfaitrice lui avait abandonnées, il fut d'abord professeur d'éloquence à Perpignan, puis s'enrôla dans un bataillon de volontaires, et devint successivement officier, colonel et adjudant général. Il servait en cette qualité à l'armée des Pyrénées, lorsque le 31 mai 1793, renversa le parti de la *gironde* auquel il était attaché. Il fit tous ses efforts pour en soutenir les restes abattus, et protégea même la fuite de Biroteau; mais traduit bientôt après au tribunal révolutionnaire de Paris, il fut condamné à mort le 13 janvier 1794, à peine âgé de trente ans. Il laissa des poésies légères qui eurent du succès dans le temps où elles parurent.

DOULCET-DE-PONTÉCOULANT (*Georges*), député, sénateur, comte, pair, commandeur de la légion d'honneur, etc.

Fils d'un major général des gardes du roi, il était à l'époque de la révolution, sous lieutenant dans le même corps depuis l'âge de dix-huit ans, devint président du département du Calvados en 1790, et fut nommé en 1792 un de ses députés à la convention nationale, où lors du procès de Louis XVI il vota le bannissement de ce prince à la paix, et sa réclusion jusqu'à cette époque. Il se lia ensuite avec les coryphées de la *Gironde*, devint l'objet des dénonciations de la commune de Paris, et fut compris dans la proscription du 31 mai 1793, décrété d'accusation et mis hors de la loi. Obligé de fuir, il dut son salut à madame Lejay, libraire, qui le tint caché chez elle, et qu'il épousa après ce service signalé. Rentré dans la convention avec les autres proscrits, il y parla fortement pour la restitution des biens des con-

damnés, prit la défense de Robert Lindet, membre du comité de salut public et s'opposa généreusement à la proscription des représentans dénoncés comme complices de Robespierre. Il fut nommé président le 4 juillet 1795, fit ensuite rapporter le décret d'accusation contre le général Montesquiou, et rayer son nom de la liste des émigrés. Réélu au conseil des cinq cents, il s'y prononça contre les *terroristes* et les *royalistes*; défendit avec chaleur la liberté de la presse, et s'étonna de ce que cette liberté, pour qui et par qui la révolution avait été faite, fût encore menacée d'entraves. Il s'éleva aussi contre le directoire lorsque celui-ci dénonça le jugement du tribunal de cassation en faveur de la conspiration de Lavilleheurnois, attaqua bientôt de nouveau cette autorité au sujet des colonies, et présenta ses agens comme les fléaux de Saint Domingue. Inscrit sur la liste des déportés du 18 fructidor, il en fut rayé sur la proposition de Philippe Dumont et de Gauthier (du Calvados), malgré les réclamations de Villetard. Depuis cette époque il ne reparut plus au conseil. En mars 1800, il fut nommé préfet de la Dyle, puis appelé au sénat conservateur en 1805, et nommé commandant de la légion d'honneur. Il accompagna Sébastiani à Constantinople en 1807, fut envoyé en mission dans la Belgique après les désastres de 1813, vota quelques mois après la déchéance de Napoléon et le retour des princes de la maison de Bourbon, obtint du roi les honneurs de la pairie en 1814, fut également créé pair par Bonaparte en 1815, s'opposa le 22 juin à la motion de Lucien pour faire reconnaître Napoléon II, et ajoûta: » Ce que je n'aurais pas dit dans la » prospérité de l'empereur, je le dis » aujourd'hui que l'adversité l'a frappé. » Napoléon est mon bienfaiteur, je lui » dois tout; je lui suis resté fidèle jus» qu'au moment où il m'a délié de mes » sermens, et ma reconnaissance de ses » bienfaits m'y tiendra toujours lié jus» qu'à mon dernier soupir. Mais on » nous propose d'adopter une propo» sition de la plus haute importance » sans délibération; et c'est un étran» ger, un prince romain qui provoque » cette mesure! je dois m'y opposer au » nom des constitutions et du salut pu» blic. » Il fut ensuite nommé pour aller traiter avec les alliés; mais sa mission devint inutile par leur approche de la capitale, et il fut bientôt compris dans l'ordonnance du roi du 24 juillet, qui déclara déchus de la pairie ceux qui avaient accepté une nouvelle nomination de l'usurpateur.

DOUMERC (le baron), lieutenant général, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.

Il embrassa la carrière des armes à l'époque de la révolution, et sa bravoure l'eut bientôt appelé au grade de colonel. Il commandait le 9e régiment de cuirassiers à la bataille d'Austerlitz où il se fit remarquer, et fut, à la suite de cette journée, nommé commandant de la légion d'honneur. Sa conduite en Prusse en 1806 lui valut le grade de général de brigade, et les campagnes de 1807 et 1809 développèrent de plus en plus ses talens, et lui méritèrent sa promotion au rang de général divisionnaire qu'il obtint le 30 novembre 1811. On le vit aussi en 1812 à la tête d'une division de cuirassiers se distinguer au combat de la Bérésina, et être cité à cette occasion comme un officier de la plus grande valeur. Les journées des 26 et 27 août 1813, devant Dresde servirent encore à augmenter sa gloire, et le combat de Vauchamp en février 1814, y ajouta un nouvel éclat. Au retour du roi il obtint l'inspection générale de la cavalerie de plusieurs divisions militaires avec la croix de Saint-Louis. On le comptait encore en 1816 parmi les généraux en activité.

DREVON, député aux états généraux, etc.

Né à Langres et avocat dans cette ville à l'époque de la révolution, il y fut élu en 1789 député du tiers état du bailliage aux états généraux, où il resta confondu dans la foule, et devint par la suite commissaire du directoire près le tribunal correctionnel de Langres. Nommé en 1799 député de la Haute Marne au conseil des cinq cents, il y resta aussi obscur que dans l'assemblée constituante; cessa ses fonctions législatives en 1805, et fut appelé immédiatement à la place de président du tribunal civil de sa ville natale, qu'il remplissait encore en 1816.

DROUAIS (*Jean-Germain*), peintre célèbre de l'école française.

Il naquit à Paris en 1763 d'une famille distinguée dans l'art de peindre

le portrait, eut son père pour premier maître et fut ensuite confié aux soins de Brenet, peintre d'histoire très médiocre, mais qui avait l'art de former de bons élèves. Drouais déjà dévoré de la soif de la gloire, fit sous ce maître des progrès très rapides, et consacra dès lors tous les instans de sa vie à la peinture. Il était à peine âgé de vingt ans, lorsqu'il concourut pour le grand prix; mais ayant demandé quelques jours avant l'exposition publique à voir les productions des autres concurrens, il s'exagéra à lui-même les dangers d'une lutte qu'il crut inégale; et rentrant dans sa loge plein de l'idée que les ouvrages qu'il venait de voir valaient mieux que le sien, il déchira son tableau et en porta les débris à David. Celui-ci jugeant mieux de cette composition par les lambeaux qu'il avait sous les yeux, s'écria avec douleur : « Malheureux ! qu'avez vous fait ? vous » cédez le prix à un autre ! — Vous » êtes donc content de moi, lui répondit » le jeune homme ? — Très content. » — Eh bien ! j'ai le prix ; c'est le seul » que j'ambitionne, et celui de l'académie tombera sur un autre à qui il » sera peut être plus nécessaire qu'à » moi. L'année prochaine j'espère le » mériter par un meilleur ouvrage. » Drouais reprend effectivement le pinceau avec une nouvelle ardeur ; son imagination s'enflamme et il crée le chef d'œuvre de *la Cananéenne* aux pieds du Christ. Porté dans les rues de Paris par ses condisciples, puis envoyé à Rome, il ne songea plus qu'à perfectionner un talent pour lequel la nature l'avait formé, et puisa dans l'exemple des grands maîtres cette vigueur mâle et énergique qui caractérise la puissance du vrai talent; mais enfin épuisé par un travail opiniâtre, il mourut d'une fièvre ardente le 13 février 1788, n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquième année.

DROUET (*Jan-Baptiste*), député à la convention nationale, né le 12 octobre 1757.

Ce fils du maître de poste de Sainte Menehould dut au hasard seul l'espèce de rôle qu'il joua depuis dans la révolution. Ayant reconnu Louis XVI lorsque ce prince traversait Sainte Menehould pour se rendre à Montmédi, il le devança par une route de traverse, et le fit arrêter à Varennes le 21 juin 1791. Nommé en septembre 1792, député de la Marne à la convention où il vota la mort du monarque, il s'y fit bientôt remarquer par une ignorance et des expressions populaires qui l'exposèrent à des sarcasmes qui l'irritaient au suprême degré. A défaut de moyens, il déploya constamment dans sa carrière politique beaucoup d'audace, d'exagération et de fanatisme révolutionnaire. Ardent *montagnard*, il prit une part active au 31 mai 1793, attaqua Lanjuinais à la tribune, poursuivit vivement les *girondins*, et proposa aussi de condamner à mort tous les Anglais qui se trouvaient en France comme autant d'espions. Envoyé à l'armée du Nord et renfermé dans Maubeuge lorsque cette place fut cernée par le prince de Cobourg, il essaya de s'échapper avec quelques dragons; mais il fut pris par les Autrichiens et envoyé à Spitzberg, forteresse en Moravie. Échangé en 1795 avec Camus, Beurnonville et autres, contre MADAME fille de Louis XVI, il reprit alors sa place au conseil des cinq cents, se lia avec *Babeuf*, et devint un des chefs de la conspiration *jacobine* organisée par celui-ci. Il fut en conséquence arrêté dans la nuit du 10 au 11 mai 1796, renfermé d'abord à l'Abbaye, puis renvoyé devant la haute cour nationale; mais il vint à bout de s'évader dans la nuit du 18 août (ce qu'on attribua dans le temps à la protection du directoire), se trouva même en septembre à l'attaque du camp de Grenelle, et ne dut son salut qu'à une laitière qui, moyennant de l'argent, le cacha sous la paille de sa voiture. Il se retira en Suisse peu de temps après, s'embarqua pour les Indes, fut pris par les Anglais au Pic de Ténériffe où il donna des preuves de courage dans le combat que l'on soutint contre eux, rentra en France après le 18 fructidor et fut employé par le directoire en qualité de commissaire dans son département. La révolution du 18 brumaire lui valut la place de sous préfet à Sainte Menehould, et il n'en cessa les fonctions qu'au retour du roi en 1814. L'apparition de Bonaparte en 1815 le fit siéger à la chambre des représentans. Depuis il a dû quitter la France comme régicide et se réfugier à l'étranger.

DROUET (*Jean-Baptiste*), comte d'Erlon, lieutenant général, grand cordon de la légion d'honneur, pair de France, chavalier de Saint-Louis, etc, né à Reims en 1765.

Il fit, en qualité d'aide de camp du général Lefebvre, les campagnes de 1793, 1794, 1795 et 1796, aux armées de la Moselle et de Sambre et Meuse, et fut nommé général de brigade en 1799. Employé en 1803 à l'armée qui s'empara du pays de Hanovre, il s'y distingua en plusieurs occasions; fut élevé au grade de général de division le 27 août 1803, passa en 1805 à la grande armée d'Allemagne et pénétra ensuite dans la Bavière par la Franconie. La paix de Presbourg l'appela bientôt sur un autre théâtre, et il fut honorablement cité à Iéna. Il défit ensuite le prince de Wurtemberg, commandant la réserve prussienne, et prit en entier le régiment de Treskow. Devenu chef d'état major général du corps d'armée du maréchal Lannes, il se distingua le 14 juin à la bataille de Friedland, et y fut blessé. En 1809, il fut employé dans le Tirol sous les ordres du maréchal Lefebvre, et soumit cette province. Il obtint en 1810 le commandement du 9e corps en Espagne, fit sa jonction avec Massena en Portugal, dirigea son corps d'armée contre le général anglais Hill, et le força de rétrograder sur Lisbonne. A la fin d'octobre 1812, il battit le corps d'armée du général espagnol Bassecourt qu'il chassa devant lui, et s'empara de Cuença. Il emporta aussi de vive force en juillet 1813 la position du col de Maya, malgré la plus vigoureuse résistance de la part des Espagnols, qu'il força de rétrograder. Enfin il ne se signala pas moins contre les Anglais au combat de Losterenia, et dispersa leur ligne de bataille. Rentré en France en 1814, il obtint après la restauration le commandement supérieur de la 16e division militaire, puis la croix de Saint-Louis et le grand cordon de la légion d'honneur. Arrêté à Lille en mars 1815 comme prévenu de complicité avec Bonaparte, il eut l'adresse d'échapper à la surveillance de la gendarmerie, et resta caché dans cette ville jusqu'au départ du roi. Nommé pair le 2 juin par Napoléon, et commandant du 1er corps de son armée, il combattit à Fleurus avec son courage ordinaire, et après les désastres de Waterloo vint commander l'aile droite de l'armée sous Paris. Il passa ensuite au delà de la Loire, en vertu de la convention du 7 juillet, et se trouva compris dans l'ordonnance du roi du 24, qui ordonne l'arrestation de plusieurs généraux et leur traduction devant un conseil de guerre. Il disparut depuis cette époque, passa, dit-on, aux Etats-Unis d'Amérique, et fut condamné à mort par contumace le 10 août 1816, comme traître au roi et à la patrie.

DROUOT (*Antoine*), comte, lieutenant général, commandeur de la légion d'honneur, aide de camp de Napoléon, pair, etc., etc., né à Nanci le 11 janvier 1774.

Il était à peine âgé de seize ans lorsqu'il se rendit à Châlons pour subir son examen avant que d'entrer à l'école de Metz. Il surprit tellement M. Delaplace par ses réponses et son instruction, qu'il fut sur le champ nommé officier d'artillerie. Il se distingua bientôt dans son arme par ses talens, fit toutes les campagnes de la révolution, et parvint par son mérite supérieur au grade de major de l'artillerie à pied de la garde, qu'il occupait en 1809. Promu bientôt après au généralat, il annonça dans toutes les actions un officier supérieur. On le vit successivement à Wagram, à la Moskowa, à Lutzen, charger l'ennemi au galop avec l'artillerie légère. Il ne se signala pas moins à Wurschen à Dresde, à Wachau, à Leipsick et à Hanau. Le combat de Naugis en février 1814 ajouterait encore s'il était possible à sa gloire, si on ne l'avait pas vu le 7 mars franchir avec plusieurs batteries le défilé de Vaucler défendu par soixante pièces de canon, et obtenir les plus grands succès par cette manœuvre. Brave militaire et point du tout courtisan, il ne sollicita jamais de faveurs que pour des officiers dont le mérite exigeait une récompense. Il suivit Napoléon à l'île d'Elbe, devint gouverneur de cette résidence où il se livra de nouveau à l'étude, et débarqua à Cannes le 1er mars 1815. Créé pair le 2 juin, il alla aussitôt rejoindre l'armée, fit des prodiges de valeur à la bataille de Waterloo, et contribua ensuite à rallier les troupes sous les murs de Laon. De retour à Paris, il parut à la chambre pour y rendre compte de ce qui s'était passé à l'armée, qu'il justifia des imputations du maréchal Ney; fut appelé par le gouvernement provisoire le 23 juin au commandement en chef de la garde impériale qu'il garda jusqu'au licenciement de l'armée de la Loire, puis

fut compris dans l'ordonnance du roi du 24 juillet, qui prescrit l'arrestation et la traduction devant un conseil de guerre de plusieurs généraux accusés de complicité avec l'usurpateur. Drouot eut à peine terminé l'importante opération du licenciement de l'armée dans laquelle il rendit alors de grands services, qu'il vint se constituer prisonnier à l'Abbaye, où il resta détenu plusieurs mois; fut enfin mis en jugement au mois d'avril 1816, et acquitté le 6 du même mois. Rendu à la liberté, il se retira immédiatement dans sa ville natale, et s'y occupe, dit-on, de la rédaction d'ouvrages sur l'artillerie.

DROZ (*François-Nicolas-Eugène*), conseiller au parlement de Besançon, homme de lettres, etc., né à Pontarlier le 4 février 1735.

Il exerça quelque temps la profession d'avocat à Besançon, fut ensuite reçu conseiller au parlement de cette ville le 6 décembre 1765, et réunit tout à la fois l'étude des lois et celle de l'histoire. Dès 1789 il avait déjà envoyé à Paris au dépôt des chartres plus de quatre-vingts volumes de diverses pièces tirées des archives de la province de la Franche Comté, de la Suisse et des Pays Bas. L'*histoire de la ville de Pontarlier* et plus de trente autres histoires relatives à l'ancien comté de Bourgogne; les Eloges, Rapports et Mémoires dont il a enrichi les archives de l'académie de Besançon, de laquelle il était secrétaire perpétuel, placent le nom de M. Droz à côté de ceux des savans les plus distingués. Détenu comme suspect pendant les temps révolutionnaires, il fut rendu à la liberté après plusieurs mois d'arrestation, se consacra de nouveau aux travaux historiques, et mourut à Saint-Claude le 13 octobre 1805.

DUBARRAN (*Barbeau-*), membre de la convention nationale.

Il était homme de loi à l'époque de la révolution, et fut élu procureur syndic du département du Gers, puis nommé en 1792 député à la convention nationale où il vota la mort de Louis XVI. Pendant le règne de la terreur, il fit plusieurs rapports au nom du comité de sûreté générale dont il était membre, se prononça contre Robespierre au 9 thermidor et contribua beaucoup à sa chute. Il prit aussi la défense des sociétés populaires attaquées pendant la réaction, s'opposa à ce que les membres de l'ancien comité de salut public fussent mis en jugement, fut décrété d'arrestation le 28 mai 1795 comme auteur de la révolte du 1er prairial, puis rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire, et vécut ignoré depuis. Il quitta la France en 1816 comme régicide, pour se réfugier en Suisse, où il mourut le 17 mai.

DUBARRY (le comte *Jean*).

Né, dit-on, d'un pauvre paysan, mais doué d'un goût vif pour l'intrigue, il choisit Paris pour exercer ses talens, et y vécut long-temps en chevalier d'industrie. Ayant ensuite associé à ses projets de fortune une très jolie fille qu'il présenta comme son épouse, il se logea splendidement, et attira chez lui beaucoup de jeunes seigneurs que le jeu et la débauche firent aisément ses dupes. C'est pendant cette liaison avec cette femme qu'il connut la demoiselle *Lange*, célèbre depuis sous le nom de mad. *Dubarry*, et qu'il parvint par le moyen de Lebel, agent secret des plaisirs de Louis XV, à la faire présenter à ce faible monarque, qui en fit bientôt publiquement sa maîtresse, après l'avoir fait épouser auparavant au frère du prétendu comte Jean. Dès lors celui-ci, qui avait conservé un grand ascendant sur la nouvelle comtesse, ne mit plus de bornes à son insolence, à son faste et à ses prodigalités; mais la mort du monarque mit fin à tout cet étalage, et il se retira à Toulouse, où il fut depuis accusé d'être un des chefs du soulèvement qui éclata dans cette ville le 18 avril 1790. Traduit peu de temps après au tribunal criminel de la Haute Garonne, il fut condamné à mort comme conspirateur, et exécuté le 28 nivose an 2.

DUBARRY (*Marie-Jeanne Bécu* dite de Vaubernier, comtesse).

Elle naquit à Vaucouleurs en 1744, du commerce d'un tiercelin nommé le père *Gomare* avec une couturiere nommée.... *Bécu*, dite Cantigni, qui épousa dans la suite un commis de barrière. Marie-Jeanne vint très jeune à Paris, où le picpus son père fut par la suite l'artisan de sa fortune. Elle fut d'abord marchande de modes, puis fille sous le nom de la demoiselle *Lange*. Liée ensuite avec Dubarry le *roué*, et présentée à Lebel, valet de chambre du roi, elle fut présentée par celui-ci à Louis XV, auquel elle plut tellement qu'on se hâta de la marier au comte Dubarry, frère de son dernier amant. Dès qu'elle eut acquis

le titre de comtesse, elle fut présentée à la cour, devint le canal des graces, et dirigée secrètement par MM. d'Aiguillon et Maupeou, contribua puissamment à la chute de M. de Choiseul et à la destruction des parlemens. Reléguée dans l'abbaye du Pont aux Dames pres de Meaux apres la mort du monarque, elle y vécut d'une manière exemplaire, et édifia les religieuses par l'austérité de sa dévotion. Rendue à la liberté par Louis XVI, qui lui accorda Lucienne et une forte pension, elle parut alors ne plus s'occuper de la cour, s'attacha à embellir son domicile, et se prononça fortement contre la révolution. Sa maison devint même souvent le rendez-vous des courtisans et des appuis de la monarchie chancelante, et l'on prétend qu'elle ne fit courir le bruit qu'elle avait été volée, que pour pouvoir assurer aux émigrés la valeur de ses diamans qu'elle leur porta elle-même en Angleterre. Arrêtée à son retour en France, elle fut traduite au tribunal révolutionnaire le 4 novembre 1793, et ne répondit aux accusations dirigées contre elle, que par des dénégations absolues. Condamnée néanmoins à mort le 7 décembre suivant « comme conspiratrice et pour » avoir porté à Londres le deuil *du* » *tyran*, » elle jeta des cris perçans lorsqu'elle entendit prononcer son arrêt, versa des larmes en abondance, et prit vainement le ton et le maintien d'une suppliante. Conduite au supplice le lendemain à cinq heures du soir, elle implora de nouveau la pitié publique. « Mes amis, s'é- » cria-t-elle, demandez grâce pour » moi; j'ai toujours été votre amie, » et je ne vous ai jamais fait de mal. » Voyant que ses prières ne produisaient aucun effet, elle retomba dans son abattement primitif. Les soupirs sortaient en foule de sa poitrine oppressée, une paleur extrême couvrait son visage, et son corps penché sur le bourreau paraissait se souteni à peine. Arrivée au pied de l'échafaud, elle dit à l'exécuteur d'un ton suppliant: « En- » core un moment, M. le bourreau. » Elle poussa des cris lamentables, et se débattit long temps avant de recevoir la mort. Tout en plaignant le sort de cette courtisane, le lecteur remarquera que c'est la seule des femmes victimes de la révolution qui ait montré autant de faiblesse.

DU-BAYET (*Jean-Baptiste-Annibal-Aubert*), législateur, général, ministre, ambassadeur, etc., né à la Louisiane le 19 août 1759.

Il entra au service en 1780 comme sous lieutenant au régiment de Bourbonnais, et fit en cette qualité la guerre d'Amérique. Au commencement de la révolution, il parut un instant opposé aux nouveaux principes, et écrivit même en 1789 une brochure violente contre les juifs; mais les patriotes le ramenèrent bientôt à eux en flattant son ambition et ses idées philosophiques. et il présidait le corps électoral du département de l'Isère, lorsqu'il fut nommé en 1791 député à la législature. Il y traita successivement diverses questions politiques, et montra dans toutes, sinon un grand talent, au moins un ardent patriotisme. On le vit le 19 avril 1792 demander avec énergie que la guerre fût déclarée à l'Autriche, défendre néanmoins les 5 et 6 juin MM. de la Fayette et Duport-Dutertre attaqués par le parti *jacobin*, et s'opposer ensuite à ce qu'il y eût une nouvelle fédération générale qui ne pouvait avoir pour but que le renversement de la monarchie. Il occupa le fauteuil au mois de juillet, déploya beaucoup de fermeté pendant sa présidence orageuse, et tenta vainement le 9 août d'éloigner de Paris les fédérés qui portaient ombrage aux constitutionnels. Il fit décréter le 30 que le mariage n'était qu'un contrat civil, dissoluble par le divorce. Rentré à son corps après la session, il devint successivement capitaine, puis lieutenant colonel au régiment de Saintonge, fut enfin élevé au rang de général de brigade en 1792, et employé en cette qualité à la défense de Mayence en 1793. Les services qu'il rendit dans cette circonstance ne purent le soustraire à la fureur des *jacobins* qui voyaient toujours des traitres dans les nobles qui les servaient franchement. Décrété d'arrestation apres la reddition de cette place, il parut à la barre de la convention, où il justifia ses frères d'armes et lui-même des inculpations dirigées contre eux, et reçut l'accolade du président. Envoyé ensuite dans la Vendée avec la garnison de Mayence, il fut d'abord complètement battu à Clisson vers la fin de septembre; obtint peu de temps après un avantage plus marqué à Mortagne, et ce fut en faisant ses dispositions pour le combat qu'il reçut la nou-

velle de sa destitution. Il le livra néanmoins, battit complètement les insurgés et partit pour Paris après la victoire. Sa conduite fut tour à tour défendue et attaquée à la tribune de la convention; mais sur l'observation de Montaut qui accusa Dubayet d'avoir professé des opinions royalistes à l'assemblée législative, il fut enfin mis en état d'arrestation. Le 9 thermidor le rendit à la liberté, malgré les cris de Bourdon (de l'Oise), qui n'était pas encore alors descendu de la *montagne*, et qui se plaignit de cette faveur comme d'un acte contre révolutionnaire. Renvoyé bientôt après dans les départemens de l'Ouest, Dubayet seconda Hoche dans la pacification de la Vendée et des chouans; employa avec un égal succès les armes et les négociations, et se conduisit avec humanité dans ce malheureux pays. Ce fut quelques jours après la signature de la paix avec les chouans en 1795, qu'il eut à Laval une entrevue avec *Cormartin*. Dubayet qui le méprisait comme transfuge, se comporta à son égard avec une fierté et une sévérité incroyables. « La paix, » lui dit Cormartin, devrait amollir votre rudesse. — La paix, la paix, répliqua Dubayet: nous voulons bien » vous accorder asile sur le territoire » de la république; quant à la paix, » on n'en fait point avec des rebelles. » Il le provoqua ensuite à un combat particulier. Parvenu enfin au grade de général de division, il commanda l'armée des côtes de Cherbourg, poursuivit sans relâche les bandes de chouans éparses çà et là, et rétablit les communications entre le Mans, la Flèche et Angers. Il fut ensuite appelé au ministère de la guerre par le directoire en novembre 1795: la difficulté de dominer un tel caractère et de le plier à ses idées engagea le directeur qui voulait diriger ce département à en dégoûter Dubayet, qui s'en démit effectivement le 8 février 1796, pour la place d'ambassadeur à la Porte Ottomane. Il arriva donc à Constantinople à la fin de septembre, se fit réintégrer dans tous les droits des ambassadeurs de France, et particulièrement dans celui de protéger les églises catholiques établies à Constantinople et dans les Echelles du Levant; profita de ce droit pour convertir en casernes la plupart de ces églises, et provoqua des mesures de rigueur contre les émigrés réfugiés en Turquie. Attaqué peu de temps après d'une fièvre maligne, il mourut le 17 décembre 1797. Admirateur de ses propres talens, il aimait beaucoup à parler de lui et de ses travaux, et il en parlait toujours avec une importance ridicule. On le félicitait un jour sur sa nomination à l'ambassade de Constantinople: « J'ai » commandé avec gloire, répondit-il, » les armées de la république; j'ai mis » le militaire sur un tout autre pied » étant ministre de la guerre; j'aurais » pu être directeur: je suis nommé à » l'ambassade la plus intéressante de » l'Europe; il ne me reste plus qu'à » mourir les armes à la main en combattant pour la liberté. »

DUBOCCAGE (*Marie-Anne Lepage*), des académies de Rome, Bologne, Padoue, Lyon, etc., née à Rouen le 22 octobre 1710.

Elle fut élevée à Paris au couvent de l'Assomption, s'y fit remarquer par sa facilité pour tous les genres d'étude et devint le répétiteur de ses compagnes. Elle épousa ensuite un receveur des tailles qui la laissa veuve de bonne heure et se livra alors à son penchant pour la poésie, quelle avait réprimé pendant plusieurs années. Son début fut un *poème* qui remporta le prix à l'académie de Rouen sous le titre de *Prix alternatif* entre les belles lettres et les sciences. Cette pièce qui offre de beaux vers, un style noble et des expressions heureuses, fit connaître madame Duboccage sous les rapports littéraires; mais elle réussit ensuite moins avantageusement dans des productions plus vastes et plus élevées, dont les sujets et l'étendue n'étaient plus proportionnés à ses forces. Vantée avec la plus grande faveur tant qu'elle vécut, elle recevait chez elle tout ce que la France avait de beaux esprits, et recueillit pour ainsi dire les hommages de deux siècles. Voltaire la reçut à Ferney avec des égards particuliers; Benoit XIV l'accueillit à Rome d'une manière honorable; la cour de Londres et les gens de lettres de cette ville ne lui rendirent pas moins d'hommages. Des lettres attachantes et généralement bien écrites sont la meilleure production de cette femme célèbre. Son caractère doux était susceptible d'amitié et de constance, et sa société était sûre et attrayante: elle mourut le 8 août 1802.

DUBOIS (*Louis-Nicolas-Pierre-Joseph*), comte, conseiller d'état, préfet de police, législateur, commandeur de

la légion d'honneur, etc., né à Paris le 20 janvier 1758.

Il était prévôt des justices seigneuriales de Montgeron, Vigneux et Passy, et procureur au Châtelet à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause. Il devint ensuite commissaire du directoire près de la 10ᵉ municipalité de la capitale, et enfin membre du bureau central après le 18 brumaire. Elevé peu de temps après au poste de préfet de police, il montra dans cette place difficile beaucoup de sévérité, pour ne pas dire d'injustice; se rendit l'instrument docile de la tyrannie de Bonaparte, se prêta complaisamment à toutes les conspirations réelles ou factices qu'il plut à ce despote de faire naître ou d'inventer pour frapper indistinctement tous les partis, et obtint de lui le titre de conseiller d'état et la décoration de commandant de la légion d'honneur. On doit néanmoins ajouter qu'il rendit à la police de Paris une partie de son utilité première, et qu'il perfectionna sous bien des rapports les diverses branches de cette importante administration. Remplacé en 1810 par M. le baron Pasquier et rappelé au conseil d'état, il y siégea jusqu'à la déchéance de Bonaparte, à laquelle il adhéra le 11 avril 1814. Le collége électoral de Paris le nomma en 1815 membre de la chambre des représentans: on l'y entendit le 24 juin proposer l'abolition de la confiscation des biens, et profiter de cette circonstance pour donner un dernier coup d'encensoir à Bonaparte, à l'occasion de sa seconde abdication. « Le » grand acte de dévouement qui vient » d'avoir lieu, dit-il; le sacrifice magnanime fait par l'empereur à la » face de l'Europe, est un grand » exemple pour vous d'être justes: » vous dire un mot de cette belle page » de l'histoire de Napoléon, c'est tourner naturellement vos esprits vers le » développement d'une conception généreuse, l'abolition de la confiscation » des biens. » Depuis le retour du roi, M. le comte Dubois est rendu à la vie privée.

DUBOIS (*Dieudonné*), législateur, préfet, etc.

Né à Saint-Diez, et fils d'un marchand, il y était avocat avant la révolution, et fut nommé administrateur du district de Saint-Diez, puis du département des Vosges, qui l'élut en septembre 1795 son député au conseil des cinq cents. Il s'y occupa des impositions, pressa l'assemblée de s'occuper du *milliard* promis aux défenseurs de la patrie, sortit du conseil en mai 1799, fut nommé commissaire de la trésorerie, et enfin appelé au conseil d'état après la révolution du 18 brumaire. Nommé depuis préfet de la Gironde, il quitta cette place en 1803, et mourut à Saint-Diez le 14 mai 1804, quatre heures après son arrivée dans cette ville, où il était venu respirer l'air natal.

DUBOIS (*Antoine*), général français, etc.

Il était bas officier et recruteur à Paris avant la révolution dont il embrassa la cause avec ardeur, devint bientôt officier, puis colonel, et enfin général, et fut employé à l'armée du Rhin en 1792. C'est lui qui publia au mois de novembre 1793 la fausse nouvelle de la mort de M. le prince de Condé, tué, disait-il, d'un coup de canon dirigé par les canonniers du 6ᵉ bataillon de la Drôme. Il se distingua à la bataille de Fleurus, où il était général de division et commandait la cavalerie; fut ensuite blâmé par Jourdan pour avoir ordonné une charge de cavalerie dans une vallée près de Juliers, où un colonel de cuirassiers français fut tué; quitta alors l'armée de Sambre et Meuse et vint à Paris. Il commanda la cavalerie de la convention contre les révoltés du faubourg Saint-Antoine au 1ᵉʳ prairial an 3, et contribua beaucoup à leur défaite. Il passa ensuite à l'armée d'Italie, où il fut blessé à mort à la bataille de Roveredo, et adressa ces mots au général Bonaparte: « Je meurs pour la république; faites que j'aie le temps de » savoir si la victoire est complète. »

DUBOIS (*Joseph*), député à la convention nationale.

Il était avocat à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause en enthousiaste, remplit d'abord diverses fonctions publiques, et fut élu en septembre 1792 député du département de l'Orne à la convention nationale, où il se montra l'un des ennemis les plus acharnés de Louis XVI. On le vit dans la séance du 26 décembre 1792 défendre avec une sorte de fureur la proposition tendante à faire juger ce prince par la convention, insulter Defermont, président de l'assemblée, qu'il accusa de

protéger le roi et d'avoir des conciliabules nocturnes avec ses défenseurs, puis voter la mort du monarque sans appel et sans sursis. Echappé aux coups des diverses factions qui déchirèrent depuis cette assemblée, il devint après la session commissaire du directoire exécutif dans son département, puis disparut de la scène politique.

DUBOIS (*Jean-Baptiste*), membre de la commission d'agriculture, préfet du Gard, etc., né à Faucigny en Bourgogne, le 22 mai 1753.

Il fit ses premières études sous son père, instituteur public à Dijon, et vint ensuite les achever à Paris. Il partit bientôt pour Varsovie, où il était appelé pour professer le droit public à l'école royale des cadets, fut admis dans la familiarité du roi Stanislas-Auguste dont il devint le conseiller, et reçut de ce prince les témoignages les plus honorables d'estime, d'affection et de bienveillance. Forcé par l'état de sa santé de revenir en France, il visita en passant à Postdam le grand Frédéric, qui voulut le retenir et se l'attacher. Admis successivement à l'académie de Berlin et à celle de Florence, il fit aussi partie de vingt autres sociétés savantes, et publia des ouvrages qui justifièrent ces faveurs. De retour à Paris, il fut chargé par M. de Malesherbes de l'éducation de son petit fils, et il conserva toujours pour cet illustre vieillard les sentimens de dévouement et de reconnaissance qu'il méritait à tant de titres. Resté fidèle jusqu'au dernier moment à son respectable ami, Dubois ne partagea pas d'abord son sort cruel, et parvint même à se soustraire au danger qui le menaçait; mais découvert ensuite et arrêté, il fut jeté dans les prisons, et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. A peine ses fers étaient-ils brisés, qu'il fut nommé agent de la commission d'agriculture, et bientôt après chef de division au ministère de l'intérieur. Il continua cependant à travailler dans son cabinet, et de ses divers ouvrages le plus recommandable est sans contredit *la Notice historique sur la vie et les travaux de Malesherbes*. Devenu préfet du Gard après la révolution du 18 brumaire, il obtint son remplacement après quatre ans d'une administration douce et sage, et fut pourvu de l'emploi de directeur des droits réunis du département de l'Allier. Il n'en jouit que peu d'années, et mourut à Moulins en 1808.

DUBOIS (*F.-L. E.*), député à la convention nationale.

Il était homme de loi à l'époque de la révolution dont il servit la cause avec modération, et fut élu en septembre 1792 député du département du Haut Rhin à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix; présenta après le 9 thermidor des observations relatives à la réorganisation du tribunal révolutionnaire, fut envoyé depuis en mission aux armées, et passa après la session au conseil des cinq cents, d'où il sortit le 20 mai 1798. Il fut alors nommé par le directoire exécutif commissaire près le tribunal de cassation, et s'y distingua par son éloquence et ses talens. Il se rendit ensuite dans les îles vénitiennes pour y organiser les nouveaux départemens de Corcyre, d'Itaque et de la mer Egée, fut nommé après le 18 brumaire commissaire général de police à Lyon, puis à Florence, et revint fixer son séjour dans la capitale, qu'il habitait encore en 1816.

DUBOIS-CRANCÉ (*Edmond-Louis-Alexis*), député aux états généraux et à la convention nationale, ministre de la guerre, etc.

Né à Charleville en 1747 d'une ancienne famille de bourgeoisie, il entra dans les mousquetaires du roi et devint ensuite lieutenant des maréchaux de France. Député du tiers état du bailliage de Vitry aux états généraux, il y embrassa le parti révolutionnaire, provoqua l'établissement des gardes nationales, fit réorganiser l'armée sur un nouveau pied, et vota généralement pour toutes les mesures qui tendaient à établir et consolider le nouveau système politique. Créé maréchal de camp après la session, il refusa de servir sous M. de la Fayette, et préféra d'entrer dans la garde nationale comme grenadier. Appelé en septembre 1792 à représenter le département des Ardennes à la convention nationale, il continua d'y professer des principes exagérés, vota la mort du roi, siégea constamment avec le parti *montagnard*, contribua à la chute des *girondins* au 31 mai 1793, fut ensuite envoyé à Lyon pour réduire cette ville alors insurgée contre la convention, contribua puissamment à sa défaite, attaqua depuis les *jacobins* sur leur facilité à admettre parmi eux

des suspects, et proposa de demander à chaque candidat : « *Qu'as-tu fait pour » être pendu en cas de contre révolution ?* » Brouillé bientôt après avec Robespierre et Couthon, qui le firent rayer du tableau de la société, il parut alors changer de principes, seconda Tallien lors de la révolution du 9 thermidor, rentra aux *jacobins* où il exposa sa conduite, dénonça Maignet et demanda l'élargissement des détenus. Dénoncé à son tour par Duhem, il tonna contre les *terroristes*, et fit décréter l'épuration des *jacobins* par la convention. Le 4 octobre, veille du combat du 13 vendémiaire, il fit accueillir ces mêmes terroristes qu'il venait de combattre au 1er prairial, fit afficher leurs discours, et dit : « Que c'était la première réponse » aux factieux, en attendant qu'on leur » en fît une autre à coups de fusil. » A la suite de cette victoire, il fut nommé membre de la commission des cinq, et fut un des auteurs de la loi du 3 brumaire. Réélu au conseil des cinq cents, il y parla en faveur de l'impôt en nature, dénonça vers la fin de 1796 différens journaux comme *royalistes*, prit le parti du directoire contre le tribunal de cassation dans l'affaire de Lavilleheurnois, et sortit du conseil avant le 18 fructidor. Devenu inspecteur général de l'infanterie sous le directoire en 1798, il fut appelé l'année suivante au ministère de la guerre en remplacement de Bernadotte. La révolution du 18 brumaire à laquelle il voulut s'opposer avec beaucoup de courage, le priva bientôt de cette place. Depuis cette époque, il resta sans emploi, et mourut à Rhétel le 29 juin 1814.

DUBOIS-DECORDAL, major général de l'armée des émigrés, né dans le département des Ardennes.

Parent de Dubois Crancé, il prit aussi le parti des armes, et se trouvait officier d'infanterie à l'époque de la révolution. Ayant émigré ensuite, il devint major général d'un corps français à la solde de l'Angleterre, fut pris les armes à la main, après avoir été dangereusement blessé dans une action en Belgique, traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort et exécuté en 1794.

DUBOIS DU-BAIS (*Louis-Thibault*), comte, ex sénateur, législateur, conventionnel, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la légion d'honneur, etc.

Après avoir été garde du corps pendant vingt-cinq ans, il se déclara en 1789 pour les principes de la révolution, et publia la même année un écrit intitulé *Mon opinion motivée*, ou *le vœu d'un gentilhomme normand à la noblesse normande*, dans lequel, loin de renoncer à la noblesse comme on l'a plusieurs fois imprimé, il établissait l'utilité de cette institution, et exhortait les citoyens des trois ordres à concourir ensemble et de concert au bien public. Il fut successivement élu juge de paix de Cambremer, administrateur du Calvados, député à la législature, et enfin membre de la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour que l'assemblée ne jugeât pas ce prince, pour l'appel au peuple, et pour la mort avec sursis jusqu'au cas où les forces étrangères envahiraient le territoire ou que de nouvelles puissances se réuniraient aux ennemis de la France ; enfin il répondit *oui* dans l'appel nominal fait postérieurement à la condamnation sur la question du sursis : son vote est par conséquent un des quarante-six qui complèrent en faveur de l'existence du roi dans le résultat de l'appel nominal. Dubois-Dubais fut ensuite envoyé en mission à l'armée du Nord lorsque le prince de Cobourg assiégeait Condé : il fit à sa sommation une réponse ferme et vigoureuse qui reçut l'approbation de l'assemblée. Après le 9 thermidor il fut chargé d'une nouvelle mission dans la Sarthe et l'Orne, et s'attira par sa justice et sa modération l'éloge et la reconnaissance des habitans de ces contrées. Il passa ensuite au conseil des cinq cents, où il parla plusieurs fois sur les finances, et se prononça contre les *clichiens*. Sorti du conseil le 20 mai 1798, il fut aussitôt réélu à celui des anciens qu'il présida le 20 juillet 1799, et devint sénateur après la révolution du 18 brumaire. Il présida en 1804 le collége électoral du Calvados, fut pourvu de la sénatorerie de Nîmes, puis nommé commandant de la légion d'honneur. Il vota en 1814 la déchéance de Bonaparte ; et depuis cette époque il est resté sans fonction. Au commencement de 1816 il a publié des *Observations* pour prouver que les quarante-six conventionnels qui ont voté conditionnellement comme lui la mort de Louis XVI, ne doivent pas être bannis par la loi portée contre les régicides.

DUBOIS-THAINVILLE (le baron),

fils aîné, consul général à Alger, officier de la légion d'honneur, etc., natif de Pont l'Évêque, près de Lisieux.

Jeune encore à l'époque de la révolution, il embrassa depuis la carrière diplomatique, devint consul général à Alger, où il remplaça Jean-Bon-Saint-André, et se conduisit avec beaucoup de courage et de dignité lors de l'insurrection qui éclata dans cette ville en 1805. Créé successivement légionnaire, baron et officier de la légion d'honneur sous le gouvernement de Napoléon, il exerça les mêmes fonctions sous différens titres jusqu'en 1815 : il eut alors pour successeur M. Deval, et se retira dans le pays où il a pris naissance.

DUBOIS-THAINVILLE (le baron), maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur, etc., né aussi à Pont l'Évêque (Calvados) et frère cadet du précédent.

Il prit de bonne heure le parti des armes, passa successivement par tous les grades inférieurs, et obtint le 10 vendémiaire an 12, celui de chef d'escadron au 3e régiment de dragons. Devenu major du 5e régiment de cette arme en 1805, il fit presque toutes les campagnes de Napoléon; fut décoré successivement de la croix de légionnaire et de celle d'officier, et parvint au grade de colonel du 7e de cuirassiers en 1807. Élevé le 7 février 1813 au rang de général de brigade, il obtint l'année suivante la croix de Saint-Louis de Sa Majesté, et se trouvait encore compris en 1816 au nombre des officiers généraux de l'armée française.

DUBOUCHAGE (le vicomte), lieutenant général, grand'croix de l'ordre royal de Saint-Louis, ministre de la marine, etc.

Il était avant la révolution officier d'artillerie de terre attaché à la marine et inspecteur des ports et arsenaux. Il fut appelé le 21 juillet 1792 au ministère de la marine par Louis XVI, et donna sa démission le 15 septembre suivant. Le 10 août il avait accompagné ce prince à l'assemblée législative, et lui avait donné, dit-on, avant cette fatale journée, de forts bons conseils sur les moyens de résister, en se mettant courageusement à la tête du petit nombre de braves encore fidèles à la cause de la monarchie. Resté long temps ignoré pendant les orages de la révolution, il fut de nouveau appelé au ministère de la marine en 1815, et obtint le 31 mai 1816 la décoration de grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

DUBOY-LAVERNE (*Philippe-Daniel*), directeur de l'imprimerie de la république, etc.

Il naquit à Til Chatel près de Dijon, le 17 septembre 1755; et était le neveu de dom Clément, qui fut chargé de son éducation. Il se lia depuis avec Brequigny et autres membres de l'académie des inscriptions, et fut chargé de rédiger la table des tomes XXXIV et XLIII des mémoires de cette société. Il s'en acquitta avec tant de succès qu'il jouit dès lors d'une sorte de réputation, et fut bientôt recherché par Anisson-Duperron, qui l'attacha à l'imprimerie royale. L'arrestation et la mort de ce dernier, décapité en 1794, valurent à Duboy-Laverne la direction de cet établissement qu'il porta par la suite au plus haut point de perfection, et il était possesseur d'une fortune considérable lorsqu'il se tua le 13 novembre 1802, en se jetant par la fenêtre d'un atelier.

DUBRUEL (*Pierre-Jean-Joseph*), député au conseil des cinq cents, etc., né le 16 septembre 1760.

Il succéda à son père dans la place de juge royal à Rignac, qu'il exerçait à l'époque de la révolution; devint successivement juge de paix, accusateur public, juge d'instruction, et fut nommé en septembre 1795 député du département de l'Aveyron au conseil des cinq cents, où il fit un rapport pour faire rembourser aux héritiers des condamnés pour cause de révolution, les biens qui n'étaient pas vendus. Il combattit aussi le 25 floréal an 4 le projet présenté par Drulhe contre les prêtres appelés réfractaires, et proposa de rapporter les lois révolutionnaires rendues contre les ecclésiastiques qui avaient refusé le serment. On le vit de nouveau quelque temps après dénoncer à la tribune la conduite des autorités de Bordeaux et du département du Mont-Blanc qui détenaient dans les cachots des prêtres octogénaires, et demander qu'il fût fait un message pour mettre fin à ces actes arbitraires. Expulsé du conseil au 18 fructidor, il se retira des affaires publiques; fut employé depuis dans l'université, et obtint la place de proviseur

au lycée de Marseille, où il se distingua par son dévouement au roi et par sa courageuse résistance aux persécutions des satellites que l'usurpateur avait envoyés dans cette ville lors des événemens du 20 mars 1815. Le roi récompensa sa fidélité par des lettres de noblesse et la croix de la légion d'honneur.

DUBUC-DE-LONGCHAMP, propriétaire à Saint-Domingue.

Ennemi de la révolution, il se présenta en décembre 1791 à la barre de l'assemblée législative pour dénoncer la société des amis des noirs comme ayant provoqué tous les troubles des colonies, et demander la mise en accusation des membres de cette société. Il passa par la suite en Angleterre, fut envoyé en 1793 avec les forces de cette puissance destinées contre la Martinique et la Guadeloupe; revint en 1805 à Paris où il fut arrêté comme agent de la cour de Londres, puis traduit devant une commission militaire qui le fit fusiller.

DUBUISSON (*Paul-Ulric*), homme de lettres et agent diplomatique révolutionnaire, né à Laval en 1753.

Il vint de bonne heure à Paris où il embrassa la cause de la révolution avec ardeur, passa bientôt dans la Belgique, se prononça contre le parti de *Vandernoot* qui se laissait diriger par des prêtres et des nobles, fut incarcéré comme ami de *Vandermesch* et rendu à la liberté en 1790. De retour à Paris il s'affilia au club des *jacobins*, fut envoyé vers la fin de 1792 à l'armée du Nord en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, suivit Dumouriez dans la conquête des Pays Bas, et fut ensuite accusé de complicité avec ce général lors de sa défection. Il provoqua lui-même sa mise en jugement, obtint un décret le 6 avril 1793, qui approuvait sa conduite, continua de figurer dans le parti révolutionnaire, se lia avec les intrigans *Gusman* et *Proly*, et fut enfin dénoncé par Robespierre comme ayant voulu semer la discorde parmi les *jacobins*, qui l'exclurent de leur société. Traduit bientôt après au tribunal révolutionnaire comme complice d'*Hébert*, il fut condamné à mort et exécuté le 24 mars 1794. On lui doit comme littérateur : *Nadir ou Thamas Koulikan*, tragédie en cinq actes et en vers; le *Vieux Garçon*, comédie en cinq actes et en vers; l'*Avare cru bienfaisant*, autre comédie en cinq actes et en vers; *Albert et Emilie*, *Scanderberg*, *Trasime* et *Timagène*, tragédies, et un *Abrégé de la révolution des Etats Unis d'Amérique*.

DUCASTEL (*Jean-Baptiste-Louis*), député à l'assemblée législative.

Né à Rouen et avocat déjà célèbre au parlement de cette ville, il s'y montra le partisan des nouvelles idées au moment de nos troubles politiques, fut d'abord officier municipal, puis élu en septembre 1791 député du département de la Seine inférieure à la législature. Il s'y prononça pour le parti *modéré*, appuya avec force le rapport du décret qui portait suppression des titres de *Sire* et de *Majesté*, obtint les honneurs de la présidence dans le courant d'octobre, parla le 8 novembre en faveur de la masse des émigrés, et prétendit qu'on ne devait considérer comme tels, que ceux qui s'étaient formés en rassemblement militaire sur la frontière. Il s'opposa ensuite à l'adoption du décret proposé par François (de Neufchâteau), pour la vente des églises et presbytères, combattit les vues de Brissot sur les colonies, et défendit le ministre de la marine Bertrand de Molleville contre les inculpations de ce député. Le 2 juin il fit décréter que l'état civil des citoyens serait constaté par les officiers municipaux et adopter le 3 août suivant le principe du divorce par consentement mutuel ou incompatibilité d'humeur. Ayant quitté l'assemblée après la funeste journée du 10 août, il se retira à Rouen, où il reprit l'exercice de sa profession et mourut au bout de quelques années.

DUCHAFFAULT (le comte), lieutenant général des armées navales de France, etc.

Issu d'une ancienne maison du Poitou il entra jeune dans la marine et se distingua dans toutes ses campagnes. Le combat contre la frégate anglaise l'*Atalante* en 1756, celui contre le vaisseau de ligne le *Warwick* de 64 canons dont il se rendit maître, le fameux combat d'Ouessant en 1778 où il fut grièvement blessé à l'épaule, tout atteste sa valeur et ses talens militaires. Il avait remplacé M. d'Orvilliers dans le commandement général des flottes combinées de France et d'Espagne, lorsque des contradictions occasionnées par la jalousie de rivaux qui ne pouvaient lui pardonner son mérite, l'engagerent à

donner sa démission à la fin de la campagne; et il vivait retiré dans son château près de Montaigu, se livrant aux soins de l'agriculture et à sa bienfaisance envers les pauvres, quand il fut arrêté en 1793 par ordre du comité révolutionnaire de Nantes et conduit au château de Luzançai dont on avait fait une maison de détention pour les étrangers. Il tomba malade dix mois après son entrée en prison, et mourut quelques jours avant le 9 thermidor à l'âge de quatre-vingt sept ans.

DUCHATEL (*Gaspard*), député à la convention nationale.

Né dans les environs de Thouars en Poitou où il exerçait la profession de cultivateur, il fut élu en 1792 député à la convention nationale par le département des Deux Sèvres, et fut un des membres de cette trop fameuse assemblée qui se fit le plus remarquer par ses efforts pour sauver le malheureux Louis XVI. Sur la question de savoir quelle peine serait infligée a ce monarque; Duchatel vota pour le bannissement comme un des moyens les moins coupables qu'on pût employer pour sauver les jours du roi. Duchatel tombé malade peu de temps après, apprenant dans son lit que les votes se balançaient pour et contre Louis XVI, se fit conduire à l'assemblée dans le costume d'un homme tourmenté par la fièvre, et monta à la tribune la tête enveloppée d'un bonnet de nuit pour émettre de nouveau son vœu en faveur du prince. Dénoncé depuis comme étant d'intelligence avec les insurgés de la Vendée, et décrété d'accusation après le 31 mai 1793 avec les députés de la *gironde*, il s'enfuit à Bordeaux où il fut arrêté, conduit de là à Paris, puis livré au tribunal révolutionnaire, dont le président lui demanda comme une action criminelle, si ce n'était pas lui qui était venu en bonnet de nuit à l'assemblée pour voter en faveur de Louis Capet. Duchatel répondit avec fermeté: « Comme je n'ai à rougir d'au» cune de mes actions, je déclare que » c'est moi. » Condamné à mort le 31 octobre 1793, il subit le dernier supplice avec courage à peine âgé de vingt-sept ans.

DUCHATEL (*C. J. N.*), comte, législateur, conseiller d'état à vie, grand officier de la légion d'honneur, directeur général des domaines et de l'enregistrement, etc.

Elu député du département de la Gironde au conseil des cinq cents en septembre 1795, il s'y occupa particulièrement des finances. Il fut nommé en septembre 1799 membre du conseil d'état: en cette qualité il présenta au corps législatif divers projets du gouvernement sur les mêmes matières, et fut appelé le 20 septembre 1801 à la place de directeur général des domaines et de l'enregistrement, puis décoré de la croix de commandant de la légion d'honneur. Il se fit peu remarquer, adressa le 10 avril 1814 son adhésion particulière aux actes du sénat contre Bonaparte, et exprima en même temps son vœu pour le retour du roi, qui lui laissa la direction générale de l'enregistrement jusqu'en 1815, époque de son remplacement par M. Barrairon.

DUCHATELET-D'HARAUCOURT (*L. M. F.* duc), chevalier des ordres du roi, colonel des gardes françaises, lieutenant général, député aux états généraux, etc.

Il naquit à Semur en Bourgogne en 1728 et était fils de la célèbre marquise du même nom, si connue par ses liaisons avec Voltaire dont il prétendait être issu. Il épousa une fille de la maison de Rochechouart, et succéda au maréchal de Biron dans le commandement du régiment des gardes françaises. Il apporta dans ce corps des dispositions peu analogues au service presque civil dont il était chargé, tenta des innovations qui déplurent, et y excita un mécontentement général et qui devint funeste à cause des syptômes d'insurrection qui se manifestaient déjà de toutes parts. Elu en 1789 député de la noblesse du Barrois à l'assemblée nationale, il fut un des commissaires chargés de rédiger un réglement de police pour son ordre, devint ensuite membre du comité diplomatique, vota dans la fameuse nuit du 4 août le rachat de la dîme, fit un rapport sur la situation de la caisse des comptes, et demanda la vente de 400,000,000 de biens du clergé pour faire face aux dépenses. Il sollicita pour le roi le droit de paix et de guerre, s'opposa depuis à la réunion du comtat d'Avignon a la France, et signa la protestation du 12 septembre 1791 contre les innovations de l'assemblée nationale. Retiré dans ses terres pendant le régne de la convention, il y fut arrêté par les ordres d'André Dumont, traduit au tribunal révolutionnaire de

Paris, et condamné à mort comme conspirateur le 23 frimaire an 2. Son épouse subit le même sort quatre mois après, pour avoir envoyé de l'argent à son fils alors émigré.

DUCHESNE (*Pierre-François*), législateur, tribun, etc.

Il était avocat à l'époque de la révolution, fut élu député du département de la Drôme au conseil des cinq cents en 1797, combattit le 28 septembre la motion d'exclure les nobles de tous les emplois, et parla ensuite sur divers objets de finances et de judicature. Il fut nommé secrétaire le 21 mars 1798, s'opposa en 1799, mais d'une manière détournée, à l'existence qu'on voulait rendre aux sociétés politiques, passa au tribunat après le 18 brumaire, et s'y montra constamment opposé aux vues du nouveau gouvernement. Il s'éleva en avril 1802 contre le projet sur l'instruction publique, comme peu favorable aux dernières classes du peuple, vota courageusement avec Carnot contre le consulat à vie dans la personne de Bonaparte, et donna sa démission quand celui-ci parvint à l'empire en 1804. Retiré depuis des affaires publiques, il mourut à la fin de 1813. — *Son fils*, avocat distingué, ayant été élu en 1815 à la chambre des représentans par le département de la Drôme, parla les 21 et 22 juin sur les dangers de la patrie, s'étendit sur le peu de ressources qui restaient à la nation pour soutenir une guerre désastreuse et ruineuse, dit que l'abdication seule de Bonaparte pouvait mettre un terme à ses maux, proposa formellement cette mesure, s'éleva ensuite contre l'opinion émise par le général Mouton-Duvernet, que l'armée ne voulait combattre que pour Napoléon II, et prétendit que l'on calomniait les intentions et le civisme des troupes. « Si Napoléon II était ici, dit-il, je n'hésiterais pas à le reconnaître; ma s il est prisonnier et ne peut nous être utile jusqu'à ce que l'on sache si l'Autriche veut le rendre à la France. Je demande donc l'ajournement sur la proposition de le reconnaître. » Le retour du roi a rendu ce législateur à la vie privée. On lui doit plusieurs écrits politiques qui firent du bruit lors de leur publication en 1814.

DUCHESNE-DE-GILLEVOISIN (*Ant.-Ch.-Nic.*), baron, conseiller au parlement de Paris, député au corps législatif, chevalier de l'ordre de la réunion, etc., né le 20 février 1758.

Il était conseiller au parlement de Paris à l'époque de la révolution, et s'abstint de figurer sur la scène politique pendant les temps orageux. Nommé en 1809 député pour le département de Seine et Oise au corps législatif, il fit partie de la députation de ce département envoyée à Napoléon pour le féliciter sur ses victoires et sur la paix de Vienne qui en avait été la suite, se trouvait encore législateur en 1814, et adhéra à la déchéance de Bonaparte et au rappel de l'auguste maison de Bourbon sur le trône de France. Il fit ensuite partie de la commission chargée de préparer la charte constitutionnelle, et cessa ses fonctions législatives au 20 mars 1815.

DUCHESNIER (dit *Claude*), aide de camp de Charette et chef vendéen, natif de Saintes.

Il partit en 1792 avec le 3e bataillon de la Charente, et déserta pour se joindre aux Vendéens. Devenu aide de camp et adjudant général de Charette, il remplit avec succès plusieurs missions délicates, fut envoyé en Angleterre, et se trouvait encore dans cette île quand ce général fut arrêté et fusillé. A son retour il refusa de se soumettre, passa en Espagne, où il était encore après la rupture du traité d'Amiens; et s'étant concerté avec Forestier et Ceris, agens de la cour de Londres, il fut chargé de se rendre en France pour être l'intermédiaire entre les agences anglaises de Nantes et de Bordeaux. Il parcourut la Vendée en 1804, prit la fuite lors de la découverte de sa mission, par suite de l'arrestation de quelques uns de ses partisans, et fut condamné à mort par contumace, à la fin de 1805.

DUCIS (*Jean-François*), auteur dramatique, membre de l'institut de France, etc.

Il naquit à Versailles le 25 août 1733, d'une famille originaire de Savoie, et puisa dans le sang et les leçons de son père l'amour de la franchise et de l'indépendance. Il débuta à trente-six ans dans la carrière littéraire par la tragédie d'*Amelise*, qui n'a laissé d'autre souvenir que celui de sa chute. Le génie ardent et mélancolique qu'il avait reçu de la nature le porta vers le

genre sombre et triste des Anglais: Shakespeare devint son poëte favori, et il lui emprunta successivement ses plus beaux morceaux qu'il reproduisit sur la scène française dans *Hamlet*, *le roi Léar*, *Macbeth*, *Othello*, etc. Il voulut également, à la sollicitation de quelques amis, traiter des sujets grecs; mais *Œdipe chez Admette*, dont il fit ensuite *Œdipe à Colonne*, prouva, malgré quelques scènes d'une grande beauté, que Ducis avait mieux jugé du genre auquel il était appelé, et il reprit promptement les noirs pinceaux de Shakespeare, qu'il ne quitta depuis que pour éprouver de nouvelles chutes dans *Abufar*, *Phædor et Waldamir*. Appelé en 1778 à l'académie française pour succéder à Voltaire, puis attaché à MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, en qualité de secrétaire de ses commandemens, il resta fidèle à l'attachement qu'il avait juré à ce prince, refusa de Bonaparte en 1800 le riche emploi de sénateur au moment même où il était dans le besoin, et n'eut pour imitateur dans ce noble désintéressement que M. *Drouin*, négociant et armateur de Nantes. Quelqu'un pressant beaucoup Ducis d'accepter, il répondit : « J'ai » toujours consulté peu mes intérêts et » beaucoup ma répugnance. D'ailleurs, » ajouta-t-il, en voyant les dorures de » l'habit du solliciteur, je ne pourrais » jamais m'habituer à porter cette ca» saque-là. » Le retour du roi combla Ducis de joie, et il dit, au sortir de l'audience du monarque qui l'avait accueilli avec bonté, et qui lui avait répété de ses vers : « Je suis plus heureux » que Racine et Boileau; ils récitaient » leurs vers à Louis XIV, et le roi me » récite les miens. » Ducis mourut à Versailles le 31 mars 1816.

DUCLOZ-DUFRESNOY (*Charles-Nicolas*), notaire et député suppléant de la ville de Paris aux états généraux, né à Montcornet en 1734.

Il se distingua d'abord dans la profession de notaire qu'il avait embrassée, et y acquit une réputation méritée par ses talens, la fermeté de son caractère, et l'inflexible sévérité de ses principes. Il eut la confiance de tous les contrôleurs généraux des finances qui se succédèrent pendant sa longue carrière, et l'abbé Terrai, Calonne et Necker, trouvèrent dans l'estime publique dont il jouissait, d'utiles secours pour leurs opérations financières. Au moment de la convocation des états généraux, Ducloz pourvut à la pénurie du trésor royal par un prêt de 6,000,000 au nom de la compagnie des notaires, dont il était le syndic gérent. Bientôt après il publia un écrit sur la grande question de la représentation nationale, dans lequel il proposait de laisser la noblesse, le clergé et le tiers état se former en assemblées séparées; mais de leur faire nommer des commissaires en nombre égal pour accorder ou refuser les subsides. Cet ouvrage plein de sagesse et de vues profondes, fut suivi de plusieurs autres qui ne produisirent pas plus d'effet. Déjà les partis s'étaient formés, et ils travaillaient à leur destruction mutuelle sans songer au bien de l'État. Ducloz-Dufresnoy qui n'avait pu prévoir l'effroyable dépravation dont les germes se développèrent si rapidement durant les violens orages politiques, fut la victime des événemens, et périt sur l'échafaud révolutionnaire le 2 février 1794.

DUCORPS (*Louis*), capitaine chouan.

Né à Saint-Piat en 1758 d'une famille pauvre, il était ouvrier au moment de l'insurrection du Sancerrois. Il servit dans l'armée des révoltés, obtint le grade de capitaine, fut arrêté bientôt après et traduit devant la commission militaire de Bourges qui le condamna à dix ans de fers. Ayant trouvé le moyen de s'évader des prisons au bout de 13 mois, il se retira à Orléans, où des agens royalistes le découvrirent et l'engagèrent à servir de nouveau leur cause. Il fut chargé de diriger Pichegru, Georges et autres, lors de leur débarquement sur les côtes de France; se sauva à Saint-Pont chez sa mère lors de la conspiration, et y fut arrêté, conduit à Paris, puis mis en jugement, condamné à mort, et exécuté le 24 juin 1804.

DUCOS (*Jean-François*), législateur et député à la convention nationale.

Né à Bordeaux, et fils d'un négociant de cette ville, il s'y occupait de littérature à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec cette chaleur qui le caractérisait. Elu en 1791 député par le département de la Gironde à la législature, il s'y lia avec les plus fougueux *jacobins*, partagea leurs exagérations, vota constamment avec eux et contribua ainsi à la chute

du trône au 10 août 1792. Réélu à la convention nationale, il y appuya dès la première séance l'abolition de la royauté, prit une grande part au procès de Louis XVI et vota ensuite sa mort. Plein de feu et pourvu de quelques talens, il soutint avec une grande énergie le parti de la *gironde*, et lorsque Robespierre et ses agens le renversèrent au 31 mai 1793, Ducos ne fut pas d'abord proscrit avec ses collègues; mais ayant continué à se déclarer avec la même énergie le défenseur de ses amis persécutés, il fut compris dans l'acte d'accusation du 3 octobre, et condamné à mort le 9 brumaire an 2, à l'âge de vingt-huit ans. Pendant sa détention à la Conciergerie et peu de jours avant sa mort, il fit sur la fuite de Bailleul et sur son arrestation à Provins, un pot pourri qui annonçait du talent et beaucoup de facilité.

DUCOS (*Nicolas*), baron, maréchal de camp, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., né le 7 mars 1756.

Il embrassa la carrière des armes dès les premières années de la révolution, et devint après plusieurs actions d'éclat général de brigade le 27 avril 1802. Il se signala dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807, fut employé en Espagne en 1808, marcha d'abord contre les habitans de Saint-Ander insurgés à la voix de leur évêque, et les soumit. Le 14 août, il donna de nouvelles preuves de courage au combat de Medina-del Rio-secco, enleva les positions des insurgés au pas de charge, et contribua puissamment au succès de cette journée. Il continua de commander en Espagne avec honneur, jusqu'à l'évacuation de la péninsule. Le roi le nomma en 1814 chevalier de Saint-Louis: il était depuis long-temps commandant de la légion d'honneur.

DUCOS (*Roger*), *voyez* ROGER-DUCOS.

DUCRUIX (le baron), connu sous le nom de *Dutruy*, maréchal de camp, commandeur de la légion d'honneur.

Il était grenadier au régiment de Bourgogne à l'époque de la révolution, et le devint ensuite de la section de l'Oratoire à Paris. Servan, alors ministre de la guerre, le fit sous lieutenant d'infanterie le 1er octobre 1792, et presque aussitôt adjoint aux adjudans de l'armée du Midi. Il se trouvait à Perpignan au mois de novembre 1792, et voulut préconiser *Marat*, dont le parti, disait-il, n'avait besoin pour triompher que d'abattre trois cent mille têtes: alors le peuple voulut le mettre en pièces, et l'on finit par l'emprisonner pour le soustraire à sa fureur. Rendu à la liberté, il retourna à l'armée, parcourut la carrière militaire avac peu de distinction, fut par la suite envoyé dans la Vendée et devint général de brigade le 13 juin 1793. Employé successivement depuis aux armées actives et dans l'intérieur, il cessa d'être en activité sous Bonaparte, et se retira à Choisy-le-Roi. Il faisait encore partie en 1816 des maréchaux de camp de l'armée française.

FIN DU PREMIER VOLUME.

